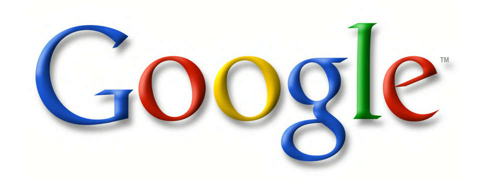
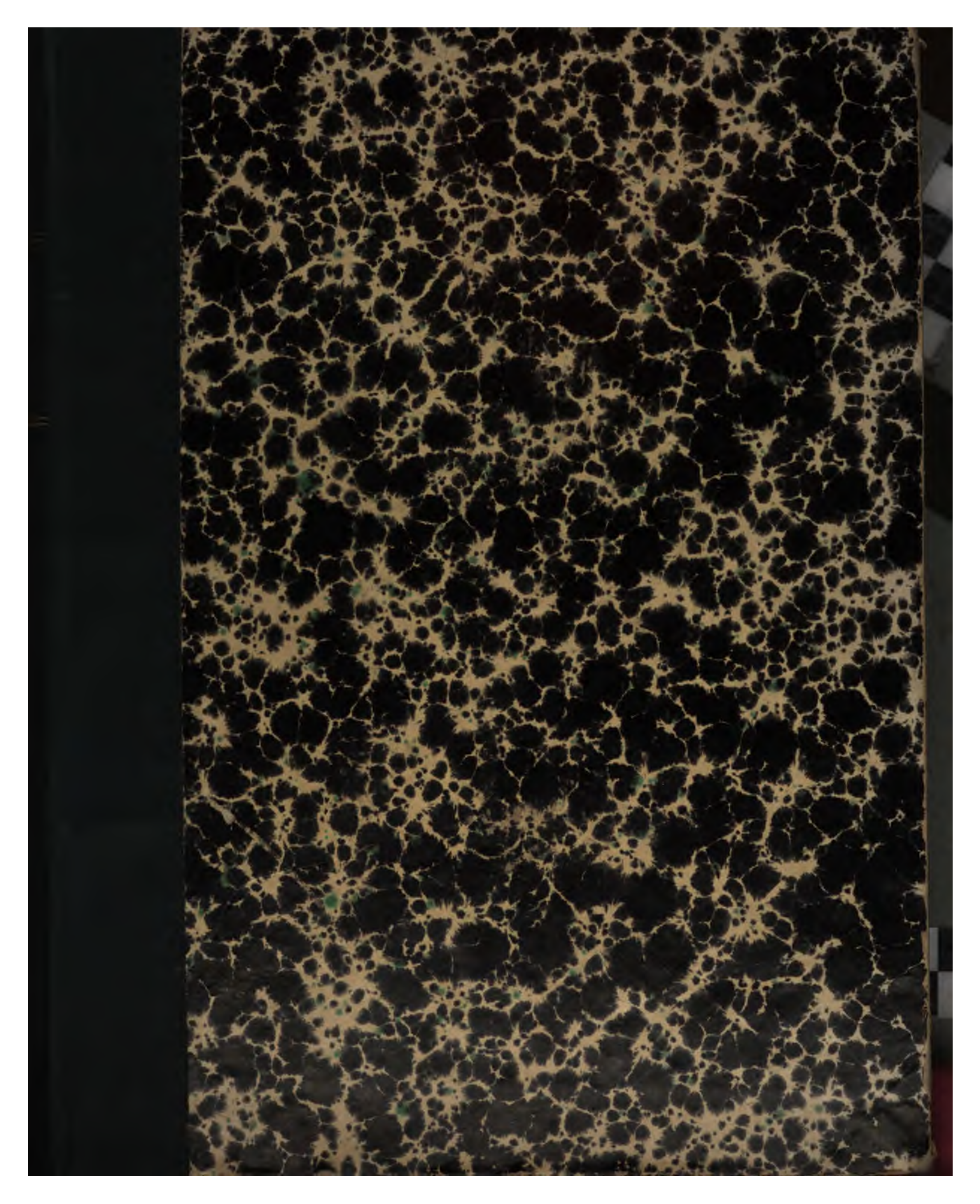
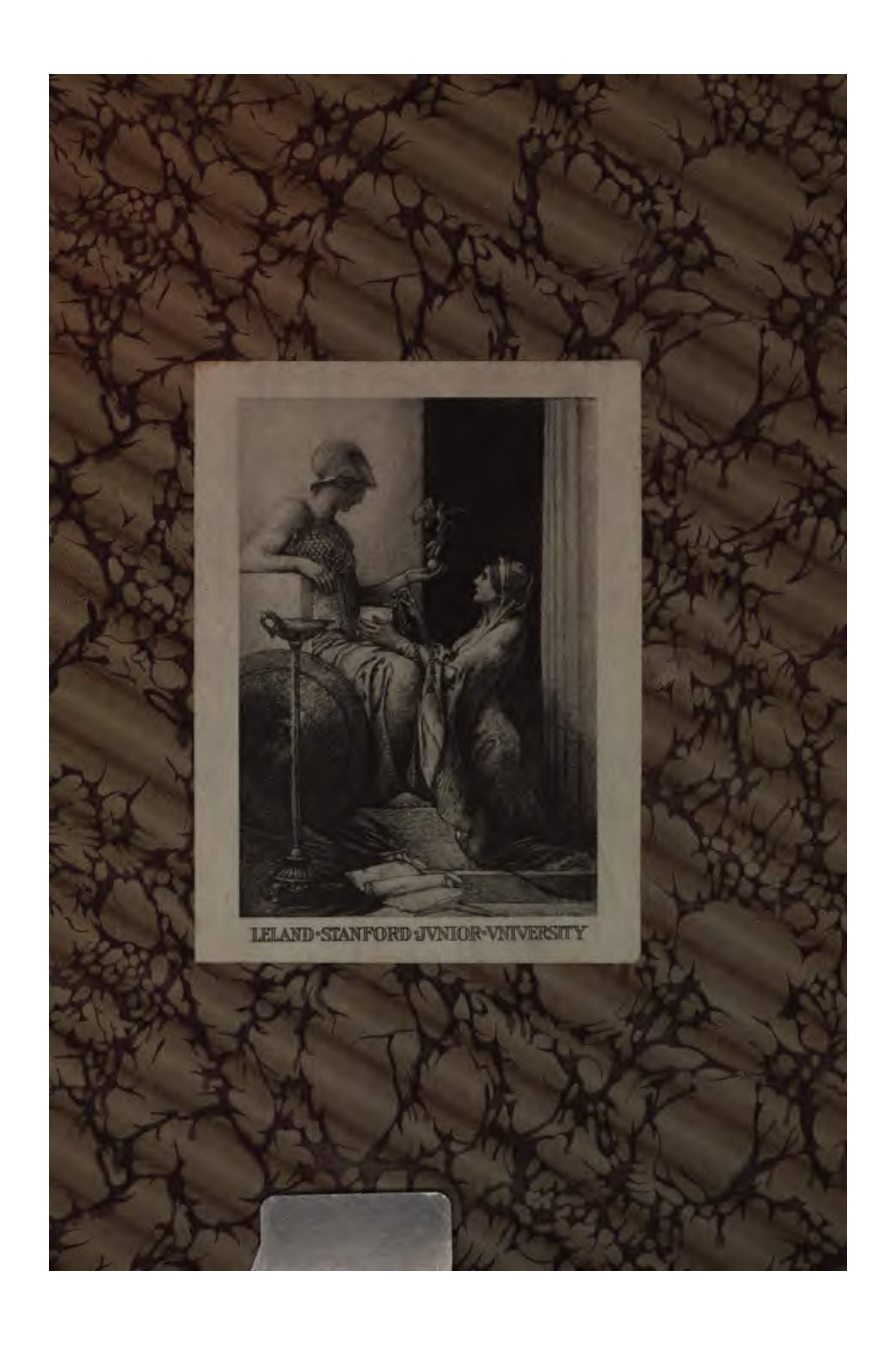





LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY



JOURNAL
DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1893.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

HACHETTE ET C[IE], LIBRAIRES-ÉDITEURS,

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

M DCCC XCIII.



JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1893.

L'Avenir de la science, par M. Ern. Renan, 1 vol. in-16 de xx-541 pages. Paris, Calmann-Lévy, 1890.

Quand un savant d'esprit aussi étendu, de pensée aussi haute que M. Ernest Renan vient à disparaître, le meilleur moyen de se remémorer et de juger son œuvre, c'est de réunir le témoignage de tous ceux qui ont pu l'apprécier en connaissance de cause par quelque côté. Nous voulons, dans les pages qui suivent, apporter notre part à ce commun hommage, mais sans que le regret laissé par cette grande perte fasse tort aux droits de la critique. Ce n'est ni l'écrivain ni l'historien que nous nous proposons d'étudier, mais uniquement le linguiste, et nous voulons prendre dans ses écrits une portion qui est moins connue que le reste, celle qui a rapport aux langues indo-européennes.

Quoique les titres les plus éclatants de M. Renan, considéré comme linguiste, soient sur le domaine des idiomes sémitiques, il s'est occupé à plusieurs reprises, et avec sa largeur de vues habituelle, des questions concernant les langues aryennes. Il semble même qu'il y ait eu un moment dans sa vie où il ait presque regretté de ne s'être point tourné de ce côté : c'est le moment où, sorti du séminaire, il suivait, vers 1847, le cours d'Eugène Burnouf. Dans son livre sur l'*Avenir de la science*, publié il y a peu de temps, où nous trouvons l'expression de sa pensée aux environs de la vingt-cinquième année, on constate presque à toutes les pages la profonde impression qu'avait faite sur lui le grand indianiste. Il lui avait dédié son ouvrage : « Ce n'est point une pensée banale qui me porte à vous adresser cet essai. C'est devant vous que je l'ai médité..... Toutes les fois que mon idéal scientifique a semblé s'obscurcir, en pensant à vous, j'ai vu se dissiper tous les nuages, vous avez été la réponse à tous mes doutes. »

D'Eugène Burnouf son admiration s'était étendue au sanscrit : il l'ap-

pelle la plus belle des langues et des littératures du monde primitif. « Depuis le xv[e] siècle, les sciences n'ont pas fait de découverte comparable à celle qui nous a révélé dans l'Inde un monde intellectuel d'une richesse, d'une variété, d'une profondeur merveilleuses, une autre Europe en un mot..... Parcourez nos idées les plus arrêtées en littérature comparée, en linguistique, en ethnographie, en critique, vous les verrez toutes empreintes et modifiées par cette grande et capitale découverte..... Pour moi, je trouve peu d'éléments de ma pensée dont les racines ne plongent en ce terrain sacré, et je prétends qu'aucune création philosophique n'a fourni autant de parties vivantes à la science moderne que cette patiente restitution d'un monde qu'on ne soupçonnait pas. »

Nous pouvons même trouver aujourd'hui qu'il y avait un peu d'excès dans cet enthousiasme : à cette époque, on ne se rendait pas encore un compte exact de la limite à laquelle s'arrête le contact de l'Inde avec l'Europe primitive. Ainsi le jeune Renan avait accueilli une conjecture du philologue allemand Holtzmann qui semble avoir parlé à son imagination. L'auteur mythique des Védas et du Mahâbhârata, le célèbre rishi Vyâsa, porte un nom qui, dans la langue ordinaire, et entendu comme nom commun, signifie « extension, récit détaillé ». A ce substantif la langue oppose fréquemment le substantif *samāsa*, qui signifie « concentration, récit résumé ». *Samāsa*, disait Holtzmann, c'est un nom que nous connaissons bien : c'est le nom que porte le Vyâsa de la Grèce, Ὅμηρος [1]. Ainsi l'Inde aurait conservé le souvenir du rishi hellénique, ou plutôt la pensée indienne aurait d'avance défini les deux formes de narration qui peuvent être tour à tour employées par l'épopée. Les progrès de la science ont fait évanouir ce rapprochement, comme plusieurs autres : mais on aime à en trouver la mention dans le premier livre de l'étudiant français, comme une preuve de l'éveil de son esprit sur ces grandes et attachantes questions.

Un autre ordre de recherches s'ouvrait en même temps devant ses regards.

Eugène Burnouf n'était pas seulement indianiste. Les problèmes de la linguistique avaient, à toutes les époques de sa vie, exercé sa sagacité. Deux de ses principaux ouvrages, l'*Essai sur le pâli* et le *Commentaire sur le Yaçna*, fournissent des modèles de la méthode comparative appliquée au déchiffrement des langues. Il avait encore témoigné son intérêt

[1] *Journal de Kuhn*, I, 483. Déjà dans l'*Etymologicum magnum* on trouve : Ὅμηρος ἀπὸ τοῦ ἅμα ἀρηρέναι. Cette étymologie est d'ailleurs contestable.

à cet ordre d'études par une série d'articles publiés dans le *Journal des Savants* sur la grammaire comparée de Bopp, au moment où elle commençait de paraître. Rien de tout cela ne fut perdu pour le jeune auteur. En écoutant son maître, et en rapprochant dans sa mémoire les leçons d'hébreu et de syriaque qu'il avait reçues naguère au séminaire de Saint-Sulpice, il forme le projet de faire, selon la mesure de ses forces, pour les langues sémitiques, ce que M. Bopp avait fait pour les langues indo-européennes.

Mais, en voyant la variété, la souplesse, la fécondité de ces langues, il est frappé de la pauvreté, de l'immobilité, de la rigidité des idiomes sémitiques. Un Bédouin du XIXe siècle, sur les objets de première nécessité, aurait pu s'entretenir avec un contemporain de Samuel! Quelle différence avec le développement des langues aryennes, qui ont donné naissance à des idiomes aussi éloignés les uns des autres que les dialectes de l'Inde moderne et ceux de la Bretagne! Non seulement les langues aryennes sont plus riches : elles sont supérieures par les moyens d'expression dont elles disposent. « On peut dire que les langues aryennes, comparées aux langues sémitiques, sont les langues de l'abstraction et de la métaphysique, comparées à celles du réalisme et de la sensualité. Avec leur souplesse merveilleuse, leurs flexions variées, leurs particules délicates, leurs mots composés, et grâce surtout à l'admirable secret de l'inversion, qui permet de conserver l'ordre naturel des idées sans nuire à la détermination des rapports grammaticaux, les langues aryennes nous transportent tout d'abord en plein idéalisme et nous feraient envisager la création de la parole comme un fait essentiellement transcendantal. »

Il est impossible de mieux indiquer les raisons pour lesquelles la famille indo-européenne mérite d'être placée au premier rang. M. Renan insiste sur la facilité avec laquelle ces langues forment des mots abstraits. Elles sont les langues de l'idéalisme; elles ne pouvaient apparaître que chez une race philosophique, et une race philosophique ne pouvait se développer sans elles.

Aussi la philologie aryenne n'a-t-elle point tardé à prendre des accroissements inattendus : « L'étude exclusive des langues sémitiques, dit M. Renan, ne pouvait enfanter de grands linguistes, pas plus que le spectacle de l'histoire de la Chine ne saurait inspirer de grands historiens. . . Quelle différence dans les résultats de la méthode comparative appliquée à deux familles de langues! Trois ou quatre années suffirent pour dévoiler, au moyen de l'analyse des langues indo-européennes, les lois les plus profondes du langage. »

Il n'est pas douteux que ce nouveau rameau de la science s'est montré bien autrement fécond; M. Renan en était déjà frappé il y a quarante ans. Combien la suite lui a de plus en plus donné raison! Il suffit de songer à la somme de livres que produit annuellement aujourd'hui chaque division et subdivision de la linguistique aryenne. Les langues apparentées à l'hébreu, que M. Renan, en son style imagé, déclare être de nature métallique, ne pouvaient donner lieu à une pareille abondance de travaux. Grâce à cette circonstance que son observation s'était d'abord portée sur des idiomes d'espèce différente, il voit du premier coup ce qui caractérise la famille indo-européenne, et il pose avec une sûreté remarquable les principes de la grammaire comparée et de la grammaire historique.

Nous allons le montrer en parcourant ce livre sur l'*Avenir de la science,* si remarquable et si plein d'idées, et en rapprochant deux ouvrages du même auteur qui sont, à une année près, du même temps, l'*Histoire générale des langues sémitiques* et l'essai sur l'*Origine du langage*. Certains passages ont été transportés, presque sans changement, d'un de ces livres dans les deux autres.

Le principe fondamental est présenté en ces termes : « La vraie théorie des langues, c'est leur histoire. » Si l'on se reporte à l'époque où cette ligne fut écrite, on appréciera ce qu'elle contenait de neuf et de hardi. Il y a un demi-siècle, ceux qui s'occupaient des langues y apportaient surtout des vues de grammaire générale, à la façon du dix-huitième siècle, ou bien ils faisaient pivoter l'histoire sur une époque qu'ils considéraient comme classique, tout le reste étant ou préparation ou décadence.

M. Renan établit que le développement d'une langue forme une chaîne continue où rien ne doit être oublié ni dédaigné. « Étudier un idiome à un moment donné de son existence peut être utile s'il s'agit d'un idiome qu'on apprend uniquement pour le parler ou en interpréter les monuments; mais s'arrêter là est aussi peu profitable pour la philologie comparée qu'il le serait pour la science des corps organisés de connaître ce qu'ils sont au moment de leur pleine maturité, sans rechercher les lois de leur développement. »

Cependant, du premier coup, il reconnaît qu'il y a une limite que l'observation scientifique ne peut dépasser. Il faut tâcher de remonter aussi haut qu'il est possible; mais on ignorera toujours les commencements. Ces commencements sont ce qu'on est convenu d'appeler les racines. « Les racines sont en philologie ce que les corps simples sont en chimie. Sans doute il est permis de croire que cette simplicité n'est qu'apparente et nous cache une composition ultérieure; mais c'est là

une recherche qui est comme interdite à la science, parce que l'objet qu'il s'agit d'analyser ne laisse aucune prise à nos moyens d'attaque. Les racines des langues se montrent à nous, non pas comme des unités absolues, mais comme des faits constitués, au delà desquels il n'est pas permis de remonter. »

Si l'on se rappelle toutes les tentatives qui ont été faites depuis pour entamer ces corps simples, et le peu de succès qu'elles ont eu, on ne peut s'empêcher de reconnaître combien la pensée de M. Renan, parfois si hardie et plongeant si loin dans le passé, était sage quand elle s'exerçait sur le terrain philologique.

Sur l'état primitif des langues, nous trouvons des aperçus qui devraient encore aujourd'hui être médités. On a tort, dit en substance M. Renan, de se figurer la langue mère comme ayant les traits aussi arrêtés et les formes aussi nettement déterminées qu'on les voit dans chacune de ses filles. Ce qu'il y avait au commencement, c'est l'exubérance des formes, l'indétermination, l'extrême variété, la liberté sans contrôle. Au lieu de placer avant les dialectes une langue unique et compacte, il faut dire au contraire que cette unité et cette régularité sont l'œuvre du temps. Il y a donc une part d'illusion à vouloir reconstituer en ses derniers linéaments l'appareil grammatical de la langue mère, qu'il s'agisse des idiomes sémitiques ou des idiomes indo-européens. Ces conseils, je le répète, auraient encore leur valeur, et ils mériteraient d'être pris en considération par les philologues qui dépensent leur travail et leur faculté de combinaison à décrire la phonétique et la grammaire d'un idiome dont rien ne nous est parvenu et qui, par sa nature, se dérobe à cette analyse.

A l'origine, poursuit notre écrivain, il y avait autant de dialectes que de familles, de confréries, je dirais presque d'individus. Loin de placer l'unité à la naissance des langues, il faut envisager cette unité comme le résultat lent et tardif d'une civilisation avancée. La civilisation peut seule étendre les langues par grandes masses; il n'a été donné qu'aux sociétés modernes de faire régner un idiome sans dialectes sur tout un pays, et encore les langues arrivées ainsi à l'universalité sont-elles presque toujours des langues purement littéraires, comme la *lingua toscana*, commune à tous les hommes instruits de l'Italie.

Sur la relation pouvant être cherchée entre la famille indo-européenne et la famille sémitique, M. Renan a exprimé dès le premier jour une opinion très nette, dont il n'a jamais dévié, et qu'il a maintenue envers et contre tous avec une singulière fermeté. Cette opinion, c'est qu'il est impossible d'établir scientifiquement aucun lien de parenté entre ces deux familles de langues. Il parle avec un certain dédain des travaux

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Klaproth, de Lepsius, de Fürst, de Delitzsch, qui avaient pour objet de découvrir quelques analogies de ce genre, et toutes les entreprises de même sorte lui ont toujours inspiré une aversion décidée. « Le principe de l'ancienne école, que toutes les langues sont des dialectes d'une seule, doit être abandonné à jamais. » Ce n'est pas qu'il abandonne l'idée de l'unité du genre humain. « En un sens, l'unité de l'humanité est une proposition sacrée et scientifiquement incontestable... Mais faire cette unité intellectuelle et morale synonyme d'une unité matérielle de race, c'est rapetisser un grand principe aux minces proportions d'un fait d'intérêt secondaire, sur lequel la science ne dira peut-être jamais rien de certain. »

Il ne voulait même pas qu'on parlât d'une race indo-européenne et d'une race sémitique : ce serait transporter les catégories et les divisions d'une science dans une autre, pour laquelle elles peuvent ne pas convenir. Il n'y a pas de race indo-européenne; il n'y a que des langues indo-européennes. L'histoire prouve qu'un peuple peut renoncer à sa langue et adopter celle d'un autre peuple : si l'on s'en rapportait uniquement au criterium linguistique, il faudrait dire que la France et l'Espagne sont habitées par les descendants d'une petite tribu des bords du Tibre. L'ethnologie n'a jamais pu découvrir entre les Sémites et les Aryens des différences qui autorisent l'hypothèse d'une diversité de race. Certaines ressemblances vagues dans le plan général des deux familles de langues permettent même de croire (c'est toujours M. Renan qui parle) qu'elles se sont formées à petite distance les unes des autres, peut-être sur les deux versants d'une même chaîne de montagnes, sur ce fameux plateau de Pamir, à l'endroit où la chaîne des monts Belourtag se réunit à l'Himalâya.

Jusqu'à présent nous avons constaté la précision et la prudence du savant. Ici, il faut l'avouer, l'imagination, aidée par des souvenirs bibliques, commence à se mêler à son exposition. Pris d'un enthousiasme subit, l'auteur propose qu'une mission soit un jour envoyée dans cette région mystérieuse, qui cache peut-être à la science de si précieuses révélations. « Saluons ces sommets sacrés où les grandes races qui portaient dans leur sein l'avenir de l'humanité contemplèrent pour la première fois l'infini et inaugurèrent les deux faits qui ont changé la face du monde, la morale et la raison ! » Il se représente alors ces austères patriarches qui, « au milieu de leur famille chaste et soumise, fondaient pour l'avenir, et créaient les mots éternels qui, avec bien des changements de nuances, devaient devenir *honneur*, *bonté*, *vertu*, *devoir* ».

Outre qu'on se demande ce que la mission, une fois arrivée au but

qui lui est assigné, pourrait bien constater, ne doit-on point croire que M. Renan, dans ce passage comme dans plusieurs autres de ses écrits, est trop porté à faire honneur aux ancêtres des conquêtes intellectuelles et morales obtenues par le persévérant travail, par le lent et constant progrès des descendants? Ne nous laissons point induire en erreur par des étymologies, alors même qu'elles sont vraies et fondées. Ces grands et beaux noms remontent en effet à une antiquité reculée, mais il faut bien dire qu'en ces temps lointains l'*honneur* c'était la *charge*, la *vertu* c'était la *force*, le *devoir* c'était la *dette*. Par une illusion qui s'est produite chez plus d'un généreux esprit et qui est commune à toute une école, M. Renan projette ici dans le passé des images appartenant à un temps beaucoup plus moderne. Les philosophes grecs, les jurisconsultes romains auraient bien le droit de réclamer ici leur part, trop exclusivement attribuée aux Aryas, leurs ancêtres.

Cette admiration presque religieuse pour le passé va se retrouver dans les idées émises par le jeune écrivain sur l'origine du langage. Sur cette grave question, qui a tant occupé philosophes et philologues, il va apporter des idées qui ont beaucoup frappé les esprits il y a quarante ans par leur nouveauté, au moins leur nouveauté apparente, et dont il a tiré ensuite des conséquences dépassant de beaucoup le champ de la linguistique. Il faut bien le répéter : autant chez lui l'observateur est exact et prudent, autant le penseur est prompt à se donner carrière. Il fallait, pour fixer son esprit, quelque objet bien défini se prêtant à une étude immédiate. Sur l'origine du langage, les vues de M. Renan ne sont pas toujours faciles à suivre : on y peut même découvrir des variations. Mais à travers ses fluctuations, la pensée est toujours grande.

Elle se résume en cette phrase : « Les langues sont le produit immédiat de la conscience humaine. » L'idée que M. Renan paraît vouloir écarter à tout prix, c'est la création lente et graduelle du langage, l'invention par tâtonnements, par approximations successives. Il répugne à l'image d'une humanité développant par degrés son intelligence, conquérant un à un ses titres d'honneur. En ceci, il est en opposition directe avec le dix-huitième siècle, avec la philosophie de Condillac, de Maupertuis, de Condorcet, de Volney. Il est l'élève de la philosophie allemande du commencement du siècle, qui s'était précisément proposé comme tâche de contredire et de réfuter l'école de Condillac. Il s'était nourri des écrits de Frédéric Schlegel, de Guillaume de Humboldt, lesquels avaient eux-mêmes recueilli l'héritage et reçu l'impulsion de Herder. Dans ses *Souvenirs de jeunesse* il raconte comment, au sortir du séminaire, lisant pour la première fois Herder, il fut frappé de la hauteur

des pensées, de la majesté du style : il croyait entrer dans un temple. Ses explications sur l'origine du langage sont le développement des idées de Herder, mais réduites en système et présentées avec un luxe d'affirmations qu'on ne trouve pas au même degré chez le philosophe allemand.

« Si on accorde à l'animal l'originalité du cri, pourquoi refuser à l'homme l'originalité de la parole?... L'homme est naturellement parlant, comme il est naturellement pensant. Inventer le langage eût été aussi impossible que d'inventer une faculté... Tout est l'œuvre des forces internes de la nature humaine, agissant sans conscience et comme sous l'impression vivante de la Divinité... Les langues sont sorties toutes faites du moule même de l'esprit humain, comme Minerve du cerveau de Jupiter. »

A ceux qui objecteraient que le langage est un édifice bien compliqué pour avoir été créé du premier coup, il répond que l'homme primitif pouvait construire sans travail les œuvres les plus savantes, car les mots *facile* et *difficile* n'ont pas de sens, appliqués au spontané. A la réflexion tout devient impossible; le génie suffit à peine aujourd'hui pour analyser ce que l'esprit de l'enfant crée de toutes pièces et sans y songer.

Nous trouvons ici cette catégorie du spontané qui joue un si grand rôle dans les premiers écrits de M. Renan et qui lui servait de réponse à toutes les objections. Le nom de la Divinité, qui est ici synonyme de la nature, vient se mêler à ces explications. « Le véritable auteur des œuvres spontanées de la conscience, c'est la nature humaine, ou, si l'on aime mieux, la cause supérieure de la nature. A cette limite, il devient indifférent d'attribuer la causalité à Dieu ou à l'homme. Le spontané est à la fois divin et humain... Partout c'est le Dieu caché, la force infinie, qui, agissant en l'absence ou durant le sommeil de l'âme individuelle, produit ces merveilleux résultats et défie la science de comprendre ce que la nature a produit sans effort. »

Ce n'est pas un langage rudimentaire, un vocabulaire incomplet, une grammaire en voie de formation qu'il faut placer au berceau de l'humanité... « Mieux vaut supposer à l'origine les procédés les plus compliqués que de faire naître le langage par pièces et par morceaux, et de supposer qu'un seul moment il ne représenta pas, dans son harmonie, l'ensemble des facultés humaines... La grammaire de chaque race fut formée d'un seul coup; la borne posée par l'effort spontané du génie primitif n'a guère été dépassée... Les langues sortent complètes de l'esprit humain agissant spontanément. Semblable aux êtres vivants, le langage fut, dès son origine, en possession de ses parties essentielles. S'il est absurde de supposer un premier état où l'homme ne parla pas, suivi

d'un autre où régna l'usage de la parole, il ne l'est pas moins de supposer le langage d'abord ne possédant que des radicaux purs, puis arrivant par degrés à la conquête de la grammaire. Il est aussi ridicule de supposer le langage arrivant péniblement à compléter ses parties que de supposer l'esprit humain cherchant ses facultés les unes après les autres. . . Rien ne se crée, rien ne s'ajoute : telle est la loi commune des êtres soumis aux conditions de la vie. »

Si l'on demande comment il faut se représenter une création aussi extraordinaire, il répond qu'évidemment chez les ancêtres de l'espèce humaine on doit admettre un sentiment spécial de la nature, qui leur faisait apercevoir, avec une délicatesse dont nous n'avons plus d'idée, les qualités qui devaient fournir l'appellation des choses. La faculté des signes, qui n'est qu'une sagacité extraordinaire à saisir les rapports, était en eux plus exercée; ils voyaient mille choses à la fois. La nature leur parlait plus qu'à nous, ou plutôt ils trouvaient en eux-mêmes un écho secret qui répondait à toutes ces voix du dehors et les rendait en paroles.

C'est aux premiers jours du monde que M. Renan reportait ces grandes intuitions : « Quand l'homme apparut sur ce sol encore créateur, sans être allaité par une femme ni caressé par une mère, sans les leçons d'un père, sans aïeux ni patrie, songe-t-on aux faits étranges qui durent se passer dans son intelligence, à la vue de cette nature féconde, dont il commençait à se séparer? Il dut y avoir dans ce premier éveil de l'activité humaine une énergie, une spontanéité dont rien ne saurait maintenant nous donner une idée... »

Cependant, quelques années plus tard, le progrès des sciences naturelles, une vue plus nette de l'antiquité de l'homme sur la terre lui firent modifier quelque peu cette conception. Au lieu de placer l'origine de nos langues au berceau du genre humain, il la fit descendre de beaucoup de siècles, jusqu'à la formation des différentes races. Mais il maintint l'idée d'un langage créé d'instinct et par un effort immédiat de l'intelligence. « Quelques jours, quelques heures furent alors décisives. Une intuition primitive révéla à chaque race la coupe générale de son discours et le grand compromis qu'elle dut prendre, une fois pour toutes, avec sa pensée. » Des sages, des initiateurs, des prophètes furent ceux à qui l'humanité doit ce soudain éveil de la conscience. Il ajoute : « Je persiste, après dix ans de nouvelles études, à envisager le langage comme formé d'un seul coup et comme sorti instantanément du génie de chaque race. »

On ne peut s'empêcher de se demander comment cette conviction

pouvait se concilier avec son intention de faire, pour les langues sémitiques, ce que Bopp avait fait pour les langues indo-européennes : car l'idée mère de Bopp est, au contraire, de montrer la formation graduelle et le lent développement du langage. « Des recherches approfondies, poursuit M. Renan, ont obligé les linguistes à renoncer aux tentatives par lesquelles l'ancienne philologie cherchait à dériver l'une de l'autre les parties du discours. Toutes ces parties sont primitives... » Nous devons ici faire certaines réserves au nom de la philologie indo-européenne. S'il est vrai qu'elle ne peut pas pousser ses recherches assez loin pour arriver jusqu'à une époque où le nom ne se distinguait pas du verbe, elle a réussi, en revanche, à montrer clairement comment se sont différenciées certaines parties du discours plus récentes. On est donc bien certain que l'appareil grammatical de ces langues n'est pas tout entier du même temps.

Il ne faudrait pas croire que, dans la tête féconde de M. Renan, cette conception de l'origine du langage ait été une idée entre beaucoup d'autres, sans lien avec le reste de ses travaux, sans influence sur sa manière de comprendre l'histoire de l'humanité. Non : elle a été pour lui, au moins durant la première moitié de sa vie, d'une importance considérable, et elle a contribué à lui suggérer quelques-unes de ses affirmations les plus célèbres. Ces affirmations ont ensuite dépassé l'enceinte paisible où se traitent les questions philologiques; elles sont sorties des livres pour se répandre dans le monde, où elles ont eu une singulière fortune.

On se rappelle la théorie de M. Renan sur le monothéisme sémitique. Cette théorie, à y regarder de près, n'est pas autre chose qu'une extension ou une transposition sur un autre terrain de sa théorie sur l'origine du langage. Il a simplement dit des religions ce qu'il avait d'abord dit des langues : les religions aussi ont été créées par une intuition soudaine de la race, et il est aussi impossible d'en expliquer la formation première qu'il est impossible d'expliquer la formation des idiomes. « J'admets, dit M. Renan, que, depuis une antiquité qui dépasse tout souvenir, le peuple hébreu posséda les instincts essentiels qui constituent le monothéisme... Le point de vue sémitique n'est pas le fruit d'une constitution intellectuelle supérieure : il est le fruit d'une constitution *sui generis*, qui avait ses avantages et ses inconvénients... La race sémitique, comme la race aryenne, eut en partage, dès les premiers jours de son existence, avec un certain type de langage, un certain type de religion... Loin que le monothéisme sémitique m'apparaisse comme une conséquence du progrès de la réflexion, je suis bien

plutôt porté à l'envisager comme le résultat d'une intuition primitive, analogue à celle qui présida pour chaque race à la création du langage. En fait de religion et en fait de langue, rien ne s'invente; tout est le fruit d'un parti pris à l'origine une fois pour toutes [1]. »

De la religion le système s'est ensuite étendu à la littérature : aux Aryens appartiennent l'épopée, les grands récits, la légende, le théâtre; aux Sémites, l'éloquence enflammée des prophètes, la poésie personnelle du psaume ou de la kasida. Le droit et l'histoire politique elle-même ont été enveloppés dans cette vaste antithèse. Les formules juridiques des Latins, les coutumes slaves, celtiques, germaniques, sont la preuve d'un don inhérent à la race indo-européenne. Elle a créé la cité et la patrie, au lieu que la vie nomade et le pouvoir absolu du père de famille ou du sheik sont l'apanage naturel de la race sémitique. Pour construire ces hypothèses, qui ont tant frappé les esprits et soulevé tant de discussions il y a trente ans, M. Renan n'a eu qu'à généraliser ce qu'il avait pensé et dit d'abord du langage. On sait comment ces idées, une fois lancées dans la circulation, se sont peu à peu répandues dans la littérature courante, et comment elles ont été saisies au passage pour défrayer des polémiques qui n'ont plus qu'un rapport lointain avec leur point de départ.

Comme nous n'avons à apprécier ici que l'idée mère du système, c'est-à-dire la question de l'origine du langage, nous dirons en peu de mots qu'imaginer au commencement des races, soit chez le peuple tout entier, soit chez quelques individus privilégiés, des aptitudes différentes de celles que l'homme possède aujourd'hui, aptitudes si supérieures aux nôtres que nous sommes incapables de nous en faire aucune représentation un peu claire, c'est s'engager dans des hypothèses qui ont le tort de ne pouvoir être ni démontrées ni réfutées. Il est plus conforme à une saine méthode de croire que les faits qui se passent sous nos yeux sont les analogues de ceux qui se sont passés à l'origine des langues; si ces faits suffisent pour en expliquer la formation, on aurait tort de recourir à des suppositions contestables. C'est sur la donnée d'un développement continu et nullement mystérieux que travaille aujourd'hui la linguistique et qu'elle a réalisé les progrès de ces cinquante dernières années.

[1] On a cru trouver dans un passage de Lassen (*Indische Alterthumskunde*) l'idée première du système développé par M. Renan. Mais il n'a eu qu'à tirer les conséquences de ses propres idées : il est aisé de suivre, dans ses écrits, le progrès d'une conception qui était en rapport intime avec toute sa manière de penser et de sentir.

Avant de finir, nous voulons laisser ces obscurs problèmes pour revenir à la philologie des temps historiques, afin de montrer encore, par un ou deux passages, combien le jugement de l'auteur, quand il raisonne sur les réalités, redevient sûr et pénétrant.

La phonétique, c'est-à-dire la description des sons d'une langue, est la partie à laquelle les linguistes s'attachent aujourd'hui de préférence : quelques-uns, remontant jusqu'aux causes physiologiques, montrent dans le fonctionnement des organes l'origine de la transformation des mots. C'est ce que M. Renan avait déjà indiqué en termes généraux, mais singulièrement expressifs : « S'il est des langues moins résistantes que d'autres, plus friables et plus promptes à tomber en poussière, à quoi l'attribuer, sinon à l'organe du peuple, qui ne sait pas les maintenir ou qui agit sur elles à la manière d'un corrosif? Que l'on compare la fermeté du gothique, où aucune désinence n'est tombée, et qui nous représente une langue parfaitement jeune et intacte, à la déliquescence de la langue anglaise, usée comme un édifice en pierre ponce, à demi rongée par des organes défectueux!... Si les peuples occidentaux avaient eu la prononciation aussi correcte que la race arabe, on parlerait encore aujourd'hui en France, en Italie, en Espagne, la basse latinité. »

Il va même jusqu'à montrer la connexion intime existant entre les organes de la parole et ceux de l'ouïe, car il est certain que les deux ordres de faits marchent d'un même pas : « C'est l'organe de l'ouïe, bien plus que celui de la voix, qui règle ces sortes de dégradations : quand l'Anglo-Saxon écrivait *pedigree* pour *pied de grue*, c'était l'oreille qui rendait un faux témoignage sur la nature du son [1]. »

Sur le rapport du latin avec les langues romanes, il donne les observations les plus justes : « La création et l'extinction des idiomes ne se fait pas à un moment précis ni par un acte unique, mais par d'insensibles changements, au milieu desquels le point de transition est insaisissable... Qu'après toutes ses transformations on dise que la langue est différente ou qu'elle est la même, ce n'est là qu'une question de mots, dépendant de la manière plus ou moins étroite dont on entend l'identité. »

Citons enfin ce dernier passage où M. Renan montre pour les peuples de race latine la nécessité de toujours savoir le latin, et où il explique

[1] M. Renan donne ici une étymologie que nous n'avons encore rencontrée nulle part. Il est probable toutefois qu'il ne l'a pas avancée sans preuve. On comprend que le moyen âge, au lieu de comparer le tableau généalogique d'une famille à un arbre, ait eu l'idée originale d'une patte d'oiseau, dont la tige et les doigts fournissent une metaphore non moins picturale qu'un tronc se divisant en branches.

que chaque nation moderne a sa langue savante, qu'elle ne pourrait ignorer sans dommage : « Les langues dérivées, n'ayant pas l'avantage de posséder leurs racines en elles-mêmes, n'ont d'autre répertoire de mots que les langues anciennes. C'est là qu'au xvie siècle le français alla puiser une foule de vocables inconnus au moyen âge; c'est là encore qu'il s'adresse de nos jours, lorsqu'il profite de la faculté de s'enrichir qui lui a été si étroitement mesurée... Lors même que la langue moderne s'élève à la dignité de langue littéraire, la langue ancienne n'en conserve pas moins un caractère spécial de noblesse. Elle subsiste comme un monument nécessaire à la vie intellectuelle du peuple qui l'a dépassée, comme une forme antique dans laquelle la pensée moderne devra venir se mouler, au moins pour le travail de son éducation... L'existence des langues classiques est une loi universelle dans l'histoire de littérsatures, et le choix de ces langues, de même qu'il n'a rien de nécessaire pour tous les peuples, n'a rien d'arbitraire pour chacun d'eux. »

Ces extraits, dont plusieurs sont empruntés au premier ouvrage de M. Renan, montrent assez de quelle façon il prenait, dès le premier jour, les questions de linguistique. On peut dire que nous avons là proprement la marque de son esprit: tout ce qu'il touchait, il l'élevait jusqu'à lui et le mettait en pleine lumière. Les philologues qui s'occupent des langues indo-européennes auraient tort de ne pas le consulter, comme étant resté étranger à leurs recherches: ils trouveront chez lui mainte idée générale, quantité de conseils et d'aperçus, dont plusieurs sont encore aujourd'hui d'un entier à-propos. Toutes les fois que leur pensée courra risque de se resserrer dans les questions de détail, ils feront bien de retourner pour quelques instants à ces livres sur l'Avenir de la science, sur l'Origine du langage, sur les langues sémitiques; ainsi que l'a dit Benfey des travaux de Guillaume de Humboldt, les écrits d'Ernest Renan sont pour le linguiste des ouvrages où l'esprit se retrempe, s'élève, en quelque sorte des livres d'édification.

Michel BRÉAL.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Untersuchungen zu den Mimiamben des Herondas, von Otto Crusius. Leipzig, Teubner, 1892, VI et 203 pages in-8°. Leipzig, Teubner, 1892.

Herondae Mimiambi. Accedunt Phœnicis coronistæ, Mattii mimiamborum fragmenta. Edidit Otto Crusius. Bibliotheca scriptorum græcorum et romanorum Teubneriana, XXIII et 89 p., petit in-8°. Lipsiæ, 1892.

Les travaux sur Hérondas, les éditions de ses *Mimes*, se succèdent coup sur coup, et il n'y a pas lieu de s'en étonner : ces nouveautés d'il y a deux mille ans ont un double attrait; elles viennent de loin et elles ne sont connues que depuis hier. Ajoutez qu'elles offrent des problèmes à résoudre, des énigmes à deviner, choses qui plaisent aux esprits critiques et chercheurs. Nous avons rendu compte dans ce journal de la première publication du papyrus par M. Kenyon et de l'essai de M. Rutherford, ainsi que de l'excellente édition de M. Buecheler, qui a eu deux tirages en deux mois [1]. Voici que M. Crusius, professeur à l'université de Tubingue, nous donne à son tour un texte accompagné de notes critiques et un livre qui y ajoute les notes explicatives. C'est un commentaire d'une allure libre; l'auteur ne l'a pas écrit d'une traite; aussi revient-il à deux reprises sur la plupart des questions pour se compléter et se corriger; et comme il a beaucoup lu et qu'il est chez lui dans les recoins de la philologie que d'autres connaissent à peine, il se laisse aller aux digressions où l'entraîne sa vaste érudition et qui, tout en nous éloignant quelquefois du sujet, ne laissent pas de nous instruire.

L'édition a le grand mérite de reposer sur un déchiffrement plus exact et plus complet du papyrus ou plutôt de sa reproduction photographique. M. Blass, qui vient de contrôler sur l'original les lectures de M. Crusius, n'a trouvé la plupart du temps qu'à les louer et à les confirmer. Il a pu cependant, grâce à l'inspection du papyrus, les rectifier en plusieurs endroits, et l'important article des *Göttingische gelehrte Anzeigen* (1892, n° 22) qu'il a consacré à cette revision doit être consulté par tous ceux qui s'intéressent à la constitution du texte d'Hérondas.

Ce texte offre encore assez de leçons douteuses, bon nombre de la-

[1] Voyez les cahiers de novembre 1891 et d'août 1892.

cunes grandes ou petites, mais il repose maintenant, à tout prendre, sur une base plus sûre. Grâce aux nouvelles lectures, M. Crusius a pu corriger beaucoup de passages; il faut dire, toutefois, qu'il tient trop à des résultats péniblement acquis au prix d'une grande fatigue des yeux. Cela est naturel, mais cela l'induit à défendre quelquefois des leçons vicieuses, inintelligibles même, et à repousser de bonnes corrections. L'horreur des corrections est chez lui un parti pris, un principe qui s'étend jusqu'aux corrections faites par une seconde main dans l'antiquité même; c'est à peine s'il en accepte une ou deux à son corps défendant. Sans doute ces corrections, disons mieux, ces variantes, ne sont pas toutes préférables aux leçons de la première main, mais il en est d'excellentes qu'un éditeur ne doit pas dédaigner. D'un autre côté, quand il s'agit de combler des lacunes, on admire que le même homme, tantôt conservateur à l'excès, ne recule devant aucune hardiesse, si téméraire qu'elle soit. Il l'a déclaré lui-même[1] : *Audax esse volui ubi alii cauti fuerunt, cautus ubi fuerunt audaces.* Quand les éléments d'une restitution plausible font défaut, il est sage de ne hasarder aucun supplément; M. Crusius a tenté l'aventure, sans succès, il est vrai, mais personne n'aurait réussi là où il a échoué. Par une faiblesse bien naturelle, au lieu de s'avouer son échec, il s'est persuadé à lui-même et il essaye de persuader à ses lecteurs qu'il comprend des mots péniblement raccordés dont le sens est plus qu'obscur.

Nous voilà débarrassé de la partie la plus ingrate de notre tâche: signaler les côtés faibles d'un travail d'ailleurs excellent et indispensable à quiconque veut étudier Hérondas. Le nouvel éditeur a bien mérité de son auteur. Donnons-en la preuve en nous arrêtant à quelques endroits où le naturel du dialogue et le mouvement dramatique se trouvent heureusement rétablis. L'entremetteuse du premier mime procède avec beaucoup de précaution : elle prépare le terrain, elle s'apitoie sur la triste vie d'une jeune femme délaissée pendant que le mari s'amuse dans un pays où abondent les plaisirs et les séductions; elle touche au point délicat de sa mission d'une façon générale et vague. Avant de préciser, elle a un moment d'hésitation, et cette pause est bien indiquée, dans la présente édition, par la question de Métriché (v. 47) : [Tί οὖν] φῄ[ς]; « Où en veux-tu venir? »

Vers la fin du *Maître d'école* (III, 92) on trouve une interjection (ἰσσᾷ) qui ne s'était encore rencontrée dans aucun texte littéraire, mais qui est citée par les lexicographes grecs. M. Crusius en a bien compris le sens, et il l'a donnée à Kottalos, en supposant que ce petit mauvais sujet nargue ainsi ses bourreaux en s'échappant de leurs mains. Évidemment

il leur tire la langue. Sur quoi l'excellente mère de s'écrier : « Puisses-tu fourrer ta langue dans l'encre[1] ! » Chez le grammatiste on a broyé de l'encre pour tous les écoliers. Et voyez comme tout se suit et s'éclaire : nous comprenons maintenant pourquoi la mère rentre chez elle pour chercher des entraves : le garnement ne pourra plus que sautiller sur place à pieds joints. Voilà une innovation heureuse; mais pourquoi notre éditeur n'a-t-il pas laissé les vers 90-92 au grammatiste?

On croyait que le poète avait négligé d'indiquer le nom de l'une des deux femmes qui viennent, dans le mime IV, offrir un sacrifice à Asclépios, et qu'elles étaient accompagnées de deux servantes, Kokkalé et Kudilla. Averti par un jeune ami, M. Zielinsky, le nouvel éditeur a donné le nom de Kokkalé à l'une des deux femmes, et il a rétabli ainsi la vraie distribution des rôles. En effet, la femme qui prononce la prière au début du mime doit aussi mettre le tableau votif en place : cet acte est trop solennel pour être abandonné à une esclave. Il ne convient pas non plus qu'une esclave remette au néocore et au serpent divin la part qui leur revient des offrandes, ni qu'elle trempe dans le miel les gâteaux consacrés au dieu. Kunno semble être l'aînée des deux amies; elle charge sa jeune compagne active et intelligente d'accomplir tous les actes de dévotion, mais c'est elle qui gourmande l'esclave. A la différence des Syracusaines de Théocrite, qui ont chacune leur suivante, les deux femmes d'Hérondas ne sont accompagnées que d'une seule esclave. Cela permet de supposer qu'elles habitent la même maison et qu'elles sont proches parentes.

Les vers 25-38 sont attribués à Kokkalé dans la présente édition. Nous aimerions à couper ce long morceau, de manière à ce qu'il y eût changement d'interlocuteur au vers 27, au commencement du vers 30 et une seconde fois avant les mots *πρὸς Μοιρέων*, enfin au vers 35. Le dialogue y gagnerait en vivacité : les deux amies s'appellent sans cesse; tantôt l'une, tantôt l'autre a découvert une nouvelle merveille qu'elle veut faire admirer à sa compagne. Saisissons cette occasion pour dire un mot des vers 93-94, où nous voudrions introduire une autre ponctuation sans rien changer à la leçon du manuscrit. Il y est question d'une espèce de pain bénit que l'on avait coutume d'emporter du temple, et dont le nom *ὑγίεια* « pain de santé » indique l'idée religieuse qu'on y

[1] Nous écrivons : *Λάθοις τὴν γλῶσσαν ἐς μέλαν πλύνας*, littéralement : « Puisses-tu par imprudence fourrer ta langue dans un bain d'encre ! » On a vainement essayé d'expliquer la leçon du papyrus *ἐς μέλι*. M. Crusius avait aussi pensé à *μέλαν*, mais il a renoncé à cette correction par des scrupules que nous ne partageons pas.

attachait. Nous croyons que Kunno veut avoir sa part de ce précieux préservatif contre la maladie et qu'elle demande à Kokkalé de lui en donner : « Et de plus, que je n'oublie pas, je veux emporter moi-même du pain de santé, donne-m'en. »

Καὶ ἐπὶ, μὴ λάθῃ, φέρειν αὐτὴ
τῆς ὑγιίης λῶ· πρόσδος.

Dans le mime V, l'esclave Pyrrhias, chargé de mener au supplice Gastron, le favori tombé en disgrâce, au lieu d'exécuter l'ordre de sa maîtresse, la regarde tout ahuri. Alors celle-ci dit, en s'adressant à une jeune servante (vers 41) : Ὅδη, Κύδιλλα, τὸ ῥύγχος τοῦ πανтоέρκτεω τοῦδε. M. Crusius fait observer avec raison que cet ordre vise Pyrrhias, non Gastron, et que le verbe ὀδάω a ici son sens premier. Cependant, comme la traduction qu'il ajoute n'est pas nette, nous allons préciser la situation. Kudilla restera près de sa maîtresse, elle ne doit pas conduire les esclaves, et le sens des mots cités est : « Tourne-lui le museau du côté où il doit aller. »

Nous croyons, avec M. Buecheler, que le commencement du mime VI implique la présence de deux personnages muets. A côté de la servante de Koritto, la maîtresse de la maison, on aperçoit, en y regardant de près, la servante de Métro, qui vient voir son amie. L'usage voulait qu'une femme tant soit peu respectable ne sortît pas seule. Dans la *Fête d'Adonis,* Théocrite, nous venons de le rappeler, donne à ses deux Syracusaines deux suivantes : chacune a la sienne. Métro s'est donc fait accompagner par une servante, et celle-ci entre avec sa maîtresse. Ce point admis, on comprend le pluriel φθείρεσθε « décampez », au vers 16. Est-ce Métro qui chasse les esclaves, en interrompant son propos? ou est-ce Koritto? Un ordre pareil semble mieux convenir à la maîtresse de la maison, mais Métro sait mieux que l'objet de sa visite est d'une nature toute confidentielle.

Le discours que Kerdon, le cordonnier pour dames, tient à ses clientes dans le mime VII est mutilé en plusieurs endroits. On peut cependant en suivre l'ordre et la disposition. Aussi ne saurait-on goûter la manière dont les éditeurs ont cru devoir compléter le vers 29. A les entendre, Kerdon dirait ici que la femme du tanneur Kandas lui paya trois mines certaine paire de souliers. Mais Kerdon n'en est pas encore venu à parler du prix de sa marchandise. Ce prix sera très élevé; avant de le déclarer, le rusé compère exhibe sa marchandise, en fait admirer l'élégance, le fini, vante la qualité et la couleur du cuir, énumère ses dépenses, esclaves ouvriers et famille à nourrir, se plaint d'être obligé

de travailler nuit et jour. C'est seulement après un long préambule, quand il croit son public assez préparé, qu'il se laisse enfin arracher, au vers 79, une déclaration qui, malgré toutes ses précautions oratoires, sera fort mal reçue. On voit que Kerdon est trop habile pour dire, dès le vers 29, ce que les éditeurs lui font dire. Ajoutez que trois mines seraient un prix fabuleux pour une paire de souliers. Le cordonnier en demandera une mine, c'est-à-dire à peu près cent francs, ou plutôt, en tenant compte de la dépréciation du métal, trois cents ou quatre cents francs de notre monnaie. Les femmes de cette époque dépensaient donc pour leur chaussure autant que celles d'aujourd'hui pour leur toilette. Pour revenir au passage qui nous occupe, M. Blass suppose avec raison qu'il y était question du prix que le cordonnier payait au tanneur pour je ne sais quel poids de cuir [1]. Les vers suivants viennent à l'appui de cette conjecture.

Aux vers 122-123, le cordonnier, qui a fait asseoir Métro et ses amies et qui est avec elles du dernier galant, prend un ton tout différent en interpellant ainsi une femme qui se tient debout à l'entrée de la boutique : « Hé ! toi là-bas près de la porte, qui fais hihi plus fort qu'une cavale, tu donneras sept dariques pour cette paire de souliers. » M. Crusius fait au sujet de ces vers une très jolie remarque. Il devine que cette femme n'est autre qu'Évétéris, la harpiste, contre laquelle Kerdon a une dent parce qu'elle pousuit sa femme de lazzis injurieux. Lui demander la somme exorbitante de sept dariques équivaut à un refus de lui vendre. Le petit homme chauve, si âpre au gain, ne se laisse donc pas marcher sur le pied et sait mettre quelquefois sa dignité au-dessus de son intérêt. Ou bien appréhende-t-il que la harpiste ne le paye pas ? Plus haut (v. 102), avant qu'elle parût à la porte, il a dit qu'il ne lui donnerait pas certaine chaussure quand même elle lui en *promettrait* (ὑπόσχηται) quatre dariques. Elle n'a donc pas l'habitude de payer comptant.

Ces prix de quatre et de sept dariques sont d'autant plus excessifs qu'on ne peut entendre ici le darique, connu par d'autres témoignages, qui valait autant que le stater ou un peu moins. M. Buecheler fait remarquer, dans une de ses notes concises, qui veulent être méditées, que le darique d'Hérondas a la valeur d'environ un stater et demi. En effet, aux vers 99-102, Kerdon déclare qu'il ne laisserait pas même pour quatre dariques une chaussure dont on lui offrait cinq staters; d'où il

[1] M. Blass lit *μνᾶ]ς τρεῖς ἔδωκε Κανδᾶ[τι*. Le sujet à suppléer serait *Κέρδων*; et en effet le cordonnier parle souvent de lui-même à la troisième personne. Ou bien faut-il écrire *ἔδωκ' Ἑκανδᾶτι*? Rien n'empêche de lire (VI, 87) *Ἀρτεμῖς ἠκανδᾶτις*, comme ailleurs *ἠκάτη* pour *ἡ Ἑκάτη*.

résulte que le darique valait plus d'un stater et un quart. D'un autre côté, il fait un peu plus loin la concession de se contenter de trois dariques pour une marchandise qu'il avait faite une mine d'argent, c'est-à-dire cinq staters d'or: preuve que le darique valait moins d'un stater et deux tiers. La valeur du stater doit donc être intermédiaire entre un stater et trois douzièmes et un stater et huit douzièmes.

Quoi qu'il en soit de questions que nous laissons à résoudre aux numismates, on voit que ces femmes font un luxe effréné, et on se laissera difficilement persuader par M. Diels [1] que nous avons affaire à des paysannes. Il est vrai que l'une d'elles élève des poules, mais on peut avoir une basse-cour sans habiter la campagne. Kerdon a deux concurrents homonymes : ces trois cordonniers, la grande rue (ἡ πλατεῖα), les vastes maisons pour loger plusieurs familles (συνοικίαι), tout enfin nous transporte évidemment dans une ville; et, sans insister sur ces détails, on peut affirmer que les dames élégantes et dépravées que le poète met en scène ne peuvent être que des citadines. Si leur langage n'est pas toujours un modèle d'urbanité, c'est là un trait de mœurs à recueillir.

Les pages les plus instructives des *Untersuchungen* sont peut-être celles que M. Crusius a consacrées aux proverbes et aux locutions proverbiales dont les Mimes sont parsemés. Personne ne connaît mieux que lui les parémiographes grecs, et s'il s'est fait l'éditeur d'Hérondas, nous soupçonnons que c'était d'abord l'amour des proverbes qui l'attira vers cet auteur. On sent, en lisant son livre, combien les proverbes grecs lui sont familiers; aucun rapprochement ne lui échappe, et plus d'un passage obscur est éclairci grâce à sa science spéciale. Citons un exemple. Le *leno* du 2ᵉ mime se plaint d'avoir été roué de coups par un jeune homme (v. 62) :

> Πέπονθα πρὸς Θάλητος ὅσσα κὴμ πίσσῃ
> μῦς· πὺξ ἐπλήγην . . .

M. Crusius explique qu'il y a ici deux proverbes, greffés l'un sur l'autre. On disait couramment « pris comme une souris dans la poix » (ὡς μῦς ἐν πίσσῃ), quand quelqu'un s'avisa de détourner ce proverbe de son sens par un jeu de mots. Un athlète du nom de Mus avait été pitoyablement arrangé dans l'épreuve du pugilat (πύξ) aux jeux d'Olympe à Pise, Μῦς ἐν Πίσσῃ. De là un calembour qui donna lieu à un nouveau proverbe ou, si l'on veut, au mélange de deux proverbes. M. Crusius imprime

[1] *Zum sechsten und siebenten Gedichte des Herodas* von A. Diels. Sitzungsberichte der K. preuss. Akad. der Wissenschaften zu Berlin. Séance du 5 mai 1892.

ἔσσα καὶ Πίσσῃ Μῦς par deux majuscules, et il a raison, car le second sens s'applique plus particulièrement au présent endroit; cependant le premier sens n'est pas oublié, et c'est là précisément le piquant de la chose. Du reste la mésaventure de Mus eut lieu, à ce qu'on rapporte, dans la LXI[e] Olympiade, en 336 avant notre ère, un siècle avant Hérondas.

On ne débite pas toujours un proverbe connu tout au long, les premiers mots suffisent pour le faire entendre. Mais, pour comprendre un proverbe abrégé dans une langue morte, il faut qu'une longue étude vous ait familiarisé avec les dictons populaires. On s'était trompé sur le sens des mots: Ἦ ῥ' οὐχὶ μᾶλλον Φρύξ; (v. 14). M. Crusius y a reconnu l'indication rapide d'un adage qui se lit *in extenso* ailleurs chez Hérondas. Après avoir menacé d'un châtiment exemplaire l'esclave favori qui l'a cruellement offensée, Bitinna s'écrie : « N'est-il pas vrai que le Phrygien a besoin de coups pour devenir bon serviteur? »

Mais la grossièreté ordurière de Battaros trouve des mots contre lesquels toute l'érudition de M. Crusius échoue. Dans le 2[e] mime, ce savant éditeur propose en vain plusieurs explications des vers 44-45; nous continuons de ne pas comprendre[1].

Il est hors de doute que la plupart des proverbes employés par Hérondas ne sont pas pris dans les livres ou dans les recueils (il en existait déjà de son temps), mais dans la vie et l'usage du peuple. Il en a qui lui sont propres, que les lexicographes grecs ne trouvèrent que chez lui : on peut croire, avec M. Crusius, que ces proverbes rares avaient cours dans l'île de Cos. Quelquefois cependant nous ne pouvons nous défendre du soupçon que les personnages du poète se servent de dictons plus littéraires que populaires : « Quand même je pleurerais toutes les larmes de Nannakos » (κἢν τὰ Ναννάκου κλαύσω, III, 10). Cet obscur Nannakos, qui fut, dit-on, un roi de Phrygie contemporain du déluge de Deucalion, ferait bonne figure dans le poème de Lycophron. Cependant M. Crusius fait observer que le nom propre *Nannakos* se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions de Cos : il est donc assez probable que la légende de Nannakos était répandue dans l'île. Mais la locution « tu dors d'un sommeil Latmien » (Λάτμιον κνώσσεις, VIII, 10), c'est-à-dire « tu dors comme Endymion », nous paraît trop recherchée pour être populaire, et nous nous étonnons de la trouver dans la bouche d'une grossière paysanne qui réveille ses esclaves. Un berger de Théocrite fait aussi allusion au sommeil d'Endymion (c'est vers la fin de la troisième

[1] L'interprétation de M. Buecheler serait assez satisfaisante, si φησίν ne faisait difficulté. On ne peut construire ce verbe avec τὸ τοῦ λόγου δὴ τοῦτο, locution appositive, comme en latin *Socratis illud, Diogenis illud*.

idylle), mais ce berger possède une science mythologique des plus étendues.

Nul doute qu'Hérondas n'ait observé la société de son temps avec curiosité et non sans malice; mais, quelque grande que soit dans ses tableaux de genre la part de l'observation personnelle, il a certainement subi des influences littéraires, et l'on aimerait à savoir quels ont été ses modèles et dans quelle mesure ils ont agi sur lui. M. Crusius a soigneusement recueilli jusqu'aux moindres indices d'imitation qu'il a pu découvrir; mais ces rapprochements ne portent que sur de menus détails, et l'on ne sait, la plupart du temps, s'il y a emprunt ou ressemblance fortuite. A vrai dire, on ne peut guère signaler qu'une seule réminiscence incontestable. Le maître d'école veut que l'élève turbulent « devienne plus sage qu'une jeune fille, qu'il n'ose toucher à un fétu » (III, 66-67) :

> Ἐγώ σε θήσω κοσμιώτερον κούρης
> κινεῦντα μηδὲ κάρφος.

C'est presque mot à mot ce que dit le chœur des femmes dans *Lysistrata* (v. 473-474) :

> Ἐπεὶ θέλω 'γὼ σωφρόνως ὥσπερ κόρη καθῆσθαι,
> λυποῦσα μηδέν' ἐνθαδί, κινοῦσα μηδὲ κάρφος.

Que l'auteur des *Mimiambes* ait pratiqué de préférence cette comédie d'Aristophane, cela n'a pas lieu d'étonner. Il a certainement lu les Mimes de Sophron, aussi bien que ceux de Théocrite; mais il est malaisé de déterminer ce qu'il leur doit. Nous sommes disposé à croire que le poète qui a exercé l'influence la plus directe sur Hérondas, c'est le vieil Hipponax. Dans un fragment, malheureusement mutilé, il se donne lui-même pour un successeur d'Hipponax, et il lui doit plus que le mètre et le dialecte; la crudité du langage et le ton des peintures sont les mêmes chez les deux poètes. Ces traits communs sont en quelque sorte impliqués par le mètre choliambique, ou tout au moins s'accordent si bien avec la forme métrique qu'ils donnent la raison pour laquelle Hérondas ne voulut pas jeter ses Mimes, comme Théocrite, dans le moule du vers héroïque.

Disons, en finissant, que la nouvelle édition d'Hérondas, sans rendre inutile celle de M. Buecheler, qui garde sa valeur et ses avantages propres, marque un progrès notable dans la critique et l'interprétation des *Mimiambes*. Nous les comprenons mieux; arriverons-nous jamais à les comprendre complètement? On peut en douter.

Henri WEIL.

IMPRIMERIE NATIONALE.

HISTOIRE DES PRINCES DE CONDÉ pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1863-1892, six volumes in-8°.

M. le duc d'Aumale poursuit depuis trente ans ce grand ouvrage, à travers bien des vicissitudes. Les deux premiers volumes, qui portent la date de 1863 et de 1864, ont été saisis avant leur publication [1]. Pourquoi? Contenaient-ils une attaque, une offense contre le gouvernement établi? Ils présentaient l'histoire des deux premiers Condé et des guerres religieuses en France au XVIe siècle; il n'y avait là rien qui menaçât la dynastie des Bonaparte. C'est le nom de l'auteur qui les rendait suspects au régime impérial, et peut-être aussi son talent, car si le livre eût été de nature à compromettre ce nom, il est à croire qu'au lieu de le supprimer on eût plutôt travaillé à le répandre. Les volumes suivants ont paru, l'auteur étant revenu en France, puis renvoyé en exil. C'est en France qu'il continue son œuvre aujourd'hui, qu'il est à la veille de l'achever, et il faut espérer qu'il y jouira en paix désormais du renom d'historien et d'écrivain que ce beau travail lui aura valu.

Dès la première page, il montre qu'avant de rien imprimer il était maître de son sujet tout entier et en avait bien saisi les traits dominants :

Le XVIe siècle, dit-il, est le siècle des grands caractères, comme l'âge suivant est

[1] Voici la suite des actes qui ont marqué cette incroyable saisie :

19 janvier 1863. Le préfet de police fait saisir, chez l'imprimeur et le libraire, et transporter à la préfecture de police, l'*Histoire des princes de Condé*.

20 février 1863. Le duc d'Aumale assigne le préfet de police devant le tribunal de la Seine en restitution des exemplaires saisis. — Michel Lévy intervient et se joint au prince.

20 août 1863. Jugement. — Surseoit à statuer jusqu'à ce que le duc d'Aumale produise l'autorisation du gouvernement exigé par l'article 75 de la Constitution de l'an VIII.

16 juillet 1864. Arrêt confirmatif de la Cour de Paris.

15 novembre 1865. Arrêt de la Chambre des requêtes : rejette le pourvoi du duc d'Aumale. (Voir le recueil de Sirey, 1866, I, 17.)

31 mars 1866. Décret rendu en Conseil d'État : refuse au prince l'autorisation de poursuivre.

9 mai 1867. Décret rendu en Conseil d'État *au contentieux :* rejette la demande du prince et de Michel Lévy en annulation, pour excès de pouvoir, de l'acte du préfet de police et de l'approbation donnée à cet acte par le ministre de l'intérieur. (Voir Sirey, 1867, I, 124.)

On n'a pas oublié l'éloquente plaidoirie de MM. Dufaure et Hébert, qui est la condamnation de ces juges.

celui des beaux génies et des belles âmes..... Si l'on veut, sans se renfermer dans des limites trop étroites, comparer un moment avec le règne de Louis XIV la période qui s'étend de François Ier et de Charles-Quint jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans, on est frappé d'un contraste profond entre les hommes éminents de ces deux époques : d'une part, l'indépendance des esprits, l'originalité des conceptions, l'exécution prompte et hardie des résolutions extrêmes, l'audace dans le crime et l'héroïsme dans la vertu; de l'autre, le génie mâle et noble, mais régulier, contenu, des contemporains du grand Roi. Les figures historiques, dans la première époque, présentent chacune leur type à part; dans la seconde, elles ont comme un air de famille, et l'on pourrait presque dire qu'elles semblent jetées dans le même moule. (T. I, p. 4.)

Il y a, dans les temps antérieurs, deux époques et comme une double origine à cette histoire : Robert le Fort, dont viennent les Capétiens, et parmi les Capétiens, saint Louis, dont descendent les Bourbons. L'auteur se borne à un rapide tableau généalogique avec indication de ceux qui ont été tués à l'ennemi ou qui se sont le plus signalés à la guerre, établissant que, de toutes les branches de la maison royale, la plus militaire a toujours été celle de Bourbon, et justifiant ainsi le mot de Brantôme, dévoué pourtant à un autre parti : « De cette race de Bourbon, ils sont tous braves et vaillants, et n'ont jamais esté malades de la fièvre poltronne. »

Celui qui se détache de la souche des Bourbons pour faire la branche des Condé, Louis de Bourbon, était le dernier des treize enfants du duc de Vendôme. L'histoire de cette branche, aux XVIe et XVIIe siècles, est intimement liée à l'histoire de la France, et il faut un art véritable pour la mettre en relief dans ce cadre général sans se perdre dans des détails trop minutieux. Des quatre princes qui remplissent la période circonscrite par l'auteur, il en est deux qui font l'objet plus particulier de son étude, c'est le premier et le quatrième : Louis Ier de Bourbon, l'auteur de la branche, et Louis II, qui lui donna le plus d'éclat, le grand Condé. Le portrait de Louis Ier, prince de Condé, est l'un des plus frappants parmi tous ceux que l'auteur a retracés et qu'il excelle à peindre :

..... Leste, vigoureux, il excellait dans tous les exercices du corps : nul, dans un jeu de paume, ne servait mieux la balle, nul ne maniait mieux ses armes dans un carrousel et ne faisait parader avec plus de grâce un cheval difficile. D'après des portraits authentiques, ses yeux étaient vifs et perçants. Sa figure, sans être régulière, s'encadra plus tard dans une de ces barbes fortes d'un blond ardent que reproduisent si souvent les maîtres du XVIe siècle. Son esprit était brillant et assez cultivé, sa parole facile, entraînante, avec une pointe de raillerie, que sa bonne humeur faisait oublier; rien de puritain assurément, beaucoup de gaieté et d'ardeur, le désir et le don de plaire, le caractère résolu, l'âme fière, le cœur grand et généreux. (T. I, p. 23.)

4.

La France en était à une de ces époques, si fréquentes dans son histoire, où, après s'être élevée bien haut, elle tombe par ses fautes, mais retrouve, en touchant le sol, son énergie native et la force de se relever, ce qui déjà faisait dire à Charles-Quint : « Il n'y a nation au monde qui fasse plus pour sa ruine que la françoise, et néantmoins tout lui tourne à salut, Dieu ayant en sa protection particulière le Roy et le royaume. » (T. I, p. 29.)

La lutte n'était que suspendue quand Henri II monta sur le trône. « La paix de Crespy n'avait été qu'une trêve, et dès 1551 la guerre avait recommencé comme d'elle-même en Italie. » Le jeune Condé, marié de quelques jours, obtint d'y servir comme volontaire. A son retour, il suivit le roi dans la campagne qui procura la conquête des Trois Évêchés; puis on le trouve, avec un commandement, dans la campagne de Picardie, au combat de Doullens (1553); dans la campagne du Hainaut et d'Artois, à la bataille de Renty (1554), et l'année suivante comme volontaire en Italie. Quand la trêve de Vaucelles, conclue par Philippe II après l'abdication de Charles-Quint, fut rompue par Henri II sous l'influence du duc de Guise, et que le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, envahit la Champagne, le prince accourut à l'armée et on le trouve à la bataille de Saint-Quentin avec son frère, le comte d'Enghien, qui fut tué.

La paix de Cateau-Cambrésis, qui paya aux dépens de la France le prix de cette victoire des Espagnols, allait avoir son contre-coup à l'intérieur. A la guerre extérieure succéda bientôt la guerre civile. Le rôle du prince allait aussi se transformer. Brillant soldat dans la première période, il allait devenir chef de parti, l'espoir des protestants, à défaut de son frère aîné, Antoine, roi de Navarre, qui n'osa ou ne voulut point prendre la place.

Le duc d'Aumale raconte, sans aucun enthousiasme, on peut le croire, mais avec beaucoup de netteté, cette succession d'intrigues compliquées et de petites guerres, ces paix toutes *mal assises*, triste époque où l'on voit la France usant ses forces contre elle-même, ses plus grands hommes abaissés au métier de conspirateurs et cet humiliant appel à l'étranger, chaque parti s'adressant, tour à tour ou en même temps, les catholiques aux Espagnols, les protestants aux Anglais, jusqu'à leur livrer le Havre comme en compensation de Calais, reconquis par le duc de Guise. Après avoir suivi le premier Condé aux différentes étapes de cette vie agitée : tumulte d'Amboise, états d'Orléans, guet-apens de la Cour, arrestation, procès, condamnation, exécution prévenue par la mort de François II, réhabilitation, réconciliation avec Guise, puis

rupture; après avoir particulièrement noté son attitude dans les péripéties de la guerre religieuse jusqu'à Jarnac, où, vaincu et pris, il fut assassiné (13 mars 1569), l'auteur, résumant sa carrière, porte sur lui ce jugement :

Il fut dissolu et scandaleux dans ses mœurs; il agita sa patrie, dont il ouvrit les portes à l'étranger; il combattit contre le Roi et il eut le malheur de quitter la religion de ses pères ; voilà les ombres de ce tableau. Nous ne prétendons pas le justifier, mais nous dirons que, dans ses vices et dans ses fautes comme dans ses vertus ou ses belles actions, il fut beaucoup de son temps et de son pays. Sans doute, il adopta la Réforme sans conviction religieuse bien ferme, mais ce n'est pas seulement le dépit et l'ambition qui l'avaient poussé de ce côté. En combattant sous l'étendard des protestants, il ne vengeait pas seulement ses griefs personnels, il luttait aussi pour l'indépendance de la nation et de la couronne, pour l'hérédité du trône, sérieusement menacée; il ouvrit la voie à Henri IV. Quelque jugement qu'on porte sur sa conduite, on ne peut qu'admirer sa constance dans les revers, le sentiment élevé, mais exempt de morgue, qu'en toute circonstance il eut de sa propre dignité, sa fermeté à soutenir une lutte disproportionnée « avec plus de courage que de forces », sa fidélité envers des amis qui le soupçonnaient toujours et qui l'entraînaient souvent. Et puis, s'il était excellent chef de guerre, il était aussi « amateur de la paix ». Nul ne se montrait plus empressé à éteindre un feu qu'il n'avait jamais allumé seul; cette crédulité, un peu naïve, que les réformés lui reprochaient avec tant d'aigreur, attestait du moins son patriotisme. Condé « aimait et honorait » la France : ce fut le jugement de ses contemporains; devant la postérité, c'est son excuse et sa gloire. (T. II, p. 79-81.)

Dans cette première partie de son œuvre, le duc d'Aumale a plus d'une occasion de montrer déjà ce qui est sa qualité dominante comme historien d'un temps où la guerre tient une si grande place : c'est qu'il est du métier. Il sait ce qu'il faut à une armée, comment elle doit être conduite, et apprécie d'autant mieux les difficultés que l'on rencontrait au XVIe siècle, à une époque de transition (voir t. I, p. 30, 36). Il sait quels soins doit prendre un chef de troupes en présence de l'ennemi et de quelle importance est le choix des lieux, s'il est possible, et toujours la connaissance du terrain. Il fait cette étude pour lui-même avant de raconter un combat. Il veut voir si le général en a tenu compte. Il saisit, dans le mouvement des corps engagés, le point critique de la bataille; il a comme l'instinct de ce qui était à faire, et dit pourquoi l'un a été vainqueur, l'autre vaincu. Témoin le récit du combat sur l'Escaillon, de la bataille de Renty (p. 37-41) et surtout de la bataille de Saint-Quentin (p. 47-53).

Les deux princes de Condé, Henri Ier et Henri II, ont un rôle bien effacé entre Louis Ier, qui les précède, et Louis II, qui les suit, le grand Condé. Le prince de Béarn, qui sera Henri IV, a repris, à la tête des

protestants, la place qu'Antoine, son père, avait laissée à Louis Ier. Le prince Henri Ier figura pourtant, non sans honneur, auprès de son cousin. Marié à une princesse protestante, Marie de Clèves, en même temps que le prince de Béarn, devenu roi de Navarre, épousait la sœur de Charles IX, il eut presque aussitôt à traverser l'épreuve de la Saint-Barthélemy, journée sanglante que l'auteur n'a point à raconter en détail, mais qu'il flétrit en quelques mots, et elle lui donne l'occasion de montrer que le jeune Condé, sous les menaces du roi, montra plus de résolution que son royal parent, refusant la messe quand on la lui voulait imposer sous peine de mort, et ne s'y résignant qu'un mois après, lorsque l'on pouvait croire à une abjuration volontaire. Mais son cœur était resté aux protestants, et quand ils reprirent les armes, il devint leur chef, sans réussir toutefois à rétablir leurs affaires par ces petites guerres et ces fausses paix qui remplirent le règne de Henri III.

La Ligue s'était formée pour résister à l'union protestante, mais alors le roi de Navarre avait rejoint Condé et dirigeait le parti. C'est lui qui commandait à la bataille de Coutras, petit combat à ne compter que les hommes, mais où le duc d'Aumale retrouve dans la tactique de son auguste aïeul, avec l'entrain du Gascon, le coup d'œil du grand capitaine (29 octobre 1587). Condé faillit y périr. Il ne se releva de sa rencontre périlleuse avec Saint-Luc que pour être enlevé bientôt après par une mort presque soudaine (5 mars 1588). On le dit empoisonné par sa seconde femme, Charlotte de la Trémoille, qu'il avait épousée deux ans auparavant; soupçons qui ne furent pas suivis de preuve, mais qui firent retenir pendant sept ans la princesse en prison et soulevèrent des doutes sur la légitimité de l'enfant dont elle accoucha (1er septembre 1588) six mois après la mort de son mari. Cette mort affecta le roi de Navarre, moins pour ce qu'il perdait en son cousin que parce qu'il craignait pour lui-même, se sentant désormais seul en butte aux perfidies de ses ennemis. Il écrivait dans l'intimité : « Je le plains comme ce qu'il me devoit estre, non comme ce qu'il m'estoit. »

En effet, ajoute M. le duc d'Aumale, il avait plus souvent trouvé dans Condé un embarras qu'un appui, et si ce prince eût vécu, nul doute que son goût pour l'isolement, ses allures indépendantes n'eussent créé à Henri IV des difficultés plus sérieuses encore; car, après l'abjuration du Roi, dont il n'eût probablement pas suivi l'exemple, il aurait exercé plus d'empire sur les protestants, dont il avait déjà toutes les sympathies, toutes les préférences. Peut-être même fut-il plus sincèrement regretté des réformés que ne l'avait été son père, bien qu'il n'eût pas rendu à leur cause d'aussi éclatants services. Mais il avait épousé avec ardeur leurs passions et leurs préjugés, et c'est bien souvent ce dont les partis savent le plus de gré à ceux qui les suivent ou qui les dirigent.

Et l'auteur, continuant à retracer sa figure avec les traits qu'il prend aux contemporains :

Il était austère dans ses mœurs, ferme dans ses principes..... Il était brave, décidé, opiniâtre et « imploiable partisan », mais le discernement lui manquait en politique comme à la guerre; il avait l'esprit étroit, médiocrement juste et ne possédait pas « cette rare partie du roy de Navarre d'estre présent à tout ». Il ne réussit à presque aucune de ses entreprises; sa vie privée et sa vie publique furent également malheureuses, et cependant « il avait un cœur royal, il était libéral, gracieux, éloquent », comme son père, mais avec un peu de timidité que lui donnait « le défaut de l'oreille ». Peut-être, dans une autre situation, les qualités dont il était doué se fussent développées, mais sa naissance, comme son mérite, le reléguait au second rang.

Henri IV tient une telle place dans l'histoire que ceux qui y figurent à côté de lui sont singulièrement effacés. (T. II, p. 183-185.)

Le duc d'Aumale ne méconnaît pas d'ailleurs le mérite de ceux qui, dans l'art militaire, luttant contre Henri IV, pouvaient lui en remontrer à lui-même, et il est bon juge en ces matières :

Henri IV, dit-il, savait admirablement la guerre telle qu'on la faisait de son temps et dans son pays. En tactique il était créateur; pour ranger ses troupes et s'en servir sur le terrain, il était sans rival alors, et dans la direction générale des opérations il avait souvent des inspirations de grand capitaine; mais il n'essaya jamais ces combinaisons de mouvements qui préparent, retardent ou amènent les batailles : la stratégie lui était inconnue. Il était réservé à d'autres de pénétrer et de révéler les secrets de cette science, qui, de tout temps, n'a été accessible qu'à un petit nombre de grands esprits, qui avait déjà inspiré un Annibal, un César, mais qui avait disparu avec la légion romaine. Toutefois les hommes de premier ordre qui, à cette époque, se succédèrent à la tête des armées espagnoles semblaient avoir retrouvé les rudiments de cette « partie divine » (*Mémoires de Napoléon*) de l'art militaire, et pendant longtemps ils eurent comme le monopole de la stratégie. Nous aurons à parler plus en détail de cette grande école de guerre qui commence avec Pescaire et qui finit avec les vieux *tercios* dans les plaines de Rocroi et de Lens : qu'il nous suffise de dire que Henri IV, très supérieur à tous les capitaines français de son temps, ne sut faire échouer aucun des plans du duc de Parme. (T. II, p. 215.)

Si Henri Ier, prince de Condé, s'éclipse déjà dans l'ombre du roi de Navarre, Henri II, son fils, devait être bien plus effacé encore. Né à la fin du règne de Henri III, il atteignait à peine sa majorité à la fin du règne de Henri IV, et pour la suite il eut près de lui Richelieu d'abord, puis son propre fils, le duc d'Enghien. Vers la fin du règne de Henri IV, un fait le mit plus particulièrement en évidence : c'est son mariage avec Charlotte-Marguerite de Montmorency, dont la beauté éblouissante tourna la tête au roi jusqu'à donner le change sur le véritable objet de la guerre qu'il allait entreprendre, quand le prince eut emmené en

Flandre sa jeune femme, sans que nulle négociation, nulle intrigue l'en pût faire sortir. Il ne s'agisssait point, quoi qu'on ait dit, d'enlever la princesse à Bruxelles par la force; il s'agissait de mettre la France et les divers États de l'Europe à couvert contre le péril dont les menaçait l'alliance intime des deux grandes monarchies formées de l'empire de Charles-Quint. C'était là le fond du « grand dessein », comme M. Poirson, l'historien de Henri IV, l'a longuement démontré, comme M. le duc d'Aumale en quelques lignes le met en pleine lumière :

C'est cet équilibre, dit-il, que Henri IV voulait établir. C'était là « le grand dessein » dont il parlait à ses confidents, la « République européenne » qu'il voulait créer; c'était là le but de cette politique dont il fut le véritable fondateur, politique que François Ier avait entrevue, mais que ni lui ni son fils n'avaient su appliquer avec suite et que les guerres de religion avaient fait oublier. Richelieu devait la reprendre et la pratiquer avec plus de ténacité que de bonheur. Continuée par Mazarin, soutenue par l'épée de Condé et de Turenne, elle triompha enfin, à l'honneur de la France; son exagération faillit perdre Louis XIV. (T. II, p. 327.)

C'est au moment d'entrer en campagne que Henri IV tomba sous le couteau de Ravaillac. Le duc d'Aumale n'avait pas à raconter son histoire; mais elle offrait avec celle dont il s'occupe assez de points de contact pour qu'il trouvât l'occasion de s'y arrêter, sans trop s'écarter de son plan, soit qu'il s'agît des affaires de cour ou de gouvernement sur lesquelles les archives tant de la France que de l'étranger et tout spécialement ses propres archives de Chantilly lui fournissaient des documents qu'il reproduit à la fin de chaque volume, soit qu'il s'agît des affaires de la guerre, de ces combats (Coutras, Ivry, Fontaine-Française) qu'il décrit avec tant de compétence et de lucidité. Comme il a défini le caractère du génie militaire du roi, il résume en quelques pages les résultats de son gouvernement : « Jamais, dit-il, la France n'avait été plus florissante : la prospérité qui succédait à quarante ans de guerre civile semblerait incroyable, si nous ne savions avec quelle merveilleuse rapidité notre patrie se relève de ses souffrances, répare ses fautes et ses malheurs. » Et il montre l'administration rétablie; les finances soumises à des règles qui ont vieilli, mais qui contrastaient avec les désordres des règnes précédents; l'ordre assuré par une justice tutélaire; la noblesse contenue sans être opprimée ni humiliée; la magistrature secondée, non asservie; la bourgeoisie protégée partout; le commerce soutenu, l'agriculture encouragée, et, au sortir des guerres religieuses, la liberté de conscience sincèrement fondée et pratiquée (t. II, p. 326 et suiv.).

La mort de Henri IV rouvrit l'ère des intrigues et des guerres civiles, et Condé, revenu d'Italie, où il était tout prêt à se mettre sous la protec-

tion de l'Espagne, ne laissa pas que d'y prendre part avec bien des variations. Après avoir reconnu Marie de Médicis comme régente pendant la minorité de Louis XIII, il rompt avec elle : première prise d'armes qui aboutit à la paix de Sainte-Menehould (15 mai 1614). Il assiste à la déclaration de la majorité du roi (1er octobre). Les états généraux sont convoqués (26 octobre); il prend le parti du tiers, mais on n'est pas en 1789! Le mariage du roi avec une infante espagnole est annoncé : grave revirement sur la politique de Henri IV. Condé et le prince courent aux armes (juillet 1615), ce qui n'empêche pas le mariage de s'accomplir (25 novembre), ni Condé, réconcilié, de rentrer à Paris (paix de Loudun, etc., mai-juillet 1616). Il y tint un si grand état que le roi (ou Marie de Médicis et Concini) le fit arrêter en plein Louvre, et la mort du maréchal d'Ancre, qui suivit de près, n'eut d'autre effet que de le faire changer de prison : de la Bastille il fut transféré à Vincennes avec sa femme, qui avait obtenu de le rejoindre. Délivré enfin, réhabilité (1619-1620), il rentre pour quelque temps dans le repos. La pittoresque description (t. III, p. 136) que M. le duc d'Aumale fait du Berry, dont Condé avait reçu le gouvernement en échange de la Guyenne après la paix de Loudun, serait de nature à nous faire croire que le prince eût été bien peu fondé à n'en point goûter tous les charmes.

Ni l'Europe ni la France n'étaient alors à la veille de se reposer. En Allemagne venait de commencer la guerre de Trente ans (1618). En France, par le contre-coup de ces événements, l'agitation se propageait parmi les protestants; la guerre religieuse allait se rallumer (avril 1621) et l'aspect de la cour n'était rien moins que rassurant. Au favori de la reine mère avait succédé le favori du roi. Le duc de Luynes dominait l'esprit de Louis XIII; tout était pour lui, même l'épée de connétable, qu'il porta au siège de Montauban, où il mourut (16 décembre 1621).

Condé avait été avec le roi dès le commencement de ces troubles. Il était à ses côtés quand Louis XIII rentra dans Paris. Mais un autre que lui allait être auprès du roi dans le gouvernement : Richelieu; un autre à la tête des protestants : Rohan. En Rohan les protestants retrouvaient le chef qu'ils avaient eu dans le premier des Condé.

Le portrait que M. le duc d'Aumale fait de Rohan et le tableau qu'il retrace de la guerre des Cévennes comptent parmi les pages les plus remarquables de cette histoire :

Rohan, dit-il, n'était pas seulement le chef de l'insurrection du Midi : il en était l'âme. Il l'avait inspirée, préparée, organisée, et la dirigeait dans ses moindres détails. Pendant deux ans on le vit courir, combattre, haranguer, paraître ici en général, là en orateur populaire, ordonner, supplier, combiner, se prêter aux rôles les plus

IMPRIMERIE NATIONALE.

divers, tantôt impérieux, tantôt souple et patient, soutenant tout par son activité infatigable, son éloquence, sa valeur, son caractère. Les résistances patriotiques ou égoïstes auxquelles il se heurta ne firent que stimuler son génie. Sur ce théâtre de tant de luttes sanglantes entre les Wisigoths et les Francs, les ariens et les catholiques, les albigeois et les croisés, les huguenots et les ligueurs, il sut inventer, pratiquer un genre de guerre sans précédent.

Et il montre comment, rebuté ou mal soutenu par les villes, et ne voulant pas d'ailleurs se laisser bloquer dans une place, il établit sa base d'opérations dans les Cévennes :

Pressé par la nécessité, inspiré par son intelligence de la stratégie, il comprit le premier que ce sombre massif de montagnes était comme un vaste dépôt, un camp retranché, disposé de telle sorte qu'on pouvait toujours, soit en déboucher inopinément pour étonner l'ennemi par d'audacieuses manœuvres, soit venir s'y abriter en cas de revers.

Il fait une saisissante peinture du pays et de la race :

D'étroits défilés coupant une ceinture de rochers escarpés conduisent à des plateaux d'une étendue inégale et souvent si arides qu'on y chemine longtemps sans trouver une goutte d'eau, lorsque la neige est fondue; on se croirait au pays de la soif. Ailleurs, sur la mince couche de terre végétale, croit une herbe courte et dure que rongent des milliers de moutons. Çà et là sur les pentes apparaissent des forêts de châtaigniers, à l'ombre desquels paissent de petits chevaux ardents, infatigables. Ce sera le désert des Camisards. En ce temps, au milieu de ces pierres, de ces herbages et de ces bois, vivait une race d'hommes robuste, industrieuse, croyante, pâtres et mineurs, gardant leurs troupeaux l'été et, l'hiver, s'ingéniant à mille métiers, travaillant la soie ou la laine, mais toujours prêts à prendre les armes pour défendre leur foi ou leurs montagnes.

Et il trace d'une main qui s'y connaît le plan des opérations qu'un tel pays comporte. Il ajoute :

Ce tableau ébauché permettra de comprendre quel parti un vrai capitaine sut tirer d'un massif de montagnes, de quelques défilés et d'un rideau de rochers pour se montrer ou se dérober inopinément à ses adversaires, les tenant dans l'ignorance, jetant le trouble dans toutes leurs combinaisons; comment le duc de Rohan parvint à soutenir et à relier entre eux deux groupes d'insurgés, cantonnés aux deux extrémités du Languedoc, séparés par de longues distances et une véritable masse de populations hostiles; comment il put, avec quelques bandes de paysans disciplinés à la hâte, faire échec pendant deux ans à tous les représentants de la puissance royale, appuyés par plusieurs armées où se trouvaient de vieux corps comme Picardie, Normandie et autres. (T. III, p. 193-197.)

Un tel adversaire était donc bien en mesure de tenir tête aux forces

que le prince de Condé, chargé alors de commander dans le Midi par Richelieu, pouvait diriger contre lui. Tandis que Richelieu poussait le siège de la Rochelle, la campagne du Midi fut plus particulièrement marquée par des dévastations, des dégâts (les *gastadours*) et des exécutions. La Rochelle succomba (28 octobre 1628). Le Languedoc n'était pas encore pacifié quand Louis XIII, pour empêcher la jonction des Piémontais avec les Espagnols, franchit le pas de Suse et fit poser les armes au duc de Savoie par le traité de Casal (11 mars 1629). C'est avec les troupes ramenées de cette expédition que le roi lui-même, entrant en Languedoc, désarma Rohan à son tour par le traité d'Alais (juin 1629).

L'édit de Nîmes, qui suivit (14 juillet), était un acte de vraie pacification. M. le duc d'Aumale loue avec raison Richelieu d'avoir, par cet édit, réglé la situation des protestants dans des conditions acceptables, et Rohan de n'avoir pas tenté de prolonger une résistance qui eût tourné à la ruine de son pays, comme à l'avantage des Espagnols : « Richelieu et Rohan eurent, dit-il, confiance l'un dans l'autre, leur parole leur suffit. Grand et noble spectacle qui repose l'âme fatiguée de l'affreux tableau de ces guerres, exemple mémorable de loyauté et de bon sens, le plus beau titre de Richelieu à la reconnaissance des Français! » (T. III, p. 223.)

Le lendemain de la paix d'Alais, ajoute l'auteur, après s'être assuré que tout son parti posait les armes, Rohan partait pour Venise, non pas en lançant à sa patrie le défi de l'émigré, non pas pour consumer sa vie dans la stérile oisiveté de la proscription, ce déchirement de tous les jours, cette plaie que toutes les douleurs ravivent, ce spectre qui trouble toutes les joies, mais comme un chef d'armée que le Roi veut employer ailleurs. Il attirera les turbulents, il ira avec eux, au loin, servir la France et la cause de la liberté religieuse, en Valteline, chez les Grisons, contre l'Empereur et le roi d'Espagne, reparaissant parfois librement en France, mais sans jamais s'y arrêter, et reprenant sa course guerrière jusqu'au jour où il tombera, les armes à la main, à Rheinfeld (1638). [T. III, p. 225.]

Henri II de Condé avait été auprès de Richelieu dans la dernière guerre contre les protestants. Il n'eut garde de se mettre contre lui dans la nouvelle entreprise de Monsieur, frère du roi, où son beau-frère, le duc de Montmorency, se jeta si imprudemment. On avait même pensé à lui pour la combattre. On lui épargna pourtant cette épreuve, mais sa fidélité au roi ne suffit pas pour sauver Montmorency, quand, battu et pris après une heure de lutte, il fut condamné à mort : malgré toutes les supplications de la princesse sa sœur (la duchesse, sa femme, fort malade et étroitement surveillée, ne pouvant alors lui venir en aide), il porta sa tête sur le billot (30 octobre 1632).

Richelieu, tiré de ces embarras, d'où il pouvait sortir assurément sans recourir à ces sanglantes exécutions, était libre alors de porter son activité vers un théâtre où la politique de la France était plus sérieusement intéressée.

La guerre de Trente ans suivait son cours. Après la période palatine, la période suédoise touchait à sa fin. Gustave-Adolphe, vainqueur à Leipzig (7 septembre 1631), avait péri, vainqueur encore, à Lützen (16 novembre 1632), et la France, qui l'avait soutenu de son alliance, allait être appelée à prendre part plus directement à la lutte en s'alliant non pas seulement aux généraux, successeurs de Gustave-Adolphe, contre l'Autriche, mais aux Provinces-Unies contre l'Espagne (1635). C'était la politique de Henri IV, hardiment reprise contre les deux puissances qui se partageaient l'empire de Charles-Quint et qui avaient un intérêt commun à défendre leur part d'héritage. Ici la maison de Condé va jouer un grand rôle. Mais la plus belle partie de ce rôle est celle où elle apparaîtra, du vivant du prince Henri II, sous le nom de son fils, le duc d'Enghien.

J'ai écrit duc d'*Enghien*. L'auteur de l'histoire des princes de Condé l'appelle duc d'*Anguien;* et il est assurément plus autorisé que personne à dire comment il faut orthographier un nom qui appartient à la branche collatérale de sa race. Il en donne la raison dans une note de son troisième volume :

> La seigneurie d'Enghien en Hainaut, à six lieues de Mons, passa de la maison de Luxembourg dans celle de Bourbon par le mariage de Marie de Luxembourg avec François, comte de Vendôme, en 1487. Ce titre fut porté successivement par son fils Charles et ses petits-fils, François, Jean et Louis de Bourbon. Mais, la baronie d'Enghien étant échue en partage à leur frère Antoine, roi de Navarre, et plus tard aliénée, Louis de Bourbon en fit transporter le nom sur la terre de Nogent-le-Rotrou en Perche, qui fut érigée en duché-pairie sous le nom d'Anguien-le-François. Par suite d'échange avec le duc de Sully, ce titre passa ensuite à la terre d'Issoudun en Berry et enfin à la terre de Montmorency. (Page 311.)

Ce fief, transféré en France et érigé en duché, n'en a donc pas moins son origine dans cette seigneurie d'Enghien qui est devenue la propriété des d'Aremberg. On n'avait en aucune façon la pensée de le dénaturer en l'écrivant selon la prononciation française. On ne change pas le type d'un mot parce qu'il plaît de l'écrire comme on le prononce; et la preuve qu'on entendait retenir le même nom c'est qu'on y ajouta l'épithète *le François*. Les Condé d'ailleurs, au XVIe siècle, ne faisaient pas autorité en matière d'orthographe : témoin ces premières lignes

d'une lettre du prince Louis Ier à la princesse sa femme (Amboise, 26 février 1563) :

Veu les lettres cavés de moy resue, vous avés peu connestre mes yntantiont, par coi sait à moy follie vous an fère antandre davantage. (T. I, p. 399.)

M. le duc d'Aumale dit dans la suite de sa note :

Le nom s'écrivit Anguien pendant les XVIe et XVIIe siècles. On reprit l'orthographe wallonne vers le milieu du XVIIIe.

Lui-même cependant a commencé par appeler comtes d'*Enghien* les deux frères aînés de Louis Ier, François, le vainqueur de Cérisoles, et Jean, qui lui succéda dans ce titre et qui périt à la bataille de Saint-Quentin [1]; et la noble victime de Vincennes retient aussi au tome III (p. 105) du présent ouvrage son nom inscrit en caractères de sang dans l'histoire : *duc d'Enghien.*

Si donc j'avais à parler en mon nom du vainqueur de Rocroy, je n'hésiterais pas à l'appeler duc d'Enghien selon l'origine du nom et sous la forme consacrée par le dernier rejeton de sa race; mais, puisque je ne fais ici qu'analyser le livre de M. le duc d'Aumale, j'écrirai désormais comme lui duc d'*Anguien.*

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

REPORT ON THE SCIENTIFIC RESULTS OF THE VOYAGE OF H. M. S. « CHALLENGER ». — Deep-Sea Deposits, by John Murray, and Rev. A. F. Renard. — Publié par ordre du Gouvernement anglais; Londres, 1891, grand in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Sédiments abyssaux des mers.

Jusqu'à ces derniers temps, on n'avait exploré, parmi les sédiments de l'Océan, que ceux qui s'opèrent, comme nous venons de le voir, dans le voisinage des continents et des îles, et les bordent comme des

[1] T. I, p. 17, 18 et 52, édition de 1863. Aux mêmes pages dans l'édition de 1889, on lit Anguien. La forme primitive Enghien est restée dans la manchette.

[2] Pour le premier article, voir le cahier de décembre 1892, p. 733.

ceintures sur des largeurs généralement assez faibles, comparativement aux vastes dimensions des mers.

Au delà d'une profondeur de 500 à 600 mètres, les vagues et les courants ne paraissent plus exercer d'effets érosifs. A moins de circonstances exceptionnelles, l'agitation des eaux et les actions mécaniques dont nous sommes témoins dans le voisinage des terres ne se font donc plus guère sentir dans les abîmes. Il résulte, il est vrai, des observations thermométriques du *Challenger* que des eaux froides sont animées d'un mouvement sur les grands fonds de l'Océan, des pôles vers l'équateur; mais ce mouvement est très lent et ne saurait exercer que peu d'influence sur la répartition des sédiments marins.

Sur des milliers de kilomètres, on peut naviguer dans certaines directions, à travers l'Atlantique et le Pacifique, sans y voir affleurer aucune terre et en constatant partout des profondeurs de plusieurs milliers de mètres. Que se passe-t-il dans ces vastes régions, où les vagues qui agitent la surface ne peuvent exercer d'actions mécaniques sur aucune masse solide? C'est ce qui ne pouvait être connu, ni même soupçonné, avant que des sondages nombreux et répartis sur de grandes étendues eussent fourni leur contingent d'observations. Rapporter des échantillons de fonds situés à plusieurs milliers de mètres de la surface, c'était d'ailleurs une opération difficile; pour la mener à bonne fin, il fallait le secours d'outillages ingénieux, puissants et habilement manœuvrés; l'expédition du *Challenger* a surmonté tous les obstacles.

Bien différents des sédiments marginaux, les fonds des grands bassins océaniques ont reçu des auteurs le nom de pélagiques; nous préférons ici celui d'*abyssaux*, qui rappelle avec plus de précision la grande profondeur qui en constitue le caractère essentiel.

Le premier chapitre de l'ouvrage fait connaître les méthodes employées pour amener les matériaux du fond jusqu'à la surface, puis pour les décrire.

Dans le deuxième chapitre, on expose la nature et la composition des échantillons ainsi obtenus, qui sont au nombre de trois cent cinquante. Des tables synoptiques donnent, pour chacun d'eux, la date à laquelle il a été recueilli, la longitude, la latitude et la profondeur dont il provient, ainsi que la température correspondante de la mer, tant au fond qu'à la surface. D'autres colonnes mentionnent les caractères de ces échantillons, déterminés tant par l'examen à l'œil nu qu'à l'aide du microscope, ainsi que leur analyse chimique. On y trouve aussi d'intéressantes remarques sur la variation dans la nature des dépôts selon les conditions dont ils proviennent.

Après avoir donné une description détaillée de tous les produits ainsi obtenus pendant l'expédition, on examine systématiquement, dans le troisième chapitre, les différentes sortes de dépôts qui sont actuellement en voie de formation.

Le quatrième chapitre est consacré aux débris, coquilles, tests, squelettes ou autres parties dures des organismes marins, le plus souvent microscopiques, de nature calcaire ou siliceuse, qui s'accumulent dans les mers profondes. Ces êtres inférieurs appartiennent principalement à l'embranchement des protozoaires et à la classe des foraminifères, ainsi qu'à des algues telles que des diatomées. Pour la plupart, ils habitaient à proximité de la surface, où on les observe encore sur de vastes étendues et en quantités considérables. Après la mort, leurs dépouilles diverses sont tombées au fond de la mer, et elles s'y sont graduellement superposées.

Quelque digne d'intérêt que soit le rôle de la vie jusque dans les abîmes de la mer, nous laisserons ici cette question de côté pour étudier les substances essentiellement minérales auxquelles ces vestiges organisés sont généralement associés.

Ce qui, avant tout, est à signaler dans les parties centrales des grands bassins océaniques, c'est la disparition graduelle des dépôts terrigènes : ils sont remplacés par des débris volcaniques.

Déjà en 1856, ce contraste avait été entrevu lors des sondages exécutés dans le nord de l'Atlantique pour l'établissement d'un câble télégraphique entre l'Irlande et Terre-Neuve. L'idée qui s'était d'abord présentée était que les silicates scoriacés rapportés à la surface pouvaient n'être que des cendres de houille, rejetées par les bateaux à vapeur qui sillonnent en grand nombre cette partie de la mer. Mais un examen plus attentif y fit reconnaître des débris bien caractérisés de ponce et d'obsidienne. Dès lors on dut les considérer comme des produits rejetés par des volcans, et probablement par les moins éloignés de cette région, ceux de l'Islande, des Açores, des Antilles ou de l'Amérique centrale.

Aujourd'hui de très nombreux sondages, opérés dans des régions fort diverses, nous apprennent que des produits volcaniques s'étendent généralement sur les grandes profondeurs de l'Océan. Ce sont le plus souvent des matières incohérentes, vitreuses et boursouflées, semblables à celles que l'on désigne depuis longtemps sous le nom de *ponces*, du nom des îles où on les exploitait déjà dans l'antiquité : leur texture spongieuse est due aux gaz et vapeurs qui s'en sont dégagés lorsque la substance n'était pas encore refroidie ou consolidée.

Souvent aussi les substances que les dragues ont rapportées du fond

de la mer sont également de nature vitreuse; mais, au lieu d'être de composition trachytique comme les ponces, elles se rapprochent des basaltes; les menus fragments ou *lapilli* sont de la grosseur d'une noix ou d'un pois.

Il est remarquable que la texture vitreuse, comparativement rare dans les volcans de la terre ferme, soit si fréquente dans les débris volcaniques qui occupent le fond de la mer, comme si elle trouvait dans les éruptions sous-marines des circonstances favorables à sa production.

C'est M. Murray [1] qui, le premier, a, en 1876, signalé l'importance et la place considérable que les substances d'origine volcanique occupent dans les grandes profondeurs.

Mais les caractères originels de ces déjections ignées ont été plus ou moins profondément modifiés en subissant l'action prolongée de l'eau de mer. Tandis que les ponces se sont transformées en une matière terreuse et friable, les *lapilli* pyroxéniques ont produit une substance conservant un éclat brillant, semblable à celle qui a reçu de Sartorius et de Waltershausen le nom de *palagonite*.

Il est des matériaux pierreux, tels que les ponces, qui, à raison de leur porosité, surnagent quelque temps après être arrivés à la surface de la mer, avant que l'eau, ayant graduellement pénétré dans leurs pores, leur ait fait gagner le fond.

C'est ainsi que le *Challenger* a souvent rencontré dans ses filets des fragments de ponce, de volume variable depuis la tête d'un homme jusqu'à celle d'un grain de moutarde, et habituellement arrondis. Cette ponce avait l'aspect de celle de Lipari, avec des fibres allongées et d'aspect soyeux; les morceaux flottaient isolés à la surface de la mer, recouverts en partie d'animaux marins qui s'étaient fixés à leur surface. La fréquence de ces rencontres s'explique facilement, car la mer reçoit une énorme quantité de pierres de même nature par beaucoup de rivières qui y affluent: tel est particulièrement le cas en Nouvelle-Zélande, au Japon et dans l'Amérique du Sud.

Comme il est aisé de le comprendre, des matières pulvérulentes en suspension, provenant d'éruptions, ont aussi été observées à la haute mer.

Ajoutons qu'à diverses reprises des navigateurs ont signalé à la surface de la mer une accumulation de ponces sous forme de nappes flottantes, parfois serrées et assez étendues pour s'opposer à la marche de leur navire. Tel a été le cas en juillet 1878, dans le sud de l'océan Pacifique, d'après le capitaine Turpey, et, d'après le capitaine Harrington, en mars

[1] Communication faite à la Société royale d'Édimbourg.

1879. Quant au *Challenger*, il n'a pas observé sur son trajet de ces sortes de radeaux.

Les circonstances qui ont accompagné l'éruption du Krakatau ou Rakata le 27 août 1883 [1] rendent bien compte de l'abondance des ponces au fond des régions abyssales de la mer.

Lors de ce cataclysme, la prodigieuse abondance de menus matériaux qui ont été apportés au jour était telle que le ciel en était obscurci. Un des témoins raconte : « Le soleil étant au-dessus de notre tête, pas la plus petite lueur du ciel, pas la plus petite trace lumineuse diffuse à l'horizon, et cette affreuse nuit a duré dix-huit heures. Le navire *le Loudon* se trouvait condamné à rester sur place, devant le péril qui l'attendait. »

Quelques heures plus tard, le 28 août, à 500 kilomètres à l'ouest du détroit de la Sonde, le navire *le Salazie* reçut un orage violent accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre effrayants; après quelques minutes d'intervalle, l'eau fut remplacée pendant trente-six heures par du sable qui aveuglait les voyageurs et, bientôt après, par une poussière blanche et impalpable, formée de ponces, de telle sorte qu'au point du jour le navire semblait couvert de neige.

La part importante des déjections volcaniques fragmentaires dans les profondeurs des mers s'explique aisément, comme nous allons le voir.

Pour les volcans situés sur les continents, les matériaux très ténus connus sous le nom impropre de cendres et les petites pierrailles ou *lapilli*, en raison de leur ténuité, sont souvent emportés par les courants atmosphériques jusqu'à des distances considérables et gagnent en grande partie la mer, où finalement ils se déposent. Le transport de particules très fines n'a, pour ainsi dire, pas de limite, tant pour l'air que pour l'eau qui sont en mouvement.

Outre les volcans subaériens, il en est dont l'orifice ou cratère est sous-marin, de sorte que le fond de la mer est fréquemment le siège d'éruptions. Des sondages récents ont révélé dans le Grand Océan la présence de montagnes isolées et coniques, ayant la forme caractéristique des volcans et s'élevant des profondeurs, sans toutefois atteindre la surface. Quoique les circonstances soient peu favorables à l'observation, les éruptions sous-marines paraissent être nombreuses. Dans beaucoup de cas, ces éruptions se trahissent par des émanations sulfureuses, des colonnes de vapeur d'eau, des projections de cendres, de scories et de ponces. Quelquefois c'est l'apparition d'îles formées de débris incohérents, qui

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XCVI, p. 1100, 1883.

IMPRIMERIE NATIONALE.

plus tard disparaissent, comme on en a vu dans la Méditerranée, dans l'Atlantique, au voisinage des Açores et dans l'océan Pacifique.

Après l'éruption du Krakatau, un énorme dépôt de ces matériaux incohérents recouvrit tout le pays; son épaisseur, sur un rayon de 15 kilomètres, était de 20 à 40 et quelquefois de 80 mètres. Deux îles, Stears-Eiland et Calmeyer-Eiland, formées par ces déjections, prirent naissance.

En outre, il s'était formé en quelques heures un immense barrage flottant, constitué par des ponces, qui fermait la baie de Kampong dans le détroit de la Sonde. La longueur de ce barrage était d'environ 30 kilomètres, sur une largeur de plus de 1 kilomètre et une profondeur de 4 à 5 mètres, soit 150 millions de mètres cubes de projectiles.

On pouvait remarquer alors comment s'opèrent dans la mer l'usure et la trituration de ces matériaux friables qui se pressaient les uns contre les autres. En se choquant et se frottant entre elles, les pierres s'arrondissaient et acquéraient la forme de cailloux roulés qu'offrent généralement les ponces pêchées ou draguées dans l'océan. D'autre part, cette trituration donnait lieu à une multitude de très menues esquilles semblables, d'après l'examen qu'en a fait M. Renard, pour l'aspect et la composition minéralogique, aux ponces pulvérulentes que les dragues rapportent si abondamment des grands fonds.

M. Verbeek estime que le volume total de sable et de cendre de ce formidable cataclysme s'éleva à 18 kilomètres cubes. Quelque énorme que soit ce volume, il est encore dépassé par celui que vomit le Timboro ou Tambora en 1815, volume qui était au moins, dit-on, de 150 kilomètres cubes.

Les bassins océaniques sont très favorablement disposés pour recevoir de beaucoup de points et assez fréquemment des déjections volcaniques : la distribution générale des volcans à la surface du globe explique bien la part considérable qui revient à leurs déjections dans les profondeurs des mers.

En effet, le plus grand nombre d'entre eux, environ les 7/8, sont disposés en longues séries linéaires qui contournent l'océan Pacifique, ainsi que beaucoup d'îles de cet océan; on a pu comparer le pourtour de cette immense masse d'eau à un anneau de feu où l'action volcanique est à peine interrompue. L'Atlantique présente aussi de nombreux centres d'activité du même genre, soit dans les archipels, soit dans les continents, qu'ils bordent.

Il doit donc arriver que les menus matériaux, cendres et *lapilli*, qui jaillissent des évents éruptifs de notre planète, en raison de leur ténuité

arrivent, pour la plus grande partie, dans les grands océans; s'ils n'y tombent pas directement, ils y sont apportés par les courants de l'atmosphère, et souvent jusqu'à une grande distance de la bouche de sortie.

Substances minérales d'origine extra-terrestre.

Parmi les substances qui ont été rencontrées dans les dépôts des mers profondes, il en est quelques-unes qu'il ne paraît pas aux auteurs possible de rapporter à une origine terrestre. A raison de leur rareté, elles ne forment qu'une portion insignifiante des dépôts; mais l'intérêt qu'elles présentent résulte de l'origine cosmique qu'on est conduit à leur attribuer. Dès 1876, M. Murray a appelé l'attention sur la singularité de ces particules.

Au milieu des parties attirables que le barreau aimanté peut extraire de certaines vases des abîmes, on remarque des globules microscopiques noirs, dont l'intérieur consiste en fer métallique et qui sont revêtus d'une pellicule d'oxyde magnétique. Des traces de cobalt y ont été reconnues.

A ces sphérules métalliques en sont associées d'autres de nature pierreuse; ces dernières sont brunes et d'un éclat bronzé; leur diamètre n'est moyennement que d'un demi-millimètre et n'atteint jamais le double de cette dimension. Un examen au microscope apprend qu'ils ne sont pas parfaitement sphériques, que leur surface, au lieu d'être lisse, est striée, et que leur structure est lamelleuse, affectant une disposition excentrique[1]. Les corpuscules dont il s'agit ont donc la texture ainsi que la forme de ceux qui abondent dans les météorites pierreuses et en sont caractéristiques. Comme ces derniers, que Gustave Rose a désignés sous le nom de *chondres*, ils consistent en un silicate appartenant à l'espèce enstatite ou bronzite. Ainsi il suffit qu'une météorite soit tombée dans la mer et s'y soit désagrégée pour que l'on conçoive la mise en liberté de pareils globules.

Quant aux globules métalliques, ils ressemblent complètement pour l'aspect extérieur à ceux qui prennent naissance lorsque des parcelles de fer s'enflamment en jaillissant dans l'air, par exemple par le choc du marteau sur l'enclume. Il s'en produit sans doute d'analogues lorsque les météorites lancent des étincelles en traversant l'atmosphère, animées

[1] C'est ce que des figures de l'ouvrage représentent très nettement, par exemple pl. XXIII, fig. 11.

d'une grande vitesse et échauffées jusqu'à l'incandescence. MM. Murray et Renard s'estiment, en conséquence, autorisés à qualifier les poussières métalliques, ainsi que les globules pierreux, de *poussières cosmiques.*

Il résulte d'un grand nombre d'exemples que les poussières cosmiques se rencontrent surtout dans l'argile rouge qui occupe les grandes profondeurs du Pacifique, loin de toute terre continentale. Dans ces conditions, le dépôt ne paraît avoir qu'une faible épaisseur et ne s'opérer qu'avec une lenteur extrême.

Les faits dont nous sommes journellement témoins rendent très compréhensible une collaboration cosmique dans l'édification des dépôts sous-marins.

Chacun a remarqué l'abondance des poussières contenues dans l'atmosphère et qu'un rayon de soleil, traversant une pièce obscure, suffit pour révéler. Ces poussières se manifestent encore dans la couche qui recouvre tous les objets dans un local non habité, et même en pleine campagne, où l'air est relativement tranquille.

On est même de plus en plus unanime pour considérer l'atmosphère comme un véhicule non moins actif que l'eau relativement aux dépôts sédimentaires.

De nombreux observateurs se sont appliqués à dresser le catalogue des matériaux renfermés dans les poussières atmosphériques. Nous n'avons pas à rappeler ici ce qui concerne les corpuscules organiques et organisés, au nombre desquels, comme l'ont montré M. Pasteur et ses élèves, les microbes occupent une place si prépondérante. Ce qui nous intéresse, c'est que des grains minéraux y sont aussi prodigieusement abondants.

Cette partie minérale consiste principalement en très menus débris de roches terrestres que, malgré leur très petite dimension, le microscope permet de déterminer exactement : tels sont le quartz, le calcaire, des silicates volcaniques, le fer oxydulé, dont le diagnostic est assez facile.

En poursuivant ces examens microscopiques, on a été frappé de la rencontre de corpuscules tout à fait différents, par leur forme sphérique, des menus fragments produits par le concassement des roches. Les corpuscules dont il s'agit ressemblent exactement aux globules creux ou vésicules d'oxyde auxquels donne lieu la combustion vive du fer métallique, par exemple lorsqu'on se sert de l'ancien briquet ou quand le fer des chevaux étincelle sur le pavé. Il est pourtant légitime de ne pas considérer tous ces globules comme dérivant d'une origine artificielle.

A cet égard, deux ordres de considérations peuvent être invoqués.

Tout d'abord, il est démontré que des blocs formés de fer métallique ou renfermant des granules de ce métal nous arrivent des espaces célestes et subissent, dans les hautes régions de l'atmosphère, une combustion superficielle. Celle-ci se manifeste par de longues traînées de fumée, souvent persistantes, qui accompagnent les bolides; elles doivent très probablement renfermer des globules analogues à ceux que donnent le briquet et le fer des chevaux.

En plusieurs circonstances, on a pu constater l'énorme volume des poussières dont il s'agit par les nuages ou traînées qui ont accompagné l'arrivée de ces corps célestes. A raison de l'importance du fait, nous en citerons quelques exemples.

Lors de la chute de l'holosidère ou fer de Hraschina, près d'Agram (26 mai 1751) on aperçut, après l'explosion, un nuage noir qui persista, dit-on, pendant trois heures et demie après la chute.

Au moment de l'arrivée du fer de Braunau, en Hongrie, qui eut lieu le 14 juillet 1847, beaucoup de personnes, averties par deux violentes détonations, remarquèrent un petit nuage noir, qui s'établit horizontalement, avec accompagnement de violentes détonations; deux globes de feu, qui tombèrent sur le sol, sortirent de ce nuage, qui devint gris, puis se dissipa.

Le bolide qui, le 14 mai 1863, apporta les météorites charbonneuses aux environs d'Orgueil (Tarn-et-Garonne), donna naissance à une gerbe d'étincelles, puis laissa derrière lui une traînée, d'abord lumineuse, qui se transforma en une nébulosité persistante d'une durée de 8 à 10 minutes.

Avant l'explosion du bolide auquel nous sommes redevables des aérolithes tombés, le 9 décembre 1858, à Ausson et à Clarac, près de Montréjeau (Haute-Garonne), on vit un jet considérable de fumée incandescente se dégager du noyau. Un nuage de vapeur blanchâtre se forma au centre de l'explosion, et une traînée des mêmes vapeurs persista, avec ce nuage, sur toute la ligne suivie par le météore.

La chute de l'Aigle, du 26 mai 1803, d'après la narration circonstanciée de Biot, s'annonça par un globe enflammé, accompagné d'une explosion violente qui dura cinq à six minutes : c'était d'abord comme quatre coups de canon, puis une décharge ressemblant à une fusillade. Ce bruit partait d'un petit nuage très élevé et de forme rectangulaire, qui parut immobile tout le temps que dura le phénomène.

D'ailleurs, en dehors des chutes de météorites proprement dites, il tombe certainement des poussières cosmiques. Elles n'ont pas, autant

qu'elles l'auraient dû, attiré l'attention; car il est difficile de les distinguer de celles d'origine terrestre, qui, sans comparaison, sont les plus nombreuses. On les reconnaît cependant lorsqu'elles sont annoncées également par les remarquables phénomènes de lumière et de bruit que nous venons de rappeler. Le catalogue que Chladni publia en 1824 en fait connaître plusieurs exemples, parmi lesquels figure le suivant. En 1819, à Montréal (Canada), on observa une pluie noire, accompagnée d'un obscurcissement extraordinaire du ciel, de détonations comparables à celles de l'artillerie et de lueurs des plus brillantes. On crut d'abord à l'incendie d'une forêt voisine, coïncidant avec un violent orage. Mais l'ensemble du phénomène et l'examen de la matière tombée ont prouvé qu'il était dû à l'arrivée dans l'atmosphère de matières étrangères à notre globe.

Il tomba à Lœbau, en Saxe, le 13 janvier 1835, une poudre formée d'oxyde magnétique. Cette chute suivit l'explosion d'un bolide, qui se mouvait, dit-on, avec une vitesse extraordinaire et dont les éclats paraissaient brûler en traversant l'atmosphère.

Les météorites charbonneuses d'Orgueil, dont l'apparition dans l'atmosphère vient d'être rappelée et qui sont si intéressantes à plusieurs points de vue, ont été très instructives en ce qui regarde l'existence des poussières météoriques. Elle sont friables, au point que certains échantillons se réduisent en poudre par la simple pression entre les doigts. On peut donc s'étonner qu'ils soient arrivés entiers à la surface du globe.

Peut-être s'explique-t-on ce fait en remarquant les deux circonstances suivantes. D'abord chaque fragment était enveloppé, au moment de la chute, d'une croûte vitrifiée, plus solide que le reste de la masse. En outre, les diverses parties de la substance sont cimentées par des sels alcalins; l'eau, en dissolvant ce ciment, amène la désagrégation complète de la météorite, qui se réduit en une poussière de la plus grande ténuité. De sorte que, si le 14 mai 1864 le ciel, au lieu d'être parfaitement pur, se fût trouvé pluvieux ou simplement couvert de nuages à travers lesquels ces pierres auraient dû passer, on n'aurait pu recueillir qu'une boue visqueuse, comparable à celles dont on a observé la chute dans plusieurs circonstances.

Outre les faits tirés de phénomènes actuels, un deuxième argument pour croire à l'origine cosmique de certains globules ferrugineux recueillis dans les poussières atmosphériques résulte de la découverte qu'on a faite de globules tout semblables dans des sédiments antérieurs à l'existence de l'homme et dont plusieurs datent même de périodes géolo-

giques très reculées. Pour borner nos exemples, nous mentionnerons, d'après MM. G. Tissandier et Stanislas Meunier[1], l'abondance des petits corps dont il s'agit dans les sables verts et les argiles qui recèlent la nappe d'eau jaillissante des puits artésiens de Paris.

Cette origine cosmique paraît faire comprendre comment des poussières semblables abondent dans des régions très éloignées de tout lieu habité. Au sommet des plus hautes montagnes, sur le mont Blanc par exemple, l'eau de fusion de la neige fournit un sédiment où ne manquent pas les globules qui nous occupent.

La présence du nickel dans certains d'entre eux paraît confirmer leur origine extra-terrestre. C'est le cas pour ceux que, lors de son ascension de 1877, M. Albert Tissandier a recueillis au col des Tours à 2,710 mètres d'altitude.

D'après le nombre si restreint de chutes de météorites dont on recueille chaque année les produits, on ne se fait qu'une idée très incomplète de leur fréquence. L'énorme majorité échappe nécessairement aux recherches les plus actives, même au milieu des populations les plus denses, soit en se dissimulant dans la végétation en raison de leur petitesse habituelle, soit parce qu'elles s'enfouissent dans le sol. Le plus grand nombre doit d'ailleurs tomber dans les pays inhabités ou sauvages et surtout dans le bassin des mers.

C'est ainsi qu'*a priori* on reconnaît qu'il doit exister des poussières cosmiques non seulement à la surface des continents, mais aussi dans le bassin des océans.

Sans amoindrir l'incontestable portée des faits qui viennent d'être exposés, il convient toutefois de tenir compte de quelques phénomènes géologiques auxquels des globules minéraux peuvent devoir naissance.

Telle est l'ouverture des canaux verticaux comme les cheminées volcaniques qui, sous le nom de *diatrèmes*, traversent l'écorce terrestre et dont j'ai récemment réalisé la production par la méthode expérimentale[2]. La perforation de roches variées, traversées par des courants gazeux doués à la fois d'une très forte pression, d'une grande vitesse et d'une haute température, a dû produire des poussières où les grains sphéroïdaux, souvent creux, sont très abondants.

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXXVI, p. 450, 1878.

[2] Recherches expérimentales sur le rôle possible des gaz souterrains, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CXI et CXII, 1891.

Produits chimiques et minéralogiques formés sur les grands fonds de l'Océan.

Chaque jour nous voyons sur les continents des roches de nature très diverse se modifier chimiquement sous la simple action de l'air et de l'eau, et donner ainsi naissance à de nouvelles substances. De même les dépôts formés dans les profondeurs de la mer n'ont pas échappé à certaines actions chimiques, malgré la température voisine de zéro qui y règne. Un état d'extrême ténuité les rend d'autant plus susceptibles d'être attaquées. Les matières minérales que l'eau marine tient en dissolution contribuent sans doute activement à ces modifications.

Avant l'expédition du *Challenger*, les résultats de ces réactions et les espèces minérales qui y prennent naissance nous étaient, pour la plupart, inconnus, bien que ces espèces occupent une grande partie du lit de l'océan. L'étude exacte qui en a été faite par le *Challenger* constitue peut-être, pour les géologues et les minéralogistes, la partie la plus intéressante de l'exploration. Nous allons successivement passer en revue les espèces qui ont été constatées.

Argile rouge. — De tous les sédiments marins, le type le plus étendu sur les mers profondes a reçu le nom d'*argile rouge*. C'est essentiellement un silicate hydraté d'alumine, dont la couleur est due à un mélange intime de peroxyde de fer; parfois aussi elle emprunte à l'oxyde de manganèse une coloration brune. Plastique, comme la plupart des argiles, grasse au toucher, elle peut se mouler entre les doigts; séchée, elle se prend en une masse cohérente; soumise au chalumeau, elle fond en un globule noir magnétique.

Malgré une apparence homogène, il est rare que l'argile rouge ne soit pas mélangée de très menus fragments de ponces et d'autres produits volcaniques. Lorsqu'ils ne sont pas reconnaissables à l'œil nu, ces débris se décèlent au toucher par leur nature grenue. Accidentellement l'argile rouge peut renfermer aussi des détritus d'origine continentale charriés par des glaces flottantes ou entraînés au loin par les vents. Tous ces débris sont très fins et ils dépassent rarement 1/20 de millimètre.

Ordinairement l'argile rouge est associée à des débris calcaires et siliceux provenant d'organismes d'une petitesse microscopique, dont il a été question plus haut. Ces organismes y sont mélangés en proportion variable et parfois prédominent de manière à en modifier beaucoup l'aspect. De là les noms de *vase à globigérines* et de *vase à radiolaires*, selon que l'un ou l'autre de ces êtres la caractérise. Chacune de ces ca-

tégories de dépôts dans les grands fonds occupent de vastes étendues[1]. Tandis que les sédiments terrigènes ne représentent que 14 p. 100 de la superficie du fond des mers, l'argile rouge en occupe 38 p. 100 et la vase à globigérines 36 p. 100. Les diatomées, sorte d'algues à squelette siliceux, abondent surtout vers les régions polaires.

Ainsi que nous l'avons dit, ces divers organismes ont vécu, pour la plupart, dans les eaux de la surface, d'où leurs débris solides sont tombés, après la mort, dans les profondeurs.

De vastes régions du Pacifique, de l'Atlantique et de l'océan Indien sont occupées par l'argile rouge, associée à des organismes microscopiques.

D'après une nombreuse série de sondages, à mesure qu'on descend plus profondément, le test calcaire des divers organismes disparaît graduellement des sédiments vaseux, de sorte qu'on arrive à ne plus trouver, loin de la surface, que l'argile rouge tout à fait privée de chaux sous forme organisée. Les coquilles des ptéropodes disparaissent d'abord, puis les enveloppes des foraminifères, qu'un enduit de matières organiques paraît protéger. Il y a lieu de croire que cette élimination du carbonate de chaux est due à l'action de l'acide carbonique dissous dans les couches profondes des eaux océaniques, où son activité chimique est renforcée par l'énorme pression qui y règne. La silice des organismes résiste mieux, et c'est ainsi que leurs squelettes, spicules et autres vestiges siliceux s'accumulent sur le fond.

Tout paraît indiquer que la formation de l'argile rouge est essentiellement due, comme celle de plusieurs des autres minéraux dont il va être question, à la décomposition des produits volcaniques incohérents et très ténus qui abondent sur tous les grands fonds de l'océan. Dans les régions où l'argile rouge se montre avec ses caractères les plus nets, on peut suivre, dans ses phases successives, cette transformation des roches volcaniques en matières argileuses. Celles-ci sont le produit direct d'une décomposition chimique, surtout des silicates, qui sont basiques et en partie représentés par des ponces et des verres volcaniques.

Ebelmen[2], si prématurément enlevé à la science, qu'il dotait de découvertes empreintes de génie, nous a le premier appris comment les roches silicatées alumineuses, principalement celles d'origine éruptive,

[1] L'aire de la vase à radiolaires s'étend surtout entre les latitudes 20 degrés nord et 10 degrés sud.

Les vases à globigérines occupent environ 110 degrés de latitude et gisent parfois à 5,000 mètres de profondeur. Les unes et les autres disparaissent à proximité des régions polaires.

[2] Voir l'article de M. Chevreul dans le *Journal des Savants*, 1848, p. 104.

IMPRIMERIE NATIONALE.

si fréquentes à la surface du globe, se décomposent sous la simple action de l'atmosphère; leurs protoxydes, tels que la chaux et la magnésie, sont enlevés à l'état de carbonate, tandis que l'alumine se concentre avec la silice, de manière à former un silicate hydraté de la famille des argiles.

Ce sont des réactions lentes du même genre qui paraissent se produire sur le fond de l'océan aux dépens des silicates volcaniques, aidées peut-être par l'action chimique de l'eau de mer.

Certaines vases fusibles renferment, très probablement, encore des parties non décomposées, mais en poussières si fines qu'on peut les confondre avec de l'argile. Il en est ainsi pour les boues que j'ai obtenues dans des expériences sur la trituration du feldspath; celles-ci possèdent une ténuité telle qu'elles sont douces au toucher comme l'argile et douées comme elle de plasticité.

Zéolithes. — Malgré la température très basse qui règne sur le lit de l'océan, des réactions chimiques paraissent y donner naissance à des minéraux nettement cristallisés, dont le plus remarquable, sans contredit, appartient au groupe des silicates doubles hydratés connus sous le nom de zéolithes.

Ces zéolithes se rencontrent en grande abondance sous la forme de petits cristaux isolés, simples ou groupés géométriquement (maclés), souvent en sphérules, atteignant à peine un demi-millimètre de diamètre, et, dans tous les cas, noyés dans l'argile. L'examen cristallographique et chimique a appris qu'on doit les rapporter à l'espèce dite *christianite* ou *philippsite.* C'est dans le centre du Pacifique que la découverte en a été faite. Elle a été renouvelée dans l'océan Indien.

On aurait pu croire que ces innombrables cristaux de christianite proviennent de la simple désagrégation des roches volcaniques, à la pâte desquelles ils auraient été associés; mais les foraminifères que la drague rapporte des profondeurs sont parfois complètement enveloppés par des enduits cristallins de ce minéral, ce qui prouve bien qu'il n'en est pas ainsi. La zéolithe s'est formée postérieurement au dépôt des sédiments, engendrée par la transformation des matériaux volcaniques qui recouvrent le lit de l'océan.

Glauconie. — Parmi les dépôts minéraux rencontrés au fond des mers, il est un autre silicate hydraté, connu sous le nom de *glauconie,* qui a pour bases l'alumine, le protoxyde de fer et d'autres métaux. Son mode de formation, ainsi que les grandes étendues où la glauconie se rencontre, la signale d'une manière particulière à l'attention. Elle affecte la forme de petits grains de couleur verte et complètement semblables,

pour la forme, la dimension et l'aspect, aux particules du même minéral qui abondent, à divers horizons géologiques de la série des roches stratifiées, depuis les plus anciennes périodes jusqu'aux plus récentes. La glauconie joue donc un rôle considérable aussi bien dans l'espace que dans le temps.

La formation actuelle de ce minéral dans les grandes profondeurs de la mer, déjà signalée il y a une quarantaine d'années par Bailey et Pourtalès, a été l'objet d'études nombreuses, notamment de la part d'Ehrenberg.

Oxyde hydraté de manganèse (wad); oxyde hydraté de fer (limonite). — Deux autres espèces à mentionner, parmi celles auxquelles a donné et donne sans doute encore naissance la chimie sous-marine, ce sont les oxydes hydratés de manganèse et de fer, qu'on observe surtout en nodules. Ces substances sont disséminées sur toute la surface du fond des mers, mais particulièrement dans les aires à argile rouge. Il est facile de comprendre cette association, les roches volcaniques dont dérivent les argiles contenant abondamment du fer et du manganèse dans leurs minéraux constitutifs, péridot, pyroxène et autres. Par suite de leur décomposition, les oxydes sont mis en liberté, conformément aux réactions qu'Ebelmen a si bien démontrées[1].

Parmi les débris organiques et inorganiques qui, dans les régions à argile rouge, servent de centre aux concrétions ferro-manganésifères, on constate fréquemment des restes de vertébrés. Les ossements que l'on retrouve ainsi sont les pièces les plus résistantes des squelettes, telles que les caisses tympaniques de cétacés et des dents de squales. De même que nous voyons les organismes calcaires éliminés dans les grandes profondeurs, de même aussi l'on constate que, sauf ces parties très massives, tout ossement de vertébré fait défaut dans les sédiments profonds.

Quelques-uns de ces restes de vertébrés appartiennent à des espèces éteintes.

Chaux phosphatée. — Au large du cap de Bonne-Espérance, la drague a rapporté, de profondeurs diverses, entre 200 et 4,000 mètres, des vases quartzeuses et glauconifères chargées de restes d'organismes variés, les uns de nature calcaire, comme les foraminifères, les autres de nature siliceuse, comme les spicules d'éponges, les radiolaires et les diatomées.

[1] Dans un appendice, M. Gibson signale, à l'aide de l'analyse spectroscopique, dans les nodules manganésiens, des traces d'éléments variés : barium, strontium, lithium, titane, vanadium et thallium.

Dans ces vases se trouvaient des concrétions solides, de 1 à 4 centimètres de diamètre et empâtant tous les éléments tant organiques qu'inorganiques du sédiment. L'analyse chimique a démontré que le ciment de ces concrétions consiste principalement en phosphate de chaux.

Les sédiments à rognons phosphatés présentent la plus grande ressemblance avec certaines couches bien connues et appartenant à divers étages des anciens terrains, notamment du crétacé, grès vert, grès glauconieux, craie blanche. La ressemblance, qui porte non seulement sur les nodules, mais aussi sur les sédiments qui les renferment, est telle qu'il y a évidemment similitude dans le mode de formation des uns et des autres.

Quant à l'origine de ce phosphate de chaux, l'idée la plus simple et que tout confirme, c'est qu'il dérive immédiatement de la décomposition de débris d'animaux, enfouis après leur mort dans les sédiments : leur forme s'est détruite par l'effet des réactions que l'eau de mer y détermine.

Observations générales.

Ce n'est pas seulement en nous éclairant sur des faits considérables du ressort de la géographie physique, non plus qu'en nous apportant une foule de notions nouvelles sur les êtres animaux et végétaux qui peuplent les abîmes de l'océan, que l'expédition du *Challenger* a bien mérité de la science.

La nature du lit de ces abîmes, dont la profondeur, sur de vastes étendues, dépasse 4,000 mètres et atteint parfois plus de 8,000 mètres, nous était naguère inconnue. Les sédiments formés aux dépens de la terre ferme que l'on observe non loin des continents ne se poursuivent pas dans ces régions; car les mouvements de la mer, auxquels ces sédiments marginaux doivent leur origine, n'y exercent pas leur pouvoir.

Ici, on ne distingue plus de particules minérales sur lesquelles l'action mécanique de l'eau aurait marqué son empreinte; ce sont des matériaux volcaniques et pulvérulents, ainsi que des substances argileuses provenant de leur décomposition chimique, le tout associé à des restes d'organismes microscopiques. Tels sont les sédiments qui recouvrent la plus grande partie de l'écorce sous-marine du globe.

Pour la première fois nous entrevoyons les principales lignes d'une carte géologique du fond des mers, montrant la manière dont les différents types de dépôts sont répartis sur les grands fonds de l'océan. Cette

carte est annexée au volume; elle résume, sous une forme synoptique et au moyen de couleurs conventionnelles, les résultats de plus de 2,000 sondages exécutés à des profondeurs supérieures à 2,000 mètres [1].

Entre autres faits qui ressortent de la carte dont il s'agit, on remarque tout d'abord combien les dépôts abyssaux l'emportent en étendue sur les dépôts marginaux. Pour ces derniers, la grande prédominance de l'argile rouge et de la vase à globigérines se signale à première vue, tant dans l'Atlantique que dans le Pacifique. Quant à la vase à diatomées, on la voit abonder dans l'océan Antarctique au delà du 50° degré de latitude.

Les dépôts des régions abyssales contrastent tout à fait, non seulement avec les dépôts actuels des mers moins profondes, mais aussi d'une manière marquée avec ceux qui se sont formés dans les mers des anciennes périodes géologiques et qui, superposés sur des milliers de mètres, constituent la série des terrains stratifiés.

Dans ces anciens terrains, les sédiments de nature abyssale paraissent faire défaut, ou du moins être très rares. D'où la conclusion que les parties des mers où se sont successivement formés les terrains sédimentaires n'étaient pas dans des conditions de profondeur comparables à celles où se trouvent les régions abyssales de l'Atlantique et du Pacifique : elles n'étaient pas très éloignées des parties émergées ou continentales, et n'atteignaient pas de très grandes profondeurs.

On est donc amené à conclure que, depuis les époques les plus reculées, les proéminences continentales occupent à peu près les mêmes parties du globe. Les saillies se sont modifiées graduellement par des exhaussements généraux, ainsi qu'il est arrivé sur une petite échelle, par exemple dans la formation de la chaîne des Alpes. Les grandes dépressions remontent donc à une haute antiquité et la configuration générale du sphéroïde terrestre, avec les vastes et profondes dépressions que nous y constatons aujourd'hui, aurait été ébauchée dès les époques les plus anciennes de son histoire.

C'est la confirmation d'une idée à laquelle on était antérieurement arrivé par d'autres considérations. Déjà Agassiz la formulait en 1872, en discutant les observations faites par de Pourtalès sur les profondeurs de l'Atlantique, et en remarquant qu'on n'y trouve pas de vestiges de terrain stratifié, ni moderne, ni ancien.

[1] Ces sondages sont au nombre de 1,600 pour l'Atlantique, de 300 pour l'océan Indien et de 400 pour le Pacifique.

Différents faits portent à penser que l'argile qui recouvre le fond des bassins océaniques ne s'est déposée qu'avec une extrême lenteur. Le dépôt paraît être peu épais et remonter, au moins dans certaines parties, à des périodes très reculées. Cela explique l'abondance relative avec laquelle peuvent s'y rencontrer les poussières cosmiques, ainsi que les débris les plus résistants de cétacés.

C'est avec une tout autre rapidité que s'accumulent les sédiments terrigènes.

Depuis que nous connaissons le mode de formation des sédiments dans les grandes profondeurs de la mer et les réactions chimiques qui y ont déterminé la production de diverses espèces minérales, il nous a été ouvert des horizons nouveaux sur des phénomènes dont nous n'avions naguère aucune idée et dont cependant plus de la moitié de l'écorce solide de notre planète est le théâtre.

L'examen du bel ouvrage qui vient de nous occuper apprend combien sont nombreux les faits sur lesquels s'appuient les conclusions des auteurs. Il montre aussi avec quel soin consciencieux les échantillons recueillis ont été examinés par tous les procédés dont dispose la science.

Honorons donc les hommes qui ont organisé l'expédition du *Challenger*, ceux qui l'ont réalisée avec tant de courage, d'énergie et d'habileté, et ne rendons pas un moindre hommage aux deux savants, M. John Murray et M. Renard, des travaux desquels nous venons de signaler les résultats et de faire ressortir l'importance.

A. DAUBRÉE.

Sur le Liber Sacerdotum, contenu dans le manuscrit latin 6514 de la Bibliothèque nationale de Paris.

Parmi les ouvrages inédits que renferment les vieilles collections alchimiques manuscrites de la Bibliothèque nationale de Paris, il en est deux qui ont fixé plus particulièrement mon attention : ce sont le *Liber Sacerdotum* et le *Liber de septuaginta;* tous deux sont donnés comme traduits de l'arabe et attribués [1] à un personnage nommé *Johannes*. Le *Liber Sacerdotum* se rattache à la vieille tradition égyptienne

[1] Le *Liber Sacerdotum* à la fin; le *Liber de septuaginta* dans son titre.

du « Livre tiré du sanctuaire des temples », qui figure chez les alchimistes grecs[1]. Il semble même exister une certaine connexité entre ce livre et le *Livre des soixante-dix*, en raison de quelques titres et indications où figure le même chiffre[2]; à moins que le nombre soixante-dix, dans les quatre recettes où il existe, ne se rapporte à un opuscule spécial, qui aurait renfermé un nombre précisément égal de recettes ou préparations.

Ceci étant admis, les deux ouvrages peuvent être examinés comme indépendants. Je les étudierai séparément.

Le *Livre des soixante-dix* est surtout une œuvre de théorie; je consacrerai à son analyse un article spécial du présent recueil.

Le *Liber Sacerdotum* est plus important : c'est une collection de recettes, relatives aux préparations de chimie minérale, à la transmutation des métaux et à la fabrication des couleurs et des pierres précieuses : collection semblable aux *Compositiones* et à la *Mappæ Clavicula*, dont j'ai déjà rendu compte dans le présent journal. On y trouve un certain nombre de recettes communes avec ces deux ouvrages, et dont quelques-unes sont identiques à celles du papyrus de Leyde. Cependant la rédaction en diffère notablement, ce qui indique qu'elles n'ont pas été copiées les unes sur les autres; mais elles relèvent d'une même tradition. Le *Liber Sacerdotum* paraît un peu plus récent que la *Mappæ Clavicula;* il est certainement traduit de l'arabe, tandis que la *Mappæ Clavicula*, remontant au moins au xe siècle, dérive directement de la tradition antique. Au contraire, il est plus ancien que les ouvrages techniques d'Éraclius (au moins la partie en prose de ce dernier) et de Théophile, ouvrages écrits plus méthodiquement et qui portent les caractères d'une rédaction plus moderne. En raison de ces relations, il m'a paru intéressant d'examiner le *Liber Sacerdotum*, tel qu'il est transcrit dans le manuscrit latin 6514 de la Bibliothèque nationale (fol. 41-51).

L'auteur du livre est inconnu, sauf le nom de *Johannes;* il a travaillé d'ailleurs sur des documents plus vieux, en partie traditionnels, et remontant à l'antiquité. Il est dit, par exemple, que « ces manipulations ont été décrites d'après les assertions des Romains; mais ils n'ont voulu les révéler qu'à ceux qui connaissent les secrets des choses et aux familiers de la philosophie, comme une chose qui leur est due. » Ceci indique l'origine première des recettes. Le glossateur ou copiste prend lui-

[1] *Coll. des Alch. grecs*, trad., p. 334; voir la note.

[2] N°s 20 à 26 : « Précepte précieux parmi les 70. » — N° 95 : « Avis précieux parmi les 70. » — Il s'agit d'une suite de remarques ou principes pratiques. — N° 101 : « Précepte général parmi les 70, » etc.

même la parole en trois ou quatre occasions : par exemple, il dit *me* à un certain endroit, en énonçant son opinion et ajoutant que « le soufre tend avec persistance des embûches à l'opérateur ». Dans d'autres cas, il explique qu'il a opéré lui-même pour reproduire les préceptes du texte : « Ceci a été fait et ne vaut rien. — Nous avons éprouvé tout ce que vous lisez. — J'ai répété cette opération dans le fourneau des fabricants de verre, etc., et cela s'est passé à Ferrare. » C'est la seule indication de lieu signalée dans l'ouvrage, lequel se tient, comme la plupart des ouvrages alchimiques, dans un vague extrême sur toutes les questions de temps, de lieu et de personnes. Cependant cette indication mérite d'être rapprochée de celles que j'ai relevées dans le présent recueil sur les alchimistes de la haute Italie au XIIIe siècle. Le seul auteur cité ici est Hermès, c'est-à-dire un personnage mythique, qui a été en honneur pendant tout le moyen âge.

L'ouvrage est rempli de mots arabes, plus ou moins altérés, et il contient deux petits lexiques arabico-latins; ce qui ne l'empêche pas de renfermer beaucoup de noms grecs, qui ont traversé une double traduction. Quelques indications semblent accuser une origine espagnole. Aucun signe alchimique ne figure dans cet ouvrage, ni même dans le manuscrit; mais on y trouve quelques dénominations cryptographiques, suivant un usage assez répandu aux XIIe et XIIIe siècles : on sait que Roger Bacon avait caché ainsi la formule de la poudre à canon. Les cryptogrammes du *Liber Sacerdotum* semblent être des mots grecs écrits en lettres gothiques. Les noms planétaires des métaux, tels que le Soleil pour l'or, la Lune pour l'argent, Mars pour le fer, Vénus pour le cuivre, s'y rencontrent assez souvent; toutefois le copiste a souvent embrouillé les noms des deux derniers métaux. Les planètes Saturne, Mercure, Jupiter ne sont pas nommées. L'étain, d'ailleurs, figure à peine dans le courant de l'ouvrage. On n'y parle en détail d'aucun appareil et on signale la distillation sans la décrire. Le fourneau des verriers et le ventre de cheval (instrument également désigné par Vincent de Beauvais) sont seuls nommés.

Analysons rapidement le *Liber Sacerdotum*. Le premier paragraphe indique que, « d'après la science des anciens philosophes, tous les genres de couleurs tirent leur origine du règne minéral », et il en fait l'énumération. Puis il entre *in medias res*. L'ouvrage est constitué par la réunion de groupes de recettes, extraites de livres différents et avec des caractères de rédaction très distincts, recettes mises à la suite, sans ordre logique ou technique. Il s'occupe surtout de la transmutation, ou teinture des métaux, de la fabrication des couleurs destinées à teindre

les objets d'art, de celle des encres, des pierres précieuses artificielles et de diverses préparations plus ou moins connexes.

Première série. — Les quarante-huit premiers numéros sont des recettes de transmutation, parmi lesquelles quelques-unes répondent seulement à la teinture superficielle des métaux : j'ai expliqué ailleurs comment ces deux changements étaient souvent confondus par les opérateurs, orfèvres et alchimistes.

Ils conviennent d'ailleurs souvent que leurs recettes ne sont qu'une apparence. Ainsi, dans une recette relative à la fabrication de l'argent avec l'étain, l'auteur ajoute : « Mais cet argent ne résiste pas à l'épreuve. »

La recette : *Auri confectio que* (*non*) *fallit* (fabrication infaillible de l'or), est la même que la recette 14 de la *Mappæ Clavicula,* cependant avec des variantes notables, qui montrent que les deux écrivains ne se sont pas copiés. Il y est question du « corps de la magnésie » et des « prophètes », ou prêtres égyptiens; ce qui établit, en effet, l'origine antique de la recette.

La recette : *De auri confectione* (de la fabrication de l'or) est la même que la recette 12 de la *M. C.*

La recette relative à la purification de l'étain doit être rapprochée des recettes 2 et 3 du papyrus de Leyde, sans leur être identique.

La recette mise sous le titre illusoire : *Ut eramen vertatur in aurum* (pour changer le cuivre en or), a pour objet de réduire l'or et l'argent en poudre, dans le but de dorer ou d'argenter les objets, en formant d'abord un amalgame : elle répond aux recettes 121 et 132 de la *M. C.*, avec une rédaction un peu différente.

De même la recette : *Transmutation de cuivre en argent parfait*, répond à la teinture superficielle d'un objet fabriqué. C'est toujours le même artifice que dans le papyrus de Leyde, le Pseudo-Démocrite et la *M. C.*

Seconde série. — Elle comprend des recettes de soudure des métaux, analogues à celles de la *M. C.*, mais non identiques, quoique certaines commencent de la même manière.

Le numéro : *Ad niellam faciendam* (pour la niellure), commence aussi de même que le n° 195 de la *M. C.*

La *troisième série* expose une suite de préparations ou mélanges exécutés avec les métaux, les sulfures métalliques (magnésie, marcassite), la tutie, le vitriol, le koheul (dénommé alcool), le cinabre (dé-

nommé açur), la litharge, les scories d'or et d'argent, le vermillon, le minium, le mercure, l'orpiment, la pierre ponce, etc.

Quatrième série. — L'auteur indique, ainsi que je l'ai rappelé plus haut, que les préparations précédentes ont été décrites d'après les assertions des Romains; puis viennent cinq petites recettes, sans titre spécial.

Plus loin, il signale l'action du feu sur le cuivre et l'argent impur, etc. Ensuite l'écrivain parle de la pierre philosophale et, notamment, de son assimilation avec les cheveux des animaux : ce qui est une idée des alchimistes arabes.

Cinquième série. — Ce sont des recettes diverses, dont plusieurs relatives à la transmutation, sans aucun ordre.

On y lit une recette de l'huile de briques.

Suivent des recettes relatives aux œufs (symbole alchimique), etc.

Sixième série. — Elle comprend des assertions tirées du *Livre des soixante-dix* (*recettes*), relatives à l'action du soufre sur le mercure et les autres métaux, et une sorte de théorie sur la génération des couleurs, sur l'action du mercure sur les métaux : cette série a un caractère tout différent du reste.

Septième série. — Recettes pratiques pour donner la couleur rouge, pour dorer un ouvrage, pour fabriquer des encres. Ce sont toujours des sujets congénères du papyrus de Leyde et de la *M. C.*

Huitième série. — Précepte tiré du *Livre des soixante-dix* pour la cuisson du minerai d'or et du minerai d'argent. Deux de ces numéros sont les mêmes que les nos 124 et 125 de la *M. C.*

Neuvième série. — Teindre le verre en or; recettes diverses, congénères de celles de la *M. C.*, mais ne s'y trouvant pas formellement. On y lit un long article technique, relatif à l'action du feu sur les diverses couleurs appliquées sur le verre.

Puis l'ouvrage traite de la dorure du cuivre et du laiton, de la peinture sur verre, et indique des recettes pour fabriquer les différentes couleurs.

Dixième série. — Ce sont des recettes de transmutation, dont plu-

sieurs sont identiques avec celles de la *M. C.* Par exemple, le numéro *Ad elidrium* est le même que le n° 83 de la *M. C.* Un autre article parle des deux sulfures d'arsenic, de leur changement en acide arsénieux par grillage et du blanchiment du cuivre par leur moyen.

Suivent des recettes de soudure et de vernis doré, etc.

Onzième série. — Recettes diverses. Elle débute par la pierre *adamas*, ce numéro étant le même que le n° 126 de la *M. C.*, avec variantes.

Les numéros suivants exposent des dires ou énoncés généraux d'Hermès, avec le vague amphigourique ordinaire des alchimistes théoriciens.

Suivent des préparations de pierres précieuses artificielles, de cinabre, de vert-de-gris, de céruse : trois préparations qui vont toujours ensemble chez les anciens auteurs.

Douzième série. — C'est un lexique arabico-latin, inséré probablement entre deux cahiers différents de recettes.

Treizième série. — Elle commence par un article relatif à la pierre lunaire (sélénite); puis nous revenons encore à des procédés de transmutation. Le caractère nouveau de la série est accusé par cette circonstance que les titres des premiers articles sont en marge, au lieu d'être écrits en tête des articles. La *Compositio electri* forme le n° 111 de la *M. C.* De même on y retrouve les n°s 75-76 de la *M. C.* avec de fortes variantes; son n° 137 (pour faire un or excellent) est le 209 de la *M. C.*, etc.

Nous revenons alors à des formules de peinture, où figure le *pandius*, qui joue un rôle important dans la *M. C.* (n°s 175 et suiv.) et dans les *Compositiones*.

Les formules de transmutation, toujours communes à la *M. C.*, recommencent avec les n°s 17, 18 et 22 de la *M. C.*

Quatorzième série. — Viennent alors :

Quatre articles sur la chaux des œufs alchimiques;

Un procédé pour faire de l'argent (n° 179); diverses recettes (n°s 180-187) où figurent l'huile d'œufs et l'eau rouge, qui est un polysulfure alcalin;

La préparation des pierres précieuses, hyacinthe (améthyste) et béryl (émeraude);

Une recette bizarre de transmutation où interviennent les arêtes, la queue et la tête de carpe : c'est le seul procédé absolument chimérique et charlatanesque dans ce traité;

Une préparation de bronze appelée *aurichalque;*

Puis des recettes pour écrire en lettres d'or et d'argent, pour blanchir l'urine, pour écrire secrètement avec le lait, etc.

Tel est cet ouvrage, qui vient se ranger à côté de la *Mappæ Clavicula* et des autres livres relatifs à la peinture et à la fabrication des alliages écrits au moyen âge par les praticiens d'après la tradition antique. Les rapprochements que j'ai faits dans les pages précédentes achèvent de montrer l'existence d'un ensemble de recettes traditionnelles, qui ont servi de base à la composition de ces divers ouvrages techniques.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 23 janvier 1893, a élu M. Bassot membre de la section de géographie et navigation, en remplacement de M. Jurien de la Gravière.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les manuscrits grecs datés des XVe et XVIe siècles de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques de France, par H. Omont. Paris, Bouillon, 1892, 87 p. in-8°.

L'infatigable M. Omont poursuit ses intéressantes études sur tous nos manuscrits grecs. Il nous apprend aujourd'hui que nos manuscrits grecs des XVe et XVIe siècles qui portent une date certaine sont au nombre de 268, et il nous en donne le catalogue, indiquant la provenance de ces manuscrits et souvent les noms des copistes. On ne lit pas ces noms sans être ému de compassion pour ces pauvres Grecs, la plupart vraiment lettrés, que la prise de Constantinople avait jetés en Italie, et qui faisaient métier de copier ces textes, sans doute à très bas prix. Il est.

d'ailleurs curieux de voir combien ils distinguaient peu le sacré du profane : à la fin de la liturgie de saint Basile comme à la fin des *Ennéades* de Plotin, ils écrivent indifféremment : Θεοῦ τὸ δῶρον.

Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du xve siècle, par L.-H. Labande. Paris, Imprimerie nationale, 1892, 374 pages in-8°.

La commune de Beauvais ayant fait beaucoup de bruit, trop de bruit, tous nos annalistes ont eu l'occasion d'en parler. On ne possédait pourtant pas encore une histoire suivie de ses origines, de ses entreprises insurrectionnelles contre l'autorité de l'évêque, du chapitre, du roi, et l'on ne s'expliquait pas clairement comment, après autant de revers que de succès, elle avait enfin obtenu que ses droits mal définis fussent reconnus par tout le monde et consacrés en la forme par elle prescrite. L'exposé consciencieux de M. Labande répond à beaucoup de questions. Quelques points restent obscurs; mais un grand nombre sont éclaircis. Là comme ailleurs, on le sait maintenant, d'intolérables abus ont provoqué de condamnables violences et les torts ont été des deux côtés; mais, en définitive, c'est la cause la plus juste qui a prévalu. Pourquoi le pouvoir seigneurial n'a-t-il pas à propos abandonné ses plus odieux privilèges et par là tempéré, retardé la révolution qui a fait couler tant de sang et causé tant de ruines?

La deuxième partie du livre de M. Labande nous offre l'analyse de la charte communale de Beauvais et nous donne lieu de constater que le syndicat bourgeois, organisé pour le combat quotidien contre toute tentative réactionnaire, ne reconnaissait aux habitants de la cité, grands ou petits, aucun de ces droits que nous appelons aujourd'hui les libertés individuelles. On était durement contraint d'être coutumier, même contre ses intérêts. Ainsi l'autorité sans contrôle des maires pouvait être facilement abusive et l'était quelquefois.

En fait, il y avait, dans la ville, trois pouvoirs aussi jaloux les uns que les autres d'exercer leurs prérogatives rivales et trop souvent définies pour l'être clairement: l'évêque, le magistrat municipal et le représentant du roi. De là de fréquents conflits. Cet état de choses subsista jusqu'au xve siècle, où le plus puissant des compétiteurs, le roi, prit sur les deux autres un avantage qui ne lui fut pas sérieusement contesté. C'est le pouvoir de l'évêque qu'amoindrit surtout le nouveau régime; cela suffit pour le faire bien accueillir par les communiers.

M. Labande fait bien comprendre la succession des événements dont cette note n'est qu'un résumé très sommaire. La lecture de son livre est très instructive. C'est le travail d'un laborieux archiviste, à qui nous ne reprochons que de n'être pas un peu plus historien. L'histoire anecdotique a des agréments que l'on dédaigne trop aujourd'hui.

Le volume se termine par quarante et une pièces justificatives, pour la plupart inédites, dont quelques-unes sont d'un grand intérêt.

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris; t. XIX; Champion, 1892, 292 p. in-8°.

Ce volume contient deux intéressants mémoires: l'un de M. Auvray, sur quelques documents parisiens conservés dans la bibliothèque du Vatican; l'autre de M. Jules Guiffrey, sur les manufactures parisiennes de tapisseries au xviie siècle.

Les documents analysés ou publiés par M. Auvray existent tous dans le fonds de la reine de Suède. Les plus anciens sont peu dignes de confiance; mais on trouve, dans ceux du xiie et du xiiie siècle, des informations dont les historiens de Notre-Dame de Paris pourront faire un bon usage.

Le travail de M. Guiffrey concerne six manufactures, dont une seule a survécu, celle des Gobelins. Les cinq autres sont : l'atelier de la Trinité, dans la rue Saint-Denis; celui de la Savonnerie, à Chaillot; celui de la galerie du Louvre; celui du faubourg Saint-Marcel, et celui de la rue de la Chaise, au faubourg Saint-Germain. C'est sur l'histoire des ateliers du faubourg Saint-Marcel, de la rue de la Chaise et des Gobelins que M. Guiffrey a recueilli le plus de documents nouveaux. Il s'en faut bien que les plus habiles artistes aient toujours eu la vie facile dans ces établissements créés et patronnés par les rois. Payés quelquefois largement, ils ne l'étaient pas toujours d'une manière suffisante, et l'on a lieu de croire que, travaillant et dépensant à leur guise, ils furent habituellement d'assez mauvais administrateurs. Le fait est que tous ces ateliers, fondés sur de beaux programmes, se sont successivement écroulés les uns sur les autres, un seul excepté.

L'atelier du faubourg Saint-Marcel, dirigé par deux tapissiers flamands, Marc Comans et François de La Planche, prit d'abord un grand développement. Henri IV les avait très amicalement protégés; ils furent également encouragés par les successeurs de ce roi. Mais la cause la plus efficace de leur succès fut la collaboration de ces peintres éminents, Simon Vouet, Le Sueur, Sébastien Bourdon, Philippe de Champaigne. Cependant ce grand succès ne fut pas durable. L'atelier de la rue de la Chaise eut ensuite quelques années de prospérité. Enfin Colbert, restaurant en 1664 l'atelier délaissé du faubourg Saint-Marcel, fonda la manufacture survivante des Gobelins. M. Guiffrey n'a pas écrit l'histoire de cette manufacture; c'est un soin qu'il a laissé à d'autres; mais il a publié, pour venir en aide à l'historien futur, un nombre considérable de pièces d'un grand intérêt.

ALLEMAGNE.

Commentar zur Kants Kritik der reinen Vernunft, von Dr H. Vaihinger, A. O. Professor der Philosophie an der Universität Halle. Zweiter Band. Stuttgart, Berlin, Leipzig, 1892, gr. in-8°, VIII-563.

Commentaire sur la Critique de la raison pure de Kant, par M. H. Vaihinger, professeur de philosophie à l'Université de Halle, 2e volume.

Le premier volume du Commentaire de M. Vaihinger a paru il y a quelques années. Le deuxième volume sera suivi prochainement de deux autres; et le Commentaire entier ne remplira pas moins de quatre énormes in-octavo. C'est le double de l'œuvre que l'auteur cherche à expliquer, chapitre par chapitre, et même phrase par phrase. Ce deuxième volume ne concerne que les deux théories de l'espace et du temps, avec l'Introduction sur l'esthétique transcendantale dont Kant les a fait précéder. Chacune des expressions du philosophe est exposée avec des développements qui ne laissent rien à désirer, ni sur la valeur des mots, ni sur la pensée. On peut trouver que ces développements sont excessifs; et il n'est pas présumable qu'ils jettent une complète lumière sur le sens de l'original; mais ils attestent non seulement un travail des plus sérieux, mais en outre un bien vif enthousiasme pour le Kantisme. Le commentateur est au courant des moindres écrits dont cette grande doctrine a été l'objet depuis plus d'un siècle; il les cite sans cesse, soit pour les approuver, soit pour les combattre; ce sont de précieuses indications pour tous ceux qui gardent au génie de Kant toute l'admiration que ressent M. Vaihinger. Il n'est pas d'ailleurs le seul qui ait conservé ce culte, et il rappelle que, dans ces dix dernières années, il a été publié une foule d'études plus ou moins importantes sur le

système de Kant; il nomme, en effet, plus de vingt auteurs qui s'en sont occupés dans ce court intervalle, et dont les travaux ont beaucoup aidé les siens. Quant à lui, il a pris pour épigraphe de son livre le conseil que Guillaume de Humboldt donnait aux philosophes, qui, selon lui, « doivent étudier Kant comme les jurisconsultes étudient le *Corpus Juris* ». Il semblerait donc que l'Allemagne n'a rien perdu de son zèle pour le Kantisme; et cette recrudescence de foi pourrait bien être une réaction contre la philosophie de la nature, et contre l'athéisme, qui en est sorti comme le dernier résultat. En France, on ressent la plus sincère estime pour Kant; mais il n'a plus guère de disciples parmi nous, depuis la réfutation qu'en a faite magistralement M. Cousin. Le livre de M. Vaihinger n'en sera pas moins utile à tous ceux qui voudront, avec lui, fouiller jusque dans les moindres détails le système qui a exercé une si prodigieuse influence sur nos voisins.

ESPAGNE.

Notices sommaires des manuscrits grecs d'Espagne et de Portugal, par Charles Graux, mises en ordre et complétées par Albert Martin. *Manuscrits des bibliothèques publiques et privées d'Espagne et de Portugal*, sauf la bibliothèque de l'Escurial et la bibliothèque nationale de Madrid. Paris, Leroux, 1892, 323 p. in-8°.

Les manuscrits grecs aujourd'hui conservés en Espagne et en Portugal sont au nombre de 1069, répartis entre dix-neuf bibliothèques publiques ou privées :

	ESPAGNE.	
Barcelone.	Bibliothèque de M. José Carreras	1
Escurial.	Bibliothèque de Saint-Laurent	582
Grenade.	Bibliothèque de M. Eguilaz	1
—	Bibliothèque de l'Université	2
Madrid.	Bibliothèque de l'Académie de l'histoire	8
—	Archivo historico nacional	30
—	Bibliothèque nationale	238
—	Bibliothèque du Palais-Royal	47
—	Bibliothèque de l'Université	9
—	Bibliothèque de M. Brieva y Salvatierra	7
—	Bibliothèque du duc d'Ossuna	1
Salamanque.	Bibliothèque de l'Université	43
Saragosse.	Bibliothèque du Pilar	31
Séville.	Bibliothèque provinciale et universitaire	1
Tarragone.	Bibliothèque publique	1
Tolède.	Bibliothèque du Chapitre	45
	PORTUGAL.	
Evora.	Bibliothèque publique	5
Lisbonne.	Bibliothèque nationale	12
—	Archivo da Torre do Tombo	5
		1,069

Il était réservé à des savants français d'inventorier et de faire connaître la plupart de ces manuscrits. M. Emmanuel Miller a publié en effet, dès 1848, le *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, œuvre importante à côté de

laquelle il faut placer l'*Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial* du regretté Charles Graux, qui devait paraître à plus de trente années de là, en 1880. En 1884, M. Miller imprimait encore, dans le tome XXXI (2ᵉ partie) des *Notices et Extraits des manuscrits*, le complément du catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque royale de Madrid, dont le tome Iᵉʳ seul avait été publié par Iriarte en 1769. Aujourd'hui M. Albert Martin nous donne revisées et complétées, avec la précision et la sûreté de méthode que les *Notices sommaires des manuscrits grecs de Suède* ont déjà permis d'apprécier, les notes que Charles Graux avait prises au cours de deux missions, en 1876 et 1879, sur tous les manuscrits grecs conservés en Espagne, en dehors des collections de l'Escurial et de la bibliothèque nationale de Madrid. Il y a joint les notices des quelques volumes grecs conservés en Portugal; ainsi, grâce à lui, nous sommes maintenant complètement renseignés sur tous les manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques publiques et privées de la péninsule. L'an dernier, en publiant le commentaire étendu qui accompagne les *Fac-similés des manuscrits grecs d'Espagne*, gravés d'après les photographies de Charles Graux, M. Albert Martin annonçait la publication prochaine de ces *Notices*; on voit qu'il n'a pas tardé à tenir sa promesse, et l'on doit le remercier doublement d'avoir mis au jour un nouveau volume, qui perpétue la mémoire de Charles Graux et qui sera accueilli avec reconnaissance par tous les érudits. H. O.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1893.

L'Esthétique d'Aristote et de ses successeurs, par Ch. Bénard, ancien professeur de philosophie dans les lycées de Paris et à l'École normale supérieure. — Un volume in-8° de 368 pages. — Paris, Alphonse Picard, éditeur. — Félix Alcan, éditeur, 1889.

PREMIER ARTICLE.

Dans quelques pages d'observations préliminaires, M. Ch. Bénard explique comment il a été amené à écrire un ouvrage sur l'*Esthétique* d'Aristote et de ses successeurs. Ce n'est certes pas que, depuis trois siècles, on ait manqué de livres relatifs à cet intéressant sujet. Ce n'est pas non plus que les philosophes de notre temps l'aient négligé. Tout au contraire, à l'époque où nous sommes, la connaissance plus approfondie et plus sûre de la philosophie ancienne, d'une part, et, d'autre part, les progrès de la science du beau, nous ont mis en état de mieux comprendre et de mieux apprécier le passé de ce genre de recherches. Mais il est, dit M. Ch. Bénard, un danger auquel les esprits les plus distingués n'ont pas su échapper. Ils ont voulu comprendre Aristote mieux qu'Aristote ne s'est compris lui-même; ils lui ont attribué des vues qui dépassent la portée de son système; ils se sont flattés non seulement de trouver chez lui en germe, mais d'y découvrir systématiquement développées des réponses aux problèmes récents qu'il n'a ni connus, ni même soupçonnés. Cette méthode, M. Ch. Bénard l'a ailleurs appelée et l'appelle encore ici: l'*art d'accoucher les grands esprits*. Cette *maïeutique* nouvelle est, à ses yeux (et aux nôtres), bien peu sûre et médiocrement propre à établir la vérité historique.

Les Allemands en ont surtout abusé, et dans des proportions qui dépassent toute mesure: « En possession, comme ils disent, de nouveaux

critères que leur mettent dans la main les récents systèmes les plus accrédités....., ceux de Kant, de Schelling, de Hegel, de Herbart, de Krause, de Schopenhauer, etc., chacun de ces érudits, de ces historiens ou théoriciens du beau et de l'art, s'est mis à interpréter Aristote avec une hardiesse sans pareille. De sa *Poétique* et de quelques mots épars dans ses écrits, ils ont cru pouvoir extraire toute une doctrine concordante et cohérente, semblable à ce qui a été découvert depuis et est aujourd'hui enseigné dans les livres et dans les universités. »

M. Ch. Bénard pense qu'il faut employer une méthode moins ingénieuse, mais plus circonspecte. Celui qui la pratique se résigne à ignorer ce qu'on ne peut savoir; à ne trouver dans Aristote que ce qu'Aristote lui-même a pu voir et savoir; que ce que, à l'époque où il écrivait, il a pu penser et concevoir eu égard à l'état de la science et au degré de développement de l'esprit humain. Pour procéder ainsi, il était nécessaire de connaître directement, d'un côté, la philosophie grecque et particulièrement celle d'Aristote, d'un autre côté, la philosophie allemande et, dans celle-ci, en particulier, les théories sur le beau et sur l'art et ces histoires spéciales de l'esthétique qui sont nombreuses chez nos voisins. On sait que M. Ch. Bénard remplit ces deux conditions. Il a publié une *Histoire de la philosophie ancienne*, dont M. Ad. Franck a rendu compte ici même. Il est l'auteur d'une traduction du *Gorgias de Platon*, précédée d'une *Étude philosophique sur la Rhétorique de Platon* et suivie d'un *Essai sur la Sophistique*. Il vient de faire paraître un volume intitulé: *Platon, sa philosophie, précédé d'un aperçu de sa vie et de ses écrits*. Voilà pour l'antiquité. Quant à l'Allemagne, il a traduit et en même temps éclairci l'*Esthétique* de Hegel, puis sa *Poétique;* il a aussi mis en français les *Écrits philosophiques* de Schelling; et enfin, pendant sa longue carrière, il s'est tenu au courant de tout ce qui s'est publié et se publie chez les Allemands sur les questions relatives au beau et à l'art. Il a acquis ainsi une incontestable autorité en ces matières. Toutefois, dans le livre dont nous allons parler, il se comporte rarement en théoricien; son but est uniquement d'établir, au moyen des textes, les différences qui existent entre la science du beau chez les anciens, science qui n'était encore ni constituée à part ni nommée, et cette même science chez les modernes, qui l'ont, avec raison, traitée séparément et, à tort, baptisée du nom d'*esthétique*, nom qui ne dit pas du tout ce qu'il prétend signifier, mais sur lequel on s'entend à peu près et que d'ailleurs il n'est plus temps de changer.

Dans son exposé critique, on pourrait dire dans son travail d'exacte reconstitution, de l'*Esthétique* d'Aristote, M. Ch. Bénard s'occupe de trois

points principaux : 1° l'idée du beau telle qu'Aristote la conçoit et la définit en elle-même, dans ses formes et dans ses rapports avec les idées du bien, du vrai et de l'utile; 2° l'idée de l'art, la nature du principe qu'il lui assigne, ce qu'il faut entendre par l'idéal; la faculté qui crée l'art; la division des arts; 3° les bases de la *Poétique* d'Aristote, en particulier sa théorie de la tragédie. Pour les autres arts, le savant auteur ne jette qu'un simple coup d'œil sur ce qu'Aristote en a pensé. Ce cadre est bien tracé. Il serait trop long d'y suivre pas à pas M. Ch. Bénard. Nous nous arrêterons surtout aux endroits où les idées les plus importantes du philosophe grec sont débarrassées de tout alliage moderne et surtout germanique.

Il n'y a pas chez Platon d'expresse et formelle définition du beau; on peut seulement en déduire une de ses dialogues. Chez Aristote, le beau est catégoriquement défini : c'est, dit-il, l'union de la grandeur et de l'ordre : Τὸ γὰρ καλὸν ἐν μεγέθει καὶ τάξει ἐστίν[1]. Cette définition est bien comprise par M. Ch. Bénard. C'est, dit-il, à propos de la tragédie, de l'étendue qu'elle comporte, de l'unité qui en forme l'ensemble et en relie les parties, que cette définition est donnée. Mais elle est générale; elle est appliquée à tout objet qui manifeste la beauté. Aristote en a lui-même clairement expliqué la généralité. « Comme un être ou un composé de parties diverses ne peut avoir de beauté qu'autant que ses parties sont disposées dans un certain ordre et qu'elles ont en outre une certaine dimension qui ne peut être arbitraire, puisque le beau consiste dans l'ordre et la grandeur, il s'ensuit qu'un bel être ne peut être ni tout à fait petit, ni démesurément grand, car alors on ne pourrait avoir une vue d'ensemble et le tout ne serait pas saisi par le regard. De même, les fictions de la poésie doivent avoir une étendue telle que la mémoire les embrasse aisément. »

On remarquera, comme M. Ch. Bénard, que cette définition, en même temps qu'elle est générale, est aussi à double face : elle regarde d'un côté l'objet, de l'autre le sujet, l'objet contemplé et le sujet qui le contemple. On dirait, dans le langage actuel, qu'elle est objective et subjective, en quoi elle a un second et réel mérite. Le rapport du beau avec l'esprit qui le saisit dans son unité est heureusement exprimé par Aristote en un seul mot : εὐσυνοπτικόν.

Cette formule d'Aristote est déjà dans Platon, qui, avec moins de concision, met cependant la proportion, la symétrie, c'est-à-dire l'ordre, au nombre des caractères du beau. D'après M. Ch. Bénard, cette notion

[1] *Poétique*, VII, 4.

du beau est surtout celle qu'ont eue les Grecs; c'est l'idée de la beauté grecque. L'esthétique moderne a-t-elle pu, a-t-elle dû s'y arrêter? Non sans doute, répond M. Ch. Bénard, et, ajoute-t-il, la science en a démontré l'insuffisance, quoiqu'elle ait été conservée par un grand nombre d'esthéticiens modernes. On aurait aimé que la démonstration de cette insuffisance eût été reproduite ici. M. Ch. Bénard déclare qu'il n'entrera pas en controverse à ce sujet. Il se borne à rappeler l'objection principale dirigée par Hegel et son école contre la définition aristotélique.

Voici cette objection. La définition d'Aristote s'applique bien aux premiers degrés de la beauté, à la beauté extérieure ou plastique; mais elle est impuissante à expliquer la beauté spirituelle et morale. La beauté de l'esprit lui échappe. On pourrait répondre que l'objection n'a de portée que si, dans la définition, on ne considère que l'ordre et si l'on en retranche la grandeur. Au contraire, si l'on tient compte de ce second élément, on voit la définition s'étendre et s'appliquer parfaitement aux grands caractères, aux grands esprits, aux grandes vertus. Mais aux Hégéliens il faut autre chose : ils exigent que le beau soit défini l'accord de l'idée et de la forme, la manifestation de l'idée, *das Scheinen der Idee*. Or voilà qui n'est pas dans la définition d'Aristote, laquelle reste vide et purement formelle, à leur avis.

Pourtant, en s'y prenant bien, peut-être pourrait-on trouver tout au fond de la doctrine aristotélique au moins l'équivalent d'une formule plus complète et mettre la notion qu'elle renferme d'accord avec la théorie moderne, lisez hégélienne. C'est ce que l'on a tenté de faire : « Par un procédé laborieux d'enfantement, dit M. Ch. Bénard, et en forçant le sens des mots, la dialectique parvient à extraire de la philosophie d'Aristote une formule tout à fait semblable (à celle de Hegel), qui sert ensuite à expliquer toutes les formes du beau, la beauté *physique*, la beauté *spirituelle* et *morale*, d'où l'on passe au beau *artistique* proprement dit. Toute la terminologie hégélienne est complice de cette opération ingénieuse et subtile; mais cela est-il vraiment la doctrine d'Aristote et conforme à sa méthode? Aristote se reconnaîtrait-il dans l'emploi de cette méthode et dans le résultat qui en sort? » M. Ch. Bénard laisse les juges compétents en décider. Autant dire qu'Aristote ne s'y reconnaîtrait pas.

Le philosophe grec, en considérant le beau plus spécialement quant à son influence sur la sensibilité et quant au jugement qu'en porte notre esprit, en a donné une autre définition, qui, d'ailleurs, ne dément pas la première, mais qui est plus large. « Le beau est ce qui, étant désirable par lui-même, est digne de louange, ou ce qui, étant bon, est agréable

en tant que bon[1]. » Ici, c'est évidemment à titre de bon que le beau est, par lui-même, désirable, digne d'éloges et agréable. Les esthéticiens disciples de Kant et de Herbart ont cru voir, dans cette seconde définition, la première des quatre formules kantiennes : « Le beau est l'objet d'une satisfaction désintéressée. » M. Ch. Bénard se refuse à admettre cette assimilation. Il en donne plusieurs raisons dont voici les deux plus fortes. D'abord la définition d'Aristote ne vise à cet endroit que le beau moral, tandis que celle de Kant est universelle et s'applique à toutes les formes du beau. En second lieu, le désintéressement parfait que Kant exige, comme condition de la pure jouissance du beau, n'est pas tout à fait dans Aristote, qui semble dire que toutes les actions et les aspirations humaines tendent au souverain bien et par là au bonheur. Son langage, il est vrai, ne laisse pas que d'être équivoque et de faire croire que tantôt il confond et tantôt il ne confond pas le bonheur et la vertu. Mais ce qui est clair, c'est, ainsi que le remarque M. Barthélemy-Saint Hilaire[2], qu'il donne au bonheur une importance exagérée et diminue par là celle du désintéressement.

M. Ch. Bénard a raison de ne pas conclure de là qu'Aristote ait confondu le beau avec l'utile. Le commentateur français ne systématise pas à l'excès la doctrine du philosophe grec et en général celles des anciens. Quand elles sont flottantes, vagues, mal concordantes entre elles, il le constate et tâche de les présenter telles qu'il les trouve. A la rigueur, le bonheur est l'utilité suprême. On y arrive, selon Aristote, par la vertu, qui est la souveraine beauté. Cependant, s'il n'a pas démontré que le beau est distinct de l'utile, il l'a du moins affirmé. Ce qui fait qu'une chose est utile, d'après lui, c'est qu'elle est en vue d'une autre, non pour elle-même, c'est qu'elle n'est pas à elle-même sa propre fin. Or le beau, comme le bien, est sa fin à lui-même. C'est pour cela qne le beau moral est digne de louange, que la vertu doit être pratiquée pour sa beauté souveraine. Tout à l'heure, le beau moral n'était pas désintéressé, puisqu'il avait pour fin le bonheur; il est désintéressé maintenant, puisqu'il s'accomplit rien que pour lui-même. Ainsi Aristote a varié à cet égard : il faut le voir et en convenir et, par conséquent, ne pas identifier sa doctrine avec celle de Kant.

Aristote n'a-t-il donc nulle part distingué le beau du bien? Sans contredit, il a nommé beaux des objets divers. Il a reconnu une beauté intellectuelle ou morale, une beauté mathématique, une beauté dans l'art.

[1] *Rhétorique*, I, 9. — [2] *Morale à Nicomaque*, traduction française, t. I[er], p. 10, note 2, livre I, chap. II.

Implicitement, il a peut-être admis des degrés dans la beauté; il n'est pas impossible de conclure cela de ses écrits. Doit-on aller plus loin et prétendre qu'il a défini chaque genre de beauté, qu'il en a marqué les caractères ainsi que le rapport avec les autres formes du beau? En a-t-il compté quatre espèces, comme le croit M. Teichmüller, ou seulement trois espèces, ainsi que le pense Max Schasler? En a-t-il dressé l'ordre de gradation et de coordination? Dans ce qui reste de lui, on cherche en vain les traces d'un pareil travail. Platon, dans le *Banquet*, a distingué les formes de la beauté. Le beau y a sa dialectique, qui, par une échelle ascendante, va, de degré en degré, de la beauté corporelle jusqu'à la beauté incorporelle et éternelle. Aristote n'a pas repris cette œuvre; il ne l'a pas continuée ainsi qu'il aurait pu le faire en y appliquant la puissance et les procédés de son génie. C'est chez lui une lacune; la critique sérieuse la constate, la regrette même; elle n'essaye pas de la combler.

A-t-elle davantage le droit de soutenir qu'Aristote a, tout au moins, distingué nettement les deux idées du beau et du bien, qu'il associe presque toujours? Sur ce point, il y a, dans la *Métaphysique*, un texte considérable, et d'autant plus à examiner qu'il n'y en a pas d'autre où cette différence soit établie. « Le bien et le beau diffèrent l'un de l'autre, dit Aristote, en ce que le premier réside toujours dans l'action, *ἀεὶ ἐν πράξει*, tandis que le beau se trouve aussi dans les êtres immobiles, *ἐν ἀκινήτοις*. Ceux-là donc sont dans l'erreur qui prétendent que les sciences mathématiques ne parlent ni du beau ni du bien. C'est du beau surtout qu'elles parlent. C'est le beau qu'elles démontrent. Ce n'est pas une raison, parce qu'elles ne le nomment pas, de dire qu'elles n'en parlent point. Elles en indiquent les effets et les rapports. Les plus importantes formes du beau, ne sont-ce pas l'ordre, la symétrie, la limitation? Or c'est là surtout ce que font apparaître les sciences mathématiques. Et puisque ces principes, je veux dire l'*ordre* et la *limitation*, sont évidemment causes des choses belles, les mathématiques doivent évidemment les considérer comme causes, à un certain point de vue (la cause dont nous parlons, le beau en un mot). Mais c'est ce dont nous traiterons ailleurs plus à fond[1]. »

Une première remarque à faire sur ce texte, c'est qu'il ne contient pas le dernier mot d'Aristote sur la question, puisqu'il renvoie à une explication ultérieure qui ne nous est pas parvenue sous sa forme originelle et qui, en outre, n'a laissé dans l'histoire aucune trace. M. Ch. Bénard aurait eu le droit de s'en tenir à cette raison pour répondre à ceux

[1] *Métaphysique*, XIII, 3.

qui louent Aristote d'avoir, le premier, distingué le beau du bien. Il a mieux aimé discuter le passage tel qu'il est et l'interprétation qui en a été donnée. Sa discussion n'est pas toujours claire; tous les arguments qu'il invoque ne sont pas décisifs. Il en est un toutefois qui suffit. Aristote dit que le bien est toujours dans les actes, πράξεις, tandis que le beau est à la fois dans les actes et aussi dans les êtres immobiles. Cette distinction n'en est pas une. En effet, même à rester dans l'esprit de la doctrine aristotélique, le bien est, comme le beau, non seulement dans les actes, c'est-à-dire dans les actions morales, mais dans toute la nature, soit qu'elle tende régulièrement à sa fin, qui est son bien, soit qu'elle reste immobile parce que cette fin, qui est son bien, est présentement atteinte. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'être est conforme à l'ordre; et ainsi le beau et le bien sont en lui confondus, sans qu'aucune différence essentielle les sépare.

Mais si l'on raisonne sur ce texte sans se préoccuper de ce qui pouvait l'éclaircir ailleurs, il donne lieu à une seconde remarque. Il appelle une critique qu'a omise M. Ch. Bénard. Aristote, nous l'avons vu, a laissé du beau deux définitions. D'après celle qu'on lit dans la *Poétique*, le beau consiste dans la grandeur et l'ordre et a, par conséquent, deux caractères. D'après celle qui est au treizième livre de la *Métaphysique*, les formes essentielles du beau sont l'ordre, la symétrie et la limitation. Il est évident que la symétrie et la limitation font partie de l'ordre et y rentrent. La seconde définition n'est donc, à vrai dire, que la moitié de la première, puisque celle-ci comprend non seulement l'ordre, mais aussi la grandeur. À l'endroit où Aristote pose la différence entre le bien et le beau, n'est-il pas blâmable d'oublier sa définition du beau la plus large et la plus complète et de ne s'appuyer que sur celle qui est étroite et incomplète?

Le manque de cohésion entre les fragments de cette grave théorie prouvent qu'Aristote n'était pas arrivé à une solution ferme et nette, même pour lui, de la difficulté. Il est donc téméraire de lui en prêter une; à moins de supposer qu'elle était contenue dans des textes que l'on ne connaît pas, ce qui serait plus téméraire encore.

M. Ch. Bénard le loue d'avoir du moins vu qu'il y avait là une question et de l'avoir posée le premier. S'il ne l'a pas résolue, c'est que la solution en était fort difficile. Toute l'antiquité grecque, depuis Socrate jusqu'à Plotin, a tantôt identifié, tantôt confondu, tantôt réuni sous une même notion le bien et le beau, tantôt n'a mis entre l'un et l'autre qu'une différence de degré à peine sensible. Pour les deux maîtres de la philosophie grecque, le bien est la beauté souveraine, en sorte que

celle-ci est, comme celui-là, au plus haut sommet des existences. La philosophie moderne a-t-elle opéré la distinction? M. Ch. Bénard le nie; selon lui, *adhuc sub judice lis est.* Il ne se demande pas si tous les efforts récents ont été également stériles.

Cette partie de son travail, relative à la métaphysique du beau chez Aristote, se termine par une comparaison entre celui-ci et Platon. M. Ch. Bénard y apporte un grand désir d'être juste, de ne pas sacrifier l'un des philosophes à l'autre, d'insister plutôt sur les ressemblances que sur les différences, ce que l'on ne fait pas toujours, soit en France, soit ailleurs. La principale ressemblance qu'il fait ressortir se rencontre dans l'attraction exercée sur l'âme humaine par le beau. Le beau, dans le *Banquet*, est essentiellement objet d'amour et, comme tel, désiré avec ardeur. Le bien, au douzième livre de la *Métaphysique*, est le premier intelligible, le premier désirable, et, comme tel, à lui sont suspendus le ciel et toute la nature. Platon, en ce point, a la priorité; de plus, l'attraction du beau est par lui marquée en traits plus éclatants. Au fond, le phénomène a été profondément observé de part et d'autre. Cependant il est un reproche que l'on peut adresser à Aristote : c'est de n'avoir pas poussé l'analyse aussi loin que son prédécesseur.

Quant aux différences, il en est une sur laquelle M. Ch. Bénard n'a pas cru devoir passer rapidement. « Rien dans Aristote, dit-il, ne ressemble à l'idée du beau telle que la conçoit Platon, cette idée générale *abstraite* et *suprasensible*, type immuable et absolu, modèle de toute beauté visible, soit physique, soit morale. . . Ce qui n'est pas conjectural, c'est qu'Aristote prend le beau comme le bien dans le réel, qu'il l'identifie avec le réel ou du moins qu'il ne l'en sépare pas. . . L'idée séparée pour lui n'existe pas; elle est une fiction de la dialectique. » Qu'Aristote soit à l'égard de l'idée et de l'idéal en flagrant désaccord avec Platon, il n'y a pas à en douter. Mais que l'idée, chez Platon, soit générale seulement, abstraite seulement, dépourvue de réalité et de vie, c'est ce que Platon a nié maintes et maintes fois. Dites que Platon, en attribuant à l'idéal la plus grande vie et la plus grande réalité, s'est trompé, c'est une thèse qui peut se soutenir et que nous ne discuterons pas ici. Ce qui n'est pas historiquement vrai, c'est qu'il ait laissé l'idéal à l'état de généralité abstraite et vide. D'après lui, pour que le monde soit beau, Dieu le fait semblable à lui-même, c'est-à-dire à l'idéal suprême, et, à cette fin, il met dant le monde quoi? la vie et l'âme qui sont en lui-même. Voilà un texte du *Timée*. Il dit ailleurs : Eh quoi, nous persuadera-t-on que la vie ne soit pas dans l'être absolu? Voilà un texte du *Philèbe*. Pour Platon, un beau discours est celui qui est sem-

blable à un animal vivant. Voilà un texte du *Phèdre*. Que l'on conteste la vérité des affirmations de Platon, à la bonne heure; mais que l'on remplace ces affirmations par des négations pures et qu'on lui prête ces négations, c'est refaire les doctrines auxquelles on a promis de n'apporter aucune altération.

A vrai dire, quoique Aristote ait, lui aussi, une théorie de l'idée, mais de l'idée toujours unie à la matière dont elle est la forme, il n'a pas de théorie métaphysique de l'idéal. En a-t-il une de l'idéal dans l'art? M. Schasler le soutient; M. Ch. Bénard ne l'admet pas. Il convient qu'il y a, chez Aristote, un idéal moral, éthique; mais il nie qu'on y aperçoive un idéal dans l'art, un idéal esthétique. Qui a raison? Peut-être ni l'un ni l'autre; le premier, parce qu'il exagère la pensée d'Aristote jusqu'à dire que celui-ci remplace l'idéal platonicien par un équivalent idéal dans les arts; le second, parce que, s'il a le mérite de ne pas trop systématiser les textes, il fait regretter qu'il ne se les rappelle pas toujours dans leur intégrité. Je m'explique. Il y a, on s'en souvient, chez Aristote, deux définitions du beau, l'une par l'ordre et la grandeur, l'autre par l'ordre seulement. Or il se trouve que la première est appliquée par Aristote au beau dans la tragédie, au beau dans la sculpture et la peinture, et au beau dans la morale, ou, ce qui revient au même, étant donnée la doctrine, au bien, à la vertu, par conséquent à toutes les formes du beau. M. Ch. Bénard et l'auteur allemand citent les passages de la *Poétique* que l'on connaît. Polygnote peignait les hommes plus beaux que nature; Homère représente les hommes plus grands. Si l'on reproche au poète de ne pas représenter les choses au vrai, il peut répondre qu'il les a représentées telles qu'elles devraient être, ἀλλ' οἷα δεῖ. Sophocle a pu dire qu'il peignait les hommes tels qu'ils devraient être, tandis qu'Euripide les peint tels qu'ils sont. En morale, la vertu est toujours un milieu entre deux extrêmes; mais ce milieu n'est pas la médiocrité, c'est un sommet. D'où il est bien permis, je crois, de conclure que, si la vertu pour Aristote est belle, c'est à la fois parce que, étant un milieu entre les excès, elle est dans l'ordre; et que, étant un sommet, elle a la grandeur. On ne sait pourquoi M. Ch. Bénard oublie constamment la définition large et complète qui explique toute la pensée d'Aristote et ne se souvient, encore cette fois, que de la définition étroite et incomplète qui obscurcit la doctrine. De là est résulté un commentaire embarrassé de la célèbre théorie de l'imitation dans l'art.

Ce n'est pas que M. Ch. Bénard ne résume très exactement les vues d'Aristote sur les arts. Il en expose avec précision les traits principaux. D'après le philosophe grec, il y a deux sortes d'arts : les uns s'appliquent

IMPRIMERIE NATIONALE.

aux nécessités de la vie, les autres ont pour but notre délassement et aussi notre plaisir : ce sont ceux qu'on nomme aujourd'hui les beaux-arts. Par quel moyen arrivent-ils à leur but? Par l'imitation. Tous les arts sont des imitations. Ils ne diffèrent les uns des autres que par leurs procédés d'imitation, par les objets qu'ils imitent et par leur façon d'imiter. L'origine des arts d'agrément, c'est cet instinct d'imitation que l'homme possède comme les animaux, mais à un degré supérieur. L'homme est par nature le plus imitateur des animaux. Ce qui est imité plaît toujours. Cependant ce n'est pas l'imitation elle-même qui nous plaît, mais ce raisonnement qu'il n'y a pas de différence entre l'imitation et la chose imitée elle-même.

Voilà qui est clair. Il est difficile d'attacher à l'imitation une plus grande importance. Mais M. Ch. Bénard sait qu'il y a d'autres textes et que ces textes montrent qu'Aristote reconnaît pour l'art un autre but que la copie de la réalité. Lequel? Celui qui consiste à représenter ce qui doit être, *οἷα δεῖ*, et à le mettre à la place de ce qui est. Il semble qu'entre ces deux faces de la théorie il y ait contradiction, surtout si l'on assimile l'idéal d'Aristote à celui de Platon et à celui des modernes. M. Ch. Bénard ne nie pas la contradiction, mais il affirme qu'elle n'est qu'apparente et essaye de le démontrer.

Aristote, dit-il, admet en principe l'imitation comme l'essence de l'art; il l'admet au sens réel, étroit et vulgaire. Tel est son point de vue théorique. — Je lis quelques lignes plus loin, dans le même alinéa, que l'origine de l'art est, pour Aristote, l'instinct d'imitation commun aux hommes et aux bêtes. Ainsi, d'après M. Ch. Bénard, Aristote aurait placé dans l'imitation exacte du réel à la fois l'essence et l'origine de l'art. Examinons cette manière de voir. Oui, Aristote considère l'imitation comme un fait; ce fait, il l'appelle l'origine de l'art. Il l'a bien observé; il le constate à plusieurs reprises en tant que fait. Mais il se borne à le constater et n'ajoute point que ce fait soit l'essence de l'art en même temps qu'il en est l'origine. Cependant M. Ch. Bénard soutient que ce fait est, pour Aristote, un principe et constitue toute sa théorie. Si cela était, il y aurait, en effet, contradiction entre les deux faces de la doctrine, celle qui regarde ce qui est et celle qui regarde ce qui doit être. Pourquoi M. Bénard, qui veut que toute la théorie se réduise à la seule imitation, prétend-il que la contradiction n'est qu'apparente? C'est, dit-il, que dans l'application, Aristote a été amené à modifier, à restreindre seulement son principe, ce qui n'est pas le contredire réellement. Nous ne saurions admettre cette interprétation. Il y en a une autre plus conforme aux textes : elle consiste jus-

tement à ne faire dire à Aristote que ce qu'il a dit, d'après la règle que M. Ch. Bénard a posée et qu'il oublie ici. Encore une fois, lorsque Aristote écrit que l'homme est le plus imitateur des animaux, il énonce un fait psychologique; de même, lorsqu'il présente l'imitation comme une condition essentielle de l'art, c'est encore un fait qu'il a observé et qu'il prend soin de noter. Il ne conseille rien, ne prescrit rien, ne fait à aucun degré acte de théoricien. Tout au contraire, dès qu'il restreint le rôle et les droits de l'imitation, son langage change : on y entend un précepte formellement imposé au nom d'un principe. « La tragédie, dit-il, étant l'imitation d'êtres plus grands que le vulgaire, il faut suivre ici l'exemple des peintres habiles, qui, tout en laissant à chaque visage sa physionomie propre et en gardant la ressemblance, embellissent leur modèle [1]. » Rien de plus catégorique. Lisons bien ce texte : il faut, dit le maître, imiter, mais en agrandissant, en embellissant les êtres que présente le vulgaire. Ainsi, le penchant à imiter n'est qu'un instinct et une nécessité; l'acte d'agrandir et d'embellir est le devoir même et le but de l'art. A l'origine, l'art naît de l'instinct d'imitation et s'y soumet; plus tard, l'art, parvenu à sa maturité, imite encore parce qu'il ne peut faire autrement, mais, au lieu de se soumettre à l'instinct, il le domine et idéalise ce qu'il imite; et c'est cela qui est l'essence de l'art.

Si notre interprétation est juste, la pensée d'Aristote est exacte historiquement et théoriquement, et mérite d'être conservée. M. Ch. Bénard, qui prête à Aristote une doctrine différente et qui l'accuse d'avoir placé à la naissance de l'art le principe absolu de l'imitation, se montre très sévère à l'égard du philosophe grec. « L'origine de l'art pour Aristote, dit M. Ch. Bénard, est l'instinct d'imitation commun aux hommes et aux bêtes, ce qui aux yeux de l'esthéticien moderne est une erreur profonde, mais qui devait être commise au début de la science. » Nous venons de voir qu'Aristote n'a pas commis ici d'erreur, puisque, répétons-le, l'imitation primitive, originaire, est bien réellement un fait, mais n'est à ses yeux qu'un fait et nullement un principe, le point de départ et nullement le but de l'art. Mais même à prendre le mot d'« imitation » au sens le plus strict, il semble que notre savant critique ne veuille pas apercevoir que l'art imite au temps des premiers essais. « Pour qui sait voir, dit-il, l'art, même à son origine, n'est pas imitateur. Déjà dans l'enfant, chez les peuples enfants, dans ce qui s'appelle une grossière

[1] Ἐπεὶ δὲ μίμησίς ἐστιν ἡ τραγῳδία βελτιόνων, ἡμᾶς δεῖ μιμεῖσθαι τοὺς ἀγαθοὺς εἰκονογράφους· καὶ γὰρ ἐκεῖνοι ἀποδιδόντες τὴν ἰδίαν μορφήν, ὁμοίους ποιοῦντες, καλλίους γράφουσιν. — *Poétique*, XV, § 14, F. Didot, I, p. 469. Traduction de M. Barthélemy-Saint Hilaire, p. 83.

imitation se révèle le besoin supérieur d'exprimer quelque chose, une idée. » Nous croyons qu'à cet égard l'archéologie, au moins pour un grand nombre de cas, contredirait l'assertion de M. Ch. Bénard. Elle ne lui accorderait certainement pas que tous les dessins ou peintures primitifs de l'art grec soient symboliques et qu'il n'y en ait pas de simplement imitatifs. Si nous consultons l'expérience sur les faits actuels, nous constatons que les enfants qui dessinent d'instinct, par exemple, ne cherchent qu'à imiter le mieux qu'ils peuvent les formes de l'homme et des animaux, et cela sans la moindre intention de tracer des symboles. A leur tour, les spectateurs peu éclairés, restés enfants faute de culture, sont uniquement attirés par les gravures ou les tableaux où ils retrouvent l'imitation aussi fidèle que possible des objets et des êtres qui leur sont familiers. Plusieurs fois, dans nos salons annuels, j'ai observé, j'ai écouté attentivement cette modeste classe d'amateurs. Ils ne regardaient guère que les tableaux de nature morte, ou les bestiaux au pâturage, ou les chevaux, ou enfin les hommes dans la vie la plus ordinaire, et, quand ils louaient une œuvre, leur plus grand éloge s'exprimait en ces quelques mots : « Oh! que c'est bien imité! » Voilà une des raisons qui m'empêchent d'adhérer à la conclusion suivante de M. Ch. Bénard, conclusion qui est sa pensée personnelle : « Prise à la lettre, en effet, l'imitation dans l'art est ou ne doit être nulle part, car son essence est tout autre. *Elle n'y est ou doit être ni au début, ni au milieu, ni à la fin.* L'art proprement dit commence où elle cesse; il cesse où l'imitation recommence et devient dominante. » Nous croyons, nous, qu'entre faire dominer l'imitation et l'exclure absolument, il y a des degrés, et parmi ces degrés un milieu, ainsi que l'a vu Aristote lui-même.

Au chapitre très savant et très plein où il étudie la *Poétique* d'Aristote, M. Ch. Bénard rencontre la fameuse doctrine de la purgation ou purification des passions. Il serait aisé de former un volume avec les nombreuses dissertations et les commentaires variés auxquels a donné lieu ce point de la théorie aristotélique. On y verrait combien une pensée antique peut subir de transformations en traversant des intelligences modernes. Mais on y verrait peut-être aussi que l'élément de vérité contenu dans cette pensée, et pendant longtemps mal démêlé, résiste malgré les fausses explications, et finit par se dégager, au moins en partie, avec une suffisante clarté.

La purgation des passions est attribuée à la tragédie par Aristote, au 6ᵉ livre de la *Poétique* : « C'est, dit-il de la tragédie, l'imitation d'une action sérieuse et noble, complète, ayant un juste développement; dans un discours relevé par ses agréments, qui, selon son espèce, se distribue

séparément dans ses diverses parties; sous forme de drame, non de récit, et arrivant par la terreur et la pitié à purger de semblables passions : δι' ἐλέου καὶ φόβου περαίνουσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν. » Il est vraisemblable qu'Aristote reconnaissait une influence purgative, purifiante non seulement à la tragédie, mais à tous les arts. Par exemple, il a expressément prêté à la musique, au moins à la musique sacrée, une vertu d'apaisement qui ressemble fort à la *katharsis*. Tout naturellement, les philosophes, les esthéticiens ont vu, dans cette affirmation d'Aristote quelque chose qu'il leur appartenait d'approfondir. M. Ch. Bénard cite les explications proposées par quelques philosophes allemands, les apprécie et termine cette revue par une conclusion discrète dont nous parlerons plus loin.

Lessing, essayant d'éclairer le texte de la *Poétique* par un passage de la *Rhétorique*, dit que la purgation consiste simplement dans la transformation des passions en une disposition vertueuse. Il pense que, d'après Aristote : « La tragédie doit changer notre pitié en vertu, nous purger des deux extrêmes (de l'extrême de la pitié et de l'extrême de la crainte) même chez l'homme qui ressent très peu l'une et l'autre. La pitié doit, par rapport à la crainte, régler l'âme qui s'écarte vers le trop ou le trop peu, et ainsi en est-il de la crainte vis-à-vis de la pitié. » M. Ch. Bénard a raison de juger que Lessing donne à la *katharsis* une signification exclusivement morale qu'elle ne comporte pas[1].

Kant n'a pas traité directement cette question. Cependant sa théorie du sublime, dans la *Critique du Jugement*[2], contient comme un germe de solution. On pourrait croire qu'il se souvenait de la *Poétique* d'Aristote quand il écrivait le beau passage suivant : « Des rochers audacieux suspendus en l'air et comme menaçants, des nuages orageux se rassemblant au ciel au milieu des éclairs et du tonnerre. . . . . , ce sont là des choses qui réduisent à une insignifiante petitesse notre pouvoir de résistance, comparé avec de telles puissances. Mais l'aspect en est d'autant plus attrayant qu'il est plus terrible, pourvu que nous soyons en sûreté; et nous nommons volontiers ces choses sublimes, parce qu'elles élèvent les forces de l'âme au-dessus de leur médiocrité ordinaire, et qu'elles nous font découvrir en nous-mêmes un pouvoir de résistance d'une tout autre espèce, qui nous donne le courage de nous mesurer avec la toute-puissance apparente de la nature. » Notons, en passant, qu'ici l'aspect du sublime a pour effet de nous agrandir.

[1] M. Barthélémy-Saint Hilaire avait déjà réfuté cette interprétation de Lessing, dans la préface de sa traduction de la *Poétique* d'Aristote, page XXI.

[2] Traduction Jules Barni, t. Ier, p. 168.

Schiller a repris et développé la pensée de Kant. Il se l'est appropriée. L'art en général, d'après lui, a un effet moral qui est de donner à l'homme une plus haute conscience de sa supériorité sur la nature et sur ses lois fatales. Schiller applique ce principe à la tragédie. « La première loi de l'art tragique est de représenter la nature souffrante; la seconde, de montrer la résistance opposée à la souffrance. — Épurer, ennoblir, substituer la noblesse à la vulgarité, voilà l'effet et le but de l'art tragique et de l'art en général. » Mais ennoblir, dirons-nous, n'est-ce pas élever, agrandir?

On sait que la base du système de Fichte, c'est le moi absolu, qui, en s'opposant à lui-même, crée l'univers physique et moral. Le moi humain, greffé sur le moi divin, en est l'expression la plus haute. Il suit de là que, dans l'art, le génie crée ses œuvres avec une liberté absolue, comme Dieu crée les siennes. Le génie est ainsi affranchi des règles. Il a la *génialité divine*, privilège de l'artiste, du poète et du spectateur ou du lecteur capables de s'élever à cette hauteur et de goûter de telles œuvres. — C'est à dire que l'art agrandit l'homme jusqu'à l'égaler à l'artiste divin lui-même.

Pour Hegel, la purification aristotélique des passions signifie le rétablissement de l'harmonie et de l'ordre dans l'âme du spectateur par la vue de l'harmonie et de l'ordre dont la catastrophe tragique fait paraître le triomphe. L'objet tragique, c'est la lutte des puissances morales. En présence de cette lutte, l'âme sent se détruire ce qu'il y a en elle d'exclusif et de fini. L'individu alors s'oublie lui-même et par là est délivré des liens du fini. Cet abandon passager de sa personnalité finie lui cause une jouissance pure, puisée dans la contemplation du néant des choses finies. Dans la catastrophe, la Némésis tragique a tout fait rentrer dans l'ordre. Cet ordre, c'est l'ordre universel dont le spectacle nous est offert. « Audessus de la simple terreur et de la sympathie tragiques, plane le sentiment de l'harmonie, que la tragédie maintient en laissant voir la puissance éternelle qui, dans sa domination absolue, brise la justice relative des fins et des passions exclusives, parce qu'elle ne peut souffrir que le conflit et le désaccord des puissances morales, harmoniques dans leur essence, se continue victorieusement et conserve une existence réelle. » C'est le spectacle d'un pareil conflit et d'un pareil dénouement qui est le fond essentiel de la tragédie et qui, selon Aristote interprété par Hegel, excite la terreur et la pitié en les *purifiant*.

M. Ch. Bénard résume en homme qui les connaît à fond ces doctrines souvent obscures. Nous ne mentionnerons pas tous les commentaires qu'il reproduit de la purgation des passions. Toutefois, nous ne saurions

passer sous silence celui de Schopenhauer. Pour le célèbre pessimiste, « l'effet de l'art en général est de distraire l'homme, de l'enlever à lui-même, de lui procurer pendant quelques instants l'oubli de soi. La tragédie a cette puissance au plus haut degré. Par la représentation du côté terrible de la vie, sa tendance est d'exciter dans le spectateur l'esprit de résignation, le renoncement à la volonté. » — « La terreur et la pitié, dans lesquelles Aristote fait consister le but de la tragédie, ne sont pas un but, mais un moyen. L'invitation à se détourner du vouloir vivre est le but dernier de cette représentation préméditée des souffrances de l'humanité. Cette invitation paraît encore lorsque l'élévation résignée de l'esprit se manifeste, non dans les héros eux-mêmes, mais simplement dans le spectateur », lorsque dans celui-ci, à la vue de tant de souffrances, le désir de vivre est anéanti. A bien comprendre Aristote, pense Schopenhauer, c'est dans cette élévation, dans cet agrandissement par la douleur ou par la vue de la douleur, que consiste la purification, effet suprême de l'art. « En effet, dit-il, cet affranchissement du sujet est le côté le seul joyeux et le plus innocent de la vie; il en découle, au moins momentanément, une quiétude, une sérénité délicieuses. »

Après avoir terminé cette savante et intéressante revue, M. Ch. Bénard dit qu'il est fort difficile, peut-être impossible, de démêler la vraie pensée d'Aristote et d'en donner une pure formule philosophique. Il se borne, en conséquence, à proposer, comme résultat de toutes ces explications et interprétations philosophiques, une idée qui ne soit pas trop contestable et qui pourtant soit d'Aristote. Cette idée serait celle-ci : l'effet de la tragédie est aussi celui de l'art en général quand il est pur; cet effet est de purifier l'âme, de l'élever, de l'ennoblir, de la dégager des pensées vulgaires, ce qui est le propre de tout idéal et du beau, dont l'art, l'art grec en particulier, est la représentation idéale.

Nous accepterions peut-être cette conclusion, s'il n'en existait une autre qui n'est présentée que comme vraisemblable, mais qui me semble plus grecque et plus aristotélique. Dans un livre profond [1], M. Jules Girard rappelle d'abord que la terreur et la pitié, aux Mystères et dans

[1] *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*, pages 537 et suivantes. Dans une note de la page 537, M. J. Girard dit : « Je me rattache sans hésiter au sens donné en 1848 par un excellent interprète de la tragédie grecque, M. Weil, professeur à la faculté des lettres de Besançon (*Ueber die Wirkung der Tragœdie nach Aristoteles*, dans *Verhandlungen der Philologenversammlung* (Basel). » Cette explication a été donnée de nouveau en 1857, par M. Bernays [*Grundzüge der verlorenen Abhandlung des Aristoteles über Wirkung der Tragœdie* (Breslau)].

l'Orphisme, étaient fortement excitées, mais pour aboutir à la purification. Il voit chez le pieux Eschyle, qui a créé le drame religieux, la terreur et la pitié produisant, après leur excès, l'apaisement; il y voit la souffrance et l'épreuve conduisant à la purification, au retour à l'ordre; conception religieuse très haute, plus haute que la *katharsis* d'Aristote. Celui-ci n'ignorait ni la *katharsis* des Mystères, ni celle d'Eschyle. Mais son clair esprit a pu les trouver obscures. Il ne se les approprie pas. Il s'est comporté en pur psychologue de l'art. Il a observé et noté « un phénomène de sensibilité ». Lequel? Celui sans doute qui consiste en ce que certains penchants de notre nature sensible veulent à toute force se satisfaire puissamment, et en ce que, par cette satisfaction, ils s'apaisent et se soulagent et se purifient de leur excès. On peut essayer d'accommoder cette pensée à nos aspirations modernes; mais les textes n'y autorisent pas, et alors on ne saurait affirmer qu'on soit fidèle aux idées du philosophe grec.

M. Ch. Bénard est dans le vrai quand il oppose l'effet bienfaisant de l'art tragique, selon Aristote, à l'influence corruptrice, malfaisante, troublante, que Platon reproche si injustement à ce même art, quelle qu'en soit la perfection. Il faut bien reconnaître qu'en ce point l'élève a été observateur plus exact et juge plus équitable que le maître. D'autre part, on doit excuser jusqu'à un certain point Platon d'avoir manqué la solution d'un problème difficile qu'il abordait le premier. Ses exagérations, on peut le croire, ont instruit Aristote et l'ont averti de ne faire que sa juste part à la morale dans les arts.

Les deux questions de la nature du beau et de la purgation des passions chez Aristote sont celles qui ont été surtout controversées. Voilà pourquoi nous y avons insisté après et avec M. Ch. Bénard. Le reste de la première partie du livre renferme sur l'art en général, sur la poésie, sur la danse, sur la musique, sur le spectacle, toujours chez Aristote, des détails curieux et d'un intérêt qui n'est pas près de s'épuiser. Mais ces détails sont clairs dans les textes; ils prêtent peu aux discussions et aux interprétations systématiques. Nous n'en parlerons donc pas et nous arrêterons ici ce premier examen. Dans un autre travail, nous ferons connaître ce que M. Ch. Bénard, en traitant de l'esthétique après Aristote, a dit en particulier de la philosophie du beau selon les Stoïciens et les Épicuriens. C'est un point un peu négligé jusqu'ici et sur lequel il était utile d'appeler plus d'attention.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ЗАКОНЪ И ОБЫЧАЙ НА КАВКАЗѢ. *Loi et coutume dans les pays du Caucase*, par Maxime Kovalevski, 2 vol. in-8°, Moscou, 1890.

I

Les populations du Caucase ont été souvent visitées et décrites par des voyageurs européens, notamment par les Français Chardin et Tavernier. Depuis que les Russes ont commencé à pénétrer dans ces contrées, c'est-à-dire depuis les premières années de ce siècle, les relations sont devenues de plus en plus nombreuses, et les coutumes ont même été rédigées officiellement. Mais il ne suffit pas de décrire des faits ni de recueillir des documents. Il s'agit de reprendre tous ces éléments d'information, de les étudier à un point de vue scientifique, de rechercher d'où viennent ces coutumes, si elles sont l'expression de la vie nationale, ou si elles ont été plus ou moins influencées par les idées politiques et religieuses des nations voisines. C'est ce que M. Kovalevski a voulu faire. Déjà dans un précédent ouvrage[1] il avait abordé ces questions, mais en concentrant toute son attention sur la tribu des Ossètes. Aujourd'hui il trace un tableau complet qui embrasse toutes les populations des deux versants du Caucase, depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne, depuis la Mingrélie jusqu'au Daghestan.

L'intérêt de cette étude est évident. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les coutumes des populations caucasiennes pour y trouver des traces très apparentes d'usages qui remontent certainement à l'antiquité la plus reculée. Tel est par exemple le matriarchat, ou la constitution de la famille par la mère. Cette institution a disparu, mais non sans se survivre à elle-même dans les mœurs et les habitudes. Le culte des morts, la consécration du foyer domestique se montrent partout au Caucase, et on voit là, mieux que partout ailleurs, comment ces idées religieuses ont servi de base à la constitution de la famille ou plutôt de la tribu agnatique, vivant en communauté. On y voit aussi comment s'est formée la propriété individuelle. Le passage de l'état nomade à l'état sédentaire n'entraîne pas nécessairement la substitution de la propriété individuelle à la propriété commune. La communauté subsiste même dans l'état sédentaire, seulement les groupes deviennent de plus en plus étroits,

[1] *Coutume contemporaine et loi primitive*, Moscou. Voir le compte rendu dans le *Journal des Savants*, année 1887.

à mesure que la population augmente et pénètre dans les contrées montagneuses, où la culture est plus difficile; quant à la propriété personnelle, individuelle, elle ne se produit que dans un état de civilisation déjà très avancé. Au Caucase elle est d'institution toute récente, et le communisme agraire s'y rencontre encore, quoique les populations soient fixées au sol depuis des siècles. On peut donc poser en règle générale que les rapports de l'homme à la terre sont indépendants des rapports des hommes entre eux.

L'ethnographie du Caucase ne jette pas moins de jour sur la forme primitive du pouvoir judiciaire et de la procédure. On a cru longtemps qu'à l'origine le pouvoir de juger appartenait au peuple assemblé, ou aux anciens. On reconnaît aujourd'hui que les juges ont d'abord été des arbitres, désignés d'un commun accord pour servir de médiateurs entre différentes tribus ou familles. Quant aux contestations entre membres d'une même famille, elles étaient vidées par les anciens de celle-ci. C'est ce qui se voit encore chez les populations du Caucase. On y trouve aussi en pleine vigueur la *pignoris capio*, au début de la procédure, comme moyen de contraindre l'adversaire à accepter un arbitrage, d'autant plus facile à employer que les membres d'une même famille sont tous solidaires et que par suite on ne manque pas de gages à saisir. Toute cette partie du droit civil n'est autre chose que le droit des gens primitif.

Tel est, dans le droit en vigueur au Caucase, ce qu'on peut appeler l'élément national. Mais à cet élément sont venus s'en joindre d'autres. Les habitants de la région qui s'étend de la mer Noire à la mer Caspienne se sont trouvés à diverses époques en contact avec les peuples les plus divers. Ceux-ci y ont apporté leurs mœurs, leurs lois, leurs religions. De ce mélange est née la coutume actuelle, ce qui prouve, pour le dire en passant, que la loi n'est pas toujours née de la coutume et que parfois c'est la coutume qui est née de la loi.

De toutes les influences qui ont pénétré dans la région du Caucase la plus ancienne est l'influence iranienne. Elle s'est exercée particulièrement chez les Ossètes et dans les tribus voisines. Les Ossètes étaient d'origine iranienne et l'étude de leur langue conduit à penser qu'ils sont venus s'établir au Caucase vers l'an 1000 avant notre ère. La religion et le droit de l'Avesta y ont été introduits plus tard, par les Perses, surtout à l'époque des Sassanides.

L'influence grecque due à la fondation de colonies grecques sur le littoral de la mer Noire paraît avoir été faible, mais les conquêtes de Pompée ont fait pénétrer dans le pays la civilisation romaine, et le droit romain, surtout sous les empereurs d'Orient, a modifié les cou-

tumes locales, en même temps que le christianisme s'établissait dans la plus grande partie de la contrée. On trouve des traces du droit romain dans les dispositions relatives au vol et dans celles qui règlent la situation de la femme mariée. On aperçoit l'influence du droit canonique dans les dispositions relatives au mariage. Enfin certaines parties de la loi mosaïque, reçues dans les codes arméniens et grusiniens, notamment dans le livre de Mekhitar Goch, ont pénétré par cette voie chez les populations caucasiennes. Un grand nombre de dispositions des coutumes caucasiennes vient évidemment de source arménienne et grusinienne, comme on peut s'en assurer en les rapprochant du code grusinien de Vakhtang.

L'influence des populations nomades venues par le nord a été beaucoup moindre. Ce sont les Khazares, arrivés vers l'an 200 de notre ère, puis les Huns, deux siècles plus tard, enfin au VII[e] siècle les Bulgares. Ces derniers, d'origine turque, se retrouvent aujourd'hui dans les montagnes du Caucase sous le nom de *Balkars*. Bien loin d'imposer leurs coutumes, ils ont, au contraire, pris celles de leurs voisins, et notamment des Ossètes.

Au VIII[e] siècle les Arabes envahirent la contrée, du côté du sud-est, en conquirent une partie et y introduisirent le Koran. C'est surtout le Daghestan qui reçut cette nouvelle influence, mais la loi musulmane, le *chariat*, ne parvint que très lentement à modifier les anciennes coutumes du pays. C'est seulement de nos jours que Schamyl, luttant contre la conquête russe, proclama la suprématie du *chariat*, et quoique le triomphe de la loi musulmane ait été de courte durée, la coutume, *adat*, du Daghestan, n'en a pas moins subi une profonde et durable altération.

Les Tatars et les Mongols ont aussi envahi le Caucase, à diverses reprises, mais ils n'ont guère fait qu'y passer. Une autre nation, celle des Cabardines, s'y est au contraire établie vers le XIV[e] siècle, sur les bords du Kouban, où elle a pratiqué et répandu autour d'elle un régime de féodalité et de servage tout à fait semblable à celui qui a régné au moyen âge dans l'Europe occidentale.

En dernier lieu sont venus les Russes, qui, après une longue et pénible guerre, ont soumis toute la contrée et y règnent aujourd'hui sans conteste. Le pays leur doit l'abolition du servage, la constitution de la propriété, l'abolition des coutumes incompatibles avec l'ordre public, enfin l'introduction de tribunaux réguliers civils et criminels. Les anciens *adats* subsistent encore. C'est même le Gouvernement russe qui les a fait partout recueillir et rédiger, mais ils ne sont plus observés que

dans la mesure admise par lui. M. Kovalevski pense même qu'on a pour ces coutumes trop de respect, que loin d'être l'expression du sentiment national, elles ont été en grande partie imposées par la guerre et la conquête, ou empruntées à des législations étrangères. La Russie a une tâche civilisatrice à remplir; elle ne doit pas se laisser arrêter par des préjugés de juristes ni par des scrupules exagérés.

II

En allant de l'ouest à l'est, la première population que nous rencontrons est celle des Svanètes, habitant une haute vallée, entre deux chaînes de montagnes à peu près inaccessibles. Elle offre le type le plus parfait d'une organisation sociale fondée exclusivement sur le lien de famille, ou plutôt sur le lien du sang. L'adoption, du moins celle d'un étranger, y est à peine connue. Les filles n'ont aucune part à la succession. Le testament n'existe pas. Le chef de la famille, qui comprend quelquefois jusqu'à quarante personnes, habitant la même maison, n'est que l'administrateur du bien acquis par le travail commun et ne peut en disposer sans l'assentiment de tous. Ceux mêmes des membres de la famille qui vivent dans d'autres maisons ont un droit de retrait et de préemption. Enfin, le mariage est interdit entre parents jusqu'au douzième degré. C'est le principe agnatique pratiqué à Rome et en Grèce, chez les Germains de César, les Celtes et les Slaves au moment où ils apparaissent dans l'histoire. Aucune trace de matriarchat. L'oncle maternel n'a pas de position privilégiée, le lévirat est inconnu, les enfants illégitimes ne suivent pas la condition de la mère et sont considérés comme n'ayant aucune famille.

Le christianisme a été introduit chez les Svanètes dès le IIIe siècle. Le servage ne remonte qu'au XVe siècle, époque à laquelle de puissantes familles grusiniennes commencèrent à s'établir dans le pays. Dans le principe les serfs avaient sur la terre une propriété héréditaire, assujettie seulement à la corvée et à certaines redevances en nature. Peu à peu les seigneurs s'arrogèrent des droits plus étendus, notamment celui de vendre les serfs, et celui de recueillir leur succession à défaut de descendants. Ces exigences amenèrent une révolte des paysans et le massacre de la famille grusinienne des Djaparidzé, dont il ne resta qu'un enfant, sauvé par son père nourricier. Délivrés de leur seigneur, les paysans du canton se gouvernèrent eux-mêmes, et élurent un chef ou ancien, investi d'un pouvoir viager et assisté de douze conseillers chargés principalement de veiller à ce que personne ne travaillât le ven-

dredi, le samedi et le dimanche. Le pouvoir suprême appartenait à l'assemblée générale de tous les habitants majeurs, hommes et femmes. On y venait en armes, et aucune décision ne pouvait être prise qu'à l'unanimité. Avec le temps les seigneurs furent admis dans l'assemblée, et devinrent même très nombreux, jusqu'à former les deux ou trois dixièmes de la population; mais le servage ne fut pas rétabli. Il en fut de même dans toute la partie du pays appelée Svanétie franche. Le servage ne subsista que dans quatre cantons qui formèrent la Svanétie seigneuriale. Outre la corvée et les redevances en nature, le seigneur percevait de fortes amendes sur les cas de meurtre, de vol, de coups et blessures, dont il abandonnait d'ailleurs le jugement aux arbitres choisis par les parties. Il exerçait aussi un droit de retrait sur les aliénations et un droit de succession par déshérence, à défaut de membres de la maison.

La justice, chez les Svanètes, est rendue non par des tribunaux, mais par des arbitres, ou médiateurs. Les querelles entre familles se règlent, comme aujourd'hui les querelles entre nations, par la guerre et les traités de paix. Or toute querelle met aux prises deux familles, à raison de la solidarité absolue qui unit tous les habitants d'une même maison et leur donne à tous le même droit à un dédommagement. Les arbitres sont désignés par chacune des deux familles dans l'autre, six ou sept en cas de meurtre, deux ou trois dans les cas moins graves. S'il ne se forme pas de majorité, les arbitres désignent l'un d'eux, dont le vote comptera double. Avant de siéger, les arbitres prêtent serment, avec imprécation contre eux-mêmes, et les parties s'engagent par un autre serment à exécuter la sentence qui sera rendue. Tout en établissant dans le pays des tribunaux et des juges de paix, le Gouvernement russe s'est bien gardé de supprimer les arbitres. Il s'en sert à l'occasion pour arrêter les guerres privées et faire régner la paix.

La procédure observée par les arbitres est primitive. La preuve par titres ou par témoins est inconnue. Le témoignage, très difficile d'ailleurs à obtenir, n'est qu'un indice, à moins qu'il ne soit confirmé par un serment solennel, mais alors c'est le serment qui fait preuve. Le serment est en effet la preuve par excellence. Il est prêté par les parties, et de préférence par le défendeur. Il est répété par les parents de la partie, qu'elle produit au nombre de douze s'il s'agit de meurtre, de six ou même de quatre ou deux s'il s'agit d'un délit de peu d'importance. L'ordalie n'est plus pratiquée en Svanétie. Toutefois on y garde le souvenir d'un temps où la preuve par le fer chaud était en usage.

On sait que le droit primitif ne s'attache qu'au fait matériel et ne

tient aucun compte de l'intention. C'est pourquoi la poursuite est dirigée même contre les animaux ou les objets inanimés qui ont causé la mort, et non contre le propriétaire pris comme responsable. Les Ossètes en sont restés à ce degré de civilisation. Quant aux Svanètes, il faut distinguer. Dans la Svanétie franche le délit purement matériel se rachète par une demi-composition. Dans la Svanétie seigneuriale l'intention est un élément essentiel du délit. Il est probable que cette idée a été introduite par les seigneurs, venus de la Grusinie. La simple tentative, même le coup manqué, ne sont pas punis. Il y a toutefois un canton, celui d'Uschkul, où l'on fait une exception pour le cas où le fusil a raté. Dans ce cas il y a lieu à composition; mais non si le coup est parti sans atteindre le but, car on suppose alors que le tireur avait l'intention d'effrayer et ne voulait faire aucun mal. On ne connaît non plus aucune circonstance ni aggravante ni atténuante. L'injure verbale ne donne lieu à aucune action parce qu'elle ne cause aucun dommage matériel. Il en est de même du vol lorsque la chose volée est retrouvée ou rendue. En revanche il est dû une composition pour sortilèges ou maléfices. Mais les crimes commis dans le sein d'une même famille, par un des membres sur un autre, ne peuvent donner lieu à aucune poursuite, la famille ne pouvant se venger sur elle-même. C'est ainsi que le parricide continue à demeurer dans la maison, avec ses autres parents, sans être astreint à autre chose qu'à porter un collier de cailloux ronds.

La seule peine est la composition (*tzor*). Aucune condamnation ne porte atteinte soit à la vie, soit à la liberté. La composition pour le meurtre d'un homme est fixée à 2 hectares de terre (2 hect. 18), environ 900 roubles; dans certains cantons elle est moitié moindre. En outre, le meurtrier doit donner une tête de bétail à chacun des membres de la famille de la victime. Il doit aussi remettre l'arme dont il s'est servi pour commettre le crime. Enfin, le payement de la composition est suivi d'un grand banquet offert par le meurtrier à tous les parents de la victime. Si le meurtrier ne peut pas payer tout ce qu'il doit, la vengeance reparaît; mais il arrive souvent que la famille du meurtrier vient à son secours. Parfois aussi il se livre en esclavage.

Pour les mutilations, coups et blessures, la composition est réglée par un tarif fixe, comme la moitié, le tiers de la composition pour meurtre.

La femme adultère peut être chassée par son mari, qui lui rend la dot (*kaloaim*), mais en retenant une somme égale à la moitié de la composition pour meurtre. On paye le tiers de cette composition pour le viol ou la séduction. Celui qui est entré par force dans une maison

étrangère paye 72 roubles. Celui qui a privé une autre personne de sa liberté paye de 60 à 120 roubles.

En général la peine du vol consiste uniquement dans la restitution de la chose volée, à moins que le voleur ne soit entré de force dans la maison, auquel cas il doit payer 72 roubles pour ce fait. Le vol de la chaîne suspendue sur le foyer entraîne la peine de 120 roubles, comme injure grave.

Passons maintenant au droit civil. Les enfants sont fiancés à peine nés, même à naître. Le fiancé donne des arrhes : un bélier valant 10 roubles. S'il ne tient pas sa parole, non seulement il perd les arrhes, mais le cas donne ouverture au droit de vengeance et, par suite, au règlement d'une composition.

Le mariage a lieu par achat. Autrefois la somme due par le mari aux parents de la femme (*natchulach*) devait être payée, par lui ou par sa famille, avant le mariage. Cette obligation a été abrogée en 1885. Le montant du *natchulach* est de 200 roubles pour les roturiers, de 300 pour les nobles. Il se paye ordinairement en bétail.

Le mariage par enlèvement, autrefois très fréquent, est devenu très rare depuis que le Gouvernement russe en a fait un délit punissable. L'habitude de l'enlèvement tenait à ce que les femmes manquaient, et le manque de femmes provenait de ce qu'il était d'usage de faire mourir les filles, à la naissance, pour ne conserver que les garçons. La pauvreté du pays, la difficulté de vivre poussaient les Svanètes à prévenir l'accroissement de la population.

Le don du matin, pratiqué chez certaines populations du Caucase, notamment chez les Koumiks, est inconnu en Svanétie ou du moins il n'a lieu qu'à la naissance du premier fils. A ce moment le mari donne à la femme un voile et un bandeau.

Le meurtre de la femme par le mari, même lorsqu'elle est surprise en flagrant délit d'adultère, donne ouverture à la vengeance et, par suite, à la composition. Ordinairement le mari la chasse par un divorce et exige la restitution du *natchulach* qu'il a payé.

La femme en se mariant reçoit de ses parents une dot, à peu près égale au *natchulach*. Elle en a l'administration pendant le mariage, et le mari ne peut l'aliéner.

Le mariage se dissout par le divorce. La volonté d'un des époux suffit. Si c'est le mari, il rend la dot et y ajoute une somme égale à la moitié de la composition pour meurtre. Si c'est la femme, elle rend le *natchulach*, mais conserve sa dot. La veuve, si elle a des enfants, reste avec eux dans la maison du mari défunt; si elle n'a pas d'enfant, elle retourne

dans sa famille et y reste jusqu'à ce qu'elle contracte un nouveau mariage.

Les femmes svanètes sont souvent prises pour arbitres et prennent même quelquefois la parole dans les assemblées.

Le père a le droit de faire périr ses enfants nouveau-nés. Il a aussi le droit absolu de les fiancer, sans leur consentement, et les enfants ainsi fiancés, quelquefois dès le berceau, se voient contraints de réaliser le mariage, par crainte de vengeance. Le père est le maître de partager avec ses enfants, ou de tout garder jusqu'à sa mort. Le fils n'a aucun droit de demander à être apportionné du vivant du père. A la mort de celui-ci, les fils partagent. Les filles n'ont droit à rien qu'à leur dot. Le père peut déshériter son fils, ou le priver du préciput d'aîné. Il peut donner tout son bien entre vifs, mais il ne peut pas faire de testament.

L'adoption n'est permise qu'à l'homme qui n'a pas d'enfants, et l'adopté ne peut être qu'un parent. La parenté de lait ne donne lieu qu'à un empêchement de mariage.

La tutelle appartient toujours au chef de la maison. Il n'y a pas de tutelle dative.

A vrai dire, il n'y a pas de délation d'hérédité. Le patrimoine appartient à la famille. Au chef succède un autre chef, mais la propriété ne change pas de mains. La représentation est admise. Le fils aîné a droit à un préciput qui consiste ordinairement en têtes de bétail, les meilleures, bœufs, chevaux et vaches.

A défaut de descendants, la succession passe non à tel ou tel agnat ou cognat, mais à toute la famille, à la maison. Le droit de succession du seigneur est tombé en désuétude.

Comme on le voit, la propriété n'appartient ni à un individu ni à la communauté de la nation : elle appartient à la maisonnée; c'est la *zadruga* serbe, dans sa forme la plus ancienne. Elle profite de tout ce que chacun de ses membres peut gagner par son travail, même hors du pays. Cette institution, qui ne répond plus aux besoins et à l'état actuel de la société, est devenue odieuse. Déjà les terres arables et les prairies sont devenues propriétés privées. Les bois seuls et les pâturages sont encore propriétés communes. Aucune partie n'en peut être défrichée et mise en culture qu'avec le consentement de tous. Le droit de la communauté est imprescriptible. La prescription n'est connue en Svanétie que depuis l'introduction de l'administration russe.

Naturellement le droit relatif aux contrats est très peu développé. La vente et l'échange ne peuvent avoir lieu que du consentement de tous les intéressés, après que les membres de la famille ont été mis en de-

meure d'exercer le retrait. Même après la vente accomplie, la maisonnée elle-même peut retraire, de même le simple voisin. En général la terre, et surtout la terre patrimoniale ne se vend que très rarement. Pour la preuve un écrit n'est pas nécessaire. Il suffit que le contrat ait été passé verbalement, devant témoins.

Le prêt a pour objet non seulement de l'argent, mais des vivres et du blé. Après un an, le débiteur doit le tiers en sus, en certains endroits la moitié. On trouve aussi la société pour la marchandise et le brigandage; le louage de la terre, à moitié fruit, le contrat de garde, qui a ordinairement pour objet du bétail dont le propriétaire est obligé de s'absenter. Il garde pour lui le croît, les autres produits profitent au gardien.

Le louage d'ouvrage n'avait pas de raison d'être tant que l'exploitation de la terre se faisait en commun. De même le mandat était inutile tant que les membres d'une même famille se représentaient les uns les autres.

L'exécution des contrats s'obtient de trois manières : par les arrhes, le cautionnement et le gage. Le gage est ce que nos anciennes coutumes appelaient nantissement. Le créancier a le droit de s'en servir. Du reste, pour le cas d'inexécution des contrats il n'y a pas d'autre juge que les arbitres médiateurs.

III

Les Pchaves sont une petite nation de 6,000 à 7,000 âmes, établie sur le cours moyen de l'Araxe, dans un canton d'accès difficile. Au point de vue politique ils dépendaient de la Grusinie, mais plutôt à titre d'alliés et d'auxiliaires qu'à titre de sujets. Ils n'ont connu ni la division en classes, ni le servage, ni la féodalité. C'est à peine si le christianisme a pénétré chez eux. Le paganisme y a laissé des traces profondes, et plus tard ils ont beaucoup emprunté à l'islamisme.

Aujourd'hui encore les Pchaves habitent par familles. Ainsi le cercle de Tchargal, qui comprend 62 verstes carrées et quatre villages, est habité par six familles qui se rattachent toutes à un ancêtre commun. Entre les membres d'une même famille le mariage est interdit. Un étranger peut être admis dans une communauté, mais à la condition d'offrir à ceux qui le reçoivent un repas consistant en un bœuf ou un mouton et une barrique de vin. L'étranger peut aussi être adopté. La cérémonie consiste en ce que l'adopté approche ses lèvres du sein de la femme de l'adoptant. Le culte de l'ancêtre qui a donné son nom à la *gens* maintient l'unité de celle-ci, mais ce n'est pas la *gens*, c'est la famille qui forme l'institution fondamentale. La famille est plus nombreuse chez

IMPRIMERIE NATIONALE.

les Pchaves que partout ailleurs. Elle compte parfois jusqu'à quarante personnes des deux sexes et se conserve par l'indivision. La famille n'est pas seulement un ensemble de personnes liées par le sang, c'est encore un centre économique et religieux. La culture a lieu en commun sous la direction de l'ancien, c'est-à-dire du plus capable. Les femmes s'occupent de la cuisine et de la couture, et chacune d'elles remplit pendant un an, à tour de rôle, les fonctions de maîtresse de maison.

La famille se réunit autour du foyer, pour le culte des morts. Le rituel des enterrements fait jouer le rôle principal au frère, de préférence au mari. L'auteur voit dans cette circonstance une survivance du matriarchat primitif. Le culte des morts constitue au fond et en réalité toute la religion des Pchaves.

Solidarité des membres de la *gens*, même au point de vue des intérêts pécuniaires; prédominance de la propriété commune sur la propriété individuelle; la femme soumise jusqu'à son mariage à son père ou à l'ancien et, après son mariage, au mari ou à l'ancien de la famille du mari; la fille exclue de la succession; l'aîné des fils doté d'un préciput dans la succession paternelle; peu d'obligations contractuelles; la liberté d'aliéner entravée par le droit de préemption et de retrait attribué aux membres de la famille; obligation pour tous les membres de la famille de prendre part aux poursuites des crimes commis contre un des leurs, comme au payement de la composition; cautionnement mutuel des membres de la famille, se traduisant par l'intervention des cojureurs, tels sont les caractères du droit fondé sur le principe de la famille. On les retrouve tous chez les Pchaves. Il faut y ajouter une institution qui dérive des idées religieuses, c'est celle du jugement de Dieu, et des épreuves par l'eau bouillante et le serment.

Les métairies et les parcelles qui en dépendent forment seules des propriétés permanentes. Les pacages et prairies se répartissent par le sort entre tous les chefs de maison, à tour de rôle. Chaque chef de famille a un droit de vaine pâture sur toutes les terres qui appartiennent à la *gens*. Mais c'est là un état de choses tout récent. Il n'y a pas encore longtemps que la propriété était commune. Les forêts appartenaient à toute la nation pchave, les pâturages étaient répartis par *gentes*, les terres labourables par familles, à titre perpétuel. La création d'une propriété individuelle par voie d'essartement n'était soumise à aucune prohibition. L'usage russe des partages par voie du sort a été introduit en 1882 et ne paraît pas avoir produit de bons résultats.

Certains meubles appartiennent à l'individu, comme les vêtements et les armes; certains autres à la famille, comme les ustensiles de ménage.

Tandis que le fruit du travail des hommes passe tout entier dans la communauté de la famille, la femme ne doit à la communauté qu'un travail déterminé en filature et couture. Tout le fruit du travail extraordinaire que la femme s'impose lui profite exclusivement et forme un capital qui lui est propre (*satavna*). Même après le mariage, elle a la jouissance et l'administration exclusive de ce capital.

La famille est constituée comme la *zadruga* serbe. Elle est dirigée par un chef élu, qui peut être déposé en cas d'insuffisance. A côté de lui est la maîtresse de maison, qui est chargée de la cuisine et du gouvernement des femmes. Elle aussi est élue.

Le futur époux fait à la future épouse un présent de 5 vaches (3 seulement si elle est veuve). Toutes les familles de la *gens* viennent en aide au futur époux pour ce présent et pour les frais de noces. Le mariage est précédé de fiançailles qui forment un contrat obligatoire. Si le père de la fiancée refuse de tenir sa parole, il doit 16 vaches d'amende. Le rituel des noces est à peu près le même que chez les Ossètes, et comporte des cérémonies qui se rattachent au culte du foyer domestique et des morts.

Le mariage par achat, chez les Pchaves, paraît avoir été précédé du mariage par enlèvement, dont il se trouve encore quelques traces dans les usages.

Le mariage est absolument prohibé entre membres d'une même *gens*. Il suffit même que la mère de la fiancée ait appartenu à la *gens* du fiancé pour qu'il y ait empêchement.

Le mari qui n'a pas d'enfants de sa femme, et désire ne pas rester sans postérité, prend parfois une concubine, du consentement de sa femme, et les enfants qui naissent de cette union sont tenus pour légitimes.

Le mari peut aussi répudier sa femme stérile, à condition de lui restituer tout ce qui lui appartient et de lui payer en outre une indemnité de 5 vaches. Il peut aussi adopter, lorsqu'il n'a pas d'enfant mâle. Il adopte de préférence le fils de sa fille, ou même son gendre.

Les mâles succèdent seuls et partagent également entre eux, mais les partages sont rares. On reste d'ordinaire dans l'indivision. Un prélèvement a lieu à l'égard des provisions de bouche, qui se partagent également entre tous les enfants des deux sexes. Le père prend dans la succession de sa femme une part d'enfant et va demeurer avec un de ses fils, à son choix. L'aîné des fils a un préciput de 5 vaches. Les héritiers sont toujours tenus des dettes *ultra vires*, sans pouvoir renoncer à la succession.

Les contrats sont rares. La vie de famille les rend presque inutiles. Ils se forment par la paumée, ou par déclaration en présence de témoins. Le gage immobilier se produit sous la forme de l'antichrèse.

Le droit criminel des Pchaves, avant l'introduction du code pénal russe, n'était autre chose que le droit de vengeance comme dans tout le pays du Caucase. Le crime n'était à leurs yeux qu'un dommage matériel. Par suite on ne s'attachait pas à l'intention, et d'autre part la tentative n'était l'objet d'aucune poursuite. Tous les membres de la *gens* étaient tenus solidairement de poursuivre, et la poursuite ne pouvait être arrêtée que par le payement de la composition (360 moutons pour un meurtre, 16 vaches pour blessure avec mutilation). A défaut de membres de la *gens*, l'oncle par la mère avait droit de poursuivre, quoique n'étant pas agnat, ce qui semble être un reste du système matriarcal. Outre la composition payée par le coupable, la *gens* de celui-ci fait un présent à celle de la victime (3 bœufs, 3 moutons et un sabre). La moitié seulement de la composition est prise par les parents les plus proches de la victime; l'autre moitié profite à toute la *gens*. Les injures verbales, les simples coups, n'entraînant pas dommage matériel, n'étaient pas regardés comme des actes punissables. Pour les blessures, la composition se réglait d'après l'étendue de la cicatrice. On mesurait celle-ci avec des grains de froment, et autant de grains employés, autant de vaches à payer. Du reste la vengeance n'était en usage que pour le meurtre, les blessures et l'adultère. Quant au vol, il n'entraînait que la restitution au double ou au septuple, suivant qu'il avait été commis en plein champ ou dans une maison. En ce dernier cas le vol était considéré comme plus grave, parce qu'il se compliquait d'une violation de domicile.

Le crime n'étant autre chose qu'un dommage fait à la *gens*, il suit de là que les actes commis par un membre de la *gens* sur un autre membre de la même *gens* n'étaient pas punis : ainsi l'infanticide, le parricide. Punir ces actes aurait été ajouter un dommage à un autre. Le coupable continuait à vivre dans la *gens*, méprisé par tous, mais non poursuivi.

Les différends se terminaient uniquement par l'arbitrage. Chaque partie nommait son arbitre, et les arbitres désignaient en cas de besoin un tiers arbitre. Du reste la sentence arbitrale n'était pas obligatoire pour les parties. Aussi les arbitres s'efforçaient-ils d'obtenir que les parties fournissent douze cautions, qui ne fussent parents ni de l'une ni de l'autre.

Les arbitres réglaient eux-mêmes la procédure d'après l'importance de l'affaire et suivant la coutume. La preuve se faisait par ordalies. L'ac-

cusé devait retirer de l'eau bouillante un fer à cheval, épreuve qui se retrouve dans le code de Vakhtang. Une autre preuve non moins usitée est le serment. Il est prêté soit par la partie elle-même, soit, en matière criminelle, par un certain nombre de cojureurs, que le demandeur conduit à cet effet devant quelque sainte image. Le témoignage n'était pas admis dans les cas qui donnaient lieu à la vengeance du sang (c'eût été pour le témoin s'exposer lui-même à la vengeance), mais il était admis en toute autre matière, suivant la règle probablement empruntée à la loi mosaïque : deux témoins font foi.

La liberté laissée aux femmes, et surtout aux jeunes filles, est si grande, que l'auteur ne peut s'empêcher d'y voir un reste de matriarchat et d'hétérisme.

R. DARESTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Die Göttinger Handschrift von Thomas Basin's Geschichte Karl's VII und Ludwig's XI, von Wilhelm Meyer (aus Speyer). (*Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen.* 23 November 1892.) In-4°.

C'est surtout de nos jours qu'on a compris combien il importe, pour publier et critiquer les historiens du moyen âge, de distinguer les rédactions successives d'un même ouvrage et de signaler les traces de remaniements, dus les uns aux auteurs eux-mêmes, d'autres à des reviseurs ou à des continuateurs. Des constatations très curieuses et fécondes en résultats ont ainsi pu se faire sur les textes dont les originaux ont bravé les injures du temps et se conservent aujourd'hui dans les bibliothèques.

La découverte que Pertz fit à Bamberg en 1833 du manuscrit original de l'ouvrage de Richer, l'historien des derniers Carolingiens, aurait suffi pour montrer le prix des manuscrits qui offrent un tel caractère. L'édition de la Chronique de Sigebert de Gemblours, donnée par Louis Bethmann en 1844, mit encore mieux en lumière le parti qu'on peut tirer de la comparaison des différentes rédactions d'une œuvre histo-

rique, quand on a sous les yeux le manuscrit primitif de l'auteur et plusieurs des copies qui ont formé souche et d'où dérivent la plupart des exemplaires du même ouvrage transcrits aux différents siècles du moyen âge.

Les collaborateurs des *Monumenta Germaniæ historica* ont eu souvent l'occasion d'appliquer cette méthode, et c'est là un des mérites qui recommandent beaucoup des textes de cette incomparable collection.

Des observations du même genre ont été faites depuis une trentaine d'années dans nos bibliothèques françaises. On y a reconnu l'existence des exemplaires originaux de quelques-uns des ouvrages les plus célèbres de nos vieux historiens. Laissant de côté les manuscrits des petites annales, et pour ne citer que les exemples les plus notables, je puis rappeler ici : l'Histoire des ducs de Normandie, par Guillaume de Jumièges, revisée par Orderic Vital[1], à la bibliothèque de Rouen, Y. 14; trois volumes de l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, manuscrits latins 5506 (t. I et II) et 10913 de la Bibliothèque nationale; la continuation de la Chronique de Sigebert par Robert de Torigni, à la bibliothèque d'Avranches; l'Histoire de Senone, par Richer, manuscrit latin 10016 de la Bibliothèque nationale; la seconde rédaction de la Chronique latine de Guillaume de Nangis, manuscrit latin 4918 de la Bibliothèque nationale; de nombreux exemplaires de différents ouvrages ou opuscules de Bernard Gui, à la Bibliothèque nationale, à Toulouse, à Bordeaux et à Agen; plusieurs parties d'une Chronique universelle rédigée du temps de Charles VI par un religieux de Saint-Denis, manuscrits 553 et 554 de la bibliothèque Mazarine et manuscrit latin 5959 de la Bibliothèque nationale; le commencement d'une histoire latine de Charles VII par Jean Chartier, manuscrit latin 5959 de la Bibliothèque nationale.

Un nouveau nom doit s'ajouter à la liste des historiens français dont les manuscrits originaux nous sont parvenus, celui de Thomas Basin, évêque de Lisieux, l'historien de Charles VII et de Louis XI. L'honneur de l'avoir découvert revient à M. Wilhelm Meyer, de Spire, aujourd'hui professeur à l'Université de Gœttingue, qui en a discerné l'importance en préparant le catalogue des manuscrits, jusqu'ici fort peu connus, de la bibliothèque de Gœttingue, et qui en a rendu compte le 5 novembre 1892 à la Société des sciences de cette ville[2].

[1] Le manuscrit original de la revision du même ouvrage, par Robert de Torigni, est à la bibliothèque de l'Université de Leide.

[2] Plus récemment encore, M. le professeur Wilhelm Meyer a rendu compte d'une autre découverte très intéressante qu'il a faite dans la bibliothèque de Gœttingue : l'exemplaire original de l'Histoire des Incas du Pérou par Pedro Sarmiento

Ce qui permet avant tout de reconnaître les exemplaires originaux des écrits du moyen âge, comme ceux des écrits des temps modernes, c'est la trace matérielle des remaniements et des corrections exécutées soit par la main, soit sous la dictée de l'auteur. C'est là un caractère dont M. Meyer a constaté l'existence sur un grand nombre de pages du manuscrit qu'il vient de faire connaître. Les observations qu'il a faites sont d'une justesse irréprochable, et les conséquences qu'il en a tirées peuvent être acceptées avec une entière confiance. J'ai pu m'en assurer directement, M. le professeur Dziatzko, bibliothécaire en chef de l'Université de Gœttingue, ayant libéralement mis à ma disposition le manuscrit dont il s'agit, pour faire des vérifications et des comparaisons, qui ont pleinement confirmé les raisonnements de M. Meyer.

La valeur des compositions historiques de Thomas Basin a été suffisamment établie par les travaux du regretté Jules Quicherat, qui les a mises en pleine lumière, après un oubli de plus de trois siècles et demi, et qui, en restituant à son véritable auteur l'Histoire du règne de Charles VII et de Louis XI, jusqu'alors attribuée à un prétendu Amelgard, prêtre de Liège, a enrichi d'une œuvre de premier ordre et de grande étendue notre littérature historique du xve siècle.

Après le mémoire que Quicherat publia en 1842 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1], et qu'il réimprima en 1855 avec de nouveaux développements, en tête de son édition des œuvres de Thomas Basin[2], il n'y a plus à revenir ni sur la vie et le caractère de l'évêque de Lisieux, ni sur les précautions qu'il convient de prendre en lisant une histoire qui a souvent les allures d'un pamphlet politique. Le mémoire de Quicherat est un modèle de discussion, dont toutes les pages portent l'empreinte du jugement le plus sûr et de la sagacité la plus pénétrante. L'auteur aurait mérité d'être mieux servi par les circonstances, quand il reçut de la Société de l'histoire de France la mission de publier les œuvres de l'historien dont il avait si bien retracé la vie, retrouvé les écrits et montré les mérites et les défauts. L'œuvre maîtresse de Thomas Basin se compose d'une Histoire de Charles VII en cinq livres et d'une Histoire de Louis XI en sept livres. Pour établir le texte de ces deux

de Gamboa. Voyez *Nachrichten von der K. Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen*, n° 1 de l'année 1893.

(1) 1re série, t. III, p. 313.

(2) *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, jusqu'ici attribuée à Amelgard, rendue à son véritable auteur et publiée pour la première fois avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, pour la Société de l'histoire de France*, par J. Quicherat. Paris, 1855-1859, 4 volumes, in-8°.

ouvrages, Quicherat n'eut à sa disposition qu'une seule copie moderne, défectueuse en beaucoup d'endroits, le manuscrit latin 5962 de la Bibliothèque nationale (d'après lequel ont été servilement copiés deux autres manuscrits du même fonds, les n°s 5963 et 9791) et le texte de quelques chapitres publiés dans les *Analecta* d'Antoine Matthæus, d'après un fragment de manuscrit qui avait appartenu à Gisbert Lappius de Waveren [1]. Malgré l'insuffisance de ces ressources, l'édition de l'Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI est excellente et digne de toute confiance. Les corrections, toujours judicieuses, que l'éditeur a proposées et les notes qu'il a données avec autant de critique que de discrétion ont fait disparaître la plupart des obscurités du texte.

La question en était là quand M. Meyer, en passant la revue des manuscrits de Gœttingue, rencontra un volume in-folio, renfermant l'Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, dans les interlignes et sur les marges duquel il remarqua beaucoup de corrections et d'additions, en caractères qui ne ressemblent guère à l'écriture des copistes de profession. Il s'empressa de comparer le manuscrit à l'édition de Quicherat, et, armé de cette critique qui l'a si bien servi dans des recherches beaucoup plus difficiles et d'une bien plus grande portée, il acquit bientôt la preuve qu'il avait mis la main sur un manuscrit original du principal ouvrage de Thomas Basin. Le résultat de ses constatations peut être résumé en quelques mots.

Les livres dont se compose l'Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI ont été successivement rédigés à des dates que Quicherat et W. Meyer ont déterminées, et qui sont comprises entre les années 1472 et 1484. L'ouvrage, terminé en 1484, dut être aussitôt livré à deux copistes qui le mirent au net, mais qui s'acquittèrent de leur tâche avec peu de soin et d'intelligence. C'est le travail de ces deux copistes qui constitue le texte primitif du manuscrit de Gœttingue. L'auteur revisa

[1] La bibliothèque de l'Université d'Utrecht possède sous les n°s 794 et 795 deux exemplaires des extraits de Thomas Basin qui ont appartenu à Gisbert Lappius. Voyez *Catalogus codicum manu scriptorum bibliothecæ universitatis Rheno-Trajectinæ*, p. 204. — C'est ici l'occasion de rappeler que, depuis les travaux de Quicherat, le P. Henri Dussart a reconnu dans le ms. 730 de la bibliothèque de Saint-Omer l'existence d'un long morceau de l'ouvrage de Thomas Basin, copié vers l'année 1546 par Jacques Meyer et intitulé : « Ex libro fratris Johannis Royardi minoritæ Brugensis de rebus gestis Caroli VII regis et Ludovici XI, cujus quidem libri author nomen suum non exprimit. » Voyez *Le dernier manuscrit de l'historien Jacques Meyer, Recherches sur le ms. 730 de la bibliothèque de Saint-Omer*, par le P. Henri Dussart (Saint-Omer, 1889, in-8°), p. 24.

cette mise au net de son ouvrage; il y corrigea les méprises des copistes et rétablit des mots dont ils avaient laissé la place en blanc, faute de pouvoir lire le brouillon; il modifia certaines expressions, ajouta des phrases ou des membres de phrases et même des morceaux d'une certaine étendue.

La rédaction de 1484, revue par l'auteur, ne tarda pas à être recopiée. La nouvelle copie fut, elle aussi, l'objet d'une revision de l'auteur, et reçut à son tour des additions, dont plusieurs paraissent appartenir à l'année 1487. De là un texte de l'Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI qu'on peut appeler « rédaction de 1487 ».

On ne connaît point d'ancien manuscrit de la rédaction de 1487; mais nous en avons une copie moderne dans le manuscrit qui a servi de base à l'édition de Quicherat. C'est aussi à la rédaction de 1487 que devait appartenir le manuscrit auquel ont été empruntés les chapitres que Matthæus fit connaître en 1698.

Justifions ces propositions, et vérifions d'abord si, comme l'a avancé M. Wilhelm Meyer, les corrections et additions consignées sur les marges du manuscrit de Gœttingue sont bien de la main de Thomas Basin. C'est la nature même de ces additions et corrections qui a déterminé M. Meyer à les attribuer à l'auteur, et je crois que les exemples qu'il a cités sont décisifs; mais je puis en donner une preuve encore plus péremptoire. Nous avons à la Bibliothèque nationale une note autographe de Thomas Basin, tracée à la fin d'un gros volume, écrit sur parchemin, qui renferme la compilation des Sentences de saint Grégoire, par Taion, le *Liber de militia* de Léonard d'Arezzo et différents textes théologiques ou canoniques [1]. La note est ainsi conçue :

> Istud volumen scribi fecimus nos Thomas, episcopus Lexoviensis, donavimusque bibliothece ejusdem ecclesie, anno Domini 1489.

Voilà un exemple authentique de l'écriture de Thomas Basin. Nous en avons un second, un peu plus développé et non moins authentique, dans la souscription qui se lit au bas du folio 58 *bis* du manuscrit latin 5970 A, à la fin de l'Apologie de l'évêque de Lisieux :

> Editus hic apologeticus libellus per nos Thomam, archiepiscopum Cesariensem, in urbe Treverensi, et completus postquam redieramus ad eam urbem de urbe Roma, anno dominice incarnationis M° IIII C° septuagesimo quinto. Deo gratias.

Quicherat, qui avait connu cette souscription, s'était familiarisé avec

[1] Manuscrit latin 12264 de la Bibliothèque nationale, jadis 369 de Saint-Germain.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'écriture de Thomas Basin. Il n'avait pas hésité à reconnaître la main de ce prélat dans les annotations qui couvrent les marges de nombreux feuillets de deux manuscrits latins de la Bibliothèque nationale : le n° 3658, dans lequel est contenue la réfutation des erreurs de Pierre de Middelbourg, et le n° 5970 A, qui renferme l'Apologie, le *Breviloquium*, une épître de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, et un mémoire sur la réforme de la procédure, adressé en 1455 à Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie.

Maintenant, si des souscriptions et des annotations des trois manuscrits latins 3658, 5970 A et 12264, qui sont, à n'en pas douter, de la main de Thomas Basin, nous rapprochons les annotations du manuscrit de Gœttingue, nous devons constater qu'il y a identité entre les unes et les autres : mêmes caractères d'écriture, mêmes chiffres arabes, même agencement des notes marginales, mêmes signes pour indiquer à quel passage du texte se rapportent les additions et les corrections.

Nous sommes donc fixés sur l'origine de l'exemplaire de l'Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI que possède la bibliothèque de Gœttingue. Il nous reste à indiquer la nature des notes qui donnent une valeur exceptionnelle à ce manuscrit.

Thomes Basin, en relisant la copie de son ouvrage, a d'abord corrigé beaucoup d'erreurs matérielles qui étaient échappées aux copistes :

Dissencientibus, corrigé en *dissensionibus* (fol. 1 v°);
Tamen, corrigé en *tum* (fol. 3 v°);
Ducencie, corrigé en *ducem Clarencie* (fol. 4 v°);
Redimerunt, corrigé en *redemerunt* (fol. 5);
Intraretque, corrigé en *lustraretque* (fol. 14 v°);
Etc., etc., etc.

Il a rétabli un grand nombre de mots et de passages que les copistes avaient omis, tantôt parce que le retour du même mot leur avait fait commettre ce que les imprimeurs appellent *un bourdon*, tantôt parce qu'ils n'avaient pas su lire le brouillon qui leur servait de modèle, tantôt parce qu'ils n'avaient pas essayé de comprendre les textes qu'ils avaient à reproduire. Dans les exemples qui suivent, j'ai imprimé en italiques les mots ou les membres de phrase que Thomas Basin a rétablis.

1° Bourdons corrigés par Thomas Basin :

Ut quoniam post personam regis inter omnes principes regni *ipse maximus esset haberetque majorem partem procerum regni* sibi obsequentem et devotam..... (Fol. 2 v°. Éd., t. I, p. 8.)

Quamdiu illa tam numerosa militia conductitia retinebitur, *mille scilicet et quin-*

gentarum aut supra lancearum. Nam, omni semota dubitatione, quamdiu tanta retinebitur ad plena stipendia..... (Fol. 39 v°. Éd., t. I, p. 180.)

Aculeos minus pungitivos mordacesque predarum *jam haberent, ad hujuscemodi administrationes atque officia indignissime ac vilissime plerumque assumebantur persone, et que tam famelicas sitientesque predarum* sese exhiberent..... (Fol. 79 v°. Éd., t. II, p. 25.)

2° Mots ou passages dont la place avait été laissée en blanc par les copistes et que Thomas Basin a rétablis :

Voluptatibus die noctuque satis *indulgens* et plusquam utile fuisset..... (Fol. 12 v°. Éd., t. I, p. 54.)

Castrum illud famosum de *Vincennez*, urbi vicinum. (Fol. 27. Éd., t. I, p. 122.)

Ad suum *Insulense* oppidum. (Fol. 28 v°. Éd., t. I, p. 130.)

Et omnia *populabant.* (Fol. 29 v°. Éd., t. I, p. 135.)

Ad miseram tamen, sue calamitatis et ruine *nesciam, tunc et crassa quadam ignoracione obcecatam, excusandam ipsam Trajectensium civitatem, causabantur* plures e civibus..... (Fol. 236. Éd., t. III, p. 83.)

3° Mots ou passages omis par suite de distractions et rétablis par Thomas Basin :

Qui fructus ex hujusmodi provenerint *pace*..... (Fol. 8° v°. Éd., t. I, p. 37.)

Per Glochestrie *ducem* patruum suum..... (Fol. 11. Éd., t. I, p. 46.)

Quantum *sue* subactum erat dicioni per ducem Betfordiæ..... (Fol. 11. Éd., t. I, p. 47.)

Ad propria *reverti* compulsi sunt..... (Fol. 13 v°. Éd., t. I, p. 59.)

Et luporum *more* ex latibulis atque antris silvarum exsilientes..... (Fol. 13 v°. Éd., t. I, p. 59.)

Simul et omnia *que ultra dictum flumen sunt, versus Flandriam, tam in regno quam extra regnum, in terris Imperii consistentia, que ad jus regium pertinebant. Sed hujusmodi terras flaminis Summone, cum earum fructibus, obventionibus, vectigalibus ac tributis, accepit tenendas ac possidendas, quoadusque pro earum luitione sibi quadringentorum mille scutorum summa persoluta esset, aut heredibus suis;* ea enim summa persoluta..... (Fol. 22 v°. Éd., t. I, p. 100.)

Ad coartandum Rothomagum satis *oportunum atque efficax* esse videbatur..... (Fol. 29. Éd., t. I, p. 133.)

Thomas Basin ne s'est pas borné à corriger les erreurs matérielles des scribes qui avaient mis son ouvrage au net; il a parfois modifié sa rédaction et donné une nouvelle forme à des passages qui ne lui paraissaient pas suffisamment clairs. J'en citerai deux exemples : le premier a trait à la célébrité que la ville de Harfleur devait aux exploits des corsaires, le second aux intrigues du comte de Warwick, en 1461,

pour lever une armée dans la ville de Londres et pour placer sur le trône d'Angleterre le prince Édouard, fils du feu duc d'York :

Première rédaction.	*Seconde rédaction.*
.....illo tunc ex eisdem [piraticis rapinis] satis nobili et famoso opido de Harefleu.	.....illo tunc ex eisdem satis nobilitato et famoso opido de Harefleu[1].
.....Auxilio Londoniensium maximus et validissimus exercitus ex popularibus potissime collectus est, qui, suggestionibus et suasionibus (maximum apud eos creditum habebat) Edoardum, primo genitum filium ducis Eboraci..... in regem suum Anglie sublimarunt.	.....Auxilio Londoniensium maximus et validissimus exercitus ex popularibus potissime collectus est. Suggestionibus quippe et suasionibus suis maximum idem comes apud eos creditum habebat. Eo igitur auctore ipsi Londonienses eisque federati Edoardum primogenitum, etc.

Au cours de sa revision, l'auteur a çà et là intercalé des incises pour rappeler ce qu'il avait déjà précédemment exposé : « uti supra retulimus (fol. 116 v°), ut jam supra dixisse meminimus (fol. 117), ut jam sepe diximus (fol. 224) ».

C'est sur la mise au net, c'est-à-dire sur le manuscrit de Gœttingue, que Thomas Basin a définitivement arrêté la division des chapitres de son ouvrage; il en a marqué les numéros dans les marges en chiffres arabes, et il n'a pas conservé toutes les coupures telles que les copistes les avaient trouvées sur le brouillon. Ainsi nous voyons que les neuf premiers chapitre du livre II de l'Histoire de Charles VII avaient d'abord formé les chapitres XVII-XXV du premier livre. Le chapitre XX du livre IV commençait d'abord par une phrase que l'auteur a rattachée après coup à la fin du chapitre XIX, modification dont il a averti en mettant en marge les mots *Hic debet inchoare capitulum* (fol. 48). De même pour le chapitre V du livre V, dont le commencement a été marqué par la note *Hic est initium capituli* (fol. 55).

Dans plus d'une circonstance, Thomas Basin a cru prudent d'insérer après coup une formule de réserve à côté des assertions qu'il avait d'abord énoncées en termes trop absolus.

A ce qu'il avait dit d'un projet formé par Louis XI en 1464 pour enlever le comte de Charolais, il ajoute les mots *ut vulgo ferebatur*[2].

De même *uti fama erat*[3], à propos de l'accord que Louis XI disait avoir conclu avec son frère et avec le duc de Bourgogne ; — *ut vulgo ferebatur*[4], à propos de l'empoisonnement d'un bourgeois de Caen nommé

(1) Fol. 5. Éd., t. I, p. 19.
(2) Fol. 100. Éd., t. II, p. 89.
(3) Fol. 132. Éd., t. II, p. 188.
(4) Fol. 140. Éd., t. II, p. 212

Thomas de Loraille; — *uti fama publica atque vulgatissima fuit*[1], à propos de complots ourdis contre les jours de Charles le Téméraire.

L'intercalation de l'adverbe *ferme* lui a paru suffisante pour atténuer l'exagération qu'il s'était permise en disant que, par suite d'un combat livré le 10 novembre 1411 au pont de Saint-Cloud, le cours de la Seine avait été arrêté par les cadavres tombés dans le lit de la rivière, et que, pendant le blocus de la ville d'Utrecht, Vianen était la seule localité d'où les assiégés pouvaient tirer quelques approvisionnements. Réflexion faite, il trouvait plus juste de dire que le cours de la rivière avait été *presque* arrêté, que Vianen était *à peu près* la seule localité où les habitants d'Utrecht pussent se ravitailler :

Sub illo pontis arcu fluminis cursus *ferme* impeditus. (Fol. 49. Éd., t. I, p. 16.)

Ex quo loco *ferme* solo. . . plurima necessaria Trajectum advehebantur. (Fol. 242. Éd., t. III, p. 103.)

Thomas Basin s'était un peu trop avancé en représentant les habitants d'Utrecht comme les partisans acharnés de la faction connue sous le nom de Hoecks, c'est-à-dire des Hameçons. Lors de la revision aux mots « les habitants d'Utrecht » il ajouta ceux-ci : « ou du moins la plupart d'entre eux ».

Ipsi, *saltem major pars ipsorum*, velut precipui auctores ac pertinacissimi defensores semper fuerunt Hoeckensium factionis. . . . . (Fol. 236. Éd., t. III, p. 84.)

Notre historien avait d'abord fixé à plus de 50,000 le nombre des hommes que le duc de Bourgogne voulait donner pour escorte à Louis XI quand celui-ci avait à recueillir l'héritage paternel : « Colligere statim poterat idem Burgundionum dux quinquaginta virorum milia et amplius »; l'auteur s'aperçut qu'il y avait là une exagération; il biffa le mot *quinquaginta*, et il récrivit *triginta* dans la marge[2].

Après avoir raconté le combat du 10 janvier 1483, dans lequel l'armée de Guillaume d'Aremberg fut taillée en pièces par les Brabançons, il évalue à 4,000 le nombre des morts et à 2,000 celui des prisonniers; ayant reconnu après coup que ces chiffres étaient exagérés, il ajouta en marge une rectification ainsi conçue : « Minorem tamen longe fuisse cesorum et captivorum numerum alii affirmabant[3]. »

Beaucoup des notes et des corrections que Thomas Basin a tracées dans le manuscrit de l'Université de Gœttingue résument des renseignements complémentaires qu'il s'était procurés, font connaître des détails nouveaux

[1] Fol. 146 v°. Éd., t. II, p. 234. — [2] Fol. 71 v°. Éd., t. II, p. 3. — [3] Fol. 247. Éd., t. III, p. 118.

et nous initient à des revirements d'opinion, dont il est intéressant de retrouver la trace. Je dois en citer quelques exemples caractéristiques.

C'est après coup que l'auteur a connu le nom du bourreau que Jean sans Peur rencontra le 14 juillet 1418 dans une rue de Paris. Il avait d'abord simplement mis *tortorem civitatis;* plus tard, il a ajouté en marge les mots *cognomento Capeluche* (1).

La surprise de la ville de Chartres, du 2 avril 1432, avait été indiquée comme accomplie à un signal donné : *signo denique dato;* la nature du signal a suggéré après coup cette note marginale : *cum clangore tube vel cornu* (2).

Dans le chapitre XIV du livre V de l'Histoire de Charles VII, Thomas Basin expose les circonstances qui empêchèrent Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de donner suite à un projet de croisade formé après l'occupation de Constantinople par les Turcs. Il trouva bon, plus tard, d'ajouter quelques détails sur la reprise de ce projet à la fin du pontificat de Pie II, et sur la part que devait y avoir Antoine, le Grand Bâtard de Bourgogne. Ce fut l'objet d'un assez long paragraphe additionnel, qui se lit tracé de la main de l'auteur sur les marges du folio 62 de Gœttingue, et qui, dans l'édition de Quicherat (3), forme les quinze dernières lignes du même chapitre.

En enregistrant la condamnation de Jacques Cœur, Thomas Basin n'avait point, dans la rédaction primitive, laissé entrevoir son opinion sur le bien ou mal fondé du procès; après avoir énoncé les principaux chefs d'accusation, il s'était borné à indiquer la condamnation, en faisant observer que la question de l'empoisonnement d'Agnès Sorel avait été laissée de côté : « ob que, tacito veneficio predicto, condemnatoriam sententiam reportavit. » Lors de la revision du texte, il crut devoir exprimer un doute sur la bonne foi des accusateurs, et il ajouta en marge cette observation : « [ob que] et nonnulla alia aliqua (4) que conficta ab emulis pocius quam vera a plurimis credebantur... (5). »

Thomas Basin n'avait pas nommé les conseillers du duc de Normandie, qui, suivant lui, trahissaient leur maître et préparaient les moyens de le faire tomber entre les mains de Louis XI. Il avait employé des termes vagues : « nonnulli qui circa eum astabant. » Plus tard, il a ajouté en marge le nom de deux courtisans qu'on accusait de cette trahison : « scilicet dominus de Bueil et dominus de Chaumont (6). »

(1) Fol. 7 v°. Éd., t. I, p. 31.
(2) Fol. 17 v°. Éd., t. I, p. 78.
(3) T. I, p. 291.
(4) Le couteau du relieur n'a épargné que la première lettre de ce mot.
(5) Fol. 67. Éd., t. I, p. 315.
(6) Fol. 122 v°. Éd., t. II, p. 155.

Voici une addition marginale dont il faut tenir compte pour déterminer à quelle date a été composé le chapitre VI du livre IV de l'Histoire de Louis XI. Il est dit à la fin de ce chapitre que l'emprisonnement du fils du duc de Gueldre à Courtrai dura jusqu'à la mort de Charles le Téméraire : « Missus est ad castrum Corteraci in Flandria, ubi sub carcerali custodia usque ad obitum ejusdem ducis Burgundie detentus custoditusque fuit. » Tel est le texte que les manuscrits de Paris ont fourni à Quicherat[1]. On en pouvait conclure que cette partie du livre IV avait été rédigée après la mort de Charles le Téméraire (5 janvier 1477). Mais dans le manuscrit de Gœttingue, au folio 172, les mots « usque ad obitum ejusdem ducis Burgundie detentus custoditusque fuit » sont une addition marginale, tracée par l'auteur lors de la revision de l'ouvrage, c'est-à-dire au plus tôt en 1484. La leçon primitive portait « missus ad castrum Corteraci in Flandria, illuc usque ad hunc diem sub carcerali custodia detinetur. » Ce qui prouve que la rédaction de cette partie du livre IV est antérieure et non pas postérieure à la mort de Charles le Téméraire.

Dans la rédaction primitive Thomas Basin n'avait donné aucun détail sur le séjour que Charles le Téméraire fit à Lausanne pendant les mois d'avril et de mai 1476. Il disait simplement : « Cum idem dux sese apud Lausannam post dictam cladem acceptam recepisset, cepit illic denuo coppias hinc et inde dispersas colligere. . . » Plus tard il a intercalé des renseignements sur la maladie qui frappa le duc à Lausanne et sur les services que lui rendit alors la duchesse de Savoie :

Cum idem dux sese apud Lausannam post dictam cladem acceptam recepisset, anxius valdeque mestus de ignominia dampnisque que passus erat, satis graviter egrotare cepit. In qua sua egritudine multa humanitatis obsequia remediaque illa nobilis ducissa Sabaudie exhibuit. Cum itaque de hujusmodi egritudine post dies aliquot ipse convaluisset, cepit illic. . . [2].

Thomas Basin, quand il écrivit le livre V de l'Histoire de Louis XI, enregistra avec beaucoup de réserve les bruits qui couraient sur la disgrâce de plusieurs conseillers au parlement soupçonnés de n'avoir pas voulu s'associer à la condamnation du duc de Nemours, le 10 juillet 1477 : « An tamen ita fuerit necne, non satis compertum hactenus habemus. » Il recueillit ultérieurement des renseignements très favorables au duc de Nemours. De là une note additionnelle consignée sur la marge du folio 178 v° :

Licet etiam diu post hoc verum id fuisse a fidedignis audierimus, qui cum Pa-

[1] T. II, p. 318. — [2] Fol. 195 v°. Éd., t. II, p. 386.

risius eciam essent cum de eodem suplicium publice sumeretur, affirmabant se vidisse magnam virorum multitudinem ac mulierum a lacrimis et gemitu minime temperare valentem, pro eo quod tam bonus et justus princeps atque innocens puniretur [1].

Il est dit à propos de la mort de Charles le Téméraire que beaucoup de gens s'obstinaient à ne pas y croire et que le doute persista pendant plusieurs jours : *Res dubia a plerisque habebatur per plures dies.* Ce doute se prolongea assez longtemps pour que Thomas Basin, quand il procéda à la revision de cette partie de son ouvrage, ait cru devoir ajouter aux mots *per plures dies* les mots *ymo menses et prope annos* [2].

C'est sous la forme d'une addition marginale que le supplice subi par Olivier le Daim le 24 mai 1484 a été mentionné dans les termes suivants : « Qui paulo post ejus obitum (la mort de Louis XI), ob enormia scelera que eo vivente patrarat, cum quodam ejusdem satellicii, Daniele nominato, Parisius patibulo adjudicatus est et affixus [3]. »

Le long paragraphe relatif aux États de Tours, de l'année 1484, qui se lit à la fin de l'Histoire de Louis XI, est une addition faite après coup. Il a été ajouté sur la partie blanche du folio 285 par Thomas Basin, qui n'a point arrêté sa rédaction sans quelques hésitations, attestées par des ratures et par des mots récrits en interligne ou à la marge. L'ouvrage se terminait à l'origine par cette phrase :

Et quoniam de hiis satis, hunc librum septimum et ultimum de rebus gestis per eum claudamus, et cum eo quo dignus est honore eum sepulcro inferamus.

Le paragraphe additionnel, intercalé avant la phrase *Et quoniam...* et combiné avec cette même phrase, légèrement retouchée et complétée, se présente sous cette forme :

Quod si quis forsan tardior atque difficilior fuerit ad dandam fidem hiis que scripsimus, que utique credi vel non credi vera fuisse et esse sine salutis periculo possunt, sciat, post tyranni obitum, ex ordinatione procerum regni, qui deffuncti filium unicum in regem et regni heredem acceptarunt, non quidem ob patris deffuncti contemplationem aut amorem [4], sed ad vitandum perniciosum atque periculosum scisma in regno, quod verisimiliter, si, eo qui deffuncto unicus filius erat rejecto, alium sibi regem sublimare attemptassent [5], fuisse celebratum et habitum magnum et solempnem conventum trium statuum tocius regni et Delfinatus Pari-

[1] Éd., t. II, p. 395.
[2] Fol. 206. Éd., t. II, p. 417.
[3] Fol. 284 v°. Éd., t. III, p. 197.
[4] Thomas Basin avait d'abord écrit *favorem*.
[5] Il faut suppléer ici le mot *contigisset*, qui a été oublié par Thomas Basin et que nous offrent les manuscrits de la Bibliothèque nationale employés par Quicherat.

sius[1], in quo concorditer per omnes hujuscemodi trium statuum solempnes legatos[2] qui de omnibus provinciis Galliarum illo convenerant, sufficienter de hiis que illic agenda incumberent instructi, concordi voto ac desiderio de variis gravaminibus et oppressionibus que sub deffuncto pertulerant, querelas gravissimas exponentes, petierunt, cum maxima precum et suplicationum instantia, sibi ac miseris regni accolis provideri adversus iniquissimas adinvenciones et tyranicas oppressiones quas ipse[3] in suum regnum invexerat, seseque et regnum restitui et reduci ad antiquas libertates et consuetudines sub quibus tempore suorum progenitorum, et potissime felicis recordacionis Karoli VII^{mi}, genitoris sui, vivere consuerant; et erant hujuscemodi querelarum articuli ultra[4] quinquaginta. Hujuscemodi enim conquestionum et precum proinde emissarum tot capitula atque articuli, esto gravaminibus que regnum pertulerat universis enarrandis[5] longe minores atque insufficientes essent, satis tamen habunde astipulari possunt hiis que de ipsius fide, justitia et variis viciosis moribus in superioribus descripsimus. Nam et hujusce querelarum articuli, editis de eis libellis et per totum regnum a librorum impressoribus exemplatis, ubique publicati disseminatique fuerunt, cum ceteris etiam que in dicto solempni conventu actitata deliberataque erant[6]. Et quoniam de hiis satis, hunc librum septimum et ultimum de rebus gestis per Ludovicum[7] claudamus, et cum eo quo dignus est honore eum sepulcro inferamus :

Breve ipsius epytaphium.

Perfidia insignis, hinc usque ad tartara notus,
Formosi oppressor pecoris nequissimus ipse.

Par les exemples qui viennent d'être rapportés, on a pu voir la nature des modifications et des améliorations que Thomas Basin crut devoir introduire dans son Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI telle que les copistes l'avaient mise au net vers l'année 1464. Toutes ces modifications sont passées dans le manuscrit latin 5962 de la Bibliothèque nationale, dans les deux copies, n°s 5963 et 9791, qui en dérivent, et dans l'édition de Quicherat. Le manuscrit latin 5962 ne saurait cependant pas être considéré comme une simple copie du manuscrit de Gœttingue. M. Wilhelm Meyer a parfaitement prouvé qu'il fut fait en 1487, au plus tôt, une nouvelle transcription de l'Histoire de Charles VII et de Louis XI, transcription dans laquelle ont pris place

[1] Le mot *Parisius*, qui constitue une grave erreur, puisque les États de 1484 se tinrent à Tours et non pas à Paris, a été ajouté en interligne par Thomas Basin.

[2] Thomas Basin avait d'abord écrit *deputatos*.

[3] Ici Thomas Basin avait voulu intercaler le mot *deffunctus*; mais il l'a jugé inutile et l'a effacé.

[4] Thomas Basin avait d'abord écrit le mot *ferme*.

[5] Ce mot a été ajouté dans la marge.

[6] *Fuerant* dans la première rédaction.

[7] Il y avait *per eum* dans la rédaction primitive. La substitution des mots *per Ludovicum* a été rendue nécessaire par l'intercalation du paragraphe additionnel.

des notes complémentaires qui se retrouvent dans notre manuscrit 5962 et dont il n'y a pas la moindre trace dans le manuscrit de Gœttingue. Il suffira d'en citer trois exemples.

On a vu que le peuple s'obstina à croire que Charles le Téméraire n'avait point péri sous les murs de Nancy. Thomas Basin en a fait la remarque en deux mots au commencement du chapitre XIII du livre VI de l'Histoire de Louis XI[1]. Ce même chapitre, tel que Quicherat l'a publié d'après le manuscrit 5962, se termine par des observations sur l'entêtement du peuple à croire encore en 1487 que Charles le Téméraire était toujours en vie :

> Non defuerunt tamen, nec adhuc desunt, qui eum affirmant adhuc vivere, quique quod fatue, temere atque mendaciter asseritur de eo credibile esse credendumque esse confirment, et mutuas pecunias dent mercesque cariore pretio vendant tradantque, pro quibus nec exsolvendum sit donec vivus appareat. Qui profecto se in hoc stultos atque fatuos esse ostendunt. Sed hec fatuitas in pluribus usque ad annos decem postquam obierat duravit, et diutius adhuc erit fortassis duratura.

Ces lignes doivent avoir été écrites dix ans après la mort de Charles le Téméraire, c'est-à-dire en 1487. Elles justifient pleinement l'hypothèse d'une rédaction de l'année 1487, rédaction dont Quicherat[2] soupçonnait l'existence quand il se demandait si le livre V de l'Histoire de Louis XI, qui renferme implicitement la date de 1487, n'avait pas été composé après les livres VI et VII, dont la composition ne peut pas être postérieure à 1484 ou 1485.

C'est dans la rédaction de 1487 que s'est introduit un membre de phrase qui trahit les mauvaises dispositions dont Thomas Basin était animé contre les bourgeois d'Utrecht. Il s'agit d'une convention que les sujets de l'évêque voulaient conclure avec l'archiduc Maximilien. Thomas avait d'abord pensé que les bourgeois espéraient bien voir aboutir leur projet d'accord : *pacem quam habere speraverant*, avait-il dit dans sa première rédaction[3]. Plus tard il conçut des doutes sur la sincérité des espérances des bourgeois, ce qu'il a très clairement exprimé, en qualifiant ainsi, dans la rédaction de 1487, le projet d'accord : *pacem quam habere speraverant aut sperasse finxerant seu simulaverant*[4].

A la rédaction de 1487 appartient aussi un passage concernant les enfants d'Édouard IV, roi d'Angleterre. Thomas Basin, quand il écrivait le chapitre II du livre VII de l'Histoire de Louis XI, déclarait qu'on ignorait si ces malheureux enfants étaient encore en vie ou si leur oncle,

[1] Fol. 403 v° et 404. Éd., t. II, p. 419. — [2] T. I, p. CII. — [3] Ms. de Gœttingue, fol. 240. — [4] Éd., t. III, p. 96.

le duc de Glocester, ne les avait pas fait mourir : « Vivant vero ipsi pueri regii, aut jussu ipsius impii patrui necati sint, incertum habetur. »

A la page suivante se lit une phrase dans laquelle la mort des jeunes princes est formellement annoncée : « Unde etiam postmodum pro vero et indubitato cognitum est quod ab ipso impio parricida ipsi pueri regii, nepotes sui, seu jussu ipsius perempti extinctique fuerunt[1]. » Cette phrase n'est point dans le manuscrit de Gœttingue.

Si la rédaction de 1487 nous offre des développements qui font défaut dans les rédactions antérieures, elle s'en distingue aussi parfois par des simplifications ou des suppressions qu'un éditeur soigneux ne saurait accepter. Voici comme exemple la façon dont se termine le chapitre II du livre VII de l'Histoire de Louis XI dans le manuscrit de Gœttingue (rédaction de 1484) et dans les copies de Paris (rédaction de 1487). Il s'agit des routiers qui soutenaient la révolte de la ville d'Utrecht contre l'évêque David, bâtard de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Ms. de Gœttingue, fol. 253 v°.	Ms. lat. 5962 de Paris, fol. 487.
Sed hoc rutheris suis duntaxat faciendum reliquerunt, quorum tamen talem et tantum numerum intra civitatem semper retentare solebant, quod ab insurrectione vel rebellione plebis securos se putabant, quam procul dubio durissima servitute et in maxima penuria et calamitate constringebant atque oppressam tenebant.	Sed hoc rutheris suis duntaxat faciendum reliquerunt, quorum tamen numerum majorem intra civitatem semper retentare solebant[2].

On voit de quelle utilité est le manuscrit de Gœttingue pour étudier la façon dont Thomas Basin a composé et remanié son Histoire de Charles VII et de Louis XI. Il est encore plus précieux par les ressources qu'il fournirait si jamais on donnait une nouvelle édition de cet ouvrage. Le texte établi avec grand soin par Quicherat est généralement correct et tout à fait suffisant pour la connaissance des événements que l'évêque de Lisieux a racontés et pour l'intelligence des jugements qu'il a portés sur ses contemporains. Mais la copie moderne, sur laquelle l'édition repose à peu près uniquement, est fautive en un grand nombre d'endroits. Si Quicherat a proposé d'excellentes corrections pour un certain nombre de passages dont l'altération était évidente, il a dû laisser passer sans la moindre observation une foule de leçons dont il ne pouvait même pas soupçonner l'inexactitude, bien qu'elles s'éloignent très souvent du texte

[1] Éd., t. III, p. 137. — [2] Éd., t. III, p. 139.

original et authentique que nous a conservé le manuscrit de Gœttingue. Pour avoir une idée de la quantité d'améliorations que pourrait recevoir l'édition, j'ai collationné les six premiers chapitres du livre VII de l'Histoire de Louis XI, et j'y ai trouvé plus de soixante passages qu'il serait désirable de ramener à la forme consignée dans le manuscrit original. Il serait fastidieux de donner ici le relevé de ces variantes; mais on me permettra de citer quelques phrases prises çà et là dans les différents livres de l'Histoire de Charles VII et de Louis XI. Ces exemples suffiront pour montrer quel parti Quicherat aurait tiré du manuscrit de Gœttingue s'il en avait eu connaissance. Je reproduirai d'abord le texte imprimé, ou bien celui du manuscrit de Paris dont le texte imprimé est presque toujours la reproduction, et j'indiquerai à la suite les corrections autorisées ou, pour mieux dire, exigées par le manuscrit dont nous devons la connaissance à M. Wilhelm Meyer.

Charles VII, l. I, c. XII. « Tum vero subinde per urbem discursare, domos irrumpere, cives optimos atque honestiores quosque ad carceres trahere, Armeniaci *nominis* quibus vel privati odii furore vel pro *predicta* cupiditate liberet objectare [1]. » — Au lieu de *nomini* et de *predicta*, il faut lire *nomen* et *prede*. La phrase qui était inintelligible deviendra par là claire et même assez élégante.

Charles VII, l. II, c. VII. « Nutu divine providentie *per* urbem ipsam in hostium potestatem redigi prohiberet [2]. » — Le mot *per* doit être remplacé par *quæ*.

Charles VII, l. III, c. IX. (Il s'agit des Flamands, qui ne peuvent supporter les fatigues de la guerre sans avoir subi un entrainement préalable.) « Sed cum sint sub hujuscemodi magnificentissimis tectis et in deliciis atque ocio enutriti, ad res bellorum duras atque asperas, *nec* competenti ad talia tyrocinio prius assuefacti duratique essent, minus ydonei inveniuntur. » Ainsi porte le manuscrit 5962 de Paris (fol. 64), dont la leçon est évidemment fautive. — Toute difficulté disparaitra si l'on remplace le mot *nec* par le mot *nisi*, qui se lit en toutes lettres au folio 28 v° du ms. de Gœttingue. Quicherat [3] avait proposé une correction qui donne un sens opposé à la pensée de l'auteur : « Sed cum sint sub hujuscemodi magnificentissimis tectis et in deliciis atque otio enutriti, nec competenti ad res bellicas duras atque asperas tirocinio prius assuefacti duratique essent, ad talia minus idonei inveniuntur. »

Louis XI, l. II, c. XXI. « Aiebat enim (uti fama erat, fraudulenter et dolose) fratrem suum... [4]. » La parenthèse doit être fermée après les mots *uti fama erat*, mots qui ne faisaient point partie de la rédaction primitive et qui ont été ajoutés après coup sur la marge du folio 132 dans le ms. de Gœttingue.

Louis XI, l. III, c. XIII. « Plures enim tragædiarum *atque* lugubres et luctuosi de ea facile fingi possent [5]. » Quicherat a signalé l'incorrection de cette phrase, mais sans essayer de rétablir la véritable leçon, que nous offre le ms. de Gœttingue (fol. 157) : « Plures enim tragediarum *actus* lugubres... »

[1] Éd., t. I, p. 30. — Ms., fol. 7 v°.
[2] Éd., t. I, p. 63. — Ms., fol. 14 v°.
[3] Éd., t. I, p. 129.
[4] Éd., t. II, p. 188.
[5] Éd., t. II, p. 270.

Louis XI, l. IV, c. I. (Siège de Beauvais en 1472.) « . . . tum ab his qui in castris ducis Burgundionum erant referebatur. . . [1]. » Quicherat avait bien vu que la phrase était incomplète et il proposait de combler la lacune en suppléant les mots « tum ab eorum adversariis. . . » La restitution était exacte pour le fond. La forme même se trouve au folio 164 v° du ms. de Gœttingue : « tum ab hiis qui in civitate, tum ab hiis qui in castris ducis Burgundionum erant, referebatur. . . »

Louis XI, l. IV, c. XVII. « In terra *regis* Francorum *perante* [2]. » — Il serait difficile de voir qu'il s'agit là de la terre qui obéissait au roi de France : « in terra *regi* Francorum *parente*, » comme porte le ms. de Gœttingue, au folio 187.

Louis XI, l. VI, c. XX. Thomas Basin, voulant faire connaître l'origine des troubles qui désolèrent de son temps la ville d'Utrecht, nous avertit que la population était partagée en deux factions, nommées les Hoechs et les Cabiliaus, c'est-à-dire les Hameçons et les Morues. Ces deux factions étaient animées l'une contre l'autre d'une haine inextinguible, qui les tenait indissolublement accrochées, quoiqu'on n'en pût indiquer la cause. Cette image de l'hameçon, qui répond si bien aux sobriquets des deux factions, ne se laisse guère soupçonner dans la copie parisienne, qui porte à cet endroit *tam tenaciter eos adunavit* [3]. Quicherat [4] a eu raison de croire que ce dernier mot était altéré, et il l'a remplacé par le mot *adinimicavit*, terme qu'il avait trouvé dans l'édition fragmentaire de Matthæus et qui ne le satisfait guère plus que *adunavit*. Le mot véritable est *aduncavit*, qui est très nettement écrit dans le manuscrit de Gœttingue (fol. 233 v°) et qui rend d'une façon exacte et pittoresque la pensée de l'auteur.

Louis XI, l. VI, c. XXII. (A propos du mécontentement des habitants d'Utrecht contre leur seigneur.) « Ad miseram tamen sue calamitatis et ruine fortunam crassam quandam ignorationem ipsa Trajectensium civitate se excusante causabantur plures e civibus. . . » Telle est la leçon, tout à fait inadmissible, qu'on trouve au folio 456 v° du ms. 5962 de Paris. Quicherat a essayé de l'améliorer, en imprimant : « Ad miseram tamen suæ calamitatis et ruinæ fortunam crassa quadam ignoratione ipsa Trajectensium civitate se excusante, causabantur. . . [5]. » Le texte complet et correct de cette phrase nous est offert par le manuscrit de Gœttingue, où nous lisons (fol. 236) : « Ad miseram tamen, sue calamitatis et ruine nesciam, tunc et crassa quadam ignoracione obcecatam, excusandam ipsam Trajectensium civitatem, causabantur plures e civibus. »

Louis XI, l. VI, c. XXV. La phrase dans laquelle le sire de Montfort est représenté comme préférant la ruine absolue de la ville d'Utrecht à la réintégration de l'évêque David est inintelligible dans le ms. de Paris (fol. 463 v°) : « Quod mallet potius videre Trajectum deductum ad *aratrum* totumque *rapinis* virentibus solum ipsius *civitatis* si sub obedientiam sui pontificis referri deberret. . . » Quicherat [6] a vainement tenté de corriger ce passage, dont la leçon exacte se lit au folio 239 v° du ms. de Gœttingue : « Quod mallet potius videre Trajectum deductum ad *aratum* totumque *rapis* virentibus solum ipsius *excultum*, *quam quod civitas* sub obedientiam sui pontificis referri deberet. »

Les avantages qu'on pourra tirer du manuscrit de Gœttingue ne se

[1] Éd., t. II, p. 294.
[2] Éd., t. II, p. 361.
[3] Ms. latin 5962, fol. 451 v°.
[4] Éd., t. III, p. 75.
[5] Éd., t. III, p. 83.
[6] Éd., t. III, p. 95.

bornent pas aux corrections dont quelques exemples viennent d'être indiqués. On y trouve encore, à la fin du livre VII de l'Histoire de Louis XI, plusieurs morceaux d'une assez grande étendue, qui ont été complètement laissés de côté dans la rédaction de 1487, qui ne figurent point, par conséquent, dans les copies parisiennes et dont l'édition de Quicherat ne contient pas un seul mot. Ces morceaux sont au nombre de huit, savoir :

Dernière partie du chapitre XIII, formant 15 lignes du folio 270 du manuscrit.

Chapitre XIV. « Quomodo absque ulla necessitate vel utilitate regnum militia et immanibus tributis (Ludovicus) aggravarit. » Fol. 270.

Chapitre XV. « Iterum de justicia ejus. » Fol 271.

Chapitre XVII[1]. « Iterum de eodem (de fortitudine et strenuitate ejusdem) et de temperancia ejus. » Fol 273.

Chapitre XVIII. « De ipsius religione et caritate. » Fol. 275.

Chapitre XX. « Quales prelatos ecclesiis regni et Delfinatus qualiterque prefici voluit et quales inde expulit et ejecit. » Fol 278.

Chapitre XXII. « Comparatio morum utriusque (Caroli et Ludovici) quoad justiciam et fidem. » Fol 281.

Chapitre XXIII. « Comparatio morum utriusque quantum ad magnanimitatem, cultum divinum et religionem. » Fol 282 v°.

Je me propose de publier prochainement le texte de ces huit morceaux, qui ne remplissent pas moins de vingt-deux pages du manuscrit. En effet, quel que soit l'intérêt de la partie inédite, quelles que soient les améliorations de détail que le manuscrit de Gœttingue permette d'introduire dans la partie imprimée des œuvres de Thomas Basin, il n'est pas probable qu'on entreprenne d'ici longtemps une nouvelle édition de l'Histoire de Charles VII et de Louis XI. L'édition que Quicherat a mise au jour sous les auspices de la Société de l'histoire de France conservera sa valeur et continuera à satisfaire les savants qui étudient les annales du XVe siècle. Mais il faudra tenir grand compte du mémoire dans lequel M. Wilhelm Meyer a si complètement analysé et si judicieusement apprécié un manuscrit que Quicherat aurait pris pour base de son travail, s'il en avait connu l'existence.

Il est douteux que ce manuscrit ait jamais fait partie d'une bibliothèque française. Il dut rester dans les Pays-Bas après la mort de Thomas Basin, arrivée à Utrecht le 3 décembre 1491. Au commencement du

[1] Les chapitres qui sont numérotés XVI, XIX, XXI et XXIV dans le manuscrit sont ceux qui portent les numéros XIV, XV, XVI et XVII dans le texte imprimé.

XVIII[e] siècle il appartenait au baron Henri Oswald von Tschammer und Osten. L'Université de Gœttingue l'acheta en 1765 à la veuve de l'historien J.-D. Köhler. Il porte aujourd'hui la cote Hist. 614.

LÉOPOLD DELISLE.

HISTOIRE DES PRINCES DE CONDÉ pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles, par M. le duc d'Aumale, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1863-1892, six volumes in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

A la veille du jour où le duc d'Anguien, si jeune encore, va passer au premier rang, M. le duc d'Aumale reprend son histoire dès son enfance. Il retrace son éducation à Bourges chez les Jésuites, les études littéraires auxquelles il s'y livra sous la direction d'un excellent précepteur, le P. Pelletier, les exercices physiques qu'il pratiquait aussi, l'équitation surtout, ayant à ses côtés, pour s'y former, un habile écuyer qui était en même temps un homme intrépide et sûr : il se fit tuer plus tard en refusant de livrer les dépêches dont il était porteur. En 1636, le jeune prince vint à Paris et fut présenté au roi; puis il suivit son père en Bourgogne, province dont M. le Prince venait de recevoir le gouvernement, et il continua ses études à Dijon, non plus chez les Jésuites, mais toujours avec son précepteur, s'occupant surtout d'histoire. M. le Prince venait de commencer une campagne en Franche-Comté. Son fils lui écrivait : « Je lis avec contantement les héroïques actions de nos roys pendant que vous en faittes de très dignes en me laissant un bel exemple et une sainte ambition de les imiter et les suivre quand l'aage et la capacité m'auront rendu tel que vous désirés » (t. III, p. 332). M. le Prince, en le ramenant de Paris en Bourgogne, avait-il eu la pensée de lui faire voir la guerre de près? Au moins peut-on dire que, si le jeune duc avait suivi son père, ce qu'il aurait eu surtout à admirer, c'est l'exemple de la ville de Dôle, qui montra combien elle serait digne d'être un jour française en résistant à toutes les attaques des troupes conduites par le prince de Condé. Il n'aurait pas eu davantage à imiter son père lorsque,

[1] Pour le premier article, voir le cahier de janvier 1893.

chargé du commandement supérieur en Guyenne et en Languedoc, M. le Prince mit le siège devant Fontarabie, siège marqué par la déroute de l'armée assaillante. On en rejeta toute la responsabilité sur le duc de La Vallette; mais M. le Prince en eut bien aussi sa part. M. le duc d'Aumale n'atténue pas beaucoup, tout en le rectifiant en quelques points, le jugement qu'on a porté sur le troisième Condé. Élevé trop mollement et n'ayant pu recevoir, vu l'état de paix qui suivit le traité de Vervins, ce complément d'éducation qu'on appelle les premières armes, il avait été mal préparé pour la guerre. Ce n'est pas qu'il manquât de bravoure au feu:

Ceux qui l'ont accusé de faiblesse au feu, dit l'auteur, l'ont calomnié; il fit et renouvela ses preuves. Devant Montpellier, Bassompierre fut frappé de son sang-froid; au siège de Dôle, il restait calme dans sa hutte sous une pluie de boulets; on le vit souvent en péril durant la campagne de Languedoc comme à Fontarabie.

Mais il n'avait pas les qualités maîtresses du commandement :

Il manquait d'élan, il négligeait le combat, il administrait la guerre. Ses soldats le voyaient rarement, il se tenait loin des troupes. Cet éloignement habituel donnait lieu à des commentaires fâcheux; le plus souvent il paraissait trop tard. Jamais il n'acquit cette autorité que donnent l'assiduité, l'action personnelle et constante (t. III, p. 416).

Tout autre allait se montrer son fils. A tout hasard, M. le Prince n'avait pas négligé les moyen d'assurer sa fortune : cela semblait prudent, même pour un prince du sang. De bonne heure il avait songé à lui donner pour femme une nièce de Richelieu. « Il fallut toute l'autorité de Richelieu pour l'empêcher de fiancer publiquement le duc d'Anguien, qui avait douze ans, à mademoiselle de Brézé, qui en avait quatre. » Mais c'est ainsi qu'il menait les choses dans sa famille : « Il ne comprenait pas, nous dit encore M. le duc d'Aumale, qu'on lui écrivît de Rome d'attendre que le jeune Armand de Bourbon (son second fils) eût deux ans, avant d'en faire un abbé » (p. 423). Ce mariage n'avait d'autre raison que la haute parenté du cardinal. « Claire-Clémence de Maillé-Brézé, quoique de très bonne naissance, ne semblait appelée à cet honneur ni par son rang, ni par de grands biens, ni par des attraits qu'on ne pouvait soupçonner encore et que rien ne faisait prévoir. Âgée de douze ans (en 1640), enfantine de corps et d'esprit, elle était de fort petite taille, avec un visage insignifiant » (p. 426). Mais M[me] la Princesse « ne vouloit autre chose, sinon que son mari vînt à bout de ses désirs ». Elle l'écrivit au cardinal de Richelieu : « Vous voyez, dit M. le Prince à Richelieu, forçant un peu la note, que ma femme a la même passion

que moi. Elle vous le dit »; et M. le duc, qui était d'humeur moins accommodante, « avait plus ou moins librement ratifié ».

En attendant le mariage remis à un an, il alla servir comme volontaire à l'armée de Picardie, fut au siège d'Arras, où il montra combien il prenait au sérieux le métier des armes, ayant « le crayon à la main aussi souvent que l'épée », gardant note de tout, faisant à vue le levé des travaux et le soir mettant au net croquis et notes pour les envoyer à son père. La ville capitula (9 août 1640), justifiant mal le dicton populaire : « Quand Français prendront Arras, les rats mangeront les chats »; et, la campagne achevée, le duc revint non à Paris, mais en Bourgogne, plus occupé de mettre en ordre les affaires de la province, en l'absence de son père (chargé alors du commandement en Languedoc), que de revoir sa fiancée : ce qui pouvait confirmer certaines rumeurs et donner quelque inquiétude à Richelieu. Mais, en janvier 1641, il revint à Paris, et le contrat de mariage fut signé au Louvre, le 7 février. La cérémonie eut lieu le surlendemain au palais Cardinal.

Après ce mariage, qui fait époque dans la jeunesse du duc d'Anguien, il y eut un moment critique, signalé par l'auteur. Son père ne voyait pas sans défiance les jeunes seigneurs qui affluaient chez la duchesse et faisaient la société habituelle du duc d'Anguien; il voulait le séparer des « petits maîtres ». Richelieu redoutait plus pour lui les maîtresses, les « belles amies » de M[lle] de Bourbon, parmi lesquelles brillait la jeune Marthe du Vigean, qui penchait vers le cloître, mais aurait pu en être détournée, car le jeune duc ne pouvait cacher la passion qu'elle lui avait inspirée; mais chez la jeune fille l'amour divin était plus fort, et le duc d'Anguien avait une autre destinée.

Richelieu n'avait pas compté en vain sur son concours. Il l'avait appelé auprès de lui à Narbonne, quand la faveur du jeune Cinq-Mars paraissait menacer la position du cardinal auprès du roi. Ce fut le duc d'Anguien qui organisa dans le secret les forces destinées à protéger le grand ministre, dans le cas où sa liberté ou ce qui lui restait de vie serait menacé. Richelieu fut sauvé tout autrement, le traité Fontrailles, la preuve écrite de la trahison de Cinq-Mars, étant tombé entre ses mains. Mais il avait apprécié la ferme et sûre attitude du jeune prince au milieu de ces périls. C'est même à lui qu'il avait eu la pensée de confier la garde de ses deux prisonniers, de ses deux victimes, Cinq-Mars et de Thou; il lui donna une mission plus digne en l'envoyant au secours de Perpignan. Il lui restait un doute cependant sur la conduite du mari de sa nièce : se ménageait-il par ses froideurs un prétexte pour divorcer. Ce doute explique, selon M. le duc d'Aumale, les explosions de colère que le car

dinal laissait éclater contre le prince devant ses familiers, au milieu même des recommandations chaleureuses qu'il faisait de lui auprès du roi. Mais ce doute, paraît-il, était pleinement dissipé quand il mourut.

La mort du cardinal (4 décembre 1642) fut suivie de près par celle du roi, et la mort du roi fut précédée d'un fait que M. le duc d'Aumale raconte en ces termes :

Le 8 mai 1643, le Roi fut au plus mal. Le 10, vers 6 heures du soir, ouvrant les yeux après un long assoupissement, il aperçut le prince de Condé et l'appela : « Je viens de voir le duc d'Anguien, votre fils, en venir aux mains avec les ennemis. Le combat a été rude, la victoire a longtemps balancé; mais elle est demeurée aux nôtres, qui sont maîtres du champ de bataille. — Sire, répliqua le prince, par déférence pour ce mourant en délire, il y a beaucoup d'apparence que les deux armées se choqueront. J'espère, Dieu aidant, que les Flamands perdront la bataille. » Puis, se tournant vers le père Dinet, confesseur de Louis XIII : « Prenez garde au Roi, lui dit-il à demi-voix, car il baisse fort, et je crois que son cerveau se trouble. » C'était bien le sentiment de tous ceux qui assistaient à cette scène. Depuis ce moment, Louis XIII ne parla guère; le 14, vers 3 heures, il rendit le dernier soupir.

Le 19 mai, à 9 heures du matin, on célébrait, à Saint-Denis, le service du feu Roi. Le même jour, à la même heure, le duc d'Anguien gagnait la bataille de Rocroy. (T. III, p. 430.)

La bataille de Rocroy est le fait capital de la vie du grand Condé. Les pages qui la racontent sont aussi les plus belles de son historien. Tout s'y trouve réuni, distingué, mis en ordre, pour nous faire assister aux préparatifs de la lutte; tout est mouvement dans le tableau de la bataille.

Auprès du duc d'Anguien, qui vient d'être envoyé au poste le plus menacé, au poste d'honneur, à l'armée de Picardie, l'auteur passe en revue et nous présente ceux qui vont être ses compagnons de gloire : son lieutenant général François de l'Hôpital, son mestre de camp général (chef d'état-major général) Gassion, et, entre tous les autres, un simple colonel qui lui tint amplement lieu de maréchal de camp, Claude de Létouf, baron de Sirot. Il nous décrit le théâtre de la guerre et l'ennemi qui l'occupe : l'armée espagnole de Flandre, avec ses contingents fournis par les diverses provinces de la monarchie, Italiens de Naples, de la Sicile et du Milanais, Bourguignons de Franche-Comté, Flamands, Wallons, Allemands des bords du Rhin, et les « Espagnols naturels », les fameux *tercios vejos*. Cerventes, qui avait servi dans les *tercios* de Moncada et de Figueroa, avait donné le type de ces fantassins dans l'homme au teint brun, à la longue moustache, captif revenu d'Alger,

qu'il fait apparaître devant les auditeurs groupés autour du chevalier de la Manche. M. le duc d'Aumale nous le rappelle et il ajoute :

Ces fantassins avaient à un haut degré certaines vertus du soldat, la frugalité habituelle, la patience, le mépris de la mort. Fiers, fatalistes, violents, impitoyables, se montrant à l'occasion sans frein dans la débauche, et, au lendemain d'un pillage, reprenant leur vie de misère avec la même résignation; tous se croyaient ou se disaient gentilshommes, *hidalgos*, vieux chrétiens pour le moins. Les officiers étaient de la même caste que les soldats; si le cadre d'un régiment avait survécu à la troupe, on formait des compagnies d'officiers réformés qui portaient la pique et le mousquet à côté des autres. Dans leurs mutineries (qui étaient fréquentes), ils changeaient leurs chefs, et souvent les généraux traitaient avec eux, acceptaient leurs choix; d'autres fois, la répression était terrible; on pendait beaucoup. Il n'y a pas, dans les temps modernes, de troupes qui aient plus ressemblé aux argyraspides d'Alexandre et aux vétérans de César. (T. IV, p. 24.)

Avec les Espagnols, les Italiens, traînant à leur suite une multitude de femmes et de valets « dont ils se séparaient pendant les mois de campagne et qu'ils retrouvaient ou ne retrouvaient pas en reprenant leurs quartiers d'hiver »; les Flamands, Lorrains, Comtois, Allemands du Rhin, « plus jeunes, moins violents, peut-être plus prompts à se débander; ils sont chez eux, ils savent où fuir après une défaite, où se retirer à la fin de leur engagement ». L'auteur apprécie en connaisseur cette infanterie vigoureuse dans les attaques, mais manquant de mobilité et de souplesse; cette cavalerie pesamment armée, bien montée, surtout redoutable dans le choc, ayant pour auxiliaires des escadrons volants, armés à la hongroise; cette artillerie « lourde, mais suffisamment nombreuse et bien munie, accompagnée d'équipages de siège et de ponts, très complets pour l'époque »; et il montre à leur tête un de ces généraux que la monarchie espagnole, si rigoureuse qu'elle fût pour les prérogatives des hidalgos, n'hésitait pas à prendre aux rangs inférieurs de la noblesse et même en deçà : le capitaine général était un cadet de famille portugaise, don Francisco de Melo; ses aides de camp généraux, un pâtre du Luxembourg, Beck, et un gentillâtre lorrain, Fontaine; les grands seigneurs, prince de Ligne, comte de Bucquoi, etc., venaient après.

Au moment où le jeune prince va entrer en lutte contre ces forces redoutables, l'auteur a sur la tactique une ou deux pages que nos écoles de guerre feraient bien de méditer. Aux procédés des Espagnols il compare ceux que Maurice de Nassau leur avait opposés :

Il faut, dit-il, s'arrêter un moment à ces réformateurs de la tactique pour comprendre les revers qui vont frapper cette armée espagnole dont nous essayons d'ex-

pliquer la grandeur et la décadence. Le stathouder Maurice avait ouvert la voie, trouvé des formules pour le maniement de la pique et du mousquet, tracé des règles pour distribuer les troupes, varier leurs évolutions, combiner l'emploi des différentes armes. Rompant les entraves d'une organisation capricieuse, il créa des unités de combat d'égale valeur, le bataillon et l'escadron. La théorie est une lettre morte sans la pratique; les principes posés par cet instructeur incomparable reçurent leur application sur le champ de bataille. Venu après Maurice, connaissant imparfaitement son œuvre, esprit indépendant, Henri de Rohan essaya d'adapter les enseignements de l'antiquité, surtout les leçons de César, au service des armées modernes; il ne sortit guère des idées générales, non certes qu'il fût étranger à la conduite des troupes sur le terrain; mais, n'ayant commandé que des armées de rencontre, il n'avait pas eu l'occasion de manier longtemps de suite un même instrument façonné à sa guise. D'un génie plus vaste et plus hardi, Gustave-Adolphe porta les réformes, ébauchées en Hollande, aussi loin que le permettait l'état de l'armement. (T. IV, p. 32.)

Les Espagnols dédaignaient ces nouveautés; mais dans l'armée française, auprès de ceux qui s'en tenaient encore aux anciens errements, il y en avait qui s'étaient formés à l'école de Maurice ou de Gustave-Adolphe. « Au quartier général d'Amiens, dit le duc d'Aumale, la routine était représentée par l'Hôpital, l'esprit nouveau par Gassion et par Sirot, moins brillant, plus complet. Le duc d'Anguien, par l'heureuse inspiration de son génie, allait vaincre la vieille tactique et la routine dans leurs plus redoutables soutiens. »

Je n'essayerai pas de résumer ce que M. le duc d'Aumale a si bien décrit. Ce n'est pas une analyse qui peut mettre en relief les beautés d'un pareil morceau. La bataille de Rocroy dans l'oraison funèbre du grand Condé est le chef-d'œuvre du récit oratoire; dans l'*Histoire des princes de Condé*, c'est, je ne crains pas de le dire, le modèle des récits militaires. On y trouve la clarté de ces tableaux de bataille, en quelque sorte stratégiques, où les divers corps d'armée, infanterie, cavalerie, artillerie, tirailleurs, sont, de part et d'autre, peints dans leur position, et de plus le mouvement, la mêlée du combat, à la façon des grands peintres d'histoire. Après avoir embrassé d'un coup d'œil bataillons et escadrons en échelons à leur rang, on y voit l'action s'engageant avec toutes ses péripéties d'avance et de recul, puis, au moment décisif, quand notre ligne de bataille se rompt, l'ennemi arrêté tout à la fois par la résistance héroïque de la réserve sous Sirot, par la charge hardie autant qu'imprévue du duc d'Anguien, enfin un échec imminent pour nos armes se tournant en éclatant triomphe par la ruine, la démolition de cette redoutable forteresse des *tercios vejos* qui couvre la plaine de ses débris. Mais si l'on en veut un résumé, le duc d'Aumale a pris soin de le donner lui-même, en indiquant les trois moments de la bataille :

1er moment : le 19, à l'aube du jour, l'aile droite française, commandée par Gassion et dirigée par le duc d'Anguien, commence le combat en culbutant la cavalerie de Flandre, tandis que l'aile gauche, par un faux mouvement, se fait battre; *2e moment :* le duc d'Anguien, par un changement de front, a pris à revers l'infanterie ennemie. Sirot a fait avancer la réserve, mais il se voyait impuissant à maintenir la ligne de combat, quand le duc d'Anguien reparaît. Le mouvement offensif de l'ennemi est arrêté : Sirot et le duc d'Anguien pressent l'attaque et l'emportent. Il ne reste plus que les « Espagnols naturels », fermes dans leur position de la veille et grossis de tous ceux qui ont pu se rallier à l'entour; *3e moment :* le duc d'Anguien commence l'attaque du formidable rectangle. Trois fois il est repoussé, mais à la quatrième charge trois des côtés sont ouverts; tout ce qui n'est pas tué est pris. Fontaine est couché parmi les morts.

L'effet fut considérable à Paris; la monarchie était sauvée au moment où un roi de cinq ans succédait à son père Louis XIII. Mais la campagne n'était que commencée; elle se continua par le siège et la capitulation de Thionville, où le jeune vainqueur se montra aussi habile officier du génie qu'il venait de se manifester grand capitaine. M. le duc d'Aumale ne doute pas que le récit du siège, si curieux et si précis, de La Moussaye n'ait été fait sous la dictée en quelque sorte et, du moins, sous les yeux ou sous la direction du duc d'Anguien.

La France dégagée allait porter ses armes hors de ses frontières. La guerre de Trente ans se continuait. Un des lieutenants et successeurs de Gustave-Adolphe, le duc Bernard de Saxe-Weimar, notre allié, mourait au moment de se faire une principauté en Alsace, laissant en quelque sorte au premier occupant et ses conquêtes et l'instrument de ses conquêtes, son armée. Guébriant, qui représentait la France auprès de lui, était en mesure de recueillir cet héritage; mais il fallait qu'il fût soutenu. On lui envoya le vainqueur de Rocroy et de Thionville, le duc d'Anguien. M. le duc rejoignit donc Guébriant; et l'auteur, à ce propos, signale l'extrême répugnance que les troupes éprouvaient pour le voyage d'Allemagne, comme on disait. Se voyant ainsi appuyé, Guébriant passa le Rhin et fit le siège de Rottweil. C'est là qu'il fut blessé à mort, et cette mort le duc d'Aumale la raconte avec une émotion communicative :

Le 17, Guébriant visitait les travaux, lorsqu'il fut frappé au bras droit : « Qu'est-ce? demanda-t-il au gentilhomme qui le suivait. — Monsieur, je crois que vous êtes blessé. — Je le sais bien, mais je vous demande ce que c'est. » C'était un coup de canon. Il continua d'encourager les soldats qui passaient, et, comme le capitaine de ses gardes, Gauville, partait à la course pour aller chercher un chirurgien · « Allez

doucement, Gauville; il ne faut pas effrayer les soldats. » On le porte dans une cabane du voisinage, où il fallut l'amputer; mais l'amputation fut mal faite et trop près de la fracture.

Le 19, la ville impériale de Rottweil capitula, Guébriant régla le détail de l'occupation et, le 20, il fit partir l'armée pour Tüttlingen, petite place située au milieu des pâturages que le Danube arrose avant de s'enfoncer dans la gorge de Sigmaringen. — Le 21, on porta Guébriant dans sa conquête; en passant sous la vieille porte en ogive, il leva son bonnet de la main qui lui restait pour remercier Dieu. Le 24, on reconnut la gangrène, et, le prêtre qui assistait le blessé lui demandant s'il était prêt à supporter une seconde amputation : « Qu'ils coupent, qu'ils taillent ! répliqua-t-il, ce qui ne servira pas à ma santé pourra servir à mon salut; j'endurerai tout pour l'amour de Dieu. » Quelques heures plus tard, il rendit l'esprit. Dans le délire qui précéda sa fin, on l'entendit s'écrier : « Ah ! ma pauvre armée ! on la défait ! Mes armes ! mon cheval ! Tout est perdu, si je n'y suis. » (T. IV, p. 242.)

Son pressentiment n'était que trop vrai. Son armée fut surprise et mise en déroute à Tüttlingen.

Cet événement décida l'envoi de Turenne à l'armée d'Allemagne (3 décembre 1643). Turenne et Condé (j'anticipe de quelques années pour ce nom), Turenne et Condé combattant l'un près de l'autre et bientôt l'un contre l'autre, quel plus digne sujet d'étude pour le duc d'Aumale, et que de traits à recueillir dans ce parallèle qui n'est pas de convention, mais qui s'impose dans toute la suite de cette histoire ! L'auteur sent toute la grandeur et le péril de la tâche :

Nous allons, dit-il, assister aux premiers pas de Turenne dans la glorieuse carrière du commandement, aux débuts d'un des plus grands capitaines des temps modernes, un des plus purs, malgré quelques taches, un des premiers, si ce n'est le premier parmi les hommes de guerre qui, n'exerçant pas le pouvoir souverain ou ne s'étant pas affranchis de toute autorité, n'ayant la liberté de choisir ni le but ni les moyens, ont été les interprètes dévoués, héroïques des plans que d'autres avaient dictés. La fortune, qui placera Louis de Bourbon et Henri de la Tour d'Auvergne si souvent en présence et parfois en face l'un de l'autre, va les rapprocher dès ce jour; mainte page de ce livre fera ressortir les traits qui les distinguent. Sans essayer de tracer un parallèle entre deux héros qu'on ne saurait comparer, nous voudrions prémunir le lecteur contre la séduction des antithèses qui ont égaré plus d'un bon esprit. Pour mieux mettre en lumière certaines parties de Turenne, on a souvent dit que son glorieux émule fut improvisé général et se trouva d'emblée victorieux. Il faut quitter cette chimère; le général improvisé n'a jamais existé qu'en imagination; le génie que Condé tenait de Dieu avait été fécondé par l'étude, l'étude persévérante et habilement dirigée : cinq ans de pratique des affaires lui avaient donné la maturité. Comme les fruits favorisés du soleil, il avait mûri vite; du premier bond il atteignit l'apogée et sut s'y maintenir sans décroître; il valait autant à Seneff qu'à Rocroy. Si on le retrouve à sa dernière bataille, on peut le juger dès la première. Pour connaître Turenne, il faut le suivre jusqu'à Salzbach. Chez celui-ci chaque jour marque un progrès; aucune leçon n'est perdue; la prudence était de son tempéra-

ment, sa réflexion lui donne l'audace; sa dernière campagne sera la plus hardie et la plus belle. (T. IV, p. 248-250.)

M. le duc d'Aumale s'en réfère au jugement de Napoléon sur ce point, et lui-même retrace en ces termes la figure de Turenne :

Tout semblait laborieux chez lui, on sentait l'effort jusque dans sa démarche un peu traînante et dans l'expression souvent obscure d'une pensée toujours forte. Qui n'a vu son portrait? Qui ne connaît ce large front surmontant d'épais sourcils presque toujours froncés; ce regard calme, profond, un peu voilé; la carrure des épaules, le dos un peu voûté et tout cet ensemble massif et robuste? C'est le *Pensiero* de Michel-Ange. Profondément chrétien, longtemps incertain sur les nuances qui séparent les diverses communions, préférant le dogme catholique, mais attaché aux pratiques sévères du calvinisme, il finit par quitter l'église réformée et conserver dans la romaine un peu de l'esprit puritain. Quand il fut tué, il allait entrer à l'Oratoire pour y terminer sa vie dans la retraite. Il avait fait la cène à Brisach [1] en prenant le commandement de l'armée d'Allemagne. (T. IV, p. 250.)

Chose incroyable! quand de pareils généraux commandaient les troupes, la direction de la guerre était à Paris, elle était aux mains de Mazarin. C'est à ses hésitations que l'on peut rapporter, en grande partie, la perte de Fribourg, livré par une capitulation trop hâtive, peut-être, au pouvoir de Mercy (29 juillet 1644). Turenne, qui n'avait pu le secourir à temps, et Anguien s'unirent pour le recouvrer. Bien des combats furent livrés contre les lignes qui protégeaient la place; bien des journées firent honneur à nos armes; le duc d'Aumale n'en néglige aucun trait. Mercy fut contraint de se retirer précipitamment, mais sans avoir été entamé, et Fribourg résista :

Il n'y eut pas de bataille de Fribourg, dit l'auteur, en résumant ces engagements et ces manœuvres. La légende qui accompagne le tableau de Chantilly dit : « Les combats livrés devant Fribourg les 3, 5 et 10 août 1644, avec les retranchements de l'armée bavaroise, qui furent forcés par celle que Monseigneur le duc d'Anguien commandoit. » Cette légende est correcte et le tableau présente une vue d'ensemble où les différentes phases des opérations sont marquées d'une manière frappante. Nous n'y voyons pas un de ces exemples si rares de grande tactique, une de ces conceptions grandioses de manœuvre qu'offre à nos yeux le tableau de Rocroy. Devant Fribourg, M. le duc se trouva aux prises avec les difficultés de la guerre de montagne, — où les horizons sont bornés, où les unités, les groupes échappent à la direction, souvent même aux regards du chef, — des combats d'infanterie où les erreurs ne peuvent plus être corrigées, les accidents réparés par une improvisation brillante. Les enseignements qu'on doit recueillir de ces trois journées ne sont pas moins intéressants.

[1] Turenne à sa sœur, 6 janvier 1644.

Et il les donne en contrôlant le jugement de Napoléon sur ces fameuses journées (p. 352-360).

Fribourg ne fut pas repris, mais nos troupes, descendant le Rhin, trompèrent l'attente de l'ennemi. Philisbourg, Gemersheim durent se rendre; Spire et Worms se mirent sous la protection de la France. Le 13 septembre Turenne était devant Mayence, où le duc d'Anguien le rejoignit. C'est au prince que le doyen de la cathédrale, accompagné des premiers de l'Université, du clergé et de la ville, vint apporter les clefs de la cité, et le prince sut se gagner les habitants par son habile politique :

> Ce grand exemple de sagesse, de modération habile et humaine n'a pas toujours été suivi; il est à peu près ignoré! Les cruelles exécutions de 1674 et 1689 ont fait oublier les bienfaits de 1644; l'incendie du Palatinat est seul resté dans la mémoire des peuples; cet odieux souvenir, entretenu par le spectacle de tant d'édifices en ruines, a presque effacé la trace des dévastations exécutées par les armées allemandes, suédoises et autres, à la suite des empereurs ou des princes luthériens. Mais, si la conduite du duc d'Anguien a été passée sous silence par l'histoire et omise par la postérité, elle créa au moment même une vive impression et l'effet s'en fit sentir au loin. (T. IV, p. 390.)

Le duc d'Anguien était revenu à Paris, laissant Turenne passer le Rhin pour profiter du découragement de la Bavière et de l'Empire; mais la fortune de la guerre est changeante. Turenne fut surpris et battu par Mercy à Mergentheim (Mariendal) [5 mai 1645]. Cette défaite imprévue poussa à des résolutions plus énergiques. M. le duc fut envoyé au delà du Rhin, où Turenne avait ordre de le rejoindre. Des instructions écrites au nom du roi lui indiquaient la marche à suivre. On lui donnait plus de choses à faire que de ressources pour les exécuter; on le payait par le mot: « M. le duc sait bien aller jusqu'à l'impossible. » Le duc d'Anguien, secondé par Turenne, remporta la bataille de Nordlingen. Il faut voir encore dans plusieurs belles pages de l'auteur le tableau émouvant de cette journée où Mercy fut tué. M. le duc d'Aumale rend un légitime hommage aux grandes qualités, jusqu'à présent trop oubliées, du glorieux vaincu (t. IV, p. 452). C'est avec moins de complaisance qu'il fait l'oraison funèbre de l'armée weymarienne qui accomplit avec Turenne son dernier exploit : « Ces vieux soldats conduits par des officiers éprouvés restaient vaillants dans les combats, incomparables dans les reconnaissances; mais ils avaient conservé les vices des mercenaires, l'avidité, les exigences, les défaillances du dévouement. » Après Nordlingen, fiers des éloges qu'ils avaient mérités, ils reprirent leurs prétentions à l'indépendance. Dans une circonstance grave, ils refusèrent de monter à cheval; et quand

Turenne, la campagne de 1646 terminée, eut ordre de les conduire en Flandre, ils déclarèrent qu'ils ne serviraient plus; et finalement le maréchal ne put les empêcher de se dissoudre.

Après avoir décrit les opérations militaires dans un détail où il n'a point de peine à entraîner, sans fatigue, le lecteur, M. le duc d'Aumale aime à se recueillir pour en saisir l'ensemble. Ici encore, ayant porté son jugement sur la bataille de Nordlingen, où il voit une des actions les plus glorieuses du grand Condé, il embrasse dans une vue générale les trois campagnes de 1643, 1644 et 1645. C'est un résumé qui n'est pas à refaire après lui (t. IV, p. 456-464).

Cette période est suivie d'une autre moins éclatante, mais non moins curieusement exposée dans ce livre. Trêve aux batailles, libre carrière aux intrigues, et l'auteur nous transporte au foyer de ces intrigues, à la cour. C'est le moment où M[lle] du Vigean, qui faillit amener le « démariage » du duc d'Anguien, entre au couvent, et où la place qu'elle a dédaigné de prendre est si vivement disputée auprès du vainqueur de Rocroy et de Nordlingen par M[mes] de Montbazon et de Chevreuse. M. le duc d'Aumale a vécu, comme M. Cousin, plus encore peut-être, grâce à une familiarité pour ainsi dire de race, avec les grandes dames du temps de la jeunesse de Louis XIV; et il en fait une peinture animée, sans négliger non plus les personnages qui font le plus de bruit alors, les « importants », les « libertins », Bussy, Saint-Évremond, etc.; mais il se complaît moins dans ces tableaux et il montre comment son héros se tira de ce tourbillon en partant pour l'armée du Nord. Il en revint, rappelé par la mort de son père (26 décembre 1646). M. le duc d'Aumale a signalé suffisamment ce qu'était le prince Henri II pour n'avoir pas à résumer sa vie. Quant aux services qu'ils a rendus et à sa place dans l'histoire, il s'en tient à cet éloge, que lui ont accordé ses contemporains, même les plus séveres : « Il aimait l'État. »

Le duc d'Anguien est donc devenu le prince de Condé et va devenir, disons qu'il est déjà, le grand Condé.

Il débuta sous son nouveau nom par une campagne qui donna prise à la malignité des envieux : un prince ne peut manquer d'en trouver partout, même à la cour.

La Catalogne, en 1640, s'était donnée au roi de France. Mais après Richelieu la face des choses avait changé. La Mothe-Houdancourt n'avait pu empêcher le Roi Catholique de rentrer dans Lérida; le comte d'Harcourt, mal entouré et mal soutenu, n'avait pu la reprendre. On en donna la charge au duc d'Anguien (février 1647).

Lérida (Ilerdis) rappelle au duc d'Aumale César : César, le grand his-

IMPRIMERIE NATIONALE.

torien et le grand capitaine; et il décrit, après lui, les lieux qui sont les mêmes et dont les noms sont à peine changés; des difficultés de même sorte, passages étroits qu'il faut garder, rareté des vivres, inondations. Condé avait César sous les yeux. C'est le duc d'Aumale qui fait les commentaires de sa campagne. Un souvenir assez puéril est resté populaire touchant le siège de Lérida : ce sont les violons mis en avant à l'ouverture de la tranchée. On ne dit pas quel air ils ont joué, et, dans tous les cas, le violon n'est point un instrument de musique militaire; on n'a jamais eu l'idée de l'introduire dans les musiques de nos régiments. Le régiment de Champagne a-t-il eu l'idée d'entrer dans la tranchée comme on va à la noce? Le duc d'Aumale n'insiste pas sur l'authenticité ou le caractère de la tradition. Ce qui l'a grossie, c'est que la fanfaronnade, si c'en est une, a été suivie de la levée du siège : de là toutes les *Leridas* qui inondèrent Paris, chansons satiriques que Condé fredonnait lui-même :

. . . . . que son dada
Demeura court à Lérida.

Mais Condé ne s'était pas retiré du siège en vaincu. Il se choisit une position en Catalogne et tint lui-même son adversaire en échec. Il reprit même l'offensive et contraignit l'armée espagnole à repasser l'Èbre. Barcelone et toute la Catalogne, moins Tarragone et Lérida, restaient donc à la France; et si Condé revint à Paris, c'est que cette occupation, telle qu'elle était, paraissait suffisante à la politique de Mazarin :

Assurément, dit M. le duc d'Aumale, Condé en Catalogne ne put s'élever à la hauteur de César; mais peu s'en fallut qu'il n'infligeât à son adversaire le sort d'Afranius. Il avait trouvé l'anarchie, le pillage, les troupes sous le coup de la déroute; il laissait l'ordre partout, les places pourvues, le gouvernement organisé, l'armée relevée, toute prête à l'action, celle des ennemis abattue, rejetée au delà de l'Èbre (T. V, p. 185.)

La situation de la Catalogne ne compromettait donc en rien les négociations pour la paix que poursuivait Mazarin. Appelé sur un autre théâtre, à l'armée de Flandre (avril 1648), Condé a l'art par un grand coup d'en rendre la conclusion assurée. Je passe sur les détails des commencements de la campagne, où ses vues furent contrariées par les idées de Rantzau, brave soldat, capitaine médiocre, trop écouté de Mazarin, pour arriver aux plaines de Lens, « nom agréable à la France ». C'est une des batailles que M. le duc d'Aumale a étudiées en connaisseur et qu'il raconte en maître :

Glorieuse bataille, dit-il, donnée le dos à la frontière, sur le chemin barré de la capitale, où fermente l'émeute; audacieuse! et pourtant il n'en est pas qui ait été

préparée avec plus de patience, de calcul et de réflexion. Oublions un moment la faiblesse des effectifs; considérons quels eussent été les résultats d'une campagne moins sagement conduite pendant deux mois, moins vivement terminée en neuf jours. C'était la rupture des négociations à Munster, le traité particulier de la Suède avec l'Empereur, la France continuant la guerre sans alliés, l'Alsace et l'Artois perdus, les portes de Paris insurgé ouvertes à l'Espagnol, comme jadis à l'Anglais. (T. IV, p. 266.)

La paix fut faite avec l'Empire à Munster; mais la guerre se continuait avec l'Espagne, et une chose devait la prolonger, c'est un fait dont M. le duc d'Aumale a dit un mot dans le passage que je viens de citer: l'émeute à Paris.

Nous touchons à la Fronde. Dans un dernier article, nous aurons à voir la conduite de Condé au milieu de ces troubles et avec quelle juste sévérité l'auteur condamne la grande faute où il se laissa entraîner.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Andreæ, Sunonis filii, archiepiscopi Lundensis, Hexaemeron. Edidit M. Cl. Gertz. Hauniæ, 1892, in-8°.

M. André, fils de Sunon, jeune Danois de très noble origine, était, vers l'année 1185, à Paris, achevant ses études. Jusque dans sa lointaine et sauvage patrie, il était alors reconnu qu'il fallait venir à Paris pour acquérir en toute science une instruction suffisante. Rentré dans son pays, André fut d'abord pourvu d'un emploi modeste dans l'église de Rotschild; élu plus tard, en 1201, archevêque de Lund, il gouverna cette église jusqu'en 1222. C'est la date, non de sa mort, mais de sa retraite. Atteint, dit-on, de la lèpre, il se démit de toute fonction pour aller vivre seul dans une île déserte, où il mourut le 23 juin 1228.

Le poème d'André, qui vient d'être publié par M. Gertz, est intitulé dans tous les manuscrits *Hexameron*. On peut donc croire qu'il a pour unique matière l'ouvrage des six jours. Mais ce titre n'est pas exact. S'il s'agit, en effet, de l'ouvrage des six jours dans une partie du poème, tout le reste traite d'autre chose. En réalité c'est un cours complet de théologie en vers héroïques. Les anciens poèmes, dit André, sont de sé-

duisantes sirènes; ils enchantent, mais corrompent, *perversa docent*. Demandons à la poésie d'exposer les articles de la foi. Assurément c'est l'appeler à jouer un bien plus beau rôle. Assez et trop longtemps on a chanté le vice : ne vaut-il pas mieux enseigner la vertu? C'est là ce que, pour sa part, il a l'intention de faire. Si ses vers manquent d'agrément, ils auront du moins le mérite d'être utiles.

Nous ne croyons pas qu'ils l'aient été beaucoup. En effet, si louable qu'ait été le dessein du poète, son poème n'est vraiment pas lisible. Il ne l'est pas d'abord à cause du désordre que M. Gertz lui-même y signale. L'ordre est particulièrement nécessaire dans un cours de théologie. Si vous ne faites pas logiquement succéder les unes aux autres tant de questions subtiles et peut-être vaines, on ne vous comprend plus. Les *Sentences* de Pierre le Lombard et la *Somme* de saint Thomas sont, au point de vue de la composition, des chefs-d'œuvre, et c'est à cela surtout qu'elles doivent leur grande fortune. Ici tout est confus; c'est un pêle-mêle, un fatras qu'on peut qualifier d'inexplicable. Ainsi l'auteur, en train de discourir sur la création de l'homme, s'interrompt tout à coup, sans dire pourquoi, fait une digression de 634 vers sur l'unité de l'essence divine, le nombre ternaire et les attributs divers des personnes, puis de nouveau, sans aucune transition, revient au premier homme, à la première femme, et retourne ensuite à la création du ciel et de la terre, dont il a déjà prolixement parlé. Cette incohérence existe dans tout le poème. Ajoutons que l'exposition particulière de chaque dogme y manque de clarté. M. Gertz reconnaît qu'il n'a pas tout compris dans les six cents et quelques vers qui se rapportent au mystère de la Trinité. En vain nous avons, nous aussi, recherché le sens d'un assez grand nombre de ces vers. Certainement le traité de Boèce sur cette matière est obscur, et l'est plus encore le commentaire célèbre de Gilbert de La Porrée sur ce traité. On s'explique donc aisément que les subtiles distinctions de ce commentaire soient, mises en vers, souvent inintelligibles. Enfin André n'est pas un bon poète. M. Gertz l'accorde; mais, dit-il, si ses vers sont mauvais, c'est qu'il ne pouvait pas, traitant de tels sujets, en faire de bons; dans une telle entreprise, Apollon lui-même eût échoué. L'excuse ne paraît pas acceptable. Sur les mêmes sujets Tertullien, Juvencus, Prosper et d'autres ont composé des poèmes qui ne sont pas certes méprisables. M. Gertz croit qu'il a pris pour modèle un moderne, Alain de Lille, et l'a, de son mieux, imité. Nons ne nous rangeons pas à cette opinion. Alain est un vrai poète, qui compose librement et a beaucoup d'invention. André n'en a, pour sa part, aucune. C'est un maître de théologie qui professe en vers. Ce n'est pas Alain

qu'il nous rappelle, c'est Alexandre de Villedieu, faisant en vers, dans le même temps, un cours de grammaire; et les vers de théologien sont aussi peu louables que ceux de grammairien. Si donc cet *Hexameron* a jadis eu, M. Gertz le reconnaît, peu de lecteurs, et, nous croyons pouvoir l'assurer, n'en aura pas de nos jours davantage, c'est que le pieux docteur manquait d'art et de talent.

M. Gertz se demande quels sont les théologiens auxquels il a fait le plus d'emprunts. Ce sont, croit-il, Pierre le Mangeur et Pierre le Lombard. Faisons remarquer que ces deux maîtres ont eux-mêmes beaucoup emprunté, l'avouant ou le cachant. Il serait donc bien difficile de remonter à la vraie source de toutes les assertions, de tous les raffinements dogmatiques qu'André s'est fait un devoir de versifier. Il avait certainement lu tous les livres, anciens ou modernes, qu'on lisait de son temps à Paris, et nous ne voyons pas bien qu'il ait pris plus aux uns qu'aux autres. Ses explications des mystères, même les plus bizarres, appartiennent au fonds commun de l'érudition scolastique. Il a même introduit dans son poème quelques-unes de ces facéties banales qui meublaient la mémoire de tous les écoliers; celle-ci par exemple :

> Post culpam dicta fuit Eva, quod *e!* vel *a!* voce
> Promant lugubri quotquot nascuntur ab Eva.
> *E!* quævis mulier, et *a!* quivis masculus istam
> Ingrediens lucem flendo proclamat...;

ce qui n'est qu'une contrefaçon de cette épigramme scolaire :

> Omnis masculus *a!* nascens, *e!* femina profert,
> Et dicunt *e!* vel *a!* quotquot nascuntur ab Eva.
> *A!* dat Adam genitor, *e!* dedit Eva parens.

A notre avis, s'il n'y a rien d'original dans le poème d'André, rien non plus n'y dénote qu'il se soit donné par préférence tel ou tel maître. Il a trouvé tantôt ici, tantôt là, les diverses solutions qu'il a données aux problèmes théologiques. Un scoliaste, cité par M. Gertz, fait remarquer qu'il énonce quelquefois des opinions contraires à celles de tels ou tels Pères. Oui, sans doute, mais elles sont alors conformes à celles de tels ou tels autres. En fait, comme André le déclare lui-même, c'est à saint Augustin qu'il doit le plus; mais en voulant, dit-il, exprimer sa doctrine, il l'a sophistiquée de telle façon qu'il l'a rendue presque méconnaissable. Dans les nombreux manuscrits qu'il a légués à son église, et dont M. Gertz nous donne la liste, tous les textes de l'Écriture étaient

glosés, et, trop souvent, ce qu'il a versifié, ce ne sont pas ces textes, ce sont ces gloses. Il l'avoue quelquefois :

> Sicut glosa super Lucam testatur aperte [1];

et plus loin :

> Jacob vidisse cæli descendere cives
> Exponens glosa, quod cæli civibus insit
> Ad nos infirmos compassio velle videtur [2].

Voilà ce dont se seraient mal acquittés des versificateurs plus habiles que lui. On ne peut dire en vers tout ce qu'on dit en prose. La poésie ne se complaît qu'au sommet des choses; si vous prétendez l'en faire descendre pour la contraindre à reproduire toutes les minuties de la glose gothique, elle se révolte contre cette humiliante torture.

Les Danois étaient, au moyen âge, peu lettrés. On cite avec honneur un de leurs anciens annalistes, *Saxo grammaticus*. Mais lui-même nous atteste qu'un très petit nombre de ses compatriotes savaient le latin. Il est certain qu'André le savait assez mal, quoiqu'il l'eût appris à Paris et qu'il se soit proposé, nous dit-il, de l'apprendre à ses lecteurs; c'est pourquoi, sans doute, on sent tellement la gêne, l'effort, dans ses vers énigmatiques. On ne dit pas bien, même les choses qu'on croit le mieux comprendre, dans une langue qu'on ne parle pas avec aisance. Assurément André n'ignorait pas les règles principales de la grammaire latine. Nous ne lui reprochons pas certaines infractions à ces règles qui, de son temps, étaient usuelles. Nous ne lui faisons pas non plus un gros crime d'avoir introduit dans ses vers, même sans nécessité, ces mots nouveaux, *adaugma*, *bravium*, *cæcatio*, *catharus*, etc. Mais, ayant craint peut-être de trop commercer avec les poètes profanes, il ne s'est pas fait enseigner par eux en quoi le noble style de la poésie diffère du jargon familier des écoles. C'est donc un mauvais écrivain. Quoi qu'il en soit, vénérant André comme le plus ancien de leurs poètes latins, plusieurs savants danois avaient, depuis longtemps déjà, résolu de publier son *Hexameron*. Mais c'est un dessein qu'ils n'ont pas exécuté. L'édition de M. Gertz est donc la première. Il l'a faite avec beaucoup de soin. Une préface latine d'un style très correct et très clair, un très docte commentaire, enfin un lexique, qui sera peut-être, il est vrai, plus utile aux compatriotes de M. Gertz qu'à nous, la rendent très recommandable.

Un mot encore. D'autres ouvrages avaient été laissés par André;

[1] Vers 7758. — [2] Vers 7766.

mais, comme nous l'atteste son éditeur, ils n'ont pas été conservés, même dans sa patrie, à l'exception d'une traduction des lois de Scanie et de deux séquences qui lui sont attribuées par un ancien chroniqueur et que M. Gertz a reproduites à la fin de son commentaire. Nous n'avons rien à dire sur la seconde, que nous n'avons pas encore ici rencontrée; mais l'attribution de la première au poète danois nous paraît au moins contestable. On la chantait, dit M. Gertz, en France, en Angleterre, en Allemagne. Cela est vrai. Or est-il vraisemblable qu'une pièce si goûtée par les doctes clercs de ces nations lettrées leur soit venue de cette barbare Danie, dont ils ignoraient presque le nom? Elle est donnée au chancelier Philippe de Grève dans un manuscrit de la Laurentienne[1], et le style vif, facile, de cette séquence n'a rien de commun avec celui d'André. On l'a trouvée probablement, après sa mort, dans ses papiers. Il l'avait, pensons-nous, apportée de Paris.

B. HAURÉAU.

[1] Bandini, *Catal. bibl. Laurent.*, t. I, p. 748-754.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans la séance du jeudi 2 février 1893, a élu M. le vicomte de Bornier, en remplacement de M. Xavier Marmier, et M. Thureau-Dangin, en remplacement de M. Camille Rousset.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du vendredi 3 février 1893, a élu M. Barth, en remplacement de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 20 février 1893, a élu M. Callandreau, membre de la section d'astronomie, en remplacement de M. Mouchez.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Léonard de Vinci. L'artiste et le savant. Essai de biographie psychologique, par Gabriel Séailles, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris; Paris, Perrin et Cie, 1892, 1 vol. in-8°.

On a publié depuis quelques années des parties considérables des ouvrages inédits de Léonard de Vinci. En 1833, M. J.-Paul Richter donna deux gros volumes d'extraits choisis dans tous les manuscrits d'Angleterre, de France et d'Italie. M. Ch. Ravaisson a achevé, après dix ans de travail, la publication intégrale des douze manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut, et nous avons rendu compte ici même, en cinq articles, de cette publication. M. Uzielli a recueilli dans les Archives des documents qui se rapportent à la famille et à la vie du maître. M. G. Séailles a été amené, en étudiant ces divers ouvrages, à entreprendre un livre où il a voulu chercher, dans les découvertes du savant et dans les œuvres de l'artiste, l'unité d'un même génie et placer au début de son travail la vie intérieure de Léonard dans son unité et sa beauté. Les œuvres du savant l'ont reporté à celles de l'artiste. Il a, dit-il, vécu cette belle vie. C'était une heureuse fortune pour le psychologue que la rencontre de cet homme en qui conspirent, sans se nuire les unes aux autres, toutes les facultés humaines. M. G. Séailles était heureusement prédisposé par ses aptitudes diverses à mener à bonne fin cette tâche délicate et compliquée. Il y a brillamment réussi. Son livre est très attachant, composé avec ordre et solidité, écrit dans un style plein d'éclat et de charme. Aucune autre monographie sur Léonard de Vinci n'est aussi complète. L'équilibre des facultés de Léonard a-t-il été aussi parfait que le soutient M. G. Séailles? Chez lui, l'artiste n'a-t-il pas prédominé, et le savant, consciemment ou non, n'a-t-il pas été l'auxiliaire, admirable sans doute, plein de génie sans contredit, mais enfin, dans la plupart des cas, l'auxiliaire de l'artiste? De plus, faut-il louer son intelligence scientifique jusqu'à faire dater de lui cette constitution moderne de la méthode que l'on rattache à Bacon et à Descartes? L'enthousiasme qui éclaire et échauffe ce beau livre en expliquera certains élans qui n'en altèrent que bien peu l'exactitude. D'ailleurs, si l'on est d'abord séduit, on peut ensuite se reprendre. Nous recommandons surtout le chapitre intitulé : Léonard de Vinci, son esprit et son caractère. Nous apprécions aussi singulièrement la conclusion, d'une haute portée philosophique et morale.

C. L.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1893.

The Mahâvansa, Part II, translated from the original Pâli into English for the governement of Ceylon by L. C. Widjesiṇha Mudaliyâr, Colombo, 1889, 8° 167, xxxii - 411 p.

Le Mahâvaṇsa, seconde partie, traduite en anglais, pour le gouvernement de Ceylan, par M. L.-C. Widjésiṇha.

PREMIER ARTICLE.

La première partie du *Mahâvaṇsa*, traduite par Georges Turnour, avait paru en 1837; il a fallu attendre plus d'un demi-siècle pour que l'œuvre fût complétée. Durant ce long intervalle, ce sont deux gouverneurs de Ceylan qui ont provoqué ces utiles labeurs. M. L.-C. Widjésiṇha a dédié sa traduction à l'honorable Arthur Hamilton Gordon, gouverneur de Ceylan, qui la lui avait demandée, de même que Georges Turnour, employé du service civil, dédiait la sienne au général sir Edwards Burne, gouverneur et commandant en chef de la colonie. Il faut louer ces hauts fonctionnaires d'avoir devancé les savants; car peut-être, sans cette intervention administrative, en serions-nous encore à ignorer ce curieux monument. Le *Journal des Savants* s'en est occupé incidemment en traitant de l'état actuel du bouddhisme à Ceylan, qui est toujours un des foyers de l'orthodoxie[1]. Avant même d'être connu, le *Mahâvaṇsa* jouissait d'une grande réputation; et dès 1826 sir Alexander Johnston, alors chef de la justice à Ceylan et membre du Conseil royal, avait tenté un premier essai pour le faire sortir de l'obscurité. Après sept années de travail, MM. Fox et Upham, soutenus par lui, avaient donné à la philologie et à l'histoire un ouvrage impatiemment attendu. Mais les prêtres auxquels

[1] Voir le *Journal des Savants*, 1858, mai, juin, juillet, septembre et octobre. Cette revue s'applique surtout au monachisme bouddhique; mais le *Mahâvaṇsa*, 1re partie, y avait aussi été analysé.

sir Alexander s'était adressé l'avaient trompé, soit par ignorance, soit par calcul. Ce n'était pas le *Mahâvaṇsa* qu'ils avaient procuré au confiant magistrat, ce n'étaient que des extraits informes de chroniques indigènes. Heureusement l'édition pâlie en lettres latines et la traduction de Georges Turnour venaient bientôt réparer le mal; mais ce n'était encore que le tiers du *Mahâvaṇsa;* nous avons aujourd'hui tout le reste, grâce à M. Widjésiṇha.

D'où vient l'importance du *Mahâvaṇsa?* Il est facile de le comprendre : c'est un ouvrage unique en son genre, non seulement dans le monde asiatique, mais aussi dans le nôtre. Ce n'est pas précisément de l'histoire au sens où nous entendons ce mot compréhensif; ce n'est pas non plus une chronique ordinaire. Celle-ci contient sans interruption les événements de vingt-quatre siècles; elle est en vers d'un bout à l'autre; chaque vers a seize syllabes, de manière que le çloka composé de deux vers compte trente-deux syllabes. Ce n'est pas sans doute de la poésie; mais cette prose rythmée est plus facile à retenir; elle est faite pour fixer et faciliter les souvenirs de différents ordres qu'on lui confie. Neuf mille cent soixante-quinze çlokas représentent dix-huit mille trois cent cinquante vers, c'est-à-dire une sorte de poème qui est plus long que ne l'est l'*Iliade*. Mais, avant tout, le *Mahâvaṇsa* est essentiellement religieux; il était difficile qu'il ne revêtît pas ce caractère, puisqu'il s'adresse à des populations animées du plus ardent fanatisme. Quoi qu'il en soit, le récit, qui commence avec la naissance du Bouddha, s'étend jusqu'à la conquête de Ceylan par les Anglais, il y a cent ans environ. C'est donc un espace immense de temps dont on raconte les principales péripéties, avec une authenticité presque officielle.

Comment une composition aussi étendue et aussi régulière a-t-elle été possible? Il paraît certain que, dans des temps fort reculés, les rois de Ceylan avaient contracté l'habitude de faire enregistrer les actes les plus notables de leur règne. Il s'était ainsi formé peu à peu des archives exactes et abondantes. Plus tard, des lettrés employèrent ces précieux matériaux; ils les mirent sous la forme où nous les avons maintenant. Il y eut nécessairement plusieurs auteurs de cette compilation, tout à la fois patriotique et pieuse. Le premier de ces historiographes a été un religieux nommé Mahânama, qui vivait vers le milieu du ve siècle de notre ère. Il résuma les annales royales jusqu'à l'an 301; et il en tira les 37 premiers chapitres traduits par Georges Turnour. Ce fut lui également qui imagina d'adopter le rythme du çloka; et ses successeurs n'eurent qu'à l'imiter, se soumettant au mode de rédaction qu'il avait inauguré sans l'avoir inventé. Parmi ces successeurs, qui ont docilement travaillé sur

ce modèle, c'est à peine si l'on en connaît deux ou trois, dans nos XIIIe et XVe siècles. Ni Georges Turnour ni M. Widjésinha ne nous fournissent sur ce point des éclaircissements suffisants. On ne nous dit même pas qui a écrit les derniers chapitres jusqu'à la conquête anglaise, remplaçant la domination des Hollandais, en 1798. Il est bien possible que l'auteur de ce complément définitif soit un de nos contemporains et qu'il vive encore. Mais comme la fin du *Mahâvaṇsa* est en général conforme pour le style à tout ce qui la précède, cette continuité fait grand honneur aux pandits, qui ont été fidèles à la tradition. L'étude du pâli est restée florissante parmi eux, et ils écrivent aujourd'hui ce dialecte sacré aussi purement qu'on l'a jamais écrit.

C'est donc, toutes réserves faites, une histoire générale de Ceylan que nous avons en main; quoique Ceylan ne tienne pas beaucoup de place dans les annales de l'humanité, on peut mettre à profit le *Mahâvaṇsa* pour savoir ce qui s'y est passé depuis sa conversion au bouddhisme, vers le temps où Alexandre visitait les bords de l'Indus. Par un sentiment de dévotion, Mahânama, le premier rédacteur du *Mahâvaṇsa*, croit devoir remonter jusqu'à la naissance du Bouddha; et il raconte, avec des détails plus précis que ceux d'aucune légende, la tenue des trois conciles qui se sont assemblés : l'un immédiatement après le Nirvâṇa du Tathâgata; le second cent ans plus tard, et le dernier sous le règne du grand Açoka, à l'époque même du héros macédonien. Ces renseignements sont d'un prix infini; mais ils ne tiennent pas directement à l'histoire singhalaise, puisque le Bouddha n'est jamais venu dans l'île. Ces informations sont empruntées à l'Inde et aux bouddhistes du Magadha.

Après cette narration préliminaire et, en quelque sorte, exotique, Mahânama en arrive à son propre pays, car il fait remonter les origines de Ceylan jusqu'à la mort du Bouddha. Le jour même où le Sauveur entre dans le Nirvâṇa, un prince de l'Inde nommé Vidjaya, exilé de son pays, aborde avec une suite nombreuse à Laṇkâ, qui se nomme depuis lors Tambapaṇṇi (Taprobane). Il délivre le pays des Yakkas, ou démons, qui l'opprimaient. Il y règne pendant plusieurs années; mais comme il ne laisse pas d'héritiers, il transmet son sceptre à son frère, qui était demeuré dans l'Inde à Sihapoura; c'est un de ses neveux, Paṇḍouvâsadéva, qui reçoit le pouvoir.

Après six règnes plus ou moins longs et plus ou moins prospères, le trône est occupé, vers 307 avant notre ère, par un prince dont le nom est le plus illustre peut-être de tous ceux des monarques de l'île. Il se nomme Dévânampiyatissa. Connu pour sa sagesse précoce, il est préféré pour successeur par son père, bien qu'il ne soit que le second de dix fils. En rela-

tions fréquentes avec le puissant Açoka, qui domine l'Inde entière, il lui envoie de magnifiques présents et des ambassades. Açoka, qui vient de se convertir récemment à la foi bouddhique, conseille à son affectueux allié d'embrasser aussi la religion nouvelle, qui exerce sur les peuples la plus bienfaisante influence. Açoka, qui a déjà réussi à convertir plusieurs des contrées au nord de l'Inde, comme le Kachemire, n'est pas moins heureux avec Laṇkâ. Il y envoie d'abord comme missionnaires les plus vertueux et les plus instruits de tous les théras de son royaume. Puis il choisit son fils Mahinda pour négociateur et pour apôtre. Il lui adjoint bientôt sa fille Sanghamittâ, qui devra ordonner les prêtresses de Ceylan comme son frère ordonnera les religieux. Toutes ces négociations durent plusieurs années; elles se poursuivent au milieu des fêtes les plus splendides, et elles sont sanctifiées par un nombre prodigieux de miracles, tous plus extraordinaires les uns que les autres, mais qui manifestent la faveur des dieux et la bénédiction du Bouddha. Une branche de l'arbre de l'Intelligence (Bodhi), à l'ombre duquel le Tathâgata était devenu le Bouddha parfaitement accompli, avait été apportée du Magadha à Laṇkâ. A peine mise en terre, cette branche avait poussé sur-le-champ des fleurs et des fruits, et s'était propagée dans toute l'île. Les théras les plus saints faisaient toujours leurs voyages en volant dans l'air. C'était par la même voie que les reliques du Bouddha étaient arrivées, y compris la fameuse dent; on les avait réparties dans une foule de monastères bâtis par la munificence du roi.

Dévanampiyatissa, durant son règne de quarante ans, n'avait cessé de protéger la religion et de faire la plus active propagande. Comme il était sans enfants, ce furent deux de ses frères plus jeunes que lui qui lui succédèrent et qui ne furent pas moins pieux. L'un et l'autre régnèrent dix ans. Ils signalèrent leur dévotion et leur générosité en fondant de nombreux et vastes monastères. Mais l'île, quoique convertie au bouddhisme, était assez fréquemment exposée aux invasions des Malabars, qui, venant des côtes voisines, ravageaient la contrée. Deux de ces princes, nommés Séna et Guttika, avaient occupé le pays avec une flotte et une armée; ils l'avaient opprimé pendant vingt-deux ans de suite. Un prince indigène était parvenu à les chasser après ce temps, et il avait régné à Anourâdhapoura pendant dix ans. Mais un autre chef malabar, nommé Élara, avait montré plus d'habileté que les précédents usurpateurs; il sut se maintenir pendant quarante ans; et bien qu'il ne se fût pas converti à la foi du Tathâgata, il avait toujours protégé la religion et les Bhikshous; il avait surtout charmé les populations par sa justice. On était étonné qu'un hérétique pût avoir tant de vertu; mais

les dieux eux-mêmes prenaient ce prince équitable sous leur protection; et durant tout son règne ils rendirent les pluies si régulières que la terre en était toujours nourrie sans en être jamais inondée. Mais la conquête n'avait pu s'étendre qu'aux parties septentrionales de l'île, et le sud restait fidèle aux anciennes dynasties. Un jeune prince du nom de Duttha Gâmani résolut de chasser l'étranger; et, faisant appel tout à la fois au patriotisme et à l'indépendance religieuse, il parvint à réunir une armée formidable. Il annonçait dans ses proclamations qu'il faisait uniquement la guerre pour rétablir le culte du Bouddha, et non pour s'assurer personnellement le pouvoir. Il prenait d'abord d'assaut l'importante cité de Vidjita, entourée d'ouvrages redoutables, et il en rasait toutes les fortifications. Les armées se rencontrèrent quelques mois plus tard. Le vieil Élara voulut combattre corps à corps son jeune rival; mais Gâmanî fut vainqueur dans ce duel, où chacun des adversaires était monté sur un éléphant. Les prisonniers malabars se montaient à 32,000. L'île tout entière fut bientôt soumise à Duttha Gâmanî; car une nouvelle invasion conduite par un neveu d'Élara avait complètement échoué. Après ses éclatants triomphes, Duttha Gâmanî donna des fêtes dans toute l'île pour célébrer de si utiles victoires. Son règne dura encore vingt-quatre années, comblant de bienfaits les populations soumises à son sceptre et reconnaissantes de tant de services et de sagesse. Il consacra la plus grande partie de ses trésors à la construction de vihâras et de temples (dâgobas). Les miracles qui se produisirent à cette occasion furent aussi nombreux que frappants. Si l'on en croit la légende, le roi était sur le point de terminer un incomparable édifice en l'honneur du Bouddha quand la maladie suprême l'atteignit. Sentant que sa fin était proche, il se fit porter près du Mahâthoûpa, afin de le contempler une dernière fois. Tout le clergé l'accompagnait et l'entourait dans cette visite, récitant des hymnes et des prières. Mais il manquait à la compagnie un religieux qui, dans la lutte contre l'étranger, avait été un des guerriers les plus intrépides. Le désir du monarque expirant serait de revoir ce brave compagnon; et aussitôt ce religieux, du nom de Théraputtâbhaya, qui habite la montage Pandjali, arrive par la voie de l'air, accompagné de 500 disciples. Le roi, en le recevant, lui dit : « Jadis, soutenu par toi et par dix autres braves, j'ai engagé la guerre; aujourd'hui réduit à moi seul, j'engage le combat contre la mort, et il ne me sera pas donné de vaincre ce mortel antagoniste. » Le religieux dit à son maître : « Grand roi, tranquillise-toi; oui, si l'on ne sait pas dominer l'ennemi qui est le péché, le pouvoir de la mort est invincible. Mais notre divin Sauveur nous a appris que tout ce qui paraît

dans ce monde transitoire doit certainement périr. Toute créature est périssable. Ce principe de dissolution exerce sa puissance sur le Bouddha lui-même. Sois bien convaincu que toutes les choses créées sont sujettes à se dissoudre et ne peuvent être immortelles. Dans ton existence qui a précédé immédiatement celle où tu es, tu as accompli une foule d'actes en qualité de Samanéra; et, en descendant ensuite dans la vie présente, tu n'y as pas été moins pieux. Tu as rétabli l'unité nationale et restauré la loi. Seigneur, rappelle en ta mémoire toutes tes actions passées, et ce souvenir te consolera. »

Cette exhortation réconforte le roi, et il dit au religieux : « Tu me ranimes, même dans ma lutte contre la mort. » Puis il se fait apporter le registre où ont été consignés tous ses actes de piété, et il ordonne au secrétaire de lire à haute voix ce que contient le registre. Ce sont d'abord 99 monastères ou vihâras, construits à grands frais; ce sont les distributions d'aliments pendant les famines; les présents offerts à toute la population; les fêtes publiques; les honneurs rendus aux reliques du Bouddha venues du Magadha; les aumônes répandues dans toute la contrée; la profusion des vêtements assurés aux religieux; les concessions de terrains faites aux vihâras; l'entretien de 7,000 lampes brûlant sans cesse dans les temples des dieux; les secours de la médecine donnés aux malades dans dix-huit hôpitaux; le riz et le beurre clarifié livrés au public dans quarante-quatre dépôts différents; les fournitures mensuelles d'huile à tous les vihâras pendant les huit jours des assemblées de l'ouposatha; des prédications fréquentes du roi en personne pour partager les labeurs des arhats; l'entretien complet de tous les prédicateurs habiles. « Mais, ajoute le roi mourant, toutes les offrandes que j'ai pu faire durant ma prospérité n'apportent aucune consolation à mon cœur; deux seules, que j'ai pu faire pendant mes jours d'affliction, m'apportent en ce moment quelque soulagement. » Abhayathéra répond au pieux monarque; les prêtres entonnent des hymnes; et les Dévatas descendent des six régions divines pour assister à ce touchant spectacle. Le roi expire, couché sur son lit et contemplant le grand Stoûpa, que son successeur est chargé d'achever. Mais tout à coup le roi défunt se dégage de son enveloppe charnelle; et, monté sur un char resplendissant, il fait trois fois le tour du Mahâthoûpa, au milieu des airs, avant de se rendre au Tousita, le ciel des bienheureux.

Ce règne, qui serait fort glorieux même ailleurs qu'à Ceylan, avait duré de l'an 161 à l'an 137 avant notre ère. Le fils de Gâmanî n'avait pu lui succéder, parce qu'il s'était mésallié en épousant une femme de la dernière classe des Tchandalas. Les rois qui occupèrent le trône après

Gâmani ne furent pas tous aussi sages que lui. Leur administration fut assez souvent troublée, soit par des conflits avec le clergé, soit par des désordres intérieurs. Ces agitations facilitaient les entreprises des Malabars, toujours prêts à prendre les armes. De nouvelles invasions réussirent; et, pendant un siècle environ, ce furent des princes tamouls qui gardèrent un pouvoir conquis par la force. Mais vingt ans plus tard, ils étaient chassés à leur tour par un chef indigène nommé Valagambahou. A partir de ce moment et pendant plus de cinq siècles consécutifs, Ceylan fut à l'abri de toute incursion venue des côtes occidentales. Les rois qui se succèdent sont tous nationaux durant ce long intervalle de temps; mais on ne nous apprend pas à quel titre ils sont appelés à régner. Il n'y a pas d'ordre régulier dans la famille royale. Les usurpations sont fréquentes, et il est rare que la violence ne les accompagne pas. Les trahisons, les assassinats, les empoisonnements se répètent presque sans cesse. Les historiens singhalais ne paraissent pas s'en émouvoir plus que la population; et les seuls faits qui les touchent ne sont que les actes de dévotion que les princes accomplissent : constructions de vihâras pour les religieux, consécrations de pieux édifices, concessions faites au clergé, etc.

Dans cette confusion et ces ténèbres, on peut signaler quelques événements graves qui méritent qu'on ne les oublie pas, quoique les Singhalais ne semblent pas y attacher un intérêt particulier. Ainsi, dans l'année 88 avant l'ère chrétienne, on mit solennellement en écrit le *Piṭakattaya* et l'*Aṭṭhakathâ*, son commentaire, qui jusqu'alors n'avaient été conservés qu'oralement. Le canon bouddhique était désormais fixé, et c'est sous la forme qu'il reçut alors qu'il nous est parvenu. Le texte pâli n'a pas varié depuis vingt siècles. Il paraît bien que cette résolution décisive fut prise à la suite d'un schisme qui s'était produit entre le Mahâvihâra et l'Abhayagirivihâra. Un théra avait été expulsé du grand monastère pour avoir pris contre la communauté la défense de quelques laïques. C'était le motif de la division implacable des deux établissements; mais en général le Mahâvihâra en avait eu beaucoup plus à souffrir que son rival. Quant aux écritures sacrées, il est très probable qu'elles avaient été envoyées à Ceylan par Açoka, et que plus tard on ne fit que les recopier et en multiplier les exemplaires, pour en rendre l'usage plus commun.

Tous ces règnes se ressemblent beaucoup, ils sont racontés dans l'ordre où ils se succèdent; mais c'est presque toujours le récit monotone des fondations pieuses faites par chacun de ces rois. On conçoit que ce soit là le sujet le plus intéressant pour les religieux qui écrivent

ces annales en les extrayant des documents royaux. Comme exemples, on pourrait citer les deux règnes de Siriméghavanna et de son fils Oupatissa, vers le début et le milieu de notre IVe siècle. Siriméghavanna institua des fêtes annuelles pour honorer la dent du Bouddha, inestimable relique dont une princesse de Kalinga lui avait fait hommage; tous les ans, la dent était montrée au peuple et portée en procession au couvent d'Abhayagiri. Son neveu Bouddhadâsa, plein de piété et de talents, passe pour avoir été un médecin des plus habiles; il guérissait toutes les maladies de ses sujets, et notamment la lèpre. Il organisa partout des hôpitaux et des asiles, et, par dix villages, un service médical. Il écrivit même des ouvrages de médecine fort estimés; mais il s'occupait encore plus particulièrement des doctrines professées dans les vihâras, et il patronnait les maîtres les plus orthodoxes de chaque couvent. Il les comblait de ses dons. Oupatissa II, fils aîné de Bouddhadâsa, ne fut pas moins pieux ni moins charitable que lui. Il fit construire des édifices pour y recevoir des pauvres, des femmes enceintes, des aveugles et des impotents. Il avait élevé des vihâras sur les bords de six étangs, où il sut faire entretenir perpétuellement une eau abondante et saine. Pendant une sécheresse qui désola le pays, il assembla les principaux théras, et il leur demanda si le Bouddha n'avait rien fait, dans son temps, pour guérir de tels maux. On lui répondit que le Bouddha avait prononcé un sutta tout exprès. Le roi fit alors fondre une statue du Bouddha tout en or, qui portait à la main une écuelle, pour rappeler que le Sauveur avait mendié sa nourriture; l'écuelle fut remplie d'eau et la statue fut promenée dans les rues principales, escortée par les prêtres qui chantaient des hymnes et aspergeaient la foule de quelques gouttes du saint liquide. On arrêta la statue devant le palais du roi; et le lendemain, au lever du soleil, il tomba une pluie des plus abondantes, qui ranima et féconda la terre. Le roi recommanda au peuple assemblé d'observer les mêmes cérémonies, si le même fléau venait à se reproduire. Pendant la procession, il avait remarqué que de nombreux insectes, entraînés par les eaux, faisaient de violents efforts pour se sauver; il les avait attirés doucement sur les bords de l'étang et les avait mis à sec. Se contentant toujours lui-même de la nourriture des religieux, sans jamais y rien ajouter, il faisait disposer dans son jardin des boulettes de riz pour les écureuils qui le fréquentaient.

A cette époque, c'est-à-dire vers la fin de notre IVe siècle, paraît à Ceylan un personnage étranger qui devait y jouer un rôle illustre, et dont le nom est devenu un repère chronologique d'une certitude absolue. C'est un jeune brahmane, né dans le Magadha, non loin de l'arbre Bodhi.

Il est profondément instruit dans l'étude des trois védas, il a les plus rares aptitudes en tous genres, et il poursuit les hérétiques bouddhistes avec une ardeur que rien ne lasse; il avait parcouru en apôtre tout le Djamboudvîpa, victorieux partout des adversaires qui osaient affronter la lutte. Le chef des religieux singhalais, le grand Révata, l'ayant entendu, se dit à lui-même : « Voilà un homme admirablement instruit, je ferais bien de le convertir. » Il alla donc le trouver, et il lui posa cette question : « Quel est celui qui brait comme un âne? » Le brahmane lui répond : « Tu peux bien le dire et, par conséquent, savoir aussi ce que veut dire le braiment des ânes. » Le brahmane expose alors tout ce qu'il en sait. Mais le théra reprend et réfute toutes ses propositions une à une. Le brahmane prie le théra de laisser ces badinages de côté et d'en venir à ses dogmes religieux. Le théra lui cite un passage de l'Abhidamma de la Triple Corbeille. Le brahmane est forcé d'avouer qu'il ne comprend pas cette citation, bien qu'il désire sincèrement la comprendre. Révata lui affirme qu'il n'en aura la pleine intelligence que s'il se fait religieux. Le jeune brahmane y consent; et dès lors on le surnomme « la Voix du Bouddha », Bouddhaghosa, tant son éloquence de néophyte est persuasive. Mais il n'est pas au bout de ses épreuves. Comme il vient du Magadha et qu'il en possède parfaitement la langue, on le charge de remettre en magadhi la traduction singhalaise de l'Atthakathâ, commentaire de la Triple Corbeille. Il s'acquitte à merveille de ce devoir délicat; et depuis ce moment l'Atthakathâ, remis en pâli, langue qui est la mère de toutes les langues, a la même autorité que la Triple Corbeille. Mais ce ne fut pas sans difficulté que Bouddhaghosa parvint à réaliser son œuvre. Il avait fait une première version; les dieux l'avaient trouvée parfaite, mais ils l'avaient soustraite aux regards des profanes. Même aventure était arrivée à une seconde version. Enfin les dieux avaient consenti à laisser subsister la troisième, non moins accomplie que les deux autres. C'est au monastère de Ganṭhâkara, à Anourâdhapoura, que résidait Bouddhaghosa pendant son pieux labeur. Quand il l'eut achevé, il retourna dans sa patrie, le Magadha, à Ourouvéla, où se trouvait le fameux arbre Bodhi.

Cependant, malgré ces travaux si utiles à la religion, le pays n'était pas plus heureux ni plus tranquille. Les incursions des Malabars et des Tamouls recommençaient; et, pendant près de trente ans de suite, les envahisseurs furent maîtres de Ceylan, de 436 à 463 de notre ère. Ils s'étaient établis à Anourâdhapoura, tandis que les princes légitimes s'étaient réfugiés à Rohana, à l'autre extrémité de l'île. Parmi eux, un jeune prêtre, nommé Dhâtouséna, eut l'habileté d'organiser une insurrection,

IMPRIMERIE NATIONALE.

et il parvint à expulser les étrangers. Élu roi de Lankâ, il s'appliqua durant tout son règne à réparer les désordres et les ruines que l'invasion avait causés. Il fut aussi généreux qu'aucun de ses prédécesseurs envers les monastères, les temples et tous les établissements ecclésiastiques.

C'est là que finit la partie du *Mahâvansa* traduite par Georges Turnour; la seconde partie est à peu près deux fois aussi étendue, bien que chronologiquement elle renferme, comme l'autre, douze ou quinze siècles. La méthode est la même; le choix des événements racontés n'a pas varié; le style est identique. C'est toujours de la prose rythmée, et si l'on ne savait pas que les auteurs ont dû nécessairement changer, on ne découvrirait presque aucune différence de forme. L'esprit de dévotion est aussi ardent chez les rédacteurs de cette chronique, qui se déroule avec une uniformité constante jusqu'au début de notre XIXe siècle. On dirait qu'elle n'est faite que pour enregistrer les prodigalités des rois envers les monastères et leurs habitants. Les événements politiques, quelque graves qu'ils soient, sont relégués au second plan. Mais, avant d'aborder cette série nouvelle, il reste quelques mots à dire pour en finir avec la précédente.

Le roi Dhàtouséna avait rendu des services signalés au pays en le délivrant du joug étranger et en l'administrant avec sagesse pendant dix-huit années. Sa fin n'en fut pas moins malheureuse. Il avait deux fils. L'aîné, Kassapa, était né d'une mère de caste inférieure, tandis que la mère de Moggallâna, le cadet, était de race royale. Kassapa, d'accord avec un de ses cousins, avait conspiré contre son père et forcé Moggallâna, son frère, à se réfugier dans l'Inde. Le vieux roi avait été déposé; mais comme il passait pour posséder d'immenses trésors qu'il avait cachés, son fils le fit mettre à mort par un de ses généraux, après s'être assuré que ces prétendues richesses étaient imaginaires.

Voilà, vers la fin du Ve siècle de notre ère, quelles étaient les mœurs à Ceylan; et, si de tels crimes pouvaient être commis impunément dans les plus hautes classes, il est facile de supposer ce que devaient être les mœurs des simples particuliers. Il y avait cependant déjà sept ou huit siècles que Lankâ s'était convertie au bouddhisme. Quelle influence morale la foi importée du Magadha avait-elle exercée? Et si les cœurs étaient restés farouches et cruels malgré cet enseignement, qu'étaient-ils donc quand la réforme avait essayé de les adoucir et de les améliorer? La question est certainement fort curieuse; mais elle est à peu près insoluble. Pour y satisfaire, il faudrait connaître ce qu'étaient les populations singhalaises quand le grand Açoka s'adressait à elles pour leur recommander la doctrine qu'il avait lui-même embrassée. A quelles races

appartenaient ces populations? Étaient-elles autocthones, ou n'étaient-elles que des émigrations venues de l'Inde? On ne saurait le dire, et, sur ce point, le *Mahâvansa* ne nous fournit aucune lumière. On y voit que, dès cette époque reculée, les princes de Ceylan sont en rapports suivis avec leur puissant voisin, et que l'illustre Açoka croit leur être immensément utile en leur communiquant les principes qu'il vient d'adopter personnellement. C'est le salut qu'il leur apporte, et il ne saurait leur faire un plus précieux cadeau. Le roi de Ceylan, Dévânampiyatissa témoigne sa reconnaissance sans bornes; et, durant sa vie entière, il se dévoue au culte nouveau, qu'il organise, qu'il protège, qu'il enrichit autant qu'il le peut. Il est évident que de part et d'autre on croit à un progrès considérable, et il se peut en effet que la conversion ait produit un grand bien.

Mais quand le *Mahâvansa* veut remonter aux origines, il recueille et raconte généralement les fables les plus absurdes sur les premiers habitants de Laṇkâ. Ainsi, comme Ceylan se nomme alors Sinhala, c'est-à-dire l'asile des Meurtriers du lion, il faut expliquer cette étymologie. On suppose donc qu'une princesse, fille d'un roi nommé Venga, voyageant dans le Magadha, s'éprend d'amour pour un lion, qui l'emmène dans sa tanière. Elle en a deux enfants, un fils et une fille. Quand les enfants sont devenus grands, la mère se sauve avec eux et quitte l'antre, où jusque-là ils ont vécu. Le lion, désespéré de cet abandon, ravage la contrée. On met sa tête à prix, et c'est son propre fils qui parvient à le tuer. Pour prix de cet exploit, on le nomme roi. Il gouverne admirablement le pays, et il a une très nombreuse postérité. L'aîné de ses fils, Vidjaya, est associé par lui à l'autorité royale; mais il a hérité de quelques-unes des terribles qualités de son grand-père le lion. Il se rend odieux au peuple. Il est contraint de s'exiler; il part avec une suite de sept ou huit cents compagnons; après avoir erré quelque temps sur mer, il aborde à Laṇkâ, le jour même où le Bouddha entrait dans le Nirvâṇa. Comme le Bouddha prévoit qu'un jour l'île appartiendra à son culte, il recommande Vidjaya et ses amis à Vishṇou. Le dieu, déguisé en ermite, se rend au-devant de Vidjaya, et il lui apprend que l'île où il est descendu s'appelle Laṇkâ. Une fois à terre, Vidjaya y rencontre un démon femelle, une yakkhinî, qu'il doit combattre d'abord, mais qui, bientôt devenue sa complice et sa femme, l'aide à vaincre les Yakkhas, démons invisibles qui dominent Laṇkâ et l'oppriment cruellement. Quelque temps après sa victoire, Vidjaya fonde la ville de Tambapaṇṇi, dont il fait sa capitale. Un de ses amis fonde un peu plus loin la ville d'Anourâdha, à laquelle il donne son nom. Cependant Vidjaya pense à

se faire des alliés, et il épouse la fille de Paṇḍava, roi de Madhoura, sur la côte de l'Inde. Il avait répudié la yakkhinî avec laquelle il avait vécu et chassé les enfants qu'elle lui avait donnés. Vidjaya, fortifié par cette alliance, régna trente-huit ans sur Laṇkâ tout entière, avec une prudence et une modération que sa jeunesse orageuse n'avait pas fait présager. Il mourut sans enfants, et ce fut un de ses neveux qui hérita de la couronne.

On ne peut guère douter qu'à cette époque Ceylan ne soit brahmanique. Dans les récits du *Mahâvaṇsa*, des brahmanes apparaissent quelquefois, décidant les plus graves affaires et jouissant d'une puissance considérable. Un jeune prince, fils d'une esclave, est dépouillé du trône par ses oncles, qui cherchent à le faire mourir. La mère parvient à le soustraire au péril, en le cachant dans une famille de bergers. Quand l'enfant atteint l'âge de seize ans, sa mère lui fait passer des instructions secrètes et une somme d'argent. Il se rend chez un riche brahmane, Paṇdoula, profondément instruit dans les Védas. Le prêtre le reçoit et lui demande : « N'es-tu pas Paṇḍoukâbhaya? » Sur la réponse affirmative du jeune homme, il lui dit : « Tu seras roi, et, pour remplir la destinée qui t'attend, tu dois acquérir les qualités nécessaires. » Dans cette vue, le brahmane se charge de son éducation, et il lui fait partager les leçons qu'il donne à son propre fils. Plus tard, il remet au prince de l'argent pour soudoyer des guerriers. Quand la troupe se monte à 500 hommes, le brahmane dit au prince : « Si tu rencontres une femme qui change en or les feuilles d'arbre qu'elle touche, fais-en ton épouse, et prends mon fils Canda pour ton ministre. » Sur sa route, le prince augmente de jour en jour sa petite armée, qui se monte bientôt à 1,200 hommes. Puis il rencontre une belle jeune fille, qui l'accueille gracieusement en lui offrant du riz dans une écuelle d'or; elle fait également servir à la troupe du riz sur des feuilles de nigrodha. Mais les feuilles de l'arbre se changent en or dès qu'elle les effleure de ses doigts. Paṇḍoukâbhaya n'hésite pas à la prendre pour femme; puis il marche résolument contre ses oncles; et, après plusieurs années de lutte, il reste maître du royaume. Il fait de la bourgade d'Anourâdha sa capitale, qui devient en peu de temps une ville magnifique sous le nom d'Anourâdhapoura. Aussi habile que généreux, il rend aux plus puissants de ses adversaires les biens que la défaite leur avait ravis; il établit le chef des Yakkhas sur les bords d'un vaste étang, qu'il avait fait assainir en le rendant plus profond. Après avoir employé à d'immenses travaux une multitude de Tchandalas, il leur assure un séjour tranquille dans un village qu'il leur avait spécialement réservé; il leur attribue également

un cimetière séparé, où pourront être ensevelis tous les malheureux de la dernière caste. Ses dons n'étaient pas moins beaux pour le reste de ses sujets, et il fit bâtir une superbe demeure au brahmane Djotiya, qui était son ingénieur en chef. Plein de tolérance, il soutenait tous les cultes étrangers ou locaux, sans distinction, et enrichissait avec impartialité les adorateurs de Brahma, ceux de Çiva et tous les autres, qui avaient, grâce à lui, leurs temples, et aussi des hôpitaux. Ce sage monarque, qui était monté sur le trône à l'âge de trente-sept ans, régna de longues années sur le pays qu'il avait pacifié et rendu si prospère. C'était la juste récompense de sa magnanimité. Le fameux Dévânampiyatissa était son petit-fils.

Il semble donc que, sous le brahmanisme, Ceylan est à peu près ce qu'elle sera plus tard sous le bouddhisme, qu'elle reçoit avec ferveur et qu'elle conserve jusqu'à notre temps, aussi pieuse que jamais. Dans l'Inde, le bouddhisme, sorti du Magadha, s'était propagé sans obstacle; mais il n'avait pas remplacé la religion védique, dont il prétendait réformer les dogmes. Au contraire, à Ceylan, il l'a entièrement supprimée. La révolution a été radicale, sans qu'il y ait eu la moindre violence. On comprend d'ailleurs fort bien cette différence. Laṇkâ avait reçu le brahmanisme comme une importation étrangère, qui lui convenait assez peu; le bouddhisme, au contraire, répondait sans doute à tous ses instincts; elle l'adopta pour ne plus le quitter; et, tandis qu'il mourait dans l'Inde et qu'il devait la quitter, il ne fut nulle part plus florissant ni plus orthodoxe que dans l'heureuse Laṇkâ. On ne pourrait préciser le temps que le brahmanisme y avait duré; mais voilà tout au moins vingt-deux siècles que le bouddhisme la domine, sans qu'aucun symptôme d'affaiblissement se manifeste. S'il doit succomber un jour, ce ne pourrait être que sous la foi chrétienne, qui est la foi de ses maîtres, plus éclairés et plus bienfaisants que ne le furent ceux qui les ont précédés.

La partie du *Mahâvaṇsa* traduite par Georges Turnour comprend soixante-quatre rois, sans parler de quelques interrègnes, jusqu'au milieu de notre ve siècle. La partie due à M. Widjésiṇha en compte cent-dix jusqu'à la conquête anglaise en 1798. Plusieurs de ces rois ont de très longs règnes, et ils se sont illustrés en imitant les vertus de leurs prédécesseurs. Nous nous y arrêterons pour compléter cette vue générale de l'histoire de Ceylan d'après les chroniques indigènes.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Mélanges inédits de Montesquieu, publiés par le baron de Montesquieu. Bordeaux, Gounouilhou, imprimeur-éditeur; Paris, Rouam et Cie, libraires-éditeurs, 1892.

Nous avons, dans un travail précédent, fait l'historique des manuscrits de Montesquieu d'après l'Introduction de M. R. Céleste, et nous avons analysé la publication de 1891, sorte de prélude à l'édition actuelle. Nous abordons maintenant les écrits tout à fait nouveaux contenus dans le volume qui vient de paraître, par les soins du baron de Montesquieu, sous le titre de *Mélanges inédits*. L'auteur de la *Préface* et de la notice bibliographique, M. Barckhausen, exprime le regret de n'avoir pu les classer par ordre chronologique. Mais ils ne sont pas datés. Pour quelques-uns seulement, certains détails du texte permettent d'en assigner la date approximative. Ils sont écrits tantôt de la main de Montesquieu, tantôt de celle de son secrétaire. Une circonstance piquante nous permet même de constater la prononciation de Montesquieu; car son secrétaire, qui écrivait sous sa dictée, reproduisait fidèlement ce qu'il entendait. C'est ainsi que Montesquieu disait: *hureux* pour *heureux*, *otter* pour *ôter*. Indépendamment de la Préface, des notes explicatives de la main de MM. Barckhausen et Dezemeris ont été reportées à la fin du volume.

Sans nous astreindre à l'ordre qui nous est proposé, mettons d'abord à part un écrit d'un genre différent de tous les autres : c'est une sorte de roman que Montesquieu a intitulé *Histoire véritable*, et que Walkenaer dit être intitulé *le Métempsychosiste*[1]. Suivant celui-ci, ce manuscrit, dont il n'avait lu que le premier cahier, serait un ouvrage peu digne de l'auteur des *Lettres persanes*. Cela est un peu sévère; cependant Montesquieu semble avoir été lui-même de l'avis du critique, car, dans une note qui précède, on lit ces mots : « Montesquieu était très jeune quand il composa cet ouvrage; il ne le trouva pas digne d'être imprimé. » Le titre en est emprunté à Lucien; mais l'idée est toute différente; dans Lucien, l'*Histoire véritable* est le premier modèle de ces voyages imaginaires que l'on a vus si souvent depuis, et dont la forme la plus remarquable a été le *Gulliver* de Swift. Dans Montesquieu,

[1] C'est le titre proposé par le critique de Montesquieu, G. Bel, dont nous parlerons tout à l'heure. Montesquieu aurait-il accédé à la proposition de son critique, et Walkenaer aurait-il eu sous les yeux un manuscrit différent du nôtre et portant cet autre titre? Nous ne le savons pas.

c'est l'histoire d'une âme à travers les migrations diverses de la métempsychose. Le ton en est léger et ironique. Le héros n'est pas très honnête. C'est une sorte de Gil Blas dont les aventures, au lieu de se passer dans une seule vie, remplissent le cycle d'un grand nombre d'existences diverses. Ce cadre est un prétexte à la description des diverses conditions et des divers caractères que l'on peut rencontrer parmi les hommes. Le héros est un philosophe indien, nommé Ayada, qui commence ainsi son récit : « J'étais sans contredit le plus grand fripon de toutes les Indes, et de plus valet d'un vieux gymnosophiste qui depuis cinquante ans travaillait à se faire une transmigration heureuse. » Puis il commence lui-même le récit de ses propres transmigrations. Il faut convenir que ce récit nous laisse un peu froids. La croyance à la métempsychose est si loin de nos propres idées, elle se mêle si peu à nos croyances, à nos habitudes et même à nos préjugés, que nous avons peine à nous transporter dans ce monde imaginaire, que rien ne nous y fait illusion. Par exemple, ce malheureux personnage devient insecte, puis il passe d'insecte en insecte et devient oiseau. S'il a le goût de la musique, c'est qu'il a été rossignol; s'il parle facilement, c'est qu'il a été une pie; puis il devient chien, loup, ours; il entre dans le corps du bœuf Apis, et il est adoré comme un dieu. Enfin une dernière phase de sa vie animale le met dans le corps d'un éléphant. Ici se termine la première partie de cette histoire, la seule que Walkenaer ait lue, et qui justifie peut-être son jugement.

Nous avons un document ancien que les éditeurs ont publié à la suite de l'*Histoire véritable;* c'est une critique de cet ouvrage de la main d'un ami auquel Montesquieu l'avait confié pour avoir son jugement. Cet ami, d'après M. Céleste, qui a reconnu son écriture, serait un personnage nommé Georges Bel, collègue de Montesquieu au parlement de Bordeaux. Sa critique est à la fois sévère et admiratrice. Elle mérite d'être consultée. Le reproche qu'il fait au premier livre que nous venons d'analyser, c'est d'être bas : « La bassesse de cet endroit consiste, dit-il, en deux choses : 1° Le lecteur n'aime pas à apprendre que celui qu'il va écouter est un grand fripon. Je donnerais donc d'abord une meilleure compagnie aux lecteurs, et je ferais du métempsychosiste un disciple de philosophe; 2° les idées et les images de ce valet sont basses et désagréables. » Et il en donne des exemples. Remarquons que quelques-uns des traits signalés par la critique ne sont pas dans la rédaction que nous avons sous les yeux; ce qui prouve que Montesquieu a tenu compte dans une certaine mesure des conseils de son ami. Seulement, ces conseils allaient plus qu'à de simples corrections de détails : l'ami eût voulu un

remaniement plus complet, et que le personnage fût plus noble, que ce fût un disciple de Pythagore, et que Pythagore lui-même racontât ses propres aventures. C'était changer tout l'esprit du morceau : ce que Montesquieu avait voulu faire, c'était précisément l'histoire d'un coquin avec toute la suite des coquineries par lesquelles il a pu passer. Ce n'est qu'à la fin que le morceau s'élève, que le héros devient philosophe. La conception de Montesquieu était plus hardie et plus forte que celle du critique; mais il est vrai qu'elle est quelque peu basse et triviale. Du reste le critique ne blâme pas tout; il approuve même certaines choses, par exemple les métamorphoses du bœuf et de l'éléphant, qu'il trouve « admirables ». Ce que probablement Bel admirait dans ces deux épisodes, c'était la critique indirecte et voilée de la superstition : les deux passages en question rappellent, en effet, un peu le ton de Voltaire. Devenu bœuf, le héros est adoré comme un dieu : « J'ai souvent, depuis que je suis homme, fait de grandes fortunes sans l'avoir plus mérité que cette fois-ci. » Devenu éléphant, il tue le roi avec sa trompe; un nouveau roi est proclamé; l'éléphant est couronné de fleurs et mis dans un palais magnifique : « Que veut dire ceci? dit-il en lui-même; c'est la seule mauvaise action que j'aie faite, et d'abord on m'élève des autels. »

Le voilà maintenant qui passe dans une condition humaine; mais il n'est pas heureux pour son début. « A dix-huit ans, je fus pendu. » Il renaît sous forme de fonctionnaire; on le destitue : « Dès que je ne pus plus être voleur, tout le monde se mit à crier que j'étais un fripon. » Il devient poète et jamais il n'avait eu un habit si usé. Il était comme ces vipères qu'on met dans des vases : « Je jetais mon venin tout autour, mais il ne tombait sur personne. » De poète il passe à la condition de courtisan : il s'y ennuyait assez : « Cependant, dit-il, je fus assez heureux pour faire deux ou trois mauvaises actions. Quand il y en avait quelqu'une qui aurait pu déshonorer, je la faisais faire par ma femme. » Puis on le voit joueur, prodigue, libertin, et de nouveau homme de cour; enfin, nous ne savons pour quelle raison, il retombe dans la vie animale et devient cheval.

Les critiques de M. G. Bel sur ce second livre sont à peu près les mêmes que sur le premier. Il demande que le ton soit un peu relevé : par exemple il trouve que cet habit usé du poète est d'un style trivial et bas. Il trouve aussi que c'est trop court; il approuve fort le portrait du courtisan, et il trouve admirable la réflexion qui le termine. C'est sans doute celle-ci : « Je me suis aperçu que, dans les crimes qui déshonorent, il y a toujours une manière de les faire qui ne déshonore pas, et, avec ce petit principe, j'ai violé et suivi les lois, ayant toujours tué, volé,

trompé de la seule façon que l'honneur me l'a permis. » On voit ici cette préoccupation du principe de l'honneur auquel Montesquieu fera jouer un si grand rôle dans l'*Esprit des lois :* seulement il y distinguera le vrai honneur de l'honneux faux et dégradé. « Tout est perdu, dira-t-il, quand l'honneur est en contradiction avec les honneurs, et que l'on peut être couvert à la fois d'infamie et de dignité. »

L'ouvrage, après s'être relevé pendant quelques pages, se termine sur un ton léger et ironique : « Je suis maintenant, dit-il, un pauvre barbier. J'ai une femme qui se donne de grands airs. Elle me fait sans cesse enrager. Elle m'a donné quatre enfants, dont il y en a plus de la moitié où je jurerais que je ne suis pour rien. » N'y a-t-il pas là un souvenir de Gil Blas, qui termine son histoire en disant, mais avec plus de délicatesse et de goût : « Je vis heureux avec ma femme et mes enfants, dont je crois pieusement être le père. »

Le critique que nous avons déjà cité résume son jugement général de la manière suivante : « L'idée de l'ouvrage est charmante; il y a des choses excellentes à tous égards; mais l'ouvrage est trop court pour un titre qui donne une si grande carrière. Je recommencerais donc et ne regarderais ceci que comme des matériaux. » Montesquieu comprit l'avis de son correspondant et il se le tint pour dit. Mais il ne recommença pas, et préféra avec raison faire l'*Esprit des lois.* Il n'y en a pas moins beaucoup d'esprit dans cet ouvrage, et de l'esprit du XVIIIe siècle, railleur, ironique, un peu libertin. L'auteur, suivant l'usage du temps, peint la vie en se jouant et en plaisantant. L'idée, avons-nous dit, nous paraît froide; mais il y a des détails heureux et piquants.

Au reste, comme nous l'avons dit déjà, nous avons beaucoup moins à juger l'*Histoire véritable* au point de vue de sa valeur absolue qu'à y chercher un document propre à nous éclairer sur la formation du talent de Montesquieu comme moraliste et comme écrivain. Il est évident pour nous que cet ouvrage est antérieur aux *Lettres persanes.* C'est, nous dit la note citée plus haut, « un ouvrage de la jeunesse de Montesquieu ». On voit qu'il y cherche sa voie, qu'il s'efforce de trouver un cadre romanesque pour y déverser son humeur satirique. Ce cadre n'est pas très heureux; celui des *Lettres persanes* l'est bien davantage. L'idée d'un Persan transplanté en plein dans la civilisation européenne et dans la capitale de cette civilisation, Paris, prête infiniment plus aux remarques piquantes, aux étonnements amusants, aux réflexions profondes. De plus, il y a deux personnages dans Montesquieu : le satiriste et le moraliste, devenu plus tard le grand publiciste. Dans les *Lettres persanes*, le moraliste s'unit au satiriste; dans l'*Histoire véritable*, c'est le satiriste qui domine

IMPRIMERIE NATIONALE.

et qui même règne presque seul. Quant au style, c'est déjà cette phrase légère et mordante qui deviendra plus tard si forte et si grave. Elle s'amuse encore dans les enfantillages que peut suggérer l'idée de la métempsychose; mais c'est un jeu trop facile et qui rend inutile tout effort de composition. De loin en loin, quelques traits à l'emporte-pièce révèlent l'écrivain de génie. En supposant, ce que nous croyons impossible, que cet ouvrage ait été écrit après les *Lettres persanes*, nos observations resteraient vraies, avec cette différence que l'ouvrage serait un affaiblissement au lieu d'être une ébauche. L'auteur aurait voulu tirer deux moutures d'un même sac, et sa seconde mouture n'aurait pas valu la première. Il s'en serait convaincu et aurait bientôt cherché dans un autre sens l'emploi de ses profondes et puissantes facultés.

Après avoir choisi d'abord dans les *Mélanges inédits* le morceau le plus étendu dans le genre romanesque et littéraire, passons au morceau le plus étendu et le plus important au point de vue philosophique et social. Le premier est une annexe des *Lettres persanes;* le second une annexe de l'*Esprit des lois*. Celui-ci est intitulé : *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*. Cet essai se compose de deux parties : la première sur les causes physiques, la seconde sur les causes morales. La première est un complément et un développement du chapitre de l'*Esprit des lois* qui traite de l'influence des climats. Beaucoup de passages plus ou moins remaniés ont passé même dans cet ouvrage. Nous signalerons quelques-unes des idées qui n'y sont pas reproduites. Nous y trouvons par exemple une théorie des esprits animaux empruntée aux cartésiens, et qu'il a plus tard laissée de côté : « Il faut, dit-il, qu'il y ait un suc ou esprit contenu dans les fibres. » Mais il admet en même temps la théorie des vibrations qui prédominera plus tard. Il pense que les deux théories s'appellent l'une l'autre : « Ce sont deux choses réciproques; le suc nerveux ne peut être porté sans quelque tension des fibres, et les fibres être tendues ou serrées sans que le suc nerveux y soit porté. » Il s'agit pour lui d'expliquer la différence de la sensation et de l'idée. Il le fait comme les cartésiens à l'aide de la faculté « qui fait passer les esprits par les mêmes chemins où ils ont déjà passé ». Il cherche à quoi tient la vivacité de l'esprit, et il dit qu'elle est due à une sécheresse modérée du cerveau. « Les peuples du Nord, dit-il sans expliquer pourquoi, ont dans le cerveau une humidité superflue »; d'où vient que « les nerfs moteurs, perpétuellement baignés, se relâchent et sont incapables de produire dans les yeux ces vibrations vives et promptes qui les rendent brillants ». Après avoir affirmé que le climat contribue puissamment à modifier l'esprit, il ajoute que cet effet n'est pas prompt et qu'il faut une longue

suite de générations pour le produire. Les Portugais depuis la conquête (dans leurs colonies) sont toujours à peu près comme ils étaient. A propos de cette phrase, Montesquieu a mis en note : *ôter cela*. Pourquoi cette suppression? Craignait-il d'affaiblir sa théorie? ou bien avait-il trouvé des faits nouveaux qui contredisaient l'assertion précédente? Nous n'en savons rien. Sans insister sur les détails de cette thèse générale, disons que Montesquieu anticipe sur Cabanis en expliquant par des fibres les différences morales et intellectuelles de l'homme et de la femme, en signalant l'influence des longs sommeils et des longues veilles, de la solitude, des narcotiques, des chants, des hurlements (comme chez les derviches de l'Orient). Il emploie une comparaison ingénieuse et originale pour rendre sensibles les rapports de l'âme et du corps. « L'âme, dit-il, est dans notre corps comme l'araignée dans sa toile : celle-ci ne peut se remuer sans ébranler quelqu'un des fils qui sont étendus au loin; et de même on ne peut remuer un de ces fils sans la mouvoir. Plus les fils sont tendus, mieux l'araignée est avertie; s'il y en a quelques-uns de lâches, la communication sera moindre . . . . , et la providence de l'araignée sera presque suspendue dans sa toile même. »

Dans la seconde partie de cet ouvrage, il traite des causes morales qui affectent les esprits; mais, sans s'en aperçevoir, il revient encore aux causes physiques. Chez les Barbares, dit-il, il n'y a pas de différence entre les esprits; la grossièreté et la disette d'idées les égalisent en quelque manière. Cela tient, suivant lui, à ce que « les fibres du cerveau, peu habituées à être pliées, sont devenues inflexibles; leur cerveau n'a pas travaillé, et leurs fibres ne sont pas rompues aux mouvements requis ». De là vient qu'ils sont incapables d'ajouter des idées nouvelles au peu qu'ils en ont. D'où vient encore que les sauvages de l'Amérique sont indisciplinables, incorrigibles, incapables de toute lumière? C'est que « vouloir plier les fibres de leurs cerveaux, c'est comme si on entreprenait de faire marcher des gens perclus de tous leurs membres . . . . . Des cerveaux ainsi abandonnés perdent leurs fonctions; ils ne jouissent presque pas de leur âme et de son union avec le corps. »

Dans les pays policés, c'est surtout l'éducation qui fait la différence des esprits. Or elle sert à deux choses : 1° à nous fournir des idées; 2° à les proportionner à la juste valeur des choses. Ceux qui nous élèvent sont des fabricateurs d'idées; ils les multiplient et nous apprennent à les combiner. Peu d'idées, peu de jugements; car les idées se tiennent toutes les unes aux autres. L'éducation, en multipliant nos idées, multiplie aussi nos manières de sentir; elle raffine nos facultés. Mais ce n'est pas tout d'avoir des idées, il faut encore qu'elles soient proportionnées

aux choses : de là vient la justesse de l'esprit. Mais les idées ne se proportionnent pas toujours à leur objet; elles se modifient selon les circonstances qui les fournissent : la confiance dans un maître, dans un philosophe par exemple, nous fait croire à tout ce qu'il nous dit; l'affection fait mieux : les idées des personnes que nous aimons prennent dans notre tête un rang distingué. Il n'y a qu'à se représenter les moments où nous sommes dans l'ivresse de l'amour et ceux où notre passion tombe. Toutes les idées prennent la teinture de notre amour. La haine, la jalousie, la crainte, l'espérance sont comme des verres de différentes couleurs à travers lesquels nous voyons les objets.

Outre l'éducation particulière, il y en a une générale qui dépend de la combinaison des lois, de la religion, des mœurs et des manières. Nous voyons ici quelque chose de l'*Esprit des lois*. « Les lois qui prescrivent l'ignorance aux Mahométans laissent leur esprit dans l'engourdissement. Les livres de Confucius, qui confondent un détail immense des cérémonies civiles avec les préceptes de la morale affectent beaucoup l'esprit des Chinois. La logique de l'école modifie extrêmement l'esprit des nations qui s'y appliquent. La grande liberté de tout dire et de tout écrire qu'il y a dans certains pays y fait une infinité d'esprits différents. L'extraordinaire dans le petit, qui fait le caractère du Talmud, comme l'extraordinaire dans le grand fait celui des livres saints, a beaucoup étréci la tête des docteurs juifs. »

A côté de ces généralités, nous trouvons dans le présent écrit des tableaux piquants et railleurs qui rappellent les *Lettres persanes :* « Quand on voit quelques-uns de nos jeunes gens venir, aller, badiner, rire et se presser de faire toutes les sottises qu'ils voient avoir été été faites par d'autres, qui ne dirait que ce sont des gens d'un esprit très vif? La plupart du temps cela n'est pas; mais leur machine est dressée à cet exercice, soit par la pente qu'on a d'imiter ce qu'on voit, soit par le préjugé du bon air, soit par l'envie de plaire ou de paraître plaire aux femmes; car, comme dans les pays où elles sont gênées, on leur plaît par un air réservé, dans ceux où elles sont libres, on leur plaît par un air étourdi. » Il en est de même de la gravité pour les Espagnols : elle est affaire d'habitude et d'éducation. « Le grand cas que l'on y fait de l'honneur des dames a établi une chevalerie grave et respectueuse. Dans l'adoration où l'on est pour elles, la gaieté que la familiarité provoque a été interdite. »

Nous ne pouvons reproduire en entier ce petit écrit, qui contient beaucoup de choses saillantes, relevées surtout par la manière de dire. Signalons seulement quelques pages qui s'ajoutent à l'écrit précédent et qui devaient servir de matériaux pour le compléter : c'est encore le point

de vue physique qui y prédomine. Il s'y trouve des pages curieuses sur l'hérédité qui anticipent sur les idées actuelles de l'école naturaliste : « Les qualités de l'enfant, est-il dit, étant relatives à celles du père et de la mère, elles tiennent de tous les deux, et il en résulte une sorte de caractère qui passera de génération en génération si les causes qui concourent à les conserver sont plus fortes que celles qui concourent à les détruire. Les histoires nous apprennent que tous les princes de la maison carlienne ont eu l'esprit faible. Il n'y a guère de pays où l'on ne vante la bêtise héréditaire de quelques maisons. »

Après avoir résumé les deux morceaux les plus considérables du recueil, nous pourrons insister moins sur chacun des autres, en ne disant que l'essentiel.

Le *Discours de Cicéron* est, Montesquieu le dit lui-même dans une note, une œuvre de sa jeunesse. « Il faudrait, dit-il, lui ôter l'air du panégyrique. » C'est en effet un panégyrique, et un panégyrique sans réserve de Cicéron. Par exemple, il le loue en philosophie non seulement au delà de la vérité, mais contre toute vérité : « Cicéron, dit-il, s'est plus illustré dans le Lycée que sur la tribune. Il est original dans ses livres de philosophie; mais il a plusieurs rivaux de son éloquence. » Montesquieu semble ignorer ici que Cicéron n'avait fait que traduire les livres grecs en philosophie, et que par conséquent il n'avait aucune originalité personnelle. « Il faut avouer, dit-il encore, que Cicéron a laissé un vide affreux dans la philosophie. Il détruisit tout ce qui avait été imaginé jusqu'alors. Il fallut recommencer et imaginer de nouveau. » Le rôle de Cicéron n'est pas si grand. Il n'a pas tout détruit, puisque jusqu'aux temps modernes tout a vécu sur la tradition de l'antiquité. S'il a fallu recommencer, ce fut à partir de Descartes, c'est-à-dire seize siècles après Cicéron, et celui-ci n'y fut pour rien.

Sans être aussi erroné, son jugement sur le caractère de Cicéron pèche au moins par l'exagération : « Cicéron est de tous les anciens celui auquel j'aimerais mieux ressembler; il n'y en a aucun qui ait soutenu de plus grands et de plus beaux caractères; quelques personnes accoutumées à mesurer les héros sur celui de Quinte Curce se sont fait de Cicéron une idée très fausse; ils l'ont regardé comme un homme faible et timide. Ce grand homme subordonnait toujours toutes ses passions, sa crainte et son courage à la sagesse et à la raison. » Cependant Montesquieu lui-même a bien rabattu de ces éloges dans ses *Considérations* (chap. VIII) : « Cicéron, dit-il, qui avait des parties admirables pour le second rang, était incapable du premier; il avait un beau génie, mais une âme souvent commune... L'accessoire chez Cicéron, c'était la vertu;

chez Caton, c'était la gloire; Cicéron se voyait toujours le premier, Caton s'oubliait toujours; celui-ci voulait sauver la République pour elle-même, celui-là pour s'en vanter... Le premier voyait toutes choses de sang-froid, l'autre au travers de cent petites passions. » On voit que Montesquieu, dans son âge mûr, a singulièrement attiédi le panégyrique de sa jeunesse; peut-être même a-t-il péché en sens inverse par un peu de sévérité. Quant au style de cet écrit de jeunesse, il a déjà de la noblesse et de la fermeté; mais il est un peu oratoire et n'a pas encore ce tour sentencieux, ces traits vifs et saillants, ce relief un peu cherché, mais singulièrement original, que nous admirons dans les *Considérations* et dans l'*Esprit des lois*.

Le second écrit qui suit le précédent est un *Éloge de la sincérité*. Il paraît bien aussi être un écrit de jeunesse, et une note du manuscrit nous apprend qu'il a dû être fait pour une académie. Cette composition ingénieuse, mais un peu froide, est une sorte de commentaire de l'Alceste du *Misanthrope*. Montesquieu affirme qu'on doit dire aux hommes leurs vérités, toutes leurs vérités, et que la société serait beaucoup plus heureuse s'il en était ainsi : « Il n'y a personne qui, s'il était averti de ses défauts, pût soutenir une contradiction perpétuelle; il deviendrait vertueux, ne fût-ce que par lassitude..... Il faudrait autant de courage pour être méchant qu'il en faut dans ce siècle corrompu pour être homme de bien. » Tout ce qui suit pourrait être dit par Alceste : « On fait parade d'une basse complaisance : c'est la vertu du siècle. La vérité demeure ensevelie sous les maximes de la politesse. On appelle savoir-vivre l'art de vivre avec bassesse. On ne met point de différence entre connaître le monde et le tromper. » L'amitié elle-même est altérée par les habitudes de la flatterie. « Nous ne prenons nos amis que pour avoir des gens particulièrement destinés à nous plaire; notre estime finit avec leur complaisance. »

La seconde partie de ce morceau traite de la sincérité dans le commerce des grands. On s'y attend à voir flétrir les courtisans et les flatteurs. On croit entendre les vers de *Phèdre* dans ce passage : « Lorsque Dieu dans sa colère veut châtier les peuples, il permet que des flatteurs se saisissent de la confiance des princes, qui plongent bientôt leur État dans un abîme de malheurs. » Le ton du morceau à la fin tourne un peu à la rhétorique : « Détestons la flatterie. Que la sincérité règne à sa place. Faisons-la descendre du ciel si elle a quitté la terre. Elle sera notre vertu tutélaire. Elle ramènera l'âge d'or et le siècle de l'innocence. La terre sera un séjour de félicité. On verra le même changement que lorsque Apollon chassé de l'Olympe vint parmi les mortels, devenu mor-

tel lui-même, faire fleurir la foi, la justice et la sincérité, et rendit bientôt les dieux jaloux du bonheur des hommes, et les hommes dans leur bonheur rivaux même des dieux. » Ainsi se termine ce discours tout académique, qui ressemble aux déclamations des anciens : c'est par des essais de ce genre que Montesquieu formait son style, affinait sa pensée et préludait à des travaux plus graves.

La pièce qui se présente ensuite dans nos *Mélanges inédits* est un dialogue entre Xantippe et Xénocrate. Il n'est intéressant que parce que la forme et la facture rappellent singulièrement le dialogue de Sylla et d'Eucrate; mais la forme seule et le ton sont semblables; le fond est loin d'avoir le même intérêt. On n'y trouve pas de ces traits mâles et fiers, et cet amer et profond dégoût des choses humaines qui font du dialogue de Sylla et d'Eucrate un ouvrage si original et si saisissant. Ici, ce n'est qu'un beau lieu commun dans un style très ferme. Il est intéressant cependant comme esquisse et comme copie du dialogue classique. Citons-en quelques phrases, afin que l'on puisse juger notre jugement. « Quant à moi, Xénocrate (c'est Xantippe qui parle), ce n'est point de celles de mes actions qui ont fait le plus de bruit dans le monde que je suis le plus jaloux; je suis content de moi parce que je n'ai jamais eu que les richesses, que l'ambition, que les voluptés que Lycurgue m'a permises. Je suis content de moi parce que j'ai soutenu sans peine les préférences que l'on a données à mes rivaux, que j'ai toujours aimé les lois lors même qu'elles m'ont porté un dommage présent. . . . . Que si, après cela, les Lacédémoniens m'ont évité, je prie tous les jours les dieux qu'ils ne soient pas plus irrités que moi; et ce qui me rassure, c'est qu'une nation qui a des lois comme la nôtre doit être agréable aux dieux. »

Le morceau sur la *Politique* n'est pas, comme nous l'avons dit déjà, complètement inédit. Il faisait partie d'un *Traité des devoirs* dont il était le treizième chapitre. Il avait été lu à l'académie de Bordeaux, et nous en trouvons l'analyse dans la *Gazette hollandaise* de Camuset; mais nous l'avons ici tout entier et dans son texte. C'est un écrit piquant, d'un tour agréable, du vrai Montesquieu, quoiqu'on ne reconnaisse guère dans ce paradoxe un peu juvénile le grand penseur de l'*Esprit des lois*. Il tend à prouver que la politique est un art vain et mensonger, qu'il n'y a pas de grands hommes d'État, et que les événements arrivent par les circonstances et par la force des choses et non par les prévisions et les calculs des hommes. Au lieu d'attaquer directement la politique en montrant qu'elle est en contradiction avec la morale, il espère en dégoûter les grands par le peu d'utilité qu'ils en retirent et en montrant que les poli-

tiques ont abusé de l'esprit des peuples d'une manière grossière. Il demande à chacun d'interroger sa mémoire et de voir que les choses qu'il a prévues ne sont point arrivées. « Qui aurait dit aux Huguenots, qui venaient de conduire Henri IV sur le trône, que leur secte serait abattue par son fils et anéantie par son petit-fils? »

Il se demande ensuite à quoi ont servi ces raffinements et ces profonds calculs que l'on prise tant, et il prend ses exemples dans les plus grands politiques des temps modernes, Louis XI, Sforza, Sixte-Quint et Philippe II : « Je vois Louis XI prisonnier du duc de Bourgogne, contraint d'aller lui-même détruire ses alliés, et manquer par une faute irréparable la succession de la Bourgogne. Je vois Sforza, le duc de Milan, mourir dans une prison, Sixte-Quint perdre l'Angleterre et Philippe II les Pays-Bas, tous deux par des fautes que des gens plus médiocres n'auraient pas commises. » Il fait allusion au gouvernement de la Régence et à la minorité de Louis XV : « Il n'y a jamais eu de gouvernement plus singulier, et l'extraordinaire y a régné depuis le premier jour jusqu'au dernier. Quelqu'un qui aurait fait le contraire de ce qui a été fait, qui, au lieu de chaque résolution prise, aurait pris la résolution contraire, n'aurait pas laissé de finir la régence aussi heureusement que celle-ci a fini; si tour à tour cinquante autres princes avaient pris le gouvernement et s'étaient conduits chacun à leur mode, ils auraient de même fini cette régence heureusement; les esprits, les choses, les situations, les intérêts respectifs étaient dans un tel état que cet effet en devait résulter, quelque cause, quelque puissance qui agît. » On peut dire que, dans cette théorie de Montesquieu, il y a quelque peu de ce que Leibniz appelait le *fatum mahometanum* : « Si le roi Charles (Charles Ier) n'avait pas choqué ses sujets d'une manière, il les aurait choqués d'une autre. Il était destiné dans l'ordre des causes qu'il eût tort. » C'est bien là ce que les philosophes anciens désignaient sous le nom de *sophisme paresseux* (λόγος ἀργός). Il ne faut rien faire, car les choses arriveront nécessairement, que vous fassiez une chose ou une autre; mais, répond Leibniz, « elles n'arriveront pas si vous ne faites rien ». Sans doute il y a une force des choses qui se compose de tant de causes, si nombreuses, si compliquées, si profondes, qu'aucun effort individuel ne peut prévaloir contre elles. Un Julien, si grand que fût son génie, ne pouvait empêcher le triomphe du christianisme; mais le génie ou le talent du politique consiste à deviner de quel côté est la force des choses; et d'ailleurs dans cette force des choses elle-même entre le génie des hommes. Il était dans la force des choses que la maison d'Autriche succombât, mais le génie d'un Richelieu et d'un Gustave-Adolphe faisait lui-même partie

de cette force des choses, et, s'ils n'eussent pas existé, peut-être la maison d'Autriche n'eût pas été abattue, ou du moins elle ne l'eût pas été sitôt. Un homme de génie d'un côté ou de l'autre peut suspendre pour un siècle l'action de la force des choses, et cela pour un peuple n'est pas à dédaigner.

Des principes passablement fatalistes qu'il vient d'exposer Montesquieu tire cette conclusion : c'est qu'« une conduite simple et naturelle peut aussi bien conduire au but qu'une conduite plus détournée ». C'est là une autre question. Qu'une politique ouverte vaille mieux qu'une politique machiavélique, cela est possible; bien plus, la morale exige que cela soit vrai, mais c'est toujours une politique. Ce qu'il dit ensuite est piquant et paradoxal; c'est aussi peut-être vrai en un sens : c'est que les politiques ne connaissent pas les hommes : « Ils croient que tous les hommes ont comme eux des vues fixes et adroites, tandis que, dans la réalité, les hommes n'agissent que par caprice et passion. » En outre, les grands politiques voient trop de choses, et souvent il vaudrait mieux n'en pas voir assez que d'en voir trop. Ils donnent la torture à leur imagination pour prévoir tout ce qui peut arriver et ce qui n'arrivera pas. Il leur est facile d'en imposer au peuple, qui croit leur tête remplie de traités, de délibérations, de projets : « Quoi! dit-on, cet homme a toute sa quadruple alliance dans la tête, et il badine et il joue comme moi! Oh! la belle chose! » Montesquieu, comme on voit, a toujours été très dur pour Richelieu. C'est lui surtout qu'il a en vue dans cette satire de la politique. Il l'appelle « le ministre qui achetait des comédies pour passer pour bon poète, et qui escroquait toutes sortes de mérites ». Il raconte quelques-unes de ses « fanfaronnades », c'est son expression. Même jugement sur Mazarin. « Il suffit, dit-il, de lire ses lettres à Louis de Haro pour y voir un grand charlatan. » Il cite encore les artifices prétentieux et insolites de M. de Louvois. « Un autre ministre (d'Argenson) aimait mieux dicter tout de travers à trois secrétaires que de dicter bien à un seul. Il donnait des audiences de 1 heure à 3 heures du matin. Ces choses-là ne m'imposent point. On a beaucoup perdu à ce que les princes n'aillent plus à la guerre. Il s'est formé de là un autre genre de talent : c'est celui d'une politique raffinée qui consiste à se tromper les uns les autres. » Et enfin, pour terminer, Montesquieu met bien au-dessus de la politique deux belles actions de Louis VII et de Louis IX, qui l'un et l'autre, par loyauté, rendirent aux Anglais le duché de Guyenne. « On n'a pas assez loué ces deux actions, qui sont dignes d'une gloire immortelle. »

Il est difficile de voir dans ce joli paradoxe autre chose qu'un jeu

d'esprit. C'est le ton léger et railleur des *Lettres persanes*, ce n'est pas encore le génie grand et profond des *Considérations* et de l'*Esprit des lois*. Qu'il y ait du vrai dans cette peinture du charlatanisme politique, cela est possible; mais que tout soit charlatanisme dans la politique, il est difficile de le croire. Un Richelieu, un Mazarin, un Cromwell ne sont pas seulement des joueurs d'échecs heureux; ce sont encore des joueurs habiles. Ils ont eu de grandes choses à faire et ils les ont faites; sans doute, les circonstances les ont aidés, mais ils ont eux-mêmes aidé aux circonstances. Il faut condamner les raffinements inutiles, les tromperies et les perfidies; mais une politique peut être sage, féconde, prévoyante, sans mensonge et sans duperie. Richelieu lui-même condamne le machiavélisme en politique, au moins en ce qui concerne la fidélité aux engagements, et il dit qu'« un grand prince doit plutôt hasarder sa personne et même l'intérêt de son État que de manquer à sa parole ».

Les *Réflexions sur le caractère de quelques princes* sont un morceau de psychologie historique très intéressant et digne de Montesquieu par la pénétration des vues et par l'originalité du style. Ce sont des parallèles entre plusieurs grands hommes de l'histoire.

En voici quelques-uns : le premier est le parallèle de Charles XII et de Charles le Téméraire. Ici les ressemblances l'emportent sur les différences : « même courage, même suffisance, même ambition, mêmes succès, mêmes malheurs et même fin; ces princes se révoltèrent tous deux contre leur destinée; ils devinrent moins sages quand ils furent moins heureux. Ils ne manquèrent point de prudence lorsqu'elle leur fut utile; mais ils la perdirent entièrement lorsqu'elle leur devint nécessaire. » Cependant Montesquieu donne l'avantage au duc de Bourgogne : « Celui-ci, dit-il, est un personnage original, et l'autre une mauvaise copie d'Alexandre. »

Il compare ensuite Tibère à Louis XI, et il donne la supériorité au premier : « Tibère cherchait à gouverner les hommes; Louis XI ne cherchait qu'à les tromper. Louis avait de la finesse, Tibère de la profondeur; l'un gagnait les hommes par leurs propres faiblesses, l'autre par la supériorité de son génie. » Plus tard, dans ses *Romains*, comme il les appelle, Montesquieu n'a pas exprimé une si grande grande admiration pour Tibère. Il se contente de résumer sa politique, qui va toute à l'établissement du pouvoir absolu; mais il ne joint à ce résumé aucun jugement approbateur; on dirait qu'il eût craint d'exprimer son admiration pour un prince si décrié.

Il revient encore sur Tibère en le comparant à Philippe II, et il trouve celui-ci fort inférieur. Il démêle, à ce qu'il nous semble, avec profondeur

le mélange complexe et confus qui caractérise Philippe II : « Il avait de vastes désirs, comme s'il était idolâtre de la fortune, et de la modération dans les revers, comme s'il la méprisait... Toujours roi et jamais homme, toujours sur le trône ou dans le cabinet, sa dissimulation ne lui fut pas utile; mais son inflexibilité lui fut nuisible... Il avait de la lenteur et non de la prudence, le masque de la politique et non pas la science des événements, l'apparence de la sagesse avec un esprit faux... Il passa sa vie à calculer de loin et en gros des événements que la moindre circonstance pouvait faire manquer... Il ne mérita ni les louanges d'un prince pacifique ni celles d'un prince guerrier. »

Montesquieu compare ensuite deux papes : Paul III et Sixte-Quint; mais autant que l'art est au-dessous de la nature, autant Sixte-Quint est-il inférieur à Paul III. Sixte-Quint prit plus de peine à paraître un grand homme qu'à l'être en effet... Pour corriger l'idée de la bassesse de sa naissance, il voulut étonner à force de hauteur... Paul III, avec un esprit naturel mais pénétrant, un génie plein de ressources, une grande connaissance des hommes, fut le restaurateur du pontificat... Ce vieillard décrépit n'avait point les défauts de son âge, ni la lenteur, ni la timidité, ni les défiances, ni l'irrésolution, et, s'il était prudent, il n'était pas moins sage. »

La comparaison de Cromwell et du duc de Mayenne laisse un peu dans l'ombre celui-ci, qui ne méritait guère d'ailleurs une telle comparaison. Mais le portrait de Cromwell peut être cité à côté de celui de Bossuet : « Les grands hommes vont à leur but par une route; Cromwell y alla par tous les chemins. On peut, avec de la pénétration, découvrir la chaîne des desseins des autres; cela fut impossible avec celui-ci. Il alla de contradiction en contradiction, mais il alla toujours comme ces pilotes que tous les vents conduisent au port. Il n'eut aucun confident; tout le monde fut sa dupe; et tel fut le succès de ses desseins que ses complices mêmes en furent épouvantés. »

Une comparaison assez inattendue est celle de Charles Ier et de Henri III. Il pousse la sévérité à l'égard de Charles jusqu'au dernier mépris : « Charles était né avec une telle incapacité de gouverner, qu'il n'y en a point d'exemple dans les histoires... Il y a des imbécillités qui sont telles qu'une plus grande imbécillité vaudrait mieux. — Par exemple, Louis XIII, avec un degré de moins de faiblesse, aurait voulu gouverner par lui-même; mais une faiblesse plus grande le rendit plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs. Il est vrai qu'il n'obtint d'autre gloire que celle de cet empereur tartare qui conquit la Chine à six ans. »

Pour nous résumer, il nous semble que l'on peut dire, d'après les

analyses précédentes, que la publication dont nous rendons compte justifie entièrement les désirs et les espérances de ceux qui depuis longtemps l'appelaient de leurs vœux. Personne ne s'attendait à de nouvelles *Lettres persanes* ni à un nouvel *Esprit des lois;* mais on jugeait que toutes les pensées de Montesquieu, toutes ses études préparatoires, ses tentatives en divers genres, ses tâtonnements de style, que tout cela revenait de droit à la critique littéraire. On peut dire que les manuscrits d'un auteur, une fois qu'il est devenu grand homme, ne sont plus à lui, mais appartiennent à l'esprit humain; il est devenu un être impersonnel, une émanation et une expression de la raison humaine en général; et, à ce titre, tout ce qui l'a amené à cet état, tout ce qui lui a servi de degré et de passage, tout ce qui explique sa pensée, toutes les contradictions mêmes qu'il a traversées, toutes les études de style auxquelles il a pu se livrer et qui ont produit peu à peu sa manière définitive, tout cela est du domaine public. Dans le cas actuel, Montesquieu n'a rien à craindre de la publication actuelle. Son talent et quelquefois son génie y éclatent sous des formes diverses. Il y a plus; lors même que les écrits des grands hommes ne sont que des ébauches ou des débris de leur génie, ils doivent encore nous être chers comme les échos affaiblis de leur voix, comme l'expression pâlie de leurs traits. Lorsque nous avons craint de perdre une personne chère, et que par une crise heureuse elle a survécu, affaiblie, appauvrie, mais encore elle-même, n'est-ce pas avec un plaisir, non sans mélange sans doute, mais cependant véritable, que nous retrouvons sa voix, son ton, son langage et toute une imitation d'elle-même qui nous trouble et nous attendrit, mais nous inspire cependant une douce joie de la sentir encore vivre parmi nous? Et même les êtres que nous avons perdus, que ne donnerions-nous pas pour les entendre encore, pour converser de nouveau avec eux, lors même qu'ils auraient perdu quelque chose de leur esprit et de leur grâce! Et n'est-ce pas encore le même effet que produit en nous le commerce de ceux que nous avons connus jeunes et que nous voyons vieillir autour de nous, comme nous vieillissons nous-mêmes? Ainsi des écrits posthumes. Ce ne sera pas l'homme de génie lui-même, tel que nous avons l'habitude de l'admirer, qui reparaîtra à nos yeux. Ce sera, si l'on veut, son ombre; mais l'ombre d'un grand homme a encore plus de réalité que le corps d'un homme médiocre. Nous sommes donc loin de nous plaindre de l'ardeur avec laquelle on recherche aujourd'hui les écrits inédits des hommes célèbres. Cette *chasse de Pan*, comme l'appellerait Bacon, a fait en ce genre de riches embellissements à notre littérature. Les *Mémoires* de Saint-Simon, les *Sermons* de Bossuet, le

Discours sur l'amour de Pascal, les *Lettres inédites* de Mme de Sévigné, même, dans un ordre moindre, les *Grands jours d'Auvergne* de Fléchier, voilà les principaux gains obtenus par le goût des recherches posthumes. La publication des *Inédits* de Montesquieu ne déparera pas la collection précédente; c'est avec reconnaissance que nous en avons reçu la première partie, et avec impatience que nous attendons les autres.

PAUL JANET.

Законъ и обычай на Кавказѣ. *Loi et coutume dans les pays du Caucase*, par Maxime Kovalevski, 2 vol. in-8°, Moscou, 1890.

SECOND ARTICLE [1].

IV

Les Khevsures et les Touchines sont bien plus anciens que les Pchaves. Chez les Touchines la polygamie est en usage, le divorce ou plutôt la répudiation de la femme est un fait fréquent, le mariage par enlèvement est inconnu, la fille se marie sans *kalouim;* elle est remise par ses parents au mari, qui lui fait un présent de 15 roubles au plus. Chez les Khevsures il est très rare qu'un mari ait deux femmes, et en ce cas c'est la plus ancienne qui reste maîtresse de maison. Les Khevsures ont conservé la coutume d'enlever leurs femmes; on fait ensuite la paix et le mari paye alors aux parents de la femme une valeur qui répond au *kalouim* (de 20 à 40 vaches). S'il y a divorce par faute du mari, la femme mariée depuis plus de deux ans a droit à une indemnité d'une vache par chaque année de mariage, en sus des deux premières.

Comme chez les Svanètes et les Pchaves, les fiançailles ont lieu dès l'enfance. Le rituel du mariage chez les Khevsures comme chez les Touchines est dominé par l'idée du culte des morts et du foyer domestique, et ressemble à celui des Ossètes. L'exogamie est rigoureusement observée, mais la prohibition de mariage ne s'étend pas aux alliés; elle ne s'applique qu'aux parents (agnats ou cognats), ce qui prouve qu'elle ne vient pas du christianisme. Le lévirat, pratiqué par les Ossètes et les Tchetchènes, est inconnu chez les Touchines et les Khevsures.

[1] Voir le cahier de février 1893.

En général la femme n'apporte pas de dot et ne reçoit pas de don du matin, à la différence de ce qui se passe en Grusinie. La maisonnée ne comprend ordinairement que quatre ou cinq couples, entre lesquels tout est commun, comme le dit le code de Vakhtang (VI, art. 109). Le chef de la communauté ne peut rien aliéner ni engager sans l'assentiment de tous les membres, mâles et majeurs. A côté de la propriété commune, la propriété privée a été créée par le défrichement. Les pâturages et forêts des montagnes forment la propriété commune des *gentes* et sont affectés aux dépenses du culte. Depuis 1878 les terres communes ont été soumises à la répartition par tirages périodiques, comme en Russie.

Naturellement, dans ces conditions, les contrats sont rares. Pas de contrats purement consensuels; il n'y a que des contrats réels ou formels. Parmi ces derniers il faut citer le contrat par paumée, si usité chez les Iraniens et en particulier chez les Ossètes. Le contrat par paumée a cela de propre que, si l'une des deux parties manque à faire sa prestation, le contrat n'en tient pas moins. On contracte aussi devant témoins. La vente d'un immeuble n'est parfaite que quand le vendeur a conduit l'acheteur sur le terrain et l'y a introduit.

Les Khevsures ne connaissent aucune prescription, ni extinctive ni acquisitive. L'auteur a vu les pièces d'un jugement qui a condamné à des dommages-intérêts pour un fait remontant à plus de deux cents ans.

L'homme qui a des enfants ne peut faire aucune donation ni entre vifs ni à cause de mort.

L'adoption n'est permise qu'à celui qui n'a pas d'enfants, et encore l'adopté doit être un membre de la *gens*.

La monnaie est rare. Les payements se font en bétail, en armes, en ustensiles de cuivre.

Celui qui veut aliéner une pièce de terre doit d'abord l'offrir à sa *gens* et ensuite à son village. Si la *gens* et le village refusent l'offre, il peut vendre à qui il lui plaît, et, la vente une fois faite, aucun retrait n'est admis.

Il y a trois formes de prêt, à savoir : 1° prêt gratuit, ou avances, avec simple clause pénale de $\frac{1}{5}$ en sus, en cas de non-restitution au terme; 2° prêt à intérêt (ordinairement 30 p. 0/0); 3° prêt sur nantissement, avec faculté pour le créancier de se servir de la chose et d'en percevoir les fruits.

La non-restitution d'un dépôt est assimilée au vol, comme dans la loi grusinienne, et le coupable est condamné au double.

Le louage proprement dit est inconnu. Au contraire rien n'est plus

fréquent que le cheptel, où le pâtre réunit à son propre troupeau le troupeau confié à ses soins et profite de tout le laitage, tandis que le croît est partagé dans la proportion du nombre de têtes appartenant à chacun. La location de la terre se fait par métayage; le métayer prélève un tiers de la récolte pour ses semences et frais, et le surplus est partagé par moitié.

Dans les sociétés de chasse, la peau et la tête de l'animal appartiennent à celui qui l'a tué; la chair est partagée entre tous. De même pour la pêche, notamment pour la pêche du saumon. Il y a aussi association pour le labour à frais communs.

Toutes espèces d'obligations peuvent être contractées solidairement. Toutes peuvent être confirmées par des arrhes, un cautionnement, un gage, mais l'hypothèque est inconnue. Il dépend du créancier d'obliger envers lui, comme caution, un des membres de la *gens* du débiteur. Cela n'a rien d'extraordinaire, étant donné que les membres de la *gens* sont tous, jusqu'à un certain point, solidaires; mais voici un trait particulier aux Khevsures : la caution qui a payé pour le débiteur exerce contre celui-ci le même recours que le volé contre le voleur, c'est-à-dire un recours au double, et, si le débiteur ne paye pas, elle peut demander son payement à une autre des cautions, qui cette fois a son recours au quadruple, et ainsi de suite. Le montant de la dette peut ainsi se trouver centuplé en très peu de temps.

Les partages du patrimoine ont lieu soit du vivant du père, soit après sa mort. Les filles et, en général, les parents par les femmes en sont exclus, exclusion qui est quelquefois éludée au moyen de l'adoption du gendre. La veuve est entretenue dans la maison, par les héritiers. Si elle va demeurer ailleurs, ou si elle se remarie, on procède comme en cas de divorce, c'est-à-dire qu'elle a droit à une vache par chaque année de mariage à partir de la troisième année. La succession passe d'abord aux descendants, puis aux collatéraux. Les ascendants ne succèdent pas. Entre frères les parts sont égales, toutefois l'aîné prend hors part un cheval ou un sabre. La représentation est admise en ligne directe. Les enfants illégitimes n'ont aucune part.

La fraternité fictive résultant de ce qu'on a bu ensemble à la même coupe n'a aucun effet juridique, non plus que la parenté de lait. Lorsqu'un enfant reste mineur après le décès du père, le soin de veiller sur les biens appartient au frère de la mère.

Le droit criminel, ou plutôt le droit de vengeance, offre certaines particularités. Ainsi l'oncle maternel de la victime (encore un reste de matriarchat) joue un rôle dans la poursuite. Il a droit à la moitié du

prix du sang. Le meurtrier doit, avant tout, s'exiler pendant un an. Cependant les membres de sa *gens* sont exposés aux représailles et ne peuvent s'en garantir qu'en donnant, à titre de rachat, un bœuf de cinq ans et deux chaudrons de cuivre. Mais ce rachat ne couvrait que les membres de la *gens*. Le meurtrier lui-même et ses parents les plus proches restaient exposés à la vengeance. Après l'année le meurtrier revenait, cherchait un asile dans l'église et offrait le prix du sang, fixé à 416 moutons. Jusqu'à la paix faite, le meurtrier devait sacrifier un mouton par jour pour apaiser la victime. La paix pouvait d'ailleurs être imposée par les prêtres et devins. Tout cela montre bien le caractère religieux de la vengeance. On ne s'attachait pas, du reste, au caractère de l'homicide, volontaire ou non, excusable ou non. Tout au plus admettait-on qu'en cas d'homicide par imprudence le prix du sang serait réduit de moitié.

A la différence des Ossètes et des Svanètes, les Khevsures punissent le fratricide. Le prix du sang est payé aux enfants de la victime ou au frère de sa veuve. C'est encore au frère ou à l'oncle maternel de la femme, à défaut d'enfant, qu'est payé le prix du sang, en cas de meurtre d'une femme par son mari. Les Touchines, au contraire, se conforment pour ces cas à la règle générale et se contentent d'exiler le coupable pendant trois ans. Seulement, chez les Touchines, le prix du sang est moins élevé (60 vaches pour un chrétien, 30 pour un musulman).

Les crimes et délits autres que le meurtre sont punis d'amendes proportionnées, d'après un tarif qui entre dans les plus grands détails. L'amende est toujours d'un certain nombre de vaches. Ainsi par chaque dent on paye une vache.

Le mari peut tuer la femme adultère, mais il se contente ordinairement de la chasser, après lui avoir coupé le nez.

Le vol, qui s'entend au sens large, comme le *furtum* du droit romain, est puni de la restitution au septuple, comme dans le code de Vakhtang. Il y a cependant des cas où la condamnation est au double seulement, comme dans la loi arménienne et dans celle du tzar Béka.

En fait d'organisation judiciaire les Khevsures et les Touchines en sont encore à l'arbitrage. En fait de preuves ils ne connaissent ni les écrits ni les témoignages. L'ordalie est depuis longtemps en désuétude. Il ne reste que le serment par cojureurs, de quatre à douze suivant l'importance de l'affaire, et le serment du défendeur. En cas de meurtre les serments sont prêtés sur la tombe de la victime et les jureurs se déchirent une oreille de sorte que leur sang aille toucher la tombe. Quelquefois

on prête le serment sur un chat, qui, d'après l'Avesta, est un être impur, ou sur le cadavre d'un chien.

On emploie aussi le serment pour assurer le payement d'une dette. On contraint le débiteur au payement en entassant des pierres à sa porte avec imprécation sur lui s'il ne paye pas. Le tas de pierres doit rester intact jusqu'au payement.

On peut se faire justice à soi-même, à l'égard d'un voleur ou d'un débiteur récalcitrant, soit en saisissant des gages, soit en s'emparant de la personne du débiteur ou de ses enfants. L'article 173 du code de Vakhtang abolit, il est vrai, le droit de se faire justice à soi-même, mais cette disposition est restée lettre morte.

Enfin, tandis que les Khevsures ne connaissent d'autre institution politique que la *gens*, les Touchines se divisent en quatre districts ou *tems* avec une sorte d'organisation administrative et un tribunal fédéral.

V

Nous arrivons enfin au Daghestan. Ici c'est l'influence musulmane qui prédomine. La loi islamique, le *chariat*, règne dans le droit civil. Toutefois la coutume locale, l'*adat*, s'est conservée dans le droit criminel, et même ailleurs a, en plus d'un cas, prévalu sur le *chariat*.

Selon le général Komarov, on parlerait au Daghestan, pour une population d'environ 500,000 âmes, vingt-huit langues, dont chacune aurait plusieurs dialectes. En admettant que ce chiffre soit exagéré, il est certain que le pays est habité par des populations appartenant à des nationalités très différentes et parlant des langues très diverses. On s'attendrait à trouver dès lors le même écart entre les coutumes de ces diverses populations. Il n'en est rien. A part certaines divergences de détail, on peut dire qu'il n'y a qu'une seule coutume dans tout le Daghestan. Tout repose sur l'institution fondamentale de la *gens* agnatique, avec toutes les conséquences que nous avons déjà signalées : la vengeance du sang, le tribunal de famille, l'indivision du patrimoine, la restriction du droit d'aliéner, l'exclusion des femmes, etc. C'est le droit commun de tous les peuples aryens.

La coutume du Daghestan présente toutefois un caractère particulier qui la distingue de toutes les autres coutumes du Caucase, c'est le principe de l'*endogamie*, d'origine iranienne. Il se rattache à cette idée que l'institution de la *gens* doit être maintenue à tout prix dans son intégrité; nul ne peut sortir de la *gens*.

Dans les familles peu nombreuses l'application de la règle pourrait

être difficile, vu la nécessité de respecter les prohibitions de mariage établies par le christianisme et ensuite par l'islamisme, mais on tourne la difficulté par l'adoption, qui fait entrer le futur époux dans la famille.

La *gens* (*tokhum*) comprend en général tous les agnats. C'est par exception que certaines coutumes locales la restreignent à un certain nombre de degrés, seuls tenus à la vengeance du sang. Comment la *gens* s'est-elle formée? Y a-t-il toujours un auteur commun? C'est au moins douteux. Les *gentes* du Daghestan portent des noms de lieu, ou de héros, rarement celui d'un ancêtre; quelquefois leur nom est tiré de certaine fonction habituellement confiée par le souverain à un de leurs membres. De ce fait l'auteur conclut qu'au Daghestan comme dans les Highlands d'Écosse et chez les Radjpoutes de l'Inde, la *gens* est une création artificielle. Des familles d'origine diverse, groupées autour d'un chef, finissent, après plusieurs générations, par se croire issues d'un auteur commun, et cela d'autant plus facilement qu'elles sont rapprochées par un même culte. C'est à peu près ainsi que Niebuhr se représentait la *gens* romaine.

Une autre question est celle de savoir comment était constituée l'autorité dans l'intérieur de la *gens*. A Rome le *princeps gentis* n'avait qu'un pouvoir limité. Ihering a bien montré que la *gens* est une association de secours et d'assistance mutuels, faisant elle-même ses règlements, en un mot plus républicaine que monarchique. Il en est de même chez les Germains et chez les Slaves : *Duces ex virtute sumunt*, dit Tacite. Au Daghestan aussi, le chef est électif, quoique souvent héréditaire en fait. Son autorité est purement morale. Il est le *primus inter pares*. Son plus fort droit consiste à convoquer l'assemblée des membres de la *gens* pour statuer sur l'adoption d'un étranger ou l'expulsion d'un indigne. Dans l'un et l'autre cas l'unanimité est exigée, et, une fois le vote émis, certaines cérémonies symboliques font connaître à tous l'acte qui s'est accompli.

A vrai dire, la *gens* est une institution d'assistance mutuelle. De là sont nées trois choses, à savoir : 1° la vengeance du sang; 2° le cautionnement mutuel; 3° la preuve par cojureurs.

La *gens* cultivait en commun son territoire. Aujourd'hui il n'y a plus d'indivision que pour les forêts et les pâturages. Les droits de jouissance sont encore attachés à la qualité de membre de la *gens*, mais en beaucoup d'endroits ils deviennent purement locaux, et c'est la qualité d'habitant qui prédomine. La communauté impose à tous ses membres un mode de culture uniforme (ban de moisson, de vendange, etc.).

En cas de guerre, du temps de l'indépendance, les contingent

étaient fournis par chaque *gens*. Le commandement appartenait au chef de la *gens*. S'il fallait un chef suprême, il était nommé par tous les chefs des *gentes*.

Autrefois toute la population d'un même territoire était exclusivement composée de membres d'une même *gens*. Aujourd'hui, au moins dans les grands centres, elle est formée de *gentes* différentes, et alors apparaît la commune, ayant à sa tête un chef et un conseil élu.

De la *gens* nous passons à la famille étroite. Le mariage est réglé par la loi islamique, d'après les principes de l'école de Chaféi. La polygamie est permise; mais, au Daghestan comme partout ailleurs, c'est un objet de luxe. Il est rare qu'un mari ait plus de deux femmes. Le mariage à temps, la *mota*, qui du droit antéislamique a passé dans la doctrine de la secte chiite, est inconnu. Toutes relations hors mariage sont punies d'une amende au profit de la *Djemâa*. Mais, quoiqu'il n'y ait qu'une seule espèce de mariage, il y a cependant une différence de fait entre l'épouse prise dans une condition inférieure et l'épouse de rang égal. Autrefois les enfants de la première restaient en dehors de la famille, comme chez les Ossètes les enfants de la *nomoulous*.

Tandis que la loi religieuse impose des empêchements résultant de la parenté, la coutume exige que l'épouse appartienne à la même *gens*, au même *tokhum* que l'époux, sinon par la naissance, au moins par l'adoption. Aujourd'hui ce n'est plus dans le même *tokhum*, c'est dans le même village (*aoul*) que l'homme doit prendre femme. L'endogamie consacrée par la coutume du Daghestan, contrairement à toutes les autres coutumes du Caucase, provient certainement de l'influence de l'Avesta, et tend à disparaître, sous l'influence du *chariat*. Il en est de même du lévirat, qui paraît bien avoir été autrefois en usage et n'a plus lieu aujourd'hui.

La fille vierge ne peut disposer d'elle-même, à la différence de la fille veuve. Elle est donnée par son père ou son tuteur, mais le père seul peut la donner malgré elle.

En dépit des efforts du Gouvernement russe, le mariage par enlèvement subsiste encore et donne lieu à de graves désordres. La peine est plus forte si la jeune fille n'a pas consenti, et elle est réputée avoir consenti si on ne l'a pas entendue crier. Lorsque l'enlèvement est consommé, les parents s'opposent rarement au mariage. S'ils persistent dans leur refus, le ravisseur paye un bœuf de trois ans. Du reste le rapt est considéré comme un exploit glorieux.

A côté du mariage par enlèvement il y a aussi le mariage par achat, qui s'accomplit au moyen de formules sacramentelles. C'est le droit

commun de tous les pays du Caucase. Aujourd'hui l'achat tend à devenir un pur symbole. Dans certains endroits on ne paye plus rien; dans d'autres le prix varie de 60 à 400 roubles.

Il ne faut pas confondre avec le prix payé aux parents le douaire que le mari assure à sa femme, et qui est généralement assis sur un morceau de terre. La valeur du douaire est quelquefois fixée par la coutume, par exemple à 50 roubles. Souvent aussi il varie suivant la fortune des deux familles.

Le prix d'achat de la femme n'est pas exigé en cas de mariage par échange. Il s'établit en ce cas une sorte de compensation; chacune des deux familles acquiert l'équivalent de ce qu'elle perd.

Le mariage est ordinairement précédé de fiançailles qui ont lieu même entre enfants. Il y a pour les fiançailles comme pour le mariage un rituel, des cérémonies dans lesquelles la jeunesse du village joue un grand rôle, et où se rencontrent peut-être quelques traces de matriarchat, même d'un hétérisme primitif. Le mari fait à la femme des présents qui peuvent être considérés, les uns comme des arrhes, les autres comme une sorte de don du matin.

Le pouvoir du mari sur sa femme est très dur. Il la traite comme une esclave, l'accable de travail et la conduit à coups de fouet. La malheureuse n'a d'autre ressource que de se plaindre au cadi, ou de se retirer chez ses parents, si toutefois ils consentent à la recevoir. Le mari peut la répudier, soit à temps, soit pour toujours. Cette misérable condition de la femme préoccupe le Gouvernement russe, qui a déjà beaucoup fait pour l'améliorer.

On sait que la loi musulmane ne connaît qu'un seul régime matrimonial, celui de la séparation de biens. La femme peut ester seule en justice et plaider en son nom. Pendant le mariage, le mari administre les biens de la femme, mais ne peut les aliéner sans le consentement de celle-ci, et à la dissolution il est obligé de rendre tout ce que la femme lui a apporté. Telle est du moins la règle des Chaféites. Les Malékites et les Hanéfites laissent à la femme une liberté plus grande encore et lui permettent de disposer d'un tiers de ses biens sans le consentement de son mari. Quant aux acquêts, s'il n'est pas possible de remonter à l'origine et de calculer exactement ce qui appartient à chacun, on partage par moitié. Au Daghestan la femme, à la dissolution du mariage, reprend les présents qui lui ont été faits soit par son mari, soit par des tiers, la dot qui lui a été fournie par ses parents, le douaire que son mari lui a assuré, et enfin le produit de son travail personnel. Elle ne répond des dettes qu'autant qu'elle a consenti à ce qu'elles fussent con-

tractées. Les acquêts se partagent également, mais le croît des troupeaux s'ajoute au capital et reste propre à chacun des époux.

Le divorce a lieu d'après la loi musulmane du rite chaféite qui admet, outre le divorce définitif, la répudiation temporaire. Celle-ci peut être renouvelée trois fois, la troisième équivalant au divorce. Le divorce ne peut être demandé par la femme que dans certains cas déterminés et assez rares. Dans beaucoup d'endroits, elle ne peut y recourir qu'en renonçant à ses reprises. Elle les perd, à plus forte raison, en cas d'adultère.

C'est encore la loi musulmane qui règle tout ce qui a trait à la filiation. Les enfants légitimes ont seuls des droits. Au reste il y a très peu d'enfants illégitimes. En général les parents les étouffent au moment de leur naissance, à moins que le père ne prenne l'enfant et ne le légitime par une reconnaissance solennelle. La coutume ajoute que l'homme accusé d'avoir eu commerce avec une femme peut se justifier par le serment de quarante cojureurs. L'adoption est connue, mais peu pratiquée.

L'infanticide est rare, si ce n'est pour les enfants illégitimes, ce qui ne veut pas dire que le père ou la famille n'aient pas le droit de faire mourir un enfant qui les déshonore. Sans aller jusque-là, le père peut se contenter d'abdiquer son fils par une déclaration solennelle faite et affichée dans la mosquée. Par ce moyen il s'affranchit de toute responsabilité. La puissance paternelle dure sur les fils et les filles jusqu'au mariage, qui peut être contracté à l'âge de quinze ou seize ans, c'est-à-dire à l'âge de la majorité. Le père n'est pas obligé de partager avec ses enfants; mais, quand il devient incapable de travail, il peut faire démission de biens et partage d'ascendant. Le fils en puissance de son père peut avoir des biens, et le père ne peut en disposer.

L'ordre des successions se règle d'après le *chariat*, auquel la coutume n'a rien changé. Il en est autrement des testaments qui, au Daghestan, se présentent sous la forme de donations, lesquelles peuvent porter sur tous les biens, tandis que d'après le *chariat* on ne peut disposer par testament que du tiers. Ce testament peut être fait verbalement, pardevant deux témoins; mais, depuis l'annexion à la Russie le testament par écrit prévaut, lorsqu'il est signé de deux témoins, qui remplissent les fonctions d'exécuteurs testamentaires. La donation ne pouvant conférer d'autre droit que la propriété, les biens donnés ne peuvent être grevés d'aucune charge. Quant au donateur, il est absolument libre et peut disposer de ses biens comme il l'entend. Il en résultait de grands abus. Aussi Schamyl, dans les dernières années de son gouvernement,

réunit une assemblée de légistes qui restreignirent singulièrement cette liberté.

Ainsi, dans le domaine du droit civil, la coutume est partout en lutte avec la loi religieuse. Il en est autrement en droit criminel. Ici loi et coutume ont le même point de départ; seulement la loi est en avance. Le principe est la solidarité des membres de la *gens*, vivant tous ensemble et ne faisant qu'un corps. On lit dans un des plus anciens recueils de coutumes du Daghestan, celui de Rustem-Khan : « Si les membres de la *gens* en voient un autre commettre un méfait, ils doivent le tuer, autrement ils sont responsables de toutes les conséquences. » De là la solidarité, tant active que passive, dont parle déjà Tacite et qui se retrouve dans les coutumes irlandaises et suédoises, ainsi que dans la loi des Saxons. Un *adat* des Tcherkesses du Kouban dit expressément : « La *gens* venge la *gens*, l'*aoul* venge l'*aoul*. » Cela était encore vrai en 1849. Aujourd'hui la responsabilité n'atteint plus que la famille étroite. C'est ce qui a lieu chez les Ingouches; mais chez les Ossètes, à la fin du siècle dernier, et chez les Tchetchènes, la vengeance atteignait jusqu'au dernier rejeton de la race, à l'exception des femmes.

Le nombre des personnes que la vengeance peut atteindre, outre le meurtrier, varie, suivant les localités, depuis un jusqu'à sept; à Ourakinsk il est de trois, mais les femmes sont comprises dans le nombre. Ailleurs, comme chez les Tzakhoures, c'est toute la maisonnée, tandis qu'en certains cantons de la montagne le meurtrier seul peut être poursuivi, et nul autre. Toutefois, si le meurtrier ne donne pas d'arrhes sur le prix du sang (3 roubles et 30 kopecks), la *gens* de la victime peut tuer le premier venu de la *gens* du meurtrier. On peut conclure de tous ces faits que primitivement la vengeance, au Daghestan, n'avait pas de limites, que plus tard elle a été limitée jusqu'à devenir strictement personnelle, sous l'influence du *chariat*.

C'est un fait remarquable que, dans toutes les anciennes lois sans exception, la vengeance n'est pas seulement un droit, c'est une obligation. Est-elle fondée sur la religion? C'est une autre question, résolue affirmativement par Philipps et négativement par Wilda. C'est le premier qui a raison; seulement la religion dont il s'agit est le culte des ancêtres. C'est ce qu'indiquent les formalités observées non seulement au Caucase, mais chez tous les peuples qui ont pratiqué la vengeance du sang, Grecs, Slaves, Germains, etc.

Les coutumes du Daghestan, recueillies et rédigées vers le commencement du XVIIe siècle par Rustem-Khan, fixent la durée de l'exil du meurtrier, auquel il est interdit de se montrer avant quatre années, si

ce n'est pendant une trêve de quelques jours par an. Elles énumèrent les personnes qui sont considérées comme solidaires avec le meurtrier et exposées aux mêmes poursuites. Ce nombre varie, suivant les cas, de un à quatorze. Enfin elles établissent un tarif pour le prix du sang.

Sous l'influence de la loi musulmane, telle que nous la trouvons dans le code chaféite de Nawawi, les coutumes primitives se sont modifiées. La vengeance s'est adoucie et restreinte. La distinction s'est établie entre le meurtre commis par méchanceté et l'homicide par imprudence. La règle du talion a été proclamée, en sorte que la vengeance ne peut dépasser la limite du dommage éprouvé. Ainsi la vengeance d'une simple injure se réduit à exiger le payement de trois ou quatre moutons. Le meurtre d'un voleur pris en flagrant délit ne coûte qu'une vache. Le droit de légitime défense est reconnu. Chez les Avares la règle sang pour sang n'est admise qu'en cas de meurtre prémédité, et encore la composition est toujours permise. Chez les Kapoutchines cette composition est obligatoire. Elle est supportée pour moitié par la *gens*, et même en certains endroits celle-ci n'est tenue que subsidiairement. Si l'homicide a eu lieu par imprudence, elle est réduite de moitié. Pour les simples blessures la composition se réduit à la moitié ou au quart. Les Kwarches sont restés fidèles à l'ancienne coutume. Ainsi, en cas de meurtre par imprudence ils admettent le droit de la vengeance; les biens du meurtrier sont mis au pillage. Lui-même doit s'exiler avec toute sa famille pendant trois mois. On trouve encore des coutumes analogues dans plusieurs autres tribus; mais, en somme, l'influence du *chariat* se retrouve partout, plus ou moins. Elle s'est surtout exercée sous le gouvernement de Schamyl.

Un autre point sur lequel le *chariat* a modifié l'ancienne coutume est celui-ci : on sait que d'après le droit primitif la vengeance du meurtre était suivie non seulement contre les hommes, mais encore contre les animaux, et même contre les objets inanimés. Il y a de cela des exemples dans l'Exode et dans les anciennes chroniques arabes. C'était chez les Arabes le droit antéislamique. Sur ce point les *adats* du Daghestan varient. Les uns, comme à Térékem, suivent le droit primitif; les autres, comme ceux des Avares, des Kazikoumoukes et des Darghines, suivent le *chariat*, et n'admettent que le recours fondé sur la faute ou l'imprudence du maître. C'est ainsi que la loi salique réduit en ce cas le prix du sang à la moitié. La même réduction s'observe dans le sud du Daghestan, et va même parfois jusqu'au sixième (50 roubles au lieu de 300). Dans la coutume ainsi transformée la responsabilité passe de l'animal ou de l'objet au propriétaire. On fait encore un pas de plus, et le pro-

priétaire est responsable, non parce qu'il est propriétaire, mais parce qu'il est en faute de n'avoir pas éloigné l'objet malfaisant.

L'ancien droit, au Daghestan comme ailleurs, ne faisait pas de différence entre les actes volontaires ou involontaires et les accidents, ni entre le crime consommé et la tentative; il n'étendait pas la peine au complice par instigation, il ne la graduait pas suivant le degré de responsabilité de l'agent. Ainsi il n'y avait d'excuse ni pour la démence ni pour l'enfance. Un grand nombre de tribus du Daghestan vivaient encore dans ces conditions au moment de la conquête russe. Quelques-unes seulement avaient plus ou moins modifié leurs coutumes sous l'influence du *chariat* et réduit le prix du sang à la moitié pour le meurtre involontaire, ou supprimé en ce cas la peine portée par le *chariat* au profit de la communauté.

On peut faire la même observation en ce qui concerne les meurtres commis dans l'intérieur de la famille. L'ancien droit n'admettait pas la vengeance en pareil cas, et cela était logique, car la vengeance ne peut avoir lieu que de famille à famille. Seulement les membres de la famille exigeaient l'exil temporaire du coupable et une amende au profit de la communauté. On trouve encore cette règle, quoique plus ou moins modifiée, dans un grand nombre d'*adats*.

De même en ce qui concerne l'adultère, l'ancien droit donnait au mari le droit de tuer les deux coupables. Le *chariat* prononce suivant les cas une amende ou la lapidation, c'est-à-dire une peine infligée au nom de l'État. Au Daghestan l'ancien droit s'est conservé presque partout.

Pour les blessures, les mutilations, les simples coups, les *adats* du Daghestan sont généralement semblables aux lois des barbares, c'est-à-dire au droit primitif.

Si des crimes contre les personnes nous passons au vol, nous trouvons dans les plus anciens monuments du droit des différences frappantes. Tantôt la peine est la mort ou la mutilation avec ou sans confiscation des biens; tantôt la loi se contente de la restitution, quelquefois au simple, le plus souvent au double, au triple, au quadruple ou plus. De toutes ces formes, quelle est la primitive? C'est ce qu'il est difficile de déterminer si l'on ne consulte que les monuments écrits, qui appartiennent déjà à une époque de transition. Il faut nécessairement interroger les coutumes observées encore aujourd'hui chez les populations qui sont restées fidèles à la tradition primitive, telles que certaines tribus de l'Inde et surtout celles du Caucase, par exemple celles des Ossètes et du Daghestan. Là nous trouvons toujours une peine purement civile,

la restitution de l'objet volé ou de sa valeur. Seulement, suivant les cas, cette valeur est quelquefois multipliée par 2, 3, 4, 6, 9, 10 et même 25. Un *adat* punit plus sévèrement le vol commis contre un habitant du même village que le vol commis dans un autre village.

De la comparaison de ces coutumes on peut tirer quelques règles générales. En principe la restitution suffit quand le voleur avoue; mais, quand il n'avoue pas, la recherche de la chose volée entraîne des frais. De là vient la restitution au double. Si la restitution ordonnée est de plus du double, c'est qu'alors il y a, outre le vol, un délit concomitant, par exemple la violation de domicile, ou bien que le vol froisse le sentiment religieux, par exemple le vol dans une mosquée, ou bien enfin que le vol est commis dans l'intérieur de la communauté. Le voleur doit alors être exclu de la communauté. C'est pourquoi on brûle sa maison et on met ses biens au pillage, comme dans l'*adat* de Bachloui. Il est remarquable que le taux de la multiplication est d'autant plus élevé que la valeur de l'objet volé est moins grande. C'est qu'on veut obtenir un résultat équivalent à une confiscation dans tous les cas.

La notion du vol est très large, plus large même que celle du *furtum* chez les Romains. Elle comprend non seulement le vol à main armée et l'escroquerie, mais encore l'incendie. Seulement, outre la perte matérielle, l'incendie a pour conséquence une violation de la paix sociale. C'est pourquoi dans la *Russkaia Pravda* l'incendiaire est chassé, sa maison détruite et ses biens pillés. A Rome la loi des XII Tables était très rigoureuse à l'égard du vol, mais ses dispositions furent singulièrement adoucies par la loi Aquilia, qui n'était probablement qu'un retour au droit primitif.

Sont encore assimilées au vol la destruction ou même la simple détérioration d'objets quelconques appartenant à autrui, enfin la rétention de la chose d'autrui, en sorte que le débiteur qui ne paye pas ce qu'il doit est regardé comme un voleur. Il y a même encore certains cantons du Daghestan où le créancier non payé peut s'en prendre non seulement à son débiteur, mais encore à tout parent de son débiteur. C'est ce qu'on appelle l'*ischkil*. Cet usage, qui existe aussi chez les Ossètes, n'est pas autre chose que la responsabilité de la *gens*, responsabilité réelle autant que personnelle. On peut donc voir là encore un reste du droit primitif.

R. DARESTE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Histoire du Collège de France, depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire, par Abel Lefranc, archiviste aux Archives nationales. Paris, Hachette, 1893.

Michelet disait, en parlant du Collège de France : « Glorieuse école, qui attend encore son histoire[1] ! » Cette histoire, M. Abel Lefranc a entrepris de nous la donner, et il l'a conduite sans interruption depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Toutes les parties de son consciencieux travail ne sont pas également développées; il y a, dans la vie de ce grand établissement, certaines époques qui présentaient moins d'intérêt à l'auteur, et sur lesquelles il a passé plus vite; mais aucune n'est tout à fait omise, et nous avons, pour la première fois, un tableau complet des vicissitudes qu'il a traversées pendant trois siècles. Un résumé rapide de l'ouvrage de M. Lefranc en fera comprendre l'importance.

C'est sur le début que M. Lefranc insiste le plus volontiers. Par ses études antérieures sur le xvie siècle, il était mieux préparé qu'aucun autre à nous faire connaître les origines du Collège de France; il les a racontées avec une abondance de détails, une sûreté de critique, une exactitude, un intérêt, qui font de cette partie de son livre une œuvre définitive. Personne jusqu'ici n'avait montré avec autant de netteté quels étaient les desseins primitifs de François Ier, démêlé ses hésitations, ses incertitudes, les raisons qu'il put avoir de modifier ses premiers projets, et aussi parfaitement établi quel fut le caractère véritable de l'institution naissante.

Il était naturel que la Renaissance se manifestât d'abord par une réforme dans l'éducation publique. Les universités du moyen âge ensei-

[1] Nous n'avions jusqu'ici que le *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France* de l'abbé Goujet, publié en 1758. Voici comment l'apprécie M. Abel Lefranc : « Cet ouvrage se compose de deux parties, la première relativement peu étendue, consacrée à un exposé rapide des destinées de la fondation, la seconde réservée aux notices relatives aux professeurs. La partie générale offre une valeur médiocre; elle est particulièrement insuffisante et erronée pour tout ce qui concerne le xvie siècle. On s'étonne même que l'habile compilateur, à qui l'on doit la *Bibliothèque française*, n'ait pas composé quelque chose de plus exact et de plus scientifique. La partie biographique est sensiblement supérieure à la première : l'auteur se retrouvait ici sur son terrain. Néanmoins il faut reconnaître qu'elle a été rédigée avec peu d'ordre et que les renseignements qui s'y rencontrent demandent à être contrôlés de très près. »

gnaient surtout la logique, et l'enseignaient uniquement par la dispute. Ces exercices devaient paraître surannés et ridicules à des gens qui avaient retrouvé le sens de l'antiquité. On voulait pénétrer à fond dans l'intelligence de ces vieux auteurs qu'on se remettait à lire, et, pour être sûr de les mieux comprendre, il fallait posséder entièrement les langues dont ils s'étaient servis. C'est donc vers l'étude des langues anciennes que tous les partisans des idées nouvelles se portaient avec passion. Cette étude n'existait guère dans les universités; on y parlait un latin barbare qu'on n'avait aucun souci de réformer; la philologie et la grammaire n'y étaient représentées que par quelques traités de Priscien ou de Donat qu'on faisait lire aux élèves, et qui, comme tout le reste, servaient de prétexte à d'éternelles disputes. On avait pourtant essayé à diverses reprises de donner quelque place, dans l'enseignement universitaire, aux langues de l'Orient. M. Lefranc l'a bien montré, et il a réuni avec beaucoup de soin les traces qui se retrouvent de ces tentatives dans les écrivains du temps. Ce n'est pas qu'on voulût fournir aux jeunes gens le plaisir désintéressé de mieux goûter les littératures anciennes; on avait un dessein plus pratique. Les papes songeaient toujours à la réunion des deux églises et ne cessaient pas d'y travailler. Pour réussir, il leur importait d'avoir à leur disposition des clercs capables de se faire entendre des Orientaux. Aussi firent-ils décider, en 1312, au concile de Vienne, qu'il y aurait, dans les plus importantes des universités de la chrétienté, à Paris, à Bologne, à Rome, à Oxford, à Salamanque, des professeurs spéciaux pour l'hébreu, le grec, l'arabe et le chaldéen, et que toutes les communautés contribueraient aux frais de cet enseignement. Mais ces prescriptions ne furent guère exécutées, et nous voyons qu'un siècle plus tard, en 1421, il n'y avait, dans toute la France, qu'un seul maître qui enseignât l'hébreu et qu'il était réduit à mendier pour gagner sa vie.

C'est seulement au XVIe siècle, et, pour nous en tenir à la France, avec le règne de François Ier, que l'enseignement des langues prit un grand développement et devint la base de l'éducation de la jeunesse. Dès son avènement, François Ier manifesta l'intention d'en favoriser l'étude. Il y fut encouragé par les savants dont il s'entourait. Sa résolution une fois prise et annoncée à tous ceux qui s'intéressaient aux lettres, il s'occupa de la réaliser. Il y avait deux moyens d'y parvenir : on pouvait introduire l'étude des langues dans les anciennes universités, comme on a fait depuis en Allemagne ou ailleurs, ou bien créer pour elles un établissement spécial, où elles seraient particulièrement enseignées. Il faut croire que l'université de Paris sembla trop attachée à ses vieux usages,

peu susceptible de progrès, et qu'on jugea qu'elle accueillerait mal l'enseignement nouveau, puisqu'il ne fut pas un seul jour question de l'établir chez elle. Mais du moment qu'on était décidé à instituer pour lui une école particulière, on pouvait s'y prendre de différentes façons, et l'Europe à cette époque offrait au roi de France des modèles divers qu'il pouvait imiter. Il y avait à Louvain un « collège des trois langues », où l'on apprenait l'hébreu, le grec et le latin, et qui était l'œuvre d'un simple prêtre, le chanoine Busleiden. A Rome, Léon X avait réuni, dans son palais du Quirinal, quelques jeunes Grecs, choisis avec soin, dont l'éducation était confiée à Jean Lascaris; ils devaient former plus tard un séminaire d'hellénistes et répandre la connaissance de leur langue nationale en Italie. Enfin l'université d'Alcala de Hénarès, fondée vers le commencement du siècle par le cardinal Ximénès, avec une somptuosité dont Oxford et Cambridge peuvent nous donner quelque idée aujourd'hui, comprenait un ensemble de collèges où toutes les connaissances humaines, la médecine, l'anatomie, la chirurgie, les mathématiques et les langues de l'Orient, étaient représentées, à côté de la vieille théologie et du droit canon. Entre ces trois types, François Ier parut d'abord se décider pour le plus magnifique. Comme le collège qu'il songeait à créer devait avoir de vastes proportions et une grande importance, on s'occupa avant tout de choisir le savant qui serait chargé de le diriger, et le nom d'Érasme fut celui qui vint le premier à la pensée de tout le monde. En 1517, une négociation fut entamée avec lui, dont M. Lefranc nous fait suivre tous les incidents. On lui offrait, entre autres avantages, s'il voulait se fixer en France, la trésorerie du chapitre de Tours, qui valait bien, nous dit-il lui-même, mille bonnes livres par an. Érasme ne répondit jamais que d'une manière évasive : il se confondait en remerciements, comblait le roi d'éloges hyperboliques et s'excusait sur ses occupations et sur sa santé. En réalité, il se défiait des résolutions du roi de France, qu'il savait fort inconstant; il craignait de perdre, en quittant la Hollande, les bonnes grâces de Charles-Quint et de ne plus toucher les pensions qu'on lui servait; il redoutait l'hostilité de la Sorbonne, qu'il savait très malveillante pour lui; enfin il était assez mal disposé pour la France, et il avait gardé un souvenir détestable de son séjour à Montaigu, ce collège de pouillerie, comme l'appelle Rabelais, où l'on était si mal logé, si mal vêtu, et surtout si mal nourri qu'il en avait gardé une maladie d'estomac dont il n'a jamais pu se guérir. C'est en vain qu'on redoubla d'efforts pour le décider, il ne voulut rien promettre. Ses hésitations donnèrent à François Ier le temps de se refroidir. L'activité du roi fut détournée d'un autre côté, et, pour

qu'il exécutât de quelque manière les desseins qu'il avait conçus au commencement de son règne dans l'intérêt des lettres, il fallut attendre plus de dix ans.

On doit pourtant lui rendre cette justice qu'il n'a jamais renoncé tout à fait à ses anciens projets; il en parlait volontiers avec les savants qu'il entretenait et se regardait toujours comme engagé par ses premières promesses. M. Lefranc nous montre même qu'il a essayé de les réaliser d'une autre manière, pendant ces dix années où il semblait tout occupé d'entreprises très différentes. Un document conservé à la Bibliothèque nationale et publié en 1885 par M. Émile Legrand prouve que, vers 1520, un collège de jeunes Grecs fut institué par le roi à Milan, qui appartenait alors à la France; nous y apprenons aussi qu'il fut mis sous la direction de ce même Lascaris que nous avons vu à la tête du collège du Quirinal, ce qui montre que cette fois François Ier avait voulu se rapprocher de la création de Léon X. Mais pourquoi l'école fondée avec l'argent de la France fut-elle établie sur une terre italienne? Que comptait-on faire de ces jeunes gens, une fois que leur éducation serait achevée? Ces questions restent obscures. Ce qui ne paraît pas douteux à M. Lefranc, c'est qu'il faut rattacher cette fondation aux projets que le roi avait conçus depuis 1517 et qui l'amenèrent plus tard à créer les lecteurs royaux. Ce qui est encore plus sûr, c'est que l'école n'eut qu'une très courte durée. Dès 1522, c'est-à-dire après qu'elle eut existé deux ans, le roi ne pouvait plus fournir l'argent pour l'entretenir, et il fallut renvoyer les élèves. La guerre absorbait alors tous les revenus de la France, et, dans les années qui suivirent, les désastres militaires, la défaite de Pavie, la captivité du roi ne lui laissèrent pas le loisir de songer aux lettres.

Il ne faudrait pas croire pourtant qu'il les eût tout à fait oubliées. Il avait d'ailleurs auprès de lui des gens qui l'en faisaient souvenir. Parmi eux, le plus zélé à défendre leur cause était Guillaume Budé. C'est avec raison qu'on a placé la statue de Budé à l'entrée du Collège de France; il n'y a jamais enseigné, mais sans lui le Collège n'existerait pas. Peut-être est-ce lui qui inspira au roi la pensée de le créer; en tout cas il ne cessa de l'entretenir dans cette intention. C'est lui qui se chargea des négociations avec Erasme, et lorsqu'elles furent rompues, il ne perdit pas courage et attendit une occasion favorable. Après la paix de 1529, le moment lui sembla venu de tenter un dernier effort; il s'adressa de nouveau au roi, dans la préface de ses *Commentaires sur la langue grecque*, et fut si pressant, si pathétique, qu'il triompha de ses dernières indécisions.

Ce n'est pas que François Ier ait alors entièrement réalisé ses anciennes promesses. Le grand établissement tant de fois annoncé ne fut pas bâti; ce « musée », ce « gymnase », cette « académie », que les poètes du temps avaient chantée, n'a jamais existé que dans leur imagination. Tout se fit aussi modestement que possible. Il ne fut plus question de rivaliser avec Ximénès et Léon X; tout au plus songea-t-on à reproduire quelque chose de la fondation du chanoine Busleiden. Encore trouvait-on à Louvain un collège, avec des professeurs qui enseignaient les trois langues; à Paris, on institua des professeurs, mais il n'y eut point de collège. Le roi se contenta de créer, en dehors de l'Université, quelques chaires isolées, qui furent confiées à des savants de grand mérite, qu'on appela des *lecteurs royaux*. On évita soigneusement tout bruit et tout éclat. Il n'y eut point d'installation solennelle, point d'édit publié avec pompe et enregistré au parlement. Le tableau de Lethière, placé dans la salle des séances du Collège de France, et qui représente François Ier signant en grande cérémonie les lettres patentes qui l'instituent, est une œuvre de pure fantaisie. En réalité, nous ne trouvons plus aujourd'hui d'autre trace officielle de la création des lecteurs royaux qu'une ligne dans les comptes de l'épargne. Il y est fait mention, au mois de mars 1531, d'une somme de 200 écus d'or, qui a été payée à chacun des lecteurs pour ses appointements de l'année, ce qui prouve que les cours avaient commencé au mois de mars 1530.

Les premiers lecteurs nommés par le roi furent Vatable et Guidacerius pour l'hébreu, Danès et Toussaint pour le grec. Il semble que, pour être fidèle à ses premières intentions qui ne séparaient pas les trois langues, François Ier aurait dû instituer en même temps une chaire de latin. Mais on eut peur, à ce qu'il semble, de trop mécontenter l'Université. Elle ne pouvait rien prétendre sur l'hébreu et le grec, qui n'étaient pas enseignés chez elle; mais, comme les cours s'y faisaient en latin, on craignit qu'elle ne voulût se réserver le monopole de cette langue. A côté des chaires de Vatable et de Danès, on en créa une pour Oronce Finé, qui était alors un mathématicien très renommé. C'est seulement quatre ans plus tard, en 1534, qu'un Luxembourgeois, Barthélemi Le Masson, qui prit le nom de Latomus, fut nommé lecteur royal pour le latin. Il débuta par une leçon d'ouverture qui eut un grand succès et fut imprimée sous ce titre : *De studiis humanitatis*. Les lecteurs royaux ne formaient pas une corporation, ils travaillaient chacun de leur côté, sans entente préalable. Cependant, en 1534, quelques-uns d'entre eux eurent l'idée, pour annoncer leurs cours au public, de réunir leurs noms sur de petites affiches qui furent apposées aux princi-

paux carrefours du quartier des écoles[1]. Voici le début de ces affiches, qu'un hasard heureux nous a conservées :

Agathias Guidacerius, professeur royal, demain, à sept heures, continuera, au collège de Cambrai, ses leçons sur les Psaumes, en étudiant le psaume vingtième; le mardi, à deux heures, un de ses jeunes élèves étudiera l'alphabet hébraïque et la grammaire de Moïse Rinisius. On vend des exemplaires de ce dernier ouvrage chez Christian Wechel, à l'enseigne de l'Écu de Bâle.

François Vatable, professeur royal en langue hébraïque, continuera le lundi, à une heure de l'après-midi, son interprétation des Psaumes, etc.

Ces affiches, qui paraissent pourtant bien innocentes, soulevèrent l'indignation de la Sorbonne; elles étaient la première manifestation publique d'un enseignement donné, en dehors de l'Université, par des savants qui s'ingéraient d'expliquer les livres saints sans en avoir reçu la licence. L'affaire fut déférée au parlement, plaidée avec fracas; mais, comme nous ne voyons pas qu'elle ait jamais été jugée, on suppose que le roi fit arrêter les poursuites. C'était donner aux nouveaux professeurs une marque éclatante de sa protection. Mais cette protection n'allait pas jusqu'à leur fournir une salle pour leurs cours. Les lecteurs royaux n'avaient pas de domicile fixe; les leçons se faisaient partout où l'on trouvait une salle libre, d'ordinaire au collège de Cambrai ou à celui de Tréguier, c'est-à-dire à peu près sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le Collège de France, mais souvent aussi ailleurs. Cependant le roi n'avait pas renoncé au dessein de construire à ses professeurs un établissement somptueux. Dans les comptes de l'année 1532, après qu'il a été fait mention de la somme qu'on paye aux lecteurs royaux « pour leur pension et entretenement au service du roi », il est ajouté que c'est « en attendant plus ample fondation du futur collège que icelui seigneur a délibéré fonder en l'Université d'icelle ville de Paris ». Ce futur collège, auquel le roi songeait toujours, devait être bâti sur les bords de la Seine, en face du Louvre, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'Institut. Il voulait le doter de cent mille livres de rente, le pourvoir de maîtres capables d'enseigner toutes les connaissances humaines, et y réunir six cents élèves qui seraient entretenus à ses frais. La guerre d'abord, puis la maladie et la mort ne lui permirent pas d'exécuter ces beaux projets. Le collège, suivant le mot de Pasquier, ne fut donc « basti qu'en hommes », et il dut attendre jusqu'après la mort de Henri IV pour avoir une résidence fixe.

[1] Ces affiches comprennent les noms de Danès, pour le grec, de Guidacerius, de Vatable et de Paul Paradis, qui leur avait été adjoint, pour l'hébreu. Toussaint et Oronce Finé, on ne sait pourquoi, ne s'y trouvent pas.

M. Lefranc est tenté de ne pas le regretter. Qui sait si les lecteurs royaux, plus rapprochés les uns des autres, plus étroitement unis ensemble par une demeure commune, formant eux aussi une corporation, ne seraient pas devenus une coterie? C'est un danger auquel les soustrait leur isolement même. De cette façon, leur indépendance personnelle semble plus entière. Comme chacun enseigne où il peut, il est plus libre d'enseigner ce qu'il veut; ils échappent ainsi à toute surveillance importune; aucun programme ne leur est imposé. Tandis que tout près d'eux, à l'Université, l'enseignement n'existe plus, que tout le temps est absorbé par les examens, que les épreuves y durent des mois entiers, et que les maîtres n'ont plus d'autre fonction que de décerner des diplômes, les lecteurs ne confèrent aucun grade, toute leur activité se dépense à enseigner. On se plaint de nos jours, comme d'un abus intolérable, que nos Facultés soient ouvertes à tout le monde, et l'on a regardé comme un progrès la création de ces cours fermés où pénètrent seuls les étudiants inscrits; au contraire, au XVI[e] siècle, le progrès consista à supprimer les barrières qui empêchaient les gens de s'instruire. Ces innovations répondaient si bien aux idées et aux tendances des gens de ce siècle qu'elles eurent un succès immense. Les élèves se pressaient autour des chaires nouvelles — Ramus en avait, dit-on, plus de deux mille — et quels élèves! des évêques, des grands seigneurs, des savants renommés, le roi lui-même, à côté d'étudiants obscurs, tous entraînés par la même passion d'apprendre. « Il serait aisé, dit M. Lefranc, d'en reconstituer la liste, rien qu'avec les données fournies par les correspondances érudites du temps. Que de piquants contrastes cette liste nous révélerait! Comme il nous l'apprend dans une de ses lettres, Calvin fut, dès l'année de la fondation, l'auditeur assidu de Danès, qui fut son maître de grec, et sans doute aussi de Vatable, son compatriote picard, avec lequel il apprit l'hébreu. On peut donc le considérer comme l'un des premiers élèves authentiques et assidus du Collège de France. Qui sait? peut-être s'est-il assis plus d'une fois sur le même banc qu'Ignace de Loyola, son ancien condisciple de Montaigu, que Pierre Lefèvre et François Xavier, qui tous les deux, nous le savons de bonne source, suivirent les cours de grec à cette même époque. Étrange réunion que celle de ces quatre hommes, auxquels Rabelais vint se joindre sans doute plus d'une fois durant les séjours qu'il faisait dans la capitale! N'est-ce pas un moment unique dans l'histoire que celui où ces trois apôtres, Calvin, Loyola, Rabelais — ce dernier en est un aussi à sa manière — ont pu se presser côte à côte au pied de la même chaire? » Il est sûr que jamais enseignement ne fut plus glorieux et plus fécond;

rien n'égale en grandeur, en importance, cette fin du XVIe siècle. Dans ces pauvres collèges de Cambrai ou de Lisieux, qui tombaient en ruines, on voit naître à la fois tout ce qui devait prendre plus tard un si merveilleux développement : la philologie et la grammaire avec Vatable et Postel, avec Turnèbe et Lambin; la médecine avec Vidus Vidius et Jacques Sylvius; les mathématiques avec Oronce Finé et Pascal Duhamel; la libre philosophie avec Ramus. Toute la science moderne est en germe dans les leçons des lecteurs royaux.

Je me suis longuement étendu sur la première partie du livre de M. Lefranc. Ce qui suit présente un peu moins d'intérêt. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle le Collège royal subit une longue éclipse. Ce n'est pas qu'on n'y trouve encore des noms illustres, par exemple Casaubon, Gassendi, Gui Patin, Rollin, Baluze, d'Herbelot, Roberval, Sauveur, Tournefort, Galland, Fourmont, Astruc, de Guignes, etc. Mais il faut bien avouer que la plupart de ceux qui en occupent les chaires sont aujourd'hui parfaitement inconnus. Les professeurs se recrutaient mal; ils étaient médiocrement payés, neuf cents livres au plus par an; encore les trésoriers du roi leur faisaient-ils attendre souvent leur traitement pendant plusieurs années. Enfin l'Université, qui n'avait jamais pu se résigner à laisser un enseignement rival exister à côté d'elle, travaillait toujours à se l'annexer. Après plus d'un siècle de lutte, elle parvint, en 1773, à mettre tout à fait la main sur lui. Il fut décidé que les lecteurs royaux se feraient immatriculer dans une des nations, et qu'ils seraient soumis à la juridiction universitaire, comme les autres Facultés. Cette concession, qui dut beaucoup leur coûter, fut compensée par de grands avantages pécuniaires. On répara les bâtiments qui tombaient en ruines; on créa des chaires nouvelles; surtout on traita un peu plus libéralement les professeurs, dont les appointements furent élevés à mille livres. Mais ils n'étaient plus indépendants. Le Collège, en renonçant à sa liberté, avait perdu sa raison d'être, et jusqu'à la Révolution française, qui la lui rendit, il ne cessa de déchoir.

Cependant il avait conservé quelque souvenir des conditions spéciales pour lesquelles il avait été fondé; il sentait bien qu'à côté de l'Université et en dehors d'elle il avait une place à prendre, et à l'occasion il la réclamait. Comme on le menaçait, en 1789, de lui enlever les chaires de médecine, d'histoire naturelle, de chimie et d'anatomie, pour les transporter au Muséum, les professeurs rédigèrent un mémoire important, que M. Lefranc a retrouvé, et dont il rapporte quelques passages. Après avoir raconté d'une manière très vive et très vraie les raisons qu'eut François Ier de créer le Collège de France, ils

exposent ce qu'à leur sens il doit être et les devoirs des maîtres et des élèves.

« A l'égard des professeurs, disent-ils, c'est une compagnie de gens de lettres, choisis parmi les hommes les plus célèbres de l'Europe, sans distinction de régnicoles et d'étrangers[1], et stipendiés par le gouvernement pour enseigner, dans le sein de l'université de Paris, les branches de science et de littérature qui ne s'y enseignaient pas auparavant, et pour perfectionner l'étude de celles qui ne s'y enseignaient qu'imparfaitement; en cette double qualité, il doit être regardé comme le supplément et le complément de l'enseignement public.

« A l'égard des élèves, ce sont des jeunes gens studieux ou des hommes d'un âge mûr, qui, peu satisfaits des connaissances qu'ils ont puisées dans le cours des études ordinaires, s'attachent à des maîtres habiles pour se perfectionner par leur secours dans la science ou la branche de littérature pour laquelle ils se sentent le plus de disposition, dans la vue de la propager à leur tour par des leçons ou par des écrits. Et, sous ce second aspect, le Collège de France doit être envisagé comme le séminaire des savants et la pépinière des gens de lettres. »

Ces paroles sont significatives; elles montrent qu'à la veille de la Révolution, au moment où tout le système de nos études allait être remanié, le Collège de France se rendait compte du rôle particulier qui lui revenait. C'est ce qui explique qu'après deux siècles de décadence, où il avait presque perdu la conscience de lui-même, l'enseignement s'y voit d'un coup relevé, et que depuis cette époque, sous l'Empire, sous la Restauration et plus tard, il ait pris et gardé tant d'importance. La leçon que nous devons en tirer, celle qui ressort pour lui à chaque page du livre de M. Lefranc, c'est que, tant qu'il restera fidèle à l'esprit de son institution, il est sûr de tenir une grande place dans l'éducation nationale et de servir la science.

GASTON BOISSIER.

[1] Il faut remarquer qu'en parlant ainsi les professeurs sont dans la véritable tradition du Collège. Il s'est toujours largement recruté chez les étrangers. C'était Érasme, au début, qui devait le diriger. Guidacerius était aclabrais; Paul Paradis, vénitien; Latomus, luxembourgeois; Stracelle, flamand; Vidus Vidius, florentin; Vicomercato, milanais. Au commencement du XVIIe siècle, quand les premiers symptômes de décadence se firent sentir, un disciple de Ramus, Monanteuil, proposait à Henri IV de faire venir des Flandres Juste Lipse pour lui confier la direction du Collège. De nos jours, lorsqu'on souhaita fonder en France une forte école de philologie latine, il fut question de confier à Ritschl une chaire du Collège de France.

TRADUCTIONS LATINES DES ALCHIMISTES ARABES. — Le LIVRE DES SOIXANTE-DIX, *Liber de Septuaginta*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

PREMIER ARTICLE.

Le *Livre des Soixante-dix* est un ouvrage alchimique qui mérite une attention particulière dans l'histoire de la science au moyen âge, à cause de son origine et de son contenu. Le titre en est fort ancien et se trouve cité à diverses reprises chez les Arabes et chez les Latins. En effet, dans la deuxième section de l'encyclopédie arabe appelée *Kitâb-al-Fihrist* ce traité figure sous le nom de Géber (Djaber en arabe), avec une analyse détaillée de son contenu, analyse sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Ibn Khaldoun en parle également. J'ai fait traduire, d'après un manuscrit de Leyde, les principaux ouvrages arabes de Géber qui sont venus jusqu'à nous : l'auteur s'y réfère formellement et à diverses reprises à ses autres livres, notamment à celui qui portait le titre de *Livre des Soixante-dix*. Il fait l'énumération de ses chapitres; mais le texte arabe n'en a pas été retrouvé jusqu'ici. Cependant j'ai reconnu qu'une grande partie paraît subsister dans l'ouvrage latin que je me propose d'examiner ici.

Cet examen est nécessaire, car le titre, envisagé isolément, est trop vague pour caractériser soit le sujet traité, soit l'auteur lui-même. En effet ce titre paraît avoir appartenu à plusieurs ouvrages distincts. Ainsi, dans le traité latin intitulé *Aurora consurgens*[1], on cite un passage d'un livre du Pseudo-Aristote : *Liber septuaginta præceptorum;* mais la citation ne se retrouve pas dans l'ouvrage présent. Le *Liber Sacerdotum* ou *Liber Johannis* cite aussi, à plusieurs reprises, une collection de 70 recettes, qui pourrait à la vérité avoir été comprise dans l'ouvrage original de Géber, quoiqu'elles n'existent pas dans notre traité actuel. Le *Kitâb-al-Fihrist* parle également des *Soixante-dix épîtres* de Zosime. Ces titres numériques : *Livre des Soixante-dix*, *Livre des Cent douze*, *Livre des Trente*, *Livre des Vingt*, *Livre des Dix-sept*, *Livre des Douze eaux*, *Livre des Trois paroles*, étaient très répandus chez les alchimistes arabes et chez les alchimistes latins des XIIIe et XIVe siècles. Plusieurs ouvrages distincts ont souvent porté le même nom, précisément comme pour les compositions intitulées *Rosarium* : j'ai relevé le fait notamment pour le *Livre des Douze eaux*.

[1] *Artis auriferæ*, etc., t. I, p. 192.

En tout cas, ces indications numériques indiquent une compilation formée d'un certain nombre de morceaux distincts, les uns théoriques, d'autres, au contraire, pratiques, et sans qu'il y ait nécessairement un lien systématique entre les divers morceaux. Il suffit de lire l'Alchimie attribuée à Albert le Grand, œuvre également formée de parties théoriques et de listes de préparations, assemblées sans grand ordre, pour concevoir le mode de composition de semblables ouvrages. Le *Livre des Soixante-dix*, en latin, tel que nous le possédons, en fournit un exemple frappant.

L'ouvrage que j'examine en ce moment existe dans le manuscrit 7156 (f. 66) de la Bibliothèque nationale de Paris; il est inédit. Il m'a paru mériter d'être analysé, parce qu'il dérive certainement du traité arabe de Géber qui porte le même nom, à en juger par l'identité des titres de nombreux chapitres cités dans le *Kitâb-al-Fihrist* et que je vais reproduire. Le traité latin est assurément traduit de l'arabe; mais il paraît avoir été, conformément à l'usage du temps, interpolé par les copistes et les traducteurs, qui ont introduit dans certaines parties des développements et additions divers, précisément comme il est arrivé pour les Alchimies d'Avicenne et du Pseudo-Aristote. Cet ouvrage n'en jette pas moins une certaine lumière sur l'histoire de l'alchimie arabico-latine, comme étant le seul ouvrage latin connu qui soit réellement attribuable à Géber.

Disons d'abord que le *Livre des Soixante-dix*, tel qu'il nous est parvenu, est mutilé. Sur les soixante-dix chapitres dont il devrait se composer, nous en possédons seulement trente-six en forme; une autre portion paraît répondre aux titres non dénommés dans le *Kitâb-al-Fihrist;* enfin une partie pourrait avoir subsisté dans les recettes dites des *Soixante-dix*, relatées par le *Liber Sacerdotum* ou congénères.

L'ouvrage actuel, je le répète, est traduit de l'arabe, et il renferme des mots assez nombreux tirés de cette langue : le style en est obscur et incorrect. Les auteurs nommés sont peu nombreux, savoir : Socrate et Platon, cités comme opérateurs; puis, d'une façon vague, les « livres des anciens ». Les seuls noms de pays ou de peuples qu'on y rencontre sont l'Inde, les Égyptiens et les Éthiopiens.

Les noms d'origine des minéraux nous reportent à l'Orient; aucun ne nous reporte à l'Espagne. L'auteur ne cite guère d'autres livres que ses propres traités, auxquels il se réfère fréquemment, à peu près dans les mêmes termes que le Géber arabe. Je vais donner la liste de ces citations, en la rapprochant de la liste des ouvrages cités, soit par le Géber arabe lui-même, soit dans le *Kitâb-al-Fihrist*. On nomme dans le traité actuel :

Le *Livre des CXII* (chapitres ou recettes), appelé aussi *Livre des Secrets*,

cité sept fois; c'est en effet le titre d'un ouvrage de Géber, cité par lui-même à plusieurs reprises dans ses œuvres arabes et qui figure également dans la liste donnée par le *Kitâb-al-Fihrist;*

Le premier chapitre : *Elementum yrci*, ou plutôt *yles* (de la matière);

Le dernier chapitre: *Intentio intentionum;*

Le chapitre *Albicalmon* et le chapitre *Ebicalinor*, qui semblent répondre au même nom altéré;

Le chapitre *latorum*, ou plutôt *ludorum;*

Le livre *Unus per se*, titre qui répond aux *Livres de l'Unique* de Géber, cités dans le *Kitâb-al-Fihrist;*

Le *Livre des Trente*, titre qui existe aussi dans la liste du *Kitâb-al-Fihrist;*

Le *Livre Aveniena;*

Le *Chapitre de Moïse;*

Le *Livre des XVII, De corporibus et compositionibus:* la liste des chapitres de cette compilation est donnée dans le *Kitâb-al-Fihrist;*

Les *IV Livres*, compilation également citée dans le même ouvrage;

Les *X Traités*, compilation pareillement citée en détail dans le même ouvrage;

Le *Liber Veneris*, qui figure parmi les livres énumérés dans le *Kitâb-al-Fihrist;*

Le *Liber silve;*

Le *Liber vite*, également cité dans le *Kitâb-al-Fihrist;*

La *Summa;*

Les deux livres *De Argento.*

Parmi ces divers livres ou chapitres, quelques-uns faisaient sans doute partie du *Livre des CXII*, ou même du *Livre* actuel *des LXX;* voire même se rencontraient-ils répétés dans ces deux collections, sinon dans d'autres. Il y a beaucoup de répétitions dans ce genre de compilations.

Donnons maintenant la liste des titres des chapitres latins du *Livre des Soixante-dix* (appelés aussi livres), parallèlement à celle des titres des chapitres de l'ouvrage arabe du même nom reproduits dans le *Kitâb-al-Fihrist.*

OUVRAGE LATIN.	OUVRAGE ARABE.
L. I. *Divinitatis.*	L. I. De la divinité.
L. II. *Capituli.*	L. II. De la porte.
L. III.	L. III. . . . .
L. IV.	L. IV. De la semence.
L. V. *Ducatus.*	L. V. De la voie divine.

OUVRAGE LATIN.	OUVRAGE ARABE.
L. X. *Fidacie.*	L. X. Des sept.
L. XI. *De septem.*	L. XI. De la décision.
L. XII. *Indicum.*	Le livre *Des indices* est cité par Géber dans son livre *des Balances.*
L. XIII. *Applicationis.*	L. XIII. De l'éloquence.
L. XIV à XXIII. (Sans titre.)	
L. XXIV. *Ludorum.*	(L. XXXVI.) Du jeu.
L. XXV. *Experimentorum.*	L. XXIV. Du diadème.
L. XXVI. *Corone.*	L. XXV. De l'évasion.
L. XXVII. *Evasionis.*	L. XXVI. Du considéré.
L. XXVIII. *Faciei.*	L. XXVII. Du désir.
L. XXIX. *Cupiditatis.*	L. XXXVII. De la création.
L. XXX. *Creationis.*	L. XXIX. De la structure.
L. XXXI. *Condonationis.*	L. XXXII. De la monnaie.
L. XXXII. *Fornacis.*	L. XXXIII. De la purification.
L. XXXIII. *Claritatis.*	Le livre *de la Clarté* figure dans la liste du *Kitâb-al-Fihrist.*
L. XXXIV. *Reprehensionis.*	
L. *Martis.* (Sans numéro.)	Le *Liber Limpadi*, d'après son contenu, paraît le même que celui du Soleil (ou de l'Or), cité plus loin.
L. *Limpadi.* (Sans numéro.)	
L. XXXVI. *Veneris.*	Le livre de *Mars*, le livre de *Vénus* et le livre de *Mercure* sont cités dans le *Kitâb-al-Fihrist.*
L. *Mercurii.* (Sans numéro.)	
L. *Lune.* (Sans numéro.)	Les livres *du Soleil et de la Lune* sont cités par Géber dans son livre *des Balances*, ainsi que dans la liste du *Kitâb-al-Fihrist.*
L. *Ignis.* (Sans numéro.)	
L. *Pinguedinis.*	
L. LXI. *De ablutione argenti vivi.*	
L. LXII. *De ablutione argenti.*	
L. LXX et dernier.	

Ainsi la plupart des titres des chapitres du *Livre des Soixante-dix* en latin sont en somme les mêmes que ceux du livre arabe de même nom, et ceux des ouvrages cités, pareillement. En outre, le style ressemble étrangement à celui du Géber arabe, ces opuscules étant conçus dans un même langage prétentieux et déclamatoire, langage fort répandu chez les auteurs orientaux.

Examinons de plus près le contenu du *Livre des Soixante-dix*. Le titre exact est celui-ci : *Liber de Septuaginta Jo, translatus a Magistro Renaldo Cremonensi, de Lapide animali.* Ce titre indique un nom d'auteur et un nom de traducteur. Le nom d'auteur serait le même que celui d'un certain *Johannes*, auquel est également attribué le *Liber Sacerdotum.* Ce nom se retrouve également chez le vieil alchimiste grec Jean l'Archiprêtre, ou Jean d'Alexandrie d'après d'autres textes. Il a été identifié au moyen âge avec Jean l'Évangéliste, par suite de ces confusions nominales si fréquentes à cette époque et qui se traduisent dans la prose célèbre d'Adam de Saint-Victor attribuant les vertus du transmutateur à saint

Jean l'Évangéliste. Dans le cas du *Livre des Soixante-dix*, l'attribution est douteuse, la syllabe *Jo* étant exponctuée.

Quant au nom du traducteur, maître Renaud de Crémone, il peut être rapproché de Gérard de Crémone, arabisant célèbre, ainsi que du groupe d'alchimistes résidant dans la haute Italie, vers la fin du XIIIe siècle, dont j'ai retrouvé les noms et le signalement dans le manuscrit 6514 de Paris. J'en ai parlé dans ce Journal (juin 1891, p. 375).

Enfin l'indication de la pierre animale se rattache aux théories de Géber et des autres alchimistes arabes, tels qu'Avicenne et le Pseudo-Aristote, etc., d'après lesquels on pouvait extraire la pierre philosophale soit des matières minérales, soit des matières végétales, soit des matières animales. Ces imaginations, qui nous semblent bizarres, reposaient au fond sur la notion entrevue de l'identité de composition chimique entre les êtres organisés et les matières minérales.

Entrons dans l'analyse des principaux chapitres du *Livre des Soixante-dix*.

L'auteur débute par la formule en usage chez les Musulmans aussi bien que chez les Chrétiens : « Louange à Dieu ! La physique (c'est-à-dire l'histoire de la nature) est la fin de toute philosophie. Voici un livre destiné à exposer ce que j'ai promis, ce que j'ai caché dans divers écrits et sciences. Dans chacun de ces 70 livres, j'ai mis quelque science et je lui ai donné un nom propre, » etc.

« Je dis que le nom de la pierre existe; mais on ne doit pas le dire. Elle consiste en quatre éléments, savoir : le feu chaud, l'air chaud et humide, l'eau et les liquides, la terre et les minéraux. La chaleur et la sécheresse des quatre éléments, voilà, par Dieu, ce qui est convenable. »

On voit que l'auteur prend, comme tous ses pareils, pour base, la vieille théorie grecque des quatre éléments; il annonce qu'il faut faire l'opération entre le moment où le soleil entre dans le Bélier et celui de son entrée dans le Taureau : c'est la seule trace d'astrologie qui figure dans le traité. Il faut, dit-il, procéder par analyse et séparer les uns des autres les quatre éléments : feu, air, eau, terre, c'est-à-dire isoler certains corps qui les représentent et en sont les types. Mais il ne nomme pas ces corps, les désignant uniquement par le nom des éléments : précisément comme certains Byzantins, tels que Comarius, et, depuis, certains Latins, le Pseudo-Raymond Lulle par exemple.

Puis il entre dans le détail des opérations, qu'il expose à dessein dans un style vague et confus. Il s'en réfère, pour plus de clarté, à ses autres ouvrages, avec un bavardage sans fin, exactement dans les mêmes termes que le Géber arabe. Les allusions aux tempéraments bilieux et l'indica-

tion des propriétés thérapeutiques de certains corps accusent la profession médicale de l'auteur : la plupart des alchimistes étaient médecins. De telles indications existent en effet chez Zosime, chez Olympiodore et particulièrement chez Stéphanus. Toute cette première partie de l'ouvrage, je le répète encore, rappelle de très près les exposés du Géber arabe. Vient ensuite, dans une série de chapitres, la description fastidieuse d'opérations qui semblent réelles, mais exposées dans un style vague et inintelligible.

Après le livre ou chapitre XIII, il existe une lacune, et l'ouvrage change de caractère et devient plus scientifique. On y trouve, décrite avec précision, la sublimation du sel ammoniac, du soufre et du mercure, dans un morceau dont la manière est si différente du reste qu'on peut suspecter une interpolation, surtout en ce qui touche les deux premiers corps. Toutefois, au sein de semblables compilations, tout pouvait se trouver réuni.

Dans cette portion de son œuvre, l'auteur expose comme quoi on extrait la pierre philosophale des animaux, ce qui est une théorie du Géber arabe. A partir du chapitre XXI, il raconte comment on la prépare avec les végétaux et les animaux, avec le soufre, les deux mercures, le sel ammoniac, les orpiments, les marcassites (pyrites ou sulfures métalliques), le natron; puis il parle de la teinture préparée avec les pierres précieuses et avec les perles. Toutes les matières connues devenaient ainsi propres à fabriquer la pierre philosophale. Toutefois l'auteur ajoute : Il n'y a de teinture réelle que celle tirée de l'or et de l'argent.

Ces idées se retrouvent aussi dans l'Avicenne latin. Au contraire, il n'en existe guère de trace chez les alchimistes grecs, si ce n'est dans leurs nomenclatures symboliques. Ces imaginations ont été réduites en forme systématique par les Arabes : peut-être y a-t-il là quelque réminiscence des idées chaldéennes sur les relations entre les planètes, les métaux et les corps des divers règnes [1]. Rappelons que, d'après plusieurs biographes, Géber était sabéen, c'est-à-dire héritier des vieilles doctrines chaldéennes.

L'exposition change de nouveau de caractère au chapitre XXXII, où commence un véritable traité relatif aux métaux. En effet, l'auteur décrit successivement la constitution des métaux : le plomb, l'étain, le fer, l'or, le cuivre, le mercure, l'argent, en tant que possédant chacun deux ordres de propriétés contraires, les unes apparentes, les autres occultes.

[1] *Introd. à la Chimie des anciens*, p. 206, 207. — *Coll. des Alch. grecs*, trad., p. 25. — Le microcosme et le macrocosme, d'après Hermès, dans Olympiodore, p. 109.

« On combine le semblable avec le semblable, et le contraire avec son contraire. Les natures, dans toutes choses, sont apparentes et accomplies, ou occultes et en puissance. En tout, il y a deux natures, l'une active, l'autre passive : active dans les qualités apparentes, passive dans les qualités occultes. Il faut rendre l'occulte manifeste et réciproquement, » etc.

« Le plomb est, en apparence, froid et mou; dans ses propriétés occultes, il est chaud et dur. » Puis l'auteur expose de la même manière les propriétés opposées de l'étain, du fer : « Le mercure, dans ses qualités occultes, est du fer; dans ses qualités apparentes, du mercure. » De même la nature de l'or, la nature du cuivre, la nature de l'argent, etc.

« Il est plus facile de faire l'or avec le plomb qu'avec l'étain. Le premier métal est plus dense et n'exige qu'une préparation; avec l'étain, il en faut plusieurs : ce métal est plus voisin de l'argent. »

« Le mercure, dans ses propriétés apparentes, est blanc, à cause de sa froideur; dans ses propriétés occultes, il est rouge, à cause de sa chaleur. »

C'est là encore une théorie arabe, qui se trouve dans le Géber arabe et qui est présentée tout au long dans le Pseudo-Aristote; elle servait de base aux idées et aux pratiques de transmutation. La chimie a toujours eu une philosophie spéciale, congénère de la métaphysique régnante. Chemin faisant, se trouve la dispute de l'or et du mercure, reproduite dans Vincent de Beauvais [1] et dans divers alchimistes, avec des variantes plus ou moins considérables.

Signalons deux chapitres, étrangers à la marche générale de l'ouvrage et relatifs à l'huile (chap. XXX et chapitre sans numéro, avant le chap. LXI). L'un explique que l'huile peut être retirée de toutes choses, ce qui se lit aussi dans les œuvres arabes attribuées à Géber; c'est l'origine des idées ultérieures, qui ont fait de l'huile un principe générateur ou élément. L'autre chapitre décrit des procédés précis pour extraire les huiles d'amande, de laurier, etc.

Puis l'auteur reprend une exposition d'idées, à la fois générale et positive, sur les quatre esprits ou corps volatils : le mercure, le soufre, l'orpiment, le sel ammoniac, et sur les sept métaux. Ce sont encore là des idées et connaissances courantes au XIIe et au XIIIe siècle et qui figurent dans Avicenne, avec cette différence pourtant qu'Avicenne parle seulement de six métaux, le mercure appartenant au groupe des esprits, et que le *Livre des Soixante-dix* y ajoute le verre, conformément à la vieille

[1] *Introduction à la Chimie des anciens*, p. 258.

tradition égyptienne [1]. L'auteur décrit la purification de ces divers corps, cite de nouveau toute une série de ses propres ouvrages et termine par le livre LXX, où il résume les méthodes et parle des 700 distillations de chaque élément.

Tel est le *Livre des Soixante-dix*, le seul ouvrage latin, à ma connaissance, qui puisse être regardé comme traduit du véritable Géber arabe. Bien que le traité en langue arabe soit perdu, les preuves de cette filiation exposées dans le présent article sont trop fortes et trop nombreuses pour être contestées. Les autres ouvrages latins qui portent le nom de Géber sont au contraire apocryphes et en réalité dus à des pseudépigraphes occidentaux, qui les ont écrits à partir de la fin du XIIIe siècle et jusqu'au XVIe, ainsi que je l'ai établi dans une série d'articles publiés précédemment dans ce recueil. Cette démonstration est corroborée par le caractère tout différent du *Livre des Soixante-dix;* elle offre une grande importance pour l'histoire exacte des sciences au moyen âge.

BERTHELOT.

[1] *Origines de l'Alchimie*, p. 219, 233. — *Coll. des Alch. grecs*, trad., p. 25.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Taine, membre de l'Académie française, est décédé le 5 mars 1893.

L'Académie française a tenu, le 16 mars 1893, une séance publique pour la réception de M. Lavisse, élu en remplacement de M. Jurien de la Gravière.

L'Académie française, dans la séance du 23 mars 1893, a élu M. Challemel-Lacour en remplacement de M. Renan.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 3 mars 1893, a élu M. Müntz membre titulaire, en remplacement de M. Luce.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 6 mars 1893, a élu associé étranger M. Lister, à Londres, en remplacement de M Owen.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Cabat, membre de l'Académie des beux-arts, section de peinture, est décédé le 13 mars 1893.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Billaud-Varenne, membre du Comité de salut public; mémoires inédits et correspondance, accompagnés de notices biographiques sur Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, par Alfred Bégis, de la Société des amis des livres. Librairie Nouvelle, 1893, 1 vol. in-8°.

M. Bégis, bien connu par sa science des livres et par l'usage qu'il sait faire des documents relatifs à l'histoire de la Révolution, vient d'enrichir d'un nouveau volume ses *Curiosités révolutionnaires*. Ce n'est pas que les mémoires inédits de Billaud-Varenne ajoutent beaucoup à la connaissance du temps où il a joué un si funeste rôle. C'est une déclamation, on pourrait dire une prédication philosophique selon l'esprit de Rousseau, mais non pas, malheureusement, sur le plan des *Confessions* du philosophe de Genève. Tout au plus y trouve-t-on quelques traits nouveaux, et sujets à caution, sur le 9 thermidor, où il triompha de Robespierre, et le 12 germinal, où il fut lui-même, avec ses deux collègues, Collot d'Herbois et Barère, victime des thermidoriens. Mais sa correspondance a fourni à M. Bégis les détails les plus nouveaux sur son histoire durant son long exil. C'est un Billaud-Varenne que l'on ne connaissait pas; et, comme l'auteur nous donne ses bonnes lettres de famille, comme il se borne à de simples indications sur l'autre partie de son histoire, qui n'est que trop connue, on n'éprouve que de la sympathie pour l'exilé, même pour sa femme divorcée à son insu et qui s'était remariée par intérêt pour lui (curieux épisode); et on serait tenté de dire en déposant le livre : « Quel cœur sensible! quel honnête homme! » Je n'ai pas besoin de dire que M. Bégis n'a pas voulu le faire autre qu'il n'est. S'il ne s'étend pas sur ses actes révolutionnaires, c'est que tout cela est bien connu. Mais, dans ce déporté devenu planteur, achetant et vendant des esclaves comme du bétail, selon les besoins de sa culture, l'âme du terroriste vivait toujours. Il n'avait rien répudié de son passé. Resté volontairement en Amérique lorsque l'amnistie lui avait rouvert les portes de la France, il disait après 1815 au président de Haïti : « La plus grande faute que vous avez commise dans le cours de la révolution de ce pays, c'est de n'avoir pas sacrifié *tous les colons* jusqu'au dernier. En France nous avons fait la même faute en ne faisant pas périr jusqu'au dernier des Bourbons. » Il mourut, dit M. Bégis, en murmurant ces paroles : « J'entends la voix de la postérité qui m'accuse d'avoir trop ménagé le sang des tyrans d'Europe. » Il n'eut regret que de la mort de Danton. H. W.

De Epicuro novæ religionis auctore, sive de Diis quid senserit Epicurus, disquisivit Franciscus Picavet. Paris, Alcan, 1 vol. in-8°.

Ce livre, qui a été présenté comme thèse pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, est un ouvrage savant, étendu et comp'et sur la théologie d'Épicure.

L'auteur a réussi à renouveler ce sujet souvent traité, mais jamais peut-être aussi à fond. Il a mis à profit toute l'érudition la plus récente de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, les tomes II et X des volumes d'Herculanum, et le tome XI de la seconde collection, ainsi que les *Herculanische Studien* de Gomperz, sur le *Περὶ εὐσεβείας* de Philodème en particulier. Il cite et discute toutes les grandes histoires modernes de la philosophie. Il donne une place marquée aux *Études sur la poésie latine* de M. Patin, au livre de M. C. Martha sur le *Poème de Lucrèce*, à la traduction nouvelle, avec un texte revu d'après les travaux les plus récents, par M. L. Crouslé. La première partie du livre traite des sources à consulter pour reconstituer la théologie d'Épicure, ensuite des doctrines qui ont pu servir à préparer cette théologie, et montre quelles sont celles de ces doctrines qu'Épicure a connues. La seconde partie contient l'exposition et la reconstruction de toute cette théologie. L'auteur prouve fort bien qu'Épicure n'a pas été athée, qu'il a eu un culte religieux, que ses disciples n'ont rien changé à son enseignement théologique. A-t-il aussi bien prouvé qu'Épicure a fondé une religion nouvelle ? MM. Martha, Crouslé, Havet, ont pensé qu'il a été l'auteur d'une *sorte* de religion. N'est-ce pas à ces termes qu'on doit s'en tenir ? Pour aller jusqu'à conclure de son remarquable travail qu'Épicure avait fondé une religion, M. F. Picavet aurait dû, ce semble, établir quels sont les caractères essentiels d'une religion et prouver que *tous* ces caractères se trouvent dans la théologie d'Épicure. On regrette qu'il ne l'ait pas tenté. Son livre a néanmoins beaucoup de valeur philosophique et critique. Il mérite d'être traduit en français.

C. L.

La rose dans l'antiquité et au moyen âge. Histoire, légendes et symbolisme, par Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, correspondant de l'Institut. Paris, Bouillon, 1892, petit in-8°.

Ce livre, d'une lecture aimable et facile, n'en repose pas moins sur des recherches très érudites et très variées; M. Joret l'a composé au cours des études qu'il a entreprises depuis longtemps en vue d'écrire une *Histoire de la botanique* à tous les points de vue; ce qui sera certainement un ouvrage d'un très grand intérêt. Il ne pourra y accorder à toutes les fleurs autant d'espace qu'il s'est plu à le faire à la rose dans cette monographie, qu'il a détachée de l'œuvre principale pour pouvoir la développer à l'aise. Il l'a divisée en deux parties : *La rose dans l'antiquité, la rose au moyen âge*. La première, après un chapitre très savant et curieux sur la patrie de la rose et sur les diverses espèces de roses connues dans l'antiquité (on y notera, entre autres faits peu connus, l'absence complète de la rose dans l'ancienne Égypte et dans l'ancienne Judée), traite de la culture de la rose, des usages divers auxquels on l'appliquait, et des légendes qui se sont formées dans l'ancien monde autour de cette fleur charmante, pour laquelle les Romains surtout ont eu une vraie passion. La seconde partie, beaucoup plus longue, est encore plus riche; sans parler de ce qui concerne ici aussi la culture et les emplois divers de la rose (dans la parure, dans le culte, dans l'art, dans la pharmacopée et même dans l'art culinaire), on y trouve toutes les légendes de l'Orient, persan ou arabe, et surtout de l'Occident latin et germanique, sur la fleur qui a donné son nom, entre autres poèmes, au célèbre ouvrage de Guillaume de Lorris et Jean de Meun. Ici la rose est le symbole de la femme aimée, et M. Joret prend occasion de ce symbole gracieux et naturel, qui remonte d'ailleurs à l'antiquité, pour étudier en général le symbolisme, souvent bien bizarre, dont la rose a été l'objet dans la littérature religieuse et profane. Tout son ouvrage est semé de nombreuses citations, qui le préservent de ce qu'une

longue énumération de faits souvent à peu près semblables pourrait avoir de monotone. Nous ne pouvons que recommander la lecture de ce livre tant aux amateurs de roses et aux amis de la poésie qu'à ceux qui étudient l'évolution des idées, des sentiments et des coutumes, et qui y trouveront un chapitre restreint, mais intéressant et bien étudié, de l'histoire des rapports de l'homme avec la nature.

ALLEMAGNE.

La collection Barracco, publiée par Frédéric Bruckmann, d'après la classification et avec le texte de G. Barracco et de W. Helbig. Grand in-folio, Munich, Bruckmann.

On est heureux d'annoncer à tous les amis de l'art antique la publication commencée des monuments de l'une des plus belles collections privées qu'il y ait en Europe, celle du sénateur italien Giovanni Barracco. Amateur instruit et d'un goût très fin, que secondaient d'ailleurs dans ses choix des connaisseurs aussi sûrs que M. Wolfgang Helbig et quelques autres des archéologues qui habitent Rome, il a formé comme un musée complet, tout composé de belles pièces, dont la suite donne une image presque complète des différents types qu'a créés les uns après les autres le développement de la faculté plastique chez les peuples principaux du monde ancien. C'est l'art grec qui occupe la plus grande place dans cette galerie et il y est représenté surtout par des monuments de la période archaïque ainsi que du ve et du ive siècle; mais le maître du logis a admis la nécessité d'ouvrir aussi son cabinet à cet art oriental qui a précédé l'art grec et dont celui-ci s'est inspiré dans une certaine mesure, à l'art de l'Égypte, de l'Assyrie et de Chypre. Pour l'Égypte surtout, il y a là des pièces d'une grande valeur, qui appartiennent au meilleur temps de la sculpture.

L'ouvrage, dont nous avons les deux premières livraisons sous les yeux, se composera de douze livraisons, dont chacune renfermera dix planches grand in-folio, imprimées en photogravure par un éditeur qui a déjà fait ses preuves, Friedrich Bruckmann. A en juger par celles que renferment les deux premières livraisons, ces épreuves seront encore supérieures à celles de la grande collection entreprise, sous la direction d'Henri Breeun, par ce même établissement. Tandis que, dans le recueil auquel nous faisons allusion, nombre de monuments sont figurés d'après des plâtres, ici on aura l'avantage de n'avoir que des reproductions faites sur les originaux. Le texte, très succinct, sera rédigé, pour les monuments de la statuaire grecque, par un des maîtres de la science, M. Wolfgang Helbig. M. Barracco s'est chargé des notices relatives aux ouvrages égyptiens et assyriens.

Cet admirable album n'aura qu'un défaut, son prix très élevé; chaque livraison coûtera 25 francs. Si peu d'archéologues seront en mesure de céder à la tentation et de se faire ce cadeau, ce sera un devoir pour tous les musées et pour toutes les grandes bibliothèques d'acquérir un recueil où des monuments de premier ordre seront rendus par des images qui ne laisseront rien à désirer pour la beauté de l'aspect et pour la fidélité.

G. Perrot.

Ein Traktat gegen die Amalricianer aus dem Anfang des XIII Jahrhunderts, herausgegeben von Dr Clem. Baeumker. Paderborn, 1893, 69 p. in-8°.

C'est un grand service que M. Baeumker vient de rendre aux historiens de la philosophie en publiant ce traité contre les sectateurs d'Amaury, d'après le 1301 de la bibliothèque de Troyes. M. Hauréau, qui l'avait découvert, en avait autrefois si-

gnalé l'importance; mais il fallait en avoir le texte sous les yeux pour bien apprécier à quel point il est instructif et intéressant. Amaury n'était pas simplement un audacieux hérétique; c'était encore un ingénieux philosophe, et, comme on n'a rien conservé de ses écrits, s'il en a laissé, ce traité particulièrement composé contre Godin, un de ses disciples, est le seul document qui nous fasse bien connaître tous les points de sa doctrine. Le principal est celui-ci : *In Deo vivimus;* en nous Dieu pense et par nous il agit; donc nous n'avons qu'à nous laisser vivre, ne refusant aucune satisfaction à nos penchants, quels qu'ils soient. Dieu connait seul où il nous mène, à quelle fin il nous fait vouloir ce que nous voulons. Ne cherchons pas la raison des choses, n'essayons pas de pénétrer l'impénétrable mystère; mais allons, d'un pas lent ou rapide, sans soucis, sans regrets, sans remords, sans tristesse, où la main de Dieu nous conduit. Ce très libre commentaire d'une phrase énigmatique de saint Paul ne pouvait, on le comprend sans peine, être accepté par l'Église; Godin et plusieurs de ses complices furent poursuivis, condamnés et brûlés.

ANGLETERRE.

Anecdota Oxoniensia, the Buddha-Tcharita of Açvagosha, edited from three mss. by E. B. Cowell, professor of Sanskrit, Cambridge. Oxford, at the Clarendon press, 1893, 4°, xv-175 pages.

On connaissait l'ouvrage d'Açvagosha par la traduction anglaise de M. Samuel Beal, faite sur une traduction chinoise du v° siècle de notre ère. M. C. B. Cowell vient de donner l'original sanskrit, d'après trois manuscrits : un qui avait été envoyé par M. Hodgson à Eugène Burnouf, et qui se trouve à notre Bibliothèque nationale; un autre qui est à la bibliothèque de l'Université de Cambridge; le troisième, que possède M. C. B. Cowell, est une copie due à un pandit de Kâthmândou au Népal. C'est sur ces documents qu'a été établi le texte publié par le savant éditeur. Outre la traduction chinoise, il existe une traduction tibétaine, qui paraît beaucoup plus exacte. M. C. B. Cowell l'a consultée. Il a rapproché aussi plusieurs passages du poème d'Açvagosha de différents épisodes du Râmâyana. Cela prouve qu'Açvagosha était familier avec les principaux monuments de la littérature nationale, et surtout avec la poésie de Kâlidâsa. M. C. B. Cowell a fait remarquer avec raison que le poème d'Açvagosha ne nous apprend rien de nouveau sur le bouddhisme; mais il a une assez grande importance pour la littérature sanskrite. Son style est un curieux spécimen de ce qu'elle était dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

M. C. B. Cowell se propose de donner bientôt une traduction anglaise du Bouddha-Tcharita, qui paraîtra dans le recueil des Livres sacrés de l'Orient. Il sera intéressant de la comparer à celle que M. Samuel Beal a tirée de la version chinoise, et dont le *Journal des Savants* a rendu compte dans les cahiers de mai et juin 1892. En attendant, le texte sanskrit est dédié à M. Max Müller, dont M. C. B. Cowell est l'ami depuis plus de quarante ans.

RUSSIE.

Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη. *Catalogue des manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques du patriarcat de Jérusalem,* par A. Papadopoulos-Kerameus; tome Ier. Saint-Pétersbourg, 1891, in-8°, x-623 pages et planches de fac-similés.

Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας. *Collection d'opuscules grecs inédits et*

rares, publiés par le même, tome Ier, Saint-Pétersbourg, 1891, in-8°, XXII-535 pages. (Publications de la *Société impériale orthodoxe de Palestine*.)

Sous le titre de Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη, M. Papadopoulos-Kerameus, auquel on doit déjà de nombreuses et importantes publications relatives à la littérature grecque ancienne et du moyen âge, a entrepris de nous donner la description détaillée, qui formera quatre volumes, des 2,400 manuscrits grecs environ appartenant au siège patriarcal de Jérusalem. Un tiers de ces manuscrits sont conservés à Constantinople; le reste, soit exactement 1477 numéros, à Jérusalem, où ils ont été récemment réunis par l'ordre du patriarche Nicodème Ier. Dans ce total, les manuscrits provenant de différents petits monastères et réunis au patriarcat sont au nombre de 645, ceux des couvents de Saint-Sabas et de Sainte-Croix figurent l'un pour 606, l'autre pour 109 numéros; 17 enfin appartiennent en propre au patriarche. La bibliothèque patriarcale de Jérusalem compte, en outre, 177 manuscrits arabes, persans et turcs, 143 manuscrits géorgiens, 50 syriaques, 19 éthiopiens, 22 slaves et valaques, sans compter un certain nombre de chartes.

Ce premier tome comprend les notices détaillées des 645 manuscrits grecs, du IXe au XIXe siècle, qui composent le fonds propre du patriarcat de Jérusalem. Dans cette collection, les manuscrits antérieurs au XIVe siècle sont relativement peu nombreux; on en compte 60 environ, dont 40 appartiennent aux IXe, Xe et XIe siècles, et 20 aux XIIe et XIIIe siècles. Le reste se partage en 60 manuscrits du XIVe au XVIe siècle, 130 du XVIIe, 300 du XVIIIe et 100 environ du XIXe siècle; 22 seulement de ces manuscrits portent une date certaine antérieure au XVIIe siècle; 3 du XIe siècle: un *Psautier*, daté de 1053-1054, la Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, de 1056, et un *Jean Climaque*, de 1079; 1 du XIIe siècle, *Anastase le Sinaïte*, de 1182; aucun du XIIIe siècle; 2 seulement du XIVe, 4 du XVe et 12 du XVIe siècle. Parmi les manuscrits non datés on peut remarquer une belle copie du IXe siècle de l'*Ancien Testament* (n° 2), plusieurs recueils de vies de saints des IXe, Xe et XIe siècles (nos 1, 6, 7, 8, 9, 18, 22), un recueil de *droit gréco-romain* du IXe ou Xe siècle (n° 24), un manuscrit palimpseste contenant des fragments de différentes tragédies d'*Euripide* (n° 36), une collection de sermons de *saint Grégoire de Nazianze*, avec peintures du XIe ou XIIe siècle (n° 14), etc. Citons aussi un beau volume latin, égaré dans la série des manuscrits grecs, un *Eutrope*, copié au XVe siècle par « Jacobus Laurentianus ».

Les descriptions de ces manuscrits par M. Papadopoulos-Kerameus peuvent être proposées comme des modèles d'exactitude et de précision; elles sont heureusement complétées par quelques fac-similés phototypiques réduits des principaux et des plus anciens manuscrits dont il vient d'être question. Le volume se termine enfin par une série de tables: table méthodique, liste des manuscrits à miniatures, listes chronologiques des manuscrits non datés et datés, tables alphabétiques des copistes, des relieurs, des bibliothèques et des possesseurs des manuscrits, index général et liste des fac-similés.

En mettant en ordre et en décrivant les manuscrits grecs de la bibliothèque du patriarcat de Jérusalem, M. Papadopoulos-Kerameus a été récompensé de ses peines par la découverte d'un certain nombre d'opuscules inédits, la plupart de théologiens du moyen âge, qu'il a réunis en une publication complémentaire qui forme le premier tome d'une série de six volumes. Pour donner une idée de l'intérêt de cette nouvelle publication, qui fait grand honneur à son auteur et à la Société qui en a assuré l'impression, il suffira de citer les titres des différents opuscules ou pièces qui ont trouvé place dans ce premier volume: I. Saint André de Jérusalem, archevêque de Crète, sermon sur la vie et le martyre de saint Jacques, apôtre

et frère du Seigneur. — II. SÉVÉRIEN, évêque de Gabala, sermon sur la paix. — III. PAULIN, vie de saint Ambroise, évêque de Milan. — IV. MARC L'ERMITE, *πρὸς τοὺς λέγοντας μὴ ἡνῶσθαι τὴν ἁγίαν σάρκα τοῦ Κυρίου μετὰ τοῦ Λόγου, ἀλλ' ὡς ἱμάτιον μονομερῶς περικεῖσθαι, καὶ διὰ τοῦτο ἄλλως μὲν ἔχειν περὶ τὸν Φοροῦντα, ἄλλως δὲ περὶ τὸν Φορούμενον ἤγουν τὰ Νεστορίου Φρονοῦντας.* — V. Fragment d'un discours en l'honneur de Constantin Porphyrogénète. — VI. ALEXIS Ier COMNÈNE, discours aux monophysites arméniens. — VII. Diptyques de l'église de Jérusalem. — VIII. ALEXIS MACREMBOLITE, discours contre les Génois. — IX. CONSTANTIN ACROPOLITE, discours en l'honneur de saint Démétrius. — X. GERMAIN, patriarche de Jérusalem, lettre encyclique au clergé de l'archevêché de Constantinople. — XI. CYRILLE LUCAR, patriarche d'Alexandrie, dialogue sur le danger que fait courir à l'église de Constantinople la présence des jésuites à Galata, et sur les moyens d'écarter ce danger. — XII. DOSITHÉE NOTARAS, patriarche de Jérusalem, paralipomènes de l'histoire des patriarches de Jérusalem. — XIII. PARTHENIOS, d'Athènes, métropolite de Césarée de Palestine, l'histoire du différend entre les Latins et les Arméniens [au sujet des Saints-Lieux]. — XIV. SAINT IRÉNÉE, évêque de Lyon, fragments. — XV. ROMANOS, prière en vers. — XVI. SAINT PHILON, évêque de Carpasia, lettre à Eucarpion. — XVII. SAINT ANASTASE LE SINAÏTE, chapitres ascétiques et sur le blasphème. — XVIII. CONSTANTIN ACROPOLITE, sermon en l'honneur de saint Barbaros. — XIX. CONSTANTIN LOUKITÈS, protonotaire et protovestiaire, oraison funèbre de l'empereur Alexis II Comnène; avec notes de Dosithée de Jérusalem. — XX. ÉTIENNE SGOUROPOULOS, protonotaire de Trébizonde, vers en l'honneur de l'empereur Alexis II Comnène; autres vers en l'honneur des empereurs Alexis II et Alexis III Comnène. — XXI. MATHIEU, métropolite de Myre, vie de sainte Parascève la jeune. — XXII. Première série d'actes divers : 1° document officiel contre les Iconomaques et les Manichéens; 2° fragment d'acte du patriarche Michel d'Anchiale; 3° acte relatif aux droits de consécration d'églises (*σταυροπήγιον*) sous le patriarcat de Georges Xiphilin; 4° acte postérieur à la prise de Constantinople par les Francs; 5°-7° actes de Germain II, patriarche de Constantinople; 8° actes ecclésiastiques divers (1341-1732). H. O.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1893.

Il Kalevala o la poesia traditionale dei Finni, studio storico-critico sulle origine delle grande epopee nationali, del socio Dominico Comparetti. Reale Accademia dei Lincei. Roma, 1891; 214 p. in-4°.

Il est difficile de classer M. Comparetti. Les hellénistes peuvent le réclamer comme un des leurs; mais il ne s'est pas exclusivement voué aux études grecques, sa curiosité est aussi variée que ses connaissances, et il possède comme peu d'autres un grand nombre de langues, instrument indispensable de recherches poussées en tous sens.

Le présent livre est une étude très bien faite, très intéressante, sur le poème finnois du *Kalevala*, entreprise par un helléniste plein d'Homère et de la question homérique. Nous connaissons jusque dans les moindres détails l'origine du poème ou, si l'on veut, de l'épopée des Finnois; elle a été composée de nos jours au moyen d'un grand nombre de chants détachés. Ces faits connus peuvent-ils jeter quelque jour sur les épopées homériques, dont nous ignorons l'origine, et qui ont été depuis un siècle l'objet de discussions interminables et d'hypothèses à perte de vue? Telle est la question que M. Comparetti s'est posée. On voit qu'il n'abandonne pas la Grèce pour la Finlande; c'est une excursion en pays lointain qu'il fait pour l'amour du grec.

Le *Kalevala* est l'œuvre de Lönnrot. Ce savant avait recueilli sur les lèvres des chanteurs finnois, les Laulajas, un grand nombre de cantilènes qu'il entreprit de réunir en un corps d'ouvrage. Après un essai de proportions modestes, qui resta inédit, il donna successivement deux éditions, la première, de 1835, renfermant en trente-deux chants plus de douze mille vers; la seconde, de 1849, s'élevant à près de vingt-trois mille vers répartis en cinquante chants, ou *runes*, terme que les Finnois empruntèrent aux Scandinaves, en y attachant un sens différent. Quoique

les éléments de ce recueil soient de nature diverse, récits, effusions lyriques, proverbes, énigmes, surtout chants magiques, il prend une certaine apparence d'unité grâce à certains personnages légendaires dont les noms reviennent sans cesse et à la versification qui est partout la même.

Les chanteurs finnois ne connaissent qu'un seul mètre, c'est le petit vers de huit syllabes, d'une allure trochaïque, relevé par de nombreuses allitérations et assonances, et obéissant à la règle du parallélisme. La langue aussi de tous ces chants populaires est homogène; c'est qu'en passant de bouche en bouche, ils ont été continuellement refaits et rajeunis, et ne contiennent ni mots ni formes archaïques. Voilà pourquoi Lönnrot a pu se persuader qu'il ne faisait que restituer une ancienne épopée, démembrée et amplifiée par la suite. Les partisans de la théorie de Lachmann, sans admettre l'unité primitive du poème, saluèrent en lui l'Homère finnois; en effet, suivant eux, il a suffi de juxtaposer simplement un certain nombre de chants détachés et de faire subir à cet assemblage une rédaction très discrète, très conservatrice de la version traditionnelle, pour produire l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Depuis, la méthode de Lönnrot, ses procédés de travail ont été mis en plein jour par un de ses compatriotes, Krohn, dans le premier volume de son histoire de la littérature finnoise [1].

Le même savant se proposait de faire connaître *in extenso* tous les éléments qui ont servi à la composition du *Kalevala* en publiant un recueil des variantes de ce poème, c'est-à-dire des chants populaires dont disposait Lönnrot; il ne lui a été donné que de terminer le premier fascicule de ce grand travail [2]. Déjà auparavant, un autre savant finnois, Ahlquist, avait soumis le texte du *Kalevala* à un examen critique [3]. Grâce à ces secours, M. Comparetti a pu très clairement exposer la formation du *Kalevala*.

Mais d'abord le savant italien donne une analyse du poème, en le résumant chant par chant, sans omettre aucun détail important, et même, ce qui était plus difficile, sans effacer complètement la couleur du récit. Ceux qui n'ont pas le courage d'affronter la traduction de Léouzon-Leduc peuvent prendre là une idée très suffisante et très nette de l'ensemble de ce grand poème. Il nous suffira d'en indiquer ici les traits principaux, afin de faire comprendre la suite de nos observations.

Le héros du poème est Väinämöinen, le chanteur éternel, le puissant enchanteur; nous assistons à sa naissance, qui se rattache aux origines

[1] Helsingfors, 1885. — [2] Publié après la mort de Krohn par la Société de littérature finlandaise. — [3] Helsingfors, 1856.

du monde. Il y a là une cosmogonie, incomplète, il est vrai, puisqu'on ne voit pas comment naissent les animaux et les hommes. Quant aux plantes et aux arbres, c'est Väinämöinen qui les crée en se servant du ministère d'autres êtres. Signalons la création à part du chêne, l'arbre de Dieu, et de l'orge, la vigne des peuples septentrionaux, qui sert à préparer leur boisson fermentée. Bientôt nous passons à ce qui fait le sujet principal du poème, la rivalité des Finnois et des Lapons, ou, pour mieux préciser, la lutte entre les enchanteurs des deux pays, lutte dans laquelle Väinämöinen l'emporte, non sans courir de grands périls et subir des échecs passagers. Ses adversaires sont tantôt le magicien Joukahainen, tantôt le roi de Pohjola, c'est-à-dire du pays septentrional, le plus souvent Louhi, la souveraine de ce pays, qui se confond avec la Laponie. Le prix de ces combats à coups d'enchantements est presque toujours une belle fille; mais le puissant enchanteur a beau connaître tous les secrets de la nature, il est vieux, et il n'a pas le don de plaire aux jeunes femmes. Le second personnage du poème, le forgeron Ilmarinen, n'est pas plus heureux : la reine de Pohjola avait promis sa fille à celui qui lui fabriquerait le *Sampo*, objet de nature mystérieuse qui procure la fécondité de la terre et la prospérité du pays. Après plusieurs essais infructueux, Ilmarinen réussit à forger cette merveille; mais la belle le refuse. Cependant, dans une autre expédition, entreprise de concert par l'enchanteur et le forgeron, la belle, la même qui n'avait pas voulu d'Ilmarinen, le préfère, on ne sait pourquoi, à son vieux compagnon. Elle l'aide même, comme une autre Médée, à se tirer des trois épreuves qui lui sont imposées : labourer le champ des vipères, mettre le frein à l'ours infernal, apporter, sans se servir de filets, le brochet des enfers. Les noces sont célébrées en grande pompe, et racontées avec beaucoup de détails. On y remarque particulièrement le chant magique de la bière et la préparation de cette boisson du Nord. Elle bouillonne, elle écume et demande un chanteur, elle le demande en menaçant. Il faut inviter le vieux Väinämöinen, seul capable de s'acquitter de cette tâche.

Après la mort de sa femme et l'enlèvement d'une autre fille de Pohjola, infidèle celle-ci à son mari qu'elle déteste, et changée en oiseau de mer, Ilmarinen part de nouveau avec Väinämöinen pour le pays de Pohjola. S'ils bravent les dangers de ce voyage, ce n'est plus pour conquérir une belle femme, mais pour enlever le *Sampo*. On se demande pourquoi Ilmarinen, qui avait fabriqué ce talisman, ne le garda pas pour lui-même et pour son pays; mais ce n'est pas là l'unique disparate dans cet amas de légendes où fourmillent les contradictions. Après avoir assoupi par ses chants le peuple de Pohjola, Väinämöinen s'empare du *Sampo*,

et quoiqu'il se brise en route, ses fragments assurent la prospérité de la Finlande, tandis que la terre des Lapons reste pauvre.

Cependant Louhi continue la lutte. Elle lâche sur la Finlande tout un essaim de maladies, enfants d'une fille de l'enfer. Elle envoie un ours qui ravage le pays. Elle cache le soleil et la lune, afin de le plonger dans les ténèbres. Mais toute sa sorcellerie échoue contre l'art de Väinämöinen.

Les aventures de deux autres héros tiennent une place considérable dans le *Kalevala*. C'est d'abord Lemminkäinen, le beau, le hardi. Il enlève une belle, la met dans son traîneau, lui promet de ne plus guerroyer et lui fait jurer de ne plus danser. Comme elle ne tient pas son serment, le héros part pour courir le monde, courtisant partout les belles, qui l'accueillent favorablement. Ses aventures, aussi nombreuses que celles d'Ulysse, le conduisent aussi dans le Nord, vers Pohjola et sur la mer glacée; mais leur vrai théâtre est le pays de la lumière, Saari et d'autres îles lointaines dans la région de Päivölä.

Tout autre est Kullervo, une espèce d'Hercule, qui met son berceau en pièces, et médite à l'âge de trois mois de venger la mort de son père. Il se rit de toutes les embûches, impossible d'avoir raison de lui, impossible aussi de l'employer à un travail utile, il brise tout ce qu'il touche. Parmi ses nombreuses aventures, une seule le rattache à l'un des deux principaux personnages du poème : vendu à Ilmarinen, il tue la femme de son maître pour la punir de sa perfidie.

Lönnrot termine son poème par la légende du fils d'une vierge, qui est baptisé et devient le souverain de la Carélie. Väinämöinen s'exile en laissant sa *kantèle* (c'est le nom du luth finnois) et ses chants, sources de joie éternelle.

Tel est dans son ensemble, en laissant de côté une foule d'incidents et de digressions, le poème du *Kalevala*. Le rédacteur y a mis très peu du sien; voici à quoi se réduisent généralement les libertés prises par lui. Il a choisi entre les différentes versions de la même cantilène, quelquefois il en a mêlé plusieurs, il les a rattachées les unes aux autres, il est l'auteur de l'ordonnance générale. Jaloux de ne rien sacrifier, il incorpore parfois dans son recueil deux variantes de la même aventure en les présentant comme des faits distincts, quoique semblables, qui ont pu se produire dans la suite des temps. La première *kantèle* est construite, d'après certaines traditions locales, avec les os d'un brochet, d'après d'autres, avec le bois d'un bouleau. Lönnrot les insère toutes les deux dans son poème, en imaginant que le premier instrument tomba dans la mer. C'est ainsi que l'on voit dans l'*Odyssée* Ulysse, sous le

masque d'un mendiant, atteint plusieurs fois par un projectile que lui lance l'un ou l'autre des poursuivants de Pénélope. La licence a plus de gravité quand Lönnrot se permet de changer les noms propres, de substituer au héros traditionnel d'une aventure le nom d'un des personnages principaux de son poème. Citons quelques exemples. Il existe en Finlande une ballade sur la belle Aino, qui, mariée contre son gré, se précipite du haut d'un rocher et devient une vierge marine. Afin de l'introduire dans son poème, Lönnrot en fait la sœur de l'enchanteur lapon et l'épouse de Väinämöinen. Une autre *rune* parle d'une belle assise sur l'arc-en-ciel, qui impose des épreuves à son amant. Lönnrot l'identifie avec la belle du pays de Pohjola, pour la rattacher au *Kalevala*. Il attribue à la reine de Pohjola les plaies de la Finlande, l'ours, les maladies, les ténèbres, qu'il emprunte à des chants magiques. Là encore il faut dire que l'épopée grecque a pris des libertés analogues. Les aèdes firent entrer dans le cycle troyen, comme dans la fable des Argonautes, plus d'un héros qui n'y avait pas figuré primitivement. La victime humaine offerte à Artémis devient, sous le nom d'Iphigénie, fille d'Agamemnon, et entre ainsi dans la légende de la guerre de Troie.

Ces analogies ne sont pas pour déplaire aux critiques qui cherchent à confirmer leurs vues sur la formation des épopées homériques par la composition du *Kalevala*. En effet Lönnrot procède comme le Pisistrate de Lachmann; il juxtapose un certain nombre de chants détachés, il les raccorde tant bien que mal, il fait une mosaïque d'éléments traditionnels, il produit une vaste épopée en faisant œuvre, non de poète, mais de rédacteur. S'il entreprend successivement plusieurs rédactions de plus en plus amples, on peut supposer que les épopées homériques ont été amplifiées de la même façon, et des poèmes du moyen âge, comme les *Niebelungen*, existent encore en différentes recensions, plus concises, ou plus développées. Mais, à y regarder de près, la comparaison du *Kalevala* avec l'*Iliade* et l'*Odyssée*, loin de venir à l'appui de ce système, en fait au contraire voir l'inanité. Voilà en effet un poème composé d'après la recette de Lachmann par la simple agrégation d'éléments originairement indépendants les uns des autres. Le résultat est tel qu'il pouvait l'être; le *Kalevala* est un recueil de traditions, l'appeler une épopée est un singulier abus de mot. Les aventures de Kullervo sont étrangères au sujet du poème, si tant est qu'on puisse parler ici d'un sujet. Il est vrai que Kullervo tue la femme d'Ilmarinen, mais c'est là un fil bien léger; encore Lönnrot s'écarte-t-il sur ce point de presque tous les chants populaires. Par le fait, l'histoire de Kullervo n'a été insérée

dans le *Kalevala* qu'à titre de tradition finnoise. Les aventures de Lemminkäinen forment une espèce d'Odyssée dont le théâtre est la plupart du temps très loin des régions brumeuses du Nord. Par une de ces substitutions dont nous venons de parler, Lönnrot a introduit Lemminkäinen à la place d'un autre héros dans l'expédition entreprise pour la conquête du *Sampo*. Encore n'y joue-t-il qu'un rôle tout à fait effacé; tout au plus, pourrait-on dire que l'inutilité de sa fougue et de ses violences met en lumière la sagesse supérieure de Väinämöinen.

Si nous écartons les aventures de ces deux héros, qui appartiennent à des cycles différents, le reste constitue-t-il un poème ayant son commencement, son progrès, sa fin, son unité? On peut dire que le *Kalevala* aboutit à la conquête du *Sampo*. Mais si le *Sampo* est l'objet du dernier voyage en Laponie, aucun des voyages précédents n'a été entrepris pour obtenir ce trésor. La seule mention qui en ait été faite précédemment ne laisse nullement prévoir qu'il sera l'objet de la dernière expédition, et ne s'accorde guère avec un pareil dessein. Le forgeron finnois l'avait fabriqué pour la reine de Pohjola sans songer à en doter plutôt son propre pays. Le seul lien de cette suite, ou plutôt de cette série d'aventures, c'est le personnage de Väinämöinen, et, au second rang, celui d'Ilmarinen. La composition du *Kalevala*, réduit comme nous le supposons, peut-elle être mise sur la même ligne que celle des Hérakléides et des Théséides? Nous pensons que ce serait là faire encore trop d'honneur au travail de Lönnrot. Tel qu'il est, on pourrait plutôt le comparer dans une certaine mesure au cycle épique des Grecs, qui était composé d'une série d'épopées ou d'extraits d'épopées de manière à comprendre toute l'histoire fabuleuse depuis le mariage de Ciel et Terre jusqu'au retour d'Ulysse. En effet le *Kalevala* débute par une cosmogonie et finit à l'avènement du christianisme. Dans ce cadre, l'auteur a fait entrer toutes les légendes, toutes les traditions, toutes les chansons diverses qui étaient venues à sa connaissance. C'est un trésor des fables finnoises, patiemment recueillies par un savant consciencieux, et s'il peut nous apprendre quelque chose sur l'origine des deux épopées homériques, c'est que ces dernières n'ont jamais pu se former de la même façon. On voit ici par un exemple frappant ce que peut donner la simple agrégation de poésies populaires mises bout à bout, et la distance qui sépare une telle œuvre de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*.

Cette démonstration est le point où aboutit le livre de M. Comparetti, mais elle n'en épuise ni la matière ni l'intérêt. L'auteur étudie les traditions et les cantilènes réunies dans le *Kalevala* en elles-mêmes. Il consacre une bonne moitié de son livre aux mythes divins, aux mythes

héroïques et aux caractères de la poésie populaire des Finnois. Le trait le plus curieux de toutes ces traditions, c'est que les deux héros qui y tiennent la première place ne sont ni guerriers ni chefs de troupes. Ce sont des héros qui combattent avec des enchantements, des magiciens réputés éternels et presque divinisés. Bienveillants et bienfaisants, ces représentants de la Finlande luttent contre la méchante reine de Pohjola et le perfide magicien lapon. Malgré les vicissitudes du combat, il se trouve que la magie finnoise est supérieure et remporte la victoire définitive.

Les combats sont variés par toutes sortes de métamorphoses : les enchanteurs se changent eux-mêmes ou changent leurs adversaires en aigles, en vautours, en oiseaux de mer, en poissons, en serpents de fer. Ils agissent généralement seuls, et s'ils se font secourir par des armées, ils créent ces auxiliaires eux-mêmes par la vertu de la parole magique. Les figures plus franchement héroïques, empruntées à des peuples voisins, Lemminkäinen et Kullervo, ont été, elles aussi, marquées de l'empreinte finnoise, et se servent plus souvent de la parole magique que de l'épée.

Les chants magiques tiennent une place extrêmement considérable dans la poésie finnoise, dont ils sont le caractère distinctif. On compte dans le *Kalevala* plus de cinquante de ces chants, qui prennent souvent un très grand développement. Il y en a un qui se prolonge par plus de cinq cents vers dans la rédaction composite de Lönnrot. C'est que ces chants ne sont pas de simples formules composées de mots étranges et obscurs, ils contiennent des récits mythiques sur les phénomènes naturels, ainsi que sur le progrès des industries et des arts humains. Pour guérir une blessure produite par le fer, le magicien expose l'origine de ce métal, ou plutôt sa naissance (car il est considéré comme un être animé); il raconte ses actes, son histoire, son asservissement à l'homme depuis qu'il fut d'abord dompté par l'art d'Ilmarinen. M. Comparetti estime que la chanson épique n'est qu'une ramification du chant magique, et que l'épopée finnoise a ses racines dans ce dernier. Aussi le vocable *rune*, qui désignait d'abord, comme chez les Scandinaves, la parole mystérieuse de l'enchanteur, a-t-il pris chez les Finnois le sens général de « chanson », et Väinämöinen n'est pas seulement le grand magicien, il est aussi le chanteur éternel, le prince des poètes. Il invente l'instrument dont s'accompagnaient les *laulajas*, la *kantèle*. Le récit de cette invention est un des plus beaux épisodes du poème, nous allons le citer d'après la version abrégée de M. Comparetti.

Après avoir tué un monstre marin, un gigantesque brochet, Väinämöinen examine certains os de la tête du poisson, et demande à tous : « Que peut-on faire de ces ossements? » Personne ne sut le dire. Il se

mit à l'ouvrage et avec ces os fabriqua la première *kantèle*, source de sons mélodieux, de joies infinies; des mâchoires, il fit le caisson harmonique; des dents, il fit les clefs, et avec les crins du coursier de Hiisi[1], il fit les cordes. Mais qui saura faire parler le nouvel instrument que tous admiraient? Väinämöinen le passa à tous, vieux et jeunes, filles et garçons; nul ne sut en tirer une harmonie agréable. Descendus à terre, on remit l'instrument aux hommes de Pohjola, ils ne purent en tirer que des sons âpres et stridents. Les hommes de Pohjola renvoyèrent l'instrument là d'où il était venu; il fut remis entre les mains de son auteur, l'éternel chanteur. Väinämöinen, le vieux, le fort, l'éternel chanteur, se prépara à jouer et monta sur la cime de la colline. Il s'assit sur la pierre des chanteurs et, après avoir invité tous ceux qui aiment la joie des chants suaves, des sons mélodieux, il fit courir ses doigts sur les cordes vibrantes avec une puissante sagesse, et aussitôt, dès les premiers accords, ce fut un enchantement, un ravissement universel. Écureuils, lynx, élans, loups, ours et toutes les bêtes du bois accouraient pour l'entendre; Tapio lui-même, le divin seigneur du bois, et sa sévère compagne, en vêtements de fête, avec des souliers d'azur, avec des rubans rouges, écoutaient attentivement de la cime des arbres, et en myriades d'essaims accouraient les oiseaux de toutes espèces et de tous nids, depuis l'aigle jusqu'à l'alouette, depuis le cygne jusqu'à la cane; attentives et ravies, écoutaient les belles vierges de l'air, assises, les unes sur l'arc-en-ciel, les autres sur des nuages purpurins, et avec elles Kuntar, la fille de la Lune, et Päivätär, la fille du Soleil; en troupes innombrables, émergaient de l'onde des poissons de toutes espèces, grands et petits; et, étonné d'un miracle si nouveau, écoutait Ahto, le seigneur de l'onde azurée; émerveillées, les vierges des eaux laissaient tomber le peigne d'or, la brosse d'argent avec lesquels elles lissent leur belle et longue chevelure; Vellamo, la souveraine des eaux, appuyée en extase à un rocher, restait plongée dans un doux assoupissement. Et tous les êtres humains de tout âge et de tout sexe, émus de ce qu'ils entendaient, versaient des larmes de tendresse; là pleuraient vieillards, enfants et nourrissons; pleuraient époux et épouses, adolescents et mariés, fillettes et garçonnets; pleuraient jeunes filles et matrones. Et, transporté, enivré de son propre chant, de la douceur de sa propre mélodie, le vieux Väinämöinen lui-même se prit à pleurer; de grosses larmes baignaient son beau visage et sa puissante poitrine, roulaient sur ses genoux et ses pieds et sur la terre, et en roulant arri-

[1] Hiisi, génie malfaisant des bois.

vèrent jusqu'à la mer et descendirent jusqu'au fond. Et Väinämöinen offrit une belle récompense à qui plongerait pour les recueillir et les lui rapporter. Le corbeau l'essaya, mais n'y réussit pas. Vint ensuite la cane azurine : elle plongea profondément, retrouva les larmes de Väinämöinen au fond de l'abîme, et vint les déposer en ses mains. Mais grande fut la merveille : les larmes n'étaient plus larmes, mais perles, de belles perles précieuses, parure de roi, orgueil de seigneur. — Le dernier trait, les larmes changées en perles, ne se trouve dans aucun des chants populaires connus et paraît avoir été ajouté par Lönnrot.

Pour revenir à la question homérique, M. Comparetti se prononce aussi au sujet de la théorie du développement successif d'un premier noyau. Il estime que de pareilles amplifications peuvent se constater dans les épopées du moyen âge, de bonne heure mises par écrit et parvenues jusqu'à nous en plusieurs rédactions différentes. Il admet également que des agglomérations informes, comme le *Mahabarata*, soient l'œuvre d'un simple ordonnateur; mais que des épopées aussi bien arrondies, aussi circonscrites dans leur sujet, aussi proportionnées dans leur structure que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, soient le produit de développements successifs rapprochés non par un poète, mais par un rédacteur; et que, s'il en était ainsi, les éléments entrés dans le tissu actuel des poèmes puissent être discernés et rangés dans leur ordre chronologique par la critique, voilà ce qu'il se refuse à croire : « Toute tentative, dit-il en terminant, de décomposer des poèmes organiques qui ne se présentent pas en diverses rédactions écrites, part d'un principe gratuit, se fait avec des criteriums insuffisants et reste œuvre stérile et vaine. »

L'auteur promet d'exposer ses idées dans un autre travail qui ne pourra manquer d'intéresser les amis de la littérature grecque.

Henri WEIL.

IMPRIMERIE NATIONALE.

INCUNABULA BIBLICA, OR THE FIRST HALF CENTURY OF THE LATIN BIBLE, BEING A BIBLIOGRAPHICAL ACCOUNT OF THE VARIOUS EDITIONS OF THE LATIN BIBLE BETWEEN 1440 AND 1500. WITH AN APPENDIX CONTAINING A CHRONOLOGICAL LIST OF THE SIXTEENTH CENTURY. By W. A. Copinger... — London, Bernard Quaritch, 1892. In-folio, x et 226 p. avec 54 planches.

Catalogue of the Copinger collection of editions of the Latin Bible, with bibliographical particulars, by W. A. Copinger... Privately printed. — Manchester, 1893. In-4°, VIII et 39 p., avec un frontispice et 9 planches.

On est convenu de comprendre sous la dénomination d'incunables les livres imprimés au XVe siècle, c'est-à-dire avant l'année 1501. L'identification des livres de ce genre, dont beaucoup sont dépourvus d'indication de dates de temps ou de lieu et de noms d'imprimeurs, présente de sérieuses difficultés. Elle a cependant été singulièrement facilitée par la publication du *Repertorium bibliographicum* de Ludwig Hain, où sont enregistrés plus de 16300 ouvrages ou opuscules du XVe siècle, dont la plupart ont été soigneusement décrits de première main après examen de bons exemplaires. Le *Repertorium* de Hain est resté et restera longtemps encore la base des travaux auxquels donne lieu l'étude des incunables; l'utilité de ce livre n'a jamais été mieux comprise que de notre temps, et tout récemment l'usage en est devenu beaucoup plus commode, grâce aux tables qu'a fait paraître M. K. Burger[1] et qui permettent de trouver tous les livres signalés par Hain comme sortis des presses d'un même imprimeur ou appartenant aux ateliers d'une même ville. Il faut cependant reconnaître que chaque jour la critique devient plus exigeante pour les descriptions d'incunables, et nous voyons surgir de tous côtés, en France ou à l'étranger, des monographies dont les notices sont encore plus rigoureuses et plus développées que le type adopté par Hain. De plus, les procédés de reproduction auxquels la photographie a donné naissance ont fourni le moyen de faire des rapprochements et des comparaisons qui étaient jadis fort difficiles, et les fouilles pratiquées

[1] *Ludwig Hain's Repertorium bibliographicum. Register. Die Drucker des XV. Jahrhunderts, mit chronologischer Aufführung ihrer Werke zusammengestellt*, von K. Burger, Custos des Buchgewerbe-Museum zu Leipzig. — Leipzig, 1891. In-8° (*Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekswesen*, VIII).

dans la plupart des bibliothèques ont mis en lumière beaucoup de livres qui avaient échappé aux premières explorations, ou dont un examen trop sommaire avait empêché de bien définir le caractère.

Les progrès de cette partie de la bibliographie sont particulièrement appréciables dans les travaux consacrés à des séries peu considérables, et qui peuvent être analysées dans les moindres détails. Tel est le bel ouvrage que M. W. A. Copinger vient de composer sur les éditions de la Bible latine imprimées dans les divers pays de l'Europe au xve siècle. Le catalogue qu'il en a dressé et qui remplit un volume in-folio est le résultat de patientes recherches, poursuivies pendant de longues années dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe. Les descriptions sont fort développées; l'auteur y a relevé, avec beaucoup d'ordre et de méthode, toutes les particularités qui se rattachent soit à la constitution et à la filiation des textes, soit au travail des éditeurs et des commentateurs, soit à l'exécution matérielle des livres. On y trouve des renseignements sur le mérite de chaque édition, sur les principaux exemplaires qui en sont connus, sur les prix obtenus dans les ventes depuis plus d'un siècle, sur les mentions contenues dans les bibliographies antérieures. La seconde partie de l'ouvrage consiste en cinquante-quatre planches phototypiques, parfaitement suffisantes pour distinguer les caractères employés à l'impression des bibles les plus remarquables. Presque toujours la composition des cahiers de chaque édition a été minutieusement indiquée, de sorte qu'on peut recourir en toute confiance aux collations de M. Copinger pour s'assurer de la parfaite intégrité des exemplaires.

Laissant de côté quatorze éditions imaginaires signalées par d'anciens bibliographes, qu'avaient induits en erreur soit des falsifications plus ou moins grossières, soit des erreurs de lecture ou d'interprétation, l'auteur de l'ouvrage annoncé a cru pouvoir fixer à cent vingt-quatre le nombre des éditions de la Bible latine qui ont vu le jour avant l'année 1501. Ce chiffre est un peu trop élevé. M. Copinger est le premier à reconnaître qu'il a provisoirement admis dans son catalogue des éditions douteuses, et notamment treize éditions dont il n'a jamais vu d'exemplaires et que personne n'a jamais décrites avec précision. Il faut même, je crois, aller plus loin. Sans pousser la sévérité à l'extrême, on peut évaluer à vingt-cinq le nombre des éditions douteuses qui figurent dans les *Incunabula biblica*. L'examen de quelques livres conservés à la Bibliothèque nationale, à Sainte-Geneviève et à la Mazarine m'a fourni des raisons péremptoires pour faire disparaître du catalogue les articles qui portent les n°s 54, 91 et 108. A coup sûr, il y aura lieu de prononcer ultérieurement d'autres éliminations, comme aussi de dissiper les doutes aux-

quels donnent lieu des éditions dont aucun exemplaire n'a encore été décrit ou signalé par des témoins autorisés.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le nombre des bibles latines du xv[e] siècle dont l'existence est incontestable s'élève à quatre-vingt-dix-neuf.

La série s'ouvre par la bible connue depuis plus d'un siècle sous le titre de Bible Mazarine, parce que le premier exemplaire d'après lequel elle a été décrite avait été remarqué dans la bibliothèque du collège fondé par le cardinal Mazarin. C'est la bible qu'on s'accorde à considérer comme le premier livre qui ait été composé en caractères mobiles. On l'attribue avec beaucoup de vraisemblance à Jean Gutenberg. L'exécution en fut achevée au plus tard dans les premiers mois de l'année 1456. Quand on réfléchit au nombre et à la complication des problèmes qu'il a fallu résoudre pour mener à bonne fin l'impression des deux gros volumes de la Bible Mazarine, on demeure confondu d'admiration pour la patience et le génie de l'inventeur dont le coup d'essai, véritable chef-d'œuvre, soutient encore aujourd'hui la comparaison avec les plus remarquables produits de la typographie moderne.

M. Copinger a déterminé, soit d'après les souscriptions, soit d'après la comparaison des types, le lieu d'origine de quatre-vingt-douze bibles du xv[e] siècle. De ces quatre-vingt-douze éditions[1] trente-six appartiennent à l'Allemagne, vingt-neuf à l'Italie, dix-huit à la Suisse et neuf à la France. Venise peut en revendiquer vingt-quatre, Bâle dix-huit ou dix-neuf, Nuremberg treize ou quatorze, Strasbourg huit ou neuf, Lyon huit, Cologne sept, Mayence trois, Spire deux ou trois. Une seule est sortie des ateliers des huit villes suivantes : Bamberg, Rome, Plaisance, Paris, Vicence, Naples, Ulm et Brescia.

M. Copinger a vu de ses yeux et a examiné à la loupe, on peut le dire, la plupart des bibles dont il a eu à parler. Les notices qu'il en a rédigées sont très complètes et très nettement disposées. Les bibliothécaires peuvent y recourir avec pleine sécurité pour identifier sans de longs tâtonnements les bibles du xv[e] siècle qu'ils ont à classer et à cataloguer. J'en ai fait l'expérience sur les bibles de cette date que renferment les bibliothèques de Paris et sur celles des bibliothèques des départements dont j'ai trouvé l'indication soit dans des catalogues imprimés ou manuscrits[2], soit dans les notes de M[lle] Pellechet[3], dont la compétence

[1] Je ne tiens pas compte des éditions dont l'existence est encore douteuse.

[2] J'ai consulté les catalogues manuscrits de différentes bibliothèques des départements qui sont déposés au Dép[t] des manuscrits de la Biblioth. nationale.

[3] Les indications que je dois à l'obligeance de M[lle] Pellechet sont distinguées dans le tableau suivant par des astérisques.

est attestée par les catalogues des incunables de Dijon et de Versailles aussi bien que par des recherches très neuves sur l'origine de certaines impressions françaises du xve siècle.

Je vais en présenter le tableau d'après l'ordre des numéros adoptés par M. Copinger, et, chemin faisant, je me permettrai d'ajouter quelques observations complémentaires au travail du savant bibliographe anglais.

1. [1455. Moguntiæ, Jo. Gutenberg.] 2 vol. fol. — Exemplaire sur vélin, relié en 4 vol. Nat. Vélins, 67-70. — Exemplaire sur papier, renfermant des notes qui nous apprennent que l'enluminure et la reliure des deux volumes furent terminées le 15 et le 24 août 1456. Nat. A. 71. — Exemplaire sur papier à la Mazarine. — Exemplaire à Saint-Omer*.

2. [1460. Bambergæ, A. Pfister.] 2 vol. fol. — Exemplaire relié en 3 volumes, venu de la bibliothèque de Harley; on y a joint un exemplaire du dernier feuillet, sur lequel le rubricateur avait mis la date de 1461. Nat. A. 73.

3. [1460. Argentinæ, Jo. Mentelin.] 2 vol. fol. — Nat. A. 74. — Exemplaire du tome I. Nat. A. 74 *bis*. — Exemplaire incomplet des 2 vol. Nat. A. 74 *ter*. — Musée Condé.

4. 1462. Moguntiæ, P. Schoeffer. 2 vol. fol.[1]. — Exemplaire sur vélin, avec la souscription en 7 lignes, rubriqué en Italie. Nat. Vélins, 71 et 72. — Exemplaire sur vélin, avec la souscription en 6 lignes, rubriqué à la mode parisienne, pour un propriétaire dont la devise était : EN ATENDANT, venu de Sainte-Croix de la Bretonnerie, relié en maroquin rouge en 4 vol. Nat. Vélins, 73-76. — Exemplaire sur vélin, incomplet, relié aux armes du pape Pie VI. Nat. Vélins, 77 et 78. — Exemplaire sur papier du tome II, avec la souscription en 7 lignes, auquel on a joint un exemplaire du dernier feuillet, avec la souscription en 6 lignes. Nat. A. 97. — Exemplaire sur vélin à Sainte-Geneviève. — Deux sur vélin avec la souscription en 6 lignes à l'Arsenal (65 et 66); le second de ces exemplaires est orné suivant le style parisien. — Exemplaire sur papier avec la souscription en 7 lignes, à l'Arsenal (67). — Ex. sur vélin à la Mazarine. — Ex. sur vélin au musée Condé. — Ex. à Tulle et à Tours.

5. [1466. Argentinæ, H. Eggestein, 1re édition.] 2 vol. fol. — Ex. provenu des Dominicains de Worms, à la fin duquel le rubricateur a mis la note : *Explicit tota materia*, 1470. Nat. A. 77. — Ex. incomplet, relié en 4 vol. Nat. A. 78. — Feuillet imprimé sur vélin, contenant un fragment d'Ézéchiel (chap. III-VII). Nat. Vélins, 79. — Musée Condé. — Vesoul*.

6. [1466. Argentinæ, H. Eggestein, 2e édition.] 2 vol. fol. — Exemplaire venu de Saint-Vast d'Arras, dont chaque volume s'ouvre par un frontispice enluminé dans le goût parisien, avec les armes de la famille de Rocourt; le nom du premier possesseur : «Antonius Rocurtius», est ciselé sur les tranches des deux volumes. Nat. A. 79. — Exemplaire du tome I. Nat. A. 80[2]. — Exemplaire sur vélin du tome II à la Mazarine. — Exemplaire donné aux Célestins de Sens par Gui Bernard, évêque de Langres, à l'Institut.

[1] Un excellent fac-similé d'une page de la Bible de 1462 vient de paraître sous le n° 74 dans le recueil de M. Burger : *Deutsche und italienische Inkunabeln.*

[2] Les deux exemplaires de la Bibl. nat. portent la leçon que M. Copinger a relevée dans les exemplaires du Musée Britannique et de la Bodléienne.

7. [1466. Argentinæ, H. Eggestein, 3ᵉ édition.] 2 vol. fol. — Nat. A. 81. — Musée Condé.

8. [1469. Argentinæ, l'imprimeur à l'R bizarre.] 2 vol. fol. — Exemplaire donné le 1ᵉʳ octobre 1480 à l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Aix-la-Chapelle. Nat. A. 75. — Deux autres exemplaires incomplets. Nat. A. 76 et 76 *bis*. — Deux exemplaires à l'Arsenal (68 et 70 *ter*), le second incomplet du premier volume. — Mazarine. — Châlons*, Nancy et Versailles.

9. [1469. Coloniæ, C. de Homborch.] 2 vol. fol. — Deux exemplaires. Nat. 83 et 84. — Mazarine. — Valenciennes* et Versailles (exemplaire incomplet).

10. [1470. Coloniæ, C. de Homborch.] 2 vol. fol. — Deux exemplaires. Nat. A. 86 et 87. — Exemplaire du tome I à la Mazarine.

11. [1470. Basileæ, B. Rodt.] 2 vol. fol. — Hain, nᵒ 3045.

12. [1471. Basileæ, B. Rodt et B. Richel.] 2 vol. fol. — Nat. A. 82. — Lyon*.

13. 1471. Romæ, C. Sweynham et A. Pannartz. 2 vol. fol. — Nat. A. 98. — Angers et Bordeaux; t. I à Grenoble*.

14. 1472. Moguntiæ, P. Schoeffer. 2 vol. fol. — 2 exemplaires. Nat. A. 99 et 100; dans le second exemplaire, le feuillet qui contient la souscription finale est double. — Sainte-Geneviève et Mazarine. — Cambrai et Orléans (t. I seulement).

15. [1472. Coloniæ, N. Götz.] 2 vol. fol. — Bible d'une insigne rareté, dont aucun exemplaire complet n'est connu. M. Copinger possède des fragments des deux volumes. Un exemplaire du tome II a été acquis en 1870 pour l'Université de Cambridge. 2 exemplaires de ce tome II sont à la Bibl. nat. A. 90 et 92, et un à la Mazarine.

16. [1473. Basileæ, B. Richel.] 2 vol. fol. — Nat. A. 88. — Arsenal (64). — Musée Condé.

17. 1473. Édition citée sur la foi de Maittaire.

18. [1474. Coloniæ, N. Götz.] 2 vol. fol. — Nat. A. 93. — 2 exemplaires du tome I. Nat. A. 93 *bis* et 93 *ter*.

19. 1475. [Basileæ, B. Richel.] 2 vol. fol. — Nat. A. 101. — Arsenal (70). — Avignon*.

20. 1475. Placentiæ, J. P. de Ferratis. Quarto. — Nat. A. 2330. — Sainte-Geneviève.

21. 1475. [Nurembergæ, J. Sensenschmidt.] 2 vol. fol. — Édition citée sur la foi de Van Praet[1], qui n'indique point dans quelle bibliothèque il en a vu un exemplaire, mais dont la description est trop précise pour que l'existence du livre soit révoquée en doute. La notice de M. Copinger laisse croire que la date de 1475 a été proposée par conjecture; cette date est formellement indiquée à la fin du second volume.

22. 1475. Nurembergæ, A. Coberger. Fol. — Nat. A. 102. — Arsenal (69). — Auxerre, le Puy* et Versailles.

23. 1475. Nurembergæ, A. Frisner et Jo. Sensenschmit. 2 vol. fol. — Exemplaire relié en un volume. Nat. A. 103. — Cambrai.

24. 1475. Venetiis, Fr. de Hailbrun et N. de Frankfordia. Fol. — Exemplaire sur vélin. Nat. Vélins. 903 et 904. — Exemplaire sur papier. Nat. A. 104. — Ex. sur vélin au musée Condé. — Avignon (t. II).

25. [1476. Coloniæ, N. Götz.] 2 vol. fol. — Nat. A. 89. — Exemplaire du tome II. Nat. A. 89 *bis*.

26. 1476. [Vicentiæ], Leonardus Basileensis. 2 vol. fol.

[1] [Second] Catalogue de livres imprimés sur vélin, t. III, p. 109.

27. 1476. Venetiis, Fr. de Hailbrun et N. de Frankfordia. 2 vol. fol. — Exemplaire sur vélin. Nat. Vélins, 905. — Aix*, Lyon*, Marseille et Toulouse.

28. 1476. Venetiis, N. Jenson. Fol. — Deux exemplaires sur vélin. Nat. Vélins, 80 et 81; le premier de ces exemplaires a été enluminé pour un membre de la famille de Zuniga et relié en maroquin rouge pour un roi d'Espagne. — Deux exemplaires sur papier. Nat. A. 110 et 111. — Sainte-Geneviève, Mazarine, Arsenal (71) et Institut. — Aix, Angers, Avignon, Carpentras, Châteauroux, Chaumont, Épinal (exemplaire sur vélin), le Mans, Lyon*, Marseille, Poitiers*, Versailles.

29. 1476. [Nurembergæ, Jo. Sensenschmit; ou Basileæ, B. Richel.] Fol. — Deux exemplaires. Nat. A. 107 et 108.

30. 1476. Parisiis, U. Gering, etc. 2 vol. fol. — Nat. A. 106. — Sainte-Geneviève, Mazarine et Arsenal (73). — Le Mans, Lyon*, Rennes* et Saint-Omer (t. I).

31. 1476. Neapoli, M. Moravus. Fol. — Deux exemplaires. Nat. A. 113 et 114. — Sainte-Geneviève [1] et Arsenal (deux exemplaires 72 et 83 *bis*). — Il y a à Dijon un exemplaire venu de l'abbaye de Citeaux, à laquelle il avait été donné, en août 1479, par Thomas Taqui, quand celui-ci visita Citeaux en compagnie du chancelier de France et du grand conseil du roi.

32. 1477. Norimbergæ, A. Coberger. 2 vol. fol. — Trois ex. Nat. A. 119, 120 et 121; le dernier exemplaire renferme la table des noms hébraïques, signalée dans un exemplaire qui était à la librairie de Quaritch en 1884 et 1888. — Alençon*, Toulouse et Versailles.

33. 1477. Basileæ, B. Richel. 2 vol. fol. — Deux ex. Nat. A. 117 et 118. — L'Arsenal en possède un exemplaire (74), plus un double du tome I (70 *bis*). — Besançon* et Lyon*.

34. 1478. Venetiis, Leon. Wild. Fol. — Trois ex. Nat. A. 122, 123 et 123 *bis*. — Mazarine et Arsenal. — Besançon, Chaumont, Moulins, Nantes et Toulouse.

35. 1478. Venetiis, T. de Reynsburch et R. de Novimagio. Fol. — Trois ex. Nat. A. 124, 125 et 126. — Institut. — Bordeaux, Lyon* et Saint-Omer.

36. 1478, 14 aprilis. Norimbergæ, A. Coberger. 2 vol. fol. — Arsenal (75). — Angers*.

37. 1478, 10 nov. Norimbergæ, A. Coberger. 2 vol. fol. — Deux ex. Nat. A. 115 et 116; le premier de ces exemplaires avait été vendu à Paris en 1486. — Sainte-Geneviève et Mazarine.

38. [1478]. Édition in-folio, sans date, sans lieu d'impression, sans nom d'imprimeur, n° 3048 de Hain. — Indûment citée comme étant à la Bibliothèque nationale.

[1] Dans le catalogue rédigé par Daunou (p. 217, n° 957), l'exemplaire de la Bible de Naples que possède la bibliothèque Sainte-Geneviève n'avait pas été identifié et la date en avait été rapportée aux environs de l'année 1500. A propos de ce livre, Daunou avait fait cette observation : « Je ne sais pourquoi l'on a quelquefois annoncé cette édition comme de Nevers. » Il y a là une allusion à une note manuscrite qui est en tête du volume : « Cette bible est selon les autheurs du Catalogue de M. de Rheims, de vers 1500. » Ce sont les mots *de vers* que Daunou a pris pour *Nevers*. — L'identification exacte du livre a été donnée par M[lle] Pellechet dans les tables qu'elle a jointes au travail de Daunou, p. 267 et 290.

39. 1479. [Basileæ, Jo. de Amerbach.] Fol. — Trois ex. Nat. A. 127, 128 et 129. — Mazarine. — Besançon, Carpentras et Toulouse.

40. 1479. Venetiis, N. Jenson. Folio. — Magnifique exemplaire sur vélin, enluminé à la mode parisienne. Nat. Vélins, 82. — Deux ex. sur papier. Nat. A. 130 et 131. — Sainte-Geneviève et Mazarine. — Exemplaire sur vélin au musée Condé. — Dijon, Grenoble (sur vélin), et Rennes.

41. 1479. Nurembergæ, A. Coberger. Folio. — Nat. A. 135. — Arsenal (76). — Carpentras, Grenoble, Rodez* et Toulouse*.

42. 1479. Lugduni, Perrinus Lathomi de Lotharingiis. Folio. — Arsenal (77). — Avignon, Bourg en Bresse, Gap, Lyon et Orléans.

43. 1479. Coloniæ, C. de Homborch. Folio. — Nat. Trois ex. A. 133[1], 134 et 134 *bis*. — Mazarine et Arsenal.

44. [1480. Argentorati, A. Rusch.] Édition renfermant la Glose, en 4 vol. in-fol. n° 3173 de Hain. — Nat. Trois ex. A. 766, 767 et 768. Le n° 767 a conservé sa reliure originale, ornée de beaux coins en cuivre. Le n° 768 est incomplet du tome IV. — Deux ex. à la Mazarine. — Deux ex. à l'Arsenal. — Avignon* (incomplet du tome IV), Cambrai*, Grenoble*, Lille*, Lyon* (incomplet du tome IV), Nancy, Niort* et Rennes.

45. 1480. Venetiis, O. Scotus. Quarto. — Nat. A. 2334. — Arsenal (78) et Mazarine. — Angers, Besançon, Cambrai*, Chartres*, Dole, le Mans, le Puy*, Lille*, Marseille, Poitiers et Versailles.

46. 1480. Venetiis, Fr. de Hailbrun. Quarto. — Exemplaire sur vélin. Nat. Vélins, 1412. — Deux ex. sur papier. Nat. A. 2331 et 2332. — Arsenal (79, deux ex.), Sainte-Geneviève et Institut. — Avignon*, Bourges*, Châlons*, Chaumont*, le Mans, Marseille*, Rennes*, Rouen*, Toulouse et Valence*.

47. 1480. Ulmis, Jo. Zainer. Folio. — Nat. A. 148. — Le Mans*, Lyon* et Nancy.

48. 1480. Norimbergæ, A. Coberger. Folio. — Sainte-Geneviève et Mazarine. — Amiens, et Rouen*.

49. 1480. Florentiæ. Édition dont l'existence est douteuse.

50. 1480. Coloniæ, [Nic. Götz.] 2 vol. fol. — Deux ex. Nat. A. 136 et 136 *bis*. — Exemplaire de la partie renfermant le Nouveau Testament. Nat. A. 136 *ter*. — Rodez* et Rouen* (ex. incomplet).

51. 1481. Venetiis, Jo. de Colonia et N. Jenson. Avec les gloses de Nicolas de Lire, etc. Fol. 4 vol. — Exemplaire sur vélin, incomplet, dont les diverses parties n'ont pas été reliées suivant l'ordre régulier. Nat. Vélins, 111-114. — Exemplaire sur papier, de la bibliothèque des rois aragonais de Naples. Nat. A. 805. — Avignon*, Louviers*, Rouen* et Versailles.

52. 1481. Venetiis, Leon. Wild. Folio. — Nat. A. 137. — Sainte-Geneviève. — Aix*, Albi, Angers, peut-être Clermont, Draguignan*, le Mans, Mirecourt*, Nantes, Poitiers*, Saint-Mihiel*, Tours et Troyes.

53. 1481. [Basileæ, Jo. de Amerbach.] Folio. — Quatre ex. A. 138, 139, 140 et 140 *bis*. — Ex. de la seconde partie à la Mazarine. — Sainte-Geneviève. — Lille* et Lyon*.

[1] Dans cet exemplaire on remarque, au verso du premier feuillet et au verso de l'avant-dernier, l'impression d'une marque de forme carrée, sur laquelle se détache en blanc un monogramme formé des lettres M. S. C'est sans doute la marque d'un des premiers possesseurs du livre.

54. Ici, sous la date de « Nuremberg, 1481, » M. Copinger avait provisoirement placé un ouvrage en deux volumes qu'il n'avait pas pu examiner et que Hain a décrit sous le n° 10369. — Cet ouvrage, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale (A. 804), ne renferme que les Postilles de Nicolas de Lire; il ne doit donc pas figurer sur la liste des éditions de la Bible du xv° siècle.

55. 1482. Folio. — Nat. A. 141. — Dole*, Lyon*, Nancy, Périgueux*.

56. 1482. [Lugduni], Marcus Reinhardi de Argentina et Nic. Philippi de Bensheym. Folio. — Deux exemplaires, le second relié aux armes de Léonor d'Estampes de Valençay. Nat. A. 142 et 143. — Arsenal (80) et Sainte-Geneviève [1]. — Bourg-en-Bresse, Chartres, Grenoble, le Mans, Lyon*, Rouen*, Toulouse et Tours.

57. 1482. Norimbergæ, A. Coberger. Folio. — Nat. A. 144. — Marseille, Poitiers* et Rouen*.

58. 1482-1483. Venetiis, Fr. Renner de Hailbrun. Avec les Postilles de Nicolas de Lire. Fol. 3 vol. — Ex. du volume renfermant le Nouveau Testament. Nat. A. 808. — Ex. du volume dans lequel on a réuni toutes les « Additiones Pauli, episcopi Burgensis », comme dans l'exemplaire de la Bodléienne. Nat. A. 808 *bis*. — Ex. des trois volumes. Arsenal. — Ex. du volume des « Additiones » à Sainte-Geneviève. — Exemplaire défectueux des trois volumes, sur vélin, à Reims. — Lyon*, Marseille* (t. II et III), Niort* (t. II), Roanne* (t. III) et Vesoul*.

59. 1483. Venetiis, Jo. Magnus Herbort de Selgenstadt. Folio. — Deux ex. Nat. A. 147 et 147 *bis*. — Sainte-Geneviève et Mazarine. — Lyon*.

60. 1483. Venetiis, Fr. Renner de Hailbrun. Quarto. — Deux ex. Nat. A. 2335 et 2336. — Mazarine. — Arras*, Caen*, Lille*, Saint-Brieuc et Vesoul.

61. 1483. Quarto. — Nat. A. 2338. — Arsenal (81 *bis*). — Amiens*. — Cette édition est indûment annoncée par Hain (n° 3088) et par M. Copinger comme étant de format in-folio.

62. 1483. Folio. Édition dont M. Copinger n'a point vu d'exemplaire, mais dont l'existence paraît bien établie par le témoignage de Masch.

63. 1483. [Lugduni.] Folio. Édition que M. Copinger considérait comme très rare, d'une origine indéterminée et dont il ne connaissait qu'un exemplaire acheté par lui de Rosenthal en 1888. M. Castan en a décrit un exemplaire conservé à Besançon [2]; il a supposé que l'impression en avait été faite à Lyon. — Il y en a trois exemplaires à la Bibliothèque nationale : A. 145 (des Augustins déchaussés de Paris); A. 146 (exemplaire acheté en 1483 par le curé de Menessere, au diocèse d'Autun); A. 146 *bis* (exemplaire cédé en 1647 par les Dominicains de Gonesse aux Dominicains de la rue Saint-Honoré, à Paris). — Exemplaire à l'Arsenal (81). — Deux ex. à Grenoble* et deux à Lyon*.

64. 1484. Venetiis, Jo. Magnus de Herbort de Selgenstadt. Quarto. — Trois exemplaires. Nat. A. 2339, 2339 *bis* et 2340. — Sainte-Geneviève, Mazarine et Arsenal (82). — Autun, Marseille et Rennes (?).

65. 1484. Venetiis, A. Coberger. Avec les Postilles de N. de Lire. 2 vol. fol. Je

[1] Le catalogue des incunables de Sainte-Geneviève, p. 121, n° 378, attribue cette édition à Strasbourg.

[2] Le catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon est à la veille de paraître sous les auspices de la Société d'émulation du Doubs. Il formera un fort volume in-octavo, dans lequel 980 volumes environ du xv° siècle sont décrits avec la critique et le goût qui caractérisent tous les travaux du très regretté Castan.

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'hésite pas à considérer cette édition comme imaginaire. Antoine Koburger, en 1484, exerçait son industrie à Nuremberg et non pas à Venise.

66. 1485. Venetiis, Paganinus de Paganinis. Avec la Glose et les Postilles de N. de Lire. Édition qui me paraît très problématique.

67. 1485. Nurembergæ, A. Coberger. Avec les Postilles de Nicolas de Lire. 4 parties in-fol. — Avignon*, Mende* et Rodez* (tome I).

68. 1485. Folio. Hain, n° 3092. — Orléans*.

69. 1486. Folio. Hain, n° 3093. — Cambrai (?), le Mans, Marseille*.

70. 1486. [Basileæ, Jo. de Amerbach.] Folio. — Deux ex. Nat. A. 149 et 150. — Amiens, Besançon, Bourges* et Cambrai*.

71. 1486. [Basileæ, Jo. de Amerbach.] Folio. Hain, n° 3095.

72. 1486. Venetiis. 2 vol. fol. — Édition dont l'existence ne me paraît pas bien établie.

73. 1487. Venetiis, Ge. de Rivabenis. Quarto. — Ex. sur vélin. Nat. Vélins, 1413. — Deux ex. sur papier. Nat. A. 2341 et 2342. — Sainte-Geneviève. — Le Mans, Lyon*, Orléans et Rennes. — M. Copinger doute qu'il y ait eu un titre à cette édition de la Bible. Le titre existe dans les trois exemplaires de la Bibliothèque nationale.

74. 1487. Venetiis. Folio. — Édition dont M. Copinger considère l'existence comme fort douteuse.

75. 1487. Folio. — Édition que M. Copinger n'a jamais vue et qui n'a point encore été décrite en détail. — Nat. A. 2287. — Arsenal (84). — Caen*, le Mans*, Mâcon*, Marseille*, Rennes*, Rodez*, Tulle* et Vesoul*.

76. 1487. Basileæ, N. Kesler. Folio. — Arsenal (83).

77. 1487. Norimbergæ, A. Coberger. Avec les Postilles de N. de Lire. 4 parties in-fol. — Ex. du volume II. Nat. A. 809. — Nice* (vol. II) et Saint-Dié*.

78. 1489. Basileæ, N. Kesler. Folio. — Édition dont l'existence est douteuse.

79. 1489. Folio. — Arsenal (84 *bis*).

80. 1489. Lugduni, Lazarus David Grosshofer. Fol. — Édition fort douteuse. On n'a point signalé ailleurs le nom de « Lazarus David Grosshofer ».

81. 1489. Venetiis, O. Scotus. Fol. — Édition dont l'existence reste à démontrer.

82. 1489. Venetiis, O. Scotus. Avec la Glose et les Postilles de N. de Lire, 4 vol. fol. — Marseille, Orléans* et Saint-Omer* (t. IV).

83. 1489. [Spiræ, P. Drach.] Fol. — La Rochelle*.

84. 1489. [Spiræ, P. Drach; ou Argentorati, Jo. Pryss.] Fol. — Nat. A. 2288. — Mazarine.

85. 1490. [Lugduni], Jo. Malieti. Fol. — Deux exemplaires. Nat. A. 151 et 152. — Arsenal (100). — Amiens, Besançon (3 ex.), Bourges*, Grenoble*, Lyon*, Nantes, Salins* et Toulouse.

86. 1490. [Spiræ, P. Drach.] 2 vol. fol.

87. [1490. Basileæ.] Fol. — Mazarine.

88. 1491. Basileæ, N. Kesler. Fol. — Avignon, le Mans, Rouen* et Saint-Mihiel*.

89. 1491. Fol. — Mazarine et Sainte-Geneviève. — Besançon et le Mans.

90. 1491. Basileæ, Jo. Froben. Octavo. — Nat. A. 5639. — Sainte-Geneviève et Mazarine. — Aix, Angers, Besançon, Bourg*, Cambrai, Carpentras, Charleville, Clermont-Ferrand*, Dijon, le Mans, Lyon*, Nancy, Rouen*, Toulouse, Tours et Verdun*.

91. Sous ce numéro M. Copinger (p. 160) annonce une bible latine, en un volume in-folio, imprimé à Venise, en 1491, par « Simon de Garra ». Ce livre n'a jamais existé, quoiqu'il ait été mentionné par plusieurs bibliographes, tels que le P. Le Long, Maittaire, Weislinger, Walch, Masch, Panzer et Hain. Tout ce qu'on en a dit repose sur ces deux lignes de la *Bibliotheca Telleriana* (p. 2, col. 1), imprimée en 1693 : « Biblia latina. Venetiis, apud S. de Garra. 1491. In folio. » Il y a là une singulière méprise, dont il est aisé de se rendre compte. L'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, le propriétaire de la « Bibliotheca Telleriana », ayant disposé de ses livres en faveur des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, on devait supposer que la bible de Simon de Garra devait se retrouver dans l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève. En effet, le *Catalogue des incunables de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, rédigé par Daunou, qui vient de paraître en un volume in-8°, mentionne en ces termes (p. 156) la bible dont il est ici question : « Biblia latina. Venetiis, Simon de Gara. 1491. In-fol. Gothique. » Mais quel n'a pas été mon étonnement quand, en ouvrant le volume ainsi désigné par Daunou, volume relié aux armes de Léonor d'Estampes de Valençay, j'y ai reconnu un exemplaire assez défectueux d'une bible imprimée en 1491, dans une ville indéterminée et par un imprimeur encore inconnu, bible que M. Copinger a décrite sous le n° 89, dont il y a un exemplaire à la Mazarine et dont M. Castan a donné la notice dans le catalogue, encore inédit, des incunables de la bibliothèque de Besançon! Restait à découvrir comment le bibliothécaire de Le Tellier et Daunou après lui avaient été amenés à attribuer le livre à Simon de Garra, imprimeur, dont, par parenthèse, j'ai vainement cherché le nom sur la liste des imprimeurs vénitiens du XVe siècle dressée par Burger. Le mystère s'explique quand on lit la note tracée par une main inconnue au bas de la première page du volume : « Impressum Venetiis, anno 1491, apud Sacium de Garra. » Il faut donc rayer sans la moindre hésitation l'édition à laquelle M. Copinger avait assigné le n° 91 sur la liste des bibles du XVe siècle.

92. 1491. Venetiis, [Ge. de Rivabenis.] Quarto. — Édition que M. Copinger n'a point rencontrée et dont il y a peut-être un exemplaire à Chartres.

93. 1491. Sevilæ, Paulus de Colonia, Jo. Pegniczer de Nuremberga, etc. Fol. — Édition que M. Copinger n'a pu voir et qu'aucun bibliographe ne paraît avoir décrite. D'autres livres, publiés à Séville en 1491, portent les noms des mêmes imprimeurs : voir Hain, n°s 13133, 15581 et 12427.

94. 1492. Venetiis, Hieronymus de Paganinis. Fol. — Édition dont M. Copinger n'a point vu d'exemplaire et qui pourrait bien faire double emploi avec la suivante. Il n'y en a point d'exemplaire à la Bibliothèque nationale, comme on l'avait cru par suite d'une confusion avec la Bible in-8° de la même année.

95. 1492. Venetiis, Hier. de Paganinis. Octavo. — Nat. A. 5640. — Avignon*, Chartres, le Puy*, Saint-Chamond* et Vitry-le-François.

96. 1492. Venetiis. Quarto. — Édition fort douteuse.

97. 1492. Argentinæ. Avec les Postilles de N. de Lire. 4 vol. fol. — Nat. A. 2397. Cet exemplaire présente une particularité curieuse. Dans le deuxième volume, sur le verso du dernier feuillet, on remarque une inscription qu'un des premiers possesseurs y a fait ajouter en caractères d'imprimerie : *Bartholomaeus* ‖ *Microdulus* seu ‖ (place d'un mot effacé) *est* ‖ *possessor* ‖ *hujus* ‖ *libri*. C'est un des plus anciens exemples d'*ex libris* imprimé. — Aix*, Arras*, Avignon* (t. IV), Montpellier* et Vesoul*.

98. 1493. Nurembergæ, A. Coberger. Avec les Postilles de N. de Lire. 4 vol. fol. — Nat. A. 811.

99. 1494. Venetiis, Fr. Renner de Hailbrun. Quarto. — L'existence de cette édition est fort douteuse.

100. 1494. Venetiis, S. Bevilaqua. Quarto. — Deux exemplaires. Nat. A. 2343 et 2344. — Arsenal (85). — Lyon*.

101. 1494. [Lugduni,] Mathias Hus. Folio. — Cinq exemplaires. Nat. A. 153, 154, 155, 155 *bis*, et 155 *ter*. — Sainte-Geneviève, Mazarine et Arsenal (101). — Abbeville*, Avignon*, Caen*, Chartres, Chaumont, Grenoble, Lyon* (2 ex.), Nîmes, Rouen*, Tours, Vesoul et Vitry-le-François.

102. [1494. Lugduni,] Jo. Syber. Avec les Postilles de N. de Lire. Quatre parties, in-fol. — Mazarine. — Avignon*, Bourg*, Cambray*, Montbéliard*, Niort* et Orléans*.

103. 1495. Basileæ, Jo. Froben. 8°. — Deux exemplaires. Nat. A. 5642 et 5643. — Arsenal, Sainte-Geneviève, Mazarine et Institut. — Avignon*, Bourg*, Carpentras, Grenoble*, Langres* (ex. brûlé en 1892), le Mans, Lille*, Lyon*, Marseille, Nancy, Nantes, Nice*, Poitiers*, Rennes*, Tonnerre*, Toulouse* (2 ex.), Troyes, Valence* et Vesoul*.

104. [1495? Parisiis.] Octavo. Édition douteuse ou indûment rapportée au xv° siècle.

105. 1495. Venetiis, Paganinus de Paganinis. Avec la Glose et les Postilles de N. de Lire. Quatre parties fol. — Avignon*.

106. 1496. Brixiæ, Jac. et Ang. Britannici. 8°. — Nat. A. 5644. — Fragment à Nice*.

107. 1496. Venetiis. — Édition très douteuse.

108. 1497. Coloniæ. Fol. — M. Copinger n'a jamais rencontré d'exemplaires de cette édition; il la cite sur l'autorité de Weislinger [1], qui en a mentionné un exemplaire conservé, disait-il, à Paris, dans la bibliothèque Mazarine. Je me suis assuré que la Mazarine ne possède point de bible imprimée à Cologne en 1497, et je crois que le n° 108 du catalogue de M. Copinger répond à une édition qui n'a jamais existé.

109. 1497. [Lugduni,] Fr. Fradin et Jo. Pivard. Quarto. — A. 2346. — Mazarine. — Avignon*, Besançon, Bordeaux, Chartres, Épinal, Grenoble, la Rochelle, le Mans*, Lyon*, Provins* et Rennes. — M. Copinger, adoptant l'opinion de Panzer et de Hain (n° 3121), attribue cette édition à la ville de Paris, attribution qu'on retrouve dans le *Register* de Burger. François Fradin et Jean Pivard sont connus pour avoir travaillé à Lyon. Péricaud cite un Sacramentaire d'Uzès imprimé à Lyon en 1500 par François Fradin, un commentaire sur Térence, imprimé à Lyon en 1498 par Jean Pivard, et des Postilles sur les évangiles et les épîtres, imprimées à Lyon par le même Jean Pivard en 1500. Voir *Bibliographie lyonnaise du xv° siècle*, par Ant. Péricaud l'aîné (Lyon, 1851, in-8°), p. 42 et 49, n°° 190, 219 et 221.

110. 1497. Venetiis, Hier. de Paganinis. Octavo. — Nat. A. 5645. — Sainte-Geneviève, Lille* et Toulouse.

111. 1497. Argentinæ. Fol. — Nat. A. 2289. — Mazarine. — Avignon*, Besançon, Carpentras*, Chartres et Lyon*.

112. 1497. Nurembergæ, A. Coberger. Avec les Postilles de N. de Lire. Quatre

[1] *Armamentarium catholicum*... (Argentinæ, 1749, in-fol.), p. 740. Les autres bibliographes qui ont mentionné une bible imprimée à Cologne en 1497, Maittaire, Hartzheim, Masch, Panzer et Hain, paraissent avoir copié une très vague indication contenue dans la *Bibliotheca Sacra* du P. Le Long.

parties fol. — Avignon* (t. IV), Bourges* (t. I et II), Grenoble*, Lyon*, Montbéliard* (t. I et III) et Versailles.

113. 1498. Venetiis, S. Bevilaqua. Quarto. — Deux exemplaires. Nat. A. 2347 et 2348. — Mazarine.

114. 1498. Basileæ. Avec les Postilles de N. de Lire. Quatre vol. fol.

115. 1498. Basileæ, J. P. de Langendorff et Jo. Froben. Six part. fol. — Nat. A. 807. — Angers*, Avignon (t. I, II, III et VI), Beaune (t. II et V), Besançon, Cambrai, Épinal, le Havre* (t. VI), Rodez*, Soissons*, Troyes* (t. I et II) et Vitry-le-François*.

116. 1498-1502. Jo. Froben. Avec la Glose et les Postilles de N. de Lire. Six vol. fol. — Cambrai.

117. 1498-1502. Basileæ, Jo. de Amerbach. Avec les Postilles de Hugues de Saint-Cher. Sept vol. fol. — Nat. A. 777 (exemplaire auquel manque le dernier volume). — Angers*, peut-être Avignon* (t. I, II et III), Beaune*, Bordeaux*, Bourges* (t. II), Cambrai*, Épinal*, Joigny* et Rodez* (t. IV). — M. Copinger croit que l'édition a été faite aux frais d'Antoine Coberger. Ce qui résulte de deux lettres imprimées au commencement du premier volume et à la fin du dernier, c'est que Jean d'Amerbach a dédié ce grand et bel ouvrage à Antoine Coberger, qui avait encouragé l'entreprise et qui avait réuni les manuscrits des Postilles de Hugues de Saint-Cher sur les différents livres de la Bible.

118. 1499. Lugduni. Fol. — Édition dont l'existence n'est pas encore bien établie.

119. [1499]. Parisiis, Th. Kerver. Octavo. — Édition douteuse, ou du moins dont la date n'est rien moins qu'établie.

120. 1500. [Lugduni], Jo. Pivart. Quarto. — Nat. A. 2345. — Sainte-Geneviève. — Arbois*, Avignon*, Amiens, Épinal, Lyon* et Troyes.

121. 1500. Parisiis, S. Vostre. Fol. Édition douteuse.

122. 1500. Lugduni, Jac. Sacon. Quarto. Édition douteuse.

123. 1500. Nurembergæ, A. Coberger. Fol. Édition douteuse.

124. 1500. Basileæ, Jo. Froben. Octavo. Édition douteuse.

Les notices de M. Copinger sont disposées avec beaucoup de clarté; on se retrouve sans peine au milieu de tous les détails qu'il a patiemment relevés et qui ont tous leur utilité pour les recherches et les vérifications dont les anciennes éditions de la Bible peuvent être l'objet. Les points essentiels de ces notices ont été groupés, à la fin du volume, dans un tableau synoptique dont les huit colonnes nous offrent, pour chaque édition, le numéro d'ordre, la date, le lieu d'impression, le nom de l'imprimeur, le format, le nombre des volumes, le nombre des lignes[1] à la page ou à la colonne, le nom des bibliographes qui ont parlé du livre (Brunet, Denis, Ebert, Graesse, Hain, le Père Le Long, Maittaire, Masch, Panzer et Walch) et l'indication des principaux dépôts

[1] Il est impossible d'éviter toute erreur dans des colonnes remplies de sigles et de chiffres. J'en signalerai une à la page 208, où la bible n° 8 est indiquée comme ayant 52 lignes à la colonne. Au lieu de 52, il faut lire 56.

dans lesquels la présence du livre a été constatée (le Musée Britannique, la Bodléienne, l'Université de Cambridge, la Bibliothèque nationale de Paris, la Bibliothèque royale de Stuttgart, les Universités de Gœttingue, de Munich et de Strasbourg, la bibliothèque Lenox, à New-York, les collections Spencer, Makellar et Copinger). Une expérience personnelle m'a fourni l'occasion d'apprécier combien l'usage de ce tableau facilite et abrège les recherches auxquelles il faut procéder quand on est aux prises avec des exemplaires incomplets des premiers et des derniers feuillets.

L'exécution matérielle des *Incunabula biblica*, luxueuse à certains égards, est généralement satisfaisante. Les types employés par l'imprimeur laissent cependant parfois à désirer. M. Copinger a tenu à conserver la coupure des lignes et le système des abréviations, ce qui, en effet, dans beaucoup de cas, est, sinon nécessaire, du moins très commode pour établir les identifications. Malheureusement les caractères qu'il avait à sa disposition rendent fort imparfaitement les formes adoptées par les typographes du xve siècle. Ainsi :

Le signe p̄ (*pre*) tient lieu du signe ꝓ (*pri*) : inp̄mendi, p. 13, col. 2, l. 18 et 28.

Le signe ꝑ (*per*) est employé à la place de ꝓ (*pro*) : ꝑbate, p. 81, col. 2, l. 17. De même, p. 90, col. 1, l. 28; p. 95, col. 2, l. 31, et bien ailleurs. — ꝑlogus, p. 107, col. 2, l. 31.

Le signe p⁹ est employé, p. 48, col. 1, l. 8, au lieu de p⁹ pour figurer le mot *post*.

Le groupe qs, avec un tréma sur le q (p. 128, col. 1, l. 9), représente très imparfaitement le q traversé par une barre et surmonté du signe abréviatif d'un *a*, par lequel le mot *quam* est figuré dans les vieilles impressions.

Ymo, avec un tréma sur l'y (p. 96, col. 1, l. 15) n'est point l'équivalent de ymo avec un trait horizontal superposé à la lettre m (ymmo).

Posciti⁹ (p. 96, col. 1, l. 17) ne rend pas le mot posciti', puisque s supérieur mis à la fin d'un mot est tout à fait distinct du signe ⁹, équivalent de *us*.

Nous devons aussi regretter que les épreuves n'aient pas toujours été corrigées avec la rigueur qu'on exige aujourd'hui dans les travaux bibliographiques. Voici quelques exemples, pris un peu au hasard, de leçons vicieuses qui n'auraient pas dû échapper à un prote exercé :

P. 13, col. 2, l. 12, Maguntȳ, *au lieu de* : Maguntn̄.
P. 13, col. 2, l. 14 et 22, diotes *au lieu de* : dioceſ̄.
P. 13, col. 2, l. 20 et 30, Moguntū, *au lieu de* : Moguntn̄.

P. 13, col. 2, l. 32, per istoez, *au lieu de :* per ioh'ez.
P. 48, col. 1, l. 11, dispensa, *au lieu de :* dispersa.
P. 49, col. 2, l. 35, Om dicit, *au lieu de :* Qui dicitur.
P. 50, col. 1, l. 25, nom libris testamenti, *au lieu de :* novi libris test.
P. 81, col. 2, l. 3, MCCCC LXXIII, *au lieu de :* MCCCC LXXVIII.
P. 83, col. 2, l. 27, monarchus, *au lieu de :* monachus. (La même faute se retrouve à la p. 93, col. 1, l. 13.)
P. 95, col. 1, l. 4, de lotharingia, *au lieu de :* lothoringia.
P. 96, col. 2, l. 5, Qñi, *au lieu de :* Qm̃ (Quam). (Je crois du moins que la lettre qui suit le Q est un *m* dont le troisième jambage est insuffisamment relié au second).
P. 104, col, 2, l. 15, testamenoꝫ, *au lieu de :* testamentoꝫ.
P. 104, col. 2, l. 19, dictiomi, *au lieu de :* dictionũ.
P. 104, col. 2, l. 20, possitis, *au lieu de :* positis.
P. [illegible]8, col. 2, l. 3, dmce, *au lieu de :* dñice.
P. 122, col. 1, l. 22, hoc tempestate, *au lieu de :* hac t.
P. 145, col. 2, l. 27, extirit, *au lieu de :* extitit.
P. 145, col. 2, l. 30 et 31, junamine, *au lieu de :* juvamine.

On pourrait se demander si les éditions de la Bible qui ont paru au xve siècle méritaient la peine que M. Copinger a prise pour en rechercher les origines, en signaler les caractères distinctifs et en décrire les exemplaires. La réponse à cette question ne saurait être douteuse. En faisant connaître les résultats de ses laborieuses enquêtes, l'auteur des *Incunabula biblica* a singulièrement simplifié la tâche des bibliothécaires qui, dans plus d'une circonstance, pouvaient être embarrassés pour donner à leurs catalogues une précision suffisante. Il importait d'ailleurs de fixer les bases du classement d'une série de livres dont nous devons tenir grand compte si nous voulons connaître l'état des études théologiques à la fin du moyen âge et les efforts par lesquels on réussit à mettre à la portée des théologiens et de tous les membres du clergé des textes relativement corrects et facilement accessibles. Mais l'examen auquel M. Copinger s'est livré est principalement utile pour suivre l'histoire des progrès de l'imprimerie et pour apprécier les mérites des principaux artistes qui ont introduit ou répandu l'exercice de cet art merveilleux en Allemagne, en Suisse, en Italie et en France.

Un fait qui, je le sais, n'a aucune valeur scientifique, montre bien l'importance qu'on attache aux anciennes éditions de la Bible. C'est l'élévation progressive des prix que ces livres atteignent aujourd'hui dans les ventes publiques. Deux ou trois exemples pourront en donner une idée.

Un exemplaire sur vélin de la Bible Mazarine, incomplet de deux feuillets, acheté 12,600 francs par Perkins en 1825, a été adjugé en 1875 à lord Ashburnham pour 85,000 francs. Un exemplaire sur pa-

pier de la même édition est monté à 97,500 francs en 1884, à la vente des livres de sir John Thorold; il appartient aujourd'hui au Rev. William Makellar, d'Édimbourg. D'après ces prix, on peut sans exagération évaluer à 120,000 francs l'exemplaire sur vélin que possède la Bibliothèque nationale, et à plus de 150,000 l'exemplaire sur papier, conservé dans le même dépôt, sur les derniers feuillets duquel se lisent deux notes manuscrites portant que l'enluminure et la reliure en furent achevées le 15 août 1456 pour le second volume, et le 24 du même mois pour le premier.

Un exemplaire sur vélin de la Bible en deux volumes que Pierre Schoeffer publia à Mayence en 1462 a successivement atteint les prix suivants dans les sept ventes où il a figuré depuis l'année 1769 : 3,200 francs en 1769 (Gaignat), 4,086 francs en 1783 (La Vallière), 4,750 francs en 1817 (Mac Carthy), 5,400 francs en . . . . . (Watson Taylor), 4,325 francs en 1827 (Dent), 19,500 francs en 1873 (Perkins) et 25,625 francs en 1887 (Crawford).

Un libraire n'a pas craint dans ces derniers temps de demander 150,000 francs d'un exemplaire de la Bible imprimée à Bamberg par Albrecht Pfister.

On comprend que les grandes bibliothèques aient tenu à honneur de recueillir beaucoup de ces éditions, si recherchées et si dignes de l'être. On n'en compte pas moins de quatre-vingt-quatre à la Bodléienne d'Oxford, soixante-treize au Musée Britannique, soixante-deux à la Bibliothèque royale de Stuttgart, trente-quatre à l'Université de Cambridge, trente-sept à la bibliothèque Lenox à New-York, vingt-sept à l'Université de Strasbourg, vingt à celle de Munich et vingt et une à celle de Gœttingue.

La Bibliothèque nationale possède soixante-quatorze éditions de la Bible latine antérieures à l'année 1501. Elle arrive donc en deuxième ligne, immédiatement après la Bodléienne. C'est au zèle de Van Praet qu'elle doit d'occuper un rang aussi honorable. Les rédacteurs du catalogue imprimé en 1739 n'avaient pu enregistrer que treize bibles latines du xv[e] siècle. La plupart des soixante et une autres que nous possédons aujourd'hui nous sont arrivées par les soins de Van Praet, dont la clairvoyance, l'érudition bibliographique et l'esprit d'initiative, constamment secondés par l'administration supérieure, ont donné à notre fonds d'incunables les majestueuses proportions que les vrais bibliophiles sont unanimes à admirer.

La série des bibles latines du xv[e] siècle est bien représentée dans les autres bibliothèques de l'État à Paris. Il y en a vingt-trois à Sainte-

Geneviève, vingt-neuf à l'Arsenal, trente-deux à la Mazarine et cinq à l'Institut.

M. le duc d'Aumale en a réuni sept dans le musée Condé.

Près de quatre-vingts bibliothèques publiques des départements possèdent des bibles du xve siècle. Elles y sont réparties dans les proportions suivantes :

25 à Lyon.
21 à Avignon.
15 au Mans.
11 à Besançon, Grenoble et Marseille.
10 à Cambrai et Toulouse.
9 à Rennes et Rouen.
8 à Angers et Versailles.
7 à Chartres et Vesoul.
6 à Bourg, Carpentras, Lille, Nancy et Orléans.
5 à Aix, Épinal, Poitiers, Rodez et Tours.
4 à Amiens, Bordeaux, Bourges, Chaumont, Nantes, Saint-Omer et Troyes.
3 à Caen, Dijon, Nice et Vitry-le-François.
2 à Arras, Beaune, Châlons, Clermont-Ferrand, Dole, la Rochelle, le Puy, Montbéliard, Niort, Saint-Mihiel, Tulle et Valence.
1 à Abbeville, Albi, Alençon, Arbois, Autun, Auxerre, Charleville, Châteauroux, Draguignan, Gap, Joigny, le Havre, Louviers, Mâcon, Mende, Mirecourt, Montpellier, Moulins, Nîmes, Périgueux, Provins, Reims, Roanne, Saint-Brieuc, Saint-Chamond, Saint-Dié, Salins, Soissons, Tonnerre, Valenciennes et Verdun.

Si, par un exemple, on veut avoir l'idée des ressources qu'offre aux travailleurs l'ensemble des vieux livres conservés à Paris, dans nos bibliothèques publiques, on constatera avec une certaine satisfaction que, sur les quatre-vingt-dix-neuf éditions de la Bible latine connues pour avoir été publiées au xve siècle, il en est quatre-vingt-trois, c'est-à-dire plus des cinq sixièmes qui peuvent être examinées dans les grands dépôts de l'État à Paris. Pour beaucoup de séries bibliographiques nous n'arrivons malheureusement pas à une proportion aussi avantageuse.

Les bibles du xve siècle sont très ardemment poursuivies par les grands amateurs, dont la concurrence a singulièrement favorisé la hausse des prix. On en comptait soixante-deux dans la bibliothèque du duc de Sussex dispersée en 1844. La collection que lord Spencer vient de vendre pour 5 millions et demi à Mme Rylands, de Manchester, en renferme vingt-six, parmi lesquelles figurent les plus rares et les plus précieuses, la bible de Gutenberg, celle de Pfister, la première et la seconde de Schoeffer (1462 et 1472), les deux premières d'Eggestein, celle de Sweynheym et Pannartz, celle d'Ulric Gering, etc. Le révérend William

Makellar d'Édimbourg est parvenu à réunir vingt-deux éditions de la Bible latine antérieures au XVI[e] siècle. Mais la plus nombreuse collection de ce genre que particulier ait jamais formée est celle de M. W. A. Copinger. Elle mérite d'être signalée d'une façon spéciale, parce que, entre les mains de l'amateur qui l'a créée, elle est un puissant instrument de travail.

M. Copinger s'est procuré soixante-six bibles latines du XV[e] siècle, c'est-à-dire à peu près autant qu'on en compte sur les rayons de la Bibliothèque nationale. Il a donc pu sans sortir de son cabinet préparer une bonne partie de la bibliographie qu'il vient de nous donner. Cette collection n'est pas moins riche pour les temps modernes. Elle comprend, en effet, deux cent trois éditions du XVI[e] siècle, cent dix-sept du XVII[e], quatre-vingt-dix-sept du XVIII[e] et soixante du XIX[e], soit un total de quatre cent soixante-dix-sept, ou bien cinq cent quarante-trois, si l'on tient compte des incunables. Une liste sommaire, accompagnée de notes intéressantes, vient d'en être imprimée dans un élégant volume que l'auteur a distribué à ses amis et dont le titre est reproduit en tête du présent article. Cette liste, et, mieux encore, une liste générale des éditions du XVI[e] siècle, au nombre de quatre cent trente-huit, qui remplit les pages 210-221 des *Incunabula Biblica*, prouvent que M. Copinger connaît à fond la bibliographie de toutes les éditions du texte latin de la Bible. Espérons que l'accueil fait à la description des éditions du XV[e] siècle le décidera à traiter avec le même soin, sinon avec des développements aussi considérables, l'histoire des bibles latines imprimées depuis l'année 1501.

LÉOPOLD DELISLE.

Le manuscrit étrusque d'Agram (*Die Etruskischen Mumienbinden des Agramer National-Museums, beschrieben und herausgegeben* von Prof. Krall. Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Vienne*, 1892).

L'an dernier, on exposait dans ce journal comment l'*Ἀθηναίων Πολιτεία* d'Aristote, et comment les *Mimiambes* d'Hérondas, qu'on avait pu croire perdus à jamais, avaient été restitués au monde savant, de la manière la plus imprévue et la plus heureuse, par l'Égypte. C'est encore à

l'Égypte que nous devons la découverte, plus inattendue encore, dont la nouvelle s'est répandue il y a quinze mois, et dont l'énoncé pouvait d'abord provoquer l'incrédulité, la découverte d'un manuscrit étrusque. Les circonstances accompagnant la trouvaille étaient faites pour surprendre : il s'agissait d'un manuscrit tracé sur des bandelettes qui avaient servi à envelopper le corps d'une momie. La momie elle-même ne venait pas directement de l'Égypte : elle en était sortie il y a près d'un demi-siècle, et elle se trouvait exposée depuis plus de trente ans au Musée public d'Agram. Cet assemblage de circonstances pouvait inspirer des doutes; mais ils se sont dissipés peu à peu devant des renseignements de plus en plus précis. Aujourd'hui nous possédons tous les éléments de la question, ainsi que le texte même du manuscrit, grâce à la belle publication dont nous sommes redevables à M. Krall, l'auteur de la découverte. Nous allons en rendre compte à nos lecteurs, mais en les avertissant dès le commencement qu'ils devront se contenter, comme l'a fait M. Krall lui-même, d'une narration pour ainsi dire extérieure, en attendant le jour où il sera possible de pénétrer les mystères du texte et d'exposer le système, jusqu'aujourd'hui inexpliqué, de la grammaire étrusque.

Au catalogue de la collection égyptienne du Musée d'Agram, publié en 1880 par le conservateur du Musée, M. de Bojnicic, on pouvait lire la mention suivante : « Dans une vitrine la momie d'une jeune femme. Dans une autre vitrine sont conservées les bandelettes de cette momie; elles sont entièrement couvertes de caractères inconnus jusqu'à présent. Ces bandelettes, spécimen unique d'une écriture égyptienne non encore déchiffrée, sont un des principaux trésors de notre Musée national. »

Un jeune égyptologue, professeur à l'Université de Vienne, M. J. Krall, sentit sa curiosité éveillée par ces lignes. Ne pouvant se rendre à Agram, il se fit, avec l'aide du Ministère, expédier les bandelettes, en janvier 1891, à la bibliothèque de l'Université de Vienne. Au premier aspect, le délabrement de la toile et l'effacement de l'écriture ne parurent pas de nature à encourager ses espérances : il parvint néanmoins à copier deux lignes sur son carnet. Rentré chez lui, il compara sa copie à différents spécimens d'alphabets, et, tout bien examiné, il fut surpris de constater que les lettres se rapprochaient le plus des alphabets étrusques. C'étaient bien les caractères de forme grecque archaïque qu'on trouve sur les inscriptions. Continuant ses recherches, il rencontra dans l'ouvrage de Pauli sur les noms de nombre les mots *eslem zaθrumis*, qu'il se rappelait avoir copiés la veille. D'autres ressemblances se présentèrent bientôt, confirmant les premières. Bref, il vint un mo-

ment où le doute ne fut plus possible : les bandelettes étaient couvertes d'écriture étrusque.

On comprend l'étonnement que devait provoquer cette constatation. Le premier soin fut de s'enquérir de l'histoire de cette momie. M. Krall apprit qu'elle avait été rapportée d'Égypte en 1849 par un ancien fonctionnaire autrichien, grand amateur de curiosités, le rédacteur officiel à la chancellerie de Hongrie, Michel de Baric. Une dame de Vienne, la nièce de Michel de Baric, se rappelle encore l'avoir vue dans la galerie de tableaux de son oncle, qui se plaisait à en faire les honneurs à ses amis. A la mort du propriétaire, en 1859, son frère fit don de cette relique curieuse au Musée d'Agram. Il ressort d'un catalogue du Musée dressé par l'administrateur, M. Sabljar, en 1865, que, dès cette époque, elle était démaillotée et les bandes conservées dans une vitrine à part. M. Sabljar avait déjà remarqué des caractères, mais les avait pris pour des hiéroglyphes.

C'est l'égyptologue Henri Brugsch qui reconnut en 1868 que l'écriture n'était pas égyptienne. Mais il essaya en vain d'y appeler l'attention des savants allemands. Des lettres furent échangées entre la direction du Musée et les deux orientalistes Krehl et Reinisch; on demanda des fac-similés, mais comme le Musée n'était pas en état de les fournir, les choses restèrent au même point. En 1877, le voyageur anglais R. F. Burton envoya à Agram, sur le conseil de Brugsch, un de ses amis, vice-consul à Trieste, Philip Proby Cautley. Celui-ci calqua une petite partie de l'inscription et l'envoya à Burton, qui crut reconnaître des caractères nabathéens : il est vrai qu'il lisait l'inscription à l'envers, prenant le bas pour le haut. Un compte rendu de son travail, avec un fac-similé très imparfait, parut dans la collection des *Transactions of the Londoner Royal Society of literature* (tome XII), sous ce titre : *The Ogham Runes and el-Mushajjar* [1]. Enfin, le directeur actuel du Musée, M. Ljubic, avait donné en 1889 une reproduction photographique d'un petit fragment des bandes, ainsi qu'un passage de huit lignes.

Cette suite de circonstances devait rassurer M. Krall sur la question d'authenticité. Le passage publié en fac-similé par Burton se retrouve textuellement dans le manuscrit, ce qui montre que les bandelettes sont bien les mêmes. Il aurait donc fallu faire remonter la falsification à vingt ans au moins en arrière. D'autre part, plusieurs des mots qu'on

[1] Pour comprendre ce titre bizarre, il faut savoir que l'auteur anglais poursuivait la démonstration d'une théorie à lui, d'après laquelle les runes du Nord auraient été apparentées avec une écriture secrète arabe, qu'il appelle *el-Mushajjar*. Ce bizarre système n'était pas fait pour éveiller la confiance.

lit dans ce document sont des mots qui étaient encore inconnus il y a vingt ans, et qu'ont fait connaître des inscriptions étrusques découvertes depuis lors. L'encre fut examinée avec le plus grand soin, la toile pareillement. L'une et l'autre furent trouvées telles qu'on devait s'attendre à les avoir dans une pièce vieille de dix-huit ou vingt siècles. D'autres considérations encore parlaient en faveur de l'authenticité. Quel eût pu être le but du faussaire? car celui qui prend la peine de préparer une fraude aussi laborieuse veut en tirer quelque profit, n'attend pas qu'un hasard, au bout de longues années, fasse tomber les yeux sur son œuvre. Enfin, une dernière raison, plus forte que toutes les autres : quel est l'homme qui, avec les connaissances qu'on possédait alors, eût été capable d'écrire vingt pages d'étrusque, et, d'une façon plus générale, quel est l'homme capable d'inventer, sans qu'on aperçoive l'artifice, vingt pages d'une langue quelconque?

Ainsi rassuré, M. Krall se mit à l'œuvre. Il ne fallut pas moins de dix-huit mois pour mettre en ordre ces fragments, les lire aussi complètement qu'il était possible, et surveiller cette difficile et délicate publication. Nous avons enfin ce travail, qui fait grand honneur au soin et à la conscience du professeur viennois.

En premier lieu, nous avons une description de la momie. Il s'agit, comme on l'a vu, d'une femme. Les traces de dorure qu'on voit encore sur le front ont fait supposer (c'est l'opinion de M. Maspero) qu'elle appartient à la période gréco-romaine. Elle était enveloppée d'une grande quantité de bandes et d'étoffes ne portant pas trace d'écriture : ces bandes, d'un ton jaune ou d'un rouge cru, ne sont pas du même tissu que les bandelettes manuscrites, lesquelles, d'une trame beaucoup plus serrée, sont plus propres à recevoir l'écriture. Ces dernières se trouvaient à la surface, le côté écrit tourné en dedans. Des taches sombres rendent la lecture malaisée : on n'a pu déterminer exactement la provenance de ces taches, mais elles n'étaient pas sur l'étoffe avant que celle-ci fût découpée en lanières, car si l'on dispose les bandes comme la suite des lignes l'indique, les taches ne se correspondent pas. Les bandelettes manuscrites sont au nombre de onze : elles forment une longueur totale de 13 m. 57, la plus longue ayant 3 m. 24, la plus courte 0 m. 28. La largeur moyenne est de 0 m. 06. La plupart de ces morceaux peuvent se remettre bout à bout. De cette façon, M. Krall est arrivé à reconstituer deux grandes bandes formées de quatre morceaux chacune, primitivement d'un seul tenant. Une troisième bande était séparée des précédentes par une longueur de toile dont on ne peut déterminer les dimensions. Les embaumeurs ont découpé le tissu sans aucun égard

pour l'écriture : quelquefois le ciseau a séparé une ligne par le milieu des caractères. On a heureusement conservé la pièce où finit le texte, ce qui a facilité le travail pour grouper les autres morceaux.

Le texte est disposé par colonnes encadrées à droite et à gauche d'un filet rouge : nous ne savons si le cadre existait aussi en haut et en bas, car les morceaux du haut et du bas manquent. La longueur primitive des colonnes était d'environ 30 lignes. On a conservé, d'une façon plus ou moins complète, douze colonnes, formant un total d'à peu près 200 lignes. Il n'est pas douteux que le manuscrit total ne fût sensiblement plus étendu : M. Krall suppose que nous en avons les deux tiers. Tel qu'il est, il contient environ 1,200 mots. Pour en apprécier l'importance, il suffit de rappeler que la plus longue inscription connue, celle de Pérouse, a seulement 125 mots.

Le manuscrit, considéré en lui-même, est une véritable œuvre de calligraphie. Chose remarquable, il n'est pas en écriture cursive. Ni ligatures, ni abréviations, ni tendance à arrondir les lettres. On dirait des caractères gravés sur la pierre ou le marbre : peut-être la difficulté d'écrire sur un tissu explique-t-il cette particularité. Une hypothèse qu'en attendant des lumières plus complètes on ne peut exclure absolument, et que nous devons au moins mentionner, est celle-ci : il se pourrait que le scribe eût sous les yeux un texte lapidaire, qu'avec une fidélité toute machinale il aurait exactement reproduit. Les mots sont séparés par des points; les chiffres sont en encre rouge.

On se demande naturellement s'il y a quelque rapport entre le texte des bandelettes et la momie qu'elles enveloppaient. On peut supposer qu'un texte religieux, un rituel, un livre des morts, analogue à ceux des Égyptiens, a été livré aux embaumeurs au moment de l'ensevelissement, et que ceux-ci, au lieu d'en prendre soin, l'ont découpé et s'en sont servis pour emmailloter le mort. La familiarité qu'engendre l'habitude, l'indifférence d'hommes qui, par métier, vivaient au milieu des apprêts funéraires, peuvent expliquer cette sorte de profanation. La présence d'une famille étrusque en Égypte n'a rien d'invraisemblable : on sait quelle foule bigarrée de toute race et de toute langue se pressait dans le Delta vers le commencement de l'ère chrétienne. Mais, d'un autre côté, il est possible que cette pièce de toile n'ait eu aucune relation directe avec le personnage. La pratique de l'embaumement nécessitait une grande consommation de linge. Il devait s'en trouver des approvisionnements considérables. Cailliaud rapporte que sur une momie démaillotée en 1823 on ne trouva pas moins de 380 mètres de bandes. Il se peut donc que le manuscrit fût déjà descendu au simple rôle de toile d'emballage, et que les

embaumeurs s'en fussent servis comme les relieurs du siècle dernier se servaient des vieux parchemins pour consolider leurs reliures. Dans cette seconde hypothèse, non seulement le contenu du texte resterait problématique, mais on pourrait se demander quel est le vrai pays d'origine, car ces dépôts de toiles devaient s'approvisionner un peu de partout. Dans la seule ville d'Arsinoé, on a recueilli des papyrus écrits en grec, en arabe, dans les trois dialectes coptes, en persan, en hébreu, en syriaque et en latin. Il ne serait donc pas impossible que le manuscrit fût à la fois étrusque et originaire de l'Étrurie. Nous devons laisser à l'avenir le soin de résoudre ces doutes.

Il y a toutefois un passage qui a tout l'air d'un rituel, et qui plus est, d'un rituel rythmique. Il est ainsi conçu :

(male) ceia hia etnam ciz vacl trin velθre
male ceia hia etnam ciz vacl aisvale
male ceia hia trinθ etnam ciz alè
male ceia hia etnam ciz vacl vile vale

Cette partie est comme séparée du reste par ces deux signes ⊂ D.

D'autre part, on a plusieurs fois le mot *hinθu*, *hinθθin*, qui rappelle un des rares vocables étrusques dont nous sachions le sens. Au mur intérieur d'un tombeau de Vulci est représenté le sacrifice des prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle. Là on voit figurer, à côté de *Aχmenrun* (Agamemnon), d'*Aivas Tlamunus* (Ajax, fils de Télamon), d'*Aivas Vilatas* (Ajax, fils d'Oïlée) et d'*Aχle* (Achille), un personnage appelé *hinθial Patrucles*, c'est-à-dire l'ombre de Patrocle. Si, comme on doit le supposer, le *hinθu*, *hinθθin* du manuscrit d'Agram a le même sens, cela confirmerait l'hypothèse d'un rituel funéraire.

Pour parler maintenant du texte lui-même, M. Krall a fait tout ce qui, dans la circonstance, pouvait être attendu d'un premier éditeur. Après l'avoir transcrit en caractères latins, il nous donne la photographie des bandelettes, ce qui permet, jusqu'à un certain point (car le fond du tissu est noir), de vérifier ses lectures. En outre, pour frayer la voie au déchiffrement, il réunit un certain nombre de passages qui se répètent ou qui se correspondent. Enfin, un index très complet donne les différents mots avec l'énumération de tous les endroits où ils se trouvent. Les étruscologues doivent se féliciter d'avoir désormais entre les mains un texte si bien copié, si bien préparé pour l'étude, et qui a l'air de les inviter à se mettre à l'œuvre. Très sagement, l'éditeur s'est abstenu de présenter des essais de traduction. Il importait d'assurer à cette publication initiale une valeur durable, indépendante de toute idée préconçue et de tout esprit de système.

En attendant que le sens du manuscrit d'Agram soit éclairci, il nous fournit déjà de précieux renseignements venant confirmer et compléter ce que nous savions du plan général de la langue étrusque. Ceux qui s'obstinaient à en faire un idiome indo-européen n'ont dû rien trouver, ce semble, en ces deux cents lignes, qui vînt justifier leur opinion : pas un mot, pas un suffixe, pas une désinence qui, de près ou de loin, ressemble à ce que nous trouvons dans les langues aryennes. On a, au contraire, devant soi, une grammaire *sui generis*, de nature assez fuyante, en quelque sorte amorphe, où les mots s'unissent entre eux, se désagrègent et se ressoudent de la manière la plus étrange. On dirait que c'est de l'étrusque que Voltaire a voulu donner un aperçu, quand, dans son roman de Zadig, il a inventé cette plaisante généalogie : « Nabussan, fils de Nussanab, fils de Nabassun, fils de Sanbusna. »

Cependant, dans ce tableau mouvant, l'on voit quelques syllabes qui reviennent plus régulièrement à la fin des mots. Par exemple, la désinence *-eri* :

caperi, flereri, śacnicleri, śpureri, meθlumeri, meleri, sveleri, θezeri.

Cette désinence s'était déjà rencontrée dans les inscriptions, mais jamais avec une telle abondance [1].

Une autre finale qu'il est possible de distinguer est *θi*. Ex. :

haθrθi, repinθi, θaclθi.

C'est ainsi que, sur l'inscription de Magliano, l'on a :

taθi, tuθi, caθialθi.

A ces deux désinences nous voyons s'ajouter un *c*, dans lequel M. Deecke, après le savant italien Lattes, a proposé de voir une enclitique signifiant « et ». Ex. :

Meleri sveleric, śpureri meθlumeric, θarθi repinθic.

Nous n'avons pas d'objection à faire contre cette interprétation, quoiqu'il faille prendre garde de se laisser influencer par l'habitude de nos langues.

Une observation qui permet d'aller un peu plus avant, sans cependant fournir beaucoup de lumière, c'est que nous rencontrons plusieurs de ces mêmes mots accompagnés d'une autre désinence ; on a, par exemple :

śacniśtreś... śpureśtreś,

[1] V. Otfried Müller, *Die Etrusker*, éd. Deecke, II, p. 507.

qui vient faire pendant à

śacnicleri. . . śpureri,

ce qui nous donne une désinence *-treś* ou *-śtreś*. Je l'appelle désinence, mais peut-être il y faut voir un mot juxtaposé. Une forme plus simple est *śacnicla*, qui se trouve deux fois.

Un suffixe très fréquemment employé est *-tnam*, que nous avons dans

vacltnam, calatnam, suntnam, putnam, cntnam[1],

et surtout dans le mot *etnam*, qui revient plus de trente fois dans notre texte.

Citons encore la finale *-χva* ou *-χve*, que nous avons dans

susχva, flerχva, unχva, muraχva, cererχva, cilθχva, naχva, śrenχve, flerχve

et qu'on a rapproché, non sans une apparence de vraisemblance, de la finale *-χvei* ou *-χviz* de l'inscription de Lemnos : *sialχvei, sialχviz*.

Une terminaison bien connue par les inscriptions est la désinence *al*, qui se trouve à la suite de tant de noms propres. Nous la trouvons ici dans les mots :

velθinal, aisunal, cilθcval, ursmnal, sulal, cesal, śpural.

On croit généralement que cette désinence *al* a pour signification de marquer l'appartenance, ce qui la rend apte à former des noms patronymiques.

Le suffixe *aśa* n'est pas moins connu par les inscriptions lapidaires. On l'a ici dans :

tritanaśa, tinθaśa, trinθaśa.

La finale *θuni, θuna, θune* se rencontre dans :

araθuni, hilarθuna, hilarθune, sulaśiθuni.

Il y faut peut-être joindre *rilsθvene.*

Citons encore la syllabe *χne* ou *lχne*, que nous avons dans :

nuzlχne, luzlχne, zatlχne.

Nous avons énuméré à dessein ces exemples, pour donner au lecteur qui ne s'est jamais occupé d'étrusque une idée de cette phonétique

[1] Il ne faut rien conclure de cette accumulation de consonnes. Nous savons que l'écriture étrusque supprime souvent les voyelles. On trouve, par exemple, sur un vase, *Clutmsta* pour *Clytemnestra.*

et de cette grammaire. Aucun esprit non prévenu qui se trouverait pour la première fois en présence de ces formes ne serait tenté d'y chercher une langue apparentée au latin : il a fallu torturer les mots et user de toutes les ressources d'une linguistique complaisante pour ramener quelques-uns de ces termes à des modèles indo-européens. Qu'on veuille bien réfléchir un instant à la netteté avec laquelle les langues aryennes distinguent les noms des verbes, et qu'on mette en regard cette circonstance que pour la plupart des mots précédents il est impossible de reconnaître la catégorie grammaticale à laquelle ils appartiennent : ce seul fait montre que nous avons affaire à un système différent. Un autre raisonnement n'est pas moins convaincant. Même dans les textes osques ou ombriens les plus obscurs on a dès l'abord rencontré des mots et des formes grammaticales qui ne laissaient aucun doute, au lieu qu'il n'y a pas, depuis plus de cent ans que les érudits agitent la question, un seul point de la grammaire étrusque qui ne soit aussi incertain que le premier jour.

Veut-on avoir à présent un exemple de la façon dont un mot se transforme. Je prends le mot *cilθ;* voici ce qu'on en pourrait appeler le paradigme :

cilθ, cilθcva, cilθcval, cilθcveti, cilθl, cilθś.

De même, le mot *sal* :

sulal, salsli, saluśi, salχva.

On a vu tout à l'heure la finale *θuni* se joindre à des mots comme *araθuni.* Mais ailleurs nous le retrouvons à l'état indépendant :

θun, θunem, θuni, θunś, θunśna, θunt,

et c'est peut-être le même mot qu'on a en tête de :

θunχerś, θunχulem.

La seule désinence verbale dont on se croie sûr jusqu'à présent est la syllabe *-ce.* Nous l'avons dans :

amce, śuθce, reuśce, cluce, hemsince, matince, θesince.

On suppose qu'elle équivaut à une troisième personne du parfait. Ainsi *lupuce,* qui revient fréquemment dans les inscriptions funéraires, est à peu près l'équivalent du latin *vixit.* Cette désinence *ce* peut d'ailleurs manquer. Dans les inscriptions dont nous venons de parler, *lupu* alterne avec *lupuce.* De même *zilaχnu* et *zilaχnuce.*

Nous sommes un peu plus avancés pour les noms de nombre, grâce à cette circonstance que dans les inscriptions funéraires les mots *avils* et *rils*, qui veulent dire « âge » ou « année », sont accompagnés tantôt de nombres en chiffres romains, tantôt de nombres écrits en toutes lettres. Nous avons, par exemple :

avils cealχls lupu
avils cis muvalχls
avils (m)aχs mealχls
avils huθs celχls
avils cis cealχls
avils maχs semφalχs lupu
śi muvalχls lupu
lupu avils esals.

On distingue sans peine une désinence *alχls*, qui doit exprimer les dizaines, ce qui nous permet de reconnaître dans *cis*, *maχs*, *huθs* des unités. Nous retrouvons dans le manuscrit d'Agram, plusieurs fois répétée, la locution *tiurim avilś χiś*. D'autre part, on a *eslem cealχus* et *ciem cealχus*. Ce sont là, selon toute vraisemblance, des noms de nombre exprimant des unités et des dizaines. Étant admis que *eslem* est le nom d'une unité, comme nous le trouvons en compagnie du mot *zaθrumiś*, ce dernier doit exprimer une dizaine. On connaissait déjà par des textes lapidaires les expressions : *maχs zaθrums*, *cis zaθrmisc*, *ciem zaθrms*.

Ces noms de nombre forment ordinairement les premiers mots d'une nouvelle division du manuscrit. On a successivement :

zaθrumsne, *eslem zaθrumiś*, *huθiś zaθrumiś*,

et plus loin :

ciem cealχuś, *eslem cealχuś*, *θunem* [*cialχuś*].

Le groupe *cialχuś* succède donc au groupe *zaθrumiś*.

Il faut particulièrement mentionner un passage (VIII, 3) : *huθis zaθrumiś flerχva neθunsl*[1], dont les deux derniers mots nous sont connus. *Flere*, *fleres*, qui se trouve sur plusieurs objets d'art, et en particulier sur une statue conservée à Pérouse, paraît signifier « objet consacré, objet votif ». D'autre part, les archéologues connaissent depuis longtemps un miroir où figurent trois personnages mythologiques appelés : *Θesan*, *Usil*, *Neθuns*. On a identifié, d'une façon plus ou moins

[1] Cf. IX, 14; XI, 15.

certaine, *Usil* avec le Soleil, *Thesan* avec l'Aurore, *Nethunś* avec Neptune[1]. Ce qui est sûr, c'est que nous avons là des noms de divinités. Il semble donc que notre texte contienne ici une énumération d'objets votifs, avec le nom du dieu auquel ils sont consacrés. Ce qui vient confirmer cette hypothèse, c'est que nous trouvons ailleurs les deux autres noms :

V, 19. *nunθen·θesan·tinś·θesan·eiseraś*
V, 21. *cisum·θesane·uslanec*
XI, 14. *cntnam·θesan·fler*
VII, 12. *IIII cntnam·θesan...*
VII, 11. *χim·enac·usil·*
VII, 13. *etnam·θacac·usli.*

Un passage de Suétone[2] nous a conservé le nom qui signifie « dieu ». Peu de temps avant la mort d'Auguste, la foudre avait enlevé de l'inscription d'une de ses statues la première lettre de son nom (CAESAR). Les haruspices, consultés à ce sujet, répondirent qu'il n'avait plus que cent jours à vivre, nombre marqué par la lettre C, mais qu'il serait mis au rang des dieux, attendu que AESAR signifie dieu en étrusque. Ce témoignage est confirmé par cette glose d'Hésychius : **Αἴσοί· θεοί, ὑπὸ Τυῤῥηνῶν.** Le mot se rencontre plusieurs fois sous la forme *eiser* ou *aiser* :

V, 19. *nunθen·θesan·tinś·θesan·eiseraś.*
V, 10. *nunθenθ·eiser.*
V, 14. *enaś·śin·eiser.*
V, 15. *faśe·śin·eiser.*
V, 7. *nunθenθ·etnam·farθan·aiseraś.*
II, 12. *nunθen·e·farθan·aiseraś*[3].

A côté de ces noms qui se rapportent au culte, on se demande s'il n'en est pas appartenant à des êtres humains. Je crois qu'il faut mettre dans cette catégorie le mot *θanχulem* (XII, 3), qui est le latin *Tanaquil*, et peut-être le mot *hilar*, *hilare*, *hilarθuna*, *hilarθune*, qui pourrait bien être le latin *Hilarius*. C'est à la fin du manuscrit qu'on trouve surtout ces derniers noms, en sorte que, si l'on admettait que nous avons affaire à un acte de donation, on pourrait voir dans ces vocables les noms des donateurs.

Peut-on reconnaître dans ce document des mots empruntés à d'autres langues? Il convient d'être extrêmement prudent sur ce point aussi long-

[1] Fabretti, 2097. — [2] Vie d'Octave Auguste, 97. — [3] Ce passage, rapproché du précédent, semble prouver que certains mots sont écrits en abrégé : *e* pour *etnam*.

temps que le lieu d'origine restera inconnu et que le sens du texte ne sera pas plus clairement expliqué. Conclure d'un mot *vinum*, plusieurs fois employé, au latin *vinum*, nous paraît une assertion prématurée. Un autre mot, *cletra*, se trouve en ombrien, où il désigne, à ce qu'il semble, une litière servant au cérémonial liturgique : nous l'avons traduit autrefois par *feretrum*. En admettant l'identité des deux vocables, rien ne prouve que l'emprunt ne soit pas du côté de l'ombrien. Sur les tables Eugubines, les Étrusques sont mentionnés au nombre des étrangers établis à Iguvium. Parmi les noms de lieux énumérés sur la table VI (l. 12 et suiv.), on en trouve plusieurs, comme *ooserclom*, *vasirslom*, à physionomie étrusque. Enfin, deux de ces tables sont terminées par une formule inintelligible, qui pourrait bien être en tout ou en partie de cette origine.

Nous voudrions qu'en matière d'étymologie les futurs interprètes du manuscrit d'Agram se tinssent sur la plus stricte réserve. On a quelque peine, nous le savons, à repousser des rapprochements que la mémoire vous suggère involontairement. Il semble que les mots et les formes grammaticales de nos langues fassent si complètement partie de notre intelligence qu'il lui soit impossible de s'en détacher : c'est pourtant à cette condition seulement qu'on arrivera à résoudre le problème. L'honneur de déchiffrer l'étrusque est peut-être réservé à quelque « illettré », nullement familiarisé avec la méthode de Bopp, ne sachant ce qu'il faut entendre par racine, suffixe et désinence. C'est ainsi qu'un ouvrier typographe, aussi peu philologue que possible, a eu la gloire de déchiffrer l'écriture cypriote.

Quelques portions du manuscrit d'Agram ont déjà été l'objet de tentatives de traduction : nous retrouvons chez tous les traducteurs la même obsession du latin et des langues indo-européennes.

M. Deecke, qui a fourni à M. Krall quelques traductions dont celui-ci a cru devoir faire mention dans son index, voit dans le mot *alφazei* (ailleurs *elfaci*) le latin *elephas* « ivoire »; dans *caperi* le latin *capis* « coupe »; dans *śacnicstreś* ou *śacni* le latin *sacellum*. Ce sont là, selon nous, de pures coïncidences de son, plus propres à induire en erreur qu'à mettre sur la voie de la vérité. Telles sont encore les suivantes : *ena* « unus »; *θu* « duo »; *śa* « sex »; *χimθm* « centum »; *śucic rils θvene* « suculam ætatis biennem »; *śarśnauś teiś* « cenas duas » (à cause de l'ombrien *cersna*); *celi* « cella »; *falzaθi* « in fala » (c'est-à-dire « sur le bûcher »), etc.

Un savant italien qui s'occupe depuis nombre d'années du déchiffrement de l'étrusque, et qui a fait sur ce domaine quelques trouvailles intéressantes, M. Élie Lattes, membre de l'Institut lombard, s'est déjà

attaqué de son côté au manuscrit d'Agram. Mais, comme M. Deecke, il n'a pu se défendre de ce genre particulier d'illusion. Il traduit *spurestres* par « spurius »; *raχθ* est pour lui « rogus »; *acil* « ancilla »; il traduit *svem θumsa* par « suem fumarunt » (« ils firent rôtir une truie » en l'honneur des dieux infernaux); *sul* par « solem »; *etnam* par « edulium », et ainsi de suite.

Un fait bien digne de remarque, c'est que M. Sayce, qui est opposé à tout rapprochement avec les langues indo-européennes, et qui a dit fort justement du texte d'Agram qu'il porte le coup de mort aux théories de cette espèce, succombe lui-même à la tentation. Il traduit *tiurim* par « taurum », évidemment entraîné par la similitude de son. De cette façon, dans les mots *tiurim avilś χiś* il trouve un taureau âgé de deux ans.

La philologie étrusque présente assez de difficultés par elle-même, sans que nous y introduisions de fausses lueurs de cette espèce. C'est à oublier nos langues que devra au contraire s'appliquer le Champollion encore à naître qui, selon l'expression convenue, pénétrera l'énigme du sphinx tyrrhénien. Mais, quel que soit le sort plus ou moins prochain réservé à ces études, M. Krall, par la découverte du manuscrit d'Agram, par cette excellente édition, est assuré d'avoir placé son nom au-dessus de toutes les fluctuations des opinions et des systèmes.

Michel BRÉAL.

Histoire des princes de Condé pendant les xvie et xviie siècles, par M. le duc d'Aumale, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1863-1892, six volumes in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Les traités de Westphalie, tout en donnant satisfaction à nos alliés, rétablissaient la paix entre la France et l'Empire; et il était difficile que l'Espagne résistât plus longtemps, si le gouvernement français était libre de reporter désormais contre elle toutes ses forces. Mais la guerre civile y fit obstacle. La Fronde avait éclaté à Paris, avant même que la paix eût été signée à Munster. Le petit coup d'État opéré par Mazarin après le *Te Deum* du 25 août fut suivi de la journée des barricades, et la

[1] Voir les cahiers de janvier et de février 1893.

lutte se trouva engagée. Condé, assez indifférent aux griefs du Parlement, n'était pas d'humeur à pactiser avec les factieux. Revenu à Paris, avec tout le prestige de la victoire, il se prononça pour le Roi. Mais s'il était contraire aux menées des Frondeurs, il n'était point pour les procédés de Mazarin. Il n'approuvait pas surtout ce qu'avait imaginé le Cardinal pour réprimer les mécontents, à savoir d'emmener le roi hors de Paris et de bloquer Paris. Il ne fut pas écouté. Le Roi sortit de Paris — *regifugium* — et le vainqueur de Rocroy et de Lens, fidèle à son devoir, dut prendre des mesures pour protéger cette escapade : étrange situation! « Sa sœur avait décidément refusé de quitter Paris; son beau-frère Longueville, son frère Conti, son ami Marsillac avaient disparu, l'un pour aller soulever la Normandie, l'autre pour aller rejoindre les insurgés de Paris, le troisième pour retrouver Mme de Longueville » (t. V, p. 312). Le Parlement organise bruyamment son armée; le coadjuteur Gondi, archevêque de Corinthe, Beaufort, le roi des Halles, animent la foule. Condé est seul pour disposer les troupes qui doivent presser Paris et l'isoler. Je passe sur des opérations heureuses, qui d'ailleurs ajoutent peu à sa gloire : une première défaite des troupes de la Fronde à Bourg-la-Reine, *la première aux Corinthiens;* une seconde, à Charenton.

Malgré quelques petits convois qui réussirent à entrer, Paris commençait à souffrir de la famine, mais la désolation était surtout bien grande dans les campagnes, abandonnées, sans protection, au brigandage. Le duc d'Aumale en fait un tableau saisissant, et les lettres de saint Vincent de Paul auraient pu ajouter plus d'un trait à ceux qu'il tire des documents de ses archives. Cette triste situation offrait trop de prise à l'ennemi pour qu'il n'essayât pas d'en profiter. Déjà les généraux espagnols tendaient la main aux insurgés de Paris, et c'est alors que Turenne fit défection. Condé avait tenté vainement de l'en détourner. Au moins sut-il retenir au service du roi l'armée qui aurait pu le suivre. L'auteur a de curieux détails sur les influences qui ont dû agir dans ce regrettable incident de la vie de Turenne, et il est justement sévère à son égard :

Aucune apologie, dit-il, ne peut atténuer le blâme que mérite la conduite de Turenne. La prétention de se considérer comme prince étranger, défendant les intérêts d'une race dépouillée, n'est pas admissible; ces droits, il ne les avait pas soutenus alors que son frère, les armes à la main, disputait Sedan à Richelieu. A l'heure même, les siens recevaient de larges compensations; deux fois on avait fait grâce au duc de Bouillon. — Il était Français, général d'armée, comblé de faveurs, et il essayait d'entraîner dans sa défection les troupes dont l'entrée aux Pays-Bas pouvait donner la paix générale! — Il agit avec duplicité : « Je vous donne ma parole, écrivait-il à M. le Prince, que je n'ay nul engagement contraire à la fidélité que je doibs

au service du Roy ny aux intérêts de la Reyne. » Abandonné de ses officiers et de ses soldats, le maréchal put gagner Heilbronn avec quelques gardes, hésita encore un moment, puis se retira en pays neutre, en Hollande. C'est là que vint le trouver la nouvelle de la paix de Rueil. (P. 332.)

L'auteur dit quelques mots de cette paix (12 mars 1649), qui remet à peu près tout dans le même état d'anarchie, et il ajoute :

Enfin tout est replâtré, mais tout reste fragile; le ciel s'est éclairci à l'intérieur, mais l'accalmie sera éphémère; il n'est que temps d'en profiter pour conjurer l'orage qui de nouveau gronde au dehors, de remettre la main à l'œuvre un moment interrompue, et de consacrer nos forces à relever, à constituer la barrière qui doit garantir la France des invasions par le Nord ; question vitale, constant souci de nos rois; grand problème que la création d'un État neutre en Belgique a pacifiquement et définitivement résolu. (P. 336.)

Condé avait été du meilleur conseil au début de ces troubles, et, son avis n'ayant pas été suivi, lui seul avait triomphé des périls que l'avis contraire avait provoqués. Ses grands services le rendaient d'autant plus suspect à Mazarin. Le Cardinal réussit à écarter du commandement des troupes et Condé que réclamait le cri de l'armée et Turenne qui revenait de Hollande, repentant. Mais, Condé n'étant pas à l'armée, Mazarin avait encore bien plus de raison de le craindre. M. le Prince, après quelque temps passé en Bourgogne pour mettre en état les affaires de son gouvernement, était revenu à Paris. Il y avait ramené le roi et Mazarin (18 août). Il y était rentré dans le carrosse royal, à la portière, à côté de Mazarin, qui n'était pas bien rassuré sur les dispositions de la foule : « Voilà une grandeur de service qui me fait trembler pour vous », lui dit quelqu'un. On ne se trompait pas. Le duc d'Aumale expose avec une grande lucidité les séductions et les embûches dont M. le Prince, après le retour du Roi, se vit environné, et ces intrigues de cour que l'on appela, on ne sait trop pourquoi, la Fronde des Princes; car, dit l'auteur, « Gaston et Conti, et les Vendôme, et même les deux femmes qui croient tout mener, ne sont que des comparses. . . La vraie lutte est engagée entre deux hommes qui, par leurs qualités comme par leurs défauts, appartiennent plus à l'Italie qu'à la France » : Gondi et Mazarin; et il signale, avec beaucoup de finesse, les différences de leurs caractères et de leurs procédés (p. 355).

Qu'allait devenir Condé dans cette situation ?

M. le Prince est depuis longtemps condamné dans l'esprit de Mazarin; si le Cardinal se résigne à employer le capitaine ou même à chercher un abri près du héros, c'est pour mieux l'abimer. Retz n'a pas de parti pris; au contraire, il est sympathique, regrette de n'avoir pu entraîner Condé, qu'il aurait même accepté pour

chef, à condition de le diriger. Mais la fatalité a changé les rôles : *volens nut nolens*. M. le Prince fait avorter les complots du prélat, de même qu'il entrave l'essor du ministre; frein incommode pour l'un, barrière qui ferme à l'autre le chemin du pouvoir. Aussi se présente-t-il une occasion d'infliger à Condé quelque échec, de l'attirer dans un piège, de le pousser à quelque faute irréparable, de ruiner sa fortune, de lui ravir la liberté, la vie,..... le concert s'établit entre les deux ennemis, inconciliables sur tout le reste, et alors, sans se parler, sans se voir, ils marchent en cadence, comme de vieux alliés étroitement unis. (P. 357.)

Ajoutez les intrigues des femmes et le rôle destiné aux « nièces » du Cardinal, mystérieusement amenées de Rome, présentées avec éclat ou rejetées dans l'ombre, selon que le vent souffle, vivant tantôt en princesses, tantôt en recluses. M. le Prince avait épousé, *volens*, *nolens*, une nièce de Richelieu; à qui les nièces de Mazarin? Ce fut l'occasion d'une brusquerie de Condé à l'égard du Cardinal. Il y eut pourtant apparente réconciliation. Le cardinal avait dévoré l'affront; sa vengeance n'était pas prête. Mais bientôt les incidents se compliquent : la reine à son tour est offensée. Condé est poussé à de fausses démarches, et, quand tout fut à point, M. le Prince, appelé au Palais-Royal, est arrêté avec Conti et M. de Longueville, et conduit à Vincennes.

M. le duc d'Aumale paraît avoir eu un instant la pensée d'arrêter là son récit; mais Condé ne se trouve encore qu'au milieu de sa carrière, et ses fautes comme ses grands services appartiennent à l'histoire. Quand l'historien rencontre sur sa route des faits qui blessent son patriotisme, quoi qu'il en coûte, il doit les dire et savoir les juger. C'est ce que l'auteur a compris, et il l'a compris d'autant mieux que lui, à son tour, arrivé à ce point de son œuvre, il se trouvait injustement frappé :

Je continue, dit-il, ce livre comme je l'ai commencé, aux mêmes lieux, dans la disgrâce et sous le poids d'un exil que je crois immérité. Et me voici arrivé au moment critique : il me faut montrer le coupable dans le héros. Avant de poursuivre ce récit, je m'expliquerai sur cette faute que rien ne peut effacer. Les coups qui me frappent ne troublent pas la sérénité de mon jugement, et je tiens à conserver vis-à-vis de ceux qui prendront la peine de me lire la liberté d'appréciation que je retrouve au fond de mon cœur. Ce point acquis, je pourrai traverser cette époque douloureuse, louer le capitaine, admirer l'énergie déployée dans une mauvaise cause, sans craindre que les éloges adressés à l'homme de guerre incomparable ne ressemblent à une défense du prince coupable, à une apologie que ma conscience repousse.

Toute tyrannie est haïssable. L'homme de bien a le devoir de protester à tout risque contre l'acte tyrannique qui, dans sa personne, atteint le public; — de résister, de lutter même, si, au péril de sa vie, il peut mettre un terme à l'oppression de tous. Il n'a pas le droit de troubler sa patrie, de la déchirer, d'y porter la guerre pour venger une offense personnelle. (P. 382.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Condé a éprouvé les angoisses du doute avant de prendre parti; il a cédé à l'entraînement de ses passions. Mais il a reconnu sa faute, et l'auteur, en la constatant, ne lui cherche pas d'excuse. Il repousse celle que des théoriciens lui voudraient trouver :

Pour atténuer cette faute, hautement et fièrement confessée, dira-t-on, avec certaine école, que l'idée de la Patrie, si vivante dans l'antiquité, s'est tout récemment révélée aux sociétés modernes? Les grands coupables que l'histoire a jugés n'accepteraient pas l'absolution dédaigneuse que leur offrent les auteurs d'une théorie sans fondement : le prévôt Marcel avait la conscience de son crime lorsqu'il ouvrait à l'Anglais les portes de Paris, et le connétable de Bourbon, conduisant les lansquenets de Charles-Quint, avait été averti par la voix intérieure avant d'être appelé au tribunal de Dieu par Bayard mourant. — Non, quoi qu'on dise, la France n'est pas née d'hier, et ce n'est pas d'hier que nos pères ont commencé à l'aimer et à la servir; lisez la harangue de d'Aubray dans la *Satire Ménippée*, ou l'*Histoire universelle* de d'Aubigné. Et lorsque, aux heures obscures, les regards inquiets cherchent un phare dans l'ombre, quand les courages s'égarent et que les caractères s'effacent, écoutons les voix désolées qui, après cent ans de guerre, oubliaient Bourgogne et Armagnac pour se rallier au cri de *Vive la France!*..... (P. 383.)

La détention des princes ne terminait rien. Sans doute, il n'y eut pas de barricades à leur sujet; leur cause n'était pas populaire. « Le public, dit M. le duc d'Aumale, éprouvait ce sentiment d'admiration malsaine, un peu niaise, que provoque en général « le coup » qui a réussi » (t. VI, p. 3). Mais leurs amis, quoique atterrés d'abord, n'étaient pas abattus. Mme de Longueville, qu'on avait eu la pensée d'arrêter avec son frère, avait échappé. Turenne l'avait rejointe à Stenay; on se ralliait autour d'elle. Mme la princesse elle-même, si timide, si négligée de son mari, se réveilla tout à coup. Elle quitta brusquement Chantilly, emmenant son fils; et de Montrond, sous la conduite de La Rochefoucauld et de Bouillon, elle alla s'établir à Bordeaux. Bordeaux avait eu sa Fronde, qui avait désarmé en janvier 1650; cette Fronde se ranima et entraîna le Parlement lui-même, qui avait fait la paix. Le peuple de Bordeaux non seulement reçut la princesse, mais il reçut l'ambassadeur d'Espagne. La guerre civile était prête à éclater de nouveau avec l'appui de l'étranger, de l'ennemi, et le péril était plus menaçant encore au nord. Turenne, pressé par Mme de Longueville, avait décidé l'Archiduc à rentrer en campagne, et lui-même, le précédant, battait le maréchal d'Hocquincourt et poussait son avant-garde jusqu'auprès de Meaux.

Mazarin avait toute raison de s'alarmer. La Fronde relevait aussi la tête à Paris. Les amis des Princes travaillaient à les enlever de Vincennes. Mazarin les fit transférer à Marcoussis, puis au Havre. Un succès obtenu

sur Turenne près de Rethel (15 décembre) n'était point assez pour le rassurer. Anne de Gonzague, princesse Palatine, dont l'influence était grande dans les conseils de la couronne comme dans ceux de la Fronde, s'était mis en tête de délivrer Condé. Mazarin, averti par elle-même, crut habile de s'en réserver tout l'honneur. Il vint au Havre, vit les Princes et leur annonça qu'ils étaient libres. « Un carrosse, dit l'auteur, attendait à la porte; le Cardinal y conduisit les Princes libérés et s'inclina fort bas devant Condé, si bas même que les témoins de la scène crurent qu'il embrassait les genoux du Prince. Comme la portière se refermait, il put entendre l'éclat de rire qui répondait à cet acte d'humilité. » (T. VI, p. 57.)

Mazarin eut bientôt plus d'une raison de s'apercevoir qu'il n'avait rien gagné à cette réparation en quelque sorte forcée. La fierté de Condé ne croyait pas avoir reçu satisfaction. « Je suis entré en prison innocent, dit-il plus tard, j'en suis sorti le plus coupable des hommes. » — M. le duc d'Aumale tempère pourtant la rigueur de cet arrêt du Prince contre lui-même. La guerre civile avait commencé au midi et au nord avec le concours de l'étranger. Au midi, où Mazarin avait dirigé tous ses efforts, elle fut étouffée, dès le début, par un traité avec Bordeaux qui avait trompé les espérances de Mme la Princesse (septembre 1650). N'ayant pu obtenir la délivrance de son mari, au moins voulut-elle se tenir à l'écart avec son fils dans le château de Montrond, qui lui fut assigné pour résidence (23 octobre). Au nord, ce fut Condé mis en liberté, comme on l'a vu, qui, rentré à Paris, intervint. Il réclama une suspension d'armes; il voulait, avant tout, dégager et sa sœur et Turenne, et il y réussit. Sa puissance semblait alors considérable. Sa femme l'avait rejoint, applaudie partout où elle passait et accueillie avec les plus grands honneurs. Il reprenait possession de son gouvernement, distribuait les emplois à ses fidèles. Mais il ne tarda point à faire des mécontents, commit des maladresses, irrita des susceptibilités, éveilla des soupçons. Il n'en fallut pas tant pour armer ses ennemis, provoquer des complots, des machinations, même dans les régions les plus hautes. Menacé dans sa vie peut-être, et au moins, il avait lieu de le croire, dans sa liberté, il se retira à Saint-Maur, dans la boucle de la Marne. Il y reçut force visites qui le rendirent d'autant plus suspect. Ses explications, données par son frère, sont mal accueillies; ses démarches personnelles auprès du Palais-Royal n'aboutissent pas. Les concessions qu'on paraît lui faire, en renvoyant les sous-ministres, sont compensées par la disgrâce d'un de ses plus chauds partisans. Ceux qui veulent la rupture, La Rochefoucauld et autres, mettent à profit son irritation et ses défiances, et lui

font signer le traité de Saint-Maur, qui est comme une promesse et un gage de guerre civile.

M. le duc d'Aumale juge avec une légitime sévérité une époque où, comme il est arrivé plus d'une fois, à des convoitises égoïstes, à des rivalités de personnes ont été immolés les intérêts les plus sacrés de la Patrie :

La « seconde Fronde » commençait, dit-il. Le lecteur ne trouvera pas ici le tableau complet des intrigues, traités, trafics d'argent, de places ou d'honneurs, trahisons, violences, accumulés dans cette période. . . Les acteurs ne sont pas changés depuis deux ans; les scènes de 1649 se renouvellent, mais le décor est usé; il ne reste rien de ce qui semblait parer, excuser la première, la vraie Fronde. Il n'est plus question du bien public, même comme masque; les ambitions, les haines sont à nu. Le Parlement, impuissant, se couvre de ridicule, ressasse d'éternelles diatribes, croit affirmer sa force en accumulant les sentences contre Mazarin.

Et il n'épargne pas davantage le grand Condé :

Tous les caractères sont amoindris, et celui de M. le Prince n'échappe pas à la loi générale. Il garde ses défauts : l'orgueil, la violence; il en recueille qu'on ne lui connaissait pas, se montre indécis, ondoyant, non certes à la façon de Monsieur, — jamais il ne livre ni n'abandonne un ami, — mais son incertitude, ses brusques retours ôtent à sa parole le poids qui lui appartient, la confiance qu'elle devrait inspirer. (T. VI, p. 86.)

Anne d'Autriche sut fort bien soutenir la dignité de la royauté dans cette épreuve périlleuse. Le jeune roi touchait à ses quatorze ans. Sa mère le fait déclarer majeur; et Condé, tenu en suspens par l'ajournement de la déclaration qui doit le couvrir, n'a point assisté au lit de justice. Serait-il hostile non pas seulement à la régente, mais au roi? Plusieurs de ses amis l'abandonnent; mais d'autres le poussent à faire le dernier pas. — « L'épée est tirée. »

Turenne, qui, naguère, défendit les armes à la main la cause de Condé, s'est refusé à le suivre désormais. Jusque-là, on aimait à se dire qu'on luttait contre Mazarin. Mazarin sera toujours là; mais la fiction légale l'emporte; c'est le roi qui est au pouvoir, c'est sa personne qui couvre son ministre. Turenne non seulement ne suivra pas Condé, mais il le combattra; et c'est ce qui, au point de vue militaire, donnera aux pages qui vont suivre le plus vif intérêt : magnifique matière pour un historien comme le duc d'Aumale, si ce spectacle n'était pas pour lui si affligeant; car son héros, celui dont il a recueilli l'héritage, et à qui il paye si dignement sa dette d'héritier en écrivant cette histoire, Condé, est du côté des ennemis de la France. L'armée ennemie, dont les chefs ont péri dans les batailles qu'il a gagnées (Fontaine à Rocroy,

Mercy à Nordlingue, Beck dans les plaines de Lens), aura, pour les remplacer, Condé. Et Condé n'est pas là comme en passant : il a fait un pacte avec les Espagnols. Par le traité de Madrid, il s'est engagé à ne poser les armes que de concert avec eux.

Dans cette carrière où M. le Prince s'était si fatalement engagé, il devait avoir bien des déboires, et c'était justice. Bordeaux l'avait reçu comme il avait reçu naguère Mme la Princesse; mais c'est à regret que le Parlement et la partie notable de la population rompaient ainsi la paix qu'on venait de faire avec la régente. Condé n'y avait d'appui sérieux que dans la démagogie; et il avait assez montré qu'il n'avait nulle sympathie pour elle. Au dehors, dans le reste du midi, l'armée royale, l'avait prévenu et dominait. Il était en quête de partisans, et l'on ne savait même pas où il était, quand les deux armées se trouvèrent en contact. Toutefois, aux dispositions prises par l'armée rebelle à Bléneau, Turenne put dire : « M. le Prince est là », comme Condé, après la victoire, put reconnaître Turenne aux habiles manœuvres qui firent échapper la seconde armée royale à ses coups. Cette double rencontre, où, sur un petit théâtre, les qualités des deux grands capitaines se produisirent avec tant d'éclat, fait l'objet d'un récit aussi vif dans l'exposé que lumineux dans les conclusions (t. VI, p. 136-149).

La victoire de Condé fut, du reste, moins favorable à sa cause qu'on ne l'aurait pu croire. Appelé à Paris, il quitta son armée, qui, en lui, perdait tout, et que Turenne tint assiégée dans Étampes. C'eût été peu de chose si, en échange, Condé avait gagné Paris. Or, en appelant le Prince, les Parisiens n'avaient pas entendu remettre la ville entre ses mains. Il y reçut un brillant accueil, mais il y trouvait le coadjuteur ayant enfin le chapeau de cardinal, le Parlement devenu craintif, Gaston resté jaloux, le duc de Lorraine toujours aussi peu sûr, et les ambitieux, les intrigants. Son intérêt était de négocier. Il le fit; mais son traité le liait à l'Espagne, et sa base d'opération était bien peu ferme. La ville souffrait de la famine, une émeute éclata. Beaufort n'était pas homme à rien calmer. Condé lui-même eut grand'peine à sauver le président Maisons, qui allait être assommé. Une partie des milices parisiennes pactisait avec les factieux. L'armée du Prince n'était pas reçue dans la ville; les six mille hommes qui lui restaient étaient campés dans la presqu'île de Gennevilliers. Quand Turenne, à la tête de douze mille hommes, s'approcha de Charenton et que lui-même, afin de l'y prévenir, voulut traverser Paris, on refusa le passage à ses troupes. Ce fut en suivant les hauteurs extérieures qu'elles vinrent s'établir hors des murs, à la porte Saint-Antoine. Là, Condé avait derrière lui la

porte barricadée, le parapet de l'Arsenal, garni des milices bourgeoises, la Bastille, dont les canons ne le défendaient pas, et, en face, l'armée royale, qui menaçait de l'écraser contre ces murailles. Ce fut dans cette position dangereuse qu'il résolut de livrer bataille, — résolution héroïque, dit le duc d'Aumale; et il le prouve en décrivant tout au long ce combat inégal. C'est encore là un de ces beaux récits qui rendent familières au simple lecteur les opérations d'une grande bataille. L'auteur nous montre Condé établi à la racine de la patte d'oie qui enserre le faubourg Saint-Antoine, occupant, à quinze ou dix-huit cents mètres de distance, les trois rues ou plutôt les trois chemins qui mènent à Charonne, à Vincennes, à Charenton, et contraignant ainsi l'assaillant à diviser ses attaques, tandis que lui-même, se portant en force sur les points attaqués, route de Charonne, route de Vincennes, route de Charenton, passant de l'une à l'autre par des rues transversales, il s'assure partout l'avantage et demeure maître du terrain. La lutte doit recommencer, mais les conditions en seront différentes. Les Parisiens ont entendu le bruit de cette longue bataille qu'on dit livrée pour eux. Ils ont laissé entrer, ils ont vu les blessés, et Mademoiselle a obtenu de son père, Gaston d'Orléans, une vague autorisation qu'elle porte à l'Hôtel de ville comme un ordre d'ouvrir les portes à l'armée de Condé. Condé peut donc ramener en ordre ses troupes derrière les murs de la place; et quand Turenne veut les suivre, le canon de la Bastille tonne contre l'armée du Roi. Turenne ne pouvait pas songer à faire le siège de la capitale. Le jeune Roi, que l'on avait fait venir pour être témoin de la défaite et de la prise de Condé, fut ramené tristement à Saint-Denis;

On parle souvent de l'échauffourée du faubourg Saint-Antoine, dit l'auteur en terminant ce récit, l'expression n'est pas juste. Il est difficile d'imaginer un combat plus rapidement et plus complètement préparé, conduit avec plus de suite, poussé avec plus de vigueur. Napoléon l'appelle bataille. C'est le suprême effort d'une troupe peu nombreuse qui réussit à entraver le déploiement d'une armée supérieure en nombre, en organisation, et la frappe d'impuissance.

Il fait ressortir le coup d'œil, l'action rapide de Condé, ajoutant :

Mais que de sang, que de ruines pour soutenir une querelle d'ambitieux, une lutte sans but! Que de courage jeté au vent sous les yeux d'un ennemi étranger au pays qu'il domine et qui guette l'occasion de démembrer la France!... (T. VI, p. 209.)

Et il montre par la suite du récit que Condé ne retira rien de sa victoire. Paris n'est pas à lui. Le Parlement a cédé le pouvoir aux magistrats de la cité. La bourgeoisie fait des élections, le peuple des émeutes. On en rejeta la responsabilité sur Condé, bien à tort : il ne voulait

que pacification. Mais quelle autorité avait-il dans Paris? est-ce lui qui pouvait y ramener la cour? La cour s'en fiait plus à Turenne, maître de la campagne; et Paris, fatigué de ces troubles, ne demandait plus qu'une chose, c'était d'être délivré des Princes pour se donner au Roi.

Le 13 octobre, Condé sortit de Paris, et le 21 le Roi y rentra, acclamé par une foule immense.

La guerre allait se poursuivre en de tout autres conditions pour Condé.

Après quelques succès en Champagne, M. le Prince, mal soutenu par les Espagnols et repoussé par Turenne, quitta même ce pays, où il avait formé ses cantonnements, et dut aller établir ses quartiers d'hiver hors de France, tandis que Mazarin, à son tour, faisait sa rentrée dans Paris. De Namur, il chercha à se gagner les capitaines des villes frontières, qui, dans cette anarchie de la guerre civile, se regardaient un peu comme les maîtres de leurs places. Entre les Espagnols et le roi de France, leur patriotisme n'aurait pas hésité. Il n'en était pas de même entre Condé et Mazarin; mais encore fallait-il qu'on leur montrât le succès en perspective. Condé avait son plan. Si ses alliés, Lorrains et Espagnols, étaient prêts, il comptait réunir ses forces vers Saint-Quentin, et, passant par-dessus le corps de Turenne, aller dicter la paix à Mazarin aux portes de Paris. Mais il avait trop compté sur l'exactitude de ses alliés et pas assez sur la vigilance et l'activité de Turenne. La campagne de 1653 trompa toutes ses espérances. Et qu'attendre de l'avenir? M. le duc d'Aumale signale les difficultés que rencontra Condé sur une terre qui n'était pas ennemie, avec des troupes, « amalgame de mercenaires de tous pays », qu'il fallait nourrir; et l'Archiduc lui-même n'avait pas moins de peine à les loger :

Ne pouvant se passer des bandes rassemblées par deux princes sans terre (Condé et le duc de Lorraine), le vice-roi assigne à chacun un coin du domaine royal et leur donne à dévorer un certain nombre de villes et de cantons. Survient-il entre ceux-ci quelque débat, quelque contestation de limites? C'est par d'étranges représailles qu'ils vident leur différend : « Si M. de Lorraine fait piller des lieux de mon district, j'en feray faire de mesme dans le sien », écrivait Condé (à Lenet). Lui aussi tranchait du souverain, ne voulant le céder en rien à Charles IV (duc de Lorraine) et, comme celui-ci, traitant de puissance à puissance avec le gouvernement des Pays-Bas. (T. VI, p. 279.)

La situation n'était pourtant pas égale. Le roi d'Espagne était là chez lui; et la hauteur de M. le Prince dans ses communications avec la cour de Madrid ne donnait le change à personne. Il avait beau menacer de tout quitter, « demander ses passeports, un jour pour la Hollande, d'autres

fois pour Rome ou Venise, il était rivé aux Espagnols. » Il n'avait plus rien en France. Bordeaux, sur lequel l'auteur a tout un chapitre, s'était soumis au Roi dès la fin de juillet 1653. Le régiment d'Anguien, les gardes, gendarmes et chevau-légers de Condé, divers détachements disséminés en Guyenne reçurent *étape et route* pour la Flandre. Madame de Longueville fut autorisée « à se rendre dans une de ses maisons ». C'est la fin de ses grandes aventures et le commencement d'une vie de recueillement et de pénitence qui ne lui laisse plus pour le monde qu'une pensée, un désir : c'est le retour de Condé au devoir et la réconciliation des deux frères. Quant au plus jeune des deux, Armand de Bourbon, prince de Conti, il ne songe qu'à se rétablir à la cour en épousant une nièce de Mazarin, n'importe laquelle. « C'est le Cardinal que j'épouse, » disait-il. Le triste lot d'épouser ce prince contrefait et malsain échut à la belle et pieuse Anne Martinozzi, qui paya cet honneur de sa santé. Madame la Princesse, voulant rejoindre Condé, alla aux Pays-Bas, où elle reçut les plus grands honneurs, et bientôt traîna sa vie dans la misère. Quant à son fils, après la capitulation de Bordeaux, Condé tenait à veiller lui-même à l'éducation qu'il lui voulait donner. Il l'établit à Namur, où il le voyait souvent, puis à Anvers :

Les maîtres, dit l'auteur, ne lui ont jamais fait défaut. Il manquait parfois de vêtement, presque de nourriture, mais l'écuyer, les précepteurs, le cheval de selle, les livres, les fleurets, le maître à danser, furent toujours respectés. Condé ne permit jamais d'y toucher, même au plus fort de ses embarras financiers, et Dieu sait si ces embarras étaient grands! Misère, ajoute l'auteur, ruine, banqueroute, tel est le refrain de mainte lettre adressée par M. le Prince à Fiesque, à Viole, à Lenet, ou par Lenet lui-même à Saint-Agoulin et autres. Ce n'est pas que le roi d'Espagne fût infidèle à ses engagements, mais l'argent manquait ou n'arrivait pas, et quand il arrivait, la solde, le recrutement passaient d'abord par un privilège nécessaire.

Il en fallait aussi pour le *decorum*, quoique personnellement le prince eût pu s'en passer. « C'est qu'il y a un rang à soutenir, dit M. le duc d'Aumale; c'est qu'il faut étaler le luxe au milieu de la misère pour répondre dignement au grand accueil que Condé reçoit de toute la Belgique, fidèle aux nobles traditions d'hospitalité qui se sont conservées jusqu'à nos jours. » (T. VI, p. 329.)

Le séjour de Condé à Bruxelles donne lieu à de curieux détails que le duc d'Aumale tire de ses archives. Indiquons les hommages qu'il y reçut de la noblesse; la popularité qu'il avait acquise dans la bourgeoisie et parmi les hommes de guerre espagnols; des relations avec la reine Christine, qui, ayant abdiqué, était venue dans les Pays-Bas; le

désir que, de part et d'autre, ils avaient de se voir, et la fierté nationale qui le fit s'abstenir de se présenter devant elle, quand il sut qu'elle se croyait obligée à ne pas le recevoir sur le même pied que l'Archiduc, gouverneur des Pays-Bas, comme si un prince de la maison de France n'était pas au-dessus d'un archiduc! Ajoutez sa cour à lui, qui n'était pas de courtisans, mais de serviteurs dévoués, les officiers d'élite attachés à sa cause, et ses relations étrangères, les plénipotentiaires ou du moins les agents qu'il entretenait auprès de diverses cours. Mais Cromwell fut pour Mazarin, qui lui promettait Dunkerque (les Espagnols l'avaient reprise en 1652, grâce, il faut le dire, au concours des Anglais), et Mazarin, en faisant poursuivre, arrêter, condamner, exécuter plusieurs des amis de Condé, qu'il avait sous la main, préparait un procès qui devait avoir un grand retentissement :

Le 19 janvier 1654, le Roi étant au haut siège, l'avocat du Roi, Hierosme Bignon, portant la parole, la cour du Parlement, suffisamment garnie de pairs, arrêta que des sommations seraient adressées au prince de Condé et à ses complices.

Les formalités remplies, la sentence fut rendue (27 mars) :

Ledit Louis de Bourbon était condamné à souffrir la mort, l'exécution faite par justice et publiée en la forme qu'il plaira au roi. (T. VI, p. 388, 389.)

Le sentiment public ne ratifia point cette sentence; et déjà, en sortant de l'audience, un des conseillers d'État écrivait : « Dieu veuille ramener M. le Prince à son devoir, disposer l'esprit de Leurs Majestés à lui pardonner ses fautes et lui faire la grâce de les réparer par ses bons services à l'avenir! »

Pour le moment, c'était encore à l'Espagne qu'il se trouvait lié; et il lui rendit, aux dépens de la France, deux services signalés : devant Arras et devant Valenciennes.

Ce sont les deux principaux épisodes de la lutte où l'on vit en présence Turenne et Condé : Arras secouru par Turenne; Valenciennes secourue par Condé. C'est dire que ce sont les deux faits étudiés avec le plus de soin et présentés avec le plus de curiosité dans leurs détails essentiels par M. le duc d'Aumale.

Arras est investi par les Espagnols. Turenne amène une armée de secours, et, par d'habiles manœuvres, il aurait écrasé les assiégeants dans leurs lignes, si Condé n'était venu à point protéger leur retraite : « Tout était perdu, et il a tout sauvé » (24-25 août 1654).

A Valenciennes, les rôles sont changés. La levée du siège d'Arras et des succès divers obtenus par Turenne, grâce à l'incurie des chefs es-

IMPRIMERIE NATIONALE.

pagnols, avaient provoqué un changement grave dans la direction des affaires aux Pays-Bas. Don Juan d'Autriche et le marquis de Caracena remplacèrent l'archiduc Léopold et Fuensaldaña, l'un comme vice-roi, l'autre comme capitaine général. Notons ce trait en passant. Condé voulut faire honneur au nouveau vice-roi, et alla à sa rencontre jusqu'aux portes de Louvain :

Soutenant son rôle, cherchant à déguiser sa profonde misère sous un luxe d'emprunt, il arrivait de Bruxelles avec « une suite fort leste de douze carrosses » et traita don Juan magnifiquement, comme un souverain qui en reçoit un autre (10 mai 1656).

Et le vice-roi alla de son côté visiter Madame la Princesse à Malines. — L'accord était parfait, on préparait tout pour la campagne. Mais les Français avaient pris les devants; Turenne à son tour avait investi Valenciennes (15 juin).

« C'est un fort grand siège », écrivait-il à Mazarin. — « Turenne avait raison, ajoute le duc d'Aumale, c'était un fort grand siège, et toute l'histoire militaire de Valenciennes a justifié cette opinon. » (T. VI, p. 432.) L'auteur décrit avec sa précision ordinaire les environs de Valenciennes qui seront le théâtre de la lutte; les lignes de Turenne sur la rive droite de l'Escaut, coupées par la Rhonelle et s'étendant jusqu'à l'abbaye de Saint-Sauve au nord; et celles de La Ferté, sur la rive gauche, couvertes par le bois de Raismes et cheminant par le mont d'Anzin. Le 29 juin, l'armée de secours, amenée par Condé et Caracena, s'avança par Douchy vers Famars. Elle mit un poste à la cense d'Urtebise, qui domine le plateau, sur la route de Valenciennes à Bouchain, établit son camp à Famars, et plaça ses batteries sur un mamelon, sorte d'annexe de Famars, qui commandait le sud-ouest des lignes de Turenne, le mont Ouy [1].

M. le duc d'Aumale se demande, après Napoléon, qui s'est occupé de ce siège, comment Turenne n'a rien entrepris pour se délivrer de l'étreinte de l'armée de secours. « Ses troupes, dit-il, étaient supérieures en nombre et en qualité, ses retranchements faibles; nul doute que Condé ne cherchât la revanche d'Arras; tout conseillait donc de prendre l'offensive. » Doutait-il du concours intelligent de La Ferté, son collègue? Comptait-il sur les entraves que Condé pourrait trouver dans l'esprit

[1] En ma qualité de Valenciennois, je me permets de rectifier quelques noms : *Saint-Sauve* et non *Sainte-Sauve;* malgré la désinence féminine, le patron est un saint; *Ouy* plutôt que *Hawie : Hawie* est la prononciation en patois du mot *oui;* le mont Ouy, *mons Joris*, comme Famars, *Fanum Martis.*

formaliste des Espagnols? Les retards de Condé pour attaquer étaient plus justifiables. Il savait que la ville pouvait tenir, et il était maître de la campagne. Ce fut lui qui attaqua. Il fit traverser l'Escaut à ses troupes sur onze ponts en deçà de Denain et vint attaquer les lignes de La Ferté. Elles furent rompues, et la plupart de leurs défenseurs tués ou pris. C'est Condé qui, au centre, avait porté le coup décisif. Don Juan, qui avait rencontré moins d'obstacles, longeant l'Escaut et les murs de la place, y avait été reçu le premier. Il s'arrêta au *Te Deum* et au vin d'honneur, au lieu de songer à Turenne, qui restait entier sur la rive droite. Un jeu d'écluses, pratiqué dans la place et faisant déborder le fleuve, avait empêché le maréchal de secourir efficacement La Ferté. Turenne ne pouvait que sauver ses propres troupes, et il y réussit (16 juillet 1656).

En mainte rencontre, dit M. le duc d'Aumale, Turenne avait déjà donné de grandes marques de fermeté dans les revers, de sang-froid et de jugement dans les circonstances difficiles; son habileté à conduire les troupes était connue, admirée, et on pouvait suivre la marche ascendante de son génie stratégique. Jamais encore la puissance de sa pensée n'avait conduit sa prudence au degré d'audace où nous allons la voir arriver; il va atteindre la dernière limite de ce qu'un chef peut obtenir de ses soldats; la profondeur, la pénétration de son esprit se dévoilent; on devine l'homme qui conduira les immortelles campagnes de 1673 et 1674, qui, à Türckheim, attaquera une heure avant le coucher du soleil pour ne pas laisser à un ennemi trois fois plus nombreux le temps de se relever d'un coup sûrement préparé et inopinément frappé; qui, à Salzbach, sera tué au moment où il se place, le dos à l'Empire, la face à la France, pour forcer Montecuculli à lui céder la vallée du Rhin! (P. 443.)

Turenne avait ramené son armée sous le Quesnoy malgré Condé; don Juan renonça à l'y attaquer. Par compensation, il alla réduire, en aval de Valenciennes, la petite place que la Révolution, en haine des Condé, appellera *Nord libre,* sans rien pouvoir contre la jonction des deux rivières qui lui avait valu son nom. Turenne s'était dirigé vers l'Artois. Condé voulut le suivre; mais il ne put entraîner les Espagnols, qui retournèrent en Hainaut prendre leurs quartiers d'hiver.

Mêmes entraves dans la campagne suivante (1657). Tout l'effort semblait devoir se porter vers la Flandre maritime, par suite du traité conclu entre la France et la république d'Angleterre. Turenne, en effet, avait pris sa route vers Montreuil, quand tout à coup il se détourna et investit Cambrai. Le succès paraissait facile; la place était forte, mais presque dépourvue de garnison. Quand le Prince, averti en Belgique, eut traversé, sans s'y arrêter, Valenciennes et parvint à Bouchain, on lui dit

qu'infailliblement la ville allait être prise. Il fallut toute l'audace d'une marche de nuit à travers les marais et la charge impétueuse de sa cavalerie, qui traversa toutes les lignes sans que rien l'arrêtât, pour sauver la place attaquée (30 mai 1657).

Turenne, renonçant à Cambrai, trouva ailleurs des dédommagements. « M. le Prince, dit le duc d'Aumale, avait beau pénétrer les desseins du maréchal, don Juan laissait toujours passer le moment d'exécuter les projets de Condé. » Condé faillit par un coup de main enlever Calais à marée basse — comme le duc de Guise; mais c'était pour l'ennemi! « Vers la fin de l'année 1657, Turenne fit sa jonction avec les Anglais. La prise de Mardick sera le préliminaire de l'attaque de Dunkerque. »

L'agonie militaire du prince rebelle commence, ajoute l'auteur; à l'an prochain le coup de grâce! (P. 459.)

A Lérida, il avait rapproché Condé de César; en finissant ce livre il le rapproche d'Hannibal :

Hannibal dans le Brutium, Condé aux Pays-Bas : quel parallèle pour un Plutarque!

Le fils de Barca défiant toutes les forces de Rome et restant quatorze ans au fond de l'Italie, oublié par Carthage; — Louis de Bourbon, sans argent, sans États, soulevant l'apathie des vice-rois, et fournissant six campagnes entre la Marne et l'Escaut; — le premier, commandant une grande armée victorieuse devant l'ennemi qu'il a toujours battu; le second, avec sa poignée de Français, à côté d'adversaires de la veille, en face des troupes et des généraux qu'il avait l'habitude de conduire à la victoire!

Que ne peut-on oublier la cause, l'injuste cause, pour ne considérer que le caractère et l'art!

Le tableau de Chantilly a raison; il faudrait déchirer ces pages de l'histoire du héros, crier à la renommée : *Sileat!* et lui arracher sa trompette.

Mais le regard reste attiré par cette liste de combats soutenus, de villes gagnées ou dégagées, de revers atténués par la vaillance et le génie d'un seul homme. (P. 459 et suiv.)

Je cite ce dernier trait parce qu'il est caractéristique. *L'Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles* est d'une valeur exceptionnelle pour l'histoire militaire de la France. Dans les récits de bataille, le duc d'Aumale est comme le chef d'état-major général du grand Condé, et sa langue n'est pas indigne du beau siècle littéraire où le grand Condé a vécu; mais cette histoire n'a pas moins d'importance pour la connaissance d'un temps où le génie français, dans les sciences, les lettres, les arts et la politique générale, a conquis, parmi les nations européennes, un rang qui ne lui est contesté par personne, excepté dans l'école où l'on

compte pour peu de chose tout ce qui ne date pas de la Révolution. L'auteur n'a pas dit son dernier mot, puisqu'un volume reste à paraître; toutefois il a, dès les premières pages, exprimé son jugement sur la grandeur et les caractères divers de cette période de notre histoire, et l'on peut être assuré que la fin ne le démentira pas.

J'avais espéré ne pas terminer ces articles sur la grande œuvre du duc d'Aumale avant la publication de ce volume, qui doit en être le couronnement. Puisque je la devance, je me permets d'exprimer un vœu à l'auteur : c'est qu'il réunisse dans une table alphabétique les précieux renseignements sur les personnages qui figurent dans cette histoire, renseignements qu'on est heureux d'avoir au bas des pages où ils sont nommés pour la première fois, mais qu'on ne retrouverait pas facilement quand on a besoin de s'y reporter. C'est, je crois, ce que M. de Boislisle se propose de faire de ses notes sur les *Mémoires de Saint-Simon*, quand il aura mené à fin sa grande tâche; c'est ce que l'on doit souhaiter aussi pour cette histoire des princes de Condé qui forme un si digne préambule aux Mémoires de Saint-Simon.

H. WALLON.

Traductions latines des alchimistes arabes.
Sur le Traité de Bubacar.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans les manuscrits alchimiques latins les plus anciens de la Bibliothèque nationale, tels que le manuscrit 6514 (fol. 101-112) et le manuscrit 7156 (fol. 114), écrits vers la fin du XIII[e] siècle, on lit un ouvrage remarquable par son caractère presque exclusivement technique et positif et qui fournit le témoignage des connaissances pratiques des Arabes vers les X[e] et XI[e] siècles. C'est un traité méthodique, rédigé avec beaucoup de netteté. Sa date approximative résulte de son contenu, comparé avec celui des ouvrages analogues qui existent en arabe, tels que le Traité de Ibn Beithar et les Traités transcrits en caractères carshounis, formant la seconde partie d'un manuscrit arabe et syriaque de Cambridge, dont je poursuis la publication. La rédaction de plusieurs chapitres de ce dernier traité en particulier est presque identique avec celle du livre latin que j'examine. Le contenu même de ce dernier ouvrage ne renferme pas d'indication de date ou d'auteur de nature à

permettre de préciser davantage; mais il offre tous les caractères d'une œuvre traduite de l'arabe.

La date véritable de cette œuvre pourrait être spécifiée, si l'on regarde, ce qui ne me paraît guère douteux, le Bubacar auquel l'ouvrage est attribué, comme identique avec l'auteur du même nom, écrit Abubechar Mahomet Abnebezacharia Arazi dans la traduction latine du traité *De Anima* d'Avicenne, c'est-à-dire avec le célèbre Rasès. En effet, ce dernier est désigné, dans le texte arabe du Kitâb al-Fihrist, sous le nom de Abou Bekr er-Râzi, c'est-à-dire Mohammed ben Zakariya. Dans les traductions arabico-latines, il figure le plus souvent sous le nom de Rasès; mais les alchimies et traités attribués soit à Mahomet, soit à Bubacar, paraissent aussi devoir lui être rapportés, les traducteurs et copistes ayant choisi tantôt l'une, tantôt l'autre, parmi les dénominations multiples du même personnage. Ce genre de confusion est fréquent dans les manuscrits. En réalité, l'ouvrage que j'examine en ce moment embrasse le même sujet que le traité *De salibus et aluminibus*, attribué à Rasès par beaucoup d'écrivains, par Vincent de Beauvais notamment, et dont j'ai déjà parlé dans ce Journal. Un écrit qui porte exactement ce titre existe dans le manuscrit 6514, et le contenu même des deux traités est semblable, mais non identique. On pourrait encore en comparer le texte aux chapitres similaires de l'alchimie d'Avicenne et de celle du Pseudo-Aristote. Il existait ainsi plusieurs rédactions différentes, exposant les mêmes faits et les mêmes doctrines chimiques au XIIIe siècle, précisément comme dans les ouvrages scientifiques de notre époque; mais la plus nette est assurément celle du Traité de Bubacar. C'est pourquoi nous croyons utile de compléter la comparaison de ces divers ouvrages et l'indication des faits intéressants pour l'histoire de la science qui y sont contenus, en donnant l'analyse du traité dont il s'agit, à défaut d'une publication complète, laquelle ne serait pas sans intérêt pour l'histoire des sciences chimiques et naturelles. Le présent traité figure dans les manuscrits sous le titre de *Liber Secretorum Bubacaris*. Ce titre était fort répandu au moyen âge. On le rencontre, par exemple, dans la liste des livres de Djaber, contenue dans le Kitâb al-Fihrist, et depuis lors, les *Livres des Secrets*, attribués à divers auteurs, ont fait fortune jusqu'aux temps modernes. On en rencontre beaucoup parmi les manuscrits, beaucoup parmi les ouvrages imprimés au XVIe siècle, depuis, et même de nos jours. Ce titre se rattache d'ailleurs à la vieille doctrine si souvent citée dans l'antiquité, notamment en Égypte, d'après laquelle toute connaissance devait être réservée aux seuls initiés.

Mais le *Livre des Secrets* de Bubacar ne renferme aucune théorie magique, mystique ou mystérieuse : c'est un traité positif, scientifique, à peu près tel qu'on pourrait l'écrire aujourd'hui, en faisant bien entendu la différence des temps pour ce qui touche les faits acquis.

Cet ouvrage est partagé en huit livres.

Le livre premier est consacré à la description des espèces et des appareils. Les espèces se partagent en six classes, savoir : les esprits, les corps (métalliques), les pierres, les vitriols, les borax, les sels. Chacune de ces classes forme le sujet d'un ou plusieurs chapitres.

La *classe des esprits* comprend le mercure, les sels ammoniacs, les arsenics et les soufres. Précisons par quelques citations : « Les arsenics sont de différentes couleurs : l'un est mêlé de pierre et de terre, et ne vaut rien pour l'œuvre chimique ; un autre est jaune doré, d'un bon usage ; un autre, jaune, mêlé de rouge ; il est bon ; un autre, d'une couleur rouge très prononcée ; celui-là est le meilleur pour notre art. »

De même il y a des soufres de diverses couleurs : l'un rouge, l'autre jaune, un autre blanc, pareil à l'ivoire ; un autre blanc et sali par la terre, qui ne vaut rien ; un autre, noir, qui ne vaut rien.

Dans le chapitre consacré à la *classe des corps*, on explique qu'il y a sept métaux : l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, le plomb et le *catesim*, d'aspect spéculaire. Ce dernier était sans doute quelque alliage de l'ordre de l'asem ou electrum, ou bien du laiton.

Viennent ensuite les treize genres de pierres, savoir : les marcassites, les magnésies, les tuties, l'azur (*lapis lazuli*, ou cinabre ?), l'hématite, le gypse, etc., et toute une suite de minéraux, désignés sous des noms arabes. Parmi les marcassites (sulfures), on distingue la blanche, pareille à l'argent ; la rouge ou cuivrée ; la noire, couleur de fer ; la dorée, etc.

Les magnésies[1] sont aussi de différentes couleurs : l'une noire, dont la cassure est cristalline[2], une autre ferrugineuse, etc. Une variété est dite mâle ; une autre, avec des yeux brillants, est appelée femelle ; c'est la meilleure de toutes.

Les tuties[3] sont de différentes couleurs : verte, jaune, blanche, etc.

La *classe des vitriols* (*atramenta*) comprend six espèces : celui qui sert à faire du noir (encre), le blanc, le calcantum, le calcande, le calcathar

[1] Ce mot désignait certains sulfures et oxydes métalliques, tels que les oxydes de fer magnétique, le bioxyde de manganèse, etc.

[2] « Offre des yeux brillants. »

[3] Oxydes et minerais de zinc renfermant du cuivre.

et le surianum. Il y en a un jaune, employé par les orfèvres; un vert mêlé de terre, employé par les mégissiers, etc.

Le chapitre suivant traite des *aluns* et fait, en partie, double emploi avec le précédent : c'est une seconde rédaction juxtaposée. On y distingue l'alun yaméni (de l'Yemen); l'alun lamelleux; un autre, de Syrie, mêlé de pierre; un autre jaune, d'Égypte. Le calcandis est blanc; le calcande, vert; le calcathar, jaune. Un autre vitriol de Syrie est rouge. Ces quatre vitriols sont bons pour la teinture, et il en existe aussi d'artificiels. L'auteur entre dans le détail des préparations faites avec ces matières.

La *classe des borax* comprend six espèces, destinées à la soudure des métaux, employées par les orfèvres et autres, avec des noms arabes.

La *classe des sels* renferme onze espèces : le sel commun, que l'on mange, le sel pur, le sel amer, employé par les orfèvres, le sel rouge[1], le sel de naphte[2], le sel gemme proprement dit, le sel indien[3], le sel alcalin[4], le sel d'urine, le sel de cendres[5], le sel de chaux[6].

Après cette énumération, l'auteur entre dans diverses distinctions, les espèces fabriquées étant partagées en espèces corporelles (métalliques), telles que l'or et l'argent, et espèces incorporelles, telles que le vert-de-gris, la litharge, la céruse et le cuivre brûlé (*calcecumenum*). Puis sont énumérées les matières organiques employées en chimie, telles que les cheveux, la moelle, le fiel, le sang, le lait, l'urine, etc.

On passe ensuite à l'énumération des instruments nécessaires à l'art; à celle des vases, tels que vases distillatoires en forme de cucurbite, aludel, récipient; appareils pour la fusion et la coulée des métaux (*botus barbatus*); marbre et molette pour broyer les corps; fourneau à tirage spontané (*qui per se sufflat*); mortier, etc.

La fin du livre premier (*explicit liber primus*) est indiqué à deux endroits successifs (fol. 103 r° et fol. 105 r°), ainsi que l'*incipit* du livre suivant, qui a deux titres différents : d'abord *De purgatione spirituum et combustione corporum;* puis *De combustione corporum*. Ceci paraît indiquer que les copistes, à un certain moment, ont utilisé deux rédactions distinctes. Mais le véritable commencement du livre second est au folio 103 r°. Ce livre débute par la fixation du mercure employé soit pour teindre en argent (*pro albedine*), soit pour teindre en or (*pro rubedine*). Puis viennent la sublimation du soufre, celle de l'arsenic (sulfuré) et toute une série de préparations.

[1] Sel gemme coloré.
[2] Sel gemme bitumineux.
[3] Salpêtre.
[4] Carbonate de soude.
[5] Carbonate de potasse.
[6] Potasse caustique impure.

Le livre troisième (fol. 105 v°) traite des eaux acides, de la dissolution des esprits et des corps et de certaines combustions des métaux. J'y note le passage suivant, qui montre l'étonnement causé aux premiers chimistes par la différence entre l'action dissolvante de l'eau et celle des acides : « Discussion des philosophes et des savants en cet art sur la dissolution des corps. Les corps peuvent être dissous par l'eau et par les liquides analogues au vinaigre et acides. Or l'eau tombant sur la terre n'y produit pas une effervescence et du bruit comme le vinaigre et les liqueurs acides. Celles-ci sont nécessaires pour les traitements, parce qu'elles ont la puissance de dissoudre les corps (métaux). »

Le livre quatrième (fol. 106 r°) fait suite au traité des eaux acides, dites vénéneuses. Il est à remarquer que ces eaux comprennent une série de préparations alcalines et ammoniacales : sel ammoniac et cuivre brûlé, distillé; sel alcalin et chaux, avec addition de sel ammoniac. Eau de soufre, préparée au moyen du cuivre brûlé, du sel ammoniac, du soufre, broyés avec du vinaigre desséché, etc.; ce qui produit finalement une eau-forte qui dissout tous les corps. Il est difficile de préciser la signification véritable d'une préparation si compliquée, mais elle fournirait sans doute quelque acide puissant. Viennent ensuite toutes sortes de recettes pour la « combustion » de l'argent, de l'or, du cuivre, de l'étain, etc., faisant parfois double emploi avec le livre second. Rappelons ici que le mot combustion signifiait la calcination des métaux, opérée en présence de diverses matières, telles que le soufre, le mercure, les sulfures métalliques, etc. Les produits en étaient dès lors fort multiples.

Le livre cinquième (fol. 107) traite de l'art de faire monter les corps (*De sublevatione corporum*) : ce qui signifiait non seulement la transformation des métaux en oxydes ou en sulfures volatils, etc., mais aussi leur calcination en présence de substances produisant des composés volatils, dont les métaux eux-mêmes ne faisaient pas toujours partie.

Le livre sixième est consacré à diverses opérations, amollissements (*incerationes*), dissolutions, combustions, et certains mélanges. Il y a encore ici des doubles emplois, toutes ces rédactions n'étant pas faites suivant une méthode bien rigoureuse.

Le livre septième traite des sublimations de l'or, de l'argent, du cuivre, des marcassites, tuties, cinabre (açur), etc. Ce mot *sublimation* ne doit pas être entendu exactement dans notre sens moderne ; il signifie la formation d'un produit volatil, dont le métal lui-même, je le répète, ne faisait pas toujours partie.

Enfin, dans le livre huitième, il s'agit de la composition des élixirs et de la préparation de l'or et de l'argent, toujours exposées sous forme de recettes pratiques, sans théorie mystique ni déclamation.

Tel est le plan et le mode de composition du Traité de Bubacar; c'est un véritable traité de chimie pratique, représentant l'état de la science vers les XIIe et XIIIe siècles.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Pâris, membre de la section de géographie et de navigation de l'Académie des sciences, est décédé le 8 avril 1893.

M. de Candolle, associé étranger de l'Académie des sciences, est décédé à Genève le 4 avril 1893.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Esquirou de Parieu, membre de la section de législation, droit public et jurisprudence de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 8 avril 1893.

M. Franck, membre de la section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 11 avril 1893.

M. ADOLPHE FRANCK.

Le *Journal des Savants* vient de faire encore une perte bien cruelle; M. Adolphe Franck, élu le 27 novembre 1862, en remplacement de M. Magnin, membre auteur de notre bureau, fut jusqu'à sa dernière heure un de nos collègues les plus assidus, un de nos collaborateurs les plus zélés. Sa personne morale n'avait pas subi les atteintes de l'âge; la passion qu'il avait conçue dans sa jeunesse, non seule-

ment pour la philosophie, mais encore pour certaines doctrines philosophiques, il l'avait conservée tout entière, et, toujours prompt à la riposte, il n'aurait pas, hier encore, redouté la contradiction; il l'aurait plutôt provoquée. Il était la vaillance même.

Les courants d'opinion sont, en philosophie, très variables. Le platonisme cartésien, qui a repris une si grande faveur dans notre siècle, ne doit-il guère survivre aux maîtres éminents auxquels il a dû sa nouvelle fortune? Toute prévision serait ici téméraire. Mais quel que soit, en fait de doctrine, le cours des choses, la valeur littéraire des écrits de M. Franck leur assure un succès durable. La langue ferme et claire qui lui était naturelle aura toujours l'estime des lecteurs délicats. Si le philosophe perd son crédit, l'écrivain conservera le sien.

M. Franck a traité dans notre journal des questions très variées. Ses connaissances n'étaient pourtant pas plus diverses que celles d'un autre. Mais, ayant et professant une foi vive dans la compétence universelle de la morale, il y ramenait toute question, et puis en tirait, pour les approuver ou les condamner, des conséquences que n'avait pas toujours soupçonnées l'auteur même du livre dont il rendait compte. C'était avant tout un moraliste; un moraliste, par caractère et par devoir, intransigeant.

B. H.

M. Franck a publié dans notre journal les articles suivants:

Le guide des égarés de Maimonide; 1862, p. 111, 147; 1863, p. 113; 1866, p. 681.
Saint-Martin, le philosophe inconnu; 1863, p. 418, 677; 1864, p. 32; 1865, p. 106, 414, 505, 624.
Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale; 1865, p. 665, 767.
Dell' unico fine del diritto universale; 1866, p. 141, 258.
Antécédents de l'hégélianisme; 1866, p. 609.
La foudre, l'électricité et le magnétisme chez les anciens; 1866, p. 513.
Du droit de la guerre et de la paix; 1867, p. 428, 569, 625.
Pietro Pomponazi; 1869, p. 275, 403.
Histoire de la philosophie cartésienne; 1869, p. 597, 674; 1870, p. 98.
Philosophie de Levi ben Gerson; 1870, p. 157.
Les sciences et la philosophie; 1870, p. 133, 484.
Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie; 1872, p. 5, 133, 197, 348.
De la liberté et du hasard; 1872, p. 669.
Traités de Berakhot; 1872, p. 550.
De la conscience en psychologie; 1873, p. 265.
Bernardino Telesio; 1873, p. 548, 687.
Législation civile du Talmud; 1874, p. 118.
Pythagore et la philosophie pythagoricienne; 1874, p. 532, 674.
La philosophie de Socrate; 1875, p. 73, 141, 684.
Storia della filosofia in Sicilia; 1876, p. 280, 362, 657.
Philosophie de l'inconscient; 1877, p. 432, 474, 589, 653.
Du plaisir et de la douleur; 1878, p. 262.
Sentences et proverbes du Talmud; Le Talmud de Jérusalem; Législation civile du Talmud; 1878, p. 659, 709.
L'Institut et les académies de province; 1879, p. 367.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La sénéchaussée d'Anjou, par G. d'Espinay. Angers, Lachese, 1892, 86 pages.

M. d'Espinay continue ses consciencieuses recherches dans les archives angevines. Son nouveau travail a pour objet, non l'organisation, mais, pour ainsi parler, la géographie judiciaire de l'Anjou, qui fut si souvent modifiée dans le cours des siècles. L'histoire de ces modifications successives était à faire, et il fallait du courage pour l'entreprendre. On sait que l'ordre est moderne ; mais on ne sait pas combien grand était le désordre ancien. Qui veut l'apprendre n'a qu'à lire le petit volume de M. d'Espinay sur la sénéchaussée d'Anjou. Il est écrit simplement *ad narrandum;* mais tout y est preuve.

Nos adieux à la vieille Sorbonne, par Oct. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris. Paris, Hachette, 1893, xv-408 p. in-8°.

On a souvent confondu le collège de Sorbonne avec la Faculté de théologie; qui, dès les temps anciens, avait été autorisée à y tenir ses assemblées solennelles; y rédiger ses remontrances, y promulguer ses arrêts. C'est au collège, aux vieux bâtiments du collège que M. Gréard adresse ses adieux; la dictature de la Faculté de théologie a pris fin depuis un siècle; il ne s'agit plus d'elle que dans l'histoire.

Le livre de M. Gréard a deux parties : dans la première, l'auteur raconte la fonda-

tion du collège par le généreux et jovial Robert, d'immortelle mémoire, et en fait connaître le régime, auquel nos mœurs actuelles s'accommoderaient bien difficilement. La seconde, qui n'offre pas un moindre intérêt, a pour objet la seconde fondation, par le cardinal de Richelieu. Nous sommes au XVIIe siècle, où tout se fait pour la gloire. Des grands seigneurs ou des protégés de grands seigneurs ont remplacé, dans un palais splendide, les « pauvres maîtres » d'autrefois; de l'antique Sorbonne il ne subsiste plus que le nom. Mais c'est un grand nom, qu'on prononce, dans l'Europe entière, avec respect; avec un respect mêlé de terreur quand on l'applique à la Faculté de théologie, qui toujours y tient ses assises.

Écrit avec aisance, sur des documents qui, pour la plupart, étaient ignorés, le livre de M. Gréard sera lu très curieusement même par les personnes qui sont le moins passionnées pour les révélations historiques. Il est d'un savant qui, sans pédantisme d'aucune sorte, dit avec agrément tout ce qu'il croit utile de dire. Elle n'est donc plus, l'ancienne Sorbonne! Espérons que la nouvelle, sachant comment s'est faite la grande renommée de l'ancienne, se montrera digne d'en hériter.

Un grand nombre de plans et de pièces justificatives ajoutent au prix de ce volume. Les pièces justificatives, parmi lesquelles il y en a du XIIIe siècle, sont au nombre de trente-neuf. Elles étaient presque toutes, croyons-nous, inédites.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. XX, 1893, 695 pages in-8°.

Dans ce tome XX sont réunis les catalogues de diverses bibliothèques, dont les plus riches sont celles du Mans et d'Arles. Mais on y trouve peu de manuscrits anciens. C'est au Mans qu'il y en a le plus, et ils ont été décrits par M. Couderc avec une grande compétence et un soin très louable. Nous n'y trouvons à faire qu'une addition sans importance. Il s'agit de quelques vers plusieurs fois imprimés, dont il a négligé de nommer les auteurs vrais ou supposés. Voici d'abord, dans le n° 10, diverses épigrammes que M. Couderc a laissées anonymes. La première, qui commence par :

Prima plaga Ægypti lymphas in sanguine vertit,

est pareillement sans le nom de l'auteur dans les n°s 5076 (fol. 83), 6674 (fol. 158), 8088 (fol. 195) de la Bibliothèque nationale, 802 de Cambrai, 318 de Douai, 262 d'Orléans, 8 d'Alençon, 704 de Berne, 1350 de Vienne. Mais l'auteur en est indiqué dans les n°s 7540 (fol. 8) et 8071 (fol. 23) de la Bibliothèque nationale, et, comme on l'a dit ici dans un article sur les manuscrits de Cambrai [1], cet auteur, qui parle une langue si peu correcte, est Eugène, évêque de Tolède.

La seconde, commençant par :

Formula vivendi præsto est tibi : pauca loquaris...

est plus digne d'estime. Pierre Pithou, Burmann lui-même l'ont publiée comme pouvant être antique. Elle paraît plutôt moderne; mais aucun des manuscrits, qui sont nombreux, n'en désigne l'auteur. C'est par conjecture que Beaugendre l'a donnée sous le nom d'Hildebert [2], et M. Cousin sous le nom de Bernard de Chartres, confondu, comme il ne doit pas l'être, avec Bernard *Sylvestris* [3]. Quel qu'en soit l'auteur, c'est, on le voit, une pièce bien connue.

[1] *Journal des Savants*, 1892, p. 236. — [2] *Hildeb. opera*, col. 1383. — [3] *Fragments philos. scolast.*, p. 356.

Le premier vers de la troisième est :

Est aliquando bono bene, ne gravibus superetur...

M. Couderc, corrigeant ce vers, substitue *male* à *bene*. C'est une correction qu'il ne faut pas admettre. A l'homme de bien advient tantôt le bien, pour qu'il ne soit pas écrasé par l'infortune, tantôt le mal, pour qu'il soit éprouvé par l'adversité. Voilà le sens des deux premiers vers; ils n'en ont aucun si vous lisez, au lieu de *bene, male*. Beaugendre a publié cette épigramme, comme la précédente, sous le nom d'Hildebert[1]. Mais on ne sait, en fait, quel en est l'auteur[2].

Au même Hildebert sont encore attribués par Beaugendre les vers dont tel est le premier :

Qui petis unde malum, cum sint bona cuncta creata[3]?

Ailleurs, et mieux : *Quid petis?* Nous les croyons, en effet, d'Hildebert, mais sans pouvoir les lui donner avec certitude. Nous les avons, du moins, sous son nom dans notre n° 14194 (fol. 160), et ils ne sont pas indignes de lui.

Enfin la dernière pièce du volume,

In natale sacro sacræ solemnia mensæ...,

paraît aussi d'Hildebert. Nous en connaissons vingt-huit copies, dont huit sous le nom de l'illustre évêque. Un tel accord est rare.

Nous ne contestons pas non plus à cet évêque deux pièces anonymes par lesquelles finit le n° 21; la première commençant par :

Est ratio quod pars altaris dextera missæ...,

la seconde par :

Vicit Adam veterem gula, gloria, vana cupido...

Ces deux pièces, plusieurs fois publiées comme étant de lui[4], paraissent, en effet, lui appartenir. Il en a fait de meilleures.

Voilà toutes nos additions et nos corrections au très savant catalogue de M. Couderc.

B. H.

ALLEMAGNE.

Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts, von W. Wattenbach, in zwei Bänden; erster Band, sechste umgearbeitete Auflage, Berlin, 1893, in-8°, VI-477 pages.

La première édition de ce savant ouvrage a paru en 1858; c'était une réponse à une question mise au concours par la Société de Göttingue. L'auteur n'a cessé depuis lors d'améliorer son Manuel, sans en changer ni le plan ni le caractère; il ne prétend qu'à faciliter l'étude des sources de l'histoire germanique. Il a mis à profit toutes les publications qui, dans ces derniers temps, ont paru sur le même sujet, et dont il donne la liste. Dans une Introduction littéraire, M. Wattenbach rappelle aussi ce qui a été fait antérieurement, depuis le XVI° siècle jusqu'à nos jours, pour

[1] *Hild. opera*, col. 1360. — [2] *Les Mél. poét. d'Hildebert*, p. 120. — [3] *Hildeb. opera*, col. 1333. — [4] Notamment par Beaugendre : *Hildeb. op.*, col. 1149, 1230.

éclaircir ces ténèbres, et il s'arrête plus généralement sur les *Monumenta Germaniæ historica*. Après ces préliminaires, il remonte dans le passé aux essais anciens de ce genre, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la domination des Francs. Un deuxième chapitre est consacré au temps des Carlovingiens, où l'histoire est renouvelée en quelque sorte et se dégage de la légende, sous Charlemagne, avec Alcuin, Paul Diacre, etc. Les annales commencent alors à abonder en Allemagne, en Saxe, en Lorraine, en Souabe, en Bavière, en France et en Italie. Dans un troisième chapitre, l'auteur suit ces progrès sous le règne des empereurs Othon, Henri I[er] et Henri II, au début du XI[e] siècle.

Ce volume ne va pas plus loin ; le second, qui ne peut tarder à paraître, complétera la carrière que M. Wattenbach s'est proposé de parcourir. En attendant, celui que nous avons sous les yeux donne un nombre presque incalculable de renseignements et de détails pleins d'intérêt; ils prouvent une fois de plus que le moyen âge, si délaissé par le XVIII[e] siècle, est digne de toute l'attention que le nôtre lui a vouée. M. Wattenbach devait se préoccuper surtout de l'histoire de son pays; mais les lumières qu'il y porte s'étendent à tous les peuples de l'Europe; chacun d'eux y a une part indirecte.

Dans un appendice, le lecteur peut trouver un catalogue curieux de toutes les nécrologies des évêques pour les diocèses allemands, bourguignons, italiens, français, anglais et danois. Enfin une table alphabétique des noms propres rend les recherches plus commodes et plus sûres.

Ce premier volume doit faire vivement désirer le suivant.

ITALIE.

Martini (E.), *Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche italiane*, vol. I, parte 1, Milano, V. Hoepli, 1893, in-8°, XIII et 218 pages.

La publication dont on vient de lire le titre a pour but de faire connaître les manuscrits grecs dispersés dans un grand nombre de bibliothèques secondaires d'Italie, et dont il n'existe point encore de description suffisante, ou qui sont restés complètement ignorés. Aussi l'on saura gré à l'auteur d'avoir adopté pour la rédaction de ses notices le plan des grands catalogues italiens du dernier siècle et d'avoir relevé les moindres détails des manuscrits qu'il décrit d'une façon qui dispense d'y revenir.

Dans un premier demi-volume M. E. Martini a donné la notice de quatre-vingt-seize manuscrits seulement, conservés à Milan, Palerme, Parme et Pavie :

Milan, Bibliothèque nationale de Brera, 16 manuscrits grecs; Archives du chapitre métropolitain, 3. — Palerme, Bibliothèque nationale, 39; Musée national, 1. — Parme, Bibliothèque palatine, 29. — Pavie, Bibliothèque universitaire, 8.

Aucun manuscrit de la bibliothèque de Brera de Milan n'est antérieur au XV[e] siècle; on y peut signaler des copies, des XV[e] et XVI[e] siècles, d'Archimède, d'Hermias et d'Aphthonius, un manuscrit de S. Grégoire de Nazianze, qui porte la signature de Baluze; aux Archives du chapitre métropolitain, un Dioscoride du XV[e] siècle et une expédition authentique de la bulle d'union des églises grecque et latine au concile de Florence (1439).

A Palerme, sauf une collection de lettres de Libanius, du XV[e] siècle, tous les manuscrits sont théologiques, et sept seulement d'entre eux sont antérieurs au XV[e] siècle. Il en est un qui mérite une mention particulière : c'est un manuscrit du Nouveau Testament et du Psautier, du XII[e] ou XIII[e] siècle, orné de vingt et une miniatures, et

qui passe pour avoir appartenu à Constance, femme de l'empereur Henri VI, retirée dans le monastère du Saint-Sauveur de Palerme.

A Parme, il n'y a guère qu'une dizaine de volumes grecs antérieurs au XV siècle, parmi lesquels on peut citer trois manuscrits des Évangiles des X[e] et XI[e] siècles, dont l'un est orné de nombreuses peintures; un rouleau de même date contenant la Liturgie de saint Jean Chrysostome; un exemplaire du commentaire de Théodoret sur les Psaumes, copié en 1131; un recueil d'opuscules astronomiques et un Euripide du XIV[e] siècle, qui porte l'*ex libris* de Nicolas Michelotti de Florence. Rappelons à ce propos que trois manuscrits ayant appartenu au même collectionneur sont aujourd'hui conservés à Paris (mss. grecs 2683, 2758 et 3047). Parmi les autres manuscrits des XV[e] et XVI[e] siècles, on peut remarquer des textes de l'Iliade d'Homère, de scolies sur Sophocle, d'Apollonius de Rhodes, d'Aristote, de Plutarque, de Damascius, de Strabon, de Ptolémée, le Denys le Périégète, de Thucydide, enfin un recueil d'opuscules grammaticaux, portant cette signature : « Gasparis Volaterani apostolicae sedis protonotarii; » personnage auquel ont aussi appartenu les manuscrits grecs 2524 et 3002 de Paris. On peut noter enfin, pour servir à l'histoire des anciennes collections italiennes, la présence à Parme d'un manuscrit de Théodore Gaza et, dans la bibliothèque de Brera, à Milan, d'une grammaire de Manuel Moschopulus, provenant tous deux de la bibliothèque, depuis longtemps dispersée, de Sainte-Justine de Padoue et dont on retrouve encore six manuscrits à Paris (mss. grecs 752, 2316; supp. gr. 209, 210, 211, 219).

On peut juger par le présent volume de l'intérêt de la publication entreprise par M. Martini, de la science et de la précision qu'il a apportées dans la description des manuscrits, et l'on doit former des vœux pour la prompte continuation de cette collection de catalogues, qui sera bien venue près de tous ceux qui s'intéressent aux lettres grecques.

H. O.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1893.

Le Diamant des espaces célestes et production artificielle du diamant.

JEROFEIEFF ET LATSCHINOFF. *Météorite diamantifère tombée le 10/22 septembre 1886 à Nowo-Urei (gouvernement de Penza). Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CVI, p. 1679, 1888.

A. E. FOOTE. *A new locality for meteoric iron.* (*American Journal of science*, t. LXII, november 1891.)

MOISSAN. *Préparation du carbone sous forte pression.* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1893, t. CXVI, p. 218.)

Deux faits considérables viennent de se produire dans l'histoire du diamant. D'abord la découverte de cette espèce minérale dans les météorites ou masses qui nous arrivent de temps à autre des espaces célestes, annoncée comme très probable il y a quelques années déjà, mais sans être appuyée par des expériences tout à fait concluantes, a été absolument démontrée. En second lieu, la production artificielle du diamant a été obtenue dans le laboratoire par un procédé tout nouveau.

Ces deux conquêtes ont entre elles une connexion plus intime qu'il ne semble au premier abord. La première a contribué à donner naissance à la seconde; la dissémination du précieux minéral au milieu des fers météoriques, où il est associé de la manière la plus intime à du graphite, à des sulfures et à des phosphures, a servi de fil conducteur pour conduire au dispositif qui nous a valu la synthèse du diamant, cette synthèse tentée si ardemment, mais en vain, depuis un siècle, comme celle d'une nouvelle pierre philosophale.

Aucun minéral n'a suscité autant de recherches que le diamant, ce qui s'explique par des caractères tout à fait exceptionnels.

D'abord la composition du diamant, que chacun connaît aujourd'hui

comme des plus simples, n'a pu être admise, tant elle paraissait invraisemblable, qu'au prix de longues investigations. Après qu'il fut reconnu en 1693, à la suite de la célèbre expérience de Boyle, que le diamant n'est pas une pierre indestructible, mais qu'il brûle complètement s'il est en présence de l'air, sa nature restait à déterminer. Il fallut de longues expériences pour démontrer que ce corps si dur, si brillant et si limpide consiste en charbon pur, tout comme la substance tendre, noire et opaque, qui est la manière d'être la plus connue du carbone. Jamais le proverbe que « les extrêmes se touchent » ne s'appliqua plus justement.

Précédant toute étude chimique, dès 1675, le génie de Newton avait cependant su lire, selon la remarque de Haüy, « dans les lois de la réfraction, que le diamant est un corps combustible », à raison de la manière dont il réfracte la lumière. Newton l'avait classé à côté de l'huile de térébenthine et du succin, deux substances éminemment inflammables.

Depuis longtemps le diamant a été reconnu comme le plus dur de tous les corps, bien que dans l'antiquité on ait compris sous le nom de *ἀδάμας* ou « indomptable » plusieurs autres pierres très dures. Mieux que jamais, on peut juger de cette incomparable dureté, depuis qu'elle a été mise à profit dans les travaux des mines et dans le percement des grands tunnels, pour entailler les roches les plus résistantes; on voit les petits éclats pointus du diamant noir ou *carbonado*, dont on arme les machines perforatrices, percer le granite pendant des mois entiers, sans s'émousser sensiblement.

Le diamant est unique aussi dans les actions qu'il exerce sur la lumière. Ces effets, qui dépendent de plusieurs causes, entre autres de la dispersion que subissent les rayons lumineux en le traversant, ont surtout été appréciés à partir de l'époque où l'on est parvenu à le tailler et à le polir. On sait qu'à raison de son excessive dureté le diamant ne pouvait être travaillé qu'à l'aide de sa propre substance. Cette invention, attribuée à Louis de Berquen et qui daterait de 1456, fut immédiatement très bien accueillie par Charles le Téméraire et valut à son auteur une récompense considérable. On a dit toutefois que bien plus anciennement, dans l'Hindoustan et en Chine, on était parvenu à un résultat du même genre.

La taille favorise extrêmement le pouvoir des rayons, dont les uns étincellent en jaillissant à la surface, tandis que les autres jouent seulement après avoir pénétré dans l'intérieur.

A l'inverse des autres pierres précieuses, le rubis, le saphir, l'émeraude, qui empruntent une partie de leur beauté à l'intervention de corps étrangers, seul le diamant la doit à des reflets éblouissants et

irisés qui sont essentiellement propres à sa nature même. Un éclat superficiel d'une vivacité comparable se trouve aussi dans des combustibles où domine le carbone, notamment dans certaines variétés d'anthracite dont l'une, analysée par Dumas[1], a fait penser à du diamant en voie de formation.

Quand le carbone est à l'état de diamant, il affecte une cristallisation caractéristique appartenant au système cubique. Les faces de ses cristaux souvent très nombreuses, au lieu d'être planes, sont fréquemment courbes ou arrondies. A cette disposition moléculaire du carbone correspond une densité 3,5, c'est-à-dire bien supérieure à celle que possède le carbone à l'état amorphe.

Au point de vue de la dilatation par la chaleur, le diamant présente encore une propriété très remarquable. Bien qu'il ait une densité plus grande que toutes les autres formes du carbone, sa dilatation est la plus faible de toutes; elle est même presque nulle.

Si telles sont les propriétés du diamant usuel, il importe d'ajouter que le carbone peut exister à l'état de véritable diamant sans les présenter toutes. Déjà j'ai cité le *carbonado* des perforatrices, privé de la transparence et de l'éclat qui viennent d'être rappelés. Ajoutons qu'il en est de même pour celui qui captive si fortement l'attention en ce moment, dont nous allons nous occuper exclusivement et qui, d'ailleurs, se présente d'ordinaire en grains visibles seulement au microscope.

I

Rareté des gîtes de diamant dans l'écorce terrestre.

Quoique le carbone soit l'un des corps les plus abondants dans l'écorce terrestre, il est bien rare de l'y rencontrer à l'état isolé et surtout à celui de diamant.

Les gîtes de l'Inde, déjà exploités dans l'antiquité et qui seuls ont fourni le diamant au monde jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, ne sont plus que très peu productifs. Il en est de même de ceux de Bornéo, dont l'exploitation régulière est entravée par de sérieuses difficultés.

C'est seulement en 1725 qu'un religieux qui avait habité l'Inde distingua dans les jetons des mineurs à demi-sauvages du Brésil les précieux cristaux, semblables à ceux qu'il avait vus à Golconde. Quelques-unes de ces pierres, expédiées aux lapidaires d'Amsterdam, furent reconnues en

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1867, t. LXIV, p. 547.

effet pour de très beaux diamants, et l'exploitation commença quatre années plus tard. Quant à la variété dite *diamant noir* ou *carbonado*, ainsi nommée dans le pays à cause de sa ressemblance avec le charbon, elle fut découverte seulement en 1843. On la rencontra dans la province de Bahia, en petits morceaux arrondis dont la dimension varie depuis celle d'un pois jusqu'à celle d'un petit œuf. Son aspect, tout différent de celui du diamant, est de nature à en faire tout à fait méconnaître la valeur.

Dans quelques autres pays, on a signalé le diamant en grains isolés et arrachés, comme les sables auxquels ils sont associés, aux roches massives où ils ont pris naissance. C'est ainsi qu'il a été rencontré aux État-Unis, en 1836, dans les exploitations d'or de la Géorgie et de la Caroline. Des trouvailles dans des conditions semblables, mais plus nombreuses, ont été faites aussi en Australie, dans la province de Victoria. Dans l'une de ses explorations en Laponie russe, M. Charles Rabot a recueilli des sables chargés de grenat dans lequels M. Vélain a constaté la présence du diamant, qui jusqu'alors était inconnu en Europe.

Mais ces dernières découvertes n'ont jusqu'à présent offert qu'un intérêt purement théorique.

C'est, on le sait, l'Afrique australe qui aujourd'hui produit à peu près la totalité du diamant livré au commerce. Les circonstances dans lesquelles il se présente dans cette région du globe doivent être succinctement rappelées ici, à raison de leur très remarquable relation avec les découvertes qui font l'objet de cet article [1].

Quand, il y a vingt-six ans, en 1867, cette trouvaille fut annoncée, l'étonnement fut extrême de rencontrer le diamant engagé dans des matières pierreuses ne ressemblant en aucune manière à ses compagnons ordinaires et concentré sur un espace très restreint, avec une abondance sans précédent.

Au lieu d'être disséminé, comme au Brésil et dans l'Inde, dans des sables quartzeux de nature granitique, le diamant de l'Afrique est enchâssé, ainsi que d'autres minéraux, dans des masses cohérentes, à structure bréchiforme, où dominent des débris de roches magnésiennes, voisines de la serpentine. Ces masses diamantifères, dont les exploitations ont fait reconnaître l'allure avec une précision géométrique, ont été poussées de l'intérieur du globe vers la surface par des cheminées à peu près circulaires et perforées comme à l'emporte-pièce. Ces chemi-

[1] La présence du diamant dans l'Afrique australe a été décrite dans le *Journal des Savants*, 1889, p. 740.

nées, que les travaux des mines poursuivent indéfiniment dans la profondeur, ont été ouvertes à travers des schistes noirs et autres roches stratifiées; elles ont habituellement un diamètre compris entre 200 et 300 mètres.

D'après la disposition des gîtes et la nature des matières minérales qui remplissent les canaux d'ascension, on est en droit de conclure que le diamant est originaire des régions infra-granitiques, c'est-à-dire des profondeurs très considérables où domine le péridot, puisqu'il est arrivé vers la surface, accompagné de ce minéral si caractéristique des parties internes du globe, soit intact, soit transformé en serpentine. Outre les diamants visibles à l'œil nu et exploitables, la brèche serpentineuse ou *terre-bleue* qui remplit une partie de ces immenses puits en contient, comme vient de le reconnaître M. Moissan, de si petits qu'ils ne peuvent être reconnus qu'à l'aide du microscope : les uns cristallisés et transparents, les autres de la variété opaque ou *carbonado;* ils sont accompagnés du carbone à l'état de graphite, en lames cristallines.

II

Découverte du diamant dans les météorites.

Les corps qui, de temps à autre, nous arrivent des espaces célestes ne méritent pas seulement notre intérêt au point de vue de leur provenance et de la cause qui les fait échouer, comme des épaves, sur notre planète. Ils sont dignes par leur composition d'un examen attentif. Vrais messagers d'en haut, ils viennent à nous pour satisfaire notre légitime curiosité sur la nature de quelques-uns des astres sans nombre dont sont peuplées les profondeurs du ciel. Aussi, plus encore que les matériaux terrestres, les météorites ont-elles été l'objet de recherches très approfondies [1].

Parmi leurs éléments constitutifs, il faut d'abord mentionner le fer métallique, allié au nickel et à quelques autres métaux. Du carbone y est quelquefois combiné, comme dans nos aciers; quelquefois il se trouve libre à l'état de graphite; du sulfure et du phosphure de fer y sont très fréquemment disséminés.

Outre les minéraux métalliques, les météorites renferment ordinairement des substances pierreuses consistant en silicates. Deux de ces combinaisons font partie essentielle des météorites et jouent aussi un rôle

[1] Voir le *Journal des Savants*, 1870, p. 40, 114, 178 et 243.

considérable dans l'épaisseur de l'écorce terrestre : le péridot et le pyroxène, ayant tous les deux, mais dans des proportions différentes, la magnésie et le protoxyde de fer pour bases.

Les divers types de météorites ont été répartis en quatre groupes, depuis le fer natif ou holosidère jusqu'à des pierres à peu près dépourvues de fer métallique ou asidères. Dans les sporadosidères, météorites les plus communes, le fer métallique se trouve en grains isolés et irréguliers variant de la grosseur d'un pois à celle de grains à peine visibles ou même de poussière microscopique.

Dans la diversité que présentent les échantillons de plus de quatre cents chutes réunis dans la collection du Muséum, on est frappé de voir que des météorites tombées à des époques fort différentes et dans des pays très éloignés les uns des autres, non seulement rentrent dans le même type, mais que parfois elles offrent une identité si complète qu'un examen minéralogique attentif ne peut en faire distinguer les fragments respectifs.

Ce n'est pas sans de longues et difficiles recherches qu'on est arrivé à distinguer avec certitude, au milieu de ces substances diverses, à grains fins et confusément mélangés, la présence du diamant, qui lui-même ne s'y présente qu'en parcelles microscopiques. La découverte en est assez importante pour que son historique mérite d'être exposé avec quelques détails et que justice soit rendue à chacun de ceux qui y ont pris part.

En 1846, deux minéralogistes de Vienne, auxquels la connaissance des météorites est très redevable, Partsch et Haidinger, avaient observé dans le fer météorique ou holosidère tombé à Magoura, dans le comté d'Arva, du graphite en une forme cristalline qui lui était étrangère; car, au lieu d'être hexagonale, elle appartenait au système cubique ou régulier. D'après la loi fondamentale de la cristallisation, cette forme devait donc avoir été empruntée à une autre espèce, c'est-à-dire résulter d'une de ces substitutions comme il en existe d'ailleurs assez fréquemment dans le règne minéral et qu'on désigne sous les noms de *pseudomorphoses* ou d'*épigénies*. Ordinairement la substance originaire, empâtée dans une masse de nature différente, a été, à la suite d'actions chimiques, décomposée et dissoute; puis une autre est venue prendre sa place et se mouler sous la forme que la première avait laissée vide.

Ayant cru reconnaître dans les cristaux du fer d'Arva une forme fréquente dans la pyrite ou bisulfure de fer, Partsch et Haidinger supposèrent que le graphite avait moulé des cristaux préexistants de pyrite.

Cependant, quelques années plus tard, en 1864, un autre minéralo-

giste non moins éminent, Gustave Rose, après avoir examiné le même échantillon, n'admit pas cette hypothèse. Avec son coup d'œil si remarquablement perspicace, il y reconnut une forme, celle du cube portant des pyramides sur chacune de ses faces, que le diamant présente fréquemment, et, quoique ce dernier minéral n'eût jamais été rencontré dans les météorites et qu'on n'eût aucune raison pour l'y soupçonner, Rose n'hésita pas à le nommer comme ayant pu être la cause de la forme usurpée par le graphite. Sa transformation pouvait être d'autant plus facilement admise que l'une et l'autre espèce consistent en carbone et que le diamant, convenablement échauffé sans le contact de l'air, se change en graphite.

Plus récemment des cristaux absolument semblables à ceux d'Arva furent signalés par un habile minéralogiste anglais, M. Fletcher, dans des fers météoriques de deux autres provenances : ceux de Youndegin (Australie occidentale) et ceux de Cosby's Creek (États-Unis). Une centaine de cristaux de graphite, ayant moyennement un quart de millimètre de côté, montraient des formes à faces multiples appartenant au système cubique et semblables à celles du diamant. Pour ne rien préjuger, M. Fletcher donna un nom spécial, celui de *cliftonite*, à ce qu'il considérait comme pouvant être une troisième sorte de carbone, à placer à la suite du diamant et du graphite hexagonal.

Après ces probabilités, qui, pour bien des personnes, étaient considérées comme d'une faible valeur, arrivèrent des arguments plus concluants.

Le 10/22 septembre 1886, à la suite des phénomènes habituels qui accompagnent l'arrivée des météorites sur la terre, il tomba trois pierres près du village de Nowo-Urei, dans le gouvernement de Penza, au sud-est de la Russie. L'une d'elles, du poids de 1 kilogr. 900, fut offerte au cabinet minéralogique de l'Institut des forêts de Saint-Pétersbourg et fut l'objet d'un examen approfondi[1]. Dans l'analyse chimique qu'ils en firent, MM. Jerofeieff et Latschinoff y trouvèrent, outre les minéraux habituels, péridot, pyroxène et fer nickelé, une substance charbonneuse en grande partie amorphe, dans la proportion de 2,26 p. 100. Les habiles opérateurs reconnurent dans le résidu des grains microscopiques qui résistèrent, à la manière du diamant dont ils avaient d'ailleurs à peu près la densité, aux attaques de certains réactifs très énergiques. En outre, la dureté de ces grains était telle qu'ils mordaient rapidement sur la surface polie d'un corindon, en la recouvrant de stries fines. Enfin,

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CVI, p. 1679, 1888.

chauffée dans un courant d'oxygène, la substance brûlait en se convertissant entièrement en acide carbonique. Un tel ensemble de caractères ne paraissait pouvoir appartenir qu'au diamant.

Cette importante constatation suggéra naturellement l'idée de recherches, dirigées dans le même sens, sur des échantillons d'autres chutes. Le fer météorique d'Arva, où, comme on vient de le voir, le graphite se rencontre avec la forme cubique, se signalait particulièrement aux investigations. M. Weinschenk en fit l'analyse et reconnut dans le résidu de l'attaque par les acides de petits grains transparents de diverse nature, les uns incolores, les autres colorés, parmi lesquels quelques-uns rayaient une face polie de rubis et présentaient la densité du diamant.

Toutefois la conclusion de ces habiles recherches, bien qu'elle portât sur des météorites bien différentes, trouvait encore des incrédules, d'autant plus qu'un échantillon de fer d'Arva analysé par M. Berthelot ne présenta aucune trace de diamant.

Aujourd'hui la présence du diamant dans les météorites vient d'être indubitablement démontrée dans un fer tombé aux États-Unis, dans l'Arizona, et qui présente cette remarquable circonstance d'être rigoureusement identique au fer d'Arva.

Ce fer constituait dans le Cañon Diablo des blocs éparpillés à la surface du sol, sur 3 kilomètres de longueur et la faible largeur de quelques dizaines de mètres au plus. Les premiers *prospectors* avaient cru y voir, les uns l'affleurement d'un filon métallique, d'autres les produits d'un ancien haut fourneau. Cependant la nature comme la disposition de ces blocs devaient leur faire attribuer une origine extra-terrestre : l'alignement représentait comme la projection sur le sol de la trajectoire du bolide. M. Foote, de Philadelphie, ayant visité les lieux en mars 1891[1], y reconnut de nombreux échantillons, plus de cent trente, dont l'un atteignait le poids de 91 kilogrammes, tandis que d'autres ne pesaient que quelques grammes. Quand le professeur Koenig, de Philadelphie, fit couper une de ces masses pour en faire l'examen, l'ouvrier constata que la scie se refusait absolument à traverser un noyau dur qu'elle rencontra sur son passage. Après la section opérée, quoique à grand'peine, on reconnut une cavité tapissée de petits grains cristallins ressemblant au diamant noir. Poursuivant cette première indication, M. Koenig fit des recherches judicieuses, qu'il décrivit avec beaucoup de détails : ayant dissous le fer, il obtint comme résidu une poussière

[1] *American Journal*, t. XLII, november 1891.

fine et transparente qui, examinée au microscope, se montra d'un vif éclat; elle rayait le rubis.

M. Foote envoya un échantillon à l'École des mines, et M. Mallard y reconnut en effet dans des cavités des grains noirâtres de $0^{mm},5$ à 1 millimètre et d'une dureté très supérieure à celle du corindon. Ces petits grains assez nombreux présentaient tous les caractères du diamant noir ou *carbonado*.

En effet, M. Friedel soumit les mêmes grains à des réactions décisives et y constata avec certitude les caractères chimiques ainsi que la densité et la dureté du diamant.

III

Production artificielle du diamant.

Depuis longtemps des conjectures très diverses ont été émises sur l'origine du diamant.

Les uns ont supposé qu'il est d'origine organique, de même que la houille, et qu'il serait le terme le plus avancé de la décomposition dans le sol de substances végétales. L'éclat vif et adamantin que possède parfois l'anthracite pouvait favoriser cette supposition et faire considérer ce dernier produit de transformations végétales comme établissant une sorte de passage au diamant. Un naturaliste allemand, Petzholdt, avait même cru reconnaître dans la cendre que laisse la combustion du diamant des indices d'un tissu cellulaire rappelant celui des plantes.

D'autre part, l'illustre physicien Brewster, ayant découvert dans le diamant de nombreuses cavités microscopiques contenant des carbures d'hydrogène à l'état liquide et très volatils, fut porté à en conclure que ce minéral dérive, comme l'ambre, du règne végétal. La forte réfringence de la matière qui forme la paroi de chaque cavité lui faisait supposer que le diamant avait passé par un état de mollesse; chaque bulle gazeuse, douée d'une forte pression, avait réagi sur les parois et avait rendu la substance plus dense. Telle était aussi à peu près l'opinion de Liebig.

Au contraire, d'autres ont considéré le carbone cubique comme d'origine inorganique. Ils l'ont assimilé au graphite que secrète souvent la fonte de fer en se refroidissant au sortir des hauts fourneaux. Le silicium en cristaux, à faces courbes et brillantes, ainsi que le bore, obtenus à de très hautes températures par Henri Sainte-Claire-Deville, rappellent en effet dans leur aspect cette pierre précieuse.

IMPRIMERIE NATIONALE

Il y aurait une lacune dans cet historique si nous ne mentionnions l'annonce faite, il y a quarante ans, par Despretz, de la fusion et de la cristallisation du charbon par l'action prolongée d'un courant électrique.

Depuis lors bien des expérimentateurs avaient été victimes d'illusions, en prenant pour du diamant ce qui n'était que des silicates fondus et vitreux ou du graphite.

Ainsi, malgré les nombreux succès que la synthèse minéralogique a obtenus depuis quarante ans, on n'avait pu parvenir à reproduire le diamant. C'est la découverte de cette gemme au milieu des fers météoriques qui, tout récemment, conduisit M. Moissan à une heureuse inspiration; il devait la réaliser, grâce à son rare talent de chimiste.

Pour cela ce savant a mis à profit le pouvoir dissolvant de la fonte de fer sur le carbone, que nous venons de rappeler : il l'a renforcé encore à l'aide d'un nouveau foyer, d'un four électrique qui lui procure aisément une température de 3,000 degrés.

Le produit sécrété, dans les conditions ordinaires, consiste en graphite; mais il n'est plus le même quand une très forte pression intervient pendant le refroidissement. Il prend alors la nature du diamant. Or cette forte pression est obtenue très ingénieusement et d'une manière fort simple, à raison de la propriété que possède une masse de fonte d'augmenter de volume en passant de l'état de fusion à l'état solide. De même que l'eau, elle se dilate au moment de la solidification.

Du charbon de sucre est fortement comprimé dans un cylindre de fer doux, fermé par un bouchon à vis du même métal. Puis on introduit ce cylindre dans un bain de fer doux fondu, et on le plonge, aussitôt après sa sortie du four, dans un seau d'eau. Quand la surface du creuset est arrivée au rouge sombre, on laisse refroidir à l'air; le culot métallique est attaqué par l'acide chlorhydrique, qui le dissout presque entièrement. Le résidu traité par des réactifs appropriés se réduit progressivement en une poussière dont les grains manifestent les caractères essentiels de dureté, de densité et de combustibilité sans résidu dans l'oxygène, qui n'appartiennent qu'au diamant.

IV

Observations générales.

La plupart de nos roches diffèrent essentiellement des météorites. Le contraste le plus important consiste en ce que ces dernières ne contiennent rien qui ressemble aux matériaux arénacés ou fossilifères, consti-

tutifs des terrains stratifiés, c'est-à-dire rien qui rappelle l'action et le mouvement d'un océan ni la présence de la vie. Une grande différence se manifeste même, si on les compare aux masses cristallines sur lesquelles reposent immédiatement nos terrains sédimentaires. Jamais, en effet, il ne s'est rencontré de granite dans les météorites.

C'est seulement dans les roches silicatées originaires des régions très profondes et inférieures au granite qu'il faut aller chercher les analogues des météorites. Ici se révèlent des ressemblances des plus intéressantes et parfois même des identités.

Un exemple frappant de cette similitude est fourni par certaines laves actuelles formées de l'association de deux silicates, le pyroxène et le feldspath anorthite. Elles correspondent exactement à la météorite recueillie le 15 juin 1819 à Jonzac (Charente-Inférieure) et à celle qui est tombée à Juvinas, dans le département de l'Ardèche, le 13 juin 1821.

Le péridot qui se présente avec une constance si remarquable dans les météorites des types les plus divers, depuis les fers jusqu'aux pierres proprement dites, figure aussi dans nos masses éruptives, et quelquefois avec abondance. On le trouve non seulement dans les basaltes, mais également dans d'autres roches (lherzolite). Or une constitution identique à ces dernières se manifeste dans un aérolithe tombé à Chassigny (Haute-Marne) le 30 octobre 1815 et dans la partie pierreuse de la syssidère d'Atacama (Chili).

C'est de cette même roche péridotique que se rapprochent particulièrement les météorites des types les plus communs, toutefois avec une légère différence qui porte sur le degré d'oxydation du fer. Au lieu d'être en partie à l'état natif, c'est-à-dire isolé et libre de toute combinaison, le métal, dans nos roches, est entièrement combiné à l'oxygène. Mais cette dissemblance n'a qu'une faible valeur. Il est d'ailleurs facile de la faire disparaître par une action chimique bien simple à laquelle on a donné le nom de *réduction*. Fondue en présence du charbon, la lherzolite donne tout à fait le même produit que la fusion des météorites; la similitude se montre dans les grenailles métalliques, non moins que dans la partie pierreuse.

Observons que l'absence, dans les météorites, de toute la série des roches qui forment une épaisseur si importante dans l'écorce du globe terrestre, est, quelle qu'en soit la cause, un fait également très remarquable. Elle peut s'expliquer de deux manières : soit que les éclats météoritiques qui nous arrivent ne proviennent que des parties internes de corps planétaires qui seraient constitués comme notre globe, soit que ces corps planétaires manquent de roches silicatées quartzifères comme

le granite, aussi bien que de terrains stratifiés. Dans ce dernier cas, ces astres auraient subi des évolutions moins complètes que la planète que nous habitons et ils ne porteraient pas de vestiges de la coopération d'un océan, tel que celui auquel la terre a dû, postérieurement à la formation de ses masses internes, péridotiques et autres, l'origine de l'écorce qui les recouvre.

Les traits de similitude qui viennent d'être signalés acquièrent un caractère plus intime et plus frappant depuis que nous voyons apparaître simultanément, de part et d'autre, un minéral aussi rare dans la croûte terrestre que le diamant [1].

Entre la nature de la gangue magnésienne du diamant dans l'Afrique australe et la météorite de Nowo-Urei, dont la substance pierreuse consiste presque entièrement en péridot, la ressemblance est manifeste. De plus, le péridot étant le compagnon fidèle, on peut dire inséparable des fers météoriques, la présence du diamant ou de vestiges de diamant dans les holosidères d'Arva, de Youndegin, de Cosby's Creek et de Cañon Diablo rapproche également ces météorites métalliques de la roche diamantifère terrestre.

Des analogies si étroites entre les météorites et les roches profondes de notre globe nous amènent à supposer, comme nous allons le voir, que le diamant doit abonder dans ces dernières.

Le carbone, qui forme une portion notable de notre atmosphère et de l'air dissous dans les eaux, abonde dans la partie solide du globe, non seulement dans les houilles, les lignites, les bitumes, mais encore et particulièrement dans les roches calcaires qui constituent des masses si considérables; ces dernières en renferment à peu près 12 p. 100 de leur poids.

Cette grande abondance du carbone rend d'autant plus remarquable l'excessive rareté du diamant dans l'écorce terrestre. On peut même dire qu'il ne s'y rencontre pas ou, du moins, qu'il ne s'y est pas formé; car quand il y paraît, il est arrivé comme une émanation des régions internes de notre planète. Au milieu des réactions sans nombre qui ont accompagné la formation des roches de cette écorce, sur tant de kilomètres d'épaisseur et pendant des milliers de siècles, il ne s'est pas produit de réactions qui aient isolé le carbone, en le faisant cristalliser dans la forme caractéristique du diamant.

[1] C'est ce que j'ai cherché ailleurs à faire ressortir : *Analogie de gisement du diamant, d'une part, dans les gîtes de l'Afrique australe, d'autre part, dans les météorites.* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CX, p. 18, 1890.)

L'extrême dissémination du diamant mis en circulation dans les pays civilisés sous la forme d'innombrables bijoux peut conduire à une idée exagérée de la quantité de matière que ce minéral représente réellement.

Or les millions de diamants sortis de l'Afrique australe depuis leur découverte jusqu'à la fin de 1890, c'est-à-dire en vingt-neuf ans, ont un poids de 9,800 kilogrammes. D'après la densité de ce minéral (3,5) et eu égard au volume des interstices que les cristaux laissent entre eux, cette quantité équivaudrait à moins de 3 mètres cubes. Quant à la production du Brésil, qui, antérieurement et pendant un siècle et demi, a suffi à peu près exclusivement aux besoins du commerce, il n'en est pas sorti beaucoup plus du quart du faible volume qui vient d'être signalé.

D'un autre côté, sans attendre que des recherches ultérieures amènent de nouvelles découvertes du diamant dans les météorites, nous devons être frappés de sa fréquence dans ces corps extra-terrestres; en effet, toutes nos collections représentent au plus 500 chutes et un volume de quelques mètres cubes, et c'est, d'ailleurs, dans un nombre relativement très petit d'échantillons que des recherches ont été exécutées à ce point de vue spécial.

Le contraste entre la rareté du diamant à la surface de la terre et son abondance relative dans les parcelles tombées des espaces célestes qu'il nous a été donné de recueillir est donc manifeste; car la masse de celles-ci est tout à fait minime par rapport à celle de notre globe.

D'après les ressemblances que nous venons de faire ressortir entre les météorites et certaines roches infra-granitiques, nous sommes donc autorisés à penser que le diamant est abondamment disséminé dans certaines parties internes de notre planète.

Les gisements de l'Afrique australe témoignent tout à fait en faveur de cette induction, quelque hardie qu'elle puisse paraître au premier abord. Car les cheminées éruptives qui, sur ce point, ont apporté une telle multitude de cristaux, n'ont qu'une section horizontale de dimension insignifiante; leur section ne dépasse guère quelques dizaines d'hectares. Ces cheminées nous font donc entrevoir, dans les réservoirs dont elles nous ont apporté des produits, une richesse extrêmement remarquable en diamants, ainsi que celle des météorites, mais qui sans doute est destinée à rester à jamais pour nous à l'état latent. Ce sont de simples *regards*, pratiqués à travers la voûte terrestre, et ouvrant une vue jusque sur les régions internes, comme pour nous les faire connaître et apprécier.

Si les points privilégiés sont si peu nombreux, c'est qu'il a fallu des convulsions exceptionnelles, comme celles de l'Afrique australe, pour

faire parvenir des masses si profondes jusqu'à la surface. Il en est de même pour le fer natif, que les éruptions basaltiques du Groenland, d'une énergie exceptionnelle, ont poussé au jour.

Une fois de plus, les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer font ressortir l'intérêt que présente la constitution des météorites. Dans les corps célestes dont elles proviennent, nous voyons comme une contre-partie des régions internes de notre planète; par une sorte de phénomène de réflexion, analogue à la réflexion de la lumière, elles nous les font voir, pour ainsi dire, à la manière de ces miroirs explorateurs qui rendent tant de services entre les mains des médecins.

DAUBRÉE.

L'Esthétique d'Aristote et de ses successeurs, par Ch. Bénard, ancien professeur de philosophie dans les lycées de Paris et à l'École normale supérieure. — Un volume in-8° de 368 pages. — Paris, Alphonse Picard, éditeur. — Félix Alcan, éditeur, 1889.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

« On ne peut sans injustice, dit M. Ch. Bénard, contester à Platon le mérite d'avoir été, dans l'antiquité, le fondateur de cette science, la science du beau, qui, détachée seulement depuis un siècle du faisceau des sciences philosophiques sous le nom d'esthétique, occupe aujourd'hui une place distincte et indépendante dans le cadre de la philosophie contemporaine [2] ». « Platon, dit encore M. Ch. Bénard, est le premier philosophe qui, d'une façon méthodique et raisonnée, ait abordé, dans ses *Dialogues*, le problème ardu et difficile du beau, et ait cherché à en déterminer l'idée [3]. » Sur Aristote, et touchant la même science, le sa-

[1] Voir le cahier du *Journal des Savants* de février 1893.

[2] *Platon, sa philosophie*, etc., p. 484.

[3] *Ibid.*, p. 485. — On nous permettra de rappeler ici qu'il y a trente-six ans, en 1857, nous avons pris pour sujet de notre cours au Collège de France *Platon considéré comme fondateur de l'esthétique*. La première leçon a été publiée sous ce titre, puis réimprimée dans notre livre : *Le spiritualisme dans l'art*, avec cet autre titre : *Des origines platoniciennes de l'esthétique*. — Voir aussi notre *Science du Beau*, 2e édit., t. II, p. 311 et sui-

vant historien de la philosophie grecque s'exprime ainsi : « Malgré les bornes et les imperfections de son œuvre, Aristote peut être considéré comme marquant le point culminant de l'esthétique ancienne [1]. » Cette impulsion, donnée par deux si puissants génies, qu'a-t-elle produit pendant les siècles qui ont suivi jusqu'à l'École d'Alexandrie? Rien de remarquable, au point de vue spéculatif, sur les matières relatives au beau et à l'art. Les causes de cet affaiblissement sont connues. C'est la lassitude du génie hellénique, épuisé par de grands et heureux efforts. C'est aussi l'état dans lequel Aristote a laissé la question du beau, ne l'ayant pas distinguée suffisamment de celle du bien, de sorte qu'après lui la confusion se prolonge entre l'esthétique et la morale, sans profit pour l'une et pour l'autre.

Cependant M. Ch. Bénard ne croit pas inutile d'étudier l'histoire de la science du beau après Aristote. « L'esprit humain, dit-il avec raison, ne subit jamais d'éclipse totale. Le champ de la pensée, une fois que, sur un point, il a été remué. . . par des esprits supérieurs, ne peut rester tout à fait stérile. . . La récolte sera peu abondante. Rien d'original et de profond n'est à attendre dans cet ordre d'idées. . .; mais le progrès se fait toujours d'une autre manière. Si les hautes doctrines font défaut. . . , la pensée des maîtres s'offre sous des faces nouvelles. Les emprunts qui lui sont faits sont curieux à constater et à vérifier. . . Les principes sont négligés, mais les points de détail encore importants sont soulevés et discutés. Les observations et les réflexions auxquelles ils donnent lieu conservent leur valeur indépendante. » Ces considérations sont justes. La série des recherches relatives au beau et à l'art forme, chez les Grecs, une chaîne dont quelques anneaux manquent, mais dont les fragments reparaissent après les lacunes et les interruptions. Que nous apprennent ces fragments? marquent-ils le progrès, si faible qu'il soit, duquel nous parle M. Ch. Bénard, ou ne signalent-ils que les étapes de la décadence?

Tout d'abord nous rencontrons une question que M. Ch. Bénard n'a pas traitée, sans doute parce que tacitement il l'a regardée comme résolue. Possédons-nous assez de documents pour reconstituer d'une façon à peu près exacte l'histoire de l'esthétique après Aristote? On a pu douter de la possibilité de rétablir non seulement les doctrines de cet ordre, mais certaines théories philosophiques de ces mêmes temps, au moins celles de beaucoup de successeurs des illustres chefs de l'Académie et du Lycée. Ernest Havet a laissé sur ce point des lignes d'une tristesse

[1] *L'Esthétique d'Aristote*, etc., p. 160.

éloquente. « La plupart de ces philosophes, a-t-il dit, dont nous n'avons plus que les noms, ont écrit, mais non pas pour nous. On ne saurait trop le redire, ni trop appuyer sur une telle perte. Le riche trésor des livres de Platon et d'Aristote, sur lequel nous jugeons la philosophie ancienne, n'est pourtant qu'un débris, quoique ce débris soit magnifique; tout le reste a disparu. Nous frappons, pour ainsi dire, à la porte de toutes les écoles, mais la porte est fermée et nous ne pouvons entrer. Nous y collons notre oreille, et nous surprenons quelques éclats de voix, certains principes, certaines déductions, le murmure surtout d'un auditoire ému et subjugué; rien davantage[1]. » Aux philosophes dont parle ainsi Ernest Havet, M. Ch. Bénard ne demande rien sur la question qui l'intéresse; c'est à peine s'il hasarde quelques inductions, quelques conjectures, quand il rencontre des restes de traités perdus auxquels il peut se fier sans trop de témérité. Sur les Stoïciens et les Épicuriens, que nous connaissons mieux, il avait le droit d'insister davantage. Je vais examiner cette fois sa reconstruction de l'esthétique des Stoïciens et d'abord quelle est la valeur des témoignages dont il s'est servi pour mener à bonne fin cette tâche peu facile.

M. Ch. Bénard a puisé aux meilleures sources les renseignements dont il s'est autorisé. Il les a comparés, judicieusemsnt rapprochés et interprétés. Parmi les écrivains grecs, il a consulté surtout Plutarque, Diogène Laërte, Sextus Empiricus, Stobée; Cicéron et Sénèque étaient, parmi les Latins, ses témoins les mieux informés. Autant que possible, il s'est appuyé sur les textes où ces divers auteurs se trouvaient d'accord. Il est parvenu ainsi à écrire un chapitre solide, intéressant, à quelques égards nouveau, et qu'il était utile d'ajouter à l'histoire de l'esthétique.

Cela dit, je vais dès à présent exprimer le regret que notre auteur n'ait pas tiré tout le parti possible des textes qui nous restent pour résoudre une question importante, au lieu de la laisser volontairement en suspens, alors qu'elle se rattache par un lien étroit aux rapports du platonisme et du stoïcisme. M. Ch. Bénard fait connaître d'abord la définition du beau par les Stoïciens. Ils définissaient le beau la symétrie parfaite : *καλὸν δὲ λέγουσι τὸ τελέως σύμμετρον*[2]. M. Ch. Bénard ajoute : « Cette définition ne s'écarte guère, on le voit, de celle qui avait été donnée par leurs devanciers, Aristote et Platon en particulier. Le beau, c'est toujours l'*ordre*..... Aristote y avait ajouté la *grandeur;* les Stoïciens la suppriment. Pour eux, en effet, l'accord avec la raison suffit.

[1] *Le Christianisme et ses origines*, t. III, p. 9. — [2] Diog. Laërte, VII, 106.

L'ordre, c'est la raison, le λόγος manifesté [1]. » Sur la ressemblance entre cette définition et la conception platonicienne, c'est tout. Ne pourrait-il pas y avoir cependant entre l'une et l'autre une relation méritant d'être plus que signalée? Quatre pages plus loin, nous lisons : « Que le monde soit identique à Dieu ou distinct de Dieu, la perfection consiste toujours dans l'ordre qui y règne, dans l'harmonie ou l'arrangement des parties. » Sans doute; cependant l'origine, la cause souveraine du beau, n'a pas, dans les deux cas, le même aspect métaphysique ni la même analogie historique. Si le monde est identique à Dieu, Dieu est immanent au monde, et la conception stoïcienne est panthéiste, par conséquent très différente du platonisme et de l'aristotélisme. Si le Dieu des Stoïciens est distinct du monde et y met la beauté comme l'artiste la met dans son œuvre, ce Dieu est transcendant, non immanent, et par là, comme par son œuvre d'artiste, il ressemble au Dieu du *Timée*, et la doctrine platonise. Supposons même, avant de le démontrer, que le Dieu des Stoïciens soit un artiste, mais un artiste identique et intérieur au monde son ouvrage, en tant qu'identique au monde il différera du Dieu de Platon, mais, en tant qu'artiste, il lui ressemblera, et ce trait, en même temps, rapprochera les Stoïciens de Platon et les séparera d'Aristote. Voilà qui n'était pas inutile à examiner. Pourquoi M. Ch. Bénard, qui s'applique à marquer les origines et les analogies historiques de l'esthétique stoïcienne, a-t-il tout à fait négligé ces considérations?

Un autre auteur s'en est occupé. M. Ogereau a publié sur le système philosophique des Stoïciens un ouvrage très distingué qui, après avoir été récompensé en manuscrit par l'Académie des sciences morales et politiques, a été consciencieusement retravaillé. L'auteur y établit, d'accord avec MM. Ravaisson et Ed. Zeller, que le premier principe des Stoïciens, qu'ils le nomment λόγος, πνεῦμα ou πῦρ, est identique au monde. De nombreux textes démontrent cette complète identité. M. Ogereau n'en cite que quelques-uns, qui d'ailleurs suffisent [2]. Si l'on veut en connaître d'autres, on n'a qu'à se reporter à la page 146 du tome III, 1re partie, de M. Ed. Zeller, note 6 de cette page. En voici trois qui ne permettent aucun doute. Cicéron d'abord : « Ad hanc præsensionem notionemque nostram, nihil video quod potius accommodem, quam ut primum ipsum mundum, quo nihil fieri excellentius potest, animantem esse et Deum judicem [3]. » Puis Sénèque : « Quid est Deus? mens universi. Quid est Deus? quod vides totum et quod non vides totum. Sic

[1] *L'Esthétique d'Aristote*, etc., p. 222. — [2] *Essai sur le système philosophique des Stoïciens*, p. 53. F. Alcan, 1885. — [3] *De Nat. Deor.*, II, xvii, 45.

IMPRIMERIE NATIONALE.

demum magnitudo sua illi redditur, qua nihil majus excogitari potest; si solus est omnia, opus suum et extra et intra tenet[1]. » Enfin Diogène Laërte : Οὐσίαν δὲ θεοῦ Ζήνων μέν φησι τὸν ὅλον κόσμον καὶ τὸν οὐρανόν[2]. Au même endroit, il est dit que Chrysippe et Posidonius parlent comme Zénon. D'après une note de M. Ch. Bénard[3], Cicéron aurait écrit, en l'attribuant aux Stoïciens, cette conclusion : « Non est igitur mundus Deus... », et ces mots seraient au *De Natura Deorum* (II, chap. x). Nous les avons vainement cherchés, non seulement à ce chapitre, mais dans tout ce livre. Cette distraction de M. Ch. Bénard s'explique d'autant moins que Cicéron admet partout la doctrine contraire.

Dieu, selon les Stoïciens, est donc identique au monde. Il forme le monde, son ouvrage, *opus suum*, en s'y dilatant, en s'y tendant, par conséquent en s'y mettant lui-même. Et qu'y met-il donc? Sa propre nature. Or quelle est cette nature? Celle-là même du monde, puisqu'il est identique au monde. Mais la nature du monde est celle-ci : « At qui certe nihil omnium rerum melius est mundo, nihil præstabilius, nihil pulchrius nec solum nihil est, sed ne cogitari quidem quidquam potest[4]. » D'où il suit que rien n'est ni plus beau ni meilleur que Dieu, que Dieu est la perfection même, et que c'est lui qui est l'auteur de la beauté et de la perfection du monde. Les Stoïciens arrivent au même résultat par la voie suivante. Pour savoir si Dieu possède tel attribut, il suffit de se demander s'il vaut mieux l'avoir que de ne pas l'avoir. Le meilleur en tout convient-il à la nature divine? Évidemment. Il est donc vrai que Dieu possède tout ce qui est bon et qu'il est la perfection même. Auteur du monde, il donne au monde l'être et la beauté, procédant en cela comme un artiste : πῦρ τεχνικὸν ὁδῷ βαδίζον εἰς γένεσιν[5]. M. Ogereau fait observer que Platon s'exprimerait autrement; qu'il dirait que Dieu est l'*idée du Bien* ou le *Bien en soi*, et qu'on ne peut méconnaître que la différence n'est ici que dans les mots. La remarque est juste. Toutefois la ressemblance va plus loin encore. Le Dieu du *Timée* est l'artiste suprême qui, exempt d'envie et plein de bonté, veut, autant que possible, faire le monde semblable à lui-même. Le Dieu des Stoïciens est aussi un artiste et qui infuse au monde sa propre perfection. La beauté a donc, dans les deux systèmes, le même modèle, la même source, le même auteur. La différence, très grande, consiste en ce que le stoïcisme est un panthéisme, ce que le premier platonisme n'est aucunement. Cette réserve faite, il reste que le stoïcisme, en ce qui touche

[1] Sénèque, *Nat. quæst. prolog.*, 13. — [2] Diog. Laërte, VII, 148. — [3] *L'Esthétique d'Aristote*, p. 226. — [4] *De Nat. Deor.*, II, 7, 20. — [5] Diog. Laërte, VII, 156.

le principe du bien et du beau, se rapproche beaucoup plus de Platon que d'Aristote, dont le Dieu ignore le monde et ne pourrait que déchoir à le connaître, à le penser. Nous estimons que ce que nous venons d'essayer d'établir devait avoir une place dans ce qu'on a nommé l'*esthétique des Stoïciens*.

D'après eux y a-t-il entre le bien et le beau une différence, un rapport de subordination ou de supériorité? Nous trouvons dans Plutarque[1] une manière de chaîne, une espèce de sorite dont ils se servaient pour aller du bien au beau : Τὸ ἀγαθὸν, αἱρετόν· τὸ δ' αἱρετὸν, ἀρεστόν· τὸ δ' ἀρεστὸν, ἐπαινετόν· τὸ δ' ἐπαινετὸν, καλόν. « Le bien c'est le désirable; le désirable est aimable; ce qui est aimable est digne d'éloge; ce qui est digne d'éloge est beau. » Dans cette série de termes connexes le bien est au commencement, le beau à la fin. En conclura-t-on que la marche de l'esprit y est descendante, que le bien est plus haut, le beau plus bas? M. Ogereau[2] rapproche ce texte d'un passage de Sénèque[3] où il est dit : « Bonum ex honesto fluit, honestum ex se est. » Puis il écrit : « Le beau se suffit à lui-même, le bien est un aide pour la production du beau. Pour les Stoïciens, le bien et le beau s'accompagnent indissolublement, mais le beau garde toujours comme une prééminence, il est le bien dans toute sa plénitude et son éclat. » Ce mot de prééminence associé à l'idée stoïcienne du beau est vivement critiqué par M. Ch. Bénard. « L'erreur est très grave, s'écrie-t-il. C'est précisément l'inverse de la vérité. » Nous serons moins sévère envers M. Ogereau, qui atténue beaucoup le terme de prééminence en ajoutant tout de suite que le beau c'est le bien même dans tout son éclat. Au fond, ici, le bien et le beau ne font qu'un. Et la vérité n'est pas du tout que le beau soit subordonné au bien. M. Ch. Bénard[4] nous dit que, dans les écrits de l'école stoïcienne, « le beau, sous toutes ses formes, est subordonné au bien, au point que la confusion y amène la destruction ». Mais il a rappelé, quelques lignes auparavant, que l'esthétique ancienne affirme sans cesse l'identité du bien et du beau, et que, chez les Stoïciens, cette identification est maintenue. Il est donc à remarquer qu'après avoir déclaré, l'un que le beau est supérieur, l'autre qu'il est inférieur au bien, M. Ogereau et M. Ch. Bénard s'accordent à reconnaître qu'ils sont égaux ou forment tout au plus deux aspects d'une seule et même essence. En quoi ils traduisent exactement deux ou trois textes qu'ils citent, et plus fidèlement encore des textes qu'ils ne citent pas; entre autres un pas-

[1] *Stoic. repugn.*, 13.
[2] Ouvr. cité, p. 191.
[3] Senec. *Epist.*, CXVIII, 11.
[4] *L'Esthét. d'Arist.*, p. 224.

sage très curieux, très explicite de Diogène Laërte, dont l'énergie stoïcienne est telle qu'en le transcrivant le copiste devait avoir l'original sous les yeux : Καὶ Χρύσιππος ἐν τοῖς Περὶ τοῦ καλοῦ..... ᾧ ἐσ7ιν ἴσον, τὸ ἀγαθὸν, καλὸν εἶναι. Καὶ τὸ ἰσοδυναμεῖν τῷ καλῷ τὸ ἀγαθόν· ὅπερ ἴσον ἐσ7ὶ τούτῳ· ἐπεὶ γάρ ἐσ7ιν ἀγαθὸν, καλόν ἐσ7ιν· ἔσ7ι δὲ καλὸν, ἀγαθὸν ἄρα ἐσ7ί[1].

Continuons, puisque nous y sommes, à éclaircir, autant que possible, la notion que se forment les Stoïciens du bien et du beau, et à fixer le sens des termes qu'ils emploient ou qu'emploient leurs traducteurs latins. Nous savons qu'ils nommaient le beau le bien parfait : Καλὸν δὲ λέγουσι τὸ τέλειον ἀγαθόν[2]. Cicéron[3] accepte cette définition : « Ego assentior Diogeni qui bonum definierit id quod est natura absolutum. » Mais le même Cicéron[4] introduit dans cette terminologie un mot que nous devons bien comprendre et bien rendre en français. Il dit : « Nihil aliud in bonorum numero nisi *honestum* esse voluerunt (*scil.* Stoici). » Sénèque[5] reprend le mot ; il semble bien le donner comme l'équivalent latin du mot grec καλόν : « Honestum per se bonum est ». « Honestum est perfectum bonum. » C'est la traduction littérale de καλὸν δὲ λέγουσι τὸ τέλειον ἀγαθόν. Quel sera donc le terme français qui répondra à l'*honestum* latin? « *Honestum*, écrit M. F. Ravaisson, traduit encore assez exactement καλόν, de même que *turpe* αἰσχρόν. Au contraire, le mot *honnête* en français n'a plus aucun rapport évident à l'idée de beauté. Si donc on se sert de ce mot pour traduire καλόν ou *honestum*, la doctrine stoïcienne perd tout son sens[6]. » M. F. Ravaisson a raison ; mais tout le monde n'a pas tenu compte de cette observation si juste. M. Ch. Bénard sait et dit que le τὸ καλόν des Stoïciens est le bien moral, la vertu. Et, critiquant encore M. Ogereau, il s'écrie : « Le bien, *dit-on*, dérive de l'honnête, *bonum ex honestate fluit*. Soit. Mais l'honnête lui-même, qu'est-il? Le bien moral, la vertu. » Or M. Ogereau s'est sagement gardé de se servir du mot *l'honnête;* il n'a parlé que latin.

Si le beau est identique au bien, le laid est identique au mal. Les Stoïciens sont optimistes : ils croient à la Providence, à une intelligence divine qui organise le monde d'après des lois stables dont elle assure la permanence et la durée, qui maintient la cohérence et la convenance des parties entre elles et produit cette harmonie, cet accord parfait, tel que rien ne peut se concevoir de meilleur. Comme ils confondent la

(1) Diog. Laërte, VII, 101.
(2) *Ibid.*, VII, 100.
(3) *De Finibus*, III, 10.
(4) *Ibid.*, III, 11, 36.
(5) Senec. *Epist.*, CXVIII, 11, 10.
(6) *Essai sur la Métaph. d'Aristote*, t. II, p. 188, note 1.

beauté et la finalité, ils poussent très loin l'argument des causes finales. Ils s'appuient sur la beauté du spectacle qu'offre l'univers pour démontrer l'action de la Providence et réfuter ceux qui la nient. Cependant la laideur et le mal existent; ils ne peuvent le méconnaître. Leurs adversaires en tirent une objection à laquelle ils s'efforcent de répondre. Ils expliquent le mal par cette théorie, physique d'après eux, en réalité métaphysique, qui voit dans le feu artiste une force alternativement tendue et détendue; tendue, elle engendre le bien; détendue, relâchée, elle engendre le mal, qui n'est que le relâchement. Cependant ils ont recours à un autre argument, bien difficile à accepter. Le monde, disent-ils, est un poème divin et harmonieux. L'harmonie se compose d'unité et de diversité. Sans opposition entre les parties composantes, il n'y aurait que de l'unité et par conséquent pas de beauté. — Le contraste est nécessaire. Le laid est un contraire dont le beau a besoin; le mal un contraire dont l'absence empêcherait le bien de paraître. L'argument sera répété plus tard et souvent. Il n'en deviendra pas plus solide.

M. Ch. Bénard s'est abstenu avec raison de s'attarder aux puérilités téléologiques des Stoïciens, qui sont, en vérité, des cause-finaliers trop intrépides, surtout lorsqu'ils démontrent l'utilité providentielle des punaises et des rats[1]. Il a mieux aimé, et nous l'en louons, mettre en relief leurs vues relatives à une différence entre le beau et l'utile, vues que l'on ne remarque ni chez Platon ni chez Aristote. Ces vues sont-elles un progrès et un trait original? Plutarque, dans ses *Contradictions des Stoïciens*, leur cherche querelle parce qu'ils ne restent pas toujours fidèles à leur doctrine de la finalité, et, par là-même, il nous apprend en quoi ils s'y montraient infidèles. « Dans son *Traité sur la Nature*, écrit Plutarque, Chrysippe expose que la Nature a produit beaucoup d'animaux seulement à cause de la beauté, parce qu'elle aime la variété et s'y complaît; et il cite ensuite cet exemple absurde : « que le « paon n'a été créé que pour la beauté de sa queue. » Et ailleurs, dans son *Traité sur le Gouvernement*, il tance avec une sorte d'étourderie ceux qui élèvent des paons et des rossignols; comme s'il voulait légiférer contre le Législateur de l'univers, et se moquer de la Nature parce qu'avec amour elle crée de tels animaux auxquels le sage ne donne pas de place dans sa cité[2]. » — Mais Plutarque ne met pas le doigt sur la véritable erreur des Stoïciens. Elle consiste à ne pas s'apercevoir que la

[1] *De Stoic. repugn.*, XXI : Εἰπὼν ὅτι οἱ κόρεις εὐχρήστως ἐξυπνίζουσιν ἡμᾶς, καὶ οἱ μύες ἐπιστρέφουσιν ἡμᾶς μὴ ἀμελῶς ἕκαστα τιθέναι. . . . . — [2] *Ibid.*

beauté de la queue du paon a une finalité réelle, comme la richesse du plumage de tous les mâles chez les oiseaux, et qu'elle sert à frapper et à attirer la femelle. Il en est de même du cri et du chant, qui deviennent éclatants à la saison de l'appariage. Darwin a constaté ces faits et d'autres analogues en observateur consommé. Il a eu tort, selon nous, d'en conclure que les animaux sont doués du sentiment esthétique, et nous avons essayé ailleurs de réfuter cette opinion [1]. Mais si nous accordons que l'idée des Stoïciens est ingénieuse et nouvelle, nous ne croyons pas qu'elle soit vraie. Il était néanmoins intéressant de la signaler en tant qu'elle atteste un effort pour dépasser les doctrines antérieures; d'autant plus que certains autres faits qu'ils invoquent semblent mieux attester l'inutilité de telles ou telles particularités, telles que la queue du paon et les plumes diversement colorées des colombes. Toutefois leur science est encore trop peu avancée pour qu'ils distinguent et séparent les exemples de valeur inégale. Ils placent, en effet, sur la même ligne, au point de vue de l'ornement sans aucune utilité, d'une part, les plumes caudales du paon, et, de l'autre, les mamelles et la barbe de l'homme : « Alia autem nullam ob utilitatem, quasi ad quemdam ornatum, ut cauda pavoni, plumæ versicolores columbis, viris mammæ atque barba [2]. »

De la beauté en général, de la beauté du monde prise dans son ensemble, si l'on passe à la considération des êtres particuliers, on retrouve le même principe, qui est la perfection, mais la perfection relative à chaque espèce. Chaque espèce a sa beauté propre et aussi sa laideur relative. En quoi consiste la beauté du chien? Dans la présence des qualités qui composent la perfection du chien. Et la beauté du cheval? Dans la réunion de ce qui fait la perfection du cheval. Que sera donc la beauté de l'homme? Ce sera la réalisation de la perfection humaine. Et ici le langage des Stoïciens devient plus clair : « Jeune homme, si tu veux être beau, cherche la perfection humaine. — Comment la reconnaître? — Regarde ceux que tu loues avec impartialité. Te rendre tel qu'eux, sache-le bien, c'est cela qui fait le beau. Si tu y manques, tu seras infailliblement laid [3]. »

Nous voici arrivés à la beauté morale. On sait avec certitude que les Stoïciens ne s'y élevaient qu'en prenant pour point de départ la beauté physique. Celle-ci était, à leurs yeux, le caractère de ce qui est parfait, de ce qui a tous ses nombres, c'est-à-dire toutes les parties qui constituent sa nature : *Καλὸν δὲ λέγουσι τὸ τέλειον ἀγαθὸν παρὰ τὸ πάντας*

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1873 : « Le sens du beau chez les bêtes. » — [2] *De Finibus*, III. — [3] Épict. *Entr. Arr.*, III, 7.

ἀπέχειν τοὺς ἐπιζητουμένους ἀριθμοὺς ὑπὸ τῆς φύσεως[1]. De l'ordre, de l'harmonie, de la convenance dans les corps, ils passaient, par voie de comparaison et d'analogie, à l'ordre et à la beauté de l'âme : « Ut corporis est quædam apta figura membrorum, cum coloris quadam suavitate, sic in animo opinionum judiciorumque æquabilitas et constantia... pulchritudo vocatur[2]. » Le passage de la beauté du corps à celle de l'âme (pulchritudo in animo) est nettement tracé : « Quam similitudinem natura ratioque ab oculis ad animum transferens, multo etiam magis pulchritudinem, constantiam, ordinem in consiliis factisque conservandum putat[3]. » Cette dialectique stoïcienne, quelque abrégée qu'elle soit et toute différence mise à part, ne rappelle-t-elle pas la marche de la dialectique platonicienne, qui commence, elle aussi, par la beauté physique et monte de degré en degré jusqu'à la beauté absolue? Je soumets cette remarque à l'appréciation de M. Ch. Bénard.

Ce n'est pas assez de regarder la beauté corporelle comme le premier échelon de l'ascension esthétique; il faut savoir quel en est le prix, si elle en a un, et en quel rapport elle est avec la beauté morale. Parfois le Stoïcien semble l'éliminer de ce qu'on nomme la beauté humaine dans son ensemble. « La beauté de l'homme, dit Épictète, n'est pas la beauté corporelle. Ta chair, tes poils ne sont pas à toi; mais ce qui est à toi, c'est la faculté de juger et de vouloir; fais-la belle et tu seras beau[4]. » A lire de telles paroles, on se demande ce qu'est devenue cette définition du beau par l'ordre et l'harmonie qui domine tout le système. Est-ce donc qu'il n'y a pas deux beautés, l'une corporelle, l'autre morale? Les Stoïciens en conviennent puisqu'ils disent qu'on s'élève de la première à la seconde par voie d'analogie et de comparaison. Pourquoi donc ne répètent-ils pas la pensée de Platon dans le *Timée* : « Quand un corps faible et chétif traîne une âme grande et puissante, ou lorsque le contraire arrive, l'animal tout entier est dépourvu de beauté, car il lui manque l'harmonie la plus importante; tandis que l'état contraire donne le spectacle le plus beau et le plus agréable qu'on puisse voir[5]. » C'est que, malgré tout, la beauté morale est la seule qu'ils comprennent bien. Ils ne s'aperçoivent pas un instant que la beauté physique est l'organe le plus fidèlement expressif de la beauté de l'âme. Virgile a exprimé pour toujours cette vérité dans un vers admirable : « Gratior et pulchro veniens in corpore virtus. » C'est faux, s'écrie Sénèque, la vertu n'a besoin d'aucun ornement; elle est à elle-même sa grande beauté; elle consacre

[1] Diog. Laërte, VII, 100.
[2] *Tusculan.*, IV, XIII.
[3] *De Officiis*, I, 4.
[4] Epict. *Entr. Arr.*, III, 1.
[5] Platon, *Timée*, trad. V. Cousin, t. XII, p. 234.

son corps. Voici Claranus vieilli, chétif, accablé d'infirmités; mais il a une âme saine, verte et vigoureuse, luttant contre ce petit corps. Il me paraît beau (formosus mihi videtur), aussi droit de corps que d'âme. D'une cabane peut sortir un homme de haute taille, d'un petit corps une âme belle et grande. Claranus est une preuve que l'âme n'est pas enlaidie par la difformité du corps, mais que le corps est embelli par la beauté de l'âme[1]. »

M. Ch. Bénard, après avoir savamment groupé ces textes, fait observer que tout cela est d'une vérité profonde. Oui, dirons-nous, mais à la condition de bien l'entendre et au besoin d'en restreindre la portée apparente. Quelque belle que soit l'âme, elle ne peut embellir un corps difforme; elle empêche seulement d'y prendre garde parce qu'elle attire à elle toute l'attention, ainsi que faisait l'âme de Socrate, quand, d'après Alcibiade, au *Banquet* de Platon, on oubliait le Silène pour ne voir que le Dieu. Si Sénèque et les Stoïciens s'en tenaient là, ils auraient raison. Mais leur principe les entraîne. Sénèque, cependant, fait cette concession que la vertu est aussi digne d'éloges quand elle réside dans un corps puissant et libre que quand elle habite dans un corps malade et paralysé. Toutefois, de peur sans doute qu'on ne se trompe, il ajoute : « Ta vertu ne paraîtra donc pas plus louable si la fortune t'a donné un corps intact et parfait que si elle ne t'a accordé qu'un corps mutilé en partie. » Ce qui signifie que la vertu reste aussi brillante dans le dernier cas que dans le premier. Ici la beauté physique n'est pas sacrifiée, mais elle n'est pas placée plus haut que son contraire. Ce n'était pas assez pour les Stoïciens grecs. Il y a un petit traité de Plutarque où sont résumées leurs étrangetés[2]. Voici ce qu'on y trouve : « Le sage des Stoïciens n'a pas besoin de se délivrer de la vieillesse. Elle a beau peser et s'amonceler sur lui, restât-il courbé, édenté, borgne, il n'en est pas pour cela laid, repoussant, hideux. De plus, les préférences les plus vives du Stoïcien sont étranges. Elles rappellent les escarbots, qui fuient, dit-on, les parfums, pour courir aux matières puantes. Comme ces insectes, le Stoïcien s'éprend des hommes les plus repoussants, les plus difformes; et quand de ces hommes la sagesse a fait des prodiges de grâce et de beauté, alors seulement il se détache d'eux. »

Conclurons-nous de ces exagérations ou plutôt de ces égarements que le stoïcisme confinait au cynisme? Sont-ce là ses doctrines constantes? N'y a-t-il pas eu une occasion, un moment, peut-être un livre où il ait

[1] *Epist.*, LXVI. — [2] *Résumé des paradoxes des Stoïciens plus étranges que ceux des poètes*, ch. III.

présenté le beau accompagnant le bien sans s'y perdre, mais au contraire se laissant distinguer et goûter par lui-même, et restant, selon l'expression dont usera La Fontaine, le camarade de la vertu? Il n'a pas échappé au regard exercé de M. Ch. Bénard que, dans son *Traité des Devoirs*, Cicéron a tiré un merveilleux parti de l'importance que les Stoïciens avaient accordée à une vertu qu'ils nomment *τὸ πρέπον* et qu'il appelle, lui, en latin, *decorum* ou *quod decet*. Il y a trois autres vertus, la science, la justice et la force d'âme. « Après les avoir discutées, dit fort bien M. R. Thamin, Cicéron arrive à la quatrième vertu, la bienséance (*τὸ πρέπον, decorum*); cette vertu est d'abord l'ornement des trois autres. Elle est pour elles ce que sont, pour le corps, la grâce et la beauté. . . C'est en tout qu'il faut se soucier de la bienséance. Rien n'est indifférent au moraliste : nos conversations, notre ton de voix, les attitudes de notre corps, sa démarche, le luxe de nos habitations, de nos vêtements, tout a sa portée et son sens. Aussi Cicéron donne-t il des conseils sur tout. . . Mais tous les Stoïciens ne sont pas d'accord sur les conseils à donner. . . Cicéron distingue la beauté de l'homme et la beauté de la femme. Celle-ci est la grâce, celle-là la dignité, et de la dignité le sage ne doit jamais se départir. Tout ce qui est recherche, afféterie, sied mal à l'homme; mais, dans ces limites, il doit se préoccuper de la dignité et de la convenance. Ni trop ni trop peu, voilà la mesure difficile à garder[1]. » M. Ch. Bénard nous dit que, dans cette partie du *De Officiis*, Cicéron n'a fait que suivre, sinon copier les Stoïciens ses maîtres[2]. Mais on peut douter que tous les Stoïciens aient recommandé avec la même insistance et analysé avec les mêmes détails cette dignité de la tenue, ces élégances de l'attitude, du vêtement, du luxe, cette façon d'orner son existence à la fois avec goût et avec modération, qui composent, selon M. Ch. Bénard, *la vie esthétique*. Nous avons des raisons de conjecturer qu'il y eut deux sortes de Stoïciens, ceux qui méprisaient les bonnes manières et le soin de l'extérieur, et ceux qui, au contraire, voulaient rendre leur philosophie aimable. M. R. Thamin rappelle fort à propos qu'à cet idéal modéré, qu'à la vertu sévère à la fois et avenante, Musonius avait opposé la superstition de la longue barbe, du vieux manteau, des cheveux trop longs, peut-être d'une propreté douteuse. Épictète semble bien s'en prendre à quelque groupe malpropre de sa secte lorsqu'il demande si c'est donc sur le fumier qu'il faut aller chercher les philosophes. Il faut, dit-il, que tout, chez l'élève en philosophie, trahisse

[1] Raymond Thamin, *Un problème moral dans l'antiquité*, p. 112 et 113. Hachette, 1884. — [2] *L'Esthétique d'Aristote*, etc., p. 236.

le goût du beau qui l'anime. Et il faut que le philosophe ne dégoûte pas le vulgaire de la philosophie, mais au contraire en montre jusque sur son extérieur le sourire et la pureté [1].

Ce n'est donc pas tous les Stoïciens que Cicéron a suivis dans ses pages si délicates sur la bienséance. Rien n'y trahit l'influence d'un prédécesseur hérissé et farouche de Musonius, mais bien plutôt celle de quelque Stoïcien gracieux et sociable. Quel a pu être celui-ci? D'abord Cicéron lui-même, et aussi Panétius, dont Cicéron dit qu'il a enfermé en deux livres tout ce que ce Stoïcien a écrit sur les devoirs. Nous sommes porté à admettre sur ce point l'opinion de M. Thiaucourt : « Cicéron, dit-il, donne au *decorum* une importance qu'il n'avait pas chez les Stoïciens. Ceux-ci négligeaient la forme et les dehors pour l'intention vertueuse. Au contraire, Cicéron veut, avec Aristote, que la vertu ait une apparence qui plaise, et qu'elle ne soit pas en contradiction avec les mœurs et la manière de vivre de la partie de la société la plus noble et la plus distinguée. Mais il est probable que Panétius avait déjà appris, dans la maison de Lélius et de Scipion, l'amabilité des manières, et que Cicéron n'avait eu qu'à se conformer à l'esprit de son modèle [2]. » Assurément les Stoïciens anciens avaient emprunté à Aristote sa théorie du milieu entre les extrêmes, de la mesure en toute chose. En le rappelant, M. Ch. Bénard ne se trompe pas. Cependant ils oubliaient trop de pratiquer cette maxime. Panétius et, après lui, Cicéron l'appliquent mieux. Ils s'en servent pour assouplir cette raideur d'une école dont l'idéal était la force tendue. Ce n'est pas une contradiction; c'est un progrès qui consiste à concilier autant que possible le *τόνος* avec le *πρέπον*; de là résulte, dans la réunion du bien et du beau, une part plus distincte à celui-ci, et, dans la vie, de la beauté et de la grâce.

Sur l'art et la division des arts, on saura gré à M. Ch. Bénard d'avoir rassemblé tous les renseignements qu'il a pu trouver. Quelque soin qu'il y ait mis, il n'a réussi, de son propre aveu, qu'à prouver que le stoïcisme méprise les arts. Tout en reconnaissant, comme Aristote, l'efficacité morale de l'art, le Stoïcien lui refuse toute valeur propre. Il n'y aperçoit pas ce plaisir noble, digne des hommes libres, que l'auteur de la *Poétique* et de la *Politique* s'était complu à signaler. Pour le Stoïcien, le seul art est celui qui enseigne la sagesse. Les autres arts, d'après Sénèque, sont petits et puérils (cætera pusilla et puerilia sunt). La grammaire et la poésie que sont-elles? Une énumération de syllables et de mots [3]. La

[1] Raymond Thamin, ouvrage cité, p. 113, 114.

[2] C. Thiaucourt : *Essai sur les Traités philosophiques de Cicéron*, p. 306, note 3. Paris, Hachette, 1885.

[3] Senec. *Epist.*, xcv.

poésie, tout au plus, sert à graver des fables dans la mémoire et à bercer l'imagination par le rythme du vers. Sert-elle à contenir les passions, à réprimer les vices? Si Homère l'a fait, alors c'est un philosophe; mais là-dessus on n'est pas d'accord. Eh bien, admettons qu'il soit un sage. Apprenez-nous donc ce qui en fait un sage. Peu m'importe que Pénélope ait été chaste; enseignez-moi ce que c'est que la chasteté, et comment je dois aimer ma patrie, ma femme, mon père. Vous me vantez la musique parce qu'elle montre comment les cordes d'un instrument s'accordent et produisent l'harmonie. Que m'importe? Dites-moi plutôt comment l'âme s'accorde avec elle-même[1]. La valeur symbolique de la poésie ne lui confère nullement la puissance d'un art, mais seulement atteste le mérite qu'elle a de contenir de grandes et profondes vérités et même toute la sagesse antique, pourvu qu'on sache l'interpréter, au lieu de n'y apercevoir que Jupiter, avec des cornes, courant les aventures nocturnes, adultère ou parricide, et autres récits qui, pris à la lettre, ne sont bons qu'à ôter toute pudeur aux hommes[2].

En réalité, les Stoïciens ne se sont occupés avec quelque soin que de l'art de l'éloquence; encore n'en ont-ils estimé que le côté technique et pratique. Cet art est principalement à leurs yeux celui de dire la vérité. On aurait aimé que M. Ch. Bénard eût comparé leurs idées à cet égard avec celles qui dominent dans la *Rhétorique* d'Aristote. Ce point n'est pas spécialement touché dans son livre. Mais ce qu'il a fait ressortir à souhait, c'est la destruction certaine des arts quand on en réduit le rôle à n'être que des instruments au service de la morale. Certes les Stoïciens ont porté très haut la théorie du beau moral. Tel est leur meilleur titre à l'admiration. Mais si les sources de l'art grec avaient été moins vives et moins profondes, elles se seraient taries au souffle de cette philosophie desséchante, au lieu de couler longtemps encore. En ce sens, les Épicuriens ont-ils été plus excessifs? C'est ce que nous chercherons, avec M. Ch. Bénard, dans un autre article.

Ch. LÉVÊQUE.

[1] Senec. *Epist.*, civ. — [2] Senec. *De Vita beata*, ch. xxvi.

Il Saladino nelle leggende francesi e italiane del medio-evo. Appunti di A. Fioravanti. Reggio-Calabria, 1891, in-8°, 44 pages.

PREMIER ARTICLE.

Le jeune érudit italien qui a publié la petite étude dont on vient de lire le titre ne la regarde que comme un essai provisoire et préparatoire; il serait désireux de la reprendre plus tard pour la développer, et il demande qu'on l'aide à la compléter et à la préciser. C'est pour répondre à ce désir que je communique ici quelques notes prises, au moins en partie, il y a longtemps sur ce que l'on a pu appeler la légende de Saladin, en m'attachant surtout à la partie française du sujet, sur laquelle M. Fioravanti avoue être particulièrement mal renseigné[1]. Je suis heureux de venir en aide pour ma part à un travailleur consciencieux et modeste; d'ailleurs l'objet de ses recherches est par lui-même, sinon de première importance, au moins assez curieux pour qu'il soit intéressant de contribuer à le faire bien connaître; enfin on touche, en le faisant, à des points encore mal éclairés de notre ancienne histoire littéraire, sur lesquels il fournit l'occasion de jeter quelque jour. Je présenterai ces notes dans l'ordre où je les avais classées jadis, et qui n'est pas tout à fait celui de M. Fioravanti; je renverrai à son travail pour tout ce qui s'y trouve déjà suffisamment élucidé.

I

Les récits des chrétiens sur celui qui fut leur plus terrible adversaire et le destructeur du royaume de Jérusalem lui sont, en général, tout à fait favorables; je dirai plus tard un mot des causes de ce phénomène en apparence assez surprenant. Mais il faut noter que quelques-uns de ces récits, et précisément les plus anciens, ont au contraire un caractère marqué de malveillance, qui s'explique tout naturellement par le dépit

[1] Cela se voit à l'incertitude de l'information de l'auteur sur bien des points qu'il aurait pu mieux connaître; il s'excuse sur les conditions très défavorables où il a exécuté et publié son travail. Il aurait dû au moins mieux en surveiller l'exécution matérielle; les fautes y abondent, et toutes ne sont pas de simples fautes d'impression. Mais en somme ce travail de début est estimable, et on sent que l'auteur est capable de faire mieux.

et l'humiliation que les victoires éclatantes du sultan kourde causèrent aux vaincus, et surtout aux chrétiens établis en Syrie et chassés par lui de leurs possessions. C'est en effet chez eux que se forma sans doute une légende hostile relative à ses premières années que nous voyons se répandre en Occident au moment même de ses plus éclatants succès. Elle nous apparaît d'abord, et sous sa forme la plus virulente, dans un curieux poème latin, jusqu'ici inédit et à peine signalé [1], qui ne nous est pas parvenu complet, et qui a dû être composé en 1187, un peu avant la prise de Jérusalem. Saladin, de condition servile, s'introduit à la cour de Noradin, devient l'amant de sa femme, et par elle obtient la faveur du sultan. A Babylone (c'est-à-dire au Caire), il tue perfidement un juge intègre à la table même où celui-ci l'avait admis; il pénètre par ruse, ne pouvant y entrer par force, dans la ville où réside l'*amulanus* [2], l'assassine, et s'empare de ses trésors qu'il distribue à ses complices. Il fait ensuite empoisonner Noradin et met à mort son fils unique, après quoi il épouse sa veuve et réussit ainsi à devenir maître de sept royaumes, et c'est alors qu'il a l'audace de s'attaquer aux chrétiens. Ce tableau poussé au noir a été tracé en Occident sur des récits venus d'Orient; les traits en sont singulièrement exagérés. L'assassinat du juge du Caire et celui de l'*amulanus* répondent à l'exécution du vizir Chaver et au meurtre du calife d'Égypte El-Aded, qui ne paraît pas sans raison imputé à Saladin [3]. Le mariage de Saladin avec la veuve de Noradin est raconté par des historiens sérieux, mais notre poème est seul à dire qu'il existait antérieurement entre eux des relations adultères. Saladin déposséda le fils de Noradin, mais il ne le mit pas à mort, et on ne l'a jamais accusé d'avoir empoisonné le sultan lui-même. Il n'était pas de condition servile, puisqu'il était le neveu de Siracon ou Chirkou, le

[1] Les 110 premiers vers (il ne devait pas y en avoir beaucoup plus) ont été écrits par une main contemporaine sur la feuille de garde du ms. de la Bibl. nat. lat. 8960. Le *Carmen de Saladino* est mentionné dans l'*Inventaire des documents relatifs aux croisades* imprimé dans le tome I des *Archives de l'Orient latin*. Je le publierai prochainement dans la *Revue de l'Orient latin*.

[2] Le mot arabe *moulana* signifie « notre maître », et paraît s'être appliqué spécialement aux souverains de l'Égypte; il s'agit ici du dernier calife fatimite, El-Aded. En français, à cause de la terminaison féminine, on a dit d'ordinaire *la mulane* ou *la mulaine*, dont plus tard on a fait naturellement *l'amulaine*, sous l'influence de mots provenant également de l'arabe ou censés en provenir, comme *amiral*, *amustant*, *amurafle*, etc. La forme *amulanus* de notre texte représente déjà cette transformation.

[3] Pour ces faits, et, en général, pour la biographie de Saladin, voir le travail si utile de Reinaud, *Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades* (Paris, 1829).

généralissime de Noradin, et que son père Ayoub occupait auprès de celui-ci une haute situation.

Nous trouvons moins d'infractions à la vérité dans le morceau, sans doute d'origine palestinienne, que Richard, chanoine de la Sainte-Trinité de Londres, a inséré, aux environs de l'an 1200, dans l'introduction ajoutée à sa traduction du poème français d'Ambroise sur la troisième croisade [1]. Saladin est ici de naissance équivoque, mais il a pour oncle Siracon, le commandant de l'armée qui envahit l'Égypte pour le compte de Noradin : il tue en trahison *Savarius* (Chaver) et le *mulanus;* puis, Noradin étant mort, il épouse sa veuve et chasse ses enfants. La fable ne s'attache guère ici qu'aux premiers débuts du futur sultan, qui, distingué par Noradin, n'aurait cependant d'abord exercé d'autres fonctions que celles de maître des filles de joie de Damas : il distribue aux « histrions » l'argent qu'il tire d'elles, et se rend ainsi populaire; ce qui donne lieu à Richard de se livrer à d'emphatiques protestations contre les caprices de la fortune, qui met un *leno* sur le trône des rois [2].

En regard de ces résumés se place un récit plus détaillé, qui remonte certainement aussi aux dires des chrétiens de Syrie, et qui se retrouve à la fois dans la dernière des suites de la chanson de *Jérusalem* (ms. B. N. fr. 12659) et dans la compilation connue sous le nom de *Chronique d'Ernoul*, mais dont une faible partie seulement peut remonter à Ernoul, écuyer de Balian d'Ibelin. M. Pigeonneau [3] croit ce récit emprunté par

[1] L'*Histoire de la Guerre sainte* d'Ambroise, depuis trop longtemps sous presse, va enfin paraître dans la collection des *Documents inédits*.

[2] *Itinerarium Ricardi*, éd. Stubbs, l. I, ch. III-IV. Ce morceau, ainsi qu'un extrait du ch. V relatif à une vision, a été ajouté à la chronique de Guillaume de Newburgh dans le ms. de Trinity College, Dublin, E 421, où M. Paul Meyer l'a copié; sa copie, communiquée par lui au comte Paul Riant, figure dans l'inventaire des documents inédits possédés par celui-ci qu'a publié récemment M. le marquis de Vogüé (*Revue de l'Orient latin*, I, p. 13 : *De principiis Salahadini et de visione camerarii regis Jerosolimorum*). Un résumé de notre morceau a en outre été interpolé dans la chronique de Guillaume de Nangis (voir éd. Géraud, t. I, p. 63).

[3] *Le Cycle de la croisade*, p. 210-224. Les autres arguments donnés par M. Pigeonneau pour établir que la chanson a utilisé la chronique ne sont pas plus valables. L'explication du nom du Jourdain (ce fleuve serait formé de la réunion de deux affluents, le *Jour* et le *Dain*) est aussi dans Guillaume de Tyr et remonte jusqu'à l'antiquité; l'interprétation toute française qu'en donne la chanson lui est propre. L'histoire de la fille de Baudouin, violée par les Sarrasins, à qui elle avait été donnée en otage, devait également être populaire en Syrie, et la façon dont le poète la rapporte n'indique nullement qu'il ait puisé dans « Ernoul »; il fait de la jeune fille une fille de Baudouin Ier, tandis que le chroniqueur lui donne pour père Baudouin II (la *Chronique d'outre mer*, dont il sera parlé plus loin, a connu

la chanson à la chronique, mais il diffère trop dans l'une et dans l'autre pour qu'on puisse admettre cette opinion. Dans la chronique (p. 35 et suiv.), Saladin est le neveu d'un riche *prevost* de Damas (évidemment Chirkou); ayant guerroyé en Égypte contre *la mulaine* et son allié le roi Amauri de Jérusalem, il a été fait prisonnier; son oncle, le sachant « large et courtois », le rachète après la mort d'Amauri, et l'emmène en Égypte, où il reprend la guerre contre *la mulaine*, que bientôt ils assiègent dans le Caire. L'oncle meurt, et Saladin reste chef de l'armée; désespérant de prendre la ville de force, il recourt à la ruse: il fait dire à *la mulaine* qu'il viendra lui demander la paix « comme asnes, la somme sor le dos, por torser et por chargier sor lui quankes il lui plairoit ». Il se présente en effet et s'avance à quatre pattes, un bât sur le dos, jusqu'au trône de *la mulaine;* mais quand il doit lui baiser le pied, il tire un couteau qu'il avait caché et frappe *la mulaine* au cœur; les gens qui l'accompagnent en font autant autour d'eux, et Saladin est maître du château. Il y avait toujours à la porte de ce château deux chevaux sellés et bridés, qui attendaient un cavalier; d'après une ancienne prophétie, il devait venir un jour un homme « qui avroit nom Ali, et monteroit sor ces chevaus, et seroit sire de tote paienie et d'une partie de crestienté »; Saladin « monta sor les chevaus qui atendoient Ali, et aloit criant par la cité qu'il estoit Ali, qui venus estoit a cheval ». C'est ainsi qu'il s'empara de l'Égypte. Plus tard, Noradin étant mort, Saladin épouse sa veuve et devient maître de son empire [1]. La même histoire se retrouve, mais avec des différences assez grandes, dans la chanson : ici Saladin est l'héritier légitime du roi d'Alexandrie Eufradin; il a été dépouillé et banni par son oncle Alfadin, mais plus tard, avec l'aide de son frère Safadin, il reprend son royaume et tue son oncle. Il tue ensuite *la mulaine* d'Égypte à peu près comme dans la chronique et monte sur le cheval prédestiné (il n'y en a ici qu'un seul), après l'avoir étourdi en criant *Alis* (le rimeur ne semble pas comprendre le sens de ce cri); puis il conquiert plusieurs royaumes; de Noradin il n'est pas parlé (ms. 12159, fol. 357).

cette histoire d'après « Ernoul », mais elle l'a mutilée en supprimant le viol et en racontant simplement que la fille de Baudouin II se fit nonne en revenant de chez les Sarrasins : ms. 770, fol. 313; 12203, fol. 1; 24210, fol. 1).

[1] Cette histoire a passé tout entière et telle quelle dans la *Chronique d'outre mer*. Elle a en outre été insérée dans le ms. de la traduction de Guillaume de Tyr qui appartient à M. Didot, et P. Paris, qui a suivi ce manuscrit pour son édition, l'a imprimée à cause de cela, mais en remarquant qu'elle était empruntée à la *Chronique d'Ernoul* (t. II p. 306-310).

Ce travestissement des débuts du glorieux sultan reparaît dans un ouvrage bien postérieur et dont il faut dire un mot, parce qu'on ne lui a pas donné dans l'histoire littéraire la place qu'il doit avoir. Il s'agit du roman de *Jean d'Avesnes*, que nous ont conservé deux manuscrits, l'un à l'Arsenal, écrit vers 1460, et dont Chabaille a publié une analyse et de nombreux extraits (Abbeville, vers 1845, petit in-8°), l'autre à la Bibliothèque nationale (fr. 12572), non signalé jusqu'ici. Cet ouvrage se compose de trois parties bien distinctes. La première partie (Chabaille, p. 17-46) est un petit roman qui paraît bien appartenir tout entier au xve siècle et qui ne nous intéresse pas ici. La seconde (p. 46-63) est l'histoire plus ancienne de la fille du comte de Pontieu, dont nous parlerons plus tard. La troisième (p. 63-89) est simplement la mise en prose d'une partie, perdue dans sa forme originale, d'un immense poème dont il ne s'est conservé en vers que deux fragments, si l'on peut ainsi qualifier des morceaux dont le premier compte plus de 35000 vers et le second plus de 34000. Ce poème, composé dans le nord-est de la France, sans doute peu après 1350[1], devait comprendre une histoire entière des croisades (en majeure partie, bien entendu, toute romanesque), à laquelle paraît s'être rattaché tant bien que mal un récit des guerres de Philippe le Bel contre les Flamands. La première partie de ce poème a été publiée par Reiffenberg et Borgnet, sous le titre de *Le chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon;* elle s'arrête au moment où Baudouin de Jérusalem, frère et successeur de Godefroi, part pour une fabuleuse expédition contre la Mecque. Après une lacune dont nous ne connaissons pas l'étendue, commence la seconde partie conservée, publiée par Boca et par Scheler sous le titre de *Baudouin de Sebourc* et du *Bastart de Bouillon*. Une autre « branche » forme le troisième livre de *Jean d'Avesnes;* une autre encore constitue le fond du roman de *Baudouin de Flandres;* elles n'existent qu'en prose, sauf quelques vers de la dernière qui nous ont été conservés par hasard[2].

C'est donc à un poème du xive siècle que nous avons affaire dans le récit que *Jean d'Avesnes* nous donne des premiers succès de Saladin. Ce récit a été complètement omis par Chabaille; il se lit aux folios 164 et suivants du ms. 12572; disons seulement qu'il se rapproche tantôt de celui de la *Chronique d'Ernoul*, tantôt de celui de la chan-

[1] Voir sur cette date, en ce qui concerne la première partie du poème, Pigeonneau, *Le Cycle de la croisade*, p. 225.

[2] Je compte donner ailleurs les preuves de ce que je ne fais qu'indiquer ici; j'examinerai en même temps la question de savoir si cette colossale composition doit être attribuée à un seul et même auteur.

son[1]. Il y ajoute un trait que je n'ai pas retrouvé ailleurs : devant la porte du palais de *la mulaine* se trouvait un « perron » fait d'une seule émeraude; Saladin le fit mettre en pièces et distribuer à ses compagnons, et c'est de là que proviennent toutes les émeraudes aujourd'hui répandues dans le monde.

II

A l'exception de ces contes, dont la tendance est visiblement hostile, tous les autres récits légendaires sur Saladin lui sont favorables. Les uns se contentent de célébrer ses vertus, les autres s'efforcent de le rapprocher des chrétiens en lui attribuant une disposition, plus ou moins suivie d'effet, à reconnaître et à professer la foi des chrétiens. Ces deux genres de récits se trouvent naturellement assez souvent mêlés, et nous parlerons des uns en même temps que des autres.

D'abord on voulut que Saladin, admirant l'institution chrétienne de la chevalerie, se fût lui-même fait armer chevalier. Déjà Richard de la Sainte-Trinité, au milieu du récit d'ailleurs peu bienveillant que j'ai résumé plus haut, note incidemment (I, 31) : *Processu temporis, cum jam aetas robustior officium militare deposceret, ad Enfridum de Turone, illustrem Palaestinae principem, paludandus accessit et Francorum ritu cingulum militare ab ipso suscepit.* Honfroi du Toron, connétable du royaume de Jérusalem, était en effet un des princes les plus renommés de son temps. Il fut seigneur du Crac de Montréal de 1169 à 1172, et il est bien probable que c'est à lui également que se rapporte le récit de la *Chronique d'Ernoul*, d'après lequel Saladin, prisonnier dans ce château et racheté par son oncle (voir ci-dessus), demanda « au seigneur dou castel que il le fesist chevalier a la françoise, et il si fist » (*Chr. d'Ernoul*, p. 36). Cette coïncidence de deux récits d'ailleurs indépendants ne laisse pas de faire croire qu'ils peuvent contenir quelque fond de vérité, et que Saladin se fit, sinon armer chevalier, au moins instruire des cérémonies et des obligations de la chevalerie par Honfroi du Toron. Ce n'est cependant pas à Honfroi du Toron, mais à Hugues de Tabarie, prince de Galilée, que la tradition vulgaire attribua plus tard l'honneur

[1] Le chef de l'expédition contre l'Égypte, qui est le soudan même de Damas et le père (et non l'oncle) de Saladin, meurt pendant le siège du Caire, comme dans la chronique. En revanche il n'y a qu'un cheval devant la porte de *l'amulaine*, comme dans la chanson, et le nom même d'*Ali* a disparu. Ce récit, fort tronqué, paraît donc remonter à une source indépendante des deux autres; il est d'ailleurs fait dans un esprit favorable à Saladin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'avoir conféré la chevalerie à Saladin, non quand il n'était au plus qu'un obscur émir, mais quand il se trouvait à l'apogée de la puissance et de la gloire[1]. Hugues de Tabarie, l'un des premiers personnages du royaume de Jérusalem, fut fait prisonnier en 1178 par Saladin et plus tard remis en liberté[2]; en 1187, la désastreuse bataille de Hattin ou de Tabarie se livra presque sur son territoire, mais il s'échappa ainsi que ses trois frères, se distingua plus d'une fois dans les guerres des années suivantes, et mourut après 1204. C'est à la bataille de 1178, où il avait été fait prisonnier, que s'attacha la légende qui lui donna le rôle attribué d'abord à Honfroi du Toron. Cette légende ainsi fixée sur son nom nous est arrivée : 1° dans un petit poème du XIIIe siècle souvent publié[3]; 2° dans une rédaction en prose qui offre quelques différences et n'est imprimée qu'incomplètement[4]; 3° d'après cette rédaction en prose, dans la troisième partie de *Jean d'Avesnes*[5]; 4° dans une rédaction italienne qui fait partie des *Cento novelle antiche*[6]; 5° dans une version néerlandaise[7]; 6° dans une imitation insérée au XIVe siècle par Bosone da Gubbio dans son roman de l'*Avventuroso Ciciliano*, et où l'histoire est attribuée à un soudan de Babylone anonyme et à un chevalier nommé messer Ulivo

[1] Qu'il soit permis d'émettre une conjecture sur cette substitution. Une version de l'anecdote a pu porter simplement les initiales *H. de T.*; un lecteur qui connaissait mieux Hugues de Tabarie que Honfroi du Toron les a mal interprétées, et ainsi la légende s'est déplacée.

[2] Voir Du Cange, *Les familles d'outre mer*, éd. Rey, p. 450, 455.

[3] *L'Ordene de chevalerie...* publié par Barbazan, nouv. éd. par Méon (Paris, 1808). Sur les manuscrits de ce poème, voir P. Meyer, *Romania*, XIII, 530; XV, 346. On peut joindre à la liste le ms. B. N. fr. 24432 (fol. 29). Les mss. fr. 1130, 1971 et 19809 contiennent non pas cet ouvrage, mais une traduction française de l'*Orden de cavayleria* de R. Lull, comme le ms. *Royal* 14. E. ii. du British Museum (*Hist. litt.*, XXIX, 618).

[4] Une autre version, incomplète aussi, se lit dans le ms. fr. 781; une version abrégée dans le ms. fr. 17203. La meilleure forme de la rédaction en prose est dans un des mss. de la *Chron. d'outre mer* (ms. 770, f. 325).

[5] On peut se demander, à cause de cette circonstance, si cet épisode se trouvait aussi dans le poème dont *Jean d'Avesnes* nous a conservé une branche. Cela paraît probable : dans ce poème Huon de Tabarie joue un grand rôle, mais il est bizarrement identifié à Dodekin, émir de Damas, converti au christianisme par Tancré au temps de la première croisade (voir le poème publié par Reiffenberg et Borgnet, v. 24106, 26320, etc., *Bastart de Bouillon*, pass.; *Jean d'Avesnes*, 3e part., pass.). Sur l'épisode de *Jean d'Avesnes*, voir Chabaille, p. 70; ms. 12752, fol. 197 r°.

[6] Voir Fioravanti, p. 16.

[7] Voir sur la version néerlandaise (de Heinrik van Aken) Petit, *Biographie der Middelnederlandsche Taal- end Letterkunde*, n° 467. C'est par erreur que M. A. d'Ancona signale une version allemande : l'ouvrage cité par Brunet aux deux endroits auxquels il renvoie est le poème néerlandais.

di Fontana[1]. On a bien bizarrement voulu voir dans le poème l'œuvre de Hugues de Tabarie lui-même[2] : il est dit dès le début qu'il s'agit d'un roi sarrasin qui vivait « jadis ». L'*Ordre de chevalerie* a d'ailleurs pour but principal d'exalter la chevalerie et d'enseigner les vertus qui doivent la distinguer; l'anecdote de l'adoubement de Saladin ne sert guère que de prétexte aux développements de l'auteur. Celui-ci avait puisé dans une tradition populaire préexistante[3], à laquelle il a encore emprunté le récit de la générosité de Saladin envers ce même Hugues de Tabarie : il lui accorde la liberté de dix prisonniers chrétiens à son choix, mais il le taxe lui-même à cent mille besants, l'engageant à faire, pour réunir cette somme énorme, une collecte parmi les « prud'hommes », et lui accordant sur sa parole un an de liberté conditionnelle. Hugues n'en a pas besoin : il prend le sultan au mot, en obtient cinquante mille besants, et les émirs auxquels il s'adresse ensuite lui en promettent treize mille de plus qu'il ne lui en faut encore. Saladin lui fait avancer ces treize mille besants, et donne ainsi une preuve éclatante de sa « largesse ».

La largesse était, comme on sait, regardée au moyen âge, au moins par les poètes et pour des motifs faciles à comprendre, comme la vertu par excellence des princes[4]; aussi celle qu'on attribuait, et non sans raison, à Saladin le rendit-elle presque aussi célèbre que l'était pour la même raison Alexandre[5]. Dante s'écrie dans le *Convivio* (IV, 11) : « Chi non ha ancora nel cuore Alessandro per li suoi reali beneficii? Chi non ha ancora il buon re di Castilla, o il Saladino . . . ? » Et c'est bien proba-

[1] Fioravanti, *ibid.* La version italienne de Bosone paraît se rattacher à la version française en prose; car chez lui comme dans cette version, Hugues donne la « colee » à Saladin, tandis que dans la version en vers (comme dans la *Novella antica*) il déclare s'en abstenir par respect.

[2] C'est l'opinion de Barbazan et de Méon, adoptée par Daunou (*Hist. litt.*, XVI, 220) et qu'Amaury Duval (*Hist. litt.*, XVIII, 752) n'ose pas tout à fait rejeter. Il dit à tort que « rien dans le poème n'aide à faire reconnaître l'époque où vivait l'auteur ». Quant à l'adoubement de Saladin par un chevalier français, il le trouve « vraisemblable, s'il n'est vrai ».

[3] Cette tradition se retrouve dans le chroniqueur sénonais Godefroi de Courlon (fin du XIIIe siècle), comme le rappelle M. Fioravanti (voir *Hist. litt.*, XXI, 13); l'allusion du *Pas Salehadin* (voir plus loin) se rapporte sans doute à notre poème.

[4] Voir P. Meyer, *Alexandre le Grand*, t. II, p. 372.

[5] Sa richesse va naturellement de pair; elle est rappelée dans un vers connu du *Contrasto* de Cielo d'Alcamo. — C'est uniquement à cause de cela que l'on fit de son palais la scène d'une anecdote assez inepte qui remonte à l'antiquité (voir A. d'Ancona, *Studj di critica e storia letteraria*, p. 350), et qui, après avoir eu un grand succès au moyen âge en s'adaptant à divers personnages, a encore été insérée par Machiavel dans sa *Vie de Castruccio Castracani* (voir Fioravanti, p. 29).

blement cette considération qui, dans les limbes, au milieu des héros de l'antiquité dispensés du véritable enfer, lui a fait placer Saladin, seul des musulmans :

E *solo* in parte vidi il Saladino. (*Inf.*, IV, 129.)

Cette « largesse » de Saladin est l'objet de plus d'un récit. Nous avons déjà vu l'histoire du « perron » d'émeraude et celle de la rançon de Hugues de Tabarie; il y en a bien d'autres. Il renvoie très libéralement, d'après le *Ménestrel de Reims*, le roi Gui de Lusignan, fait prisonnier dans cette grande bataille de Tabarie à laquelle se rattache aussi la précédente anecdote[1]. A un autre prisonnier français qu'il avait pris en affection et qu'il voyait regretter sa famille et son pays, il avait accordé, d'après une des *Novelle antiche*[2], un don de 200 marcs. Le trésorier chargé de rédiger l'ordre de payement écrivit par erreur 300; il voulut corriger, mais Saladin le regardait : « Mets 400, lui dit-il; il ne sera pas dit que ta plume aura été plus libérale que moi[3]. » Une anecdote semblable s'est attachée, comme on sait, à un seigneur d'Anglure. D'après Jean le Long, chroniqueur du XIVe siècle, le sultan près de mourir fit venir ce seigneur, qui était son prisonnier, et lui demanda comme un honneur de porter ses armes (*insignia*) et d'adopter son cri de guerre (*Damasc!*), moyennant quoi il le relâcherait avec d'autres prisonniers; le chevalier accepta, reçut sa liberté, et tint parole[4]. D'après un autre récit, le seigneur d'Anglure, mis en liberté provisoire pour réunir sa rançon, serait revenu, n'ayant pu y réussir, se constituer prisonnier, et Saladin, touché de sa magnanimité, l'aurait mis en liberté aux mêmes conditions : c'est pourquoi les seigneurs d'Anglure s'appelèrent plus tard *Saladin*, et adoptèrent le cri et les armes du sultan[5]. Cette générosité

[1] Éd. de Wailly, § 47. — C'est plutôt par plaisanterie qu'il renvoie un prisonnier dans une historiette contée par Étienne de Bourbon (éd. Lecoy de la Marche, p. 65).

[2] *Cento novelle antiche* (Gualteruzzi), XXVI (voir d'Ancona, *Studj*, p. 314). Cette anecdote parait être rapportée dans la chronique de Godefroi de Courlon, qui ajoute ces mots dignes d'attention : *Multa alia de ipso audivi, que scripta non inveni* (*Hist. litt.*, XXI, 13).

[3] Une fois seulement Saladin pécha, au moins en pensée, contre la vertu de largesse, mais il s'en punit lui-même. Il avait donné une terre à un de ses chevaliers, et en la parcourant il la vit si belle et si riche qu'il regretta ses libéralités et songea à reprendre le don qu'il avait fait, en l'échangeant pour un autre. Mais à peine se fut-il formulé à lui-même cette mauvaise pensée qu'il en conçut un amer repentir et se soumit pour l'expier à un jeûne si cruel qu'il faillit en mourir (*Conti di antichi cavalieri*, IV; cité dans Fioravanti, p. 21).

[4] J. le Long, *Chr. de S. Bertin*, dans Pertz, *SS.*, XXV, 821.

[5] Marin (*Hist. de Saladin*, t. II p. 404) avait déjà remarqué qu'il n'

éclate encore dans une charmante anecdote que le *Ménestrel de Reims* met dans la bouche d'un prisonnier sarrasin qui aurait été l'oncle même du sultan. Saladin avait beaucoup entendu vanter la charité de l'hôpital de Saint-Jean-d'Acre. Jamais, disait-on, un malade ne s'y voyait refuser ce dont il avait envie. Pour s'en assurer, il se déguisa en pèlerin et se fit recevoir comme malade dans le célèbre hôpital. Pendant trois jours il refuse toute nourriture; sur les instances du « maître des malades », il déclare d'abord qu'il ne mangera pas à moins qu'il ne puisse satisfaire son envie d'une chose qu'il ne peut avoir, « que ce est forsenerie a penser et a vouloir ». Enfin, sur l'assurance qu'on lui donne que « onques malades qui çaienz fu ne failli a son desir, se on le pot avoir pour or ne pour argent », il avoue sa convoitise : « Je demant le pié destre devant de Morel le bon cheval au grant maistre de çaienz, et vuel que je li voie couper devant moi presentment, ou se ce non ja mais ne mangerai. » Le « grand maître », apprenant cette fantaisie, en est fort troublé, mais enfin : « Mieuz vaut, dit-il, que mes chevaus muire que uns hons, et d'autre part il nous seroit reprouvé a touz jourz mais. » On amène donc le cheval devant le pèlerin : on le lie, et déjà un varlet lève la hache pour lui couper le pied, quand Saladin s'écrie : « Tien coi! ma voulentez est assevie, et mes desiriers tornez en autre viande : je vueil mangier char de mouton. » En récompense, il envoie plus tard à l'hôpital d'Acre une charte où il lui fait don de mille besants d'or par an pris sur ses « rentes de Babiloine », et « d'enqui en avant furent paié li mil besant chascun an au jour de la Saint Jehan ». Ici la magnificence sarrasine est vaincue par la charité chrétienne[1].

avait pas de seigneur d'Anglure au XIIe siècle : Oger Ier de Saint-Chéron, dont le petit-fils Oger III porta le premier ce titre, avait accompagné le comte Henri de Champagne à la troisième croisade, et c'est sans doute à lui que plus tard on rapporta la légende. Voir Bonnardot et Longnon, *Le saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure* (Paris, 1878, *Soc. des anc. textes*), p. XXXI.

[1] *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. de Wailly, § 199 et suivants. Une version un peu différente de ce conte est écrite, à la suite de la *Chronique d'Ernoul*, dans le ms. fr. 781. Naturellement le libéral Saladin a une antipathie particulière pour les avares. Le « marchis de Cesaire » entassait l'argent qu'il aurait dû employer à entretenir sa garnison, et disait qu'il aurait toujours le temps, si Saladin le menaçait, de « faire sortir mille chevaliers de ses coffres ». Mais Saladin s'approche en grand secret de la ville, l'attaque à l'improviste et s'en empare. Il se fait amener le marquis les mains liées derrière le dos, et lui dit : « Marchis, marchis, ou sont li mil chevalier que vous deviez faire saillir de vos coffres? Par Mahomet, vostre convoitise vous a deceü. Vous ne fustes onques asseviz d'or ne d'argent; mais je vous en assevirai encore encui. » Il fait alors fondre de l'or et de l'argent, « et li

Cette historiette nous montre une de ces visites chez les chrétiens qu'on attribua de bonne heure à Saladin et qui sont surtout destinées à mettre les deux religions en présence. On en trouve un exemple plus ancien dans une des suites de la chanson de *Jérusalem*[1]. Pendant une trêve avec les chrétiens, Saladin vient à Jérusalem, encore possédée par eux, et assiste aux cérémonies de leur culte : il les trouve toutes fort belles, sauf une qui lui paraît abusive et ridicule, la coutume de l'offrande faite par les fidèles au clergé. On n'a ici qu'une malice assez inoffensive, mais il paraît avoir circulé de bonne heure une historiette d'un caractère plus grave, d'après laquelle Saladin, disposé à embrasser la vraie religion, en aurait été détourné par le spectacle des mœurs des prêtres et particulièrement des prélats, quand il lui aurait été donné de les observer. C'est du moins ce que raconte Gilles de Corbeil dans son poème encore inédit intitulé *Ierapigra ad purgandos prelatos*, composé vers 1215. Voici le passage entier, que V. Le Clerc a cité en partie d'après le manuscrit[2] :

Catholice fidei leges et dogmata Christi
Legit et audivit Saladinus, rex Orientis,
Doctoresque suos, quos lex gentilis habebat
Precipuos, tante jus[s]it decreta sophie
Chaldeis mandare notis, ut pabula sancta
Crebra recenseret illi recitatio vite.
Sed fidei celebris adeo reverentia movit
Concussitque virum, tanta admiratio mentem
Impulit, ut nostre se vellet subdere legi,
Seque catholicis cuperet nodare cathenis.

fist avaler tout bouillant dans la gorge, et maintenant le convint mourir. » Mais il renvoie la marquise en liberté, avec dix chevaliers et dix damoiselles (*Mén. de Reims*, § 209 et suivants). M. de Wailly rapproche ce conte de celui que rapporte Joinville sur le calife de Bagdad qui « n'aurait pu se décider à sacrifier ses trésors pour augmenter le nombre de ses gens d'armes; le roi des Tartares, après l'avoir condamné à jeûner pendant plusieurs jours, décida qu'on lui servirait, pour assouvir sa faim, un plateau couvert de pierres précieuses ». (Voir aussi Marco Polo, éd. Pauthier, p. 49; l'histoire se retrouve dans des historiens persans cités par Pauthier.) D'autre part ce récit rappelle celui qu'on lit dans diverses versions du roman des *Sept Sages*, et encore ailleurs, d'après lequel on fit mourir, en lui versant de l'or fondu dans la gorge, un roi de Rome dont la convoitise avait amené de grands malheurs pour la ville; ce personnage est appelé Crassus dans quelques versions, et son genre de mort paraît une réminiscence de la mort que Suréna infligea, dit-on, à Crassus.

(1) Ms. 12659, fol. 360-362.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 351. Le ms. de la *Ierapigra* a été acquis par la Bibl. nat. en 1859, à la vente du baron Pichon, et porte maintenant le n° 138 des *Nouv. Acq.* du fonds latin.

Rex ergo cepit studio explorare fideli
Que prelatorum foret observatio morum,
Qualis religio populi, que vita ministros
Ecclesie regeret; que postquam singula novit,
Spurcitiam, mores pravos, vitam[que] palustrem,
Luxuriam, fraudem, invidiam, scelus atque rapinam,
Et fraternum odium, cupidi quoque pectoris estum,
Membrorum et capitis tantum discrimen haberi,
Flexit in oppositam mentis vestigia partem,
Et profugus retro vertit iter; cultum reprobavit
Et meritum fidei vitio cultoris iniqui.
  Proh! summum facinus, quod, tanto rege repulso
Labe sacerdotii nequam populique maligni,
Artatum Christi imperium, quod crescere supra
Posset in immensum dilatarique valeret
Ex tanti virtute viri! Sed prava malorum
Vita ministrorum summe perterruit illum,
Extinxitque bone conceptum mentis in ipso. (Fol. 39 v°.)

Conformément à ce type, mais généralement avec moins d'âpreté, les récits des visites de Saladin aux chrétiens deviennent ainsi des espèces de « lettres persanes », où, tout en exaltant la religion chrétienne, on fait critiquer par le Sarrasin certains abus auxquels elle donne lieu ou certaines négligences de la part de ceux qui devraient le mieux la pratiquer. Parfois la critique semble même aller plus loin, jusqu'aux enseignements de la religion elle-même. Dans le poème indiqué plus haut qui a servi de base à la troisième partie de *Jean d'Avesnes*, c'est la confession et l'adoration du pape par des chevaliers chrétiens, dont il est témoin à Rome, qui indignent l'orgueilleux soudan. « Vous aourez, dit-il, un homme comme moy ou un aultre; qu'il ait puissance de pardonner ce que avés meffet a aultruy, ce ne croiray je de ma vie; et par la foy que je doy a tous les dieux que homme puisse aourer[1], se ore le tenoye en Surie, je le feroye detraire a chevaux[2]. » Ici la satire semble porter sur les éléments mêmes de la foi chrétienne, mais elle ne tire pas à conséquence, se trouvant dans une œuvre où règne d'un bout à l'autre, à côté de la dévotion la plus crédule, une verve bourgeoise et grossière qui fait risée de tout et n'attache aucune importance aux boutades qu'elle prodigue.

[1] On retrouve ici cette singulière confusion du mahométisme avec le paganisme qui règne dans toutes nos chansons de geste, mais qui en général est absente des récits concernant Saladin, nés à une époque et dans un pays où on était plus au courant des choses.

[2] Louandre, p. 71; ms. 12572, fol. 202 r°.

C'est souvent ainsi la conduite des chrétiens qui détourne Saladin d'embrasser leur religion, toute préférable aux autres qu'elle lui semble. Une histoire célèbre mise sur son compte[1] lui est en réalité bien antérieure : Pierre Damien, au XIe siècle, la rapporte à un roi païen contemporain de Charlemagne, le faux Turpin au roi sarrasin Agoland, l'auteur d'*Anseïs de Carthage* à Marsile, celui des *Enfances Godefroi* au roi de Jérusalem Cornumarant : tous ces infidèles, disposés d'ailleurs à se convertir, sont révoltés en voyant que les chrétiens, qui déclarent que les pauvres sont « les messagers de Dieu[2] », les traitent si peu honorablement qu'aux banquets où ils les admettent ils les font asseoir par terre et ne leur donnent que les reliefs du repas[3]. Une historiette contée dans les *Cento novelle antiche* est plus puérile : Saladin, dans une trêve, invite les chrétiens à un repas, et leur donne pour s'asseoir des tapis magnifiques, où il a fait partout broder des croix d'or; les chrétiens, sans y faire attention, foulent les croix aux pieds et crachent dessus, d'où Saladin conclut qu'ils n'aiment leur religion qu'en paroles[4]. Plus imprudents sont les moines qui, venus pour convertir Saladin, se laissent enivrer et induire à un péché plus grave encore, et livrent ainsi leur religion et leurs personnes au mépris du sultan[5].

Des récits plus intéressants sont ceux qui montrent le grand sultan hésitant entre les trois religions qui se partageaient le monde alors connu. Le plus célèbre et le plus beau est celui où un juif, qu'il veut embarrasser en lui demandant quelle est la meilleure religion, lui raconte la parabole des trois anneaux, mais Saladin n'y joue qu'un rôle passif et elle ne lui était pas originairement rapportée[6]. Un conte re-

(1) Dans les *Cento nov. antiche* et autres textes italiens (voir d'Ancona, *Studj*, p. 314), et dans *Jean d'Avesnes* (p. 71, fol. 202 v°).

(2) Cette expression, qui n'est d'ailleurs que la reproduction d'une idée grecque (voir *Odyss.*, VI, 208), est employée par les Pères de l'Église, et se rencontre souvent en ancien français appliquée aux pauvres : *li mes Dieu* (voir p. ex. *Romania*, IV, 390, v. 116).

(3) Voir maintenant l'édition d'*Anseïs de Carthage* par M. Alton (Tübingen, 1892), v. 11392-11505.

(4) Une anecdote racontée dans *Jean d'Avesnes* (p. 68) nous montre un piège semblable tendu à Saladin lui-même; mais il est mieux sur ses gardes : ayant reçu la capitulation d'un château près de Sur où ne se trouvaient que des femmes, il y dine avec les dames du château en compagnie d'une jeune damoiselle, « laquelle cuida convertir Salhadin par une maniere bien couverte; car elle trencha par deux fois du pain qu'elle engressa de char de porc et elle le mist devant Salhadin, qui mie n'en menga et qui ne fist que rire sans dire aultre chose » (m. 12572, fol. 194 v°).

(5) *Wilhelmi Parvi de Neuburgh Historia rer. angl.*, éd. Hamilton (London, 1856), t. II, p. 158; *Étienne de Bourbon*, éd. Lecoy de la Marche, § 481.

(6) Voir G. Paris, *La parabole des trois*

cueilli au XIIIᵉ siècle par le rimeur autrichien Jans Enenkel ou Enikel met le sultan plus directement en scène : « Quand il fut près de mourir, il se demanda longtemps à quel Dieu il remettrait le sort de son âme, à celui des juifs, des musulmans ou des chrétiens : lequel était le plus puissant? Dans le doute, il voulut se les concilier tous les trois. Comme il possédait une table faite d'un énorme saphir, il la fit briser en trois morceaux[1], et en fit porter un à la principale synagogue, église et mosquée de Jérusalem, après quoi il mourut[2]. » Nous n'avons là en somme qu'une assez grossière spéculation, comme on en attribue à plus d'un barbare soi-disant converti au christianisme[3]; mais le conte est encore impartial, comme celui des trois anneaux dans sa première forme. Les narrateurs chrétiens ne devaient naturellement pas s'en tenir là; déjà dans la *Chronique d'outre mer*, compilation du XIIIᵉ siècle dont j'indiquerai plus loin les divers éléments, la balance penche du côté de la religion chrétienne : « Ançois que il morust, manda il le califfe de Baudas et le patriarche de Jerusalem et des plus sages juïs c'om pot trover en la tiere de Jerusalem; car il voloit savoir por voir la quele lois estoit la meillors. Assés desputerent ensamble, et soustenoit cascuns la soie loi por la meillor. Li juï disoient qu'il ne pooit estre que Diex nasquist sans conception de pere et de mere et sans engendrement, et tout autretel dist li califfes; encontre tout çou fu li patriarces, et moult monstra de biaus examples et de bieles paroles. Quant Salehadins ot oïes les paroles de cascun, il dist que il ne se savoit a la quele tenir; dont fist trois parties de l'avoir que il avoit conquesté, si dona au crestiiens la meillour, et l'autre as Sarrasins et la tierce as juïs, et si delivra tous ceus qu'il avoit en ses prisons[4]. » Mais la forme de cette anecdote à la fois la plus ingénieuse et la plus favorable au christianisme se trouve dans un recueil latin du XIIIᵉ siècle, que nous a conservé un précieux manuscrit de Tours, et dont nous devons la connaissance à M. Léopold Delisle. On y raconte, comme dans les versions précédentes, que Saladin, avant de mourir, fit venir le juif, le chrétien et le Sarrasin réputés pour les plus sages de Jérusalem, et demanda à chacun d'eux quelle était la meilleure *loi* : « La mienne, dit le juif, et si je l'abandonnais je prendrais la loi chré-

anneaux (Paris, 1885, extrait de la *Revue des études juives*, t. XI).

[1] Ce trait rappelle l'histoire du perron d'émeraude racontée plus haut d'après *Jean d'Avesnes*.

[2] Von der Hagen, *Gesammtabenteuer*, t. III.

[3] C'est ainsi que, d'après un récit qui doit être authentique, Rollon en mourant fit à la fois dire des messes et sacrifier des chevaux à Thor, pour être bien sûr de ne pas manquer le vrai Dieu.

[4] Ms. fr. 770, fol. 252; 12203, fol. 44; 24210 (non paginé), fol. 64.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tienne, qui en descend. — La mienne, dit le Sarrasin, et si je l'abandonnais je prendrais la loi chrétienne, dont elle descend. — La mienne, dit le chrétien, et à aucun prix je ne l'abandonnerais pour une autre. » Alors il dit : « Ces deux-là, s'il abandonnaient leur loi, s'accorderaient à accepter celle-ci; celui ci n'en accepterait jamais d'autre que la sienne : je la juge la meilleure et je la choisis[1]. »

Les deux tendances que nous venons de constater, l'une qui fait de Saladin le porte-parole de certaines satires contre l'Église, l'autre qui le montre inclinant vers le christianisme, se réunissent dans un conte de Busone da Gubbio qui se rapporte aux voyages du sultan en Europe : en voyant la convoitise des prêtres, notamment du pape et des cardinaux, il s'écrie que la religion chrétienne est visiblement la meilleure de toutes, puisque le Seigneur des chrétiens est assez patient et miséricordieux pour supporter de pareilles offenses, ce que ne ferait certainement pas le Seigneur des autres lois[2]. Nous avons là le premier linéament, fort gauchement tracé, de l'admirable et mordante nouvelle du juif Abraham dans Boccace et de sa conversion imprévue à la suite de son voyage à Rome[3].

Quoi qu'il en soit, pour un motif ou pour un autre, on crut volontiers que Saladin avait été persuadé dans son cœur de la vérité du christianisme et même qu'il avait reçu le baptême. Le manuscrit latin qui a été cité tout à l'heure le rapporte, en ajoutant *ut dicitur*, comme conclusion de sa consultation *in extremis*[4]. On se contenta ailleurs d'imaginer qu'il avait dû, à cause de la présence des siens, se borner à une sorte de simulacre dont la vertu n'aurait peut-être pas paru suffisante à un théologien : « Une chose fist a la mort, dit le prétendu oncle de Saladin dans les *Récits du ménestrel de Reims*, qui mout nous ennuia; car quant il fu si apressez qu'il vit bien que mourir le convenoit, si demanda plein

[1] Ms. de Tours 205, cité par M. Lecoy de la Marche (*Ét. de Bourbon*, p. 64).

[2] Busone da Gubbio, *L'Avventuroso Ciciliano*, p. 461.

[3] *Decam.*, *Giorn.* I, *nov.* 2.

[4] D'après M. Lecoy de la Marche, cette tradition semble reposer sur un passage de la vie de saint François d'Assise : « Ce saint aurait envoyé au prince sarrasin deux religieux de son ordre, qui l'auraient converti. » Mais le fait est censé se passer en 1219, et il s'agit du sultan Alkamil et non de Saladin. C'est saint François lui-même qui va trouver le sultan dans l'*Eracle*, dont le récit, rapporté à tort à Saladin, a passé dans *Busone da Gubbio*, dans les *Fioretti di san Francesco*, et dans les *Conti di antichi cavalieri*. — Un de ces *Conti* (Fioravanti, p. 21) rapporte un exemple de la tolérance et de l'humanité de Saladin à l'endroit de frères qui sont venus le trouver pour le convertir. D'après Busone da Gubbio (Fioraventi, p. 27), il fit au moins baptiser son fils et prit le comte d'Artois pour parrain de l'enfant.

bacin d'iaue. Et maintenant li courut uns varlez aporter en un bacin d'argent, et li mist a la main senestre. Et Salehadins se fist drecier en son seant, et fist de sa main destre croiz par deseure l'iaue, et toucha en quatre lieus sour le bacin, et dist : *Autant a de ci jusques ci comme de ci jusques ci.* Ce dist il pour qu'on ne se perceüst. Et puis reversa l'iaue sour son chief et sour son cors, et dist entre denz trois moz en françois que nous n'entendimes pas, mais bien sembla, autant comme j'en vi, qu'il se bautizast[1]. »

GASTON PARIS.

[1] Ce conte se retrouve dans Jean le Long (Pertz, *SS.*, XXV, 82), dans *Jean d'Avesnes* (où l'acte de Saladin est précédé de la dispute, racontée ci-dessus, qu'il institue entre le plus sage juif, le plus sage chrétien et le plus sage *païen* qu'on peut trouver), et dans Busone da Gubbio. La légende s'était peut-être d'abord attachée à un sultan d'Iconium, ami des chrétiens, mort en 1219, dont Jacques de Vitri dit qu'on croit qu'il fut baptisé (voir *AA. SS.*, *Oct.*, II, 616). — A la mort de Saladin se rapporte une autre histoire bien souvent racontée, mais qui n'a pas proprement un caractère religieux, celle du linceul qu'il aurait fait promener dans les villes de son empire, porté par un homme qui criait : « Voilà tout ce que le grand Saladin emportera de ses richesses! » Elle se trouve notamment dans Jacques de Vitri, d'où elle a passé au manuscrit de Tours et à Étienne de Bourbon (§ 60 et la note), dans le Ménestrel de Reims (§ 198), dans un sermon prêché au XIIIe siècle par Henri de Provins (*Hist. litt. de la Fr.*, XXVI, 421), dans deux sermons anonymes du XIIIe siècle que m'indique M. Hauréau (mss. lat. 14593, fol. 69; 14951, fol. 98), dans une compilation italienne intitulée *Corona de' Monaci* (Fioravanti, p. 20), dans Busone da Gubbio (Fioravanti, p. 28). Dans une variante que me signale M. Hauréau (ms. lat. 15963, part. II, pl. 43), c'est son corps même que Saladin fait ainsi promener après sa mort. Comme l'a remarqué M. Hauréau (*Hist. litt. de la Fr.*, l. c.), Voltaire a reproduit cette anecdote comme historique dans l'*Essai sur les mœurs*. Cette proclamation symbolique de la vanité des choses humaines et de leur néant devant la puissance et l'éternité divines présente d'ailleurs, à la différence des contes rapportés jusqu'ici, un caractère vraiment oriental, et l'histoire a sans doute une source arabe. — Notons enfin que dans un sermon de Gérard de Liège, dont je dois encore l'indication à l'amitié de M. Hauréau (ms. lat. 16433, fol. 31), l'apologue en action dont La Fontaine a fait *Le Vieillard et ses Enfants* est mis sur le compte de Saladin mourant. Les Tartares le racontent d'ailleurs de leur Djinghis-Khan (voir La Fontaine, éd. H. Regnier, I, 335).

Histoire de la littérature grecque, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et Maurice Croiset, maître de conférences à l'École normale supérieure. Tome troisième. Période attique. Tragédie; comédie; genres secondaires. Paris. Thorin, 1891, in-8°, 677 pages.

PREMIER ARTICLE.

Le troisième volume de cette histoire de la littérature grecque entreprise en commun par les deux frères est, comme le premier, de M. Maurice Croiset. Disons tout de suite qu'il lui fait aussi beaucoup d'honneur. Peut-être même, malgré les difficultés des deux principaux sujets qu'il a traités, la tragédie et la comédie, comme le terrain était plus solide, l'auteur s'y est-il trouvé plus à l'aise pour développer les qualités qui nous paraissent le distinguer, la netteté de l'esprit et la fermeté expressive du style.

Avec la tragédie commence la période attique. M. Maurice Croiset, arrivant à ce grand fait, le génie attique se révélant dans le monde grec et y établissant sa suprématie, avait à dire comment ce fait s'est produit et à le caractériser d'une manière générale. Bien que la question soit loin d'être neuve, il n'était pas facile, dans un résumé de quelques pages, d'indiquer nettement les points principaux et de faire bien sentir la nature de cette espèce de conquête pacifique accomplie par Athènes sur le reste de la Grèce. Le mérite de M. Croiset est d'avoir bien compris l'étroite corrélation de deux faits en apparence contradictoires : l'originalité du génie attique, et son aptitude à devenir le représentant de l'hellénisme. C'est l'idée qui domine tout le chapitre; elle en fait l'unité et la valeur.

Comment s'est formé le génie attique? Si l'on consulte les Athéniens eux-mêmes, ils répondent qu'ils sont autochtones et que la vertu de la race, conservée sans altération depuis le temps inconnu où elle est sortie directement d'une terre privilégiée, leur donne une noblesse qui est leur bien commun. En réalité, leur autochtonie n'est que relative et ne repousse point les éléments étrangers. Dans le travail obscur de migration qui a peuplé la péninsule hellénique, on voit que la petite presqu'île destinée à former l'Attique a été occupée de bonne heure par une tribu de Pélasges qui s'y trouvait en dehors de la grande route suivie par les invasions pour aller de Thessalie dans la Péloponèse, et protégée

par les remparts naturels des montagnes du Cithéron et du Parnès. Dès le début des temps historiques, les habitants portent le nom d'Ioniens; mais ce n'est pas une preuve qu'il y ait eu un changement radical dans la nature de la population. Elle s'est modifiée sans violence, acceptant ce qui lui venait par les routes des montagnes, qui n'étaient pas infranchissables, et par celles de la mer, qui entouraient le pays sur une grande étendue. En somme, elle arrive à former un tout à peu près homogène, et, au VIe siècle, en même temps qu'Athènes est considérée comme la métropole des Ioniens, elle est la capitale d'un pays très particulier qui s'appelle, non par l'Ionie, mais l'Attique.

A ce moment Athènes est ionienne par beaucoup des formes de la langue, par le costume, par une partie des mœurs et des institutions politiques, civiles et religieuses; mais les Athéniens sont eux-mêmes par des qualités énergiques que les conditions physiques de leur pays ont beaucoup contribué à développer en eux. Le sol n'est pas gras et riche comme dans les heureuses plaines de l'Asie Mineure, mais, sans être stérile, ne les nourrit qu'au prix de leur travail, et la mer, qui les met en communication avec les îles et avec l'Asie, vient comme solliciter leur activité sur tous leurs rivages. Sous ces deux influences se forme une population vive et intelligente de laboureurs, de pêcheurs, de marins, non point courbée sur un labeur trop dur, mais habituée à la peine et à la lutte, qui acquiert les vertus civiles et sera un jour prête pour la civilisation.

Il est à remarquer en effet que les délicatesses de la civilisation ne pénètrent qu'assez tard en Attique; mais quand elles y arrivent, elles y trouvent comme un trésor accumulé de forces qui les vivifient. M. Croiset a saisi avec un sens remarquable le caractère de ces temps obscurs qui forment comme la longue période d'incubation du génie attique. Il nous montre la vie laborieuse de ces populations, « groupées dans des villages ou des bourgs autour des grandes familles d'Eupatrides qui possèdent le sol et qui ont chacune leur vieux sanctuaire ». Il ajoute ces lignes que je veux citer :

Ces vieux Attiques d'avant Solon n'avaient guère de temps à donner aux Muses. On ne voyait pas dans les maisons des Eupatrides ces poètes délicats, ces aulèdes ou ces citharistes, hôtes aimés des riches marchands d'Éphèse ou de Milet. Ni la volupté ni la mélancolie de Mimnerme n'auraient convenu à ces esprits actifs et pratiques, à ces natures fines, sèches et fortes. Des hymnes dans leurs fêtes, quelques rapsodies épiques à l'occasion, peut-être l'élégie raisonneuse et l'ïambe moqueur dans des réunions intimes, puis, pour le peuple rustique, des chants dionysiaques, des danses turbulentes, des invectives en guise de poésie, voilà de quoi s'alimentait alors le sens du beau dans ce groupe d'hommes où allait se révéler le goût de la perfection. On y

faisait des économies d'esprit et de sentiment; on y gardait, dans l'extrême simplicité de la vie, la jeunesse du cœur et la naïveté de l'imagination, précieux trésor qui attendait Sophocle et Platon.

Pour bien comprendre les aptitudes et la perfectibilité des Attiques, ces Ioniens du Pentélique et du Parnès, comme les appelle M. Croiset, il faut les opposer aux Doriens, qui « accusent leur individualité ethnique en se cantonnant dans leurs mœurs et leurs institutions » et où « une race dominante pèse de tout son poids sur une race asservie ». Les Ioniens, au contraire, sont souples et ennemis de la dureté. Cette nationalité, dont les Athéniens se montreront jaloux comme tous les peuples grecs, est cependant ouverte et leur esprit n'est pas exclusif. Les transformations du régime politique n'ont pas été chez eux violentes, comme ailleurs, mais elles l'ont été peut-être un peu plus que ne le dit M. Croiset; cependant l'aristocratie qui les a conduits au seuil de la démocratie n'était pas oppressive, et ils ont pu développer leurs qualités. Or ces qualités, ce sont les qualités distinctives de la Grèce. C'est ce qui fait que « l'atticisme ne sera en réalité que la forme la plus simple du génie hellénique, dégagée et perfectionnée peu à peu par des circonstances spéciales ». Avant M. Croiset, Thucydide ou l'auteur d'une épitaphe d'Euripide avait exprimé cette idée d'un mot, en appelant Athènes la *Grèce de la Grèce*, Ἑλλὰς Ἑλλάδος.

Le génie attique se révèle enfin dans la seconde moitié du VIe siècle, sous la tyrannie de Pisistrate et de ses fils. L'Attique ne forme encore en Grèce qu'un état secondaire, et il s'en faut qu'Athènes soit un centre littéraire et artistique; mais à ce moment se produit dans tous les sens un mouvement d'une singulière puissance. Toutes les forces qui étaient comme en réserve entrent en action : l'énergie virile sur les champs de bataille et dans les luttes politiques, l'activité intellectuelle et le goût de la poésie et des arts dans l'intérieur de la cité, le sentiment religieux associé à l'amour de la patrie et de la liberté, une aspiration jusque-là inconnue vers la gloire et vers la grandeur. Athènes s'agrandit et devient plus brillante; les fêtes s'y embellissent et s'y multiplient; les poètes Anacréon de Théos et Lasus d'Hermione viennent y séjourner, en même temps qu'Homère, solennellement honoré et reconstitué, y répand sa grande inspiration; une statuaire que les fouilles de l'Acropole viennent de nous faire connaître témoigne, à la veille des guerres médiques, de l'existence d'une civilisation délicate et annonce les belles œuvres du Ve siècle; le culte de Dionysos, admis dans la ville, s'y installe brillamment en même temps que les mystères d'Éleusis grandissent en noblesse et en importance. Enfin un souffle nouveau remplit les âmes de senti-

ments plus profonds et plus grands et d'un besoin d'agir et de créer. On ne saurait trop insister sur l'influence décisive que la dernière partie du VIe siècle a eue sur le développement du génie d'Athènes.

La période attique comprend le Ve et le IVe siècle. Pendant le Ve siècle s'établit et se conserve jusqu'aux dernières années la primauté d'Athènes; elle tient le premier rang en tout, par la puissance matérielle, par la gloire, par l'éclat du génie. Le IVe siècle, sans la dépouiller complètement de son importance, la voit déchoir et perdre définitivement sa supériorité, excepté dans les lettres et dans la civilisation. M. Croiset a bien dépeint cette période; c'était son sujet même, mais nous ne le suivrons sur un terrain très connu que pour remarquer que sa pensée principale, le caractère hellénique de l'originalité athénienne, ressort nettement dans le tableau qu'il a tracé. Il a soin d'insister sur ce fait que cette ville ouverte à tous, qui attire et conserve toutes les célébrités, où se concentre au Ve siècle l'activité intelligente du monde, garde cependant son caractère propre. « Les éléments les plus purs du génie grec sont recueillis et mis en œuvre par une ville qui les marque de son empreinte, comme une belle monnaie d'or à fleur de coin. » Rien de plus vrai que l'idée rendue par cette heureuse image. Les Doriens eux-mêmes en fournissent les meilleurs preuves. Leur grande poésie chorale apporte à la tragédie une importante contribution; mais qu'y a-t-il de plus athénien que la tragédie? Leur architecture donne au Parthénon les éléments de sa structure, la belle colonnade de son péristyle; mais il n'y a eu au monde qu'un Parthénon, qui est par excellence le monument d'Athènes.

Pour caractériser le temps où les qualités attiques se déployèrent dans toute leur force, c'est-à-dire le demi-siècle qui s'étend depuis les victoires de Cimon jusgu'à la guerre du Péloponèse, M. Croiset choisit le meilleur guide, Thucydide, qui, principalement dans les discours qu'il prête à Périclès et à Archidamos, a condensé en quelques phrases les plus beaux hommages qu'on puisse rendre à son pays. Dans ce temps, qui est l'âge d'or d'Athènes, une démocratie libérale honore le mérite et lui réserve les emplois. Le patriotisme est exalté par la gloire et par l'éclat de la patrie, et la plupart des citoyens se donnent sans réserve au service de l'État. La confiance qui les anime inspire à ces esprits vifs et habitués à discuter et à comprendre la rapidité des décisions, l'audace des entreprises et l'énergie dans l'action. Une éducation qui n'a rien de déprimant laisse à toutes leurs facultés leur noblesse native et en assure le libre développement; ils seront prêts pour une vie facile et aimable qui n'étouffera point leur courage. Leur ville hospitalière, qui ne se cache point des étrangers, les convie, au contraire, au spectacle de ses insti-

tutions et de ses magnificences, qui disposent heureusement les âmes en même temps qu'elles sont le plaisir des yeux. Il y a beaucoup de vrai dans ce tableau idéal d'Athènes, qui est en partie, dans la pensée de Thucydide, une critique de sa rivale, Sparte. Une phrase, au point de vue des études qui nous occupent, mérite particulièrement d'être relevée : « Nous aimons le beau avec simplicité, dit Périclès, et nous philosophons (c'est-à-dire nous nous occupons des choses de l'esprit) sans mollesse. » La simplicité que loue l'historien c'est celle des habitudes de la vie privée : l'Athénien met sa jouissance dans la beauté des monuments publics et des fêtes de l'État. Il aime à savoir et à penser, il goûte les lettres et l'éloquence ; et son corps n'en est pas moins actif ni son énergie moins vive ; grand éloge, qui prouve à la fois en faveur des Athéniens et de Thucydide lui-même, dont la mâle vigueur ne se sentait pas énervée par le travail intense de son esprit.

Ce bel équilibre entre les facultés des Athéniens commença à se rompre dans la dernière partie du ve siècle, et au siècle suivant l'abaissement du patriotisme et de la moralité fit de nouveaux progrès. M. Croiset indique comme causes principales la défaite dans la guerre du Péloponèse et la tyrannie des Trente. Je ne sais si la première source du mal ne fut pas plutôt dans le mouvement parallèle de la démocratie, qui dégénéra en ochlocratie, et de la philosophie, qui, sous l'influence des sophistes, inclina au scepticisme et à l'indifférence beaucoup des premiers de la cité. Sans parler d'Alcibiade et de chacun des Trente, que dire de l'état d'esprit d'un honnête élève et admirateur de Socrate comme le moraliste Xénophon, qui, peu fidèle aux enseignements de son maître, s'en va chercher fortune à l'étranger dans une armée de mercenaires et revient en Grèce porter les armes contre son pays? Athènes, au IVe siècle, remonte au rang d'une des premières puissances de la Grèce, mais sa suprématie est définitivement perdue ; elle redevient riche et exerce de nouveau sa séduction sur les étrangers, mais c'est surtout une ville d'affaires et de plaisir ; elle brille de l'éclat des lettres, mais ses poètes sont des poètes comiques, et l'observation et le raisonnement, qui font des historiens, des philosophes, des orateurs, ont remplacé l'invention. Quelque éclat qu'ait encore jeté par moment un peuple qui fut le principal adversaire de la Macédoine, quelque grand que soit encore le siècle de Platon, d'Aristote et de Démosthène, quel que soit alors le charme de la vie athénienne, la science et la grâce d'artistes comme Scopas et Praxitèle, il faut reconnaître qu'en somme une diminution morale est partout sensible. Athènes perd ses caractères propres et commence à devenir « la ville de tout le monde ». Par suite, l'atticisme, pour em-

prunter encore une expression de M. Croiset, « se transforme en un hellénisme qui tend à devenir universel ».

La langue suit le mouvement des mœurs. Le dialecte, sans doute, à l'origine, très voisin de l'ionien, a pris au v[e] siècle des qualités de vigueur et de fermeté qui l'en distinguent davantage. Vers la fin de ce siècle, sous l'influence de la philosophie et surtout par le prestige de la parole dans les tribunaux et dans les assemblées du peuple, apparaît la prose attique, dont le monument est l'ouvrage de Thucydide. Bientôt, dès le commencement du siècle suivant, elle subit des modifications profondes et devient, entre les mains de Platon, de Xénophon, d'Isocrate, des orateurs, cet admirable instrument, souple et ferme, simple et brillant, qui rend immédiatement et sans effort toutes les nuances de la pensée et du sentiment. Aussitôt la Grèce y reconnaît son véritable organe, et ses écrivains l'adoptent pour une longue suite de siècles. M. Croiset a écrit d'excellentes pages où il marque autant qu'on le peut les différentes phases de la langue, les éléments de sa formation, en indiquant les particularités grammaticales, et où il définit le véritable atticisme, qu'on ne doit pas emprisonner dans une idée étroite de simplicité élégante et sèche, comme on l'a voulu faire dans l'antiquité et de nos jours, mais qui admet l'imagination et la passion et ne saurait exclure ni Eschyle, ni Thucydide, ni Démosthène, ni Platon.

J'ai cherché à donner une idée exacte de ce chapitre préliminaire qui, malgré sa courte étendue, est fort important par le sujet et par la manière dont ce sujet est traité. Cette explication du génie attique doit dominer, en effet, tout ce grand ensemble qui forme une partie si considérable de la littérature grecque; elle doit en diriger l'intelligence et donner comme le ton à l'appréciation. L'auteur a su faire entrer dans le petit espace qui lui était mesuré par la nature de l'ouvrage toutes les idées et tous les faits principaux, en donnant à chacun sa valeur propre. Ces sortes de tableaux résumés, où la brièveté et la netteté ne s'obtiennent que par des simplifications, risquent d'être imcomplets ou inexacts par les sacrifices qui leur sont imposés ou par une adaptation complaisante de la réalité à des conceptions abstraites et à des affirmations absolues. Aussi, aujourd'hui surtout que la critique aime à chercher la vérité dans le détail, mettent-ils souvent le public en défiance. On n'éprouve guère ce sentiment en lisant M. Croiset. La concision précise de son style fait sentir le fait sous l'expression, et l'on reconnaît qu'il a beaucoup vécu avec les œuvres et avec le peuple dont il parle. Aussi a-t-il le mérite de ne pas être abstrait. Dans un passage sur la transformation d'Athènes au iv[e] siècle, on lit cette phrase : « Si l'imagination n'a plus le même essor,

si l'*âme athénienne* n'est plus aussi capable d'élan et d'enthousiasme, sa sensibilité, moins vive peut-être, est en revanche plus large et plus délicate. » Chez un écrivain qui aime la simplicité et la précision, ces lignes sont à remarquer. Il parle plus d'une fois de l'âme athénienne, et ce n'est pas pour lui une abstraction vague. Le peuple athénien, tel qu'il le voit dans la suite des siècles, est un être vivant qui se forme, acquiert et modifie sa personnalité morale, agit, pense et sent. C'est ce qui fait l'enchaînement intime des développements de M. Croiset, et c'est pour cela qu'ils intéressent le lecteur.

JULES GIRARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE. — Bibliothèque Sainte-Geneviève, t. I. Paris, 1893, 674 pages in-8°.

Nous attendions depuis longtemps le catalogue de ces manuscrits très peu connus. Il nous est enfin donné. Remercions-en d'abord l'auteur, M. Ch. Kohler, qui s'est acquitté de la façon la plus louable de sa difficile besogne. Pour faire un bon catalogue de manuscrits, la meilleure volonté ne suffit pas. Si l'expérience fait défaut, on peut commettre les erreurs les plus graves. M. Kohler ne s'est pas montré moins prudent qu'expérimenté.

Ayant donc tiré de son travail un grand nombre d'informations qui nous seront profitables, nous croyons devoir lui en témoigner notre reconnaissance en joignant quelques notes aux siennes. Il y a des bibliographes querelleurs. Mais tous ne le sont pas. Ceux qui ne le sont pas doivent-ils donc s'abstenir de tout avertissement, de toute critique? Ils ne se conformeront pas, s'ils s'en abstiennent, au précepte : « Aidez-vous les uns les autres. »

Deux courtes remarques sont à faire sur le n° 45, où nous voyons d'abord, sous le nom de saint Grégoire, un commentaire sur le Cantique des cantiques qui certainement n'est pas de lui. Le rédacteur du catalogue n'est pour rien dans cette attribution; elle est d'un copiste, et d'un copiste plus ancien, nous le reconnaissons, que celui de notre manuscrit. Mais, plus ou moins vieille, elle n'en est pas moins fausse.

Mabillon, Oudin et d'autres ont depuis longtemps démontré que ce commentaire, d'ailleurs peu digne de saint Grégoire, est de Robert de Tombelaine, abbé de Saint-Vigor. Le même commentaire se lit encore sous le nom de saint Grégoire dans les n[os] 1367 et 1370. Mais dans le n° 1369 se trouve la preuve dont Oudin et Mabillon ont fait usage pour restituer cet écrit médiocre à son véritable auteur. Cette preuve décisive est une lettre de Robert envoyant son livre au reclus Anfroy, son vieil ami. Notre seconde remarque est sur ce nom d'*Isaac Stella* donné par M. Kohler à l'auteur des sermons bien connus qui succèdent au commentaire sur le Cantique. On l'a toujours appelé jusqu'à ce jour : Isaac, abbé de l'Étoile, au diocèse de Poitiers. Si l'on s'est trompé, M. Kohler aurait dû le dire et le prouver. La correction serait à faire, non seulement dans l'*Histoire littéraire*, mais encore dans le *Gallia christiana*.

Deux gloses anonymes, l'une sur l'Ecclésiaste, l'autre sur le Cantique des cantiques, occupent le n° 62. Nous pouvons garantir que la seconde est du cardinal Hugues de Saint-Cher, et nous avons plusieurs raisons de croire que la première est aussi de lui. Les bibliographes de l'ordre des Mineurs ont, il est vrai, contesté la plupart de ses gloses au dominicain Hugues de Saint-Cher pour les donner à leur confrère Alexandre de Halès; mais c'est une contestation dont il ne faut plus tenir compte. Échard l'a bien prouvé.

Le titre d'un commentaire sur les Épîtres canoniques que contient le n° 65 est, dans le manuscrit : *Glosæ Cantoris Parisiensis*. M. Kohler ajoute *Petri, canonici S. Victoris*. Oui, sans doute, il s'appelait Pierre. Mais il n'était pas chanoine de Saint-Victor. Est-ce qu'un chanoine de Saint-Victor, un régulier, pouvait être chantre de l'église de Paris? M. Kohler l'a confondu peut-être avec un certain Pierre de Poitiers, son contemporain, chanoine de Saint-Victor, dont on a conservé quelques écrits. Pierre le Chantre était, non de Poitiers, mais de Reims. C'est pourquoi dom Brial l'a dépouillé d'une grande partie de ses œuvres, pour les attribuer à un autre Pierre de Reims qui fut, au XIII[e] siècle, évêque d'Agen. Cela sera répété plus loin à l'occasion d'un commentaire sur les Psaumes. Nous pensons, en signalant ces erreurs, donner un avertissement opportun au savant professeur de l'Université de Grætz qui depuis longtemps prépare un nouveau travail sur Pierre le Chantre. On connaît mal aujourd'hui cet écrivain ingénieux, plus lettré que mystique, qui, dans son temps, eut une grande et juste renommée.

Sous le n° 167 est un Pénitentiel anonyme dont Jacques Petit a publié quelques chapitres, après celui de Théodore, archevêque de Cantorbery. Mais on en connaît l'auteur : c'est Barthélemy, évêque d'Exeter.

Il est donc à bon droit nommé, dans plusieurs manuscrits d'Oxford, *Bartholomæus Iscanus*. Jean de Salisbury, son ami, dit positivement qu'il était Français, peut-être Normand, peut-être Breton. Il a sa notice dans notre *Histoire littéraire*[1].

Sous le n° 208, une série de sermons anonymes. A l'exception d'un seul, nous les connaissons tous. Le premier, *Qui est ex Deo*, est sous le nom d'un chanoine régulier, nommé Eudes, dans le n° 14193 (fol. 31) de la Bibliothèque nationale; le second, *Ad hoc, fratres*, se trouve sans nom d'auteur, comme ici, dans le n° 2907 (fol. 160) de la même bibliothèque; les suivants, *Dicite pusillanimes*, *Excutere de pulvere*, sont du scolastique d'Angers Geoffroy Babion, orateur élégant, docte théologien, qu'on a dépossédé de tous ses sermons, de tous ses écrits, pour en faire honneur à d'autres; ceux-ci, *Convenientibus*, *Necesse*, *Omnia quæ*, *Fili memorare*, *Miserere*, sont de saint Bernard; enfin le dernier, *Non vos me elegistis*, appartient à Pierre Le Mangeur. Si M. Kohler désire les preuves de toutes ces attributions, il nous sera facile de les lui fournir.

Arrêtons-nous un instant au n° 215. On y trouve sous le nom de saint Augustin un commentaire sur l'évangile de saint Matthieu qui, M. Kohler l'a reconnu, n'est pas de lui. Mais il n'est pas non plus d'Anselme de Laon, à qui M. Kohler l'attribue. C'est Théophile Raynaud qui sur ce point l'a trompé, confondant deux commentaires différents sur le même texte. Écartons après saint Augustin Anselme de Laon, après Anselme de Laon Guillaume d'Auvergne, comme l'a fait M. Valois[2], et plusieurs autres docteurs du XIIe, du XIIIe siècle, à qui l'on a tour à tour attribué, sans plus de raison, cette œuvre considérable et d'un mérite très réel. Elle est anonyme dans vingt manuscrits, de Douai, d'Amiens, d'Auxerre, de Rouen, de Saint-Gall, de Vienne, etc., et dans les n°s 627, 6674, 14436, 15587, 17286 de la Bibliothèque nationale; mais elle est dans les n°s 624 de la Bibliothèque nationale, 109 de Laon, 227 de Troyes, sous le nom de ce Geoffroy Babion que d'ignorants éditeurs et de téméraires bibliographes ont à l'envi dépouillé de tout son bien. Nous nous sommes fait un devoir de le lui rendre, et chaque fois que l'occasion s'offre à nous de réclamer pour lui quelque chose, le moindre sermon, nous ne la laissons pas échapper.

Le n° 238 est un précieux recueil des opuscules de saint Thomas, opuscules philosophiques et théologiques. Échard nous paraît l'avoir connu. Nous signalerons ensuite, sous le n° 242, un volume composé presque entièrement d'épigrammes et d'autres pièces anonymes dont la

[1] T. XIV, p. 314. — [2] Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 100.

plupart des auteurs peuvent être indiqués. M. Kohler revendique à bon droit les unes pour Hugues Métel, les autres pour Pierre Riga. Il est regrettable que le manuscrit d'après lequel il en a reproduit les premiers mots soit du XVIIe siècle. Mais on peut aisément le corriger. Ce manuscrit paraît en effet la copie d'un autre qui, jadis conservé chez les Jésuites du collège de Clermont, a été vendu par eux à Meermann, plus tard acquis par sir Thomas Phillips, qui est maintenant à Berlin, et dont M. Wattenbach vient de nous donner la minutieuse description dans le tome XVII du *Neues Archiv*. Ajoutons que le P. Hugo dit avoir eu sous les yeux les deux manuscrits, celui de Sainte-Geneviève et celui du collège de Clermont, quand il préparait l'édition des œuvres de Métel qu'il a donnée dans le tome II de ses *Sacræ antiquitatis monumenta*. C'était un très méchant poète, ne visant qu'à faire montre d'esprit. Aussi n'est-il pas toujours facile de le comprendre.

Voici maintenant, dans le n° 251, deux traités anonymes sur lesquels nous avons à fournir quelques renseignements. Le premier, intitulé *Summa collectionum*, quelquefois *Communiloquium*, est du Mineur Jean de Galles. L'*Histoire littéraire* en indique de nombreuses éditions[1]. C'est, en effet, comme le remarque justement M. Kohler, un ouvrage composé pour venir en aide aux prédicateurs. Et ils s'en sont beaucoup servis. C'était, au XIVe, même au XVe siècle, leur manuel préféré. Quant au second des traités que renferme ce volume, et dont la matière est la puissance temporelle des papes, il est pareillement anonyme dans le n° 3184 (fol. 72) de la Bibliothèque nationale, et on l'a même, au XVIe siècle, imprimé sans l'attribuer à personne[2]. C'est un fait notable, car les libraires du XVIe siècle honoraient habituellement d'un nom quelconque les écrits dont les auteurs leur étaient inconnus. On a lieu de croire que notre censeur des puissances établies aura voulu, pour être plus sincère, cacher le sien.

Au n° 256 une traduction anonyme de l'*Économique* d'Aristote. C'est celle de Durand d'Auvergne, la seule dont les commentateurs du moyen âge aient fait usage, la seule qu'on ait, au XVe siècle, traduite en français, une autre, que contient le n° 699 de l'Arsenal, étant restée jusqu'à nos jours complètement ignorée. Comme on l'a dit ailleurs[3], elles ont été faites l'une et l'autre sur un texte grec dont nous n'avons plus qu'un fragment.

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 180.

[2] L'édition est de l'année 1506, in-4°. Un exemplaire de cette édition est à la Bibliothèque nationale, Imprimés, E, 1678.

[3] *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. XXX, 1re partie.

Suivent des libelles français de théologiens modernes, qui ne sont pas tous, pensons-nous, sans intérêt. Mais on ne les lit plus. On a tort peut-être. Comme ils sont, pour la plupart, du XVIIe siècle, ils doivent être écrits dans une langue que la nôtre ne vaut pas. Cela devrait suffire pour les recommander. Si, d'ailleurs, nous ne sommes pas tenus de prendre parti pour les uns ou les autres de ces théologiens très passionnés, très vifs à l'attaque et à la riposte, leurs querelles occupent une grande place dans l'histoire d'un siècle entier, et l'historien ne peut en négliger l'étude. Mais nous ne nous sommes proposé de signaler et d'annoter ici que des manuscrits anciens et latins.

Avec le n° 328 recommence une série de nos manuscrits latins. Mais ce sont des ouvrages de droit canonique, dont les auteurs ont pris grand soin de se nommer. Ils n'avaient pas la modestie des théologiens. Nous devons leur en savoir gré, puisqu'ils nous ont ainsi dispensé de faire des recherches souvent difficiles, quelquefois vaines. Ce n'est pas à dire que les attributions des manuscrits soient toujours, en ce qui regarde ces livres canoniques, dignes d'une entière confiance. Il arrive, en effet, que divers copistes nous les présentent sous des noms différents. Il faut donc choisir; ce qui devient très embarrassant quand on n'est pas aidé par les bibliographes. Ainsi nous n'avons pas encore découvert à qui nous devons rapporter le traité sur les deux puissances qui commence, dans le n° 343, par ces mots : *Circa originem potestatum*. Ici nous l'avons anonyme; mais il est en plusieurs manuscrits, notamment dans le n° 160 de Cambrai, sous le nom du cardinal Pierre Bertrand, et sous le nom de l'évêque de Meaux, Durand de Saint-Pourçain, dans les n°s 612 de Saint-Omer et 4753 de Vienne. On l'a même imprimé sous les noms de l'un et de l'autre. C'est pourquoi les bibliographes, Oudin et Fabricius, l'ont donné tour à tour, par inadvertance, à celui-ci et à celui-là. Ne nous est-il pas permis d'hésiter?

Nous avons encore quelques observations à présenter sur les derniers numéros de ce volume. A la page 546 sont cités, sans le nom de l'auteur, des vers mnémoniques dont tel est le premier :

Sex prohibet, peccant, Abel, Enoch, arca fit, intrant.....

Le titre donné quelquefois à ce poème est *Biblia pauperum;* le plus souvent c'est *Biblia versibus comprehensa*. Quel pédant a pu s'appliquer à versifier ces énigmes? C'est l'auteur du *Doctrinal*, Alexandre de Villedieu. Quand on le sait, on ne s'en étonne pas, car les deux poèmes se valent; mais probablement on s'explique moins bien qu'ils aient eu l'un et l'autre un égal succès. Ils le doivent au mauvais goût du temps. Les

meilleurs poètes du moyen âge ont fait eux-mêmes de ces vers péniblement obscurs, qui plaisaient d'autant plus qu'ils l'étaient davantage. Et il n'y en a pas moins sur des sujets pieux que sur des sujets profanes. On suppose volontiers que tous ces docteurs en longue robe étaient graves. Beaucoup ne l'étaient pas plus que leurs écoliers. Si l'on formait un recueil de toutes leurs poésies facétieuses, il serait considérable.

Est pareillement anonyme, sous le n° 1199, une méditation sur ce texte : *Cum factus esset Jesus annorum duodecim*, que le n° 316 de l'Arsenal donne à saint Bernard et le n° 550 de la même bibliothèque à Richard de Saint-Victor. Mais elle paraît bien n'être ni de l'un ni de l'autre. Mabillon l'a publiée sous le nom d'Ailred, abbé de Rievaux, et c'est à lui que l'attribue le n° 217 des Nouvelles acquisitions, à la Bibliothèque nationale. C'est un sermon dont le style est moins pompeux que celui de Richard et dont le ton est plus tendre, plus affectueux que celui de saint Bernard.

M. Kohler s'est laissé troubler par la notice imparfaite de l'*Histoire littéraire* sur Pierre le Chantre, et par celle d'Échard, non plus satisfaisante, sur un de ses confrères nommé Pierre de Reims, qui fut vers la fin de sa vie, nous l'avons dit plus haut, évêque d'Agen. Et, dans ce trouble très excusable, il intitule de cette façon un commentaire sur les Psaumes que contient le n° 1200 : « attribué tantôt à Pierre le Chantre, tantôt à Pierre de Reims ». Encore une fois écartons ce Pierre de Reims, confrère d'Échard, qui n'a probablement jamais rien commenté, et répétons que le même commentateur est appelé par les copistes tantôt Pierre le Chantre, tantôt Pierre de Reims. Voici le titre de ce commentaire sur les Psaumes dans le n° 14426 de la Bibliothèque nationale : *Notulæ magistri Petri Remensis, cantoris Parisiensis, super Psalterium.* Il est certes impossible de dire les choses plus clairement. Pierre fut en même temps, par une faveur tout à fait exceptionnelle, doyen du chapitre de sa ville natale et chantre de Paris. Cette dérogation aux règles canoniques ne pouvait ne pas être signalée par un de ses contemporains. Elle l'a donc été par le cardinal Robert de Courceon [1], qui pourtant ne la blâme pas. Un tel personnage méritait bien qu'on fît une exception pour lui.

Dans le n° 1210, sans nom d'auteur et sous ce titre : *De mysteriis rerum gestarum*, nous avons des *Allégories* sur l'Ancien Testament qu'on a données, même au XIIIe siècle, à deux Victorins d'un mérite inégal, mais qui jouissaient alors d'un égal renom, Hugues et Richard, et que

[1] *Notices et Extraits de quelques manuscrits*, t. I, p. 176.

les éditeurs de leurs *Œuvres* ont cru prudent de mettre au compte de l'un et de l'autre. C'est pour Hugues, avons-nous dit, que nous tenons[1]. Un abrégé de cet ouvrage considérable est au commencement du même volume. Que M. Kohler compare les deux textes; il en constatera les différences et les ressemblances.

Nous lisons, sous le n° 1249, les trois vers qu'on devait réciter à l'oreille des épileptiques pour les remettre sur pied. Mais le deuxième de ces vers est doublement faux. Il faut le lire ainsi :

Hæc tria qui secum portabit nomina regum.....

C'est une correction qu'il importe de faire. Bernard de Gordon croyait à l'efficacité du remède; mais il fallait, disait-il, qu'il fût bien administré. Il serait donc sans aucun effet si le deuxième vers était récité tel que nous l'offre le manuscrit de Sainte-Geneviève.

Sous le n° 1251, un *Ordinaire*, cité par Martène, mais dont l'auteur, Élie, chantre de Nantes, qui vivait en 1263, n'a pas obtenu la notice qu'on lui devait dans les volumes de notre *Histoire littéraire* où figurent les écrivains du XIIIe siècle. C'est une omission que M. Delisle a signalée et réparée. Une suffisante notice sur l'*Ordinaire* du chantre Élie se lit dans les additions du t. XXIX, p. 606-612. Ajoutons que nous n'avons pas à désigner un second manuscrit de cet *Ordinaire*.

Une autre lacune serait à signaler dans l'*Histoire littéraire* si M. Kohler avait bien daté l'écrit d'Helpéric (*Albricus*) *De arte calculatoria* qui se trouve dans le n° 1256. Ce traité, dit-il, fut composé en 1098. Or on chercherait vainement dans l'*Histoire littéraire*, parmi les écrivains du XIe ou du XIIe siècle, ce computiste d'ailleurs estimé; mais il a sa notice parmi ceux du Xe, entre les années 975 et 980[2]. Que M. Kohler lise cette notice, il y verra que son copiste l'a trompé. Ce n'est pas le seul qui se soit permis d'altérer la date du livre et d'en vieillir ou d'en rajeunir l'auteur. Un récent écrit de M. Ludwig Traube sur le *Computus* d'Helpéric nous apprend qu'il a, dans les manuscrits, quinze dates différentes[3]. Cela certes nous donne le droit de répéter qu'on ne saurait jamais trop se méfier des copistes.

Le nom de l'auteur manque, sous le n° 1257, au traité liturgique intitulé : *De ordinatione missæ*. Cet auteur est Bernard Guy, très fécond écrivain, qui nous a laissé beaucoup d'informations utiles, mais qui, nous regrettons d'avoir à le dire, fut un inquisiteur très redouté.

[1] *Les Œuvres de Hugues de Saint-Victor*, p. 33-53. — [2] Tome VI, p. 397. — [3] *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 85.

M. Delisle a sommairement décrit les deux parties dont ce traité se compose[1] et en a cité de nombreux manuscrits. Il faut ajouter à sa liste le n° 1257 de Sainte-Geneviève et le n° 979 de la Mazarine.

M. Kohler a reconnu toutes les attributions fausses ou douteuses du n° 1363; mais il nous a laissé quelques remarques à faire sur le n° 1367. La lettre anonyme par laquelle commence ce volume n'offre pas non plus le nom de l'auteur dans les nos 2155, 14869 de la Bibliothèque nationale, 712 de la Mazarine, 388 de l'Arsenal, 63 et 64 de Douai, 321 de Cambrai. Mais cet auteur est, sans contestation, Guillaume de Saint-Thierry, et Tissier a publié cette lettre sous son nom dans le t. IV, p. 130, de la *Bibliotheca Cisterciensis*. Le même Guillaume est l'auteur du traité qui suit et dont tels sont les premiers mots : *Carissimo suo electo ex millibus suus ipse seipsum*. Il est, à la vérité, sous le nom de saint Anselme dans le n° 713 de la Mazarine, et sous celui d'Honoré d'Autun dans le n° 863 de la Bibliothèque impériale de Vienne; mais ce sont encore là des erreurs de copistes. Honoré d'Autun et saint Anselme, qui ne se ressemblent en rien, n'ont ni l'un ni l'autre aucun trait de ressemblance avec l'abbé de Saint-Thierry, et ce traité se lit à bon droit parmi ses œuvres dans le tome CLXXX de la *Patrologie*.

Quelques notes encore sur ce volume. La méditation anonyme qui commence au folio 8 par *David futura spiritu prævidens* est un fragment de sermon, et le sermon est d'Hildebert de Lavardin. Nous en avons de très nombreuses copies, et Beaugendre, qui l'a connu trop tard, ne l'a publié qu'en appendice. C'est peut-être le plus authentique des très rares sermons d'Hildebert.

D'autres méditations sont, au folio 65, sous le nom de saint Bernard. Elles ne figurent pas dans l'édition de ses *Œuvres*, et dans aucun manuscrit nous n'en avons fait la rencontre. Nous avons, il est vrai, rencontré le livre sur l'Assomption de la Vierge (au folio 105) dont M. Kohler a vainement, dit-il, recherché l'auteur; il en existe un autre exemplaire dans le n° 693 de la Mazarine; mais il est anonyme comme celui-ci, et nous croyons qu'on ne saura jamais qui a fait ce livre. C'est, comme il semble, un de ces mystiques qui dictent leurs rêves les yeux fermés et n'ont aucun souci d'être lus et connus. Tel ne fait pas le vrai saint Bernard.

Notre dernière remarque sera sur le traité de la béatitude céleste qu'on lit au folio 83 du n° 1371 sous le nom de saint Anselme. M. Kohler dit ne l'avoir trouvé sous ce nom d'Anselme dans les œuvres d'aucun

[1] *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXVII, 2e édit., p. 364.

Anselme antérieur au XIIIe siècle. Il veut dire sans doute dans leurs œuvres imprimées. On le trouve, en effet, en de nombreux manuscrits sous le nom du saint archevêque, notamment dans les n°s 10620 (fol. 117) de la Bibliothèque nationale, 713 de la Mazarine, 104 de Chartres, 230 de Marseille, 7 de Valenciennes, etc. Pourquoi donc n'est-il pas imprimé dans la dernière édition de ses *Œuvres?* Parce qu'il n'est pas de lui. Ni de lui, ni d'aucun autre Anselme. Il est d'Eadmer, et publié sous son nom (*Patrologie*, t. CLIX, colonne 587). Eadmer dit, il est vrai, que le fonds en est d'Anselme son maître, et qu'il reproduit aussi fidèlement que possible plusieurs de ses discours; mais, comme il n'était pas sténographe, c'est bien de lui qu'est, pour le moins, la forme de ce traité.

On peut espérer que le second volume de ce catalogue succédera bientôt au premier et nous révélera l'existence d'autres textes précieux.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. de Mazade-Percin, membre de l'Académie française, est décédé le 27 avril 1893.

L'Académie française a tenu, le 25 mai 1893, une séance publique pour la réception de M. le vicomte Henri de Bornier, élu en remplacement de M. Xavier Marmier.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 13 mai 1893, a élu M. Benjamin-Constant membre de la section de peinture, en remplacement de M. Cabat.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les éléments du beau, analyse et synthèse des faits esthétiques d'après les documents du langage, par Maurice Griveau; ouvrage accompagné de 60 tableaux ou schémas originaux et précédé d'une lettre de M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française. 1 vol. in-12 de 582 pages. Paris, Félix Alcan, 1892.

M. Sully-Prudhomme, dans son beau livre sur l'*Expression dans les beaux-arts*, avait dit (p. 80) : « Le langage fait foi de l'analogie profonde et subtile qui existe entre les perceptions sensibles et les affections morales, telles que les passions, les sentiments et aussi les pensées. Le mot *sentir* s'applique aussi bien au moral qu'au physique. » M. Maurice Griveau s'approprie cette idée; il la développe en la modifiant profondément. Il se propose de tourner la difficulté du problème esthétique par la voie du langage. Avec une méthode rigoureuse, par des rapprochements multiples, ingénieux, fins et spécieux souvent, il s'applique à montrer une échelle de continuité et de liaisons de passages là où d'autres n'ont saisi que des analogies. Il arrive, par exemple, à cette affirmation que « le langage prouve nettement que le sentiment esthétique *n'est qu'une sensation physiologique atténuée* ». M. Maurice Griveau est un esprit vigoureux, logique; il a beaucoup de science; son ouvrage est un travail considérable. Il voudra sans doute répondre aux objections qu'il fait naître chez ses lecteurs les plus sympathiques. Il semble, d'ailleurs, reconnaître sincèrement qu'il laisse beaucoup à faire à ceux qui suivront la route où il s'est avancé. « Aux étés futurs, écrit-il, nous laissons le soin de faire grandir nos arbres et lever nos semences. » (P. 511.) C. L.

La Réforme de la coutume du Maine en 1508, par G. d'Espinay. Mamers, 1893, 54 p. in-8°.

Les commissaires royaux qui venaient d'achever la réforme de la coutume d'Anjou arrivaient au Mans le 8 octobre 1508, les états provinciaux s'assemblaient le 9, et, le 15 du même mois, était promulgué le texte de la coutume du Maine réformée. On allait, en ce temps-là, vite en besogne; on prend aujourd'hui beaucoup plus de temps pour faire une constitution. Ce n'est pas à dire que les trois ordres aient silencieusement voté toutes les modifications à l'ancienne coutume que les commissaires royaux étaient venus leur proposer. Il y eut, de la part de la noblesse et du clergé, d'assez fréquentes protestations, que M. d'Espinay n'a pas négligé de rappeler et d'expliquer. Mais l'examen et le jugement de ces protestations furent renvoyés, selon l'usage, au parlement de Paris, qui se garda bien de rien examiner, de rien juger. Ainsi la noblesse et le clergé firent entendre de vaines plaintes, et les profits de la réforme de 1508 furent définitivement acquis, d'une part au roi, d'autre part aux gens du tiers, du commun, affranchis désormais de certaines servitudes depuis longtemps déjà condamnées par le progrès des mœurs.

Les Registres de Nicolas IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Ernest Langlois; huitième fascicule, Paris, Thorin, 1893, in-4°.

Avec le huitième fascicule finit l'édition des *Registres de Nicolas IV*; M. Ernest Langlois s'est acquitté de toute sa tâche. Des tables, dont l'utilité sera facilement

appréciée, terminent ce dernier fascicule. La première est la concordance des numéros que les bulles ont dans l'ouvrage de M. Potthast et dans la présente publication; la deuxième, la table chronologique des bulles qui ne sont pas, dans les *Registres*, rangées, comme elles devraient l'être, suivant la mention des dates; la troisième offre les premiers mots des bulles; la quatrième, le nom des personnes qui y sont citées. Nous annonçons avec une vive satisfaction l'achèvement de cet important recueil.

Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, publié par M. C. Couderc. Paris, Leroux, 1893, 107 p. in-8°.

On ne trouve plus guère aujourd'hui, sur les quais de Paris, de livres rares, encore moins de manuscrits. M. Couderc a pourtant eu récemment la bonne fortune d'y rencontrer un manuscrit très intéressant, le récit d'un voyage en Terre-Sainte fait en 1461 par un prélat français. Ce récit est écrit dans un latin peu correct et dépourvu de toute élégance; mais il offre beaucoup de détails sur l'état des lieux, les mœurs et les usages des habitants, tant des chrétiens que des musulmans. Il y a peu de digressions; on suit le voyageur pas à pas, et l'on croit voir avec lui tout ce qu'il prend le soin de décrire.

M. Couderc ne s'est pas contenté de communiquer au public son heureuse trouvaille. Le narrateur dit son nom, mais ne fait pas connaître sa qualité. De très patientes et très sagaces recherches ont conduit M. Couderc à tenir pour certain que ce narrateur insuffisamment lettré est Louis de Rochechouart, évêque de Saintes. Et l'on ne peut en douter; les preuves qu'il donne à l'appui de son opinion sont, en effet, concluantes. Mais quel était ce personnage? M. Couderc a cru devoir faire une autre enquête sur sa vie épiscopale. Elle ne fut certes pas édifiante. Il eut procès sur procès et les perdit tous. C'est surtout contre ses chanoines qu'il plaida; son acharnement contre eux fut tellement obstiné qu'on le suspecte de démence. On hésite pourtant à les plaindre. Pourquoi s'étaient-ils donné pour chef ce grand seigneur infatué de sa noblesse, qui prétendait tout régler selon sa volonté? M. Couderc nous apprend que Louis de Rochechouart, après avoir passé quelque temps en prison, mourut fou. Telle fut et telle devait être la dernière péripétie d'un drame si sombre.

Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau; t. VI. Paris, Klincksieck, 344 p. in-8°.

Ce sixième et dernier tome offre la description de cinquante manuscrits, vingt-six des Fonds divers, vingt-quatre des Nouvelles acquisitions. Trois cent vingt-six manuscrits sont décrits dans les six tomes de cet ouvrage d'une utilité reconnue.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1893.

Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, par l'abbé P. Brune. Lons-le-Saunier, C. Martin, et Paris, Alph. Picard. 1892. Grand in-8° de x et 455 pages.

L'ordre hospitalier du Saint-Esprit, dont le premier germe fut un hôpital fondé à Montpellier vers l'année 1197, est considéré à bon droit comme une des plus importantes institutions du pontificat d'Innocent III. Il a exercé la plus heureuse influence sur les développements de la charité dans le midi de la France, en Italie, en Bourgogne et en Franche-Comté.

L'histoire de cet ordre, depuis les origines jusqu'aux temps modernes, nous est présentée par M. l'abbé Brune dans un livre d'une lecture agréable, dont les éléments ont été recueillis avec soin et disposés avec autant de goût que de méthode. L'auteur a le double mérite d'avoir tiré un excellent parti des compositions antérieures, et d'avoir le premier mis en lumière beaucoup de détails puisés dans les archives de France et d'Italie.

L'ouvrage de M. l'abbé Brune soulève cependant une assez grosse objection. La sphère d'action de l'ordre du Saint-Esprit y a été beaucoup trop étendue. L'auteur a accepté, sans les discuter, un assez grand nombre d'actes anciens qui ont été produits au XVIIe siècle, et dont je vais essayer de démontrer la fausseté. J'ignore où sont aujourd'hui les originaux de ces actes. J'ai dû me contenter, comme l'a fait M. l'abbé Brune, des textes réunis en 1723 dans un recueil en deux volumes in-folio, que l'éditeur Jean-Antoine Tousart a dédiés au cardinal Melchior de Polignac. Le tome Ier est intitulé : *Diplomata pontificia et regia ordini regulari et hospitali Sancti Spiritus Monspeliensi concessa...* (Parisiis, 1723; in-folio de 171 pages, plus les préliminaires et la table); le tome II : *Recueil de lettres patentes, édits, déclarations, arrests et autres pièces concer-*

nant l'ordre régulier et hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier (Paris, 1723; in-folio de 448 pages, plus une table préliminaire).

J'aborde sans autre préambule l'examen des actes incriminés, et je commence par une série de pièces se rapportant à l'administration d'un certain « frère Jean Monette, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, gouverneur de la maison magistrale, conventuelle et hospitalière du Saint-Esprit d'Aurai, et visiteur de tout l'ordre archihospitalier du Saint-Esprit ».

I. La première en date des pièces dont je conteste l'authenticité est un long procès-verbal des visites que Jean Monette aurait faites dans la plupart des provinces de la France pendant la période écoulée du 28 août 1288 au mois de mars 1289 [1].

Entre autres indices de fausseté je dois relever :

1° La singularité des formes sous lesquelles différentes localités sont mentionnées dans le procès-verbal : *Sanctus Malotus*, pour Saint-Malo; *Lutetiæ Parisiorum*, pour Paris; *de Rupefortio*, pour Rochefort, dans le Jura; *de Mussi Episcopo*, pour Mussi-l'Évêque; *de Arcubarensi*, pour Arc-en-Barrois; *de Grandi Bosio*, pour Grambois; *de Mayenna Juhea*, pour Mayenne, etc.;

2° La qualification de *civitas*, donnée au XIIIe siècle à des villes ou des villages qui, n'ayant jamais été le siège d'un évêché, n'ont pas droit à cette qualification. Telles sont Aurai en Bretagne, Stephansfeld en Alsace, Tonnerre en Bourgogne et la localité appelée *Taberla*, qui n'a pu être identifiée : *ecclesia parochialis Sancti Gildasii hujusdem civitatis* [*Aureacensis*];... *ad civitatem Stephanfeld;... domus hospitalaria de Tornodero, quæ consistit in xenodochio seu Domo Dei ejusdem civitatis ac in leprosaria Sancti Blasii prope civitatem;... prope civitatem de Taberla;*

3° L'annonce des signes de validation, qui est exprimée en ces termes : *has presentes subsignavimus, ac illis crucem ordinis ac nostre domus apposuimus*, ce qui signifie, comme nous en avertit l'éditeur, que Jean Monette avait apposé sa signature à l'acte et qu'au-dessous se voyait la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

II. Un acte de profession [2] émané d'un certain frère Pierre Martin, le 14 janvier 1301, me paraît très suspect. L'engagement du religieux est reçu par ce Jean Monette dont il vient d'être question et qui est ici tout simplement appelé « maître Monnet », *magistro Monnetto*. En pareil cas, l'omission du nom de baptême est une anomalie qui n'a jamais été tolérée au moyen âge.

[1] *Recueil de Tousard*, II, 370-375. — [2] *Ibid.*, II, 265.

III. Décision prise au chapitre d'Aurai en 1308 portant que, pour la présente année, les fonctions de procureur général de l'ordre doivent être remplies par le prieur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lo[1].

Les indices de fausseté surabondent :

In contentione presenti coram nobis... n'a pu se mettre pour exprimer ce qu'on aurait dit en français : « dans la discussion présentement engagée devant nous ».

On ne saurait admettre l'emploi du mot *illas* dans ce membre de phrase : *Post auditas a nobis tam actoris rationes quam illas defensorum*, « après avoir entendu tant les raisons du demandeur que celles des défendeurs ».

Nous retrouvons ici des formes onomastiques dont l'inconvenance a été déjà signalée dans le procès-verbal de l'année 1288 : *de Sancto Maloto*..., et l'emploi abusif du terme « cité » pour désigner la ville de Tonnerre : *Domus Dei in civitate Tornodori*.

IV. Autre décision prise en 1312 au chapitre d'Aurai, portant qu'avant d'intenter un procès à Foucaud de Merle, maréchal de France, une démarche amiable serait faite auprès de ce seigneur par le prieur de la maison de Coutances[2].

Ici encore nous sommes choqués par les noms étranges que l'on donne aux villes les mieux connues : *Frajulensis* (Fréjus); *Troja* (Troyes, en Champagne); *Mayenna Juhæa* (Mayenne); *Sanctus Malotus* (Saint-Malo), etc. Le Pont-Saint-Esprit y est élevé au rang de cité : *civitas Sancti Spiritus olim dicta Sanctus Saturninus de Porta*.

Le prieur de Coutances et le commandeur de Marseille sont désignés par leurs noms patronymiques non précédés de noms de baptême : *frater Mornac*, *frater Pourac*. Dans un des actes précédents, nous avions déjà signalé la dénomination de *magister Monnettus* appliquée à ce visiteur général qui d'ordinaire est appelé *frater Joannes Monette*.

La signature de ce frère Pourac, au bas de la décision de 1312, est accompagnée d'une énonciation de titres qui n'est pas dans les habitudes du commencement du XIVe siècle : *frater Pourac, commendator de Massilia secretariusque capituli*.

V. Quittance de cens payés en 1315 à la commanderie d'Aurai par le prieur de l'hôpital de Mayenne, au nom des maisons de Mayenne, de Coutances, de Valognes, de Saint-Lo et de Plagne en Languedoc[3].

On comprend que le prieur de Mayenne ait été chargé de payer à

[1] *Recueil de Tousard*, II, 376. — [2] *Ibid.*, II, 377. — [3] *Recueil de Tousard*, II, 378.

Aurai des sommes dues par trois hôpitaux de Basse-Normandie; mais comment pouvait-il faire un versement pour une maison isolée à l'autre bout de la France?

De plus, l'acte nous offre un de ces défauts matériels que nous sommes habitués à rencontrer dans les pièces de cette catégorie. Le prieur de Coutances y est appelé « frère Mornac » (*debitas dicto fratri Mornac*), comme nous l'avons déjà vu dans la décision de l'année 1312.

On peut aussi trouver singulière l'expression : *de moneta*, pour indiquer l'origine des fonds avec lesquels une dette est acquittée : *decem libras... de moneta fratrum Foucaudi de Oliviero ac Thomæ de Crovilla*, « 10 livres provenant des fonds de frère Foucaud d'Olivier et de frère Thomas de Croville ».

VI. Quittance du cens payé en 1318 à la maison d'Aurai par le recteur de la commanderie de Manciet (Gers)[1].

Je n'aurais peut-être pas incriminé cette quittance si elle n'était pas englobée dans un groupe de pièces plus que suspectes. Il est cependant assez difficile de ne pas être choqué de la façon dont le mot *commendaria* revient deux fois dans un texte d'une vingtaine de lignes.

VII. Délibération du chapitre d'Aurai, en 1319, pour conférer au commandeur de l'hôpital de l'Île-Jourdain les fonctions de procureur général de l'ordre[2].

Nous avons trois griefs à élever contre cette pièce : la forme de quelques noms de lieu, dont il a déjà été question : *Troja*, *Sanctus Malotus*, etc.; la qualification de « cité » donnée à un village de l'Aveyron, l'Hospitalet : *civitas dicta l'Hospitalet;* la désignation de frère Pierre Mortin par le nom patronymique sans nom de baptême, « frère Mortin » : *debet dictus frater Mortin..., dedimus dicto fratri Mortin...*

Les sept actes qui viennent d'être critiqués émanent tous d'une même administration, celle de ce Jean Monette qui aurait occupé l'une des premières dignités de l'ordre du Saint-Esprit depuis l'année 1288 jusqu'en 1319. On pourrait vouloir imputer les fautes dont ces actes sont remplis à l'ignorance ou à la maladresse du secrétaire ou du notaire qu'employait Jean Monette. Mais l'explication serait inacceptable. On va voir, en effet, que la même ignorance et la même maladresse ont présidé à la rédaction de lettres pontificales, c'est-à-dire à des actes de la chancellerie qui a fonctionné pendant le XIIIe et le XIVe siècle avec la discipline la plus rigoureuse et d'après les règles les plus précises et les plus inflexibles.

[1] *Recueil de Tousard*, II, 379. — [2] *Ibid.*, II, 379.

Prenons une lettre adressée par Honorius III au prieur et aux frères de la maison hospitalière du Saint-Esprit d'Aurai, pour mettre sous la protection du Saint-Siège cette maison et tous les membres qui en dépendaient. Jean-Antoine Tousard, qui l'a publiée dans son recueil [1], la rapporte au 23 novembre 1220, date qui a été adoptée par Bréquigny [2] et par Potthast [3]. Mais cette date n'est point exacte. La lettre se termine par les mots : « Datum Romæ apud Sanctum Petrum, IX kalendas decembris, pontificatus nostri anno quarto ». Or le 23 novembre de la quatrième année du pontificat d'Honorius III répond au 23 novembre 1219, et non pas au 23 novembre 1220. Malheureusement, le 23 novembre 1219 le pape ne pouvait pas expédier une lettre de Saint-Pierre de Rome. Du 6 octobre 1219 au 2 juin 1220, il a constamment séjourné à Viterbe; il avait quitté Rome au commencement de juin 1219, et il n'y devait rentrer qu'au mois d'octobre de l'année suivante. Cette difficulté n'a point échappé à Potthast, qui a cru la faire disparaître en supposant que Tousard avait imprimé *pontificatus nostri anno quarto*, au lieu de *anno quinto*. La lettre a donc été classée au 23 novembre 1220 par le savant compilateur des *Regesta*, qui a terminé son analyse par la note : « IX kal. dec. anno 5? », sans avertir que le chiffre 5 était le résultat d'une correction absolument conjecturale et arbitraire. Malheureusement encore cette correction est insuffisante. Toutes les lettres de la chancellerie d'Honorius III, du 26 octobre 1220 au 28 février 1222, ont été expédiées de Latran et non point de Saint-Pierre de Rome.

La date de la pièce que nous examinons présente donc une double anomalie, qui suffirait pour inspirer les doutes les plus sérieux sur l'authenticité du document. Mais la date fût-elle irréprochable, le corps même de l'acte nous offrirait des indices de fraude suffisants pour le faire rejeter sans la moindre hésitation.

Comment supposer qu'un notaire de la chancellerie pontificale, au commencement du XIIIe siècle, n'ait pas connu la valeur exacte du mot *civitas*, au point de désigner ainsi une partie des dépendances de la commanderie d'Aurai : *ecclesiam parochialem Sancti Gildasii* [*Aureacensis*], *cum annexa sua extra* CIVITATEM...; *de* CIVITATE *dicta Sancti Spiritus in Uzetiæ diœcesi...; in* CIVITATE *nuncupata l'Hospitalet...; leprosaria Sancti Blasii prope* CIVITATEM *Tornodori, cum xenodochio ejusdem* CIVITATIS? Comment admettre qu'il ait rendu le nom *Malo* par *Malotus*, et qu'il

[1] I, 16. — [2] *Table chronologique*, t. V, p. 145. — [3] *Regesta*, t. I, p. 559, n° 6410.

ait accepté les étranges latinisations que nous avons relevées dans les prétendus actes de Jean Monette, telles que *Mayenna Juhæa* au lieu de *Meduana Juhelli?*

Une longue bulle du pape Grégoire XI, adressée au maître et aux frères de l'Hôpital du Saint-Esprit, de Montpellier[1], n'est pas moins attaquable que celle d'Honorius III dont la fausseté vient d'être démontrée. Elle est ainsi datée : *Datum Avinioni, pridie idus Augusti, incarnationis dominicæ anno millesimo trecentesimo septuagesimo secundo, pontificatus nostri anno tertio*. Une telle date est de nature à éveiller les plus légitimes soupçons. En effet, le 12 août 1372 se trouve compris dans la seconde (et non dans la troisième) année du pontificat de Grégoire XI, qui avait été élu pape le 30 décembre 1370 et couronné le 5 janvier 1371.

Il est aisé d'y découvrir d'autres indices de fraude. Différentes localités s'y présentent sous des formes qui devaient effaroucher la plume des notaires de la chancellerie pontificale : *hospitale civitatis Angoulemensis...; hospitale civitatis Trecensis, sive de Troya in Campania...; hospitale Pontis de Larcha...; præceptoriam cum hospitali civitatis Nantenensis...; hospitale Sancti Maloti...* La qualification de « cité » y est donnée à la petite ville de Pons (Charente-Inférieure) : *domum et hospitale civitatis de Ponte.*

Mais, je suis le premier à en convenir, ce ne sont là que d'insignifiantes peccadilles en comparaison de la clause qui termine la bulle et qui doit ainsi se traduire : « Au reste, comme il serait difficile de porter les présentes lettres dans tous les lieux où il serait besoin de les produire, nous voulons qu'aux copies, MÊME IMPRIMÉES, des présentes lettres, pourvu que ces copies soient authentiquées par la signature d'un notaire ou d'un secrétaire de l'hôpital et par le sceau de l'ordre, il soit accordé, en jugement ou hors jugement, la même créance qu'à l'original. » Cela est tellement extraordinaire qu'il faut rapporter textuellement les paroles qu'on met dans la bouche du pape : *Cæterum, quia difficile foret præsentes litteras ad quæcumque loca ad quæ opus fuerit deferri, volumus præsentium transumptis,* ETIAM IMPRESSIS, *manu notarii et secretarii prædicti hospitalis, ac sigillo dicti magistri pro tempore existentis, munitis, eandem fidem in judicio et extra adhiberi quæ præsentibus exhibitis vel ostensis ubique gentium et locorum adhiberetur.* Qui se serait attendu à voir l'existence d'exemplaires imprimés prévue dans une bulle de l'année 1372? La bulle, il est vrai, a été expédiée d'Avignon, et, depuis les récentes découvertes de M. l'abbé Requin, nous savons que, dans cette ville, des tentatives

[1] *Recueil de Tousard*, I, 63.

d'impression furent faites au cours de l'année 1444, c'est-à-dire longtemps avant la date des plus anciens livres imprimés dont il nous est parvenu des exemplaires; il n'en faut pas moins reconnaître que le faussaire a mis le comble à ses maladresses en faisant prévoir au pape, dès l'année 1372, que les religieux de l'ordre du Saint-Esprit pourraient avoir un jour besoin de produire en justice des exemplaires imprimés du privilège qui leur était accordé.

Je ne pousserai pas plus loin l'examen des actes suspects qui sont entrés dans le recueil de Tousard. Il convient cependant d'ajouter une observation qui vient encore à l'appui de la thèse soutenue dans les pages précédentes.

D'anciennes nomenclatures des maisons de l'ordre du Saint-Esprit nous ont été transmises par des bulles dont la sincérité est à l'abri de tout soupçon, notamment par celles d'Innocent III du 23 avril 1198[1], d'Honorius III du 7 avril 1225[2], d'Alexandre IV du 12 juin 1256[3], de Nicolas IV du 21 juin 1291[4], de Boniface VIII du 28 juillet 1294[5], et de Clément VI du 4 juillet 1343[6]. Dans aucune de ces bulles il n'est parlé d'une foule de maisons françaises que mentionnent avec une remarquable complaisance les prétendues bulles d'Honorius III et de Grégoire XI, et auxquelles se rapportent les prétendus actes de l'administration de Jean Monette. En fait d'établissements français, on n'y voit figurer que des hôpitaux situés en Bourgogne ou en Lorraine et dans les provinces ecclésiastiques de Narbonne, d'Auch, de Bordeaux, de Bourges, d'Arles, peut-être d'Aix, et de Vienne. D'un tel silence je suis porté à conclure que, pendant le cours du XIIIe et du XIVe siècle, l'ordre du Saint-Esprit n'avait point de dépendances et n'exerçait point d'action directe dans l'Île-de-France, la Touraine, l'Anjou, la Normandie et la Bretagne, comme l'a cru M. l'abbé Brune, et comme on serait fatalement conduit à l'admettre si l'on acceptait l'ensemble des documents produits par Tousard.

Des arguments d'une autre nature viendront, je n'en doute pas, s'ajouter à ceux que j'ai donnés pour rejeter les actes dont j'ai dû discuter les caractères et la valeur. Il suffira d'étudier l'histoire de chacun

[1] Potthast, n° 23.

[2] Potthast, n° 7394, à la date du 8 avril 1225. La seule édition que nous possédions de cette bulle est dans le *Recueil de Tousard*; elle porte la date : « VII idus aprilis. »

[3] Potthast, n° 16412.

[4] Potthast, n° 23709.

[5] *Recueil de Tousard*, I, 40. Cette bulle de Boniface VIII n'a point été relevée à sa date dans les *Regesta* de Potthast.

[6] *Recueil de Tousard*, I, 55.

des établissements visés dans ces actes pour se convaincre qu'à l'origine ils jouissaient d'une indépendance absolue, que beaucoup d'entre eux n'existaient même pas au moment où nous les voyons figurer dans les textes du recueil de Tousard, et que, s'ils ont été rattachés à l'ordre du Saint-Esprit, le rattachement date d'une époque relativement moderne, n'a été obtenu que par des procédés frauduleux et a été vivement contesté par les parties intéressées.

J'en ai fait l'expérience sur plusieurs cas. Ainsi, l'hôpital du Saint-Esprit de Paris a été fondé au commencement de l'année 1363; les actes de fondation ne font allusion à aucun établissement antérieur et ne mentionnent pas même l'ordre du Saint-Esprit. La tradition parisienne était parfaitement d'accord avec les textes des archives, quand tout à coup l'on vit apparaître les pièces de l'ordre du Saint-Esprit que Tousard a publiées en 1723. La collection renferme deux articles relatifs à l'hôpital du Saint-Esprit de Paris, le procès-verbal d'une visite faite en 1288 par Jean Monette : *Vidimus ac visitavimus domum Sancti Spiritus conventualem ac hospitalariam infantium expositorum Lutetiæ Parisiorum, in qua regularitas et hospitalitas accurate observatur; cujus ac malederiarum seu leprosariarum de Pentino [et] Fontenayo, ab ipsa domo dependentium, impensas vidimus, examinavimus ac recognovimus in usum pauperum reflectavisse*[1]; et une phrase du privilège de Grégoire XI, en 1372 : *domum conventualem cum hospitali infantium expositorum Lutetiæ Parisiorum*[2]. L'abbé Lebeuf, qui n'avait aucune raison de suspecter ces textes, essaya de les concilier avec la tradition et le témoignage des documents parisiens. « L'hôpital du Saint-Esprit, dit-il, passe communément pour avoir été fondé vers l'an 1362; mais, suivant le Pouillé de l'ordre du Saint-Esprit[3], il se trouverait avoir existé avant l'an 1288. Peut-être y a-t-il eu deux maisons de ce nom[4]. » Il est inutile de recourir à cette hypothèse, du moment que le procès-verbal de 1288 est reconnu pour un acte apocryphe.

L'hôpital du Saint-Esprit de Rouen, dont M. Charles de Beaurepaire a esquissé l'histoire[5], n'a été fondé qu'en 1478. Cette date, qui est parfaitement établie, réduit à néant les actes du recueil de Tousard qui nous montrent la maison et hôpital du Saint-Esprit de la cité de Rouen

(1) *Recueil de Tousard*, II, 371.

(2) *Ibid.*, I, 65, col. 2.

(3) L'abbé Lebeuf a en vue le *Pouillé des biens, hôpitaux, maisons et revenus de l'ordre régulier du Saint-Esprit de Montpellier*. Paris, s. d., in-8°. Bibl. nat., Ll. 12, 7. — Ce pouillé se trouve dans le *Recueil de Tousard*, II, 432.

(4) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, p. 150.

(5) *Bulletin de la Comm. des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1882, t. V, p. 458.

visitée en 1288 par Jean Monette[1], le gouverneur de cet hôpital assistant en 1312 à un chapitre général célébré à Aurai[2] et le pape Grégoire XI confirmant, en 1372, à l'ordre du Saint-Esprit la possession de *domus et hospitale Sancti Spiritus Rothomagensis*[3].

L'Hôtel-Dieu de Valognes était de création encore plus récente que l'hôpital du Saint-Esprit de Rouen. Dans les documents locaux, rien ne laisse supposer qu'il ait existé à Valognes un établissement hospitalier avant la fin du XVe siècle, époque à laquelle Jeanne de France, veuve de l'amiral Louis, bâtard de Bourbon, donna un terrain pour édifier l'hôpital et maison Dieu qu'avait entrepris de fonder son chapelain Jean Le Nepveu, prêtre et bourgeois de Valognes. L'acte de fondation, daté du 28 janvier 1499 (vieux style), ne fait pas la moindre allusion à une institution antérieure. La fondatrice y déclare expressément que « son plaisir et volonté est de donner et aumosner, pour fonder, construire et édifier ledit hospital et maison Dieu, le nombre d'une acre ou environ de sa terre et clos du Gisors, sur laquelle dite terre sera fait, construit et édifié l'église, hospital, cimetière, et ce qui au surplus se pourra construire et édifier. » Et cependant, s'il fallait ajouter foi à la bulle d'Honorius III du 23 novembre 1219, le *xenodochium Sancti Spiritus de Valloniis*[4] aurait existé dès le commencement du XIIIe siècle, et, si le procès-verbal des visites de 1288-1289 méritait quelque confiance, les comptes de cette maison (*domus hospitalaria Sancti Spiritus de Valloniis*[5]) auraient alors passé sous les yeux de ce frère Jean Monette dont le nom revient si souvent dans le recueil de Tousard. Ajoutons que le même procès-verbal de 1288-1289 est la seule pièce que le procureur général de l'ordre produisit en 1716 au Grand Conseil pour se faire mettre en possession de la maison hospitalière du Saint-Esprit de Valognes, et, suivant les termes de l'arrêt « pour y rétablir et entretenir la régularité et l'hospitalité, conformément à l'institut dudit ordre et aux actes de visite de frère Jean Monette de 1288 et 1289 ».

L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Coutances présente des particularités analogues. Cette maison était une institution d'un caractère très remarquable, dont l'origine et l'organisation sont bien connues, grâce à six chartes du commencement du XIIIe siècle, que les Bénédictins ont insérées dans le *Gallia christiana*[6]. Le fondateur, Hugues de Morville, avait entendu en faire un établissement diocésain, et non pas local; placée

[1] « Visitavimus domum et hospitale Sancti Spiritus in civitate Rothomagensi. » *Rec. de Tousard*, II, 371, col. 1.

[2] *Ibid.*, II, 377, col. 1.

[3] *Recueil de Tousard*, I, 65, col. 2.

[4] *Ibid.*, I, 16.

[5] *Ibid.*, II, 371, col. 1.

[6] T. XI, Instr., col. 253-258.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sous l'invocation du Saint-Esprit, de Notre-Dame, des apôtres saint Jacques et saint Jean et de saint Antoine, elle avait pris naissance en 1209, c'est-à-dire à l'époque où les hôpitaux du Saint-Esprit, récemment ouverts à Montpellier et à Rome, commençaient à briller du plus vif éclat. Mais rien n'indique qu'on ait voulu, pendant le moyen âge, la rattacher à l'ordre dont le chef-lieu fut d'abord à Montpellier, puis à Rome.

La prétention d'englober l'Hôtel-Dieu de Coutances parmi les dépendances de l'ordre du Saint-Esprit ne se manifeste que dans les actes dont je crois avoir démontré la fausseté par des arguments étrangers à l'histoire particulière de la maison qui est en cause : la bulle d'Honorius III, du 23 novembre 1219[1]; le procès-verbal des visites de 1288[2]; les délibérations capitulaires de 1308[3] et 1312[4], et une quittance de 1315[5].

Ce fut de ces actes que l'on essaya de se prévaloir au XVIIe et au XVIIIe siècle pour revendiquer la possession de l'Hôtel-Dieu de Coutances au profit de l'ordre du Saint-Esprit. Mais une telle prétention rencontra une énergique résistance de la part de l'évêque de Coutances. Il s'ensuivit de longs procès, au cours desquels furent publiés de curieux factums, dont les plus importants sont deux mémoires adressés « au Roy et à nos seigneurs de son conseil », le premier en 1733, au nom du cardinal de Polignac, grand maître de l'ordre régulier du Saint-Esprit de Montpellier[6], le second en 1734, au nom de l'évêque de Coutances, Léonor Gouyon de Matignon[7].

Je suis persuadé qu'on arriverait à des constatations du même genre pour beaucoup d'autres établissements hospitaliers, dont les archives se trouveraient en contradiction avec les énonciations contenues dans les documents que Tousard a mis au jour, et que M. l'abbé Brune a acceptés sans la moindre hésitation. A ceux qui voudraient entreprendre cet examen de détail, je recommande particulièrement les maisons qu'on a présentées comme des filles de la commanderie d'Aurai, com-

[1] « Domos, capellas, hospitalia, ecclesias sub invocatione Sancti Spiritus... de Constantiis. » *Rec. de Tousard*, I, 16.

[2] « Vidimus visitavimusque domum Dei nostræ collationi seu prioratum hospitalarium conventualem Sancti Spiritus in Constantiensi civitate. » *Ibid.*, II, 370.

[3] « Priores domorum hospitalariarum de Constantiis... » *Ibid.*, II, 376.

[4] « Frater Mornac, domus hospitalis Sancti Spiritus Constantiensis prior, rector ac administrator... » *Rec. de Tousard*, II, 377.

[5] Pro fratre Petro Mornac, Constantiensi priore... » *Ibid.*, II, 378.

[6] Paris, 1733. In-folio de 43 pages. Bibl. nat., série des factums in-folio, n° 14992.

[7] Paris, 1734. In-folio de 43 pages. Bibl. nat., série des factums in-folio, n° 4202.

manderie dont l'histoire me paraît très suspecte et dont le nom même affecte une forme assez étrange dans les anciens documents réunis par Tousard. Aurai y figure une dizaine de fois, et toujours sous une dénomination qui suppose le nom AUREACUM ou AURAICUM : *Aureacensis præceptoria*, en 1219[1]; *Sanctus Spiritus Aureacensis*, en 1288, 1308, 1312, 1315, 1318 et 1319[2]; *Sanctus Spiritus Auraicensis*, en 1372[3]; *civitas Aureacensis*, en 1454[4].

Cette forme AUREACUM ou AURAICUM ne se rencontre pas dans les exemples que M. Rosenzweig a réunis à l'article AURAY, dans son *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*[5], et qu'il a empruntés à des textes du XIe au XVe siècle : *Castrum Alrae* (1069), *Alrai* (1168), *Aurai* (1178), *Elraium* (1241), *Elrayum* (1280), *Aurray* (1282), *Elray alias Aurey* (1309), *Alraium* (1377), *Alroy* (1383), *Auroy*, *Aulray* (1429).

L'omission du nom d'Aurai dans les bulles authentiques d'Innocent III, d'Honorius III, d'Alexandre IV, de Nicolas IV, de Boniface VIII et de Clément VI, qui ont été indiquées plus haut, nous autorise à douter que l'ordre du Saint-Esprit ait eu une dépendance dans la ville d'Aurai, au cours du XIIIe et du XIVe siècle. La première mention que j'en trouve, en dehors des actes dont je crois avoir démontré la fausseté, est fournie par une sentence que le pape Nicolas V confirma le 30 septembre 1454, et dans laquelle la dernière dépendance de la commanderie du Saint-Esprit de Montpellier est ainsi indiquée : *Item domum in civitate Aureacensi cum omnibus pertinentiis suis*[6]. Encore dois-je ajouter que, par suite de l'emploi du mot *civitas* et de la forme *Aureacum*, l'authenticité de cette sentence, ou du moins de l'article concernant Aurai, est loin d'être à l'abri du soupçon.

Je considère donc comme non avenu tout ce que le livre de M. l'abbé Brune contient sur les prétendus rapports de l'ordre du Saint-Esprit avec divers établissements hospitaliers de l'Île-de-France, de la Normandie, de la Bretagne, et de quelques petites provinces de la même région.

Je ne saurais davantage admettre les hypothèses que l'auteur a développées[7] sur les relations de l'ordre du Saint-Esprit avec celui des frères pontifes, si tant est qu'il ait existé un ordre des frères pontifes, question trop compliquée pour être examinée incidemment. Le seul témoignage positif qui soit invoqué à l'appui de ces hypothèses se réduit à un ar-

(1) *Recueil de Tousard*, I, 16.
(2) *Ibid.*, II, 370, 376, 377, 378 et 379.
(3) *Ibid.*, I, 65.
(4) *Recueil de Tousard*, I, 81.
(5) P. 4.
(6) *Ibid.*, I, 81.
(7) P. 179-185.

ticle des prétendues visites faites en 1288 par Jean Monette[1]. Avouons que c'est là un argument de mince valeur.

Il reste à rechercher dans quel intérêt et à quelle époque ont été commises les supercheries dont j'ai essayé de démontrer la nature et l'étendue. Ici, les preuves formelles font défaut; mais tout porte à croire que les faux datent du règne de Louis XIII; ils sont, en effet, antérieurs à l'expédition d'une bulle d'Urbain VIII, du 9 mai 1625[2], qui a été calquée en grande partie sur la prétendue bulle de Grégoire XI, du 12 août 1372, à moins que la bulle d'Urbain VIII ne soit elle-même l'œuvre du faussaire.

Dans tous les cas, les actes incriminés devaient exister en 1630. Tousard dit en avoir copié plusieurs dans un recueil qui portait à la Bibliothèque du roi la cote E. 2177[3]. Or le recueil qui du temps de Tousard portait à la Bibliothèque du roi la cote E. 2177 était un volume que le catalogue dressé par Clément à la fin du XVIIe siècle mentionne en ces termes : *Bullarium totius ordinis et militiæ Sancti Spiritus* (*apud Montem Pessulanum*) *sub regula Sancti Augustini*. Parisiis, Lud. Sevestre, 1630, in-4°[4]. Je n'ai malheureusement pas pu consulter ce volume ; il avait déjà disparu en 1753, quand fut imprimé le tome du Catalogue consacré au Droit canon, c'est-à-dire à la division E.

Quant à la fabrication, ou du moins la préparation des faux, je n'hésite pas à y voir la main d'un certain Olivier de La Trau, sieur de La Terrade, qui, après avoir surpris la bonne foi de Marie de Médicis, de Louis XIII et d'Urbain VIII, réussit à se faire conférer plus ou moins régulièrement le titre de général de l'ordre du Saint-Esprit en deçà les monts.

Ce qui peut donner une idée de l'audace de cet aventurier, ce sont les deux lettres qu'il trouva moyen de faire écrire au nom du roi, le 30 septembre et le 20 octobre 1624, à M. de Béthune, ambassadeur

(1) *Recueil de Tousard*, II, 372.

(2) *Ibid.*, I, 152.

(3) « Ex transumpto ordinis authentico in Regis bibliotheca asservato, numero 2177, sub littera E. » Tousard, I, 62. — Le même recueil est assez fréquemment cité par Tousard; voir I, 1, 12, 22, 29, 30, 40, 43, 47, 48, 51, 53, 55, 59, 73, 76, 85, 87, 91, 99, 110, 113, 119, 131, 133, 134, 135, 140, 143, 145, 146 et 171. La pièce la plus récente que ce recueil ait fournie à Tousard (I, 171) est une lettre d'Innocent X, du 2 février 1644; ce qui prouve qu'au recueil publié en 1630 on avait dû annexer, après coup, des pièces un peu plus modernes.

(4) Ce Bullaire est mentionné, avec la date de 1631, dans le *Catalogus materiarum insignium*, de dom Jacques Loyau (bibliographie manuscrite conservée au dép^t des imprimés de la Bibl. nat.). Il ne figure pas dans la *Bibliothèque historique de la France*, du père Le Long.

de Sa Majesté Très Chrétienne près du Saint-Siège[1]. Voici la seconde de ces lettres :

Monsieur de Béthune,

J'ay commandé qu'il vous fût envoyé, après le placet du sieur de La Terrade, général de l'ordre du Sainct-Esprit de Montpellier, les originaux des bules des papes Innocent trois, Honoré trois, Grégoire onze, comjontement avec le tiltre primordial de la fondation de la commanderie généralle et archi-hospital du Sainct-Esprit, qui est le premier de toute la chrestienté, comme je vous l'ay mandé, et indépendant de tout autre, avec les actes d'improbation et désaveu, tant par les grands maistres que par les religieux de Montpellier, pour et contre les bulles que le commandeur de Sainct Marie en Saxe auroit couvertement obtenu au préjudice de mes droits et ceux de mon royaume.

Ce que j'ay à vous faire sçavoir, c'est que, sur le rapport qui m'a esté fait des susdits originaux en forme valable et bonne, je les ay approuvé dans mon conseil, comme fondés sur la justice, et ne tendantz à autre fin que pour destruire la pernicieuse occupation dudit commandeur de Saincte Marie en Saxe.

Je veux croire que le pape en aura le mesme sentiment; neantmoings, s'il arrivoit que Sa Saincteté, pour ne vouloir pas estre bien informé, en conceut autre opinion et qu'elle voulût refuser les bulles audit sieur de La Terrade, en qualité de général de tout l'ordre en deçà les monts, avecques pleine aucthorité et juredition, pour continuer à favoriser le commandeur de Saincte Marie dans ses injustes prétentions, je désire que vous faciez tous vos offices en mon nom et déclariez qu'une telle résolution ne pourroit estre prise sans que j'en demerasse offencé.

Je vous ay bien voulu faire ceste lettre pour vous dire que vous ayez l'œil ouvert et teniez la main que ledit commandeur de Saxe, qui originairement doibt dépendre de celuy de Montpellier, aye doreenavant son pouvoir restraint à l'Italie, Sicile, Hongrie et Angleterre, sans l'étendre ny venir sur les terres de mon obéissance, et celles en deça les monts, non obstant que des papes, de leur propre mouvement, ayent décidé le contraire, ce que je veux ignorer et remédier aux inconvénientz, lorsque l'occasion s'en présente.

Conduisez vous en cest affaire avec tant plus de vigueur que vous pouvez juger les conséquences qui en peuvent arriver; et ledit sieur de La Terrade se passera de bulles si elles ne sont telles que je vous dis, et en jouira sans icelles.

Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Béthune, vous avoir en sa saincte garde.

Escrit à Sainct-Germain-en-Laye, le xxe jour d'octobre 1624.

LOUIS. PHELYPEAUX.

A Monsieur de Béthune, chevalier de mes ordres, conseiller en mon conseil d'Estat et mon ambassadeur extraordinaire à Rome[2].

Ne pourrait-on pas même se demander si de telles lettres ont été réellement expédiées, et si les termes n'en ont pas été imaginés par La Terrade lui-même ou par un de ses complices? Ce qui n'est pas fait pour nous rassurer sur l'authenticité de ces pièces, c'est la précaution

[1] *Recueil de Tousard*, II, 43 et 44. — [2] J'ai copié cette lettre sur l'original.

qu'on prit en 1717 d'en déposer les originaux entre les mains de maître Morand, notaire au Châtelet de Paris[1].

J'ai eu la curiosité de voir les lettres originales dans l'étude du successeur de maître Morand, qui me les a très gracieusement communiquées, et je dois avouer que l'aspect des documents ne m'a point paru de nature à dissiper les soupçons.

L'histoire des faux dont la responsabilité doit retomber sur La Terrade m'entraînerait trop loin. Il faudrait, pour en donner une idée, discuter, page à page, le petit volume qu'il publia en 1629 sous le titre de « Discours de l'ordre, milice et religion du Saint-Esprit, dédié à la royne mère du roy, restauratrice dudit ordre, contenant une briefve description de l'establissement dudit ordre[2]. » C'est là que sont entassées les fables les plus invraisemblables qu'on avait imaginées pour faire honneur à sainte Marthe de la fondation de l'ordre du Saint-Esprit, dont saint Lazare aurait été le premier grand maître, assertions qui ne se réfutent pas, comme l'a très bien dit M. Germain, l'historien de la ville de Montpellier[3]. C'est là que nous trouvons invoquée la bulle qui aurait été accordée au même ordre par le pape Jean III, vers l'année 560. C'est là que, pour flatter la reine Marie de Médicis, l'auteur décrit un sceau de l'ordre, qu'il avait mis le 3 août 1629 sous les yeux de cette princesse, et sur lequel étaient figurées les armes des Médicis et celles de la maison de France, avec les légendes : LEON DE MEDICIS PAPE DIXIESME, RESTAURATEUR, et FRANÇOIS PREMIER ROY DE FRANCE, FONDATEUR DE L'ORDRE. C'est là qu'est textuellement rapporté un diplôme rédigé en espagnol, daté du 15 novembre 1030, par lequel « Fernando, par la gracia de Dios rey de Castilla, de Leon y Gallicia y provincias de Portugal, señor de las Viscayas, » donne une commanderie de Saint-Jacques aux filles du Saint-Esprit de l'ordre des religieuses de Sainte-Anne de la cité de Salamanque C'est là que sont consignés des détails sur un chapitre général que le grand

[1] *Recueil de Tousard*, II, 44. Ce dépôt fut fait par Pierre Rousseau, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, cousin de feu messire Jacques de Basoches, évêque de Césarée, comme porte l'acte de dépôt. — Une commission du Grand Conseil, du 22 mai 1669, a été expédiée à la requête de Bonaventure Rousseau de Basoches, évêque de Césarée, chef général de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier. Voir *Recueil de Tousard*, II, 99.

[2] Classé à la Bibliothèque nationale sous la cote Ll¹² 3. Il y en a à la Réserve un exemplaire orné d'une belle reliure en maroquin rouge, dont les plats sont fleurdelisés; c'est peut-être l'exemplaire offert à la reine.

[3] *De la charité publique et hospitalière à Montpellier au moyen âge*, p. 22, note. (Montpellier, 1859, in-4°; extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*.)

maître de l'ordre aurait rassemblé à Montpellier le 13 juin 1032, à la requête d'Anthoine Perez, son vicaire général et official, et de Jean de Rochefort, chevalier et grand prieur de l'ordre en la province de Guyenne.

Un autre opuscule de La Terrade, intitulé « Bref discours sur la différence des croix d'or des chevaliers des deux ordres du roy et des chevaliers hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit[1] », nous offre un acte de ce prétendu chapitre général du 13 juin 1032 qui aurait réglé dans les moindres détails la figure de la croix affectée aux chevaliers hospitaliers. J'en transcris seulement quelques lignes, d'après lesquelles on verra jusqu'à quel point le faussaire ignorait les usages et la langue du XIe siècle :

Item quod predicta crux aurea duodecim habere debet cornua, quorum octo in octo angulis erunt rotunda, et cetera quatuor tanquam quatuor radii solis acuta, et in unaquaque parte quatuor radiorum apparebit una flamma rubea, et in unaquaque parte crucis apparebit figura Spiritus Sancti sub columbe specie, summitate alarum suarum, rostri et caude attingentis extremitates quatuor cordium cerulei coloris in dicta cruce depictorum[2]...

Le critique qui voudrait étudier à fond la question des faux commis ou suggérés par La Terrade devrait surtout employer ce Bullaire de l'année 1630 qui a été signalé un peu plus haut. Il y trouverait des pièces apocryphes que Tousard a jugé prudent de ne pas comprendre dans le recueil publié en 1723. Telle est, entre autres, une bulle adressée le 30 août 1372 par le pape Grégoire XI : *Berengario Gironi, generali et magno magistro archihospitalis Sancti Spiritus, sub regula Sancti Augustini, et totius ecclesie universe archihospitalario.* Dès l'année 1649, le père Pierre Saulnier[3] en a démontré la fausseté par des arguments qui ne souffrent pas de réplique. Il est à remarquer que l'auteur de cette bulle a commis dans le compte des années du pontificat de Grégoire XI l'erreur que j'ai signalée un peu plus haut, en discutant une autre bulle du même pape. Il a considéré comme appartenant à la troisième année du pontificat le 30 août 1372 qui s'est trouvé compris dans la deuxième.

[1] Paris, 1629. In-4° de 8 pages. A la Bibliothèque nationale, sous la cote Ll[12] 2.

[2] Ce sont, je crois, les constitutions de ce prétendu chapitre général de l'année 1032 que Fontette indique avec la date 1302 dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*, tome III, p. 703, n° 40378, en les signalant comme « fausses et supposées ».

[3] *De capite sacri ordinis Sancti Spiritus dissertatio* (Lugduni, 1649, in-4°), p. 224-228. Le P. Saulnier dit avoir trouvé la pièce dans « quidam liber Parisiis impressus, ex typographia Ludovici Serverti, vico Mori, anno 1630, intitulatus : *Bullarium ordinis militiæ et religionis Sancti Spiritus.* »

Malgré tous ces faux, ou plutôt peut-être grâce à ces faux, La Terrade semble avoir tiré un fructueux parti du titre de général de l'ordre du Saint-Esprit en deçà des monts, qu'il avait réussi à se faire conférer. En cette qualité, et sous prétexte de rétablir des hôpitaux ruinés, il revendiqua les revenus d'un assez grand nombre d'établissements charitables, qu'il voulait consacrer à la dotation d'un prétendu ordre de chevalerie.

M. l'abbé Brune [1] ne s'est pas mépris sur le caractère de La Terrade; il a qualifié comme elles le méritaient les intrigues auxquelles il se livra avec une rare impudence et qu'il expia, semble-t-il, par une détention de plus de treize années au Fort-l'Évêque et à la Bastille [2]. L'auteur de l'*Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit* aurait sans doute porté sur La Terrade un jugement encore plus sévère s'il avait reconnu que, pour augmenter son influence et ses moyens d'action, ce général de l'ordre du Saint-Esprit en deçà des monts avait fabriqué ou fait fabriquer une série d'anciens titres qui devaient fausser sur des points essentiels les annales du véritable ordre hospitalier du Saint-Esprit et induire en erreur quelques-uns des meilleurs historiens de la charité en France.

Il importait de mettre en garde contre l'emploi de documents qui ne méritent aucune confiance. Voilà pourquoi j'ai cru devoir en signaler la fausseté, à l'occasion d'un ouvrage consciencieux et habilement composé, dont l'auteur n'a eu qu'un tort, celui de trop s'en rapporter à ses devanciers et d'accepter des témoignages que la saine critique oblige de récuser. On peut d'ailleurs laisser de côté ces témoignages compromettants. Nous n'en avons pas besoin pour apprécier et admirer une vieille institution charitable, que M. l'abbé Brune a justement glorifiée, puisqu'elle peut, par certains côtés, se comparer aux immortelles fondations de saint Vincent de Paul.

Léopold DELISLE.

[1] P. 293-296. — [2] *Bibliothèque historique de la France*, éd. Fontette, t. III, p. 703, n° 40379.

Nos adieux à la vieille Sorbonne, par Oct. Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris. Paris, Hachette, 1893.

La Sorbonne de Richelieu va bientôt disparaître; ces antiques murs qui ont entendu Gondi et Bossuet soutenant leurs thèses, Condé argumentant, Arnauld condamné, qui, plus tard, ont vu Turgot et Morellet, et plus tard encore ont retenti de la parole éloquente de Cousin, Guizot et Villemain, qui ont ainsi participé au génie de plusieurs âges, à la tradition théologique du XVIIe siècle, à l'esprit philosophique du XVIIIe, aux traditions libérales de l'Université moderne, ces vieux murs vont succomber sous les coups des démolisseurs. Un si grand changement ne va pas sans regrets : de vieilles habitudes vont être brisées; de grands sacrifices d'argent ont été faits et l'on se demande si ces sacrifices seront suffisamment compensés par les bénéfices de l'avenir. Rien de plus naturel, de plus légitime que ces regrets et que ces craintes. Cependant, si quelque chose peut consoler en cette circonstance les amis du passé, c'est que ce que nous appelons aujourd'hui la vieille Sorbonne a été dans son temps, il y a deux siècles et demi, une nouvelle Sorbonne, qu'elle en a remplacé une autre plus ancienne, de la même manière qu'elle va être remplacée à son tour. A cette époque aussi, en 1627, il fut fait table rase de toutes les constructions antérieures; la maison de Robert de Sorbon cessa d'exister, et il ne resta plus que le nom du fondateur. Dans ce temps aussi, il s'éleva des plaintes et des regrets. Les anciens demandaient « qu'on les laissât en état, de peur que l'affluence des commodités n'y fit relâcher l'ancienne discipline ». La question financière fut aussi un sujet de difficultés et de plaintes. La société de Sorbonne fut obérée pour de longues années. Un *factum* de 1671, quarante ans après, faisait ainsi le bilan de cette affaire : « 29 ans de procès, une transaction, deux compromis, l'un prorogé six fois, l'autre trois, une sentence arbitrale, six procès-verbaux de visitation ou d'extinction, dix arrêts! N'en verrons-nous point la fin? » Ces plaintes et ces difficultés, qu'on rencontre dès l'origine, n'arrêtèrent point le cardinal. Il voulait avoir sa Sorbonne. À des temps nouveaux il sentait qu'il fallait des monuments nouveaux. La même nécessité qui a fait naître la Sorbonne de Richelieu va la faire aujourd'hui disparaître. Il faut en prendre son parti.

Il y a d'ailleurs une équivoque dans ces mots de vieille et de nou-

velle Sorbonne. Il semble qu'en détruisant des monuments on détruise en même temps des traditions; mais il y a plus de cent ans que ces traditions ont cessé d'exister. En réalité, depuis la Révolution, depuis 1789, la vieille Sorbonne a vécu. Il n'est plus resté que des bâtiments; quant à l'esprit qui animait ces bâtiments, il y a longtemps qu'il s'est évanoui. Depuis 1821, époque où les anciens bâtiments ont été attribués à l'Université moderne, c'est une Sorbonne nouvelle qui habite la Sorbonne antique; et quoi d'étonnant qu'il n'y ait point accommodation entre l'une et l'autre? En réalité, l'ancienne Sorbonne n'avait pas été créée pour l'enseignement; c'était, suivant l'expression du temps de Robert de Sorbon, une *hôtellerie*. Il fallut donc que les Facultés nouvelles et l'administration académique se casassent tant bien que mal dans cette hôtellerie. Encore, pendant quelques années, les besoins nouveaux étant modestes et circonscrits, il n'y eut pas trop de contradiction entre ces besoins et ce milieu. Mais, depuis ces vingt dernières années, pendant lesquelles l'enseignement supérieur a pris un si large essor, comment eût-on pu continuer à se mouvoir dans ce cercle étroit? La Faculté des lettres, qui comptait autrefois dix à douze cours, en a aujourd'hui quarante. L'École des hautes études a été créée. Les examens sont décuplés. Dans les sciences, les travaux de laboratoire ont pris de plus en plus d'extension; nombre de sciences nouvelles se sont introduites. Bien loin de reprocher à l'esprit libéral moderne l'abus du nivellement en cette circonstance, il faut au contraire lui faire honneur d'avoir, pendant soixante-dix ans, consenti à vivre dans ce tombeau si peu fait pour l'extension et le progrès des lettres et des sciences. Jusqu'à quel point les constructions de Richelieu eussent-elles pu être rajeunies et encadrées dans la Sorbonne nouvelle, c'est une question architecturale sur laquelle nous ne sommes point compétent, et que nous laisserons discuter à d'autres qu'à nous.

Quoi qu'il en soit, et quelque opinion qu'on professe sur la nécessité d'un nouveau palais sorbonique, ce qui n'est pas douteux, c'est que personne ne voit sans tristesse s'évanouir un passé glorieux; c'est qu'avant la chute définitive des derniers débris de l'antique édifice, il était urgent de recueillir sur son histoire, son passé, ses appropriations diverses, tous les renseignements que l'on peut encore contrôler sur les lieux mêmes. Il était donc à propos de faire, non pas une histoire de la Sorbonne, mais un tableau rapide, accompagné de textes, de pièces précises et authentiques, de planches et de figures, qui nous permît de toucher au doigt la vie du monument qui bientôt ne sera plus. Ce travail vient d'être exécuté de la manière la plus heureuse et la plus intéressante

par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; et il a donné à son ouvrage un titre qui en explique le véritable sens : *Nos adieux à la vieille Sorbonne*. Il a voulu nous donner, non un mémoire d'érudit, mais un récit rapide et saisissant dans lequel il a recueilli tous les faits intéressants de l'ancienne vie universitaire; savamment documenté, comme on dit aujourd'hui, son livre est cependant avant tout une œuvre de sentiment. Ce sont des adieux à ces murs où il a habité pendant tant d'années, et où nous professons nous-même depuis plus longtemps encore. Qu'il ait pu, accablé comme il l'est par les fonctions administratives, trouver le loisir et la force de compulser tant d'ouvrages, tant de pièces diverses, tant de manuscrits, pour en dégager la vie et l'âme, c'est ce qu'on ne saurait trop admirer. Il n'a pas pris sur sa vie administrative; mais il nous dit qu'il a pâli de longues heures, avant le commencement du travail de la journée, à fouiller ces documents poudreux qui, depuis un siècle, dormaient dans nos Archives nationales, sans avoir jamais peut-être été ouverts. C'étaient les registres de la maison de Sorbonne. Ces registres sont au nombre de quatre : le *registre de la caisse*, document de comptabilité, représentant l'encaissement et la sortie des fonds : il en reste une collection portant sur une centaine d'années; le *registre des comptes*, contenant les comptes rendus annuels de l'administration; le *registre des proviseurs*, contenant les délibérations des Sorbonistes sur leurs intérêts matériels, pendant près de deux siècles; enfin la collection des *registres des prieurs* : « Celle-ci, nous dit M. Gréard, est de beaucoup la plus importante; elle touchait à toutes les affaires intellectuelles de la Sorbonne, études, examens, discipline; ce registre se compose de six volumes in-folio. » C'est de toutes ces sources, sans oublier les documents imprimés, que M. Gréard a extrait l'histoire savante dont nous ne pouvons rappeler ici que les principaux traits.

Quelques mots d'abord sur le fondateur de la première Sorbonne, celui dont le nom a subsisté et subsistera encore à travers tous les changements, Robert de Sorbon. M. Gréard, plus curieux encore des hommes que des choses, a soigneusement recueilli tous les traits que l'on a conservés de cette intéressante figure. De naissance modeste, quoique la légende en ait fait un frère de Louis IX, arrivé pauvre à Paris, il avait fait la plus brillante fortune, et il était devenu le favori et le chapelain de saint Louis. Il aimait, dit-on, la parure, car Joinville lui reproche de marcher plus brillamment vêtu que le roi. Il rompait des lances avec le même Joinville, et le roi le défendait contre le sénéchal. Robert de Sorbon se fait surtout connaître par les écrits qu'il a laissés, traités et sermons. Ces écrits sont d'une langue incorrecte et fruste, mais qui ne

manque pas de couleur, et un bon juge a dit « qu'une page sortie de sa main se reconnaîtrait entre mille ». Ses ouvrages sont solides et pratiques, disait Fleury, et ne tendaient qu'à l'utilité des âmes. Suivant l'usage de la chaire chrétienne, il fustigeait les mœurs du temps et en particulier le luxe des vêtements, oubliant un peu, comme la plupart des prédicateurs, de s'appliquer ses sermons à lui-même. Il mettait les pécheurs en scène, « grand escrimeur en ses propos, dit Pasquier, vif à la riposte, incisif et gai ». Il attaquait l'hypocrisie et avait horreur des chauves-souris qui, suivant l'heure, « montrent les pattes ou les ailes ». Sa malice était doublée de bonté. « J'ai entendu, disait-il, quelques-uns des plus grands pécheurs du monde, mais je n'en ai point entendu un seul que je n'aie aimé après sa confession cent fois plus qu'auparavant. » — « Que la bouche crie, dit-il ailleurs, mais que le cœur aime! » Le roi le déléguait à sa place pour recevoir les pauvres et, aux jours saints, pour leur laver les pieds. Il aimait, dans ses discours, employer des comparaisons tirées des habitudes de l'école. Il disait, par exemple, que nous serions examinés pour obtenir la licence d'entrer dans le paradis; qu'une fois refusé à cet examen, il n'y avait pas de recours pour une autre fois; que ni prière ni argent ne pouvaient faire annuler cet arrêt; que le jugement serait proclamé en pleine Université, c'est-à-dire devant le monde entier. « Enfin, dit M. Gréard, c'était un homme d'école jusque dans les moelles. Il rapporte tout à l'école : sentiments, idées, langage. A étudier ses écrits, on comprend que la fondation de la communauté des pauvres maîtres et étudiants en théologie, qui devait être l'honneur de son nom, ait été la pensée de sa vie. »

Tel fut le personnage qui contribua de ses deniers à la fondation du collège de Sorbonne et dont le nom est resté attaché à cet établissement. Maintenant, qu'était-ce que la Sorbonne? Il nous est difficile, dans nos habitudes actuelles, de nous en faire une idée. Ce n'était point une Faculté, et il ne faut point la confondre avec la Faculté de théologie, quoique celle-ci y tînt ses grandes assemblées; ce n'était point un collège dans le sens moderne du mot, c'est-à-dire un établissement d'enseignement secondaire; ce n'était point une congrégation religieuse, quoique ses membres fussent ecclésiastiques; c'était une maison d'étude et de travail qui fournissait le vivre et le couvert aux pauvres étudiants ou maîtres en théologie. Elle eut ce caractère jusqu'aux derniers temps, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution. L'abbé Morellet, qui fut un des derniers Sorbonistes, décrit ainsi les avantages de cette demeure : le principal était le logement : « Ajoutez-y, dit-il, une église, un jardin, des domestiques communs, une salle à manger, un salon chauffé aux frais

de la Société, les ustensiles du service, une riche bibliothèque, tous les moyens de travail. » C'était un établissement non pas laïque, mais séculier, ayant pour objet, nous dit M. Gréard, de restaurer les sciences théologiques en les sécularisant, en les arrachant au joug monastique, *ut ab omni lege monachalis voti libera videretur*, dit un des vieux historiens de la Sorbonne, en établissant enfin une noble émulation entre les séculiers et les religieux, *ut paribus armis æqualique conditione monachi secularesque magistri illa in arena decertarent*, dit le même auteur.

La société de Sorbonne se composait de trois sortes de membres : les bénéficiaires, les hôtes et les associés. Les bénéficiaires étaient de deux sortes : c'étaient, ou des étrangers qui faisaient un séjour passager dans la maison, séjour qui pouvait durer quelques mois ou même une année; ou bien des étudiants pauvres, nourris à la table commune. Ils étaient logés dans ce qu'on appelait la petite Sorbonne, *parva Sorbona*, en dehors de l'enceinte du collège, *extra ambitum collegii*, mais en communication avec la grande Sorbonne. Les hôtes et les associés formaient le fond de la maison. La différence était que les hôtes ne participaient point à l'administration; une fois licenciés, ils devaient céder la place, à moins qu'ils ne devinssent associés. On n'était admis qu'après examen. Cet examen consistait en une thèse que l'on appelait la *Robertine*. Pour s'y présenter, on devait être bachelier en théologie; on devait passer un certain stage comme hôte avant de devenir associé. Il fallait en outre fournir la preuve que l'on avait enseigné la philosophie. Après l'examen, la Société procédait à l'élection au scrutin secret et par trois votes séparés par quelques jours d'intervalle. Il y avait des associés honoraires et des associés payants. Les associés ne pouvaient prolonger leur séjour au delà de dix ans; mais le titre de *socius* était indélébile.

La société avait trois grands organes de vie : les charges, les conseils permanents et les assemblées. Les charges étaient toutes soumises à l'élection. C'étaient : le proviseur, qui embrassait l'ensemble des affaires et qui traitait avec le dehors; le prieur, qui gardait les clefs de la maison et qui veillait à la régularité des études et des examens; le procureur, qui avait le soin du temporel et du budget; le bibliothécaire et d'autres officiers secondaires. Les conseils permanents comprenaient : une sorte de conseil de famille dont la fonction consistait à surveiller l'application des coutumes et à rendre compte quatre fois par an de l'état moral de la société; un comité des finances, chargé de la vérification des comptes; un conseil de surveillance spécial pour les clercs et les domestiques, *clerici et servi*. Enfin, dans les assemblées se discutaient les intérêts communs. Elles étaient de deux sortes : assemblées particulières et

assemblées générales. Dans les unes se traitaient les affaires d'administration intérieure; dans les autres les affaires relatives à la discipline des études. Les assemblées générales avaient lieu quatre fois par an : *Omnes sumus socii laici æquales.*

Les règles de la maison établies par Robert de Sorbon étaient les suivantes : chacun avait sa chambre, ses effets, son mobilier; il pouvait recevoir à ses frais un ou deux clercs. La table fut d'abord commune, puis peu à peu on laissa à chacun le soin de pourvoir lui-même à sa subsistance, mais toujours dans la salle commune. La communauté fournissait la préparation des mets et le vin. Il fallait se rendre à la salle à manger au premier coup de cloche, sous peine de ne trouver à sa place qu'un morceau de pain. Dans certains cas, si l'on était malade, on pouvait prendre ses repas dans sa chambre ou recevoir un ami. Les étrangers ne devaient point séjourner dans le collège; les femmes n'y étaient point admises. Il y avait des fêtes intérieures dont l'occasion était ou la réception d'un associé ou les examens. En un mot, une vie douce et paisible, une noble confraternité, la sûreté et le loisir pour le travail, voilà ce qu'offrait la Sorbonne à ceux qu'elle recueillait dans son sein.

Quelles étaient maintenant les occupations de la maison? L'objet de la Sorbonne était double : il consistait à préparer à la prédication et à l'enseignement de la théologie. Les moyens étaient au nombre de trois : la lecture commentée de la Bible et du livre des *Sentences* de Pierre Lombard, la dispute et le sermon.

La lecture commentée avait lieu chaque jour et deux fois par jour. Il y avait deux sortes d'écoles : intérieures et extérieures. Les écoles extérieures (qui avaient lieu en dehors de la Sorbonne, là où était naguère la rue des Maçons, aujourd'hui rue Champollion) étaient publiques. La dispute et le sermon étaient réservés exclusivement aux maîtres et aux élèves de la maison. Il y avait dispute chaque semaine, tous les samedis. La dispute était dirigée par le maître des étudiants, élu pour l'année à cette charge. Il préparait les thèses à discuter et distribuait les sujets aux argumentants. Il conduisait les débats et ramenait la dispute à son objet. Le nombre des arguments et des répliques était fixé à huit, celui des conclusions à trois. Si l'un des combattants s'entêtait ou s'obstinait outre mesure, il était averti ou réduit au silence ou frappé d'une amende.

Par qui l'enseignement était-il donné? Les professeurs se recrutaient parmi les hôtes et les associés. Au nombre de ces professeurs on cite Guillaume de Saint-Amour, Odon de Douai, Gérard de Rheims. On professa d'abord gratuitement. Plus tard on reconnut nécessaire de rétribuer les professeurs; mais ils furent toujours choisis dans la commu-

nauté. La première chaire créée fut celle d'Ulric Géring en 1532 ; la rémunération était de 36 livres par an. Chaque maître écrivait ses notes qu'il léguait à ses successeurs. Il en résulta une série de commentaires d'une richesse considérable. Par cet enseignement théologique, la Sorbonne s'établit au premier rang dans cette science, et l'on put dire que « ce fut la Sorbonne qui avait remis la théologie dialectique dans son élévation et la controverse dans sa fermeté. » Bientôt six autres chaires furent créées, dont l'une de philosophie grecque, toutes les autres rentrant toujours dans le cercle de la théologie. On exigeait alors des théologiens un fort enseignement philosophique ; on exigeait aussi une bonne éducation littéraire. On n'entrait pas en théologie sans avoir passé par six ans d'études classiques. C'est à quoi répondait le petit collège de Calvi, annexé à la Sorbonne à l'endroit où est aujourd'hui l'église, et que l'on appelait aussi la *petite Sorbonne : Parva Sorbona fuit collegium grammaticis et rhetoricis attributum*. C'était le séminaire de la grande Sorbonne, qui était aussi appelée la mère de la petite. Au fronton du collège on lisait cette devise : *Sorbona parva minor, mater mihi Sorbona major*. Les études littéraires étaient la marque propre des Sorbonistes : « ils tournaient agréablement le vers latin, et citaient couramment Virgile, Ovide et Sénèque ; à la table commune, ils devisaient de littérature profane. »

Peu à peu l'autorité de la Sorbonne grandit tellement qu'elle devint en quelque sorte le chef-lieu de l'enseignement théologique. Parmi les épreuves exigées pour la licence, il y en avait une qui se passait nécessairement en Sorbonne et qu'on appelait la *Sorbonique*. Les théologiens de Paris en général prirent le nom de théologiens de la Sorbonne, et elle commença à être prise pour la Faculté tout entière, *Sorbona cœpit pro tota Facultate usurpari*, dit Launoy, l'historien de la maison de Navarre. Luther parle de la Sorbonne avec enthousiasme, comme de la plus célèbre et de la plus brillante école du monde. Il prétend y avoir vu plus de vingt mille étudiants : « Les théologiens, disait-il, ont à eux une rue tout entière, fermée de portes aux deux bouts. »

Tel fut l'éclat, telles furent l'autorité et l'illustration de la Sorbonne jusqu'au XVIIe siècle. Le cardinal de Richelieu entreprit de la rajeunir, de l'agrandir, de lui ouvrir des destinées nouvelles.

Il nous est facile de nous rendre compte du plan de la nouvelle Sorbonne créée par Richelieu, puisque c'est elle qui existe encore à l'heure qu'il est, quoiqu'elle n'ait plus guère que quelques mois à vivre. Comparée à l'ancienne Sorbonne, celle de Robert de Sorbon, elle occupait un plus large espace ; à la place du collège de Calvi s'éleva la belle église de Lemercier. Devant l'église une place fut ouverte, la place de Sorbonne,

communiquant avec la rue de la Harpe par la rue Neuve-de-Richelieu, confondue aujourd'hui avec la place elle-même. Toutes sortes de difficultés entravèrent l'œuvre du cardinal; mais il y mit une obstination incroyable. Il écrivait à M. Saintot, l'architecte: « J'ai autant envie de continuer sans intermission d'élever cette maison comme de contribuer si peu que je pourrai à ruiner les fortifications de la Rochelle. » Nous avons vu que les Sorbonistes voyaient avec inquiétude ces vastes reconstructions. Ils craignaient que l'on ne s'éloignât de la modeste pensée du fondateur. Ils regrettaient leurs chambres sombres, leur petit jardin, leur modeste chapelle. Ils regrettaient le collège de Calvi, remplacé par une très belle église. Les dépenses étaient considérables, et la Société craignait de s'endetter et de s'obérer; et c'est ce qui arriva en effet. Sans doute Richelieu voulait tout faire à ses frais; mais, n'ayant point d'argent, il empruntait à la Sorbonne, en lui donnant recours sur ses héritiers. De là toutes sortes de procès. Le cardinal passa par-dessus tout; il voulait avoir son collège. Le roi lui-même y attachait une idée de grandeur.

M. Gréard nous décrit l'affectation des différentes parties de l'édifice. On peut en faire le rapprochement avec ce qui existe encore aujourd'hui, grâce aux divers plans insérés dans notre volume. Rappelons seulement ce qu'était la grande salle des Actes, qui s'élevait depuis le bas de l'édifice jusqu'en haut de ce qui est aujourd'hui le grand amphithéâtre du concours général, et qui comprenait en même temps l'amphithéâtre des sciences et le petit amphithéâtre des lettres. Tel était le magnifique espace où se tenaient les grandes assises sorboniques, où avaient lieu les examens, les concours, tous les actes de la vie publique de la docte assemblée. Le souvenir nous en est conservé dans une gravure que l'auteur a mise sous nos yeux.

Les examens à cette époque n'étaient pas une petite affaire; notre examen actuel du doctorat ès lettres peut à peine en donner une idée. La Sorbonique était une séance de douze à quatorze heures. Les examens étaient publics. Il y avait tout autour de la salle ce que l'on appelait des *écoutes,* c'est-à-dire des galeries grillées d'où l'on pouvait entendre sans être vu. Grâce à ces écoutes, les femmes elles-mêmes pouvaient assister à la thèse. C'est de là que, plus tard, Manon Lescaut put entendre et retrouver l'abbé des Grieux, qu'elle avait abandonné. On s'y intéressait dans les provinces : « Mandez-nous ce que vous savez des nouvelles sorboniques, disait-on. » Le *Mercure galant* tenait ses lecteurs et ses lectrices au courant de tous les détails de l'examen, depuis les passes d'armes préparatoires jusqu'aux *paranymphes,* qui couronnaient la session. « Le mot de paranymphe, dit le dictionnaire de Trévoux, se dit

de la cérémonie qui se fait en théologie après la Sorbonique. On y invite toutes les compagnies souveraines du Châtelet et des bureaux de la ville. »

Deux curieux épisodes intéressant l'histoire littéraire se rattachent à ces épreuves sorboniques. L'un est rapporté par Gondi dans ses *Mémoires.* Il était question pour lui du rang qui était décerné après examen aux différents candidats. C'est ce qu'on appelait alors le *lieu.* C'était une sorte de classement entre les licenciés; ce classement était décidé au scrutin secret. Voici ce que nous raconte Retz : « J'eus la vanité, écrit-il, de prétendre le premier lieu, et je ne crus pas devoir le céder à l'abbé de Souilhac de la Mothe-Houdancourt, qui est présentement l'archevêque d'Auch, sur lequel, il est vrai, j'avais eu quelques avantages dans les disputes. M. le cardinal de Richelieu, qui faisait honneur à cet abbé de le reconnaître pour son parent, envoya en Sorbonne le grand prieur de la Porte tout seul pour le recommander. Je me conduisis en cette occasion mieux qu'il n'appartenait à mon âge; car, aussitôt que je le sus, j'allai trouver M. de Raconis, évêque de Lavaur, pour le prier de dire à M. le cardinal que, comme je savais le respect que je lui devais, je m'étais désisté de mes prétentions aussitôt que j'avais appris qu'il y prenait part. M. de Lavaur vint me trouver dès le lendemain matin pour me dire que M. le cardinal ne prétendait point que M. de la Mothe eût l'obligation du lieu à ma cession, mais à son mérite, auquel on ne pouvait le refuser. La réponse m'outra. Je ne répondis que par un sourire et une profonde révérence. Je suivis ma pointe et j'emportai le premier lieu de quatre-vingt-quatre voix. M. le cardinal de Richelieu s'emporta jusqu'à la puérilité et menaça les députés de la Sorbonne de raser ce que l'on avait commencé d'y bâtir. » Tallemant rapporte que Richelieu ne pardonna pas à l'abbé de Gondi ce petit échec.

Le second épisode, plus intéressant encore, est celui de la thèse de Bossuet, « un nommé Bossuet », disent les Actes du temps. On ne se représente pas facilement aujourd'hui un Bossuet mauvaise tête, Bossuet levant l'étendard de la révolte; et ce fut cependant ce qui arriva en cette circonstance. La présidence de la thèse appartenait toujours au prieur de la Sorbonne, auquel le candidat devait s'adresser en l'appelant : *Domine dignissime.* Bossuet, alors âgé de 23 ans, refusa avec obstination de donner au prieur cette qualification honorifique. La cause de ce refus était sans doute dans la rivalité du collège de Navarre et du collège de Sorbonne. Navarre était jaloux de la prépondérance de la Sorbonne, qui n'était en réalité qu'une affaire d'usage. Bossuet était sans doute l'écho des prétentions de Navarre. Le prieur protesta; Bossuet

IMPRIMERIE NATIONALE.

s'entêta ; et après un échange de vives apostrophes, tout à coup rompant en visière, il coupa court et se transporta avec ses amis au couvent des Jacobins, rue des Grès, où il acheva sa soutenance. Un procès s'ensuivit. La Sorbonne demanda l'annulation de l'épreuve. Navarre en soutenait la validité. Les Dominicains et les autres ordres réguliers prirent parti contre la Sorbonne. La Faculté voulait évoquer l'affaire. La Sorbonne s'y refusa. Le Parlement, selon elle, avait le droit seul de décider la question. Le 26 août 1652, le registre de la Grande Chambre porte ces mots : « Le dit Bossuet comparaît, qui a fait discours en latin. » Le Parlement statua : « 1° que les Sorboniques se feraient toujours dans la maison de Sorbonne; 2° que l'acte commencé en Sorbonne et achevé aux Jacobins serait tenu pour sorbonique; 3° que les candidats s'adressant au prieur devaient l'appeler : *Domine dignissime.* » Ainsi la difficulté fut partagée. La Sorbonne conserva ses privilèges et Bossuet fut tenu pour avoir satisfait aux examens. La Sorbonne prit une petite revanche; elle ne le classa que le troisième. Le premier était l'abbé de Rancé, le futur réformateur de la Trappe.

D'autres incidents jettent du jour sur l'indépendance de la maison de Sorbonne, par exemple le conflit de la maison de Sorbonne et de l'Université à propos de l'inspection. Le recteur avait émis la prétention d'inspecter la maison de Sorbonne. Il écrivit pour annoncer le jour et l'heure de sa visite. Le proviseur fit répondre par trois huissiers du Châtelet qu'il trouverait les portes closes. Le jour dit, le recteur se présenta en grand apparat, accompagné de tout le sénat universitaire. Le proviseur le reçut sur le seuil, et, après avoir renouvelé ses protestations, il fit fermer les portes : « Le recteur, homme d'esprit, car il s'en trouve, dit notre auteur, et il en sait quelque chose, fit des avances. Il donna à entendre que sa visite était une visite d'honneur et de civilité, et qu'elle pouvait ne pas être inutile. Il insinua que les professeurs ne remplissaient pas toujours leurs devoirs, qu'ils manquaient leurs cours, n'assistaient point aux examens, etc. » On ne sait point quel fut le résultat de cette affaire; mais on voit par les registres de cette époque que la Sorbonne rappela à la règle quelques-uns de ses membres.

Parmi les fonctions les plus importantes de l'ancienne Sorbonne, il faut compter les arrêts de censure. On peut juger par là à quel degré d'importance la Sorbonne s'était élevée, pour s'être transformée peu à peu de simple collège en tribunal ecclésiastique et en autorité doctrinale, dont les arrêts avaient du crédit jusqu'en pleine cour de Rome. En principe, les Sorbonistes n'étaient pas exclusivement investis du

droit de censure; ils le partageaient avec la Faculté; mais c'était à la Sorbonne que se tenait le tribunal. Les Sorbonistes en faisaient partie en grand nombre; et ce fut un Sorboniste, d'Argentré, qui fit la collection de ces arrêts. De là, l'habitude d'attribuer à la Sorbonne seule les jugements de doctrine; de là, surtout le renom d'intolérance qui resta attaché à son nom. Quoi qu'il en soit, les noms les plus illustres ont leur place dans les collections de d'Argentré. On y voit figurer Descartes, Arnauld, Fénelon et, au XVIIIe siècle, Jean-Jacques Rousseau. L'auteur résume l'arrêt qui condamna l'*Émile*. Il se compose de soixante chefs d'accusation. On compare l'auteur à Diogène, à Érostrate, à Catilina, à Néron. M. Gréard fait remarquer, par un rapprochement piquant, que c'est dans la salle même où Rousseau avait été condamné que, plus tard, Villemain et Saint-Marc Girardin firent applaudir leurs éloquentes leçons sur Jean-Jacques.

Il fait remarquer, en outre, que la Sorbonne ne mérite pas absolument et sans réserve le reproche d'intolérance. D'abord, quoique intimement unie à la Faculté de théologie, elle tenait cependant, nous l'avons vu, à s'en distinguer. En réalité, elle n'avait que sa part dans le tribunal de censure; elle ne le remplissait pas seule. C'était une sorte de jury mixte où tous les collèges étaient représentés. De plus, l'auteur affirme que, dans ces assemblées, la Sorbonne représentait et essayait de faire prévaloir la cause de la modération. S'il faut en croire un pamphlet publié, après un jugement rendu contre les jésuites, à propos des missionnaires du Japon, Messieurs de la Sorbonne, en dehors de la salle, n'hésitaient point à dire que « nul ne pouvait se faire juge de la conscience d'autrui ». Dans le même pamphlet est mis en scène un docteur de Sorbonne sensé, qui blâme beaucoup les derniers arrêts rendus par la Faculté : « La canaille, qui ne sait point de quoi il est question, dit que nous avons raison; et les honnêtes gens qui ont des yeux diront que nous avons tort. » Dans les grandes querelles du jansénisme et du gallicanisme, la Sorbonne se montra toujours décidément janséniste ou gallicane[1].

Au XVIIIe siècle, la Sorbonne tend à se renouveler et à laisser pénétrer

[1] Ce qui prouve encore en faveur de l'esprit libéral de la compagnie de Sorbonne, c'est que ce fut à la Sorbonne même et par les soins de deux docteurs de Sorbonne, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre, que fut inauguré le premier atelier typographique qui fut installé en France. « Les trois ouvriers qu'ils avaient fait venir, Ulrich Géring, Michel Crantz et Martin Friburger, avaient signalé leurs débuts par la publication d'un volume in-4° contenant les lettres de Gasparin de Pergame. » (*Guillaume Fichet*, par M. L. Delisle.)

en elle l'esprit moderne. En 1751, le duc d'Orléans fonde une chaire d'hébreu, avec obligation d'un commentaire littéral, suivi et détaillé. L'ancien collège de Calvi ayant été remplacé par le collège du Plessis, dont la Sorbonne avait la direction, elle essaya d'y introduire quelques-unes des réformes que le président Rolland avait demandées pour l'Université. Au stage philosophique préalablement exigé pour se présenter aux examens de Sorbonne, on substitua une épreuve spéciale appelée *Robertine*. M. Gréard en a retrouvé la collection pour l'année 1789. Enfin comme témoignage du renouvellement de l'esprit sorbonique, nous n'avons qu'à citer les noms de quelques-uns des membres de la Sorbonne à cette époque : Turgot, Loménie de Brienne, Morellet. Ce fut à la Sorbonne, en 1750, que Turgot, nommé prieur, prononça ses fameux discours sur les *Progrès de l'esprit humain*, où, l'un des premiers, il a mis en lumière cette idée de progrès appelée à un si brillant avenir; c'est aussi de la Sorbonne que partent, vers cette époque, les apologies de la tolérance. Turgot écrivit sur cette question en 1755, et en 1762 l'abbé Morellet publiait, dans le même esprit, son *Manuel de l'Inquisition*.

Celui-ci, dans ses Mémoires, nous a décrit d'une manière touchante les derniers moments de l'illustre compagnie : « Je suis resté à la Sorbonne toujours très pauvre et toujours très content. J'étais logé sous les combles avec une tapisserie de Pergame et des chaises de paille. Je vivais dans la bibliothèque, qui était belle et bien fournie. Je ne la quittais que pour aller aux thèses et dans la salle commune. Je ne connaissais personne que mes confrères. Je n'allais point aux fêtes faute d'argent. . . . . A la fin de notre licence, plusieurs d'entre nous partant pour leurs diverses destinations, nous nous donnâmes rendez-vous en Sorbonne, en l'année 1800, pour jouer une partie de balle derrière l'église, comme nous faisions souvent après dîner. » Le rendez-vous ne devait pas avoir lieu; le 17 octobre 1792, la Sorbonne était supprimée, comme tous les autres établissements scientifiques et littéraires.

La Société de Sorbonne avait vécu; mais le bâtiment de Sorbonne subsistait. Que devint-il depuis 1791, époque de la dissolution de la Société, jusqu'en 1821, époque de sa restitution aux études entre les mains de l'Université moderne? Il y a là trente ans d'intervalle; pendant dix ans, l'édifice ne fut pas utilisé. Divers projets furent proposés; aucun n'aboutit. C'est seulement en 1802 que l'antique monument de Richelieu trouva une adaptation nouvelle et inattendue. Il devint le *Musée des arts*, sorte de phalanstère artistique qui dura près de vingt ans, et dans lequel les arts vinrent prendre la place de la théologie. C'est un

épisode curieux et piquant de notre histoire sorbonique, mais oublié déjà, quoique bien peu éloigné de nous. Il durait encore lors de la création de l'Université moderne. Les premiers cours de la Faculté des lettres, ceux de Royer-Collard, de Guizot, de Laromiguière, même de Cousin, n'eurent pas lieu à la Sorbonne, mais au collège du Plessis, qui fut depuis l'École normale, et qui vient d'être récemment détruit pour les agrandissements du lycée Louis-le-Grand. La Sorbonne, pendant ce temps et depuis 1802, était occupée par des artistes, précédemment logés au Louvre, et qui avaient été obligés de déloger quand le premier Consul avait décrété l'achèvement de ce palais. Pendant près de vingt ans, la Sorbonne reçut successivement plus de cent familles de sculpteurs, peintres ou graveurs, anciens pensionnaires de Rome, et distingués par leurs succès. Parmi eux, nous remarquons les noms de Hittorf, Pajou, Lesueur, Prudhon. Le nombre des logements était de quarante à quarante-cinq. Les vacances étaient sollicitées à l'avance. Il y avait place aussi pour les gens de lettres. Bernardin de Saint-Pierre, par exemple, demeurait dans la salle affectée plus tard au conseil académique; Lesueur occupait les salles de notre Faculté des lettres. On avait organisé des ateliers dans l'église. La grande salle des Actes fut aussi coupée en deux étages, et l'on y établit également des ateliers. Malgré cette hospitalité, les artistes qui en jouissaient eurent encore à supporter bien des misères. Les œuvres ne se vendaient pas. Le budget de la Sorbonne était très réduit, de 2,000 ou 3,000 francs par an. L'entretien était à la charge des habitants et était très onéreux. L'abandon du monument pendant la période révolutionnaire l'avait rendu presque inhabitable. Les rapports en font foi : « Les eaux, est-il dit, tombent du haut des gouttières, le pied de l'édifice est déchaussé, les murs sont saturés d'humidité; les rez-de-chaussée sont inhabitables. »

Malgré toutes ces misères, la vie de la Sorbonne était alors des plus animées. L'auteur en fait un tableau charmant et pittoresque : « Les jeunes gens se réunissaient dans une salle commune pour travailler sous la garde des pères, qui avaient tour à tour leurs jours de surveillance. Les mères et les jeunes filles se rassemblaient l'après-midi, au cours de la belle saison, soit dans le jardin de la terrasse, soit surtout dans le promenoir, où s'étendait un large rideau de tilleuls, qui ont été détruits il y a près de trente ans pour établir les laboratoires de l'École des hautes études. Pendant l'hiver, les ateliers de Prudhon et de Roland servaient de rendez-vous pour le travail de famille, les concerts et les danses. L'église elle-même devenait un théâtre de fêtes. C'est là que se sont nouées quelques-unes des relations qui devaient contribuer à former la

noblesse moderne, celle des sciences et des arts. C'est là que M[lles] Cartelier ont connu, l'une le statuaire Petitot, l'autre le peintre Heim; que M[lle] Stouff s'est trouvée rapprochée de Couder; M. Milne-Edwards, notre illustre doyen, de M[lle] Trézel. » Une fois, un événement terrible vint assombrir la vieille Sorbonne, peu habituée aux drames de la passion. M[lle] Mayer, la maîtresse du peintre Prudhon, se coupa la gorge à cause du refus que le maître avait fait de l'épouser.

Nous arrivons aux temps nouveaux. Ces temps, nous les avons vus nous-mêmes, nous y avons participé, soit comme élèves, soit comme maîtres; nous n'avons pas besoin d'y insister longuement. Rappelons seulement comment la Sorbonne a été rendue aux études, comment l'antique citadelle de la théologie est devenue le théâtre libre de la science et le siège de l'Université nouvelle. Ce fut sous le ministère du duc de Richelieu, auquel des traditions de famille assignaient le rôle de nouveau réorganisateur de la Sorbonne; ce fut sur les instances de l'abbé Nicolle que le vieil édifice fut désigné pour devenir le siège de l'Académie et pour recevoir les Facultés de théologie, des sciences et des lettres, et même l'École normale; mais on s'aperçut bientôt que l'espace manquait pour ce dernier objet, et l'École fut transférée au collège du Plessis. La Sorbonne resta affectée à l'Académie et aux trois Facultés. Ce fut là qu'eurent lieu ces grands cours dont le succès, qui était le succès même de l'esprit libéral, se répandit dans l'Europe entière. C'est là qu'enseignèrent tant de maîtres illustres ou distingués : dans les sciences, les doyens Thénard, Poisson, Biot, Dumas, Milne-Edwards; parmi les naturalistes, Haüy, Brongniard, Beudant, Constant Prévost, Claude Bernard, etc.; parmi les mathématiciens, Lacroix, Sturm, Cauchy, Leverrier, etc.; à la Faculté des lettres, outre les grands noms de Guizot, Cousin et Villemain, on rappellera Victor Leclerc, Jouffroy, Garnier, Patin, Fauriel, Nisard, Saint-Marc Girardin. M. Gréard, à l'occasion de ces noms brillants et honorés, résume le procès qui s'est élevé de nos jours entre le grand enseignement de nos maîtres, appelé oratoire et destiné au grand public, et l'enseignement rigoureusement technique et scientifique renfermé dans le cercle des étudiants. Nous n'avons pas à revenir sur ce débat épuisé. Disons seulement que les faits semblent avoir prononcé, et ont prouvé que, tout en faisant la part la plus large à la science pure et aux nécessités techniques, on ne pourrait jamais en France renoncer au grand enseignement public, que l'art et l'éloquence n'y seront jamais dédaignés. Cette sorte d'enseignement a repris vie de lui-même, ou plutôt il n'a jamais cessé; et l'un de ceux mêmes qui ont le plus combattu pour la cause de l'enseignement fermé est précisément aussi un de ceux qui

jouissent le plus de la faveur du public, et il ne paraît pas s'en plaindre; d'autres enseignements ont également appelé à eux l'empressement de la foule. Nous n'avons même pas manqué d'un peu de bruit et de tumulte, comme il arrive toujours dans les grandes agglomérations de jeunes gens. Ainsi, avant de succomber, la vieille Sorbonne a encore eu dans ses murs de jeunes succès, a entendu des voix chaudes et vibrantes. Elle périra dans sa gloire. Disons-lui adieu avec notre auteur, qu'il faut remercier d'un travail que seul il pouvait accomplir et qu'il a exécuté avec autant de dévouement que de talent.

PAUL JANET.

PLATONSTUDIEN, von Dr Ferdinand Horn.
Wien, F. Tempsky, 1893, XII et 408 pages in-8°.

Platon est un des rares écrivains grecs dont l'œuvre littéraire nous a été transmise au complet, et même au delà. Malheureusement, il n'en est pas de même de son enseignement oral : quelques allusions éparses dans Aristote sont tout ce que nous en savons. Aussi sentons-nous cette insuffisance des discours écrits dont le philosophe lui-même était si vivement frappé : le livre ne répond que très imparfaitement aux questions que nous lui posons. On aimerait à refaire, à l'aide des écrits de Platon, l'histoire de sa pensée, à découvrir comment les idées du philosophe se sont précisées, modifiées, par quelle évolution enfin elles ont abouti à la formation d'un système définitif. Mais quel est l'ordre chronologique des dialogues de Platon? Beaucoup ont essayé de l'établir, sans parvenir à s'accorder; Grote désespérait de le trouver. Cependant le scepticisme de l'historien anglais ne découragea pas les chercheurs, et, à son tour, M. Horn essaye de résoudre ce problème difficile et complexe. Le volume que nous annonçons est le fruit d'une longue étude dévouée et pénétrante; l'auteur expose ses vues avec méthode, avec une clarté que l'on ne saurait assez louer, dans un style simple, élégant sans recherche, sans jargon d'école, sans ornement déplacé, avec la grâce sévère qui convient au sujet.

M. Horn n'a pas demandé la clef du problème à l'emploi des particules et à cette statistique qui est de mode en Allemagne depuis que M. Tycho Mommsen a démontré que la bonne prose attique ne connaît que la préposition μετά, à l'exclusion de σύν, qui n'y figure que dans les

mots composés et dans quelques locutions consacrées par un vieil usage. Mais une méthode excellente pour distinguer des dialectes et des époques court grand risque d'être aussi stérile que fastidieuse quand on prétend l'appliquer aux écrits d'un seul et même auteur. M. Horn a bien fait de ne pas en faire usage. Il s'attache à démêler la doctrine philosophique contenue dans chacun des dialogues; c'est là l'unique criterium dont il se sert pour les classer et en déterminer la succession. On peut regretter qu'il ait trop systématiquement négligé d'autres indices. Il place l'*Euthydème* avant le *Phèdre*. Cependant tout porte à croire que le personnage traité, dans le premier de ces dialogues, avec une ironie mordante et une indulgence plus blessante encore que cette ironie, n'est autre qu'Isocrate. Or, s'il en est ainsi, l'*Euthydème* est écrit après le *Phèdre*, où Platon fait l'éloge du même Isocrate.

Dans le présent volume l'auteur examine les principales œuvres morales de Platon, sauf la *République*. Il distingue trois groupes : *Lachès*, *Protagoras* et *Gorgias; Lysis*, *Charmidès* et *Euthydème; Phèdre*, *Banquet* et *Phédon*. Cependant ces trois groupes ne laissent pas d'offrir de nombreux points de contact, et les dialogues qui les composent se croisent quand on veut les ranger dans leur ordre chronologique. Un appendice est consacré au *Ménon* et à un dialogue dont M. Horn conteste l'authenticité, le *Philèbe*.

Après avoir déterminé et formulé avec autant de précision que possible la doctrine qui se dégage de chacun des écrits analysés, l'auteur les compare entre eux et nous fait assister au développement progressif de l'éthique du philosophe. « Il est un point, dit-il (p. 313), sur lequel Platon n'a pas varié. A ses yeux, la vertu a toujours été, non le but des efforts de l'homme, mais le moyen d'arriver au bien, au bonheur. Le progrès consiste dans la définition de ce bien. Dans le *Protagoras*, c'est le plaisir; dans le *Gorgias*, c'est la délivrance du mal, détermination encore toute négative de la félicité suprême. D'après le *Banquet*, cette félicité consiste dans la contemplation de la beauté éternelle, voilà le but auquel le sage doit aspirer et qui donne du prix à la vie de l'homme, la rend, comme dit le grec, digne d'être vécue. Le *Phédon* enseigne que la vie d'ici-bas a peu de prix, que le philosophe doit aspirer à mourir, afin que l'âme, affranchie des entraves du corps, puisse arriver à la connaissance de la vérité. On voit ici comment la pensée de Platon, tout en se modifiant, a suivi une marche régulière, normale. La définition du bien est encore très imparfaite dans le *Protagoras*. Comme le bien y est identifié avec le plaisir, le mal avec la peine, il ne peut y être question d'un bien pur et sans mélange, mais il résulte de cette

définition du bien qu'il doit toujours participer au mal et à la peine. Aussi Platon ne peut-il donner dans le *Protagoras* d'autre règle de conduite que d'agir en sorte que nos plaisirs l'emportent sur nos peines autant que possible, c'est-à-dire que le mal, ne pouvant être évité entièrement, se mêle au bien dans une proportion aussi faible qu'il se peut. C'est dans le *Gorgias* d'abord que Platon fait un pas décisif en avant : il y établit la notion, que désormais il maintiendra immuablement, du bien pur, inaccessible au mal. Par un nouveau progrès, il donnera à cette notion une valeur positive. Qu'il le désigne tantôt comme la beauté éternelle, tantôt comme l'éternelle vérité, il n'y a là qu'une différence de point de vue. Le souverain bien est, par son essence, parfaite beauté aussi bien que parfaite vérité. Tout ce qui est juste est beau, tout ce qui est beau est bon, tout ce qui est bon est utile : ces thèses avaient déjà été démontrées dans le *Gorgias*. Quiconque contemple l'éternelle beauté est en contact avec le vrai et enfantera des vérités : telle est la doctrine du *Banquet*. La *République*, enfin, nous montre le bien, le beau et le vrai inséparablement unis. »

Un point à peine indiqué dans la page que nous venons de citer, mais développé ailleurs, mérite qu'on s'y arrête un instant. M. Horn pense que Platon n'a pas toujours tenu au dogme de l'immortalité de l'âme, que, dès sa jeunesse, il avait affirmé dans le *Phèdre*, et qu'au seuil de la vieillesse il proclamera avec tant de conviction dans le *Phédon*. Quand il écrivait le *Banquet*, à la force de l'âge, il se serait contenté d'une autre immortalité, toute terrestre. Voici les arguments de M. Horn. Du *Phèdre* au *Banquet*, Platon a sensiblement modifié sa théorie de l'amour. Dans le premier de ces dialogues, l'amour est expliqué par la préexistence de l'âme; elle est ravie quand elle aperçoit ici-bas quelque image des essences éternelles qu'elle avait contemplées autrefois, et ce ravissement s'appelle amour. Dans le *Banquet*, l'amour est expliqué d'une manière moins transcendante : il vient du désir que nous avons, et que nous partageons avec les animaux, d'acquérir l'immortalité autant que cela est possible à des êtres mortels. Nous voulons vivre au delà de la mort dans nos enfants, notre postérité, en d'autres nous-mêmes. Nous voulons vivre dans les productions de notre esprit, nos enfants intellectuels, nous voulons qu'après notre mort nos vers, nos écrits, les lois que nous avons pu donner à notre pays, les nobles actions que nous avons accomplies, vivent dans le souvenir des hommes et continuent d'agir sur eux. Enfin, le sage initié aux mystères du véritable amour s'élève, de degré en degré, à la contemplation du beau inaltérable, absolu; en contact avec le vrai, il enfante la vraie vertu, la nourrit et la

IMPRIMERIE NATIONALE.

propage; c'est à lui, plus qu'à tout autre, qu'il appartient d'être immortel. Il n'est plus question ici ni de la vie antérieure ni de la vie future; nous l'accordons à M. Horn, nous allons même plus loin que lui. Il hésite sur le sens à donner au mot immortel (*ἀθάνατος*[1]) appliqué au philosophe; ce dernier n'aurait-il pas en partage l'immortalité personnelle? Mais pourquoi Platon se serait-il exprimé d'une manière ambiguë? pourquoi le même terme n'aurait-il pas ici le même sens que dans le reste du morceau? L'homme qui enfante des discours de vérité et qui en féconde d'autres âmes, qui les propageront à leur tour, peut espérer plus que tout autre de survivre par l'action qu'il exercera sur les générations à venir. C'est ainsi que Platon lui-même et son maître Socrate vivent encore aujourd'hui. Que l'on doive entendre ainsi le passage du *Banquet*, le philosophe, qui est apparemment son meilleur commentateur, l'atteste dans le *Phèdre*. On y lit que la semence de vérité, jetée par le sage dans une âme capable de la recevoir, y fructifie et se transmet d'âme à âme sans mourir jamais[2].

Il est donc très vrai que Platon ne parle dans le *Banquet* que d'une immortalité relative, telle qu'elle peut exister dans un monde où tout change, où tout passe, où notre personne même change et meurt en quelque sorte à chaque instant de notre vie. Dans ce dialogue il n'est fait aucune allusion à l'immortalité, disons mieux, à l'éternité de l'âme. Est-ce à dire que le philosophe n'admettait pas cette éternité quand il écrivait ce dialogue, et qu'il essayait de la remplacer par une quasi-immortalité? M. Horn assure que les deux espèces d'immortalité s'excluent mutuellement; nous voyons, au contraire, tous les jours que ceux qui croient à l'une ne laissent pas d'aspirer à l'autre. Il ajoute (et cet argument est plus spécieux) que Platon fait bien connaître sa pensée en disant que l'être mortel ne peut obtenir une certaine immortalité que par des enfants physiques ou intellectuels. Mais ce que Platon dit de l'être mortel (*τὸ θνητόν*) s'applique, ce me semble, à la combinaison passagère de l'âme et du corps, non à l'âme elle-même, qui est une essence immortelle. Invoquons aussi le passage du *Phèdre* que nous venons de citer : il contient en germe la doctrine de cette autre immortalité, et cependant ce dialogue professe hautement la croyance à l'immortalité proprement dite.

(1) *Banquet*, p. 212 A.

(2) *Phèdre*, p. 276 E : Ὅταν τις τῇ διαλεκτικῇ τέχνῃ χρώμενος, λαβὼν ψυχὴν προσήκουσαν, φυτεύῃ τε καὶ σπείρῃ μετ' ἐπιστήμης λόγους, οἱ ἑαυτοῖς τε καὶ τῷ φυτεύσαντι βοηθεῖν ἱκανοὶ καὶ οὐχὶ ἄκαρποι ἀλλ' ἔχοντες σπέρμα, ὅθεν ἄλλοι ἐν ἄλλοις ἤθεσι φυόμενοι τοῦτ' ἀεὶ ἀθάνατον παρέχειν ἱκανοί, καὶ τὸν ἔχοντα εὐδαιμονεῖν ποιοῦντες εἰς ὅσον ἀνθρώπῳ δυνατὸν μάλιστα.

Un exemple tiré d'un autre ouvrage de Platon achèvera de faire voir combien l'*argumentum ex silentio* est trompeur. Supposons qu'un lecteur de la *République* s'arrête à la fin du neuvième livre; ne pourrait-il pas alléguer d'excellentes raisons pour établir que Platon n'admet pas la vie future? Comment, en effet, le philosophe réfute-t-il les faux docteurs qui prêchent de se mettre bravement au-dessus des vains scrupules de justice et d'honnêteté afin de se procurer les jouissances de la vie et de compter parmi les heureux de ce monde? Il n'en appelle point à l'autre monde, mais il soutient que l'homme juste a beau être méconnu, honni, persécuté, mis à mort au milieu des plus affreuses tortures, il est infiniment plus heureux que l'homme riche et puissant qui est arrivé par l'injustice à pouvoir satisfaire tous ses désirs. C'est que la justice est la santé de l'âme, le vrai et le seul bien de l'homme; l'injustice est la maladie de l'âme, le plus grand mal dont l'homme puisse souffrir. Le vice et la vertu portent donc leur châtiment et leur récompense en eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de leur chercher d'autres peines et d'autre rémunération. Voilà une doctrine haute et austère, qui fait abstraction de ce qui peut attendre l'homme après la mort et ne regarde pas au delà de la vie terrestre. Il faut aller au dixième livre de la *République* pour trouver la rémunération d'outre-tombe; mais ce dernier livre est très évidemment un post-scriptum ajouté, on ne sait après quel intervalle, au corps de l'ouvrage. Un esprit logique pourrait soutenir que le supplément constitue une superfétation, que ces deux espèces de peines et de récompenses sont encore plus difficiles à concilier que les deux immortalités, et que la République atteste un changement survenu dans les idées de Platon. Cependant tous ces raisonnements ne persuaderont guère, je suppose, ceux qui ont étudié le système de Platon, et M. Horn lui-même ne s'y rendrait peut-être pas.

Ailleurs encore je crains que notre auteur n'ait lu trop de choses entre les lignes. Il écrit à la page 316 : « D'après le *Phèdre*, la philosophie est la servante d'Éros; dans le *Banquet*, Éros est devenu le serviteur de la philosophie; dans le *Phédon*, Éros est impropre même à cette position subalterne, car il est essentiellement hostile à la philosophie et, par là même, à la félicité. » Cette dernière assertion repose uniquement sur le fait que, dans le *Phédon*, il n'est pas fait mention de l'amour, et sur un raisonnement de notre auteur. « L'amour, dit-il, quelque épuré qu'il puisse être, conserve son caractère passionné et la marque de son origine sensuelle; avec la morale ascétique du *Phédon*, il ne peut être considéré que comme un obstacle et un mal. » C'est aller vite en besogne. Nous ne pouvons oublier le passage bien connu du sixième livre de la

République qui contient une allusion évidente au *Phèdre* et qui semble prouver que le philosophe n'avait pas renié en vieillissant les enthousiasmes de sa jeunesse [1].

Deviner la pensée sous-entendue de Platon, c'est là le mérite, et aussi quelquefois l'écueil, du travail dont nous rendons compte. Dans la seconde partie du *Phèdre*, Platon établit que le véritable orateur c'est le philosophe dialecticien, et la définition qu'il donne de l'art de parler, les règles qu'il impose à celui qui veut exercer cet art, excellentes quand il s'agit du commerce du maître avec le disciple, ne semblent pouvoir s'appliquer à l'éloquence proprement dite, celle qui s'adresse à des foules. Tel est le sentiment de Grote, qui en prend occasion pour critiquer le philosophe. M. Horn partage ce sentiment, mais il arrive à une conclusion toute différente. « Platon, dit-il, réduit à l'absurde la soi-disant rhétorique et nous laisse entendre que les discours adressés à des assemblées nombreuses sont en dehors du véritable art de parler. » La thèse est spécieuse, séduisante; il nous reste cependant quelques scrupules. Du temps de Platon, les jeunes gens d'Athènes qui ne se contentaient pas de l'instruction que pouvaient donner le grammatiste et le cithariste fréquentaient l'école des rhéteurs. Platon leur dit : La vraie rhétorique, c'est la philosophie; ses discours font connaître le vrai, non l'apparence du vrai; ils ne se contentent pas de persuader, ils instruisent, ils rendent meilleur. Mais, comme on ne peut connaître le vraisemblable sans connaître le vrai, le philosophe seul est capable de vous enseigner les discours spécieux : il vous donnera par surcroît, si vous y tenez, la science que prétendent posséder les Tisias, les Gorgias et les autres rhéteurs empiriques, et si ensuite vous voulez faire passer un âne pour un cheval, vous le pourrez, sans tomber vous-même dans une erreur aussi ridicule; sans doute les recherches philosophiques se proposent un but plus élevé, mais elles vous éclairent aussi si vous poursuivez un but tout pratique, *ἔσται μήν, ὡς ὁ λόγος φησίν, ἐάν τις ἐθέλῃ, καὶ ταῦτα ἐξ ἐκείνων κάλλιστα γιγνόμενα* (p. 274 A). En résumant, vers la fin du dialogue, les résultats acquis, Socrate affirme qu'il ne saurait y avoir d'art de parler, soit pour instruire soit pour persuader, sans dialectique et sans psychologie; et quand, à propos de cette dernière, il dit qu'il faut agir sur une âme complexe par des discours complexes et semblables aux instruments de musique aptes à tous les modes et à toutes les harmonies (*ποικίλῃ μὲν ποικίλους ψυχῇ καὶ παναρμονίους διδοὺς λόγους* [2]), nous croyons que le philosophe ne désigne pas seulement une

[1] Voir *République*, VI, p. 490 B. — [2] *Phèdre*, p. 277 C.

âme individuelle, mais aussi l'âme collective d'un peuple, d'une assemblée démocratique, qu'il a si bien dépeinte dans sa *République*[1]. Ajoutons que les principes posés dans le *Phèdre* ont servi de point de départ à la *Rhétorique* d'Aristote; l'éloquence usuelle pouvait donc s'en accommoder.

Après avoir fait ces réserves, nous recommandons aux lecteurs les considérations de M. Horn sur le lien, un peu lâche mais réel, qui unit les deux parties du *Phèdre*, la nature de l'amour, qui était alors la forme du commerce entre l'âge mûr et la jeunesse, et l'art de parler, qui était l'étude libérale par excellence. Le rapport entre l'amour, l'essor ailé vers la patrie céleste, et la dialectique, la méthode qui s'élève du particulier au général, a été souvent exagéré jusqu'à confondre deux choses qui se tiennent, mais qui doivent être distinguées, notre auteur le montre très bien. Quand on lit le discours injurieux pour l'amour que Socrate prononce tout honteux et en se voilant la face, on est tenté de n'y voir qu'un vain exercice, composé pour rivaliser avec Lysias dans le développement d'une thèse paradoxale et mauvaise. M. Horn fait observer avec justesse, ce que d'ailleurs Platon indique lui-même, que ce discours est au fond très sérieux : il flétrit le faux amour, l'amour gauche et pervers, comme l'autre exalte le véritable amour, l'amour pur et divin.

C'est ainsi que l'on trouvera dans les analyses des autres dialogues traités dans ce livre, et dans les considérations qui les suivent, des pages remarquables qu'on lira avec profit et plaisir. L'auteur ne se lasse pas d'étudier les relations entre les écrits de Platon, de montrer avec autant de finesse que de précision comment les uns préparent les autres, les complètent, les corrigent; il nous fait assister enfin à l'évolution de la pensée de Platon, à la formation de sa doctrine. On peut ne pas être d'accord avec lui sur tous les points, mais on retiendra les traits principaux et l'ensemble. On sent partout que M. Horn a vécu pendant des années dans l'intimité de Platon. Cependant, quelque familiarisé qu'il soit avec les idées du maître, et quoiqu'il allègue des raisons très spécieuses, nous le trouvons hardi de contester l'authenticité du *Philèbe* malgré le témoignage d'Aristote. Dût-on nous juger timoré, nous n'osons le suivre dans cette voie. Zeller, nous dit-il, ôte bien à Platon le *Ménexène*, qui est

[1] *Républ.* VIII, p. 557 C : Κινδυνεύει καλλίστη αὕτη (la démocratie) τῶν πολιτειῶν εἶναι, ὥσπερ ἱμάτιον ποικίλον πᾶσιν ἄνθεσιν πεποικιλμένον, οὕτω καὶ αὕτη πᾶσιν ἤθεσι πεποικιλμένη καλλίστη ἂν φαίνοιτο. Cf. *ibid.*, p. 561 E, et III, p. 404 D : Ὅλην γὰρ οἶμαι τὴν τοιαύτην σίτησιν καὶ δίαιταν τῇ μελοποιίᾳ τε καὶ ᾠδῇ τῇ ἐν τῷ παναρμονίῳ καὶ ἐν πᾶσι ῥυθμοῖς πεποιημένῃ ἀπεικάζοντες ὀρθῶς ἂν ἀπεικάζοιμεν.

également cité par Aristote comme un dialogue authentique. Tout en reconnaissant la haute autorité de l'historien de la philosophie grecque, nous pensons que le plus sage est d'en croire Aristote. Sans doute, le panégyrique officiel est un genre d'éloquence peu sérieux, et l'auteur du *Ménexène* le sait très bien et le dit assez clairement. Mais pourquoi Platon ne se serait-il point passé un jour le plaisir innocent de concourir en ce genre avec les orateurs de profession? Les philosophes ont bien le droit de s'amuser quelquefois. Tel grand écrivain de notre temps n'a pas cru déroger en délassant son esprit par des écrits peu graves, que l'admiration mal entendue de quelque critique à venir pourrait être tentée d'attribuer à une autre main.

Nous ignorons si M. Horn se propose d'étendre ses études à toute l'œuvre de Platon. Les amis du philosophe feraient sans doute bon accueil à un nouveau volume, si le jeune auteur y faisait preuve des mêmes qualités d'esprit en évitant les excès de ces qualités.

HENRI WEIL.

IL SALADINO NELLE LEGGENDE FRANCESI E ITALIANE DEL MEDIO-EVO. Appunti di A. Fioravanti. Reggio-Calabria, 1891, in-8°, 44 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

III

Les talents de Saladin, ses succès, ses grandes qualités personnelles frappèrent d'une naturelle admiration les croisés de France et d'Angleterre qui, à la suite de Philippe et de Richard, étaient venus le combattre en Syrie; la tolérance dont il fit preuve, en général, envers les chrétiens soumis à sa puissance, l'humanité qu'il montra souvent à ceux qu'il avait vaincus [2], inspirèrent à ses adversaires un respect et même une sympathie involontaires. C'est pour justifier ces sentiments qu'on

[1] Voir le cahier de mai.

[2] Il faut surtout rappeler sa conduite lors de la prise de Jérusalem, qui frappa d'autant plus les esprits qu'elle tranchait avec les procédés suivis en pareille occurrence tant par les musulmans que par les chrétiens. Dans d'autres circonstances, il est vrai, il se montra aussi cruel et aussi vindicatif qu'il était d'usage de l'être de son temps.

avait imaginé de lui attribuer pour la religion chrétienne une inclination qui était bien loin de son âme, ardemment et exclusivement musulmane. La même tendance a fait naître une fable plus singulière, d'après laquelle le fils d'Ayoub aurait été, au moins en partie, de race chrétienne et française : cela expliquait son prétendu penchant vers le christianisme et ses égards pour les Francs, en même temps que cela permettait à ceux-ci de revendiquer une certaine part dans l'honneur de ses exploits et de ses vertus. Cette fable paraît avoir existé sous deux formes différentes, aussi fantastiques l'une que l'autre, et qui ne se rencontrent d'ailleurs que dans des ouvrages d'un caractère tout romanesque et populaire. Elles ont cela de commun qu'elles rattachent l'illustre sultan à la famille des comtes de Pontieu, par l'intermédiaire d'une femme transportée presque miraculeusement dans un pays sarrasin et mariée à un Sarrasin; elles diffèrent d'ailleurs dans tout le reste, ce qui nous porte à croire qu'elles se sont édifiées indépendamment sur cette simple donnée, dont il nous est impossible de déterminer l'origine. La moins connue et la plus récente se trouve dans le grand poème du XIVe siècle dont il a été parlé plus haut. D'après ce poème, une « dame de Pontieu », au moment où elle allait épouser un fabuleux Esmeré, cousin de Godefroi de Bouillon, est mise en mer à la suite d'une échauffourée et transportée par les vents de *Nimaye* (Nimègue) à Babylone (!), où le sultan Saladin la recueille, l'épouse et en a un fils appelé comme lui, qui n'est autre que le célèbre conquérant[1]. Plus tard, Jean de Pontieu, frère de la sultane, étant tombé dans les mains de Saladin, celui-ci, qui sait être son neveu, le traite avec de grands égards et en fait son ami; dans la suite du poème, la parenté de Saladin avec le comte de Pontieu est souvent rappelée, et, lors de son voyage en France dont nous reparlerons, donne lieu à divers incidents[2]. Le chroniqueur Jean le Long ou Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, qui écrivait vers 1370, n'a pas craint d'ajouter aux renseignements qu'il ramassait de côté et d'autre sur Saladin cette singulière introduction, empruntée soit à notre poème, soit au conte qui lui avait servi de source : *Saladinus Turchus, sed de matre Gallica Pontiva*[3].

[1] La chronologie, on le voit, n'embarrasse pas notre romancier. C'est ainsi qu'on l'a vu plus haut identifier Hugues de Tabarie avec l'amiral Dodequin, un des héros sarrasins de la première croisade.

[2] Le voyage aventureux de la dame de Pontieu et son mariage à Babylone sont racontés dans *Baudouin de Sebourc* (t. I, p. 68, 72). La rencontre de Saladin avec Jean de Pontieu et les autres traits qui se rapportent à leur parenté se trouvent dans *Jean d'Avesnes*, et sont annoncés dans *Baudouin de Sebourc* (t. I, p. 81; t. II, p. 155).

[3] *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXV, p. 818.

C'est d'une autre façon, et beaucoup plus lointaine, que l'origine française de Saladin est présentée dans le petit roman en prose du xiiie siècle connu sous le titre de *Voyage outre mer du comte de Pontieu*, ou, moins exactement, de *la comtesse de Pontieu*. Ce roman a sans doute existé à part, et nous en avons au moins une copie isolée[1]; mais il a été de bonne heure interpolé dans une composition plus étendue, que j'ai déjà eu occasion de mentionner plus d'une fois, et qu'on désigne sous le nom de *Chronique d'outre mer*. C'est une compilation qu'on ne peut faire remonter au delà du milieu du xiiie siècle. Elle nous a été conservée dans trois manuscrits de notre grande Bibliothèque, les nos 770 (anc. 7185$^{2.3}$), 12203 (anc. suppl. fr. 455) et 24210 (anc. Sorb. 397) des manuscrits français[2]. Le fonds de cette compilation est formé par l'ouvrage antérieur qu'on désigne, depuis l'édition qu'en a donnée M. de Mas Latrie, sous le nom de *Chronique d'Ernoul*, et dont il serait trop long d'étudier ici les éléments et les rapports avec la grande œuvre composite, vulgairement regardée comme la continuation de Guillaume de Tyr, qui remplit le deuxième volume du recueil des *Historiens occidentaux des croisades*. La *Chronique d'outre mer* de nos trois manuscrits reproduit d'abord le texte d'« Ernoul » sans offrir beaucoup plus de variantes que les manuscrits ordinaires. La fidélité au texte d'Ernoul devient peu à peu moins grande, sans cesser d'être réelle; mais bientôt s'intercale un récit étranger, dont la source est difficile à deviner et dont l'intérêt est des plus minces, et qui continue longtemps à se mêler à la narration empruntée à Ernoul. Il s'agit d'une prétendue guerre de Saladin contre Galacienne, « dame de Turquie », son frère Renier de Coine et ses alliés le « calife de Baudas » et le roi Corlin de Nubie; dans ce long récit d'allure historique, qui n'a ni l'attrait du roman ni le mérite d'une authenticité quel-

[1] Ms. B. N. fr. 25462 (anc. N. D. 272), fol. 205.

[2] C'est par erreur que l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXI, p. 679) donne cette chronique comme contenue dans les trois mss. fr. 770, 781 et 12203. Le ms. 781 (anc. 7188^{5}) est un simple texte de la « Chronique d'Ernoul » : c'est le ms. E de M. de Mas Latrie (*Ernoul*, p. xxxix). Il en est de même du ms. de Berne 340 (mentionné également par l'*Hist. litt.*, p. 683), le B de M. de Mas Latrie. Dans son *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr* (à la suite de l'édition d'Ernoul), M. de Mas Latrie parle judicieusement (xxxix et p. 483) du ms. 770, mais il ne mentionne pas les mss. 12203 et 24210. P. Riant, dans son *Inventaire sommaire des manuscrits de l'Eracles* (*Archives de l'Orient latin*, I, 249-256), a réuni avec raison nos trois manuscrits dans un groupe à part; mais le titre qu'il leur donne, *Estoires d'Oultremer et de la naissance Salehadin*, ne leur convient pas, la nais sance de Saladin n'étant racontée q dans le roman du *Voyage du comte Pontieu*, lequel est simplement int polé dans la *Chronique d'outre mer* (v plus loin).

conque, nous voyons figurer les deux fils de Saladin et à leur tête Lycoredis, dont l'auteur nous dit expressément : « Che fut chil Lycoredis dont on parla tant au siecle, mais li crestien l'apieloient Coradin[1]. » Il s'agit donc de Malek-Moadam ou Coradin (Cheryf-Eddin), fils de Malek-Adel ou Saphadin, par conséquent neveu et non fils de Saladin, et qui n'était pas né sans doute à l'époque où notre auteur lui prête de fabuleux exploits[2]. A partir de ce moment d'ailleurs, la *Chronique d'outre mer* s'éloigne beaucoup du texte d'Ernoul, dont elle semble un résumé fait de mémoire[3]; elle brouille de la façon la plus inextricable les faits historiques, surtout ceux qui touchent à l'Occident, déjà fort défigurés dans son modèle, et elle rappelle par endroits le ton du Ménestrel de Reims beaucoup plus que celui d'un chroniqueur sérieux. Quoiqu'elle ne se termine pas à la mort de Saladin, et poursuive jusque vers l'an 1228 son récit incohérent et parfois incompréhensible, c'est bien l'histoire de Saladin qui fait le centre de tout l'ouvrage, comme le montre l'*explicit* de deux des trois manuscrits (12203 et 24210) : *Salhadins fine chi*. Mais il ne faut pas espérer y trouver de contributions utiles au sujet qui nous occupe présentement : sauf l'histoire des débuts du sultan, empruntée à Ernoul, et les deux anecdotes, d'ailleurs fort platement racontées, relatives à sa mort, que nous avons mentionnées précédemment[4], il n'y a dans cet ouvrage rien qui puisse intéresser ni l'histoire réelle, ni l'histoire légendaire ou romantique. La version en prose de l'*Ordre de chevalerie*, que l'un des manuscrits de la Chronique (770) a le mérite de nous avoir conservée, n'en faisait pas originairement partie. Il en est certainement de même du roman du *Voyage du comte de Pontieu*, qui se trouve dans deux manuscrits (770 et 12203), mais qui manque dans le troisième (24210), le plus récent, mais le plus fidèle des trois. Des amateurs ont inséré après coup dans des copies de la *Chronique d'outre mer* et ce conte et ce roman.

[1] Ms. 12203, fol. 24 d.

[2] Il emploie, en parlant de lui, des expressions réellement appliquées à Coradin dans le texte qu'il suit : « Lycoredis fel estoit et de put aire et mout haoit crestiens » (Ernoul, p. 357); « Cil Lycoredis estoit mout fel et tant haoit crestienté que a paines pooit il veoir crestiens » (ms. 12203, fol. 24 d).

[3] Il semblerait parfois remonter à un manuscrit meilleur que les nôtres. M. de Mas Latrie n'indique pas de variante pour le passage d'Ernoul (p. 114) qui fait de Girard de Ridefort, plus tard maître du Temple, un *clerc* de Flandres; mais il faut certainement lire *chevalier*, et c'est ce que donne notre chronique (cf. *Hist. occ. des croisades*, t. II, p. 50.) Çà et là peut-être il y aurait, mais avec une grande prudence, à glaner dans la *Chronique d'outre mer* quelque détail authentique qui ne se trouve pas dans les autres manuscrits.

[4] Ci-dessus, p. 297.

Le roman est intéressant en lui-même, mais il n'a avec Saladin qu'un rapport très éloigné. Un chevalier appelé Thibaud, seigneur de Domart en Pontieu et neveu du comte de Saint-Pol, a épousé la fille d'un comte de Pontieu (ni le père ni la fille ne sont nommés). Après cinq ans passés dans une union heureuse, mais stérile, les deux époux se décident à aller en pèlerinage à Saint-Jacques pour obtenir la postérité qu'ils souhaitent. En traversant une forêt, où ils se trouvent séparés de leur suite, ils sont attaqués par des brigands qui les dépouillent, garrottent Thibaud et violent sa femme sous ses yeux. Les brigands partis, il appelle sa femme pour le délivrer. « La dame ala cele part ou mesire Thiebaus gisoit, et vit une espee gesir ariere, qui fu a un des larons qui ocis fu. Ele la prist, et vint envers son seigneur, plaine de grant ire et de mauvaise voulenté qui li iert venue, car ele doutoit mout qu'il ne l'en seüst mal gré de chou que il l'avoit ensi veüe, et qu'il ne li reprouvast en aucun tans et li mesist devant chou que avenu li estoit; si dist: *Sire, je vous deliverrai ja.* Lors haucha l'espee et vint vers son seigneur et le cuida ferir par mi le cors; et quant il vit le coup venir, si le douta mout..... si tressailli si durement que les mains et li doi li furent desserré, et ele le feri si que ele le blecha un poi et coupa les coroies de coi il estoit loiiés. Et quant il senti les loiiens laskier, il sacha a lui et rompi les coroies, et sailli sus en piés, et dist : *Dame, se Diu plaist, vous ne m'ochirés meshui!* Et ele dist : *Chertes, sire, che poise moi!* » Le comte achève son pèlerinage sans reparler à sa femme de cette étrange aventure, « et l'en mena en son païs a ausi grant joie et a ausi grant honnour comme il l'en avoit amenee, fors de gesir o li. » Mais il se trouve obligé, malgré sa résistance, de raconter l'histoire à son beau-père, le comte de Pontieu, et la jeune femme, interrogée, non seulement reconnaît l'entière vérité du récit, mais répète : « *Encore me poise il que je ne l'ochis.* » Le comte, moins indulgent que son gendre, inflige à sa fille un cruel châtiment. Se trouvant un jour à Rue, il l'emmène en mer, avec son mari, dans un bateau où il a fait porter un tonneau, du feu et de la poix. Une fois en pleine mer, il la fait entrer dans le tonneau, qu'on bouche et qu'on lute soigneusement, et il le lance dans les flots en s'écriant : « *Je te commant au vent et as ondes!* » Des marchands flamands qui allaient au pays des Sarrasins pêchent le tonneau et ne sont pas peu surpris d'y trouver une belle jeune femme près d'expirer; ils l'emmènent à Aumarie[1] et en font présent au

[1] *Aumarie* est la forme française du nom de la ville d'Almeria en Espagne, qui fut longtemps le siège d'un royaume more. Il est probable que notre conteur emploie ici le nom d'*Aumarie* sans savoir au juste ce qu'il représente, comme l'ont fait d'autres romanciers du moyen âge.

soudan du lieu. Celui-ci la devine de haute naissance, bien qu'elle cache obstinément son nom et son origine, s'éprend d'elle et lui demande de renier le christianisme et de devenir sa femme. « Ele vit bien ke mius li venoit a faire par amours ke par forche, si li manda ke ele le feroit volentiers. » Elle l'épouse donc, et en a bientôt une fille, et plus tard un fils. — Cependant le comte de Pontieu, son fils et son gendre vivaient dans la douleur, et le premier se repentait de sa cruauté. Tous trois se croisent, et au retour de Terre-Sainte un naufrage les jette à Aumarie. Le soudan les fait mettre en prison, et comme, un jour de fête, ses archers, suivant l'usage, lui demandent un chrétien pour leur servir de cible, il fait extraire de son cachot le comte de Pontieu. La femme du soudan, quand elle le voit, se sent émue; elle l'interroge à part, et, reconnaissant que c'est bien son père, comme elle l'avait soupçonné, obtient du soudan, sans le nommer, qu'on l'épargne et qu'on le lui laisse pour s'entretenir en français avec elle; elle en fait autant pour son premier mari et son frère. Un jour elle les adjure de dire toute la vérité et leur demande ce qu'est devenue celle qu'ils lui ont dit avoir été la femme de l'un, la fille et la sœur des autres. Le comte de Pontieu lui raconte toute l'histoire dans les termes mêmes où l'auteur l'a déjà dite. Quand elle entend le récit du crime qu'a voulu commettre la femme de Thibaud, elle s'écrie, comme si son sentiment de pudeur féminine suffisait à lui faire comprendre l'action inspirée à une autre femme par ce sentiment : « *Ha! sire, bien sai por coi ele le vaut faire. — Dame, por coi? — Chertes*, fait ele, *por la grant honte que il avoit veü que ele avoit soferte et receüe devant lui.* Quant mesires Thiebaus l'oï, si commenche a plourer mout tenrement et dit: *Halas! quel coupe i avoit ele? Ja por chou piour semblant ne l'en eüsse fait, car che fu mal gré sien. — Sire*, fait la dame, *che ne cuidoit ele pas*[1]. » Le comte de Pontieu et Thibaud ne doutent pas d'ailleurs que leur fille et femme ne soit morte. « Mais, dit la sultane, seriez-vous contents d'apprendre qu'elle vit encore? » Tous assurent que rien ne saurait leur causer plus de joie. « Quant la dame ot oïes lor paroles, si li atendri li cuers, si loa Diu et en rendi graces a lui, et lor dist : *Or gardés k'il n'i ait feintise en vos paroles.* Et il respondirent et dirent : *Dame, non a il.* La dame commencha mout tenrement a plourer, et lor dist : *Sire, or poés vous bien dire ke vous estes mes peres, et je sui vostre fille, ichele dont vous presistes si cruel justiche; et vous, messires Thiebaus, estes mes sires et mes barons; et vous, sire vallès, estes mes freres.* »

[1] Je modifie quelque peu le texte de l'édition Moland et d'Héricault à l'aide de celui de Méon (voir la note suivante).

Cette scène ne manque assurément pas de pathétique dans l'extrême simplicité de sa forme; elle rappelle involontairement le dialogue de Joseph avec ses frères en Égypte, et a valu en grande partie à notre récit l'intérêt qu'il n'a cessé d'exciter depuis qu'on l'a remis au jour. — Quelque temps après, la dame trouve moyen de s'évader avec les siens en emmenant le fils qu'elle a eu du soudan; elle se fait absoudre à Rome, où elle revient à la foi chrétienne et renouvelle son mariage, et tous retournent en Pontieu. Plus tard le fils du soudan d'Aumarie, qu'on a baptisé sous le nom de Guillaume, épouse la fille de Raoul de Préaux, puissant baron normand, et devient seigneur de Préaux; le fils du comte de Pontieu meurt jeune, et les deux fils que Thibaud a eus de sa femme depuis leur réunion héritent par la suite l'un du comté de Pontieu, l'autre du comté de Saint-Pol. Cependant la fille du soudan était restée auprès de son père : « Elle crut en grant biauté et mout devint sage, et fut apielee la Bele Caitive, por chou que sa mere l'avoit laissiee ensi comme vous avès oï. » Elle épouse « un Turc mout vaillant », appelé Malakin de Baudas, qui l'emmène dans son pays, et « de chele dame ki fu apielee Bele Caitive fu nee la mere au courtois Turc Salehadin, qui tant fu preus et sages et conquerans [1] ».

L'histoire extraordinaire de la fille du comte de Pontieu est un des contes du moyen âge qui ont été le plus tôt exhumés et rajeunis. En 1679, Citri de la Guette imprimait, sous le titre d'*Histoire de la conquête du royaume de Jérusalem sur les chrétiens par Saladin*, une traduction en français moderne, généralement fort exacte, de la *Chronique d'outre mer*, avec les deux interpolations de l'*Ordre de chevalerie* et de notre roman [2]. C'est dans ce livre, bien probablement, que le commandeur de Vignacourt puisa l'idée au moins d'une partie importante du livre qu'il publia en 1723 en deux volumes : *Édèle de Ponthieu, nouvelle historique.* Il n'a gardé toutefois du vieux récit que bien peu de chose, et a supprimé, à vrai dire, tout ce qui en faisait l'originalité et même l'intérêt [3]. Madame

[1] Ce roman a été publié deux fois par Méon, d'après le ms. fr. 25462, dans le tome I de son *Nouveau Recueil de fabliaux et contes*, et par MM. Moland et d'Héricault, dans leurs *Nouvelles françoises du XIIIe siècle* (1856), d'après les deux mss. de la *Chronique d'outre mer* qui le contiennent. Bien que le ms. 25462 soit violemment abrégé, il contient parfois des passages qui manquent à l'autre rédaction, et une édition critique devrait en tenir compte.

[2] Le *Journal des Savants* d'alors suspecta la sincérité du traducteur (d'ailleurs anonyme) et douta de l'existence du « vieux manuscrit gaulois » qu'il alléguait. P. Paris a montré (*Mss. fr.*, VI, 132; *Hist. litt.*, XXI, 632) le peu de fondement de ces soupçons, souvent reproduits depuis.

[3] Édèle, mariée sans amour à Enguerrand de Saint-Valery, est enlevée par

de Gomez a été mieux inspirée dans sa *Princesse de Ponthieu*, qu'elle inséra dans ses *Journées amusantes*[1] : sauf quelques légères modifications, elle a suivi l'ancien conte, qu'elle connaissait sûrement par le livre de Citri de la Guette. Il n'en reste, au contraire, à peu près rien dans la tragédie de La Place, *Adèle, comtesse de Ponthieu*, faible imitation de *Zaïre*, représentée en 1757[2]; quant à l'opéra de Saint-Marc, *Adèle de Ponthieu*, joué en 1776 et deux fois mis en musique, il n'a absolument de commun avec les œuvres précédentes que le nom de l'héroïne.

Ce nom mérite de nous arrêter un instant, parce qu'il a induit à des conclusions singulières sur le roman qui nous occupe. L'héroïne du roman est anonyme dans l'œuvre originale; elle l'est restée chez Citri de la Guette et chez Madame de Gomez, qui en a fait seulement une princesse. C'est, à ce qu'il semble, le commandeur de Vignacourt qui a eu l'idée de lui donner le nom d'*Édèle*, que La Place lui a emprunté en le changeant en *Adèle*: ces deux noms ne sont que la variante l'un de l'autre, et ils étaient au XVIIIe siècle aussi peu usités l'un que l'autre. On trouve dans la famille des comtes de Pontieu une *Adela*, fille de Jean II et mariée à Thomas de Saint-Valeri à la fin du XIIe siècle : c'est en parcourant quelque généalogie que Vignacourt sera tombé sur ce nom, l'aura trouvé à son goût et l'aura donné à son héroïne, laissant au mari le surnom de Saint-Valeri, mais remplaçant le nom de Thomas par le nom plus distingué d'Enguerrand. La tragédie de La Place, qui eut du succès, consacra le nom d'*Adèle* de Pontieu (substitué par lui à *Édèle*), et quand on constata qu'il y avait eu en effet une *Adela* dans la famille de Pontieu, on crut avoir trouvé la preuve que le vieux roman n'était pas sans fondement historique, et, suivant le procédé habituel en pareil cas, on chercha à retrouver ce fondement en éliminant du récit ce qui

le traître Thibaud de Guines (qui remplace les brigands), mais délivrée à temps par le fidèle Éberard d'Amiens; elle ne songe pas à tuer son mari, et le dégage de dessous son cheval, qui en tombant l'avait immobilisé. Mais Enguerrand la soupçonne, et son père l'abandonne en pleine mer dans un bateau sans agrès. Elle est rencontrée par Éberard, qui la ramène à terre. Pendant ce temps Enguerrand et Thomas se livrent un combat singulier; ils se tuent l'un l'autre, et Édèle épouse Éberard. Il ne se peut rien de plus absurde. Le roman de Vignacourt est résumé dans la *Bibliothèque des romans* (juillet 1778).

[1] On en trouve un résumé dans la *Bibliothèque des romans* (décembre 1776).

[2] Imprimée à Paris en 1758. Tout a disparu du récit primitif, sauf le trait d'un mari captif des Sarrasins et qui retrouve sa femme aimée d'un sultan. La Place a pris à Vignacourt l'enlèvement de l'héroïne par un rival : c'est ce rival qui emmène Adèle en mer malgré elle, et c'est lui que la vertueuse Adèle poignarde de ses mains au dernier acte.

était trop évidemment merveilleux et invraisemblable. Louandre, dans son *Histoire d'Abbeville*, après avoir mentionné Adèle, fille de Jean II de Pontieu et épouse de Thomas de Saint-Valeri, ajoute : « Ce fut cette jeune et belle princesse que des brigands outragèrent et que Jean fit précipiter dans les flots, croyant effacer ainsi l'affront fait à son sang[1]. Cette aventure, telle que nous la connaissons, s'est altérée sans doute, et la fiction, comme dans la tragique histoire de la dame de Coucy[2], y tient plus de place que la réalité. Quoi qu'il en soit, Adèle est restée dans le Ponthieu l'héroïne d'une tradition célèbre[3]. Le souvenir de son infortune, après avoir inspiré les trouvères du moyen âge[4], a fourni le sujet d'opéras, de tragédies et de poèmes aux versificateurs modernes[5]. » Louandre aurait dû se rappeler que le roman fait de la fille du comte de Pontieu la bisaïeule de Saladin : elle aurait donc dû naître vers 1070[6], tandis qu'Ale (c'est la vraie forme française d'*Adela*) de Pontieu naquit vers 1160 ; on ne trouve d'ailleurs, bien entendu, dans l'histoire aucune trace de l'aventure tragique attribuée ici à la femme de Thomas de Saint-Valeri. Cela n'a pas empêché les derniers éditeurs du roman du XIIIe siècle de dire, en citant Louandre, que « tout n'est pas fictif dans les aventures de notre héroïne », et qu'elle a existé « sous le nom d'Adèle de Ponthieu, femme de Thomas de Saint-Valery, et fille de Jean I de Ponthieu, pendant la seconde moitié du XIIe siècle[7]. » Hélas! même son existence, en tant que fille unique d'un comte de Pontieu[8] mariée à un Thibaud de Domart[9], n'a pas plus de réalité que ses infortunes, ou que l'introduc-

[1] Louandre omet la vraie raison que donne le roman pour la sévérité du comte de Pontieu : la tentative de meurtre de la jeune femme sur son mari.

[2] Il veut dire la dame de Fayel, connue aimée par le châtelain de Couci, la Gabrielle de Vergy du XVIIIe siècle (voir *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 352-390).

[3] Toujours la fameuse « tradition », aussi imaginaire ici que dans mille autres cas.

[4] Il n'y a aucune mention de cette histoire dans les « trouvères du moyen âge », en dehors de notre conte en prose.

[5] F.-C. Louandre, *Histoire d'Abbeville* (1844), t. I, p. 141. — Je ne connais pas plus de poèmes sur ce sujet à l'époque moderne qu'au moyen âge. Il n'y a qu'une tragédie, celle de La Place, qui, comme on l'a vu, n'a presque rien conservé du récit, et un opéra, celui de Saint-Marc, qui ne le rappelle absolument que par le nom donné à l'héroïne.

[6] Citri de la Guette avait judicieusement mis en marge du passage de sa traduction où il est parlé des aventures de la fille du comte de Pontieu : « Sous le règne de Philippes premier ».

[7] *Nouvelles françoises du XIIIe siècle*, p. XXXVII.

[8] Jean de Pontieu eut au moins une autre fille et deux fils, dont l'aîné, Guillaume, lui succéda.

[9] Thomas de Saint-Valeri était en réalité seigneur de Domart (et non *Dammart* comme on lit dans le *Trésor de chronologie* de M. de Mas Latrie, col. 1663);

tion de ses trois fils dans les listes généalogiques des maisons de Pontieu, de Saint-Pol et de Préaux : les braves Guillaume, Jean et Pierre de Préaux, ces fidèles compagnons de Richard, qui combattirent si vaillamment Saladin, ne se doutaient guère qu'ils étaient ses cousins et qu'ils avaient pour aïeul le fils du soudan d'Aumarie!

Notre roman nous présente probablement, suivant un phénomène bien connu, l'application d'un conte populaire à une donnée légendaire dont il était d'ailleurs indépendant. On croyait, sans que nous sachions comment cette créance était née, que la fille d'un comte de Pontieu avait épousé un des aïeux de Saladin : on chercha à imaginer par quelles aventures elle avait pu être transportée en *paienie* et se résoudre à épouser un Sarrasin. On se servit d'un conte fort émouvant, appartenant à un groupe de récits très répandus au moyen âge, qui ont pour but de démontrer que les hommes s'arrogent à tort le droit de juger et de condamner les fautes de leurs semblables, et que la miséricorde divine confond souvent par des prodiges la prétendue justice humaine. Nous possédons une variante assez belle, quoique tardive (XIVe siècle), du thème auquel semble appartenir le conte de la bisaïeule de Saladin : c'est le *Dit des annelets*. La faute de la femme est ici différente, plus grave en réalité, bien qu'elle ne soit aussi qu'intentionnelle : partie avec son mari du Boulonnais, comme notre héroïne du Pontieu, pour le pèlerinage de Saint-Jacques, elle se laisse entraîner, presque malgré elle, à suivre dans un château écarté un chevalier qui a rencontré les voyageurs et s'est joint à eux; comme son mari les surprend, elle soutient l'audacieux mensonge de son complice (qui ne l'est pas encore de fait), en assurant que c'est lui qui est le mari et que l'autre est un intrus. Un combat judiciaire a lieu entre les deux rivaux, et déjà le repentir le plus sincère et le plus profond s'est emparé du cœur de la pauvre femme, qui ne tremble que pour son époux. Vainqueur, il la ramène dans leur pays, et là, convoquant tous ses parents et amis, il leur raconte l'aventure sans en nommer les personnages, et leur demande quel jugement ils porteraient sur la coupable qui non seulement a voulu trahir, mais a renié son mari. Le père de la dame dit que, s'il avait pouvoir sur une telle femme, il la brûlerait, et tous se rangent à son avis. Le mari déclare alors qu'il s'agit de sa femme, mais qu'il la punira de façon à ne pas déshonorer sa famille. Il l'amène à Wissant[1], et l'abandonne à la mer

cela prouve seulement que l'auteur du roman savait qu'un seigneur de Domart avait épousé la fille d'un comte de Pontieu.

[1] L'éditeur comprend à tort Ouessant : il s'agit de Wissant, port du Boulonnais, jadis très actif et très célèbre, depuis longtemps ensablé.

dans un bateau sans agrès [1]. Avant de la quitter, il lui fait enfoncer dans les doigts dix annelets de fer qui lui entrent dans les chairs, et jette à l'eau l'anneau d'or qu'elle lui avait donné jadis, en déclarant qu'il ne s'accordera avec elle que si Dieu le lui rend. Portée par le flot dans une île déserte, elle y est recueillie par un comte d'Espagne qui a pitié d'elle, la trouve belle, lui offre en vain de l'épouser, et, sur sa demande, l'établit avec douze béguines dans une maison sur le chemin de Saint-Jacques, où elle pratique envers les pèlerins les œuvres de miséricorde. On devine qu'au bout de quelque temps on retrouve dans le corps d'un poisson l'anneau jeté à la mer, que le mari retourne en Galice pour demander à saint Jacques de le réunir à sa femme, qu'il la retrouve, et que, dès qu'il lui a pardonné, les anneaux de fer qui avaient presque pourri ses doigts et qu'elle n'avait jamais voulu faire ôter tombent d'eux-mêmes par un miracle de Dieu. Joignez la première partie de cette légende, un peu modifiée, à une de ces scènes de reconnaissance qui sont fréquentes dans les contes, et notamment dans les contes du cycle si riche et si varié de « la femme innocente et persécutée », et vous aurez à peu près notre roman, moins les incidents et les détails qu'a su y ajouter avec assez de bonheur l'invention de celui qui l'a rédigé. Il n'a eu qu'à donner à son héroïne un comte de Pontieu pour père, à la marier temporairement à un soudan sarrasin et à faire de sa petite-fille la mère du grand Saladin pour ajouter à son roman un surcroît d'intérêt très apprécié et le rattacher à une légende que l'on connaissait vaguement sans savoir sur quel fondement elle s'appuyait.

Il n'est donc pas surprenant que ce roman ait eu du succès. Il a passé dans *Jean d'Avesnes*, mais le rédacteur du xve siècle ne s'est pas borné à rajeunir la langue du roman du xiiie : tout en le suivant exactement pour les faits [2], il a complètement renouvelé le style dans le goût de son temps et a substitué à la simplicité un peu sèche du vieux récit une rhétorique qui, pour n'être pas, çà et là, dénuée de mérite [3], n'en pèche

[1] Le trait du tonneau, qui se retrouve dans beaucoup de contes, paraît plus primitif; le bateau est une atténuation.

[2] Sauf qu'il fait épouser la fille de la « Belle Chétive » par le soudan de Damas, qui en a Saladin, en sorte qu'un degré est supprimé. En outre, il ajoute au commencement la longue description d'un tournoi et dans la seconde partie le récit des prouesses accomplies par Thibaud au service du soudan.

[3] Ainsi, lors de l'acte criminel de la femme de Thibaud, l'auteur remarque que son mari « la regardoit, excusant son inconvenience, et l'amant autant qu'oncques avoit fait », et quand elle lui a porté le coup qui devait le tuer et l'a dégagé, il se contente de lui dire avec douceur : « *Refrene ta pensee variable, et*

pas moins en général par l'emphase[1] et la prolixité. Comme on l'a déjà vu, rajeuni au XVIIe siècle, notre roman jouit au XVIIIe siècle d'une vogue littéraire comparable à celle du *Châtelain de Couci;* mais il devait cette vogue à son intérêt intrinsèque, et non à son rapport avec les origines de Saladin, que les renouveleurs avaient même cru devoir supprimer[2].

Gaston PARIS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Guyard de Laon, évêque de Cambrai.

Le catalogue récemment publié des manuscrits d'Amiens vient d'appeler notre attention sur cet évêque lettré, qui n'a pas obtenu, dans notre *Histoire littéraire*, une notice suffisante. L'auteur de cette notice, M. Daunou, s'est cru le droit de le traiter dédaigneusement parce que ses contemporains l'ont, dit-il, à peine connu. C'est le contraire que nous atteste d'abord une complainte funèbre faite en son honneur :

Diu vixit in mundo celebris[3].

Le chroniqueur Baudouin de Ninove confirme ce témoignage, disant qu'illustre par la pureté de ses mœurs et son zèle pour la justice, il fut en son temps « une brillante colonne de la sainte Église ». Enfin Robert de Sorbon, qui, mort vingt-sept ans après lui, a pu bien savoir quel état on faisait de son mérite, l'a qualifié de cette façon : *Unus de majoribus de mundo.* Robert de Sorbon était pourtant, on ne l'ignore pas, plus enclin à railler les gens qu'à les vanter. M. Daunou s'est donc, sur ce point, gravement trompé. Guyard a joui, parmi ses contemporains, d'un grand renom.

jamais ne t'aveigne de procurer la mort de celuy qui t'aime plus que nulle rien du monde. » (Louandre, p. 51, 52.)

[1] Voir par exemple l'apostrophe à Phebus, Eolus, Morpheus, Oceanus, pour leur reprocher de laisser commettre le crime odieux qui s'accomplit devant eux. Le ms. 12572 (fol. 136 v°) porte comme le texte de Louandre *Solus* pour *Eolus* et *Octeanus* pour *Oceanus*, preuve que les deux manuscrits de *Jean d'Avesnes* remontent sans doute à une même copie.

[2] Dans le récit de Mme de Gomez, en quittant le soudan d'Almérie, la fugitive lui laisse le fils qu'elle avait eu de lui; on ne dit pas que ce fils ait été l'ancêtre de Saladin.

[3] *Notices et extraits de qq. mss. latins*, t. VI, p. 222.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Comment l'avait-il obtenu? C'était, nous dit l'auteur de la complainte, un savant et perspicace théologien :

> De scripturis et legis latebris
> Enucleans invisibilia.

En avons-nous la preuve dans quelques livres par lui laissés? Swert[1] lui donne un *Dialogue sur les sept sacrements*, certainement composé cinquante ans après sa mort, puisqu'on y trouve plusieurs citations du *Sexte*, et dont l'auteur le plus probable est soit l'évêque de Paris Guillaume Beaufet, soit le dominicain Guillaume de Paris. Molanus et Colvener[2] lui attribuent en outre deux traités, l'un sur les *Offices divins*, l'autre sur la *Création du monde*, dont le premier est plutôt, au dire des nouveaux bibliographes, de son prédécesseur sur le siège de Cambrai, Godefroid de Fontaines, et dont le second ne nous est signalé sous son nom dans aucune bibliothèque. En fait, nous ne pouvons lui rapporter sûrement que des sermons.

Oudin en a vu, dit-il, un recueil chez les Bénédictins de Saint-Bénigne, à Dijon. Ce recueil semble perdu; mais on pourrait facilement en former un autre, peut-être plus considérable, avec ceux de ses sermons qui sont dispersés dans le n° 284 d'Amiens et dans les nos 15951, 15952, 15953, 15954, 15955, 15959, 15964, 16471, 16488, 16502, 16505, 16507 de notre Bibliothèque nationale. Ce sont là tous sermons latins. En a-t-il souvent prononcé de français? Cela n'est pas probable. Il avait l'esprit trop clérical pour condescendre aisément à parler la langue des laïques. Quoi qu'il en soit, nous avons un de ses sermons composé dans cette langue et publié par M. l'abbé Destombes dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*; 1861, p. 124.

Ni les uns ni les autres ne sont éloquents. Mais il ne sont pas non plus d'une familiarité vulgaire. Le ton en est généralement grave et même pédant. L'orateur tient beaucoup à faire montre de sa science. Quant à sa méthode, c'est bien celle qu'indique la complainte : *Enucleans invisibilia*. Il était, comme on le sait, ordinaire aux théologiens de ce temps-là de supposer, dans l'Écriture, autant d'énigmes que de mots, pour faire ensuite preuve d'esprit en les interprétant. Guyard a plus que personne donné dans cette mode. C'est là surtout ce qui doit l'avoir fait passer pour un profond théologien. Il n'est plus pour nous, comme théologien, qu'un habile discoureur dans un genre faux.

Cependant il y a, dans ses sermons, autre chose que des centons de

[1] *Athenæ belgicæ*, p. 297. — [2] Colvener, Notæ in Thom. Cantipr. lib. I, cap. IV.

l'Écriture trop subtilement paraphrasés; il y a plus d'une allusion aux mœurs du temps, et, par ce qu'il en dit Guyard nous fait connaître à la fois ses opinions et son caractère. C'était, lisons-nous dans la complainte, un homme de petite taille et de grand cœur :

Corde magnus et parvus corpore;

ce qu'il faut ainsi commenter : libre en ses propos, en ses actions, ne craignant pas de déplaire aux gens en leur disant ce qu'il croyait utile de leur dire, méprisant les flatteurs et ne flattant jamais personne, hautain avec les grands, mais bonhomme avec les petits. Voilà, pensons-nous, le personnage. Tel nous le font juger ses sermons. Et, le jugeant tel, il nous intéresse.

Il n'y a pas, dans l'Église, une seule catégorie de dignitaires qu'ait épargnée la censure de ce franc parleur. Il s'exprime sans doute avec moins d'âpreté sur les uns et sur les autres; mais c'est toujours avec la même indépendance, que la complainte qualifie de morose :

Gemebundo detestans pectore
Viventium perverse vitia.

Les curés se plaignent de leurs paroissiens, qui, disent-ils, ne leur témoignent aucun respect et, ce qui pis est, les privent par fraude d'une part de leurs dîmes. Guyard leur répond : Pasteurs, connaissez, aimez vos brebis, et elles vous aimeront; mais vous les vexez, vous les opprimez, et à bon droit elles vous détestent[1]. Il ajoute, sur le même ton : Aujourd'hui le curé ne marche pas devant ses paroissiens comme un bélier devant un troupeau de brebis, mais comme un bouc ou un loup[2].

Il est encore plus vif contre les chanoines séculiers qui, pour la plupart, sollicitaient plusieurs bénéfices. La pluralité des bénéfices n'eut pas un plus ferme adversaire. L'église et l'université de Paris avaient pour chancelier, depuis l'année 1218, l'impérieux Philippe de Grève, qui n'hésitait pas à s'en déclarer partisan et qu'il pouvait être dangereux de contredire. Sur ce point Guyard le contredit si fréquemment qu'il semble s'être fait un devoir de le braver. Thomas de Cantimpré raconte qu'il dit un jour : « Je ne voudrais pas, pour tout l'or de l'Arabie, pos-

[1] « Solent conqueri sacerdotes quod subditi eorum eos non diligunt nec honorant, nec præcepta eorum servant et decimas et oblationes eorum male solvunt..... Si pastores oves suas cognoscerent et diligerent, utique ab omnibus mutuo cognoscerentur; sed quia ipsi oves opprimunt et negligunt, ideo ab omnibus contemnuntur. » Mss. latins de la Bibliothèque nationale, n° 15953, fol. 37.

[2] N° 15951, fol. 55.

séder rien qu'une seule nuit plusieurs bénéfices, quand même je saurais que l'un des deux serait mis, le lendemain matin, entre bonnes mains [1]. » Ainsi nous lisons dans un des sermons : « Voilà des clercs qui ne craignent pas d'avoir plusieurs prébendes et qui, pour s'en excuser, disent qu'il y a grand profit à ce qu'ils prêchent, à ce qu'ils moralisent les gens ici et là. Mais ne voient-ils pas que leur prédication a moins d'avantages que leur possession de plusieurs prébendes n'a d'inconvénients, à cause du scandale produit par leur mauvais exemple? Ils disent aussi qu'ils ne détiennent tant de bénéfices qu'afin de pouvoir acheter des livres de théologie. Mais, s'ils voulaient bien regarder au fond de leur conscience, ils y verraient tout autre chose [2]. »

La conduite des évêques lui paraît aussi très blâmable. Ils n'ont à cœur que de s'enrichir et de mener grand train. Pour s'enrichir, ils se font payer tous les services qu'ils rendent. Qu'on ait besoin de faire apposer sur des lettres quelconques le sceau de l'évêché, il faut acheter ce témoignage qui devrait être gratuit [3]. Tout le souci des évêques est leur temporel. Les décrétistes, qui occupent dans leurs conseils intimes la place des théologiens, les engagent, pour se faire valoir auprès d'eux, en des procès sans nombre. Ils n'étaient autrefois considérés que comme d'utiles serviteurs, placés au second rang parmi les chanoines, et les voilà devenus les personnages les plus considérables des diocèses et les mieux rentés. Ces magiciens, dit Guyard, ces enchanteurs séduisent les évêques et se font par eux tout accorder. Quel fructueux métier que celui de décrétiste! Aussi conseille-t-on à tous les jeunes clercs d'en étudier la pratique. Qu'ils suivent ce conseil, qu'ils délaissent la théologie pour s'adonner aux sciences lucratives, ils sont bientôt officiaux, archidiacres. On leur a livré la clef du puits [4]. Guyard reproche encore aux évêques de léguer en mourant à leurs neveux, aux gens de leur maison, tout ce qu'ils peuvent soustraire au patrimoine du Christ. Ils auraient, agissant ainsi, le droit de leur dire : « Amis, je me sacrifie pour vous; pour vous je vais me faire pendre [5]. »

Épargnera-t-il le pape lui-même? Très rarement Guyard parle des papes ; on ne rencontre dans ses sermons aucune de ces invectives contre

[1] Thom. Cantipr., *Bonum univers. de apibus;* lib. I, cap. XIX.

[2] Mss. lat. de la Bibl. nat.; nouv. acq. n° 338, fol. 94.

[3] N° 15964, fol. 231, et 16488, fol. 377, col. 3.

[4] Bibl. nat.; nouv. acquis., n° 338, fol. 97. « Aliquando qui audivit per duos annos relinquit theologiam et vadit ad scientias lucrativas, et tunc datur ei clavis putei quia fit archidiaconus vel hujusmodi. »

[5] Biblioth. nation., lat., n° 15964, fol. 368, col. 1.

la cour romaine qui sont, en d'autres, si fréquentes. Mais il ne croit pas à l'infaillibilité du pape et il le déclare très fermement. En l'année 1245, au concile de Lyon, quelqu'un lui dit : « Croyez-vous que le pape lui-même puisse commettre le péché de simonie? — Je fais plus que le croire, répondit-il; très sûrement je sais que le pape peut être plus vilainement simoniaque que moi, que tout autre, et, si vous en doutez ou ne voulez pas le reconnaître, je m'engage à vous le prouver clairement par les saintes Écritures[1]. »

On doit supposer qu'il n'est pas plus indulgent pour le clergé régulier que pour le séculier. « Le cloître, dit-il, était autrefois le cimetière de gens qui, morts au monde, vivaient en Dieu[2]. » Hélas! combien les moines du temps présent sont loin de ressembler à ceux du temps passé! Extérieurement ce sont encore des convers ou des moines; mais leurs mœurs sont celles des mondains[3]; même des mondains les plus raffinés. Entrez, en effet, dans certains cloitres, vous y verrez de prétendus religieux vêtus de si fines, de si riches étoffes, que les chevaliers eux-mêmes les leurs envient[4]. La mère de la religion est assurément la pauvreté! Eh bien, observez ces moines enrichis! Vivant au milieu des gens du siècle, ils passent leur temps à plaider contre eux, leurs voisins, pour conserver, pour accroître leurs richesses[5]. Je les compare à cette femme impudique qui, rasée pour telle ou telle cause, charge sa tête de cheveux empruntés et fait dire : « Cette queue n'est pas de ce veau. » Eux de même ont, en prenant l'habit, abandonné le peu qu'ils possédaient, mais ils ne s'appliquent, après avoir reçu la tonsure, qu'à devenir plus riches qu'ils ne l'étaient[6]. Beaucoup de moines sont, à la vérité, des mutins; mais, d'autre part, combien d'abbés sont des tyrans! « Certains abbés menacent quiconque leur résiste, voulant être redoutés de leurs subordonnés plus que Dieu lui-même. Quelqu'un a-t-il osé les contredire, ils condamnent le contradicteur, pour ne plus entendre ses remontrances, à l'exil le plus dur qu'ils lui peuvent imposer[7]. » Guyard est particulièrement animé contre les abbés de cour : « Le roi, dit-il, ou la reine, par leurs baillis et leurs prévôts, font que personne n'ose plaider contre ces moines, leurs familiers, et ceux-ci se prévalent de la faveur dont ils jouissent pour retenir ce qu'ils possèdent injustement, pour usurper le bien d'autrui, pour opprimer les innocents[8]. » Nous sommes au XIIIe siècle,

[1] N° 15964, fol. 27, col. 4.
[2] Thom. Cantipr., *Bonum univers.*, lib. II, cap. III.
[3] N° 15951, fol. 405
[4] N° 15955, fol. 144, col. 3.
[5] N° 15964, fol. 27.
[6] N° 15951, fol. 307.
[7] N° 15959, fol. 132, col. 2.
[8] *Ibid.*, fol. 273.

et, depuis que les rois étaient devenus plus puissants dans l'État et dans l'Église, le nombre des abbés de cour s'était accru.

Mais, si Guyard dit cela des anciens ordres, il est aussi favorable aux ordres nouveaux que son chancelier l'est peu. Les anciens les détestent. Pourquoi? Parce qu'ils donnent l'exemple des bonnes mœurs et du zèle pour la sainte cause de la religion. On dit qu'ils sont inutiles, qu'il y avait bien assez d'ordres sans ceux-là. Tous les cloîtrés feraient bien mieux de dire : « Dieu de nos pères, Dieu de saint Benoît, Dieu de saint Augustin, augmente le nombre des ordres de beaucoup d'autres milliers [1]. » Guyard paraît avoir surtout estimé, parmi les ordres nouveaux, celui des Franciscains. Un de ses sermons est en faveur de saint François d'Assise nouvellement béatifié [2].

Entendons-le maintenant faire la leçon aux professeurs de théologie qui vivent dans un étroit commerce avec les philosophes. Il leur reproche d'abord de lire en secret les livres interdits [3], c'est-à-dire la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote, dont les statuts de l'année 1215 avaient défendu la lecture ou publique ou secrète. Cela nous prouve que la défense avait été presque vaine. Ils ne veulent pas, ajoute Guyard, être désignés comme chrétiens; ils préfèrent l'être comme païens [4]. Ils font, inspirés par le diable, autant de solécismes que de barbarismes, laissant de côté la sainte Écriture pour enseigner la théologie dans une langue pleine de termes inusités et impertinents, la langue des philosophes [5]. Guyard va plus loin. Quoiqu'il ait lu Cicéron et Sénèque, qu'il cite souvent, il en veut plus ou moins à tous les lettrés, qu'il appelle avec mépris *litteriones*. Leur littérature, dit-il, les enfle d'orgueil : *Scientia litterarum inflat per superbiam* [6].

Encore un trait, non pas contre les clercs dissolus ou présomptueux, mais contre les riches laïques. Tous les prédicateurs ont recommandé le souci des pauvres; tous ont paraphrasé plutôt dix fois qu'une l'apologue de Lazare et promis aux souffrants de ce monde la place d'honneur dans l'autre. Mais pas un peut-être n'a traité les riches avec la même dureté que Guyard. « Toutes les richesses, dit-il, proviennent du vol. Celui-ci n'a trouvé que ce que cet autre a perdu. Je tiens pour très vrai ce dicton populaire : Tout riche est un voleur ou l'héritier d'un voleur [7]. » Non pas, disons-nous, très vrai, mais très faux; aussi faux qu'il est vieux.

[1] Bibl. nat., nouv. acquis., n° 338, fol. 98.

[2] N° 15964, fol. 287.

[3] *Ibid.*, fol. 231, col. 3.

[4] « Nolunt nominari ut christiani, sed magis pagani. » N° 15954, fol. 126.

[5] N° 15964, fol. 391, col. 3.

[6] N° 16488, fol. 377, col. 4.

[7] « Omnes divitiæ de iniquitate descendunt, et nisi alter perdidit alter non

Ainsi Guyard de Laon [illegible] présent lui donnait le spectacle [illegible] moins grandes reformes. Il était [illegible] N'est-ce pas là ce qui le [illegible] Philippe de Grève. Nous [illegible] Paris était, comme on le sait, [illegible] Grégoire IX, à qui des reformes [illegible] vorisait volontiers quiconque lui [illegible] quelques-unes.

Si Guyard avait fait un long séjour à la chancellerie, il aurait [illegible] plus d'une occasion de guerroyer contre les fauteurs des abus par lui signalés. Mais il n'y resta que peu de mois. Dès l'année [illegible] il était appelé sur le siège épiscopal de Cambrai.

Robert de Sorbon raconte une assez plaisante anecdote qui se rapporte aux premiers temps de son episcopat. Il devait, nouvellement élu, faire le voyage de Rome. Mais c'était un voyage perilleux, le pape et l'empereur étant alors en guerre ouverte, et toutes les routes étant infestées de maraudeurs impériaux. Informé que plusieurs de ces bandits s'étaient mis à ses trousses, Guyard resolut néanmoins d'aller en avant. Il n'était pas, comme il paraît, naturellement craintif; mais il avait de la ruse. Se voyant donc un jour sur le point de tomber entre les mains de ces bandits, il revêtit à la hâte les habits d'un ribaud, entra dans une hôtellerie, saisit un chapon et s'employa le mieux qu'il put à l'embrocher. Sur ces entrefaites les bandits arrivèrent et, malgré son déguisement, crurent le reconnaître. Mais voici comment il leur échappa. N'étant pas habile à manier une broche, le marmiton novice laissa tomber son chapon dans le feu. Alors un de ses voisins, qui était un de ses compagnons de voyage, lui donna prestement un soufflet, en disant : « Méchant ribaud, que la male goutte te crève l'œil! Souffle donc, éteins le feu! » Et les bandits, estimant qu'on ne pouvait pas traiter de telle sorte un évêque, s'éloignèrent [1].

Nous avons peu d'informations sur l'administration episcopale de Guyard. Nous en avons pourtant quelques-unes. Sa plus constante préoccupation semble avoir été de recommander les bonnes mœurs et de corriger les mauvaises. Il aurait pu recourir, pour les corriger, à des mesures coercitives, l'autorité des évêques étant alors presque sans limite. Mais,

potuit invenire; unde et illa vulgata sententia mihi videtur esse verissima : Omnis dives aut iniquus aut iniqui heres est. » N° 15964, fol. 23.

[1] Voir deux sermons de Robert où la même histoire est racontée : Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 15971, fol. 69, et 16530, fol. 174.

s'il le fit, ce fut très rarement. Ainsi, sans interdire les danses, les folles et funestes danses, il accorda vingt-cinq jours d'indulgences à qui, passant près d'une troupe de danseurs, s'abstiendrait de les regarder ou les dissuaderait de continuer ce vilain jeu [1].

Robert de Sorbon nous donne une autre preuve de son zèle pour la réforme des mœurs. On vient, dit un sermonnaire anonyme, on vient aux processions pour avoir l'occasion de se parer; mais, dès que les croix vont entrer dans l'église et que la messe va commencer, on se détourne et l'on va « trufer, caroler et chanter », c'est-à-dire faire le service du diable. On devrait plutôt rester chez soi [2]. Ainsi pensait Guyard. Dans un de ses sermons, nous lisons : « Les jours de fête, les gens se lèvent tard, et, s'ils viennent par hasard à l'église, ils y dorment, donnant pour raison que la messe est trop longue, le sermon trop long. Eh quoi! ne peuvent-ils pas, sans ennui, durant la moitié du jour, assister aux danses, écouter les contes des jongleurs ou demeurer plus longtemps encore à la taverne [3]? » Pour la plupart des écoliers, dit-il ailleurs, les jours fériés sont des jours de paresse; ils ne fêtent pas les saints, ce sont les saints qui les fêtent [4]. Assurément, quand les conciles et les papes avaient interdit tout travail les dimanches et les jours fériés, ils n'avaient pas entendu prescrire ces temps de repos au profit des taverniers et autres patrons ou patronnes de maisons mal famées. Tel devait être pourtant le résultat le plus fréquent de ces repos obligatoires, puisque l'oisiveté, comme on dit, est la mère de tous les vices. Guyard résolut de remédier à ce très fâcheux état des choses et ne trouva qu'un moyen efficace, la dispense d'obéir aux décrets des conciles et des papes. On prétend qu'il prit une part très active, avec son collègue Robert de Torote, à l'établissement de la fête du Saint-Sacrement. Nous en doutons. Ce qui nous est attesté par Robert de Sorbon et par d'autres, c'est qu'il abolit dans son diocèse la plus grande partie de ces fêtes que l'on célébrait si mal, ne laissant subsister dans son calendrier que la fête d'un seul martyr, saint Laurent, et celle d'un seul confesseur, saint Martin [5].

Ne se pardonnant rien à lui-même, il avait le droit de n'être pas indulgent pour les autres. Il ne leur faisait pourtant pas trop sentir sa verge pastorale, aimant mieux conseiller que contraindre. Il était néanmoins très honoré, très respecté. Notons-le, car il est assez rare que l'on accorde

(1) Sermon anonyme; n° 15129 de la Bibl. nat., fol. 169.

(2) N° 14961, fol. 221.

(3) N° 15955, fol. 137 et 16507, fol. 306.

(4) N° 15959, col. 133, col. 4.

(5) Robert de Sorbon; ms. lat. 14971, fol. 146. C'est ce que rapporte aussi l'auteur d'un sermon anonyme dans le n° 15129, fol. 169.

aux gens portés à la bienveillance les témoignages de respect que l'on prodigue aux despotes les plus malveillants. Un moine, élu récemment abbé de son monastère, étant venu lui demander sa consécration, Guyard, qui voulut d'abord, selon sa coutume, l'examiner, lui mit entre les mains un missel, lui disant de l'ouvrir à telle page qu'il voudrait. « Mais, répondit l'abbé tremblant, je ne sais quoi que ce soit de ce livre. — Ce livre, répliqua l'évêque, ne contient rien qui te soit inconnu, ni les premiers ni les seconds Analytiques, ni les Décrétales, ni les lois de Justinien; c'est ton missel, que tu lis tous les jours. — Oui, sans doute, dit alors l'abbé; mais je ne saurais lire présentement ni dans ce livre ni dans aucun autre; un si savant homme que vous m'effraye trop. Faites-moi, je vous prie, examiner par un de vos clercs. » Et le bon évêque y consentit [1].

Pierre de Limoges rapporte qu'ayant un jour prêché plus vite que de coutume, Guyard, ne trouvant pas son dîner préparé, se mit néanmoins à table pressant les valets. « Sainte Marie! s'écria l'un d'eux, vous nous avez prêché tout un jour sur la patience, et vous ne pouvez patienter une heure! — Bel ami, répondit Guyard, je ne suis pas toujours bien aise de payer ce que je dois, et, si je viens de contracter une dette de patience, il ne me plaît pas de l'acquitter en ce moment [2]. »

La date de sa mort paraît être l'année 1247. Ayant appris qu'il y avait, dans la ville d'Anvers, quelques hérétiques par qui la conscience des fidèles pouvait être troublée, il entreprit d'aller engager avec eux une controverse publique, et, dans ce dessein, il se mit en route. Mais il ne lui fut pas donné d'achever son voyage. Surpris par on ne sait quelle maladie, il s'arrêta dans l'abbaye d'Afflighem, en Brabant, et y mourut.

Thomas de Cantimpré raconte que, peu de jours après sa mort, il apparut en songe, dans la ville de Gand, à un frère Prêcheur, qui lui dit : « Père, comment vous trouvez-vous? — J'ai, répondit-il, d'assez dures peines à subir avant d'être admis parmi les bienheureux. — Pourquoi? répondit le frère. — J'ai, répliqua Guyard, été trop sévère, et c'est une faute que je dois expier; mais cette expiation ne sera pas de longue durée; mon voyage entrepris pour combattre les hérétiques me fera plus tôt pardonner ma coupable sévérité. »

Se reprochait-il, ou, pour mieux dire, lui reprochait-on d'avoir exercé trop durement ses fonctions pastorales? Rien ne nous porte à le supposer; tout ce qu'on nous dit de lui nous persuade que c'était, au contraire, un

[1] Robert de Sorbon, *De Conscientia*; dans *Bibl. Patrum*, t. XXV.

[2] Pierre de Limoges, *Distinctiones*; n° 16482 de la Bibl. nat., fol. 142. Un sermon de Guyard sur la patience est dans le n° 15964, fol. 404.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[illegible]

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

[illegible] M. Brunetière [illegible] M. [illegible]

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. [illegible] de l'Académie des sciences, est décédé le 15 [illegible]

L'Académie des sciences, dans la séance du 12 juin 1893, a élu associé étranger M. le baron Nordenskiöld, à Stockholm, en remplacement M. de Candolle.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales. Paris, Plon, 1893, [illegible] p. in 8°.

On savait que nos Archives nationales renferment un assez grand nombre de manuscrits; mais on a souvent eu l'occasion de regretter que les titres de ces manuscrits fussent ignorés. Le catalogue en fut commencé sous l'administration de M. Maury,

et, continué depuis sa mort, le voici publié. Il n'indique aucun manuscrit ancien; toutes les pièces qu'il mentionne appartiennent aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles; mais il ne faut pas en conclure que ces pièces soient sans intérêt. Loin de là, car il n'y a pas une branche de l'histoire moderne qu'elles ne concernent. Il était donc indispensable d'en mettre le catalogue entre nos mains. On l'a certainement trop longtemps attendu.

Bas-relief funéraire découvert à Arnac (Corrèze); 1893, 25 p. in-8°.

Le musée de Brive a récemment recueilli ce bas-relief et nous en devons la présente description à M. Robert de Lasteyrie. Le monument a deux parties : la première contient l'éloge du défunt, Géraud Poisson, prieur d'Arnac dans les premières années du XIIIe siècle: le second nous offre le relief très endommagé d'une cérémonie funéraire. M. R. de Lasteyrie a joint à sa description d'intéressantes notes pour servir à l'histoire très obscure du prieuré d'Arnac, dépendant de l'abbaye de Saint-Martial. Mais il nous permettra de lui dire qu'il nous a mal donné le deuxième vers de l'inscription, dont voici le texte correct :

Spiritus angelicis cum cetibus arce potitur.

Probablement la faute que nous corrigeons, *angelis* pour *angelicis*, est imputable au typographe.

ITALIE.

E. Rostagno e N. Festa. *Indice dei codici greci Laurenziani non compresi nel catalogo del Bandini.* (Estratto dagli *Studi italiani di filologia classica*, vol. I.) Firenze-Roma, 1893, in-8°.

On n'était jusqu'ici que très imparfaitement renseigné sur les manuscrits entrés à la bibliothèque Laurentienne de Florence postérieurement à la publication, vers la fin du siècle dernier, du grand catalogue de Bandini; le travail dont on vient de lire le titre comble très heureusement cette lacune, et nous donne la description de ces manuscrits, répartis présentement dans quatre fonds distincts :

I. Fonds des *Conventi soppressi*............	121 manuscrits.
II. Fonds de *S. Marco*, ou des Dominicains...	46
III. *Acquisti* (y compris l'Appendice).........	27
IV. Ashburnhamiani (provenant de Libri).....	30
	224 manuscrits.

Le fonds des *Conventi soppressi*, de beaucoup le plus riche et le plus important, tant au point de vue des textes qu'il renferme que du nombre de ses volumes, comprend les manuscrits provenant de l'Abbaye (*Badia*) de Florence, de Camaldoli, Vallombrosa, Sa Maria Novella, Sa Maria degli Angeli et S. Spirito. Il suffira de citer dans ce fonds des textes, antérieurs au XVe siècle, d'Aristide (nos 9 et 185), Aristophane (nos 66 et 140), Démosthène (no 136), Eschyle (nos 7 et 11), Euripide (nos 11 et 172), Hésiode (nos 15 et 158), un Hérodote du XIe siècle (no 207), un texte de l'*Odyssée* d'Homère, également du XIe siècle (no 52), deux manuscrits de l'*Iliade* (nos 48 et 139), le fameux Longus (no 627), un exemplaire de Lucien, en partie du Xe siècle (no 77), Pindare (no 94), la *République* de Platon, du XIIe siècle (no 42), et trois autres manuscrits de Platon (nos 54, 78 et 103), un texte des *Vies parallèles*

de Plutarque, du xe siècle (n° 206), et d'autres volumes de Plutarque (n°s 26, 57 et 169), enfin quatre exemplaires de Sophocle (n°s 41, 71, 152 et 172). Dans le fonds de *S. Marco*, on remarquera l'*Etymologicon*, du xe siècle, dont quelques extraits sont la partie la plus importante des *Mélanges de littérature grecque* de M. E. Miller.

L'intérêt paléographique ne le cède point à la valeur philologique de ces manuscrits; aussi des fac-similés de plusieurs d'entre eux ont-ils déjà été publiés dans le grand recueil édité par MM. Vitelli et Paoli sous le titre de *Collezione Fiorentina di facsimili paleografici*. Parmi ces 224 manuscrits, on ne compte pas moins de 28 volumes datés antérieurs au xve siècle, au nombre desquels deux du xe, trois du xie, deux du xiie et six du xiiie siècle. On y rencontre aussi, à côté de quelques nouveaux venus, les noms de copistes connus tels que Ange Vergèce, Antoine Damilas, Georges Gregoropoulos, Jean Plousiadinos, Michel Apostolis, etc. Enfin plusieurs de ces manuscrits proviennent du Mont-Athos, où ils ont eu jadis des possesseurs célèbres, comme Niccolo de' Niccoli ou Ange Politien parmi les manuscrits de *S. Marco*, et, dans le fonds *Ashburnham-Libri*, Bouhier, Ménage et Turnèbe.

On voit toute l'importance de cette publication, qui, sous le titre modeste d'*Indice*, contient beaucoup plus que nombre de gros catalogues. Elle offre des notices, modèles de concision et d'exactitude bibliographiques, de manuscrits, dont plusieurs, il est vrai, étaient déjà connus, mais pour lesquels, en dehors du catalogue manuscrit de Fr. del Furia, on n'avait aucun travail d'ensemble et aucun répertoire. Tous les érudits seront reconnaissants à M. G. Vitelli d'avoir inspiré ce travail et remercieront MM. Rostagno et Festa de leur avoir mis en main un si bon instrument.

H. O.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1893.

The Mahâvansa, Part. II, translated from the original Pâli into English for the government of Ceylon by L. C. Widjésiṇha Mudaliyâr, Colombo, 1889, 8°-167, xxxii-411 p.

Le Mahâvansa, seconde partie, traduite en anglais, pour le gouvernement de Ceylan, par M. L. C. Widjésiṇha.

SECOND ARTICLE[1].

La durée moyenne des 110 règnes que comprend la seconde partie du Mahâvansa est d'une douzaine d'années environ, de l'an 479 de notre ère à l'an 1798, où Ceylan perd définitivement son indépendance. De ces règnes, les uns sont de cinquante années et plus, les autres sont de quelques mois, ou même de quelques jours. Pour ces derniers, il est évident que cette brièveté est le résultat de violences de la part de conspirateurs intronisant ou renversant des autorités éphémères. Les révolutions n'ont pas plus manqué à Ceylan que partout ailleurs où le pouvoir n'a pas pu s'organiser régulièrement. Notre moyen âge, à ses débuts, offre des spectacles qui ne sont pas plus édifiants. Quand les passions sont sans frein dans ces hautes sphères des sociétés humaines, elles produisent les mêmes catastrophes. Quatorze ou quinze rois de Ceylan ont été mis à mort; plusieurs ont dû se suicider pour échapper à d'atroces supplices. Il y a des fils qui se sont révoltés contre leur père, et qui l'ont tué pour hâter l'héritage. La succession n'a pas de loi précise; et comme rien n'est fixé à l'avance, ni par une constitution, dont on n'a pas la moindre idée, ni par les traditions, qui sont excessivement mobiles, tout est permis aux ambitieux. Si le fils succède assez souvent au père, c'est plus souvent encore tel ou tel autre membre de la famille,

[1] Voir le cahier de mars 1893, p. 129 et suiv.

un frère, un oncle, un beau-frère, un beau-fils, etc. Parfois, ce sont d'heureux usurpateurs qui s'emparent du trône, comme ceux qui, au nombre de six, ont gouverné Ceylan de 1049 à 1065 de notre ère. Ces intrus n'ont pas régné plus de deux ans chacun; et le premier des six, qui se nommait le général Kitti, n'a été roi qu'une semaine. Il y a eu des femmes qui ont été choisies pour souveraines : c'étaient des veuves de rois estimés; on en compte trois ou quatre dans les premières années du treizième siècle. L'une d'elles a pu régner six ans; les autres ont régné beaucoup moins.

La capitale où résidaient tous ces rois n'a pas moins changé que les personnages qui l'occupaient. Elle a été déplacée dans plusieurs parties de l'île, selon les circonstances. Le plus ordinairement, elle est à Anourâdhapoura; mais elle est aussi d'autres fois à Rohaṇa, à Polonnarouva, à Bovamini-Pâya, à Kourounagala, à Kataragama, à Djamboudoni, à Yâpouva, à Gampola, à Kotté, à Sìtavaka, et, en dernier lieu, à Kandy, qui est restée le résidence royale depuis la fin du XVI[e] siècle jusqu'à la conquête anglaise, c'est-à-dire pendant deux cents ans. Aucune localité jusque-là n'avait convenu aussi longtemps aux intérêts ou aux caprices de ses maîtres. Anourâdhapoura est depuis longtemps en ruines. Pendant plus de douze cents ans, elle avait été la capitale religieuse de l'île; mais au XII[e] siècle elle avait été ravagée par une invasion tamoule, et elle ne s'est jamais relevée de ce désastre. Aujourd'hui elle n'est plus qu'un immense amas de décombres, qui attestent sa grandeur passée; elle est toujours en vénération aux indigènes. Kandy, qui lui a succédé, est maintenant une ville assez belle de 18,000 à 20,000 habitants; elle est au midi du site d'Anourâdhapoura; mais elle a perdu beaucoup de son originalité, parce que les Portugais et les Hollandais en ont détruit les monuments, qui n'ont été qu'imparfaitement réparés. Mais pour les Singhalais, c'est la ville sainte.

En racontant quelques-uns des événements principaux de ces règnes de cinquante années, on pénétrera davantage dans les mœurs et la vie de ce peuple, qui était, à ces époques reculées, beaucoup moins mélangé qu'il ne l'est aujourd'hui, où se confondent plusieurs races asiatiques et européennes. Le plus long de tous ces règnes est celui de Vidjaya Bâhou I[er], de 1065 à 1120 de notre ère : c'est cinquante-cinq ans. Vidjaya Bâhou est connu dans sa jeunesse sous le nom de Kitti. Il est l'aîné des quatre fils de la princesse Lokitâ; et, dès l'âge de treize ans, il se fait remarquer par sa douceur et sa force. Il tire admirablement l'arc; il excelle à tous les exercices; et, tout jeune qu'il est, il médite déjà de secouer le joug que les envahisseurs tamouls font peser sur Lankâ. Il est à peine

âgé de seize ans qu'une partie de la population le prend pour chef. A la tête d'une armée rassemblée en hâte, il défait en bataille rangée Késadhâtou, qui régnait à Rohaṇa; et lui-même il devient régent à l'âge de dix-sept ans. Il prend alors le nom de Vidjaya, le Vainqueur; et de Rohaṇa, où il s'est établi, il ne cesse de harceler les ennemis. Les combats se succèdent, et Vidjaya finit par être maître de la contrée. « Le roi des Tamouls est obligé de reconnaître que les Singhalais sont les plus forts », et il n'ose plus envoyer ses armées à une destruction certaine. Maître de Lankâ, Vidjaya pense à se faire couronner roi; il y a dix-sept ans qu'il n'a cessé de faire la guerre pour expulser les étrangers. Il se rend donc à Anourâdhapoura, et c'est dans cette cité que le couronnement a lieu avec la plus grande magnificence. Puis il se retire dans la belle cité de Poulatthi; et, pour l'aider dans l'administration du royaume, il s'adjoint son frère Vîra Bâhou comme vice-roi et son plus jeune frère Jaya Bâhou comme gouverneur de la province de Rohaṇa. L'ordre est rétabli à peu près partout; et quelques personnages très haut placés, qui avaient tenté de nouvelles conspirations, sont rudement châtiés.

Vidjaya, qui est dans la dix-neuvième année de son règne, pense à se marier, et il épouse successivement deux princesses, dont il a plusieurs enfants. La seconde de ses femmes a de lui cinq filles et, un fils. Parmi ses filles, la plus distinguée se nomme Ratanâvali, et, un jour que le roi est entouré de ses ministres, « il leur fait reconnaître sur la jeune fille tous les signes qui présagent qu'elle sera la mère d'un héros, dont la vaillance et la gloire surpasseront tout ce que Lankâ a jamais vu et tout ce qu'elle verra jamais, qui délivrera l'île de la crainte de tous ses ennemis, qui y fondera l'unité nationale, et qui, par ses vertus et par sa piété, rehaussera encore la splendeur du trône et de sa race. » Cette précieuse épouse est plus tard accordée au prince Mâṇâbharaṇa. En attendant que la prophétie du roi se réalise, il veille sagement à toutes les branches de l'administration, pour y rétablir la plus parfaite justice. Il pense aussi à la sécurité du pouvoir central, et il élève à Poulatthi, où il séjourne, une forteresse que de nombreux ouvrages rendent à peu près imprenable; elle est entourée de remparts épais et de profonds fossés. Comme le roi est très pieux, il s'occupe avec zèle de la religion, dont les ministres avaient eu beaucoup à souffrir. Le nombre des moines était insuffisant pour les besoins du culte; il en fait venir des contrées voisines, et il les comble de présents. Il orne la ville de temples nombreux et de vihâras splendides. L'un de ces temples est consacré à la Dent du Bouddha, la plus sacrée de toutes les reliques du Tathâgata. Les générosités du roi s'étendent même hors de Lankâ, et elles vont honorer dans

l'Inde les Bhikkous qui passent pour les plus savants. Il montrait personnellement la plus ardente dévotion, et on le voyait fréquemment se mêler à la foule qui remplissait les temples et rendre au Bouddha tous les hommages qui lui sont dus. Il encourageait les prédicateurs les plus habiles, et il leur indiquait des sujets de sermons. Il faisait exécuter de belles copies de la Triple Corbeille, et il distribuait les exemplaires parmi les moines.

En même temps, il faisait réparer des étangs pour l'usage du public, et particulièrement pour les pauvres. On entourait ces vastes réservoirs de digues pour y retenir les eaux que les torrents amenaient de la montagne; des irrigations bien conduites fécondaient toute la contrée, qui était mise à l'abri de la famine. Sa sollicitude pour l'entretien des vihâras n'était pas moins active; il en construisait dix nouveaux sur les lieux où les corps de son père et de sa mère avaient été brûlés. Il facilitait tous les pèlerinages à la fameuse empreinte du Pied du Bouddha; et les pèlerins trouvaient sur toutes les routes des asiles où ils pouvaient se reposer. Quant aux moines, il participait à leur entretien et leur donnait des villages et des terres, avec la promesse de ne jamais les leur reprendre. Comme le roi était poète et musicien, il favorisait les artistes presque autant que les religieux, et les biens qu'il leur donnait restaient dans leurs familles de génération en génération. Quand les fils de ses ministres chantaient en sa présence les chants qu'ils avaient composés, il leur distribuait des gratifications. Il entretenait charitablement les boiteux, les aveugles et les pauvres veuves, demeurées sans ressources après la mort de leurs maris. Habile comme il l'était lui-même, il était le chef de tous les bardes singhalais. Son frère, qui était vice-roi, sa fille Yasodharà et la reine rivalisaient avec lui de générosité. Quand son frère vint à mourir, il confia la vice-royauté à Djaya Bâhou, du consentement des moines et avec l'assentiment de ses ministres. Il nomma un de ses fils gouverneur de la province de Rohaṇa, où il devait resider.

Ainsi, ce sage et puissant monarque repara, pendant ce règne de cinquante-cinq ans, tous les desastres qu'avait causes l'invasion des Tamouls, et il monta au ciel pour y recevoir la recompense que méritait tout le bien qu'il avait fait sur la terre. Aussitôt après sa mort, sa sœur Mittà se hâta, d'accord avec ses trois fils, de reunir les principaux officiers de l'Etat et les moines de huit vihâras voisins pour faire proclamer roi Djaya Bâhou, qui etait vice-roi; et, contrairement à toutes les traditions, la vice-royaute fut deferee à Mânâbharaṇa, l'aine des trois frères. C'était une grave injustice contre Gadja Bâhou, gouverneur de Rohaṇa et fils du roi defunt, et contre un autre de ses fils, Vikkama Bâhou,

qui était gouverneur général. Bientôt éclata une guerre civile, dans laquelle Vikkama Bâhou fut vainqueur.

Nous laissons ces événements, et nous passons à deux autres règnes presque aussi longs que celui de Vidjaya Bâhou I[er]. Ce sont ceux de Parâkkamma Bâhou VI et de Râdja Sîha II, qui l'un et l'autre ont duré cinquante-deux ans.

Parâkkamma Bâhou VI monte régulièrement sur le trône, après son père et son grand-père, en l'an 1953 après le Parinibbaṇa du Bouddha, en d'autres termes en l'an 1410 de notre ère. Il meurt en 1462. Issu de la race du Soleil, ce roi est « un temple de sagesse et de courage ». Sa résidence est à Djayavaddhana. Sa piété n'est pas moins grande que celle de ses ancêtres, et il signale son avènement par les offrandes les plus brillantes aux Trois Précieux (le Bouddha, la Congrégation et la Loi). Il bâtit un stoupa immense pour recevoir la Dent du Bouddha. Ce stoupa a trois étages. La Dent sacrée est renfermée dans un premier écrin composé de neuf pierres précieuses (perle, rubis, topaze, diamant, etc.). Ce premier écrin est déposé dans un autre tout en or, que le roi a ciselé de ses propres mains. Ces deux boîtes sont mises dans une troisième, qui est aussi toute en or, et qui est également l'œuvre du roi. La Dent du Bouddha est donc recouverte de quatre écrins. Des moines sont chargés de cet inappréciable dépôt, et le roi leur fait distribuer tous les jours des aumônes et les huit objets indispensables à la vie des mendiants (robe, écuelle, tapis, etc.). Comme un de ses prédécesseurs, Parâkamma Bâhou fit recopier la Triple Corbeille, avec l'Aṭṭhakathâ et la Tîkâ, et il assura la subsistance journalière des scribes appliqués à ce travail. Quand il y avait des ordinations un peu importantes, il payait toutes les dépenses des fêtes célébrées dans ces occasions.

D'ailleurs cet excellent roi gouvernait toutes les affaires par lui-même; et, pendant la longue durée de son pouvoir, il se montra infatigable. On a compté qu'il avait donné vingt-six mille cent quarante costumes complets aux religieux, et sa générosité avait toujours été sans limites. Quelques-uns même la trouvaient excessive; mais le roi dédaignait personnellement les richesses qu'il répandait autour de lui, et il ne songeait absolument qu'à faire de bonnes œuvres.

L'auteur du Mahâvansa le donne en exemple non pas seulement aux rois, mais à tous les hommes qui désirent faire leur salut; et il interrompt son récit pour adresser un conseil à ses lecteurs : « Ô vous tous, s'écrie-t-il, qui désirez être heureux, et qui voulez l'être durant cette vie et même après qu'elle aura cessé, acquérez cette abondance de mérite qui vous assurera la félicité en tout genre. »

En somme, ce long règne de Parâkkamma Bâhou VI avait été constamment pacifique, et les peuples avaient joui sous son sceptre d'une tranquillité qu'ils n'avaient presque jamais connue. Le règne de Râdja Sîha II fut également de cinquante-deux années (1627-1679); mais il fut profondément troublé par des conflits incessants avec les Portugais et les Hollandais. Trois frères qui s'étaient partagé le territoire de toute l'île s'étaient d'abord assez bien entendus; mais, la discorde s'étant mise entre eux, Râdja Sîha avait détrôné ses deux frères, et il avait réuni leurs royaumes au sien. Le frère aîné était mort empoisonné; l'autre s'était réfugié dans l'Inde; et Râdja Sîha, brave comme un lion et d'une force de corps peu ordinaire, resta le seul maître du pouvoir, comme l'avait été son père. On aurait dit que les dieux l'avaient créé tout exprès pour le bonheur des peuples et le bien de la religion. Dans une foule de circonstances périlleuses, il avait déployé une vigueur et une adresse presque incroyables. Mais ce qui le préoccupait surtout, c'est la guerre qu'il préparait contre l'étranger. Éléphants, cavalerie, guerriers vaillants, officiers de tout ordre, infanterie armée d'arcs, d'épées, de lances et autres engins, se rassemblaient « au son des tambours, dont le bruit ressemblait au tonnerre ». A la tête de cette puissante armée, le roi avait livré une sanglante bataille, et l'ennemi en déroute s'était dispersé dans les montagnes. « Comme un troupeau d'éléphants au milieu desquels se jette un lion, dit le Mahâvansa, ou comme une mèche de coton emportée par le vent, ainsi l'ennemi, plein de terreur, s'enfuit devant le roi, qui n'avait pas peur quand il se rua sur le champ de bataille. » Puis, poursuivant sa victoire, le roi délivrait le pays de l'oppression des étrangers et détruisait leurs forteresses. Mais comme l'ennemi, qui occupait les bords de la mer, continuait ses déprédations, le roi le harcelait dans la partie orientale de l'île; et il était à Dîghâvapi quand il entendit pour la première fois parler des Olandas (Hollandais). Il s'aboucha avec eux, et il fut convenu qu'ils garderaient les côtes, tandis que lui agirait en rase campagne. Encore une fois vainqueur, le roi remit aux Olandas les positions de l'ennemi, et il se montra plein de confiance dans ses alliés. Il leur céda toutes les places qu'il avait reconquises sur le bord de la mer. De plus, les Olandas devaient lui envoyer chaque année une ambassade et des présents. Ces conventions faites, le roi rentrait dans sa capitale « comme le victorieux Indra après la guerre contre les Asouras ». Le monarque, revenu dans ses États pacifiés, récompensa tous ceux qui l'avaient soutenu vaillamment. Pour sa part, il songea à se marier avec une princesse de Madhourà, et durant toute sa vie il protégea la religion et fit le bonheur de son peuple. Mais toute sa bravoure devait céder au dieu de la mort!

Le Mahâvansa saisit encore cette occasion pour adresser à ses lecteurs une exhortation morale : « Que les sages, dit-il, prennent exemple sur ce roi puissant et habile, et qu'avant d'être vaincus par la mort ils s'appliquent à faire constamment le bien, à répandre des aumônes, avec tant d'autres bonnes œuvres! »

A côté de ces longs et glorieux règnes, il y en a d'autres qui durent quelques mois seulement, ou même quelques jours, au milieu d'affreux désordres. Ainsi, en 1209 de notre ère, un gouverneur général du nom d'Anîkanga profite de la minorité du prince régent pour se révolter; il met à mort le pauvre enfant et règne lui-même dix-sept jours; il est assassiné par un de ses compagnons. Comme on l'a vu, un autre général aussi audacieux, du nom de Kitti, avait déjà eu la même fortune et la même destinée en 1049 de notre ère; il n'avait régné que sept jours et avait été tué par un de ses complices, qui, après lui, ne fut roi que pendant trois ans. En 1198, un haut fonctionnaire de l'État, nommé Mahinda, réussit à empoisonner le roi son maître; mais il ne put garder le pouvoir que cinq jours, parce que les chefs de l'armée et les chefs du peuple n'avaient pas été consultés, et qu'ils étaient indignés de ce crime. Mahinda est mis à mort par le vice-roi Kitti Nissanka, qui règne pendant neuf ans. Son fils, qui lui succède en 1207, meurt dans la nuit même de son avènement. Il fut remplacé par son oncle et, après son oncle, par un de ses cousins, dont les règnes fort troublés sont à peine de trois mois et de neuf mois. Le pays ne reprend quelque tranquillité que quinze mois plus tard, sous le règne d'un usurpateur nommé Kalinga-Vidjaya Bâhou, qui parvient à demeurer sur le trône vingt ans de suite.

Pendant de longs siècles, Lankâ, envahie de temps à autre par ses voisins, déchirée par des guerres civiles, n'avait pas connu la paix; mais, malgré tant d'épreuves, elle avait fini par conquérir son indépendance, et elle n'était plus gouvernée que par des princes indigènes, lorsque des ennemis bien autrement redoutables lui vinrent de l'Europe, contrée fort lointaine, dont pas un Singhalais sans doute ne savait le nom. Ce furent les Portugais qui, dans leurs excursions héroïques à travers l'Océan, abordèrent les premiers à Taprobane. Ils étaient sous la conduite de Laurent d'Alméida, et ils s'établirent à Colombo (Kolamba), sur la côte occidentale. C'était en 1506. Il ne paraît pas que les monarques singhalais se soient inquiétés de ces étrangers; ils ne s'aperçurent pas de leur présence et ne prévirent en rien les dangers de l'avenir; du moins, le Mahâvansa n'en fait aucune mention à ce moment; il n'en parle que quarante ans après. Ce qui explique ce silence, c'est que Ceylan, à cette époque, est livrée aux discordes religieuses en même temps qu'aux dis-

cordes civiles. Râdja Sîha de Sîtâvaka assassine de ses propres mains le roi son père, et, malgré son crime, il se montre très bienveillant pour la religion et ses ministres. Mais, leur ayant demandé l'absolution et n'ayant pu l'obtenir, il s'était tourné vers les sectateurs de Siva; il les avait trouvés plus accommodants, et il s'était fait sivaïste. Il persécutait avec fureur les religieux du Bouddha; il en faisait tuer plusieurs; il brûlait les saintes écritures; il détruisait les temples; et les prêtres bouddhistes ne pouvaient se soustraire à ses fureurs. Mais, aussi habile que criminel, ce prince avait su ranger l'île entière sous son pouvoir, et il maintenait l'ordre d'une main énergique.

On conçoit que des événements d'un tel ordre aient absorbé l'attention des auteurs du Mahâvansa, et qu'ils aient oublié des étrangers qui occupaient une assez faible partie du sol. Cependant ces étrangers, pourvus d'armes formidables, avaient entrepris une foule d'expéditions heureuses. L'île était alors partagée entre neuf royaumes, dont celui de Colombo (Kolamba) était le plus considérable. C'était aussi le plus menacé. Le roi Sénâratna, qui était monté sur le trône en 1620 de notre ère, dut songer à se défendre. Il avait appris que certains marchands, établis depuis longtemps dans le port de Kolamba, y étaient devenus très puissants. Ces hommes, qu'on appelait des Parenguis, étaient des hérétiques d'une cruauté incroyable. Ils avaient envahi les provinces les plus fertiles, ils ravageaient les champs et les jardins et brûlaient les villages et les maisons. Ils ravissaient les femmes du plus haut rang et opprimaient de toutes manières les Singhalais, incapables de leur résister. Ils n'épargnaient pas davantage les temples et les images du Bouddha, les arbres Bodhi et les choses les plus sacrées. Enfin, pour pouvoir continuer impunément leurs déprédations, ils s'étaient construit de nombreuses forteresses.

Sénâratna, décidé à punir cet horrible désordre, mit d'abord en sûreté les reliques du Bouddha, entre autres la fameuse Dent, en les faisant porter dans des lieux inaccessibles et en les confiant à de fidèles gardiens. Il se retira de sa personne à Mahiyangana, emmenant avec lui ses trésors, sa femme et ses enfants. Il faisait d'ailleurs les plus grands préparatifs pour la guerre; mais il mourut avant de pouvoir la commencer. Ce fut son successeur, Râdja Sîha II, qui l'entreprit; c'est le parricide dont nous venons de parler et dont le règne a été si prospère. Une bataille fut livrée dans le pays de Pantchouddha-Rattha; et l'ennemi, mis en déroute, dut abandonner toutes ses positions.

Cependant la défaite des Portugais n'avait pas été complète; et, pour les combattre de nouveau plus sûrement, Râdja Sîha n'hésita pas à s'en-

tendre avec les (Olandas) Hollandais, qui s'étaient établis à l'est de l'île. Il leur envoya deux de ses ministres pour que leurs nombreux vaisseaux marchassent contre la flotte portugaise. Cette alliance lui réussit à merveille; et les Portugais, attaqués par terre et par mer, furent définitivement vaincus. A leur place, ce sont les Hollandais qui fondent dans l'île des établissements et qui en tirent d'immenses profits.

Quant aux monarques singhalais, ils continuent à suivre paisiblement et sans crainte les exemples de leurs prédécesseurs; ils se signalent par leur dévotion et par leurs générosités. Ils bâtissent de splendides vihâras; ils donnent des fêtes fastueuses; ils montrent presque chaque année la Dent du Bouddha aux populations enthousiastes; ce sont autant d'occasions de réjouissances sans fin. Ils font venir de l'Inde les moines les plus renommés, et ils les logent dans de somptueuses demeures. Ils font eux-mêmes de pieux pèlerinages aux lieux les plus vénérés et ils y répandent de larges aumônes. Ils font traduire les livres saints en langue vulgaire et composer des sermons populaires (Bhânavâras) par les religieux les plus savants. « Tous ces monarques, dit le Mahâvansa, sont des mines inépuisables de vertu; ils montrent tous la plus vive sollicitude pour les habitants de Lankâ; ils ont pour eux la tendresse qu'une mère peut avoir pour ses enfants. »

Mais ce bonheur ne peut pas durer toujours. Les descendants des Portugais qui avaient échappé à la défaite sous le roi Râdja Sîha habitaient encore dans quelques parties de l'île; et ces hérétiques essayaient de propager leur détestable croyance en se faisant des prosélytes à force d'argent; ils ne cachaient pas leur mépris pour la religion du Bouddha. Le roi Sri Vidjaya Raya Sinha, en apprenant ces actes coupables, en fut profondément irrité, et, par son ordre, ses ministres firent détruire les maisons et les livres de ces étrangers. Ceux qui ne renonceraient pas à leur foi seraient chassés du pays. Cependant la religion du Vainqueur, c'est-à-dire du Bouddha, avait reçu de funestes atteintes; et, pour la restaurer, le roi envoya des émissaires au Pégu, à Siam, où la doctrine florissait dans toute sa pureté; ces émissaires, revenus à Lankâ, y ramèneraient la véritable foi.

C'est sous le règne d'un de ces princes, Kitti-Siri Râdja-Sinha, vers le milieu du siècle dernier, que fut rédigé définitivement le Mahâvansa, comme le Mahâvansa lui-même nous l'apprend : « Alors, nous dit-il, l'histoire des rois de la grande dynastie et des rois de la dynastie inférieure, qui avait été jadis composée en vers et conservée avec soin, fut revisée. Le roi de Lankâ fit comparer cette histoire avec celle qui avait été trouvée à Siam. Comme on y trouva quelques lacunes, le roi la fit

IMPRIMERIE NATIONALE

compléter à partir du règne de Parâkamma Bâhou IV jusqu'au temps actuel, » c'est-à-dire depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe.

Tandis que les rois de Lankâ se conduisaient avec tant de sagesse, les Hollandais abusaient des concessions qu'on leur avait faites. Dans les premiers temps, ils avaient apporté chaque année des présents aux rois de Lankâ; mais ensuite, soit à cause d'une faute commise par le peuple de Sinhala, soit par la négligence des Dieux chargés de le défendre, les Hollandais devinrent d'une audace et d'une méchanceté insupportables. Le roi envoya donc contre eux ses officiers à la tête de son armée. Les Hollandais furent battus et leurs forteresses détruites. Mais, en même temps, un chef de pirates malais fit une descente dans l'île et y porta le ravage. Victorieux dans plusieurs rencontres, il marcha sur Kandy, la capitale; il la prit d'assaut; mais il y fut bientôt assiégé par le roi, revenu à la tête de ses troupes, et il y périt les armes à la main. Toute la bande qui l'avait suivi fut massacrée. Les Hollandais, frappés de ces succès du roi, se dirent: « Le peuple de Lankâ, qui s'était insurgé, a été détruit; nous pourrions bien subir le même sort. Montrons notre respect pour le chef de Lankâ, et nous vivrons en paix avec lui. » Le roi de Lankâ leur pardonna leurs offenses et les traita avec beaucoup d'égards parce qu'ils lui avaient rendu l'écrin de la Dent du Bouddha, dont ils s'étaient emparés. Le roi, délivré de tous les soucis qui l'avaient assailli jusque-là, put répondre au vœu le plus ardent de ses sujets, en rendant à la religion tout l'éclat et toute l'autorité qu'elle avait perdus durant ces troubles continuels. Il mourait après avoir régné trente-cinq ans.

Ici finit le Mahâvansa avec son centième chapitre. Dans un supplément de quelques lignes, il parle des deuxd erniers rois de Ceylan. L'un, Siri Râdjâdhi Râdja Sîha, meurtt ranquillement sur le trône; l'autre qui est un tyran, Siri Vikamma Râdja Sîha, est déposé par ses sujets, qui appellent les Anglais, maîtres désormais de Lankâ.

Tel est l'ensemble du Mahâvansa. Malgré ses défauts, qui peuvent choquer toutes nos habitudes, c'est un monument d'un prix infini. Le récit qu'il contient s'étend sur vingt-quatre siècles, depuis le Nirvâna du Bouddha, en 543 avant l'ère chrétienne, jusqu'à la fin de notre dix-huitième siècle. Il s'appuie sans discontinuité sur des documents officiels, que, dès les temps les plus reculés, les rois de Lankâ avaient accumulés dans leurs archives, avec une prévoyance qu'eux seuls ont montrée, et dont les annales de l'humanité n'offrent pas d'autre exemple, si ce n'est peut-être en Chine. L'Inde n'a jamais rien conçu de pareil; et le Mahâbhârata, s'il a un fonds historique, n'est qu'un amas confus de légendes qui ne peut avoir aucune prétention à une exactitude chronologique. Le

Mahâvansa, tout au contraire, a su noter la durée des règnes qui se succédaient plus ou moins régulièrement, et la réunion de tous ces renseignements forme une histoire qui n'a pas de lacunes.

Les événements que raconte le Mahâvansa sont, en général, dénués d'intérêt pour nous; mais ce n'est pas à notre intention qu'il a été écrit. Il est bien probable que pour les indigènes, et surtout pour les bouddhistes qui savent le pâli, ce livre qui nous touche assez peu doit être un objet de vénération. Il ne faut pas oublier qu'avant tout le Mahâvansa est un livre de piété. Ce sont des religieux qui l'ont composé pour des religieux. Il est bien naturel qu'ils s'attachent à peu près exclusivement aux choses de la religion. C'est à elle qu'ils ont dévoué leur existence austère et laborieuse; ils recherchent dans le passé les destins qu'elle a subis, les épreuves qu'elle a traversées, les bienfaits qu'elle a reçus des princes, et les persécutions qui l'ont parfois accablée. Cette préoccupation constante n'empêche pas le Mahâvansa de rendre hommage aux monarques qui, en dehors des affaires religieuses, ont été bienveillants et justes envers leurs sujets. Mais c'est là la moindre part du récit. Ce qui y domine et le remplit presque en entier, c'est la construction des vihâras et des temples, ce sont les cérémonies pieuses, les dons faits aux couvents et aux Bhikkous, les processions nationales, les pèlerinages aux lieux saints, en un mot tout ce qui peut contribuer à l'éclat du culte et à l'influence du clergé. Les religieux se plaisent d'autant plus volontiers à rappeler toutes ces libéralités, qu'aucun d'eux n'a pu en profiter personnellement. La règle est absolue, et elle est observée sans la moindre exception. Jamais un religieux n'a possédé une pièce de monnaie; et, parmi eux, celui qui aurait cette faiblesse serait à l'instant même ignominieusement expulsé de la congrégation.

Sans doute, cette manière de comprendre l'histoire est bien étroite; mais les moines bouddhistes ne sont pas seuls à l'entendre ainsi. Chez nous, les chroniques de quelques ordres religieux n'ont pas des vues beaucoup plus larges. Ce qui prouve combien peu le Mahâvansa s'intéresse aux faits politiques, c'est la négligence avec laquelle il traite ce qui regarde les Portugais et les Hollandais. Il semble que ce devait être là pour les Singhalais un fait des plus extraordinaires. Ceylan avait été souvent exposée aux incursions des Malabares et des Tamouls. Mais quelle différence entre les envahisseurs nouveaux et les anciens! Cependant on n'y fit nulle attention; et il y avait plus d'un siècle que les Portugais trafiquaient à Colombo, quand on fut forcé par leurs actes sacrilèges de s'occuper d'eux. La destruction des temples et des vihâras réveilla la conscience populaire, et le Mahâvansa, qui s'était tu depuis cent

ans, crut devoir consacrer quelques lignes à ces hérétiques, qu'il fallait exterminer. Il est à peu près aussi concis sur les Hollandais, rivaux des Portugais. C'est qu'en effet tout cela concerne la politique et non pas la religion; et l'on n'y songe que quand il n'est plus possible de rester aveugle et indifférent.

Une autre singularité du Mahâvansa, c'est qu'il est écrit en vers d'un bout à l'autre. Pour nous, cette forme rythmique a quelque chose qui nous étonne. Dans le monde indou, c'est une coutume qui ne surprend personne, parce qu'elle est d'un usage commun. Les Brahmanes ont rédigé en vers leurs codes juridiques; et les lois de Manou en sont un exemple bien connu, au milieu de tant d'autres. Les vers du Mahâvansa sont de trente-deux syllabes, comme la plupart de ceux du Mahâbhârata. C'est le mètre tout à fait propre à l'épopée ou à un récit historique. La langue du Mahâvansa est le pâli, l'idiome sacré des bouddhistes. Il n'était pas étudié à Ceylan avant que le grand Açoka eût converti Lankâ, en lui envoyant une copie authentique de la Triple Corbeille. Depuis cette communication solennelle, le pâli n'a pas cessé d'être cultivé; il l'est aujourd'hui, et il le sera sans doute longtemps encore. D'où vient le pâli? Évidemment, il est venu du Magadha. C'est à Râdjagriha, capitale de ce pays, qu'avait été tenu le premier concile qui, aussitôt après la mort du Bouddha, avait arrêté le canon des écritures, Soûtras, Vinaya, Abhidharma. Ces trois parties de la doctrine ne pouvaient être rédigées que dans la langue courante, celle du pays où le Bouddha avait passé presque toute sa vie; c'était la langue qu'il avait parlée lui-même. Cette rédaction du premier concile avait pu être améliorée par le second; mais l'idiome n'avait pas été changé, et il n'y en avait pas d'autre à la disposition d'Açoka lorsqu'il fit à Lankâ cette inappréciable cadeau. Quand la Triple Corbeille arriva dans l'île, les Singhalais durent apprendre une langue qui n'avait rien de commun avec la leur. Les adeptes furent nécessairement peu nombreux; mais ils étaient prêtres et ils se mirent bientôt en mesure de lire le texte sacré. C'est dans leur corporation que la tradition s'est formée. Elle s'est conservée jusqu'à notre temps; et elle ne semble pas près de s'éteindre. Les religieux entendent le pâli et l'écrivent aussi bien que jamais; le singhalais reste à l'usage du peuple. C'est ainsi que chez nous l'hébreu et le grec ne sont compris que par quelques ecclésiastiques.

Un fait bien remarquable dans cette longue histoire du Mahâvansa, c'est que le clergé, tout favorisé qu'il était par les rois, n'a jamais cherché à devenir un pouvoir politique. La règle fondée par le Bouddha a été observée dans toute sa rigueur, qui ne s'est pas relâchée à l'heure

qu'il est. C'est un ascétisme presque entièrement isolé du monde extérieur. Les Bhikkous ne connaissent la société où ils vivent que parce qu'ils lui demandent l'aumône de leur subsistance quotidienne; ils tâchent d'édifier les peuples en leur donnant l'exemple de la vertu et en leur adressant de salutaires exhortations. Les prêtres bouddhistes ne sont pas sortis de ce rôle, et des velléités d'ambition ne les ont jamais compromis. Il faut les louer de cette réserve. Comme ils jouissaient auprès de la foule d'une autorité sans bornes, ils auraient pu en abuser. En quel nombre étaient ces moines aux époques dont parle le Mahâvansa? Il serait difficile de le savoir, puisqu'il ne nous le dit pas, et que rien ne supplée à son silence. De nos jours, il ne paraît pas que les religieux bouddhistes de Ceylan soient au nombre de plus de deux mille cinq cents. Il est probable que jadis ils étaient davantage, surtout dans les premiers temps de la conversion. Mais le régime imposé aux Bhikkous est excessivement dur; et il doit toujours y avoir bien peu de ces dévouements héroïques. Abandonner sa famille, renoncer à tous les plaisirs qui font le charme de la vie, embrasser une discipline inflexible, ne tenir ses aliments que de la charité publique, séjourner presque toute l'année en plein air, sans autre abri que les bois, être astreint à se confesser tous les quinze jours devant la congrégation, passer au moins une fois par mois une nuit dans les cimetières à méditer sur le néant des choses humaines, n'avoir jamais à soi la moindre propriété, c'étaient des conditions qui devaient effrayer bien des prosélytes et qui réduisaient les frères à n'être jamais qu'une infime minorité. Peut-être cette situation, à laquelle ils ne pouvaient se soustraire, les a-t-elle empêchés de s'organiser en un corps qui aurait pu prétendre à la domination. Ils ont eu les rois pour bienfaiteurs; mais ils n'ont jamais songé à une usurpation. Le Bouddha lui-même, en renonçant au trône dès sa jeunesse, avait bien montré ce qu'il pensait des grandeurs de ce monde; et c'eût été le renier que d'en faire plus de cas que lui.

Cette rapide analyse du Mahâvansa nous fait voir quels ont été les destinées de Ceylan dans le passé; pour en achever le tableau, il convient de dire ce qu'aujourd'hui est devenue l'île sous la main des Anglais. Jamais elle n'a été plus tranquille ni plus prospère que dans son état présent.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Réformateurs et Publicistes en Europe au xviiie siècle, par M. Adolphe Franck.

Sous ce titre : *Réformateurs et Publicistes en l'Europe*, M. Franck a publié un ouvrage en trois volumes qui devait en avoir quatre. Le premier volume, consacré au moyen âge et à la Renaissance, a paru en 1864; le second remonte à 1881 et traite des réformateurs du xviie siècle. Le troisième, qui paraît maintenant, contient les réformateurs du xviiie siècle. Enfin, nous ne devons pas désespérer d'avoir un jour le quatrième. M. Franck s'exprime ainsi dans la préface du premier volume : « Aux publicistes du moyen âge et de la Renaissance, si la bienveillance du public m'y autorise, succéderont sans trop d'intervalle ceux du xviie siècle, ceux du xviiie siècle, et enfin ceux qui remplissent la première moitié du xixe siècle. Tous les matériaux sont prêts, et l'édifice lui-même, pour apparaître peu à peu à la lumière, n'attend plus que le travail de la dernière heure. »

Ce mot de *réformateurs*, que M. Franck, après quelques hésitations, a donné pour titre principal à son ouvrage, n'en annonce pas bien le contenu. Il dit lui-même que les réformateurs sont ceux qui ont livré l'une des batailles décisives du droit, et que le droit c'est la liberté.

D'après cette définition, on ne voit pas bien comment Hobbes, Spinoza, Bossuet, Filmer peuvent avoir leur chapitre dans cette galerie. M. Franck a été obligé d'ajouter au titre précis de *réformateurs* le titre très vague de *publicistes* qui lui a permis de placer dans son livre, à côté des réformateurs, les adversaires les plus ardents de la liberté et du droit naturel.

Les indications mêmes de M. Franck ne semblent pas toujours justifiées. Plusieurs des « publicistes » signalés par lui comme des adversaires de la liberté se seraient récriés contre cette qualification. Il a compris, tout le premier, qu'on verrait avec étonnement figurer sur sa liste le nom de Fénelon. Il s'est cru avec raison obligé de se justifier et l'a fait assez finement en disant : « Ce n'était pas un vrai libéral. Il a été libéral contre la royauté et Louis XIV, et de l'ancien régime contre la bourgeoisie et le peuple. » On est un peu surpris de ce mot d'ancien régime ; mais si le mot paraît singulier à cette date, l'idée est juste.

La petite cour du duc de Bourgogne, dont Fénelon était l'âme, dont le duc de Montausier était le chef et Saint-Simon l'historien, a toujours passé pour libérale, par comparaison; elle-même croyait l'être; elle

l'était par beaucoup de ses sentiments, mais elle l'était bien peu par ses idées, et M. Franck a raison de dire qu'elle ne travaillait pas pour la liberté et qu'elle voulait tout uniment substituer un joug à un autre. Ce libéralisme à dose restreinte a duré jusqu'à la Révolution. Un ministre de Louis XVI a cru servir l'opinion libérale en faisant décider que les grades dans l'armée ne seraient plus conférés qu'à la noblesse.

Les réformateurs sont nombreux au XVIe siècle, qui est en toutes choses le siècle de la bataille. Ils sont nombreux encore au siècle suivant, à cause de Grotius et de son école. D'ailleurs, au XVIIe siècle, la liste des résistants et des opposants est abondamment remplie. Mais au XVIIIe siècle, parmi tant d'écrivains qui ont traité des matières sociales et politiques, M. Franck en choisit quatre seulement; il lui semble qu'aucun nom ne mérite d'être cité à côté des noms immortels de Locke, Vico, Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau.

Il a consacré à Locke, et même à Rousseau, d'assez courtes notices. Il s'est beaucoup plus étendu sur Vico et sur Montesquieu. Les conclusions, au lieu de terminer le volume, sont écrites dans la préface; l'auteur y expose en quelques lignes le bilan du XVIIIe siècle au point de vue de la liberté.

C'est à ce siècle que nous devons la liberté de conscience. Descartes ne nous avait donné que la liberté de penser, qui contient la liberté de conscience en principe, et ne la donne pas toujours en réalité. C'est aussi le XVIIIe siècle qui a donné aux citoyens le droit d'intervenir dans le gouvernement de leur pays. Il a réclamé et conquis l'égalité devant la justice, la suppression du droit d'aînesse et le partage égal des biens de la famille, l'abolition de la torture, celle des crimes imaginaires, tels que la magie, etc., et l'introduction de la charité jusque dans le code pénal.

La faute de ce grand siècle a été de poursuivre avec emportement et, sur la fin, par la violence, les réformes qu'il avait inaugurées par la raison. Il a aimé l'humanité, mais d'un amour purement terrestre qui ne s'étendait pas au delà de la vie présente. Il n'a connu que la philanthropie; il n'a pas connu, il n'a pas voulu connaître cet amour éternel et divin qui s'appelle la charité. Ayant avec juste raison écarté de ses constitutions et de ses codes toutes les traces de l'oppression des consciences, il n'a pas su, sous les ruines des religions d'État, retrouver et faire resplendir l'idée de Dieu.

Cet inventaire des grandeurs et des défaillances du XVIIIe siècle est juste, quoique incomplet. Il conviendrait mieux au siècle lui-même qu'aux quatre philosophes qui remplissent ce livre. Quand on pense aux conquêtes du XVIIIe siècle, c'est à l'*Encyclopédie* et à la Révolution qu'on

les attribue; on aurait quelque peine à déclarer avec M. Franck que nous les devons à Locke, à Vico, à Montesquieu et à Jean-Jacques Rousseau. Ces grands hommes ont contribué à la conquête; ils ont souvent montré le chemin. Ils ont pu être des précurseurs; ils n'ont pas été les seuls combattants. L'influence ne se mesure pas toujours sur le génie. L'auteur remarque lui-même, en parlant de Jean-Jacques Rousseau, que son action a été infiniment plus puissante que celle de Montesquieu. S'il s'agissait de juger les hommes et les œuvres, on ne mettrait pas la passion au-dessus de la raison et *le Contrat social* au niveau de *l'Esprit des lois*. Les conquêtes du XVIIIe siècle ont été l'œuvre d'une armée; de la philosophie si vous voulez, mais de la philosophie française, soutenue et portée par la Nation française tout entière. On s'étonne de ne pas trouver le nom de l'*Encyclopédie* dans une histoire des réformes accomplies en France et en Europe au XVIIIe siècle. Voltaire aussi n'est pas même nommé, ou plutôt il est nommé assez dédaigneusement et dans un seul passage. On ne trouve ni Turgot, ni Malesherbes, ni Mirabeau, ni aucun des philosophes de l'Assemblée constituante. En revanche, M. Franck affirme que l'idée de la liberté religieuse se trouve pour la première fois dans les livres de Locke, et qu'elle a passé de là dans la Constitution des États-Unis d'Amérique. L'auteur de l'histoire des Réformateurs a beau être libre dans sa pensée, indépendant dans ses jugements, on se sent avec lui emprisonné dans les livres et dans les écoles. Il semble oublier que la plupart des scènes de la Révolution font partie de l'histoire de la philosophie.

Il divise les quatre écoles qui, selon lui, remplissent le XVIIIe siècle, en deux groupes. L'un de ces groupes est l'école philosophique, dont Locke est le chef et dont Rousseau est l'apôtre enflammé. L'autre est l'école historique, dont Vico est l'initiateur et à laquelle se rattache le puissant esprit de Montesquieu.

Rousseau a beaucoup emprunté à Locke : la méthode, les idées, et jusqu'au cadre de quelques-uns de ses ouvrages. C'est aller bien loin que de le présenter comme une sorte de disciple du philosophe anglais. Rousseau ne saurait être un disciple. Il ne peut ni ne veut l'être. Je laisse de côté les forfanteries des *Confessions*. « Je paraîtrai devant lui mon livre à la main, etc. » Il est clair, quand on le lit, qu'il ne se laisse guider ni enchaîner par rien, pas même par ses opinions antérieures. Il soutient tour à tour les thèses les plus contradictoires avec la même bonne foi et le même emportement. Ce n'est pas un passionné; c'est la passion elle-même. Philosophe si vous voulez, quoiqu'il soit par cet enthousiasme perpétuel le contraire du philosophe. C'est moins un philo-

sophe qu'un fervent de la philosophie. Il touche à toutes les questions philosophiques, sociales, politiques, et laisse partout où il passe une trace indélébile, en bien ou en mal. Rousseau, c'est le peuple, avec ses grandeurs et ses folies. C'est un Caton qui aboutira au suicide; un démocrate qui, cherchant un gouvernement idéal, trouve au bout du chemin un roi absolu. — Mais ce roi sera parfait. Applaudissez. — Le peuple aussi sera parfait probablement, quand son maître l'aura façonné. M. Franck a de très belles pages sur ce prétendu disciple du « sage Locke ».

Je dirais volontiers, à propos de l'autre école, que cette école n'a pas de maître, ou plutôt qu'elle en a deux. Vico trouvait en Italie ce que Montesquieu trouvait en France. Ils creusent chacun de leur côté le même sillon. Ils ont en commun de regarder dans l'histoire, tandis que d'autres penseurs regardent dans le cœur de l'homme. Ils y trouvent le même spectacle : les passions de l'homme dans leur expansion ou dans leur foyer. M. Franck semble un moment attaquer la méthode historique, quand il dit qu'avec elle on pourrait par les usages, par les traditions, par les lois, justifier les pires doctrines. Le mot lui échappe; il n'est pas conforme à sa pensée; ce n'est pas *justifier* qu'il a voulu dire, c'est *expliquer*. L'histoire, même dans Montesquieu, n'est pas le fondement des principes, elle n'en est que la constatation.

M. Franck prend bien soin d'expliquer qu'on peut se tromper sur la suite et la nature des événements. L'histoire est plutôt une science qui se fait qu'une science faite. Montesquieu, ayant à parler de la polygamie, l'explique par la supériorité numérique des femmes dans les pays musulmans. Si cette supériorité a existé, elle a disparu depuis longtemps, et c'est la disette des femmes dans les pays de polygamie qui perpétue la traite des nègres. De même pour l'action du climat et des milieux ambiants, qui joue un si grand rôle dans Montesquieu et un rôle si déplorable dans notre littérature moderne. Il ne faut ni omettre ni exagérer ces influences. M. Franck a fait bien des leçons et écrit bien des pages contre les théories qui font de la volonté une conséquence forcée des conditions physiques et physiologiques où le sujet est placé, et réduisent du même coup la morale à n'être qu'un auxiliaire de la police et un exercice de déclamation pour les écoliers. C'est parce qu'il était sûr de lui-même qu'il pouvait suivre le sillon de Vico et de Montesquieu, et placer les données de l'histoire et de la géographie, non au-dessus ni à côté, mais en belle et importante place au-dessous des principes du droit et de la liberté pour les expliquer et les commenter. Dans Vico et dans Montesquieu, le commentaire est magnifique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Vico est trop peu connu en France. Dans sa vie, c'est un héros; dans son œuvre, un homme de génie. Michelet, que le courage et le génie attiraient, n'a pas manqué de présenter à la France ce grand inconnu. La notice de M. Franck est précieuse, même après le livre du maître. Elle est claire, courte, bien remplie, pleine de sens. L'auteur compare les deux hommes, Vico, presque misérable depuis son enfance jusqu'à sa mort, Montesquieu comblé de tous les dons de la nature et de la fortune; le contraste est saisissant, et le tableau tracé de main de maître. Je n'irai pas jusqu'à dire que M. Franck est partout un écrivain. Je tiens à rester dans l'exacte vérité. Il est quelquefois un peu diffus; mais quelquefois aussi il a de très belles pages, à force de conviction et de ferme raison.

Il professe une grande admiration pour Montesquieu, et je crois que, s'il avait à désigner son maître parmi les réformateurs, c'est lui qu'il indiquerait. C'est pourtant contre lui qu'il dirige le plus de critiques, peut-être parce que c'est lui qu'il a le plus étudié.

On connaît la classification des États par Montesquieu. Ils sont de quatre sortes, le despotisme, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Le despotisme a pour ressort la crainte; le ressort de la monarchie est l'honneur; celui de l'aristocratie est la modération; et enfin celui de la démocratie ou de la république est la vertu. Aucune des pensées de Montesquieu n'a été plus souvent citée et plus universellement approuvée que celle-là.

Elle ne trouve pas grâce devant M. Franck. Il reproche à Montesquieu d'abord d'avoir omis la théocratie. Elle tient en réalité une grande place, non seulement par Rome, qui est restée un grand empire après la chute du pouvoir temporel, mais par les peuples de l'Orient, par la Russie, par l'Angleterre même, où le chef de l'État est chef de l'église établie. Montesquieu distingue le despotisme et la royauté. Qu'est-ce que le despotisme ? C'est, selon Montesquieu, un État qui n'a pas de loi. Un tel État, répond M. Franck, n'est ni royauté ni république; ce n'est rien, c'est l'anarchie. Enfin Montesquieu compte l'aristocratie parmi les gouvernements républicains. Il n'y a d'autre gouvernement républicain, dit M. Franck, que le gouvernement du peuple par le peuple lui-même. Dès que vous lui donnez un maître, que ce maître soit un roi ou une classe privilégiée, vous sortez de la liberté et de la république. Ainsi la classification ne tient pas; elle est à la fois incomplète et fausse. Il en est de même des prétendus ressorts qui résument la nature des gouvernements et en expliquent le développement. La crainte est le retour de l'homme à l'état de nature; celui qui est

maître par la crainte ne se rattache au droit par aucun côté. Il n'est que la force. Qu'est-ce que l'honneur, qui, selon Montesquieu, tient la royauté sous sa garde? Ce n'est sans doute pas une distinction, un hochet, une préséance. C'est la vertu, ou ce n'est rien. Et la modération, qu'est-elle autre chose qu'une habileté dans la manière de gouverner, à laquelle on peut recourir sous toutes les formes de gouvernement? Il ne faut pas que la république se considère comme le gouvernement vertueux par excellence. Le gouvernement anglais, qui est excellent au dire même de Montesquieu, est monarchique. Le Comité de salut public, dont le spectacle a été épargné à Montesquieu, était républicain. Ici l'argumentation porte visiblement à faux. Montesquieu n'a pas dit qu'une république était nécessairement et constamment vertueuse; il a dit, ce qui est fort différent, qu'elle ne pouvait se rendre durable et désirable qu'en s'appuyant sur la vertu. Les critiques de M. Franck sur les autres points sont loin d'être irréfutables. Il oublie les empereurs romains et les rois barbares. Il n'a pas étudié de près les ressorts d'un gouvernement monarchique. Les distinctions et les explications de Montesquieu, malgré des objections de détail, conservent leur vérité et leur puissance. Il est certain que le spectacle de la Révolution française, pendant le cours de laquelle les gouvernements n'ont cessé de se succéder, lui aurait apporté de nouveaux éléments d'appréciation. Il aurait probablement étendu ses idées sans les modifier.

Il s'en tenait, comme on sait, à la constitution anglaise, qu'il regardait comme le chef-d'œuvre de la science politique. Il l'avait étudiée à fond et l'avait sur quelques points expliquée aux Anglais eux-mêmes. M. Franck est du même avis que Montesquieu. Il ne fait de réserves que sur la Chambre des lords. Il veut la conserver; mais il propose de remplacer la naissance et le choix du souverain, qui sont aujourd'hui les deux formes du recrutement de la pairie, par l'élection confiée aux capacités.

Le troisième volume des *Réformateurs et Publicistes de l'Europe* a été publié quelques jours après la mort de M. Franck. Il est digne des autres ouvrages de l'auteur par l'étude attentive des documents, la clarté de l'exposition, la justesse des vues et la constante indépendance de la pensée. M. Franck méritait de mourir ainsi sur la brèche. Il a pensé et travaillé depuis qu'il a atteint l'âge d'homme. Toute sa carrière a été d'enseignement écrit ou parlé. Rien n'a pu le détourner de la fidélité à la philosophie, et à la philosophie spiritualiste de l'école de M. Cousin. Il laisse de savants et excellents livres, parmi lesquels je veux citer surtout la *Kabbale* et le *Dictionnaire des sciences philosophiques*. Il laisse sur-

tout à la postérité une vie qui parle plus haut que ses livres, par le désintéressement, la fermeté, le travail constant, la générosité, l'élévation des doctrines. Quand il prit sa retraite comme professeur au Collège de France, il commença, comme président de la *Ligue contre l'athéisme*, un nouvel apostolat pour lequel il retrouva toute son énergie. Je résume en trois mots la vie d'Adolphe Franck. Il a vécu quatre-vingt-trois ans; il ne s'est jamais reposé et n'a jamais changé d'avis.

JULES SIMON.

LES GRANDS ECRIVAINS FRANÇAIS. DESCARTES, par Alfred Fouillée. Hachette, 1893.

L'auteur, se conformant à la règle adoptée pour tous les volumes de cette intéressante collection, a voulu résumer et apprécier en deux cents pages la vie, les œuvres et l'influence de Descartes. Dans un champ aussi vaste il fallait négliger les détails; il serait injuste de s'en plaindre, plus injuste encore de contester à l'historien qui ne peut tout dire le droit de choisir librement. Dans une introduction consacrée à l'homme, la biographie de Descartes est brièvement mais élégamment racontée. Je dois pourtant signaler une erreur empruntée à Descartes lui-même. Sa mère, dit l'auteur, mourut d'une maladie de poitrine, quelques jours après l'avoir mis au monde. Aucun témoignage ne peut prévaloir sur celui du registre de la paroisse de la Haye, où M. de Ropartz a découvert, treize mois après la mention du baptême de René en avril 1596, l'acte de décès de l'épouse de Joachim Descartes, morte en mettant au monde un enfant qui n'a pas vécu. Je relèverais également, comme dépassant un peu la vérité, la mention faite de la jeunesse de Descartes *vaillamment dépensée sur les champs de bataille*. Descartes a servi en Hollande pendant une trêve obtenue par les Provinces Néerlandaises déjà victorieuses de l'Espagne. Aucune occasion ne s'est offerte pour lui, sous les ordres de Maurice de Nassau, d'assister à une bataille ou de prendre part à un siège. Impatient de cette oisiveté, il voulut, comme volontaire, sous les drapeaux de l'Empereur, courir les hasards de la guerre. Dans une bataille heureuse, qui fut pour les rebelles un grand massacre, il fit vaillamment son devoir. Quelques mois après il renonçait aux armes.

et curieux désormais de spectacles plus paisibles, c'est par de continuels et libres voyages qu'il voulut s'éclairer et s'instruire.

Le premier livre de l'ouvrage de M. Fouillée est intitulé : *Le système du monde selon Descartes et selon la science moderne*. Il se compose de cinq chapitres.

« Ceux qui nient la révolution cartésienne, dit tout d'abord M. Fouillée, ne la comprennent point. » Ce trait de satire était inutile. Ceux qui comprennent une révolution peuvent la combattre, non la nier. L'auteur, du reste, ménage peu les adversaires de Descartes. « C'est, dit-il par exemple, par une ridicule injustice qu'on a voulu, sans le moindre fondement, attribuer à l'Allemand Snellius la découverte de la loi des réfractions. » Tout dans cette phrase est à blâmer. La patrie de Snellius devrait être hors de cause, mais il est né et mort à Leyde, il y a passé sa vie, et n'était pas Allemand.

Lors même, ce que je ne crois pas, que Vossius aurait eu tort d'attribuer à Snellius la découverte de la loi de la réfraction, les preuves qu'il allègue et pour lesquelles Leibntz opinait formellement n'ont rien de ridicule.

« Il importe de marquer en quoi Descartes a renouvelé et l'idée de la science et l'idée de la méthode. » Cette déclaration est faite au début du premier chapitre. La révolution, l'auteur le déclare, ne consiste ni à renverser le principe d'autorité, depuis longtemps ruiné, ni à admettre pour signe du vrai l'évidence ; il refuse également, et se hâte de le dire, de réduire avec Cousin le rôle de Descartes à prendre pour point de départ l'observation par la conscience, et pour méthode la réflexion psychologique. Avant de compléter ces déclarations négatives, M. Fouillée croit nécessaire de considérer ce qu'étaient avant Descartes la science et la méthode. Il est difficile, impossible peut-être, de remplir un tel programme en cinq ou six pages ; mais cette préparation qui embrasse la science antique, celle du moyen âge et de la Renaissance, en s'étendant jusqu'au rôle de Kepler et de Galilée, peut, en dehors d'une extrême brièveté, rencontrer de sérieuses difficultés. Nous lisons d'abord : « Quand les anciens s'occupaient des nombres et des figures, c'était moins pour découvrir leurs rapports mathémathiques que pour s'enchanter comme Pythagore et Platon de leurs harmonies esthétiques, de leur ordre, de leur finalité cachée. Kepler était animé de cet esprit quand il pythagorisait. »

Et quelques lignes plus loin :

« C'étaient toujours les composés et leurs « qualités », non les éléments et leurs rapports quantitatifs, que poursuivait la science de l'antiquité et du moyen âge. »

Cette appréciation, on pourrait dire cette accusation, qui porte sur tous les prédécesseurs de Descartes, ne semble pas fondée. Lorsque Pythagore sacrifiait cent bœufs après avoir trouvé la célèbre propriété de l'hypoténuse, il rendait grâce aux dieux de la découverte d'une relation quantitative. Archimède, pour analyser la couronne de Hiéron, s'occupait assurément des rapports quantitatifs. Hipparque, en assignant à la précession des équinoxes une période de vingt-six mille ans, associait aux harmonies esthétiques des mesures exactes et des calculs précis. Lorsque Kepler enfin, pour démontrer l'ellipticité des orbites, calculait des centaines d'angles et de rayons vecteurs, évaluait des aires et comparait avec acharnement, pendant ses nuits sans sommeil, les carrés des temps aux cubes des grands axes, on ne pouvait l'accuser de négliger les rapports quantitatifs.

« Galilée, dit encore M. Fouillée, tout en donnant tant d'exemples admirables de la méthode *positive*, ne s'élevait pas à une vue de la nature, de la science, de la méthode même, qui fût en complète opposition avec le passé. » Celui qui donne d'admirables et nombreux exemples de la méthode positive doit être présumé la connaître, et si Galilée, sans craindre de se mettre en opposition complète avec Aristote, l'oracle de ses adversaires, n'a jamais contredit Archimède, il ne faut pas l'en blâmer, mais l'en louer.

M. Fouillée, parlant toujours de Galilée, lui reproche d'avoir rejeté l'hypothèse de Ptolémée au nom des causes finales, comme plus compliquée et moins harmonieuse que celle de Copernic. Si le lecteur veut prendre la peine, et le plaisir, de relire les charmants dialogues de Galilée, il y trouvera peut-être, en les cherchant avec persévérance, quelques lignes sur l'ensemble majestueux révélé par Copernic après Pythagore; mais les preuves précises et variées dont on accable Simplicio ont un caractère positif et une rigueur que la science moderne n'a pas dépassés.

Après avoir caractérisé la science ancienne, l'auteur, pour tenir sa promesse, devrait dire quelles idées et quelles méthodes inaperçues avant Descartes ont renouvelé l'esprit humain. La difficulté était grande. Le nom de Descartes, en effet, est un des plus justement admirés. Peu de génies ont dépassé le sien en étendue et en puissance; peu de philosophes, armés d'un savoir aussi incontesté et forts d'une aussi grande renommée, ont exercé une influence aussi prompte et aussi durable. Il faut expliquer ses succès et, en même temps que son imperturbable confiance à dogmatiser, le secret d'une autorité qu'il ne réclama jamais; mais on ne saurait cacher, à côté de quelques glorieuses et rares exceptions, les

fréquentes erreurs de cet esprit superbe. Un théorème est vrai ou faux; on peut en dire autant d'un fait; le dilemme s'impose, et le savant capable de faire le partage peut, avec autorité, juger les éléments d'une œuvre scientifique. La tâche de l'historien de la science est plus difficile et plus haute; en l'absence de toute erreur, une œuvre peut mériter un prompt oubli, tandis qu'au contraire, sans avoir atteint la vérité, plus d'une conception ingénieuse et profonde a pu réveiller la curiosité, donner courage et confiance, quelquefois même éclairer et guider ceux qui s'efforcent vers elle. Les exemples sont nombreux. L'explication, lors même qu'on y apporte beaucoup de savoir et beaucoup de finesse, ne peut dans aucun cas s'imposer comme certaine. Les mots *vérité* et *erreur* peuvent et doivent souvent être remplacés par d'autres, exprimant, suivant les cas, la profondeur, la hardiesse ingénieuse, la témérité entraînante, la fécondité d'une idée entrevue, et beaucoup d'autres nuances que chacun, suivant ses lumières et la portée de son esprit, doit choisir sous sa responsabilité dans un champ presque indéfini. Que l'on blâme ou qu'on loue de telles appréciations, il est difficile de les discuter.

M. Fouillée, suivant de nombreux et illustres exemples, loue grandement des idées téméraires et admire de brillantes erreurs. Je n'oserais le lui reprocher, mais à la condition qu'il les admire comme telles; rien n'autorise à en faire des vérités.

On a porté ce jugement demeuré célèbre: La théorie du phlogistique est une grande erreur qu'il faut mettre au rang des grandes découvertes. Les historiens de la science peuvent le répéter aujourd'hui; mais celui qui oserait défendre le phlogistique montrerait trop d'ignorance, trop d'indifférence, tout au moins, ou de dédain pour la vérité démontrée.

La conclusion de M. Fouillée suffira pour montrer qu'en parcourant l'œuvre immense de Descartes, l'habitude de l'admiration et le plaisir de la louange ont fermé ses yeux aux défauts qui s'y trouvent.

« Descartes, dit-il, a déterminé par avance, et *sans erreur*, toutes les conditions de solution juste dans les problèmes que posent les sciences de la nature. S'il est des questions particulières qu'il n'ait pas exactement résolues, qu'importe en comparaison de son infaillible conception du mécanisme universel? Pris dans son ensemble et au point de vue purement physique, le système cartésien du monde est le vrai. »

Voilà de belles paroles. L'exposition des idées exactes révélées par Descartes devrait les précéder ou les suivre. L'auteur, qui l'a promis, semble l'oublier. L'énumération de quelques hérésies, choisies parmi celles qui ne sont pas discutables, donnera peut-être à cet article une apparence de sévérité. Les explications qui précèdent suffiront, je l'es-

père, pour montrer qu'à l'imitation de Descartes, quand il défendait ses opinions avec vivacité, je n'ai l'intention de fâcher personne.

« Si une pierre tombe vers le centre de la terre, ce n'est pas parce qu'elle appartient au genre des corps pesants. »

C'est pour cela très certainement, tout au contraire, et l'on n'en saurait douter; car c'est une vérité de définition; comme telle, elle ne nous apprend rien, mais comme telle aussi, elle n'est pas contestable. On ajoute : « Si la pierre tombe, c'est parce que le tourbillon de l'éther, animé d'une énorme vitesse centrifuge, ne peut pas ne pas repousser la pierre vers le centre. »

La phrase n'est pas de Descartes; il n'aurait certainement pas parlé de *vitesse centrifuge*. Mais aucun savant, dans aucune école, ne croit plus aux tourbillons. Rien, après deux siècles d'études, ne révèle leur existence, et la science du mouvement, aujourd'hui mieux connue qu'aucune autre, montre que s'ils existaient ils n'auraient en aucune façon la vertu que leur prêtait Descartes.

Galilée et Huygens bornaient leur ambition à connaître les lois physiques. Descartes, qui a suivi l'un et précédé l'autre, veut, avant d'étudier les effets, confier à la raison toute pure le soin de deviner les premières causes. « Encore, dit-il, que l'expérience nous montre bien clairement que les corps qu'on nomme pesants descendent vers le centre de la terre, nous ne connaissons pas pour cela la nature de ce qu'on nomme pesanteur, c'est-à-dire la cause et le principe qui les fait descendre, et nous le devons apprendre d'ailleurs. »

Nous l'apprendrons si nous pouvons; mais quand Descartes ajoute que sans cette connaissance des premières causes nous ne saurions avancer d'un pas dans la recherche de la sagesse, il propose une route impraticable. L'idée de la masse joue aujourd'hui un grand rôle. « La masse elle-même, dit M. Fouillée, n'est rien, sinon l'expression d'une certaine quantité de mouvement. » Le sens m'échappe complètement. Si une pierre tombe librement, la quantité de mouvement augmente, la masse ne change pas. La phrase citée suppose dans la signification des mots un changement qui n'est pas dit et que je ne puis deviner.

L'action à distance est incompréhensible; elle n'en est pas moins certaine. On peut en chercher la cause, sans ajourner jusqu'à ce qu'elle soit trouvée l'étude de la mécanique céleste. Newton, sans regarder l'attraction comme propriété primordiale et essentielle des corps, n'en a pas moins prouvé, et très rigoureusement, qu'elle agit en raison inverse du carré de la distance : comme la pesanteur, on ne peut aujourd'hui ni l'expliquer ni la nier.

« Pour expliquer la chaleur produite par le frottement de deux morceaux de bois, Descartes, entre le frottement et la chaleur consécutive, cherche un rapport de continuité mathématique, réductible logiquement à une déduction ayant pour loi l'axiome d'identité. »

Descartes, je ne crois pas qu'on puisse attacher un autre sens à ces lignes, cherche la cause de la chaleur produite par le frottement. Voici la solution proposée comme bonne : « La chaleur n'est qu'un mouvement, comme le frottement du bois; c'est le même mouvement qui se *continue* sous des formes diverses, d'abord comme va-et-vient des morceaux de bois, puis comme ébranlement de leurs particules subtiles. L'« effet » se réduit à la solution d'un théorème de mécanique dans la réalité; la « cause » se réduit aux données réelles de l'équation. »

Je comprends mal le sens des dernières lignes, mais pas du tout celui des suivantes :

« La causalité empirique ou succession constante n'est donc que le masque de la nécessité rationnelle et de l'identité; l'induction n'est qu'une déduction retournée et incomplète : elle est utile, elle est nécessaire, mais elle n'est pas le terme de la science. »

S'il arrivait que deux bâtons, échauffés préalablement, s'élançassent spontanément l'un vers l'autre, pour se refroidir ensemble en se frottant, sans cause apparente et sans guide, par un rapide mouvement de va-et-vient, la chaleur cette fois se transformerait en frottement. Ne pourrait-on pas répéter mot pour mot, et avec autant de raison, l'explication proposée comme le dernier terme de la science? Le frottement des bois, dirait-on, n'est qu'un mouvement comme la chaleur; c'est le même mouvement qui se *continue* sous des formes diverses, d'abord comme ébranlement des particules, puis comme va-et-vient des morceaux de bois. Quelques-uns ajouteraient peut-être, au risque d'être difficilement compris : l'« effet » se réduit à la solution d'un théorème de mécanique dans la réalité; la « cause » se réduit aux données réelles de l'équation. Deux bâtons, préalablement échauffés, ne se rapprochent pas spontanément pour se frotter l'un contre l'autre; mais que penser d'une explication qui s'applique à ce phénomène impossible tout aussi bien qu'au véritable?

M. Fouillée, s'appuyant sur quelques lignes non moins vagues que celles qui précèdent, affirme que la théorie mécanique de la chaleur est en toutes lettres dans Descartes, qu'on ne lit pas, ajoute-t-il. Il n'en est pas de la sorte; ceux qui, pour y découvrir cette théorie toute moderne, auraient recours à son livre des Principes, y rencontreraient une théorie de la combustion bien éloignée d'ouvrir la voie au progrès.

« La raison qui fait que les corps brûlés, convertis en charbon, sont

tout noirs, et, convertis en cendres, sont blancs, consiste en ce que l'action du feu, agitant toutes les plus petites et les plus molles parties du corps qu'il brûle, fait que ces petites parties viennent premièrement couvrir toutes les superficies, tant extérieures qu'intérieures, qui sont dans les pores de ces corps, et que de là, par après, elles s'envolent et ne laissent que les plus grossières qui n'ont pu être ainsi agitées. D'où vient que, si le feu est éteint, tandis que les petites parties couvrent encore les superficies du corps brûlé, ce corps paraît noir et est converti en charbon. » Descartes, c'est ce qui l'excuse, ne pouvait tout savoir. Pourquoi alors prononçait-il sur tout avec tant d'assurance?

« Mais il y a une seconde sorte de certitude, supérieure à la certitude morale, c'est lorsque nous pensons qu'il n'est aucunement possible que la chose soit autrement, et il y a dans la nature des lois qui offrent cette certitude, ce sont les lois du mouvement. »

C'est la grande erreur de Descartes; et comme tout son système repose dans sa pensée sur les lois du mouvement, s'il se méprend sur celles qu'il propose, ses déductions n'ont plus de base. M. Fouillée cependant l'admire et l'approuve, car il ajoute : « Descartes se formait, *on le voit*, une idée très exacte des conditions de la science. » La science, comme nos édifices, doit reposer sur une base solide; celle de Descartes est ruineuse.

« Nous connaissons, dit-il, que c'est une perfection en Dieu, non seulement qu'il est immuable en sa nature, mais aussi dans ses desseins. Tellement qu'entre les changements que nous voyons dans le monde et ceux que nous croyons parce que Dieu les a révélés, et que nous savons arriver ou être arrivés en la nature, sans aucun changement de la part du Créateur, nous ne devons point en supposer d'autres en ses ouvrages, de peur de lui attribuer de l'inconstance, d'où il suit que, puisqu'il a mis en plusieurs façons différentes les parties de la matière lorsqu'il les a créées et qu'il les maintient toutes en la même façon et avec les mêmes lois qu'il leur a fait observer en leur création, il conserve incessamment en leur matière une égale quantité de mouvement. »

En faisant reposer sur de telles preuves toute la théorie des mouvements, Descartes se faisait, je ne crains pas de dire à mon tour *on le voit*, une très fausse idée des conditions de la science. Voltaire était informé à d'excellentes sources quand il a mis dans la bouche du grand philosophe ce vers qu'on n'a pas oublié :

Lorsque du mouvement je saurai mieux les lois...

Descartes malheureusement ne les a jamais sues; on peut lui appliquer ces paroles, qu'il adressait à ses prédécesseurs : « Tout de même qu'en

voyageant, pendant qu'on tourne le dos au lieu où l'on veut aller, on s'en éloigne d'autant plus qu'on marche plus longtemps et plus vite, en sorte que, bien qu'on soit mis par après dans le droit chemin, on ne peut pas y arriver si tôt que si l'on n'avait point marché auparavant; ainsi, lorsqu'on a de mauvais principes, d'autant qu'on les cultive davantage et qu'on s'applique avec plus de soin à en tirer diverses conséquences, encore que ce soit bien philosopher, d'autant s'éloigne-t-on davantage de la connaissance de la vérité et de la sagesse. »

Les contemporains de Descartes, par l'intermédiaire de Mersenne, le questionnaient sur tous les sujets, et Descartes aussitôt improvisait une réponse. Sur les questions de mécanique que l'on peut aujourd'hui résoudre avec certitude, il s'est constamment trompé; il est rare cependant qu'il laisse percer un doute. La déclaration suivante faite à l'occasion de la théorie du pendule est, pour cette raison, digne de remarque : « L'effet de la pesanteur, dit-il, est que les vibrations de chaque corps doivent avoir certaines proportions avec les mouvements des cieux; et c'est ce qui fait qu'un funi-pendule de telle longueur doit faire justement mille vibrations, par exemple, en une heure, ni plus ni moins; mais cela ne peut être déterminé par le raisonnement, mais par l'expérience seule. C'est pourquoi je ne m'y suis pas arrêté. »

Bien loin de s'en tenir à cette résolution si étrangement motivée, Descartes a soutenu contre Roberval une longue discussion sur la théorie du pendule composé, et proposé dans le cas le plus général une règle qui n'est exacte que dans un cas très particulier. Huygens, qui le premier a résolu le problème avec exactitude et rigueur, n'a pas été juste en disant : « Sur le problème du pendule, Roberval a trouvé très peu, Descartes, rien. » Sur trois exemples choisis par Descartes, il s'en trouve deux pour lesquels sa règle est exacte : la démonstration, il est vrai, ne l'est jamais.

Le second chapitre de M. Fouillée est intitulé : *La mathématique et la mécanique universelles.*

Qu'est-ce que la mathématique universelle? Tout géomètre, aujourd'hui consulté sur la place que la mathématique universelle occupe dans ses études, sera fort embarrassé pour répondre; aucun, je crois, ne pourrait expliquer avec précision cette phrase du livre de M. Fouillée :

« L'évolution n'est qu'une application de la mathématique universelle dont les principes doivent avant tout être établis. Ils l'ont été par Descartes. »

Archimède ignorait donc les principes de la mathématique universelle! Cela redouble l'embarras.

Sans révéler aux géomètres le sens de cette expression : *mathématique universelle*, l'auteur aborde les théories mécaniques.

« La matière, dit-il, ne pouvant ni se perdre ni se produire en dehors de l'action divine, son mouvement ne peut davantage ni se perdre ni s'engendrer; ce protée, dans ses transformations, se retrouve toujours le même. » Descartes le croyait; l'immutabilité de Dieu y est, suivant lui, intéressée. Personne aujourd'hui ne défend ni ce principe ni ses applications. M. Fouillée n'en proclame pas moins la victoire définitive de Descartes.

« En définitive, dit-il, d'après la science contemporaine, qu'est-ce qui reste constant dans l'univers? C'est la somme de deux quantités variant en sens inverse l'une de l'autre. »

Ceux qui affirment que la quantité de mouvement reste constante dans l'univers semblent, d'après cette déclaration, en désaccord avec la science contemporaine.

« Les deux quantités dont la science moderne affirme la constance dans l'univers, dit cependant M. Fouillée, sont deux quantités de mouvement *à forme différente.* » Et il ajoute : « Mais alors c'est le triomphe de Descartes, non de Leibniz, puisque en somme la science moderne reconnaît la constance de la même quantité totale de mouvement, tantôt sous forme visible, tantôt invisible et intestine. »

La science mathématique, universelle ou non, ne souffre pas de tels jeux de parole. Descartes a affirmé que la quantité de mouvement est constante; la science moderne déclare que la somme de deux quantités de mouvement *à forme différente* est constante. Il faut prendre garde aux mots soulignés. Le sens littéral de Descartes, quoique clair et formel, est altéré arbitrairement. L'équivoque rappelle l'histoire scandaleuse de ce capucin qui, pour manger un poulet sans scrupule, commence par le baptiser carpe.

« Kepler, dit M. Fouillée, sous le prétexte que le cercle est la plus belle des figures, avait jugé que les planètes doivent décrire des cercles. » L'imputation est étrange. Si nous savons qu'elles décrivent des ellipses, non des cercles, c'est Kepler qui nous l'a appris.

« Le mouvement rectiligne est seul simple et primordial. Cette loi, aujourd'hui incontestée, Descartes la déduit avec profondeur de la loi plus générale qui concerne la conservation du mouvement. »

L'inertie, cela est vrai, était pour Descartes la conséquence de l'invariabilité de la quantité de mouvement; mais il s'en faisait, avec profondeur ou non, je ne saurais le dire, une idée très incomplète. La puissance de se mouvoir et celle qui détermine de quel côté le mouvement

se doit faire sont pour lui de nature très différente. C'est à la première seule qu'il applique le principe de l'inertie. La direction du mouvement se conserve quand il n'y a pas de raison contraire, mais la moindre occasion suffit pour la changer.

Quand un ballon tombe sur un sol dur et impénétrable, s'il rebondit, c'est que le sol l'empêche de continuer sa route, il en change alors, mais conserve sa vitesse. C'est ainsi que Descartes comprenait la loi d'inertie.

La troisième loi qui a également acquis droit de cité dans la science, dit ensuite M. Fouillée, *concerne* la communication du mouvement.

Le mot souligné est considérable. On ne fait pas honneur au maître de la loi de communication du mouvement par le choc, dont l'erreur tant de fois citée est devenue célèbre; celle dont on parle la *concerne* seulement. C'est la loi de la moindre dépense, ce pitoyable axiome, disait Huygens. La nature va à l'épargne, disait Maupertuis après Descartes; Voltaire s'en est très justement moqué. Le principe, quel qu'en soit l'auteur, est beaucoup trop vague pour avoir droit de cité dans la science. La mathématique universelle, ou, pour parler mieux, le calcul mathématique n'en peut rien déduire. Il faudrait s'accorder sur ce que la nature épargne. Le problème jusque-là n'est pas posé, et un ange lui-même, pour me servir d'une forme très familière à Descartes, n'aurait pas suffisance pour débrouiller une telle confusion.

Mais, entre tant d'assertions trop hardies, voici sans contredit la plus téméraire : « De la mécanique universelle Descartes a déduit bien avant Laplace la mécanique céleste. »

Quelle idée l'auteur de ces deux lignes se fait-il de la mécanique du ciel? Elle enseigne par des principes certains à calculer, à une seconde près, et plusieurs siècles à l'avance, les perturbations des planètes. Le problème nettement posé par Newton admet une solution rigoureuse et précise.

Les hypothèses de Descartes n'ont fourni et ne pourront fournir, quels que soient les progrès de la science, aucun moyen d'aborder les détails.

Pourquoi les planètes décrivent-elles des ellipses? Pourquoi les carrés des temps sont-ils proportionnels aux cubes des grands axes?

Pourquoi l'orbite de la lune est-elle mobile?

Pourquoi son inclinaison sur l'écliptique est-elle constante?

Pourquoi la ligne des nœuds rétrograde-t-elle chaque année de vingt degrés?

Un cartésien n'en doit pas tant demander; les conceptions du maître permettent pour les orbites des millions de figures très différentes égale-

ment possibles et, en réalité, ne définissent rien. La théorie n'est pas géométrique, les détails lui échappent.

Christian Huygens, que, du vivant de Descartes, on nommait le jeune Archimède, et dont le crédit auprès de la postérité semble grandir encore, a porté sur le système des tourbillons un jugement sévère et fortement motivé :

« Tout ce que Descartes a écrit sur la nature des comètes et même sur les planètes a si peu de solidité que je me suis souvent étonné qu'il ait pu se donner tant de peine pour appuyer et faire valoir de telles fictions. »

D'Alembert, newtonien militant, a déclaré, en parlant du système des tourbillons, qu'à l'époque de Descartes il était impossible de faire mieux. Pourquoi? Borelli, né en 1606, a très nettement proposé l'attraction. Huygens, qui a connu Descartes, a donné très exactement la théorie de la force centripète, et Newton publiait son livre immortel trente ans seulement après la mort de Descartes. Pourquoi déclarer l'auteur du *Discours de la méthode* impuissant à devancer de trente ans son époque?

Le troisième chapitre est consacré à la physique mécanique. Ceux qui savent combien d'assertions extravagantes ont été produites par Descartes sans que rien en soit resté dans la science ne liront pas sans étonnement la phrase suivante :

« Poursuivant sa marche triomphale à travers toutes les sciences, et jetant les vérités comme à pleines mains, Descartes explique le magnétisme par les lois du mouvement et compare la terre à un vaste aimant. »

C'est véritablement dépasser la mesure.

Passant à la théorie de la lumière, l'auteur dit :

« Descartes explique la lumière, non par l'émission des particules à travers l'espace, comme le soutiendra faussement Newton, mais par la transmission d'une pression à travers le fluide éthéré. »

Telle est en effet la théorie de Descartes; mais pourquoi ajouter :

« Par là il pose la base du système des ondes. »

Comment assimiler une pression qui, suivant la déclaration faite comme absolument certaine, se transmet avec une vitesse infinie, à des vibrations successives dont les regards les plus prévenus n'ont pas aperçu trace dans les œuvres de Descartes? Lorsque Descartes, d'ailleurs, veut déduire les conséquences de sa théorie, c'est à un projectile qu'il assimile la lumière, et cette prétendue démonstration est la seule base de la loi de réfraction.

Descartes, par son hypothèse sur la lumière, n'a expliqué que la vision. Pour expliquer la réfraction, sa plus grande découverte en phy-

sique, il adopte purement et simplement le système de l'émission. Plus d'une fois cependant, il a tancé vivement ceux qui l'accusaient d'y croire :

« Ne prend-il pas pour moi Leucippus, dit-il (à propos d'un adversaire qui lui avait reproché, comme je le fais ici, le retour à une doctrine condamnée), ou Épicure, ou, comme je crois, Lucrèce, qui, si je ne me trompe, a parlé en quelqu'un de ses vers des dards du soleil? » Tout en condamnant Leucippus, Épicure et Lucrèce, Descartes, oubliant son précepte de repousser toutes les choses auxquelles on pourrait trouver occasion de douter, assimile la lumière réfractée à un projectile qui, vivement lancé, est dévié par une toile qu'il brise. Il sait parfaitement, en adoptant ce biais, qu'il n'y a ni projectile ni toile, mais il trouve *bien aisé à croire*, sans appuyer sa déclaration d'aucune preuve, que l'action ou inclination à se mouvoir doit suivre les mêmes lois que celles du mouvement. Il trouve assez d'assurance sur cette *démonstration* pour repousser l'épreuve de l'expérience. « Je me moque, dit-il, du sieur Petit et de ses paroles. On n'a pas, ce me semble, plus de sujet de l'écouter, lorsqu'il promet de réfuter mes réfractions par l'expérience, que s'il voulait faire voir avec quelque mauvais instrument que les trois angles d'un triangle ne seraient pas égaux à deux droits. » Snellius avait énoncé avant Descartes la loi des réfractions. Descartes ne l'a pas cité. Peut-être, dans son dédain pour l'empirisme, a-t-il appliqué à Snellius la maxime qu'il énonçait à Beeckman :

« Si vous trouvez quelque chose par hasard et que par un semblable hasard un autre vienne à entendre cela de vous, ce qu'il aura ainsi entendu sera aussi bien à lui que ce que vous aurez trouvé sera à vous. »

Mais ce n'est pas de Descartes qu'il s'agit dans ce premier article. Un inventeur de génie doit être jugé sur l'ensemble et sur l'esprit de son œuvre, et il faut tâcher de tout entendre avant de prononcer sur une partie. On peut au contraire et on doit discuter un livre de critique dans ses plus minutieux détails.

J. BERTRAND.

Trois Catalogues.

1. Kœnigliche Museen zu Berlin. ***Beschreibung der antiken Sculpturen mit Ausschluss der Pergamenischen Fundstücke.*** Mit 1266 Abbildungen im Text. Herausgegeben von der Generalverwaltung. 1 vol. in-8°, xi-554 pages. Berlin, Spemann, 1891.
2. *A Catalogue of sculpture in the department of Greek and Roman antiquities,* British Museum, by A. H. Smith, Assistant in the department of Greek and Roman antiquities. Vol. I, London, printed by order of the trustees, 1892. 1 vol. in-8°, ix-375 p., 12 planches.
3. *Ἐθνικὸν ἀρχαιολογικὸν* Μουσεῖον. Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου. Κατάλογος περιγραφικὸς ὑπὸ Π. Καββαδία, γενικοῦ ἐφόρου τῶν ἀρχαιοτήτων καὶ Μουσείων. Τόμος πρῶτος. 1 vol. in-8°, 504 pages, Athènes, 1891-1892.

Il y a des pays — je m'empresse de dire qu'il ne s'agit pas de la France — où les musées de sculpture ont des catalogues. Si l'on n'en a fait soi-même l'épreuve au cours de recherches entreprises pour étudier une série quelconque de monuments, on ne saurait dire quels services un catalogue, même très sommaire, rend à l'historien de l'art, quand il lui faut s'orienter dans une collection non encore visitée, et quelles pertes de temps, combien de courses aux bibliothèques publiques et privées, combien de voyages lui épargne un catalogue vraiment digne de ce nom, un catalogue dont le rédacteur, sans plaindre ni ses heures ni sa peine, s'est mis en mesure de répondre, par la manière dont il a conçu et exécuté son ouvrage, à toutes les exigences de la science moderne. Si les hommes avaient l'habitude de proportionner la reconnaissance au bienfait, tout auteur d'un de ces catalogues aurait sinon sa statue, tout au moins son buste ou son médaillon dans une des salles du musée qu'il aurait décrit et dans le cabinet de tout archéologue dont l'âme serait tendre et pieuse.

Nous n'exagérons rien. Pour dresser un catalogue qui mérite ces témoignages de gratitude et qui ne trompe pas l'attente des intéressés, il faut posséder une qualité qui est bien plus rare que l'on n'est généralement porté à le croire, le goût ou, pour mieux dire, la passion de l'exactitude, et cette exactitude qui est indispensable en une telle matière, on n'y arrive que par une longue patience, par une scrupuleuse attention

accordée aux moindres détails. Celui qui assume aujourd'hui cette tâche ardue ne peut plus se contenter, comme il l'aurait fait autrefois, de décrire les monuments avec soin et précision. Aujourd'hui on lui demande davantage. Son travail se complique; il se voit forcé de quitter sans cesse son musée pour fouiller les archives et les bibliothèques. On l'accuserait de manquer à son devoir s'il ne commençait pas par présenter l'histoire de la collection qu'il s'est chargé de faire connaître. Les éléments de cette histoire, parfois très difficile à rétablir pour la période de formation, il devra les demander aux documents administratifs et aux anciens inventaires, qui étaient le plus souvent très incomplets et très mal tenus; peut-être aussi relèvera-t-il bien des faits qui ont leur importance dans des récits de voyage, dans des correspondances, dans des livres où l'écrivain les a jetés en passant et où on ne les découvre qu'au prix de lectures poussées en tout sens, à travers bien des pages étrangères au sujet que l'on traite.

Les livres auront encore à fournir bien d'autres renseignements, desquels ne veulent plus se passer les savants auxquels sont destinés ces catalogues. Il ne suffit pas à leur curiosité d'avoir une description plus ou moins circonstanciée du monument qui les occupe.

Nous sommes nés trop tard dans un siècle trop vieux.

Maintenant, lorsque notre attention est attirée, dans une galerie, par quelque statue ou par quelque bas-relief, nous savons ou nous soupçonnons tout au moins, pour peu que le monument offre quelque intérêt, qu'il a été étudié antérieurement ou qu'il a dû l'être par quelqu'un de nos prédécesseurs, peut-être par plusieurs érudits, qui l'auront interprété chacun à sa manière et attribué à des temps ou à des maîtres différents. Prétendre retrouver dans un catalogue l'analyse de tous ces mémoires et le résumé de toutes ces opinions, ce serait vraiment trop exiger; mais tout au moins désirons-nous y rencontrer des indications qui nous facilitent et qui nous abrègent le travail que nous aurons à faire. Nous ne réclamons pas la bibliographie complète du sujet. Un catalogue doit rester un volume d'un usage commode et ne saurait s'enfler à l'infini; mais nous souhaitons tout au moins d'exacts et brefs renvois qui nous signalent les ouvrages où le monument a été publié pour la première fois, l'image la plus fidèle qui en ait été donnée, les jugements les plus fortement motivés qui aient été portés à son endroit par les appréciateurs les plus compétents.

Les auteurs des trois catalogues dont nous avons transcrit les titres en tête de cet article n'ont pas tous donné la même étendue à cette partie

IMPRIMERIE NATIONALE.

de leur cadre, et cette inégalité du développement n'est pas pour nous surprendre. On ne saurait s'étonner que l'histoire d'un musée aussi jeune que celui d'Athènes se laisse conter plus brièvement que celle des galeries de Berlin et de Londres, qui ont un passé d'au moins deux siècles. D'autre part, on s'explique que M. Kavvadias, en Grèce, ne dispose pas, pour ses références, d'un aussi riche appareil de livres que M. A. H. Smith en Angleterre et M. Kekulé en Prusse. Quand on se souvient du peu de temps que la bibliothèque de l'Université d'Athènes a mis à se former, on en admire la richesse; mais, malgré la conspiration empressée de toutes les bonnes volontés qui ont concouru à la créer, comment cette bibliothèque, née d'hier, pourrait-elle rivaliser avec celle du Musée britannique, pour laquelle, depuis le règne de Panizzi, le parlement du peuple le plus riche qu'il y ait au monde a dépensé presque sans compter? M. Smith avait d'ailleurs cet avantage que cette merveilleuse bibliothèque est renfermée dans le même bâtiment que la galerie de sculpture; elle mettait à ses ordres, pour ses recherches et ses citations, des ressources que nulle part en Europe il n'aurait trouvées aussi abondantes et aussi bien classées. Quant à M. Kekulé, il n'avait même pas besoin d'user des secours, aussi de premier ordre, que lui aurait fournis, à première réquisition, la bibliothèque publique de Berlin. Le musée du *Lustgarten* possède une bibliothèque d'ouvrages d'art et d'archéologie qui lui appartient en propre; très complète et tenue très au courant, elle remplit plusieurs salles, dans le sous-sol du musée, et elle a son bibliothécaire spécial. Les conservateurs et leurs auxiliaires peuvent ainsi consulter, dans les galeries mêmes, en face des monuments qu'ils étudient, les grands recueils de planches où en ont été données des représentations et les revues savantes qui enregistrent, jour par jour, les découvertes et les progrès de la science.

La suite naturelle de ces renseignements historiques et bibliographiques, c'est une exacte notation de la provenance qui, toutes les fois qu'elle sera connue ou même soupçonnée, devra être donnée à part, pour chaque monument, qu'il soit de premier ordre ou qu'il paraisse n'avoir qu'une importance secondaire. Un monument dont la provenance est inconnue n'est presque d'aucune utilité pour l'histoire de l'art. L'artiste pourra l'admirer pour sa beauté; mais l'archéologue, ne trouvant pas à quoi le relier, n'en tirera pas grand parti. La plupart du temps, il ne saura comment lui assigner une place dans une de ces séries qu'il travaille à établir et dont l'ensemble doit représenter, en un fidèle tableau, les moments successifs de l'évolution organique; aussi n'est-il pas d'efforts dont nous soyons disposés à nous montrer plus reconnaissants que ceux

qui ont pour objet de jeter quelque jour sur les origines, si souvent obscures, des monuments qui remplissent les musées. Nous demandons que, toutes les fois qu'on pourra le faire, on nous apprenne où le monument a été recueilli, et, quand on ne saura rien de précis à ce sujet, que l'on nous dise tout au moins par quelle voie il est entré au musée, de quelles mains et en quel temps celui-ci l'a reçu. Qu'y gagnerons-nous? dira-t-on. Bien peu de chose, à ce qu'il semble au premier moment; mais demain peut-être ou après-demain, quelque petit fait, qui, jusqu'alors avait passé inaperçu, viendra tout à coup donner une valeur et une portée inattendue à l'information qui avait paru d'un médiocre intérêt. On nous avait avertis par exemple, et nous n'y avions pas fait grande attention, que tel ou tel objet, avant d'appartenir à la galerie nationale qui le possède aujourd'hui, avait fait partie du cabinet de tel ou tel antiquaire; mais voici qu'ensuite on signale un document duquel il résulte que ce cabinet s'est enrichi, à un moment donné, de marbres qui avaient été récemment découverts en Italie ou en Grèce. Ces marbres, on sait quel voyageur les a rapportés; pour peu que l'on étudie son itinéraire, on arrive à former une conjecture probable sur le site qui a dû lui fournir certains des monuments sur lesquels porte l'enquête. Telles ruines ont été visitées par lui au moment même où s'y faisaient des fouilles; il aura pu s'assurer la possession de quelques-uns des fragments qui venaient d'être rendus à la lumière. On réussira, d'autres fois, à remonter, pour un groupe d'objets, à une de ces collections locales qu'un amateur patient forme avec lenteur, dans le voisinage de quelqu'un de ces emplacements, vraies mines d'antiquités, où presque chaque jour les monuments sortent de terre, sous la bêche du cultivateur ou le pic du terrassier. Une fois ce fait bien établi, on sera en droit d'admettre, jusqu'à preuve contraire, qu'il y a bien des chances pour qu'un bronze ou un marbre compris dans ce lot soit issu des ateliers de la ville ou du district qui a livré la plus grosse part de ce butin. L'attribution, je le veux, ne sera que vraisemblable et provisoire; mais encore y trouvera-t-on un point de départ utile pour des recherches ultérieures. Dans ces conditions, l'archéologue, pourvu qu'il tienne un bout du fil, a toujours chance, s'il est laborieux et sagace, de parvenir à débrouiller l'écheveau. Il ne désespère que lorsque tout indice, même le plus vague, lui fait défaut, lorsque le monument qui pique sa curiosité n'a même pas, si l'on peut ainsi parler, un rudiment d'état civil.

En tirant au clair, de son mieux, cette question souvent si obscure des provenances, le rédacteur du catalogue est arrivé au terme de la partie de sa tâche qui a le caractère d'une recherche historique et cri-

tique; il lui reste, et c'est toujours là ce qu'il y a, dans cette sorte d'ouvrage, tout à la fois de plus difficile et de plus important, à présenter une description des monuments qui, sans tourner au mémoire, mais aussi sans omettre aucun détail de quelque intérêt, laisse dans l'esprit du lecteur une idée suffisamment claire et précise de la forme et du style des objets. Sauf dans des cas très exceptionnels, où il s'agit soit de pièces à peu près pareilles, soit de fragments d'un même tout qui ne sauraient être séparés, chaque monument doit avoir son article propre, et celui-ci comprendra plusieurs sections, dont chacune correspond à un ordre spécial de données.

Nous voulons d'abord savoir de quelle matière est fait le monument, si c'est de métal, de terre cuite, de bois ou de pierre. On commence même à ne plus se contenter, en ce genre, de désignations qui paraissaient autrefois très suffisantes. Jadis, on se croyait quitte envers le lecteur quand on avait jeté en tête de l'article une brève mention telle que : *bronze* ou *marbre*. Les plus scrupuleux des muséographes, ceux qui voulaient prouver qu'ils y avaient regardé de très près, cherchaient à se faire valoir en écrivant : *marbre grec* ou *marbre d'Italie*. Aujourd'hui on est plus exigeant. D'un bronze, on demande quelle en est la patine, quel aspect et quelle couleur il présente; mais c'est surtout à propos d'un marbre que notre curiosité a de bien autres prétentions. *Marbre grec*, c'est bientôt dit; mais, en Grèce même, il y a le marbre de Paros et celui de Naxos, il y a celui de Doliana en Arcadie et celui de la vallée de l'Œnos en Laconie, celui de Karystos en Eubée, celui de l'Hymette et celui du Pentélique en Attique[1]. De ces marbres, chacun a été employé de préférence par telle ou telle école et dans telle ou telle région; il en est dont la vogue n'a commencé qu'à une certaine heure et marque une date dans l'histoire de l'art. Supposez-vous en présence d'un morceau de sculpture, comme il y en a tant dans nos musées, qui n'a point d'acte de naissance, qui est entré dans une collection sans que l'on sache où et par qui il a été trouvé, de quel édifice ou de quel ensemble décoratif il a pu jadis faire partie, la nature du marbre, si on arrive à la définir avec certitude, donnera souvent la solution du problème ou tout au moins en fournira l'un des éléments. Que l'on rencontre aujourd'hui, égaré dans quelque

[1] Voir à ce sujet la très intéressante dissertation de R. Lepsius, *Griechische Marmorstudien* (in-4°, 135 pages, dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1890). Les compositions et les propriétés de chacune des variétés du marbre grec sont exactement définies ; vient ensuite une sorte de catalogue, où l'auteur indique de quel marbre sont faits un certain nombre d'ouvrages qu'il a examinés à ce point de vue dans les différents musées de la Grèce.

cabinet d'amateur ou dans quelque galerie publique, une tête ou un torse où l'on reconnaîtra le grain du marbre de Doliana, et que le catalogue signale cette particularité, tout archéologue qui se sera tenu au courant des découvertes récentes se demandera si ce ne serait point là, par hasard, un fragment des figures exécutées par Scopas pour les frontons du temple d'Athéné Alea à Tégée, figures dont le musée d'Athènes possède aujourd'hui des débris authentiques. Cette identité du marbre ne constituera sans doute qu'une présomption en faveur de l'identité d'origine; mais, dès lors, l'attention des connaisseurs sera appelée sur le fragment, et ce sera affaire à eux de chercher, par une intelligente et minutieuse comparaison, si l'étude de la facture et des mouvements confirme l'hypothèse tout d'abord suggérée par la texture de la roche. Un autre exemple, non moins probant, des services que peuvent rendre à la science des indications de cette sorte, c'est les conclusions que l'on a tirées de la détermination des caractères qui distinguent le marbre de Naxos; depuis qu'ils sont bien établis, on sait, ce que nous avaient laissé ignorer les auteurs anciens, quelle part les sculpteurs naxiens ont prise, pendant la période archaïque, aux premiers progrès de la statuaire et à la création de ses premiers types. Nous en avons été avertis par les inscriptions, par la dédicace de Nicandra, une femme naxienne qui a consacré, à Délos, une statue qu'elle avait fait exécuter dans son île natale, par la signature d'Iphicartidès « le Naxien », qui se lit sur une base trouvée aussi par M. Homolle à Délos[1]. Mais ce qui, mieux encore que des textes qui seront toujours en petit nombre, révèle l'importance du rôle que les maîtres naxiens ont joué vers la fin du VIIe et le commencement du VIe siècle, c'est le fait, maintenant bien constaté, que des statues taillées dans le marbre à gros grain des Cyclades ont été découvertes non seulement à Naxos, où un colosse inachevé d'Apollon se voit encore sur le chantier, dans la carrière, non seulement à Délos, où l'on était tout près de Naxos, mais à Athènes même. De ces étranges figures qui ont été retrouvées, en 1886, dans l'Acropole, ensevelies sous une couche de décombres et qui forment ce que l'on appelle la série des *prêtresses d'Athéné*, bien peu, celles seulement qui paraissent les plus récentes, sont en marbre du Pentélique. Celles de ces figures dont la matière tout au moins a été ainsi importée par bateau ont-elles été ciselées dans les ateliers de Chios et de Naxos, ou bien des artistes attiques mettaient-ils en œuvre, à Athènes même, les quartiers de roche que leur expédiaient les carriers insulaires? Ce n'est pas ici le lieu de discuter la

[1] M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, p. 120-121 et 129-132.

question; mais on ne peut, en tout cas, essayer de la résoudre avant d'avoir dressé un inventaire aussi complet que possible des statues qui, de manière ou d'autre, reportent la pensée vers les îles de l'Archipel, avant d'en avoir étudié la distribution et déterminé l'âge approximatif. Alors, mais alors seulement, on sera en mesure de fixer, pour chacun des principaux centres de production, l'heure où le développement de l'art local a suggéré à chaque groupe d'artistes la pensée de chercher le marbre tout près d'eux, sur le territoire même de la cité ou du prince pour lequel il travaillait, changement d'habitudes qui, par les facilités qu'il assurait à l'exercice du métier, n'a pu manquer de concourir à perfectionner la technique et à favoriser l'essor de la faculté créatrice. L'école attique n'a commencé à compter que du jour où elle a librement disposé du marbre si fin et si blanc que lui livraient à discrétion les flancs d'une montagne toute voisine d'Athènes; elle en a tiré les frises et les frontons du Parthénon. Si, plus tard, avec Praxitèle, les sculpteurs athéniens se reprennent à employer le paros, c'est que l'on a ouvert dans l'île une carrière nouvelle, qui fournit une matière très supérieure à celle que la plastique naissante avait jadis demandée à ces mêmes terres marines et à leurs dépôts cristallins. La découverte du plus beau marbre statuaire auquel se soit attaqué le ciseau semble coïncider avec le dernier progrès que l'art grec ait réalisé, avec l'apparition d'un nouvel idéal de grâce et de beauté; peut-être a-t-elle contribué à répandre sur les ouvrages de l'auteur des Aphrodites de Cos et de Cnide cette fleur d'élégante noblesse dont le charme et comme le parfum se faisait sentir jusque dans les copies que nous possédions de chefs-d'œuvre dont les modèles sont perdus; peut-être la vertu propre de ce marbre sans pareil est-elle pour quelque chose dans cette intensité de la vie et dans cette largeur de la touche qu'il nous est donné aujourd'hui de goûter et d'admirer dans une œuvre authentique du maître, dans l'Hermès d'Olympie.

Par un exemple pris presque au hasard, nous avons montré comment une détermination exacte de la matière dont est faite une statue peut nous éclairer sur son origine; nous avons indiqué, d'autre part, quelle influence les propriétés de la matière ont dû avoir, dans bien des cas, sur le sens dans lequel s'est développée la plastique et sur l'ordre dans lequel se sont déroulées les phases de sa vie. C'était dire combien il importe que, dans tout catalogue dont l'auteur a vraiment l'ambition de remplir toute sa tâche, la qualité du marbre soit partout spécifiée avec précision. S'il y a doute, pourquoi hésiterait-on à détacher du bloc quelques minces parcelles, que l'on soumettrait à l'une de ces analyses microscopiques dont M. Fouqué a tracé la méthode et donné de nombreux exemples dans

les pages qu'il a consacrées aux roches éruptives de Santorin[1]? L'étude de ces fines lamelles, faite au moyen du spectre solaire, révèle la constitution intime de la roche; elle signale les moindres différences entre deux variétés qu'un examen superficiel permettrait de confondre; elle prévient toute erreur.

Si l'on tient aujourd'hui à voir la nature de la matière définie avec une rigueur dont le besoin ne se faisait pas sentir autrefois, il en est, et surtout il en sera bientôt de même pour la dimension des figures. Le temps n'est plus où l'on se contentait d'indications comme celles-ci : *grandeur de nature, plus grand que nature, demi-nature.* Pour chaque monument, bas-relief ou statue, on veut des cotes aussi précises que celles dont usent les architectes; pour en donner la hauteur, on compte les centimètres et parfois même les millimètres. Demain on exigera peut-être davantage, au moins pour les statues dans lesquelles on croira reconnaître soit des œuvres de maîtres grecs, soit des copies qui aient gardé fidèlement le caractère des originaux. Dans ces dernières années, plusieurs archéologues, dont les plus connus sont MM. Winter et Kalkmann, ont soumis les plus célèbres ouvrages de la plastique grecque à une série de mensurations des plus minutieuses[2]. Pour les exécuter plus sûrement et avec une approximation plus voisine de l'exactitude absolue, M. Kalkmann a même inventé un compas d'un mécanisme très ingénieux, dont il a promené les pointes, avec une infatigable patience, sur la tête, le torse et les membres de toutes les statues qui lui ont paru mériter cet honneur. Si ces recherches et les tables de comparaison qu'elles conduisent à dresser donnent, ce qui n'est pas encore prouvé, des résultats aussi importants que l'espèrent ceux qui ont les premiers prôné cette méthode, il ne serait pas surprenant que d'ici à quelques années on allât jusqu'à exprimer le désir que les catalogues indiquent, pour les œuvres de première importance, un certain nombre de ces cotes, celles qui pourraient le mieux servir à déterminer l'âge d'une figure, à constater que le système de proportions qui y est appliqué est celui que tel ou tel maître a inauguré, que telle ou telle école a pratiqué fidèlement. Les archéologues sont gens difficiles à contenter; plus on leur fournit de données, plus ils en réclament; certains d'entre eux prétendent mettre dans leurs analyses une précision scientifique qu'elles ne comporteront peut-être jamais à un si haut degré.

[1] Fouqué, *Santorin et ses éruptions*, in-4°, Paris, Masson, 1879.

[2] Voir par exemple le mémoire de M. Winter, *Zur altattischen Kunst*, et les tableaux de mesures comparatives qui y sont joints, dans le *Jahrbuch des k. d. archæologisch. Instituts*, 1887, p. 216-239.

Un point par exemple sur lequel tous sont d'accord, c'est le devoir qui s'impose à quiconque décrit les marbres d'une galerie de signaler dans le dernier détail toutes les restaurations qu'ils ont subies avant de prendre la forme qu'ils présentent aujourd'hui sur le piédestal devant lequel s'arrêtent les visiteurs. Au temps de la Renaissance et longtemps encore après cette époque, jusqu'au commencement de ce siècle, on ne considérait guère les antiques, auxquels on attachait tant de prix, que comme des ornements destinés à parer les appartements et les jardins des princes ou, tout au plus, comme des modèles propres à faire l'éducation des sculpteurs et des peintres. Objets d'ameublement ou types de beauté, ces marbres, pour rendre le service que l'on attendait d'eux, devaient se présenter au regard sous un aspect qui le satisfît. Une tête mutilée, un torse privé de jambes et de bras auraient fait sur l'esprit la même impression qu'un lambeau de cadavre. Amateurs et artistes ne demandaient à la statue qu'une jouissance esthétique; ils voulaient donc la voir ou du moins trouver prétexte à s'imaginer qu'ils la voyaient telle à peu près qu'elle était sortie des mains du maître grec qui l'avait créée, et, pour obtenir ce résultat, pour se ménager cette illusion, ils livraient les fragments que l'on venait de découvrir parfois à des hommes de génie ou de grand talent, tels que Michel-Ange, Guglielmo della Porta, Girardon, plus souvent à de vulgaires praticiens, que tenait à gages chaque possesseur d'une collection de quelque importance. Tout ce qui manquait à la figure, on n'hésitait pas à le rétablir, et, comme tous ceux qui mettaient la main à ce travail, aussi bien les statuaires célèbres que les manœuvres, ne se préoccupaient que de l'effet plastique, on n'avait pas le moindre scrupule à placer sur la tête ou dans les mains d'un personnage les attributs qui paraissaient le plus décoratifs. C'est ainsi que nombre d'images ont usurpé un caractère et un nom que n'avaient jamais songé à leur donner ceux qui les avaient jadis taillées dans le paros, le pentélique ou le carrare. Plus d'un parmi les pères de tous ces dieux et de toutes ces déesses qui peuplent nos musées ne reconnaîtrait pas ses propres enfants, dans l'appareil et sous les traits que leur a prêtés la fantaisie de réparateurs illustres ou obscurs : des têtes antiques ont d'ailleurs été souvent replacées, au moyen de raccords qui changeaient le sens du mouvement, sur des épaules qui n'avaient jamais dû les porter.

On devine combien d'erreurs sont nées de ces additions arbitraires et de ces corrections maladroites. Que de fois, avant que l'on eût pris l'habitude d'y regarder de très près, elles ont abusé les fondateurs de la science archéologique! Elles les ont trompés sur l'âge des monuments. Les attributs, les draperies ou la tête, de façon moderne, étaient exé

cutés dans le style des ateliers de la période hellénistique ou romaine; ces pièces de rapport ont faussé le jugement de l'observateur, l'ont empêché de s'apercevoir que le torse auquel tout cela était venu s'ajouter était le débris d'une œuvre du plus beau siècle et du plus grand style. D'autres fois c'est sur le sujet traité par l'artiste qu'a porté la méprise provoquée par ces interpolations. On a bâti plus d'une théorie, qui a fait couler beaucoup d'encre et passionné les sociétés savantes, sur tel ou tel détail que le caprice du raccommodeur a cousu au fragment antique, sur une couronne d'épis qu'il a jetée autour d'un front qui n'avait aucun droit à cette parure, sur une arme qu'il a posée entre des doigts qui soutenaient autrefois une patère.

Aujourd'hui que l'on est en garde contre ces confusions, s'il est une indication que l'on tienne à trouver dans un catalogue, c'est celle de toutes les parties restaurées du monument que l'on étudie; mais il n'est pas aussi aisé qu'on pourrait le croire de répondre à ce désir et de ne livrer à la curiosité des archéologues, sur cette matière, que des renseignements d'une sûreté absolue. Même pour un œil attentif et exercé, les restaurations ne sont pas toujours aisées à discerner et à définir. Il en est d'antiques qui ont un caractère tout spécial; nous voulons parler de ces substitutions qui ont été fort à la mode surtout à l'époque romaine, quand on mettait la tête d'un empereur sur le corps d'un héros grec, quand on remplaçait la tête d'Auguste ou de Tibère par celle, à demi-barbare, de quelque prince pannonien ou illyrien du IIIe siècle de notre ère. Elles-mêmes, les restaurations modernes ne se laissent pas toujours reconnaître à première vue. Tantôt c'est un fragment antique qui, rajusté gauchement, se fait prendre pour un morceau d'insertion récente; tantôt, au contraire, c'est une pièce moderne qui, faite du même marbre que le reste de la statue et déjà dissimulée, au bout de quelque cent ou deux cents ans, sous une légère patine, ne se distingue point sans peine de l'ensemble où elle a été introduite. Telle figure a subi, à la Renaissance et dans des temps plus voisins de nous, deux ou trois restaurations successives, dont chacune suppose une différente manière d'interpréter l'original; il faut, en pareil cas, faire le départ des éléments qui proviennent de ces divers remaniements. On voit par là quel long et minutieux examen des marbres suppose, pour être digne de confiance, la rédaction des quelques lignes qui, dans chaque article du catalogne, signalent au lecteur les portions restaurées de l'ouvrage décrit, et ce travail, il a fallu le faire pour presque toutes les statues qui sont entrées dans les galeries publiques et privées de l'Europe avant la fin du premier quart de notre siècle. Pour toute la période antérieure, on ne citerait guère, comme monuments de

premier ordre qui n'aient pas été ainsi complétés, que la Psyché du Musée de Naples et le torse d'Hercule du Belvédère. Il n'y a pas longtemps que les réclamations unanimes des archéologues ont réussi à obtenir des conservateurs de musée qu'ils renonçassent franchement à la pratique dont nous avons montré les inconvénients et les dangers. Le Louvre et le Musée britannique avaient donné l'exemple en s'abstenant, après en avoir eu un moment la tentation, de restaurer la Vénus de Milo et les figures des frontons du Parthénon [1].

Une fois réglés tous ces préliminaires, il reste à faire, et c'est la partie qui tient le plus de place dans chaque article du catalogue, la description proprement dite du monument. Sans prêter aux mêmes incertitudes que son histoire, que la définition du marbre et que celle des compléments anciens ou modernes, cette description a aussi ses difficultés. Il faut qu'elle demeure assez courte pour que le volume ne dépasse point de justes limites, et cependant nous voulons y trouver réunies des données qui nous permettent de bien voir la pose de la statue et les détails qui la caractérisent, d'en déterminer le sujet, d'en apprécier le style et de fixer l'époque et l'école auxquelles il convient de la rapporter. Ces derniers renseignements, qui exigent de l'auteur un jugement personnel, il devra les offrir en termes très brefs, sans chercher à justifier son appréciation; celle-ci vaudra ce que vaut le goût plus ou moins exercé de l'érudit qui s'est chargé de ce travail. La discussion serait ici hors de propos. La nécessité de cette concision sévère est une première gêne; il y en a une autre, et plus pénible, dans l'obligation qui s'impose au rédacteur de représenter par des mots la forme et le mouvement; quelle que soit la précision de son langage, jamais il n'y réussira que d'une manière imparfaite; il n'arrivera pas à nous suggérer, de l'objet qu'il décrit, une vision nette, telle que nous la procurerait, du premier coup, une fidèle image. L'idéal du catalogue serait un catalogue illustré à chaque page; mais alors que de frais! Il faudrait peut-être agrandir le format; en tout cas, il faudrait élever le prix du volume. Nous dirons, en feuilletant les trois catalogues que nous avons sous les yeux, par quels moyens le rédacteur de l'une de ces listes est arrivé à emprunter le secours du dessin et, sinon à réaliser un idéal qu'il sera peut-être toujours impossible d'at-

[1] Sur les erreurs que provoquent les restaurations, sur le mal qu'elles ont fait et la difficulté de les distinguer et de les signaler avec précision, on peut consulter un travail riche en exemples curieux et d'une lecture intéressante, celui que M. Charles Ravaisson-Mollien a publié sous ce titre : *La critique des sculptures antiques au Musée du Louvre, à propos des catalogues en préparation* (*Revue archéologique*, 1876, t. XXXII). Cinq planches l'accompagnent.

teindre, tout au moins à s'en rapprocher, au grand profit de la science. L'analyse comparative de ces ouvrages nous fournira la matière d'une prochaine étude; ils sont parmi les meilleurs et les plus utiles que nous ait livrés, dans ces derniers temps, la *muséographie*, comme on dit en Allemagne.

GEORGES PERROT.

ENQUÊTES ET PROCÈS. — *Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle*, par P. Guilhermoz, archiviste paléographe. 1 vol. in-4°, Paris, Picard, 1892.

Le Parlement, cette grande institution de l'ancienne monarchie française, a été, depuis quelques années, l'objet d'un grand nombre de publications[1], et il suffit de les parcourir pour voir que toute cette partie de notre histoire judiciaire était, jusqu'à ces derniers temps, assez mal connue. Les documents ne manquent pourtant pas. Ils remplissent des salles entières au palais des Archives nationales et dans nos bibliothèques, et leur abondance même a été sans doute la cause de l'oubli où ils ont été si longtemps laissés. Cette masse énorme a de quoi effrayer les plus intrépides. Aussi a-t-il paru prudent de diviser la tâche et de n'aborder que par périodes une histoire aussi vaste. On va voir que cette méthode a bien réussi au savant et judicieux auteur du livre dont nous rendons compte en ce moment.

On sait généralement qu'au milieu du XIVe siècle le Parlement se divisait en trois chambres, à savoir la Grand'Chambre, les Enquêtes et les Requêtes. Il est plus difficile de définir exactement la compétence et les rapports réciproques de ces trois chambres. Notons d'abord que chacune avait son style, c'est-à-dire son règlement de procédure. C'est un avocat, Guillaume du Breuil, qui a rédigé, en 1330, celui de la Grand'Chambre,

[1] Voir notamment Félix Aubert : *Le Parlement de Paris, de Philippe le Bel à Charles VII*, 2 vol. in-8°, 1887-1890. Les plus anciens monuments de la jurisprudence du Parlement sont les *Olim*, publiés par M. Beugnot, et dont le quatrième et dernier volume a paru en 1848. Le *Liber inquestarum*, registre tenu par le greffier Nicolas de Chartres et faisant partie des *Olim*, a été perdu au XVIe siècle; mais il a pu être restitué en grande partie par M. Léopold Delisle et par M. Langlois. L'inventaire des actes du Parlement de Paris par M. Boutaric permet de suivre et de continuer les indications des *Olim* jusqu'à l'année 1329.

sous le titre de *Stilus Parlamenti*. A la même époque furent écrits le *Stilus requestarum Palatii*, enfin, en 1337, le *Stilus inquestarum*, auquel il faut joindre le *Stilus commissariorum Parlamenti*. L'auteur de ces deux derniers traités est inconnu. On sait seulement qu'il était conseiller aux Enquêtes et avait rempli longtemps les fonctions de rapporteur. Sur ces données et au moyen de certains rapprochements, M. Guilhermoz croit pouvoir attribuer la composition de l'un et de l'autre Style à Pierre Dreue, qui était, en 1336, doyen des maîtres de la Chambre des enquêtes et qui mourut en 1343.

A l'exception du Style des enquêtes, les autres Styles ont été plusieurs fois imprimés, quoique généralement d'une manière assez fautive. Quant au Style des enquêtes, on n'en avait publié que le dernier chapitre sous le titre de *Forma arrestorum*. L'édition donnée par M. Guilhermoz, d'après huit manuscrits, comble cette lacune. Au Style des enquêtes l'éditeur a joint celui des commissaires et quatre petits suppléments fournis par les manuscrits. Enfin il donne en appendice quelques chapitres du traité de Guillaume du Breuil. N'eût-il pas mieux valu réunir en un seul corps tous ces textes, qui s'éclairent et se complètent les uns les autres et dont les éditions publiées jusqu'à ce jour sont insuffisantes, trop souvent même inintelligibles? Sans doute le travail à faire eût été pénible et difficile. Les manuscrits du *Stilus Parlamenti* sont nombreux et dispersés, et il n'est pas aisé d'en tirer un texte critique définitif; mais nul n'était plus propre que M. Guilhermoz à se charger de cette tâche, et par là il aurait singulièrement augmenté l'intérêt de sa publication.

Nous n'avons rien à dire ici de la Chambre des requêtes. C'était un tribunal extraordinaire, dont la compétence se limitait aux causes qui lui étaient commises, par exemple à celles des officiers du roi. De la Chambre des requêtes on pouvait appeler à la Grand'Chambre. Tout autre était la fonction de la Chambre des enquêtes. Son rôle consistait à dépouiller et examiner les dépositions des témoins dans les procès dont la Grand'-Chambre était saisie. A vrai dire, elle n'avait pas de juridiction propre; elle instruisait les procès et vidait les avant-faire-droit. Ses décisions n'étaient pas des arrêts. On les appelait des jugés (*judicata*).

Dans tout procès les parties comparaissaient d'abord devant la Grand'-Chambre et y engageaient un débat oral. Si la Cour se trouvait assez éclairée, elle jugeait immédiatement; mais presque toujours elle ordonnait un *appointement* d'instruction, c'est-à-dire soit un délibéré ou une production de pièces ou une instruction par écrit, soit une enquête. Dans ce dernier cas, le plus fréquent, on disait que les parties étaient

appointées en faits contraires. Chacune d'elles rédigeait par écrit son *intendit*, c'est-à-dire ses conclusions, et articulait les faits sur lesquels elle voulait que des témoins fussent entendus. Elles se communiquaient réciproquement leurs écritures et discutaient devant la Cour la pertinence des faits proposés, jusqu'à ce que les articles fussent accordés. On ne pouvait faire entendre plus de dix témoins sur chaque article. La Cour donnait alors des commissaires chargés de faire l'enquête et de la rapporter. Quelquefois, mais pas toujours, les commissaires étaient investis par clause expresse du droit de statuer sur les incidents, sauf appel. Les commissaires étaient, en général, des conseillers à la Cour, qui se rendaient sur les lieux et y séjournaient tout le temps nécessaire, aux frais des parties. Avant de se mettre en route, ils délivraient les lettres d'ajournement, en vertu desquelles assignation était donnée aux témoins, et fixaient le jour de la comparution.

Prenons maintenant une à une les diverses opérations de l'enquête, dans l'ordre où elles se succèdent. La première est la prestation de serment. Chacune des parties jure qu'elle croit vrais tous les faits énoncés dans ses articles, et qu'elle répondra la vérité aux articles de la partie adverse en disant qu'elle les croit ou ne les croit pas vrais. C'est ce qu'on appelle les réponses par *credit vel non*. Cette formalité, empruntée au droit canonique, a pour but de simplifier l'enquête en supprimant les articles avoués ou non contestés, en provoquant d'une part les acquiescements et d'autre part les désistements.

Une fois les articles affirmés et répondus, les parties pouvaient enfin produire leurs témoins. Dans l'ancien système d'enquête, antérieur à saint Louis, les témoins étaient désignés par le juge et appelés d'office. Au XIVe siècle, ce système a disparu et l'enquête est faite par les parties, conformément aux principes du droit romain et du droit canonique. Au jour marqué, chacun des témoins produits prêtait serment de dire vérité en la cause, sur les articles pour lesquels son témoignage était invoqué. Cette prestation de serment avait lieu en présence de la partie adverse, dûment ajournée à cet effet; mais les témoins étaient entendus en secret, hors la présence des parties, de peur qu'ils ne fussent intimidés. A cette époque, en effet, bien peu de témoins auraient osé parler si l'interrogatoire s'était fait en public. Aujourd'hui encore on sait combien il est difficile, dans certaines localités, de faire dire aux gens ce qu'ils savent. Ce n'est donc pas sans raison que le droit canonique, à la différence du droit romain, avait introduit le secret de l'enquête, mais ce secret n'était exigé qu'au moment des dépositions. Le droit canonique voulait que l'enquête, une fois faite et mise en écrit, fût publiée, c'est-à-

dire qu'il en fût donné lecture aux parties. Cette publication même, si indispensable qu'elle nous paraisse, avait encore des inconvénients en ce qu'elle exposait les témoins à des vengeances. Aussi la procédure de l'inquisition, tout en laissant subsister la publication des dépositions, prescrivit de taire les noms des témoins. L'ordonnance de 1276 sur la procédure du Parlement alla plus loin encore, et supprima complètement la publication de l'enquête. Cette formalité ne fut conservée que dans les causes de propriété.

Les témoins étaient interrogés un à un. L'art de l'enquêteur était un art difficile, exigeant beaucoup d'intelligence et d'expérience. Les canonistes en avaient tracé les règles, et la pratique s'y conformait, heureuse de trouver un guide. Les dépositions, une fois faites, étaient immédiatement mises par écrit, *de verbo ad verbum;* après quoi elles étaient recordées, c'est-à-dire lues aux témoins, pour qu'ils pussent rectifier le procès-verbal ou même changer leur dire.

En principe, les reproches contre les témoins devaient être proposés avant la prestation de serment. Mais l'usage s'établit de réserver les reproches, d'un commun accord; et les ordonnances le consacrèrent, en fixant, pour bailler les reproches, un court délai après la réception de l'enquête à juger. En fait de reproches l'abus était facile. Aussi exigeait-on, comme aujourd'hui, qu'ils fussent circonstanciés et pertinents, et non conçus en termes vagues et généraux. Le jugement des reproches était réservé à la Cour, comme le jugement de l'enquête, ce qui permettait de laisser de côté les reproches inutiles, et, par suite, de gagner du temps, car il ne faut pas oublier que les reproches, devant être prouvés par témoins, entraînaient d'ordinaire des enquêtes incidentes; ce qui eût indéfiniment prolongé la durée du procès s'il n'eût été sagement décidé que les témoins entendus sur des reproches ne pourraient eux-mêmes être reprochés.

Enfin, après l'enquête terminée, les commissaires assignaient un jour aux parties, en Parlement, pour « voir recevoir le procès à juger, et aller avant selon ce que raison serait »; puis ils mettaient le procès-verbal et toutes les pièces dans un sac qu'ils scellaient de leur sceau et sur lequel ils attachaient une sorte de lettre d'envoi appelée *remissio*. Cela fait, il ne restait plus qu'à faire parvenir le tout au Parlement.

Nous disons au Parlement, c'est-à-dire à la Grand'Chambre, qui, depuis le commencement du procès, en était restée saisie. Un nouveau débat oral et contradictoire s'engageait devant elle et se terminait par un arrêt déclarant, s'il y avait lieu, que l'enquête serait reçue pour être vue et jugée. L'arrêt était mis sur une cédule, qu'on attachait au sac et à la-

quelle on donnait le nom d'*évangile*. Cet arrêt statuait sur les nullités, sur les demandes en prolongation de délai, en supplément d'enquête; mais il pouvait se faire que ces questions fussent renvoyées, en même temps que l'enquête, à la Chambre des enquêtes. Quant aux reproches, la Grand'Chambre n'en connaissait que pour ordonner au besoin une enquête accessoire. Une fois terminée et reçue à juger, l'enquête sur les reproches était jointe à l'enquête principale.

Dire qu'une enquête ou un procès venu sur appel étaient reçus à juger, c'était dire que l'instruction était complète et qu'il y avait lieu d'aborder le fond. La Grand'Chambre aurait pu retenir l'affaire pour la juger elle-même, et il y a quelques exemples d'arrêts ainsi rendus. Mais on comprend facilement que telle ne pouvait être la règle. La Grand'Chambre n'aurait pu suffire à une tâche aussi énorme. De là l'institution de la Chambre des enquêtes, dont il faut maintenant parler et dont le rôle a été exactement déterminé par M. Guilhermoz.

Au Parlement de l'an 1336, d'après une liste conservée à la Bibliothèque nationale, se trouvaient quarante conseillers formant la Grand'Chambre, dont vingt clercs et vingt lais, six maîtres des requêtes et enfin cinquante-sept jugeurs et rapporteurs de la Chambre des enquêtes, dont trente-trois clercs et vingt-quatre lais. C'est à ces jugeurs et rapporteurs que les sacs contenant les procès étaient distribués et remis pour être, comme on disait, *vus et visités*. Chacun d'eux faisait son travail chez lui. Cela consistait à dresser l'état des pièces, à les coter et à en faire des extraits. Le Style des enquêtes entre, à cet égard, dans des détails minutieux. Le rapporteur doit d'abord résumer chaque déposition par une note analytique mise en marge, puis il doit reprendre et rapprocher toutes ces notes en un seul faisceau, en exprimant son opinion sur la valeur de chaque témoignage. Il doit faire le même travail sur les preuves écrites produites par les parties. L'usage des extraits était encore un emprunt fait au droit canonique, qui les désignait sous le nom de *rubriques*.

Le rapport déposé au greffe, il n'y avait plus qu'à juger. La Chambre des enquêtes, réunie en Chambre du conseil, écoutait la lecture du rapport. Un autre conseiller, adjoint au rapporteur, tenait les pièces et donnait lecture des passages indiqués par le rapporteur. Ce conseiller, qui au XIVe siècle s'appelait *associé*, reçut plus tard le nom d'*évangéliste*.

Le rapport ne devait exprimer aucune opinion, et même, lorsque le délibéré s'ouvrait, c'étaient les jugeurs qui donnaient d'abord leur avis, chacun à son tour et en suivant l'ordre des sièges. Le rapporteur et le président votaient les derniers. A partir du XVIe siècle l'usage contraire prévalut. On avait fini par comprendre que le rapporteur, étant le mieux

instruit de l'affaire, devait exprimer son avis avant tous autres, au risque de les entraîner par son autorité. La rédaction de l'arrêt fut toujours confiée au rapporteur, qui devait la faire approuver par ses collègues et l'envoyait ensuite à la Grand'Chambre, qui examinait s'il y avait lieu de l'accepter ou de le modifier et le prononçait à l'audience par la bouche de son président.

On voit ainsi quel était le rôle de la Chambre des enquêtes. Subordonnée à la Grand'Chambre, dont elle préparait les décisions, elle n'avait pas, à vrai dire, de pouvoir propre. Elle n'en rendait pas moins de grands services, en accomplissant un travail auquel la Grand'Chambre ne pouvait suffire. Ce n'est pas du premier coup qu'on était arrivé à une organisation aussi parfaite. Il fallut de longs tâtonnements et des essais réitérés pour séparer et définir les fonctions des enquêteurs, des rapporteurs et des jugeurs et pour régler leurs relations avec la Grand'Chambre. C'est seulement vers le milieu du XIVe siècle, à l'époque de la rédaction des Styles, que le problème fut résolu. Le résultat cherché était celui-ci : maintenir l'unité de juridiction, en laissant à la Grand'Chambre le droit exclusif de rendre des arrêts, et, d'autre part, décharger la Grand'-Chambre d'un fardeau qui aurait été au-dessus des forces humaines, prévenir ainsi l'encombrement des audiences et la prolongation indéfinie des procès. Sans doute on ne peut pas dire que le Parlement soit jamais parvenu à expédier promptement les affaires; mais il a pu suffire à sa tâche, et c'était beaucoup, si l'on songe à l'énorme perte de temps qu'entraînent la procédure orale et surtout la preuve testimoniale. En lisant les textes publiés par M. Guilhermoz, on comprend les efforts faits jusqu'au XVIe siècle pour restreindre l'emploi de cette preuve, dont la pratique permet d'apprécier les inconvénients. Mais ce qui était devenu possible du temps du chancelier Lhôpital ne l'était pas encore à l'époque de Philippe de Valois, encore moins à celle de saint Louis. Pour être juste envers le système de procédure que nous venons de décrire, il convient de ne pas oublier que, dans la procédure antérieure, on ne connaissait guère d'autre preuve que le serment et le combat singulier. C'est à saint Louis qu'appartient la gloire d'avoir emprunté au droit canon et approprié à la justice laïque un système de procédure rationnel, d'avoir su le faire accepter par une société où le droit était généralement moins respecté que la force, et d'avoir ainsi donné un grand exemple que les nations voisines s'empressèrent d'imiter. L'organisation et la procédure du Parlement de Paris pénétrèrent jusqu'en Hongrie, où elles furent introduites par les rois de la maison d'Anjou.

Il nous reste à parler des pièces publiées par M. Guilhermoz, en ap-

pendice, et pour faciliter par des exemples l'intelligence des Styles. Elles sont du plus haut intérêt.

La première est une enquête faite vers l'an 1246 entre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et les hommes de posté d'Esmans, village près de Montereau. Les questions posées étaient celles de savoir : d'abord si Esmans était du domaine de l'abbaye, par qui la donation avait été faite aux moines, et s'il en existait une charte, ensuite quelle était l'étendue des droits, taille, mainmorte, banalités, corvées, ban de moulin, droit de gîte. Sont entendus, outre quatre témoins appelés d'office, d'une part l'abbé et cinq moines, et douze témoins produits par eux; d'autre part, les hommes d'Esmans, représentés par dix d'entre eux et quinze témoins produits par eux. Ce qu'il y a de remarquable dans cette enquête, c'est que les parties elles-mêmes y sont appelées, comme les témoins, à déposer sous la foi du serment.

Une autre enquête, du mois de mars 1254, est faite par commission de l'archevêque de Reims, pour savoir à qui, de l'archevêque ou du roi, appartient la garde de l'abbaye de Saint-Remi. L'archevêque soutient que son droit de haute justice sur la ville de Reims est absolu et sans exception et s'étend sur l'abbaye de Saint-Remi, qui fait partie de la ville. En conséquence il fait lui-même procéder à une enquête dans laquelle il fait entendre quarante-huit témoins. De son côté, l'abbé de Saint-Remi a fait une contre-enquête, et l'extrait des deux procès-verbaux indique l'opinion du rapporteur, favorable à l'archevêque.

Vers 1280, une information eut lieu au sujet des régales de l'évêché de Thérouanne. Il paraît que, depuis la mort de l'évêque et jusqu'à la prise de possession par les gens du roi, des détournements avaient été commis. L'extrait de l'enquête donne le résultat des trente-quatre témoignages entendus.

Une pièce que M. Guilhermoz place entre 1291 et 1295 contient, en français, les reproches proposés de part et d'autre contre les témoins d'une enquête faite entre Wiart de Saint-Berain et Guillaume du Chastelet.

Une information, faite en 1295 contre le seigneur de Moreuil au sujet d'une saisie faite par lui dans la maison d'un Lombard nommé Guillaume de Cavers, contient les dépositions de trente témoins, et en outre les dires du prévenu et de sa femme, qui soutiennent que la procédure suivie contre eux est nulle et qu'il n'y a pas lieu à information.

Un second appendice donne un grand nombre de listes d'*évangiles*, dressées par les greffiers Pierre de Bourges et Jean du Temple, avec mention du nom du rapporteur auquel chaque affaire a été distribuée,

IMPRIMERIE NATIONALE.

et de l'issue du procès. Ces listes, qui vont de 1299 à 1319, forment le complément des registres connus sous le nom d'*Olim*.

Le troisième appendice, qui forme plus de deux cents pages, contient 254 pièces, relatives à des affaires tant civiles que criminelles et extraites des registres du Parlement.

Cette série va de l'an 1313 à l'an 1377. Ce sont des jugés, des arrêts, des commissions, des évocations, des notes d'audience, des ajournements, des accords faits à l'audience, des conseils ou décisions rendues sur des incidents de procédure, des plaidoiries ou résumés de conclusions prises par les parties.

Le quatrième appendice donne la plus ancienne ordonnance royale qui ait constitué le Parlement (7 janvier 1278). Le texte latin original est perdu, mais il en existe trois anciennes traductions françaises qui remontent probablement au XIVe siècle, et renferment en plus d'un endroit des non-sens et des contresens. L'édition critique donnée ici par M. Guilhermoz fournit enfin un texte correct et intelligible.

Un travail du même genre sur cinq chapitres du *Stilus Parlamenti* de Guillaume du Breuil, et enfin une liste des maîtres du Parlement de 1336, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, remplissent les deux derniers appendices.

La lecture des textes publiés par M. Guilhermoz peut suggérer bien des observations. Nous en indiquons quelques-unes.

Et d'abord la réforme introduite par saint Louis ne changea pas le caractère essentiel de la procédure. Celle-ci resta toujours orale, en principe. L'écriture y jouait sans doute un grand rôle, mais un rôle secondaire, en ce sens qu'elle n'était employée que pour fixer le souvenir de ce qui avait été dit. L'ajournement lui-même n'était qu'une sommation de comparaître à tel jour. C'est à l'audience que le demandeur faisait connaître l'objet de sa demande et les moyens qu'il proposait. Le défendeur réclamait alors, et on ne pouvait lui refuser, un délai de conseil pour préparer sa défense. C'était bien du temps perdu, et pourtant c'est seulement au XVIe siècle que la règle fut changée. L'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539) ordonna que désormais tous les ajournements seraient libellés, c'est-à-dire contiendraient l'objet de la demande et l'indication sommaire des moyens. Par la force des choses, l'écriture prit une place de plus en plus importante dans la procédure préparatoire.

L'appointement à écrire, qui, au XIVe siècle, était l'exception, finit par devenir la règle, quoiqu'il devînt de moins en moins nécessaire. En effet, il aurait pu servir à l'abrègement des procès alors que l'enquête était la preuve par excellence; aussi les parties le demandaient souvent comme

une faveur. Mais depuis que les titres écrits étaient préférés aux témoignages, c'est-à-dire depuis l'ordonnance de Moulins, en 1566, l'appointement à écrire était plutôt une complication. Aussi l'ordonnance de 1667 et enfin le Code de procédure se sont efforcés d'en restreindre l'usage. Aujourd'hui il n'existe pour ainsi dire plus, et on propose même de le supprimer complètement. La vraie solution eût été peut-être de combiner les deux systèmes, de compléter l'un par l'autre, en vue de la simplification et de l'accélération des procédures. Mais cette réforme ne put être exécutée que pour les affaires portées au Conseil du roi. Les sages dispositions du règlement du Conseil, fait en 1738 par les soins du chancelier d'Aguesseau, sont observées encore aujourd'hui devant le Conseil d'État et la Cour de cassation.

La procédure tout orale du XIVe siècle était très longue, très coûteuse, et le Parlement surchargé pouvait à grand'peine suffire à l'expédition des affaires. Il est vrai qu'en général les parties qui plaidaient devant le Parlement étaient des gens riches, de grands seigneurs ou des corporations puissantes; mais il y avait aussi des gens pauvres, et bien souvent les frais énormes de l'enquête étaient au-dessus de leurs moyens. Il leur fallait un délai pour réunir des ressources suffisantes et, en attendant, le Parlement leur accordait une prolongation de l'enquête et le renouvellement de la commission donnée aux enquêteurs. On trouve de cela plus d'un exemple dans les arrêts publiés par M. Guilhermoz. Ainsi, le 16 mars 1367, le demandeur qui a obtenu l'enquête et n'a pas encore pu la conduire à fin demande qu'il soit nommé une commission nouvelle. Il fait valoir qu'il a fait ses diligences et qu'il est pauvre. Le défendeur répond que la cause dure depuis dix ans, que depuis trois ans on est en faits contraires, et que cependant la cause est urgente puisqu'il s'agit d'une rente à vie. Il conclut, en conséquence, à ce que l'enquête soit reçue et jugée en l'état. La Cour n'en accorde pas moins le renouvellement de la commission.

Voilà pour la durée des procès. Voici maintenant pour les frais. Le 13 février 1353, la Cour ordonne une enquête et commet un conseiller, auquel elle adjoint le bailli du chapitre de Laon. Les frais sont fixés par avance à 65 sous par jour pour le conseiller et son clerc et à 30 sous pour l'adjoint. On peut par là se faire une idée de ce que coûtaient les témoins, les sergents, les procureurs et les avocats.

Dans quelques arrêts il est fait mention de la torture. Au XIVe siècle on paraît s'en être servi surtout comme d'un épouvantail. Ainsi, le 4 février 1349, le clerc d'un conseiller enquêteur, prévenu de faux dans le procès-verbal d'une enquête, fut examiné au Châtelet, par-devant cinq

maîtres, et *espoventez par semblant de mettre a gehine.* Il y a plusieurs exemples, dans les arrêts, de tortures effectivement employées par des juges inférieurs; mais devant le Parlement les parties rétractent leurs aveux comme ayant été arrachés *vi ac metu tormentorum* (arrêt du 21 novembre 1352), ou bien encore le juge qui a eu recours à ce moyen est pris à partie, comme dans l'affaire d'Adam, sergent d'armes du roi, contre Jehan le Boursier, bailli du feu duc d'Orléans (4 juillet 1376). Adam n'avait pas d'adversaire; « toutesvoiz le bailli, sanz jugement, le mist a gehine moult villainement, et si estoit navrez en un bras, et le bailli meismes li gettoit l'eaue en la bouche, et lui mist un estanguillon en la bouche tellement qu'il lui rompit un dent, et manda le bourrel pour le faire morir. » Adam obtint cependant sa délivrance à prix d'or et poursuivit à son tour le juge qui s'était si étrangement comporté. Boursier, présent à l'audience, est interrogé à la réquisition du procureur du roi, qui fait prendre acte de ses réponses. La Cour ordonne que le tabellion et le procureur du duc seront mandés en personne. Nous ne savons ce que devint l'affaire; mais on peut voir par l'analyse qui précède que la Cour se montra aussi ferme que désireuse de savoir la vérité.

R. DARESTE.

Il Saladino nelle leggende francesi e italiane del medio-evo. Appunti di A. Fioravanti. Reggio-Calabria, 1891, in-8°, 44 pages.

TROISIÈME ARTICLE[1].

IV

C'est bien, au contraire, de Saladin lui-même qu'il s'agit dans un groupe de contes qui se rapportent aux voyages qu'il aurait accomplis *incognito* en Occident. Ces voyages prétendus ont été l'objet de divers récits, que nous trouvons en France, en Italie et en Espagne. En France, ils ne se présentent pas à nous fort anciennement, mais il est très probable, comme nous le verrons, que les narrations italiennes ont eu des sources françaises qui se sont perdues. Actuellement nous ne rencontrons une histoire de ce groupe que dans le poème (écrit après 1355) dont *Bau-*

[1] Voir les cahiers de mai et juin.

douin de Sebourc et le *Bastart de Bouillon* sont deux branches ; elle ne nous est même pas parvenue dans la rédaction en vers, mais nous en avons dans *Jean d'Avesnes* une mise en prose évidemment fidèle, et les annonces répétées et précises qui en sont faites dans *Baudouin* et dans le *Bastart* ne permettent pas de douter qu'elle ait figuré dans le poème [1]. Cette histoire, telle qu'elle est présentée ici, est, au moins dans sa première partie, la simple imitation d'une fiction plus ancienne, appartenant au cycle de la première croisade et rapportée à un tout autre personnage que Saladin. La chanson des *Enfances Godefroi*, qui, dans sa forme actuelle [2], a été rédigée vers 1160, contient un long épisode qui n'est rattaché au reste que par un lien assez lâche, et qui a dû former à l'origine un poème isolé, quelque peu antérieur à cette date : c'est le « voyage de Cornumarant. » Cornumarant, roi de Jérusalem (personnage important des anciennes chansons sur la première croisade), ayant entendu une prédiction d'après laquelle le duc Godefroi de Bouillon doit enlever la ville sainte aux Sarrasins, se rend en France, avec un interprète, dans l'intention de connaître la puissance du duc et de le tuer, s'il peut : comment il est reconnu par l'abbé de Saint-Tron, comment il se nomme lui-même à Godefroi et renonce à son projet de meurtre, c'est ce que je n'ai pas à raconter ici. Quant à Saladin, ce n'est pas une prophétie qui l'amène en Occident, c'est simplement le désir de « veoir la noblesse et le maintien des chrestiens [3] ». Il se fait accompagner de son oncle Jean de Pontieu (voir ci-dessus, p. 355) et de Huon Dodekin, devenu Huon de Tabarie, à qui il doit l'ordre de chevalerie (ci-dessus, p. 290, n. 5). Ils débarquent à Brandis, passent par Rome, traversent la Lombardie, et arrivent à Paris : « Deux ou trois jours furent les barons a Paris pour eulx donner joye, et jamais ne leur eust illec anuyé, pour ce que c'est ung droit monde [4]. » Le roi Philippe n'y était pas, mais ils sont reçus

[1] Voir *Baudouin de Sebourc*, I, 33, 61, 383 ; II, 155, 392 ; le *Bastart*, v. 6536 ss. Un passage de *Godefroi de Bouillon*, quoique moins explicite, nous montre que l'auteur de ce poème aussi avait l'intention de raconter le voyage de Saladin en France, car il mentionne *Chauveigni* (ms. éd. *Changevin*) « qui cloche du talon » (v. 22801), c'est-à-dire le héros d'un épisode qui est en rapport étroit avec le voyage : c'est au tournoi de Cambrai, dont il sera parlé ci-dessous, que Chauvigni reçut une blessure à la jambe qui le rendit boiteux.

[2] Il en existe une rédaction remaniée postérieure d'une quinzaine d'années ; elle n'en diffère pas pour cette partie.

[3] Louandre, p. 70. Je suis pour le résumé l'analyse de Louandre, en conférant le texte des passages cités avec celui du ms. 12572. Saladin a aussi l'intention de comparer la religion chrétienne à la musulmane et de choisir la meilleure.

[4] Ici se place l'anecdote des pauvres (ci-dessus, p. 296), qui, avec le scandale que lui causent l'adoration du pape et la confession (ci-dessus, p. 295), décide

par la reine (elle n'est pas nommée), sur laquelle Saladin fait une vive impression. Nos voyageurs se rendent à Saint-Omer, où est le roi, et Saladin défend victorieusement dans un combat singulier l'innocence injustement accusée d'une jeune fille de la famille des comtes de Pontieu. A Cambrai se donne un tournoi magnifique, dont Saladin remporte le prix, renversant le roi Richard d'Angleterre lui-même. La « largesse » et la « courtoisie » de l'inconnu égalent sa vaillance, et la reine en est de plus en plus éprise. Elle le lui déclare sans détours et se donne entièrement à lui; il finit même par lui avouer qui il est, ce qui ne la refroidit nullement[1]. Enfin il retourne en Syrie. Mais bientôt il en revient dans de tout autres conditions, avec une flotte immense et dans le dessein de conquérir la France : Huon de Tabarie et Jean de Pontieu réussissent à détourner sur l'Angleterre l'invasion menaçante, et l'Angleterre elle-même est sauvée, grâce surtout à la vaillance de chevaliers français, dans un épisode (le *Pas Salehadin*) sur lequel nous reviendrons plus tard. Bientôt, de retour en Syrie, Saladin y est lui-même attaqué par les rois de France et d'Angleterre. Cette seconde partie du récit ne tient en rien, comme on voit, à la première, qui nous montre le soudan visitant la France par simple curiosité.

Ce n'est pas uniquement ce sentiment, c'est aussi la prévision d'une croisade imminente et le désir de se renseigner sur les forces des chrétiens[2] qui poussent Saladin à parcourir le monde dans la plupart des récits italiens. Le plus ancien paraît être celui de Bosone da Gubbio (voir ci-dessus, p. 290), d'ailleurs assez confus[3]. Le roi de France, d'après Bosone, avait été pris par Saladin, avec beaucoup d'autres de ses barons, entre autres le *conte Artese*[4]; Saladin traite fort bien ce dernier, le met

Saladin à ne pas embrasser le christianisme.

[1] Nous verrons plus tard, en parlant des amours de Saladin, la suite de cet épisode.

[2] Ainsi sa pérégrination ressemble de plus près à celle de Cornumarant. Il y a même une confusion complète des deux personnages dans le récit de Jacopo della Lana, commentateur de Dante (voir P. Rajna, *Romania*, VI, 364) : Saladin, comme le roi de Jérusalem, est sous l'impression d'un « sort »; on lui a prédit que Godefroi de Bouillon le tuerait (on voit la confusion); voulant le prévenir, il se rend à Paris en habit de pèlerin; en chemin il est reconnu par un abbé, comme Cornumarant, et, comme celui-ci, victime d'une sorte de mystification qui lui fait croire Godefroi invincible. Mais Jacopo ajoute à l'histoire un dénouement qui ne se trouve que chez lui : Saladin, au moment où il veut retourner en Syrie, est arrêté et mis dans une prison où il meurt.

[3] On peut le lire, ainsi que les autres nouvelles de l'*Avventuroso Ciciliano*, non seulement dans l'édition Nott (Florence, 1832), mais dans l'intéressant *Libro di novelle antiche tratte da diversi testi* publié par M. F. Zambrini (Bologne, 1868).

[4] C'est-à-dire le comte d'Artois (on

en liberté, et lui annonce qu'il lui fera visite en France. Il se présente en effet chez lui, quelque temps après, sous la robe d'un ermite; puis, déguisé en marchand, il visite l'Europe avec le comte, et critique la prodigalité du roi en regard de l'avarice du pape [1]. Vient ensuite, dans le roman de Bosone, une autre aventure dont la scène est en Espagne : un chevalier, Hugues *di Moncaro*, se montre envers Saladin, sans le connaître, d'une extrême courtoisie, ce dont le soudan le récompense plus tard, quand Hugues est tombé entre ses mains après une défaite des chrétiens, en le renvoyant libre dans son pays avec dix autres prisonniers et un présent de dix mille pièces d'or [2].

Ces contes, d'après M. Rajna, sont d'origine française, et rien n'est en effet plus probable, mais ils se sont singulièrement altérés par la transmission orale. Les commentateurs de Dante, cités par MM. Rajna et Fioravanti, nous montrent qu'au XIVe siècle cette idée des voyages de Saladin était fort répandue en Italie : « Questi, dit Jacopo della Lana, fuè soldano di Babilonia, lo quale fuè sagacissima e savia persona, sapeva tutte le lingue [3], e sapeva molto bene trasformarsi di sua persona; cercava tutte le provincie e tutte le terre si de' Cristiani come de' Saracini, e sapeva andare si segretamente che nulla sua gente nè altri lo sapea. » Boccace, dans son commentaire, nous atteste aussi la diffusion de cette tradition : « *Credesi* che, trasformatosi, gran parte del mondo personalmente cercasse, e massimamente intra' Cristiani, li quali, per la Terra Santa da lui occupata, gli erano capitali nemici. » Il semble bien, comme on l'a remarqué [4], que ce dernier membre de phrase indique que Saladin explorait le pays des chrétiens en vue de se renseigner sur les forces qu'ils pourraient mettre en ligne contre lui. Le même Boccace le dit expressément dans la belle histoire de Messer Torello (*Decam.*, X, 9), qui, comme Hugues de Moncaro, se montre d'une courtoisie exquise, à Pavie, envers Saladin déguisé en marchand, et en reçoit plus tard une merveilleuse récompense [5] : c'était pour voir par lui-même les prépara-

voit plus tard qu'Arras est sa résidence). Y a-t-il là une vague réminiscence de la bataille de Mansourah, où le roi de France fut pris et son frère le comte d'Artois tué?

[1] Ici se place le discours rapporté plus haut (p. 298) sur la longanimité du seigneur des chrétiens.

[2] Cette circonstance et le nom de Hugues (Ugo) donné au héros de cette histoire peuvent faire croire qu'elle nous représente une forme à peine reconnaissable de l'anecdote sur Hugues de Tabarie.

[3] Boccace remarque aussi, dans la nouvelle citée plus loin, qu'il parlait parfaitement *latino*, c'est-à-dire italien.

[4] Rajna, *l. c.*

[5] Le conte en lui-même appartient au cycle du « Retour du mari. » M. Rajna a fort bien montré qu'il y avait un rapport assez étroit entre la version de Boccace

tifs de la croisade, au temps de l'empereur Frédéric Ier, que Saladin avait entrepris son voyage dans le « Ponent ». C'était donc en somme un espionnage, et si le soudan avait été reconnu, il risquait fort de payer cher sa témérité.

Il le fut cependant une fois[1], mais impunément, si l'on en croit un autre conteur, espagnol celui-là, D. Juan Manuel, qui écrivait vers le milieu du XIVe siècle. Dans la nouvelle L du *Conde Lucanor*, Patronio raconte à son maître que Saladin s'était épris, en Égypte, d'une dame aussi vertueuse que belle, femme d'un de ses principaux chevaliers. Elle lui promet de l'écouter quand il aura répondu à cette question : « Quelle est la meilleure chose qui puisse être dans l'homme, et y devenir la source de toutes les vertus ? » Le soudan a beau réfléchir et chercher, il ne trouve pas ; il interroge en vain tous ceux qui l'approchent. Alors, déguisé en jongleur, accompagné de deux autres jongleurs, il parcourt le monde, l'Italie, la France, demandant partout une réponse qu'il n'obtient pas. Enfin en Espagne il rencontre un chevalier qui le conduit à son père, vieillard très sage ; celui-ci avait jadis été prisonnier de Saladin, qui l'avait très bien traité ; il le reconnaît d'abord, mais n'en fait rien voir publiquement. Il répond à la question : la meilleure chose qui puisse être dans un homme, c'est la honte (*vergüenza*) ; puis il prend le soudan à part, et lui dit qu'il le reconnaît, mais qu'il ne le trahira pas. Saladin revenu en Égypte va trouver la dame et lui donne la réponse du vieillard ; elle lui dit qu'elle est bonne, mais elle lui fait une autre question : « Ne se regarde-t-il pas comme l'homme le meilleur qui vive ? » Il avoue que oui ; elle le conjure alors de réunir la meilleure chose du monde à l'homme le meilleur du monde, et Saladin ému change en respectueuse amitié la passion qu'il avait pour elle[2].

et celle que nous offre un « miracle » de Césaire d'Heisterbach. Quant à Saladin, il n'a avec l'histoire qu'un rapport tout à fait fortuit, et dû sans doute au bon plaisir de Boccace. Mais son introduction prouve combien l'idée de ses voyages secrets était familière. On remarquera en outre qu'il a à sa disposition un « nécromant » qui, sur ses ordres, opère de véritables prodiges : le sage, vaillant et magnifique Saladin devient ainsi une espèce de Salomon avec pouvoir sur les esprits.

[1] On a vu plus haut (p. 430, n. 2) dans Jacopo della Lana une autre reconnaissance, et qui eut les suites prévues ; mais ce n'est, comme je l'ai dit, qu'une adaptation de l'aventure de Cornumarant.

[2] Une autre histoire de Saladin forme le conte XXV de Patronio ; j'aurais pu le citer en parlant de la générosité du sultan. Le comte de Rovena, son prisonnier, marie sa fille d'après son conseil, à la suite de quoi son gendre reconnaissant le délivre de prison, et tous deux reviennent dans leur pays comblés des présents de Saladin.

V

Ce conte, qui, par son esprit et son allure, semble être venu en Espagne de Provence, nous amène à parler des amours de Saladin : il n'était pas possible qu'un modèle si achevé de toutes les vertus chevaleresques restât étranger à l'amour. C'est ce que remarque expressément l'auteur de la première des *Cento novelle antiche :* « El Saladino fo si valoroso, largo, cortese signore e d'anemo gentile, che ciascuno ch'al mondo era en el suo tempo dicea che senza alcun difetto era onne bontà in lui complutamente. » Mais il lui manquait l'amour : Bertran de Born (comment se trouvait-il en relation avec lui?) voulut lui donner cette perfection suprême, et lui indiqua une dame qui était alors la meilleure qui existât, en l'engageant à l'aimer « par amour ». Saladin répondit qu'il avait des femmes tant qu'il voulait et qu'il les aimait toutes. Mais le troubadour lui montra que cela n'avait rien de commun avec le véritable amour, l'amour courtois, délicat et raffiné, et lui expliqua ce que c'était. Aussitôt le sultan, exalté par ce discours, se rend avec une armée dans le pays où habitait la dame, pays qui lui était hostile, l'assiège dans son château, et va s'en emparer, quand elle le fait appeler et lui dit que ce ne sont pas là les marques d'amour qu'il est de bon goût de donner. Sur ses protestations, elle lui ordonne de remmener son armée : « E per accordo a me lasci el cor tuo e'l mio ne porti, e siano sempre uno in tutta simillianza. E così fu el comiato. » Saladin avait pris une leçon complète d'amour courtois, mais il devait le trouver un peu sec.

Il était prédestiné, paraît-il, à entendre de femmes aimées par lui des réponses très nobles et très sages, mais peu encourageantes, et dont il voulait bien pourtant se satisfaire. On lit dans *Jean d'Avesnes* que, s'étant emparé d'un château où deux cents dames s'étaient enfermées avec la princesse d'Antioche, il traita celle-ci fort courtoisement et ne put s'empêcher d'être sensible à sa beauté et au charme de son entretien, si bien qu'il « la requist d'estre sa dame et sa maistresse, ce que par adventure elle eust voulentiers fait s'il eust esté crestien et s'elle eust esté impourveue de mary. . . . . Si respondy le plus doulcement qu'elle peut a Salhadin, soy reputant de mendre estat qu'a si grant prince appartenoit, et disant qu'il devoit premierement amer Dieu [plus] que aultre chose avant qu'il requist dame crestienne d'amours, metant en ses excusacions que sans icelluy rien ne peut estre mené a bonne fin. De laquelle responce Salhadin fut assez contempt[1]. »

[1] Ms. 12572, fol. 75 r°. Le résumé de Louandre (p. 68) est ici insuffisant.

Le sultan ne fut pourtant pas toujours réduit en amour à une admiration aussi platonique. Nous ne connaissons pas autrement l'histoire à laquelle fait allusion le commentaire de Dante désigné sous le nom de *l'Ottimo* : « E amò per amore la reina di Cipri[1]. » Mais on a déjà vu plus haut ce que raconte *Jean d'Avesnes*, d'après le poème souvent cité du XIVe siècle, de ses amours avec la reine de France, femme de Philippe II. Commencées en France, ces amours, dans la suite du roman, se continuent en Syrie, quand la reine, ayant accompagné son époux, se trouve avec lui dans Acre assiégée par Saladin. Elle admire du haut des remparts les prouesses du soudan, et, celui-ci ayant abandonné le siège pour rentrer à Jérusalem, elle conçoit pour le revoir un plan ingénieux. Elle persuade au roi, « qui pour sa grant beaulté estoit d'elle comme tout affolé », qu'elle a reçu de Dieu en songe la mission de convertir le soudan. « Le roy, doubtant de couroucher Dieu, et pensant que les menchonges de sa femme fussent veritables, conclud entre ses hommes qu'il la lairroit ceste chose esprouver, moiennant bon et seur sauf conduit, avoec certaine guide de quelqu'un des plus vaillans de sa compaignie[2]. » Saladin accorde de grand cœur le sauf-conduit, et on désigne Chauvigni (c'est-à-dire André de Chauvigni, un des principaux héros de la troisième croisade) pour l'accompagner, « ce dont la royne fu moult desplaisante, car elle sçavoit bien que Chauvigni de sa nature douteus estoit. » Elle ne se trompait pas, car le brave Chauvigni, en voyant la façon dont Saladin accueillait sa belle visiteuse, résolut de ne pas la laisser seule avec lui; après quelque temps d'une pénible surveillance, dont Saladin se serait débarrassé par la force s'il n'avait respecté le sauf-conduit qu'il avait donné, Chauvigni engagea la reine à terminer promptement sa négociation et à revenir à Acre avec lui; mais elle le reçut fort mal : « *Vous perdez vostre langage, Chauvigny; car cy m'avez amenee a vostre adventure, laquelle vous vaille s'elle vous peut valoir... Je suy venue pour besongnier avoec Saladin... si ne me partiray d'icy tant que ma voulenté auray acomplie, deusse je perdre vostre compaignie, de laquelle je suis trop mal contempte.* » Chauvigni prend alors son parti : il fait quitter Jérusalem à tous les siens, et revient seul, armé

[1] Cette reine de Chypre ne peut guère être qu'Isabel, fille du roi de Jérusalem Amauri, mariée successivement à Honfroi du Toron, au marquis Conrad de Montferrat, au comte Henri de Champagne et enfin à Aimeri ou Amauri de Lusignan, roi de Chypre à la mort de son frère Gui. Il est vrai qu'elle ne fut reine de Chypre qu'après la mort de Saladin, mais les contes de ce genre commettent bien d'autres écarts chronologiques.

[2] Louandre, page 83; ms. 12752, fol. 246.

de son épée et monté sur son cheval, devant le palais de Saladin. Le soudan et la reine s'entretiennent en ce moment à une fenêtre; Chauvigni s'approche, et demande à la reine de venir lui dire quelques mots en secret, car il va partir et désire transmettre au roi les propres paroles de la dame, qui doivent lui servir de justification si on veut le punir d'avoir mal exécuté sa consigne. Elle descend : Chauvigni feint de vouloir lui parler à l'oreille, et, la saisissant vigoureusement, « il la troussa devant luy et picqua le bon cheval atout la dame, qui si hault s'escria que bien l'entendy Salhadin, si s'advisa Chauvigny en courant de tirer son espee, et ad ce que la dame ne soy remuast trop fort tellement luy feit paour qu'elle se laissa manier et emporter comme ung bouchier emporte devant soy une brebis ». Saladin se met à sa poursuite, mais ne peut l'atteindre, et rentre fort attristé à Jérusalem. Chauvigni revient à Acre, et remet la reine aux mains de Philippe, « soy deschargeant d'elle, et racomptant ses fais et son adventure, et comme elle avoit voulu demourer avec Salhadin. Dont le roy fu moult marry sur la royne, mais il ne la voult pugnir de son meffait, ainçois la renvoya au roy d'Arragon son pere, renonçant a la compaignie d'icelle par les excusacions de sa vie oultrageuse et de la male voulenté qu'elle avoit eue de vouloir converser avec les Turcs. Si fut d'elle tant mal contempt le roy son pere que, comme dit l'istoire, il en feit justice, et contempta le roy Philippe et les nobles barons de France par la pugnicion qu'il feit d'elle. . . Si se taist atant le compte de la fin de la royne. » Le roman ne nous dit donc pas quelle justice le roi d'Aragon tira de sa coupable fille; il a ici atténué le récit de l'ancien poème : celui-ci, d'après une de ces annonces qui nous permettent de restituer en partie les branches qui ne nous sont pas parvenues, indiquait explicitement le supplice de la reine, qui fut brûlée : je vous parlerai, dit le poète, de Salehadin,

Qu'au tournoi a Chambrai enama la roine,
Qu'en Arragone fu arse en un fu d'espine :
Par le bon Chauveigni en sot on la convine[1].

Cette singulière histoire n'est que le renouvellement amplifié d'un récit plus ancien, qui se trouve parmi ceux du « Ménestrel de Reims »; seulement il s'agit chez celui-ci non de la femme de Philippe II, mais de celle de Louis VII, qu'il désigne exactement par son nom d'Aliénor ou Éliénor. D'après le conteur champenois du XIIIe siècle, Louis était avec sa femme à Sur, la seule place que les chrétiens possédassent alors en Syrie, et n'y

[1] *Baudouin de Sebourc*, t. II, p. 392.

faisait rien que « le sien despendre », n'osant pas livrer bataille à Saladin. La reine prend son mari en mépris, « et ele oï parler de la bonté et de la prouece et du sens et de la largece Salehadin, si l'enama durement en son cuer ». Elle trouve moyen de s'entendre avec lui, et il lui envoie une galère qui doit l'emmener. Une nuit, elle descend par une poterne, emportant deux coffres pleins d'or et d'argent, quand une de ses damoiselles va trouver le roi, qui dormait, et l'éveille en lui disant : « *Sire, malement est; ma deme s'en vaet aler en Escaloigne a Salehadin, et la galee est au port qui l'atent. Par Dieu, Sire, hastez vous!* » Le roi se vêt en hâte et descend au port. « Il trouva la roïne qui estoit ja d'un pié en la galee, et la prent par la main et la ramainne arriere en sa chambre... » Il lui demande alors pourquoi elle a conçu un tel dessein : « *En nom Dieu,* dist la roïne, *pour vostre mauvestié, car vous ne valez pas une pomme pourrie. Et j'ai tant de bien oï dire de Salehadin que je l'aim mieux que vous.* » Le roi la fait garder, et, revenu en France, se contente de la répudier; mais, remarque fort judicieusement le conteur, « si fist que fous : mieux venist l'avoir emmuree, si li demourast sa grant terre, et ne fussent pas avenu li mal qui en avinrent [1] ». On sait que la conduite d'Aliénor en Terre-Sainte fut en effet l'un des principaux motifs qui amenèrent son divorce avec Louis VII; mais il est certain que, si elle pécha, ce ne fut pas, même d'intention, avec Saladin, qui était alors un enfant. On peut assez bien voir comment la légende s'est formée. On sait qu'en réalité Louis VII et sa femme, après le désastre subi par les croisés en Asie Mineure, vinrent s'établir non à Sur, mais à Antioche. Aliénor, qui se plaignait d'avoir pour mari un moine et non un roi, fut pendant ce séjour extrêmement coquette, pour ne rien dire de plus, notamment avec le prince d'Antioche, Raimond, bien qu'il fût son oncle paternel. Elle le préférait hautement à son mari, et semblait annoncer le dessein de rester toujours avec lui, si bien que le roi fut obligé de l'enlever nuitamment sur un vaisseau et de l'emmener à Acre; rentré en France, il divorça sous prétexte de parenté. Tout cela se transforma peu à peu dans l'imagination populaire. C'est encore au prince d'Antioche que se rapporte, dans une version que nous a conservée une chronique souvent citée pour les éléments romanesques qu'elle a admis [2], la tentative d'évasion d'Aliénor; mais déjà elle est racontée presque comme par le Ménestrel : « La royne Alienor, qui estoit femme moult diverse, fiere et haul-

[1] *Récits d'un ménestrel de Reims*, § 6-12.

[2] C'est dans cette chronique que se trouve, notamment, l'une des rédactions de la célèbre légende de Blondel. Elle contient aussi beaucoup d'extraits de chansons de geste. Voir *Romania*, t. VIII, p. 633.

taine, ot grant desdaing que le roy ne faisoit la requeste du prince [1]. Et mist le prince en tel point la royne qu'elle volt laisser le roy, et se cuida embler de luy, et fist secretement trousser ses besoignes et cuida entrer en mer sans le seu du roy; mais elle fut prinse et amenee au roy, qui lui demanda ou elle vouloit aller [2] et pour quoy elle part sans son sceu. Et quand elle vit que il failloit que aucune chose respondist. . . . . fierement respondy et par grant orgueil que voirement le voulloit laisser pour sa grande lascheté et couardie [3]. » Mais on ne devait pas s'en tenir là. Elle avait voulu rester avec un homme du pays : on rendit le crime plus grave en supposant que c'était un infidèle qu'elle avait aimé. Une chronique latine du XIIIe siècle nous dit déjà : « Praefata regina regem in pluribus graviter offendit, in hoc vero gravissime quod regem clam relinquere machinans cuidam Turco adhaerere voluit [4]. » Dans les *Chroniques de Flandres*, rédigées au XIVe siècle, ce Turc devient le soudan de Babylone, et toute la localité est changée : « Pendant le temps de celluy siege (d'Escalone) advint une trop grant merveille. Car la royne de France, qui avoit sejourné a Triple ung espace tandis que le roy avoit esté devant Damas, avoit tant fait devers le souldan de Babiloine qu'elle devoit aler aveuc luy; mais le roy en fut adverty, luy estant au siege devant Escaloine. Lors s'en party le roy moult hastivement, et chevaucha toute la nuyt tant qu'il vint a Triple, si trouva la royne qui estoit ja venue jusques a la gallee pour entrer ens. Adont il prist la royne et l'en ramena [5]. » Il était naturel que ce Turc, que ce « souldan » devînt Saladin, parce qu'au XIIIe siècle la gloire de Saladin était si grande que, du moment qu'il s'agissait d'un Sarrasin remarquable par quelque chose d'extraordinaire, on songeait à lui. Ainsi se forma le conte que le Ménestrel de Reims nous débite avec sa naïveté et sa vivacité ordinaires [6], mais dont il n'a inventé aucun trait essentiel [7]. Quant au poète du

[1] Qui lui demandait d'aller assiéger des villes sarrasines; ceci est pris à Guillaume de Tyr.

[2] Ici se produit la déviation du fait historique qui l'achemine vers sa transformation fabuleuse : Aliénor, d'après Guillaume de Tyr, voulait rester avec Raimond et non aller le rejoindre; Louis n'eut pas à la retenir, mais à l'enlever.

[3] Ms. fr. 5003, fol. 180 v°.

[4] D. Bouquet, t. XII, p. 119.

[5] Ms. fr. 1799, fol. 16 v°.

[6] C'est simplement d'après le Ménestrel que l'histoire est contée dans le ms. fr. 9222 (fol. 17), dans la Chronique dont D. Bouquet donne un extrait (t. XII, p. 229), dans Jehan des Preis (t. IV, p. 396), dans la chronique de P. Cochon (p. 3), et sans doute ailleurs.

[7] M. Fioravanti (p. 32, 35) fait sur cette histoire les réflexions les plus singulières. Il veut que le soudan du *Voyage du comte de Pontieu* (qui dans ce roman est le bisaïeul de Saladin) soit en réalité Saladin lui-même, et qu'Aliénor, fille du comte de *Poitiers*, soit au fond iden-

XIVe siècle, ce n'est assurément pas par un souci d'exactitude historique qu'il a fait de la reine de France éprise de Saladin la femme de Philippe II et non de Louis VII : il n'évite en effet l'anachronisme que pour tomber dans une erreur non moins grave, puisque Philippe était veuf lors de la croisade. Il a simplement fait rentrer l'anecdote qu'il voulait utiliser dans le cadre général de son poème, où Philippe de France et Richard d'Angleterre sont, comme dans l'histoire, les adversaires de Saladin. Il a en outre donné au récit de l'escapade manquée de la reine, qu'il empruntait, en le transformant, au conte sur Aliénor, un prologue qui nous fait assister en France au début de ses amours avec Saladin, et qui est tout entier de son invention. Tout cela est fort naturel; ce qui surprend plus, c'est de voir jusqu'à nos jours des historiens sérieux parler des amours d'Aliénor avec « un jeune Sarrasin », avec « un Turc baptisé du nom de Saladin », avec « un bouffon appelé Saladin », etc.[1]. Combien il a fallu de temps pour que la critique entrât, dans l'histoire, en pleine possession de ses droits!

GASTON PARIS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

tique à la fille du comte de *Pontieu*. Tout cela n'a pas le moindre fondement, et l'auteur entremêle d'ailleurs ses raisonnements de *spropositi* de tout genre.

[1] Voir l'intéressante étude de M. Tamizey de Larroque sur Aliénor de Poitiers dans la *Revue d'Aquitaine*, 1864, notamment p. 314. Outre les historiens anciens, il cite parmi les modernes Michaud et Aug. Thierry; mais c'est par erreur qu'il y joint Michelet, qui ne parle que de Raimond. — Notons ici qu'on a souvent répété que Matthieu Paris avait même accusé Aliénor d'avoir eu pour amant un fils du diable; mais c'est très probablement une erreur. On lit dans le texte imprimé (*Chron. majus*, éd. Luard, t. II, p. 186, *s. a.* 1150) : *Diffamata est de adulterio, etiam cum infideli, et qui genere fuit diaboli*; mais il faut sans doute lire *quod* pour *qui* : c'est Aliénor elle-même qu'on accusait d'être de race diabolique (voir le Ménestrel de Reims et les curieux passages cités par M. Paul Meyer, *Notices et Extraits des mss.*, t. XXXII, 2e part., p. 64, 68, 70), et là même il y avait sans doute une confusion avec son second époux : l'origine satanique des Plantegenêt était légendaire.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Rossignol, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 29 juin 1893.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire des tribunaux de l'inquisition en France, par L. Tanon, président à la Cour de cassation. Paris, Larose, 1893, 367 p. in-8°.

Ce livre plein d'intérêt se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur fait sommairement l'histoire des poursuites exercées contre les hérétiques avant et après l'institution de la justice inquisitoriale. La seconde a pour matière l'organisation, la compétence, la procédure de cette justice exceptionnelle et les peines qu'elle appliquait. C'est dans cette seconde partie que l'on trouvera le plus d'informations nouvelles. Notre moderne tolérance condamne absolument l'inquisition, sans même s'inquiéter de savoir comment elle fonctionnait; dès qu'on en prononce le nom à nos oreilles, nous frémissons d'horreur et désirons qu'on ne nous en parle pas davantage. M. Tanon a cru devoir rechercher quels étaient les pouvoirs du juge inquisitorial et suivant quel mode, quelle forme il opérait. Cette recherche, faite en des documents d'une incontestable authenticité, qui sont les procès-verbaux des notaires, l'a persuadé que la pratique des tribunaux de l'inquisition avait été beaucoup plus régulière qu'on ne le pense généralement. C'était assurément des juges très passionnés, à qui la passion pouvait faire voir de gros crimes où il n'y avait que de véniels délits; mais ils observaient minutieusement, dans leurs enquêtes et leurs jugements, les articles d'une procédure qu'ils devaient tenir pour canonique. Tout ce que M. Tanon a tiré des procès-verbaux par lui lus en grand nombre est très instructif. On ne savait pas, ou l'on savait trop vaguement que les juridictions laïques avaient, au moyen âge, fait plus d'un emprunt à la pratique inquisitoriale. M. Tanon a démontré cela clairement.

Samuel Berger. *Quam notitiam linguæ hebraicæ habuerint christiani medii ævi temporibus in Gallia*. Paris, Hachette, 1893, 60 p. in-8°.

Voilà certes un savant écrit, qui modifiera sur plus d'un point les opinions reçues.

On croyait communément que nos docteurs du XIIIe siècle n'avaient aucune notion personnelle de la langue hébraïque et n'en citaient certains mots que d'après deux lexiques, très brefs, attribués l'un à saint Jérôme, l'autre à Rémi d'Auxerre. Saint Jérôme n'est pas responsable, selon M. Berger, de toutes les erreurs qu'il a malheureusement accréditées. Quant à saint Rémi, les *Interprétations* qu'on a tour à tour mises à son compte et à celui du Vénérable Bède ne sont ni de lui ni de Bède; elles sont d'un contemporain de saint Louis. On savait donc, au XIIIe siècle, plus ou moins d'hébreu. C'est là ce que M. Samuel Berger s'est proposé de démontrer, et il l'a fait en produisant des textes qui forcent d'adhérer à ses conclusions. On aurait pu sans doute mieux connaître cette langue, puisqu'on vivait côte à côte avec des juifs; mais c'étaient des voisins avec lesquels on redoutait de se commettre. Faisons d'ailleurs remarquer que l'étude de l'Écriture sainte fut, au XIIIe siècle, en médiocre faveur, les clercs jaloux de se produire ne s'appliquant plus guère qu'à la théologie contentieuse. Faut-il le regretter? Nous croyons, pour notre part, que cette théologie fut un plus profitable exercice. Nicolas de Lyre était, dit-on, un linguiste très estimable. Nous honorons volontiers la mémoire de ce linguiste; mais nous tenons pour incontestable qu'il a moins contribué que saint Thomas à l'éducation des esprits.

B. H.

Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume Leseur, publiée par H. Courteault, t. Ier. Paris, librairie Renouard, 1893, 224 p. in-8°.

Guillaume Leseur était un chroniqueur très peu connu. On n'a qu'une copie de son livre, faite par Du Chesne sur une autre qui paraît perdue, qui, du moins, n'a pas encore été retrouvée; quant à l'original, il a depuis bien longtemps disparu. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on a si rarement interrogé l'auteur de ce livre sur les événements qu'il a formé l'entreprise de raconter. Il méritait pourtant, comme nous le prouve M. Courteault dans une introduction très consciencieusement faite, qu'on eût plus souvent recours à lui. Ce n'est pas un historien de haut ton; c'est tout simplement l'apologiste d'un maître qu'il paraît avoir aimé; mais il y a dans son apologie de très intéressantes informations sur un grand nombre d'expéditions militaires auxquelles il prit une très humble part comme serviteur du comte de Foix, et sur la vie très joyeuse, très dissipée, durant la suspension des armes, des grands seigneurs de son temps. La Société de l'histoire de France a été bien inspirée quand elle a demandé à M. Courteault une édition de cette chronique, et celui-ci s'est très honorablement acquitté de sa tâche. Dans son introduction, qui est étendue, il n'y a rien qui soit dit vaguement ou au hasard. C'est un très louable travail.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1893.

Musées et Collections archéologiques de l'Algérie. — *Musée d'Alger*, par Georges Doublet, ancien membre de l'École française d'Athènes. — *Musée de Constantine*, par Georges Doublet et Paul Gauckler, agrégé d'histoire. — *Musée d'Oran*, par M. R. de la Blanchère, inspecteur général des bibliothèques, musées et archives.

L'ouvrage intitulé *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie* est publié par le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, sous la direction de M. de la Blanchère. Le rapport de M. de la Blanchère au Ministre, qui lui sert d'introduction, indique très nettement ce qu'on a voulu faire. Ce n'est pas un inventaire minutieux, un catalogue complet des objets que ces divers musées contiennent : le travail serait très long et médiocrement utile ; comme ils sont en voie de formation et s'enrichissent sans cesse, le catalogue, à peine fini, serait à recommencer. On s'est donc contenté de nous donner un aperçu de ce qu'on y trouve en ce moment ; c'est un choix qu'on a voulu nous offrir, mais un choix qui n'omette rien d'important et donne tous les renseignements utiles à ceux qu'intéressent les antiquités africaines. De cette façon on compte (ce sont les paroles mêmes de M. de la Blanchère) « faire connaître les richesses archéologiques de l'Algérie, être utile aux hommes d'étude qui ne peuvent les venir voir, et guider dans leur visite les voyageurs intelligents. »

Trois volumes de la collection ont paru ; ils traitent des musées d'Alger, de Constantine et d'Oran. Dans chacun des trois, le plan indiqué par M. de la Blanchère au début de la publication a été religieusement suivi. J'avoue que ce plan ne me semble pas irréprochable ; il consiste à étudier d'abord le musée dans son ensemble, à nous présenter un tableau général de ce qu'il renferme, puis à isoler, en chaque genre, quelques-unes des

pièces principales, à les reproduire, et à en faire un examen détaillé; mais ces pièces, étant d'importance, avaient été déjà signalées dans l'étude générale qui précède, ce qui fait double emploi et disperse l'intérêt. Ne vaudrait-il pas mieux fondre les deux parties et grouper les objets de même nature autour des quelques morceaux de choix dont on veut s'occuper à part?

La description du musée d'Alger est l'œuvre de M. Georges Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes. Ce musée est le premier qui ait été fondé dans nos possessions africaines; il commença modestement en 1835, sous la direction d'Adrien Berbrugger, ancien élève de l'École des chartes et secrétaire du maréchal Clauzel. L'éducation de Berbrugger ne l'avait pas tout à fait préparé à être un archéologue et un antiquaire, mais il apporta dans des fonctions où tout était à créer un zèle digne des plus grands éloges[1]. Après plusieurs pérégrinations, le musée fut établi, en 1863, dans l'ancien palais de Mustapha-Pacha, et il y est encore. C'est une charmante maison mauresque, qui date du commencement de ce siècle, et dont une inscription arabe, placée sur la porte du vestibule, nous dit : « Quel agréable et gracieux palais! c'est l'asile de la félicité, de la gloire, de la puissance, de l'intelligence et de la splendeur réunies au calme et à la tranquillité. » L'éloge, quelque hyperbolique qu'il paraisse, est mérité. La cour intérieure, ombragée de palmiers et de bananiers, est entourée d'un double étage de portiques, sur lesquels s'ouvrent les appartements intérieurs; la bibliothèque est logée au premier, le musée au rez-de-chaussée; par malheur, il ne s'y trouve guère à l'aise, et l'on s'aperçoit vite des inconvénients que présente un emplacement dont on est d'abord séduit. Il a fallu mettre la plupart des monuments, des inscriptions, des stèles dans les salles qui environnent le portique; comme elles sont fort obscures, ne prenant jour que sur la cour, il est impossible d'y rien voir. « C'est, que je sache, dit M. de la Blanchère, le seul musée qu'on visite la bougie à la main. »

Il n'a pas été formé, comme beaucoup d'autres, d'objets recueillis dans les environs, ce qui est un désavantage : quand les monuments appartiennent à la même contrée, ils s'éclairent les uns par les autres. Les œuvres d'art que possède le musée d'Alger lui viennent d'un peu partout. C'est ainsi qu'on y trouve la fameuse stèle d'Abizar, découverte dans la

[1] Voilà pourquoi je ne crois pas qu'il soit de bon goût de se moquer des fautes que Berbrugger a pu commettre dans l'interprétation des sujets antiques. Il n'y a rien qui prête plus aisément à rire que les erreurs de ce genre; mais elles sont si communes et si faciles à commettre que les archéologues doivent s'interdire de les railler de peur de représailles.

Kabylie, c'est-à-dire dans l'un des pays qui subit le moins la domination romaine et où les tribus berbères restèrent le plus indépendantes. Les Berbères sont une race étrange, qui, tout en conservant son fond national, s'est accommodée à tous les peuples qui ont occupé l'Afrique. Elle a pris successivement, au moins par le dehors, l'empreinte des Phéniciens, des Romains, des Arabes, en sorte que, dans cet envahissement des mœurs et des usages de l'étranger, auquel elle a si vite cédé, il n'est pas aisé de dire ce qui lui appartient en propre. La stèle d'Abizar, ne ressemblant à aucune autre, nous paraît bien être un produit de l'art indigène; de là vient l'intérêt qu'elle offre pour nous. C'est assurément une main fort maladroite qui a sculpté, ou plutôt gravé, sur une pierre mal polie, ce personnage à cheval dont le torse est ridiculement long pour les jambes, dont la figure est à peine indiquée par quelques traits mal formés; et pourtant l'ensemble a je ne sais quoi de frappant, d'étrange, qui éveille la curiosité et ne la laisse pas indifférente. Le cavalier tient dans sa main gauche un bouclier et trois javelots; sa droite est levée vers le ciel, comme celle des gens qui prient dans les stèles phéniciennes. Sa tête ronde est encadrée par une bordure qui représente les cheveux; sa barbe triangulaire, dont la pointe descend sur la poitrine, lui donne une apparence singulière et surprenante. Est-ce un dieu? En voyant ce petit génie informe qui debout, à ses côtés, paraît s'appuyer sur lui, on serait d'abord tenté de le croire, mais le bouclier et les javelots semblent indiquer plutôt que c'est un guerrier; et nous saurions même son nom si l'inscription libyque que porte la stèle avait été sûrement déchiffrée. Ce qui est certain, c'est que cette image devait plaire aux indigènes, qu'ils y attachaient sans doute une signification particulière, puisqu'ils l'ont reproduite ailleurs. M. Masqueray en a trouvé une autre presque semblable à Souama, et l'on prétend que toutes les deux dérivent des dessins rupestres du Tell et du Sahara.

Le musée d'Alger possède d'autres stèles qui, pour la plupart, viennent du Vieil-Arzeu (*Portus Magnus*); elles aussi sont berbères d'origine, mais elles diffèrent de celle d'Abizar en ce qu'elles ont évidemment subi des influences étrangères. D'abord, au lieu de caractères libyques, elles portent des inscriptions néo-puniques; les symboles qu'on y a représentés appartiennent à la religion de Carthage : c'est ce qu'on appelle l'image de Tanit, le caducée, le palmier, surtout le croissant avec le disque. D'ordinaire, un personnage nu, ou couvert d'une tunique, y est figuré debout, les deux mains tendues vers le ciel, dans l'attitude de la prière. Quelque grossières que soient ces images, on saisit pourtant entre elles quelques différences, ce qui prouve un effort pour faire

mieux et par conséquent un sentiment confus de l'art. Il y en a où le personnage représenté est véritablement grotesque, mais où l'auteur manifeste l'intention de le placer dans une sorte de chapelle; le plus souvent cet édicule est formé de quelques lignes très simples; mais quelquefois aussi on y voit une apparence de colonnes; il y en a même où l'édifice prend une tournure plus élégante et devient un temple. On voit que ces longues suites de stèles, qui remplissent les collections algériennes et semblent d'abord très monotones, ne sont pas aussi indifférentes qu'elles le paraissent; étudiées avec soin, elles nous font parcourir pas à pas le chemin qu'a fait la population indigène pour se civiliser.

De ces stèles berbères, même quand elles sont transformées par le voisinage d'un art plus délicat, à de beaux morceaux de sculpture grecque, la distance est grande; il y en a quelques-uns au musée d'Alger, qui viennent de Cherchel, l'antique Césarée. C'était la capitale du royaume de Maurétanie, où Juba II et sa femme Cléopâtre avaient réuni sans doute toute une colonie d'artistes distingués, qui travaillaient à orner les palais, les temples, les thermes, les basiliques que le roi faisait construire. Ces artistes ne paraissent pas avoir créé de types nouveaux : l'art grec en ce moment n'était pas en veine d'invention; mais ils reproduisaient avec beaucoup d'habileté les modèles antiques. Le Neptune, l'Hermaphrodite et surtout la Vénus, qu'a recueillis le musée d'Alger, font honneur aux sculpteurs qu'employait Juba et qu'il avait attirés jusque dans ces contrées presque barbares. L'époque chrétienne y est représentée par le sarcophage de Dellys, un des plus beaux ouvrages en ce genre et des plus complets qui nous soient parvenus, et par quelques belles inscriptions que M. de Rossi a étudiées. Celle qui vient de Cherchel est célèbre et mérite de l'être. Elle nous apprend qu'un fidèle, nommé Evelpius, qui prend le titre de *Cultor Verbi*, a donné à la communauté dont il était membre un terrain pour la sépulture commune. M. de Rossi croit cette inscription antérieure à la paix de l'Église. Il est sûr qu'elle a un tour simple et touchant, une saveur d'antiquité. La poésie n'en est pas fort élégante, mais le sentiment est si généreux, si profond, qu'on ne songe guère aux incorrections en la lisant :

Aream ad sepulcra Cultor Verbi contulit,
Et cellam struxit suis cunctis sumptibus...
Salvete, fratres, puro corde et simplici;
Evelpius vos saluto sancto spiritu.

La pierre fut probablement brisée pendant une persécution, sans

doute celle de Dioclétien, avec tous les autres monuments du culte; la paix venue, l'Église des frères, *Ecclesia fratrum*, comme elle s'appelle d'un bien beau nom[1], s'empressa de la rétablir.

Le musée de Constantine doit son existence à la Société archéologique de cette ville. Cette société, fondée par Léon Renier, le général Creuly et Cherbonneau, trois grands amis des antiquités africaines, a rendu les services les plus signalés à la science. Son premier souci fut de recueillir tout ce qui restait de la domination punique ou romaine, et en 1852 elle créa un musée pour loger ces débris. Malheureusement c'était un peu trop tard. Depuis quinze ans qu'on était maître de Constantine, on avait travaillé avec ardeur pour bâtir une nouvelle ville à la place de la ville arabe ou à côté d'elle. Dans ces reconstructions beaucoup de monuments antiques étaient sortis de terre, qu'on avait négligé de conserver et qui n'existaient plus. La perte était irréparable. Plus tard encore, des actes fâcheux ont été commis qu'il est bon de rappeler pour qu'ils ne recommencent pas. Trois cents inscriptions ont été détruites d'un seul coup et ont servi à empierrer la route de Batna. Récemment encore, en 1876, un texte épigraphique unique, qui seul nous conservait le nom de l'usurpateur L. Domitius Alexander, une pierre qu'avaient respectée les Vandales et les Arabes, a été mise en morceaux par un entrepreneur ignorant; cependant ce qu'on a pu sauver de ces désastres est considérable. Le musée de Constantine, sans être aussi riche que celui d'Alger, contient des monuments précieux, et il y a intérêt et profit à lire la description que MM. Georges Doublet et Paul Gauckler nous ont en donnée.

Il a d'abord cet avantage sur le musée d'Alger que les éléments qui le composent viennent en général des pays voisins. Les inscriptions qu'on a pu sauver, et qui sont disséminées un peu partout dans la ville, se rapportent surtout à l'histoire de Constantine. « Elles prouvent l'importance du rôle que joua la cité d'abord comme capitale d'une ligue de villes à demi indépendantes, les quatre colonies cirtéennes, puis comme chef-lieu de la province. Elles nous font connaître l'organisation de cette petite confédération avec ses magistratures et ses honneurs, son culte officiel distinct du culte spécial de chaque cité, ses patrons, son budget et

[1] Le *Musée d'Alger* contient à ce propos une erreur dont on a peine à se rendre compte; la transcription qu'il nous a donnée de l'inscription d'Évelpius porte *Ecclesia patrum*, tandis qu'on lit très nettement *fratrum* sur la reproduction photographique. Ce qui est encore plus étrange, c'est qu'un peu plus loin, dans une autre inscription, la même faute est commise de nouveau : *locum cunctis patribus feci*; il faut lire : *cunctis fratribus*.

ses fêtes; puis la cité avec son administration particulière, ses fonctionnaires, ses prêtres, ses citoyens les plus illustres, ses martyrs. Elles nous disent où s'élevaient ses monuments, son capitole, son forum, ses temples, ses arcs de triomphe, ses tétrastyles, ses statues. Elles proclament sa beauté et sa richesse aux époques prospères et nous permettent de soupçonner ses heures de détresse. Les épitaphes elles-mêmes donnent de nombreux renseignements sur la population de Cirta, aussi mélangée, aussi bigarrée que celle de la Constantine actuelle, population de marchands et d'artisans, venus de tous les points de la Numidie ou de plus loin encore, de Carthage, de Rome, de la Grèce[1]. » Parmi ces inscriptions, il faut noter celle où l'on célèbre la victoire de Constantin au pont Milvius[2], où l'on félicite « le triomphateur de tous les peuples, le dompteur de tous les factions » d'avoir rendu la liberté au monde, et surtout à l'Afrique, si cruellement traitée par Maxence. On sait que Cirta fut si heureuse qu'on l'eût débarrassée du tyran, qu'elle prit le nom de son libérateur et le porte encore.

Le médailler de Constantine est riche en monnaies de l'ancienne Afrique, monnaies de la Cyrénaïque et de la Zeugitane, monnaies de Carthage, des villes africaines, notamment de Cirta, monnaies des rois numides. L'intelligent directeur du musée, M. le capitaine Prudhomme, a eu la chance de mettre la main sur une pièce bien conservée qui porte en punique le nom de Massinissa. C'est la seule qu'on connaisse où ce nom soit écrit en toutes lettres. Elle reproduit, au droit, la tête vigoureuse du vieux roi, couronnée de lauriers, avec une barbe en pointe, comme celle du guerrier de la stèle d'Abizar. Le musée de Constantine contient aussi quelques objets d'art précieux, surtout l'élégante statue en bronze de la Victoire, qui a été trouvée près de la Casba, c'est-à-dire à l'endroit où s'élevait le capitole de Cirta, et qui, selon quelques savants, était faite pour être portée dans la main d'un Jupiter colossal[3]. Mais ce qu'il y a peut-être de plus original dans ce musée, c'est l'amas de petits objets de bronze, de plomb, de cuivre, de verre, de terre

[1] *Musée de Constantine*, p. 14.

[2] La victoire de Constantin eut un grand retentissement en Afrique. Le musée d'Alger conserve une plaque où se trouve reproduit un cortège de triomphe. A la suite de personnages revêtus de la toge et couronnés de lauriers, quatre hommes habillés d'une tunique courte, serrée à la taille, portent sur leurs épaules l'image de l'arche d'un pont que traversent des guerriers et des chars. Au-dessus on lit : *Pons Mulvius Expeditio imperatoris Constantini.*

[3] La belle statue de femme sévèrement drapée dans sa tunique et qui représente, selon les uns, Faustine, selon d'autres, Julia Domna, est placée dans le palais d'Ahmed-Bey.

cuite, qui ont été trouvés en général dans les nécropoles voisines, et surtout dans celle du Condiat-Aty. Ils faisaient partie de la collection d'un amateur éclairé, que la municipalité de Constantine acheta en 1855. On a grandement raison de ne pas dédaigner ces menus objets; ils méritent tous d'être étudiés de près. Quelques-uns sont d'une rare élégance et montrent combien il entrait quelquefois d'art véritable jusque dans les ustensiles les plus vulgaires. Le plus grand nombre n'a rien qui les distingue de ceux qu'on trouve ailleurs; mais il y a précisément une leçon pour nous dans cette uniformité même. Elle nous montre comment le monde entier avait fini par vivre de la même façon sous la domination romaine et jusqu'à quel point toutes les nations s'étaient unies dans une civilisation commune. Il resterait à savoir où se fabriquaient ces ustensiles dont on se servait partout. Il y en avait sans doute qui venaient du dehors — certaines briques portent des marques qui se retrouvent à Rome et en Gaule; — d'autres avaient été faits sur place. Quand on aura recueilli avec soin tous ces produits du commerce local, qu'on a trop souvent dédaignés, on pourra prendre une idée de ce qu'était l'industrie de l'Afrique sous l'empire romain.

Le musée d'Oran, le troisième de ceux dont on nous donne la description, a été étudié par M. de la Blanchère. Il est moins ancien, moins important aussi que les deux autres, et n'a été fondé qu'en 1884, grâce à l'initiative de M. le commandant Demaeght. Il contient d'abord ce qu'on rencontre partout en Algérie, des inscriptions et des stèles. A propos de deux inscriptions libyques qui se trouvent au musée d'Oran, M. de la Blanchère nous dit : « Les monuments de cette catégorie sont, au moins jusqu'ici, très rares dans l'ouest de la Maurétanie. Il est probable qu'on en trouvera d'autres, mais plus probable encore qu'on en trouvera peu. Si, comme on a lieu de le croire, l'extension de l'écriture libyque accompagna la transformation opérée par Massinissa dans les habitudes de ses peuples, il est tout naturel que cette écriture, peut-être issue de l'alphabet phénicien, ait été surtout employée dans les contrées moins éloignées de Carthage, où vécurent ce roi et ses descendants, et qui reçurent d'abord et plus profondément les influences civilisatrices. D'autre part c'est à l'âge romain que les Libyens, par imitation, prirent surtout l'usage des épitaphes, mais l'emploi de leurs caractères diminua avec le temps dans ces régions colonisées, et quiconque sut écrire écrivit en latin. Les pays occupés tard apprirent donc moins l'écriture indigène, qui depuis a émigré dans le Sud. C'est sans comparaison le pays des Massyles, le département de Constantine, qui fournit les plus grandes séries de pierres funéraires libyques; et, après, c'est la Tu-

nisie[1]. » Ces réflexions me paraissent justes, à condition qu'on ajoute que, si « l'extension de l'écriture libyque accompagna la transformation opérée par Massinissa dans les habitudes de ses peuples », personnellement ce roi n'y est pour rien. Dans ses relations officielles il se servait de la langue des Carthaginois. Nous venons de voir que, sur ses monnaies, son nom était écrit en caractères puniques; c'est en punique aussi qu'était rédigée l'inscription qu'il fit placer à Malte quand il rendit les objets d'art que ses flottes avaient enlevés[2].

M. de la Blanchère a raison d'attirer l'attention sur une inscription latine qui a été découverte à Altava (aujourd'hui Lamoricière); elle est de la plus grande importance. Il s'agit d'un roi indigène, nommé Masuna, qui vivait au commencement du VIe siècle; ce roi s'était sans doute rendu indépendant à la faveur des guerres entre les Vandales et les Byzantins. Il s'intitule lui-même *Rex gentium Maurorum et Romanorum;* il a un préfet qui s'appelle Masgivin, et qui devait être berbère de naissance, et un procurateur du nom de Maximus, qui était probablement un Romain. Les deux peuples vivaient donc d'accord entre eux et ils étaient en train de se fondre dans une barbarie commune; ils auraient fini par n'en former plus qu'un, comme il arriva en Gaule, après l'invasion germanique. En Afrique aussi, dans le mélange, le Romain aurait dominé. Le roi Masuna parle un latin fort grossier, mais enfin il parle latin. Le monument qu'on élève en son honneur est daté par l'ère de la province, *anno provinciæ*, etc.; il porte en tête l'ancienne formule des dédicaces impériales : *Pro salute et incolumitate.* Les fautes de grammaire sont à peu près celles que l'on commettait à la même époque dans tous les pays d'Occident, et Masgivin, le préfet de Safar (aujourd'hui Chanzy), est appelé *præfectus de Safar.* Il est donc probable que le peuple issu de ce mélange des indigènes et des Romains aurait parlé une langue semblable à celle de l'Espagne et de la Gaule, si l'invasion arabe n'était pas survenue.

Les stèles que renferme le musée d'Oran ne manquent pas non plus d'intérêt. Comme celles du musée d'Alger, elles proviennent du Vieil-Arzeu; mais, quoique étant de même origine, elles forment une catégorie distincte. Tandis que le hasard a réuni à Alger les stèles qui portent des caractères néo-puniques, celles d'Oran ne contiennent que des inscriptions latines; seulement les symboles sont les mêmes et l'on voit

[1] C'est ce qui est rendu très visible par la petite carte que M. Duveyrier a dressée pour le volume intitulé : *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique*, et où sont indiqués tous les lieux qui ont fourni des inscriptions libyques.

[2] Cic., *in Verr.*, IV, p. 46.

bien que, malgré la différence des noms et des formules, c'est aux mêmes dieux qu'elles sont dédiées. Prises isolément, elles paraissent insignifiantes, mais leur rapprochement leur donne un intérêt particulier. On saisit mieux, en passant ainsi de l'une à l'autre, la persistance des mêmes croyances et du même culte à travers les siècles. Au fond, les Numides ont dû avoir toujours la même religion; les apparences seules ont changé. Au début, ils acceptèrent sans répugnance les noms et les attributs des dieux puniques; ils imitèrent grossièrement les stèles triangulaires qui se dressaient en si grand nombre dans l'enceinte sacrée qui entourait les autels carthaginois. Mais peut-être, sous ces noms nouveaux, adoraient-ils toujours au fond du cœur leurs dieux nationaux, ces *Dii Mauri* que nous ne connaissons guère et qui, n'ayant sans doute pas une personnalité bien distincte, se confondaient facilement avec d'autres. Ils furent aussi complaisants pour Rome qu'ils l'avaient été pour Carthage; au bas des stèles les caractères néo-puniques furent remplacés par des lettres latines. Baal, sous le régime nouveau, consentit à s'appeler *Saturnus*, et même *Saturnus Augustus*, pour paraître plus romain. Mais il n'avait changé que de nom; et peut-être ceux qui le priaient si dévotement et lui élevaient un si grand nombre d'autels apercevaient-ils confusément, par derrière le dieu romain qui avait remplacé le dieu carthaginois, la divinité libyque que leurs plus anciens aïeux avaient adorée. C'est ce qui explique la résistance que le culte de Saturne opposa au christianisme. Les lettres de saint Augustin sont pleines des luttes qu'il fallut livrer contre les adorateurs de la vieille divinité récalcitrante.

Mais la principale richesse du musée d'Oran est dans ses mosaïques; il en possède de très curieuses, qui lui viennent de Saint-Leu, où elles ornaient une grande habitation romaine. Ce n'est pas précisément par la perfection des détails qu'elles se distinguent : il y en a beaucoup en Algérie qui sont mieux exécutées et plus belles; mais, tandis que la plupart reproduisent toujours les mêmes sujets, dans celles-ci l'artiste a représenté un vieux mythe qui ne se retrouve pas ailleurs. Je renvoie ceux qui voudraient les connaître à l'explication détaillée qu'en a donnée M. de la Blanchère, en s'appuyant sur le travail du savant professeur de l'université de Berlin, M. Karl Robert.

Voilà donc la publication des musées de l'Algérie en bonne voie. Il faut nous en féliciter et souhaiter surtout qu'aux trois volumes publiés, dont on vient de rendre compte, il s'en joigne bientôt d'autres. L'utilité des ouvrages de ce genre est double : d'abord ils servent la science en mettant à la disposition des travailleurs une reproduction des monuments qu'ils ont besoin de connaître et en leur indiquant où ils peuvent les

IMPRIMERIE NATIONALE.

aller chercher. Mais peut-être la serviront-ils plus encore en donnant aux villes de l'Algérie le souci de leurs antiquités et le goût d'en former des collections. C'est le salut des monuments anciens de trouver quelque part un asile où ils deviennent à peu près inviolables. On évitera ainsi le retour de ces actes de vandalisme qu'on a si vivement et si justement reprochés à nos premiers colons. Déjà s'éveille dans les municipalités algériennes un amour-propre local qui leur rend chers leurs vieux souvenirs et leur fait souhaiter de conserver ce qui les rappelle. C'est un désir qu'il convient de flatter et d'entretenir chez elles; et d'abord nous devons cesser de leur enlever, comme on l'a fait jusqu'ici, les plus beaux de ces débris antiques pour les transporter au Louvre. Comment veut-on qu'elles puissent s'y attacher si elles n'ont pas le sentiment qu'ils leur appartiennent et l'assurance qu'ils leur resteront? Quand elles sont sans cesse exposées à les perdre, elles s'en désintéressent. N'oublions pas que presque tout ce qui a été conservé des antiquités africaines doit son salut au zèle des amateurs du pays; ils ont pris l'initiative de toutes les entreprises utiles; c'est la Société archéologique de Constantine, on vient de le voir, qui a créé le musée de cette ville; celui d'Oran a été fondé par souscription. Ce qu'il faut faire d'abord c'est empêcher que ce zèle ne se refroidisse; il faut ensuite qu'il soit éclairé et dirigé. Ce rôle revient aux archéologues de profession que leurs études spéciales préparent à le remplir; il n'en manque pas en Algérie et ils y rendent de grands services. Le malheur est qu'ils ne s'entendent pas toujours bien entre eux; et pourtant les compétitions, les conflits, les mesquines rivalités d'amour-propre, insupportables partout, y sont plus ridicules qu'ailleurs. Dans ce pays, en partie encore inexploré, il y a de la place pour l'activité de tout le monde. J'ai eu occasion de dire, dans le *Journal des Savants*, il y a quelques années[1], comment le service des antiquités est organisé en Italie. On y a fait des règlements très sages; mais ce qui assure le succès de ces règlements, c'est le zèle désintéressé de tout le monde; on y regarde la conservation des antiquités nationales comme un œuvre de patriotisme devant laquelle toutes les vanités doivent s'effacer. Il me semble que la France est bien en droit de demander à ceux qui la servent le dévouement désintéressé, l'entente mutuelle, l'unanimité d'efforts que l'Italie exige et obtient sans peine et qui produit chez elle de si heureux résultats.

Gaston BOISSIER.

[1] *Journal des Savants*, juillet et septembre 1886.

Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by *Alfred Morrison, compiled and annotated under the direction of A. W. Thibaudeau*[1]. — Vol. I, A-C. [London], printed for private circulation, 1883. In-fol., 267 pages. — Vol. II, D-J. 1885. In-fol., 361 p. — Vol. III, K-L. 1888. In-fol., 273 p. — Vol. IV, M. 1890. In-fol., 337 pages. — Vol. V, N-R. 1891. In-fol., 336 p. — Vol. VI, S-Z. 1892. In-fol., 442 p. — Avec 166 planches hors texte.

PREMIER ARTICLE.

Les développements qu'a pris, depuis une soixantaine d'années, le goût des collections de lettres autographes, sont tels que les historiens doivent aujourd'hui s'en préoccuper très sérieusement, aussi bien pour se prémunir contre de graves dangers que pour profiter de moyens d'information qui ne sont pas à négliger.

La passion de beaucoup d'amateurs pour les documents autographes a déjà causé de grands désastres. C'est pour la satisfaire que de déplorables dilapidations ont été commises dans les bibliothèques publiques et dans les archives, et c'est pour activer le commerce dont ces documents sont l'objet qu'on a dépecé des volumes ou des dossiers anciennement constitués, au risque de rompre à tout jamais les fils qui permettaient de suivre toutes les phases d'une négociation, de saisir tous les détails d'une intrigue politique, d'étudier une question sous toutes les faces, de faire revivre tous les traits d'un caractère. Un mal bien autrement terrible s'est produit le jour où des faussaires ont jeté sur le marché des pièces fabriquées ou falsifiées avec une telle habileté que la fraude est parfois très difficile à découvrir et surtout à démontrer.

Il faut cependant en prendre son parti et chercher à se consoler en voyant quel usage l'historien peut faire des collections, souvent éphémères, que nous voyons tant d'amateurs former, principalement en France et en Angleterre. Il convient, avant tout, de constater que, du moment que le goût dont il est ici question s'est répandu dans les différentes classes de la société, la destruction de papiers précieux est devenue

[1] Le nom de M. A. W. Thibaudeau ne figure que sur les titres des trois premiers volumes.

beaucoup plus rare et l'attention s'est portée sur des pièces oubliées depuis longtemps chez des particuliers et jadis menacées de disparaître dans des délais plus ou moins rapprochés.

Ce qui empêche le plus souvent d'utiliser les lettres autographes réunies dans les cabinets des curieux, c'est qu'on en ignore l'existence. Il faut donc savoir gré aux amateurs et aux libraires qui en rédigent les catalogues, non pas sous la forme sommaire et anecdotique généralement adoptée pour les ventes aux enchères, mais avec tous les développements que réclame la science historique, c'est-à-dire avec des analyses exactes et minutieuses, souvent avec des citations textuelles, parfois même avec des reproductions en fac-similé. Tels ont été chez nous, pour nous en tenir à deux exemples remarquables, les catalogues que M. Étienne Charavay a publiés des collections de M. Benjamin Fillon[1] et de M. Alfred Bovet[2].

Mais notre attention et nos sympathies doivent se fixer de préférence sur les catalogues qui sont rédigés dans un intérêt purement scientifique, en dehors de toute préoccupation mercantile, uniquement pour faciliter les recherches des travailleurs. Le type le plus parfait de ce genre de catalogues est celui dont M. Morrison vient de doter le monde savant et qui ne remplit pas moins de six magnifiques volumes in-folio. Dans ces six volumes nous avons, suivant l'ordre alphabétique des noms de personnages, l'analyse, très souvent le texte, et parfois le fac-similé héliographique[3] des documents qui forment la première série du cabinet de M. Morrison, série composée de pièces acquises à grands frais, sur tous les marchés de l'Europe, depuis 1865 jusqu'en 1882, d'après un programme très large et très bien conçu.

Le cadre de la collection de M. Morrison embrasse, pour une période de cinq siècles, du XVe au XIXe, tous les genres de documents épistolaires se rattachant à la politique, à l'administration, à la guerre, à la littérature, aux sciences, aux beaux-arts et, avant tout, à la vie publique ou privée des hommes ou des femmes qui ont attiré l'attention des

[1] *Inventaire des autographes et documents historiques réunis par M. Benjamin Fillon*, décrits par Étienne Charavay. Paris, 1878-1882. Trois volumes in-quarto. — L'usage de cet inventaire est singulièrement facilité par l'appendice intitulé : *Table des documents et fac-similés de la collection d'autographes réunis par M. B. Fillon*, dressée par Maurice Tourneux. Paris, 1891. In-4°.

[2] *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet*, décrites par Étienne Charavay. Paris, 1887. In-4°.

[3] Outre les fragments plus ou moins étendus reproduits en héliotypie et insérés dans le texte, probablement au nombre de plus d'un millier, les six volumes du catalogue renferment hors texte 166 planches en héliogravure, dont l'exécution, confiée à la maison Lemercier, ne laisse rien à désirer.

contemporains, soit que leurs noms s'imposent par des titres solides au souvenir de la postérité, soit qu'ils éveillent simplement un intérêt de curiosité. J'essayerai d'en donner une idée, sans même effleurer la période tout à fait moderne à laquelle il y aurait parfois indiscrétion et même danger à faire des emprunts. Tous les pays y sont représentés, et la meilleure place y est réservée à la France, à l'Italie et à la Grande-Bretagne; dans un champ tellement vaste je devrai me borner à citer des pièces se rapportant directement à la France.

Les lettres missives du moyen âge qui nous sont parvenues en original sont tellement rares que M. Morrison n'a, pour ainsi dire, rien recueilli d'antérieur au xve siècle. La part qu'il a pu faire au xve siècle est même assez restreinte. Il possède cependant plusieurs documents de cette époque dont l'importance mérite d'être signalée.

Au règne de Louis XI appartient une longue lettre adressée au roi par René, duc d'Alençon, pour expliquer sa conduite et se disculper des crimes qui l'avaient fait enfermer à Chinon dans une cage de fer[1]. Le rédacteur du catalogue a considéré cette pièce comme une « lettre autographe signée ». Je suis porté à croire que c'est simplement une copie contemporaine, et c'est ainsi que peut s'expliquer la note : *Collationnée par moi*, qui se lit au bord inférieur de la dernière page. En tout cas, l'authenticité n'en saurait être douteuse. A côté de la signature se voit une marque caractéristique que portent beaucoup de papiers politiques et administratifs du règne de Louis XI, et qui, suivant Quicherat, indique le passage des pièces dans les bureaux du chancelier Pierre Doriole.

Telle est aussi, selon toute apparence, l'origine d'un prétendu sauf-conduit qui aurait été délivré à Louis XI par Charles le Téméraire et qui soulève une question assez délicate. En voici le texte, d'après le fac-similé héliographique qui forme la planche 47 du Catalogue :

Monseigneur, très humblemant en vostre bonne grace je me recommande, vous merchiant, monseigneur, du cardinal qu'il vous a pleu m'anvoier, lequel m'a dist le desir qu'avés de me voir, dont, monseigneur, en toute humyleté je vous remerchye; auquel, sur ceste matier et autres, je ly a declaré mon intenction, comme par ly le pourés, s'il vous plest, savoir; et pourés seurement venyr, aler et retourner; vous supliant, monseigneur, qu'il vous plese recevoir du cardinal les dictes matiers par la manyere que je ly ay bailliés, laquelle il vous declarera. Monseigeur, je prye à Dieu qu'il vous doinst bonne vie et longue.

Escript de la mayn de

Vostre très humble et très obeissant subget :

CHARLES.

[1] T. I, p. 12, avec fac-similé.

Suivant le rédacteur du Catalogue [1], ce serait là le sauf-conduit que Charles le Téméraire avait envoyé au roi Louis XI pour la célèbre entrevue de Péronne en 1468, et on s'est demandé si la pièce dont le fac-similé est sous nos yeux n'était pas celle que MM. Bordier et Lalanne ont dit avoir été enlevée d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale et dont ils ont parlé en ces termes, il y a plus de quarante ans [2] : « Il y a peu d'années encore, un volume de la Bibliothèque nationale (9675 B, fonds Baluze) contenait une des pièces les plus intéressantes de notre histoire, l'original du sauf-conduit délivré par Charles le Téméraire à Louis XI lors de l'entrevue de Péronne. Ce document original, dont Michelet [3] avait vu un fragment en 1834, a disparu depuis cette époque. »

Le ms. 9675 B, venu de Baluze, que cite Michelet, est celui qui porte aujourd'hui le n° 5041 dans le fonds français. Il ne renferme rien qui ressemble au sauf-conduit délivré par le duc de Bourgogne. Ce sauf-conduit a-t-il disparu du volume, comme l'ont cru MM. Bordier et Lalanne? Serait-ce la pièce que M. Morrison a recueillie dans sa collection? Telle est la double question qu'il convient d'examiner.

Le ms. 5041 ne présente aucune trace de mutilation ou de substitution qui nous autorise à supposer que le sauf-conduit de Louis XI en ait été distrait. Il y a donc lieu de supposer que Michelet ne l'y a pas vu. Pour retrouver la pièce, il faut avant tout en prendre le signalement d'après ce qu'en a écrit le grand historien. Le sauf-conduit renfermait, dit-il, une phrase ainsi conçue : « Vous y pouvez venir, demourer et sejourner, et vous en retourner seurement es lieux de Chauny et de Noyon à vostre bon plaisir. » Michelet ne dit point expressément avoir vu l'original du sauf-conduit; il en parle seulement dans les termes suivants : « L'original du sauf-conduit fut reconnu pour écrit de la main de Charles le Téméraire par son frère le grand bâtard, par ses serviteurs intimes Bitche et Crèvecœur et par son ancien secrétaire, Guillaume de Cluny. Cette pièce si précieuse est conservée à la Bibliothèque royale, ms. Baluze, 9675 B. »

La phrase : *Vous y pouvez venir, demourer et sejourner, et vous en retourner seurement es lieux de Chauny et de Noyon à vostre bon plaisir,* ne se trouve pas dans la pièce du cabinet de M. Morrison, qui porte simplement : *et pourés seurement venyr, aler et retourner*. Le sauf-conduit visé par Michelet n'est donc pas le document possédé par M. Morrison.

[1] T. I, p. 194.

[2] *Dictionnaire des pièces autographes volées*, p. 92. La même assertion se retrouve à l'article *Péronne* dans le *Dictionnaire historique de la France*, par Ludovic Lalanne.

[3] *Histoire de France*, t. VI, p. 266 (d'après une note de Quicherat?).

contemporains, soit que leurs noms s'imposent par des titres solides au souvenir de la postérité, soit qu'ils éveillent simplement un intérêt de curiosité. J'essayerai d'en donner une idée, sans même effleurer la période tout à fait moderne à laquelle il y aurait parfois indiscrétion et même danger à faire des emprunts. Tous les pays y sont représentés, et la meilleure place y est réservée à la France, à l'Italie et à la Grande-Bretagne; dans un champ tellement vaste je devrai me borner à citer des pièces se rapportant directement à la France.

Les lettres missives du moyen âge qui nous sont parvenues en original sont tellement rares que M. Morrison n'a, pour ainsi dire, rien recueilli d'antérieur au xve siècle. La part qu'il a pu faire au xve siècle est même assez restreinte. Il possède cependant plusieurs documents de cette époque dont l'importance mérite d'être signalée.

Au règne de Louis XI appartient une longue lettre adressée au roi par René, duc d'Alençon, pour expliquer sa conduite et se disculper des crimes qui l'avaient fait enfermer à Chinon dans une cage de fer[1]. Le rédacteur du catalogue a considéré cette pièce comme une « lettre autographe signée ». Je suis porté à croire que c'est simplement une copie contemporaine, et c'est ainsi que peut s'expliquer la note : *Collationnée par moi*, qui se lit au bord inférieur de la dernière page. En tout cas, l'authenticité n'en saurait être douteuse. A côté de la signature se voit une marque caractéristique que portent beaucoup de papiers politiques et administratifs du règne de Louis XI, et qui, suivant Quicherat, indique le passage des pièces dans les bureaux du chancelier Pierre Doriole.

Telle est aussi, selon toute apparence, l'origine d'un prétendu sauf-conduit qui aurait été délivré à Louis XI par Charles le Téméraire et qui soulève une question assez délicate. En voici le texte, d'après le fac-similé héliographique qui forme la planche 47 du Catalogue :

Monseigneur, très humblemant en vostre bonne grace je me recommande, vous merchiant, monseigneur, du cardinal qu'il vous a pleu m'anvoier, lequel m'a dist le desir qu'avés de me voir, dont, monseigneur, en toute humyleté je vous remerchye; auquel, sur ceste matier et autres, je ly a declaré mon intenction, comme par ly le pourés, s'il vous plest, savoir; et pourés seurement venyr, aler et retourner; vous supliant, monseigneur, qu'il vous plese recevoir du cardinal les dictes matiers par la manyere que je ly ay bailliés, laquelle il vous declarera. Monseigeur, je prye à Dieu qu'il vous doinst bonne vie et longue.

Escript de la mayn de

Vostre très humble et très obeissant subget :

CHARLES.

[1] T. I, p. 12, avec fac-similé.

lettres, dont une, adressée de Rue le 3 novembre 1532 à M. de Vely, a pour objet la récente entrevue de François Ier avec le roi d'Angleterre et les projets d'entente avec l'empereur pour arrêter les envahissements des Turcs.

Le roi Henri II (II, 258). — Une lettre au connétable de Montmorency, du 28 octobre 1548, et une à la république de Gênes, du 17 mars 1553.

Le maréchal Pierre Strozzi (VI, 187). — Deux lettres de l'année 1551.

Henri d'Albret, roi de Navarre (II, 285). — Deux lettres au comte du Lude, en 1553.

Charles, cardinal de Lorraine (II, 217). — Deux lettres adressées à Henri II, en 1555, et à Catherine de Médicis, en 1567.

Le roi François II (II, 146). — Quatre lettres, dont la première et la dernière, adressées à la république de Gênes et à la banque de Saint-Georges, se rapportent aux intérêts du roi et du colonel Sampiero d'Ornano dans la Corse.

Marie Stuart (IV, 208-211). — Huit lettres, dont plusieurs n'ont pas été connues du prince Labanoff. La dernière est celle que la malheureuse reine écrivit au roi de France, le 8 février 1587, quelques heures avant de subir le dernier supplice; elle vient probablement des collections des Godefroy.

Catherine de Médicis (I, 170 et 171). — Six lettres adressées comme il suit : au comte du Lude, 15 décembre 1563; à Charles IX, 12 juin 1569; au duc de Savoie, 28 mai 1583; au duc de Mantoue, 20 mai 1584; à Grégoire XIII, 1er septembre 1584; au duc de Joyeuse, 14 septembre 1586. La lettre du 12 juin 1569 a été comprise dans le recueil du comte Hector de La Ferrière [1].

Renée de France, duchesse de Ferrare (V, 248). — Deux lettres au connétable de Montmorency et à Catherine de Médicis.

Le roi Charles IX (I, 190 et 191). — Trois lettres, dont l'une, du 22 janvier 1560 (v. st.), est relative au payement de sommes dues par les Corses, auxquels du blé avait été fourni pendant l'occupation française.

L'amiral de Coligny (I, 224). — Trois lettres : deux à Catherine de Médicis, du 12 mars 1562 et du 23 août 1566, et une à la reine de Navarre, du 2 juillet 1569. La lettre du 12 mars 1562 est celle que l'amiral écrivit pour se défendre d'avoir participé à l'assassinat du duc

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 245.

de Guise; elle eut un grand retentissement, comme le prouvent plusieurs éditions qui en furent données en 1562 dans un petit livret in-4°, imprimé et réimprimé à Orléans sous le titre de *Response à l'interrogatoire qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jehan de Poltrot, soy disant seigneur de Merey, sur la mort du feu duc de Guyse*[1].

Antoine de Bourbon, roi de Navarre (I, 29), et Jeanne d'Albret, sa femme (II, 333). — Cinq lettres, dont aucune n'a pu être comprise dans la correspondance de ces deux personnages que M. le marquis de Rochambeau a publiée en 1877 pour la Société de l'histoire de France.

François de Valois, duc d'Anjou, de Berri et d'Alençon (I, 12-14). — Huit lettres des années 1570-1581.

Louis Ier, cardinal de Guise (II, 217). — Lettre à Charles IX, en 1571.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne (IV, 222). — Lettre à Catherine de Médicis, du 16 juillet 1575.

Henri de Lorraine, duc de Guise (II, 218). — Deux lettres à Henri III, en 1587.

Marguerite de Valois, première femme de Henri IV (IV, 134-139). — Huit lettres des années 1579-1584.

A partir du règne de Henri IV les correspondances se multiplient à tel point qu'il faut renoncer à donner une idée de ce que les collections de M. Morrison peuvent nous révéler sur les affaires de la France au xviie et au xviiie siècle. Nous ne sommes plus seulement en présence de pièces isolées: nous avons à dépouiller des dossiers souvent fort considérables, dont chacun suffirait pour fournir la matière d'une étude approfondie. Bornons-nous à une quinzaine d'exemples.

Henri IV (II, 258-285). — Cent quarante-cinq lettres, dont plus de trente ne figurent pas dans le recueil de M. Berger de Xivrey et sont intégralement reproduites dans le Catalogue. Beaucoup des lettres qui paraissent là pour la première fois sont adressées au vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon.

Maximilien de Béthune, duc de Sully (II, 204-207). — Trois lettres adressées à Henri IV, à Marie de Médicis et au cardinal de Richelieu. La première est la « grande lettre » du 26 décembre 1607, sur les avantages et les inconvénients des divers partis auxquels le roi pouvait s'arrêter pour régler la question des Provinces-Unies[2].

[1] Bibl. nat., Lb33 116. — La lettre a été réimprimée dans l'*Hist. ecclés.* de Th. de Bèze (II, 308) et dans les *Mémoires de Condé* (IV, 303).

[2] Cette lettre a été publiée, avec la date du 26 décembre 1609 dans les *Mémoires et Œconomies royales*, éd. de 1662, t. III, p. 152. — La date 1607 est rétablie dans l'édition de Michaud et Poujoulat, t. II, p. 209.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Marie de Médicis (IV, 169-172). — Treize lettres, la plupart à son fils le roi Louis XIII.

Louis XIII (III, 206-234). — Quatre-vingt-quinze lettres ou billets, presque tous adressés au cardinal de Richelieu, de 1626 à 1642. Une seule de ces pièces était connue par une publication antérieure. Tout le dossier jette une vive lumière sur le caractère de Louis XIII, sur les habitudes de ce prince et sur la part qui lui revient dans la conduite des affaires du royaume.

Anne d'Autriche (I, 26-27). — Dix lettres adressées à Louis XIII, au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin, au duc d'Orléans, etc.

Le cardinal de Richelieu (V, 259-273). — Vingt-deux pièces, dont les seize dernières sont de véritables conversations entre Louis XIII et son tout-puissant ministre, de 1634 à 1637. Le cardinal écrivait à mi-marge, sur de grandes feuilles de papier, les articles au sujet desquels il voulait avoir l'avis de Sa Majesté, et le roi traçait sa réponse en regard de chaque article[1].

Voici, comme exemple, un mémoire que Richelieu envoyait de Conflans au roi, le 21 juin 1636, et en marge duquel sont marquées les réponses du roi. J'ai choisi ce morceau pour qu'on puisse le comparer avec le texte d'une minute du Ministère des affaires étrangères qui, bien entendu, ne contient pas les réponses du roi et qui a été publiée sans les réponses dans le recueil d'Avenel[2].

[1] Ces feuilles de correspondance viennent des papiers de Richelieu, conservés au Ministère des affaires étrangères. Il doit encore exister dans ce dépôt une douzaine de feuilles du même genre, dont le texte a été inséré par Avenel dans son recueil des lettres de Richelieu (t. V, p. 179, 343, 434, 488, 546, 547, 551, 553, 554, 555, 633, 748). C'est à dessein que j'emploie l'expression *doit exister*. En effet, depuis l'époque où Avenel a travaillé aux Archives des affaires étrangères, les volumes renfermant les papiers de Richelieu ont été tellement remaniés que, faute de tableaux de concordance, il est très difficile de mettre la main sur tel ou tel document qui est cependant indiqué dans l'édition avec un renvoi très précis. J'en citerai un exemple.

Avenel (t. V, p. 551-555) cite 4 feuilles du 19 et du 20 août 1636, comme se trouvant aux folios 271, 274, 337 et 338 du volume intitulé : « France, 1636, de juin en septembre ». J'ai constaté que dans ce volume, n° 821 du classement actuel, les feuillets jadis cotés 271, 274, 337 et 338 ont disparu; la disparition est sans doute postérieure à l'année 1863 ou environ, époque à laquelle Avenel devait collationner les épreuves du t. V de son recueil.

Plusieurs des feuilles dont il est ici question ont été disséminées dans un recueil factice, de formation assez récente (antérieure toutefois à l'administration actuelle) et portant les cotes 244 et 245.

[2] *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu* (Collection de documents inédits), t. V, p. 485.

La sédition d'Angoumois, qui sembloit alentie, s'est réchauffée depuis peu, en sorte qu'ils se sont assemblés 7 à 8 mil hommes, dont il y a 3 ou 4 mil armés, et leur fureur est venue à tel poinct qu'ils ont mis en pièces un pauvre chirurgien, le prenant pour un gabeleur. On mande de delà qu'il est impossible de les réprimer que par la force et qu'il faut par nécessité de vieilles trouppes.

Je trouve très à propos d'y envoyier ces quatre régiments et les quatre compagnies de cavalerie : je vous en remets le choix.

On croit qu'on pourroit renvoyer les régiments de La Melleraie, Montmège et Calonge faire leurs recreues en Poitou et en Limosin, et faire ensuite l'effect que l'on désire, après quoy ils pourront revenir à la fin d'aoust. Sa Majesté mandera, s'il luy plaist, sa volonté sur ce suject, laquelle on effectuera ponctuellement et promptement. Il faut aussy quatre cornètes de chevaux-légers.

Je le trouve très bon. Ce n'est point des fames à se meller ny de la guerre ny de l'Estat.

Six compagnies qui estoient en garnison dans Vitry, et qui ne sont composées que de vingt hommes chacune, n'estant pas en l'estat auquel elles devroient estre, je m'asseure que Sa Majesté trouvera bon de les faire licencier ; estant certain que, tant que Madame du Halier s'en meslera, elles seront incapables de servir.

Il le mérite bien ; je luy acorde.

M. d'Aiguebonne suplie Sa Majesté de le vouloir honorer de la charge de mareschal de camp. Les services qu'il luy a rendus, et particulièrement au lieu où il est, la convieront sans doute à luy accorder ceste grace.

J'accorde Meternic au colonel Hebron.

M. le colonnel Hebron demande qu'il plaise au Roy luy confirmer celle qu'il luy a pleu luy faire cy devant, luy accordant Mesternic (à ce qu'il dit, ce que je ne sçavois pas), dont il pourra tirer quatre mil escus, qui luy aideront à subvenir à ses affaires. Je pense que Sa Majesté se portera volontiers à luy faire ceste gratification, en considération du service qu'il luy vient de rendre contre les Cravates.

Je trouve bon que le régiment du colonel Hebron tienne le rang qu'il avoit accoutumé ci-devant.

Il la suplie aussy de vouloir donner rang à son régiment avant ceux qui depuis ont esté mis à vingt compagnies. Si

Sa Majesté luy fait ceste faveur, ce luy sera un puissant esguillon pour le porter à faire de bien en mieux; comme, au contraire, si elle la lui desnie, il s'est fait entendre qu'il luy seroit impossible de servir. Je croy que Sa Majesté, par sa prudence et par sa bonté tout ensemble, voudra prévenir cet inconvénient, qui ne sera pas petit.

Je vous eux envoyé des perdreaux que j'ay pris ce soir; mais le pourvoyieu m'a dit qu'ils seroient gastées entre cy au demain, si on ne les faisoit cuire dès ce soir; c'est pourquoy je ne vous les ay pas envoyiés.

Après cette citation, qui donne le ton de la correspondance échangée entre Louis XIII et Richelieu, je reprends l'énumération des dossiers que j'ouvre un peu au hasard, en suivant toutefois l'ordre chronologique.

GASTON, DUC D'ORLÉANS (V, 54-62). — Vingt-cinq lettres adressées à Louis XIII, à Mazarin, à Chavigny, etc. En tête de la correspondance est l'original du traité de réconciliation de Gaston avec Louis XIII, signé par les deux frères et par la reine leur mère, le 31 mai 1626, après l'arrestation du maréchal d'Ornano.

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, reine d'Angleterre (II, 250-255). — Quarante et une lettres, des années 1626-1660, adressées à Marie de Médicis, à Louis XIII, à Richelieu, etc.

LOUIS XIV (III, 235-242). — Vingt lettres ou mémoires. La pièce la plus considérable est une longue lettre adressée, le 24 juin 1709, à Amelot, ambassadeur en Espagne, pour lui exposer la cruelle nécessité à laquelle il est réduit de ne plus entretenir de troupes dans les États de son petit-fils.

LE GRAND CONDÉ (I, 230-231). — Six lettres, dont deux écrites de Tournai le 25 octobre et le 1er novembre 1658, remplies de détails sur la disposition d'esprit où se trouvait le prince après les journées des Dunes et d'Oudenarde[1].

LA DUCHESSE DE MONTPENSIER, la Grande Mademoiselle (IV, 303-308). — Quatorze lettres, dont plusieurs, très longues, sont adressées à Mazarin et à Colbert.

RALPH, DUC DE MONTAGU (IV, 272-285). — Vingt-six lettres, des années 1677 et 1678, adressées au roi Charles II, au comte de Danby et à

[1] Ces deux lettres de Condé sont peut-être adressées à Caracena.

Charles Bertie, pendant que le duc de Montagu était ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne à la cour de Louis XIV.

Le chevalier de Tourville (VI, 264). — Rapport adressé à Seignelay[1] sur le bombardement d'Alger, le 30 juillet 1683 : il a été publié en 1889 par M. Delarbre[2] et rentre dans une série de lettres confidentielles sur la campagne d'Alger, que le ministre se faisait adresser par le chevalier de Tourville pour pouvoir contrôler les rapports officiels de Du Quesne. Cette série se compose : 1° d'une lettre du 11 mai 1683, qui, annoncée sur un catalogue de Laverdet en 1862, est rentrée aux Archives de la marine; 2° de la lettre du 30 juillet, possédée par M. Morrison et non point conservée dans les « Archives du Musée Britannique », comme porte l'édition de 1889; 3° d'une lettre du 29 août, aux Archives de la marine; 4° d'une lettre du 9 septembre, qui vient d'être rachetée à Londres pour le Ministère de la marine, et dont une notable partie a été publiée par M. Jal[3]. Il n'était pas inutile de reconstituer un dossier relatif à l'une des plus notables campagnes navales du règne de Louis XIV et de montrer par un exemple comment un important dossier de nos archives ministérielles s'émiettait, il y a quelques années, pour alimenter le commerce des autographes.

La marquise de Montespan (IV, 289-294). — Quatorze lettres adressées au duc de Lauzun, à Mademoiselle de Montpensier et à Huet, évêque d'Avranches.

Madame de Maintenon (IV, 20-112). — Trois cent dix-huit lettres ou billets, dont beaucoup font pénétrer dans l'intimité de cette femme extraordinaire et la font voir sous le jour le plus favorable.

La princesse des Ursins (VI, 280-287). — Dix-sept lettres, la plupart écrites en Espagne, deux à Louis XIV et treize à Colbert, marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères.

Le cardinal Gualterio (II, 210). — Trente-neuf lettres adressées à Colbert de Torcy, de 1715 à 1721, sur les affaires politiques de Rome, principalement sur celles qui intéressaient la France. Ce dossier est simplement l'objet d'une courte analyse.

La reine Marie Leszczynska (IV, 173-197). — Cent une lettres ou billets, de 1727 à 1742, tous ou à peu près adressés au cardinal de Fleury.

[1] Et non à Colbert, comme l'a supposé le rédacteur du Catalogue. La même inexactitude a été commise par l'auteur du livre dont le titre est indiqué dans la note suivante.

[2] *Tourville et la marine de son temps. Notes, lettres et documents*, 1642-17[illegible]. Paris, 1889. In-8°.

[3] *Abraham Du Quesne*, t. II, p. [illegible]-467.

Affaire de Galles. III. 60-1. — Dossier de soixante-deux pièces originales formé par M. Feuillet de Conches.

Léopold DELISLE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis, par M. l'abbé Bouquet. Paris, 1891 (Delalain frères).

L'histoire de l'éducation a été de nos jours l'objet des plus sérieuses études. A côté des grandes histoires générales, telles que celle de M. G. Compayré, on peut citer de nombreuses monographies approfondissant et élucidant quelques points particuliers. De ce genre sont l'*Histoire du Collège de France*, dont M. Gaston Boissier a rendu compte dans le *Journal des Savants*, les *Adieux à la vieille Sorbonne*, de M. O. Gréard, dont nous avons parlé nous-même. Au même ordre d'ouvrages se rattache celui dont nous allons rendre compte, le livre récent de M. l'abbé Bouquet sur *l'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*. L'auteur, professeur honoraire de la Faculté de théologie de Paris et aumônier du lycée Saint-Louis, s'est assez attaché à cette maison pour en avoir voulu faire l'histoire; et il n'a négligé aucun soin, aucune recherche pour rendre cette histoire aussi complète que possible. Il aime véritablement son collège; on voit qu'il sympathise avec ses succès, qu'il souffre de ses éclipses et de ses épreuves. Il n'a pas voulu non plus, par esprit de justice et de libérale impartialité, séparer l'ancien collège du nouveau et les études de l'ancien régime de celles qui ont suivi la Révolution. Il a rassemblé et publié un grand nombre de documents inédits, accompagnés de plus de 70 vignettes, sceaux, écussons, plans, vues, portraits, etc., avec un charmant dessin de M. Rochegrosse, représentant l'écolier du moyen âge à la sortie du collège. Il a utilisé les renseignements fournis par un ancien élève du lycée Saint-Louis, devenu président de l'Association, M. Pélicier, qui lui-même s'était déjà attaché avec beaucoup d'ardeur à la recherche et à la publication de nouveaux documents intéressants. Enfin l'auteur, en récompense de ses consciencieux efforts, a obtenu un des prix de l'Académie française. Nous nous proposons de recueillir les principaux faits mis en relief dans cet ouvrage, qui apporte tant de lumière à l'histoire de l'ancienne éducation universitaire.

Le collège d'Harcourt, en effet, était et a toujours été un collège universitaire; au XVIIe et au XVIIIe siècle il fut constamment en rivalité avec le collège de Clermont ou Louis-le-Grand, qui était le collège des Jésuites. La fondation de notre collège, suivant la tradition, serait de l'année 1280, quoiqu'on n'ait aucun document positif qui confirme cette date. C'est Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris, qui a l'honneur de cette fondation. Il acheta, nous dit Boulay, l'historien de l'ancienne université, plusieurs maisons qui menaçaient ruine, les restaura et les fit disposer pour la commodité des étudiants; mais la mort l'empêcha d'achever son entreprise. Ce fut en 1310 que Robert d'Harcourt, frère du précédent et, comme lui, chanoine de Paris, continua et compléta l'œuvre de Raoul en achetant dans la rue Saint-Côme, plus tard rue de la Harpe, des bâtiments connus sous le nom d'Hôtel d'Avranches, qui servirent à former un second collège en face du premier et de l'autre côté de la rue, dans l'emplacement même où est aujourd'hui le lycée Saint-Louis. Ce nouveau collège était destiné aux boursiers théologiens et artiens; et l'ancien, fondé par Raoul, fut réservé aux grammairiens. Plus tard, un passage souterrain permit de communiquer de l'un à l'autre. On appela ces deux établissements le grand et le petit d'Harcourt.

Qu'était-ce alors qu'un collège? Nous avons eu occasion de le dire déjà à propos de la vieille Sorbonne : c'était une maison commune, une sorte d'hôtellerie, où quelques étudiants, désignés d'abord par le fondateur, trouvaient gratuitement le vivre et le couvert. Il y avait un proviseur pour l'administration générale de la maison, un procureur pour les revenus et les dépenses, un sous-maître pour surveiller les écoliers, et un chapelain pour l'instruction religieuse. C'est d'ailleurs une question de savoir s'il y avait des professeurs ou régents à l'intérieur du collège. La règle générale était que les élèves allassent prendre l'instruction aux cours publics de la rue du Fouare, où se donnait l'enseignement de l'Université de Paris. Cependant cette règle n'était pas absolue. Dès l'origine, on voit quelques traces d'un enseignement intérieur. On voit s'introduire peu à peu, d'abord à titre de répétiteurs, puis de professeurs, un certain nombre de fonctionnaires, chargés de donner quelques parties d'enseignement. Dans les *Factums* du XVIIe siècle, au sujet des contestations entre proviseur et boursiers, nous apprenons qu'il y eut de très bonne heure des étudiants payants, appelés pensionnaires et qui recevaient des leçons dans le collège même : « Il n'est pas véritable, dit un de ces *Factums*, qu'on ne prît pas des leçons des arts dans les collèges, étant certain au contraire qu'on enseignait dans la plupart. » Malgré ce témoignage, il est douteux que l'enseignement ait été régulièrement

organisé dès l'origine. Le fait même qu'au XVIIe siècle on était obligé de combattre l'opinion contraire prouve que cette opinion était la plus répandue; et ce fut probablement par exception que l'enseignement fut donné à l'intérieur des collèges : ce qui est certain, c'est que ce ne fut qu'au XVIe siècle que l'on vit s'établir ce qu'on appela le *plein exercice*, c'est-à-dire l'enseignement secondaire avec division par classes, tel qu'il existe aujourd'hui.

L'auteur nous donne intégralement le statut de fondation du collège d'Harcourt, dont quelques parties avaient été déjà publiées par les historiens. Il résume ainsi l'esprit de ces statuts : « En leur offrant un gîte où ils trouveraient le vivre et le couvert, Robert d'Harcourt avait l'intention de préserver leur esprit et leur cœur des dangers auxquels ils étaient exposés dans Paris. C'est pourquoi il veut qu'il y ait chaque jour des moments marqués pour la prière comme pour le travail, et que ce travail soit surveillé. Les heures du repas, la tenue que l'on devra y observer, les vêtements des écoliers, les rapports qu'ils auront entre eux, les visites qu'ils doivent recevoir, les dépenses qu'ils feront, leurs sorties, leurs habitudes d'ordre, l'économie, la propreté, rien n'est omis. » Ce qui étonne un peu nos idées modernes, c'est que le proviseur était élu par les élèves boursiers; mais c'était par les grands boursiers, qui étaient déjà d'un certain âge : ce n'en était pas moins un régime singulièrement démocratique, qui n'allait pas sans trouble et sans désordre, comme nous le verrons.

Le premier proviseur du collège fut Marin ou Martin de Marigny, que l'on suppose sans grandes preuves parent d'Enguerrand de Marigny. Il était chanoine de Saint-Honoré et procureur du collège des Bons-Enfants, lorsqu'il fut appelé au provisorat d'Harcourt en 1313. Nous ne savons rien de son administration, si ce n'est qu'il demeura en charge assez longtemps et qu'il paraît avoir sagement administré; car nous n'avons connaissance d'aucun trouble qui eût alors compromis l'établissement. « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire! » Le collège d'Harcourt à l'origine parut justifier cet adage. Les élèves d'Harcourt prirent-ils part aux désordres et aux abus qui accompagnèrent la guerre civile de 1357 et de 1358 et qui furent si funestes aux études? On peut le croire, quoique aucun document en particulier n'en fasse mention; mais Pétrarque nous atteste le mal dont souffrirent alors les études et qui dut peser sur tous les collèges : « Que sont devenus, nous dit-il, les bataillons pressés des étudiants, l'ardeur qu'ils montraient pour l'étude et la gaieté qui les animait? Ce n'est plus le bruit des controverses, mais des bruits de guerre qui retentissent; ce ne sont plus des

livres, mais des armes qui frappent la vue; il n'y a plus de syllogismes et de sermons, mais la voix des sentinelles qui font le guet près des machines de guerre sur les remparts de la ville. »

Le provisorat d'Harcourt fut ensuite occupé par deux médecins : Jean Boutin et Thomas de Saint-Pierre; le premier, médecin de Charles VI, ou du moins l'un de ses médecins, car, pendant quarante-deux ans qu'a duré sa maladie, il en eut soixante-treize; le second, également médecin de Charles VI, et l'un des professeurs de la Faculté de médecine; l'un et l'autre appartenaient au clergé, malgré la défense qui avait été faite aux ecclésiastiques par Honorius III de se livrer à l'exercice de la médecine; mais cette interdiction n'était pas absolue. Sous ces deux proviseurs, le collège d'Harcourt fut en pleine prospérité (1380-1419). Mais bientôt l'Université et avec elle le collège d'Harcourt furent troublés par les désordres que suscita la faction cabochienne. Une partie du corps enseignant dut émigrer pour ne revenir qu'après trente ans. Bien plus critique encore fut la situation du collège à la fin de la guerre de Cent ans, pendant la domination des Anglais à Paris. « En ce temps de désordre et de malheur, dit un *Factum* du XVIIe siècle, il ne faut pas trouver étrange que les règles générales et les statuts particuliers aient été violés; il n'y eut point d'*artistes* entretenus dans le collège, et il n'y eut le plus souvent que deux boursiers et quelquefois quatre. C'est beaucoup que le collège ait pu subsister pendant une si longue misère, vu qu'en 1432 la ville de Paris était si déserte et si désolée qu'on vendait publiquement au Châtelet au plus offrant et dernier enchérisseur les maisons vacantes, abandonnées par leurs propriétaires. » Le collège d'Harcourt subsista néanmoins et notre auteur suppose que sa qualité de collège normand ne fut pas étrangère à sa conservation. Divers documents prouvent en effet que le gouvernement anglais montra quelque faveur à notre collège. C'est d'abord un acte de 1421 par lequel le roi Henri V confirme les actes antérieurs de Philippe le Bel relatifs aux rentes du collège; c'est en second lieu un acte de 1424 par lequel Henti V confirme le collège dans toutes ses propriétés de Normandie.

Le collège d'Harcourt se trouve encore mêlé indirectement à l'histoire de cette époque, et en particulier à celle de Jeanne d'Arc, par les noms de deux harcuriens dont l'un est devenu proviseur et qui ont été en France les premiers apologistes de la pucelle d'Orléans. L'auteur fait remarquer à cette occasion que, de nos jours, l'un des plus fervents apôtres de Jeanne d'Arc a été précisément un professeur du lycée Saint-Louis, M. Joseph Fabre, successeur en cela des deux harcuriens Robert Cybole et Jean Boucart.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Une apologie de Jeanne d'Arc à cette époque ne ressemblait guère aux enthousiastes dithyrambes de nos jours. On la défendait au point de vue de la lettre, sans avoir grande cure de l'extraordinaire légende qui nous émeut tant aujourd'hui; Robert Cybole se borne à disculper Jeanne d'Arc des deux accusations qui avaient causé son supplice : l'hérésie et la sorcellerie. Il s'efforce surtout de démontrer que Jeanne d'Arc a été une croyante et une voyante. Il démontre que ses apparitions étaient bonnes dans leur objet, dans leur forme et dans leur but. Il fait ressortir la pureté des mœurs et la piété de la jeune héroïne; mais il ne semble pas frappé de ce qu'il y a de grand au point de vue national dans la mission de la libératrice de la France. L'apologie de Jean Boucart ne diffère pas beaucoup de la précédente. Il insiste surtout sur l'incompétence du tribunal et sur l'illégalité de la sentence. Quoique notre patriotisme moderne puisse trouver un peu froides ces revendications de la premtère heure, ce n'en est pas moins un honneur pour le collège d'Harcourt d'avoir trouvé parmi ses maîtres les deux premiers apologistes qui aient protesté contre l'une des plus grandes iniquités de l'histoire.

Le second de ces apologistes, Jean Boucart, est mêlé aussi, d'une manière moins honorable à nos yeux, à une autre affaire qui intéresse la liberté de penser. La querelle des réalistes et des nominalistes s'était réveillée dans les écoles. Boucart, qui était confesseur du roi Louis XI, était réaliste. Il obtint du roi des lettres patentes qui condamnaient les doctrines des nominalistes et vouaient leurs livres à la destruction. Un certain reste de respect pour la pensée humaine fit qu'on n'osa pas exécuter à la lettre cette proscription des livres nouveaux. On se contenta de les enclouer comme on fait des canons, pour les mettre hors d'usage; on les enchaîna et on les cadenassa afin qu'on ne pût pas les lire. Le ridicule de la mesure, dit notre auteur, la fit échouer, et, quelques années après, le prévôt de Paris fut chargé par le roi de déferrer et de déclouer les livres proscrits.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'histoire qu'il nous fait de tous les proviseurs du collège d'Harcourt; nous signalerons les traits principaux de cette histoire.

C'est au XVIe siècle, avons-nous dit, que l'Université a établi dans ses collèges ce que l'on a appelé le *plein exercice*. Dès lors, ces collèges commencent à ressembler presque entièrement à ceux de nos jours. Ils ont un personnel enseignant, des élèves payants, pensionnaires ou externes, répartis en divisions ou en classes, selon leur âge ou leur degré d'instruction. Les classes s'appelaient alors des *lectiones;* le mot « classes »

n'apparaît que dans un document de 1559. Les classes correspondaient aux différents enseignements de la Faculté : grammaire, rhétorique, logique, physique. Cependant il y avait encore une résistance à ces innovations, et un édit de Louis XI prescrit aux maîtres et aux élèves de continuer à suivre les cours de la rue du Fouare; mais ces cours furent de plus en plus abandonnés, et l'enseignement de plus en plus renfermé dans les collèges. C'est en 1554 qu'eut lieu l'installation du plein exercice au collège d'Harcourt. Les professeurs avaient un chef ou directeur que l'on appelait le *principal*. Le premier principal fut Jean Alain, depuis proviseur. En 1554, on constate l'existence d'un certain nombre de classes partant de la septième et même de la huitième; la seconde n'existait pas encore. La durée des classes était de deux heures, et il y en avait deux, quelquefois trois, par jour; des bancs et des tables étaient à la disposition des élèves; et, d'après un dessin curieux donné par l'auteur, on voit que l'aspect de la classe ressemblait tout à fait à celui de nos classes d'aujourd'hui, surtout lorsque nos professeurs portaient encore leurs robes, ce qui est un peu tombé en désuétude. A d'Harcourt, le régime paraît avoir été meilleur qu'il ne l'était dans d'autres collèges, par exemple à Montaigu, selon le témoignage d'Érasme. Le pain, le vin, la viande et le poisson y étaient servis en abondance. On descendait au réfectoire à 11 heures et à 6 heures chercher sa portion. Pendant le repas, un boursier faisait la lecture, usage qui s'est conservé dans nos lycées jusqu'à ces dernières années. La vie des écoliers était très dure, d'après le président de Mesme, qui décrit ainsi une journée d'écolier : « Nous étions, dit-il dans ses Mémoires, debout à 4 heures, et, ayant prié Dieu, allions à 5 heures aux études, nos gros livres sous le bras, nos écritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusqu'à 10 heures sonnées sans interruption, puis nous venions dîner; après dîner nous lisions, sous forme de jeu, Sophocle, Aristophane ou Euripide; à 1 heure, aux études; à 5 heures, au logis, à voir et à répéter dans nos livres les lieux allégués jusques après 6. Puis nous soupions et lisions en grec et en latin. » Le collège d'Harcourt n'ayant pas été fondé primitivement pour une organisation complète de l'enseignement, les finances furent quelque peu endommagées par ces lourdes charges nouvelles et même l'installation matérielle laissait encore beaucoup à désirer. Néanmoins, malgré ces difficultés, les affaires étaient prospères. Mais bientôt l'ère des guerres civiles recommença, et les désordres des temps ainsi que la négligence de certains proviseurs mirent le collège dans le plus triste état. L'un de ces proviseurs, Olivier de Quillebœuf, fut une des principales causes de cette décadence. « Maître Olivier, dit

un *Factum*, était le plus souvent absent du collège; il résidait le plus souvent à Évreux, et, ayant besoin que les boursiers ne se plaignissent pas de son absence, il était dans la nécessité de relâcher et céder beaucoup de ses droits, de souffrir leurs entreprises. Ce fut pendant cette absence que les boursiers dissipèrent les revenus du collège, le chargèrent de dettes, laissèrent tomber en ruines ses bâtiments, et vendirent à l'encan les meubles et les tasses d'argent de la communauté »; et cela, dit un autre *Factum*, « non pour l'entretien des pauvres, mais pour s'enrichir et se faire payer ». Les boursiers se dédommageaient ainsi des bourses qu'on ne leur payait plus par suite des désordres des guerres civiles. De plus, ils s'éternisaient dans leurs bourses au delà du terme prescrit et les transformaient en véritables prébendes. Après les déprédations des boursiers vinrent les exploitations des principaux à louage. « On donnait à bail, c'est-à-dire à ferme pour quatre ou six ans certains corps de logis, les classes, la cuisine, les caves et les ustensiles et meubles de cuisine, gratis pour la première année, et à une somme médiocre pour chacune des années suivantes, à un professeur de l'Université qui s'obligeait, durant le temps de son bail, à faire valoir, en qualité de principal des artistes, l'exercice des lettres, et à fournir des régents, nourrir les petits boursiers et portionnistes et les caméristes du collège, selon les statuts de l'Université. » Les conséquences de ce régime furent déplorables. « Durant cette corruption, disent les *Factums*, il n'y eut dans le collège que dissensions, débats, querelles entre les principaux, les régents et les boursiers. On en vint aux mains jusqu'à effusion de sang. On trouverait à peine deux de ces principaux ayant demeuré à ce poste pendant plus de deux ans, la première année étant gratuite. » Le proviseur Olivier de Quillebœuf laissait aller les choses. Il se déchargeait des soins de l'administration sur son neveu, Jean de Quillebœuf, qui fut procureur du collège à cette époque et abandonna la maison aux principaux à louage. Le désordre moral n'était pas moindre que le désordre matériel. Les boursiers lisaient les livres défendus; quelques-uns adhéraient aux doctrines de la Réforme. Les statuts dormaient au fond d'un vieux coffre, d'où ils ne sortaient jamais. Enfin l'Université s'émut de cet état. En 1581, elle déposa le proviseur négligent et en nomma un autre, Thomas Lamy. Le proviseur remplacé porta l'affaire au Parlement; mais il fut débouté de sa demande et condamné aux frais du procès. Thomas Lamy fut maintenu en possession. Olivier de Quillebœuf céda et donna sa démission; mais les boursiers ne se tinrent point pour battus; ils nommèrent un autre proviseur, Jean Dupont, et en appelèrent comme d'abus contre l'élection de Thomas Lamy. Celui-ci riposta en appelant aussi comme

d'abus contre l'élection de Dupont, en se fondant sur la prescription formelle des statuts qui disait que, « si les boursiers n'ont pas nommé un autre proviseur dans la quinzaine qui suit la vacance de la charge, ils sont privés de leur droit d'élection, qui est dévolu au chancelier de l'Université, au recteur et au plus ancien docteur de la nation de Normandie ». L'affaire fut jugée définitivement en 1583, en faveur de Thomas Lamy. On voit à quelles singulières difficultés donnait lieu dans ce temps la nomination d'un proviseur.

Des troubles bien autrement graves vinrent encore désorganiser les études et atteindre le collège pendant les guerres religieuses et surtout à l'époque de la Ligue. Un historien du temps, Richer (1647), s'exprime ainsi : « Aux lieux où retentissait autrefois la parole des maîtres, on n'entendait plus que les voix discordantes des soldats étrangers, les bêlements des brebis, les mugissements des bœufs; en un mot les collèges étaient devenus plus infects que les étables d'Augias. » Les factieux venaient chercher les écoliers qui restaient encore pour les mener sur les remparts ou les faire figurer dans les processions de la Ligue. Le collège d'Harcourt participa à ces désordres. Un de ses professeurs, Georges Critton, fut un des ligueurs les plus fougueux. Né en Écosse en 1555, il était venu de bonne heure étudier à Paris. Il était arrivé sans aucune ressource, vivant de fruits et d'épis de blé qu'il trouvait sur la route, et n'ayant d'autre abri que la chaumière ou l'étable du paysan. Après beaucoup d'épreuves, il fut nommé régent au collège d'Harcourt en 1583. Nous avons encore la harangue qu'il prononça en prenant possession de sa chaire. Il fit d'abord remarquer que l'Université était fort dépeuplée : *Auditorum in Academia est parcitas;* se comparant aux compagnons d'Ulysse qui oubliaient leur patrie chez les Lotophages, il dit qu'il se trouve si bien à Paris qu'il a perdu le souvenir de son pays. Il disait que les lettres étaient la base de toutes les sciences, et en particulier de la science du droit : *Nemo bonus jurista, nisi prius bonus humanista.* Le dévouement de Critton à la Ligue le fit nommer par le duc de Mayenne au Collège royal ou Collège de France en 1591. Il y fit de l'opposition à Henri IV, lorsque celui-ci voulut réformer l'Université. Il réclama surtout la conservation des *Minervales*, sorte de saturnales où, sous prétexte de payer à leurs maîtres la rétribution qui leur était due, les écoliers, chaque semaine, désertaient les classes pour se livrer à toutes sortes de désordres : *Bacchanalia cum Minervalibus commiscentur,* dit un contemporain. Quoiqu'il n'ait jamais été lui-même proviseur du collège d'Harcourt, Critton avait réussi à faire nommer un autre ligueur au provisorat, Raoul Nepveu. Ce dernier avait été boursier, et ensuite principal, et, à ce titre,

s'était approprié, en l'absence du proviseur, le fief de Raffouel. Lorsque Henri IV, victorieux, rentra à Paris, il s'occupa de l'épuration des universitaires trop compromis dans la Ligue. De ce nombre fut le proviseur Raoul Nepveu. Le procès-verbal sur cette déposition conservé dans les archives de l'Université nous apprend que Nepveu refusa de se soumettre à la sentence qui le frappait; néanmoins, malgré quelques difficultés heureusement surmontées, les boursiers se décidèrent à nommer un autre proviseur, Georges Turgot. Le chancelier de l'Université vint en personne confirmer l'élection et mettre le nouveau proviseur en possession. Ce provisorat fut un des plus longs qu'il y ait eu; il dura près de cinquante ans, et il fut décisif pour le rétablissement de la discipline et des études.

Le proviseur Turgot trouva le collège d'Harcourt dans la plus triste situation. Le désordre financier était au comble. « Il n'y avait ni ordre ni discipline, disent les *Factums* cités par l'auteur; on n'y voit aucun compte réglé; quelques boursiers théologiens s'étaient emparés des revenus, et si M. Turgot ne fût venu pour faire cesser ces maux, le collège d'Harcourt n'aurait ni bâtiments ni revenus. » Turgot en effet prit d'une main ferme le gouvernement de la maison. S'inspirant des statuts du collège de Séez, qui, en cas de guerre, de disette ou autres fléaux, autorisait son chef à diminuer le nombre des bourses et les distributions pécuniaires, il appliqua ces mesures au collège d'Harcourt; il supprima plusieurs distributions de la chapelle pour payer les dettes; l'affaire vint en parlement, il la gagna. Puis il élimina un certain nombre de boursiers qui avaient passé l'âge et qui avaient des bénéfices suffisants pour vivre. Il supprima les principaux à louage et s'adjoignit des hommes capables pour remplir ces fonctions et celles de régents. Bientôt les pensionnaires commencèrent à affluer au collège : on signale, entre autres, les trois frères de Thou, parmi lesquels François de Thou, celui qui fut mêlé au procès de Cinq-Mars. En résumé, les *Factums* nous représentent le proviseur Turgot comme un homme intelligent et sérieux, solide et pénétrant, remarquable par la vivacité de son esprit et la fermeté de son caractère. Ces réformes n'eurent pas lieu cependant sans résistance. Les boursiers et le proviseur évincé Nepveu suscitèrent beaucoup d'embarras au proviseur, qui en triompha par son énergie. En un mot, dit le prieur d'Harcourt, Louis Benoist, « il acquitta les dettes du collège, assoupit les procès, rétablit les héritages et les biens de la maison, en augmenta les revenus et y appela des hommes studieux ».

Notre auteur nous fait connaître les noms de quelques-uns des collaborateurs du proviseur Turgot dans la restauration des études. Nous

remarquerons d'abord celui de Granger de Châlons en Champagne. Il fut régent de rhétorique et principal du collège d'Harcourt pendant neuf ans. Nous avons de lui un cours d'histoire dicté aux élèves, et dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève : *Historiæ universalis epitome data a domino Granger in schola Harcuria, anno Domini 1625*. A cette époque il n'y avait pas de professeurs d'histoire séparés. C'étaient des professeurs de lettres qui enseignaient l'histoire, comme aujourd'hui encore les professeurs de grammaire. L'auteur de ce cours retraçait l'histoire du monde depuis sa création jusqu'au XVIIe siècle, en suivant les données de la Bible, les historiens anciens et aussi les historiens modernes les plus récents. Dans un dernier chapitre, il résumait dans une sorte de nomenclature toutes les sources qu'il avait consultées, et il citait Froissart, Monstrelet, Comines. On voit que l'histoire n'était pas aussi négligée dans les anciennes écoles qu'on est tenté de le croire. Granger fut recteur de l'Université. Puis il quitta d'Harcourt pour devenir principal du collège de Beauvais, où il accomplit la même œuvre que Turgot à d'Harcourt, à savoir le rétablissement de la discipline. On prétend que c'est lui que Cyrano de Bergerac a raillé, sous son propre nom de Granger, dans la comédie du *Pédant joué*. En 1617 il fut nommé professeur d'éloquence au Collège royal. Il existe de lui un manuscrit intitulé : *De magistratibus et præfecturis Franco-Gallorum liber singularis*, qui fut, dit-on, professé au Collège royal en 1620. C'est un résumé complet de toute la haute administration française à cette époque. Un principal du collège d'Harcourt, Jean Morel, a fait l'éloge de Granger dans une pièce latine dont voici la fin :

Nomen Grangerii est celebre nomen.

Un autre principal du collège d'Harcourt, ami de Granger, Jean Aubert, eut aussi une carrière brillante de professeur. Il occupa également une chaire de grec au Collège royal, et son nom est resté attaché à deux publications importantes : *La Bible polyglotte* de Michel Le Jay, dont il suit le texte grec, et l'édition grecque-latine des œuvres de Saint-Cyrille d'Alexandrie en sept volumes in-folio. On cite encore trois régents du collège d'Harcourt qui devinrent professeurs au Collège royal : Nicolas Bourbon, Pierre Valens et Jean Tarin. Le premier fut membre de l'Académie française en 1637, et fut, dit-on, préféré à Corneille. Il avait une mémoire prodigieuse et savait par cœur l'*Histoire universelle* de de Thou. Nous ne savons pas grand'chose sur Pierre Valens, si ce n'est qu'il fit des harangues latines estimées. Quant à Jean Tarin, il était bien connu parmi les érudits d'alors. « Plût à Dieu, disait Guy Patin, que je susse

autant de grec et de latin que Jean Tarin! Il savait tout; il était vraiment *panepistemon* aussi bien qu'Ange Politien. C'est un abîme de science : je n'ai jamais vu un tel prodige. » Il a laissé sur les Pères de l'Église grecque et surtout sur Origène des travaux estimés.

On voit par ces noms divers que le proviseur Turgot avait su réunir autour de lui les hommes les plus distingués. Il rencontra cependant des résistances pour faire appliquer la réforme universitaire. Le Parlement dut donner ordre au recteur et aux censeurs de l'Université de faire une enquête dans le collège et d'obliger à prêter serment aux nouveaux statuts. Plusieurs régents s'y refusèrent. Bientôt Turgot eut à combattre un autre fléau bien plus dangereux. Ce fut la peste qui ravagea Paris en 1606. Il permit aux boursiers de quitter la maison; mais lui-même y demeura pendant les trois mois que dura la contagion.

Turgot était ennemi des Jésuites. Chargé de rédiger les cahiers des Facultés aux États généraux de 1614, il représente cette société comme « une société nouvelle, étrangère à la France, notoirement connue pour avoir des intelligences avec les ennemis de notre pays, et s'aidant de l'éducation pour préparer les esprits à la révolte et à la guerre civile ». Il demandait sinon ce que nous appelons la laïcité, du moins la sécularisation de l'enseignement : « Comme il est peu convenable, disait-il, que l'institution de la jeunesse, par laquelle elle est rendue capable des affaires publiques et séculières, soit commise à personne d'autre profession que séculière, les Universités supplient Sa Majesté de faire défense à tous les religieux, de quelque règle, profession ou ordre que ce soit, de s'ingérer ni entremettre directement ou indirectement en l'instruction publique d'aucuns enfants de condition séculière. » Enfin il protestait contre les doctrines de la Ligue, et demandait que l'on exigeât de tous les membres de l'Université un serment déclarant « qu'ils protestent que pour le temporel le Roi est souverain dans ses États, qu'il ne peut en être dépossédé, ni ses sujets absous du serment de fidélité ». Néanmoins les Jésuites l'emportèrent; et ce fut en vain que Turgot et le recteur vinrent en 1620, à la tête d'une députation universitaire, demander au Roi d'empêcher l'ouverture des classes au collège de Clermont. Le proviseur Turgot acheva cette carrière si bien remplie en se consacrant jusqu'à la fin au collège d'Harcourt, auquel il légua par testament son argenterie, son linge, sa vaisselle et ses livres.

Le proviseur qui succéda à Turgot et continua son renom fut Pierre Padet, dont l'auteur nous donne le portrait et dont le provisorat fut aussi très long (1621-1665). C'était une figure méditative et sévère, que les écoliers ne devaient pas voir sans crainte. Dans le *Registre des prieurs*

qui mentionne son élection, il est qualifié de *professor philosophiæ a decem annis in hac domo celeberrimus*. Il maintint la discipline dans ce collège et fit un exemple en chassant un boursier nommé Butor qui avait perdu au jeu 4,000 livres des revenus de la maison, qu'il s'était appropriés. En 1627, le nouveau proviseur fut obligé de licencier le collège à cause de la peste qui sévissait à Paris, et donna même aux pensionnaires de province de quoi subvenir aux frais de leur voyage; mais, comme Turgot, il demeura à son poste. Après la disparition du fléau, les élèves revinrent plus nombreux qu'auparavant. Pendant les troubles e la Fronde, d'Harcourt recueillit les élèves des autres collèges que les maîtres avaient désertés.

Padet, comme son prédécesseur Turgot, prit part à la résistance organisée par l'Université contre les Jésuites, qui avaient obtenu du Roi des lettres patentes pour annexer à leur collège de Clermont le collège du Mans. Ils ne vinrent à bout de cette entreprise qu'un demi-siècle après. Padet organisa définitivement dans le collège ce que l'on appelle la *communauté des pensionnaires*. Jusque-là, les pensionnaires avaient été placés sous plusieurs directions différentes : une partie étaient confiés au proviseur, une autre partie au principal, la plupart aux grands boursiers et aux régents : il y avait autant de communautés que de chefs. Le proviseur entreprit de faire rentrer toutes ces directions sous une même loi : « Il eut le courage, dit un des *Factums*, d'entreprendre la nourriture des pensionnaires, du régent, des portiers et autres serviteurs; il crut que c'était son devoir et que les statuts de l'Université exigeaient cela de lui; il en fut loué par tous les gens de bien. » Pour loger ses élèves dont le nombre avait beaucoup augmenté, il songea à s'annexer un collège contigu qui périclitait alors, le collège de *Justice;* mais ce projet fut abandonné. A défaut de cette annexion, il aliéna le fief improductif d'Imberville; avec le produit de cette vente, il acheta une maison contiguë au collège, dite *Hôtel des évêques d'Auxerre*, qu'Amyot avait habitée. Ce fut encore Padet qui, pour faciliter les communications entre le grand et le petit d'Harcourt, obtint de la ville l'autorisation de construire un passage voûté au-dessous de la rue de la Harpe. Indépendamment de ces services d'un ordre tout matériel, Padet en avait rendu d'autres au collège, d'une nature plus intellectuelle, en enseignant la philosophie aux boursiers du collège. Ce n'était pas encore le temps de la philosophie de Descartes, qui, plus tard, s'établit à d'Harcourt, comme nous le verrons. Mais Padet, cependant, était, pour son temps, un esprit indépendant; il ne jurait pas par Aristote et il le corrigeait par Platon. Il avait du goût pour les grandes et brillantes doc-

trines de l'Académie, et il les exposait avec tant d'élévation et de netteté que les élèves lui venaient de toutes parts, et que l'on comptait, dit-on, jusqu'à trois cents auditeurs dans sa classe. Padet, fatigué par l'âge, fut nommé, comme malgré lui et sans être prévenu, au Collège royal. Il y exposa la philosophie de Platon et y enseigna, dit-on, avec succès jusqu'à quatre-vingt-quatre ans. Il avait rendu tant de services au collège d'Harcourt qu'il mérita d'en être appelé le second fondateur. Il laissa le collège dans un état parfait de prospérité, augmenté et enrichi, ramené à l'observation des statuts, restauré enfin dans sa discipline et dans ses études.

Le proviseur Pierre Padet fut remplacé en 1668 par le proviseur Fortin. Avec celui-ci commence ce que nous pouvons appeler l'ère moderne du collège d'Harcourt. Le nom du collège commença à être associé à quelques-uns des noms les plus célèbres de notre littérature. Il y a là un nouvel élément d'intérêt qui appelle un nouvel article.

Paul JANET.

Euripide et l'esprit de son théâtre, par Paul Decharme, professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris, Garnier frère, 1893, iv et 568 p. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

M. Decharme a choisi un beau sujet, il fait bon parler de ce que l'on sait bien. Que le savant professeur connaisse à fond son Euripide, cela va sans dire; mais Euripide est un des rares poètes de la grande époque de la littérature grecque qu'il nous soit donné de bien connaître. Laissons les lyriques, pour nous en tenir aux maîtres de la tragédie. Nous ne possédons plus que sept drames d'Eschyle et autant de Sophocle, quand ces deux poètes ont été d'une prodigieuse fécondité. Quelques chefs-d'œuvre choisis dans un théâtre si riche ne peuvent donner qu'une idée incomplète du talent de ces poètes. Il est probable que la variété de leurs conceptions, la souplesse de leur génie nous échappent en grande partie; comme il est possible, d'un autre côté, qu'ils bénéficient de ce que le temps a élagué leur œuvre, car il est à croire qu'étant obligés de donner sans cesse des pièces nouvelles pour les grandes fêtes, ils ne se soutinrent pas toujours à la même hauteur. Il n'en est pas de

même d'Euripide. Nous lisons encore de lui dix-huit drames complets, un millier de fragments, dont plusieurs très étendus, des allusions très nombreuses à ses tragédies perdues, parfois même des sommaires; en sorte qu'on peut se faire une idée plus ou moins complète de son théâtre tout entier. Ajoutons que le drame d'Euripide est le plus voisin du nôtre par la complication de l'intrigue et le développement des passions, que sa vive sensibilité et son esprit éclairé lui donnent une physionomie en quelque sorte moderne, et que les défauts mêmes du poète dramatique sont souvent pour l'homme et le penseur des titres à notre admiration et des sujets d'étude des plus intéressants. Euripide est, en effet, le témoin, le représentant d'une époque de fermentation intellectuelle et morale. Qui de nous n'a éprouvé au sortir de l'enfance, quand s'éveillent la raison et l'esprit d'examen, un éblouissement des horizons nouveaux qui s'ouvraient devant lui, et en même temps un douloureux regret des croyances évanouies? C'est par ces tourments et ces enchantements que passait alors la Grèce, ou tout ou moins la partie la plus cultivée de la nation, et Euripide est le plus fidèle et le plus éloquent interprète de cette révolution qui prépara le triomphe de la philosophie sur les antiques croyances. Aussi M. Decharme a-t-il consacré la première partie de son livre à ce côté du théâtre d'Euripide. Après un aperçu sur la vie et le caractère du poète, il étudie ses rapports avec les philosophes et les sophistes, la critique à laquelle il soumit les traditions religieuses, ses idées morales, ses vues sur la société de son temps et sur la politique de sa patrie. Le poète ne vient qu'après le penseur. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, M. Decharme étudie l'art dramatique chez Euripide, le choix des sujets, les situations, la conduite de l'action, la part faite, à côté des acteurs et du dialogue, au chœur et au lyrisme. M. Decharme poursuit, comme il dit lui-même, une enquête, sur les opinions et la méthode dramatique de son auteur. Il le fait sans opinion préconçue, également disposé à louer et à critiquer, avec une grande justesse d'esprit et une ferme impartialité. Le lecteur s'abandonne d'autant plus volontiers à un guide si sûr que le fruit d'études sérieuses et de longues méditations est exposé avec agrément. Il sait gré à l'auteur de lui raconter à l'occasion les fables, retrouvées par l'érudition, mais moins connues du grand public, d'une foule de pièces perdues. Il lit avec plus d'intérêt encore des pages bien senties, comme celles qui concernent les enfants et les mères dans Euripide. Louerons-nous l'auteur de n'avoir pas cherché à être complet et à épuiser sa matière? Sans doute, car rien n'est plus fatigant que les écrits dont les auteurs ont voulu tout dire. Sans parler de nombreux points de détail, bornons-nous à signaler

l'omission voulue du *Cyclope* et du drame satyrique dans cette étude sur Euripide.

Nous allons suivre le bon exemple que nous donne M. Decharme, et ne pas résumer ici tous les chapitres d'un ouvrage que les amis des lettres aimeront à lire. La plupart du temps nous ne pourrions que redire moins bien ce qui est excellemment exposé par l'auteur. Il est difficile, en effet, de ne pas s'accorder avec un esprit aussi sobre et aussi sensé. Cependant, tout en approuvant le fond, on peut différer d'avis sur certains détails, on peut présenter les choses à un autre point de vue, on peut développer des points qui ont été simplement indiqués. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cet article.

Rien n'est plus délicat que de dégager les idées personnelles d'un poète dramatique, qui doit faire parler les personnages qu'il met en scène conformément à leur caractère, à leurs passions, à la situation où ils se trouvent. La difficulté redouble quand nous avons affaire à un esprit curieux de spéculations, mais nullement dogmatique à une intelligence qui cherche, qui examine, qui aime à faire le tour de tous les problèmes sans s'astreindre à conclure. A quel signe reconnaîtrons-nous la pensée, les convictions du poète lui-même? M. Decharme répond fort sagement qu'on peut attribuer à Euripide les idées qui se rencontrent plusieurs fois chez lui, développées avec complaisance, et dans des pièces qui appartiennent à des époques différentes; puis aussi, et surtout, les réflexions qui conviennent si peu à la bouche dans laquelle Euripide les a placées que le personnage devient évidemment le porte-voix du poète. Ajoutons qu'il peut arriver, tout au contraire, que les paroles les plus en situation nous révèlent la pensée intime du poète et s'imposent comme l'expression de la vérité même. Le théâtre d'Euripide est plein des maximes de la sagesse égoïste qui détourne l'homme des affections profondes : chacun en a assez de ses propres maux; il est trop pénible de souffrir pour deux, de trembler pour les jours d'un ami, d'une femme, d'un enfant : s'exposer à perdre des objets aussi chers, quand on peut vivre seul, c'est donner trop de prise au malheur et à la souffrance. Mais tous ces beaux raisonnements ne tiennent point devant le cri de l'amour maternel. Quand Andromaque quitte l'autel où elle s'est réfugiée et s'expose aux tortures, à la mort, pour sauver la vie de son fils, elle s'écrie : « Ah, je le sens mieux que jamais, pour tous les hommes les enfants c'est la vie; celui qui ne veut pas en avoir souffre moins sans doute, mais il est malheureux dans son bonheur[1]. » Voilà ce que dit une femme au moment de

[1] *Andromaque*, v. 418-420.

se sacrifier pour son enfant, et ces paroles sorties des entrailles d'une mère sont plus fortes que toutes les dissertations d'une froide sagesse. Ici c'est la circonstance qui donne tout son prix à la réflexion et qui entraîne l'assentiment du lecteur ou du spectateur; et il est peut-être plus important de constater l'effet moral produit par les drames d'Euripide que de discerner les opinions personnelles du poète.

Euripide n'a juré sur la parole d'aucun maître, mais il a subi l'influence de tous les penseurs qu'il put connaître personnellement ou par leurs écrits. Cependant la tradition constante qui fait de lui un disciple d'Anaxagore mérite d'être prise en sérieuse considération : elle est confirmée par plusieurs passages de ses drames, tant conservés que perdus. M. Decharme est à ce sujet un peu moins sceptique dans son livre qu'il ne l'avait été naguère dans un mémoire consacré à cette question [1]. L'esprit de doute qui avait succédé chez les philosophes de cette époque à la construction de systèmes divers et en apparence contradictoires souffle en plein dans le théâtre d'Euripide. Notre auteur examine successivement la critique appliquée par le poète à toutes les idées reçues d'ordre religieux, moral, social, politique. Arrêtons-nous sur les vues religieuses qui tiennent dans son œuvre la plus grande place et la plus importante. Il est de toute évidence pour le lecteur le moins attentif qu'Euripide ne cessait de combattre les récits traditionnels dont se composait l'histoire des dieux, la manière dont on les mêlait aux choses humaines, les traits de caractère et les passions qu'on leur prêtait. Allait-il jusqu'à nier leur existence et à saper toute croyance religieuse? Nous le rechercherons plus loin; d'abord il convient de distinguer les degrés de cette opposition, tantôt dissimulée, tantôt explicite, tantôt indiquée en passant, tantôt développée avec insistance. Ces distinctions ont leur importance : suivant la forme sous laquelle elle était présentée, la critique agissait plus ou moins sur le public.

Si Aphrodite dit [2] : « Les dieux sont comme les hommes, ils aiment qu'on leur rende des honneurs », il faut connaître Euripide et savoir lire entre les lignes pour discerner l'intention ironique de ces paroles [3]. Ailleurs, c'est l'expression d'un doute éclairé au sujet de certaine tra-

[1] *Revue des études grecques*, 1889, p. 234. Voir nos observations dans le *Journal des Savants*, 1890, p. 55.

[2] *Hippolyte*, v. 7-8.

[3] Gardons-nous cependant de voir des critiques où il n'y en a point. M. Decharme croit à tort (p. 79) qu'Euripide accuse l'égoïsme malfaisant des dieux dans *Hélène*, 38-40, *Oreste*, 1640-42, *Iphigénie à Aulis*, 24 (cf. *Iphigénie en Tauride*, 16-29), et, ce nous semble, aussi dans *Hécube*, 958. (Cf. Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France*, commencement.)

dition. Le chœur trouve difficile à croire que les dieux aient bouleversé l'ordre de la nature pour marquer leur horreur d'un crime commis par des hommes[1]. Ailleurs encore, un enfant nourri dans le temple de Delphes fait la leçon à son dieu avec une charmante familiarité et en quelque sorte avec l'étonnement candide d'un fils qui apprend les fredaines d'un père vénéré[2] : « Il faut que je gronde Phœbus, il séduit des vierges et les abandonne ensuite; les enfants qu'il engendre clandestinement, il n'en prend nul soin et les laisse mourir. Non pas, Phœbus; puisque tu as la puissance, applique-toi à la vertu. Les dieux punissent bien l'homme qui se conduit mal; est-il juste que les auteurs des lois imposées aux mortels les transgressent eux-mêmes? S'il arrivait (cela ne sera pas, je ne fais qu'une supposition), mais s'il arrivait que vous eussiez à donner satisfaction aux hommes de toutes les unions violentes, toi-même et Poséidon et Zeus, le maître du ciel, vous épuiseriez les trésors de vos temples pour réparer vos torts. » Souvent le reproche est direct et exprimé dans un langage grave. Apollon a dressé un guet-apens à Néoptolème. Après avoir raconté la mort du héros, le Messager ajoute : « Le dieu qui rend des oracles, qui révèle à tous les hommes les règles de la justice, voilà ce qu'il a fait au fils d'Achille, venu pour réparer ses torts. Il a, comme un homme méchant, gardé rancune d'anciennes querelles; où est donc sa sagesse[3]? » Quand l'amante qui se croit trahie fait éclater sa douleur et son indignation, ce n'est plus une grave réflexion, mais une accusation passionnée qui accable le dieu. Créuse cueillait des fleurs au pied de l'Acropole d'Athènes, quand Apollon l'entraîna dans une grotte et, malgré sa frayeur et ses cris, la rendit mère. L'enfant qu'elle exposa sur cette couche nuptiale a disparu. « Il a péri misérablement, mon fils et le tien; toi cependant tu chantes des péans aux sons de ta lyre. Ah! c'est le fils de Latone que j'interpelle, le prophète assis sur un siège d'or au centre de la terre; que ma voix retentisse à son oreille : ah! mauvais époux! . . . Mon enfant, qui est aussi le tien, a été arraché par les oiseaux de proie des langes où l'enveloppa sa mère. Tu es en horreur à Délos et au laurier qui croît près du beau palmier où Latone t'enfanta, auguste fruit des embrassements de Zeus[4]. »

Il est enfin des cas où la protestation du poète contre les iniquités prêtées aux dieux immortels revêt une forme dramatique et s'impose avec plus de force encore à l'esprit des spectateurs par une mise en scène frap-

[1] *Électre*, 737-744.
[2] *Ion*, 436-447.
[3] *Andromaque*, 1161-1165. Dans la tragédie des *Troyennes*, le chœur (v. 845) n'incrimine pas le rapt de Ganymède, il accuse l'ingratitude de Zeus.
[4] *Ion*, 887-922.

pante. Héraclès vient de couronner sa glorieuse carrière en amenant au jour le chien gardien des enfers. Il arrive juste au moment où sa femme et ses enfants allaient être mis à mort par un usurpateur, il les sauve et leur donne les plus touchantes marques de tendresse. C'est alors que, frappé de démence par la déesse Héra, il immolera lui-même ces enfants qu'il aime tant. On voit apparaître dans les airs deux figures surhumaines : l'une, affreuse, monstrueuse, est la Rage en personne, l'autre est la belle déesse de l'arc-en-ciel, Iris, messagère d'Héra. La Rage, qui doit prendre possession d'Héraclès, refuse son ministère : la fille des enfers, habituée à torturer les hommes, se souvient des hauts faits du fils de Zeus, elle ne veut pas rendre misérable le bienfaiteur des hommes, le plus pieux des mortels; il faut que la belle déesse olympienne, agent implacable de la haine de sa maîtresse, la force à exécuter la volonté de la reine des dieux. On trouve dans les scènes suivantes la condamnation explicite de l'odieuse conduite d'Héra; mais l'horreur que cette conduite inspire à la Rage elle-même traduit plus éloquemment encore les sentiments du poète.

Tout le monde connaît la scène déchirante qui suit le meurtre de Clytemnestre par ses propres enfants. Oreste et Électre rappellent alternativement tous les incidents de l'acte horrible qu'ils viennent de commettre, ils pleurent sur la victime, ils se font horreur à eux-mêmes; ils accusent le dieu qui les a poussés au parricide ; de leurs cris de désespoir, du sang qui souille leurs mains, s'élève une voix qui condamne le dieu de Delphes et son oracle inhumain. Plus cette scène est douloureuse, plus la protestation d'Euripide contre une fable qu'il évoque en poète et qu'il condamne en philosophe devient incisive et puissante.

Est-il vrai qu'Euripide alla plus loin et qu'il prêcha l'athéisme? Aristophane l'en accusa, et M. Decharme n'est pas éloigné de donner raison à Aristophane. Il affirme que le poète veut engager la foule à ne pas honorer les dieux, puisqu'ils sont injustes; que, non content de rejeter le polythéisme, il dépouille Zeus lui-même de sa personnalité divine et élimine ainsi la personne d'une divinité unique. « Vois-tu au-dessus de nos têtes l'éther infini? il étreint la terre d'un souple embrassement. C'est là Zeus, c'est là Dieu, crois-le bien[1]. » Euripide ne voit donc en Zeus qu'un nom de l'éther, il le transforme en un élément essentiel de la nature. M. Decharme accorde lui-même que cette manière de voir ne pouvait rien avoir de choquant, puisqu'elle est conforme aux plus anciennes croyances des Hellènes. Mais il reproche à Euripide de ne

[1] Fragment 941.

pas toujours distinguer l'éther céleste de l'air plus grossier qui enveloppe la terre. J'avoue ne pas y trouver grande différence, ni grand mal : la terre elle-même n'avait-elle pas son culte, ses temples et ses fêtes?

Nulle part Euripide ne parle plus explicitement de la puissance mystérieuse qui conduit le monde que dans la fameuse prière qu'il prête à Hécube[1] : « Ô toi qui portes la terre et qui reposes sur la terre, qui que tu sois, Zeus, être mystérieux; que tu sois la nécessité de la nature ou l'intelligence des mortels, je t'adresse ma prière, car, par un chemin occulte, tu conduis silencieusement, selon la justice, toutes les choses humaines. » Il est difficile de résumer plus nettement les principaux systèmes théologiques : le panthéisme, qui est au fond des religions helléniques; le fatalisme, qui se mêle déjà dans Homère à la conception de la puissance divine; enfin la doctrine d'Anaxagore, qui faisait de l'intelligence, du *Nous*, l'ordonnateur du monde. Car c'est bien ainsi qu'il faut entendre ce que le poète appelle l'intelligence des mortels, l'esprit humain étant considéré comme une émanation, une parcelle de l'esprit divin. Peut-on dire avec notre auteur que cette profession de foi détruit la personnalité de Dieu? Comment en serait-il ainsi, quand le poète affirme que Zeus, quel qu'il soit, gouverne avec justice les choses humaines? L'enchaînement nécessaire des causes et des effets n'est-il pas devenu pour les Grecs une personne sous le nom de Μοῖρα? Et les éléments de la nature n'ont-ils pas été aux yeux des anciens des êtres vivants? Nous avons aujourd'hui de la peine à comprendre que l'on puisse adorer le soleil et les corps célestes comme des êtres animés. Les dieux ronds des stoïciens nous font rire, et Ernest Havet, qui connaissait cependant si bien l'esprit hellénique, ne put se persuader que Platon crût sérieusement à la divinité des astres. Nous ne doutons pas un instant de la sincérité de Platon. Si Gœthe fait paraître l'Esprit de la Terre dans son *Faust*, il y a là plus qu'une fiction poétique; ce grand esprit croyait à la hiérarchie de ce qu'il appelait *les monades*, et il ne voyait aucune difficulté à penser que la monade d'un homme supérieur s'élevât après sa mort au rang de monade de Sirius ou d'un autre astre.

Faut-il entendre dans le sens de l'athéisme les vers de l'*Hécube* (799-800) où il est dit que la loi, c'est-à-dire la coutume (νόμος), est au-dessus des dieux, puisque c'est elle qui a déterminé la croyance aux dieux? Nous ne le pensons pas. Hérodote déclare bien que les traditions religieuses, les noms et les attributs des dieux sont choses conventionnelles qui varient de peuple à peuple; et personne ne contestera la piété d'Héro-

[1] *Troy.*, 884 sqq.

dote. La religion, en quelque sorte internationale, du père de l'histoire, est parfaitement conciliable avec les vers que nous venons de citer. Ce qui nous porte à croire qu'Euripide était loin de prêcher l'athéisme, qu'il ne voulait pas détruire, mais épurer les croyances de sa nation, c'est la haute et noble idée qu'il donne de la nature des dieux : « Si les dieux font une chose honteuse, ils ne sont pas dieux ». « Je crois qu'aucun dieu n'est méchant ». « Dieu, s'il est vraiment dieu, n'éprouve aucun besoin[1]. » Il y a mieux encore que ces réflexions détachées, c'est la réalisation dramatique de ces croyances épurées. Qui peut lire sans une profonde émotion la dernière scène de l'*Hippolyte*? La présence d'Artémis, dont il entend la voix, dont il sent le souffle divin sans la voir, ne soulage pas seulement la douleur physique du héros, elle lui inspire les plus nobles sentiments. La déesse préside à la scène touchante où nous voyons le fils mourant et le père qui est l'auteur de cette mort se réconcilier et s'attendrir mutuellement sur leur sort. Le pardon descend du ciel et, en opposant Artémis à Aphrodite, le poète semble avoir mis en regard d'une divinité telle que la concevait le peuple sa propre conception de la nature divine. Si l'on dit que le théâtre d'Euripide agit comme un dissolvant sur les vieilles fables et les croyances populaires, on dit vrai, mais on ne dit pas tout. Euripide n'a pas seulement ébranlé les opinions reçues, il a puissamment contribué à répandre une conception plus haute du divin, qui devait être celle de l'avenir.

Faut-il croire que, vers la fin de ses jours, le poète, désabusé de la philosophie, se soit converti à je ne sais quelle orthodoxie païenne? Les *Bacchantes*, qui ne furent jouées sur le théâtre d'Athènes qu'après la mort d'Euripide, condamnent hautement la prétendue sagesse des esprits forts et exaltent la foi aveugle des gens du peuple. On y voit un jeune dieu, Dionysos, introduire son culte dans Thèbes, où il était né, et, comme il rencontre de l'incrédulité dans sa propre famille, frapper de démence les femmes rebelles à la religion nouvelle. Une mère déchire de ses mains son propre fils, qu'elle prend pour un jeune lion, et paraît sur la scène en chantant victoire et brandissant un horrible trophée, la tête de son enfant. Les lecteurs d'*Électre*, d'*Hercule furieux*, d'*Andromaque*, s'attendent ici à une protestation énergique du poète contre cette terrible légende; mais le poète s'abstient de condamner la conduite du dieu: sa vengeance apparaît comme un acte de justice par lequel il manifeste sa puissance et établit sa religion. Malgré les apparences contraires, M. Decharme ne pense pas qu'Euripide ait voulu renier tout son passé : « Si le poète,

[1] Fragment 292; *Iph. Taur.*, 391; *Hercule*, 1345.

dit-il, s'est passionné pour la religion dionysiaque, le philosophe a dû secrètement partager les sentiments de Penthée. » Les derniers éditeurs des *Bacchantes*[1] s'accordent sur ce point avec M. Decharme, et nous pensons, nous avons toujours pensé qu'il est dans le vrai. Il y a cependant là un problème qu'on nous permettra de discuter à nouveau, un peu plus longuement que notre auteur ne l'a fait dans un livre qui embrasse tant de matières diverses.

Il est incontestable qu'en écrivant les *Bacchantes* Euripide imposa silence à sa critique, à son esprit d'examen, pour s'abandonner à son sujet, pour s'inspirer, s'enivrer de la religion de Dionysos. On peut dire, en abusant d'un vers d'Eschyle[2], que le drame d'Euripide est plein du dieu, que ses chants respirent la folie bachique :

ἐνθουσιᾷ δὴ δρᾶμα, βακχεύει μέλος.

Cette folie se manifeste de deux manières. Bacchus est, comme il est dit quelque part dans cette pièce, le dieu à la fois le plus terrible et le plus doux aux mortels[3]. Son délire est un bienfait pour les uns, un châtiment pour les autres. Le chœur, composé de femmes lydiennes dévouées au jeune dieu, jouit de ses faveurs, des douceurs infinies de son culte. Les chants du chœur, comme les récits du Messager, nous transportent dans la montagne, dans les frais vallons et les bois solitaires; nous y entendons la bruyante musique des tambours et des cymbales, nous suivons la bacchante dans sa course échevelée, dans les transports où elle oublie les soucis, les misères de la vie journalière, pour vivre dans un monde d'illusions et de merveilles. Là, mieux encore que dans les monuments figurés, on est témoin du délire des adorateurs de Bacchus, de cette exaltation où la personne du fidèle se confond avec celle du dieu. Le caractère propre du mysticisme est toujours le même : le païen, comme le chrétien, ravi hors de lui-même, s'affranchissait du moi, pour se perdre, s'abîmer dans son dieu. Seulement, pour le mysticisme antique, ce dieu est la nature. C'est en s'oubliant, en se plongeant au sein de la nature, comme dans une fontaine de jouvence, une source d'énergies mystérieuses, surhumaines, que le fidèle ressent un soulagement délicieux, se sent purifié et comme sanctifié dans une joie ineffable. Mais ce qui est remède pour les uns est poison pour les autres. Quand le cri : « À la montagne, à la montagne! » entraîne les ennemis du dieu, il les remplit d'une sombre fureur, d'un aveuglement funeste, d'une dé-

[1] E. Bruhn, Berlin, 1891; R. Yelverton Tyrrell, Londres, 1892. — [2] Eschyle, fr. 58 : Ἐνθουσιᾷ δὴ δῶμα, βακχεύει στέγη. — [3] *Bacch.*, 860 : Θεὸς δεινότατος, ἀνθρώποισι δ' (τ' ?) ἠπιώτατος.

mence meurtrière, dont ils pleureront les effets quand ils seront revenus à la raison. Le poète a dépeint avec la même vigueur les deux délires, les deux visages du dieu. Il semble bien pénétré des bienfaits de Dionysos; approuve-t-il également les terribles vengeances du dieu? On le dirait; cependant un vers, signalé avec raison par M. Decharme, trahit le sentiment intime du poète. Quand Dionysos déclare qu'il a justement puni l'outrage fait à sa divinité, Agavé répond : « Les dieux ne devraient pas s'abandonner aux mêmes passions que les hommes. »

Ὀργὰς πρέπει θεοὺς οὐχ ὁμοιοῦσθαι βροτοῖς (v. 1348).

Penthée a beau être traité par les bacchantes d'insensé contempteur des dieux, de rebelle impie, semblable aux géants ennemis de l'Olympe, il n'en est pas moins présenté comme un prince ferme et sensé, tendrement aimé par son aïeul, le vieux Kadmos, qu'il défend contre tout outrage et dont il fait respecter les cheveux blancs[1]. Sont-ce là des vertus dont est pavé le chemin de la damnation? On peut trouver que Penthée n'a pas tort de s'opposer à l'introduction d'un culte fanatique, d'estimer que les ivresses, les extases, les fêtes nocturnes ne sont pas sans danger pour la vertu des femmes. Il est vrai que Tirésias réfute la critique de Penthée, mais les arguments du devin sont assez faibles, et l'on voit dans un autre drame d'Euripide que, par le fait, il était facile d'abuser des bacchantes[2]. Les esprits forts pouvaient donc, aussi bien que les âmes dévotes, trouver dans la tragédie d'Euripide de quoi se confirmer dans leurs sentiments. Il faut cependant avouer qu'à le prendre dans son ensemble, le drame est une glorification de Dionysos et que les sentiments de piété y sont exprimés avec une ferveur, une insistance qui entraînent le lecteur et lui font oublier les faibles protestations de la raison. Il est un point en particulier sur lequel il faut appeler l'attention et qui semble venir à l'appui de l'opinion qui voit dans les Bacchantes une palinodie du poète philosophe.

Le chœur est dans son rôle quand il chante les bienfaits de son dieu et condamne l'incrédulité de Penthée, quand il déclare qu'il est sage de se méfier d'une vaine sagesse et d'embrasser les croyances et les pratiques de la foule simple et ignorante[3]. Mais voici qui est plus étonnant : « Il en coûte si peu de croire que nous sommes gouvernés par la puissance mystérieuse des dieux et que les traditions consacrées par les siècles sont éternelles et véritables[4] ! » Ajoutons à ces paroles, prononcées

[1] Voir v. 1310-1322.
[2] Voir *Ion*, 550 et suiv.
[3] *Bacch.*, 430.
[4] *Ibid.*, 893-896.

par le chœur, d'autres qui sont placées dans la bouche de Tirésias : « Les croyances que nous tenons de nos pères et qui sont aussi anciennes que le temps, aucun argument ne les renversera, fût-il imaginé par l'intelligence la plus subtile[1]. » De pareilles déclarations ont une portée d'autant plus grande qu'elles ne sont nullement amenées par le sujet du drame. Penthée refuse de croire à un dieu nouveau, il s'oppose à l'introduction d'un culte étranger. Le poète fait un anachronisme voulu : il s'adresse à ses contemporains pour lesquels la religion de Bacchus, déjà consacrée par le temps, se trouve placée au même rang que celle des autres dieux de l'Olympe. Ce n'est plus le chœur des Bacchantes, c'est le poète, c'est Euripide lui-même qui traite de folie la prétendue sagesse des esprits forts.

Nous ne trouvons à cela qu'une seule explication. On a vu depuis longtemps que les *Bacchantes* furent composées pour le théâtre d'Æges, capitale d'Archélaos de Macédoine. L'éloge du pays, de ses beaux fleuves, de ses montagnes sacrées, de la piété de ses habitants, ne laisse pas de doute à ce sujet. On sait du reste, ce qu'attestent les vers du poète, combien les bacchanales étaient en honneur dans la Macédoine; l'histoire nous apprend qu'Olympias, la mère du grand Alexandre, était passionnément adonnée à ce culte orgiastique. Dans un pareil milieu, le poète était astreint à plus de retenue que dans la démocratique Athènes. Il était obligé de dissimuler avec plus de soin ses discrètes objections et de protester ostensiblement de sa dévotion au dieu redoutable qu'il mettait sur la scène. Dans Athènes même, Euripide n'était pas toujours libre de dire toute sa pensée et nous le voyons quelquefois mettre une sourdine à l'expression de ses sentiments. Clément d'Alexandrie nous a conservé des vers dans lesquels le disciple d'Anaxagore condamnait les *météorologues :* « Qui donc, à la vue de ces choses, ne reconnaît Dieu, et ne rejette loin de lui les fallacieux mensonges des raisonneurs qui dissertent sur les choses du ciel? »

Τίς τάδε λεύσσων θεὸν οὐχὶ νοεῖ
καὶ ἑκὰς ῥίπτει μετεωρολόγων
σκολιὰς ἀπάτας; (Fr. 923.)

Le héros d'une des tragédies perdues d'Euripide, Bellérophon, aigri par de tristes expériences, contestait l'existence des dieux et montait sur son coursier ailé pour constater s'il y avait, en effet, un Zeus résidant au-dessus des nuages. Le présomptueux était frappé de la foudre du dieu

[1] *Bacch.*, 201-203.

qu'il osait nier. Les vers que nous venons de traduire étaient peut-être prononcés par le chœur de cette tragédie comme un correctif destiné à faire passer les audaces du poète. Ailleurs encore Euripide s'élève contre la raison impie : « Dans notre vain orgueil, dit-il, nous croyons être plus sages que les dieux »; c'est le héros de la cité, Thésée, qui s'exprime ainsi dans un discours [1] où il soutient une thèse contraire au pessimisme habituel d'Euripide. « Le bien, dit-il, l'emporte sur le mal dans notre vie, autrement les dieux ne nous auraient pas donné l'existence. » M. Decharme fait observer que la tragédie des *Suppliantes* est peut-être la seule où l'on ne puisse relever un mot de critique à l'adresse des Olympiens. Le sujet patriotique imposait au poète d'être respectueux des dieux. On voit qu'Euripide savait se plier aux circonstances, aux nécessités du moment.

Nous ne quitterons pas les *Bacchantes* sans ajouter un mot sur un passage assez singulier et diversement jugé par les commentateurs d'Euripide. Tirésias défend le nouveau culte contre les attaques de Penthée. Il s'étend sur les bienfaits de Dionysos, mais il mêle à son apologie certains arguments qui étonnent le lecteur. Le dieu qui a procuré aux mortels l'oubli de leurs maux en leur donnant le vin est confondu avec cette boisson et semble perdre ainsi sa personnalité. Un mythe baroque est écarté par une interprétation des plus étranges. Quelques critiques pensent que le malin poète a glissé sournoisement, dans cette apologie de la religion de Dionysos, des considérations qui en détruisent les fondements. D'autres ont été choqués de cette contradiction apparente, au point de rejeter les vers en question comme une interpolation.

Par le fait, ces vers, qui ne sont ni interpolés ni impies, constituent un document pour l'étude de ce qu'on peut appeler la théologie de cette époque. Tirésias dit que le fils de Zeus, dieu offert en libation aux autres dieux, devient ainsi un médiateur entre les humains et les immortels [2]. On ne méconnaîtra pas la profondeur mystique de cette conception, et si Dionysos est ici confondu avec le fruit de la vigne, on se souviendra que les poètes emploient indifféremment le nom de *Βάκχιος* pour désigner le vin et le dieu du vin [3], comme celui d'Héphæstos pour le dieu et l'élément du feu [4], qu'un peu plus haut Déméter vient d'être confondue avec la terre, et que la même déesse est identifiée avec les céréales dans un oracle Delphique [5]. Reste le jeu de mots au moyen duquel la légende

(1) *Suppliantes*, 195-218.
(2) *Bacch.*, 284-285.
(3) Voir *Iph. Taur.*, 953; *Cyclope*, 519-523.
(4) Homère, *Iliade*, II, 426; Archiloque, fr. 12; Sophocle, *Antigone*, 102 et 1007.
(5) Ἦ που σκιδναμένης Δημήτερος ἢ

de l'enfant Bacchus arraché au sein de sa mère et cousu dans la cuisse de Zeus est remplacée par une fiction un peu moins étrange[1]. Il est vrai que les chants du chœur célébreront pieusement cette même légende comme une sainte tradition; mais cette divergence n'a pas lieu de nous surprendre. Le prologue d'*Hélène* met en doute le mythe d'après lequel Zeus aurait pris la forme d'un cygne pour s'unir à Léda, et néanmoins ce même mythe est rappelé à deux reprises comme un fait constant dans les chœurs du même drame[2]. L'interprétation de la légende de Dionysos est un moyen terme entre la foi qui accepte tout et l'incrédulité qui nie absolument. Beaucoup de philosophes dans l'antiquité, beaucoup d'esprits semi-croyants à toutes les époques ont cherché des accommodements qui leur permissent de concilier la tradition et la raison. Euripide s'adresse ici à la partie la plus éclairée de son public macédonien et donne le moyen de rationaliser, sans le rejeter complètement, ce qu'il y a de plus choquant dans la légende de Dionysos.

Henri WEIL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Il Saladino nelle leggende francesi e italiane del medio-evo. Appunti di A. Fioravanti. Reggio-Calabria, 1891, in-8°, 44 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[3].

VI

A côté de tous ces récits, qui font de Saladin un chevalier, un demi-chrétien, un demi-Français, un voyageur, un amoureux courtois, c'est-à-dire tout ce qu'il n'a pas été, il serait invraisemblable qu'il n'y en eût pas quelques-uns qui nous le montrassent, au moins approximativement, tel qu'il a été, l'ennemi parfois généreux, mais constant, des chrétiens. Toutefois le souvenir légendaire a conservé peu de traces de ce qui

συνιούσης (oracle cité par Herodote, VII, 141.)

[1] *Bacch.*, 286-297.

[2] *Hélène*, 21, 216, 1145.

[3] Voir les cahiers de mai, juin et juillet 1893.

constitue le vrai fonds de l'histoire du conquérant de Jérusalem, de l'adversaire de Philippe et de Richard.

Des traditions qui sont encore à moitié historiques, et qui ne le concernent d'ailleurs qu'indirectement, nous représentent sa victoire sur Gui de Lusignan comme due à la trahison de plusieurs des grands vassaux de celui-ci, et notamment de Raimond de Tripoli ou Triple. Le Ménestrel de Reims nous raconte que les principaux traîtres, avec le comte de Triple, étaient « le marchis de Montferrat, le seigneur de Baru, le seigneur de Saiete, le bau (bail, gouverneur) d'Escaloigne » (§ 40)[1]. Le poème du *Pas Salhadin*, dont nous parlerons tout à l'heure, travestit de la façon la plus bizarre ces noms déjà jetés un peu au hasard :

Des traîtres faus losengiers
Li quens de Tribles fu premiers,
Et li marcis de Ponferan,
(Et) D'Escalone Pieres Liban,
Après li sires de Baru
Et de Sa[e]te quens Poru.
Cilz cink firent la traïson
Et vendirent le roi Guion
A Salhadin[2]. . . . .

Nous avons là l'écho défiguré de la tradition qui se forma parmi les partisans de Gui de Lusignan[3]. Après la défaite, quand Gui prisonnier avoue en pleurant à Saladin qu'il a bien mérité son sort, celui-ci, d'après le récit du Ménestrel, lui déclare qu'il n'est pas responsable du désastre, lui révèle la trahison, et le remet généreusement en liberté.

Dans le grand roman en vers du XIVe siècle dont nous avons si souvent parlé et qui est encore ici représenté par le *Jean d'Avesnes* en prose,

[1] Comme le fait remarquer M. de Wailly dans son *Sommaire critique*, il n'y avait pas alors de seigneur de Baru (Beyrouth) : la tradition entendait certainement Balian d'Ibelin, dont le fils Jean fut sire de Barut, et qui était, comme Raimond, un des ennemis du roi Gui. Le marquis de Montferrat serait Guillaume II le Vieux, qui fut fait prisonnier par Saladin; mais il s'agit bien plutôt de son fils le célèbre Conrad, transformé en traître à cause de son hostilité contre Gui de Lusignan. Le seigneur de Saiète est Renaud; on ne sait qui il faut entendre par le *bail* ou *bau* d'Escalone; Ernoul dit expressément (p. 184) qu'il n'y avait pas de gouverneur dans cette ville.

[2] Il est facile de reconnaître dans ces noms ceux qu'avait donnés le Ménestrel; *Liban* vient d'une mauvaise lecture de *le bau; Pierre* et *Poru* sont des additions fantaisistes du rimeur.

[3] Il est très curieux de retrouver en partie les mêmes choses dans la narration de la chute du royaume de Jérusalem que fait Robert de Clari, d'après des récits oraux (§ 33).

la ruine du royaume de Jérusalem est racontée d'une façon qui n'a presque rien de commun avec l'histoire. Il ne s'agit plus de Gui de Lusignan, ni même de ses prédécesseurs immédiats. C'est sous le règne de Baudouin de Sebourc, deuxième successeur de Godefroi [1], que se produit la catastrophe. Saladin, devenu maître de Damas, de l'Égypte et bientôt après de la Perse, attaque les chrétiens de Terre-Sainte. Dans une première bataille, aux « plains des fontaines de Saphire [2] », le roi Baudouin est pris, mais Saladin le relâche. Bientôt, le soudan marche sur Jérusalem, et c'est devant les murs de cette ville que se livre la grande et décisive bataille : Baudouin de Sebourc est tué, ainsi que le bâtard de Bouillon, fils de Baudoin Ier. Saladin fait partout des merveilles de vaillance : « car il estoit puissant de corps et de si hault courage que . . . nul ne l'osoit regarder en fait d'armes, et partout ou il aloit les chrestiens se coatissoient et l'oiil n'osoient haulcier devant luy. » Il ne montre pas une générosité moins grande ; il la pousse même jusqu'au juste scandale des siens et, à vrai dire, jusqu'à l'extravagance : ayant pris Jean de Pontieu, en qui il reconnaît son oncle, il l'autorise à retourner combattre aux côtés des deux seuls champions chrétiens survivants, et à faire avec eux un terrible carnage de Sarrasins. Il finit cependant par le garder prisonnier sur parole, ainsi que Huon Dodequin ou de Tabarie.

La prise de Jérusalem, sans coup férir, et l'humanité que Saladin montre aux habitants ne diffèrent pas beaucoup dans l'histoire et dans notre roman. Celui-ci passe ensuite au siège de Sur, où il change le glorieux nom de Conrad de Montferrat en celui de Boniface, mais conserve, par un singulier hasard, le nom du vaillant Guillaume de la Chapelle, qui ne nous a d'ailleurs été transmis que par le poème contemporain d'Ambroise [3]. Il raconte bien d'ailleurs que Saladin, devant la résistance indomptable du marquis de Montferrat, suspendit le siège

[1] Ce nom seul et son rang dans la série des rois le rapprochent de Baudoin II du Bourg. À un endroit, le roman dit que, « selon aulcuns », il était atteint de la lèpre (fol. 167 v°), ce qui l'identifierait avec Baudoin IV.

[2] Il y eut en effet un combat très sérieux aux fontaines de Saphorie (voy. Ernoul, p. 97), et ce qui est vraiment curieux, c'est que notre roman, si éloigné d'une narration authentique, raconte ici une anecdote sur l'illumination du camp des chrétiens qui paraît bien puisée dans la chronique d'Ernoul (p. 100). Le poète avait sans doute jeté çà et là un regard sur les textes historiques (fol. 169 r°).

[3] Le roman raconte ici que Saladin conçut pour Guillaume de la Chapelle une telle admiration qu'il lui envoya en don un de ses meilleurs chevaux (cela rappelle l'anecdote relative à Richard qui va être racontée) et chercha, mais vainement, à l'amener à entrer à son service, lui promettant de le combler d'honneurs.

de la ville, mais il ajoute à tort qu'à une seconde attaque la place fut obligée de se rendre. Je laisse de côté la mention des autres villes conquises alors par Saladin [1], qui, d'après notre romancier, vécut ensuite dix ans dans une paix profonde, pendant laquelle il prépara le voyage qu'il méditait dans le pays des chrétiens.

On sait qu'il n'en fut pas du tout ainsi en réalité, que Gui de Lusignan, à peine sorti de captivité, vint avec une étonnante hardiesse mettre le siège devant Acre, récemment enlevée aux chrétiens, qu'il y fut bientôt rejoint par Philippe de France et Richard d'Angleterre, qui prirent la ville au bout de trois mois, que Philippe s'en retourna alors chez lui, mais que Richard resta encore un an en Syrie, faisant à Saladin une guerre où il immortalisa sa vaillance, mais où il ne put accomplir aucun des desseins qu'il avait formés, et qu'il dut terminer par une trêve peu glorieuse. C'est dans ces quinze mois de contact presque quotidien que les croisés venus de France et d'Angleterre purent recevoir la plus vive impression des qualités brillantes de leur redoutable adversaire. La croisade en elle-même n'a cependant laissé dans la tradition que des souvenirs fort peu assurés. Le plus précis paraît être une historiette qui doit avoir un fondement réel, et dont il est curieux de suivre les transformations successives. Elle regarde originairement non pas Saladin, mais son frère Safadin ou Seif-Eddin (plus tard son successeur sous le nom de Malek-Adel). Lors de la délivrance de Jaffe, en août 1192, le plus prodigieux des exploits accomplis par le roi « au cœur de lion », Richard, arrivé par mer en toute hâte, avait à peine trouvé des chevaux pour lui et quelques-uns de ses hommes (voyez plus loin), et n'avait pu remplacer le sien quand il l'avait perdu. Safadin, qui depuis longtemps était en relations amicales avec lui, le voyant combattre à pied, lui envoya courtoisement deux chevaux : tel est le récit d'Ambroise, qui paraît parfaitement authentique [2]. Les diverses rédactions du *Livre de la Terre Sainte* [3] nous en montrent des développements successifs. La première (H, p. 197) n'ajoute qu'un trait inexact, c'est que Richard aurait donné un des deux chevaux à Guillaume de

[1] J'ai parlé brièvement plus haut du petit épisode du siège d'un château près d'Antioche, où ne se trouvaient que des femmes, et de la courtoisie dont Saladin usa à leur égard. Toute cette partie du roman montre le caractère de Saladin sous son plus beau jour.

[2] De même naturellement dans la traduction latine (*Itin. Ricardi*, édit. Stubbs, p. 419).

[3] Ce serait le vrai nom à donner au corps de chroniques d'outre-mer généralement jointes à la traduction de Guillaume de Tyr et désignées bien malheureusement sous le nom d'*Eracle*. Je renvoie à l'édition de l'Académie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Préaux : Guillaume était alors prisonnier ; en outre elle attribue à Saladin l'initiative de cette courtoisie. La seconde [1] amplifie et altère ce simple récit : « Seifeddin . . . demanda ou estoit le roi ; l'on li mostra ou il estoit aveques ses homes sor un toron. Il s'entremist de bien et d'onor, si li envoia un cheval tirant [2], qui estoit mout mesaisiés a la bouche, par un sien memeloc, et li encharja qu'il deïst au rei que nen esteit mie avenant chose que rei se combatist . . . a pié. Le rei, qui fu aparcevans de la malice des Sarasins, s'aparçut que le cheval estoit mesais[i]é, si dist au message qu'il galopast le cheval ; ensi come il le galopeit, il le conut qu'il estoit tirant, si li dist : *Mercie ton seignor, et li meine son cheval, et li di que ce n'est mie l'amor qui entre lui et moi estoit qu'il me mande cheval tirant por moi prendre.* Le memeloc s'en torna et mena le a son seignor, et li dist qu'il s'estoit aparceüs qu'il estoit tirant. Seifeddin fu hontous, et comanda que l'on li menast un autre plus aaisié [3] que celui, et celui meismes [mena] le memeloc qu'i[l] li aveit premierement amené [4]. Le rei comanda au ferrot [5] que il li traisist les gisans et les eschaillons [6], et tantost com il l'ot comandé il fu fait ; e com hom li ot trait il li fist metre un frain et fist monter sus. Le cheval fu alores bien aaisié ; le rei monta sus et fist mout d'armes. » S'il y a ici de la malice, elle est tout entière imputable au « memeloc » [7]. Dans la troisième version, qui est celle des manuscrits où se trouve le nom d'Ernoul, Saladin, qui remplace tout à fait Safadin, peut au moins sembler avoir caché une trahison sous son apparente générosité. « *Va*, dist-il à un de ses serjanz, *ensele un cheval et si li maine ; si li di que jou li envoi ; qu'il n'afiert pas a si haut home come il est qu'il soit a pié a tel lieu*. . . Li serjanz fist le comandement Salehadin et si mena le cheval au roi d'Engleterre et fist son message. Et li rois l'en mercia, mais ne monta pas sus, ains fist monter un sien serjant et fist poindre devant lui. Quant li serjanz ot point le cheval et il

[1] D (ms. de Lyon), p. 195.

[2] Dur de la bouche, sujet à s'échapper (voir Godefroy).

[3] Ms. *arassies*, que le glossaire traduit par « rassis, tranquille ».

[4] Les mots et lettres suppléés sont indispensables au sens de cette phrase.

[5] « Maréchal ferrant » d'après le glossaire.

[6] *Eschaillons* (manque en ce sens dans Godefroy) signifie les dents canines d'un cheval (voir Cotgrave, s. v. *escaillon*) · le dictionnaire français-allemand de Sachs donne encore *écaillons* dans ce sens (en it. *scaglioni*) ; par conséquent les *gisanz* désignent aussi des dents, comme d'ailleurs il est naturel dans la circonstance. Le glossaire de l'édition traduit à tort *escaillon* par « la partie du cheval qui le rend étalon » (que voudrait dire alors le pluriel ?) et *gisanz* par « testicules ».

[7] M. de Mas Latrie, trompé par la leçon obscure du ms. et de l'édition, l'attribue à Safadin (*Ernoul*, p. 282, note).

cuida retorner, ce ne fust ja mais, ainz l'en porta li chevaus, quel gré qu'il en eüst, en l'ost as Sarasins. Et Salehadins fu mout honteus de ce que li chevaus estoit retornés; si en fist un autre apareillier, et li renvoia [1]. » La trahison est tout à fait certaine dans la LXXVI[e] des *Cento novelle antiche* [2] : le cheval est dressé à ramener celui qui le monte dans la tente de Saladin; heureusement Richard y fait monter un écuyer, et la ruse du soudan est ainsi à la fois révélée et déjouée [3]. Dans le poème du XIV[e] siècle souvent cité, cette histoire a une suite : le bon chevalier Antoine, que Morel, le cheval envoyé par Saladin à Richard, lui a ramené, gagne l'amitié du soudan, est fait par lui gouverneur de Saiète et y soutient plus tard un siège contre lui pour défendre Chauvigni et Guillaume des Barres, qu'il poursuit [4]. — Enfin dans le poème anglais sur Richard Cœur de Lion, qui, pour cette partie au moins, est traduit du français, l'histoire tourne tout à fait au fantastique. Elle se passe ici devant Babylone, dont Richard fait le siège. Saladin lui envoie en présent un cheval magnifique, meilleur encore que le fameux Fauvel de Chypre, monture habituelle de Richard [5]; mais il est possédé par un diable, et en outre, quand sa mère, que monte Saladin, hennit, il accourt, s'agenouille devant elle et la tette. Un ange prévient Richard du piège qui lui est tendu : Richard exorcise d'abord le cheval et en chasse le diable qui l'habitait, puis il lui bouche les oreilles avec de la cire, en sorte que dans la bataille, sourd aux cris de sa mère, il la renverse, et que les Sarrasins sont complètement battus. On voit qu'ici l'imagination des conteurs n'a pas longtemps admis chez l'ennemi juré des chrétiens un acte de courtoisie loyale et désintéressée.

Le seul fait de guerre qui soit rattaché au nom de Saladin et lui ait gardé longtemps une popularité, d'ailleurs médiocrement glorieuse, n'a dans l'histoire qu'un point d'appui assez incertain. Dans beaucoup de « salles » de châteaux, au XIII[e] siècle, on peignait ce qu'on appelait le *Pas Salhadin* : cette peinture représentait douze, quelquefois treize chevaliers, gardant un défilé que s'efforçait de passer une immense armée sarrasine

[1] *Ernoul*, p. 281; *Histor. des croisades*, t. II, p. 182.

[2] Voir *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXIII, p. 162; A. d'Ancona, *Studj*, p. 335.

[3] Au contraire dans le III[e] des *Conti di cavalieri antichi*, la générosité de Saladin est présentée comme parfaitement loyale (Fioravanti, p. 18).

[4] M. 125722, fol. 30 v°, 250 v°. L'analyse de Chabaille omet le premier épisode. La scène est ici placée en Angleterre et rattachée au conte du *Pas Salhadin* (voir ci-dessous).

[5] Il est curieux de rencontrer un souvenir aussi précis dans un roman d'ailleurs si éloigné de toute vérité historique : Ambroise nous parle, en effet, souvent de l'excellent cheval Fauvel, conquis sur l'empereur de Chypre, et monture favorite de Richard.

commandée par Saladin, mais dont on ne voyait sans doute que quelques combattants, déjà arrêtés par les corps entassés de ceux qui les avaient précédés. Dans quelques-unes de ces peintures, on voyait le roi Philippe, sans prendre part lui-même au combat, en donner le signal, le diriger de loin et, après le succès, féliciter les vainqueurs; dans d'autres, probablement dans celles qui n'étaient pas exécutées dans la France propre, le roi Philippe n'était nullement représenté. Parmi les combattants, Richard avait un rôle plus ou moins prépondérant. Dans toutes ces peintures, à ce qu'il semble, on voyait, grimpé sur le haut du rocher qui fermait le défilé, un espion qui regardait les guerriers chrétiens pour redire leurs noms à Saladin, posté de l'autre côté de la montagne: ces noms, qui variaient dans les diverses peintures, étaient d'ailleurs inscrits à côté de chacun d'eux, et le nom de l'espion, *Tornevent* ou *Espiet*, figurait également près de sa tête [1]. Il est probable que ces peintures avaient un point de départ fort ancien, et avaient représenté, à l'origine, peut-être sous l'inspiration de Richard lui-même, cette même journée où, après avoir presque miraculeusement reconquis Jaffe, il avait réussi, avec un très petit nombre d'hommes, à faire reculer toute l'armée musulmane et obligé Saladin à la retraite [2]. Les noms des dix compagnons de Richard, des dix qui, seuls avec lui, avaient pu se procurer des chevaux, étaient aussitôt devenus célèbres : Ambroise les rapporte dans ses vers, et Richard de la Sainte-Trinité les insère dans sa traduction [3]. On changea naturellement assez vite, d'après la formule traditionnelle, ces onze compagnons en douze ou en treize (douze plus Richard); et les noms réels des combattants du 5 août 1192 furent bientôt remplacés par d'autres plus connus ou qu'introduisit l'amour-propre de famille ou de pays. Déjà les *Chroniques de Flandres*, fort à propos citées par l'éditeur du *Pas Salhadin* [4], donnent à Richard, dans son expédition de Jaffe onze compagnons, dont un seul, André de

[1] Le rôle de l'espion se trouve dans le *Pas Salhadin* et dans *Jean d'Avesnes*, qui nous représentent deux dérivations indépendantes de peintures qui offraient de grandes différences. Le nom de *Tornevent* est donné par Jean des Preis (IV, 396) à l'espion qui, du haut des murs d'Acre assiégée, nomme à Saladin les principaux combattants chrétiens, personnage emprunté au Ménestrel de Reims (§ 55), mais qui, chez celui-ci, est anonyme. Le nom d'*Espiet* se retrouve dans le roman de *Maugis*.

[2] *Itin. Ric.*, p. 415.

[3] Ce qui fait croire que Richard avait lui-même fait représenter cet exploit, c'est que nous le trouvons peint chez son neveu Henri III (voyez Hardy, *A description of the close rolls in the Tower*, London, 1833).

[4] Trébutien a cité les *Chroniques* d'après un manuscrit qu'il ne désigne pas, sans doute le ms. fr. 1799, dont je me suis servi plus haut.

Chauvigni, assistait réellement au combat; les dix autres sont : Gauthier (*l.* Gauchier) de Châtillon, le comte de Clèves, Gui de Montfort, « le comte d'Oste en Allemagne », le baron d'Estanfort, le comte de Lembourg, Walleran de Luxembourg, Droon de Merlo, Guillaume des Barres et Guillaume Longue-Épée. Ce qui prouve bien que la légende du *Pas Salhadin* a pour origine l'héroïque combat de Jaffe, c'est que nous trouvons dans les deux versions de cette légende qui nous sont parvenues la plupart de ces noms : toutes deux citent, comme les *Chroniques de Flandres*, Guillaume des Barres, Guillaume Longue-Épée, le duc de Lembourg, Gauthier de Châtillon, le comte de Montfort et le comte de Clèves; elles ont en commun contre les *Chroniques* le comte de Flandres[1] et Huon de Florines et ignorent en commun le baron d'Estanfort et Droon de Merlo. La première, seule, a en commun avec les *Chroniques* le comte d'Oste (appelé d'Ostinale ou d'Horstemale), en propre Jofroi de Lusignan et Renaud (Renard) de Boulogne; la seconde a en commun avec les *Chroniques* André de Chauvigni[2] et le duc de Luxembourg; elle a en propre le comte de Joigni. De ces personnages, aucun, sauf André de Chauvigni, n'assistait Richard dans son combat de Jaffe; plusieurs ne prirent même pas part à la croisade, ou ne vécurent qu'après. On remarquera dans ces trois listes la prédominance, tout à fait contraire à la vérité, donnée à l'élément français et flamand : la tradition s'était, à ce qu'il semble, répandue, sous sa forme picturale, surtout dans le nord-est de la France, et le rôle de Richard et de ses véritables compagnons s'y était de plus en plus effacé. Quant à la scène en elle-même, on peut supposer qu'un détail du paysage[3] fit croire de bonne heure que l'exploit des croisés avait consisté à défendre, à douze (ou treize) seulement, contre Saladin, un *pas* ou défilé dans une montagne : d'où le nom de *Pas Salhadin* donné à cet exploit et à sa représentation.

Cet usage de peindre dans les châteaux le *Pas Salhadin* nous est attesté par le petit poème qui porte ce nom, et qui doit remonter à la fin du XIIIe siècle[4]. Il débute ainsi :

> Del recorder est grans solas
> De cheaus qui garderent le pas

[1] On peut s'étonner que ce nom soit omis précisément dans des *Chroniques de Flandres* : c'est que le compilateur avait raconté auparavant la mort du comte Philippe, arrivée en 1191.

[2] Il lui donne même un rôle tout à fait prépondérant, André de Chauvigni étant un des héros les plus en vue du poème auquel appartient ce morceau.

[3] Voir ce qui est dit plus haut, dans l'une des versions de l'historiette du cheval envoyé à Richard, du *toron* (tertre, éminence) sur lequel le roi d'Angleterre se tenait avec ses compagnons.

[4] *Le Pas Salhadin*, publié par G.-S. Trébutien (Paris, 1836, in-8°). — L'exa-

Contre le roy Salehadin,
Des douze princes palasin
Qui tant furent de grant renon :
En mainte sale les point on
Pour mieus veoir leur contenance ;
Moult est bele la remembrance
A regarder a maint preudomme.

Et il répète en terminant :

Grant honneur firent leur lignage ;
Tous jours en iert la renommee :
On les point en sale pavee :
C'est uns tresnobles mireors
A ceulx qui tendent a honnors
Et maintiennent chevalerie.

De la peinture, la représentation du *Pas Salhadin* dut, comme il arriva d'ordinaire, passer à la tapisserie [1] ; elle passa même à l'état de véritable spectacle, exécuté par des personnages vivants. On a souvent cité le passage de Froissart (l. IV, ch. I), relatif à l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris en 1389 :

Après, dessoubz le moustier de la Trinité, sur la rue avoit ung eschafault, et sur l'eschafault ung chastel, et la au long de l'eschafault estoit ordonné le pas du roy Salehadin, et tous faiz de personnages, les chrestiens d'une part, et les Sarrazins de l'autre, et la estoient par personnages tous les seigneurs de nom qui jadis au pas Salhadin furent, et armoiez de leurs armes ainsi que pour le temps de adonc ilz s'armoient. Et ung petit en sus d'eulx estoit par personnage le roy de France, et entour luy les douze pers de France, et tous armoiez de leurs armes. Et quant la royne de France fut amenee si avant en sa lictiere que devant l'eschafault ou ces ordonnances estoient, le roy Richart se departit de ses compaignons et s'en vint au roy de France et demanda congié pour aller assaillir les Sarazins, et le roy lui donna. Ce congié prins, le roy Richart s'en retourna devers ses douze compaignons, et alors se mirent en ordonnances, et allerent incontinent assaillir le roy Salhadin et ses Sarrazins, et la y eut par esbatement grant bataille, et dura une bonne espace. Et tout feu veu moult voulentiers.

men des rimes du poème atteste qu'il a été composé dans la région du nord-est de la France. Il pourrait bien n'être que du XIVe siècle, vu l'état avancé de la langue ; il semble cependant que l'auteur aurait mentionné, s'il avait écrit après 1297, la perte des dernières possessions des chrétiens en Syrie. V. Le Clerc (*Hist. litt.*, t. XXIII, p. 492) dit même que, d'après le poème, « les pèlerins pouvaient encore pénétrer librement en Palestine » ; mais je ne puis rien y trouver de pareil.

[1] On trouve, si je ne me trompe, dans le testament du Prince Noir, la mention d'une tapisserie sur ce sujet que possédait l'illustre arrière-petit-neveu de Richard.

Le spectacle de 1389, par le rôle attribué au roi de France, se rattache au groupe que nous représente le petit poème du *Pas Salhadin*. Voici un résumé de cette œuvre, fort médiocre en elle-même, mais qui présente quelque intérêt par le souvenir qu'elle nous conserve d'un épisode héroïque qui a joui dans le monde chevaleresque d'une si grande popularité[1]. Il est né, très probablement, du désir d'expliquer une de ces peintures qu'il mentionne au début, dont on ne connaissait pas au juste le sujet : le poète prétend le faire connaître; il puise d'ailleurs sa science à des sources peu sûres[2]. Philippe, avec le roi Gui, que Saladin a remis généreusement en liberté, assiège Sur[3]; il est rejoint par Richard. Saladin vient d'Acre pour lui faire lever le siège; il doit passer, pour joindre les chrétiens, *le fort passage d'Armonie*[4], *par mi la roce, mout fort et perilleus*. Huon de Florines propose au Barrois (Guillaume des Barres) de choisir chacun cinq chevaliers éprouvés, et de défendre à eux douze le *pas* contre tous les efforts de Saladin. Le Barrois accepte, et ils choisissent leurs dix compagnons (le Barrois choisit Richard[5]). Naturellement les douze chevaliers repoussent l'attaque des Sarrasins, conduits par les rois Escorfaut et Malaquin, qui sont tués tous les deux. Saladin étonné envoie un espion, Tornevent, qui connaissait les armoiries des seigneurs chrétiens, sur la roche qui domine le *pas*, et quand celui-ci lui a rapporté les noms des douze champions, il juge la lutte inutile et se retire sur Damiette. Philippe fait fête à Richard et aux autres quand ils rentrent au camp après la retraite des Sarrasins; il prend bientôt Sur et Acre, et laisse Gui de Lusignan paisible roi du pays. On voit que dans ce récit, auquel il donne son nom, Saladin ne joue qu'un rôle accessoire et, en somme, peu brillant.

C'est sans doute aussi une peinture qui a suggéré à l'auteur de l'immense poème du XIVe siècle dont il a été souvent question son bizarre épisode du *Pas Saladin* (conservé dans *Jean d'Avesnes*). Mais cette pein-

[1] Froissart, dans son *Prologue*, à côté des neuf preux et des douze pairs de France qui combattirent à Roncevaux, cite comme modèles de prouesses pour les braves « les douze chevaliers compagnons qui garderent le pas contre Salehadin ».

[2] Nous avons vu plus haut que, pour l'histoire de la perte de Jérusalem qui lui sert de préambule, le poète a fait usage des récits du Ménestrel de Reims; il n'a peut-être pas eu d'autre source proprement dite.

[3] Philippe n'a jamais assiégé Sur, resté au pouvoir des chrétiens.

[4] V. Le Clerc (*l. c.*) se demande « s'il s'agit d'un des défilés de la Petite Arménie ». C'est prendre ces contes trop au sérieux, et d'ailleurs la Petite Arménie est loin de Sur.

[5] Il ne le choisit qu'en troisième. La légende développée en France renvoie de plus en plus Richard au second plan, de même qu'elle introduit Philippe.

ture ne montrait pas le roi Philippe de France, en sorte que le poète a recours à un moyen particulier pour donner aux Français le principal honneur de l'exploit qu'il célèbre. Ne sachant rien de ce qu'avait pu être cet exploit, il le transporte en Angleterre. D'après lui, Saladin, au retour de son voyage en Occident (voir ci-dessus), veut conquérir la France, d'abord, et ensuite tous les pays chrétiens. Ses conseillers, Huon Dodequin (ou de Tabarie) et Jean de Pontieu, dissimulant leurs vrais sentiments, l'engagent à commencer par l'Angleterre, et font aborder l'immense flotte sarrasine « entre Escoche et Warwich », sur une plage entourée de montagnes infranchissables, et qui ne communique avec le reste du pays que par un *pas* très escarpé et très dangereux, où quatre hommes peuvent à peine marcher de front. Le roi Richard a d'ailleurs été prévenu par eux, et il a rassemblé de l'autre côté du *pas* des forces considérables; le roi de France lui a envoyé douze chevaliers d'élite, qui se chargent à eux seuls de défendre le *pas*. Deux attaques des Sarrasins sont en effet repoussées; après quoi on institue un combat de deux chevaliers chrétiens (Chauvigni et Guillaume Longue-Épée) contre deux Sarrasins (Corsuble et Bruyant), lesquels ayant été vaincus, Saladin, d'après les conventions, n'a plus qu'à se rembarquer, « et depuis son departement fu ce passage qu'il n'avoit peu conquerir appelé le *Pas Salhadin*[1] ». Encore ici, comme on voit, le rôle de Saladin dans l'affaire n'est pas de nature à accroître sa renommée.

Nous aurons terminé ce qui concerne les guerres de Saladin contre les croisés, et en même temps sa légende entière, en résumant brièvement les dernières pages de *Jean d'Avesnes*, qui nous représente le poème perdu du XIVe siècle. Les rois de France et d'Angleterre, ayant passé la mer, sont reçus dans Acre par Jean de Pontieu, auquel Saladin, son neveu, avait donné cette ville. Saladin les y assiège, et accomplit devant Acre les plus grandes prouesses; mais, désespérant de prendre la ville, il se retire à Jérusalem (ici se place l'épisode de la visite que lui fait la reine de France). Chauvigni et Guillaume des Barres vont l'y attaquer; mais, après divers incidents, Chauvigni est fait prisonnier et confié par Saladin à l'empereur de Damas : il gagne l'amour de Gloriande, femme de l'empereur, « et mesmement engendra en elle ung filz masle qu'elle nomma Polis, et si secretement userent leur vie ensemble ung tandis

[1] Ms. 12572, fol. 242 r°. Tout cet épisode est très écourté dans le résumé de Chabaille. — L'aventure entière est annoncée, suivant l'usage, dans *Baudoin de Sebourc* (t. II, p. 155), et le poète a soin de dire en terminant ce résumé : « Ensi con vous orrés ou livre retraitier. »

que l'empereur onquez ne s'en aperceut, jusques a ung temps que l'istoire recordera[1]. » Cela arrive quand, les chrétiens assiégeant Damas, Gloriande fait échapper Chauvigni, dont la bravoure procure la victoire aux assiégeants malgré les exploits merveilleux de Saladin. La reine, accusée de trahison, rejette la faute sur le geôlier; elle est disculpée grâce à un combat que, sous les armes de son frère (à elle), soutient Chauvigni[2] contre le roi de Morienne, qui est pendu ainsi que le geôlier. « De quoy Salhadin se contempta, et pardonna a la royne, car plein estoit de misericorde[3]. » Le siège de Damas dure deux ans avec diverses péripéties. Enfin « le roy Richard d'Engleterre, pour aulcunes traysons qu'il avoit voulu faire au pourfit des païens, fut constraint de soy retourner en Engleterre avoec ses Englois, ennemis de ceux de France, au lieu du quel vint Huon Dodequin a grant puissance a la rescousse du roy de France[4]. » Une grande bataille se livre, et Saladin, vaincu, est obligé de s'enfuir vers la mer. Gérard « le Bel Armé », fils de Huon Dodequin, le poursuit avec acharnement pour venger sur lui la mort du bâtard de Bouillon, son frère utérin, que Saladin avait tué devant Jérusalem[5]. Il l'atteint au moment où il met le pied sur son navire, et le perce d'un coup de lance. Saladin, transporté à Babylone, ne tarde pas à mourir, après la scène (rapportée ci-dessus) entre un juif, un chrétien et un sarrasin, et le simulacre de baptême qui en fut la suite. « Aulcunes istoires et croniques contiennent que il morut devant Acre a ung siege qu'il avoit illec mis, de bleceure ou de maladie sourvenant; et que après sa mort son filz nommé Salfadin[6] parconquesta toute la terre, quy a esté tousjourz depuis en l'obeïssance des infidelles, et sera tant qu'il plaira a nostre seigneur Jhesucrist. Et quoy qu'il fust et où il fina[st], ses fais monstrent qu'il doibt estre exaucié; car de grant vail-

[1] Ms. 12572, fol. 252. Les annonces de ces amours et de la naissance de Polis se trouvent à divers endroits dans les branches antérieures du poème. Voir par ex. *God. de Bouillon*, v. 22802; *Baud. de Seb.*, v. 6543.

[2] Ce détail n'est pas dans *Jean d'Avesnes*, qui est ici très abrégé; je l'emprunte à la source qui sera indiquée dans la note finale de cet article.

[3] *Jean d'Avesnes*, p. 87.

[4] Ce siège de Damas, avec cette vague accusation de trahison contre un des chefs qui y prirent part, pourrait être une réminiscence fort altérée du siège de Damas, en 1148, par Louis VII et l'empereur Conrad, siège dans lequel les chrétiens de Jérusalem paraissent bien avoir eu avec les assiégés une entente secrète qui eut pour résultat l'échec des opérations.

[5] Voir ci-dessus. Ce personnage est annoncé dans *Baudouin de Sebourc* (t. II, p. 263) et dans le *Bastart de Bouillon* (v. 6294).

[6] Confusion évidente : Safadin, ou Malek-Adel, qui fut soudan après Saladin, était son frère et non son fils.

lance, largesse et courtoisie il fut aourné, par quoy il a desservy que de luy soit a tous jours memoire jusques en la fin du monde[1]. »

GASTON PARIS.

Sir RICHARD OWEN, associé étranger de l'Institut de France. — (*The Athenæum*. — *Nature*. — *The geological Magazine*. — *Men and Women of the time.*)

Un savant de premier ordre, un naturaliste dont la renommée est universelle, s'est éteint au cours de l'année 1892, dans un âge très avancé. A peine venait-il de disparaître que ses compatriotes s'empressaient de tracer sa biographie. Vraiment elle est d'un bel exemple, la carrière de Richard Owen. Elle offre le spectacle de hautes facultés intellectuelles, d'une grande ténacité au travail, d'un grand amour des découvertes et du progrès scientifique.

Richard Owen naquit à Lancaster le 20 juillet 1804. Son père occupait dans le monde une heureuse situation. Après un séjour à l'école de grammaire de sa ville natale, le jeune Richard passe à l'Université d'Édimbourg, où il suit les cours d'anatomie du docteur Barklay. Il ne tarde pas à venir à Londres et entre à l'École de médecine de l'hôpital Saint-Barthélemy. Il vient ensuite à Paris et là on le voit aux cours de la Faculté. De retour à Londres, il commence sa carrière active par l'exercice de la médecine; mais bientôt, se trouvant attaché comme conservateur adjoint au célèbre musée de Hunter, il fut conduit à se livrer exclusivement à l'étude de l'anatomie comparée. En 1834, il fut nommé à la chaire d'anatomie comparée à l'hôpital Saint-Barthélemy et bientôt après il épousa la fille unique de son collègue M. William Clift, conservateur du musée de Hunter. Il succéda, en 1836, à sir Charles Bell comme professeur d'anatomie et de physiologie au Collège des chirur-

[1] Ms. 12572, fol. 258 v°. — Un travail de M. Vallois, inséré dans le t. IX (1881) des *Mémoires des antiquaires du Centre*, et que m'a signalé M. Auguste Longnon, m'a fait connaître, pour ce qui concerne les aventures d'André de Chauvigni, une mise en prose de l'ancien poème, indépendante de *Jean d'Avesnes*, et plus fidèle, au moins à la fin. Je ne puis m'arrêter ici à ce texte, sur lequel je reviendrai dans une autre occasion; je lui ai emprunté ci-dessus (voy. p. 497, n. 2) un détail omis dans *Jean d'Avesnes*.

giens. En 1856, il fut nommé surintendant de la section d'histoire naturelle au British Museum. Pendant quelques années, il fit le cours de paléontologie à l'École des mines et le cours de physiologie à l'Institut royal de la Grande-Bretagne; mais, l'état de sa santé l'obligeant à se démettre de ses fonctions, il fut alors choisi, par ordre de la reine, pour faire une série de conférences devant les membres de la famille royale, au palais de Buckingham et au château de Windsor. Une résidence dans le parc de Richmond lui fut donnée par la reine. C'est qu'en cette terre de la Grande-Bretagne les plus hautes faveurs ne font jamais défaut à l'homme qui parvient à s'illustrer.

Richard Owen eut la bonne fortune de pouvoir se procurer en multitude des sujets du plus haut intérêt; mais comme il sut bien en tirer parti! A voir l'œuvre immense du savant, on admire. Pendant une longue suite d'années, il se montre infatigable. Il donne l'exemple de l'assiduité au travail; sur une infinité de questions, il fait preuve d'une extrême sagacité et d'une grande pénétration d'esprit. Il publie le catalogue des pièces exposées dans le musée du Collège des chirurgiens, et dans cet ouvrage abondent les descriptions de sujets jusqu'alors mal déterminés ou tout à fait inconnus.

Vers l'année 1840 étaient parvenus en Angleterre, par les soins de M. Mantell, résidant à la Nouvelle-Zélande, des ossements d'un oiseau gigantesque; on qualifia l'oiseau de Dinornis géant. Presque au début de ma carrière, c'était en 1842, je me trouvais à Londres. Richard Owen, me faisant parcourir les salles du musée, m'arrêta devant un groupe qui devait causer la surprise des visiteurs : le squelette entier de l'oiseau de la Nouvelle-Zélande avait été reconstitué; et, comme pour faire valoir sa haute stature, le squelette d'une belle autruche avait été placé tout auprès. A un demi-siècle de distance, je ressens encore l'impression que j'éprouvai pendant ma visite au Collège des chirurgiens. J'avais toujours vu dans l'autruche le géant du monde emplumé, et l'autruche était si petite à côté du Dinornis, ayant à peu près la hauteur de la girafe! Les oiseaux les plus remarquables de la Nouvelle-Zélande ont cessé d'exister. C'étaient des coureurs du type des autruches et des casoars. Les premiers habitants des terres dont le capitaine Cook a tracé la carte les ont connus et les ont appelés du nom de *Moas*. Depuis 1840, on a tiré de différentes grottes, d'excavations ouvertes dans les rochers qui bordent la mer, de foyers des anciens Maoris, du fond des torrents, de la vase de quelques marais, de nombreux ossements des grands oiseaux coureurs. Sir Richard Owen a pu reconstituer les squelettes de plusieurs espèces de proportions inégales qu'il a classées dans les genres *Dinornis*

et *Palapteryx*. On s'est considérablement préoccupé de l'extinction des fameux Moas; des preuves d'une extinction récente ont frappé la plupart des observateurs. Le docteur Hector avait découvert, dans la province d'Otago, le squelette d'un embryon de Moa, avec la coquille qui le contenait, ainsi que les vertèbres cervicales d'un individu de grande taille conservant la peau, en partie couverte de plumes attachées par les muscles et les ligaments; ailleurs un sujet très parfait encore garni à diverses places de tendons, de peau et de plumes. Ainsi, pense Richard Owen, cette intéressante découverte montre combien il est probable que les oiseaux géants ont vécu tant que les plaines et les collines d'Otago ont gardé une luxuriante végétation d'herbes et de buissons. D'après les indices d'une extinction récente, longtemps on garda l'espoir de retrouver vivants les fameux Moas en quelques coins solitaires de la Nouvelle-Zélande. Aujourd'hui aucune espérance de ce genre ne saurait persister; les Moas ne seront jamais connus des naturalistes autrement que par les pièces conservées dans les musées et par les beaux mémoires de Richard Owen.

La notion exacte des caractères du système dentaire chez les divers types de mammifères avait conduit les naturalistes aux plus heureux comme aux plus saisissants résultats. Une seule dent provenant d'une espèce éteinte pouvait être déterminée dans ses rapports avec la dent correspondante des espèces vivantes. Ainsi pouvait être reconstitué un type de mammifère anéanti pendant les âges géologiques. Richard Owen eut l'inspiration de ne pas regarder comme tout fini lorsque l'étude a porté sur les particularités caractéristiques du système dentaire. Il conçut la pensée de pousser plus loin l'investigation. De dents brisées, de simples fragments plus ou moins ténus n'était-il donc pas possible de recueillir de précieux indices? Telle fut l'idée première du savant, que devait suivre la conception d'une recherche bien nouvelle. Il s'agissait, pour le naturaliste, de déterminer exactement la structure intime des dents.

Des coupes minces que l'on soumet au microscope révèlent cette structure, et bientôt l'observateur est saisi par un puissant intérêt. À ses yeux, suivant les types de mammifères, s'offrent des différences, et ces différences caractérisent chaque groupe. Dans tel gisement où se trouvaient brisées, écrasées, toutes les parties de l'armature d'une mâchoire, un simple fragment, une parcelle allait permettre d'arriver à une rigoureuse détermination. Owen traite d'abord des dents des poissons et des reptiles. À l'égard des mammifères, il dévoile des particularités caractéristiques dans les canalicules soit de la dentine, soit de l'émail; il insiste

sur certains rapports de structure dans les dents des rongeurs et celles des mastodontes, comme il signale encore des ressemblances entre les dents des phoques et celles de nombre d'herbivores.

Richard Owen sut attacher son nom à une très importante question de physiologie. Vers le milieu du XVIIIe siècle, un naturaliste, un philosophe, Charles Bonnet, de Genève, s'illustrait par des observations et des expériences touchant la génération des pucerons. Réaumur et Lahire avaient vu des pucerons isolés mettre au monde des petits vivants : ils en avaient conclu que ces insectes sont hermaphrodites. Avec Charles Bonnet la question s'éclaire d'un jour tout nouveau. A l'automne, à l'époque où se manifeste un refroidissement de l'atmosphère, apparaissent des pucerons ailés, ce sont des pucerons mâles et des pucerons femelles, et un mariage a lieu entre les individus des deux sexes. Alors les femelles pondent des œufs. Au printemps éclosent les jeunes sujets. Tous sont aptères, c'est-à-dire privés d'ailes. Tous, pris isolément et séquestrés depuis la naissance, sont aptes à la reproduction, sans intervention d'aucun mâle.

Chaque individu, dont la croissance s'achève dans l'espace de huit à onze jours, met au monde des petits vivants au nombre de 90 à 95, par des accouchements qui se succèdent pendant une vingtaine de jours. Dans les circonstances ordinaires, on ne compte pas moins de onze générations annuelles de pucerons vivipares. Les expériences du philosophe de Genève ayant été souvent renouvelées, les résultats en sont bientôt demeurés indiscutables. Longtemps le mode de propagation des pucerons demeura cité comme un fait exceptionnel. Cependant certaines observations effectuées comme par hasard vinrent éveiller l'attention. Un naturaliste de mes amis me confia un jour qu'il n'avait osé parler, dans la crainte d'une moquerie, d'un petit événement qui l'avait fort surpris. Un papillon de nuit était éclos dans une boîte bien fermée : c'était une femelle; elle avait pondu des œufs, et de ces œufs étaient sorties de petites chenilles.

Parfois on avait vu, dans les pontes de femelles du ver à soie qui n'avaient point été fécondées, la plupart des œufs se dessécher, mais quelques-uns, sur la masse, dont les embryons arrivaient au terme de l'évolution. Il y avait donc eu éclosion d'un certain nombre de jeunes vers à soie, et, en examinant les œufs desséchés, on pouvait constater que les embryons n'étaient morts qu'après avoir accompli une grande partie de leur développement. D'autre part, un professeur de l'Université de Munich, M. de Siebold, avait suivi chez certains lépidoptères de la famille des bombyx, les Psychés, dont les femelles demeurent dans

une condition larvaire, les générations se succédant sans l'intervention d'aucun mâle.

L'ensemble de ces faits m'avait conduit à une conception particulière d'un grand phénomène physiologique. J'en vins à penser que les corpuscules fécondateurs du mâle agissent simplement comme excitateurs. Néanmoins cette hypothèse, en apparence si défendable, me paraît ne pouvoir être soutenue. En effet, par la considération d'individus hybrides, en d'autres termes de sujets provenant de deux espèces parfaitement distinctes, on reconnaît un partage si exact des caractères du mâle et de la femelle qu'il est impossible de méconnaître l'intervention du mâle.

Michaëls Sars, né à Bergen en 1805, était un humble pasteur évangélique. Entraîné par le goût de l'observation des animaux de la mer, il ne tarda point à faire une découverte si importante qu'aussitôt il prit rang parmi les illustrations de notre siècle. Tout le monde, pendant un séjour au bord de la mer, a remarqué les méduses que le flot a jetées sur la grève. La plus grande, la plus commune sur le littoral de la Manche, se fait remarquer par le superbe liséré bleu qui borde l'ombrelle. A voir les méduses sous l'apparence d'une gelée en déliquescence, on les croirait dénuées de tout attrait. A les voir dans la plénitude de la vie, on ne peut s'empêcher de les admirer. Des tentacules entourant l'orifice buccal s'agitent mollement tandis que tous les tissus chatoient suivant les ondes lumineuses qui traversent l'élément liquide. Les méduses répandent des œufs, et de chaque œuf sort une larve couverte de cils vibratils. Cette larve, d'abord très mobile, ne tarde pas à se fixer. Elle croît avec rapidité. Bientôt dans sa hauteur se dessinent des étranglements. Une scission va s'opérer, des rondelles plus ou moins festonnées se détachent, et chacune, complétant son développement, devient une méduse. Dès l'année 1837, Michaëls Sars entretenait le monde savant de sa découverte. D'autre part, les études de Sars, du professeur Danielsen, du professeur de Louvain Van Beneden, avaient donné la preuve que des polypes connus sous le nom de *campanulaires* se reproduisent par des bulbilles, et ces bulbilles se détachant des branches principales du polype sont de petites méduses. Dans un aquarium bien disposé où l'on entretient des campanulaires, c'est un ravissant spectacle à certains jours de voir se répandre une pluie de petites méduses.

Ainsi des polypes qui se multiplient par scissiparité ou par bourgeonnement deviennent des êtres ovipares, des méduses. Une généralisation fut conçue par un éminent naturaliste de Copenhague : le professeur Steenstrup, dans un mémoire demeuré célèbre, qualifia de générations

alternantes les animaux qui se reproduisent sous une forme larvaire et sous la forme adulte. Richard Owen n'a point apporté à la science la connaissance de nouveaux faits; mais il a eu l'idée d'une grande généralisation, et par le terme de parthénogénèse, enfantement par les femelles vierges, il a qualifié tous les modes de génération qui s'effectuent par des individus solitaires[1].

Au siècle dernier, notre compatriote Sonnerat, qui avait abordé à l'île de Madagascar, s'était procuré vivants deux exemplaires d'un des plus singuliers mammifères qui existent dans le monde actuel, l'Aye-aye, selon l'appellation des Malgaches, le *Chyromis madagascariensis* du nom scientifique qui fut imposé par Cuvier et qui est adopté par tous les zoologistes. Bien étrange est l'Aye-aye, qu'on rattache au type des makis, le groupe des lémuriens dans nos classifications : animal nocturne, doux et craintif, de la taille d'un chat, avec de gros yeux ronds comme ceux des hiboux, la queue énorme, les mains des membres antérieurs vraiment extraordinaires, le doigt du milieu tout grêle. Au premier abord on y verrait une difformité; mais c'est une merveilleuse adaptation à un genre de vie spécial. L'Aye-aye se nourrit de préférence de larves logées dans les troncs ou dans les branches des arbres. Avec son doigt mince pouvant être introduit dans les fissures, il arrache, comme avec un crochet, l'insecte qu'il convoite.

Richard Owen eut la bonne fortune de pouvoir disséquer un Aye-aye, et il a donné de l'ensemble de l'organisation de ce singulier mammifère une monographie anatomique. C'est dans un simple opuscule[2] que l'illustre naturaliste de l'Angleterre a formulé son opinion au sujet des idées de transformisme émises par Lamark et par Darwin. D'après la théorie des circonstances modificatrices, suggérée par Lamark, un quadrupède lémurien, attiré par le bruit d'une chenille, applique instinctivement ses incisives sur l'écorce et par des répétitions fréquentes de ces efforts augmente la puissance de ses mâchoires. Les insectes dont se nourrissent les lémuriens abondent dans les fissures des arbres. Les efforts réitérés de l'Aye-aye pour introduire un doigt dans les fissures auraient amené ce doigt à un amincissement progressif. Selon les vues des défenseurs du transformisme, tous ces changements seraient graduels et se seraient accomplis à travers une longue succession de générations. Admettant que les modifications de structure dus aux efforts habituels se transmettent par hérédité, il faudrait supposer que, jusqu'au jour où se furent com-

[1] *On parthenogenesis*, R. Owen, London, 1849. — [2] *Monograph on the Aye-aye*, Owen, London, 1863.

plétées les modifications des dents et des doigts, l'Aye-aye se nourrissait de fruits et de substances animales telles que des insectes adultes, mais surtout des larves, si communes autour de lui, et que, pas plus que les autres lémuriens, il n'avait besoin d'effort pour vivre dans l'abondance.

La philosophie anatomique était fondée, tous les naturalistes reconnaissaient que le squelette chez tous les animaux vertébrés, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, est construit d'après un plan unique, infiniment modifié dans les formes et dans les usages. La nomenclature des parties, néanmoins, restait indécise dans plus d'une circonstance. A bien fixer cette nomenclature s'attacha Richard Owen, et, dans un ouvrage important, il suit les modifications de ce qu'il appelle l'*archétype* chez tous les représentants de l'embranchement des animaux vertébrés. On doit à Owen d'avoir nettement précisé la valeur de certains termes. Sous le terme d'*analogie* s'entretenait une sorte de confusion; Richard Owen eut le mérite de la faire disparaître. Dès l'année 1843, dans son cours au Collège des chirurgiens, il avait ainsi formulé une distinction essentielle : analogue : partie ou organe qui, dans un animal, possède la même fonction qu'une autre partie ou un autre organe dans un animal différent; homologue : le même organe dans différents animaux sous toutes les variétés possibles de formes et de fonctions.

Jeté dans le mouvement scientifique en un temps propice, l'ouvrage de l'éminent naturaliste a exercé une influence heureuse.

Une série d'études a occupé le professeur du Collège des chirurgiens durant une suite d'années; elle est relative aux singes anthropomorphes : les orangs-outangs, les gorilles, les chimpanzés. Richard Owen a fait ressortir, pour chacun de ces types, les caractères ostéologiques; il s'est appliqué à la considération du crâne, présentant une crête pariétale chez les orangs et les gorilles, et à un indice de supériorité chez les chimpanzés, dont le crâne, dépourvu de crête pariétale, est absolument lisse. Un fait arrête l'auteur : la constitution des dents canines. La couronne de la grande canine, chez le gorille mâle, commence à s'ossifier quand son régime est le même que celui de la femelle, mâle et femelle tirant encore leur nourriture du lait de la mère. La croissance de la dent est à peu près terminée avant que le développement sexuel soit assez avancé pour établir les différences d'habitudes, de force, d'exercice musculaire, qui, plus tard, caractérisent les deux sexes.

On le pensera sans peine, Richard Owen ne laisse point échapper l'occasion de comparer à l'homme les singes anthropomorphes. L'indépendance de l'homme est démontrée par la fixité des formes dentaires et ostéologiques vers lesquelles l'attention est plus particulièrement

dirigée dans l'investigation des caractères correspondants chez les quadrumanes les plus élevés. L'homme est le seul de son type, le seul représentant de son ordre; il n'a pas de relations physiques plus rapprochées que celles qui relient le grand groupe des mammifères appelés *unguiculés*.

Le grand savant était, à ses heures, un homme de la plus charmante amabilité. Conteur inimitable, dit un de ses biographes, il rendait tout le monde attentif lorsqu'il parlait de son séjour à Bologne pour le Congrès scientifique, d'une visite au Vésuve, et plus encore lorsqu'il évoquait le souvenir de plusieurs hivers passés en Égypte, dont un en compagnie du prince et de la princesse de Galles. Il avait eu l'honneur de faire une série de conférences dans le « Salon blanc » de Windsor, en présence de la reine; et comme il aimait à rappeler qu'il avait plongé dans la surprise le vénérable chapelain du château lorsqu'il avait exposé les métamorphoses des grenouilles et des crapauds, qui sont des têtards pendant la première phase de leur existence! Dans des réunions où la musique avait la plus grande place, avec ses amis, le docteur Farre et sir James Paget, Owen jouait du violon, tandis que Waterhouse tenait le violoncelle et que Mme Waterhouse et sa fille occupaient le piano.

ÉMILE BLANCHARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Charcot, membre de l'Académie des sciences (section de médecine et de chirurgie), est décédé le 16 août 1893.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES NOUVEAUX.

ALLEMAGNE.

Historische Syntax der griechischen Comparation in der klassischen Litteratur, von Otto Schwab, Gymnasiallehrer am Wilhelmsgymnasium in München. Premier fascicule. Würzburg, A. Stuber, 1893, VIII et 127 p. in-8°.

Nous avons déjà rendu compte de plusieurs monographies publiées sous la direction de M. Schanz pour servir à l'histoire de la syntaxe grecque. Le présent cahier (c'est le onzième) apporte une nouvelle et excellente contribution à cette œuvre collective. Nous sommes habitués à considérer le positif, le comparatif et le superlatif comme trois degrés de plus en plus élevés de la même notion. Cependant, quand on oppose (pour nous servir d'un exemple latin) les *juniores* aux *seniores*, ces deux termes n'indiquent qu'une jeunesse et une vieillesse relatives, inférieures à la jeunesse et à la vieillesse absolues, exprimées par *juvenis* et *senex*. Il faut soigneusement distinguer ce sens adversatif des formes comparatives de l'adjectif de celui qui nous est devenu familier, mais qui, d'après M. Schwab, n'est pas le sens primitif. En effet, les désinences du comparatif et du superlatif se retrouvent dans les nombres ordinaux δεύτερος, τρίτος (ou τρίτατος), τέταρτος, où elles indiquent la relation entre deux ou plusieurs termes, sans aucune idée de supériorité. Grâce à cette distinction, certaines irrégularités apparentes s'expliquent facilement. On dit en latin *felicior quam sapientior*, et on s'exprime de même en grec. Le second de ces deux comparatifs peut étonner; mais la tournure vous paraîtra juste et régulière si vous l'entendez d'un homme qui est du nombre des *feliciores* plutôt que des *sapientiores*. — Le complément de la comparaison adversative a été d'abord précédé de la particule ἤ, qui n'est autre que la conjonction disjonctive ἤ (*aut*); κρεῖττον νικᾶν ἢ ἀποθανεῖν équivaut à κρεῖττον νικᾶν, ἀλλ' οὐκ ἀποθανεῖν. Quand la comparaison implique supériorité, le terme inférieur a été considéré comme un point de départ et s'est rendu d'abord par le génitif en grec, par l'ablatif en latin; plus tard seulement la tournure synthétique τοῦ πατρὸς μείζων a été parfois remplacée par la tournure analytique μείζων ἢ πατήρ. D'un autre côté, le génitif s'est aussi introduit dans les comparaisons adversatives à la place de la conjonction ἤ. Le cahier que nous avons sous les yeux ne contient que les généralités et la syntaxe de la comparaison adversative; il sera suivi de deux autres cahiers. On voit que M. Schwab approfondit et épuise la matière. Avouons qu'il met la patience du lecteur à l'épreuve; mais il le fait avec des raisonnements si justes et si déliés, qu'on le suit avec intérêt, quoique non sans fatigue.

H. Weil.

Regesta regni Hierosolymitani (MXCVII-MCCXCI) edidit Reinhold Röhricht. Oeniponti, libraria academica Wagneriana, 1893, in-8°, 525 pages.

Cet ouvrage, fruit du travail le plus consciencieux, sera accueilli avec une grande reconnaissance par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Orient latin, histoire qui doit déjà tant au zèle et au savoir de M. R. Röhricht. Il nous donne ici l'indication et la notice de 1519 actes, dont le premier est de septembre 1097 et le dernier de janvier 1292, embrassant ainsi les deux siècles de l'existence si agitée du

royaume français de Jérusalem. A chaque notice, dressée avec un soin extrême et dans laquelle sont relevés tous les noms propres et tous les points intéressants de l'acte, sont jointes des indications bibliographiques complètes et, quand il y a lieu, de courtes notes. Le savant auteur s'est cru obligé de faire un choix dans les pièces qu'il rassemblait, car, dit-il avec raison, « si omnes eas, quibus nomen vel loci alicujus Terrae Sanctae vel clerici militisque in ea constituti memoratur, congessissemus, solae paparum epistulae librum tantae magnitudinis explevissent quantae hic noster est..... Hoc tamen confirmamus, nullam rem graviorem et majorem (exceptis ineditis) nos fugisse vel a nobis praetermissam fuisse. » Nous croyons en effet que le recueil est aussi complet, aussi bien conçu et aussi bien exécuté qu'il était possible de le souhaiter.

L'auteur y a joint un *Index personarum* qui n'occupe pas moins de 188 colonnes, un *Index locorum* qui en remplit 44, et un court *Index rerum*, comprenant uniquement les faits qui se trouvent mentionnés dans les pièces sans qu'il soit naturel de les y chercher (comme la prise de Constantinople, l'emploi de pigeons messagers, l'université de Paris, les formes de vente, etc.). Il est inutile de faire ressortir l'intérêt de ces index, et ce n'est pas ici le lieu de relever quelques points sur lesquels l'interprétation de M. Röhricht, toujours très succincte, pourrait donner lieu à contestation. Mais on ne peut s'empêcher de regretter que les renvois soient faits non aux pièces, mais aux pages. Si l'on considère que 1519 actes tiennent en 394 pages, c'est-à-dire qu'il y a en moyenne quatre actes par page, on voit tout de suite combien de peine le procédé que nous recommandons aurait épargné à ceux qui font usage du livre, d'autant que les lignes sont longues, serrées, chargées de noms; de sorte qu'il faut parfois un temps assez considérable pour retrouver l'indication qu'on cherche.

Un petit glossaire de six colonnes complète l'ouvrage. L'auteur n'y a naturellement recueilli que les mots, latins ou français, qu'il avait admis dans ses extraits, et qui offraient quelque intérêt ou quelque difficulté. Nous nous permettrons d'en relever un certain nombre qui, à notre avis, auraient pu être expliqués autrement qu'il ne le sont. *Antiquum adaquarium.....ubi modo factus est lacus* (859) est un abreuvoir et non un aqueduc. — *Arvoutus* (859) est expliqué par « erisma, anteris » et rapproché du fr. *arc-boutant;* mais c'est l'anc. fr. *arvolt, arvout,* qui signifie « arcade », comme l'indique d'ailleurs le contexte. — *Asinaria,* qui figure dans le sermon de divers personnages, est bien le fr. *asnerie,* mais où l'auteur a-t-il trouvé pour ce mot le sens de « infirmaria, hospitale »? — La définition de *barbacana* manque de précision. — *Boverie* n'est pas « ferme » en général, mais « lieu où l'on élève des bêtes bovines ». — « *Carcosium,* francog. *carcois, charcois,* truncus, cadaver intestinum (?), macellum ». Ce dernier sens conviendrait seul au contexte (636), mais il n'est nulle part attesté par le mot français. — *Carrucata* est bien traduit par « quantum agri uno anno [uno] aratro coli potest », mais les équivalents français *caruge* (?), *charrue,* sont à remplacer par *charruee.* — Le mot *litra* (gr. λίτρα) est relevé sous la forme incorrecte *listra,* qu'il ne présente qu'une fois (555), la bonne forme étant dans les autres pièces (141, 387); en outre le rapprochement de ce mot avec le français moderne *litre* est trompeur. — « *Maceria, massera, masseria,* pressorium, 35, 86, 102, 111, 292. » Il y a là en réalité plusieurs mots différents : *maceria* (141) est le mot latin connu; *macera* (425) est obscur; *masera qua efficitur zucharum* (1114) peut être en effet la même chose que *masseria* (387) qui signifie « endroit où se fait l'huile » (cf. it. *massaria*); *massaria* (331) et *massera* ou *massara* (1184, non relevés) ont peut être aussi le même sens. — « *Mota,* legas *montana.* » Mais non : *mota* (118) est le fr. *mote.*

— *Pillum conductus*, l. *Pilla* (pile). — *Ravina* (1043) est certainement le fr. *ravine* (qui ne veut pas dire « torrens »), et n'est pas *ager rubis* (*sic*) *seu napis* (pourquoi des navets ?) *consitus*. — On lit sans rien qui explique ce mot, dans la pièce 1184, *domus quaedam cum tribus stadiis*; le glossaire donne : *Stadium*, *stagium* (?), *pomarium*, *plateus*; que peut bien vouloir dire ici *pomarium*? *Plateus* a sans doute l'intention de signifier « étage ». — *Voltura turris* (217) n'a pas besoin d'être corrigé en *volta*. — L'explication de *urequinnus* par *virebrequin* indiquée par moi à M. Röhricht ne l'a été qu'à titre de conjecture et aurait demandé quelques explications pour se justifier. En général, tout ce glossaire est vraiment trop concis et trop pauvre ; on sent que le savant auteur s'en est débarrassé comme d'un devoir qui n'avait pas pour lui l'attrait d'autres parties de sa tâche. L'étude de la langue des pièces qu'il a analysées avec tant de conscience et d'érudition offrirait cependant un réel intérêt aux philologues, et ils pourraient souvent en tirer des conséquences qui ne seraient pas sans intérêt pour les historiens eux-mêmes. G. P.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1893.

Les Grands Écrivains français. Descartes, par Alfred Fouillée. Hachette, 1893.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Newton termine son beau livre sur l'Optique par une série de questions difficiles et douteuses. Laplace, il y a près de cent ans, proposait à un débutant dans la science d'exposer les réponses du XIXe siècle aux questions d'Isaac Newton. Le jeune savant, qui depuis est devenu célèbre, trouva la tâche trop difficile; il lui aurait fallu avouer et expliquer qu'aujourd'hui encore nous sommes incapables de lutter contre les difficultés qui arrêtaient Newton il y a deux siècles. Le programme tracé par Laplace reste très séduisant, mais les progrès de la science le laisseront, longtemps encore sans doute, inaccessible aux esprits sévères et prudents. Les écrits de Descartes peuvent inspirer une tentative analogue, mais bien différente. Descartes ne proposait pas de problèmes, il les résolvait. Il m'a paru intéressant, à l'occasion du livre de M. Fouillée, d'examiner avec les lumières de la science moderne ces solutions souvent improvisées. Je m'attacherai, pour abréger et faciliter la tâche, aux problèmes relatifs à la science du mouvement.

De toutes les sciences physico-mathématiques, la mécanique est sans contredit la plus avancée. La certitude des principes s'impose aux plus exigeants; plus on en étudie les applications, plus s'accroît la confiance en leur rigoureuse exactitude. Les progrès de la science ne permettent nullement de dédaigner les tentatives qui les ont précédés. L'injustice serait trop évidente. Pour avoir ignoré les lois du mouvement, Descartes

[1] Voir le cahier de juillet 1893.

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'en reste pas moins grand. Mais il a cru fermement les connaître; les principes démentis depuis par les faits étaient évidents à ses yeux.

Si, sur le résultat d'une enquête aussi restreinte, on prétendait juger l'œuvre de Descartes, le point de vue serait bien étroit et la méthode sans élévation. Je ne l'ignore pas, et je tiens à le dire. Je propose un document, rien de plus. Le cadre que j'ai voulu remplir était accessible à tous; les conclusions sur chaque question ne sont aucunement douteuses. Les questions de Mersenne, toujours accueillies par Descartes avec une bienveillante confiance, ont porté plus d'une fois sur la chute des corps pesants. Les idées de Descartes ont beaucoup varié. Dans une lettre datée de 1629 il énonce nettement les vrais principes; il croit « que la force de la vitesse s'imprime comme un au premier moment par la pesanteur, et, de rechef, comme un au second moment, et ainsi de suite, comme un au troisième, etc. . . » Le principe est exact et les conséquences conformes à la théorie de Galilée qui n'est plus discutée aujourd'hui. Mais Descartes en 1630 abandonnait cette théorie et priait Mersenne de n'en faire aucun état. Le corps pesant abandonné dans le vide ne part pas avec une vitesse nulle, il l'affirme comme une conclusion qui se tire nécessairement de certains principes qui lui sont évidents, bien qu'il ne puisse les expliquer que par un long discours qu'il ne fera peut-être de sa vie.

Dans une lettre de 1631, Descartes déclare ne pas savoir la vraie proportion selon laquelle s'augmente et diminue la vitesse d'un poids qui descend dans l'air. Nous en pouvons dire autant aujourd'hui. Mais en 1632, revenant à la question de la chute dans le vide, Descartes contredit de nouveau le principe très exact qu'il énonçait en 1629. « Il est certain, dit-il, qu'une pierre n'est pas également disposée à recevoir un nouveau mouvement ou une augmentation de vitesse lorsqu'elle se meut déjà fort vite et lorsqu'elle se meut très lentement. »

Une erreur aussi grave ne permet aucun progrès dans la science du mouvement. Descartes, en 1638, n'avait pas changé d'avis. Dans une lettre critique fort sévère sur le livre de Galilée : *Intorno due scienze nuove*, nous lisons : « Il suppose que la vitesse des poids qui descendent s'augmente toujours également, ce que j'ai cru autrefois comme lui; mais je crois maintenant savoir par démonstration qu'il n'est pas vrai. »

Descartes, repoussant les vrais principes, ne peut manquer de nier les conséquences que Galilée en déduit.

« Ce que dit Galilée, dit-il, que les corps qui descendent passent par tous les degrés de vitesse, je ne crois pas qu'il arrive ainsi ordinairement, mais bien qu'il n'est pas impossible qu'il arrive quelquefois. »

Cela arrive toujours, comme l'affirmait Galilée, et personne aujourd'hui ne songe à en douter. Descartes, persuadé que l'étude des lois de la chute des corps pesants doit commencer par la découverte des causes de la pesanteur, n'a jamais arrêté ses idées sur cette question si simple. Il écrit en 1639 à M. de Beaune : « Pour la pesanteur je m'imagine autre chose, sinon que toute la matière subtile qui est depuis ici jusqu'à la lune, tournant très promptement autour de la terre, chasse vers elle les corps qui ne se peuvent mouvoir si vite; or elle les chasse avec plus de force lorsqu'ils n'ont point encore commencé à descendre que lorsqu'ils descendent déjà; car, enfin, s'il arrive qu'ils descendent aussi vite qu'elle se meut, elle ne les pousse plus du tout, et s'ils descendent plus vite, elle leur résistera. »

. . . . . « Il y a beaucoup de choses à considérer avant qu'on puisse rien déterminer touchant la vitesse, et c'est ce qui m'en a toujours détourné. » . . . . .

Les réflexions de Descartes l'écartent de plus en plus de la vérité. Sans une lettre de 1640, parlant de l'augmentation qui, selon Galilée, fait aller la pierre en raison double des temps, il ajoute : « et à peu près aussi suivant moi. » C'est sans doute parce qu'il admet toujours une vitesse initiale différente de zéro, qu'il ne peut évaluer exactement. « Je ne puis, dit-il, déterminer la vitesse dont chaque corps pesant descend au commencement, car c'est une question purement de fait qui dépend de la vitesse de la matière subtile. »

Dans une lettre sans date mais que Cousin supposait de 1645, Descartes reproduit la même assertion : « Cette proportion, dit-il, qui est dans Galilée, ne peut être vraie qu'en supposant deux ou trois choses qui sont très fausses, dont l'une est que le mouvement croisse par degrés depuis le plus lent, ainsi que le juge Galilée. »

Après avoir méconnu la loi véritable de la chute des corps, il y aurait eu contradiction à admettre le mouvement parabolique, que Galilée en déduit comme conséquence; mais pour le repousser, Descartes, à son erreur sur le mouvement vertical, en associe une seconde qui, plus encore que la première, intéresse les principes. « Galilée, dit-il, ajoute une fausse supposition aux précédentes, à savoir que les corps jetés dans l'air vont également suivant l'horizon. » Ce principe qu'il repousse est exact, pour le mouvement dans le vide, bien entendu, mais c'est celui qu'étudiait Galilée.

Descartes, dans une autre lettre, contredit Galilée sur un principe fondamental et parfaitement exact.

« Pour les expériences que vous me mandez de Galilée, dit-il, je les

nie toutes, et je ne juge pas que le mouvement de la terre en soit moins probable. » Et il ajoute : « Ce n'est pas que je n'avoue que l'agitation d'un chariot, d'un bateau ou d'un cheval ne demeure encore, *en quelque façon*, en la pierre après qu'on l'a jetée étant dessus, mais il y a d'autres raisons qui empêchent qu'elle y demeure si grande. »

En quelque façon est de trop, l'agitation acquise demeure entièrement dans la pierre que l'on jette hors d'un chariot ou d'un bateau...

Dans une lettre à Mersenne, écrite en 1634, Descartes traite la question du mouvement des projectiles lancés obliquement, sans dire s'il tient compte ou non de la résistance de l'air; mais ses assertions ne sont acceptables dans aucun cas.

La trajectoire courbe, en effet, doit, suivant lui, se terminer par une ligne droite verticale qui commence lorsque le *mouvement initial imprimé en elle a pris fin*.

Le principe de la machine d'Athwood par laquelle la chute des corps, ralentie par l'accroissement des masses mises en mouvement, devient facilement observable n'a pas été accepté par Descartes.

« L'expérience que vous me mandez vouloir faire touchant la descente d'un corps qui est retardé par un autre me semble, dit-il, encore moins utile, car, assurément toute la différence qui se trouvera entre le mouvement de ce corps lorsqu'il descend en cette sorte et celui du même corps s'il descendait en l'air libre après qu'on en aurait ôté le contrepoids qui le retarde, *caeteris non mutatis*, ne vient que des empêchements de la matière, à savoir de ce que la corde ne tombe pas dans la poulie sans quelque difficulté. »

On raconte que Newton voyant tomber une pomme s'est demandé pourquoi la lune ne tombait pas, et que ses réflexions l'ont conduit à expliquer par l'attraction de la terre le mouvement circulaire de son satellite.

Descartes aussi s'est demandé pourquoi la lune ne tombe pas, mais, ignorant la théorie de la force centripète, il conclut qu'elle ne pèse pas vers la terre :

« Une autre expérience qui est déjà faite, et qui me semble très forte pour persuader que les corps éloignés du centre de la terre ne pèsent pas tant que ceux qui en sont proches, est que les planètes qui n'ont point en soi de lumière, comme la Lune, Vénus, Mercure, etc..., étant, comme il est probable, des corps de même matière que la terre, et les cieux étant liquides, ainsi que le jugent presque tous les astronomes de ce siècle, il semble que ces planètes devraient être pesantes et tomber vers la terre, si ce n'était que leur grand éloignement leur en ôte entièrement l'inclination. »

Il ajoute : « De plus, nous voyons que les gros oiseaux, comme les grues, les cigognes, ont beaucoup plus de facilité à voler au bout de l'air que plus bas, et cela ne pouvait être entièrement attribué à la force du vent, à cause que le même arrive aussi en temps calme; nous avons occasion de juger que leur éloignement de la terre les rend plus légers. Ce que nous confirment aussi ces dragons de papier que font voler les enfants et toute la neige qui est dans les nues. »

Mersenne, dès l'année 1629, questionnait Descartes sur la théorie du pendule simple. En ne tenant pas compte de la résistance de l'air, Descartes a déjà, dit-il, résolu la question : il a autrefois démontré que la corde d'un pied faisant l'oscillation en un temps, celle de deux pieds la fera en $\frac{4}{3}$ de moment. Cette proportion est fausse, car le carré de $\frac{4}{3}$ est $\frac{16}{9} = 1.777$ et d'après la théorie aujourd'hui bien connue, le carré du temps est égal à 2. Descartes montre plus nettement encore que cette loi lui est inconnue quand il ajoute : « Je ne vous dis pas combien la corde devrait être longue pour répondre à deux moments, car elle ne peut s'expliquer par nombre. » Elle le peut fort bien, au contraire, et le nombre est 4. La curiosité du célèbre Minime s'était étendue jusqu'à la recherche de la tension du funipendule. La force centrifuge s'ajoute, personne ne l'ignore aujourd'hui, à la pesanteur décomposée suivant la direction du fil. Descartes assimile le cercle à un plan incliné sans soupçonner l'influence de la courbure et celle de la vitesse acquise.

Descartes, toujours à la requête de Mersenne, a cherché la longueur du pendule simple qui fait les oscillations dans le même temps qu'un pendule composé donné. Sans s'effrayer de la difficulté très grande alors d'un tel problème, Descartes donne immédiatement une solution en commençant par les cas les plus simples. Il suppose d'abord une ligne droite pesante, puis un triangle isocèle mobile autour d'un axe parallèle à sa base passant par le sommet. Dans ces deux cas, sans proposer aucune règle, il donne des résultats exacts. Mais voulant s'élever ensuite à des cas plus difficiles et à l'étude des oscillations d'un corps quelconque, il énonce des théorèmes inexacts et des règles contredites par les vrais principes.

Descartes, dans une lettre à Lord Cavendisch, a fait connaître sa démonstration; ce qu'il suppose évident ne l'est nullement. Les parties du corps animées d'une même vitesse angulaire autour de l'axe doivent, suivant lui, donner autour de l'axe le même moment qu'une masse égale à la somme de ces quantités de mouvements concentrés au centre d'oscillation. Le principe n'est pas exact. La considération des vitesses importe peu, ce sont les accélérations qu'il faut mettre en balance avec le

moment de la pesanteur appliquée au centre de gravité. C'est fortuitement que, dans un cas particulier, les méthodes se trouvent d'accord. Pour comparer les deux théories, il faut les réduire en formules. En désignant par dm un élément de masse, par r sa distance à l'axe et par a la distance du centre de gravité au même axe, par M la masse totale et par g la gravité, la règle exacte donne la longueur cherchée l par l'équation

$$l = \frac{\Sigma r^2 dm}{Ma}.$$

La règle de Descartes est traduite par l'équation

$$l = \frac{\Sigma r^2 dm}{\Sigma r dm}.$$

Les formules ne s'accordent que si l'on a

$$\Sigma r dm = Ma.$$

Descartes a appliqué la règle à trois exemples seulement; sur ces trois, deux satisfont à la condition qui la rend exacte. La démonstration proposée restant toujours la même, le succès est réellement fortuit. Si un géomètre proposait, pour mesurer la surface d'un quadrilatère, *la racine carrée du produit des quatre côtés*, on le déclarait sans doute fort ignorant dans la science d'Euclide. Ceux qui feraient remarquer que, dans le cas au moins où les angles sont droits, la formule devient exacte n'y attacheraient sans doute aucune importance.

La condition nécessaire à l'exactitude de la règle de Descartes n'est satisfaite que pour une figure plane et lorsque l'axe de rotation est dans son plan.

Mersenne avait demandé à Descartes quelle influence le mouvement d'un poisson nageant dans un vase placé sur le plateau d'une balance exercerait sur le poids total.

Descartes n'hésite pas :

« Il est certain, dit-il, qu'un poisson qui nage dans un vaisseau plein d'eau qui est dans le plateau d'une balance ne peut le rendre plus pesant ou plus léger, encore qu'il aille au fond ou qu'il se soutienne à moitié hors de l'eau. »

C'est le contraire qui est certain. Si le poisson nage horizontalement, s'il s'élève ou s'abaisse avec une vitesse constante, le poids total n'est pas changé; mais toute variation dans la vitesse verticale du poisson doit le diminuer ou l'accroître.

On a demandé à Descartes pourquoi une même flèche poussée successivement par un petit arc et par un grand, exerçant sur elle des

forces égales, est lancée plus loin par le plus grand arc. La raison en semble évidente. Le plus grand arc agit sur la flèche pendant un plus long trajet; le travail, proportionnel à ce trajet, produit une plus grande force vive. La réponse de Descartes est très différente :

« Si l'on demande pourquoi cette grande flèche poussée par le petit arc ira moins loin que poussée par le grand, je réponds que cela vient de ce qu'étant poussée trop vite elle n'acquiert pas un égal mouvement en toutes ses parties : car le bois dont elle est composée n'étant point parfaitement dur, la grande violence dont le bout qui touche la corde est poussé la fait rentrer un peu en dedans, et ainsi la flèche s'accourcissant, il va plus vite que l'autre bout et, pour ce que la corde la quitte avant que cet autre bout ait acquis la même vitesse, il se trouve deux divers mouvements en la flèche, l'un qui la porte en avant, et l'autre par lequel elle se rallonge, et pour ce que celui-ci est contraire au premier, il l'empêche. »

Descartes, on le voit, ignore le principe du mouvement du centre de gravité découvert par Newton un demi-siècle plus tard. Il commet la même faute quand il écrit :

« Quand on pousse une balle en tournant, outre la force dont on la pousse en ligne droite, il faut encore une autre force pour la faire tourner autour de son centre. » Cela n'est pas exact. La force qui fait mouvoir le centre de gravité fait en même temps tourner la balle, sans que le mouvement de translation soit diminué lorsque sa direction ne passe pas par le centre de gravité.

Mersenne dans une autre occasion demande à Descartes pourquoi la descente d'une flèche est ausssi prompte que la montée, bien que leur violence ne soit pas égale. Le fait est évidemment faux. Dans le vide la descente serait aussi prompte que la montée ; la résistance de l'air, quelle qu'en soit la loi, rend l'égalité impossible ; c'est pour cela que la violence n'est pas égale. Descartes répond cependant :

« Je ne doute pas que la raison en soit qu'en montant elles vont au commencement beaucoup plus vite qu'elles ne vont à la fin de leur descente » (cela est vrai) ; mais il ajoute : « et au contraire beaucoup plus lentement à la fin lorsqu'elles montent qu'elles ne font au commencement lorsqu'elles descendent. » Cette seconde assertion est inconciliable avec les lois du mouvement.

Descartes, dans son empressement à toujours répondre à tout, propose plus d'une fois des explications pour des expériences douteuses.

« Pour l'expérience que vous me dites avoir faite d'un mousquet qui perce plus à cinquante ou cent pas qu'il ne fait à dix ou vingt pieds, *si*

elle est vraie, il faut dire qu'il perce moins à dix ou vingt pieds à cause que la balle allant trop vite se réfléchit si promptement qu'elle n'a pas assez de loisir pour faire tant d'effet, ainsi qu'un marteau frappant une balle de plomb qui est mise sur une enclume ne l'aplatira pas tant que si elle est mise sur un oreiller. »

Sans se prononcer sur le fait, on peut juger la valeur de l'explication.

Les plus enthousiastes admirateurs de Descartes ont signalé dans ses écrits *quelques erreurs de détail* qui, disent-ils, n'enlèvent rien à la haute portée de l'ensemble. Le lecteur des pages qui précèdent, qui certainement a plus d'une fois rencontré ce jugement reproduit presque dans les mêmes termes par tous les biographes de Descartes, me reprochera peut-être d'avoir injustement, dans une assertion devenue banale, développé la première partie, en supprimant le correctif qui la complète. Le reproche est plausible, mais immérité. Je n'ai nullement choisi dans les œuvres de Descartes quelques erreurs qui peuvent s'y rencontrer. J'ai relu *toute* la correspondance et noté, *sans en supprimer aucun*, ceux des problèmes relatifs à la science du mouvement dont la solution ne laisse aujourd'hui subsister aucun doute.

Si, comme Descartes l'a déclaré, un problème résolu équivaut à une bataille gagnée, sur le terrain de la dynamique il n'a rencontré que des défaites. Toutes les solutions qu'il propose montrent l'ignorance des principes aujourd'hui classiques que Galilée, Huygens et Newton, sans y associer aucune erreur, ont introduits dans la science, du vivant même de Descartes ou peu d'années après sa mort.

La correspondance de Descartes était, pour ainsi dire, improvisée; on ne doit pas l'oublier. Descartes, se faisant un point d'honneur, tout au moins une habitude, de répondre à toutes les questions, accepte de grandes chances d'erreur. En parcourant les principes de sa philosophie, nous rencontrons malheureusement la même absence de rigueur scientifique et, il faut le dire, des erreurs plus éloignées encore peut-être des vérités aujourd'hui incontestées. Je veux citer seulement l'explication de la cohésion qui unit les diverses parties d'un corps dur. Descartes a posé en principe qu'un corps en repos a de la force pour demeurer en ce repos. C'est le contraire de la loi d'inertie.

« Je ne crois pas, dit Descartes, qu'on puisse imaginer aucun ciment plus propre à joindre ensemble les parties des corps durs que leur propre repos. Car de quelle nature pourrait-il être? Il ne sera pas une chose qui subsiste de soi-même; car toutes ces petites parties étant des substances, pour quelles raisons seraient-elles plutôt unies par d'autres substances que par elles-mêmes? Il ne sera pas aussi une qualité différente du repos,

parce qu'il n'y a aucune qualité plus contraire au mouvement qui pourrait séparer ces parties que le repos qui est en elles; mais, outre les substances et leurs qualités, nous ne connaissons point qu'il y ait d'autres genres de choses. » On lit peu Descartes, et les commentateurs négligeant de faire connaître cette étrange manière de raisonner, elle est vraisemblablement remarquée par un petit nombre de mécaniciens. Les parties des corps les plus durs n'adhèrent aucunement les unes aux autres; complètement libres et indépendantes, elles sont simplement juxtaposées et liées par leur seul repos.

Une assertion aussi étrange ne doit être imputée que sur des preuves indubitables. Peut-être cherchera-t-on s'il n'est pas impossible de donner un autre sens aux lignes, cependant très claires, que nous avons citées. Descartes, qui semble prévoir ce scrupule, insiste de manière à dissiper tous les doutes : « Car, s'il est vrai que les parties des corps durs ne soient jointes ensemble par aucun ciment, et qu'il n'y ait rien du tout qui empêche leur séparation, sinon qu'elles sont en repos les unes contre les autres, ainsi qu'il a été tantôt dit, et qu'il soit vrai aussi qu'un corps qui se meut, quoique lentement, a toujours assez de force pour en mouvoir un autre plus petit qui est en repos, ainsi qu'enseigne cette cinquième règle, on peut demander pourquoi nous ne pouvons avec la seule force de nos mains rompre un clou ou un autre morceau de fer qui est plus petit qu'elles; d'autant que chacune des moitiés de ce clou peut être prise pour un corps qui est en repos contre son autre moitié, et qui doit, ce semble, en pouvoir être séparé par la force de nos mains, puisqu'il n'est pas si grand qu'elles et que la nature du mouvement consiste en ce que le corps qu'on dit se mouvoir est séparé des autres corps qui le touchent. Mais il faut remarquer que nos mains sont fort molles, c'est-à-dire qu'elles participent davantage de la nature des corps liquides que des corps durs; ce qui est cause que toutes les parties dont elles sont composées n'agissent pas ensemble contre le corps que nous voulons séparer, et qu'il n'y a que celles qui, en le touchant, s'appuient conjointement sur lui. Car, comme la moitié d'un clou peut être prise pour un corps, à cause qu'on la peut séparer de son autre moitié, de même la partie de notre main qui touche cette moitié de clou, et qui est beaucoup plus petite que la main entière, peut être prise pour un autre corps, à cause qu'elle peut être séparée des autres parties qui composent cette main, et parce qu'elle peut être séparée plus aisément du reste de la main qu'une partie de clou du reste du clou, et que nous sentons de la douleur lorsqu'une telle séparation arrive aux parties de notre corps, nous ne saurions rompre un clou avec nos mains; mais si nous prenons un marteau, ou

une lime, ou des ciseaux, ou quelque autre tel instrument, et nous en servions en telle sorte que nous appliquions la force de notre main contre la partie du corps que nous voulons diviser, qui doit être plus petite que la partie de l'instrument que nous appliquons contre elle, nous pourrons venir à bout de la dureté de ce corps, bien qu'elle soit fort grande. »

Quelques esprits rebelles, après de telles explications, osaient conserver des doutes. Descartes les prenait en pitié : « Car, disait-il, encore que je ne fasse que proposer ce que je dis, sans le prouver, il est toutefois très facile de tirer des syllogismes de mes explications, par le moyen desquels les autres opinions touchant les mêmes matières seront si manifestement détruites, que si cependant quelques-uns les veulent défendre ils auront bien de la peine à répondre à ceux qui entendent mes principes, et peut-être même ne le pourront-ils faire sans s'exposer à la risée de ceux qui les écoutent. »

Je citerai un seul exemple. Descartes, en répondant à un contradicteur, écrit : « Onzièmement, enfin, s'il se persuade que je suppose témérairement et sans fondement que *les parties de l'eau sont un peu longues et faites comme des anguilles*, et choses semblables. Qu'il se ressouvienne de ce qui est mis en la page 76 du livre de la Méthode, et qu'il sache que, s'il veut prendre la peine de lire avec une attention suffisante tout ce que j'ai écrit dans les Météores et dans la Dioptrique, il y trouvera plus de six cents raisons d'où l'on peut former autant de syllogismes pour démontrer les mêmes choses en la manière qui suit. Si l'eau est plus fluide et qu'elle ne se gèle pas si facilement que l'huile, c'est une marque que celle-ci est composée de parties qui se joignent facilement l'une à l'autre, comme font les branches des arbres, et que celle-là est composée de parties plus glissantes, telles que sont celles qui ont des figures d'anguilles ; or est-il qu'on trouve par expérience que l'eau est plus fluide que l'huile et qu'elle ne gèle pas aussi facilement : donc c'est une marque que l'huile est composée de parties qui se joignent facilement l'une à l'autre, et que l'eau est composée de parties plus glissantes, comme sont celles qui ont des figures d'anguilles. »

Pour ceux qu'un tel argument laisserait indécis, Descartes en a six cents autres en réserve. Il en cite quelques-uns : « De même, s'il est vrai que les linges trempés dans de l'eau se sèchent plus facilement que ceux qu'on a trempés dans de l'huile, c'est une marque que les parties de l'eau ont des figures semblables à celles des anguilles, qui peuvent facilement sortir par les pores du linge, et que les parties de l'huile ont des figures semblables à celles des branches d'arbre, qui s'embarrassent da-

vantage dans ces pores; or est-il que l'expérience fait voir que cela est vrai; donc, etc. »

Au sceptique obstiné qui ne serait pas convaincu, Descartes propose un troisième argument :

« De même, si l'eau est plus pesante que l'huile, c'est une marque que les parties de l'huile sont comme les branches d'arbre et que, par conséquent, elles laissent plusieurs intervalles autour d'elles, et que les parties de l'eau sont comme des anguilles, et qu'ainsi elles sont contenues en un moindre espace; or est-il que l'expérience nous le fait connaître; donc, etc. »

Descartes ajoute : « Toutes lesquelles choses à la vérité étant considérées séparément ne sont que probables et ne portent pas une entière conviction, mais étant considérées toutes ensemble ont la force d'une véritable démonstration. Mais si j'eusse voulu déduire toutes ces choses à la façon des dialecticiens, certainement j'aurais lassé la main des imprimeurs et fatigué les yeux par la grosseur du volume. »

Si l'on a pu croire que Galilée ignorait la méthode positive dont il a fait tant d'admirables applications, on peut affirmer que Descartes, s'il est vrai qu'il l'ait inventée, en a déduit, en mécanique et en physique, de bien singulières conséquences.

J. BERTRAND.

L'Esthétique d'Aristote et de ses successeurs, par Ch. Bénard, ancien professeur de philosophie dans les lycées de Paris et à l'Ecole normale supérieure. — Un volume in-8° de 368 pages. — Paris, Alphonse Picard, éditeur. — Félix Alcan, éditeur, 1889.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Les Stoïciens n'étaient pas restés étrangers aux recherches qui ont pour objet la nature du beau. Chrysippe avait écrit un traité spécial Περὶ τοῦ καλοῦ. D'autres avaient peut-être abordé la même question. Quel avait

[1] Voir les cahiers de février et mai 1893.

été le résultat principal de leurs études? Ils avaient identifié le beau et le bien; ils avaient fait de l'art non pas seulement l'associé, l'ami de la morale, mais son serviteur, plus exactement son esclave. Quelques rares passages, où il est dit que certains animaux ont reçu des ornements tout à fait inutiles, ne changent pas le caractère général de la théorie, qui demeure essentiellement éthique.

Les Épicuriens ont-ils posé le problème esthétique? Ont-ils aperçu, distingué, traité les problèmes particuliers qui y sont compris? M. Ch. Bénard a cru qu'il était de son sujet de s'en enquérir. L'entreprise est nouvelle; on la trouvera peut-être inattendue. Parmi les plus récents historiens de l'épicurisme, je n'en vois aucun qui en ait eu la pensée. Lange, dans son *Histoire du matérialisme*, où il se montre si souvent favorable à Épicure, ne dit mot d'une esthétique de la doctrine. Un jeune penseur, qu'une mort prématurée a récemment frappé, et qui, dans un livre remarquable sur la *Morale d'Épicure*, pousse très loin l'admiration, aurait certainement mis en évidence et admiré l'esthétique du système, s'il l'avait rencontrée; d'autant plus qu'il a fait lui-même œuvre d'esthéticien distingué et qu'il a incliné parfois dans un sens épicurien. Ce qui n'avait pas été constaté par Guyau, Ludovic Carrau, son concurrent sur la question de la morale utilitaire, couronné avec lui, et bientôt après enlevé comme lui, ne s'en est pas douté davantage. Quoique M. Alfred Fouillée soit toujours très attentif à ce que ses prédécesseurs peuvent avoir esquissé ou méconnu ou mal compris, son *Histoire de la philosophie* ne dit rien d'une esthétique épicurienne. MM. Paul Janet et Gabriel Séailles ont écrit ensemble une *Histoire* très complète, quoique très concise, où ils exposent non plus, selon la coutume, les systèmes d'après l'ordre de succession, mais les solutions données à chaque question considérée à part, et servant comme de point central autour duquel se groupent les philosophes de tous les temps qui ont agité le problème. Sur l'esthétique d'Épicure et de ses disciples, le livre est muet. Les littérateurs philosophes ou amis de la philosophie ont-ils été mieux informés; ont ils eu la vue plus perçante? Je viens de relire avec autant de plaisir que de soin les leçons de M. Patin, puis les pages de M. C. Martha sur Lucrèce et sur son maître; même silence.

Ce silence, M. Ch. Bénard le connaît. Il ne connaît pas moins les textes de Cicéron, de Diogène Laërte, de Plutarque, textes qui nous renseignent si nettement en ce qui touche les penchants aussi peu esthétiques qu'il est possible d'Épicure et de son école. Reproduisons et complétons ces textes; nous dirons ensuite comment et pourquoi ils n'ont pas arrêté M. Ch. Bénard dans l'accomplissement de son dessein.

La fécondité d'Épicure a été prodigieuse. Il avait composé plus de trois cents volumes. Diogène Laërte donne une liste de ceux qu'il juge les plus remarquables. Parmi ceux-ci, un seul se rattachait aux arts : il était intitulé : *De la Musique*. Le philosophe avait-il traité de cet art en partisan ou en adversaire? Nous verrons plus loin qu'il n'en faisait aucun cas. Lange déplore la perte des ouvrages d'Épicure autres que son testament, ses trois lettres authentiques et ses *Maximes cardinales*, que nous possédons. Il déclare que ces écrits perdus devaient certainement contenir des trésors[1]. Contenaient-ils l'éloge des lettres, de la poésie, des arts, des sciences? Il est impossible de le croire en présence des nombreux fragments empruntés aux ouvrages perdus, au moins à quelques-uns, et qui disent précisément le contraire.

A la fin du premier livre de son traité *De Finibus bonorum et malorum*, chapitre XXI, Cicéron parle d'Épicure en ces mots : « Il te semble peu érudit, pourquoi? Parce qu'il a professé qu'il n'y a qu'une seule érudition, celle qui nous aide à conquérir la vie heureuse. Comment emploierait-il son temps à étudier les poètes . . . , lui qui ne voit chez eux rien de vraiment utile et qui n'y trouve qu'un puéril amusement; ou bien, comment, à l'exemple de Platon, s'appliquerait-il à la musique, à la géométrie, à l'arithmétique, à l'astronomie, qui procédant de faux commencements ne peuvent être vraies et qui, fussent-elles vraies, ne nous aideraient en rien à vivre plus agréablement, c'est-à-dire à mieux vivre; comment enfin cultiverait-il ces arts, et abandonnerait-il l'art de vivre, lequel (selon lui) est si grand, si difficile et si uniquement utile? »

Sous ce titre : *Que l'on ne peut vivre agréablement en suivant la doctrine d'Épicure*, Plutarque a écrit un livre aussi riche en renseignements que celui où il a exposé les *Contradictions des Stoïciens*. Afin de démontrer que les Épicuriens se sont privés des satisfactions les plus hautes, des joies les plus pures et les plus durables, il y réunit leurs propres aveux au sujet des sciences, de la poésie et des arts. Ces aveux révèlent un singulier mépris des jouissances intellectuelles. Quel désir plus vif, cependant, quel plaisir plus grand que le désir et le plaisir de connaître? Plutarque se rappelle ici sans doute les paroles de Platon dans le *Théétète* et d'Aristote au premier livre de la *Métaphysique*. Il s'écrie : « Qui aimerait mieux passer la nuit avec la plus belle créature, que de veiller pour lire les pages consacrées à Panthée par Xénophon, ou à Timoclée par Aristobule, ou à Thébé par Théopompe? » — Mais les Épicuriens éloignent

[1] *Histoire du matérialisme*, trad. franç., t. I, p. 123.

l'âme de cette sorte de plaisir. Ils repoussent même la satisfaction que procure l'étude des mathématiques. L'attrait de l'histoire est simple et plein de douceur, mais celui que présentent la géométrie, l'astronomie, la musique a quelque chose de piquant, de varié : rien n'y manque de ce qui excite l'esprit. » Plutarque énumère ensuite ce qu'il nomme « les nombreuses et enivrantes délices » éprouvées par les savants et les artistes adonnés avec passion à leurs travaux. Tel le peintre Nicias qui, absorbé par la production de son œuvre, demandait souvent à ses domestiques : « Ai-je dîné? »

« Voilà pourtant, — continue un peu plus loin Plutarque, — les nombreuses et vives jouissances, jouissances en quelque sorte intarissables que les Épicuriens éloignent et détournent de leurs partisans et qu'ils ne leur permettent pas de goûter, exigeant au contraire qu'ils s'en éloignent à toutes voiles. C'est ainsi que Pythoclès est assailli de prières. Hommes et femmes le conjurent et le supplient, au nom d'Épicure, de ne pas chercher à acquérir ce qu'on appelle une éducation libérale, *ὅπως οὐ ζηλώσῃ τὴν ἐλευθέριον καλουμένην παιδείαν*. — Quant à l'histoire, pour ne pas parler des autres preuves de leur ignorance, je rapporterai seulement un passage tiré du livre de Métrodore *Sur les Poètes* . « Ne craignez pas, dit-il, de répéter que vous ignorez dans quel camp combattait Hector, que vous ne connaissez pas les premiers vers de l'Iliade, et encore moins ceux du milieu. Un pareil aveu ne doit pas vous embarrasser, *μὴ ταρβήσῃς* »[1].

Cicéron et Plutarque, il est vrai, sont des adversaires d'Épicure et de l'épicurisme. Diogène Laërte, au contraire, en est l'admirateur déclaré et, pour nous, le principal historien. Que nous apprend-il sur les goûts ou les aversions littéraires du chef et de la secte? Quels jugements en a-t-il portés? D'après lui, Épicure tenait tellement à la clarté que, dans son traité de *Rhétorique*, il ne recommande pas d'autre qualité. Voilà un traité qui ne devait pas être long. Diogène n'en dit rien de plus. Il note que, quant à la dialectique, les Épicuriens la rejettent comme inutile, parce qu'ils prétendent que la conformité du langage avec les choses suffit aux physiciens; sur quoi il n'exprime aucun avis personnel. Il nous fait connaître qu'Épicure, au-dessous du bonheur parfait, place un bonheur moins élevé qui admet divers degrés de jouissance. « Pour goûter ce bonheur de second ordre, le sage peut élever des statues, s'il en a : s'il n'en a pas, cela lui est égal (*ἀδιαφόρως ἕξειν*). Il est d'ailleurs le seul juge compétent en musique et en poésie. Il inspire des

[1] Trad. Bétolaud, t. IV, p. 560.

poèmes, mais il n'en fait pas. » — Il en inspirera un sans doute, et ce poème sera admirable. Nous chercherons tout à l'heure comment a eu lieu ce prodige. Constatons, en attendant, que ce sage, qui se passait si aisément de l'art, n'avait guère de quoi l'inspirer. Aussi bien ne demandait-il à la plupart de ses disciples qu'un seule étude, celle de la philosophie, disons mieux, de sa philosophie à lui, par lui consignée dans des abrégés qu'il exerçait ses adhérents à apprendre par cœur.

Pour n'omettre sur le point d'histoire qui nous occupe aucun texte de valeur, nous allons en citer un dernier qui est de Plutarque encore, à la vérité, mais qui a une importance particulière, d'abord parce qu'il est tiré mot à mot d'un ouvrage d'Epicure *Sur la Royauté*, et puis parce qu'il se rapporte expressément à ce que nous nommons aujourd'hui la philosophie et la critique en matière de littérature et d'art. Cette philosophie et cette critique, qui ne sont autre chose que l'esthétique actuelle, Épicure les répudie. « Sans doute, dit-il, le sage aime à voir les pompes et les spectacles publics. Il se plaît autant qu'un autre à entendre les concerts qui s'exécutent aux fêtes de Bacchus; mais pour les questions qui tiennent à la critique d'art, pour les recherches d'érudition, il ne les admet pas, même à table. Il y a plus. Si des rois aiment à s'instruire, le sage leur conseille de subir, dans leurs festins, des récits de batailles ou des bouffonneries de mauvais goût, plutôt que des discussions sur des points de musique et de poésie, ἤ λόγοις περὶ μουσικῶν καὶ ποιητικῶν προβλημάτων περαινομένους. Oui, voilà ce qu'Épicure a osé dire dans son livre *Sur la Royauté*[1]. »

Malgré des témoignages si nombreux, des déclarations si nettes, M. Ch. Bénard ne tient pas la cause pour entendue. « Notre dessein, dit-il, n'est pas de fabriquer à Épicure une esthétique qui n'est pas la sienne et qu'il n'a pas voulu faire, ce qui serait contre notre méthode. Mais, qu'il le veuille ou non, le philosophe auteur d'une grande doctrine et qui a exercé une telle influence n'a pu rester étranger aux questions traitées avant lui et autour de lui, comme celles du beau, de l'art et de la poésie, ne fut-ce que pour motiver l'opinion qu'il en avait et parce que la solution en est certainement contenue dans les principes qui sont la base de son système[2]. » En conséquence, afin de découvrir et de ramener à la lumière l'esthétique épicurienne, fille légitime du maître, notre historien emploie deux procédés. Le premier consiste à chercher

[1] Trad. Bétolaud, t. IV, p. 561. — [2] *L'Esthétique d'Aristote et de ses successeurs*, p. 188.

ce qu'eût répondu Épicure s'il eût été interrogé par un de ses disciples sur chacune des questions relatives au beau et aux arts; le second, à recueillir les contradictions qui ne sont pas rares dans le système et à les considérer comme des aveux d'autant plus précieux qu'ils sont involontaires.

En ce qui regarde la première méthode, nous pourrions tout de suite faire observer que, d'après les textes plus haut cités, si un disciple eût questionné le maître sur la poésie ou sur les arts, celui-ci eût répondu ce que nous venons de lire: « Le sage te conseille de ne pas discuter là dessus, même à table ». Et il eût ajouté: « Ainsi n'en parlons pas ». Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que M. Ch. Bénard tourne et retourne les phrases soit d'Épicure, soit de Lucrèce sur la perception, sans y surprendre de véritables affirmations au sujet de la connaissance et du sentiment du beau, si bien qu'il s'arrête court dans cette voie et dit: « Le système n'ayant rien ici de spécifique à nous offrir, nous passons outre. »

Et M. Ch. Bénard passe au désir, à la passion du beau. Sur le rang que leur accorde la doctrine, il estime qu'il peut, sans indiscrétion, s'adresser à Épicure lui-même et interpréter la classification que celui-ci a dressée des désirs. Voici, d'après Diogène Laërte, cet ingénieux tableau: « Parmi les désirs, les uns sont naturels et nécessaires; d'autres naturels, mais non nécessaires; d'autres enfin ne sont ni naturels ni nécessaires et ne tiennent qu'à de vaines opinions. Après avoir transcrit cette énumération, qu'il extrait des *Maximes cardinales*, Diogène Laërte l'explique. A la première classe, il rattache les désirs tels que la faim et la soif; à la seconde, les désirs tels que celui d'une nourriture délicate et somptueuse; enfin à la troisième tous les désirs frivoles, tels que le désir des couronnes et des statues. » De laquelle de ces trois classes sont les plaisirs du beau? Si Épicure ne le dit pas, M. Ch. Bénard trouve néanmoins sa pensée très claire, parce qu'elle se déduit et de la classification citée, et de ce que dira plus tard Lucrèce sur les arts destinés à charmer l'homme. Nous voudrions être frappé de cette clarté; nous n'y réussissons pas. D'abord, le texte de la classification ne présente aucune expression qui se rapporte au sentiment du beau. Le désir de posséder des couronnes ou des statues n'est ici que l'effet d'une vanité frivole et cette vanité n'est nullement, par elle-même, le sentiment des belles choses. De plus, il n'y a rien d'esthétique dans le goût d'une nourriture délicate et coûteuse. Enfin, et en remontant jusqu'au premier les degrés de la liste, le désir du beau n'est pas assimilable à la soif et à la faim. Donc le passage de Diogène Laërte n'est pas assez clair et ne nous donne pas ce que nous

demandons. Les beaux vers qui terminent le v[e] livre de Lucrèce nous instruisent-ils davantage? Afin de marquer les derniers progrès auxquels s'élève l'humanité dans sa marche ascendante, le poète énumère d'abord tous les arts utiles, puis les beaux-arts, ces délices de la vie, comme la poésie, la peinture, la sculpture, et il dit que tous sont nés du besoin en même temps que de l'expérience et de l'activité de l'esprit. J'admire ces vers puissants; j'y reconnais une forme magnifique, un tableau superbe qui saisit l'imagination; j'y remarque ce fait que les arts ont pour première origine un besoin, ce qui est la vérité même, et que l'expérience et l'esprit de l'homme développent ce besoin jusqu'à son plus haut point de pureté et de grandeur. Cependant, ce n'est qu'une série d'affirmations qui ne renferment sur le sentiment du beau pas plus d'analyse approfondie, pas plus de psychologie véritable que le fragment si connu des *Maximes cardinales*, et peut être moins encore. Plus d'une fois Lucrèce a fortifié et éclairci l'épicurisme; ici il n'a fait que l'embellir.

L'épicurisme est surtout une doctrine morale. La logique, la physique n'y sont que la préparation de la vie du sage, la double voie qui conduit au souverain bien. Ce bien est-il en même temps le beau moral? M. Ch. Bénard n'a pas besoin cette fois d'artifices de méthode pour arriver à une réponse incontestable. « Dans ce système, dit-il, le beau moral, au sens propre, n'existe pas et ne saurait exister. » Mais c'est là un paradoxe, répliquera-t-on peut-être. Comment une doctrine morale aussi célèbre, et telle qu'aucune autre n'a autant recommandé la vertu, aurait-elle méconnu la beauté morale? A cette manière de voir M. Ch. Bénard oppose une discussion serrée. Cette partie de son livre est très forte. Je vais la résumer brièvement, en ajoutant toutefois quelques preuves aux siennes.

Si le beau moral existe dans la doctrine d'Épicure, qu'est-il? Il ne peut être que le bien, quoique l'identification des deux termes, ou même leur union, ne soit pas exprimée. Mais le bien c'est le plaisir, le plaisir stable qui consiste essentiellement dans l'absence de la douleur physique et des inquiétudes de l'âme. Non que cela signifie que le plaisir qui constitue le bonheur soit l'insensibilité. Les meilleures interprétations récentes ont établi que l'absence de douleur physique, c'est, pour Épicure, le sentiment agréable qui a sa source dans le bien-être, dans l'équilibre de la santé; et que la sérénité de l'âme est, avec la délivrance de toute crainte, la jouissance du souvenir et celle de l'espérance. Afin de ne rien enlever aux mérites de cette théorie, je rappellerai deux passages que l'on omet souvent. A la fin de son testament, Épicure écrit qu'il jouit du plaisir que lui procure le souvenir de ses études et de ses découvertes.

Ailleurs, il recommande à un disciple de goûter les plaisirs de l'étude.

Ce n'est pas tout : le maître au moins, sinon l'ensemble de ses disciples, a fait de la vertu la condition nécessaire du plaisir suprême, du vrai bonheur. Il ne permet pas qu'on le calomnie en l'accusant d'avoir prêché la morale de la volupté. « Quand nous disons, écrit-il à Ménécée, que la fin de la vie est le plaisir, nous ne parlons pas des plaisirs du débauché, comme on le suppose quelquefois, faute de nous bien comprendre, ou par pure malveillance; par plaisir, nous entendons l'absence de toute douleur pour le corps, et de toute inquiétude pour l'âme. Ce ne sont point les longs festins, le vin, les jouissances amoureuses; ce n'est pas une table somptueuse, chargée de poissons et de mets de toute espèce qui procure le bonheur; mais c'est une raison saine, capable d'approfondir les causes qui, dans chaque circonstance, doivent déterminer notre choix et notre aversion... Il n'y a point de bonheur sans prudence; point d'honnêteté ni de justice sans bonheur. Les vertus sont inhérentes au bonheur, et le bonheur de son côté en est inséparable. En effet, où trouver sur la terre une félicité supérieure à celle de l'homme vertueux[1]? » Certes, si le temps n'avait épargné que ce passage des écrits d'Épicure, s'il nous était parvenu isolé de tout le reste, on serait autorisé à croire qu'entre sa morale et celle des Stoïciens la différence était nulle.

Pour quiconque lit tout ce que nous avons conservé du philosophe, et surtout ce que nous en apprend Diogène Laërte, cette confusion est impossible. Celui-ci, quelques pages après la reproduction de la lettre à Ménécée, écrit, sans se douter de la gravité de ces lignes : « Il enseigne encore que les vertus doivent être recherchées, non pour elles-mêmes, mais en vue du plaisir, semblables à la médecine que l'on n'invoque qu'en vue de la santé : *Διὰ δὲ τὴν ἡδονὴν καὶ τὰς ἀρετὰς δεῖν αἱρεῖσθαι, οὐ δι' αὑτάς· ὥσπερ τὴν ἰατρικὴν διὰ τὴν ὑγίειαν*[2]. » On ne saurait avouer plus franchement que la vertu n'est qu'un calcul de l'intérêt bien entendu. Où paraîtra donc le désintéressement? Sera-ce dans les dévouements de l'amitié? L'Epicurien dédaignera-t-il l'attachement de son semblable? Nullement : l'amitié est une chose trop utile pour qu'on la néglige. On aura donc des amis par intérêt. Cependant, pour subsister, l'amitié a besoin de désintéressement. Comment résoudre la difficulté? Eh bien, nous aimerons nos amis comme nous-mêmes, parce que sans cela nous ne pourrions conserver l'amitié qui nous est nécessaire. De la sorte, l'Épicurien se sert du désintéressement comme d'un moyen dont son in-

[1] Trad. Zévort, t. II, p. 301. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 303.

térêt a besoin et dont son bonheur est le but. Il est désintéressé par intérêt [1].

Reprenons maintenant toute cette théorie. Il faut y considérer, d'une part, le désir de la vertu et du bonheur, de l'autre, la vertu elle-même dans son rapport avec le bonheur. Le désir de la vertu et du bonheur est-il, selon cette doctrine, un beau sentiment? Non; un beau sentiment doit être désintéressé et avoir de la grandeur. Ici, c'est tout le contraire. Et la vertu épicurienne a-t-elle les caractères de la beauté? Les anciens Stoïciens, comme les modernes disciples de Kant, les lui refusent presque dans les mêmes termes. M. Ch. Bénard a cité quelques-unes des expressions les plus vives dont se sont servis Cicéron et Sénèque pour marquer le dégré d'abaissement auquel Épicure avait, sans s'en apercevoir, réduit la vertu. Au lieu de nous borner à des indications, reproduisons deux passages très curieux. Répondant à l'épicurien Torquatus, Cicéron lui dit: « Tu auras honte de tes opinions si tu te représentes le tableau que Cléanthe dépeignait simplement en paroles. Il ordonnait à ses auditeurs de se figurer par la pensée une peinture où la Volupté, richement vêtue et parée, était assise sur un trône royal, tandis que, auprès d'elle, se tenaient les vertus comme autant de petites servantes (*ut ancillulas*), qui n'avaient d'autre occupation, d'autre office que de servir la Volupté et de l'avertir adroitement (autant que cela pouvait être exprimé en peinture) de se garder de toute imprudence qui blesserait l'opinion et de toute action qui serait suivie de quelque douleur. » « Nous autres vertus, disaient-elles, nous sommes nées pour te servir; nous n'avons pas d'autre fonction [2]. » Sénèque, avec autant de raison, n'a pas moins d'esprit que Cléanthe qui est cité dans le *De Finibus*, et que Cicéron qui le cite. Il s'approprie la même idée et la présente à sa façon. « Si pourtant, dit-il, l'on tient à cette union (du plaisir et de la vertu).... pour aller à la vie heureuse, que la vertu marche devant... Mais la vertu, de toutes les choses la plus excellente, en faire la servante du plaisir (*voluptati tradere ancillam*), c'est d'un esprit qui ne conçoit rien de grand. Que la vertu soit la première, que ce soit elle qui porte l'étendard (*hæc ferat signa*), nous n'en aurons pas moins le plaisir; mais nous en serons les maîtres et les modérateurs [3]. » Cependant Sénèque n'a pas pour l'épicurisme la brève et absolue sévérité de M. Ch. Bénard. Il va jusqu'à accorder, en dépit des Stoïciens, que, pris en eux-mêmes, les préceptes d'Épicure sont saints et droits (*sancta et recta*). Toutefois,

[1] Guyau. *La morale d'Épicure*, 3e édition, p. 133. — [2] *De Finibus*, II, XXI, 69 — [3] *De Vita beata*, XIV.

il juge que son éloge du plaisir est pernicieux, parce que l'homme qui nomme plaisir une lâche oisiveté et les jouissances alternatives de la gourmandise et de la luxure cherche (chez Épicure) un bon garant pour une mauvaise cause[1]. Enfin, le plaisir que permet Épicure est petit et maigre. Et ainsi l'âme qui ne poursuit pas d'autre souverain bien que celui-là manque de liberté, d'harmonie, de beauté, de grandeur[2].

Elle manque de toutes ces qualités comme l'égoïsme auquel elle se réduit. M. Ch. Bénard a donc raison de refuser à la doctrine la grandeur, l'éclat, le prestige de la beauté morale telle que l'avaient conçue Platon, Aristote et même les Stoïciens. Est-il autant dans la vérité lorsqu'il soutient que, dominé par l'esprit du système, Lucrèce lui-même descend au niveau des sentiments vulgaires? Il en donne pour exemple le *suave mari magno* et tous les vers du début si justement admiré du second livre. « Le vrai spectateur, celui qui est capable d'éprouver le plaisir du beau, est-ce bien celui qui, en sécurité, contemple du rivage, *e terra*, le danger d'autrui, *alterius laborem?* » Non, répond notre auteur; le spectateur dont parle Lucrèce n'est pas « assez oublieux de lui-même; il n'est pas assez exempt de cet égoïsme qui répugne à la nature du beau[3] ». Longtemps à l'avance, M. C. Martha, défendant la sensibilité de Lucrèce contre d'autres adversaires, avait, du même coup, combattu le jugement de M. Ch. Bénard en ces termes. « On s'est même appuyé, quelquefois sur ce début du deuxième livre pour soutenir que Lucrèce est un esprit froid, égoïste, impassible. Rien de moins juste... Ces images ne sont pas des fantaisies de poète, elles mettent en lumière le principe fondamental de la doctrine. L'espèce de bonheur que décrit ici Lucrèce est en effet le bien le plus précieux que promît la morale d'Épicure. » Et plus loin, M. Martha aime à constater que la pitié est souvent le charme du poème et « que de toutes parts s'échappe souvent, malgré le poète et comme à son insu, le flot contenu de son universelle sympathie[4] ».

Je crois qu'entre ces deux jugements, il y a un moyen terme. Il faut prier M. Ch. Bénard de remarquer que, dans les vers dont il s'agit, l'égoïsme de Lucrèce n'est ni cruel, ni brutal; son spectateur ne se réjouit pas du mal d'autrui; la déclaration en est formelle:

Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas...

Mais nous ferons observer à M. C. Martha que si le sentiment du

(1) *De Vita beata*, XIII. — (2) *Ibid.*, IX. — (3) *L'Esthétique d'Aristote, etc.*, p. 206-207. — (4) *Le Poème de Lucrèce*, p. 211 et 212.

spectateur dépeint par Lucrèce n'est pas malveillant, il n'est pas non plus assez compatissant. Il manque trop de sympathie, de pitié, par conséquent de beauté morale. Que la sympathie et la pitié brillent davantage dans beaucoup d'autres endroits du poème, nous le savons. Alors l'âme de Lucrèce dépasse et relève la doctrine dont elle fait perdre de vue l'égoïsme étroit et sec. Ici, au contraire, l'égoïsme épicurien paraît, avec sa nature propre, exempt sans doute d'antipathie et de haine, mais en même temps trop économe de bonté active et d'émotion généreuse.

Pour se persuader qu'Épicure avait un profond sentiment du beau, que ses ouvrages perdus contenaient, en dépit de tant de témoignages contraires, une esthétique qu'il a communiquée à son enthousiaste disciple, s'appuiera-t-on sur l'admirable invocation à Vénus par laquelle s'ouvre le poème? Cette prière ardente à la déesse de l'amour et de la vie est-elle donc conforme à la doctrine; n'en est-elle que l'expression symbolique et poétique; ou plutôt n'en est-elle pas une contradiction? M. Ch. Bénard rappelle justement que la formation des êtres selon Épicure n'est pas l'œuvre d'un principe unique de vie, mais bien l'effet de la rencontre mécanique et fortuite des atomes tombant dans le vide. Lucrèce invoque donc une puissance génératrice tout à fait en contradiction avec l'atomisme. A l'argument de M. Ch. Bénard, il faut joindre celui-ci qui n'est pas moins fort. Épicure admet des dieux, mais qui ne s'occupent pas du monde. Ils n'ont aucun des caractères d'une providence. Ils ne font rien. Il n'y a rien à leur demander; il est inutile et absurde de les prier. Or voilà que Lucrèce chante en vers magnifiques une déesse qui est la cause de la vie pour tout ce qui existe et de la beauté pour tout ce qui est beau; et il la prie, il la supplie de l'inspirer, de donner la beauté à son poème, de protéger son ami Memmius, enfin d'enchaîner dans les liens de l'amour Mars, le dieu de la guerre, et d'assurer ainsi la paix aux Romains. Le démenti à la théorie religieuse d'Epicure ne saurait être plus formel.

Lange se trompe donc en niant qu'il y ait là contradiction[1]. M. C. Martha, interprète si pénétrant du génie de Lucrèce, me semble pourtant dans l'erreur, à la page où il soutient que la Vénus de Lucrèce représente un dogme fondamental de la philosophie épicurienne[2]. Toutefois, cela dit, et la contradiction dûment montrée, l'invocation est d'une éclatante beauté. Qu'en la composant, Lucrèce se soit souvenu que d'anciens philosophes grecs s'étaient exprimés en vers et qu'ils avaient divinisé les puissances du monde; qu'il ait cédé au besoin de glorifier

[1] *Hist. du matérialisme*, I, p. 125. — [2] *Le Poème de Lucrèce*. p. 70.

la déesse romaine, et qu'il l'ait à dessein confondue avec la Vénus universelle, son infidélité à la doctrine de son maître n'en est que plus évidente. Heureuse infidélité, sans doute, qui introduit la beauté dans un système où elle n'abonde pas, et qui démontre qu'ici Lucrèce n'a eu d'autre inspirateur que lui-même!

C'est à lui, non à son maître, ni aux dogmes de son maître qu'il convient de reporter la grandeur, l'éclat, le charme du *De Natura rerum*. M. Patin a clairement vu et noté les raisons qui ont guidé le poète : « Lucrèce sait bien qu'il se fait l'interprète d'une doctrine souvent obscure; il promet de l'éclaircir, de la rendre facile et agréable. En poète justement préoccupé du succès littéraire et de ces agréments de la forme qui l'assurent, il appelle d'abord la beauté sur son œuvre [1]. » Mais la déesse qui l'entend et l'exauce, c'est son propre génie. Quoiqu'il divinise Épicure, ce n'est pas à ce dieu qu'il s'adresse, parce que ce dieu serait resté sourd. Et voilà comment M. Patin a pu écrire encore : « Il n'y a rien dans la poésie latine, et même on peut le dire dans la poésie de tous les temps, de plus beau que ce morceau (de l'invocation) [2]. » M. C. Martha, si désireux de rattacher Lucrèce à Épicure, si habile à retrouver le lien qui les unit, excelle aussi à faire ressortir les différences qui les séparent, dès qu'il s'agit de poésie et non pas d'atomisme. « Chose digne de remarque! dit M. C. Martha, c'est le matérialisme, auquel on reproche justement de dessécher l'imagination, qui rencontre les couleurs les plus éclatantes (plus éclatantes que celles de l'hymne à Jupiter de Cléanthe), tant le génie de Lucrèce est au-dessus de sa doctrine [3]. » Il n'est pas moins au-dessus d'Épicure si l'on considère dans l'un et dans l'autre l'adversaire des superstitions funestes. Les vers dans lesquels Lucrèce peint avec une énergie sans pareille l'entreprise hardie d'Épicure sont-ils bien conformes à la vérité historique? « Le poète, demande M. C. Martha, n'a-t-il pas prêté à son maître la fureur dont il était lui-même animé? Ces cris belliqueux, cette marche impétueuse, cette ardeur guerrière, cette joie du triomphe, tous ces emportements nous représentent plutôt les sentiments habituels de Lucrèce. Le maître n'avait point cette allure de Titan révolté contre le ciel. On peut croire qu'il attaquait la superstition avec moins de furie, et qu'il avait marché à la conquête de la science avec une audace plus tranquille. On sait que... l'impiété d'Épicure était si débonnaire qu'elle ressemblait parfois à un culte épuré [4]. » Cette différence de sentiments, chez le maître et chez le disciple, ne tient peut-être

[1] *Essais de poésie latine*, I, p. 113. — [2] *Ibid.*, p. 115. — [3] *Le poème de Lucrèce*, p. 77. — [4] *Ibid.*, p. 85-86.

pas uniquement, mais bien sûr elle tient principalement à la différence de leur caractère et de leur génie. Il importe de le répéter : Lucrèce a, avant tout, un génie de poète. Ce poète observateur est frappé des manifestations diverses de la vie. « Il la décrit, dit M. Ch. Bénard, dans tous les règnes, à tous les degrés et sous toutes ses formes. Et alors, dans son enthousiasme, il la personnifie, il la divinise. Il le fait sans se demander si cela est bien d'accord avec le système qu'il expose et embellit de ses chants[1]. »

C'est pourquoi, alors même que le poème de Lucrèce présenterait quelques éléments épars d'une apparente théorie du beau et de l'art, on devrait se garder d'en induire qu'une pareille théorie, absente dans les écrits conservés d'Épicure, existait dans ceux que le temps a détruits. Mais, en aucun endroit, le *De Natura rerum* ne porte à croire, ni même à soupçonner que la composition, si forte et si brillante, en ait été gouvernée par un ensemble de principes raisonnés. Puisqu'il en est ainsi, M. Ch. Bénard aurait dû intituler autrement ce chapitre de son livre et annoncer hardiment qu'il n'y a eu d'esthétique ni chez Épicure ni chez les Épicuriens. C'est à cette conclusion, en effet, qu'aboutissent toutes ses recherches, et ce n'est pas celle-là que le savant historien nous avait fait espérer. Ce chapitre qui, en se déroulant, a tourné en quelque sorte sous sa main, n'en est pas moins intéressant, d'abord parce qu'il démontre que l'école en question demeura étrangère à la science du beau, et puis parce qu'il dévoile qu'à cet égard son impuissance était absolue.

Les parties de ce livre que nous avons examinées longuement et de près sont les plus nouvelles. Il y en a d'autres sur lesquelles nous aimerions à nous arrêter, s'il ne fallait se restreindre. Par exemple, l'esthétique de Cicéron appellerait notre attention; elle méritait le soin qu'a mis M. Ch. Bénard à la constituer. Pourquoi, cependant, puisqu'il s'est proposé de passer en revue les successeurs d'Aristote, n'a-t-il pas pensé à comparer la *Rhétorique* du philosophe grec et les traités où Cicéron trace les caractères de l'orateur et pose les règles de l'éloquence? Dire en quelques lignes que par là Cicéron se rattache au fondateur de l'Académie et à celui du Lycée, c'est trop bref. Dans les derniers chapitres, je signalerai, comme très analysé et parfois notablement approfondi, ce qui se rapporte aux spéculations sur le beau, de Plotin et de quelques Alexandrins.

L'impression que laisse ce livre, c'est qu'il est à la fois savant, riche

[1] *L'Esthétique d'Aristote, etc.*, p. 200.

en citations choisies, mais en même temps très touffu et souvent trop abrégé. On dirait l'œuvre d'un écrivain qui s'est hâté de peur de ne pouvoir finir. Malgré les années, l'auteur est pourtant une véritable merveille d'activité infatigable et de verte vigueur; et, à le voir, il lui eût été permis, semble-t-il, de prendre son temps. Quoi qu'il en soit, tel qu'il se présente, le livre sera utile. Chacun de ces chapitres fournit au lecteur le plan, les divisions, les matériaux, les points de vue d'une monographie déjà développée assurément, mais qui provoque, qui suggère d'autres développements. Il y a là des indications précieuses qui peut-être seront aperçues et suivies.

Ch. LÉVÊQUE.

Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by Alfred Morrison, compiled and annotated under the direction of A. W. Thibaudeau. — Vol. I, A-C. [London], printed for private circulation, 1883. In-fol., 267 pages. — Vol. II, D-J. 1885. In-fol., 361 p. — Vol. III, K-L. 1888. In-fol., 273 p. — Vol. IV, M. 1890. In-fol., 337 pages. — Vol. V, N-R. 1891. In-fol., 336 p. — Vol. VI, S-Z. 1892. In-fol., 442 p. — Avec 166 planches hors texte.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Quelque riche que soit la collection de M. Morrison en documents historiques proprement dits, elle offre encore plus de ressources pour l'étude de la vie, du caractère et du style des écrivains qui se sont fait un nom dans les annales littéraires de l'Europe moderne, surtout en France et dans la Grande-Bretagne. Il est bien peu de littérateurs qui n'y soient représentés par des morceaux dignes de fixer l'attention et qui ont été ou méritent d'être recueillis dans les éditions d'œuvres complètes ou choisies, telles qu'on les comprend aujourd'hui. On en jugera par des exemples qui seront pris en dehors du XIXe siècle et qui tous appartiennent à la France.

[1] Voir le cahier d'août 1893, p. 451.

Ici encore, je tâcherai de suivre l'ordre chronologique, en commençant par François Rabelais.

Rabelais (V, 212-214). — L'auteur de Gargantua et de Pantagruel est représenté dans la collection Morrison par deux pièces au sujet desquelles il faut entrer dans quelques détails.

La première, en tête de laquelle il se qualifie de cordelier (*Franciscus Rabelesus franciscanus*), est une lettre adressée à Guillaume Budé; elle est datée de Fontenai, le 4 mars. On peut supposer qu'elle a été écrite vers l'année 1520. Elle témoigne de la facilité avec laquelle Rabelais maniait la langue grecque et la langue latine, de l'admiration qu'il professait pour Budé et du prix qu'il attachait à entretenir une correspondance avec l'auteur du *De asse*. Cette lettre fut d'abord connue par l'édition que M. Scheler en donna en 1860 dans le *Bulletin du bibliophile belge*[1], au moment où un libraire de Londres venait de l'acheter de M. Heussner, libraire à Bruxelles. Celui-ci la tenait « d'un particulier du nord de l'Allemagne, qui l'avait reçue par héritage de son beau-père ». Elle passa, depuis, dans le cabinet de Benjamin Fillon, et une reproduction héliographique en fut insérée en 1879 par M. Étienne Charavay dans l'*Inventaire des autographes et documents historiques de M. Benjamin Fillon*[2]. L'auteur du Catalogue Morrison ne dit rien de l'origine de la pièce; il l'analyse en cinq lignes, et ajoute en note qu'elle passe pour la plus belle lettre connue de Rabelais. En regard de cette courte mention se trouve un magnifique fac-similé de la lettre, y compris l'adresse tracée sur la quatrième page. L'examen de cette reproduction, ou de celle que nous devons à M. Charavay, dissipera, j'en suis convaincu, les doutes qu'on avait pu avoir, au premier moment, sur l'authenticité de la pièce, doutes que M. Rathery a exprimés avec beaucoup de discrétion au cours d'une notice consacrée à Rabelais dans la *Biographie générale* de Didot[3], mais auxquels M. Marty-Laveaux n'a pas cru devoir s'arrêter quand il a compris la lettre à Guillaume Budé dans son édition des Œuvres de Rabelais[4]. Les cotes 224 et 225, qui ont été mises en tête des deux feuillets par une main du XVIe siècle, ou du commencement du XVIIe, nous font voir que la lettre a formé les feuillets 224 et 225 d'un volume qui a dû être dépecé depuis plus ou moins longtemps.

La seconde des lettres de Rabelais possédées par M. Morrison a un tout autre caractère. C'est une longue dépêche adressée de Rome le 28 janvier 1536 à Godefroi d'Estissac, évêque de Maillezais. Il importe

[1] Tome XVI, p. 173.
[2] Tome II, en regard de la page 14.
[3] Tome XLI, p. 390, note.
[4] Tome IV, p. 366.

de fixer la place qu'elle doit occuper dans l'ensemble des écrits de Rabelais, d'autant plus que la date proposée par l'auteur du Catalogue n'est point tout à fait exacte.

On sait depuis longtemps que Rabelais, attaché à l'ambassade du cardinal Jean du Bellay à Rome, entretint avec Godefroi d'Estissac, évêque de Maillezais, une correspondance, généralement connue par l'édition de seize lettres que Louis de Sainte-Marthe fit paraître à Paris en 1651 sous le titre de *Les Epistres de maistre François Rabelais, docteur en médecine, escrites pendant son voyage d'Italie*[1]. Cette édition est de nature à induire en erreur. Les seize épitres dont elle se compose représentent en réalité trois lettres, que l'éditeur, sans avertir de la liberté qu'il prenait, a coupées d'une façon arbitraire, pour en rendre la lecture plus facile[2]. La forme première des lettres nous a été conservée par une copie manuscrite que Pierre Du Puy a insérée en 1644 dans le volume 606 de sa collection (fol. 63-80) et en tête de laquelle il a mis ce titre : « Trois lettres de M. François Rabelais, transcriptes sur les originaux, escrites de Rome, 1536 ». La première lettre est datée du 30 décembre sans indication de millésime; les deux autres, du 28 janvier 1536 et du 15 février 1536. Il est certain qu'elles sont du 30 décembre 1535[3], du 28 janvier et du 15 février 1536, suivant notre manière de compter; il y est, en effet, question du séjour de Charles-Quint à Naples et des préparatifs faits pour recevoir l'Empereur à Rome. C'est la deuxième lettre, celle du 28 janvier 1536, qui figure dans la collection de M. Morrison, après avoir appartenu à Benjamin Fillon[4]; l'auteur du Catalogue Morrison l'attribue au 28 janvier 1537; il a supposé, mais à tort, que Rabelais ne commençait pas l'année au 1er janvier. On regrettera qu'un fac-similé photographique n'ait pas été joint au texte de la lettre; nous aurions eu là une pièce très curieuse à étudier pour trancher la question si controversée de l'écriture de Rabelais et de l'authenticité de plusieurs lettres de cet écrivain découvertes en 1839 et en 1846.

(1) In-8°. — Ce recueil a été réimprimé à Bruxelles, en 1712, par les soins de Denis Godefroi. Il a été compris dans beaucoup d'éditions des Œuvres de Rabelais.

(2) Les épitres I-VI correspondent à la première lettre; les épitres VII-IX à la deuxième; les épitres X-XVI à la troisième. — Le texte primitif, tel que nous l'avons dans le manuscrit de Du Puy, a été publié pour la première fois en 1873 par M. Marty-Laveaux, dans le tome III de son édition de Rabelais, p. 341, 352 et 358.

(3) Sur les erreurs auxquelles a donné lieu la date de cette lettre, voir une note judicieuse de M. Marty-Laveaux, *Œuvres de Rabelais*, t. IV, p. 390.

(4) *Inventaire des autographes et documents historiques de M. Benjamin Fillon*, t. II, p. 14, n° 867.

Amyot (I, 18). — Une lettre de Jacques Amyot, adressée le 12 septembre 1577 à Pontus de Tyard, nous offre un touchant tableau des espérances que le caractère du roi Henri III inspirait à l'évêque d'Auxerre, et de la tristesse dans laquelle le plongeaient les troubles du royaume. J'aurais reproduit cette page, bien digne du traducteur de Plutarque, si M. Abel Jeandet [1] ne l'avait pas déjà fait connaître en France.

Brantome (I, 114). — Une page de cet incomparable conteur, relative à « la brave race des Vitelli », forme la planche 20 du tome Ier du Catalogue. C'est exactement le passage qui se lit dans l'édition de la Société de l'histoire de France, au tome II, p. 188.

Le président de Thou (VI, 247-249). — Un autre historien, dont le caractère contraste singulièrement avec celui de Brantome, l'illustre Jacques-Auguste de Thou, est représenté par quatre lettres, toutes en français, toutes absentes du recueil que M. Paulin Paris a publié en 1877 pour la Société des bibliophiles français. La première, écrite de Paris, le 26 mai 1596, est adressée à Du Plessis Mornay et témoigne des sentiments patriotiques qui animaient les deux correspondants, à une époque où Henri IV n'avait pas encore réussi à pacifier complètement le royaume :

Je suis encore parisien, encores que m'aiés pensé long temps vénécien. Or, aiant trouvé ceste comodité de Monsieur de Hervé, present porteur, je n'ai voulu faillir vous faire ce mot, pour renouveler la mémoire de nostre amitié, et vous prier me vouloir conserver tousjours en vos bonnes grâces.

Nous somes combatus ici par le dehors des appréhensions continuelles du succès de la frontière. Enfin, nous somes entrés dans La Fère, à la prise de laquelle nous avons plus évité à perdre que nous n'avons gagné, veu le temps, les grands deniers consomés en ce siège et ce que nous avons perdu cependant, et sommes sur le point de perdre; qui importe extrêmement, non seulement pour la réputation, mais aussi pour l'effect. Toutesfois, je crains fort qu'à cause des partis [2] qui se forment ici, l'on n'appréhende tant ce dernier comme l'on deveroit. Voilà quand au dehors.

Au dedans, nous somes en crainte de nouvelles factions, lesquelles vous pouvés voir du lieu où vous estes, et en entenderés encores les particularités par Monsieur de Hervé. Il ne faut pour cela laisser de bien faire. Pour ce qui dependera de nous, je vous peus asseurer qu'il ne se fera rien ici qui puisse ou doive altérer les espoirs de ceus qui sont en deffiance. En particulier, je désire que vous m'honoriés de vostre amitié, et croiés que je suis, etc.

Les trois autres lettres, écrites à Isaac Casaubon, le 20 janvier 1611,

[1] *Étude sur le XVIe siècle. France et Bourgogne. Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, depuis évêque de Chalon.* (Paris, 1860; in-8°), p. 174. — M. Jeandet possédait l'original de cette lettre d'Amyot quand il l'a publiée.

[2] J'ai cru pouvoir substituer *partis* au mot *pertes* qui se lit dans le Catalogue.

et à Pierre Du Puy, le 13 octobre et le 4 décembre 1615, renferment aussi des allusions aux événements politiques; mais elles ont principalement trait à des sujets littéraires qui préoccupaient à un si haut degré le président Jacques-Auguste de Thou: désir de garder Casaubon à la Bibliothèque du roi, malgré le départ de cet illustre savant pour l'Angleterre; mesures à prendre pour recouvrer, compléter et relier des livres auxquels il portait un intérêt particulier; démarches à faire pour préparer avec tout le soin désirable l'édition des œuvres du théologien flamand George Cassandre, que Jean de Cordes fit paraître en 1616; souci de la gloire de Joseph Scaliger, auquel un éclatant hommage est rendu dans les termes suivants :

Je verrai volontiers les epistres de Baudius et les poèmes de Monsieur de la Scala. Faictes m'en mettre à part un exemplaire bien net; et priés Monsieur Rigaut de transcrire bien proprement les CCCCXCIII qui defaillent au Publius Syrus. Je désire que nostre escholier[1], avec le temps, se le rende familier; Dieu lui en face la grâce!

Ces Messieurs nous ont envoié l'édition du livre *De re numaria* [de M. de la Scala]. C'est tout un pourveu que nous l'aions. Mais qu'est-il des Lois attiques ? Mandés-moi ce que vous en sçavés. Il faut travailler à ramasser toutes les épistres, et en faire avec jugement un beau volume. En servant à la gloire d'un si grand homme, nous servons au public. J'ai veu à Périgueux ceus qui ne favorisent guères à sa mémoire contraints de confesser, me monstrant son Eusèbe, qu'ils ont en leur bibliothèque, qu'il n'y eut jamais un si grand homme pour l'antiquité et bonnes lettres.

Le maréchal DE BASSOMPIERRE (I, 52). — Nous ne quittons pas le champ de la littérature historique en plaçant ici le nom du maréchal de Bassompierre, dont M. Morrison nous présente deux lettres, l'une au cardinal de Richelieu (9 juin 1632), l'autre au cardinal Mazarin (7 février 1643). La première confirme ce que nous savions des flatteries par lesquelles il essaya vainement de fléchir la rigueur du tout-puissant ministre de Louis XIII, qui l'avait fait enfermer à la Bastille en 1631. La seconde laisse entrevoir les dispositions favorables de Mazarin pour un illustre et malheureux courtisan qui, sorti de prison au mois de janvier 1643 et provisoirement éloigné de Paris, devait peu de mois après reparaître à la cour avec un certain éclat. La lettre du 3 février 1643 est une page qui peut se joindre aux Mémoires du maréchal, si soigneusement publiés par le marquis de Chantérac pour la Société de l'histoire de France :

Monseigneur,

Sy mon exil n'avoit esté adjousté à douse années de précédente prison, son peu

[1] Sans doute François-Auguste de Thou, fils de Jacques-Auguste, alors âgé d'une dizaine d'années.

de durée ne me donneroit pas lieu de m'en plaindre, ny ma discrétion d'importuner sy promptement Vostre Éminence par mes très humbles prières d'en vouloir moyenner la fin; mais, comme je sçay asseurément qu'il m'a esté ordonné contre le sentiment de Vostre Éminence, et que son intention n'estoit point portée à surcharger mes longues souffrances de ce nouveau fardeau, je veux aussy espérer de sa bonté qu'elle aura un soin particulier d'en délivrer une personne quy se rendra digne de cette grâce par tous les très humbles services et respects quy luy pourront acquérir la qualité, Monseigneur, de son très humble et très obéissant serviteur.

Bassompierre.

Malherbe (IV, 116 et 117). — M. Morrison possède dans sa collection les originaux de trois lettres de Malherbe. Toutes les trois sont dans l'excellente édition dont M. Lalanne a enrichi la collection des *Grands écrivains de la France*, au tome III, p. 12, et au tome IV, p. 152 et 234. La première, en date du 9 novembre 1606, ayant été reproduite en héliogravure [1], on peut constater que le texte en est bien conforme à celui que M. Lalanne a établi d'après une copie. Il n'y a guère qu'une correction à introduire dans la version imprimée. Au début de la lettre, à l'endroit où la copie fournit la leçon *inopinément*, l'original porte le mot *inespérément*, écrit de la main même de Malherbe.

René Descartes (II, 31 et 32). — Le dossier consacré à Descartes se compose de quatre lettres, dont l'une, du 31 mars 1638, est connue par l'édition que Clerselier en a donnée en 1667 [2]. Les trois autres n'ont peut-être pas encore été signalées. Dans la première, adressée d'Amsterdam le 23 mai 1632 à M. de Willhelme, Descartes accuse réception d'une lettre de change et parle de la considération qu'il avait pour Huygens : « Je ne sçay, dit-il, que respondre à la courtoisie de Monsieur Huguens, sinon que je chéris l'honneur de sa connoissance comme l'une de mes meilleures fortunes. » Il est question des troubles de la ville d'Utrecht dans une lettre datée du Hoef le 17 octobre 1643 et dont le destinataire était M. de Pollot. La pièce la plus remarquable du dossier est probablement la lettre écrite le 12 novembre 1640 à un ami, auquel il soumettait ses « rêveries de métaphysique », terme qu'il emploie pour désigner les *Meditationes de prima philosophia*, dont la première édition devait paraître peu de mois plus tard [3].

[1] Planche 117.

[2] *Lettres de M. Descartes* (Paris, 1667, in-4°), t. III, p. 394.

[3] Il est question de la préparation de cet ouvrage dans les deux lettres que Descartes adressa au P. Mersenne le 30 septembre et le 3 décembre 1640 (éd. de Clerselier, t. II, p. 248, et t. III, p. 97). La date de la première de ces deux lettres, qui manque dans l'édition, nous est fournie par les notes de dom Poirier, qui avait vu l'original à la bibliothèque de l'Institut.

Monsieur,

Encore que la principale cause qui m'a fait vous importuner pour l'adresse de mes resveries de métaphysique est que j'ay recherché cete occasion pour les pouvoir soumettre à vostre censure et vous prier de m'en apprendre vostre jugement, si est-ce que, considérant les affaires infinies, qui, si elles ne sont suffisantes pour vous occuper, ne peuvent au moins manquer de vous interrompre, j'appréhende bien fort que vous ne prendrez guères de goust ny de plaisir à cete lecture, à cause que je ne me persuade pas qu'il soit possible d'y en prendre aucun, je dirois : si ce n'est qu'on employe des jours et des semaines entières à méditer sur les mesmes matières que j'ay traitées, si je ne craignois que cela vous en degoutast tout à fait; mais je diray : si ce n'est qu'on prene au moins la peine de lire tout d'une haleine les cinq premières méditations, avec ma response à la lettre qui est à la fin, et qu'on face un abrégé des principales conclusions, affin qu'on en puisse mieux remarquer la suite.

Je serois bien impudent de vous avertir de cela, si je le faisois comme pour vous donner quelque instruction que vous ne pourriez prendre aysément de vous mesme en parcourant cet escrit; mais pour ce que je ne le fais que pour vous espargner le tems et la peine que vous y employeriez, je m'assure que vous trouverés bon que je vous prie de ne point commencer à lire ces resveries que lorsqu'il vous plaira y perdre deux heures de suite sans estre diverti par personne. Et je seray toute ma vie, Monsieur, vostre très obéissant et très passionné serviteur.

Descartes.

12 novembre 1640.

Le P. Jacques Sirmond (VI, 137). — Une lettre du P. Sirmond, du 12 août 1632, nous révèle des particularités fort curieuses sur un grand ouvrage dont Peiresc avait conçu le plan [1], dont beaucoup de matériaux furent amassés du temps de Louis XIV par Roger de Gaignières et qui reste encore à faire après la publication, d'ailleurs très méritoire, des *Monuments de la monarchie françoise* par Bernard de Montfaucon. Je veux parler d'une iconographie des rois de France, d'après les monuments originaux.

Un graveur flamand, Jacques de Bié, avait formé, dans la première moitié du XVIIe siècle, le projet de réunir en un corps d'ouvrage les portraits des rois de France; malheureusement il était dépourvu du sens critique qu'il aurait fallu posséder à un haut degré pour donner à un tel recueil le cachet d'authenticité que l'érudition historique est en droit d'exiger. Peiresc ayant eu connaissance du projet de Jacques de Bié n'eut pas de peine à reconnaître les vices du plan adopté par l'artiste anver-

[1] Il semble que Peiresc avait commencé, dès l'année 1609, à faire graver des planches destinées à ce recueil. Dans un mémoire du 1er juin 1609, il parle des empreintes de sceaux qu'il voulait se procurer, « pour bien justifier, disait-il, les portraicts de cez princes que je faicts maintenant imprimer en taille douloe ». (Bibl. nat., ms. français 5171 des nouvelles acquisitions, fol. 708 v°.)

sois : avec cette largeur de vues, cette élévation d'esprit et cet absolu désintéressement dont il n'a cessé de donner des preuves dans sa trop courte carrière, il offrit une collaboration qui aurait transformé l'ouvrage et l'aurait mis au niveau de ce que la science archéologique pouvait alors produire de plus achevé. Les idées du savant antiquaire provençal sont ainsi exprimées dans une lettre adressée le 31 juillet 1632 à Pierre Du Puy :

. . . Je faicts response au bon homme Jacques de Bié, sur l'édition des portraicts au naturel de noz rois de France; et ne tiendra qu'à luy qu'il n'aye tout ce que j'en ay recueilly, ne pensant pas que d'aultres luy en puissent fournir d'assortiment comparable au mien; mais il fauldroit qu'on prist la peine de les venir desseigner devant moy; aultrement il seroit fort malaisé de rien faire qui vaille, à cause des advis que je puis donner au peintre pour suppléer aux manquements qui se trouvent souvent en telles pièces, et pour ne rien faire sans fondement de bonne authorité, et qui ne soit bien conforme aux divers usaiges, selon la diversité des siècles; car je ne voudrois poinct, s'il estoit possible, que des choses si fidelles et legitimes comme sont toutes celles que j'ay mises ensemble fussent meslées indifféremment avec celles que le dit de Bié a desja gravées, qui ne sont forgées que depuis hier, bien qu'elles ayent leur relation à d'aultres siècles plus anciens; et voudrois en toute façon une édition séparée de toute la suitte des portraicts de nos roys, selon que je les ay trouvez en lieux irréprochables, avec quelques unes des principalles médailles de leur temps, sauf par aprez, s'ils en veullent tirer quelques pièces, pour les mesler parmy les leurs, de le faire, si bon leur semble, pourveu que j'aye une édition à part, où il n'y ait rien de supposé et qui ne soit examiné et advoué pour légitime. Vous le pourrez envoyer quérir et luy rendre ma lettre chez vous, afin que vous voyez si j'ay raison ou si j'ay tort, pour me conformer à ce que vous trouverez bon en cela comme en toute aultre chose [1].

Tout cela est parfaitement d'accord avec ce que dit Sirmond dans une lettre écrite douze jours plus tard, lettre dont l'original appartient à M. Morrison et dont le destinataire, resté inconnu aux éditeurs du Catalogue, est à coup sûr Peiresc lui-même. On y voit jusqu'à quel point le savant jésuite considérait le concours de Peiresc comme indispensable au succès du recueil de Jacques de Bié, qui séjournait alors à Paris.

Quant au dessein de M. de Bié, je cognois qu'on vous escrit tout et quelques fois au delà. Le voyant en pensée de chercher des portraits de nos anciens roys, je luy dis que les vieux titres qui se trouvent dans les monastères ou autres églises anciennes lui en pourroient fournir, et sur ce il me pria de l'introduire dans Sainct-Germain des Prés, où l'ayant accompagné avec un peintre de ses amys, ils en co-

[1] *Lettres de Peiresc aux frères Du Puy*, édition Tamizey de Larroque, t. II, p. 320 et 321.

pièrent quelques uns de la deuxième et troisième race, et par cet essay firent monstre[1] de vouloir aller à Sainct-Denys, à Sainct-Maur et aultres lieux, pour en faire autant.

De moy il n'a reçu aulcun pourtrait que celuy de Charles le Gros qu'on avoit pris sur un titre de l'église de Langres. Aussi n'en ay-je pas, en ayant de vray bien veu et rencontré plusieurs en divers endroits, mais sans en prendre copie.

Entre les autres de Sainct-Germain, ils en copièrent un de Charlesmaigne, qui le représentoit fort jeune, comme en l'année 5 de son règne. D'où je pris occasion d'advertir Monsieur de Bié qu'il seroit bien en la recherche de ces portraicts de ne se pas contenter d'un seul de quelque roy, mais de remarquer toutes les diversités qui se rencontreront[2] en divers aages. Ce qu'il aggréa, comme aussy l'advis que je luy donnay, que vous seul pourriés fournir plus que tout le reste des cabinets de France. Et pour vous en dire mon sentiment sans feintise, n'ignorant pas une partie de ce que vous avés, car du tout il ne me seroit pas possible, je croiray que l'honneur de cette entreprise vous devroit appartenir, et que, s'il vous plaisoit de vous servir de sa main en cet ouvrage, vous le rendriés très accomply et obligeriés grandement la France. Ne me demandés donques pas le bordereau de ce que je puis luy fournir, d'aultant que, comme je vous ay dit, je ne luy ay fourny qu'un seul, encore n'oserois-je pas dire qu'il fust bien représenté. Toute ma science se termine à dire que j'en ay veu çà et là, et que vous seul en avés pour tous.

Il ne fut point donné suite aux ouvertures de Peiresc; Jacques de Bié ne tint point compte des conseils du P. Sirmond, et le volume in-folio qu'il fit paraître en 1636 sous le titre de *Les vrais portraits des rois de France* n'a point de valeur scientifique.

Théophraste RENAUDOT (V, 247). — Le fondateur du journalisme en France, à la mémoire duquel de grands honneurs viennent d'être rendus, Théophraste Renaudot est représenté dans la galerie de M. Morrison par une pièce très caractéristique, puisqu'il y est question à la fois et de la fondation des monts-de-piété en France et de l'intervention des collaborateurs du cardinal Mazarin, dans la rédaction de la *Gazette de France*. Voici ce que Renaudot écrivait à Hugues de Lionne le 4 octobre 1645 :

L'absence du sieur Hugot, [qui] s'en [est] retourné pour affaires pressantes, me rend, malgré moy, coupable du larcin que je fais au public, luy dérobant le moment que vous employerez à la lecture de celle-cy, et à me faire, s'il vous plaît, sçavoir la volonté de Son Éminence sur la comprotection qui luy est offerte des Montz de Piété de ce royaume, avec Son Altesse Royale et Monseigneur le Prince de Condé.

Je vous prie aussi très humblement, Monsieur, me faire savoir en quels termes on désire que je parle de la prestation de serment de monseigneur l'archevesque

[1] L'édition porte *firent monstrer*. — [2] Je crois pouvoir substituer cette leçon à la leçon *rencontrèrent*, adoptée par les éditeurs.

d'Aix[1] entre les mains du Roy, et s'il y a quelqu'autre chose que je doive employer en ma gazette, à laquelle je commenceray demain matin de travailler, Dieu aydant...

Claude DE SAUMAISE (VI, 77-79). — M. Morrison s'est procuré deux lettres du grand philologue Saumaise : l'une, adressée le 28 septembre 1645 à Huygens, explique dans quelles circonstances venait de s'achever la publication du traité *De Primatu papæ;* l'autre, dépourvue de date, est en réalité une longue et savante dissertation sur les fragments des Églogues de Constantin Porphyrogénète que Henri de Valois venait de faire paraître, en 1634, d'après le fameux manuscrit de Peiresc, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Tours. Les rédacteurs du Catalogue n'ont pas reconnu quel était le destinataire de la lettre de Saumaise; mais on peut affirmer que c'était l'un des frères Du Puy. La lettre dont il s'agit est, en effet, celle dont Peiresc eut communication en 1634[2] et dont il songeait à se servir pour montrer à son ami, Henri de Valois, qu'il n'était pas infaillible, et qu'il lui convenait d'être indulgent pour les fautes d'autrui. Peiresc s'exprime ainsi à ce sujet dans la lettre qu'il adressa le 17 octobre 1634 à Jacques Du Puy :

Je ne pourray pas vous renvoyer la lettre de M. de Saulmaise, qui mérite bien d'estre transcritte, et correctement, tout à loisir, mais je n'ay garde de m'en vanter ne d'en faire de monstre, puisque vous ne trouvez pas bon que nous en fassions rien sçavoir à M. Valloys, de peur que le vent n'en peusse arriver jusques à luy de quelque costé. Il importeroit pourtant bien qu'il en peusse voir quelque chosette, c'est-à-dire les équivoques principales, sans aulcuns termes subjects à sinistre interprétation, néantmoings à celle fin de luy faire voir comme dans un miroir, qu'il n'est pas si exempt de reproche comme il présuppose, et que cela luy servisse à l'advenir[3].

LA ROCHEFOUCAULD (III, 81). — Le Catalogue de M. Morrison mentionne deux lettres de l'auteur des *Maximes*, toutes deux adressées au cardinal Mazarin, le 1er septembre et le 2 octobre 1648. Elles ont pris place dans l'édition des Grands écrivains de la France[4], où nous voyons que les originaux avaient figuré dans le cabinet de M. Feuillet de Conches.

Les deux CORNEILLE (I, 243). — Le dossier des Corneille consiste en deux pièces. La première est un billet adressé par Pierre Corneille à Pellisson, pour accompagner six vers qu'avait demandés « Monseigneur

[1] Michel Mazarin, frère du cardinal Mazarin.

[2] M. Tamizey de Larroque a exprimé le regret de n'avoir pu retrouver le texte de cette lettre importante : *Lettres de Peiresc aux frères Du Puy*, t. III, p. 188, note 2.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 188.

[4] *Œuvres de La Rochefoucauld*, t. III, p. 27 et 32.

le Procureur Général », et non pas « Monseigneur le Surintendant », comme on l'a imprimé dans l'édition des Grands écrivains de la France [1].

La seconde est une lettre du 13 septembre 1702, dans laquelle Thomas Corneille explique comment, l'éditeur d'une traduction des *Fables* d'Ésope par l'abbé de Bellegarde lui ayant demandé « des quadrains pour mettre à la fin de chaque fable », il avait été amené à relire les épreuves du livre, sans avoir jamais eu la prétention de corriger le style du traducteur. C'est seulement d'après cette lettre que nous pouvons attribuer à Thomas Corneille environ 600 vers, dont aucun des anciens bibliographes ne lui a fait honneur et qui sont noyés dans la prose de l'abbé de Bellegarde, sans que rien y rappelle le nom de l'auteur. Cette particularité n'a d'ailleurs pas échappé à M. Louis Passy, qui avait vu la lettre du 13 septembre 1702 chez M. Chambry et qui en avait inséré le texte dans un mémoire couronné en 1852 par l'Académie de Rouen et malheureusement resté inédit. La lettre elle-même a été récemment publiée dans une thèse soutenue par M. Gustave Reynier [2] devant la faculté des lettres de Paris.

Jean Racine (V, 219-221). Le dossier du grand Racine est encore mieux fourni que celui des Corneille; mais il doit donner lieu à une observation critique. Des quatre lettres qu'il renferme, deux sont adressées à Mlle Rivière, sœur du poète, dont le mari venait de perdre une charge de grènetier; Racine y parle des démarches faites ou à faire pour obtenir la réintégration de son beau-frère. Ces deux lettres, qui étaient restées inédites, se combinent avec celle que M. Mesnard [3] a publiée sous la date du 27 février 1685, et font voir avec quelle sollicitude Racine se préoccupait des intérêts de sa famille.

La troisième pièce du dossier est un morceau de la correspondance que Racine entretint avec Boileau pendant les campagnes de Louis XIV en Flandre. Il y est surtout question des incidents du siège de Mons, pendant les trois premiers jours du mois d'avril 1691. C'est la lettre qui forme le n° 88 du recueil de M. Mesnard [4]. Mais l'original de cette lettre, daté du 3 avril [1691], est à la Bibliothèque nationale, aux folios 89-91 du ms. français 12886. L'exemplaire possédé par M. Morrison doit être une copie fabriquée par un adroit faussaire. La copie ne diffère guère de l'original que par l'addition d'une formule finale : « Je suis entièrement à vous », et de la signature : Racine.

[1] *Œuvres de P. Corneille* (Paris, 1862), t. X, p. 477.

[2] *Thomas Corneille, sa vie et son théâtre* (Paris, 1892; in-8°), p. 346.

[3] *Œuvres de Jean Racine*, t. VI, p. 527.

[4] *Ibid.*, t. VII, p. 15.

L'auteur des faux de ce genre, comme l'ont déjà fait remarquer MM. Bordier et Lalanne[1], s'imaginait que ses produits s'écouleraient plus avantageusement s'ils se présentaient avec un mot de politesse et une signature, qui font défaut sur les originaux de la correspondance intime de Racine avec ses meilleurs amis et avec les membres de sa famille. Il semble même que Racine ait érigé en principe l'omission de la formule et de la signature, puisque le 4 octobre 1692 il adressait cette recommandation à son fils : « Quand vous m'escrirez, vous pouvez vous dispenser de toutes ces cérémonies de *Vostre très humble serviteur*. Je connois mesme assez votre escriture sans que vous soiez obligé de mettre vostre nom[2] ».

Je tiens donc pour faux l'exemplaire de la lettre du 3 avril 1691 qui est passé dans le cabinet de M. Morrison, et je suis porté à croire qu'il a été fabriqué pendant l'été de l'année 1844. Cette année, M. Feuillet de Conches a gardé par devers lui, du 7 juillet au 4 octobre, l'original de la lettre du 3 avril 1691, qu'il s'était fait prêter par un conservateur de la Bibliothèque royale.

La présence des mots *Adieu. A demain*, et de la signature Racine, au bas d'une lettre que Racine aurait adressée à sa femme le 16 mai 1692 et que M. Morrison a recueillie dans les débris du cabinet de Benjamin Fillon[3] (elle avait précédemment appartenu à M. Feuillet de Conches) doit aussi éveiller des soupçons. Sans avoir connu cette particularité, M. Mesnard[4] avait rejeté la lettre dont il s'agit, lettre qu'il avait d'ailleurs imparfaitement connue d'après une édition fautive d'Aimé Martin et d'après l'article 764 d'un Catalogue de lettres autographes vendues le 7 décembre 1854 par Laverdet. Je crois donc qu'on peut adopter l'opinion de M. Mesnard et qu'une observation de La Porte du Theil[5] sur une lettre du 15 mai 1692 a conservé toute sa valeur : « De toutes les lettres que Racine a écrites à sa femme, c'est la seule qui se soit conservée. Apparemment, il ne vouloit pas qu'elle gardât ses lettres, parce qu'il n'avoit rien de caché pour elle. »

Mme de Sévigné (VI, 108-111). — M. Morrison doit se féliciter d'avoir pu réunir dans son cabinet les originaux de huit lettres de Mme de Sévigné; le texte en avait été publié, pour la première fois, en 1820, à la suite des *Mémoires de Coulanges* par M. de Monmerqué[6];

[1] *Dictionnaire des pièces autographes volées*, p. 233.
[2] Ms. français 12886, fol. 157.
[3] *Inventaire des autographes et documents historiques de M. Benjamin Fillon*, par Ét. Charavay, t. II, p. 54, n° 1016.
[4] *Œuvres de Jean Racine*, t. VII, p. 32 et 33, note.
[5] Ms. français 12886, fol. 261.
[6] Ces huit lettres sont dans l'édition

mais M. Adolphe Regnier, quand il préparait l'édition des *Grands écrivains de la France*, ne put en collationner qu'une seule, celle du 30 août 1690, sur l'original, qui appartenait à M. Gauthier La Chapelle, avant de passer dans les mains de M. Morrison.

Comme se rattachant à la correspondance de Mme de Sévigné, on doit encore signaler dans le même cabinet une déclaration du 25 janvier 1669, dans laquelle le comte de Grignan et sa fiancée Françoise-Marguerite de Sévigné expliquent les engagements pris en vue de leur mariage par Mme de Sévigné[1], et un écrit de Mme de Grignan sur le système de l'amour de Dieu, de Fénélon[2].

Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux (I, 100-102). — Les futurs éditeurs de la correspondance de Bossuet auront seize lettres à prendre dans les portefeuilles de M. Morrison. La plupart sont adressées à Mme d'Albert de Luynes et au neveu du prélat, à celui qui devait un peu plus tard monter sur le siège épiscopal de Troyes.

Dom Jean Mabillon (IV, 1 et 2). — Des noms de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur reviennent assez souvent dans le Catalogue de M. Morrison. Je n'en releverai qu'un seul, celui du plus célèbre de la congrégation. On a reconnu Mabillon. Les deux lettres de lui qui figurent dans la collection sont également curieuses. L'une, du 6 août 1700, renferme des détails circonstanciés sur la part que Bossuet prit à l'édition bénédictine des Œuvres de saint Augustin, et sur l'appui qu'il donna aux éditeurs quand on les accusa de favoriser la doctrine des jansénistes. La seconde, du 3 avril 1703, a trait aux titres de la maison d'Auvergne, que le savant auteur du *De re diplomatica*, entraîné par l'exemple de Baluze, avait déclarés authentiques et dont la fausseté fut depuis reconnue. La lettre du 3 avril 1703 montre que Mabillon, dont personne n'a pu contester la bonne foi, croyait encore à la sincérité de ces actes au moment où s'instruisait le procès du faussaire.

Le duc de Saint-Simon (VI, 55-66). — Des neuf lettres ou mémoires du duc de Saint-Simon, dont M. Morrison s'était procuré les originaux ou les minutes avant l'année 1882 et dont le texte est imprimé dans le Catalogue, plusieurs offrent un intérêt de premier ordre. Il suffit de les mentionner, en renvoyant aux éditions antérieures qu'en ont don-

des *Grands écrivains de la France*, sous les n°s 1190, 1280, 1293, 1296, 1299, 1314, 1319 et 1333 (t. IX, p. 97, 517, 557, 562, 573; t. X, p. 3, 17, 56).

[1] Morrison, t. II, pl. 83. — Voir la Notice de M. P. Mesnard sur Mme de Sévigné, p. 107.

[2] Morrison, t. II, p. 206. — Morceau publié dans l'édition des *Grands écrivains*, t. XI, p. 291.

nées Armand Baschet[1] en 1874, et Adolphe Regnier fils[2] en 1875. Nous savons, par un travail plus récent de M. de Boislisle[3], qu'une nouvelle série de lettres de Saint-Simon, non moins précieuse que la première, est venue, depuis quelques années, grossir l'incomparable dossier consacré chez M. Morrison au grand historien de la cour de Louis XIV.

Réaumur (V, 235-245). — Treize lettres, toutes fort longues, nous initient aux recherches que Réaumur poursuivait avec tant de patience et de sagacité sur divers points de physique et d'histoire naturelle. Une de ces lettres paraît avoir été adressée à Fontenelle; il y est question de la fabrication de l'acier et de la porcelaine. Les douze autres lettres, de 1750 à 1756, sont des entretiens familiers avec un naturaliste de province, Jean-Baptiste Ludot, que Réaumur mettait au courant de ses observations, auquel il envoyait des conseils et dont il avait les communications en grande estime.

L'énumération à laquelle je me suis laissé entraîner est déjà trop longue, et il me faut passer sous silence les dossiers de beaucoup de littérateurs du XVIIIe siècle, notamment celui de Voltaire[4], qui ne contient pas moins de soixante-sept lettres (non compris dix-huit lettres de Mme Denis) et qui mériterait d'être examiné en détail par l'auteur de la Bibliographie des œuvres de Voltaire, M. Bengesco. Je ne puis non plus rien dire des lettres écrites par Montesquieu[5], par Jean-Jacques Rousseau[6], par d'Alembert[7], par Diderot[8] et par Buffon[9].

Je renonce aussi à passer en revue les documents relatifs aux arts et aux artistes de l'Italie et de la France, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours.

Mais je ne saurais terminer cet article sans toucher la question des origines ou des provenances.

Les rédacteurs du Catalogue de la collection de M. Morrison ont souvent indiqué le cabinet dans lequel se trouvaient les documents au moment où l'acquisition en a été faite par le propriétaire actuel. Mais les indications de ce genre auraient pu être plus nombreuses et plus pré-

[1] *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits* (Paris, 1874, in-8°), p. 396, 404, 423 et 432.

[2] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, éd. Chéruel et Ad. Regnier (Paris, 1875, in-16), t. XIX, p. 269, 274, 294, 296, 298, 305 et 311.

[3] *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XXV, p 244 et 245, année 1888.

[4] VI, p. 326-374.

[5] IV, p. 294-295.

[6] V, p. 318-320.

[7] I, p. 11-12.

[8] II, p. 37-38.

[9] I, p. 129-130.

cises; elles ne devraient pas, dans beaucoup de cas, se borner au nom du dernier possesseur. De temps à autre, il se pose des questions d'authenticité, dont la solution est bien facilitée quand on peut savoir par quelles mains les documents ont passé et dans quelles circonstances ils ont paru pour la première fois sur le marché de Londres ou de Paris.

Je sais combien l'examen de ces problèmes est délicat. Il commence cependant à pouvoir être abordé avec moins de dangers et plus de sang-froid qu'il y a trente ou quarante ans. Ceux qui ont dévalisé nos dépôts publics, ceux qui par malhonnêteté ou par insouciance ont été complices des dilapidations, doivent être descendus dans la tombe. Les amateurs qui gardent aujourd'hui dans leurs cabinets les pièces volées ou falsifiées sont pour la plupart des possesseurs de bonne foi; ils ne doivent pas s'offenser de voir dévoiler l'origine première et le caractère véritable de certaines lettres de leurs collections. Je ne blesserai donc pas M. Morrison en faisant observer ici que plusieurs des pièces dont il nous a si libéralement livré le texte et même l'image photographique viennent des dépôts publics de la France et qu'elles en sont sorties par des manœuvres frauduleuses. J'en puis citer d'assez nombreux exemples sur lesquels le doute n'est guère permis.

Je commence par la Bibliothèque nationale.

Doivent avoir fait partie de la collection Du Puy :

Une lettre de Théodore de Bèze, à Pithou, du 2 février 1573 (vol. 104);

Une lettre de Camden, du 1er décembre 1618 (probablement du vol. 688);

Trois lettres du président de Thou, du 20 janvier 1611, du 13 octobre et du 4 décembre 1615 (vol. 707 et 709);

Une lettre de Christophe Plantin, du 10 février 1576 (probablement du vol. 712);

Une lettre de Saumaise, de l'année 1634 (vol. 713);

Quatre lettres de Rubens du 29 octobre 1626, du 25 février, du 19 mai et du 6 juillet 1628 (vol. 714).

Ont été enlevées de la correspondance de Peiresc :

Une lettre de Malherbe, du 9 novembre 1606, dont le second feuillet, formant post-scriptum, a été oublié par le voleur et se trouve à la Bibliothèque nationale, comme l'a constaté depuis déjà longtemps M. Lalanne[1];

Une lettre de Barclay, du 9 juillet 1618 (vol. IV);

Une lettre de Camden, du 1er juin 1619 (vol. V);

Une lettre de Mersenne, du 25 août 1635[2] (vol. IX);

[1] *Œuvres de Malherbe*, t. III, p. 12, note 1 de la lettre 7.

[2] Les rédacteurs du Catalogue Morrison (IV, 238) n'avaient pas reconnu que le destinataire de cette lettre était Peiresc.

Une lettre de Sirmond, du 12 août 1632.
Une lettre de François-Auguste de Thou, du 30 octobre 1628.
Une lettre de Peiresc lui-même [1], adressée à son frère le 8 avril 1629 [2].

Viennent des portefeuilles de d'Hozier :

Une lettre de Mme de La Vallière, du 28 janvier 1693.
Une lettre de Scévole et Louis de Sainte-Marthe, du 13 septembre .....
Une lettre de Vauban, du 13 juillet 1693.
Une lettre de Vaugelas, du 17 mai 1630.

A été soustraite à un des portefeuilles de Vaillant, recueillis par les religieux de Saint-Germain-des-Prés, une lettre de la comtesse de Lafayette à Mme de Sablé.

Beaucoup des lettres qui sont annoncées dans le catalogue de M. Morrison comme adressées à Colbert doivent avoir été détachées du grand recueil de la correspondance de Colbert, jadis relié en 75 volumes à couverture de vélin vert. Telles sont celles qui ont pour signataires :

La duchesse d'Angoulême; le Bernin; Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevraud; le prince de Conti; Armand de Gramont; comte de Guiche; les duchesses de Guise, Marie de Lorraine et Élisabeth d'Orléans; le duc de Luynes; Mansart; la duchesse de Montpensier; la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine; Pellisson; Madeleine de Scudéry; la comtesse de Soissons; Toulongeon; Turenne.

Je dois cependant ajouter qu'il faudrait avoir vu les lettres elles-mêmes pour pouvoir affirmer qu'elles ont toutes été comprises dans ce qu'on appelait autrefois à la Bibliothèque nationale les volumes verts de Colbert.

Un acte du 25 et du 26 janvier 1669, relatif au mariage de Mme de Grignan, n'est qu'un double feuillet détaché des minutes de l'étude d'un notaire de Paris.

Sont venues de la bibliothèque de l'Institut une lettre d'Étienne Pasquier à Scévole de Sainte-Marthe, et une lettre de Descartes au P. Mersenne, du 31 mars 1638.

A la bibliothèque de l'Observatoire appartenait une lettre latine de Baluze, écrite à Hévelius le 21 août 1685, au sujet d'une gratification de

[1] On sait que les lettres écrites par Peiresc à son frère M. de Valavès ont été jointes aux recueils des lettres originales reçues par Peiresc. Voir *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 150.

[2] Je n'ai pas porté sur cette liste deux lettres latines adressées à Peiresc par Spelman, le 20 décembre 1620 et le 17 novembre 1623. L'auteur du *Catalogue* (VI, 167) dit que ce sont des brouillons.

6,000 livres que Colbert avait fait attribuer par Louis XIV à l'astronome de Dantzig, après l'incendie de la maison de celui-ci.

Est certainement sortie du Ministère de la marine la lettre du chevalier de Tourville, du 30 juillet 1683, relative au bombardement d'Alger. Une lettre de Du Quesne[1], du 30 juin 1676, a, selon toute apparence, la même origine.

Mais c'est surtout au Ministère des affaires étrangères qu'on a prélevé une dîme au profit de collections dont une notable partie est arrivée chez M. Morrison. Les déprédations commises dans ce dépôt ont jeté sur le marché, principalement en Angleterre, une énorme quantité de pièces des règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Le fait est tellement notoire qu'il a été reconnu par M. Thibaudeau, qui fut pendant un certain temps à la tête du commerce des lettres autographes en Angleterre. A propos de la correspondance de Louis XIII avec Richelieu que possède M. Morrison, il déclare[2] qu'elle doit être tout entière sortie du Ministère des affaires étrangères : *which must all have originally come out of the Foreign office.*

La partie la plus ancienne des archives de ce Ministère a été formée de trois fonds bien distincts : les papiers du ministère du cardinal de Richelieu, retirés en 1705 de la succession de la duchesse d'Aiguillon; ceux de la famille de Chavigny, acquis en 1733; ceux du ministère du cardinal de Mazarin, distraits en 1732 des manuscrits de Colbert, qui venaient d'être acquis pour la Bibliothèque du roi[3]. Ces trois fonds ont été également mis à contribution par les pourvoyeurs qui ont trop longtemps alimenté le commerce des autographes. Telle est vraisemblablement l'origine de beaucoup d'articles décrits dans le *Catalogue* de M. Morrison.

C'est au fonds du ministère de Richelieu qu'ont dû être empruntés la plupart des documents émanés des personnages suivants :

Le maréchal d'Ancre; le duc d'Angoulême, Charles de Valois; la reine Anne d'Autriche; le comte d'Argenson; Balzac; le maréchal de Bassompierre; de Berulle; le duc de Buckingham; la duchesse de Chaulnes; le duc et la duchesse de Chevreuse; le prince de Condé, Henri II de Bourbon; Duvergier de Hauranne; la duchesse d'Elbeuf; Mlle de Gournay; le maréchal de Guébriant; Henriette-Marie de France,

[1] C'est à tort, croyons-nous, que les rédacteurs du *Catalogue* (II, 64) ont supposé que la lettre était adressée à Louvois. Le destinataire devait être Seignelay. — M. Charavay n'avait point proposé de nom de destinataire quand il a annoncé cette pièce en 1878 dans le catalogue des *Lettres autographes recueillies par feu M. A. Sensier.*

[2] III, 208, note.

[3] Voir Baschet, *Hist. du dépôt des arch. des Affaires étrangères*, Paris, 1875. In-8°.

reine d'Angleterre; le duc de La Force; H.-L. de La Rocheposay, évêque de Poitiers; Laubardemont; François Le Hardy, seigneur du Fay de la Trousse; Jacques Le Noel du Perron, évêque d'Angoulême; Louis XIII; le duc de Luxembourg; Marie de Médicis; Michel de Marillac; Mathieu Molé; Henri, duc de Montmorency; Louis Phelypeaux de La Vrillière; Séguier; Sourdis; Suffren; César, duc de Vendôme, et sa femme.

Au fonds de Chavigny nous croyons devoir rattacher des pièces signées par :

La duchesse d'Aiguillon; Louis Barbier de la Rivière; Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevraud; le comte de Brassac; Nicolas Bruslart, seigneur du Boulay; le marquis de Chandenier; la duchesse de Châtillon; Charles Colbert; G. de Coligny, maréchal de Châtillon; l'oratorien Desmarès; d'Escoubleau; le comte d'Estrade; le comte de Fiesque; le comte de Frontenac; Gaston, duc d'Orléans; Guénégaud; la duchesse de Guise; Jacques Le Noel du Perron, évêque d'Angoulême; René de Longueil, marquis de Maisons; le duc et la duchesse de Longueville; Louis de Marillac; Charles de Matignon; Mazarin; le marquis de Montespan; Jean Phelypeaux de Villesavin; le marquis de Saint-Luc; le maréchal de Schomberg; Omer Talon; François-Auguste de Thou; Antoine Van Dyck; César, duc de Vendôme, et sa femme.

Du fonds de Mazarin semblent avoir été distraites beaucoup de lettres placées sous les noms suivants :

La duchesse d'Aiguillon; Étienne d'Aligre; Anne d'Autriche; le comte d'Artagnan; Bassompierre; le duc de Beaufort; Ph.-Emm. de Beaumanoir-Lavadin, évêque du Mans; le marquis de Bellefonds; le président de Bellièvre; le marquis de Biron; Gabriel de Boilesve; Boucherat; Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevraud; Bussy-Rabutin; le duc de Candalle; le maréchal de Castelnau; Chapelain; Charles II, roi d'Angleterre; Gabriel de Chasteaubriant; le marquis de Chateauneuf; la duchesse de Chevreuse; Philippe de Clérembault; le grand Condé; le prince de Conti; Daniel de Cosnac; Cromwell; le duc d'Épernon; Charlotte d'Estampes-Valençay; Henri d'Estampes-Valençay; le comte d'Estrades; le cardinal d'Estrées; le duc d'Estrées; Nicolas Foucquet; l'abbé Foucquet; Gaston, duc d'Orléans; le duc de Gesvres; Gondrin; Gourville; le duc de Gramont; Guénégaud; François d'Harcourt, marquis de Beuvron; Marie de Hautefort, duchesse de Schomberg; la reine d'Angleterre Henriette-Marie de France; le duc d'Humières; le comte de Jarzé; Charlotte de La Haye des Essarts; le duc de La Meilleraie; Guillaume de Lamoignon; le maréchal de La Motte-Houdancourt; Arm.-Ch. de La Porte; M[me] de Lansac; le duc de La Rochefoucauld; Hugues de Lionne; le duc et la duchesse de Longueville; le duc du Lude; Armand de Maillé, duc de Brezé; Pierre de Marca; la duchesse de Mercœur, L.-M. Mancini; le comte de Miossens; Mathieu Molé; l'abbé de Montagu, lord Walter; le duc de Montausier; Philippe de Montaut, duc de Navailles; la duchesse de Montbazon; Montesquieu d'Artagnan[1]; la duchesse de Montpensier; le

[1] La date assignée à cette lettre est fausse, ou bien le destinataire n'est pas le cardinal Mazarin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

duc de Mortemart; Mme de Motteville; la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine; le maréchal comte de Ranzau; le président Toussaint Rose; le maréchal de Schomberg; Servien; Jacques de Souvré; le duc de Sully; Antoine Vallot; Catherine d'Aspremont de Vandy; le marquis de Vardes; César et Louis, ducs de Vendôme; Louis Ardier de Vineuil; le duc de Vitry.

Il y a encore de très sérieuses raisons pour rattacher aux archives des affaires étrangères les deux lettres de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, adressées à M. et Mme de Saint-Geniez, et aussi les lettres ou mémoires du duc de Saint-Simon, qui ont été cités en 1874 et 1875 comme faisant partie du cabinet de M. Feuillet de Conches.

Autant il est pénible de rappeler le souvenir de dilapidations qui, pour être déjà anciennes, n'en sont pas moins déplorables, autant il est agréable d'avoir à signaler la libéralité d'un amateur comme M. Alfred Morrison, qui, non content de faire connaître au public par un catalogue luxueux et détaillé le contenu de ses collections, se fait un plaisir de les mettre à la disposition des travailleurs. C'est ainsi que, depuis quelques années, plusieurs de nos compatriotes ont largement profité des communications que leur a faites M. Morrison. Nous en avons la preuve dans les publications de feu Baschet [1], de M. Frédéric Masson [2], de M. Geffroy [3] et de M. de Boislisle [4], qui, grâce aux nobles procédés de ce grand ami des lettres, ont pu mettre en lumière des documents fort importants pour l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle. Nous devons nous associer de tout cœur aux éloges que la reconnaissance a dictés aux historiens dont je viens de rappeler les noms. Nous devons aussi féliciter M. Morrison du goût dont il a fait preuve en formant sa collection, de l'activité qu'il a déployée pour en recueillir et en disposer les éléments, des mesures qu'il a prises pour en faire profiter les littérateurs et les historiens. Puisse-t-il continuer pendant de longues années à grossir des trésors dont il fait un si bon emploi! Puisse l'exemple qu'il a si généreusement donné persuader à tous les collectionneurs que les documents du passé sont un fonds commun sur lesquels la science peut faire valoir d'imprescriptibles droits d'usage!

LÉOPOLD DELISLE.

[1] *Le cabinet du duc de Saint-Simon*, p. 432.

[2] *Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert de Torcy . . . pendant les années 1709, 1710 et 1711*. Paris, 1884. In-8°.

[3] *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. I, p. LXXIX.

[4] *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1888, t. XXV, p. 244.

Trois Catalogues.

1. Kœnigliche Museen zu Berlin. *Beschreibung der antiken Sculpturen mit Ausschluss der Pergamenischen Fundstücke.* Mit 1266 Abbildungen im Text. Herausgegeben von der Generalverwaltung. 1 vol. in-8°, XI-554 pages. Berlin, Spemann, 1891.
2. *A Catalogue of sculpture in the department of Greek and Roman antiquities*, British Museum, by A. H. Smith, Assistant in the department of Greek and Roman antiquities. Vol. I, London, printed by order of the trustees, 1892. 1 vol. in-8°, IX-375 p., 12 planches.
3. Ἐθνικὸν ἀρχαιολογικὸν Μουσεῖον. Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου. Κατάλογος περιγραφικὸς ὑπὸ Π. Καββαδία, γενικοῦ ἐφόρου τῶν ἀρχαιοτήτων καὶ Μουσείων. Τόμος πρῶτος. 1 vol. in-8°, 504 pages, Athènes, 1891-1892.

SECOND ARTICLE [1].

Un musée, un vrai musée de sculpture à Athènes, un musée pourvu d'un de ces catalogues savants qui manquent encore à nos galeries du Louvre, voilà ce que mes camarades et moi ne prévoyions guère, quand, il y a trente-cinq ans et plus, aussi curieux qu'ignorants, M. Heuzey et moi, nous faisions à Athènes nos modestes débuts d'archéologues, et que nous accompagnions l'excellent Pittakis, grand ami de l'École française, dans ses visites aux cachettes où il conservait les antiquités qu'il avait commencé de recueillir et de mettre en lieu sûr dès le lendemain de l'évacuation du pays par les Turcs ou plutôt au cours même de la guerre, sous les boulets lancés de l'Acropole! Pittakis n'était pas un érudit, comme son contemporain Moustoxydis; sa première éducation avait été fort négligée; bien des questions que l'on discute aujourd'hui n'existaient même pas pour lui; il ne savait pas l'allemand et il savait mal le français. On le disait difficile à vivre, jaloux de ceux de ses compatriotes qui, comme Rangabé et Koumanoudis, s'engageaient dans ces mêmes recherches et ces mêmes études; mais il était vraiment intéressant et presque touchant par son ardeur, par la sincérité de sa passion, par la

[1] Voir le cahier de juillet 1893, p. 408 et suiv.

peine qu'il prenait pour arracher à la destruction les moindres débris, au prix de courses qui, dans l'état de la voirie et de la navigation, étaient alors très fatigantes, et pour les déposer, en attendant des temps meilleurs, un peu partout, là où il trouvait de la place disponible. Ici, c'était derrière la grille ou la palissade qui entourait, tant bien que mal, un monument à demi dégagé, la Tour des Vents ou le Portique d'Adrien; là, c'était dans des baraques croulantes, dans une vieille mosquée, dans ces masures en planches et en torchis qui se trouvaient, si j'ai bonne mémoire, au nord et à l'est de l'Acropole; c'était surtout dans une vaste citerne ou poudrière turque, située près des Propylées, où Pittakis ensevelissait les monuments qu'il désirait soustraire pour quelque temps à la vue, afin de se réserver le plaisir de les étudier et de les publier le premier; il en emmagasinait aussi dans les bureaux de l'*Éphorie* ou inspection générale. Aux membres de l'École, il montrait tout sans défiance. Nous étions trop honnêtes et, je dois le dire aussi, trop inexpérimentés pour lui porter ombrage. L'École française n'était d'ailleurs pas, dans ces temps lointains, outillée comme elle l'est aujourd'hui; elle n'avait pas de recueil périodique qui lui appartînt en propre, et nous ne nous serions pas permis de correspondre avec les journaux scientifiques de l'Occident; nous ne leur envoyions ni notes ni articles. L'eussions-nous voulu, il nous eût été difficile d'être indiscrets. Nous étions donc admis très libéralement dans le sanctuaire, c'est-à-dire dans la citerne. Celle-ci avait gardé, de son ancienne destination, un fond d'humidité qui en rendait le séjour très malsain, par les chaudes journées d'été; on n'y voyait pas non plus très clair, et pourtant j'y ai passé bien des heures délicieuses à examiner et à retourner les bas-reliefs et les fragments de statues qui étaient entassés là, les uns couchés sur le sol, les autres appuyés contre les parois. Quant au catalogue, il n'y en avait pas d'autre que les quelques feuillets sur lesquels Pittakis avait, au jour le jour, griffonné la date des entrées et la provenance des morceaux les plus remarquables. A vrai dire, le catalogue était surtout dans la tête du vieillard, dans sa mémoire tenace. A propos de chaque objet, il avait une histoire à nous raconter, l'histoire de quelque trouvaille invraisemblable faite là où on l'aurait le moins attendue ou bien de quelque miraculeux sauvetage.

De tous ces dépôts provisoires, le seul que l'on pût alors, à la rigueur, appeler un musée, c'était celui qui avait été établi dans la cella du temple de Thésée. Le public y était admis, et les monuments y étaient, sinon rangés sur des piédestaux, tout au moins disposés de manière à être à peu près visibles. Je me rappelle surtout là une dizaine de bas-

reliefs qui ont formé comme le noyau de l'une des plus admirables séries que possède aujourd'hui le Musée central d'Athènes, la série des stèles funéraires de l'Attique. M. Heuzey, pendant qu'il était pensionnaire, en avait commencé un catalogue que devaient précéder, en guise d'introduction, des pages aimables dont j'ai gardé un souvenir très présent. S'il les retrouvait dans ses vieux papiers et qu'il se décidât à nous les donner, on y verrait combien, tout novices que nous fussions, nous avions été dès lors sensibles à la grâce exquise de ces monuments[1]. Ils étaient alors peu connus et n'attiraient guère l'attention des archéologues; aujourd'hui toutes les galeries de l'Europe se les disputent; mais c'est encore Athènes qui en possède le plus grand nombre et qui a les plus beaux; c'est là surtout qu'il faut aller les admirer; rien ne fait mieux apprécier au fin connaisseur la délicatesse de l'art attique et sa prodigieuse variété de ressources. Ces bas-reliefs sont l'œuvre d'artistes anonymes, on serait presque tenté de dire d'artisans qui les fabriquaient à la douzaine et qui les mettaient en vente, dans leur atelier du Céramique, comme font les marbriers aux abords de nos cimetières. Beaucoup d'entre eux sont d'une exécution assez négligée et l'on y relèverait aisément bien des fautes de dessin; jamais cependant la plastique n'a exprimé, avec une émotion plus discrète et en même temps plus pénétrante, la tristesse des derniers adieux et la douceur attendrie des affections qui relient les vivants aux morts, qui défendent ceux-ci contre le néant de l'oubli en rendant leur image toujours présente à la pensée des âmes fidèles et pieuses. Il y a là, dans toute l'attitude des personnages et l'arrangement même de la draperie, dans le mouvement de ces mains qui se tendent l'une vers l'autre, dans certains détails très ingénieux sous un air de naïveté, dans l'élégance de ces traits et de ces formes où la douleur imprime partout sa marque sans y altérer la beauté des lignes, un charme qu'il est plus aisé de sentir que de définir.

Dans la très utile et très exacte notice qu'il a mise, sous le titre de *Prolégomènes*, en tête du catalogue descriptif dont il vient de publier le premier volume, M. Kavvadias ne pouvait, comme nous nous sommes

[1] Entreprise par l'Académie de Vienne, la publication des bas-reliefs funéraires de l'Attique se continue à Berlin, par les soins de M. Conze, sous ce titre : *Die Attischen Grabsreliefs* (petit in-folio, Berlin, Spemann). Quatre livraisons en ont paru, qui contiennent cent planches, la plupart en héliogravure. Le texte, d'une science sobre et précise, donne toutes les indications qui peuvent aider à comprendre et à goûter ces monuments chers aux vrais connaisseurs. L'ouvrage marche rapidement; il n'est pas de bibliothèque d'archéologue où il ne doive trouver place, sur le rayon préféré.

laissé aller à le faire, introduire des souvenirs personnels qui ne l'auraient pas reporté bien loin, car il est encore dans toute la force de l'âge, ni insérer des anecdoctes que lui aurait volontiers fournies la mémoire des hommes de la génération précédente, anecdotes qui auraient peut-être eu leur piquant, mais qui n'auraient pas été ici à leur place. Il commence par donner quelques renseignements sur cette première collection que la Grèce fondait à Égine, au mois de mars 1829, avant même que les Turcs eussent complètement évacué son territoire et que fussent fixées d'une manière définitive les conditions d'existence du nouvel État. André Moustoxydis était nommé éphore des antiquités et Léontios Kambanis conservateur du musée naissant. Les antiquités réunies à Égine formèrent ce que l'on appelait le *musée central* jusqu'au jour où, en 1834, Ludwig Ross devint directeur général du service et où Athènes, désormais la capitale du royaume grec, lui fut assignée comme résidence. A partir de ce moment, on cessa de diriger sur Égine les antiques qui, de manière ou d'autre, devenaient la propriété de l'État; mais ce ne fut qu'en 1837 que les monuments rassemblés à Égine furent transportés à Athènes. Un inventaire de cette collection avait été dressé, en double expédition, l'année même où elle cessa de s'accroître; mais ce document s'est perdu, on ne sait comment; on n'a retrouvé qu'un inventaire plus ancien, dressé en juillet 1832 par Kambanis. Il est très sommaire; les indications de provenance n'y sont données que par exception, et encore le sont-elles toujours d'une manière très vague, sans désignation précise du lieu de la trouvaille. M. Kavvadias n'en a pas moins cru devoir reproduire cette pièce, comme appendice de son introduction. Il y a mis quelque coquetterie. Quand on compare ces notes si insuffisantes et si sèches au catalogue qui nous est offert aujourd'hui, on mesure le chemin que la Grèce a parcouru depuis soixante ans et particulièrement les progrès qu'y ont faits les études archéologiques. D'ailleurs, si beaucoup des articles de l'inventaire sont rédigés de telle façon qu'il est impossible d'en tirer aucun parti, d'autres contiennent des mentions qui, toutes brèves qu'elles soient, permettent de reconnaître l'objet qu'elles visent, et M. Kavvadias a pu parfois s'en servir pour restituer l'histoire de tel ou tel des monuments de la galerie qu'il décrit.

C'est en 1835 que fut établi à Athènes, dans le temple de Thésée, le premier musée national qu'ait possédé la capitale du royaume. Depuis des siècles cet édifice avait été changé en église, non sans subir de graves dommages par le fait de cette transformation. Le Saint-Synode consentit à la désaffectation; mais ce local cessa bientôt de suffire aux besoins. Si, en 1856, nous l'avons encore trouvé rempli ou plutôt bourré

de monuments, il avait cessé, bien avant ce moment, de se prêter à recevoir les bas-reliefs et les statues qui affluaient de toutes parts et que rendait surtout, à mesure qu'on le remuait pour y bâtir des maisons, le sol d'Athènes et de la banlieue. Pittakis, devenu éphore en 1836, eut alors à former partout ces groupes de marbres dont beaucoup, faute d'abri, restaient exposés aux intempéries et n'ont pu manquer de souffrir pendant les quelques années qu'ils ont passées dans cet état d'abandon. Qui de nous, vieux Athéniens, ne se souvient de ce curieux bas-relief archaïque, représentant une Athéné montant sur son char, que nous voyions près de la loge du gardien, chaque fois que, par l'ancienne entrée latérale, nous montions à l'Acropole?

Pour remédier à ces inconvénients, la Société archéologique, en 1858, prit le parti d'avoir sa collection particulière, qu'elle installa d'abord dans une salle du *Panépistimion* ou palais de l'Université; en 1866, Eustratiadis la transporta dans les sous-sols du Varvakeion. Pour les vases, les terres cuites, les bronzes, les menus objets qui la composaient, il fallait un local clos et couvert. Partout l'encombrement croissait. On finit par comprendre la nécessité de donner aux monuments, dans cette Athènes qui se développait à vue d'œil et que plus de voyageurs visitaient d'année en année, une hospitalité plus décente. On décida, et l'on eut raison de le faire, que l'Acropole conserverait tout ce qui y avait été découvert ou tout ce qui le serait, à mesure que l'on achèverait d'en déblayer les ruines et d'en dégager le sol jusqu'au roc. Commencé en 1866, le musée qui devait recevoir les monuments trouvés dans l'Acropole ou sur les pentes extérieures ne fut achevé qu'en 1873; il en occupe l'angle sud-est. Grâce au choix de l'emplacement et à la médiocre hauteur de l'édifice, celui-ci ne nuit pas à l'aspect général de la citadelle, et c'est un grand avantage pour l'étude de rencontrer ainsi rassemblé dans une même galerie tout ce que le temps à épargné du décor que décrit Pausanias, du merveilleux ensemble d'œuvres d'art qu'avaient créé, dans cette enceinte sacrée, le goût et la piété des Athéniens[1].

Quant aux autres ouvrages de la plastique, à ceux qui proviendraient de la ville basse et de toutes les autres parties du royaume, on résolut de les grouper dans un édifice qui fût assez spacieux, non seulement pour contenir tout ce que la Grèce possédait déjà de monuments, mais encore pour recueillir, pendant une longue suite d'années, les conquêtes et les apports des fouilles futures. A ce moment, comme dans bien d'autres

[1] Ce musée a son catalogue séparé, mais plus sommaire, qu'a donné aussi M. Kavvadias.

circonstances analogues, la générosité privée vint suppléer à l'étroitesse des ressources dont disposaient les finances obérées de l'État grec. C'est sur un vaste terrain qui borde la route de Patissia que fut posée, en 1866, la première pierre du *Musée national archéologique* (*ἐθνικὸν ἀρχαιολογικὸν Μουσεῖον*), et ce terrain avait été offert par Hélène Tositsa. On sait comme revient souvent, dans les inscriptions de la Grèce antique, le terme *εὐεργέτης*, bienfaiteur, appliqué à des citoyens qui ont doté leur ville natale soit de quelque fondation utile, soit de quelque édifice, temple, aqueduc ou gymnase, bâti à son intention. Or s'il est un trait de caractère que les Grecs d'aujourd'hui aient fidèlement hérité de leurs ancêtres, c'est ce patriotisme toujours prêt à donner, c'est l'habitude instinctive et comme innée d'employer leur fortune particulière à enrichir et à aider la cité. Il n'est pour ainsi dire pas un monument public à Athènes et dans les provinces, hors le palais du roi, auquel ne soit attaché le souvenir d'un de ces *évergètes*, comme on dit dans le français qui se parle en Grèce. Celui-ci a fait cadeau du terrain; cet autre a supporté la dépense de la construction; plus d'un a tout pris à sa charge et livré à ses compatriotes le bâtiment tout meublé, tout prêt pour l'usage auquel il était destiné.

Si ce ne fut pas là, de tout point, le cas pour le musée, on dut pourtant à la munificence d'un riche négociant grec établi à Saint-Pétersbourg, M. Bernadakis, l'avantage de pouvoir commencer l'entreprise. L'aile occidentale fut bâtie presque tout entière à ses frais et achevée en 1874. Le travail était engagé; il fallait bien le continuer. Non sans des interruptions commandées par les gênes du trésor grec, le Gouvernement fournit les fonds nécessaires, plus de 800,000 drachmes. En 1889, tout était terminé. Le spacieux édifice a une façade bâtie tout entière en marbre du Pentélique, au milieu de laquelle s'ouvre un portique dont les quatre colonnes ioniques reproduisent à plus grande échelle l'ordre de l'Erecthéion; il forme un rectangle d'une ordonnance commode et simple, d'un aspect sévère qui ne manque pas de noblesse. La place n'y fait pas défaut; il est pour quelque temps en mesure d'ouvrir aux monuments ses larges et nombreuses galeries, distribuées autour de deux cours intérieures. Le plan de l'ensemble se trouve à la page 3 du présent catalogue.

Dès qu'avait été menée à fin la construction du premier pavillon, déesses et dieux de marbre, comme impatients de trouver enfin une demeure fixe où reposer pour toujours leurs membres fatigués et souvent mutilés par tant de pérégrinations et d'accidents, avaient commencé à emménager; des différents dépôts établis soit à Athènes, soit en province,

on avait apporté les antiques dans les salles déjà disponibles. Les fouilles devenaient d'année en année plus actives et plus fructueuses; à mesure qu'une autre aile était élevée et couverte, on s'empressait d'en tirer parti pour abriter les antiques qui venaient s'ajouter au patrimoine de l'État; mais, dans ce bâtiment incomplet, on ne pouvait songer à entreprendre des installations et des classements qu'il faudrait nécessairement remanier quand on aurait toutes les salles à ses ordres. On se contentait donc, à chaque nouvel arrivage, de déposer, on pourrait presque dire de jeter les marbres sur le sol, dans la première chambre venue. Il y eut là quelques années d'une indicible confusion, pendant lesquelles tout examen méthodique des monuments était devenu presque impossible. Les statues d'une bonne conservation étaient couchées sur le dos; quant à celles qui étaient brisées en plusieurs pièces, les morceaux en étaient semés au hasard; les bras étaient à un bout et les jambes à l'autre bout de la salle ou dans la cour voisine.

Il en fut ainsi jusqu'au moment où M. Kavvadias, en 1885, fut appelé au poste de directeur général du service des antiquités. Le premier de ses devoirs lui parut être de rassembler dans un même édifice tous les ouvrages de l'art antique que possédait la Grèce, tous ceux du moins que des engagements pris ne l'empêchaient pas de déplacer ou qu'il n'y avait pas un réel avantage à laisser, comme les frontons et les métopes d'Olympie, sur le théâtre même de la découverte; mais cette concentration ne servirait de rien si les monuments n'étaient pas disposés de manière qu'on pût les voir sous toutes leurs faces et rangés dans un ordre qui en facilitât l'étude, par catégories, par époques et par écoles. M. Kavvadias ne sacrifia aucune des parties de la tâche qui s'imposait à son zèle. Des marbres récemment découverts étaient venus remplacer, dans les anciens lieux de dépôt, ceux qui, quelque temps auparavant, avaient été dirigés sur le musée central; ils prirent le même chemin que leurs prédécesseurs. Un prélèvement judicieux fut opéré sur les collections locales qui s'étaient formées dans les écoles ou les mairies de province, parfois dans des chapelles abandonnées, où la garde était insuffisante et où les visiteurs étaient rares. De Délos, de Thespies, de Larisse, d'Argos, d'Épidaure, de Tégée, de maints autres lieux on apporta à Athènes bien des pièces intéressantes. Par la voix de leurs députés et de leurs journaux, les sous-préfectures et les chefs-lieux de canton réclamèrent; mais soutenu par M. Tricoupi, l'éphore tint bon, et il fallut céder. On enleva même au musée d'Olympie ses plus beaux bronzes, que menaçait, assura-t-on, l'humidité qui règne dans la vallée de l'Alphée. Les fragments disjoints furent rapprochés; statues et bas-reliefs furent

dressés sur des piédestaux exécutés sans aucun luxe, mais qui suffisent pour mettre les monuments à la hauteur où l'œil en suit et en apprécie le mieux les lignes et le modelé.

Au printemps de 1890, je trouvai M. Kavvadias au plus fort de ce travail où il se dépensait tout entier. Je n'oublierai jamais l'aspect que présentait alors le musée. Si, dans certaines salles, tout était déjà presque rangé, d'autres pièces ressemblaient plutôt à des magasins; plus d'une statue, que l'on n'avait pas eu jusqu'alors le temps de réparer, gisait en morceaux sur le sol. M. Kavvadias était là dès 7 heures du matin. Je le vois encore, courant tout affairé d'un bout à l'autre des galeries, ici, donnant des ordres aux ouvriers, là, surveillant le montage d'un piédestal, ailleurs essayant lui-même une tête antique sur un torse pour décider si celui-ci avait quelque droit à la réclamer. Tout cela, il le fait au milieu d'un bruit intense, celui des marteaux frappant sur les ciseaux qui font voler le bois en éclats ou qui dégrossissent la pierre. On est obligé de regarder à ses pieds, pour ne pas trébucher contre les maçons qui gâchent du plâtre à terre, qui posent les dalles du pavage. Tout est en mouvement, en formation. Le désordre paraît grand; on est, par moments, obligé de se boucher les oreilles; mais combien j'ai su gré à M. Kavvadias de nous avoir permis, à moi et à tous les visiteurs qui venaient frapper à la porte du musée, de la franchir et de séjourner dans les galeries, pendant qu'on les mettait en état! Dans des pays qui se croient plus civilisés que la Grèce, un conservateur de musée, un haut fonctionnaire n'aurait jamais admis la pensée d'être ainsi aperçu par le public dans tout le laisser-aller de cette laborieuse installation, se démenant en bras de chemise, tout couvert de la blanche poussière des marbres; il aurait fait poser sur la porte un écriteau, avec cette inscription en grandes lettres : « Le musée est fermé pour cause de réparations », et pendant des mois, peut-être pendant des années, artistes et archéologues auraient été privés du plaisir d'en admirer et d'en étudier les richesses.

Dès 1887, en même temps qu'il commençait d'arranger son musée, M. Kavvadias s'était appliqué à la rédaction d'un catalogue, dont il a paru deux cahiers, comprenant en tout 169 pages, et la description de 165 œuvres d'art; mais d'autres soins l'avaient détourné de poursuivre cette entreprise, et le rapide accroissement de la collection confiée à ses soins l'a forcé à reprendre ce travail sur des bases nouvelles. On peut considérer le présent catalogue comme définitif, en ce sens que les numéros auxquels il renvoie ne seront pas changés. Comme l'annonce un court avertissement placé en tête du volume, on a adopté à Athènes le principe très sage de ne plus remanier à l'avenir le numérotage des séries,

de donner à tout objet qui entrera désormais dans le musée un numéro à la suite. Grâce à ce procédé, analogue à celui qui est employé au Musée britannique pour le classement des livres, il sera toujours facile de retrouver, à l'aide de la liste aujourd'hui dressée, les monuments auxquels s'appliquera telle ou telle description.

A la suite des *Prolégomènes* que nous avons analysés, M. Kavvadias a mis, sous le titre d'*Introduction*, quelques pages où sont marqués, à grands traits, les caractères des périodes principales du développement de l'art grec.

Les notions contenues dans ce résumé sont exactes, mais très générales; il est visible qu'elles sont destinées plutôt à ceux qui n'ont jamais étudié ces matières qu'aux archéologues de profession. Ceux-ci se trouveront au contraire servis à souhait par le catalogue proprement dit, qui renferme, en 448 pages, 1,044 articles. Les marbres y sont rangés dans un ordre qui se rapproche autant que possible de celui dont le principe est fourni par la chronologie. L'ouvrage remplit toutes les conditions que nous avons indiquées comme s'imposant aujourd'hui à quiconque entreprend la description d'un musée de sculpture.

Il n'y a qu'une seule rubrique qui manque ici, et ce n'est pas la faute, c'est le mérite de M. Kavvadias. S'il ne donne pas le relevé des parties restaurées, c'est que, dans ce musée qui est le dernier né des musées de l'Europe, on a pris le très judicieux parti de ne rien restaurer. Les fragments qui subsistent ont été soigneusement rapprochés et rajustés; mais jamais on n'a cherché à compléter un ensemble en y introduisant des têtes ou des membres de travail moderne.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est que l'auteur n'ait pas dit, d'une manière plus nette, là où il marque la provenance de chaque monument, à qui revient l'honneur de l'avoir découvert. Le premier article promettait de donner à cet égard toute satisfaction à ceux dont l'argent et la peine ont si efficacement contribué à accroître la richesse du musée national de la Grèce. A propos de la vieille et si curieuse statue d'Artémis que Nicandra a dédiée à Délos, on y lit ce qui suit : « Cette statue a été trouvée à Délos, en 1878, dans les fouilles de l'École française, faites par Th. Homolle. » Une note ajoute cette mention : « Dans ces mêmes fouilles de Délos ont été aussi trouvées les œuvres de l'art archaïque décrites sous les numéros 21, 21ᵃ, 22, 23. » C'est fort bien, et personne ne pouvait songer à demander plus; mais pourquoi n'en est-il plus de même quand l'auteur énumère, par exemple, les figures presque aussi anciennes et aussi intéressantes, dont le musée a dû la conquête aux fouilles que l'École française a exécutées, en 1886, par

les soins de M. Holleaux, sur l'emplacement du Temple d'Apollon Ptoos, en Béotie? Là (n° 2), rien ne semble avertir le lecteur que c'est M. Holleaux qui, aux frais de la France, a fait sortir de terre, pour la livrer à la Grèce et la mettre à la disposition des historiens de l'art, toute une série d'Apollons archaïques, de monuments qui ajoutent beaucoup à ce que nous savions des débuts de la statuaire grecque. Il y a seulement un renvoi au numéro 10, renvoi dont il est possible que l'on ne saisisse pas le sens et que, par suite, on ne songera peut-être pas à vérifier. Au numéro 10, c'est-à-dire huit pages plus loin, on trouve une note analogue à celle qui concerne M. Homolle. Pourquoi l'avoir ainsi différée? Nous n'accusons pas M. Kavvadias, dont la loyauté nous est connue, d'avoir voulu dissimuler ce que la Grèce et son musée ont dû au concours empressé des gouvernements étrangers, que représentent ici leurs écoles, l'École française, l'École allemande, l'École anglaise et l'École américaine; mais n'aurait-il pas été plus simple d'ajouter, dans le cours de chaque article, après l'indication de la provenance, une mention comme celle-ci : « Fouilles de l'École française, M. Homolle », ou « M. Holleaux, M. Fougères, M. Bérard, M. Legrand, M. Jamot, etc. »? Le procédé aurait eu meilleure grâce. On se serait ainsi fait une idée plus rapide et plus nette du service rendu, de la part que les colonies savantes ont prise à l'exhumation des trésors d'art que le sol privilégié de la Grèce a déjà fournis et, pendant bien longtemps encore, ne cessera pas de fournir à qui prendra la peine de le sonder et de l'interroger au bon endroit.

Apportera-t-on à Athènes les monuments que l'École française, grâce à la généreuse libéralité de notre parlement, a déjà commencé d'arracher aux ruines de Delphes, ou resteront-ils au pied du Parnasse, près de la fontaine Castalie, dans un musée bâti tout exprès pour les recevoir, comme l'a été celui d'Olympie? Je ne sais; mais, quand même on adopterait ce dernier parti, qui a ses avantages et ses inconvénients, le musée national d'Athènes, lorsqu'il aura achevé de s'incorporer les séries qui sont encore la propriété de la Société archéologique, sera l'un des plus beaux et des plus riches musées de l'Europe, celui peut-être qui offrira le plus vif intérêt à l'archéologue. Il a, dès maintenant, cet avantage sur nos vieux musées de l'Occident que presque toutes les pièces qu'il renferme peuvent présenter leur extrait de naissance. On n'a pas affaire à des œuvres de provenance inconnue; on sait où elles ont été recueillies et, par suite, de quelle école locale elles relèvent. La science dispose ainsi de matériaux qui, grâce à ces certificats d'origine qu'ils peuvent montrer, lui présentent bien d'autres garanties que des monuments qui, dans l'antiquité même, avaient été transportés par le com-

merce dans des pays très éloignés de ceux où les avait créés l'effort de l'artiste, sans compter que ces monuments sont arrivés souvent dans nos collections sans que l'on puisse même réussir à déterminer le point de l'ancien monde où ils ont reparu au jour. Les historiens de l'art ne sauraient donc manquer d'avoir une prédilection très justifiée pour des monuments tels que ceux qui remplissent le musée d'Athènes; quand il leur en a donné le catalogue, M. Kavvadias s'est assuré des droits à une reconnaissance dont ils le prient d'agréer l'expression très sincère; ils ne lui demandent que de ne point se relâcher de son zèle, et de faire en sorte que le second volume promis suive de près le premier.

GEORGES PERROT.

Sir RICHARD OWEN, associé étranger de l'Institut de France. — (*The Athenæum. — Nature. — The geological Magazine. — Men and Women of the time.*)

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Parvenu à la plus belle comme à la plus heureuse situation, Richard Owen, épris de la science comme aux jours de sa jeunesse, devait encore traiter nombre de questions du plus réel intérêt. Longtemps un mammifère étrange, la girafe, n'avait été connu en Europe que par des dépouilles plus ou moins imparfaitement préparées. Pour la première fois, en 1829, une girafe vivante vint à Paris. Présent du pacha d'Égypte au roi de France, elle vécut durant de longues années à la ménagerie du Muséum, où elle était admirée des visiteurs. A Londres, en l'année 1839, on pouvait voir au Jardin zoologique tout un groupe de girafes. Trois individus vinrent à mourir; Owen s'empressa d'en faire la dissection, et alors fut acquise la connaissance des principaux traits de l'organisation de la girafe. L'auteur fait ressortir combien toute la conformation de l'animal est en rapport avec son existence et la nature du sol qu'il habite. Le savant anatomiste insiste sur quelques curieuses particularités : la prolongation et l'extension du museau, le développement particulier, la forme cylindrique et la flexibilité de la

[1] Voir le cahier d'août 1893.

langue, l'étroite et oblique ouverture des narines, protégées par des poils et entourées de fibres musculaires sous-cutanées, permettant à l'animal de les fermer à volonté. Ainsi se trouve réalisée une disposition propre à empêcher le sable que soulèvent les vents du désert de pénétrer dans l'appareil olfactif. Il y eut une conception, et Richard Owen eut le plaisir de pouvoir déterminer la durée de la gestation. Cette durée fut de quatorze mois et neuf jours. Le nouveau-né ne vécut pas plus d'une vingtaine de jours. C'était assez pour que le naturaliste pût tracer la description des formes et des couleurs et en faire exécuter une image fidèle. Vers la même époque, un auroch mâle, le bison d'Europe, qui avait été donné par le tzar à la Société zoologique de Londres, étant mort presque dès son arrivée, Owen s'empressa d'en faire l'anatomie, et, dans ce travail, il se livra aux comparaisons les plus intéressantes entre le bison et le bœuf commun.

En 1598, furent apportés par le navigateur hollandais Cornelius van Neck les premiers renseignements sur les îles Mascareignes. Sur l'île qu'on appellera plus tard l'île de France, on rencontrait un oiseau fort commum et tout à fait extraordinaire. C'était le Dronte ou Dodo, (*Didus ineptus*). Le Dronte, au corps massif, était d'aspect repoussant : d'une taille un peu supérieure à celle du cygne, n'ayant que des rudiments d'ailes, incapables d'aucun usage, une queue réduite à une sorte de houppe, composée de quatre ou cinq plumes crépues, un bec énorme dont les deux mandibules, renflées vers le bout et terminées en pointe en sens contraire, ont été comparées à deux cuillers s'appliquant l'une contre l'autre par la face concave. L'animal, absolument disgracieux, lourd, d'une physionomie stupide, inspirait la répugnance. Buffon, qui en parla, comme nous-même, d'après des descriptions et des figures données par d'anciens observateurs, trouve qu'on le prendrait pour une tortue qui se serait affublée de la dépouille d'un oiseau. Ne pouvant échapper à la poursuite des hommes, il devait être bientôt anéanti par les matelots qui se répandirent sur l'île Maurice. L'Anglais sir Thomas Herbert, visitant l'île en 1627, y rencontra encore le Dronte, et François Cauche, un marin français, auteur de la relation d'un voyage à Madagascar, touchant à Maurice en 1638, y vit également le Dronte, où, comme il l'appelle « l'oiseau de Nazare », qui fait son nid à terre avec un amas d'herbes.

Vers la même époque, on montrait à Londres un Dronte vivant; par bonheur des artistes profitèrent de l'occasion pour exécuter d'après nature des portraits du singulier oiseau. C'est ainsi que nous a été conservée la physionomie générale de l'espèce perdue. L'individu vivant

étant mort, on l'empailla et il finit par prendre place dans le musée fondé à Oxford par Ashmole. Jusqu'en 1644, l'île Maurice, assez fréquemment visitée par les navigateurs, était demeurée inhabitée; mais cette année-là même, les Hollandais y fondèrent une colonie. Un tel établissement devait amener l'extinction du Dronte. Des chiens, des chats, des porcs, introduits dans le pays, y contribuèrent certainement, en dévorant les jeunes et les œufs. Le dernier témoignage de l'existence du Dronte date de 1681.

Longtemps après, les zoologistes, frappés de l'intérêt exceptionnel que présentait l'oiseau disparu, tout à fait sans analogue dans la création, eurent la louable tentation de suppléer à l'insuffisance des anciennes descriptions; mais il restait bien peu de matériaux pour s'éclairer. Le Dronte empaillé qui figurait au musée d'Oxford avait été sacrifié en 1755. Les commissaires chargés par Ashmole du soin de surveiller les trésors qu'il avait amassés étaient venus dans une heure malheureuse, comme le dit excellemment M. Strickland, faire leur visite annuelle au musée. Le pauvre spécimen, vieux de plus d'un siècle et certainement fort délabré, précieux néanmoins, parce qu'il était le dernier des Drontes, avait été, par ordre des administrateurs, livré aux flammes. Par bonheur encore, on conserva la tête et un pied de l'animal; l'intérêt scientifique n'entrait pour rien dans cette conservation; c'était, comme je l'ai dit ailleurs, un acte purement administratif.

Quand les zoologistes modernes voulurent apprécier les caractères et les affinités naturelles du Dronte, les pièces épargnées se réduisaient à la tête et au pied qui existaient au musée d'Oxford, à un pied dans la collection du Musée britannique à Londres, à une tête à Copenhague, oubliée pendant deux cents ans et retrouvée par hasard, à un bec à Prague, dont la trouvaille a été plus tardive.

M. Strickland, tirant le meilleur parti de tous les matériaux qu'il était possible de se procurer, mit au jour, en 1848, un important travail sur le Dronte. Un singulier pigeon, le Didunculus, ayant un gros bec recourbé, des ailes peu développées, des pieds bien conformés pour la marche, avait été découvert aux îles Samoa, par un savant américain. Ce pigeon rappelant un peu les traits et les allures du Dronte, malgré sa petite taille, fournissait un nouveau terme de comparaison des plus précieux. M. Strickland a réussi de la sorte à démontrer que le Dronte se rapprochait d'une manière remarquable des oiseaux de la famille des Colombides, c'est-à-dire des pigeons. Après les recherches de l'habile naturaliste, il ne restait plus aucune lumière à attendre relativement au fameux oiseau, à moins d'une trouvaille importante. Cette

trouvaille a été faite à l'île Maurice. En drainant un petit marais, qu'on appelle assez poétiquement la *Mare aux songes*, M. George Clark découvrit une quantité d'os de Dronte. Ces débris, envoyés en Angleterre et aussitôt répandus en France, ne tardèrent pas à être l'objet d'études attentives. Ils permettaient de reconstituer le squelette presque en entier, et, dans l'état actuel de la science, on avait tous les moyens de comparaison imaginables. Ainsi, en 1866, Richard Owen mit au jour un important mémoire sur le Dodo. Dans cet ouvrage se trouvent reproduites les images qui avaient été données du fameux oiseau. Une étude des différentes pièces osseuses le conduit à reconnaître une affinité zoologique avec les pigeons; mais il insiste tout particulièrement sur les conditions d'existence de l'animal. Comme des oiseaux ailés habitent les îles Mascareignes, on ne saurait, pense-t-il, attribuer à un manque d'exercice l'état rudimentaire des ailes chez le Dronte [1].

Parmi les mollusques céphalopodes, les mollusques aux grands bras pourvus de ventouses, les mollusques dont les types sont les Poulpes et les Sèches, il est une forme vraiment singulière et tout à fait charmante : c'est l'Argonaute. L'animal est logé dans une coquille, et cette coquille est une sorte de nacelle cannelée, d'un blanc pur, gardant une demi-transparence. L'Argonaute, ayant les bras antérieurs palmés, navigue à la voile. C'est un délicieux spectacle, que j'eus l'occasion de voir à Messine, au cours de l'année 1844. Durant les belles matinées, lorsque l'air était calme, on rencontrait dans le détroit des flottilles entières d'Argonautes, composées d'individus de tous les âges.

L'Argonaute n'est point attaché à sa coquille comme la plupart des autres mollusques. Dès longtemps s'élevèrent des controverses à ce sujet entre les naturalistes, les uns déclarant que les Argonautes n'ont qu'une coquille d'emprunt, comme, parmi les crustacés, en offrent l'exemple les Pagures ou Bernards l'Hermite; les autres soutenant que les Argonautes sont bien les constructeurs de leur nacelle. Richard Owen apporta ses vues touchant la coquille de l'Argonaute. Ayant tenu un Argonaute placé dans un aquarium, il vit l'animal, ayant sa coquille endommagée en certains endroits, la réparer avec une substance qui avait la même composition chimique que la coquille elle-même, mais offrant un peu plus d'opacité. La sécrétion de la substance réparatrice provenant de la partie membraneuse des tentacules, Richard Owen ajoutait qu'il regar-

[1] A la même époque, M. Alphonse Milne-Edwards, ayant fait une étude très complète des espèces éteintes des îles Mascareignes, dénonce les affinités du Dronte avec les Pigeons, tout en admettant que le Dronte doit être considéré comme appartenant à un type distinct.

dait ce fait comme démontrant pleinement que l'Argonaute est le constructeur de sa coquille.

Dans la mer des Indes habite un mollusque du type des Céphalopodes qui a beaucoup préoccupé les naturalistes. Le Nautile est, dans le monde actuel, la forme la plus apparentée avec les Ammonites éteintes durant les âges géologiques. Richard Owen se procura, conservé dans de l'esprit-de-vin, un Nautile qui avait été pêché sur les côtes de l'île d'Amboine. Il en fit la dissection et mit ainsi en évidence certaines particularités anatomiques du plus réel intérêt.

De la classe des mollusques céphalopodes, différentes espèces, ayant été recueillies sur les côtes d'Australie, étaient parvenues en Angleterre. Richard Owen en fit l'objet d'une étude qui agrandit très notablement le domaine scientifique à l'égard d'une catégorie d'êtres particulièrement intéressants. Dans la classe des mollusques lamellibranches, il est un type singulier, le genre Clavagelle. D'abord on ne connut ce genre que par une espèce fossile découverte à Grignon. Plus tard, furent rencontrées dans la Méditerranée plusieurs espèces vivantes. A raison de leur rareté, elles avaient un haut prix parmi les amateurs. Un individu conservé dans l'alcool, envoyé en Angleterre, fut remis entre les mains de Richard Owen et l'habile zoologiste en donna une anatomie jugée très complète.

Il est une classe de mollusques, les Brachiopodes, caractérisés par la présence de deux bras charnus et rétractiles. Les Brachiopodes, très abondants durant les âges géologiques, ne sont plus qu'en petit nombre dans les mers actuelles. Richard Owen, ayant réussi à s'en procurer quelques sujets conservés dans la liqueur, en a tracé une description anatomique passablement détaillée.

Dans la classe des mammifères, il est une grande division dont tous les représentants se distinguent par la nature du développement embryonnaire et par la présence au devant de l'abdomen d'une poche où la mère retient ses jeunes, nés comme avant terme, c'est-à-dire dans un état d'extrême faiblesse. On les appelle les animaux à bourse ou les Marsupiaux. La fable de Florian : « La Mère, l'Enfant et les Sarigues », a popularisé la notion de l'animal à bourse.

A l'exception d'un chien qui fut rencontré par les premiers explorateurs de l'Australie, tous les mammifères qui vivent sur cette grande terre appartiennent à la catégorie des Marsupiaux. Il y a une longue suite de genres appropriés, comme les mammifères ordinaires, aux différentes conditions de la vie.

Rien ne devait susciter davantage des comparaisons précises. Toujours

heureux quand il s'agissait de se procurer des sujets d'étude, Richard Owen eut la bonne fortune de pouvoir scruter l'organisation de la plupart des types de Marsupiaux, et de ses recherches il tira le meilleur parti pour la détermination des affinités naturelles que l'on traduit par une classification. Ainsi on compte des carnassiers, les Thylacines et les Dasyures; puis ce sont les Phascogales, qui semblent établir une transition entre les Dasyures et les Sarigues; ensuite viennent les insectivores, qui sont les Pérameles, rapides à la course, pourvus d'ongles puissants qui leur permettent de fouir et de creuser de véritables terriers, et les Phalangers, animaux frugivores, chez qui les flancs sont pourvus d'une expansion cutanée, sorte de parachute permettant à ces animaux de s'élancer d'un arbre à l'autre. De cette disposition ressort une analogie saisissante avec les écureuils volants. D'autres animaux à bourse sont connus aujourd'hui de tout le monde, car on en voit des sujets vivants dans toutes les ménageries. Animaux herbivores, ayant plus d'un trait d'analogie avec nos rongeurs, particulièrement avec les Gerboises, ils ont des allures étranges. Les Kangourous ayant les membres antérieurs très courts, les membres postérieurs énormes et une queue agissant à la manière d'un ressort, ne marchent qu'avec peine; mais ils sautent avec une extrême facilité, et de la sorte ils avancent par des bonds successifs.

A cette grande division des mammifères marsupiaux on rattache encore deux types vraiment bien singuliers : l'Ornithorynque et les Echidnés. Chez l'Ornithorynque, les deux mâchoires ayant un revêtement corné, comme chez les oiseaux, affectent l'aspect d'un bec de canard. Si l'on ajoute que chez ces animaux l'appareil digestif et les organes de la reproduction aboutissent à un cloaque, comme chez les oiseaux, qui s'ouvre au dehors par un seul orifice, d'où le nom de *Monotrème* imaginé par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, on comprend l'idée de certains naturalistes se plaisant à voir dans les Monotrèmes des mammifères ayant d'étroites ressemblances avec les oiseaux. Par une étude attentive des différents appareils organiques et par la reconnaissance des mamelles chez l'Ornithorynque, Richard Owen donna toutes les preuves que les Monotrèmes sont de véritables mammifères, et, s'il faut chercher une analogie entre eux et les mammifères ordinaires, c'est avec les Édentés, comme les Fourmilliers et les Oryctéropes, que doit s'établir la comparaison.

Dans les forêts de l'Amérique du Sud, vivent des mammifères d'un type tout à fait singulier. A raison de la lenteur de leurs mouvements, on les qualifie de Paresseux ou de Tardigrades. Leur nom, dit Cuvier,

« vient de leur excessive lenteur, suite d'une structure vraiment hétéroclite, où la nature semble avoir voulu s'amuser à produire quelque chose d'imparfait et de grotesque ». Dans le monde actuel, le plus grand des Paresseux ne dépasse guère la taille d'un chat. Durant les âges antérieurs, habitaient en Amérique des mammifères tout à fait gigantesques que les zoologistes rattachent au type des Paresseux, le Mégathérium décrit par Cuvier, dont les ossements furent recueillis sur les bords d'une rivière à quelques lieues de Buenos-Ayres. Ces ossements ont été montés et un squelette presque entier figure dans les galeries du musée de Madrid. Le squelette d'un autre représentant du même groupe fut exhumé, en 1841, d'un grand dépôt fluviatile que traversent le Rio-Plata et ses tributaires. Devenu un des ornements du Musée du Collège des chirurgiens de Londres, Richard Owen devait bientôt en faire une étude magistrale, et c'est vraiment un bel ouvrage que le livre ayant pour titre : « Description du squelette d'un Paresseux gigantesque fossile (le *Mylodon robustus*) ».

Le grand naturaliste de l'Angleterre a bien fait ressortir toute la valeur des études combinées du zoologiste et du paléontologiste, en montrant le groupe des mammifères tardigrades, dont il existait autrefois des espèces de proportions gigantesques, n'étant représenté dans la nature actuelle que par des espèces de taille très réduite. Il voit encore dans les Tardigrades aux longues griffes les plus imparfaits des mammifères unguiculés qui ont un lien manifeste avec les mammifères à sabot.

Le professeur du Collège des chirurgiens m'entraîne maintenant vers un autre monde. Un type de ce monde des bêtes emplumées apparaît à tous les yeux comme une forme spéciale, exceptionnelle, extraordinaire. Qu'on se figure des oiseaux coureurs, du groupe des autruches et des casoars, réduits à la taille d'une grosse poule et pourvus d'un bec qui, par ses proportions, rappelle celui des courlis. On a donné le nom d'*Aptéryx* à ces créatures privées d'ailes, les *Kiwi* dans l'idiome des Maoris. Ils habitent les deux grandes îles de la Nouvelle-Zélande, et on en compte quatre espèces. Les Kiwi creusent des terriers ou prennent domicile dans les excavations naturelles. Endormis pendant le jour, au crépuscule ils sortent de leur retraite, cherchent les vers de terre, poursuivent les limaçons et les insectes, dont ils font leur nourriture. Leur fécondité est très restreinte; chaque femelle ne pond qu'un seul œuf, de dimension énorme, à d'assez longs intervalles; au temps où ces êtres n'avaient point d'ennemis à redouter, leur propagation était suffisante. Depuis l'introduction des chiens dans le pays, ils ont été chassés sans miséricorde. On n'a pas réussi à les faire vivre en captivité; bientôt on n'aura

plus que les descriptions, les images et les dépouilles conservées dans les musées pour garder le souvenir des Aptéryx.

Dans la bonne fortune qui ne le quitta jamais, Richard Owen put se procurer des Aptéryx dans l'esprit-de-vin, et il en fit la description très complète. De ses recherches il conclut que le type, conservant tous les caractères ornithologiques, en présente les plus grandes modifications. De mon côté, j'ai fait une étude de l'ostéologie de l'Aptéryx, et d'un individu à peu près adulte j'ai représenté la tête ayant conservé toutes les sutures [1].

Sur les animaux annelés Richard Owen a fourni encore un contingent d'une réelle importance, notamment sur le Limule, un type des plus remarquables de l'embranchement des animaux articulés, qui, dans le monde actuel, n'est représenté que par un petit nombre d'espèces : une d'elles habitant la mer des Antilles, les côtes de la Floride, de la Caroline, du Yucatan; les autres répandues sur les côtes de l'Asie, depuis la mer du Japon jusqu'à l'archipel des Moluques. Aux yeux des anciens naturalistes, les Limules étaient simplement des crustacés; l'étude a été plus attentive, et toujours les observateurs se sont trouvés davantage frappés des particularités de conformation qui éloignent ces animaux des crustacés ordinaires. Ils ont quelques analogies avec les Arachnides, et je me souviens d'avoir été séduit par la pensée que les Limules pouvaient être des Arachnides appropriées à la vie aquatique. Malgré des rapports indéniables entre les Arachnides et les Limules, il est bien établi de nos jours que ces derniers sont les survivants d'une faune, dont la plupart des représentants très nombreux ont laissé des empreintes dans les plus anciennes formations géologiques. Richard Owen a fait une exposition des différents appareils organiques chez le *Limule polyphemus* [2].

Le célèbre naturaliste s'est occupé de certains vers parasites; mais le plus important de ses travaux sur cette catégorie d'êtres, dont il a été beaucoup question dans ces dernières années, porte sur la Trichine (*Trichina spiralis*, Owen).

C'était en 1832; le cadavre d'un homme avait été apporté dans l'hôpital de Saint-Barthélemy; on ne tarda pas à reconnaître chez le sujet que les muscles présentaient en multitude de petits kystes plus ou moins transparents. Dans la plupart de ces kystes, Richard Owen observa un

[1] Voir Émile Blanchard : *L'organisation du règne animal. Oiseaux homalosterniens.*

[2] On doit un beau travail sur le même type à M. A. Milne-Edwards, *Ann. des Sc. nat.*, 1872. Voir mon rapport, *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, 1872, 2ᵉ semestre.

petit animal contourné en spirale et plein de vie. Il en traça une description qui a été le point de départ de toutes les recherches ultérieures sur le même sujet.

Dans un temps où les naturalistes voyaient encore dans les batraciens de véritables reptiles, survint une découverte qui allait agiter le monde scientifique. Un voyageur Natterer avait rapporté de l'Amérique du Sud un singulier animal qu'il fit connaître sous le nom de *Lepidosiren paradoxa*. Le professeur de Munich, M. Bischoff, en étudia l'organisation et déclara le Lepidosiren un reptile. Une autre espèce (*Lepidosiren annectens*) étant parvenue aux mains de Richard Owen, celui-ci, après une étude approfondie, n'hésita pas à classer parmi les poissons le type des Lepidosiren. L'intérêt de la discussion fut bien diminué le jour où l'on eut la démonstration complète que les reptiles sont très nettement séparés des batraciens, tandis que les batraciens et les poissons constituent dans l'ensemble une division zoologique très naturelle.

On avait exhumé des terrains crétacés de la Grande-Bretagne d'énormes quantités d'ossements de grands reptiles, les Mégalosaures, les Plésioraures et les Ichthyosaures. Richard Owen se passionna pour l'étude de ces animaux, dont il n'existe aucun représentant dans la nature vivante. L'auteur se demande si ces étranges et gigantesques reptiles ont vécu dans les endroits mêmes où l'on a rencontré leurs ossements, ou s'ils ne sont pas des créatures antédiluviennes qui ont été entraînées sur ces rivages septentrionaux; mais, en homme plein de prudence, il néglige de tirer une conclusion.

Dans la séance du 25 avril 1859 de notre Académie des sciences, Richard Owen fut élu associé étranger; il remplaçait son compatriote, le botaniste Robert Brown. Le 23 mai suivant, le professeur du Collège des chirurgiens de Londres écrivait : « Je désire exprimer à l'Académie ma reconnaissance la plus empressée pour le témoignage suprême d'approbation qu'elle a bien voulu m'accorder. Je regarde cette nomination, ainsi que le fait tout le monde scientifique, comme la récompense la plus haute à laquelle un homme de science puisse aspirer. »

Richard Owen s'est éteint dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 18 décembre 1892. Lorsque l'état de sa santé le contraignit à l'abandon de ses fonctions de surintendant du département zoologique au British Museum, il fut créé baronnet. Désormais, on ne l'appellera plus que Sir Richard Owen. Néanmoins, en terminant, je dirai, comme l'un de ses biographes : pour nous, il restera toujours le professeur Owen.

Émile BLANCHARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de mon temps : Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier. 1re partie : Révolution, Consulat, Empire, t. I, 1789-1810. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893.

L'auteur nous fait savoir dans sa préface qu'il commença d'écrire son ouvrage en 1822. Devait-il être publié un jour, et quel titre alors conviendrait-il de lui donner? *Mémoires?* C'est, dit-il, bien usé. *Histoire?* bien solennel. Il opte pour *Histoire de mon temps;* et, disons-le, c'est trop annoncer. L'auteur laisse, en effet, de côté les guerres et bien d'autres choses capitales. Il ne veut dire que ce qu'il a vu. Il est vrai qu'il a vu bien des choses. Il a vu les origines de la Révolution, ayant été conseiller au Parlement dès sa vingtième année, en 1787; il a vu au début l'incendie de la manufacture de papiers de Réveillon au faubourg Saint-Antoine; il a assisté, avec Mlle Contat, de la Comédie Française, et beaucoup d'autres curieux, à la prise de la Bastille, comme il a assisté à la première représentation du *Figaro* de Beaumarchais; il a vu la rentrée de la famille royale à Paris, le 6 octobre; il a suivi le roi « depuis la barrière jusqu'à ce dôme de baïonnettes et d'épées nues, sous lequel on le fit entrer à l'Hôtel-de-Ville »; il aurait été à la défense des Tuileries, le 10 août, parmi ceux qu'on a appelés les « chevaliers du poignard », si la carte d'entrée, qu'il avait demandée le 9, ne lui était arrivée deux jours trop tard; il a assisté au procès du roi avec son père, qui était là, secondant les défenseurs dans leur travail; il était à la Convention le jour du jugement; il était sur la place de la Révolution, emporté par la foule, à l'heure du supplice. Il n'avait pas émigré comme tant d'autres; il s'était marié, même sous ce régime de la terreur, presque à la veille du jour où son père fut arrêté et périt sur l'échafaud avec la masse des parlementaires de Paris; il

aurait pu faire partie de la fournée, puisqu'il était, à cette époque, conseiller lui-même et que de plus jeunes que lui ont péri; mais il put se soustraire aux recherches, et quand on l'arrêta, quand on l'enferma avec sa jeune femme à Saint-Lazare, il était trop tard pour les comprendre dans ce qu'on appela « la conspiration des prisons »; car c'était le 8 thermidor. Il aurait pu y voir le lendemain Robespierre jeune, l'un des vaincus de la journée, si le geôlier, par ordre de la Commune, n'avait refusé de le recevoir. Mais la terreur eut d'autres expiations. L'année suivante, se trouvant au Palais, il y put voir, dans l'ancienne grand'chambre du Parlement de Paris, Fouquier-Tinville assis, avec les derniers restes du tribunal révolutionnaire, sur les gradins où il avait fait asseoir la reine, Mme Élisabeth, Malesherbes, les parlementaires de Paris et de Toulouse, et tant d'autres.

Sans aller plus loin, on peut donc dire qu'il a vu beaucoup de choses, et son livre serait gros s'il en racontait tout le détail. Pour les faits les plus considérables, comme pour les guerres, les estimant connus du lecteur, il se borne à le renvoyer aux récits qui en ont été publiés. Mais il y a une chose qu'il nous donne, en les notant : c'est l'impression qu'il en a reçue, et c'est ce qui marque d'un cachet tout personnel le peu qu'il en dit. Il y a d'ailleurs des événements, de diverses sortes, sur lesquels il a des renseignements particuliers qui ajoutent à ce qui est connu : le 13 vendémiaire, le 18 brumaire, les complots royalistes sous le Consulat, l'enlèvement, le jugement et la mort du duc d'Enghien; ajoutez les travaux du Conseil d'État, où il entra comme maître des requêtes, où il siégea un peu plus tard comme conseiller; les dispositions des esprits à l'avènement de l'Empire; la reconstitution de la noblesse, noblesse ancienne, noblesse nouvelle, qu'il put suivre de plus près quand il eut la charge de procureur général près le Conseil du sceau des titres; les affaires des juifs et la réunion, en 1807, du grand sanhedrin; les affaires de l'Église, où l'auteur du Concordat, l'Empereur sacré par Pie VII à Notre-Dame de Paris, vint si fatalement se buter, impuissant dans sa violence même, à l'époque culminante de l'Empire; enfin les affaires de la police de Paris, dont la direction lui fut confiée, un peu contre son gré, surtout contre son attente; ce qui nous vaut de curieux détails, non seulement sur les approvisionnements de la capitale, mais sur les fêtes de la cour, sur les bals masqués où se complaisait l'Empereur, sur l'organisation de la police impériale, quatre ou cinq polices se surveillant l'une l'autre, y compris le préfet; notons cette singulière fortune de ses agents qui, pourchassant les fabricateurs de faux billets de banque, mirent la main sur un établissement où c'était le gouvernement lui-même qui fabriquait de faux billets : billets de la Russie et de l'Autriche, suivant l'exemple que les puissances étrangères avaient donné à la France en fabriquant de faux assignats. A ces renseignements sur les choses il faut joindre ce que l'auteur nous dit de neuf ou nous confirme sur les divers personnages au milieu desquels il a vécu : le montagnard Levasseur (de la Sarthe), le girondin Ducos, le membre du Comité de salut public Jean-Bon Saint-André; Lebrun et Cambacérès, Barras et les hommes de diverse origine qu'il rencontra au Conseil d'État; Mme de Beauharnais, plus tard impératrice Joséphine, Mme Tallien, Mme de Beaumont, l'amie de Chateaubriant; Portalis, Molé, le cardinal Maury, le duc de Rovigo (Savary), et tout particulièrement Fouché et Talleyrand : Talleyrand sur le compte duquel il revient en mille occasions (et ce n'est jamais pour le flatter); à savoir, la messe de la Fédération au Champ de Mars, la mort du duc d'Enghien, la guerre d'Espagne, le congrès d'Erfurth, où commencent les relations du trop provoquant diplomate avec l'Empereur de Russie; enfin au premier rang ou plutôt hors rang, Napoléon qu'il vit souvent en particulier, étant préfet de police, et tous les

membres, hommes et femmes, de la famille Bonaparte. Ces rapides indications suffisent pour montrer l'intérêt de cette publication. Nous attendrons qu'elle soit plus avancée pour la faire connaître plus à fond et en apprécier le mérite.

H. Wall.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1893.

Histoire de la Psychologie des Grecs, par A.-Ed. Chaignet, recteur honoraire de l'Académie de Poitiers, correspondant de l'Institut; tome IV, contenant la *Psychologie de l'Ecole d'Alexandrie*. Livre premier : *Psychologie de Plotin*. — Tome V et dernier, contenant la *Psychologie de l'École d'Alexandrie*. Livre second : *Psychologie des successeurs de Plotin*, et une table analytique de tout l'ouvrage. — Paris, Hachette, 1892 et 1893.

PREMIER ARTICLE.

Depuis le commencement de notre siècle, la philosophie et l'érudition françaises ont produit, sur l'École d'Alexandrie, une série d'ouvrages considérables. De 1820 à 1827, M. Victor Cousin donnait le signal, l'impulsion et l'exemple en publiant, en six volumes, les traités et les commentaires inédits de Proclus, dont il a fait, près de quarante ans plus tard, en 1864, peu de temps avant sa mort, une nouvelle édition scrupuleusement revue. En 1828 paraissait la première édition de l'*Histoire critique de l'École d'Alexandrie*, par Matter. La très savante et très neuve thèse française de M. Jules Simon intitulée : *Du commentaire de Proclus sur le Timée de Platon*, porte la date de 1839. L'année d'après, le jeune maître en tirait, à la Sorbonne, des leçons d'explication que je me rappelle avec gratitude, comme les grandes expositions de la doctrine platonicienne qu'elles éclairaient et complétaient. Ce double travail préparait et faisait pressentir la vaste *Histoire de l'École d'Alexandrie*, initiation si attrayante et si lumineuse à d'obscures théories. Cinq ans avant la publication de ce beau livre, M. A. Berger avait présenté une thèse, qui était alors la meilleure monographie que l'on eût sur la doctrine de Proclus. Vinrent ensuite le mémoire couronné, puis l'ouvrage en trois volumes de M. E. Vacherot, l'*Histoire critique de l'Ecole d'Alexan-*

drie, d'une structure savante, solidement appuyée sur la connaissance des textes souvent cités, toujours approfondis. Le rapporteur du concours où avait triomphé cet important ouvrage, M. Barthélemy-Saint Hilaire, imprima en un volume le jugement de l'Académie. Il y joignit, sous forme d'introduction, un travail qui porte principalement sur le mysticisme à ses différentes époques, œuvre historique et théorique de haute valeur et toute personnelle. A cet ensemble de publications françaises il manquait une édition des *Ennéades* de Plotin : cette lacune fut comblée, en 1855, par la maison Ambroise-Firmin Didot, qui donna le texte grec publié déjà une première fois à Oxford par Fréd. Creuzer et George-Henri Moser. Ce texte, revisé par les soins des mêmes savants, est accompagné de la traduction latine de Marsile Ficin dûment corrigée. A ceux qui désiraient étudier la philosophie de Plotin, une facilité nouvelle fut apportée, de 1859 à 1861, par la traduction française des *Ennéades*. C'était la première fois que cette doctrine passait du grec dans notre langue. M. N. Bouillet en avait entrepris et mené à bonne fin l'épineuse interprétation en trois volumes; il s'était efforcé de la rendre fidèle et claire. On pouvait désormais lire couramment Plotin, comme on lisait Platon, grâce à M. V. Cousin, et Aristote, grâce à M. Barthélemy-Saint Hilaire. Je n'oublie pas que, dans le second volume de son *Essai sur la Métaphysique d'Aristote* (1846), M. F. Ravaisson avait consacré un très long et très substantiel chapitre aux derniers représentants de la philosophie ancienne. Enfin, c'est un Français, M. Ch.-É. Ruelle, qui, récemment, en partie réimprimait, en partie imprimait pour la première fois le traité de Damascius Περὶ ἀρχῶν.

Si nombreux, si remarquables que soient ces travaux qui se sont succédé depuis bientôt soixante-quinze ans, M. Chaignet a pensé avec raison que, même en y ajoutant les grandes *Histoires de la philosophie* publiées en Allemagne, ils n'épuisaient pas le sujet. Par son point de vue et sa méthode, il a prouvé que la philosophie de l'École d'Alexandrie est, à la fois, le point culminant de la psychologie des Grecs et, bien mieux encore, une partie beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru de la psychologie en général.

Mais d'abord cette grande école a-t-elle reçu son véritable nom? Pourquoi l'appeler *alexandrine* puisqu'elle a été enseignée, non seulement à Alexandrie, mais à Rome, en Syrie, à Athènes, dans tout le monde gréco-romain? D'autre part, quoique Plotin et ses successeurs aiment à se qualifier de platoniciens, le système est aussi profondément pénétré d'aristotélisme que de platonisme, au moins dans son ensemble. Quel est donc le nom qui s'y adapterait le mieux? M. Jules Simon a dit que

l'École d'Alexandrie c'est Plotin[1]. « Si l'on observe, dit M. Chaignet, que rien n'autorise à attribuer à Ammonius, qui n'a rien écrit et dont aucun auteur ancien ne fait connaître la doctrine, les idées directrices du système. . .; si l'on remarque que ses successeurs les plus célèbres, Iamblique comme Proclus, n'y apportent que des modifications peu considérables, . . . que, dans les ouvrages de Plotin, la doctrine est une et complète, . . . on serait disposé à appeler cette doctrine l'école ou mieux la philosophie de Plotin[2]. » Plusieurs textes semblent y autoriser. D'abord, si Proclus et Simplicius appellent partout Iamblique le Divin, ὁ θεῖος, ils réservent à Plotin le superlatif de l'épithète, ὁ θειότατος, le plus divin des philosophes. Saint Augustin dit : « Plotini schola Romæ floruit[3]. » Creuzer, dans les Prolégomènes de l'édition des *Ennéades* par Didot, s'exprime ainsi : « Quæ ratio paullatim ita invaluit ut hæc recens philosophia platonica diceretur ἡ Πλωτίνου φιλοσοφία. » Hegel a fait comme l'antiquité. M. Chaignet suit l'usage qui a prévalu : il conserve la dénomination d'*École d'Alexandrie;* mais nous verrons que pour lui Plotin est le chef incontestable de cette philosophie et le maître qui lui a imprimé sa marque, imposé sa méthode et inspiré son esprit.

A ce titre, M. Chaignet a repris, en la développant autant que possible, la biographie de Plotin, dont la source principale est la *Vie* du maître par Porphyre. Il y a introduit, avec choix et précaution, les détails utiles que lui ont fournis David l'Arménien, Suidas, Eudocia, etc. Les traits essentiels de cette belle existence sont tellement connus aujourd'hui que nous n'insisterons un peu que sur deux points : la manière dont Plotin a enseigné et la méthode, ou, pour mieux parler, l'absence complète de méthode qui a présidé à la rédaction de ses ouvrages.

Pendant dix années, l'enseignement de Plotin à Rome avait été exclusivement oral. Ses leçons d'alors n'étaient sans doute que le développement des doctrines d'Ammonius, qui nous sont inconnues. Elles durent, par conséquent, être peu originales. Elles avaient un autre défaut très grave : c'étaient en quelque façon des dialogues, mais non pas réguliers, comme ceux de Platon, dans la plupart desquels Socrate, ou quelque autre personnage important, gouverne la discussion, quand il ne la ramène pas à l'exposition de sa propre pensée. Plotin avait laissé s'établir dans son enseignement des habitudes qui sont dangereuses, à moins qu'un ordre accepté d'avance ne crée ce que nous appelons des conférences. Dans celles-ci, le maître et les auditeurs ont leur part, mais pour

[1] *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 584. — [2] Tome IV, page 1. — [3] *Epist.* 118.

une collaboration préparée et méthodique, quoiqu'elle admette la liberté et l'imprévu. A ses cours, dont l'entrée était libre et gratuite, Plotin autorisait, provoquait même ses auditeurs, quels qu'ils fussent, à l'interrompre pour lui poser les questions *les premières venues;* et ces questions, il les traitait, après quelques instants de recueillement, de méditation intérieure et silencieuse. Il était difficile que ce genre de professorat n'amenât pas un peu de tumulte et de confusion; mais, à coup sûr, l'enchaînement des idées, brisé par de fréquentes interruptions, selon le caprice des interrogateurs, ne pouvait manquer d'en souffrir. Plusieurs de ces leçons devaient être embrouillées et vides. Si Plotin en sentit les défectuosités, Porphyre les aperçut mieux encore, et il décida son maître à adopter la méthode des leçons écrites. De ces leçons, les ouvrages conservés ne sont sans doute que le texte que l'auteur a probablement développé et que Porphyre a revu et corrigé.

L'œuvre écrite, qui semble nous être parvenue tout entière, n'offre aucun plan. On n'en est pas surpris lorsqu'on remarque un certain mot que Porphyre écrit fréquemment dans la biographie de Plotin. Celui-ci traitait dans sa chaire, avons-nous dit, les premières questions venues, *γράφειν τὰς ἐμπιπτούσας ὑποθέσεις*, que lui posait un auditeur quelconque, sans les connaître d'avance et sans se réserver le droit de les écarter. Il lisait et commentait les livres des premiers auteurs venus, *τῶν ἐμπεσόντων*, sans ordre et sans choix. Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est qu'en écrivant il procédait comme en professant. Il rédigeait des développements, des réflexions personnelles sur les premiers sujets venus qui se présentaient ou que les hasards de la conversation suggéraient à son esprit. Il est évident qu'une marche aussi libre, ou plutôt aussi décousue, atteste peu de penchant pour la composition logique, pour l'ordonnance dans l'exposition, pour les divisions raisonnées. De là les difficultés insurmontables qu'ont rencontrées ceux qui, à commencer par Porphyre, ont essayé d'introduire l'arrangement dans ces écrits et d'en soumettre les parties à une classification justifiable.

En présence de ce désordre, quel plan choisira l'historien et le critique qui veut exposer la doctrine? Par où commencera-t-il? Y a-t-il d'ailleurs un commencement, et s'il y en a un, où est-il? Y a-t-il un point central d'où tout rayonne soit pour monter, soit pour descendre? Tout l'ensemble se coordonne-t-il par rapport à une conclusion annoncée, ou du moins indiquée? Sur ces diverses questions, il n'y a guère eu jusqu'ici que des divergences. Hegel, bref, trop bref, et qui a bien l'air de n'avoir étudié Plotin que de seconde main, analyse d'abord la théorie de l'extase, et aboutit à celle de la chute de l'âme. Zeller place au début la

conception de l'être premier et, à la fin, les idées de Plotin sur la prière, la magie et la divination. Ritter critique la doctrine plus qu'il ne l'expose, la juge plus que sévèrement et va de la théorie de la connaissance à la physique, qui, dit-il, conduit, chez Plotin, à la magie, comme sa morale mène à l'ascétisme. M. Jules Simon, naturellement et légitimement attentif au caractère platonicien de la méthode, analyse, en premier lieu, la dialectique, et, en dernier lieu, la théorie de la volonté. L'ordre adopté par M. E. Vacherot est différent : son exposition présente d'abord la théologie de Plotin; elle s'achève par la psychologie, qui se termine à l'extase, par où Hegel avait commencé. De ces différences si grandes, M. Chaignet a le droit de conclure que Plotin ne s'est imposé, ni dans ses recherches spéculatives, ni dans l'arrangement des parties de son système, aucun principe supérieur, aucune loi directrice et constante.

Mais alors, encore une fois, comment faire? L'historien ne saurait cependant choisir un ordre arbitraire. M. Chaignet a voulu ne se payer d'aucune raison insuffisante; il a résisté aux apparences trompeuses. Il a refusé de ne voir dans Plotin qu'un mystique inspiré. La noble philosophie contenue dans les *Ennéades* lui paraît, quoique très idéaliste, marquée toujours et partout d'un caractère absolument rationnel. Il cite ce mot de Plotin que « vouloir s'élever au-dessus de la raison, c'est tomber en dehors de la raison ». Sa philosophie est donc essentiellement une science. Est-elle exclusivement une science? Plotin ne commet-il jamais la faute qu'il signale et qui consiste à tomber en dehors de la raison pour avoir voulu s'élever au-dessus d'elle? C'est ce que nous examinerons plus loin.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître que le plus souvent, même presque toujours, il regarde la philosophie comme une science et la traite comme telle. Quelle est cette science, selon lui? C'est, à peu près uniquement, la science de l'âme, c'est-à-dire ce qui s'appelle aujourd'hui la psychologie. Voilà ce que M. Chaignet a mis en pleine lumière. D'après Plotin, la psychologie est le commencement, la base de toute la science philosophique, parce que l'âme est le principe pensant et l'organe de la connaissance. Avant toute recherche sur le reste des êtres, il faut premièrement tâcher de connaître ce qui en nous connaît : *ζητεῖν τε τὰ ἄλλα καὶ εὑρεῖν βουλόμενοι, δικαίως ἂν τὸ ζητοῦν τί ποτε ἐστὶ τοῦτο ζητοῦμεν*[1]. La psychologie est le centre de la philosophie, parce que la connaissance de l'âme est la condition de la connaissance des deux mondes dont elles est la limite, entre lesquels elle est intermédiaire : le

[1] *Ennéade* IV, III, 1.

monde des phénomènes, et le monde des êtres véritables et de l'Un, qui est le principe de l'âme elle-même. A ces textes, M. Chaignet en joint beaucoup d'autres, bien choisis, bien groupés et où vient se refléter, s'esquisser toute cette vaste doctrine. Mais rien qu'à s'en tenir à ceux que nous avons cités ou indiqués, on est autorisé à commencer l'exposition du système par la psychologie, qui, « si elle n'absorbe pas la science entière, en est certainement l'élément le plus considérable et le commencement nécessaire[1] ». Ce point de départ était d'autant plus important à établir que la psychologie, nous le verrons, est prédominante dans toute l'école néo-platonicienne.

Deux faits, qui ressemblent à deux témoignages, viennent confirmer l'opinion de M. Chaignet. Dans la lettre à Porphyre où il le prie de lui procurer les textes exacts des ouvrages de Plotin, Longin réclame avec une insistance particulière les traités de l'Âme et de l'Être. De plus, on ne peut pas ne pas remarquer que, en tête de la collection de Porphyre, se trouve justement un livre qui traite de l'existence de l'âme et de la distinction de l'âme et du corps, ce qui rentre bien dans un traité de psychologie et en est la partie essentielle.

Toutefois Plotin ne mérite le nom de psychologue que s'il a constaté que l'homme a le pouvoir de s'observer lui-même. Ce don, Plotin l'a reconnu. Nous constatons en *nous*, dit-il, des phénomènes de diverse nature : par exemple, des émotions, des affections. Puisque nous observons en nous ces faits, nous avons donc la faculté d'en prendre connaissance, par conséquent la *συναίσθησις* (autant dire la conscience) de ces faits. Ce n'est pas tout : non seulement nous sentons, mais de plus nous pensons et nous connaissons que nous pensons. Mais penser c'est être, c'est l'être même; donc nous sommes. Ainsi Plotin a vu que nous avons conscience de nos sensations, de nos émotions, de nos pensées, de notre existence. Dans un autre chapitre, M. Chaignet rencontre de nouveau l'affirmation par Plotin de la faculté de se replier en soi, de se connaître et de connaître ses actes. Il ne dissimule pas que, si le philosophe néo-platonicien a posé et discuté le problème de la conscience, il n'est pas arrivé à une conclusion précise et toujours d'accord avec elle-même[2]. Cependant, quelles que soient les concessions que Plotin fait à l'inconscience, et même quoiqu'il lui accorde, nous le verrons, une réelle supériorité, il n'en reconnaît pas moins le rôle incontestable de la conscience dans l'observation de nous-mêmes, et c'est assez pour lui donner le titre et le nom de psychologue.

[1] T. IV, p. 55. — [2] T. IV, p. 209.

L'exposition de M. Chaignet prouve que Plotin a embrassé, dans son ensemble et dans ses détails, la psychologie tout entière. Il n'en a oublié aucun problème, négligé aucun aspect. Il a pratiqué plus qu'aucun de ses prédécesseurs, plus qu'Aristote lui-même, cette psychologie directe, fondamentale, sans laquelle la récente psychologie expérimentale ne chercherait rien parce qu'elle ne saurait pas ce qu'elle doit chercher, et ne vérifierait rien parce qu'elle ne serait pas informée de ce qu'elle doit vérifier. En lisant M. Chaignet, on est frappé du nombre et de la richesse des questions, de la variété des aperçus qu'offrent les *Ennéades*. On s'aperçoit que jusqu'ici Plotin n'a pas obtenu, parmi ceux qui ont étudié méthodiquement l'âme humaine, la place qu'il mérite. Nous ne voulons pas dire qu'il ait toujours été un observateur infaillible. Nous n'accepterions pas toutes ses inductions, et nous accorderions que beaucoup de ses raisonnements n'ont plus aucune autorité. Mais il est telle de ses vues métaphysiques qui n'a pas vieilli et qui résiste aux critiques de la spéculation contemporaine.

Par exemple, quelques-uns de nos psychologues actuels croient que certains phénomènes morbides, ou même que certaines observations directes ne permettent plus d'affirmer l'unité substantielle de la personne humaine. Quelque chose leur résiste et se maintient, c'est l'attestation de la conscience. Tant qu'ils n'auront pas détruit la réalité et l'autorité de cette attestation à l'état normal, leur thèse restera contestable. Il est curieux de voir quelle était à cet égard la doctrine de Plotin et ce qu'elle contient encore de solide à l'heure qu'il est.

Plotin, sur le témoignage de la conscience, déclare que l'âme est une et identique à elle-même. En outre, il rappelle que certains faits intellectuels seraient impossibles et inexplicables sans ces deux caractères de l'âme. M. Chaignet résume ainsi cette théorie d'après les textes : « Sans l'unité et l'identité du sujet, comment expliquer les faits de mémoire, par exemple? Comment, si notre âme change en sa substance et ne reste pas identique à elle-même, comment connaîtrons-nous par elle ce qui est à nous, c'est-à-dire nous-mêmes? La conscience de soi ou de la personnalité a pour condition l'identité du sujet, comme la conscience des phénomènes ou de l'individualité a pour condition son unité [1]. » Il en est de même si l'on considère le phénomène de la sensation. « L'objet sensible doit être senti dans son tout et dans son unité, et il ne peut l'être qu'à la condition que le sujet sentant soit un et identique à lui-même. Même si plusieurs sens nous apportent leurs impressions diverses,

[1] T. IV, p. 72.

même si plusieurs qualités différentes coexistent dans un seul et même objet, il faut que le sujet qui les perçoit soit un pour qu'elles puissent s'y réunir comme dans un centre commun, ainsi que les rayons d'un cercle dispersés à la circonférence s'unissent au centre [1]. » — Quoique Plotin semble raisonner ici, comme dans le précédent exemple, il est bien aisé de voir qu'il ne fait qu'observer et exposer l'accord qui existe entre l'unité de la sensation et l'unité de l'être sentant.

M. Chaignet a trouvé dans cette riche quatrième *Ennéade* une source abondante de détails finement démêlés, de phénomènes psychologiques distingués avec sûreté assez souvent, sinon toujours. Il a pu y relever une énumération des facultés de l'âme, les facultés de penser, de sentir, de raisonner, de désirer, de se conformer en tout à la raison : *τὸ νοεῖν*; — *τὸ αἰσθάνεσθαι*; — *τὸ λογίζεσθαι*; — *τὸ ἐπιθυμεῖν*; — *τὸ ἐπιμελεῖσθαι ἐμφρόνως*. La première *Ennéade* en offre une autre où elles sont rangées en puissances principales, moyennes, dernières. Enfin, dans la quatrième *Ennéade* encore, les trois parties de l'âme sont : l'âme pensante, l'âme concupiscible, l'âme irascible [2]. Plotin ne paraît pas s'être préoccupé de mettre ces listes en rapport les unes avec les autres et de les ramener à une sorte d'unité; mais à propos de chacune d'elles, au milieu de nombreuses subtilités, il a réfuté plus d'une erreur épicurienne ou stoïcienne sur la nature de l'âme en tant que substance. A l'encontre d'Aristote, il soutient que l'âme ne saurait être quelque chose du corps.

On peut ne pas admettre toutes les raisons que donne Plotin de l'immortalité de l'âme. Il y en a qui sont d'une métaphysique singulièrement hardie. Cependant cette partie de sa doctrine mérite l'attention, et M. Chaignet a eu raison d'y consacrer quelques longues pages, parce qu'elle atteste une grande puissance de méditation. Le philosophe alexandrin a repris l'idée platonicienne de la préexistence de l'âme au corps; mais il se l'est tellement appropriée, il l'a tellement élargie, que chez lui elle devient nouvelle. Il l'a surtout rendue, je ne dis pas plus indiscutable, mais du moins plus rigoureuse. Si Platon est à peu près d'accord avec lui-même en ce qui touche l'immortalité de l'âme, il n'en est pas de même à l'égard de son éternité. Nous lisons dans le *Phèdre* : « Il est prouvé que ce qui se meut soi-même est immortel. Or qui hésitera d'accorder que la puissance de se mouvoir soi-même est l'essence de l'âme? Tous les corps qui reçoivent le mouvement du dehors sont inanimés; tous les corps qui tirent le mouvement d'eux-mêmes ont une âme. Telle est la nature de l'âme. Si donc il est vrai que tout ce qui se meut

[1] T. IV, p. 74. — [2] *Ibid.*, p. 78.

soi-même est âme, l'âme ne peut avoir ni commencement ni fin[1]. » Dans le *Timée*, l'âme est immortelle, comme dans le *Phèdre*, mais elle est créée, elle a un commencement. Dieu la forme avec l'essence dont il a fait l'âme du monde; mais cette essence de vie est moins pure en nous. Toutefois c'est un principe immortel auquel les dieux, fils du Dieu suprême, adjoignent une partie périssable, le corps[2].

Cette discordance n'existe pas chez Plotin. Dans sa théorie de l'essence de l'âme, si tout n'est pas vrai, tout se suit et se tient et prouve, avec tant d'autres pages, que ce génie était non point seulement un érudit et un éclectique syncrétiste, mais un esprit original. « Tout ce qui est corps, dit-il, appartient à l'ordre du devenir, de ce qui naît et meurt. . . Si donc on ne veut pas que tout le monde phénoménal qui naît et change se perde dans le néant à peine né, . . . il faut poser un être autre que le corps, un être ayant l'être par lui-même, qui ne devient pas et ne peut pas périr. . . L'âme sera donc immortelle, puisqu'elle possède l'être par elle-même, qu'il n'y a rien d'où elle puisse l'avoir emprunté, qu'elle n'a pas eu de commencement ni de principe, et que, au contraire, elle est le principe de toute vie. — Comment douter qu'elle est éternelle, puisqu'elle pense l'éternel[3]? »

Cette intéressante théorie de l'âme, de sa spiritualité, de son immortalité et même de ses facultés et de ses rapports avec le corps, est établie souvent par les procédés philosophiques de l'observation et du raisonnement. Il s'en faut néanmoins que Plotin se comporte toujours ainsi. Les critiques les plus disposés à l'admirer lui ont adressé deux graves reproches. Ils l'ont blâmé d'abord d'avoir résolu les plus difficiles problèmes au moyen de figures, de comparaisons poétiques, substituant de la sorte l'imagination aux vraies méthodes; ils se sont étonnés, en second lieu, qu'un penseur aussi pénétrant ait mis au plus haut sommet de la connaissance l'extase, qui est l'inconscience absolue et par conséquent l'absence absolue de pensée. Voyons si l'exposition de M. Chaignet explique, atténue, excuse, ou ramène à la forme scientifique ces deux erreurs de méthode.

Comment a lieu, d'après Plotin, la production des êtres? « En vertu même de sa perfection et de son essence, le premier principe déploie de son sein immuable toute la variété infinie des êtres et, pour ainsi dire, se multiplie à l'infini. Il déborde et de son trop-plein de vie produit tout le reste. Il crée le monde comme le soleil épanche ses rayons, comme

[1] Trad. V. Cousin, t. VI, p. 47. — [2] Trad. V. Cousin, t. XII, p. 138. — [3] Chaignet, t. IV, p. 83.

la fleur répand son parfum, et cela sans sortir de lui-même, sans rien perdre de sa plénitude. Il fallait que l'immobile engendrât le mouvement, que la vie qui est par elle-même et en elle-même engendrât une autre vie qui eût en elle une sorte de souffle agité et mobile [1]. »

L'emploi de l'imagination pour répondre à la plus ardue des questions métaphysiques est ici flagrant. Est-ce à son insu, est-ce à l'encontre de sa psychologie, est-ce uniquement entraîné par la nature poétique de son esprit que Plotin a rapproché des éléments aussi étrangers les uns aux autres? Les textes nous montrent qu'il y a une concordance frappante entre la théorie psychologique de l'imagination de la quatrième *Ennéade* et l'intervention d'éclatantes images dans le développement du système de l'émanation. En effet, Plotin distingue deux imaginations: l'une supérieure, intellectuelle; l'autre inférieure, sensible. Sous ces deux formes, le caractère de cette faculté ici-bas est toujours de fournir des images. Toutefois c'est dans l'imagination intellectuelle qu'apparaissent les images de la raison, car elle transforme en images les formes abstraites; et il y a des images même de la pensée, il y en a jusque dans la raison pure. Nos connaissances pures y prennent, pour ainsi dire, une forme sensible, *οἷον αἰσθητῶς γιγνώσκομεν*. Le raisonnement discursif, la *διάνοια*, opérant entre la raison et la sensibilité, élève, d'une part, le sensible au suprasensible, d'autre part, transforme l'intelligible en sensible. Par là, ce raisonnement fait entrer la pensée indivisible dans la région de l'imaginable, et la montre dans les formes de l'imagination comme dans un miroir.

M. Chaignet n'accompagne d'aucun commentaire son exposition, que nous venons de résumer. Comment entendrons-nous cette théorie surprenante? Il nous semble que le sens en est celui-ci : la raison abstraite, la pensée pure a des images qui, sous une forme sensible, la reflètent, la représentent avec fidélité et légitimement. Trouver ces images et les employer, ce n'est pas quitter le terrain philosophique pour se jeter dans la région des choses sensibles, c'est réunir la pensée, l'idée à sa forme, par une imagination active qui crée ainsi la réunion du réel et de l'idéal.

M. Vacherot avait ainsi compris Plotin, au premier volume de son *Histoire critique de l'École d'Alexandrie* [2]. Mais cette interprétation était brève et ne dépassait pas quinze lignes. Plus tard, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, il l'a reprise au mot *Imagination*, et en a donné une rédaction nouvelle que nous croyons devoir reproduire,

[1] Chaignet, t. IV, p. 353. — [2] P. 553.

parce qu'elle nous paraît vraie et aussi claire que possible : « Indépendamment de l'imagination tout animale qui avait été jusque-là l'unique objet des définitions de la psychologie grecque, Plotin reconnaît une imagination supérieure, laquelle a pour fonction de représenter en images les êtres du monde intelligible, les idées, véritable miroir dont se sert la raison pour réfléchir dans la nature sensible les illuminations de l'intelligence pure; cette imagination est une faculté intellectuelle et survit à la séparation de l'âme d'avec le corps; libre et pure de toute attache sensible après la mort, elle suit l'âme dans son essor vers les régions célestes et devient une faculté de la vie bienheureuse. Cette théorie de l'imagination, conclut M. E. Vacherot, est profonde et originale. Il semble, du reste, que Plotin y ait été conduit par l'expérience de son propre esprit. » Ajoutons que cette théorie de l'imagination, loin d'être une simple conséquence de certaines dispositions personnelles et de ne se montrer que comme étrangère à la doctrine, fait, au contraire, partie intégrante du système auquel elle se rattache par un lien tellement philosophique qu'on la retrouve dans la théorie du beau de Plotin : « Celui qu'émeut la beauté, y est-il dit, y reconnaît une image des essences intelligibles : la symétrie, l'ordre, la proportion [1]. »

Lorsqu'il évoque les plus éclatantes images, Plotin ne se comporte donc pas en poète qui s'enivre de rêves brillants et qui oublie qu'il est philosophe, mais bien en penseur qui entend rester maître de sa raison. En est-il de même à ces moments d'élévation suprême où l'élan de la contemplation le porte jusqu'à l'extase? Aux heures, rares même pour lui, où se consomme l'union surnaturelle avec Dieu, Plotin ne lance-t-il pas son esprit en dehors des voies scientifiques? M. Chaignet ne le croit pas. « Sans nier, dit-il, la profondeur et la sincérité de l'inspiration morale et religieuse de cette noble philosophie, je n'y vois, comme chez Platon et Aristote, qu'une science, un effort de l'esprit pour satisfaire sa passion, son tourment de curiosité infinie, son désir et son espoir de résoudre, d'étudier au moins les éternels problèmes que l'homme se pose sur lui-même et sur le monde. L'idéalisme de Plotin, si absolu qu'il soit, a toujours et partout un caractère absolument rationnel. La vérité ne peut être trouvée que par la raison [2]. » — Voilà qui est bien l'intime conviction du philosophe alexandrin. Oui, c'est lui qui a dit : τὸ δὲ ὑπὲρ νοῦν, ἤδη ἔστι ἔξω νοῦ πεσεῖν « monter au delà de la raison, c'est tomber hors de la raison ». — Nous voyons clairement la mesure

[1] Chaignet, t. IV, p. 353. — *Ennéade* II, ix, 16. — I, i, 7. — [2] Chaignet, IV, p. 51.

qu'il a voulu garder; mais cette mesure, l'a-t-il gardée? Sa philosophie est-elle rationnelle comme celle de Platon, comme celle d'Aristote? Ne présente-t-elle rien de particulier, rien de nouveau dans sa méthode, dans sa marche ascensionnelle, bref s'arrête-t-elle juste au point où s'arrête la raison?

M. Chaignet va nous aider lui-même à répondre à ces questions, d'abord par son exposition des idées de Plotin sur la conscience et l'inconscience, ensuite par son remarquable résumé de l'intuition rationnelle, ou plutôt de la raison intuitive chez notre philosophe.

« La conscience, dit Plotin, consiste éminemment dans l'acte par lequel le sujet pensant, connaissant, se connaît et se pense réellement lui-même, c'est-à-dire connaît non seulement son objet, mais connaît en même temps, sinon sa propre substance, du moins son mode d'existence, *τίς ὤν*. La conscience n'est pas primitive : elle devient, elle se produit lorsque la pensée se retourne sur elle-même, lorsque le principe psychique de la vie est, par son acte propre, répercuté, pour ainsi dire, comme dans un miroir où il est réfléchi et où il se voit. Dans cet acte, l'être se dédouble donc malgré son unité; il se possède lui-même comme une chose différente, et lui-même se connaît différent de ce qu'il connaît.

« La conscience n'est pas la condition nécessaire de la connaissance pas plus que du bonheur. L'âme peut posséder une chose sans avoir conscience qu'elle la possède, et même la posséder ainsi plus fortement que si elle avait, en même temps, la conscience de la posséder, car alors elle devient ce qu'elle possède..... Cet état l'élève, quand elle tend à posséder le divin, sans pouvoir le décrire, ni même avoir conscience qu'elle le possède. Ce sont même les états les plus sains, les plus conformes à sa nature qui se dérobent le plus volontiers à la conscience. La plus haute activité de l'âme, la raison, est inconsciente..... L'âme dans son état parfait, dans sa condition absolument incorporelle, est sans conscience..... L'acte inconscient a plus de force et de vigueur que l'acte conscient [1]. »

Dans ce tableau psychologique de la conscience, deux points principaux sont à remarquer : 1° la plus haute activité de l'âme, la raison, est inconsciente; 2° l'état d'inconscience élève l'âme (aussi haut que possible) quand elle tend à posséder le divin, sans pouvoir le décrire, ni même avoir conscience qu'elle le possède. De ces deux assertions, tout à fait réfléchies et mûrement pesées, il résulte que, pour Plotin, l'état inconscient est le caractère de la suprême raison, par conséquent de la

[1] Chaignet, t. IV, p. 210.

plus haute connaissance philosophique; en second lieu, que l'union de la raison avec Dieu, avec l'Un, fût-elle extatique et inconsciente, restera philosophique sous sa forme mystique. Et alors M. Chaignet a le droit de dire que la théorie de Plotin demeure, aux yeux de Plotin, scientifique jusqu'à sa dernière hauteur.

Cette partie de la doctrine est difficile et obscure au plus haut point. Voici cependant ce qui semble s'en dégager. L'âme est un acte; à plus juste titre encore la raison est un acte. L'acte de la raison est de connaître, de concevoir, de penser sans le corps. Elle a donc pour objet les intelligibles. La sensation n'atteint pas l'objet même; au contraire, la raison connaît le juste, le beau, le bien par un contact, ἐπαφή. Bien plus, la raison est les êtres qu'elle pense. Elle pense tout; elle est donc tout. De ces textes il résulte que la raison est une puissance de connaître, de penser. D'autre part, n'oublions pas que la plus haute activité de l'âme, la raison, est inconsciente, principalement lorsqu'elle ne fait plus qu'un avec l'Un suprême, avec Dieu. Ainsi la perfection intellectuelle, c'est de connaître sans conscience, c'est de penser sans conscience; ce qui signifie connaître et penser sans savoir que l'on connaît et que l'on pense. Or c'est là une flagrante contradiction et une impossibilité, car ignorer que l'on connaît, c'est ne pas connaître. Malgré son intention de rester dans les limites de la raison, Plotin se jette hors de ces limites.

Il les franchit non moins évidemment lorsqu'il prétend que l'extase est l'acte le plus haut de la raison. En effet, ici encore, l'âme identifiée avec l'Un premier, son suprême objet, ne s'en distingue plus, ce qui est déjà étrange; mais, ce qui est bien plus étrange, c'est qu'elle ne distingue plus rien, qu'elle ne peut plus rien nommer, et qu'enfin elle est anéantie, perdue dans cet innommable objet. « Alors l'âme ne pense même pas Dieu, parce que, dans cet état, *elle ne pense pas du tout*[1]. » Où est ici la raison, où est la philosophie? Enfin, si de l'homme nous passons à Dieu, l'Un premier ne doit être que l'Un; il ne peut pas être l'intelligence, parce qu'alors il serait deux, l'Un et l'intelligence. Il ne se pense pas lui-même, comme le Dieu d'Aristote, parce que, s'il se pensait, il serait sujet et objet, c'est-à-dire deux et non pas un, unité absolue qu'exige sa perfection. Le dieu de Plotin cesserait donc d'être Dieu s'il cessait d'être inconscient. Retirer à Dieu la conscience et la raison est-ce rester, comme on l'a promis, fidèle à la raison?

[1] *Ennéade* VI, v, ch. 35, trad. Bouillet, t. III, p. 476-477. Voir aussi d'autres passages très significatifs dans nos *Études de philosophie grecque et latine*, p. 322-323.

Entre l'Inconscient de Plotin et celui de certaines doctrines très récentes, il y a je ne dis pas de complètes ressemblances, mais des analogies intéressantes à marquer. Dans un ouvrage récent, intitulé : *La Philosophie de l'Inconscient*, et couronné en manuscrit par l'Académie des sciences morales et politiques, M. Th. Desdouits a écrit[1], d'accord avec ce que nous venons de dire : « La conscience, dans le système panthéiste des néo-platoniciens, n'est pas même la forme supérieure de la pensée, puisque le plus noble effort de l'esprit humain est d'oublier, dans l'extase, toute conscience personnelle et de se perdre dans l'unification avec le principe intelligible. La plus haute science est donc inconsciente. Dans ce mépris pour la conscience, considérée comme principe d'individuation, de séparation entre l'âme et Dieu, ne trouvons-nous pas un sentiment analogue à celui qui anime Hartmann dans la *Métaphysique de l'Inconscient?* » Sans doute. Cependant il y a, entre Hartmann et Plotin, des différences qui semblent attester que l'esprit moderne, même en Allemagne, consent moins aisément que la philosophie alexandrine à dépouiller le premier principe de toute intelligence et de toute conscience.

En effet, si Schopenhauer, qu'aucune extrémité ne trouve timide, n'hésite pas à déclarer que la *Volonté*, cause productrice du monde et identique au monde, est aveugle et brutale, qu'elle ne sait ce qu'elle fait, qu'elle est inconsciente, qu'elle est enfin distincte de l'intelligence, laquelle est reléguée au troisième rang, Hartmann n'a pas la même métaphysique. Pour celui-ci, l'*Inconscient*, principe de tout, et qui est l'Un-Tout, est intelligent quoique inconscient. Pourquoi cette inconscience dans l'intelligence ? Pour éviter de prêter au premier principe une conscience pareille à la nôtre, trop anthropomorphique, par laquelle l'intelligence, disant *moi* et *non-moi*, serait limitée par ce *non-moi* qu'elle s'opposerait à elle-même[2]. Cette considération ressemble un peu, quoique de loin, au raisonnement de Plotin qui refuse à l'Un la conscience, afin qu'il ne soit pas *deux*.

Mais l'inconscience de l'intelligence absolue est-elle le dernier mot de Hartmann ?

Non. Au milieu de son second volume, ce philosophe s'est avisé, selon l'heureuse expression de M. Paul Janet, de se demander si son *Inconscient* ne serait pas un *Supraconscient*[3]. « Nous pouvons définir, dit-il,

[1] Page 11.

[2] *Philos. de l'Inconscient*, par É. Hartmann, trad. D. Nolen; t. II, p. 216.

[3] Paul Janet, *Rapport sur le concours relatif à la philosophie de l'Inconscient*, dans les séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Août 1893, p. 168.

cette intelligence *inconsciente*, qui est supérieure à toute conscience, comme une intelligence *supraconsciente*[1]. » Parler ainsi est-ce encore nier la conscience de l'absolu; n'est-ce pas plutôt en affirmer l'existence à son suprême degré de perfection? Quelques pages plus loin nous lisons une affirmation non moins intéressante : « L'Un-Tout (pour atteindre son but à l'égard de l'Univers) a besoin de la conscience, et c'est pour cela qu'il la possède dans la *totalité des consciences individuelles dont il est le sujet commun*..... Sans doute cette conscience est plus ou moins limitée..... Cette conscience suffit toutefois pour conduire l'Absolu à la conscience de soi-même[2]. » M. Paul Janet avait fortement attiré l'attention sur la *supraconscience* admise par Hartmann et en avait noté la conception originale dans un profond article de la *Revue des Deux Mondes* de juin 1877[3]. Il l'a de nouveau signalée vers la fin de son savant rapport sur le concours relatif à l'Inconscient. Nous y joignons, pour notre part, la mention de ce qu'a risqué Hartmann sur une conscience de l'absolu, sujet de toutes les consciences individuelles. Pourquoi M. Desdouits a-t-il omis de rapporter et de discuter ces deux atténuations apportées par Hartmann à sa doctrine essentielle? Il aurait constaté, en y réfléchissant, que le philosophe allemand n'est pas sans rappeler cette raison des Alexandrins qui est une raison dans tous les êtres, en lesquels elle se prolonge et se ramifie, qui est inconsciente au plus haut de l'échelle des êtres et consciente au-dessous. Il devra combler cette lacune quand son excellent travail en arrivera à une seconde édition; il trouvera alors dans l'exposition de M. Chaignet, si remarquablement complète et lucide, d'abondantes informations et les plus solides points d'appui.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Hartmann, trad. D. Nolen, t. II, p. 217. — [2] *Ibid.*, p. 220-221. — [3] Page 631. Article sur *la Métaphysique en Europe.*

Euripide et l'esprit de son théâtre, par Paul Decharme, professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris, Garnier frères, 1893, IV et 568 p. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'originalité d'un poète dramatique se marque beaucoup plus dans la mise en œuvre que dans le choix des sujets. Ce dernier point a cependant son importance. Quand il s'agit des grands poètes tragiques d'Athènes, on peut dire, il est vrai, qu'ils n'auraient pas fait preuve d'une si étonnante fécondité, s'ils avaient été exclusifs dans leurs choix; les vieilles traditions nationales étaient le trésor où ils puisaient tous, sans se laisser rebuter par l'apparente pauvreté de la donnée traditionnelle, sans redouter de revenir sur les fables déjà mises sur la scène par leurs devanciers. Malgré cette communauté de sujets, on peut cependant signaler certaines préférences, certaines nouveautés. Welcker, qui aimait à suivre les transformations de la légende à travers les formes successives, épique, lyrique, dramatique, de la poésie grecque, classa les pièces d'Euripide d'après les épopées dont elles étaient tirées. M. Decharme fait une distribution topographique, il ordonne les tragédies d'après les traditions locales qui s'y trouvaient traitées; et à ce propos il fait remarquer avec justesse que les fables troyennes ne tenaient pas dans le théâtre complet du poète une place aussi prépondérante qu'on pourrait le croire d'après les pièces conservées. Quant aux fables attiques, assez rares encore chez Eschyle, elles sont largement représentées dans le répertoire d'Euripide; pas plus cependant que dans celui de Sophocle.

Ces classements ont leur intérêt. On peut cependant en faire un autre encore, non moins intéressant, en s'attachant à la nature même des sujets. Alors on est frappé à première vue par ce qui est la grande nouveauté et le trait le plus caractéristique du théâtre d'Euripide : les ravages que l'amour fait dans le cœur humain et les maux qu'il attire sur ceux qu'il subjugue et sur leurs proches. On connaît sa galerie des héroïnes victimes de l'amour : c'est Phèdre, malade d'une passion coupable, contre laquelle elle lutte en vain. C'est cette autre Phèdre du premier *Hippolyte*, qui s'abandonnait audacieusement et sans vergogne au penchant

[1] Voir le cahier d'août 1893.

de son cœur. Le poète ne nous laisse pas ignorer que la fille de Minos avait sucé ces ardeurs passionnées avec le lait de sa mère, qu'elle était, comme on dirait aujourd'hui, victime de l'hérédité. D'autres femmes de la même famille lui fournirent le sujet d'autres tragédies. On voyait dans les *Crétoises* une petite fille de Minos, Aéropé, expier les dérèglements de sa jeunesse[1], son adultère, ses trahisons, par le désespoir et le suicide. Euripide osa même mettre sur le théâtre l'amour monstrueux de l'épouse de Minos. Sa Médée est une femme barbare, sans frein, sans mesure, étrangère à cette éducation hellénique qui enseigne à se modérer jusque dans les égarements. Elle a tout sacrifié à l'amour, trahi les plus saintes affections pour suivre un bel étranger. Trahie à son tour par l'amant, elle se venge d'une façon atroce, incroyable, à laquelle nous croyons cependant, grâce à l'art du poète, qui a su faire d'une mère à la fois tendre et dénaturée un objet de pitié en même temps que d'horreur. M. Decharme défend son poète contre les reproches d'Aristophane, et certes on ne saurait taxer le théâtre d'Euripide d'immoralité. Rien de plus douloureux, de plus lamentable, que le spectacle de ces âmes malades, entraînées malgré elles, quoique sciemment et de propos délibéré, dans un abîme de crimes et de souffrances. Sainte-Beuve dit à propos d'une femme passionnée du XVIIIe siècle : « Cette situation d'âme est si visiblement déplorable, qu'elle s'offre à nous sans danger, je le crois, tant l'idée de maladie y est inhérente, et tant il s'y montre pêle-mêle de délire, de fureur et de malheur[2]. »

Sténébée s'est, comme Phèdre, vengée par la calomnie d'un amour dédaigné; mais, après avoir assouvi sa haine, elle garde toujours son amour : l'image du jeune homme absent, mort peut-être, continue d'obséder son esprit, de remplir son cœur. Elle est punie par celui qu'elle avait calomnié, Bellérophon feint de partager son amour afin de l'enlever et de la précipiter dans la mer. Le châtiment est mérité, mais nous ne pouvons nous défendre de trouver odieuse la conduite du justicier.

A côté de ces femmes, Euripide montra quelquefois des hommes éga-

[1] Ces dérèglements étaient rappelés incidemment, mais ne faisaient pas le sujet de la pièce. M. Decharme s'est sans doute laissé induire en erreur (p. 328) par la malencontreuse correction que Nauck a introduite dans le texte du fragment 469. Comment l'éminent et regretté helléniste ne s'aperçut-il pas qu'il se mettait en contradiction avec lui-même? En effet, il pensait que les deux titres *Crétoises* et *Thyeste* désignaient une seule et même tragédie. Or, s'il en est ainsi (et l'on ne saurait guère en douter), cette tragédie roulait sur l'horrible banquet.

[2] *Causeries du lundi*, II, p. 108.

rés par une passion irrésistible : Macarée, épris d'une passion incestueuse pour sa sœur; Laïos, enlevant le fils de son hôte et donnant le premier exemple de l'amour contre nature. Mais, dans la grande galerie des victimes de l'amour coupable, les femmes l'emportent par le nombre sur les hommes. Cela était naturel, mais l'étude des égarements du cœur féminin valut à Euripide l'ancienne et persistante réputation d'un misogyne. Quoi qu'en ai dit Aristophane et quoi qu'en dise M. Decharme, nous croyons que cette misogynie est plus apparente que réelle. Sans doute, les sorties contre les femmes, les boutades, les emportements, sont innombrables dans le théâtre d'Euripide, mais, sous la violence de l'accusation, on sent l'intérêt, la pitié même; et il ne faut pas oublier que le poète ne laisse pas non plus de dire à l'occasion ses vérités au sexe fort[1].

Quoique la tragédie se nourrisse de passions excessives et criminelles, Euripide s'est plu quelquefois à peindre l'amour conjugal. Il faut dire, toutefois, que la plupart du temps cet amour prend quelque chose de trop ardent, de trop délirant, pour mériter le nom de vertu, qu'on doit y voir la passion d'une amante plutôt que l'affection d'une épouse. Nous avons en vue cette Évadné qui se précipite avec un appareil théâtral dans le bûcher de Capanée; puis Laodamie, qui n'avait joui qu'un instant de l'amour de son mari, qui le voit revenir des enfers pour le perdre une seconde fois après quelques heures, qui amuse sa douleur en embrassant l'image de son bien-aimé, et poussée à bout, quand on lui arrache cette dernière consolation, finit par se donner la mort. Ne nous arrêtons pas à cette Hélène paradoxale qui a moins de réalité encore que le fantôme pour lequel Grecs et Troyens sont censés avoir combattu. La tragédie d'*Hélène* est un simple amusement, une débauche d'esprit. Il ne reste qu'un seul exemple, incomparable celui-là, de l'épouse vertueuse, dévouée jusqu'à la mort, c'est celui d'Alceste. N'oublions pas les jeunes hommes épris d'un amour pur, de cet amour qu'Euripide exalte quelquefois dans ses chœurs, qui est une école de vertu, qui inspire des actions héroïques. Tel était l'amour de Persée pour Andromède, qui excita un grand enthousiasme à Athènes avant de tourner la tête aux Abdérites. Tel encore l'amour d'Hémon pour Antigone : après avoir aidé sa fiancée à ensevelir Polynice, il était, dans la tragédie d'Euripide, condamné à mourir avec elle; mais les amants furent sauvés par l'intervention du dieu thébain Dionysos.

La maladie de l'âme dont les effets sont les plus terribles, les plus

[1] Voir *Médée*, 230-247, 420-430; *Hipp.*, 966-970; *Électre*, 1036-1040.

destructifs, c'est incontestablement le délire. D'après la croyance antique un fait aussi extraordinaire, aussi effrayant, que le trouble subit de la raison, ne s'expliquait que par une cause surnaturelle, par la colère d'un dieu. Une fois, dans son *Hercule*, Euripide se conforma à cette croyance. Le délire d'Hercule y est l'œuvre d'Héra, on voit la Rage elle-même descendre, sur l'ordre de la déesse, dans le corps du héros, et prendre possession de lui. Les premiers symptômes du mal, son explosion, ses effets, le douloureux réveil de la raison, tout cela est peint avec une vérité navrante. Mais le poète conserve les agents surnaturels, afin de les accuser. Différent est le cas d'Oreste. Que les remords d'un parricide s'exaltent jusqu'au délire, rien de plus naturel et de plus légitime. Le fils de Clytemnestre est épouvanté par les Furies, mais les déesses vengeresses n'existent que dans son imagination, ne sont que les visions qui hantent son esprit malade. Le délire prophétique de Cassandre a aussi tous les caractères d'une maladie. Quand elle entre en dansant, en brandissant le flambeau nuptial, en chantant son hymen avec le vainqueur, elle souffre, et elle fait souffrir les témoins de cette scène poignante, qui tient bien sa place dans la série des tableaux tragiques dont se composent les *Troyennes*. Mais de même que, peintre des ravages de la passion d'amour, il ne méconnaissait pas l'amour noble et salutaire, Euripide a dépeint aussi un délire bienfaisant, réparateur de la santé de l'âme, qu'il opposa, nous l'avons vu, dans les *Bacchantes*, au délire féroce et pernicieux.

Le poète qui s'arrêtait souvent, avec une douloureuse compassion, au spectacle des maladies de l'âme, donna une fois à son public le spectacle d'un esprit malade. A la vue du malheur immérité qui frappe un jeune homme pur et vertueux, le chœur de l'*Hippolyte* sent chanceler sa croyance à la justice des dieux[1]. Cette croyance était traitée de fable absurde par un héros que l'ingratitude des hommes et l'infortune succédant à de glorieux exploits avaient fait tomber dans une noire mélancolie. Aigri par de tristes expériences personnelles, Bellérophon est indigné plus qu'un autre de voir partout le faible opprimé par le puissant, et le méchant jouir d'un bonheur insultant. Il nie jusqu'à l'existence des dieux, et entreprend d'explorer sur son coursier ailé les régions célestes, afin d'acquérir la preuve matérielle du néant des croyances reçues. Qu'Euripide ait traité dans cet esprit une fable déjà connue de Pindare, un fragment considérable venu jusqu'à nous ne permet point d'en douter.

[1] *Hipp.*, 1105 sqq.; 1146.

Arrivons aux passions haineuses et à leurs conséquences tragiques. Si les fils d'Œdipe se provoquent et se détruisent dans les *Phéniciennes*, c'est moins par l'effet de l'imprécation paternelle que par ambition et soif de gouverner. La haine de deux femmes rivales a plus souvent servi de thème à Euripide. Nous possédons encore la tragédie dans laquelle Hermione, blessée dans son orgueil d'épouse légitime richement dotée, entraîne à la mort Andromaque et son fils. Plusieurs tragédies perdues roulaient sur une donnée analogue. Dans le *Phrixos*, Ino attentait à la vie du fils de sa rivale. Dans le drame qui portait son nom, la même Ino sauva ses enfants des mains de Thémisto et, par une substitution adroite, fit en sorte que sa rivale immolât, sans le savoir, ses propres enfants. Ailleurs Théano, longtemps stérile, avait fait passer les deux fils de Mélanippe pour ses propres enfants; devenue mère à son tour, elle concerte avec ses frères [1] un complot contre la vie des jeunes hommes qui lui sont devenus odieux. Mais les frères de Théano [1] tombent dans le piège qu'ils avaient dressé, Théano se donne la mort, et Mélanippe prisonnière (tel était le titre de la tragédie) est délivrée par ses fils.

On peut considérer comme une espèce de pendant à la rivalité de deux femmes le cas, assez fréquent dans la mythologie grecque, où un époux mortel se trouve en présence d'un amant divin. Dans l'*Ion*, une intrigue très habilement combinée aboutit à la satisfaction des deux pères. Le sujet de la comédie d'Amphitryon avait été traité d'une manière tout à fait originale par Euripide dans sa tragédie d'*Alcmène*. Informé qu'il avait été prévenu par un rival mystérieux, Amphitryon faisait monter sa femme sur un bûcher et l'eût brûlée vive sans l'intervention du dieu des orages et des pluies. Le *Phaéthon* se terminait d'une façon plus tragique. Le jour même fixé pour le mariage de Phaéthon avec une déesse, au milieu des apprêts de la fête et des chants d'hyménée, Mérops découvre le cadavre du jeune homme foudroyé et le mystère de sa naissance.

Sans vouloir énumérer ici toutes les catégories de sujets traités par Euripide, n'oublions pas de rappeler que le poète s'est souvent consolé du spectacle des passions criminelles ou égoïstes par la peinture des nobles et purs dévouements. Nous avons déjà parlé plus haut des femmes qui ne veulent pas survivre à leur mari ou qui font le sacrifice de leur vie pour sauver la sienne. Macarée et Ménécée meurent volontairement

[1] Cela résulte avec la dernière évidence du fragment, publié d'abord par M. Blass, qui porte le numéro 495 dans le recueil de Nauck. Comment se fait-il que M. Decharme, qui connaît ce fragment, s'obstine (p. 310 et p. 270) à prêter à Euripide la version d'Hygin?

pour leur famille ou leur patrie; Praxithée immole ses enfants au salut d'Athènes. Nous renvoyons le lecteur aux belles pages consacrées par M. Decharme à cette matière. Ajoutons seulement que le poète a eu souvent l'art de tourner en sacrifice volontaire ce qui avait été dans la légende une immolation imposée. L'exemple le plus connu de ces heureuses modifications est celui d'*Iphigénie à Aulis*. Dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, dans la première *Iphigénie* (*en Tauride*) d'Euripide lui-même, la fille d'Agamemnon était encore, comme elle le sera plus tard chez Lucrèce, une lamentable victime traînée à l'autel malgré ses supplications. Euripide le premier conçut l'idée de la faire marcher volontairement au sacrifice en offrant sa vie afin de faire triompher les Hellènes sur les Barbares. Polyxène est immolée sur le tombeau d'Achille; mais en allant courageusement au-devant de la mort, en l'acceptant comme un bienfait, elle peut s'écrier : « Je meurs volontairement » ἑκοῦσα θνήσκω (v. 548) et devancer en quelque sorte la doctrine des stoïciens, qui sauvegardaient la liberté du sage par son assentiment volontaire aux arrêts de la Providence [1]. Macarée ne veut pas que le sort désigne la fille d'Hercule qui mourra pour le salut commun. Nous pensons que le tirage au sort était conforme à l'ancienne version de la fable, et qu'Euripide la corrigea afin de faire admirer son héroïne. On peut en dire autant du sacrifice de Ménécée, victime désignée par le devin Tirésias. Ce sacrifice devient plus beau et plus spontané par l'invention du poète. Euripide a voulu que Créon donnât à son fils le moyen de fuir et que celui-ci, trompant la tendresse paternelle, se dévouât pour sauver Thèbes. Il a fait d'Andromaque et de Mélanippe les exemples de mères qui sacrifient leur vie pour sauver celle de leur enfant; et l'on peut croire, ainsi que nous l'avons conjecturé ailleurs, que la fable de Danaé fut modifiée par lui d'une manière analogue. Au lieu d'être condamnée par Acrisios à être jetée à la mer avec son nouveau-né, il semble que dans la tragédie de notre poète elle partageât volontairement le sort de son enfant.

Tous les poètes tragiques usèrent largement du droit que la poésie n'abdiqua jamais en Grèce de rajeunir les vieilles fables en les modifiant, Eschyle tout le premier, nous n'en voulons d'autre preuve que son *Prométhée*. M. Decharme a peut-être raison d'affirmer que les libertés prises par Euripide à ce sujet ne furent ni beaucoup plus fréquentes ni beaucoup plus considérables que celles dont ses devanciers avaient usé. Il

[1] En écrivant son hymne à Zeus, Cléanthe s'est souvenu des vers 346-348 d'*Hécube*.

convient cependant de distinguer les modifications matérielles, qui ne sont pas toujours très importantes, de la liberté qui consiste à infuser un esprit nouveau dans les vieilles traditions. Quant aux premières, on ne peut guère douter que certaines fables, telles que le châtiment infligé par Bellérophon à Sténébée, ou le bûcher d'Alcmène, ne soient de l'invention d'Euripide. Il a dû construire lui-même à peu près toute l'intrigue de son *Ion*, drame pour lequel la légende athénienne ne lui offrait probablement que de maigres données. D'autres fois le poète innova en transportant les traits d'une fable dans une fable différente. Quand pour plaire à son hôte, le roi Archélaos, il prit l'ancêtre homonyme de ce roi pour héros d'un drame, Euripide prêta à ce dernier, dont on ne savait pas grand'chose, les actions d'un autre Héraclide, le fameux Téménos. — Phénix, le gouverneur d'Achille, raconte lui-même dans l'*Iliade* son histoire, qui n'est rien moins qu'édifiante. Chez Euripide, il devenait un autre Hippolyte, aussi pur et aussi malheureux que le fils de Thésée; un père trop crédule lui faisait brûler les yeux. Nous savons qu'Euripide combina la fable de Phénix avec celle d'Anagyros, héros d'une légende attique [1]. — Dans Homère, Éole, le roi des vents, qui réside avec ses enfants dans une île solitaire, a marié ses six fils avec ses six filles. Nous croyons qu'Euripide prit ailleurs, peut-être dans les légendes d'une colonie gréco-phénicienne, la passion incestueuse de Macarée et ses conséquences tragiques. En ce cas, son drame aurait été le résultat d'une contamination. Son Macarée proposa d'abord à Éole, sans avouer encore sa passion, de marier les frères avec les sœurs, ce qui est évidemment un souvenir de l'Odyssée. — La Jocaste des *Phéniciennes* ne s'est pas donné la mort après l'horrible révélation; le poète a prolongé sa vie, afin qu'elle ménageât l'entrevue des frères ennemis et qu'elle reçût leur dernier soupir sur le champ de bataille. Là encore Euripide combina deux traditions différentes. On sait que dans l'ancienne épopée les enfants d'Œdipe n'étaient pas le fruit de l'inceste, mais d'un second mariage, contracté après la mort de Jocaste ou Épicaste. D'après cette version de la fable, à laquelle il est fait allusion dans l'Odyssée, une peinture d'Onasias, contemporain de Polygnote, montra la mère d'Étéocle et de Polynice, Euryganeia, sur le champ de bataille où gisaient les frères ennemis [2]. On remarque des transpositions du même genre jusque dans de petits détails. Homère raconte que Théano, l'épouse d'Anténor, poussa la complaisance jusqu'à élever les bâtards de son mari avec ses

[1] Cf. Hiéronymos, *Περὶ τραγῳδοποιῶν*, cité par Suidas, art. *Ἀναγυράσιος*. — [2] Pausanias, IX, 5, 11.

propres fils; Euripide prête ce trait avec une légère variante à son Andromaque[1]. Le père de la même Théano, Cissée, devient père d'Hécube, dans la pièce qui porte ce nom[2], ou l'était déjà devenu dans la source où puisa Euripide.

Mais, nous l'avons dit, la grande nouveauté des drames d'Euripide ne consistait pas tant dans les modifications qu'il apportait aux fables que dans l'esprit de son théâtre. On n'a qu'à se rappeler son *Électre*, son *Hercule*, et d'autres pièces que nous avons mentionnées en parlant des idées religieuses et philosophiques de notre poète. La touchante histoire d'Antiope avait pris sous la main d'Euripide, sans rien perdre d'ailleurs, ce semble, de son intérêt tragique, une tournure particulière. Le poète s'est plu à discuter à propos de cette fable le mérite de la gymnastique et de la musique et à établir, par le dénouement de la pièce, la supériorité de la culture de l'esprit sur les exercices du corps. Les fragments récemment trouvés ont pleinement confirmé ce que nous en avions déjà entrevu depuis longtemps. Le sujet de *Philoctète à Lemnos*, qui tenta les trois grands tragiques, fut traité par Euripide de manière à mettre en lumière la puissance de la parole. L'éloquence d'Ulysse, qui était le héros de la pièce, y triomphait deux fois des plus grandes difficultés. Comme un oracle relatif à Philoctète avait été rendu par Hélénos, fils de Priam, le poète avait imaginé, avec assez de vraisemblance, une ambassade chargée de gagner à force de présents et de promesses l'exilé de Lemnos à la cause troyenne. Ulysse, changé par la baguette de Minerve, s'était donné pour une victime des intrigues du prince d'Ithaque; sans jeter le masque, il plaida la cause des Hellènes contre les Barbares et l'emporta sur les envoyés de Priam : premier triomphe qui dut être suivi d'un second. Il fallait, en effet, amener Philoctète, moitié de gré, moitié de force, à se joindre aux Achéens. Euripide prêta plus d'une fois à ses personnages l'artifice qui consiste à faire semblant de défendre une cause générale pour arriver à des fins personnelles. C'est ainsi que le Mysien Télèphe, qui avait été blessé en combattant contre les Grecs, se présentait d'abord devant eux déguisé en mendiant, afin d'obtenir sa guérison. C'est ainsi encore que Mélanippe, dont les enfants, exposés dans les bois et trouvés au milieu d'un troupeau, étaient condamnés au feu, parce qu'on les prenait pour la progéniture monstrueuse du taureau qui avait veillé sur eux, essayait d'abord de les sauver sans avouer sa faute et en établissant l'impossibilité d'un prodige contraire aux lois de

[1] Homère, *Il.*, V, 70; Euripide, *Androm.*, 224. — [2] Cf. Homère, *Il.*, VI, 299; Euripide, *Hécube*, 3.

la nature. De même Macarée, sans avouer sa passion incestueuse, cherchait à persuader à son père de marier ses filles à ses fils, en soutenant que les idées sur l'inceste étaient affaire de convention. Cette thèse pouvait avoir quelque chose de spécieux dans la vieille Athènes, dont les lois admettaient les unions entre frère et sœur non utérins.

Il est peu de points sur lesquels nous différions d'avis avec M. Decharme. En voici cependant un. On sait qu'Euripide a préparé les voies à la comédie nouvelle par sa façon de concevoir les hommes et la vie humaine, que ses héros descendent souvent du cothurne où les avait fait monter Eschyle. Mais est-il vrai qu'ils deviennent quelquefois comiques? M. Decharme dit avec raison qu'en rendant ridicule un esclave Euripide ne s'écartait pas des traditions. Puis il ajoute : « En faisant rire d'un héros, il innova », et il cite comme exemples de personnages tragicomiques Amphitryon, Iolaos et Polynice. Commençons par Iolaos. Cet ancien compagnon d'Hercule ressent dans sa vieillesse un beau transport guerrier : quoique brisé par l'âge, il veut bien combattre pour les siens. Touchés d'un si grand courage, les dieux lui rendront une seconde jeunesse et lui permettront de triompher d'Eurysthée, l'ancien ennemi de sa famille. Iolaos part pour la bataille en se traînant péniblement, appuyé sur un serviteur qui porte l'armure, devenue trop lourde pour le vieillard, jusqu'au moment d'arriver sur le terrain. Il y a dans cette scène un contraste entre la débilité sénile et les intentions belliqueuses; mais ce contraste est-il comique? Ne sert-il pas à faire admirer un courage digne du miracle que les dieux feront en faveur de l'héroïque vieillard? Les rieurs, s'il y en avait dans le public antique (ce dont nous doutons), se trouvèrent confondus en apprenant la bravoure d'Iolaos. Arrivons à Polynice. Chef de l'armée qui assiège Thèbes, il entre dans sa ville natale seul et sans escorte, sur la foi d'une parole dont il se défie. Il s'avance l'épée nue à la main, attentif à tous les bruits, craignant partout un guet-apens. Pour le trouver comique, l'accuser de poltronnerie, il faut être imbu d'idées chevaleresques, tout à fait modernes et étrangères aux anciens. Ceux-là auraient répondu que Polynice avait raison d'être sur ses gardes, et que son épée tirée montrait assez qu'il était décidé à vendre chèrement sa vie à quiconque oserait y attenter. Nous en dirons autant de la conduite d'Amphitryon veillant sur le sommeil où est tombé son fils après l'accès de rage homicide. Quand le héros se réveille, le premier mouvement du vieillard est de fuir et de se cacher, afin d'épargner à Hercule d'ajouter un nouveau meurtre aux meurtres qu'il vient d'accomplir; Amphitryon ne se rassure qu'en jugeant à certains signes que le délire est passé. N'a-t-il pas raison, ne serait-ce pas faire parade d'une au-

dace peu sensée que de s'exposer aux coups d'un furieux? On connaît la première scène de l'*Ajax* de Sophocle. Ulysse n'est pas rassuré quand la déesse le met en présence de son ennemi devenu fou furieux. « Je ne le craindrais pas, dit-il, s'il avait sa raison. » Il est impossible d'admettre ici que Sophocle ait eu l'intention de faire rire de son héros. Aux yeux d'un ancien, Ulysse dans cette scène n'est nullement poltron, il est prudent et sensé.

Quelque novateur qu'il paraisse à ceux qui étudient l'esprit de son théâtre, Euripide ne fut l'auteur d'aucune nouveauté matérielle dans les représentations dramatiques. Il n'ajouta ni au nombre des acteurs ni à celui des choreutes, ne changea rien à leurs costumes, ni au décor peint de la scène, perfectionnements dus à l'initiative d'Eschyle et de Sophocle. Faut-il compter au nombre des nouveautés matérielles l'usage du prologue, au sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot, c'est-à-dire de ce monologue qui ouvre la pièce, et qui est ostensiblement destiné à mettre le spectateur au courant de l'action, ou bien encore l'emploi fréquent du dieu de la machine à la fin des tragédies? On a souvent critiqué ces expédients où se montre un peu trop la main qui fait mouvoir les ficelles de l'action. M. Decharme défend Euripide, non sans succès. Il est vrai qu'à la fin de l'*Oreste*, au moment où l'intrigue est désespérément embrouillée, Apollon arrive fort à propos pour tirer le poète d'embarras. Mais ce n'est là qu'une exception; généralement les apparitions divines servent à faire connaître des événements à venir, qui ne pouvaient entrer dans le cadre du drame depuis qu'on avait renoncé à la forme trilogique. Aristote, qui reproche à Euripide l'économie défectueuse de plusieurs de ses drames, approuve expressément cet emploi du dieu de la machine[1].

Quant aux expositions en monologue, on croit généralement qu'Euripide eut recours à ces scènes extra-dramatiques pour bien expliquer aux spectateurs des fables peu connues et qui ne leur étaient pas familières, ou des fables anciennes dont les modifications hardies pouvaient les dérouter. Ce motif était apparemment pour quelque chose dans certains prologues d'Euripide. Cela est si vrai qu'une fois le poète annonçait une nouveauté longtemps d'avance : dans l'épilogue d'*Électre*, il prépare les Athéniens à son Hélène chaste et vertueuse qui ne devait paraître sur la scène qu'un an plus tard. Cependant, comme Euripide use du même procédé pour des fables très connues et traitées d'une manière assez conforme à la tradition, M. Decharme croit que « cette préoccu-

[1] Aristote, *Poét.*, ch. XIII et XV.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pation de clarté, cette recherche d'une précision parfois méticuleuse, ont leur source dans un excès d'esprit méthodique ».

Toute l'histoire de la tragédie grecque peut se ramener à la relation variable des deux éléments qui la composent. Le chœur, après avoir été à l'origine le drame tout entier, voit son rôle et son importance s'amoindrir graduellement, au point que ses chants d'ensemble finissent par n'être plus que des intermèdes étrangers au sujet du drame et ne servant qu'à séparer les actes. Nous n'en sommes pas encore là avec Euripide. M. Decharme montre très bien que les chants du chœur sans aucun rapport avec l'action sont extrêmement rares dans son théâtre, et que la plupart du temps son chœur s'intéresse assez vivement à l'action. Si on voulait faire à Euripide l'honneur, que l'on fait à Eschyle et à Sophocle, de ne pas juger le poète à première vue, mais de rechercher ses intentions cachées, on lui rendrait plus de justice. Nous défendrons contre M. Decharme lui-même l'éloge d'Athènes qui remplit la première moitié d'un des chœurs de *Médée*. Aux yeux du public, dit-il, un morceau aussi patriotique ne pouvait être un hors-d'œuvre, mais pour les lecteurs actuels il est insuffisamment motivé. Il nous semble que ces beaux vers, dans lesquels la profondeur de la pensée s'allie à l'éclat de la poésie, sont aussi de la plus haute portée pour le drame tout entier : Médée s'étant assuré un asile dans l'Attique, le chœur demande comment ce pays pourrait recueillir une mère souillée du sang de ses propres enfants, et il oppose l'amour vraiment hellénique, cet amour tempéré par la sagesse et auxiliaire de toutes les vertus, à l'amour barbare, qui est une fureur des sens, une rage capable de toutes les atrocités. D'un autre côté, on ne saurait nier que le lien qui rattache les chants du chœur à l'action, tout en étant réel, ne laisse pas d'être souvent assez faible. M. Decharme signale avec raison la prédominance de l'élément descriptif dans les chœurs d'Euripide. Le poète se plaît souvent à évoquer des images riantes, à dérouler des tableaux charmants et gracieux. De pareils morceaux reposent agréablement des horreurs tragiques; il n'en est pas moins vrai que, par leur caractère et leur développement, ils font perdre de vue l'action et justifient la critique d'Aristote.

Les progrès de l'art amoindrissent fatalement le rôle du chœur. La comédie grecque finit par s'en débarrasser, et l'on peut poser la question pourquoi la tragédie n'en a pas fait autant. Ce témoin de tout ce qui se dit, se trame, s'exécute sur la scène, ne laisse pas de devenir quelquefois assez gênant, à mesure que l'action perd son caractère de publicité, que les plans secrètement combinés, que les sentiments intimes du

cœur y tiennent plus de place. Les scènes qui précédaient la première entrée du chœur, et que les Grecs désignaient du nom de prologue, étaient une grande ressource pour le poète. Eschyle n'en fait pas usage dans toutes ses tragédies, parce qu'il n'en a pas encore besoin. Sophocle a tiré un merveilleux parti de ce premier acte, qui laisse aux acteurs, débarrassés de témoins importuns, toute leur liberté de parole et d'action.

Dans un besoin urgent les poètes faisaient sortir le chœur au milieu de la pièce; mais, comme les sorties et les rentrées de ce bataillon de chanteurs et de danseurs prenaient beaucoup de temps, c'était là une ressource très exceptionnelle, et la présence non interrompue du chœur demeure la règle générale. De là vient que le chœur est nécessairement mis dans la confidence de choses qui doivent rester secrètes. Dans *Médée*, les femmes de Corinthe laissent commettre à une étrangère un attentat contre la vie de leurs souverains, sans rien révéler. Le poète explique leur silence par la ligue des femmes contre les hommes, plus forte, il le faut bien, que les liens de la cité. Dans *Iphigénie à Aulis*, les jeunes femmes de Chalcis, venues pour voir le camp des Grecs, ont la plus grande sympathie pour une vierge destinée à un sacrifice cruel; pour qu'elles se taisent, il faut qu'Agamemnon leur impose le silence sous peine de la vie. La règle formulée par Horace : *Ille tegat commissa*, est assez naïve. Pourquoi faut-il que le chœur soit discret? C'est afin que la pièce marche.

Si l'on excepte les grands morceaux d'ensemble qui remplissent les entr'actes, on constate à première vue que les relations entre le chœur et les acteurs sont continuelles. Encore cette exception ne s'applique-t-elle guère au morceau qui suit le premier acte et marque l'entrée du chœur. En effet, la *parodos* se distingue des *stasima* en ce qu'elle prend les formes les plus variées et que les acteurs y ont souvent leur part. En lisant avec quelque attention les drames conservés, on ne tarde pas à s'apercevoir que la séparation locale du chœur et des acteurs est loin d'être une règle générale; ils se rapprochent souvent. Le chœur monte quelquefois sur la scène, plus souvent encore les acteurs descendent dans l'orchestre, et ces rapprochements entre les deux éléments du drame sont assez fréquents pour que l'on puisse se demander si la distinction que nous nous sommes habitués à faire entre scène et orchestre, sur la foi d'auteurs de l'époque romaine, existait déjà au siècle des grands tragiques grecs. Les fouilles de M. Doerpfeld ont mis hors de doute que les théâtres grecs du IVe siècle et, à plus forte raison, ceux du Ve siècle, ne possédaient pas d'estrade en maçonnerie à l'usage des acteurs. L'émi-

nent architecte en tire la conclusion que les acteurs de Sophocle, d'Euripide et de leurs successeurs paraissaient sur le même niveau que le chœur. Voilà qui bouleverse toutes les idées reçues. En désignant les morceaux que chantaient les acteurs par la locution « chants qui viennent de la scène » (*τὰ ἀπὸ σκηνῆς*), Aristote n'atteste-t-il pas positivement l'existence d'une estrade? On répond que chez Aristote le terme de *scène* n'a encore que le sens de *décor* du fond, et que « chants venant de la scène » veut dire morceaux qui sont chantés près du mur qui ferme le théâtre. D'après le système nouveau le chœur aurait évolué dans le demi-cercle de l'orchestre qui se trouvait entouré des gradins destinés aux spectateurs. Les acteurs se seraient mus de préférence dans l'espace compris entre ce demi-cercle et le mur du fond. Comme les deux espaces se trouvaient sur le même plan sans aucune séparation matérielle, si ce n'est la *thymélé*, c'est-à-dire l'autel qui était placé au centre, il était facile soit au chœur, soit aux acteurs, de quitter l'endroit où ils figuraient habituellement. On ajoute que, tout en étant plus éloignés du public, les acteurs n'étaient guère masqués par le chœur, rangé pendant les actes à droite et à gauche de l'orchestre, et que, de plus, ils étaient montés sur le cothurne, qui leur servait en quelque sorte d'estrade mobile.

On voit que d'après ce système l'image de la disposition du théâtre antique ne diffère pas de l'image traditionnelle aussi profondément qu'on pourrait le croire au premier abord. Cependant la locution dont Aristote se sert à plusieurs reprises, et qui était évidemment usuelle, pour désigner les chants des acteurs, peut sembler assez étrange alors que ces derniers s'avançaient jusqu'au milieu de l'orchestre. Quand le même Aristote dit que, dans les tragédies, on ne voit que la partie de l'action qui est jouée *ἐπὶ τῆς σκηνῆς* et par les acteurs [1], il faut vraiment beaucoup de bonne volonté pour traduire les mots que nous venons de citer en grec par *près de la scène*, plutôt que par *sur la scène*.

Parmi les passages des drames conservés qui semblent militer en faveur d'une estrade, nous en citerons deux qui nous avaient toujours particulièrement frappé. Dans l'*Électre* d'Euripide le vieillard qui avait été gouverneur d'Agamemnon monte péniblement jusqu'à l'habitation de sa maîtresse et trouve l'ascension bien dure pour ses vieux os [2]. Dans *Ion*, un autre vieillard demande que sa jeune maîtresse l'aide à gravir jusqu'au temple d'Apollon [3]. On a essayé d'atténuer la portée de ces deux

[1] Aristote, *Poét.*, ch. XXIV : *Ἐν τῇ τραγωδίᾳ οὐκ ἐνδέχεται πολλὰ μέρη μιμεῖσθαι, ἀλλὰ τὸ ἐπὶ τῆς σκηνῆς καὶ τῶν ὑποκριτῶν μέρος μόνον.* — [2] Euripide, *El.*, 489-492. — [3] *Ion*, 738-740. Cf. 727.

passages dans le dernier mémoire consacré à cette matière et où la question est discutée sans parti pris avec une minutieuse conscience. M. E. Bodensteiner[1] amène en ligne un troisième passage, où des plaintes du même genre sont placées dans la bouche du chœur. Les vieillards dont il se compose dans *Hercule* s'avancent lentement malgré la hâte qu'ils ont d'arriver, comme un cheval, disent-ils, qui traîne une lourde voiture en haut d'un tertre rocailleux[2]. Si ce dernier passage faisait allusion à un plan incliné par lequel on montait à l'orchestre, on pourrait expliquer les deux autres passages de la même façon. Mais le chœur d'*Hercule* ne dit pas qu'il gravit une hauteur; il compare seulement son effort à celui d'un cheval (littéralement d'un jeune cheval) forcé de traîner une lourde charge à contre-mont. Il y a plus; admettons d'après quelques indices que, dans le théâtre d'Athènes, le plan de l'orchestre s'élevait au-dessus du terrain environnant, encore la montée dut-elle se trouver, ce nous semble, en dehors des deux entrées latérales et du champ de vision des spectateurs.

En somme, nous tenons, comme M. Decharme et comme M. Curtius, jusqu'à plus ample informé, pour une estrade en bois élevée de quelques marches au-dessus de l'orchestre. C'est ainsi qu'on se figurait à l'époque d'Auguste les représentations du siècle de Périclès. Horace dit : *Æschylus et modicis instravit pulpita tignis.* Laissons de côté le passage controversé de Vitruve et les renseignements embrouillés de la compilation de Pollux. L'auteur de la Μουσικὴ ἱστορία, qui avait fait des études spéciales, se sert à propos d'Eschyle de la vieille locution τὰ ἀπὸ σκηνῆς, et il y oppose les chants de l'orchestre, ἀπ' ὀρχήστρας[3]. Sans doute ces témoignages tardifs ne décident rien; ils ne laissent cependant pas de fournir une présomption en faveur de l'estrade.

Les dialogues lyriques entre le chœur et un ou deux personnages de la scène sont un des plus anciens éléments de la tragédie grecque : ils proviennent de la complainte funèbre, et on tcontinué d'en porter le nom (*κομμός*, *planctus*), lors même qu'ils n'avaient rien de funèbre. Ici il faut se mettre en garde contre le double sens de notre verbe *répondre*. S'agit-il simplement de chants alternatifs, tout le chœur ou une partie du chœur peut répondre à l'acteur. Mais quand il y a accord antistrophique, c'est-à-dire identité de mesure et d'air, il faut qu'une seule voix réponde à une voix unique. Nous n'admettons donc pas que « le chœur entier

[1] *Szenische Fragen betreffend das griechische Drama*, dans *Jahrbücher für Philologie*, supplément XIX (1893), p. 637 et suiv. — [2] *Héraklès*, 119-122. — [3] A la suite du *Bios* d'Eschyle.

« unissait ses voix » pour répondre à l'acteur dans la *parodos d'Hélène*[1]. De même, nous nous sommes refusé à distribuer entre plusieurs choreutes un morceau de l'*Hippolyte* dont le pendant est chanté tout entier par Phèdre seule[2]. D'autres morceaux amébées sont distribués soit entre les demi-chœurs, soit entre deux ou plusieurs choreutes; ils appartiennent tout entiers à l'orchestre. D'autres encore viennent uniquement de la scène et sont alternativement débités par deux acteurs. A ces trois espèces de dialogues lyriques s'ajoutent des dialogues mixtes. Il arrive assez souvent qu'un des interlocuteurs, soit coryphée, soit acteur, plus calme que l'autre, fasse sa partie en vers ïambiques simplement récités, ou bien qu'il passe de la récitation au chant, ou du chant à la récitation, suivant que son émotion va en croissant ou en décroissant.

M. Decharme fait bien comprendre au lecteur ces divers moyens d'expression, dont il cite de nombreux exemples. Cependant il lui est arrivé, je ne sais comment, de passer sous silence un mode de débit intermédiaire entre le chant et la récitation ordinaire, à savoir la déclamation mesurée par l'accompagnement musical. On sait que les systèmes anapestiques, le mètre de marche par excellence, étaient débités de cette façon. D'autres mètres pouvaient être traités de la même manière. Dans *Hippolyte*, la plainte de Thésée sur le cadavre de Phèdre s'exhale dans une série de distiques dochmiaques et de distiques ïambiques régulièrement enlacés. Ces derniers semblent réclamer le débit mélodramatique[3].

Restent enfin les fameuses monodies, ces airs de solo où s'épanchent la joie, la douleur, la passion en couplets variés qui n'obéissent plus à la loi antistrophique, *numeris feruntur lege solutis*. Ces morceaux, par lesquels la tragédie d'Euripide se rapprochait de notre opéra, faisaient les délices du grand public, autant qu'ils prêtaient aux critiques des connaisseurs. Ni le mélange des rythmes et des modes musicaux, ni les roulades, ni les autres nouveautés empruntées aux musiciens contemporains, ne trouvaient grâce auprès des critiques d'art. Les protestations d'Aristophane sont répétées par d'autres poètes comiques; les philosophes aussi, Aristote, Aristoxène, regrettent la vieille musique, la musique classique, et condamnent ce qu'ils appellent dédaigneusement la musique de théâtre. Il ne nous appartient pas de juger un procès si ancien, puisqu'il remonte aux Grecs et qu'il subsiste encore aujourd'hui sans qu'on ait trouvé moyen de mettre les parties d'accord.

[1] *Hélène*, 167-228 : deux couples de strophes. Decharme, p. 485. — [2] *Hippol.*, 362-371 et 668-679, avec notre note. — [3] *Hippol.*, 817 et suiv.

Le livre de M. Decharme se termine par quelques pages magistrales où se trouvent résumés, sous le titre de Conclusion, les traits les plus saillants d'un génie qui avait au plus haut degré le don d'émouvoir les cœurs et de faire réfléchir les esprits.

HENRI WEIL.

KLEINERE SCHRIFTEN UND BRIEFE VON ROBERT MAYER NEBST MITTHEILUNGEN AUS SEINEM LEBEN. Herausgegeben von Dr Jacob J. Weirauch, Professor an der technischen Hochschule zu Stuttgard. — *DIE MECHANIK DER WÆRME IN GESAMMELTEN SCHRIFTEN.* Von Robert Mayer. *Dritte ergänzte und mit historisch-litterarischen Mittheilungen versehene Auflage.* Herausgegeben von Dr Jacob J. Weirauch, Stuttgart, 1893.

PREMIER ARTICLE.

Robert Mayer fut un homme de génie; sa gloire n'est plus discutée; on a dit de lui cependant et avec raison : « Plus physicien que géomètre et plus philosophe que physicien, Mayer semblait ignorer le langage et les méthodes de la science. » On peut ajouter qu'il ne fut jamais géomètre et que la physique, qu'il nommait une demi-science (*Halbwisserei*), ne lui doit aucune expérience. Ennemi des formules savantes et des calculs difficiles, il formait et confirmait ses idées en méditant sur les faits les plus élémentaires et les plus connus.

Au gymnase de Heilbronn, jusqu'à l'âge de quinze ans, puis pendant trois ans au séminaire de Schönthal, Mayer fut un écolier médiocre. Ses camarades le trouvaient inventif et subtil, mais aucun de ses maîtres ne devina l'élévation de son esprit. Ni pour les sciences, ni pour les humanités, par même pour l'appréciation générale qui, sous le nom de *Gaben*, semble vouloir indiquer la force intellectuelle des jeunes élèves, les notes de Mayer n'ont dépassé une seule fois, dans le cours de ses études, la mention *ziemlich gut* « assez bien ». En sortant du collège, il étudia en médecine à l'Université de Tubingue. Sa thèse inaugurale sur les *vermifuges* est une compilation sans intérêt, reproduite uniquement par le savant éditeur à cause du grand nom dont elle est signée.

Le jeune docteur appartenait à une famille aisée sans être riche : son

père, pharmacien à Heilbronn et propriétaire de la maison qu'il habitait, ne refusait à ses enfants aucune dépense utile. Mayer fit plusieurs voyages, parcourut la Suisse, revint à Heilbronn, où, avec quelques jeunes gens exaltés, il fonda une association politique et militaire dont il fut un des chefs, et qui, supprimée par le gouvernement, se transforma en société secrète. Un tribunal d'exception, sans infliger à Mayer de condamnation, lui donna, après une détention préventive très courte mais très rigoureuse, le conseil de voyager, *consilium abeundi*. L'exil lui fut léger. Mayer en profita pour aller chercher dans les hôpitaux de Munich, de Vienne et de Paris un complément à ses études médicales J'hésite à faire un rapprochement qui n'est aucunement une insinuation contre la loyauté de Mayer. Le témoignage de tous ceux qui l'ont connu proteste contre tout injurieux soupçon. Mayer se trouvait à Paris en 1839 et demeurait rue de la Sorbonne, n° 3, dans la même maison que le géomètre Liouville, lorsque parut le livre de Séguin sur l'influence des chemins de fer, qu'il put voir exposé en vente sous les galeries de l'Odéon; or ce livre, fort inaperçu d'abord, est devenu célèbre par les vues profondes sur la théorie de la chaleur dont l'auteur fait honneur aux conversations de son oncle Montgolfier. Sans pousser à bout les conséquences de ses idées sur la machine à vapeur, qui sont celles de Mayer, Séguin propose comme vraisemblable ce que Mayer, trois ans après, affirmait comme certain.

Mayer en quittant Paris, suivant plus longtemps qu'il n'était nécessaire et que ne l'eût voulu son père le conseil impérieusement donné de voyager, s'embarqua comme médecin de l'équipage à bord d'un navire hollandais. Ce fut pour lui une année de loisir, dont cent un jours pour la traversée de Rotterdam à Java et cent vingt et un pour le retour. Tout dans la nature excitait l'ingénieuse curiosité de Mayer; il observait sans idées préconçues. Ayant eu à Java l'occasion de pratiquer quelques saignées, il vit avec étonnement le sang veineux d'un rouge aussi vif que l'est en Europe celui des artères. La chaleur du climat en est évidemment la cause et la respiration, ayant moins de chaleur à produire, devient moins active. Les forces se modifient et se règlent mutuellement avec une admirable justesse.

La tempête aussi l'instruisit. Le choc des vagues, suivant les matelots, échauffe la mer et peut élever la température d'un degré. Je n'en crois rien, et Mayer, après avoir étudié la question, aurait déclaré fort exagérée cette évaluation qui, cependant, fut pour son esprit une heureuse rencontre.

L'imprudence politique du jeune étudiant était oubliée; soumis sans

arrière-pensée aux lois de son pays, Mayer, rentré en grâce dès son retour, devint médecin de l'hôpital de Heilbronn et conseiller du district pour les questions d'hygiène. Toutes ses ambitions étaient satisfaites; jamais il n'a rempli ni désiré d'autre emploi public. La médecine réclamait tous ses loisirs. Le temps accordé à la science lui semblait dérobé. Il écrivait à un ami : « Je voudrais mettre au jour mes idées sur les forces de la nature, je ne le puis. Le temps des études que rien ne trouble, à l'Université, et des tranquilles méditations du bord est passé pour moi Je dois visiter les malades. *Panis regiert die Welt!* » Et il ajoute : *Non injuria.* Mayer était de ceux, c'est lui qui le déclare, pour qui la médecine, *ars medendi*, est un art et non une science. L'essentiel est de guérir les malades; chaque cas, pour cela, doit être traité d'après les règles d'un empirisme éclectique qui sépare ce qui nuit de ce qui est utile : *Juvantia ex nocentibus entscheidet.* Sans renoncer pour l'avenir à d'utiles applications de ses idées générales, il écartait la pensée de proposer jamais des principes absolus. Comparnat la nature à un cercle, il ne croyait pas impossible d'en trouver la langente, mais il s'apercevait que, si l'on suivait la ligne droite trop longtemps et trop loin, elle deviendrait un bien mauvais guide. Les idées de Mayer sur la métamorphose des forces devenaient pour lui des vérités certaines. Son grand désir, qu'il considérait comme un devoir, était de les publier. Il rencontra de grandes déceptions.

Si peu de savants ont eu comme lui la joie de voir, de leur vivant, leur triomphe et leur gloire hautement proclamés, il en est peu aussi dont les débuts aient rencontré d'aussi pénibles épreuves et dont les premiers travaux, ceux qui plus tard devaient exciter l'admiration, soient restés plus complètement inaperçus et plus longtemps méconnus. Mayer n'avait pas même le droit de s'appliquer ces vers de Wieland qu'il citait plus tard avec amertume :

Sich neue Bahnen brechen
Heisst in ein Nest gelehrter Wespen stechen.

« Ouvrir à ses pensées des voies nouvelles, c'est se précipiter dans un nid de guêpes savantes. »

Les savants lui refusaient toute attention; aucune académie ne lui donnait audience; aucune revue n'acceptait ses articles; aucun acheteur ne demandait ses livres; aucun libraire ne consentait sans hésitation et sans conditions onéreuses à l'impression de ses manuscrits.

Le premier mémoire envoyé par Mayer aux Annales de Poggendorf

contenait l'évaluation numérique de l'équivalent mécanique de la chaleur. Il ne fut pas accepté, et la lettre par laquelle Mayer demandait la restitution du manuscrit resta sans réponse.

La communication faite par Mayer à son ami Baur, habile géomètre, rencontra plus de doutes et de prudentes réserves que d'encouragements. Mayer intimidé prenait tristement son parti. « Je sais bien, écrivait-il, que, n'étant pas physicien, je dois consulter les savants et les gens de renom pour savoir si ma découverte n'est pas une vérité banale, et ma théorie inacceptable ou stérile. S'il en est ainsi, je renoncerai à tout. » Les professeurs de Tubingue et de Heidelberg qu'il visita et dont il prit les lumières, sans le décourager complètement, le traitèrent en écolier. Il crut trouver chez Liebig, éditeur des *Annalen der Chemie und Pharmacie*, des dispositions plus favorables; l'illustre chimiste, en s'excusant très poliment pour un retard de quelques mois, consentit à imprimer un résumé des idées de Mayer sur l'équivalence des forces, quoiqu'il n'y fût question ni de chimie ni de pharmacie; mais, sans se prononcer sur le fond, il conseilla d'envoyer le second article à Poggendorf, qui l'avait déjà refusé. Heureux d'avoir pris date, Mayer attendait un lecteur. Pfaf, professeur de physique à Kiel, rompit le premier le silence. Dans un écrit daté de 1845, sur la comparaison des théories de la pile de Volta, il se prononçait pour la réalité des actions au contact, condamnant, par une déduction naturelle, les principes de Mayer, incompatibles avec ses conclusions. Tout valait mieux que l'indifférence, et cette critique, accueillie avec joie, retrempa son courage. Sans pénétrer le fond des principes de Mayer, Pfaf les discutait avec une dédaigneuse courtoisie. Préoccupé de la théorie de la pile, le savant critique, n'apercevant pas le petit grain qui devait devenir un grand arbre, ne mentionne pas même, dans son résumé, les dix lignes consacrées à l'équivalent mécanique de la chaleur.

Mayer, pour trouver des juges, s'adressa inutilement aux plus célèbres académies. Un mémoire publié pour la première fois en 1893 parmi les *Kleinere Schriften* a été communiqué à l'éditeur par l'Académie des sciences de Paris, qui le conservait dans ses archives depuis 1846, après en avoir inséré le titre dans ses Comptes rendus. Pouillet et Babinet, chargés de l'examiner, l'avaient rendu au secrétariat sans le lire. Un autre mémoire, renvoyé quelques mois après à l'examen d'Arago et de Cauchy, eut un sort pareil.

Le célèbre physiologiste Jean Muller rédigeait à Berlin un recueil intitulé *Archiv für Anatomie, Physiologie und wissenschaftliche Medizin*. Mayer lui proposa, dans un *Mémoire sur le mouvement organique*, les principales

applications de ses idées à la science de la vie. Muller répondit que la dépendance entre l'oxydation et les effets mécaniques de l'organisme était, à la vérité, un des problèmes importants de la physiologie, mais que le mémoire consacré à ce problème ne lui paraissait pas cependant convenir aux Annales. La matière ne lui semblait pas mûre, et le recueil, destiné à des faits d'observation, ne pouvait entretenir ses lecteurs du développement d'idées déjà exposées ailleurs.

Mayer devenu illustre a raconté lui-même, dans une note autobiographique, les déceptions et les mauvais succès de ses débuts. Loin de maltraiter ou de vouloir ridiculiser ceux qui l'ont repoussé et méconnu, il les juge avec une remarquable modération et déclare leur sévérité excusable. Convaincu de l'exactitude et de l'importance de ses idées, Mayer leur attribuait un caractère d'évidence manifeste; à des démonstrations insuffisantes il mêlait d'étranges illusions; d'impardonnables ignorances, c'est lui-même qui le dit, *Ungereimtheiten und Extravaganzen*, obscurcissaient les preuves de sa découverte.

La force qui anime un corps était pour lui la quantité de mouvement proportionnelle à la vitesse, non la force vive proportionnelle à son carré. En empruntant des exemples et des arguments à la mécanique céleste, il laissait deviner que jamais il n'avait eu le loisir de l'étudier. Les formules de Laplace lui semblaient inaccessibles, et il bornait son ambition à comprendre un jour, grâce aux leçons de son ami Baur, la théorie du système du monde de Pontécoulant. Mayer, trente ans après, regrettait d'avoir renoncé trop tôt à ces excellentes leçons et perdu les moyens d'appeler les mathématiques à son aide. La conception de Mayer reposait sur des axiomes que les savants, familiarisés avec eux, n'osent plus aujourd'hui révoquer en doute, mais dont l'évidence ne frappait personne. « J'admets comme axiome, écrivait-il à Baur, et, par tous les diables, nullement comme hypothèse, qu'une force n'est pas moins indestructible qu'une substance. » Quoique, dès la première ligne de son premier mémoire, Mayer eût annoncé l'intention de définir le mot *force*, il ne l'a jamais fait, et, avec l'extension qu'il lui donnait, il serait impossible de le faire sans laisser beaucoup de vague. L'assertion, renouvelée de Descartes, restait stérile et hasardeuse. « La *chose* dont la dépense produit le mouvement se nomme force, » disait Mayer. « Aucune force, ajoutait-il, ne disparaît sans action correspondante. Aucune action n'est possible sans transformation de force. Le mouvement est une force. Quantitativement les forces sont indestructibles, qualitativement transformables. »

Pour les savants, géomètres ou physiciens, auxquels il s'adressait,

Mayer semble se perdre dans les nuages; la langue qu'ils comprennent est plus simple, plus précise et plus pure.

Lorsque Mayer disait : « La cause est égale à l'effet produit, *causa æquat effectum* », on supposait qu'il voulait dire *proportionnelle;* mais il insistait pour le mot *égal* et on ne le comprenait plus.

La Société de physique de Berlin commença en 1847 la publication annuelle du recueil : *Die Fortschritte der Physik.*

Le premier volume contenait le résumé des progrès accomplis en 1845. Mayer, dans cette année, avait publié un important travail, *Die organische Bewegung;* il n'est pas même mentionné, et, comme pour rendre cet oubli plus pénible, un article louangeur est consacré à un mémoire de Holtzmann, qui, quatre ans après Mayer, et par la même voie, avait proposé pour l'équivalent mécanique de la chaleur un chiffre presque identique au sien, 374 au lieu de 367. Trois ans après, il est vrai, on mentionne le mémoire de Mayer, mais par son titre seulement, et, dit le rapporteur, afin d'être complet : *Die Schriften von Mayer und Donders sind der Vollständigkeit wegen citirt;* l'article est signé Dr H. Helmholtz.

Tout en acceptant l'explication si modestement donnée par Mayer, ceux qui voudront relire ces travaux si mal accueillis comprendront mal qu'on les ait méconnus. Lorsque le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris refusa toute attention et toute publicité au mémoire de 1846, il se montra bien sévère ou bien distrait. Le titre : *Sur la production de la lumière et de la chaleur du soleil*, non moins que le nom inconnu de l'auteur, pouvait inspirer la défiance; mais, s'il avait lu les premières pages, Arago, sans y tout approuver, aurait certainement consenti à les mettre en lumière. Mayer ne se demande nullement pourquoi le soleil est lumineux et ardent, mais pourquoi, conservant sa jeunesse et sa force, il ne semble, après tant de siècles, ni se refroidir ni s'éteindre. C'est un grand secret, disait Herschell. L'explication de Mayer est très ingénieuse; c'est la moindre louange qu'on puisse lui accorder, quoique l'auteur lui-même ait indiqué une grave objection.

On a tout lieu de croire, dit-il, que l'espace de notre système planétaire est peuplé d'une quantité immense de masses compactes, de l'existence desquelles les aérolithes fournissent des preuves palpables et lesquelles, par leur extrême exiguïté à l'égard des grands corps beaucoup moins nombreux, sont comparables aux atomes. Ces astéroïdes sont ou isolés, et en ce cas ils sont invisibles pour nous, à moins qu'ils ne se trouvent passagèrement en proximité immédiate de notre terre, ou bien ils sont attroupés en nombre infini, et, en ce cas, si les circonstances

sont favorables, ils peuvent être visibles sous la forme de nuages de poussières ou de voiles nébuleux. Tous ces corps tournent autour du centre de gravité de notre système planétaire; mais dans leur orbite ils trouvent toujours quelque résistance, et cette résistance, quelque petite qu'elle soit, fait que leur cours n'est pas absolument elliptique, mais plutôt spiral; la surface du soleil est la dernière fin de leur voyage. Le nombre de ces corps doit évidemment augmenter à l'approche du soleil. En considérant le grand nombre que nous voyons, comme bolides ou étoiles tombantes, nous ne pouvons pas douter qu'à tout moment des myriades d'astéroïdes semblables à une grêle épaisse se jettent dans tous les sens sur le soleil, où ils perdent la force vive de leur mouvement.

Mayer établit par des raisonnements plausibles que la vitesse de ces corps, en atteignant le soleil, a pour minimum 445,500 mètres par seconde. Le soleil, incessamment martelé par de tels chocs, doit éprouver ce qui arrive à une barre de fer qui, traitée à froid sur une enclume par un forgeron exercé, s'échauffe et peut atteindre la température du rouge. Les calculs de Mayer sont précis. Il en a exposé au début de sa note le principe accepté aujourd'hui par tous les physiciens. Supposé que le diamètre du soleil, par cette adjonction de matière nouvelle, augmente d'un décimètre par jour, l'effet qui en résulterait pour notre région tropique serait d'une valeur égale à la combustion journalière d'une couche de carbone de l'épaisseur d'un millimètre étendue sur la surface de la terre.

Mayer, trois ans après, publiait à ses frais, chez un libraire de Heilbronn, sous le titre de *Beiträge zur Dynamik des Himmels, in populärer Darstellung*, le développement de ses idées sur le renouvellement de la chaleur solaire, en y joignant de très ingénieuses considérations sur le ralentissement de la rotation terrestre par l'influence des marées. Les deux questions sont intimement liées, car l'accroissement de la masse solaire doit accélérer le mouvement de la terre dans son orbite, et l'accroissement de la durée de jours diminuera, pour les astronomes, la durée de l'année évaluée en jours sidéraux. Mayer regarde cet accroissement comme inacceptable, et croit tout concilier par une déperdition de la chaleur solaire due à l'émission de la lumière, pour laquelle, cependant, il admet le système des ondulations. Cette hypothèse, indiquée en quelques lignes, paraît peu vraisemblable.

Ni la correspondance de Mayer ni la rapide esquisse autobiographique publiée par M. Weyrauch ne révèlent le découragement qui devait bientôt le terrasser.

Après la lecture d'un article de la *Gazette d'Augsbourg*, dans lequel un critique de réel mérite, le docteur Seyffer, parlait avec dédain des idées de Mayer, et, sans distinguer entre elles, les déclarait sans valeur, Mayer exaspéré se précipita sur le pavé de la rue : il habitait le second étage ; on le releva les deux jambes brisées et il resta boiteux pendant les trente années qui lui restaient à vivre ; à ceux qui remarquaient son infirmité il en disait la cause sans embarras, ajoutant quelquefois avec un sourire : *Causa æquat effectum*. Le cerveau fut plus long à guérir que le corps. Le transport dans une maison de santé fut jugé nécessaire. Après quelques mois de séjour à Kennenburg, près d'Esslingen, il fallut le transporter dans une maison d'aliénés, où il resta seize mois. L'état de Mayer fut-il aggravé à Goppingen, comme il l'a cru, par des contraintes inintelligentes et brutales ? Il est impossible de se prononcer. Le pasteur Lang, son ami d'enfance, ami en même temps du directeur de la maison, Landerer, habitait Goppingen. Lang chaque jour visitait le pauvre malade, et aucune décision n'était prise sans son assentiment. L'emploi de la camisole de force fut jugé nécessaire. Mayer ne l'a jamais pardonné. On y a renoncé depuis dans des cas analogues. Mayer, enfin calmé, revint à Heilbronn après une absence de deux ans. Les forces de l'esprit ne sont pas indestructibles ; il devait vivre longtemps encore, mais dans la retraite, sans reprendre ni ses travaux scientifiques ni l'exercice de la médecine. « Quelle confiance, disait-il, peut-on accorder à un médecin menacé de folie ? »

Mayer, depuis longtemps, lisait assidûment les saintes Écritures et les citait à toute occasion. L'idée religieuse tient une grande place dans sa correspondance intime pendant son long et cruel traitement, et, plusieurs années après son retour dans sa famille, un mysticisme exalté devint sa consolation. Peu à peu cependant, sans s'éloigner de la religion, il lui accorde dans sa vie intellectuelle une place moins exclusive ; il se vantait d'avoir secoué virilement tout enthousiasme fanatique et, comme le docteur Faust, de ne plus craindre ni le diable ni l'enfer.

Jamais Mayer n'a renoncé à la science, mais elle était loin de l'absorber tout entier. Une année environ avant sa mort, en 1877, on lui demanda de s'associer à une série de conférences dont le prix d'entrée devait aider à la réalisation d'une bonne œuvre ; il promit une lecture sur le *Faust* de Gœthe. La maladie l'empêcha de tenir sa promesse.

Mayer fuyait le monde ; les savants allemands le tenaient pour mort. Dans une leçon publique sur les travaux de Mayer, Liebig parla de sa fin malheureuse dans une maison de fous comme d'un fait bien connu de tous.

Dans le dictionnaire biographique de Poggendorf, la date de la mort de Mayer est laissée en blanc; mais on lit en note : « Il est mort, *dit-on*, en 1855, dans une maison d'aliénés. » M. Bohn enfin, dans un livre sur la Conservation de la force, dont les idées fondamentales sont empruntées à Mayer, écrivait, dix-huit ans avant la mort du célèbre penseur : « Le sort de Mayer a été triste : peu de temps après la publication de ses écrits il mourut dans une maison de fous. C'est ce qui explique la confusion et l'obscurité de ses travaux. » Mayer, parfaitement sain d'esprit et toujours attentif au succès croissant de sa théorie, ne pouvait ignorer ces appréciations légères et cruelles. Peu à peu, cependant, les idées nouvelles agitaient les esprits; Mayer, après son retour à Heilbronn, a pu goûter l'admiration de plus d'un juge illustre, et le bruit glorieux élevé autour de son nom a fait plus d'une fois sourire sa tristesse.

Lui-même, dans une note autobiographique écrite en 1877, une année avant sa mort, a résumé les témoignages d'estime et de déférence qui furent sa consolation. Dans une réunion de naturalistes et de médecins à Karlsruhe, en 1858, cinq ans par conséquent après la crise cérébrale, Mayer rencontra Schönbein, le célèbre inventeur de l'ozone, qui, frappé par la grandeur de ses idées, lui rendit visite à Heilbronn, et mérita l'honneur de devenir le premier comme le plus zélé de ses admirateurs. C'est à Schönbein que Mayer a dû sa première distinction académique. Seize ans après la publication de sa découverte, il reçut le diplôme de membre correspondant de la Société des amis de la nature de Bâle. L'Université de Tubingue le nommait l'année suivante docteur, *honoris causa*, de la faculté de philosophie, puis, successivement, sans aucune sollicitation de sa part, il devenait correspondant ou associé des académies de Halle, de Turin, de Vienne, de Paris et de Bruxelles. L'Académie des sciences de Paris lui décernait le prix Poncelet, et la Société royale de Londres la médaille de Copley.

Ces distinctions, si flatteuses qu'elles fussent, étaient loin de donner à Robert Mayer la mesure de sa renommée toujours croissante. Le célèbre professeur de l'Institution royale, Tyndall, à l'occasion de l'Exposition de 1862, chargé d'un rapport sur les progrès des sciences physiques, y accorda à Mayer une place d'honneur, en déclarant hautement ses droits, alors contestés en Angleterre surtout, à la découverte de l'équivalent mécanique de la chaleur. Clausius, dont le génie accrut l'importance des principes auxquels, comme géomètre, il a donné la dernière forme, avait envoyé à Tyndall, qui les avait ignorés jusque-là, les écrits les plus importants de Mayer. Tyndall lui répondit : « Je vous envoie mes meilleurs remerciements pour la communication des écrits

de Mayer. Je les ai lus avec étonnement. J'ai prononcé dans notre amphithéâtre un discours sur les idées nouvelles que la science lui doit, en lui accordant les louanges qu'il mérite; Dove, de Berlin, était présent. Des hommes éminents dans la science, Faraday, Wheatstone, le président de la Société royale, honoraient l'assemblée de leur présence et y ont pris très grand intérêt. » La lettre de Tyndall, envoyée à Mayer par Clausius, sans relever son courage abattu, fut dans sa tristesse une véritable joie.

Les écrits de Mayer garderont une place respectée dans l'histoire de la science. La statue élevée à ce génie que l'étude ne devait pas mûrir est bien méritée. Son nom, longtemps encore, sera cité et admiré, exemple unique peut-être d'un esprit né pour de grands desseins, qui, sans tenir compte des progrès antérieurs, ni prendre part à l'effort commun, dirige ses méditations vers des problèmes dont l'énoncé seul est une découverte, et, tout en se montrant, sur plus d'un point, fort en arrière des contradicteurs qui le dédaignent, sur d'autres, le succès l'a prouvé, devance les maîtres dont il a secoué le joug, et qui saluent aujourd'hui sa gloire.

Les droits de priorité de Mayer ont été contestés; il les a défendus avec vivacité et succès. Il n'avait pas besoin, pour triompher, d'alléguer un principe beaucoup trop absolu proclamé par Arago et adopté depuis par la plupart des historiens de la science. Les droits de priorité, a dit Arago, que je cite d'après Mayer, « doivent se décider uniquement par la date authentique de la publication ». Arago ajoutait : « ou par une leçon publique devant un nombreux auditoire ». Je ne puis admettre aucune de ces règles, et j'ajouterai aucune règle générale en pareille matière. L'historien de la science n'est pas un notaire chargé de vérifier des titres de propriété; il doit s'informer de tout, recueillir les témoignages, et, s'il ne peut conclure avec certitude, déclarer la question douteuse; elle restera telle, personne dans ce cas n'y peut rien, jusqu'à la découverte de documents nouveaux. Quand il s'agit d'une maison, d'une somme d'argent ou d'un brevet d'invention, il faut bien, s'il y a conflit, qu'un tribunal tranche la question; il n'en est pas de même quand on se dispute l'honneur d'avoir fait une découverte. On pourrait citer de nombreux exemples. La vie scientifique de Gauss en fournit plusieurs. Gauss, personne ne l'ignorait, gardait très longtemps ses découvertes inédites, sans pour cela les tenir secrètes. Quand un savant plus diligent rencontrait de nouveau et publiait un résultat connu de Gauss, l'illustre géomètre, sans se plaindre, sans élever aucune revendication, disait à ses amis, qui quelquefois le répétaient au public : « J'ai fait en telle année la décou-

verte que l'on vient d'annoncer », et laissait au temps et aux circonstances le soin de justifier une assertion que personne n'aurait osé mettre en doute. Que doit faire dans un cas pareil l'historien de la science, s'il veut être véridique et complet? Son devoir est de raconter les faits en laissant la conclusion au lecteur, qui, connaissant l'histoire de la découverte, se souciera peu de demander à qui elle *appartient*, et peut-être même ne comprendra pas le sens précis de la question.

Quel est l'inventeur de la double périodicité des fonctions elliptiques? Abel et Jacobi l'ont publiée en même temps, l'un dans le Journal de Crelle, l'autre dans celui de Schumacher. Gauss la connaissait vingt ans avant eux, mais il ne l'avait pas publiée, et l'on ne cite personne à qui il en ait parlé. Pourquoi vouloir résumer ces assertions simples et incontestables en une conclusion plus conforme à la loi arbitrairement adoptée?

La découverte de la double périodicité *appartient* à Abel. Le sens précis du mot *appartenir* est pour moi, dans cette circonstance, absolument incompréhensible. Si, *par définition*, la découverte *appartient* à celui qui l'a publiée pour la première fois, pourquoi ne pas substituer la définition au mot défini et dire simplement : Abel a, le premier, publié la découverte? A quoi revient alors la règle proposée? A rien moins qu'à interdire, quand on écrit cette ligne, de la compléter par aucun renseignement, si intéressant et si incontestable qu'il puisse être. Personne ne se fera un devoir de respecter jusque-là une convention aussi arbitraire.

La règle proposée a-t-elle au moins l'avantage de rendre les discussions impossibles? En aucune façon.

A qui *appartient* la découverte de l'attraction universelle? A Isaac Newton, répondront sans hésiter tous ceux qui ont étudié la question. Roberval cependant, longtemps avant Newton, a affirmé dans un livre imprimé que tous les corps célestes s'attirent. Robert Hooke, qui n'en doutait pas, avait, avant la publication du livre des *Principes*, affirmé que l'attraction varie en raison inverse du carré de la distance. La découverte, si l'on applique la règle, leur appartient donc. La question, comme on ne peut en douter, a été exactement étudiée, et les droits de Newton sont unanimement acceptés. La date de la publication ne dispense donc pas d'un examen souvent fort délicat; il faut, pour s'approprier une découverte, en avoir donné le premier non seulement l'énoncé, mais une démonstration acceptée ou acceptable.

En même temps que la correspondance de Mayer et les documents relatifs à sa vie, M. Weyrauch a publié avec une pieuse attention, en

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'accompagnant de notes très détaillées et très exactes sur l'histoire de leur publication, les écrits déjà connus de Robert Mayer. Leur analyse fera le sujet d'un second article.

J. BERTRAND.

(La suite à un prochain cahier.)

Histoire de la littérature grecque, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et Maurice Croiset, maître de conférences à l'École normale supérieure. Tome troisième. Période attique. Tragédie; comédie; genres secondaires. Paris. Thorin, 1891, in-8°, 677 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

La période attique s'ouvre avec éclat par la tragédie. La tragédie était évidemment pour Aristote le suprême effort de la poésie, et le fait est que ce fut une merveilleuse invention. Tout ce que le génie grec avait pu créer comme expression poétique et musicale des sentiments et des passions, tout ce que le génie athénien, en particulier, avait acquis, en se formant, de ferme, d'élégant, d'harmonieux, vint se réunir dans cette œuvre nouvelle. Comment cette belle invention put-elle se produire et quel est le vrai principe qui décida la naissance de la tragédie? C'est ce qu'il est indispensable de se représenter d'abord, si l'on veut discerner le caractère et la nature intime de la tragédie grecque, et reconnaître les différences profondes qui la séparent des autres formes du drame sérieux.

M. Maurice Croiset a le mérite d'avoir compris que cette question capitale devait être posée dès le début et d'en avoir indiqué clairement la solution par la netteté de son exposition et la sûreté de son analyse. Cette cause principale qu'il importe de signaler à l'origine de la tragédie, il la trouve dans l'existence d'une disposition morale qu'il désigne par le nom de *sentiment tragique*. Il ne lui était guère possible d'employer un terme plus précis, l'idée étant elle-même trop particulière et trop complexe. Je crois être d'accord avec sa pensée en définissant le sentiment tragique le sens du pathétique le plus profond, développé par des

[1] Voir le cahier de mai 1893.

conceptions particulières à la Grèce, et en disant que ce pathétique prend sa source dans les mystérieuses épreuves de la destinée humaine. Voici la suite des faits qui me paraissent autoriser cette définition.

Les Grecs, doués d'un remarquable instinct dramatique, ont mêlé les spectacles et les représentations imitatives aux actes de la vie publique, en particulier à ceux de la vie religieuse, qui tenait une si grande place dans leurs cités. Leurs fêtes, les processions, les marches rythmées, les danses, accompagnées de musique et de chants, parlaient vivement aux sens. Certaines danses, comme celles de plusieurs espèces d'hyporchème, avaient un caractère d'imitation : par exemple la *pyrrhique*, danse militaire de Sparte, ou les antiques hyporchèmes de Délos, où les jeunes filles, comme l'indique l'*hymne à Apollon Délien*, représentaient par la voix et le geste le langage et les allures des peuples visités dans sa course douloureuse par la déesse Latone. L'histoire et les légendes des dieux et des héros donnaient lieu dans diverses localités à la représentation de véritables drames de caractères très divers. Il y en avait qui avaient assez l'air de contes populaires mis en action, comme le sacrifice de Charila célébré à Delphes, que Plutarque raconte tout au long[1]. L'antiquité en paraît suspecte. D'autres, comme les Agrionies d'Orchomène, en Béotie, conservaient au contraire la tradition atténuée d'anciens rites sauvages et sanguinaires. Parmi ces fêtes, une des plus remarquables était le *Steptérion*, dont la célébration revenait à Delphes tous les neuf ans. Elle consistait en une suite de scènes qui représentaient le combat d'Apollon contre le serpent Python, la fuite du monstre et l'expiation à laquelle avait dû se soumettre le dieu vainqueur. Était-ce dans ces cérémonies qu'Olympos avait fait entendre sa lamentation sur la mort de Python? Quoi qu'il en soit, le fait est intéressant à relever. On y voit, par une combinaison d'idées qui nous échappe, l'émotion humaine s'introduisant dans les symboles religieux et dans les fêtes qui mettent les mythes sous les yeux.

C'est dans la religion des divinités telluriques que ce fait eut toute sa force. Elle consacrait l'union de l'homme et de la nature; elle les rapprochait dans une conception des lois universelles de la vie et de la mort et les associait à des vicissitudes communes de souffrance et de joie : de là, comme on sait, la puissance des mystères et, en particulier, des mystères d'Éleusis. Or, parmi ces divinités, il en est une, la plus étrange et la plus merveilleuse de toutes, que l'hellénisme semble s'être plu à inventer, la plus engagée dans la nature et la plus humaine, vrai

[1] *Quaest. gr.*, XII.

chef-d'œuvre de l'anthropomorphisme : c'est Dionysos, le dieu de la vigne. La vigne est le type de la force vitale de la nature. Non seulement elle meurt et ressuscite dans les alternatives de l'hiver et de l'été; mais elle se transforme et puise une nouvelle force dans la destruction même, qui est pour elle une renaissance. De la grappe broyée coule le vin, qui vit d'une vie plus énergique que la vigne et qui agit sur l'homme par les effets étranges de l'ivresse, gaie ou sombre, douce ou violente. De même Dionysos meurt et ressuscite. Il meurt d'une mort violente et sa résurrection est glorieuse. Il disparaît dans les enfers et reparaît à la lumière dans tout l'éclat de sa florissante jeunesse. Il est soumis par ses ennemis à de redoutables épreuves et triomphe en exerçant sur eux de cruelles vengeances. Il produit en lui-même des transformations merveilleuses et revêt des aspects tour à tour gracieux et terribles. Ces aventures et ces vicissitudes excitent chez ses adorateurs les plus vives émotions; la terreur, la pitié, le deuil, la joie se succèdent dans leur âme et portent chez eux au suprême degré l'exaltation et les transports.

Dans ces emportements de passion, plus ou moins désordonnés ou réglés par la civilisation et par la poésie suivant les lieux et les temps, il y avait un développement extraordinaire de la sympathie. Plus que dans aucun autre culte l'âme humaine s'associait à la destinée du dieu, souffrait avec lui, se sentait atteinte elle-même jusqu'au fond, et c'est d'abord pour cela que Bacchus a été le dieu de la tragédie. Peut-être m'est-il permis, en rappelant que j'ai, il y a longtemps, insisté moi-même sur ces idées[1], de me féliciter de les voir entrer en partie dans le domaine commun et prendre la place qui leur appartient dans un excellent livre d'enseignement. J'exprimerai seulement un regret, c'est que M. Croiset, ne s'étant pas interdit absolument de mentionner les critiques modernes dans le courant de son exposition, n'ait pas nommé ici Otfried Müller, qui a tant contribué à l'intelligence générale de ces questions.

L'existence du sentiment tragique antérieurement à la tragédie est le fait capital et décisif; c'est la cause générale qui a fait naître la tragédie. Quant à ses origines particulières, tout le monde sait et répète depuis Aristote qu'elle est née du dithyrambe; mais personne ne sait bien ce que c'était que le dithyrambe ni ne saisit avec sûreté les détails de cette transformation qui du chant passionné de Bacchus put faire la tragédie. Des rares indications que nous trouvons dans les textes anciens, surtout

[1] Dans un long enseignement à l'École normale et à la Sorbonne et dans mon livre sur le *Sentiment religieux d'Homère à Eschyle*.

dans la *Poétique* d'Aristote, quelques faits seulement peuvent se dégager avec vraisemblance. Ainsi on peut dire d'une manière générale que c'est la seconde forme du dithyrambe, celle à laquelle est attaché le nom d'Arion, qui a préparé la naissance de la tragédie. Seulement, on voit que cette forme du dithyrambe, en se répandant sur les différents points de la Grèce, a dû se diversifier elle-même sous l'influence de circonstances particulières. C'est ainsi qu'à Sicyone se produisit au commencement du VIe siècle le fait singulier dont le souvenir a été conservé par Hérodote. Le chœur dithyrambique cessa, sur l'ordre du tyran Clisthène, d'honorer le héros argien Adraste et fut rendu au culte de Bacchus[1]. Cette substitution supposait un mouvement déjà remarquable dans le sens dramatique : le pathétique s'était transporté de la divinité à l'homme; l'émotion qui inspirait les chants passionnés du chœur s'était attachée directement à la souffrance humaine et le champ de la légende s'était ouvert plus largement à l'imagination.

Il y a dans le texte d'Hérodote un mot dont on s'est avec raison préoccupé. Ces chœurs qui passent du culte d'un héros à celui d'un dieu, l'historien les appelle *tragiques*. Quel était le sens de ce mot? Il nous est expliqué par une phrase qu'on lit dans Suidas et où il est dit qu'Arion inventa dans le dithyrambe le *mode tragique* (τραγικὸς τρόπος) et y introduisit des satyres. Or les satyres sont aussi désignés par le mot *bouc* (τράγος), notamment par Eschyle dans le drame satyrique *Prométhée allumeur de feu*. Le mode tragique, c'est donc le mode satyrique, et l'expression *chœurs tragiques* dont se sert Hérodote est synonyme de *chœurs satyriques*. La conséquence intéressante de cette explication, que M. Croiset semble accepter et qui paraît vraisemblable, c'est que les satyres, ces libres personnifications de la nature exubérante et brutale qui forment le cortège burlesque du dieu de la vigne, ont apparu à côté de lui aussitôt que la poésie lyrique a célébré régulièrement ses merveilleuses et pathétiques épreuves. S'étaient-ils transportés à la suite du dithyrambe auprès des personnages héroïques, et les chœurs *tragiques* de Sicyone, qui célébraient les malheurs d'Adraste, étaient-ils composés de satyres, comme le veut M. de Wilamowitz Mölendorf[2], ou bien, selon l'opinion de M. Croiset, conforme à l'hypothèse généralement adoptée, le mot *tragique* avait-il déjà perdu son sens d'origine et indiquait-il simplement le dithyrambe, sans impliquer nécessairement que les choreutes

[1] M. M. Croiset dit que Clisthène « transféra » à Dionysos les honneurs rendus à Adraste. Il serait plus exact de dire « restitua ». Une déviation du dithyrambe avait fait substituer le héros au dieu : le dieu reprit sa place dans le chant qui lui appartenait.

[2] *Euripides Heracles*, t. I, ch. 2.

fussent costumés en satyres? Ce qui est certain, c'est que l'élément satyrique occupe une place importante dans ces premières formes de la tragédie dont nous ne pouvons nettement concevoir la nature complexe. Telle est la conclusion forcée des paroles d'Aristote, qui nous apprend que la tragédie mit longtemps à se débarrasser des bouffonneries de langage qui lui venaient de la forme satyrique, *λέξεως γελοίας, διὰ τὸ ἐκ σατυρικοῦ μεταβαλεῖν, ὀψὲ ἀπεσεμνύνθη*. Il dit aussi que les premiers tragiques employaient le tétramètre trochaïque « parce que leurs compositions étaient *satyriques* et admettaient plus de danse » *διὰ τὸ σατυρικὴν καὶ ὀρχηστικωτέραν εἶναι τὴν ποίησιν.*

Aristote, dont les rares et incomplètes indications sont de beaucoup notre principale lumière dans cette obscure période, connaissait ces contrastes et ces disparates des œuvres primitives. Il savait sans doute quelle longue marche, irrégulière et imprévue, avait conduit des poèmes nés des transports tumultueux de la douleur et de la joie, pleins de toutes les ivresses du dieu qui les inspirait, aux grandes et harmonieuses compositions de la tragédie du ve siècle. Il n'en est que plus remarquable que son esprit, sous la vive impression de chefs-d'œuvre qui lui apparaissaient comme le terme même de la composition poétique, en ait conçu la production comme l'effet nécessaire d'une logique intime. Pour lui, la tragédie est un être vivant d'une constitution particulière, dont les organes, étant donnée cette constitution, se sont successivement dégagés et développés dans leur sens naturel par une tendance innée vers la perfection. Un moment est venu où elle a atteint le but et s'est trouvée en pleine possession d'elle-même. C'est ce qu'exprime une petite phrase, souvent citée et commentée, qui aujourd'hui encore n'est pas toujours bien comprise. « La tragédie, écrit l'auteur de la *Poétique*, grandit peu à peu, par le progrès de ses éléments, à mesure qu'ils se montraient; après avoir passé par de nombreux changements, elle s'arrêta quand elle fut en possession de sa nature » *κατὰ μικρὸν ηὐξήθη προαγόντων ὅσον ἐγίνετο φανερὸν αὐτῆς· καὶ πολλὰς μεταβολὰς μεταβαλοῦσα ἡ τραγῳδία ἐπαύσατο, ἐπεὶ ἔσχε τὴν ἑαυτῆς φύσιν.*

Ces progrès si brièvement indiqués dans la phrase d'Aristote, c'est, comme chacun sait, le développement de l'action, qui devient plus régulière et plus complexe; c'est l'observation des mœurs et l'étude des caractères, et, par suite, la diminution de la partie lyrique; c'est la composition savante de cette partie, la variété de ses combinaisons et l'emploi des mètres, en particulier des ïambes; ce sont les effets de spectacle et l'art des décorations scéniques : il faut dire d'abord, comme l'a bien vu M. Croiset, que c'est l'élimination de l'élément satyrique. Ce fait mérite

une attention particulière et on n'en comprend la valeur qu'en se plaçant au point de vue grec. Les satyres, suivants fidèles de Bacchus, étaient sur la scène, quand il ne paraissait pas lui-même, ses représentants. Ils maintenaient, pour ainsi dire, ses droits dans la solennité qui lui était consacrée, pendant qu'il cédait la place dans le drame aux personnages héroïques ou purement humains; et le public, sous la double influence de la religion et des mœurs, tenait beaucoup à ce qu'il en fût ainsi; il ne voulait pas qu'on lui changeât sa fête. C'est le sentiment que l'on distingue dans les explications telles quelles qui nous ont été transmises avec le proverbe οὐδὲν πρὸς τὸν Διόνυσον, et c'est parce qu'il existait que les œuvres tragiques présentèrent longtemps cet étrange composé de sérieux et de bouffon. Lorsque, enfin, cédant aux exigences légitimes de l'art, on se décida à exclure les satyres de la tragédie, il fallut bien leur réserver une place dans la représentation, et c'est ainsi que naquit le *drame satyrique*. Il consista d'abord en un petit acte distinct, placé au commencement ou à la fin de chaque représentation comme prologue ou comme épilogue. Ce fut la dernière place qui lui fut attribuée quand chaque poète présenta au concours trois tragédies. A ce moment, il était devenu lui-même une vraie pièce, avec une action développée et une composition savante. Il apportait aux spectateurs un repos et une détente après les émotions des drames tragiques.

Dans le chapitre consacré au drame satyrique, M. Maurice Croiset a exposé très nettement, en se servant du peu d'indices que nous possédons, les affirmations et les hypothèses que l'on peut faire sur la destinée de ce drame. Il me paraît avoir bien vu ce qu'elle eut d'irrégulier et d'incertain. Il y eut une première période de tâtonnements, pendant laquelle le drame satyrique se détacha plus ou moins de la tragédie et arriva à produire des ébauches indépendantes. En même temps que Pratinas perfectionnait ces ébauches, il leur donnait une indépendance complète : comment expliquer, autrement, qu'il ait écrit trente-deux drames satyriques et seulement dix-huit tragédies ? Il faut qu'il ait prêté ses drames à d'autres auteurs tragiques, moins habiles en ce genre de composition [1], et, par conséquent, que ces pièces, ainsi transportées à côté d'œuvres étrangères, ne leur aient pas été unies par le rapport des sujets. La conclusion est pour le moins très probable. Outre cette supposition, M. Croiset en propose une autre, d'après laquelle Pratinas aurait varié les drames satyriques dans les différentes représentations d'une même

[1] M. Croiset relève ce fait curieux, constaté par l'argument des *Sept* d'Eschyle, que les *Lutteurs*, drame satyrique de Pratinas, furent représentés au nom de son fils Aristias avec une trilogie tragique de ce dernier.

trilogie; mais il faudrait d'abord savoir si ses trilogies avaient été représentées plusieurs fois. Eschyle, le maître du genre, adapta, mais seulement dans une certaine mesure, ses drames satyriques à la composition de ses trilogies. Quelquefois à ces grands ensembles qui réunissaient trois tragédies en un seul drame, il joignit une pièce satyrique qui s'y rattachait par le sujet. Ainsi *Lycurgue* termina la *Lycurgie*, le *Sphinx* entra dans le groupe tétralogique de la *Thébaïde*. Il est à remarquer pour ce dernier drame qu'il restait en dehors de la suite des faits présentés dans la trilogie tragique, car l'aventure du Sphinx était antérieure à la querelle des fils d'Œdipe, sujet de la troisième pièce de cette trilogie. Si, comme on le conjecture avec vraisemblance, *Protée*, qui était la pièce finale de l'*Orestie*, mettait sur la scène la légende de Ménélas et du dieu marin, le lien qui l'unissait à la trilogie était assez lâche. Le drame satyrique conserva donc une certaine indépendance quand Eschyle le comprit dans ses vastes compositions tétralogiques. Il va de soi que cette indépendance était complète quand il se trouvait adjoint aux trilogies du même poète formées de pièces dont les sujets n'avaient pas de rapport entre eux.

Ainsi le drame satyrique, une fois séparé de la tragédie, ne se rejoignit à elle que rarement et d'une façon très imparfaite. Il y a plus : il lui arriva bientôt d'être complètement exclu des représentations tragiques. Si l'on fait abstraction des dates, qui ne sont pas connues, on peut voir un acheminement vers cette exclusion dans certaines pièces qui avaient encore le caractère satyrique, mais où les satyres ne figuraient plus. Dans *Héraclès au Ténare* et dans les *Bergers* de Sophocle, le chœur était composé d'hilotes et de bergers; dans *Omphale* d'Ion de Chios, il était formé de femmes lydiennes, joueuses de luth. On peut dire que l'élément satyrique, malgré le caractère mixte du personnage d'Héraclès, a disparu de l'*Alceste* d'Euripide, qui est une tragédie d'une espèce particulière, mais en somme une tragédie. Dans un grand nombre de tétralogies du même poète et de Sophocle, une tragédie devait de même remplacer le drame satyrique : la comparaison du nombre de leurs drames satyriques avec celui de leurs tragédies rend cette hypothèse très vraisemblable. Voilà donc un genre étroitement uni aux origines les plus intimes de la tragédie, qui, presque aussitôt après avoir jeté un certain éclat et contribué à la gloire d'Eschyle, n'a pas accès sur la scène tragique et ne trouve pas de place dans la fête du dieu qui l'a enfanté : le *Protée* d'Eschyle avait été joué à la suite de l'*Orestie* en 458, et l'*Alceste* d'Euripide est de 438. Ce fait s'explique assez facilement. Le drame satyrique était né de conditions très particulières des mœurs religieuses de la Grèce,

et, à cause de sa nature hybride, le progrès de l'art ne pouvait lui être favorable. La tragédie, une fois constituée, et la comédie répondaient plus franchement aux deux besoins que le théâtre est destiné à satisfaire.

Il s'en faut cependant que la carrière du drame satyrique se soit terminée si brusquement. Les mœurs auxquelles il avait dû sa naissance continuèrent de le protéger, et le talent des poètes lui avait donné assez de vie pour qu'il ait pu durer pendant des siècles. Non seulement, pendant la période de grande production tragique, ceux-là mêmes qui l'avaient exilé de la scène l'y rappelèrent plus d'une fois et leurs contemporains suivirent cet exemple; mais il est mentionné dans des didascalies qui se rapportent au IVe siècle; il figure dans des Dionysies qu'Alexandre fait célébrer sur les bords de l'Hydaspe; parmi les Alexandrins, Sosithée et Lycophron sont cités comme poètes de drames satyriques; enfin, jusque sous les empereurs, on le retrouve dans une liste des vainqueurs aux fêtes des Muses de Thespies. Il y avait alors longtemps qu'il avait été transporté à Rome.

Cette longue existence du drame satyrique fut intermittente et soumise à des variations : on a vu qu'il en avait été ainsi dès le ve siècle. Au siècle suivant, un changement important, constaté par des inscriptions didascaliques, le réduisit à n'être plus que le prélude du concours tragique : une seule pièce satyrique, choisie avant la célébration de la fête, ouvrait la série des représentations, et le prix décerné au poète lui était sans doute attribué en vertu d'une décision antérieure. Parmi les modifications que subit ce genre singulier, la plus intéressante est probablement celle qui nous est attestée au sujet d'*Agen*, la pièce qu'Alexandre fit représenter dans l'Inde, et du *Ménédème* de Lycophron. Celui-ci avait donné à son drame le nom de son ami, le philosophe Érétrien, dont il faisait l'éloge. L'auteur d'*Agen* — Alexandre lui-même, si l'on adopte une attribution mentionnée par Athénée, mais plus probablement Python de Catane — mettait aussi en scène un contemporain, mais pour l'attaquer; il dirigeait ses traits contre le macédonien Harpale, le trésorier infidèle qui allait bientôt s'enfuir vers Sunium avec une petite armée de mercenaires et une provision de 5,000 talents pour essayer d'engager Athènes dans une guerre contre le roi. Il est curieux de voir ici le drame satyrique prendre le rôle qui avait appartenu à l'ancienne comédie et que la comédie nouvelle, alors dans tout son éclat, n'était peut-être pas jugée propre à remplir. Le premier des deux fragments qui sont donnés par Athénée raille la douleur causée à Harpale par la mort de la courtisane athénienne Pythionice, à laquelle nous savons qu'il fit élever deux magnifiques tombeaux, l'un sur la route d'Athènes à Éleusis, l'autre à

Babylone. Celui-ci avait la forme d'un temple, et elle y fut adorée sous le nom de Vénus. Dans le second fragment il est question d'une autre courtisane athénienne, Glycère, qui avait succédé à Pythionice auprès d'Harpale et dont l'influence avait procuré aux Athéniens un don de blé considérable. A en juger par ces fragments, le ton n'était pas celui de l'ancienne comédie; il avait moins de vivacité et de violence. On pourrait conclure de là que le drame satyrique était resté jusqu'à un certain point fidèle à son caractère primitif. Dans le *Ménédème* de Lycophron figuraient Silène et les satyres comme à l'origine. Il semblerait que dans ce temps le genre ait été ramené à ses anciennes traditions. Une épigramme de Dioscoride fait honneur à Sosithée de cette restauration. A Rome, au temps d'Horace, il faut que ces traditions et le genre lui-même aient eu aux yeux du poète une certaine importance, puisqu'il donne avec soin dans son *Art poétique* les règles du drame satyrique.

Ces indications et quelques autres encore, recueillies avec soin par M. Croiset, nous permettent de nous représenter à peu près les vicissitudes par lesquelles dut passer le drame satyrique pendant sa longue existence depuis le moment où il s'était constitué en se séparant de la tragédie. Quant à l'histoire de la tragédie elle-même, il n'est pas besoin de rappeler qu'elle nous est beaucoup mieux connue. C'est un vaste sujet, que M. Croiset nous paraît avoir très bien traité, et dont nous proposons de parler brièvement dans un autre article.

JULES GIRARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LE RÔLE DU ROMAN DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE.

Quelqu'un qui se préparait à parler, dans le même chapitre, des grandes dames et des femmes de la petite bourgeoisie, se faisait cette objection que c'étaient deux sujets bien différents, parce qu'une dame est un produit factice des conventions sociales qui s'éloigne autant que possible de la femme abandonnée aux instincts de la nature; mais il se rassurait par cette pensée qu'elles lisent le même livre. En effet, elles ont toutes le même roman dans les mains; et on peut conclure qu'allant toutes à la même école, elles ont toutes la même morale et la même conception de la vie humaine.

C'est à dessein que je me sers de ce mot : « le roman ». Je sais que

les femmes du monde et les femmes du monde littéraire sont obligées de se tenir au courant des livres nouveaux. Mais qu'est-ce que les livres nouveaux? Nous ne compterons dans le nombre ni les livres de géométrie, ni les livres de médecine, ni les livres de droit, ni les livres de statistique. Nous ne compterons pas les livres de classe, ni les autres livres écrits pour les enfants. Il ne restera guère, après ces éliminations, que les ouvrages sur l'histoire, la littérature et les voyages. Encore faut-il faire un choix parmi eux. Un livre d'histoire ennuyeux, ayant pour unique but de faire connaître l'histoire à ceux qui l'ignorent tout à fait, un livre de littérature sentant le pédant de collège, un récit de voyage que ne recommandent ni l'éclat du style, ni des récits saisissants, ni le nom d'un auteur à la mode, ne sont pas des livres nouveaux. En histoire un livre de Michelet était un livre nouveau. En exégèse la *Vie de Jésus*, en critique littéraire les ouvrages de Taine ont été des livres nouveaux. Si vous faisiez de ces livres un paquet séparé, et ensuite de tous les romans un autre paquet, vous vous convaincriez que le paquet des romans est un poids énorme, écrasant, formidable, et que l'autre est une quantité négligeable par comparaison. Les livres nouveaux qu'on est tenu de lire sont des romans, ou des livres qui ressemblent aux romans.

Comment en sommes-nous là? On voit par la correspondance des femmes illustres des derniers siècles que les contemporaines de M[me] de Sévigné lisaient Nicole, et que les contemporaines de la marquise Du Châtelet lisaient Locke. Est-ce que l'esprit des femmes serait changé? Peut-être bien; mais c'est surtout que la production du roman ne suffisait pas autrefois aux appétits des lectrices. La demande surpassait l'offre, comme diraient les économistes. On ne pouvait passer sa vie à lire M[lle] de Scudéry ou M[me] de Lafayette; on se rejetait sur Nicole et Bourdaloue. Aujourd'hui la librairie nous fournit chaque jour une douzaine de romans tout frais éclos; on n'a que l'embarras du choix. La vie des femmes du monde est devenue si sérieuse et si remplie de grosses besognes, elles s'occupent avec tant d'ardeur et de continuité des soins du ménage, qu'il ne faut pas leur reprocher de ne demander à la lecture qu'une distraction, au lieu d'y chercher, comme nos oisives aïeules, de l'édification ou des lumières.

Il arrive bien aux femmes d'avoir entre elles ou avec les hommes des discussions littéraires; mais elles roulent toujours sur « les livres nouveaux » et sur les romans. On a pour les classiques une admiration passionnée et respectueuse; on ne les a pas lus, mais on se persuade qu'on les sait par cœur pour en avoir récité des lambeaux à l'école. On déserte

le théâtre les jours des classiques, à moins qu'il n'y ait quelque Rachel pour les renouveler. Mais prenez garde que, dans ces cas-là, ce n'est pas Corneille qui est « le livre nouveau », c'est Rachel.

Ainsi les lectrices ne lisent plus que des romans. Ajoutons qu'il y a beaucoup plus de lectrices qu'autrefois. D'abord l'instruction est bien plus répandue. Il y avait au temps jadis un nombre infini de petites écoles, dans lesquelles on apprenait plutôt la couture que la lecture. Les vieillards se rappellent encore le temps où on lisait sur les actes de l'état civil : « Les futurs ont déclaré ne savoir signer. » Le futur signait quelquefois, la future presque jamais. Le registre des mariages était constellé de croix remplaçant les signatures. Nous pouvons dire que nous avons vu naître les écoles de filles. Leur éclosion ne remonte pas, comme celle des écoles de garçons, à 1833. Je n'oserais pas affirmer qu'elle est complète à l'heure qu'il est. Cependant la femme illettrée, qui était la grande généralité, est aujourd'hui une minorité infime, surtout dans la bourgeoisie. De pauvres ouvrières qui ont quitté l'école à douze ans, sachant lire couramment, et qui depuis n'ont pas vu un livre, sont au bout de quelques années hors d'état de lire pour s'amuser; mais le nombre de ces déshéritées décroît de jour en jour, et il n'y en a plus parmi les plus petites bourgeoises. Il se trouve toujours, dans la maison, deux ou trois livres sur une planche; quelquefois une petite bibliothèque; en tout cas un livre de prières. On a, pour s'entretenir dans la science et l'habitude de lire, les écoles d'adultes tant qu'on est jeune, et ensuite le marché, toujours si bien approvisionné, du roman. Je dis bien approvisionné en parlant de la quantité; je m'expliquerai sur la qualité tout à l'heure.

Les éditeurs se sont évertués pour publier des livres à bon marché.

Un volume se vendait parfois, il y a cinquante ans, de 7 à 8 francs, on n'avait pas un volume in-8° à moins de 5 francs. On changea le format; on employa du papier de pacotille, des caractères usés ou grossiers; on se relâcha de tous les soins de la fabrication, et on parvint à diminuer de moitié, puis des deux tiers, le prix des volumes. On publia des romans par livraisons; tout un chapitre pour 0 fr. 10, pour 0 fr. 05. On fit des éditions populaires à des prix tellement réduits que, pour 0 fr. 60, on avait un roman entier. On ajouta l'attrait des illustrations pour appeler un autre public.

Par-dessus tout cela, effaçant tout cela, survint le journal à un sou. La création du journal à un sou sera considérée un jour comme un des grands faits de l'histoire. La transformation du journal est une transformation de la morale.

On ne l'a pas assez remarqué. On ne pense pas assez aux conséquences de cette révolution, accomplie par les étalages de libraires en plein vent, la bibliothèque des chemins de fer, les kiosques et les aboyeurs de journaux. Le journal à un sou est maître du vote dans les centres industriels. Il fait, par sa partie politique, l'opinion politique; par son feuilleton, l'opinion morale et sociale. L'homme achète le journal à un sou, lit l'article, et jette la feuille; la femme la ramasse, découpe les feuilletons, les joint avec des épingles; cela fait un volume, qui passera de main en main. On peut presque dire que ce volume ne coûte rien. Il n'y a plus de barrières dans le monde intellectuel. Le poison saisit directement sa proie.

Assurément, il y a aujourd'hui comme autrefois des écrivains qui, en faisant un roman, croient faire une œuvre et en font une en effet. Ils y mettent tout leur cœur; ils y déploient toutes les ressources de leur esprit. Ils ne livrent le manuscrit à la presse qu'après l'avoir lu et relu, quelquefois après l'avoir entièrement refait. Confessons que les romanciers de cette espèce sont de plus en plus rares. Depuis qu'il faut un roman à toutes les duchesses et à toutes les concierges, tous les bacheliers qui n'ont pas trouvé d'emploi se sont mis à écrire, et naturellement à écrire des romans, parce qu'on peut toujours improviser une historiette, pourvu qu'on ne regarde pas de près à la qualité. Je parlais du nombre des romans édités; que dire du nombre des romans qui n'ont pas trouvé d'éditeurs? Les libraires, faute de temps, ne lisent plus les manuscrits qu'on leur apporte quand ils ne sont pas signés d'un nom quelque peu connu. C'est comme une marée montante. Les pauvres gens qui, dans leurs mansardes, s'épuisent à écrire ces rapsodies, les livreront pour un morceau de pain. Plus d'un romancier en renom, qui désormais est sûr de sa « vente » et qui pourrait étudier réellement son sujet, faire une œuvre durable, est tellement habitué à l'improvisation qu'il se vante de commencer à écrire sans savoir ce qu'il dira. L'un d'eux, qui avait du talent, un grand talent, l'auteur de *La Closerie des Genêts*, s'avisa un jour d'avertir ses lecteurs, en publiant un premier article, qu'il ne savait pas ce que ses personnages deviendraient dans l'article du lendemain. Il y avait un public pour s'intéresser à cette prestidigitation, comme il y en a pour les *clowns* et les saltimbanques. Nous avons vu, dans un genre différent, un violoniste célèbre jouer un morceau sur une seule corde. C'était remplacer l'art par un tour de force. Cela se faisait au Conservatoire; des artistes applaudissaient.

C'est ainsi que les auteurs ont bâclé des romans au rabais, et que les éditeurs, ayant la copie pour rien et abandonnant toutes les traditions

de leur noble profession, ont pu livrer à vil prix des marchandises frelatées.

Au moment où la société humaine accomplissait cette œuvre grandiose d'enseigner à lire à tous ceux qui la composent, sans distinction d'âge, de sexe ni de rang, et cette seconde œuvre, qui complète la première, de réduire à rien le prix des ouvrages, ne semble-t-il pas qu'elle aurait dû être approvisionnée à l'avance pour répondre à tous les appétits qu'elle allait créer? Elle n'a pas eu cette prévoyance. Elle a commencé par enseigner la lecture à toute cette foule, qui, tout aussitôt, lui a demandé plus de livres qu'elle n'en pouvait donner. Dans cette disette, elle s'est livrée à une fabrication hâtive et désordonnée. On lui demandait surtout des romans, c'est-à-dire de l'amusement; et c'est aussi le roman qui s'improvise le plus facilement, quand l'auteur n'est gêné par aucun scrupule de morale ou de style. On a donc jeté des romans à la foule avec profusion, et la foule s'est jetée avec avidité sur cette pâture.

Il n'est pas sans importance de pénétrer dans les magasins d'approvisionnement, et d'étudier en lui-même l'aliment dont on nous nourrit.

Longtemps avant la loi de 1833, qui la première a créé des légions de lecteurs, et la loi de 1867, qui a créé des légions de lectrices, les gouvernements donnaient aux foules, dans les jours de réjouissance publique, des spectacles gratuits. En France, depuis que nous avons un répertoire classique, c'est ce répertoire qui alimente les représentations populaires. Nous trouvons que les premiers auteurs aujourd'hui vivants ne sont pas d'un ordre assez élevé ni d'une qualité littéraire assez parfaite pour les foules; et, ce qui est significatif et devrait servir de leçon pour les conducteurs de peuples, les foules répondent par leurs acclamations aux choix qu'on a faits pour elles. Ces illettrés comprennent Corneille et Molière, qu'on leur fait entendre une fois par an. Ce fait bien avéré n'empêche pas ceux qui ont charge d'âmes de leur donner pour pain quotidien les romans que vous voyez. Je sais bien qu'ils donnent ce qu'on leur demande. Nous ne sommes pas dans la république de Salente. Nous n'avons ni le droit ni le moyen de supprimer les livres qui dépravent et d'imposer ceux qui relèveraient. Cependant il y a peut-être quelque chose à faire dans les deux sens. On peut réprimer certains excès sans renoncer à la liberté de la presse, qui est une des libertés nécessaires. Des lois existent; on peut les appliquer. Le code pénal n'est que le catalogue des restrictions imposées à la liberté. On peut aussi encourager la littérature honnête, la littérature fortifiante, le bon roman, si le public persiste à préférer le roman à l'histoire. Ils ne savent pas,

ces ignorants, que l'histoire racontée par Michelet est plus passionnante que l'histoire accommodée par Alexandre Dumas. On pourrait le leur apprendre. On fait, pour cela, quelques rares conférences. Des hommes de bonne volonté se dévouent, sans être aidés ni récompensés. Ces efforts isolés sont bons surtout à montrer qu'on pourrait, si on ne manquait de courage et de prévoyance, entreprendre en grand une œuvre de sauvetage. Le mal vient surtout de ce qu'on ne connaît pas l'étendue du mal.

Il y a toujours eu des livres dangereux; peut-être n'y en avait-il pas d'aussi dangereux que ceux d'à présent. Mais surtout il n'y avait jusqu'ici ni une si prodigieuse quantité de livres ni un si formidable nombre de lecteurs. Jamais il n'a été si nécessaire d'examiner et d'aviser. Il faut ajouter que, tandis qu'un bon livre ne produit pas toujours l'effet qu'il est destiné à produire, le mauvais livre produit infailliblement le sien. L'âme n'est pas toujours pervertie, mais elle est souillée et diminuée.

On divise les romans en deux grandes classes : les romans d'aventures, et les romans d'analyse. Les premiers sont en général plus inoffensifs; ils ont pour but d'amuser. Les autres ont la prétention d'être une étude; ils confinent à la philosophie. Il va sans dire que ces classifications n'ont rien d'absolu, et qu'un roman peut appartenir aux deux genres.

Voici comment un roman d'aventures devient dangereux : c'est en racontant des actes immoraux avec simplicité et une sorte de bonhomie, sans en faire ni l'apologie ni la critique. Il semble au lecteur que cela se passe ainsi dans les habitudes de la vie ordinaire, que ces façons d'être et d'agir sont unanimement acceptées. Je citerai comme modèle du genre *La Chartreuse de Parme*. C'est une histoire d'adultère qui se déroule tout naturellement, sans aucune appréciation de l'auteur, et surtout sans marques d'étonnement; et cela ne différerait d'un autre roman que par la profondeur des caractères et la bonne qualité du style, sans la situation de l'amant, qui est archevêque. Vous croiriez volontiers, en lisant cette histoire, que tous les archevêques ont une maîtresse, et que les fidèles n'ont aucun souci de ce détail, quoiqu'ils le connaissent et que personne ne se donne la peine de le cacher. Le lecteur est un peu surpris au commencement; puis il s'habitue; il comprend que, s'il avait fait partie du grand monde de Parme et qu'il eût exprimé ses scrupules, il aurait passé pour un niais, un ignorant, un malappris; il lui semble à la fin que c'est ainsi que va le monde, et que c'est ainsi qu'il doit aller. Balzac est un grand maître dans l'art de faire entrer des énormités dans le courant des choses reçues et établies, contre lesquelles on ne proteste plus. Il va même jusqu'à les faire accepter

comme des preuves de force. Notre pauvre morale est humiliée par la comparaison; elle devient faiblesse d'esprit; elle est bonne pour les âmes médiocres. Celui-là, dont on a fait un homme de génie, et qui n'est pas très loin de l'être, est d'autant plus à signaler, qu'au lieu de passer la morale sous silence, comme Stendhal, qui la traite absolument comme si elle n'existait pas, il est pris fréquemment d'ardeurs moralisantes, et même d'accès de catholicisme. Il fait volontiers un sermon en l'honneur du trône et de l'autel; après quoi, il raconte paisiblement des infamies dont il admire la profondeur. Je cite ici Balzac, parce qu'il excelle en cette partie comme en beaucoup d'autres; mais ses romans sont surtout des analyses. Il se croyait un psychologue, et il l'était en effet. Il représentait, il y a cinquante ans, le roman d'analyse, comme Alexandre Dumas représentait le roman d'aventures. Ils se partageaient déjà le monde, que se partagent à présent les disciples de leurs disciples; car on peut prononcer sur toute cette littérature le mot de Burger : « Les morts vont vite. »

Je ne veux pas méconnaître l'admirable fécondité et la non moins admirable bonne humeur d'Alexandre Dumas, qui a été le continuateur et le rival de la sultane Shéhérazade. Je rends aussi pleine justice aux découvertes et aux créations de Balzac. Je ne crois pas que son monde soit le monde; mais c'est incontestablement un monde. Il y a vécu et il y a fait vivre ses contemporains. Il a fondé une école qui a modifié et fortifié le roman. A présent, la *Comédie humaine* a perdu de son attrait, aussi bien que *Monte-Christo*. Je ne dis pas qu'ils n'aient plus de lecteurs; ils en ont beaucoup moins, quoiqu'ils en aient encore beaucoup. Rien ne passe vite comme un roman. Vous chercheriez vainement, dans l'ancien et le nouveau monde, un lecteur pour le *Grand Cyrus*. La *Princesse de Clèves* fait bâiller. *Clarisse Harlowe* n'est plus qu'un souvenir. Madame Cottin a disparu. Les jeunes gens qui nous entourent ne savent plus le nom de *Malek-Adel*. Walter Scott garde à peine quelques fidèles. On en peut dire autant de Fenimore Cooper. Charles Dickens n'a fait que passer. On lit la *Nouvelle Héloïse* pour les mêmes raisons qui font encore lire l'*Émile*. Mettons pourtant que les très grands renoms subsistent. Il n'y en a pas dix de premier rang dans la littérature universelle. La fécondité romancière est une fécondité d'avortements. Le roman subsiste. mais les romans meurent. Les enfants changent comme nous, ce qui m'étonne; il y aurait là un sujet d'étude psychologique. *Robinson* a cessé de les amuser.

Je le répète, les romans meurent, et le roman subsiste, surtout le roman de caractère. Les romans dont on nous inonde, ceux du moins

qui ont la vogue, affectent la prétention de nous faire connaître le cœur humain, qui, jusqu'ici, n'avait été que soupçonné.

Le roman d'analyse ou de caractère a été longtemps gai et satirique. Il suivait, quoique de loin, les glorieuses traces de *Don Quichotte*. Celui-là est une œuvre de génie, appartenant à la littérature éternelle. *Gil Blas*, bien loin de lui, est rempli d'observations fines, relevées par un fond d'enjouement et de bonne humeur. Tout près de nous, nous avons eu Pigault-Lebrun et Paul de Kock, dont la gaieté frisait parfois l'indécence.

La gaieté est le meilleur assaisonnement d'un livre d'imagination. On lisait un roman de Paul de Kock en une demi-journée, et on y gagnait d'avoir ri de bon cœur. C'est un résultat appréciable. Quand la gaieté n'a pas complètement disparu, elle a perdu de sa qualité. Elle est devenue lourde. On l'a, le plus souvent, confondue avec l'indécence. Nos pères n'étaient que grivois : il n'y avait pas grand mal, pourvu qu'on ne prît leurs joyeusetés qu'à petites doses. Ceux qui tombaient dans l'indécence et la grossièreté en étaient châtiés par le mépris public. Piron ne s'est pas relevé de l'*Ode à Priape*. A présent, la grossièreté s'est érigée en système. Il y a une école de grossièreté qui s'appelle le naturalisme. C'est désormais un ornement obligé du roman de caractère. Puisqu'il s'agit de peindre la nature humaine, il faut, dit-on, la montrer sous tous ses aspects et toute nue, dans son abjection comme dans sa grandeur.

On est obligé d'admettre, puisque nous en avons si souvent la preuve, que des écrivains de talent s'attachent à rendre vivants et palpables des objets que, dans la vie réelle, nous éloignons soigneusement de nos yeux. C'est une des aberrations les plus surprenantes où puisse tomber l'esprit humain. On en cite à peine quelques exemples dans l'histoire des lettres, et presque toujours aux époques où la civilisation n'était pas encore accomplie. Elles ont pu être aussi, à certaines dates, une sorte de révolte contre la littérature pompeuse. L'exagération de la périphrase a amené le mot cru. Voltaire, dans la *Pucelle*, a donné le triste exemple de prostituer ainsi son génie. Ce livre est, pour sa mémoire, un opprobre. C'est tout ensemble un crime contre la patrie et un crime contre le goût. Ceux qui se livrent à cette littérature dépravée rougiraient de dire les mots qu'ils écrivent, parce qu'ils savent qu'ils se feraient mettre à la porte de tous les lieux où règnent la politesse et les habitudes du monde. Comment peuvent-ils penser que ce qui, dans leur bouche, serait odieux et insupportable à tout le monde, devient agréable et plaisant sous leur plume? L'imagination nous soulage de la vie parce qu'elle nous en montre les bons côtés; ce n'est pas pour en revoir les

IMPRIMERIE NATIONALE.

dégoûts et les saletés que nous aurons recours à cette fée puissante et bienfaisante. On allègue comme excuse la gaieté gauloise et la gaieté française. Sans doute, nous avons eu de la gaieté, et plaise à Dieu qu'elle puisse renaître! Mais ces vilenies en sont précisément le contraire. Félicitons-nous de ne les rencontrer que dans des œuvres de second ordre. Elles ne déshonorent aucun des chefs-d'œuvre de notre temps. Il n'y a pas dans Lamartine, dans Victor Hugo, dans Michelet, dans Cousin, dans Guizot, un mot qui puisse faire rougir une jeune fille. George Sand, dont les opinions sont si regrettables, est chaste dans son style. Elle se respecte; elle respecte ses lecteurs. La langue qu'elle parle est celle des maîtres. Elle n'a jamais rien emprunté au vocabulaire du Père Duchesne.

L'art est fait de mesure. Il ne faut jamais abuser des mots et pousser les doctrines aux extrêmes. Sans doute, l'écrivain, comme le sculpteur et le peintre, doit se rapprocher de la nature; mais il doit choisir dans la nature ce qu'elle a de plus noble et de plus beau. Le peintre qui ne montrerait que les verrues de son modèle ferait une caricature et non un portrait. Ce n'est pas même tout à fait la fonction du romancier de faire un portrait fidèle de la nature. On se demande, s'il se bornait à cela, en quoi il différerait du psychologue. Il fait un portrait, mais il doit choisir parmi les traits du modèle ceux qui contribuent à l'idéaliser. Il le reproduit sous des couleurs très vives, avec des lignes fortement tracées. Son œuvre est tout à la fois une reproduction et une histoire. Ce n'est pas la reproduction de cette heure, de cette minute; c'est la reproduction d'une vie. Quelquefois même, quand l'art touche au sommet, il a en vue, comme le philosophe, la nature généralisée.

Ce n'est pas une petite entreprise que celle de reproduire la nature. Il faut d'abord l'étudier. Cette étude n'est pas à la portée de tous les yeux. Elle demande presque du génie. Un des périls à éviter, c'est de prendre une exception pour la règle, et de décrire, au lieu d'un homme sain, un malade. C'est aujourd'hui le malheur commun de la plupart de nos romanciers. Ils passent avec dédain à côté du vrai, sous prétexte qu'il est connu et simple, et ils s'attachent à quelque excentricité, qui leur donne en effet l'occasion de peindre du nouveau.

Ils pèchent aussi par omission. Il y a une omission qu'ils commettent tous. L'homme est animé par les passions et gouverné par la raison. La raison met de l'unité et de la continuité dans la vie; elle y met même de l'éternité pour les esprits d'élite. La passion y jette la mobilité, la variété sans cesse renouvelée, le bruit, le combat. Il n'est pas interdit au romancier de peindre la passion, puisqu'elle fournit tous les éléments

du drame; mais il ne doit pas laisser en oubli la maîtresse du logis, car la raison doit être présente sur le champ de bataille, lors même que son autorité y est méconnue. La raison n'existe pas pour nos psychologues de nouvelle espèce. Elle est trop sage; elle n'a pas d'histoire. Si parfois ils lui permettent de paraître, c'est pour nous faire assister et applaudir à sa défaite. Passe encore de nous montrer sa défaite; mais l'approuver, voilà l'erreur et le péril.

Il faut donner de ceci un exemple, car c'est là le grand péril. En voici un très illustre, choisi entre dix mille. C'est la phrase bien connue : « Elle me résistait; je l'ai assassinée. » La toile tombe sur ce mot, et toujours au milieu d'applaudissements unanimes. On applaudit l'auteur, qui a trouvé une situation et un mot; mais on applaudit aussi l'assassin. « Voyez-vous, dit-on, il se dévoue pour sauver l'honneur de l'amante. »

Il ne se dévoue pas tant que cela. Il est pris sur le fait. Il a beau faire le gentilhomme; il a tué, et tué pour violer. C'est un scélérat de la pire espèce, qu'il faut proposer à l'indignation des foules, et non à leur enthousiasme.

Cette phrase : « Elle me résistait, je l'ai assassinée », qu'on a tant admirée il y a soixante ans, et que Bocage lançait si bien, n'était que l'enfance de l'art. On a trouvé depuis de plus belles raisons pour prouver qu'on peut assassiner sa maîtresse sans cesser d'être un homme de bien. On est même parvenu à prouver que l'assassin remplit un devoir, et qu'il faut avoir l'esprit étroit et routinier pour lui en vouloir de cet accident. C'est une âme fortement trempée dont les passions ont une violence au-dessus de la portée du vulgaire.

Je consens que la passion soit anoblie; je veux bien qu'elle inspire la pitié, mais à la condition de ne pas apparaître comme indépendante de la règle, ou comme supérieure à la règle, ou comme étant elle-même la règle. Cette dernière erreur, qui est la confusion des confusions, se rencontre aujourd'hui chez les romanciers que nous flagornons le plus. Elle est l'origine de leur gloire. Plus ils s'éloignent de la vérité, plus on s'empresse de les reconnaître pour observateurs profonds. Ôtez de leur livre l'absurdité qu'il contient, il cesse aussitôt d'être un chef-d'œuvre.

La loi sur le divorce a porté un grand coup au roman et à la comédie; le mal n'est pas encore très apparent, mais il ira chaque jour en augmentant. L'adultère, qui est le sujet de toutes les intrigues, a pour ainsi dire été supprimé. Il faut être bien aveugle et bien imprudent pour ne pas attendre quelques mois. Attendre, tout est là. Ce qui est adultère aujourd'hui serait mariage au prochain trimestre. Il y a, en morale, des unions successives, comme il y a des opinions successives en politique.

Le roman se chargera de le démontrer; il n'y réussira que trop vite; après quoi, il aura vécu. Ses descriptions pourront être vraies; mais il n'y aura plus de dénouement, partant plus de fièvre. L'héroïne dira le fin mot dès le premier acte : « Donnez-moi seulement le temps de divorcer. »

C'est le roman qui nous a conduits au divorce, en nous enseignant le moyen de s'en passer. On a dit en fin de compte : « Puisque le changement aura lieu, il faut adoucir la transition. » D'où le divorce. Le roman, ayant accompli cette œuvre, travaille à présent à rendre la transition si facile que le mariage deviendra une pure formalité. Le roman fera capituler la vie réelle. Il conduira le législateur à supprimer ces toiles d'araignée à travers lesquelles il est si facile de passer. On remplacera le contrat de mariage par quelque autre contrat : un contrat à réméré, bien entendu. Nous n'avons déjà plus rien d'éternel, nous n'aurons plus rien de durable.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus de beaux romans? Il n'y en a que trop. Ni de bons romans? Franchement, il n'y en a guère. Le public est fasciné; la critique est complice. Dès qu'on se gendarme un peu contre les mœurs du monde imaginaire qui sont en train de perdre les mœurs du monde réel, on est traité d'esprit étroit, de censeur atrabilaire et de vieillard. Cette dernière qualification est devenue l'injure suprême.

Je l'accepte. Il me plaît qu'il soit bien constaté que nous, qui avons été l'auditoire de Guizot, de Cousin, de Michelet, de Saint-Marc Girardin, d'Ozanam et de Lacordaire, nous n'avons rien de commun avec une esthétique où la scatologie trouve sa place, qui n'étudie le corps de l'homme que dans les salles d'hôpital, et son âme que dans les bagnes.

Je devrais à présent rendre hommage aux jeunes et vaillants esprits qui nous présagent une ère nouvelle. Mais comme je n'ai pas voulu nommer ceux qui nous corrompent, je me suis ôté le droit, pour aujourd'hui, de féliciter ceux qui nous consolent, et qui peut-être nous sauveront.

Jules SIMON.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

INSTITUT DE FRANCE

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

[illegible]

LIVRES NOUVEAUX

FRANCE

[illegible]

[illegible]

conservés dans les bibliothèques publiques de Nantes, de Quimper et de Brest. Ils ont été rédigés par M. A. Molinier.

La bibliothèque de Nantes est peu riche en manuscrits anciens. On nous dit que les communautés du pays nantais ne possédaient pas, avant la Révolution, d'importantes librairies. Nous hésitons pourtant à croire qu'elles fussent aussi mal pourvues de reliques littéraires que l'état actuel des choses semble le prouver. Nous ne rencontrons guère, dans la catalogue de Nantes, que des pièces historiques et, pour la plupart, modernes. Signalons toutefois, sous le n° 12, des postilles anonymes sur quelques épîtres de saint Paul. Elles ont été publiées, en 1617, sous le nom de Nicolas de Gorran; mais Échard prétend à bon droit qu'elles sont du pape Innocent V (Pierre de Tarentaise).

La bibliothèque de Quimper est encore plus pauvre. On n'y remarque qu'un manuscrit précieux, le Cartulaire de Landevenec, plusieurs fois publié, en dernier lieu par M. de La Borderie.

Quant à la bibliothèque de Brest, on constate que les manuscrits anciens y manquent complètement et que les nouveaux y sont en très petit nombre; tous les volumes sur vélin, provenant de diverses abbayes, soit imprimés, soit manuscrits, ont été, de l'année 1791 à l'année 1795, livrés à la direction de l'artillerie pour faire des gargousses. On suppose que d'autres avaient été vendus antérieurement par les moines ou leurs abbés commendataires. Il y avait longtemps que ces religieux ne faisaient plus aucun état de leurs manuscrits quand on les leur a pris pour les détruire.

Histoire littéraire de la France, t. XXXI; Paris, Imprimerie nationale, 1893, 832 p. in-4°.

La maladie et la mort de M. Renan ont retardé la publication de ce volume. La plus considérable des notices qu'il contient est, en effet, de M. Renan et a pour objet les Juifs français du XIV° siècle. Les auteurs s'avancent lentement dans ce siècle fécond en écrivains peu recommandables et très obscurs. Ils espèrent néanmoins peu tarder à mettre sous presse le tome XXXII, dont la rédaction est très avancée. C'est un rude labeur, dont toutes les difficultés ne peuvent être soupçonnées que par le plus petit nombre des gens studieux. La publication des catalogues de manuscrits, qui se poursuit avec tant de zèle en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, fait tous les jours constater des lacunes dans les travaux des anciens bibliographes et souvent il faut faire de très longues enquêtes pour les combler.

Nous ne pouvons qu'annoncer la publication du présent volume. On comprend que nous ne pouvons le juger et en louer les auteurs.

ÉTATS-UNIS.

Le Muséum national des États-Unis en 1890. — Annual report of the Board regents of the Smithsonian Institution; 1er juin 1890. — Report of the U. S. National Museum. Washington : Government printing officë. 1891, in-8°, XVIII et 811 pages, avec 173 planches.

D'après la noble intention de James Smithson, le legs qu'il a fait en 1846 doit être employé à « l'accroissement et à la diffusion de la science parmi les hommes ». Un comité de régents siégeant à Washington est chargé de réaliser ce vœu. Le revenu de l'année finissant au 30 juin 1890, qui s'est élevé à environ 70,000 dollars

(350,000 francs), a reçu plusieurs emplois fort distincts. Parmi les principaux figurent de nombreuses et luxueuses publications, d'importants appareils de laboratoire, des explorations et des fouilles de tertres antiques, ainsi que d'autres investigations relatives à l'ethnologie de l'Amérique du Nord, l'entretien et l'accroissement du Musée national et d'un jardin zoologique.

Déjà, dans ce recueil[1], il a été rendu compte d'un des volumes dont il vient d'être question, et qui est consacré à faire connaître les découvertes scientifiques les plus importantes de l'année dans les différentes branches du savoir humain. Le rapport annuel que nous signalons aujourd'hui concerne, d'après un document adressé au secrétaire de l'Institution Smithsonnienne, l'histoire du Muséum national pendant l'année finissant au 30 juin 1890. Dès la première session où se réunit, en 1847, le corps des régents, qui devait s'occuper de faire fructifier la magnifique fondation de Smithson, il fut unanimement reconnu que l'un des procédés les plus efficaces serait la formation de vastes collections d'objets d'art et d'histoire naturelle, ainsi que celle d'une bibliothèque.

Depuis la mort de Smithson, d'année en année, on a cherché à se rapprocher du but par lui indiqué. Les richesses n'ont cessé de s'accumuler, et aujourd'hui elles ne peuvent déjà plus s'accroître dans les bâtiments spacieux qui avaient été construits. Beaucoup d'échantillons de valeur, particulièrement préhistoriques et ethnologiques, doivent rester enfouis dans des caisses en attendant que les galeries prennent plus de développement.

Les objets qui composent le Muséum atteignent aujourd'hui le nombre de 3 millions et sont répartis en dix-huit départements dont voici les noms :

I. Arts et industries; II. Ethnologie; III. Antiquités orientales; IV. Mammifères; V. Oiseaux; VI. Reptiles et Batraciens; VII. Poissons. VIII. Vertébrés fossiles; IX. Mollusques (renfermant les fossiles cénozoïques); X. Insectes; XI. Invertébrés; XII. Anatomie comparée; XIII. Invertébrés fossiles (paléozoïques, mésozoïques); XIV. Plantes fossiles; XV. Plantes récentes; XVI. Minerais; XVII. Lithologie géologique et physique; XVIII. Métallurgie et géologie.

Des rapports de chacun des conservateurs et conservateurs adjoints font connaître avec détails les acquisitions de l'année.

Deux divisions du volume sont consacrées, l'une aux livres acquis et l'autre à l'énumération des objets offerts, classés sous les noms des donateurs.

Une autre partie du volume (ce n'est pas celle qui offre le moins d'intérêt, ni le moins de développement) concerne des mémoires relatifs aux collections du Muséum. Ils sont au nombre de dix et la plupart consacrés à des questions ethnologiques. J'en citerai un seul comme exemple : *Les méthodes pour produire le feu*, par M. Walter Hough, qui déjà antérieurement a traité une partie de ce sujet. Les méthodes sont, les unes mécaniques, les autres chimiques. Les premières peuvent être groupées en trois classes :

1° La friction du bois soit par une rotation simple, soit par des rotations alternatives, employée chez les Esquimaux du Labrador, de l'Alaska et dans la Colombie anglaise, les charpentiers indiens Hurda, de l'île de Vancouver, les Indiens Hupas et Onondagna de Californie; soit en sciant, comme chez les Malais et Birmans et quelques tribus de l'Australie; soit par un troisième procédé ainsi qu'on le pratique à Samoa;

2° La percussion de minéraux; l'emploi du briquet de silex et d'acier, quoique

[1] *Journal des Savants*, 1892, p. 769.

très ancien, est encore employé; le fer est quelquefois remplacé par la pyrite (ou bisulfure de fer), dont la grande dureté est connue; ce dernier procédé est celui de quelques tribus des Esquimaux, des Aléoutiens et des Fuégiens. En Europe, il paraît avoir été en usage aux époques préhistoriques;

3° La compression de l'air. Il est surprenant que le briquet à air ne se trouve pas exclusivement dans le cabinet des physiciens, mais qu'il se rencontre aussi dans quelques tribus de Dyaks (Bornéo) et de Birmans. On sait que le principe de l'appareil consiste dans la production de chaleur par la compression brusque de l'air; l'opération doit se faire dans un corps non conducteur, tel qu'une corne de buffalo percée cylindriquement.

Les produits chimiques les plus employés ont aussi des représentants chez les Esquimaux. De nombreuses figures sur bois font bien comprendre le texte relatif à tous ces procédés.

Pour les autres mémoires, je me bornerai à citer quelques titres : *Les oiseaux-mouches*, par Robert Ridgway; *Le ulu ou couteau de femme des Esquimaux*, par Otis T. Mason; *Les anciens habitants des cavernes de Iezo* (*Japon*), par Romyn Nithcock; *Les Aïnos de Iezo* (*Japon*), par le même; la *Collection Collin de peintures indiennes*, par M. le docteur Washington Matthews; *L'Anthropologie à l'Exposition de Paris* (*1889*), au grand intérêt de laquelle il est rendu un bel hommage par Thomas Wilson; les *Matériaux de l'écorce terrestre*, par M. Georges P. Mervill; la *Description de la «Savanah»*, le premier navire à vapeur qui, en 1819, a traversé l'Atlantique, et d'origine américaine, figuré et décrit dans tous ses détails par M. Elfrelth Watkins; l'article reproduit bien toutes les circonstances de ce premier essai si mémorable, dont les conséquences se sont énormément développées.

Outre les figures sur bois, de belles planches, au nombre de 163, accompagnent ces divers mémoires. Rien n'égale la générosité avec laquelle ce volume et ses analogues sont distribués des deux côtés de l'Atlantique. Le nombre des sociétés et institutions qui en sont dotées n'est pas moindre de 16,000, dont environ 4,500 aux États-Unis et 11,500 dans les autres pays.

Ce qui vient d'être dit apporte une nouvelle preuve des services considérables et variés dont on est redevable à la fondation Smithson.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1893.

Le leggi di Gortyna e le altre iscrizioni arcaiche cretesi, par D. Comparetti, 1 vol. in-4°. Milan, 1893.

PREMIER ARTICLE.

Depuis la première publication de la loi de Gortyne, en 1885, de nombreux et importants travaux ont été faits sur ce texte, un des plus intéressants qui aient été découverts depuis un siècle. Le savant éditeur s'est remis à l'œuvre. Il a revu les estampages, il a mis à profit les observations des hellénistes de tout pays, il a lui-même soumis le texte et l'interprétation à un nouvel examen, et il offre aujourd'hui à la science le fruit de ce prodigieux labeur. Si l'on tient compte des difficultés de l'entreprise, on ne saurait avoir trop de reconnaissance à M. Comparetti pour le service qu'il a rendu.

Les difficultés dont nous parlons étaient surtout d'ordre philologique. Le dialecte crétois, qui est celui de l'inscription de Gortyne, nous est très imparfaitement connu. Les anciens glossaires qui sont parvenus jusqu'à nous, tels que celui d'Hésychius, fournissent bien quelques indications, mais insuffisantes. Il reste encore plusieurs mots dont le sens n'a pu être établi que par conjecture. Heureusement les textes législatifs s'expliquent souvent par eux-mêmes. D'autres inscriptions crétoises, les unes plus anciennes, les autres contemporaines ou postérieures, ont fourni des points de comparaison. Les institutions des autres contrées de la Grèce ont été rapprochées de celles de Gortyne et ont servi de base à des inductions fondées sur d'incontestables analogies. Avec toutes ces ressources et des efforts persévérants, on est arrivé d'une part à un déchiffrement certain, d'autre part à une intelligence à peu près complète

du sens [1]. C'est là un résultat dont la science moderne peut être fière, et comme il n'est pas probable qu'elle puisse faire davantage, le moment paraît venu d'étudier le monument législatif en lui-même et de marquer la place qui lui appartient dans l'histoire du droit.

Avant tout il est nécessaire d'en déterminer la date. Suivant M. Comparetti, l'inscription serait du commencement du VIe siècle avant notre ère et, par conséquent, contemporaine des lois de Solon. Cette date paraît indiquée par la forme des lettres, par la direction des lignes qui se continuent en *boustrophédon*, c'est-à-dire alternativement de gauche à droite et de droite à gauche. Elle résulte encore de la comparaison avec d'autres inscriptions crétoises, dont les unes révèlent un alphabet encore plus archaïque et les autres au contraire se placent à une date plus récente. La loi de Gortyne appartient donc à une époque de transition, caractérisée par l'usage de la monnaie, inconnu à l'époque précédente où l'on se servait de lingots. Dracon lui-même, qui écrivait ses lois un siècle avant Solon, évalue encore en bétail les amendes qu'il prononce. Ainsi on ne peut pas remonter plus haut que le VIe siècle; nous croyons même qu'il faut descendre encore plus bas, jusqu'au Ve siècle. En effet, si la loi de Gortyne conserve encore certaines institutions archaïques telles que celle des cojureurs, d'autre part elle en réforme d'autres, par exemple celles des épiclères et de l'adoption, et va même dans cette voie beaucoup plus loin que la loi de Solon.

Une seconde question est celle de savoir si nous nous trouvons en présence de plusieurs lois distinctes ou d'un code formant un ensemble complet de législation. Les dispositions de la loi forment un certain nombre de groupes ou chapitres qui se succèdent sans transition et sans lien apparent. M. Comparetti est pourtant d'avis que ce lien existe et que le texte que nous avons sous les yeux est un véritable code de la propriété. Je serais bien plutôt porté à croire, pour ma part, que les groupes dont il s'agit forment autant de lois différentes qui ont été simplement mises bout à bout et gravées sur les mêmes pierres; mais il n'importe guère, après tout, et, quelque opinion qu'on se fasse sur ce point, l'interprétation reste toujours la même.

Avant d'étudier la loi ou plutôt les lois de Gortyne, on voudrait savoir quelque chose de ce qui existait auparavant. M. Comparetti a réuni et déchiffré cent quarante-sept inscriptions de l'époque archaïque; sur ce

[1] Il y a encore quelques passages sur l'interprétation desquels nous ne sommes pas d'accord avec M. Comparetti, mais en somme ils sont peu nombreux et nous n'avons pas cru nécessaire de les relever tous. Nous nous réservons de les signaler dans le troisième fascicule des *Inscriptions juridiques grecques*.

nombre il y en a au moins vingt qui contenaient des textes de lois. Si elles sont trop mutilées pour qu'on puisse en tirer rien de suivi, on y lit cependant des mots entiers qui sont des termes juridiques, comme *juges*, *procès*, *dots*, *serments*, *cojureurs* (ὀμωμόται). Une de ces lois paraît avoir eu pour objet le règlement des successions et les droits des enfants adoptifs.

Nous arrivons maintenant à la grande loi.

Elle nous montre tout d'abord une société divisée en trois classes, les hommes libres, les colons, les esclaves [1].

Les hommes libres sont les descendants des Doriens conquérants. Maîtres du pays, ils ont partagé les terres. Chaque chef de famille a reçu un lot désigné par le sort, κλῆρος, comprenant des maisons à la ville et des fonds de terre cultivés par des colons héréditaires. Ces colons sont sans doute les anciens habitants du pays, restés sur le sol, à charge de redevances. Leur condition est inférieure et dépendante. Ils font partie du domaine, auquel ils sont probablement attachés. Le propriétaire du domaine est leur maître, mais la puissance qu'il exerce sur eux est limitée. Ils ont des droits. Ils possèdent des biens meubles, surtout du bétail. Leurs mariages sont reconnus par la loi. Ils font, à vrai dire, partie de la famille de leur maître, et peuvent même recueillir sa succession s'il décède sans laisser de parents habiles à succéder.

Tout autre est la condition des esclaves. Ceux-ci sont sans doute des captifs ou des hommes achetés au dehors. Ils sont la propriété de leur maître, et pourtant les droits de celui-ci ne sont pas illimités. Ainsi, le maître qui fait violence à sa propre esclave domestique paye une amende, et l'esclave fait la preuve du fait par son serment. Les mariages entre libres et esclaves sont reconnus par la loi et produisent des effets civils.

Quand un homme libre épouse une femme esclave, les enfants sont libres. Mais si une femme libre épouse un esclave, la loi distingue suivant que la femme va habiter dans la demeure de l'esclave, ou qu'au contraire c'est l'esclave qui vient à elle. Dans le premier cas les enfants sont esclaves. Dans le second seulement ils sont libres. Il suit de là que les enfants d'une même femme peuvent être les uns libres, les autres esclaves. Ces derniers n'ont aucun droit sur la succession de leur mère, laquelle passe exclusivement aux enfants libres et, à leur défaut, aux ayants droit.

Les hommes libres sont égaux entre eux. Il y a cependant une dis-

[1] M. Comparetti range les colons dans la classe des esclaves, mais la loi leur donne un nom distinct et une situation intermédiaire. Ce sont, si l'on veut, des serfs.

tinction suivant qu'ils appartiennent, ou non, à un groupe, *ἑταιρεία*. Dans le dernier cas l'homme libre est dit *ἀπέταιρος*. C'est probablement un métèque, ou un affranchi. L'amende, pour les actes de violence commis sur sa personne, est réduite au dixième.

Le gouvernement de cette société appartient à des magistrats appelés *cosmes*, pris à tour de rôle dans certains groupes, *σλάρλοι*; leurs fonctions sont annuelles. Ils ne peuvent ni citer ni être cités en justice pendant qu'ils sont en charge, et toutes actions à former contre eux sont ainsi suspendues. Leur autorité n'est pas absolue. A côté d'eux il y a des assemblées. On parle au peuple du haut d'une certaine pierre, apparemment pour obtenir son approbation.

Un des cosmes est spécialement chargé des affaires qui concernent les étrangers. C'est le cosme des étrangers, *κσένιος κόσμος*, qui rappelle le *praetor peregrinus* de Rome. Effectivement ce n'est pas un juge. C'est un magistrat qui a l'*imperium*, comme on disait à Rome, mais non la *jurisdictio*. Il peut ordonner la mise en liberté immédiate d'un homme indûment saisi, ou l'adjudication d'une épiclère, mais il ne prononce pas de condamnation, ni même de jugement.

Cette dernière fonction appartient à un juge unique, car la loi en parle toujours au singulier, *ὁ δικασλάς*. Ce juge rend des décisions de deux sortes. Tantôt il *juge*, *δικάζει*, c'est-à-dire qu'il décide conformément aux dépositions des témoins ou au serment des parties et de leurs cojureurs, c'est-à-dire aux preuves légales; tantôt il statue en l'absence de preuves légales, en se fondant sur des présomptions résultant des débats, ou en général sur des éléments de preuve dont les conséquences ne sont pas définies par la loi. En ce cas, la loi dit qu'il *rend une décision*, *κρίνει*. Mais, pour exercer ce second pouvoir, il doit prêter serment avant de prononcer. On peut dire alors qu'il statue comme juré, *ὀμνύντα κρίνειν*, avec un pouvoir souverain d'appréciation. Chaque juge a son mnémon, greffier, ou plutôt record, car les jugements rendus n'étaient pas écrits, et leur conservation dépendait de la mémoire du juge et du mnémon.

Il y avait ainsi plusieurs tribunaux, investis de compétences distinctes probablement *ratione materiae*. De même qu'il y avait un cosme pour les étrangers, il y avait un juge pour les hétéries et un autre pour les gages, peut-être même des juges pour les tutelles. Enfin, en dehors des juges, il y avait des arbitres constitués d'un commun accord par les parties. Une loi, d'époque plus récente que la grande inscription, règle toute la procédure arbitrale. D'après cette loi, l'arbitre doit statuer dans les trois jours, à peine d'amende. Une amende est également infligée au juge

qui refuse de juger dans un certain délai ou de prêter serment dans les cas où la loi l'oblige à statuer comme juré.

Quand le juge statue comme juge, et non comme juré, il est lié par la preuve faite devant lui dans la forme légale. Cette preuve est de deux sortes : elle se fait par témoins ou par serment.

Les témoins doivent être majeurs et libres, et leur nombre est fixé suivant les cas, souvent en proportion de l'importance du litige; quelquefois un seul témoin suffit. Ils ne prêtent pas serment. Le témoin qui prêterait serment cesserait d'être un témoin et deviendrait un cojureur. S'il y a des témoins dans les deux sens, leurs dépositions se détruisent réciproquement, et l'on a recours alors aux autres modes de preuve, ou aux présomptions légales. C'est ainsi que la loi établit une présomption de liberté en faveur de l'homme qui est revendiqué comme esclave, dans le cas où il y a des témoins des deux côtés.

Le serment est la preuve par excellence, comme dans toutes les sociétés primitives. Il n'est pas déféré par l'adversaire. C'est le juge, ou plutôt c'est la loi elle-même qui l'impose, soit au demandeur, soit au défendeur, suivant les cas. Le serment est généralement prêté dans un lieu sacré, devant l'image d'une divinité, et accompagné d'imprécations. En certains cas le serment est prêté par la partie seule, mais habituellement la partie doit être assistée d'un certain nombre de cojureurs, d'autant plus nombreux qu'elle tient un rang plus élevé dans la hiérarchie sociale. Ainsi, pour prouver l'adultère de la femme, l'homme libre jure, lui cinquième; l'homme libre qui n'appartient à aucune confrérie, *ἀπεταῖρος*, jure, lui troisième; le colon, lui second. C'est sans doute à ces cojureurs que s'applique le nom de *ὁμωμόται* qui se rencontre deux fois dans les inscriptions crétoises malheureusement trop mutilées pour qu'on puisse y lire autre chose que des mots isolés. A ce point de vue la loi de Gortyne ressemble singulièrement à celles des peuples barbares où la preuve par cojureurs est en quelque sorte de droit commun. C'est là un fait nouveau et très intéressant, car il montre que le développement progressif des idées et des institutions s'est accompli partout de la même manière. Aristote nous apprenait bien qu'à Cymé, en Éolide, une ancienne loi qu'il trouve absurde admettait en certains cas comme prouvé un meurtre qui était attesté par un certain nombre de personnes. Jusqu'ici le sens de ce passage était resté obscur. En le rapprochant de la loi de Gortyne, on voit que là encore il s'agissait probablement de cojureurs.

Les juges condamnent tantôt à restituer en nature la chose litigieuse, et contraignent la partie à s'exécuter, en prononçant contre elle une condamnation à une certaine somme de dommages-intérêts par chaque jour

de retard; tantôt ils se bornent à prononcer l'amende fixe, déterminée par la loi. Cette amende profite à la partie lésée; c'est la réparation du dommage, évaluée à forfait. Quelquefois aussi il y a une amende à payer à l'État, mais alors la loi s'en explique expressément. Les jugements ne sont pas écrits; la chose jugée est prouvée par le témoignage du juge ou du mnémon. Quant à l'exécution, elle peut être poursuivie tant sur les biens que sur la personne. La partie qui a obtenu condamnation pratique elle-même la saisie en présence de témoins, ou emmène la partie condamnée et la détient jusqu'à ce qu'elle se soit libérée.

Ces observations générales étant faites, nous pouvons entrer dans l'analyse de la loi.

La question de savoir si un homme était libre ou esclave se présentait souvent dans les temps anciens. Partout les lois contenaient sur ce point des dispositions précises, mais il s'en faut de beaucoup qu'elles fussent partout les mêmes. Sans doute la question était toujours jugée par un tribunal, et la preuve se faisait par témoins. Sans doute encore la cause de la liberté était toujours regardée comme favorable, et c'est pourquoi, à Gortyne, si les témoins étaient partagés, l'homme revendiqué devait être déclaré libre. Mais la manière d'engager l'action n'était pas partout la même. La plus ancienne et la plus répandue paraît avoir été la *manus injectio*. Le maître rencontrant son esclave fugitif, ou l'homme qu'il prétendait être son esclave, pouvait le saisir et l'emmener sans autre forme de procès. Tel était le droit commun à Athènes, à Rome et dans la plus grande partie de la Grèce, comme on le voit par les actes d'affranchissement. Tel était sans doute aussi l'ancien droit de Gortyne, mais la nouvelle loi interdit formellement cette procédure. Nul ne pourra, dit-elle, être saisi et emmené avant jugement, *πρὸ δίκας μὴ ἄγεν*. Le prétendu esclave doit donc, avant tout, être conduit devant le juge. Si le maître passe outre, il est condamné à payer une amende et à relâcher dans les trois jours l'homme qu'il a saisi; peu importe que cet homme soit ultérieurement déclaré esclave.

L'action était-elle dirigée contre la personne saisie ou contre un tiers intervenant en faveur de la liberté? La loi de Gortyne ne le dit pas. Il paraît probable que sur ce point elle était conforme au droit commun de la Grèce et de Rome. Le prétendu esclave ne pouvait pas se défendre lui-même, mais à Rome il pouvait se faire réclamer par un *vindex* [1]; en

[1] Il faut citer ici le texte de Gaïus IV, 21 : « Nec licebat judicato manum sibi depellere et pro se lege agere, sed vindicem dabat qui pro se causam agere solebat : at qui vindicem non dabat domum ducebatur ab actore et vinciebatur. » — Plus tard, il est vrai, l'homme saisi fut autorisé par la loi à agir pour

Grèce, tout homme libre, le premier venu, avait qualité pour intervenir et faire mettre le prisonnier en liberté. Du reste les lois grecques permettaient généralement à l'intervenant d'opposer la force à la force, la rescousse à la prise, et de délivrer l'homme saisi[1], sans préjudice de la question d'état qui pouvait toujours être ultérieurement portée devant le tribunal. Il est vrai que les lois d'Athènes et de Rome ne toléraient pas ces voies de fait, et les punissaient même d'une amende. L'*ἀφαίρεσις εἰς ἐλευθερίαν*, l'*adsertio libertatis* se réduisaient alors à une citation devant le juge, et en attendant, la mise en liberté provisoire devait être prononcée, à Athènes par l'archonte, qui exigeait des cautions, à Rome par le préteur qui devait toujours faire relâcher l'homme saisi (*vindiciae secundum libertatem*). A plus forte raison à Gortyne, où la *manus injectio* est abolie par la loi, l'intervenant peut toujours employer la force, et, s'il s'agit d'un affranchi, les garants de l'affranchissement sont tenus de le faire, sous peine d'amende et de dommages-intérêts. Un décret gortynien d'une époque relativement récente dispose ainsi en termes formels. C'est encore à M. Comparetti que nous devons la publication de ce texte.

L'homme prétendu esclave ne peut donc être saisi sans jugement par celui qui se dit son maître; mais peut-être est-il déjà en la possession de ce dernier. Ce cas, comme le précédent, et à plus forte raison, se réduit à une revendication ordinaire intentée par l'*adsertor libertatis*. Si le prétendu esclave est déclaré libre, il doit être mis en liberté dans les cinq jours, à peine de dommages-intérêts à payer par chaque jour de retard. En outre le possesseur condamné doit payer une amende assez forte, pour le fait d'avoir détenu comme esclave un homme libre.

Tout autre est la question de savoir à qui appartient un individu reconnu esclave. C'est une simple question de propriété et dès lors elle se décide par une revendication ordinaire. Ici encore la *manus injectio* est proscrite, du moment qu'il y a contestation sur la propriété. Le procès se termine comme dans le cas précédent; si le défendeur est condamné, il doit restituer l'esclave et payer une amende fixe.

Mais la restitution peut être difficile. Il peut se faire que l'esclave ait pris la fuite ou soit mort pendant le procès. Ce qui devra être restitué

lui-même; mais la loi Vallia qui lui conféra ce droit ne peut remonter au delà du Ier siècle avant J.-C. «Sed postea, dit encore Gaïus (IV, 25), lege Vallia, excepto judicato et eo pro quo depensum est, ceteris omnibus cum quibus per manus injectionem agebatur permissum est sibi manum depellere et pro se agere.

(1) La formule est de style et se trouve dans presque tous les actes d'affranchissement.

alors c'est la valeur de l'esclave [1]. Toutefois, pour l'esclave fugitif, cette valeur n'est due qu'un an après la condamnation. Le défendeur condamné a ce délai pour poursuivre et retrouver l'esclave fugitif. La loi prévoit même le cas où cet esclave aurait cherché un asile dans un temple; l'asile étant inviolable, la restitution devient impossible. Tout ce que peut faire le maître est de guetter jusqu'à ce que le réfugié sorte de sa retraite. Aussi la loi permet-elle au défendeur condamné de se libérer en conduisant son adversaire sur les lieux et en lui montrant de loin l'esclave dans son asile. C'est désormais à l'adversaire qu'il appartiendra d'aviser.

L'impression produite par la seule lecture de ce premier chapitre est que la *manus injectio* était anciennement pratiquée à Gortyne, et que la loi a précisément pour objet d'en interdire l'usage, par cette raison que dans un État bien policé nul ne doit se faire justice à soi-même. Toutefois la loi ajoute que la *manus injectio* subsiste toujours contre le débiteur qui a été condamné par jugement ou qui s'est lui-même donné en gage (on reconnaît ici l'*addictus* et le *nexus* du droit romain), mais, à vrai dire, ce n'est pas là une exception. La partie qui a obtenu jugement a un titre. Non seulement elle a le droit de l'exécuter, mais elle ne peut le ramener à exécution qu'en employant au besoin la force. Quant à l'homme qui s'est lui-même donné en gage, il subit la loi qu'il s'est faite par un acte de sa volonté, acte probablement passé devant le juge, car, ainsi que nous l'avons déjà vu, il existait à Gortyne un juge des gages, et on peut admettre qu'une de ses attributions était d'assister aux contrats d'engagement. Dans ces conditions le contrat valait jugement.

Une disposition complémentaire, insérée à la fin de la loi, ajoute une sanction nouvelle aux dispositions qu'on vient de lire. Elle porte que, si un homme est ainsi emmené comme esclave, avant jugement, il pourra toujours être recueilli et trouver un asile. *Toujours*, dit la loi, ce qui revient à dire qu'en ce cas il n'y a aucune prescription. La possession qui a cet homme pour objet est vicieuse dans son principe et ne devient pas légitime par l'effet du temps [2].

[1] D. *de rei vindicatione*, VI, I, L. 68, Ulpien: « ... Si vero non potest restituere nec dolo fecit quominus possit, non pluris quam quanti res est, id est quanti adversarii interfuit, condemnandus est.

L. 21, Paul: « ... Julianus autem in his casibus ubi propter fugam servi possessor absolvitur, etsi non cogitur cavere de persequenda re, tamen cavere debere possessorem, si rem nactus fuerit, ut eam restituat. Idque Pomponius libro trigesimo quarto variarum lectionum probat; quod verius est. »

[2] Code de Justinien, VII, XXII, L. 3; constitution de Constantin de l'an 314: « Sola temporis longinquitate, etiamsi

Le second chapitre de la loi traite des attentats aux mœurs, viol, stupre, adultère, et les punit d'amendes fixes, variant uniquement en raison de la classe du coupable et de la victime. La proportion indique bien la distance qui sépare ces classes. Ainsi l'amende de 200 drachmes qui frappe le viol commis sur une personne libre est réduite à 5 drachmes si la victime est une colone, et à 1 ou 2 oboles si c'est une esclave domestique. Par contre, si le coupable est un serf ou un esclave, l'amende est portée au double. La proportion est la même pour l'amende de l'adultère. Dans cette échelle, l'esclave n'occupe qu'un rang infime. Il y figure toutefois, ce qui prouve qu'il n'était pas, comme en droit romain, complètement assimilé à une chose. En punissant l'adultère entre esclaves, la loi reconnaissait par là même le mariage des esclaves. En frappant l'esclave d'une amende, la loi admettait qu'il fût responsable personnellement. Sans doute cette amende n'est guère autre chose que le prix auquel l'esclave coupable pourra être racheté par son maître, mais cela même est encore bien loin du doit romain.

Pour l'adultère, le taux de l'amende varie encore suivant que le délit a été commis dans la maison du père, du frère ou du mari, ou dans toute autre maison. Dans le second cas, la peine est réduite de moitié.

La preuve du viol est faite par le serment de la victime. Celle de l'adultère ne pouvait résulter que du flagrant délit. L'offensé qui a pris un homme sur le fait met les parents, ou le maître de celui-ci, en demeure de le racheter dans un délai de cinq jours, passé lequel il en fait sa volonté[1]. Toutefois l'homme ainsi saisi peut se défendre en alléguant qu'il a été attiré dans un piège. En ce cas l'offensé fait la preuve en jurant qu'il a pris l'homme en flagrant délit et n'a pas tendu de piège[2].

sexaginta annorum curricula excesserit, libertatis jura minime mutilari oportere, congruit aequitati. » — Le texte porte *αἰεὶ ἐπιδεκέθαι*. Le sens de ce dernier mot n'est pas certain. M. Comparetti suppose que le prétendu maître a été condamné à relâcher la personne saisie et ne s'est pas exécuté. Même en ce cas le revendiquant sera toujours obligé d'accepter les réparations pécuniaires fixées par la loi. — Il nous paraît bien difficile d'admettre cette explication.

[1] A Athènes, le mari offensé pouvait faire sa volonté de l'adultère pris en flagrant délit, mais il acceptait souvent une réparation pécuniaire. Voir Lysias, *Sur le meurtre d'Ératosthène*, Démosthène, *Contre Aristocrate*, § 53, idem, *Contre Nééra*, § 66. La loi de Gortyne fixe elle-même le taux de la composition. Elle ne parle pas du sort de la femme. — Le crime commis dans la maison se complique d'une sorte de violation du domicile. La loi des Visigoths fait la même distinction : « si filiam in adulterio pater in domo sua occiderit » (*L. Visig.*, III, 4, 5).

[2] Le plaidoyer contre Nééra (§ 41 et 64) nous offre l'exemple d'un guet-apens de ce genre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ce serment est prêté avec un certain nombre de cojureurs. Il faut de deux à cinq serments, suivant la qualité de l'offensé.

Dans ces calculs d'amendes, la loi n'a pas expressément prévu tous les cas. Il y a des lacunes, mais cela n'a pas d'importance. On en trouve de semblables dans toutes les anciennes lois lorsqu'il s'agit de tarifs qu'on peut appeler *différentiels*.

Le chapitre suivant traite des droits de la femme ou de ses héritiers lors de la dissolution du mariage soit par le divorce, soit par le décès de l'un des époux.

Le divorce était-il soumis à certaines formalités? La loi n'en parle pas et il n'y a aucune raison de le supposer. Tout ce qu'elle nous apprend à ce sujet c'est que les époux divorcés pouvaient se réunir. Quant au régime matrimonial, il était des plus simples : c'était la séparation de biens. La femme qui avait reçu une dot en gardait non seulement la propriété, pendant le mariage, mais encore la possession et la libre disposition. Ainsi rien qui ressemble au régime dotal. Le mari ne reçoit pas la dot et par conséquent n'a pas à la restituer, ni à en garantir la conservation par une hypothèque. Ce sont là des institutions qui se sont développées à Athènes et ensuite à Rome, mais que les populations doriennes paraissent n'avoir jamais connues.

Les donations entre époux étaient originairement permises à Gortyne, sans aucune restriction. La loi nouvelle, statuant pour l'avenir, ne permet pas au mari de donner à sa femme plus de 100 statères. Cette donation devient caduque en cas de divorce ou en cas de prédécès de la femme, et ne peut être réclamée que quand le mariage est dissous par le décès du mari. Toutefois, au moment du divorce, les époux peuvent se faire l'un à l'autre des dons manuels de peu de valeur, consistant en vêtements ou objets de parure [1].

Dans ces conditions, la liquidation est facile et voici comment elle est réglée suivant les cas.

La femme divorcée reprend tout ce qu'elle a apporté en mariage, la

[1] Ces κόμιστρα, comme les appelle la loi de Gortyne, rappellent les *Divortii causa donationes* du droit romain, L. 60 et 61 D. *de donationibus inter virum et uxorem* (XXIV, 1) : « Divortii causa donationes inter virum et uxorem concessae sunt; saepe enim evenit, uti propter sacerdotium vel etiam sterilitatem, vel senectutem aut valetudinem aut militiam, satis commode retineri matrimonium non possit. » — Rappelons ici qu'en droit romain les donations entre époux étaient prohibées. Il s'introduisit toutefois une certaine tolérance et, sous l'empereur Septime Sévère, on admit finalement que ces donations seraient valables quand le donateur ne les aurait pas révoquées avant de mourir.

moitié des fruits, s'il y en a, provenant des biens qui lui appartiennent, et la moitié des étoffes qu'elle a tissées, s'il y en a[1]. En outre, si le divorce a lieu par la volonté du mari, elle reçoit 5 statères, soit 10 drachmes. Il lui est interdit d'emporter autre chose, à peine de restitution et d'amende, et, s'il y a contestation, son serment fait foi[2].

Si le mariage est dissous par la mort du mari, la loi distingue suivant qu'il y a ou non des enfants issus du mariage. Dans le premier cas, la femme emporte, outre ses biens personnels, tout ce que le mari a pu lui donner par acte passé en présence de trois témoins, et elle peut se remarier sans être obligée de renoncer à ces donations. Dans le second cas, la femme n'est plus en concours qu'avec les parents du mari. Outre ses biens personnels et les donations qu'elle a reçues, elle prend, comme en cas de divorce, la moitié de ce qu'elle a tissé, et une part des fruits existants, mais ces fruits s'entendent sans distinction entre ceux qui proviennent des biens de la femme et ceux qui proviennent des biens du mari.

Si le mariage est dissous par la mort de la femme, la loi ne s'occupe pas du cas où elle laisse des enfants, par cette raison sans doute que les enfants héritent des biens personnels de leur mère. Le père restant chargé des enfants garde tous les fruits et toutes les étoffes, et quant aux donations qu'il aurait pu faire à la femme elles deviennent caduques par le prédécès de celle-ci. Mais si la femme meurt sans laisser d'enfants, le mari se trouve en concours avec les parents de la femme. Ceux-ci reprennent, outre les biens personnels de la femme, la moitié des fruits provenant desdits biens et la moitié de ce qu'elle a tissé.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas entre colons. La femme de cette classe ne reprend que ses biens personnels, et rien de plus. L'intérêt du maître exige qu'elle n'emporte rien des fruits, ni du produit de son travail.

[1] Ancien coutumier polonais du XIIIe siècle, *Das alte polnische Rechtsbuch*, dans les *Monumenta juris polonici*, éd. Helcel, Cracovie, 1870 :

« Art. 21 : En wil dy vorgenante witewe ane man nicht bliben, zal ir der herre gebin alle ere ding dy do vor bescheiden sint, und ir webeczowe. Wen der polenschen ritter wip dy meiste meñige pflegt zelben zcu webene.

« Et si la susdite veuve ne veut pas rester sans mari, le seigneur doit lui donner tous les objets qui sont à elle, et qui sont spécifiés ci-dessus, et tout ce qu'elle a tissé ; car les femmes des chevaliers polonais sont, pour la plupart, accoutumées à tisser elles-mêmes.

[2] Une disposition complémentaire insérée à la fin de la loi porte que, lorsqu'une femme plaide contre son mari, elle prêtera serment, s'il y a lieu, dans les vingt jours, en présence du juge. Le mari devra faire connaître ses griefs à la femme, au juge et au mnémon, quatre jours à l'avance, devant témoins.

La femme divorcée peut accoucher après le divorce[1]. L'enfant appartiendra-t-il au père ou à la mère? Si le père reconnaît l'enfant, c'est lui qui en aura la charge et le profit, mais il faut qu'il soit mis en demeure de le reconnaître. L'enfant sera donc présenté à l'époux divorcé, en présence de trois témoins. Si l'époux refuse de recevoir l'enfant, la femme en reste chargée, mais elle a le droit de se soustraire à cette charge en exposant l'enfant, et n'encourt l'amende du meurtre que si elle a négligé de faire présenter l'enfant.

Si les époux divorcés sont de la classe des colons, il ne s'agit plus seulement de savoir qui est le père; il s'agit surtout de savoir si l'enfant appartiendra au maître du mari ou à celui de la femme. C'est donc au maître du mari que la présentation sera faite, en présence de deux témoins au lieu de trois, et, sur son refus, c'est au maître de la femme qu'appartiendra l'enfant, à moins toutefois que les époux divorcés ne se réunissent de nouveau dans l'année, auquel cas l'enfant appartiendra au maître du mari. L'enfant né d'une colone non mariée appartient toujours au maître du père ou des frères de cette femme.

Dans toutes les législations anciennes, le sort de l'enfant nouveau-né dépendait de la volonté du père ou de la mère. L'infanticide était un fait licite, du moins dans de certaines conditions. Dans tous les cas, l'enfant nouveau-né devrait être présenté au père; après le divorce, la présentation était soumise à certaines formalités. A Rome, la présentation de l'enfant était remplacée par une dénonciation de la grossesse dans les trente jours du divorce[2].

La disposition relative à l'enfant né d'une femme colone est remarquable en ce qu'elle fait bien comprendre la condition des personnes de cette classe. Quoique libre, tout colon appartenait à un maître, lui et sa postérité, ce qui revient à dire qu'il cultivait, à charge d'une rente et de certains services, la terre à laquelle il était attaché. Les femmes non mariées, n'ayant pas de ménage, dépendaient du ménage de leur père ou de leur frère. En se mariant, elles ne changeaient pas de maître et il pouvait se faire que chacun des deux époux appartînt à un maître différent; seulement l'enfant né de leur mariage appartenait au maître du mari. Mais en l'absence du mariage l'enfant ne peut plus se rattacher

[1] C'est le cas traité par Andocide, *Sur les Mystères*, § 124. Un enfant est né après le divorce. Les parents de la mère portent cet enfant devant l'autel, à la fête des Apaturies, et le père le reconnaît.

[2] Telle est la disposition édictée par le *S. C. Plancianum*, du temps de l'empereur Vespasien. Voir au Digeste le titre *De agnoscendis et alendis liberis* (XXV, 3).

qu'à sa mère et aux parents de sa mère. Il appartiendra au maître de celle-ci.

La condition des biens dans la famille fait l'objet des dispositions suivantes. On a déjà vu que le régime matrimonial est celui de la séparation de biens. La femme a ses biens distincts et peut en disposer librement, sans même avoir besoin de l'autorisation du mari. Nous trouvons ici la confirmation d'un fait qui était déjà tenu pour constant, mais dont la preuve directe manquait encore. L'indépendance de la femme, non seulement à l'égard de son mari, mais encore à l'égard de ses fils quand elle était devenue veuve, était de droit commun dans toutes les cités doriennes, à la différence des populations ioniennes et notamment d'Athènes, où la femme était placée sous l'autorité d'un *κύριος* sans lequel elle ne pouvait agir[1].

Quant aux enfants, la loi les soumet expressément au pouvoir du père, mais ce pouvoir est extrêmement limité et n'a rien de commun avec la puissance paternelle du droit romain. En effet le fils, même du vivant de son père, a la libre jouissance et disposition des biens qu'il a pu acquérir par son travail ou qui lui sont advenus par l'effet d'un partage, c'est-à-dire des successions qu'il a pu recueillir, et le père n'a aucun droit sur ces biens. La loi ajoute que le fils ne pourra ni aliéner ni donner en hypothèque les biens de son père vivant, ni en exiger le partage. Toutefois, si un des fils encourt une condamnation pécuniaire, le montant de cette condamnation sera pris sur sa part des biens communs. Il a donc, même du vivant de son père, une sorte de copropriété dans le patrimoine de la famille. C'est ainsi qu'en droit romain les fils étaient *sui heredes, quia domestici heredes sunt*, dit Gaïus (II, 157) *et vivo quoque parente quodammodo domini existimantur*. La loi de Gortyne s'inspire de la même idée et en fait même une application que le droit romain n'a pas connue, quand il autorise le partage de présuccession.

Si le mari a aliéné ou hypothéqué les biens de sa femme, si le fils a aliéné ou hypothéqué les biens de sa mère veuve, l'acte est nul. Le mari ou le fils doivent restituer au tiers acquéreur le double de ce qu'ils ont reçu, sans préjudice de tous dommages-intérêts. Mais cette disposition

(1) Sur le droit dorien en général, voir Ottfried Müller, *Die Dorier*, t. II, p. 282. Telle était aussi la règle du droit égyptien. Au contraire la tutelle des femmes était imposée par le droit romain, et subsistait encore, au moins de nom, au temps de Gaïus. A la même époque c'était encore une institution très répandue dans tous les pays de l'Orient. Gaïus, I, 193 : « Apud peregrinos non similiter ut apud nos in tutela sunt feminae; sed tamen plerumque quasi in tutela sunt : ut ecce lex Bithynorum, si quid mulier contrahat, maritum auctorem esse jubet, aut filium ejus puberem. »

n'est faite que pour l'avenir. La loi réserve expressément le passé. Le régime que nous venons d'exposer est donc un régime nouveau. Évidemment la loi primitive donnait à la femme, sinon un maître, du moins un représentant légal en la personne de son mari ou de son fils.

Pour bien comprendre les règles relatives aux successions, il faut dire avant tout de quels biens elles pouvaient se composer. La masse à partager comprenait des maisons de ville et des domaines ruraux. Ces derniers pouvaient être exploités directement par le propriétaire, ou occupés par des colons attachés à la glèbe. Dans le second cas, les redevances payées par le colon étaient à vrai dire le seul élément qui entrât dans l'actif de la succession. Il pouvait se faire aussi que les colons, bien que leur attache fût au domaine rural, habitassent des maisons de ville. Les colons avaient ainsi une sorte de propriété subordonnée à celle du chef de famille. Le bétail qu'ils élevaient, les objets mobiliers servant à l'exploitation, leur appartenaient.

Cela posé, la succession du père est recueillie en premier lieu par les enfants, mais non également.

Les fils prélèvent les maisons de ville et tout ce qui les garnit, à l'exception de celles qui sont occupées par des colons. Ils prélèvent en outre les moutons et le gros bétail qui ne sont pas la propriété des colons. Tout le reste du patrimoine, composé principalement des redevances payées par les colons, est partagé, les fils prenant chacun deux parts et les filles chacune une part seulement.

La succession de la mère se partage de même. Toutefois, si elle ne se compose que d'une maison de ville, cette maison est partagée, sans qu'il y ait lieu à prélèvement au profit des fils.

Les filles prennent donc une part de la succession, comme les fils; seulement cette part est inférieure à celle des fils. Ce droit conféré aux filles est une innovation de la loi. M. Comparetti croit que la loi antérieure traitait les filles comme les fils. Nous croyons au contraire que les filles qui avaient reçu une dot étaient par là même exclues de la succession. Le père était libre de donner à sa fille, en la mariant, ce qu'il voulait, mais au décès du père la fille n'avait rien à réclamer ni rien à rapporter. Il n'y avait pas à rechercher si ce qu'elle avait reçu faisait plus ou moins que sa part héréditaire. La dot était reçue par elle en quelque sorte à forfait.

La loi nouvelle maintient expressément les droits acquis, mais, statuant pour l'avenir, elle supprime le forfait. Le père ne peut plus donner à sa fille en la mariant que sa part héréditaire, au maximum. Si, à sa mort, il se trouve avoir donné plus, la donation sera réduite; s'il se

trouve avoir donné moins, la fille prendra dans la succession le complément de sa part.

Après les enfants (et on a déjà vu qu'il s'agit uniquement des enfants libres, à l'exclusion de ceux qui peuvent être esclaves), la loi appelle à la succession les petits-enfants et arrière-petits-enfants; à leur défaut les frères du défunt, leurs enfants et petits-enfants; à leur défaut encore les sœurs du défunt, leurs enfants et petits-enfants. C'est le cercle étroit de la famille antique fondée sur la parenté naturelle. La loi n'appelle que trois générations dans chaque ordre. Elle exclut par là même les descendants plus éloignés et les ascendants. La loi de Solon à Athènes restreignait dans les mêmes limites ce qu'elle appelait l'*ἀγχισΤεία*.

Après les descendants et les frères et sœurs venaient les ayants droit, *ἐπιϐάλλοντες*, c'est-à-dire les parents les plus proches, mais en suivant toujours l'ordre des parentèles, comme dans le droit athénien. Enfin, à défaut d'ayants droit, les biens passaient aux colons du domaine patrimonial. C'est ainsi que, dans l'ancienne législation romaine, la *gens* était appelée en dernière ligne à recueillir la succession[1]. Comment les colons recueillaient-ils? C'est ce que nous ignorons. Peut-être l'extinction de la famille du maître avait-elle pour résultat de rendre aux colons la liberté, en supprimant les redevances qui leur étaient imposées. Ce qui paraît certain c'est que la loi avait voulu prévenir l'accumulation de plusieurs domaines et maintenir ainsi l'égalité des fortunes.

La loi de Gortyne ne parle pas de testament. Il est probable qu'à Gortyne comme à Athènes, avant Solon, le droit de tester n'existait pas. En revanche il est souvent question de donations, soit entre vifs, soit à cause de mort.

Après avoir réglé la dévolution des biens, la loi s'occupe du partage. Cette opération se fait toujours à l'amiable, en présence de trois témoins. Elle peut être ordonnée par justice, et, comme moyen de contrainte à l'égard des parties récalcitrantes, la loi décide que les biens seront remis provisoirement à ceux qui demandent le partage. Il n'est pas question de lotissement ni de tirage au sort. Il semble même que le partage a lieu par voie d'attribution, car il est dit expressément que, si des difficultés s'élèvent au sujet des objets mobiliers, le juge statuera. Si les héritiers ne peuvent se mettre d'accord, les biens sont vendus au plus offrant et le partage s'effectue sur le prix.

Les enfants héritiers peuvent être mineurs. La loi ne règle pas spécialement le cas où c'est le père qui est mort laissant des enfants mineurs. Il résulte seulement de ses dispositions que les biens laissés par

[1] De même les *vicini* dans le droit franc. Voir l'édit de Chilpéric, § 3.

le père appartiennent aux mineurs, sous la tutelle de leurs parents paternels ou maternels, sans que la mère y ait aucun droit. Si c'est la mère qui est morte, les enfants mineurs sont sous la tutelle du père qui administre les biens, mais ne peut les vendre ou les donner en hypothèque que sous la réserve de la ratification des mineurs quand ils seront devenus majeurs. A défaut de cette ratification, les enfants reprennent les biens, et le père restitue à l'acheteur le double du prix payé, sans préjudice de tous dommages-intérêts[1]. La jouissance du père cesse s'il vient à contracter un nouveau mariage.

Un des derniers articles de la loi, sans doute une disposition plus récente et complémentaire, donne expressément aux ayants droit qui sont appelés à une succession la faculté d'y renoncer si le défunt a laissé des dettes résultant d'un emprunt ou d'une condamnation judiciaire. Les ayants droit ont le choix ou de payer les dettes ou d'abandonner les biens. La disposition est certaine et nous verrons tout à l'heure que le même droit est accordé à l'adopté, mais faut-il en conclure qu'avant cette disposition la renonciation fût impossible? Cela est au moins douteux, et si l'on veut faire ici une conjecture, on peut admettre que l'innovation, s'il y en a une, porte précisément sur la transmissibilité des dettes. On sait qu'en général, d'après le droit primitif, les dettes étaient purement personnelles. Elles s'éteignaient de plein droit à la mort du débiteur et ne passaient pas aux héritiers.

La loi ajoute que pour les dettes du père on saisira seulement les biens paternels, et pour celles de la mère les biens maternels, ce qui revient à dire que l'héritier n'est pas tenu *ultra vires* des dettes héréditaires. Il peut toujours se mettre à l'abri de toute poursuite en abandonnant la succession débitrice, jusqu'à concurrence, tout au moins, de la somme due. C'est pour obtenir ce résultat que Justinien a créé, dix siècles plus tard, le bénéfice d'inventaire. La loi de Gortyne ne parle pas d'inventaire. L'usage de l'écriture n'était pas assez répandu pour que ce moyen de preuve pût être employé, mais on procédait sans doute à une liquidation, comme le prescrivent les lois scandinaves[2].

R. DARESTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] On peut rapprocher de cette disposition une constitution de Constantin de l'an 319, au code de Justinien, I, *de bonis maternis* (VI, 60).

[2] V. Winroth, *De la responsabilité des héritiers pour les dettes de la succession* (Upsala, 1879) et les textes qu'il cite, empruntés aux lois germaniques et scandinaves.

L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis, par H. Bouquet, professeur honoraire de Sorbonne, aumônier du lycée Saint-Louis. (Paris, 1890, Delalain frères.)

Nous avons, dans un article précédent, conduit l'histoire du collège d'Harcourt jusqu'au moment où commence ce que nous avons nommé l'âge moderne de ce collège, c'est-à-dire jusqu'au provisorat de Thomas Fortin. On se souvient qu'avant les deux provisorats précédents les grands boursiers, comme on les appelait, avaient introduit beaucoup de désordre dans l'administration du collège. Turgot et Padet les avaient fait rentrer dans l'ordre; mais, après la mort de ce dernier, ils crurent le moment favorable pour reprendre leur indépendance et les privilèges dont ils jouissaient auparavant. Ils étaient menés par un des leurs, Louis Noël, prieur et régent de philosophie. Celui-ci fit rédiger de nouveaux statuts qu'il donna à signer à huit grands boursiers. L'assemblée des électeurs, c'est-à-dire des boursiers, allait se réunir pour procéder à l'élection du nouveau proviseur. Le candidat désigné était Fortin, qui avait été principal sous le provisorat de Padet. Au moment de l'élection, Louis Noël tira de sa poche une copie des statuts et les présenta à signer à Fortin, qui céda et consentit à donner sa signature; mais il avait prévu le coup, et d'avance il avait déposé chez son notaire une protestation en forme contre les propositions de Noël. Il fut nommé à l'unanimité; mais aussitôt après avoir été confirmé dans son poste par les autorités, il renouvela devant notaire sa protestation contre l'entreprise des boursiers. L'auteur de notre ouvrage fait remarquer avec une certaine malice, et non sans quelque fondement, que ce n'est pas la peine d'avoir été l'ami de Pascal, comme l'était Fortin, et même, ainsi que nous le verrons, d'avoir contribué à l'impression des *Provinciales*, pour s'être livré à un acte de restriction mentale aussi caractérisé. Quoi qu'il en soit, Fortin était ce qu'on appelle un homme de gouvernement. Il sentait que le salut du collège dépendait de sa conduite à l'égard des boursiers, et il céda en apparence à leurs prétentions pour les mieux écraser.

En quoi consistaient donc ces nouveaux statuts proposés par Louis Noël? Ils réduisaient le proviseur à n'être plus que le chef honoraire de la maison; on lui ôtait son logement au collège; on lui adjoignait un principal indépendant de lui, élu pour trois ans par les boursiers, et

un procureur, qui était également à leur discrétion. Enfin les boursiers s'attribuaient le pouvoir de nommer les régents. Quelques-uns des signataires de ces réformes étaient de vieux boursiers de dix, vingt ou même trente ans, sortes de fruits secs du quartier latin; et cependant quelques-uns d'entre eux avaient des revenus propres; mais ils voulaient encore s'attribuer ceux du collège. Le nouveau proviseur entra immédiatement en lutte avec eux. Fortin fit appel à l'arbitrage du Parlement. Louis Noël fit valoir l'adhésion signée du proviseur avant l'élection. Fortin invoqua de son côté ses protestations notariées. Bref, après deux ans de lutte, la sentence arbitrale fut prononcée en sa faveur le 22 août 1667.

Nous avons dit que Thomas Fortin était ami de Pascal. Nous en avons la preuve dans une approbation signée de lui en tête de la première édition des *Pensées*, en 1669. La voici : « L'étroite union que j'ai eue avec M. Pascal durant sa vie m'a fait prendre un singulier plaisir à lire les pensées que j'avais autrefois entendues de sa propre bouche. Ce sont les entretiens qu'il avait d'ordinaire avec ses amis. Il leur parlait des choses de Dieu et de la religion avec tant de science et de soumission qu'il est impossible de trouver un esprit plus élevé et plus humble tout ensemble. Ceux qui liront ce recueil, qui contient des discours tout divins, jugeront aisément de la grandeur de son âme et de la force de la grâce qui l'animait. Ils ne trouveront rien qui ne soit dans les règles de la religion, et qui n'inspire des sentiments d'une véritable et sincère piété. C'est le témoignage que je me sens obligé de lui rendre » (9 août 1669).

Cette pièce est intéressante; elle n'est point banale; ce n'est pas seulement une approbation doctrinale; c'est l'œuvre d'un témoin qui nous atteste ce que nous devinons sans doute, mais ce que nous aimons à entendre dire par quelqu'un d'autorisé, c'est que les *Pensées* de Pascal n'ont pas été suelement des pensées théoriques et littéraires écrites à son bureau, mais les pensées de toute sa vie qui lui échappaient dans la conversation. Peut-être même était-ce après quelque entretien de ce genre que Pascal, ayant conscience, malgré son humilité, de la grandeur de sa pensée, se mettait à la rédiger d'une plume rapide et indéchiffrable pour tout autre que pour lui-même ou pour ses amis les plus intimes. Ses amis avaient assisté à l'éclosion de ces pensées; ils les reconnaissaient toutes vivantes encore dans ce qui n'est plus pour nous qu'une œuvre littéraire, et c'était pour eux l'écho d'une voix chère et bien connue. Cette pièce nous instruit en outre de l'autorité dont jouissait M. Fortin dans le monde janséniste, puisqu'il était appelé à donner son approbation à une œuvre si importante.

Les relations de Fortin avec le jansénisme nous sont encore attestées

par la tradition qui veut qu'il ait contribué à l'impression des *Provinciales*. On le sait par Marguerite Périer, la nièce de Pascal, dont le témoignage est rapporté par le Père Guerrier : « Mlle Périer, écrit-il, m'a dit aujourd'hui que son oncle avait un valet de chambre très fidèle, nommé Picard, qui savait que son maître composait les *Lettres Provinciales*. C'était lui qui pour l'ordinaire en portait les manuscrits à M. Fortin, principal du collège d'Harcourt, qui avait soin de les faire imprimer. On assure qu'elles ont été imprimées dans le collège même. » Ce témoignage ne doit pas être pris tout à fait à la lettre. Les *Provinciales*, nous dit Sainte-Beuve, ont été imprimées un peu partout, et c'est ce qui a été démontré par M. Faugère dans l'introduction de sa dernière édition des *Provinciales*; on peut même douter qu'elles aient été imprimées dans l'intérieur du collège, ce qui eût été bien dangereux; mais que M. Fortin ait été mêlé à cette publication, au moins pour quelques-unes des lettres, c'est ce qui est indubitable, et ce qui n'a du reste rien d'étonnant en raison de la vieille animosité bien connue des Harcuriens, comme on les appelle, contre les jésuites. On cite encore le nom de Fortin parmi les théologiens qui votèrent pour Arnauld dans son affaire de Sorbonne; ce fut lui enfin qui, étant curé de Saint-Christophe, persuada à M. Mazure, curé de Saint-Pierre, d'écrire contre la morale relâchée. De là le fameux *Factum* des curés de Paris, dirigé contre les jésuites, et qui fait suite aux *Provinciales* dans la première édition de Cologne en 1659. Fortin n'était pas seulement janséniste, il était encore gallican. On trouve son nom parmi les signataires des six propositions qui furent l'esquisse des quatre Articles de 1682. Voici d'ailleurs comment la personne de Fortin était décrite dans une note conservée de cette époque : « Fortin, homme fort, ne changeant point de sentiment non plus que de conduite, cherchant toujours à chagriner les jésuites et tous ceux qui sont attachés à Rome. Fort zélé pour tous les intérêts du roi et du Parlement lorsqu'ils sont joints; fort hardi, point intéressé . . . , piquant et mordant naturellement, tournant en plaisanterie tout ce qui ne lui plaît pas. »

Fortin, comme tous les hommes d'autorité, avait le goût des bâtiments. D'illustres exemples d'ailleurs l'encourageaient dans cette voie. Richelieu avait construit la Sorbonne; le cardinal de Mazarin avait élevé le collège des Quatre-Nations. Fortin enrichit le collège d'Harcourt d'une nouvelle porte monumentale, encore conservée aujourd'hui dans le vestibule du lycée Saint-Louis, et d'une chapelle qui n'est pas la même que celle qui existe encore, quoique l'auteur ne nous le dise pas. Il fit en outre d'importantes donations au collège. Enfin ce fut sous son administration que fut inaugurée à Harcourt la fête universitaire de la Saint-Charlemagne.

Il mourut en 1680, laissant la réputation d'un des proviseurs les plus énergiques et les plus éclairés qu'ait eus le collège.

Le collège d'Harcourt, nous l'avons vu, était suspect de jansénisme; il le fut bientôt de cartésianisme. La nouvelle philosophie tendait à s'introduire dans les écoles. En 1683, cette philosophie fût interdite; en 1691, onze propositions tirées des leçons des maîtres furent l'objet de défenses spéciales; ces propositions, dit notre auteur, se rapportaient plutôt au jansénisme qu'au cartésianisme. Aussi les professeurs de philosophie Roussel et Lemorel ne se firent point scrupule de signer l'engagement qu'on leur demandait, tout en continuant à enseigner la nouvelle philosophie. On serait tenté de croire que le célèbre Pourchot, qui a eu surtout la gloire d'avoir introduit le cartésianisme dans les classes, aurait été lui-même professeur au collège d'Harcourt; car nous lisons dans les lettres de Racine à son fils Jean-Baptiste en 1693 : « Vous étudiez sous un régent qui a lui-même beaucoup de labeur et d'érudition », et, dans une note de l'édition de Racine de 1807, il est dit que ce régent était Pourchot. Mais cette note est peut-être une erreur; car notre auteur ne mentionne pas Pourchot parmi les professeurs du collège; et il aurait sans doute rencontré son nom. La *Biographie universelle* ne signale pas davantage ce fait. Le nom de Pourchot est cependant cité par M. l'abbé Bouquet, mais c'est comme recteur de l'Université et comme membre d'une commission chargée de faire une enquête sur le collège en 1705 et une autre en 1707. Notre auteur nous apprend que Pourchot, octogénaire, blâmait dans son rapport certains amusements que l'on donnait alors à la jeunesse, par exemple les feux d'artifice. Il est probable que ce blâme avait surtout pour prétexte le danger d'incendie plutôt que le jeu lui-même qui n'avait rien que de très innocent. Au reste, à cette époque, on craignait bien moins d'amuser les élèves que de nos jours. Ainsi, il y avait à Harcourt une salle de billard, sur lequel on levait une taxe, et notre auteur nous donne une gravure représentant les élèves jouant au billard. Il était même, ce qui est plus grave, permis de jouer aux cartes. Enfin, comme dans les autres collèges, on donnait des représentations théâtrales. Nous voyons à Harcourt, en 1680, une représentation de *Polyeucte*, avec un ballet qui avait pour titre : *Combat de l'amour divin et de l'amour profane.* On y joua une tragédie inédite d'un auteur inconnu, intitulée : *Boèce martyr,* avec un ballet dont le sujet était *la Vertu victorieuse de l'Envie.* L'Envie avait une suite composée des Soucis et des Chagrins, et le Dépit apparaissait accompagné de la Rage et du Désespoir. On voit que tout cela était assez puéril. Ce qui nous étonne le plus, c'est cette introduction des ballets dans les écoles.

C'est que l'on attachait alors une grande importance à la démarche et au maintien. Ces ballets, d'ailleurs, ne devaient être que marchés; car les danses étaient interdites par l'Université. Nous voyons encore dans les programmes des fêtes qui nous ont été conservés le titre de plusieurs autres tragédies scolaires telles que : *Annibal*, *Marie Stuart*, *Sédécias*, tragédie biblique, imitée d'*Esther*, avec chœurs, dont il reste quelques vers, qui ne sont pas tout à fait des vers de Racine. Par exemple :

Fille du ciel, aimable paix,
Viens et comble tous nos souhaits,

ou encore :

Malheureux sont les rois
Qui se laissent séduire
Aux discours imposteurs
Des dangereux flatteurs.

L'événement le plus important en ce genre fut, au siècle suivant, la représentation d'une tragédie de Voltaire, inédite et faite exprès pour le collège; du moins il le dit, dans un charmant billet adressé au proviseur Asselin : « En me parlant de poésie, lui écrit-il, vous réveillez en moi une idée que j'ai depuis longtemps de vous présenter *La Mort de César,* pièce de ma façon toute propre pour un collège où l'on n'admet point de femme sur le théâtre. La pièce n'a que trois actes : c'est de tous mes ouvrages celui dont j'ai le plus soigné la versification. Je m'y suis proposé pour modèle votre illustre compatriote (Corneille). Il est vrai que c'est la grenouille qui s'enfle pour être aussi grosse que le bœuf; mais enfin je vous offre ce que j'ai. » *La Mort de César* fut jouée en effet au collège d'Harcourt, et depuis, dit notre auteur, elle devint à la mode dans les collèges, et même dans les pensionnats de demoiselles. En 1747, on demanda à Voltaire d'ajouter un prologue pour les pensionnaires d'un couvent de Beauvais, et il s'y prêta volontiers. Parmi les acteurs des pièces jouées à Harcourt, nous remarquons Omer Talon, le petit-fils du fameux magistrat, assez populaire, paraît-il, pour que l'on mît sur le programme : « Omer Talon dansera. » On y voit aussi le nom de Charles Perrault.

Pour revenir à l'histoire des études dans le collège d'Harcourt, nous n'avons pas grand'chose à dire du successeur de Fortin, le proviseur Lefrançois. Mais celui qui vint ensuite, Jean de la Brière (1701-1713), eut une administration assez agitée. Sa nomination n'avait pas été très régulière. Lefrançois, prévoyant le désordre après lui, s'était associé de la Brière comme coadjuteur et lui avait fait donner à l'avance le titre

de proviseur de son vivant, et cette nomination avait été ratifiée par le recteur et par l'Université. Mais, à la mort de Lefrançois, les boursiers réclamèrent leur droit d'électeurs; on répondit qu'ils n'étaient pas en nombre, et la nomination de la Brière fut confirmée. Les boursiers protestèrent et tinrent le proviseur en échec. Ils se plaignaient d'être réduits à la misère et accusaient le proviseur de s'approprier les sommes payées par les pensionnaires. En un mot, de 1701 à 1703, ce n'est que factums sur factums. On y signalait la suppression de la salle des thèses, réservée aux théologiens, des chambres destinées à l'infirmerie, l'omission de certains comptes rendus de dépenses, de certaines assemblées de boursiers, etc. Ces plaintes attirèrent deux visites de l'Université, qui régularisèrent la situation et rétablirent la paix entre le proviseur et les boursiers. Ceux-ci obtinrent gain de cause sur quelques points. Au reste, il paraît que le proviseur la Brière avait le caractère assez difficultueux : car nous le voyons en 1705 révoquer le professeur de rhétorique Josset, sous prétexte qu'il n'avait pas assez d'élèves, et le remplacer par Grenan. Le professeur révoqué en appela à la nation de Normandie, de laquelle relevait le collège. Celle-ci trouva la décision du proviseur injuste, et 47 membres sur 51 signèrent pour demander la réintégration de Josset. Le proviseur ne tint aucun compte de ces réclamations et il accueillit en termes injurieux les représentants de la nation; mais le recteur confirma la décision de celle-ci, et le professeur révoqué fut réintégré dans ses fonctions. La nation de Normandie avait beaucoup d'autres griefs contre le proviseur, par exemple qu'il ne célébrait pas lui-même la messe établie par elle dans la chapelle du collège, et elle le cita à comparaître devant elle. Il refusa; on raya son nom des membres de la nation. Il ferma sa porte aux envoyés chargés de l'admonester. Une guerre à mort est déclarée à Jean de la Brière, que les factums appellent *vir novus, a pedagogia recens*. Le proviseur avait interdit à la nation de faire ses assemblées au collège; elle est obligée de se rendre aux Mathurins. L'affaire est portée devant le prévôt de Paris, qui croit terminer la chose en tranchant le différend par la moitié : « La nation aura le droit de se réunir au collège, mais elle rétablira le nom du proviseur parmi ses membres. » Les deux parties interjettent appel. La querelle ne fut terminée que par la mort du proviseur en 1713, et, même après lui, les boursiers poursuivirent ses héritiers. Ce fut le nouveau proviseur Dagoumer qui termina tous ces conflits par une sage conciliation.

Dagoumer, le successeur de la Brière, est connu comme professeur de philosophie, et il est encore un de ceux qui ont contribué à introduire le cartésianisme dans les classes. Il a laissé un cours de philosophie assez

estimé. Disons d'abord quelques mots sur une querelle toute littéraire qui s'éleva, sous le provisorat de Dagoumer, entre le collège d'Harcourt et le collège Louis-le-Grand. Nous avons eu occasion plusieurs fois de rappeler la rivalité de ces deux établissements. La querelle eut lieu à l'occasion de l'oraison funèbre de Louis XIV. Le professeur de rhétorique d'Harcourt, Bénigne Grenan, élève de Rollin, distingué dans la poésie latine, connu par son *Éloge du vin de Bourgogne* et par la traduction latine de l'épître de Boileau adressée à ses vers, fut chargé de l'oraison funèbre du grand roi. A Louis-le-Grand, c'était le P. Porée qui avait eu la même mission et qui l'avait remplie avec un grand succès. Harcourt essaya de lutter sur le même terrain. Le discours de Grenan se fit remarquer par un style simple et naturel, et surtout par l'absence de toute exagération dans l'éloge. Il y était fait délicatement allusion aux dangers de la flatterie dans un passage qu'on pourrait croire de Massillon : « Que les rois sont à plaindre! La flatterie les assiège continuellement; sans cesse elle étudie les endroits faibles par où elle peut s'insinuer dans leur cœur; elle épie les moments favorables; elle glisse quelques mots à l'oreille. L'âme tout entière, attirée par des charmes si puissants, cède aveuglément au prestige, et l'effet est d'autant plus certain que personne n'ose rappeler le prince au devoir. » Le P. Porée, on ne sait trop pour quoi, se trouva blessé par ce discours, dans lequel il crut voir san doute un blâme indirect des éloges un peu exagérés qu'il avait donné au roi défunt. Il écrivit une lettre offensante contre Grenan, insistant surtout sur ce que celui-ci avait complètement omis la question religieuse. Il se plaignit aussi de certaines allusions aux jésuites. Grenan répliqua : « Est-ce donc caractériser les jésuites que de peindre le mensonge? » On riait au collège d'Harcourt de ce passage du P. Porée qui, parlant du Régent, le duc d'Orléans, disait : « Que n'a-t-on à espérer de ses lumières et de ses vertus? Il formera le jeune roi par ses exemples. »

Grenan est encore connu par un certain nombre de discours latins qu'il prononçait à la rentrée des classes, comme on fait aujourd'hui, mais en français, à la rentrée des magistrats. Il recommandait aux élèves l'amour des lettres et la lecture des modèles anciens, sans oublier les modèles français, surtout les orateurs sacrés du XVIIe siècle, Fléchier et Bossuet, Bourdaloue et Fénelon. Tout latiniste qu'il était, il poussait aux études françaises; et par exemple, au lieu de tragédies latines, il faisait jouer à ses élèves, aux distributions de prix, *Athalie*, précédée cependant d'un prologue latin, dont le sujet était précisément la lutte du latin et du français entre *Philorome* et *Eulale;* celui-ci, défenseur du français, faisait valoir que les élèves n'écoutaient point ce qu'ils ne compre-

naient pas : *utuntur auribus parum; utuntur lingua imo et abutuntur plurimum.*

Pour en revenir au provisorat de Dagoumer, on prétend que c'est lui que Lesage a décrit dans *Gil Blas* sous le nom du licencié Guyomar : « C'est un génie supérieur, dit-il; il n'est point de philosophe qu'il ne terrasse dans la dispute; il a un flux de bouche sans pareil; c'est dommage qu'il aime un peu trop le vin et les procès. » Malgré ces allusions malicieuses, qui n'étaient peut-être pas sans quelque vérité, Dagoumer n'en était pas moins très estimé dans l'Université. Il fut mis à la tête de la députation des quatre nations allant féliciter le cardinal de Noailles de sa fermeté à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. En 1721, il est le représentant de la nation de Normandie, qui lui demande un rapport sur les changements à introduire dans les statuts de la Faculté des arts. En 1715, il est nommé recteur de l'Université. C'est Dagoumer qui a établi la messe du Saint-Esprit à la rentrée des classes. Il fit établir aussi au collège d'Harcourt des conférences d'hébreu pour les élèves en théologie. Il y appela le professeur Fourmont, qui avait été renvoyé du collège des Trente-trois, précisément à cause de sa prédilection pour l'hébreu. Enfin, comme c'était la tradition des proviseurs d'Harcourt, Dagoumer fut un adversaire intraitable des jésuites. Il écrivit contre eux un mémoire où il dénonçait, comme le dit le titre, « les vices de leur institut, leurs violements de toutes les conditions auxquelles ils ont été reçus et rappelés, l'étendue de leurs projets, et les maux qui en résulteraient pour l'Église et pour l'État. » Le garde des sceaux, à ce que l'on rapporte, le fit venir et lui dit : « Vous êtes bien hardi de nous présenter un mémoire tel que le vôtre, de diffamer une compagnie aussi respectable que celle des jésuites. » Dagoumer répondit fièrement : « Ce n'est qu'un prélude, vous en verrez bien d'autres. » Les jésuites furent obligés de renoncer à leurs prétentions sur le collège de Reims, objet de la dispute. Dagoumer se retira à Courbevoie en 1730, et il y mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans en 1745.

A Dagoumer succéda le proviseur Asselin, qui occupa cette place pendant plus de trente ans (1730-1762). Ce fut un des plus longs et des plus florissants provisorats. Il n'est troublé que par quelques agitations relatives aux affaires jansénistes; mais on n'y mentionne pas d'événement bien important. C'est ici le lieu d'interrompre l'histoire des proviseurs pour suivre celle des élèves célèbres du collège. Un grand nombre d'entre eux se sont fait un nom dans les lettres. Par exemple, pour ne commencer qu'au XVIIe siècle, on cite P. Nicole, ami d'Arnauld, qui vint y faire sa philosophie à l'âge de dix-neuf ans, en 1642. On cite aussi

Saint-Évremont, qui y était venu aussi faire la même classe en 1627, après avoir fait la rhétorique au collège de Clermont. Ces faits nous prouvent que la philosophie du collège d'Harcourt était particulièrement recherchée, puisqu'on y venait rien que pour cette classe. D'autres noms plus célèbres encore sont ceux de Boileau et de Racine. Le premier quitta d'Harcourt de très bonne heure à cause de sa santé. Racine y vint après avoir fait déjà d'excellentes études à Port-Royal, mais pour les compléter par une année de philosophie : c'était en 1659. M. Gazier a retrouvé une lettre inédite de Racine datant de cette époque, et intéressante par là même. Celui-ci y rendait compte d'une cérémonie ridicule, sorte de représentation théâtrale, donnée par les jésuites dans l'église Saint-Paul au Marais et qu'ils intitulaient *catéchisme*. C'était, à l'occasion de Noël, un acte de la vie de Jésus, mis en scène. Les enfants étaient les acteurs. Les uns représentaient les bergers, les autres les saints Innocents. Racine, qui était là avec son ami Dufossé, janséniste connu, plus âgé que lui, raconte d'une manière ironique toutes les phases de cette sorte de mystère. On sait quel était le don de Racine pour la comédie et la satire; cette lettre que nous ne pouvons que résumer, car elle est très longue, en est un curieux exemple. Pascal avait déjà fait allusion à l'un de ces catéchismes, et Racine le rappelle. On y assénait de bons coups contre les jansénistes. Il en fut de même dans celui dont parle Racine : « Pour combattre les ennemis de Dieu », y était-il dit, et ces ennemis étaient les jansénistes. Au fond les jésuites n'étaient pas si blâmables que Racine le croit; car ce qu'ils combattaient en cette circonstance, c'était l'affreuse doctrine de la prédestination; mais Racine, en jeune homme prévenu, et qui ne voyait que le côté ridicule des choses, se moquait de ces mises en scène qui n'étaient que des souvenirs du moyen âge, et il nous dit que lui et son ami pensèrent mourir de rire en voyant « un père qui était un véritable Escobar ». On voit qu'Harcourt était une sorte de succursale de Port-Royal. Il n'est point étonnant que Racine, qui y avait fini ses études, y ait mis son fils aîné J.-Baptiste, qui y fit sa rhétorique et sa philosophie en 1692 et 1693. Ce que nous remarquerons ici, c'est la différence des âges dans une même classe. Racine avait près de vingt ans quand il vint faire sa philosophie à Harcourt; son fils, au contraire, n'avait que quatorze ans en rhétorique et quinze ans en philosophie. Il sortit du collège à quinze ans et demi; comme il attendait une bonne place dans les bureaux de M. de Torcy, on lui fit brûler sa seconde année de philosophie : ce que l'on faisait souvent alors. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les parents sacrifient les études aux intérêts positifs, puisque Racine lui-même en a usé ainsi.

Pour continuer l'énumération des élèves issus du collège d'Harcourt, rappelons encore Melchior de Polignac, depuis cardinal, et qui avait fait de si bonnes études de dialectique qu'il était capable de soutenir deux thèses, l'une en faveur de Descartes, l'autre d'Aristote. La première fut refusée, la seconde fut reçue avec succès. Il faut espérer que ce n'était pas avec le même genre de conviction qu'il écrivit depuis l'*Anti-Lucrèce*. Un autre cardinal, depuis ministre, Hercule de Fleury, après avoir fait, comme beaucoup d'autres, ses études littéraires au collège Louis-le-Grand, vint faire sa philosophie à Harcourt. Il termina ses études par deux thèses, l'une en grec, l'autre en latin, sur les dogmes des anciens philosophes. Un autre nom célèbre est celui de l'abbé Prévost, « charmant conteur, dit notre auteur, dont la vie fut presque aussi aventureuse que celle de son héros ». Des noms encore plus hétérodoxes que le précédent se rattachent aussi au collège d'Harcourt : c'est celui de Lamettrie et surtout celui de Diderot, qui avait commencé ses études chez les jésuites de Langres et vint les terminer à Paris. Ainsi Louis-le-Grand et Harcourt n'ont rien à se reprocher l'un à l'autre : ils ont élevé et instruit les deux plus grands incrédules du siècle, Voltaire et Diderot.

En 1747 on vit s'établir une grande institution universitaire qui dure encore de nos jours, et qui, toujours combattue comme l'Académie française, persiste, comme elle, malgré tout et survit à tous les assauts : c'est l'établissement du concours général entre les élèves de rhétorique, de seconde et de troisième. Depuis 1747 jusqu'en 1793, époque où le concours général fut interrompu par la Révolution et où finit le collège d'Harcourt, celui-ci obtint neuf fois le prix d'honneur. Deux années de suite ce prix fut décerné à un élève depuis célèbre, La Harpe, qui, enfant trouvé, devait son nom à la rue où il avait été élevé. Un autre de ces prix fut gagné par un autre élève également célèbre, Dupuis, plus tard professeur au Collège royal, et connu par son fameux ouvrage sur l'*Origine de tous les cultes*.

Revenons sur le régime intérieur du collège, et sur la manière dont les élèves étaient classés et distribués et qui était bien éloignée de l'égalité de nos jours. Nous tirerons quelques détails d'un document que l'auteur n'a pas connu : c'est un roman de Picard, l'auteur comique, intitulé : *Eugène et Guillaume*. Sans doute, on n'a pas coutume de chercher dans un roman des documents historiques, mais comme Picard a été lui-même élève du collège d'Harcourt dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il est probable qu'il parle d'après son expérience personnelle, et son témoignage a de la valeur.

« Il m'apprit, dit-il, que les élèves s'y trouvaient divisés en trois espèces

bien différentes : les fils des grands seigneurs, des riches gentilshommes, qui étaient en chambres particulières avec un précepteur; les fils des bourgeois de Paris, négociants ou robins, qui payaient pension et vivaient en commun sous la surveillance de plusieurs maîtres d'étude; enfin les fils de laboureurs et pauvres artisans de Normandie, qui étaient admis gratuitement au collège, avaient une table moins bien servie et un quartier séparé. Il m'apprit qu'à la vérité, de ces trois espèces d'écoliers, c'était celle des boursiers qui faisaient habituellement les meilleures études. Mais les deux autres espèces étaient bien vengées de la supériorité des boursiers en fait d'études par la ligne de démarcation qui se trouvait établie partout ailleurs qu'en classe; les élèves en chambre ne fréquentaient ni les pensionnaires ni les boursiers, et les boursiers étaient souverainement méprisés par les pensionnaires. »

Qu'il y ait là un grain d'ironie satirique dont on peut se défier, cela est possible; mais le fond doit être vrai. Le roman de Picard parut en 1813; il y avait encore à cette époque assez d'élèves du collège d'Harcourt subsistant pour s'élever contre un renseignement qui eût été matériellement faux. Il est d'ailleurs confirmé, en ce qui concerne les élèves en chambre, par notre auteur, qui nous apprend que, pour les riches, la pension était de 1,500 francs, somme énorme pour le temps, et qui nous cite deux élèves, un Châteaubrun (1753) et un Forpertuis (1758), qui avaient avec eux leur gouverneur et leur domestique. Le fait est encore confirmé par le témoignage d'un autre élève du collège d'Harcourt devenu depuis bien célèbre, Talleyrand, qui dans ses *Mémoires*, nous dit : « Un vieux valet de chambre de mes parents m'attendait rue d'Enfer au bureau des coches. Il me conduisit directement au collège d'Harcourt; on me mena dans l'appartement d'un de mes cousins, M. de la Suze, et je fus confié au précepteur qui, depuis plusieurs années, était chargé de son éducation. »

Le même Talleyrand, dans ses souvenirs d'Harcourt, nous cite le nom d'un de ses camarades, depuis célèbre comme voyageur : « J'étais à table au réfectoire, à côté d'un aimable enfant de mon âge qui a partagé et qui partage encore tous les plaisirs, tous les projets qui ont agité mon âme dans le courant de ma vie. C'était M. de Choiseul, connu depuis son mariage sous le nom de Choiseul-Gouffier. » Un autre personnage d'une plus triste célébrité fut Hérault de Séchelles, qui eut un accessit de version latine au concours général de 1770 et un second prix dans la même faculté l'année suivante en rhétorique. On cite encore Firmin Didot, le chef de la célèbre famille des imprimeurs-libraires de ce nom; Picard, l'auteur comique que nous avons déjà mentionné; son ami et

rival Alexandre Duval, l'auteur des *Héritiers* et de *Maison à vendre;* un autre auteur dramatique, Desforges, auteur du *Sourd ou l'Auberge pleine,* dont le fils a été longtemps professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Dans d'autres genres, nous rappellerons le nom du futur maréchal Mac-Donald, d'Eugène de Beauharnais, de l'historien Anquetil, du philologue Boissonnade, et enfin de Burnouf, qui fut le dernier prix d'honneur du collège à la distribution du concours général en 1792. Ce dernier succès fut l'occasion d'un petit désordre, dont le récit a été communiqué à notre auteur par la famille Burnouf, et qui est dû à un témoin oculaire nommé Poiret. Il paraît que le collège Louis-le-Grand et le collège Mazarin, entraînés par l'esprit révolutionnaire de l'époque, étaient jaloux du collège d'Harcourt, où l'on continuait purement et simplement à faire de bonnes études. Aussi avaient-ils comploté de ne pas laisser prononcer le nom de ce collège à la distribution des prix. Le plus curieux, c'est que le chef de cette conspiration révolutionnaire était le nommé Martainville, le futur directeur du *Drapeau blanc* sous la Restauration, connu par ses violences royalistes. La résolution fut exécutée. On laissa entendre le nom de l'élève; mais l'on étouffa le nom du collège; et le président, qui était Pétion, ne fut pas de force à rétablir l'ordre. A la fin de la cérémonie, les élèves d'Harcourt conduisirent, au milieu des huées de leurs adversaires, leur camarade victorieux jusqu'au proviseur, qui le combla de félicitations [1].

Pour ne pas abandonner complètement notre collège, dont il serait trop long de raconter en détail les derniers jours, rappelons brièvement ce qu'il est devenu depuis la Révolution et comment il a repris une vie nouvelle, à l'époque de la Restauration, sous le nom de collège ou de lycée Saint-Louis. L'auteur a suivi son histoire jusque-là et lui a consacré un dernier chapitre.

Sous l'Empire déjà, un décret avait fixé à Harcourt l'établissement d'un nouveau lycée disposé de manière à recevoir 400 élèves; mais il ne fut pas donné suite à ce projet. C'est seulement en 1820 que l'ancien collège fut rétabli par l'ordonnance du 10 août. « Il sera établi, disait cette ordonnance, dans le local de l'ancien collège d'Harcourt, un collège royal qui ne recevra provisoirement que des externes. » L'inauguration eut lieu le 23 août 1820. L'auteur nous donne la liste du personnel du collège, liste dans laquelle nous retrouvons bien des hommes connus

[1] Ce récit d'un témoin oculaire ainsi que six lettres de J.-L. Burnouf, père d'Eugène Burnouf, sont conservés dans une brochure qui n'a pas été rendue publique et qui est intitulée : *Louis Burnouf, souvenirs de famille, 1752-1796.* C'est un document de famille d'un vif intérêt.

dans l'Université et dans l'Institut, et dont quelques-uns, en outre, nous ont été à nous-même, ancien élève de Saint-Louis, personnellement connus. Les voici : le professeur de philosophie Valette, renommé comme l'un des derniers représentants de la philosophie de Laromiguière; il passa depuis à Louis-le-Grand, et c'est là que nous lui avons succédé en 1857. Le professeur de rhétorique Alexandre, célèbre par sa grande taille et par l'ennui qu'il traînait partout avec lui, a été longtemps inspecteur général de l'Université et membre de l'Institut, comme auteur d'un savant livre sur les *Oracles sibyllins*. Le professeur de quatrième Vandel-Hell s'est fait connaître par des éditions classiques; le professeur de cinquième Langlois s'est fait un nom comme orientaliste et a été membre de l'Institut. Le professeur de sixième Vernadé resta toute sa vie au collège, où nous l'avons eu comme professeur de troisième et de seconde en 1838 et 1839; le professeur d'histoire Jarry de Mancy a laissé un nom universitaire qu'il a transmis à son fils; le professeur de physique Babinet a été célèbre par ses excentricités, son esprit, et il a été membre de l'Institut. Enfin qu'il nous soit permis de rappeler l'économe du nouveau collège, M. de Reusse, qui est devenu plus tard le chef de l'institution dans laquelle nous avons fait nos études. Ainsi se trouve renoué le lien des premières générations du collège Saint-Louis et de celles qui ont suivi. On reconnaîtra d'ailleurs que cette première liste comprenait un nombre considérable d'hommes distingués et quelques-uns supérieurs.

Nous ne raconterons point en détail l'histoire du collège ou lycée Saint-Louis, comme nous avons fait pour le collège d'Harcourt. Signalons seulement quelques faits principaux. Lors de l'établissement du collège auquel on avait donné un nom nouveau à la place de l'ancien nom, la famille d'Harcourt réclama comme une propriété le nom du collège. De là beaucoup de pourparlers qui durèrent pendant toute la Restauration. Ce fut seulement en 1831 que ces réclamations obtinrent, dans une certaine mesure, la satisfaction à laquelle elles avaient droit, et qu'il fut décidé que le collège ajouterait au nom de Saint-Louis celui d'*ancien collège d'Harcourt*. On s'étonne qu'une décision aussi simple et aussi équitable ait mis tant d'années à aboutir.

L'événement le plus important de l'histoire du lycée Saint-Louis a été sa transformation d'école littéraire en école scientifique. Pendant les vingt premières années de son existence, Saint-Louis a été un collège littéraire comme les autres. Il avait, au concours général, des prix de rhétorique et de philosophie. Il a eu trois fois le prix d'honneur (Groslambert, Jacquinet, Despois) et deux années de suite le prix de philo-

sophie (Javary, Émile Burnouf). Mais, à partir de 1841, nous ne voyons plus guère que des prix de mathématiques. Aujourd'hui, cette révolution est complètement terminée, et cette année même les dernières classes de lettres latines ont été supprimées. Saint-Louis n'est plus qu'une école préparatoire à laquelle on essaye d'adjoindre de nouveau un lycée d'enseignement moderne.

Terminons en rappelant pour Saint-Louis, comme nous l'avons fait pour Harcourt, le nom des élèves qui se sont fait remarquer dans les lettres ou dans les sciences, ou dans d'autres carrières : à l'Académie française, le secrétaire perpétuel Camille Doucet; le duc de Broglie, qui est venu faire à Saint-Louis une année de rhétorique et de philosophie avec Adolphe Régnier et Adolphe Garnier; Maxime Ducamp, qui n'y a fait que passer, Mgr Perraud, François Coppée; à l'Académie des sciences, Faye, Pasteur, Leverrier, Brouardel; aux Inscriptions, Egger, Thurot, Desjardin et Waddington; à l'Académie des beaux-arts, Massenet et Gounod; à l'Académie des sciences morales et politiques, Damiron et Ernest Havet; en dehors de l'Institut et dans toutes sortes de genres, Bourbaki, Baudelaire, le père Gratry, le général de Galiffet, Le Play, Verconsin et enfin Zola. On voit que le jeune lycée ne le cède pas à son ancien pour la production des noms célèbres. Ici s'arrête, quant à présent, l'histoire de ce vieil établissement, et l'auteur a rendu un vrai service aux lettres et à la science de l'éducation en lui consacrant cette longue et savante histoire.

PAUL JANET.

KLEINERE SCHRIFTEN UND BRIEFE VON ROBERT MAYER NEBST MITTHEILUNGEN AUS SEINEM LEBEN. Herausgegeben von Dr Jacob J. Weirauch, Professor an der technischen Hochschule zu Stuttgard. — *DIE MECHANIK DER WÆRME IN GESAMMELTEN SCHRIFTEN.* Von Robert Mayer. *Dritte ergänzte und mit historisch-litterarischen Mittheilungen versehene Auflage.* Herausgegeben von Dr Jacob J. Weirauch, Stuttgart, 1893.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le mémoire publié en 1842 dans les annales de Liebig contient la grande découverte et l'assertion hardie qui ont immortalisé le nom de

[1] Voir le cahier d'octobre 1893.

Mayer. Ces pages, destinées à un triomphe éclatant, restèrent longtemps inaperçues. Lorsque le principe du calcul de l'équivalent mécanique de la chaleur fut reconnu exact, on accusa les preuves d'insuffisance. La défense était difficile, car Mayer avait affirmé sans chercher à démontrer. Des savants de grande renommée, que nul ne saurait accuser de déloyauté, ont réclamé la priorité d'une découverte, dont les bases, avant leurs expériences, n'avaient, disaient-ils, rien de solide. La prétention était injuste. Mayer s'était borné à l'indication très brève d'une méthode et du chiffre qui s'en déduit. La méthode était exacte et le chiffre l'aurait été si les données, classiques alors, dont il s'est servi, avaient été remplacées par les résultats déjà connus d'expériences plus soigneusement faites. La correspondance récemment publiée montre d'ailleurs l'enchaînement rigoureux de ses idées.

S'il est juste de saluer en Mayer le révélateur d'une voie nouvelle, il ne le serait pas de blâmer des savants qui d'abord ont refusé de l'y suivre. En relisant les premiers écrits de Mayer, les mémoires inutilement proposés aux grands recueils scientifiques, les écrits que de savants critiques ont maltraités ou dédaignés, les lettres mêmes adressées à de savants amis, on ne peut nier que Mayer ne se soit montré trop facile et trop prompt à invoquer l'évidence, et qu'en devançant sur plus d'un point l'avenir, il n'ait, sur quelques autres, fait paraître l'ignorance du passé.

Quelle est la définition des forces, et quels sont les rapports qui les unissent sous leurs apparences si diverses? Telle est la question proposée au début du premier mémoire de Mayer. La plupart des physiciens, ayant droit de se croire plus instruits que le jeune docteur en médecine sur ces questions auxquelles il est impossible de répondre, devaient être, après un tel début, peu curieux d'en lire le développement. Le mémoire envoyé à Poggendorf en 1841, et qui resta sans réponse, a été communiqué trente-six ans après au professeur Zöllner, qui l'a fait imprimer. Les amis de la science doivent l'en remercier assurément, mais la publication justifie Poggendorf. On ne saurait blâmer l'éditeur d'un recueil scientifique pour avoir refusé à un débutant l'insertion d'un article compromettant par des assertions contraires, non seulement aux hypothèses reçues qui peuvent changer, mais à des vérités très assurées.

Mayer, plein d'une seule idée, dans l'article refusé par les *Poggendorfs Annalen*, déclare la théorie du parallélogramme des forces incomplète. La résultante représentée par la diagonale étant plus petite que la somme des côtés du parallélogramme, il faut, aucune force ne pouvant se perdre, qu'une partie des composantes soit *neutralisée* et transformée

en chaleur. Mayer, dans le même mémoire, place le mouvement des astres en dehors des lois générales de la physique. Il écrivait à la même époque dans une lettre à un ami : « Le monde des étoiles et le système planétaire sont ordonnés par la sagesse divine, *mit göttlicher Weisheit*, la force peut s'y produire, ils se distinguent par là des machines et des inventions humaines. » Dans la mécanique céleste tout lui était nouveau, et il ignorait les principes élémentaires de la dynamique; c'est pour cela, sans doute, que le parallélogramme des forces présentait des difficultés, et la théorie des planètes des exceptions à ses principes. Ce sont là, sans doute, des assertions ridicules et contre raison, *ungereimtheten und extravaganten*, que, mieux instruit plus tard, Mayer donnait pour telles. Mayer, dès ses débuts, a affirmé l'indestructibilité de la force. Épicure et Démocrite en avaient fait autant. En relisant, après un demi-siècle, ses déclarations successives et y ajoutant comme commentaire les lettres à Baur et à Griesinger, publiées par le docteur Weyrauch, en s'aidant surtout de la connaissance d'une théorie devenue classique, la profondeur des idées de Mayer doit frapper aujourd'hui beaucoup plus que ne choquent le vague du langage et l'absence de preuves. Il en était autrement en 1842. Lorsque Mayer disait :

« L'action d'une force est une force nouvelle;

« La création et l'anéantissement d'une force sont au-dessus de notre pensée aussi bien qu'inaccessibles à nos actions;

« Il n'existe qu'une seule force;

« Le mouvement est une force;

« La différence chimique de deux corps est une force; »

Si les lecteurs, embarrassés par ces assertions trop vagues et trop concises, n'ont pas eu la perspicacité nécessaire pour en déduire la distinction entre l'énergie actuelle et l'énergie potentielle, très constamment née dans l'esprit de Mayer, on ne doit nullement leur en faire reproche. La discussion, sans doute, aurait tout éclairé, mais l'indifférence était complète, et aucun adversaire sérieux ne consentait à entrer en lice avec un novateur aussi mal informé. Lorsque Mayer écrivait : « La chose dont la consommation produit le mouvement est une force », si on lui avait répondu : « Le charbon est donc une force, car il est la chose qui se consomme dans le travail d'une machine à vapeur », il se serait expliqué, et la théorie de l'énergie potentielle aurait été peut-être exposée vingt ans plus tôt.

L'exemple choisi par Mayer est celui de la chute des corps pesants; il connaît mal cette théorie si simple, et le savant éditeur de ses œuvres, en voulant corriger et éclaircir, par des additions placées entre paren-

thèses, les inadvertances et les obscurités trop choquantes, n'y a pas complètement réussi.

Mayer, avant d'aborder le point principal à nos yeux de son mémoire et de parler de la chaleur considérée comme effet et cause de mouvement, avait mis le lecteur en défiance et donné droit à un critique sévère de le déclarer incompétent.

Les explications de Mayer sur la chaleur engendrée par le choc d'un corps qui tombe sur un autre méritent le nom d'extravagantes, qu'il a appliqué lui-même à quelques-unes de ses premières idées. La diminution du volume est, dit-il, une cause d'échauffement; or un corps pesant, quand il tombe, diminue le volume total de la terre. Les phénomènes lui semblent analogues, et la chaleur dégagée, proportionnelle à la diminution de volume, doit l'être, en vertu d'une comparaison visiblement forcée, au produit du poids qui tombe par la hauteur de chute.

Sur les huit pages publiées par Mayer en 1842, les six premières expliquent et justifient l'indifférence de la plupart des lecteurs. Le nom de l'auteur était inconnu, et la grande découverte indiquée en dix lignes à la fin du mémoire se présentait dans des conditions bien peu favorables. L'équivalence d'une calorie avec la chute d'un kilogramme qui s'abaisse de 365 mètres est affirmée sans preuve et, pour ainsi dire, sous forme de problème proposé, mais non résolu : « Elle est, dit Mayer, la conséquence du rapport connu entre le calorique spécifique de l'air à volume constant et à pression constante. » Le jeune médecin était loin d'avoir acquis l'autorité nécessaire pour décider les physiciens à suivre une voie dont les abords restaient obscurs. Le travail produit par la chaleur est proportionnel à la quantité de chaleur qui disparaît pendant l'expérience. Ce principe, suivant Mayer, est évident. Il suffisait donc, pour lui, de chercher le rapport dans un cas particulier, quel qu'il fût. Les physiciens, repoussant sa maxime, trouvaient le problème sans intérêt. La solution n'était pas d'ailleurs aussi facile qu'on pourrait le croire *a priori*. Ne semble-t-il pas tout simple d'étudier une machine à vapeur, de mesurer le travail produit et le poids du charbon consumé. Sachant que chaque kilogramme de charbon produit 8,000 calories, n'aura-t-on pas obtenu les deux termes du rapport cherché? L'illusion serait grossière. Mayer ne s'y est pas trompé. Avant de se transformer en travail, la chaleur produite par la combustion du charbon doit chauffer et vaporiser l'eau de la chaudière. Cette chaleur dépensée est très loin d'être convertie tout entière en travail. Le condenseur en reçoit une grande partie, une autre se perd par rayonnement et la condensa-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tion dans le cylindre d'une portion inconnue de la vapeur qui y pénètre vient encore compliquer le calcul.

Dans une machine mue par l'air chaud, le phénomène serait plus simple, la dépense thermique nécessaire pour réduire en vapeur l'eau de la chaudière est supprimée, mais la quantité de chaleur dépensée pour échauffer l'air devrait être diminuée de la portion qu'il en conserve en sortant de la machine.

La mesure du travail produit par un corps solide qui se dilate donnerait une solution plus mauvaise encore, car la dilatation représente un travail qu'il est impossible de mesurer et qui, cependant, doit entrer en compte.

La méthode de Mayer ne suppose l'emploi d'aucune machine; les mesures connues et depuis longtemps classiques lui suffisent. Pour échauffer d'un degré un kilogramme d'air à volume constant, il faut une quantité connue de chaleur. Si l'échauffement a lieu à pression constante, le volume augmentant par la dilatation, il faut dépenser une plus grande quantité de chaleur, depuis longtemps mesurée par les physiciens... D'où vient la différence? Du travail, aisé à calculer, de l'air qui se dilate en exerçant un effort et accroît proportionnellement a chaleur dépensée.

Mayer pouvait donc, sans faire aucune expérience, déduire de mesures depuis longtemps classiques, mais médiocrement exactes, la solution approchée du problème.

Les savants aujourd'hui conviennent du principe sur lequel repose le calcul de Mayer, et, en substituant aux chiffres qu'il empruntait aux traités de physique ceux que des expérimentateurs plus soigneux ont proposés depuis, on obtient des résultats très exacts. On a cependant accusé sa théorie d'insuffisance et refusé à son inventeur la gloire d'avoir résolu le problème. L'argument qu'on lui oppose est étrange. Si Mayer, ont dit ses adversaires, a heureusement rencontré en choisissant les données relatives à un gaz, c'est parce qu'elles étaient alors mieux connues que pour d'autres corps, mais il n'a fait aucune restriction relative à la substance sur laquelle on peut expérimenter. Ses assertions sont générales et par conséquent inexactes. Appliquées à un corps solide, elles ne donneraient pas même une grossière approximation. Sa détermination, on a osé l'écrire, ne peut être prise que pour une divination heureuse fondée sur l'oubli complet de toute logique. Mayer, cependant, n'a jamais énoncé le principe trop général dont l'application aurait pu l'égarer. Son seul tort, si c'en est un, est d'avoir énoncé et appliqué aux gaz un principe pour eux très exact, sans saisir l'occasion de déclarer

qu'il ne faut l'appliquer ni aux corps solides ni aux liquides. L'extrême concision de sa rédaction ne comportait pas la discussion des détails, moins encore celle des changements qu'on pourrait ou ne pourrait pas apporter à sa méthode. Les éditeurs, alors, lui marchandaient les lignes. Dans sa correspondance aujourd'hui publiée et dans son mémoire de 1845, Mayer donne à ce sujet des explications précises et formelles fondées sur une expérience de Gay-Lussac. Gay-Lussac, a-t-on dit, n'avait pas assez soigneusement varié les conditions de son expérience. La vérité qu'il a énoncée était mal démontrée. Mayer n'avait pas le droit de s'appuyer sur elle. Singulier exemple de parti pris!

Lorsque, trois ans après sa première publication, Mayer rencontra un critique sérieux, le docteur Pfaf, bien éloigné d'accepter l'équivalence de la chaleur au travail, ne discute même pas ce point capital, à ses yeux sans importance.

Mayer, repoussé par les académies et renonçant à offrir ses écrits aux recueils périodiques, qui les accueillaient si mal, mais suivant avec persévérance les conséquences de ses idées, se décida à faire imprimer à ses frais l'opuscule intitulé : *Die organische Bewegung in ihrem Zuzammenhange mit dem Stoffwechsel.* Ses idées, épurées et mûries par de longues et sérieuses études, méritaient une discussion sérieuse et un accueil empressé. Le livre de Mayer, c'est son grand défaut, s'élève bien au-dessus des promesses du titre. Les physiologistes seuls semblent invités à le lire; une petite partie, cependant, leur est destinée. Le sang vivant, suivant Mayer, est une liqueur qui brûle lentement, soumis à l'action de présence des parois des vaisseaux capillaires : le résultat de cette combustion est la chaleur animale et le travail mécanique. Mais, à côté de ces assertions vagues, les physiciens auraient pu rencontrer des révélations devenues fécondes. Les considérations sur la machine à vapeur sont exactes et précises. Les progrès de la science, assurément, permettraient d'importantes additions, mais ils exigeraient peu de corrections. L'écrit de Mayer, qui jamais n'a été traduit en français, a le grand mérite de donner aux moins savants des idées exactes et profondes, sans rien exiger d'eux en dehors des notions élémentaires indispensables pour comprendre la langue scientifique dont Mayer est loin d'abuser. Tandis que les mécaniciens, jusque-là, regardaient la chaleur dépensée pour produire la vapeur comme égale à celle que reçoit le condenseur, ajoutée aux pertes dues au rayonnement, il y faut ajouter, Mayer nous l'a appris, celle qui disparaît transformée en travail. Cette chaleur représente, suivant lui, la vingtième partie de celle que reçoit la chaudière, et les locomotives ne rendent pas 1 pour 100 de la puis-

sance thermique qui leur est confiée. Le reste, perdu comme travail, se dissipe sous forme de chaleur rayonnante. Il y a dans toute machine à vapeur beaucoup de force perdue.

Faut-il en accuser la maladresse des inventeurs et chercher à faire mieux? Mayer n'était pas éloigné de le croire; il ignorait alors, et rien ne prouve qu'il n'ait pas ignoré toujours, l'inévitable loi qui limite l'effet utile. Sadi Carnot, depuis vingt ans déjà, était allé plus avant, et, par une intuition de génie, avait affirmé cette limitation théorique; quoique lui-même ignorât alors le principe de Mayer sur l'équivalent de la chaleur en travail. Les deux théorèmes qu'on a appelés les deux principes de la théorie mécanique de la chaleur, sont indépendants, et ce n'est pas sans étonnement qu'au nombre des arguments invoqués pour contester à Mayer la gloire de sa découverte, on rencontre celui d'avoir ignoré entièrement le principe fondamental de Carnot.

Mayer, dans un autre écrit, *Beiträge zur Dynamik des Himmels*, publié à ses frais en 1848, s'est montré, sur un terrain nouveau, ingénieux et prudent dans ses assertions. Mal préparé à traiter la théorie du mouvement des corps célestes, il étudie surtout la température du soleil et celle de l'intérieur du globe terrestre. Nous avons dit l'ingénieuse explication qu'il propose du maintien de la température solaire, malgré le rayonnement incessant qui devrait l'épuiser en quelques siècles. Mayer, franchissant pour une fois le cercle de ses études habituelles, a proposé aux astronomes une véritable découverte. Le phénomène des marées produit une résistance à la rotation terrestre, et accroît la durée du jour. Les preuves de Mayer sont exactes et clairement exposées; elles ont partagé, cependant, le sort de ses autres travaux : on les a d'abord méconnues; personne n'en a contesté l'exactitude, personne non plus n'en a signalé l'importance.

Habent sua fata libelli! Dans la séance du 11 décembre 1865, un membre de l'Académie des sciences, très aimé de ses confrères, et auquel, par une fortune bien différente de celle de Mayer, on avait, depuis ses débuts dans la science, rendu justice à toute occasion avec une complaisance empressée, Delaunay, annonça avec solennité une importante découverte. L'Académie l'écouta dans un religieux silence; on vota par acclamation l'impression immédiate du mémoire qui devait grandir un nom déjà illustre. Dès le lendemain, Delaunay fut informé, par Verdet, je crois, du travail de Mayer, dont les conclusions, identiques aux siennes, les avaient précédées de plus de quinze ans. Sans rien changer à sa rédaction, ni prendre le temps de se faire traduire le livre de ce médecin assez présomptueux pour écrire sur la mécanique

céleste, il ajouta à son mémoire, avec une condescendance un peu hautaine, cette note négligemment placée au bas de la sixième page et dans laquelle n'est pas cité le nom déjà fameux de Mayer :

« J'apprends que cette idée d'une résistance que la lune oppose continuellement au mouvement de rotation de la terre, par suite de son action sur les eaux de la mer, a déjà été formulée dans certains ouvrages imprimés. Il y est dit en même temps que l'effet produit par cette résistance est trop petit pour être sensible. Je ferai remarquer à cette occasion que la note que j'ai lue à l'Académie a eu pour objet, non pas de faire connaître cette cause du ralentissement de la rotation de la terre, mais bien de montrer : 1° que le ralentissement qui en résulte est loin d'être insensible ; 2° qu'on peut y voir l'explication complète de l'équation séculaire de la lune, dont la cause assignée par Laplace ne peut rendre compte. »

Cette note contient deux erreurs.

Mayer, en signalant l'action des marées sur la rotation de la terre, ne la déclarait nullement insignifiante et négligeable ; les dernières lignes de son mémoire en sont la preuve manifeste : « Or quel est le total de la force vive absorbée par la marée ? Quoique je n'aie pu réussir à résoudre cette question avec toute l'exactitude nécessaire, je crois pourtant pouvoir prétendre que l'influence de la lune et du soleil, pendant l'espace de vingt-cinq siècles, sur les liquides de notre planète, n'est pas assez puissante pour prolonger d'une seconde la rotation de la terre, mais aussi *qu'elle n'est pas assez faible pour qu'on ne puisse la remarquer.* » Non seulement Mayer ne croit pas impossible de constater par les observations astronomiques l'accroissement de la durée du jour, mais il craint que les faits ne soient opposés comme objection à l'évaluation trop grande qu'il propose.

« Ce dernier résultat, dit-il, semble en contradiction avec le fait de la conservation du jour sidéral. Mais en réalité il n'y a pas de contradiction. On a conclu de la constance du jour sidéral que le globe terrestre, quoique renfermant un foyer brûlant dans son intérieur, se refroidissait insensiblement. Mais là, au lieu d'une seule cause, on en reconnaît deux qui influent sur la rotation, et cela en sens opposé ; on peut simplement en conclure, dès que la rotation n'en est ni accélérée ni retardée, que les deux causes se compensent, *mais non que l'action de l'une d'elles est insensible.* »

Mayer ne croyait donc nullement l'effet des marées négligeable dans l'histoire de l'astronomie, il le déclare expressément en s'arrêtant, comme Delaunay, devant un calcul qu'il trouve impossible à réaliser.

La seule différence entre eux est que Mayer, croyant la théorie de la lune arrivée à sa perfection, en conclut qu'une seconde cause, jusque-là négligée, doit compenser l'effet de celle qu'il signale; tandis que Delaunay, reconnaissant une anomalie révélée par les anciennes éclipses, dont il avait jusque-là contesté l'authenticité, veut en voir dans la cause nouvelle l'*explication complète;* il l'affirme sans aucune raison. L'explication s'ajusterait tout aussi *complètement* à une anomalie dix fois plus grande ou dix fois plus petite, puisque, le calcul étant impossible à réaliser, on le supprime. La priorité de Mayer étant incontestable, on ne parla plus de la grande découverte, qui, venue d'un physicien étranger aux savants calculs de la mécanique céleste, devenait irrégulière et peu importante. L'illustre Kant, d'ailleurs, l'avait énoncée depuis plus d'un siècle. Mayer, cependant, avait montré la pénétration et la solidité d'un esprit véritablement géométrique. L'assertion qu'il osait produire avec une vigoureuse fermeté avait contre elle l'autorité de Laplace. La durée du jour, suivant Laplace, n'a pas varié d'un centième de seconde depuis Hipparque. Attentif à calculer toutes les influences exercées sur la rotation de la terre, non seulement l'auteur de la Mécanique céleste n'avait pas tenu compte des marées, mais, en invoquant les principes de la science du mouvement, il avait déclaré les vents alizés, quoiqu'ils soufflent toujours dans le même sens, sans influence sur la durée du jour; leur effet, suivant Laplace, n'est pas très petit, mais rigoureusement nul. Le principe invoqué est infaillible et sans exception; il peut s'appliquer aux liquides comme aux gaz, à la mer aussi bien qu'à l'atmosphère, mais il faut prendre garde aux conditions de l'énoncé. Si les actions mutuelles, comme il nous l'enseigne, ne peuvent apporter aucune variation, c'est à la condition de les introduire toutes, et, dans le compte qu'on veut en faire, de n'en pas admettre d'autres. Le soleil et la lune influent directement sur le mouvement de la terre et produisent, on le sait, la précession des équinoxes; s'ils ne changent pas la durée du jour, c'est à cause de l'égalité des moments d'inertie, et nullement en vertu d'un principe absolu. Si donc le phénomène des marées, comme il est évident, altère cette égalité, il peut devenir la cause d'une influence extérieure. Le couple invariable qui anime notre globe, et dont dépend la durée du jour, ne peut être changé par les actions et les réactions des parties solides, liquides ou gazeuses; mais, en présence des corps étrangers à la terre, tels que le soleil et la lune, l'application du théorème doit faire entrer en compte les quantités de mouvement des astres attirants. Si donc l'action de la lune, en ralentissant, par l'intermédiaire des marées, la vitesse de la rotation terrestre,

accroît en même temps, et proportionnellement, le moyen mouvement de la lune, les principes de la science n'y contredisent nullement.

Les deux écrits principaux de Mayer : *Die organische Bewegung in ihrem Zuzammenhange mit dem Stoffwechsel*, et *Beiträge zur Dynamik des Himmels*, indépendamment de leur importance historique, présentent, par la netteté et la simplicité de l'exposition sur des sujets difficiles et élevés, un intérêt que le temps n'a pas diminué. Celui qui prendrait la peine de les traduire, en y joignant quelques courtes notes, aurait bien mérité de la science.

Le titre de gloire de Mayer reste toutefois la découverte de l'équivalent mécanique de la chaleur, exposée en dix lignes dans le premier article publié en 1842 par Liebig. Il aurait été très facile, et il serait juste, d'inscrire ces dix lignes, en lettres d'or, sur le piédestal de la statue élevée à Heilbronn, en y joignant ce court passage d'une lettre écrite en 1841 :

Bewegung verwandelt sich in Wärme, in diesen fünf Worten hast du implicirte meine ganze Theorie.

« Le mouvement se change en chaleur, c'est en *six* mots toute ma théorie. »

Mayer ne dit pas, il importe de le remarquer, comme on l'avait dit avant lui et comme on l'a souvent répété depuis, que la chaleur soit un mouvement. Jamais il n'a adopté cette assertion incorrecte. Pour lui la chaleur est une force; le mouvement aussi est une force, mais, pour devenir chaleur, il subit une métamorphose. Mayer sur ce point refuse d'entrer au détail; il n'a pas comme Descartes l'ambition de décrire un monde. Comment et par quel mécanisme la chaleur naît-elle du mouvement qui s'éteint? Jamais il ne se laisse égarer par des aspirations si ambitieuses. Lavoisier a-t-il désiré savoir comment l'oxygène et l'hydrogène se comportent et disparaissent en produisant de l'eau? La chaleur rayonne : comment rayonne-t-elle? quel mécanisme la communique et la propage? Les lois, a-t-on dit, sont celles de la communication du mouvement. On peut se demander si ceux qui parlent ainsi, ce sont de très grands esprits, attachent un sens à leurs paroles. Mayer supprime ces énigmes. Seront-elles un jour expliquées? L'adhésion aux idées nouvelles, si empressée qu'elle soit, ne saurait aller jusqu'à interdire pour toujours l'ambition d'en suivre jusque-là le principe.

J. BERTRAND.

NANSEN, *A travers le Groënland*, traduit du norvégien par M. Charles Rabot. Grand in-8° de 396 pages avec 170 gravures et une carte en couleur. Hachette, 1893.

Le pays découvert, il y a six siècles, par Éric le Rouge et appelé par lui Groënland « pays vert », afin d'y attirer de nombreux colons par un nom plein de promesses, a été la première terre arctique connue.

Pour l'historien, le naturaliste et l'ethnographe, le Groënland est le plus intéressant de tous les pays polaires. Parmi les diverses visites dont ce pays a été l'objet, je rappellerai celles dont nous sommes redevables à Nordenskiöld, le courageux et persévérant explorateur des régions boréales en 1870 et en 1883. Dans deux articles antérieurs, j'ai exposé de très remarquables découvertes qui y ont été faites pendant ces dernières années [1].

L'expédition de Nansen est une des plus hardies et des plus fécondes qui aient été depuis longtemps entreprises dans les régions arctiques. Pour la première fois, l'immense glacier qui recouvre d'une nappe continue le Groënland, glacier dont la superficie est estimée à environ 1 million de kilomètres carrés, c'est-à-dire à deux fois et demie celle de la France, a été traversé. Mais ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix de souffrances et de privations héroïquement supportées. Les tempêtes de neige soufflent avec fureur, la température s'abaisse à 40 degrés au-dessous de zéro, et contre de telles intempéries les explorateurs n'ont pour abri qu'une tente en toile mince. Mais ils ont résolu de traverser la gigantesque nappe de glace et ils poursuivent leur route sans un seul moment d'hésitation ou de désespérance, avec la foi dans le succès. Aussi, les intrépides explorateurs sortent-ils victorieux de toutes les épreuves.

I

Pendant l'été de 1882, Nansen, étant embarqué à bord d'un baleinier norvégien, fut pris par les glaces flottantes sous 66°55′ de latitude, en vue de la côte orientale du Groënland. Vingt-quatre jours durant, le

[1] *Découverte au Groënland de masses de fer natif d'origine terrestre et analogues au fer natif d'origine extraterrestre.* (Janvier 1885.) — *Documents relatifs au Groënland, recueillis dans les explorations récentes exécutées sous les ordres du Gouvernement danois.* (Juin 1885.)

bâtiment, emprisonné dans la banquise et poussé par le courant, dériva vers la terre, au grand effroi de l'équipage. Derrière la nappe blanche des glaces s'élevaient de pittoresques massifs de pics et de glaciers, souvent resplendissants de lumière. Ils étaient surtout magnifiques lorsqu'ils se détachaient sur un fond de nuages empourprés par le soleil des nuits de l'été polaire. Pendant cette longue détention, bien souvent Nansen montait au sommet du grand mât pour contempler cet imposant spectacle.

La vue de cette région inconnue remuait son âme et exerçait sur lui une puissante attraction. C'est ainsi qu'il conçut le projet de visiter une terre que tant de marins avaient vainement essayé d'atteindre. Si un navire ne pouvait réussir à se frayer un passage au milieu d'une telle accumulation de glaces errantes, dans sa hardiesse il croyait possible de traverser à pied la banquise. Il se disposait même à en faire immédiatement la tentative; mais, plus prudent, le capitaine ne voulut pas l'y autoriser. Nansen se dédommagea en publiant, dès son retour en Norvège, un article sur la possibilité de réaliser le périlleux projet.

Un soir de l'automne de 1883, la lecture d'un journal lui apprenait l'heureux retour de l'expédition entreprise par Nordenskiöld dans l'intérieur du Groënland[1]. Contrairement à son attente, le célèbre explorateur n'avait découvert aucune oasis de verdure au milieu des glaciers. Partout il n'avait rencontré que d'immenses champs de neige. Sur cette nappe cristalline, deux Lapons qui l'accompagnaient avaient parcouru, au moyen de *ski*[2], une grande distance en très peu de temps; dans cette région le glacier semblait donc excellent pour la marche des patins. Pour l'esprit en éveil de Nansen, ce fut un trait de lumière : il fallait avant tout à l'expédition des patineurs scandinaves. De vigoureux patineurs, bien équipés, devaient réussir, selon lui, à traverser le Groënland, mais à la condition que la base d'opération serait judicieusement choisie.

Si, à l'exemple des expéditions antérieures, on partait de la côte occidentale, le succès était très douteux; car on avait devant soi l'inconnu de l'immense désert de glace et ensuite celui de la côte orientale. En outre, dans le cas où l'on parviendrait à traverser l'*inlandsis* (tel est le nom du vaste glacier intérieur), il fallait le parcourir une seconde fois pour regagner les établissements danois de l'Ouest, afin de revenir en Norvège.

[1] A.-E. Nordenskiöld, *La deuxième expédition danoise au Groënland*, traduit par Charles Rabot, Hachette, 1888.

[2] Sous ce nom les Norvégiens désignent d'étroits et très longs patins en bois, en usage chez tous les peuples qui habitent le nord de l'ancien continent.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Aucune hésitation ne se présentait donc à l'esprit de Nansen. Il fallait traverser la formidable banquise orientale, débarquer dans la solitude glacée de cette côte, puis de là marcher vers les colonies danoises de la côte occidentale. Toute retraite était ainsi coupée à la caravane; il n'était plus besoin d'entraîner les hommes en avant, puisque la côte orientale n'offrait ni le moindre abri ni aucun secours; au contraire devant soi, on avait l'espérance de la côte occidentale, apparaissant comme une terre promise. Donc, nécessité absolue de marcher sans relâche vers les colonies danoises du littoral Ouest ou de mourir sur place.

Ce projet, proposé dès 1884 par Nansen à un ami de Copenhague, ne fut pas accueilli; mais Nansen le reprit à la fin de 1887, et, au lieu de faire appel à l'initiative privée pour couvrir les frais de l'exploration, comme il y avait d'abord pensé, il sollicita l'appui du Gouvernement par l'intermédiaire du conseil académique de l'Université de Christiania : « Tandis que le Danemark et la Suède, disait-il, ont organisé de coûteuses expéditions vers ces régions lointaines, notre pays est resté indifférent; les Norvégiens sont cependant le peuple le mieux doué pour de semblables entreprises. Plus facilement que tous autres, nous pouvons supporter le froid de ces régions, et l'habileté de nos patineurs nous assure la supériorité sur tous, comme le prouve le témoignage des deux Lapons qui accompagnaient Nordenskiöld. »

La faible somme de 5,000 couronnes environ (7,000 francs) était sollicitée pour couvrir les frais du voyage. Malgré l'appui bienveillant du conseil académique, le Gouvernement ne crut pas devoir déférer à ce désir. Le peuple norvégien était trop pauvre, disait un journal officieux, pour dépenser 7,000 francs à seule fin de permettre à un citoyen « ce voyage d'agrément ». D'ailleurs presque tout le monde était opposé au moyen indiqué pour atteindre le but. « L'auteur d'une pareille entreprise, prétendait-on, n'avait certainement pas son bon sens, ou bien il voulait se suicider. »

Heureusement, au moment où cette requête était officiellement présentée, un Danois d'origine française, M. Augustin Gamél, mit immédiatement à la disposition du voyageur la somme que lui refusait son pays. Une telle offre venant d'un étranger que Nansen ne connaissait pas, au moment où presque tous ses compatriotes considéraient son projet comme insensé, le toucha profondément : elle fut immédiatement acceptée avec reconnaissance.

Au mois de janvier 1888, le programme du voyage, après avoir été très judicieusement étudié, fut publié dans une revue (*Naturen*). Une

heureuse et inespérée réalisation en ayant fait reconnaître le mérite, nous en ferons connaître les principaux articles.

« Accompagné de trois ou quatre vigoureux patineurs, je m'embarquerai au commencement de juin en Islande, sur un baleinier norvégien et me dirigerai vers la côte orientale du Groënland. Si le bâtiment ne peut atterrir, il pénétrera au milieu des glaces, aussi loin que possible; puis l'expédition gagnera la côte en traversant à pied la banquise, pour franchir ensuite le chenal d'eau libre, ouvert selon toute probabilité le long du littoral; nous emporterons une embarcation légère, dont la quille garnie de patins pourra glisser facilement sur la banquise. D'après mon expérience, cette marche sur la banquise ne présente pas d'obstacles insurmontables. Je l'ai reconnu moi-même en 1882, lorsque le baleinier à bord duquel je me trouvais fut bloqué pendant vingt-quatre jours par les glaces de cette région. Au cours des promenades que je fis alors sur la banquise, je me suis rendu compte de la nature des blocs de glace qui la composent et j'ai également appris à haler les embarcations sur les *drifts* (glaces flottantes). La côte une fois abordée et explorée, nous commencerons immédiatement la traversée de l'*inlandsis*.

« En évaluant à 20 ou 30 kilomètres nos étapes quotidiennes, le voyage ne peut durer plus d'un mois. Emportant des vivres pour soixante jours, nous aurons donc des chances de réussir. Les approvisionnements seront transportés sur des traîneaux. Outre les *ski*, nous emploierons les raquettes norvégiennes[1], qui sont préférables à ces patins sur une neige molle et détrempée. »

Des objections diverses contre ce plan de voyage surgirent dans des journaux du pays et de l'Angleterre; elles indiquaient chez leurs auteurs, en même temps que la terreur de l'*inlandsis*, une ignorance profonde de ce dont ils parlaient. Un écrivain affirmait d'ailleurs à Nansen qu'il ne lui serait possible de trouver aucun compagnon.

Cependant, en dépit de ces prédictions sinistres, des demandes d'admission dans la caravane affluèrent; il en arriva plus de quarante, venant de Danemark, de Hollande, de France et d'Angleterre; elles émanaient d'hommes occupant les positions sociales les plus différentes.

Comme il fallait avant tout de bons patineurs et des hommes vigoureux, endurcis aux privations, le choix se porta sur Otto Sverdrup, ancien capitaine de la marine marchande, Olaf Dietrichson, lieutenant de l'infanterie norvégienne, et un brave paysan norvégien, Kristiansen Trana.

[1] Raquettes formées d'un cercle de bois, recoupées à l'intérieur par des lanières de saule; dans la partie orientale de la Norvège, elles sont employées l'hiver, aussi pour les chevaux.

Nansen pensait à employer des rennes, et par conséquent des Lapons devaient lui être tout particulièrement utiles; aussi recourut-il à un ami, habitant le Finmark, pour s'assurer le concours de deux Lapons pasteurs.

Tout d'abord on devait bien leur représenter les dangers de l'entreprise, leur dire qu'ils avaient autant de chances pour rester là-bas que pour en revenir. Quoique l'âge de trente à quarante ans eût été exigé, l'un, Samuel Balto, avait vingt-six ans, l'autre, Ole Ravna, quarante-cinq.

II

Le succès, le salut même d'une expédition arctique dépend en grande partie du mode et de la qualité de son équipement. La rupture d'un seul clou ou d'une simple courroie peut entraîner parfois les plus redoutables conséquences pour toute la caravane. Aussi, avant le départ, on ne saurait trop recommander d'examiner chaque objet; ni le temps ni la peine ne doivent être épargnés pour obtenir un matériel aussi soigné que possible; un grand nombre des expéditions précédentes ne s'étaient pas suffisamment préoccupées de cette question, en apparence secondaire. Tel a été le principe constant observé par Nordenskiöld dans tous ses voyages; aussi, malgré de grands dangers, ont-ils toujours été couronnés de succès. Telle est aussi la voie qu'a suivie Nansen, comme le prouve le chapitre qu'il a consacré à décrire, avec beaucoup d'utiles détails, tout son équipement. L'appareil de cuisson est l'un des objets de première importance dans un voyage arctique. Sans une lampe, impossible de se procurer une goutte d'eau dans ces déserts glacés. Avant tout, cet appareil doit bien utiliser les produits de combustion et donner la plus grande quantité de chaleur, de telle sorte qu'on arrive à réduire le plus possible la provision de combustible et à diminuer le poids des bagages. Le meilleur combustible est l'alcool, dont il suffisait en moyenne de 35 centilitres pour la préparation de chaque repas. D'ailleurs chacun portait sur sa poitrine une petite bouteille en fer-blanc remplie de neige; la chaleur du corps servait ainsi à lui procurer un peu d'eau liquide.

Le choix de la nourriture de la caravane n'importe pas moins; cette nourriture consistait principalement en vivres secs; les viandes conservées dans des boîtes en fer-blanc sont plus agréables et de digestion plus facile, mais elles ont l'inconvénient d'être d'un poids relativement considérable. Les trois principales catégories d'aliments, matières albuminoïdes, matières grasses, matières amylacées (farines et sucres), furent à

peine en ration suffisante; car des froids aussi terribles que ceux qu'il fallut supporter exigeaient dans l'alimentation une grande quantité de carbone.

Une fois que la provision de chocolat fut épuisée, on prit le matin du thé léger avec addition de lait condensé. Les boissons alcooliques causent une excitation temporaire, suivie d'une dépression physique; on ne saurait trop en déplorer l'abus, qui, surtout par une température froide, est funeste à la santé. L'usage du tabac, quoique moins préjudiciable que celui des boissons fortes, exerce aussi une influence fâcheuse sur l'organisme d'hommes qui sont soumis à de dures fatigues sans avoir une nourriture abondante.

Deux fusils avec des munitions devaient servir à se procurer des vivres sur la côte orientale, notamment en cas d'hivernage, ainsi que sur la côte occidentale, pour le cas où on n'arriverait pas immédiatement à un établissement danois. On emportait encore de nombreux instruments scientifiques dont on lira avec intérêt l'énumération détaillée dans le volume qui nous occupe. En tête figurent un excellent théodolite avec son trépied, un sextant avec un horizon artificiel, un azimut avec plusieurs boussoles pour la mesure de la déclinaison et les observations trigonométriques; trois baromètres anéroïdes, six thermomètres-frondes, un thermomètre à minima et un thermomètre à alcool, quatre montres à ancres, un appareil photographique, deux longues-vues en aluminium s'y trouvent joints.

Les longs patins connus sous le nom de *ski* sont aussi l'objet d'un examen spécial et d'un historique intéressant. En Norvège, où ils servent à un sport national, ils étaient dès l'an 1200 employés dans la guerre, mais ils remontent à une plus haute ancienneté. Les Scandinaves ont emprunté aux Lapons et aux Finnois ces patins, que signalent deux auteurs du VIe siècle en leur donnant le nom de *skridfinner*. Deux races aujourd'hui très éloignées l'une de l'autre, les Finnois, dont des tribus habitaient déjà les environs de la Baltique au début de notre ère, selon Tacite, et les Tongouses de la Sibérie orientale, désignent les *ski* par le même mot. Cette identité de nom le fait remonter aux temps préhistoriques, où ces deux groupes d'hommes habitaient dans le voisinage l'un de l'autre, la région du lac Baïkal et celle de l'Altaï. C'est dans ces pays que l'on doit chercher l'origine de cette sorte de patins. Les peuples aryens doivent avoir appris à une époque relativement récente l'art de s'en servir. Au Groënland et dans l'Amérique du Nord, les *ski* étaient inconnus, avant que les Scandinaves les y eussent importés.

Les *ski*, qui permettent la lutte pour la vie dans les régions glacées du Nord, méritent une place dans l'histoire de l'industrie humaine; car, sans

ces patins, on peut le dire, des espaces immenses auraient été fermés à l'homme; sans cet auxiliaire, aucune communication ne pourrait exister l'hiver dans les hautes régions du Nord.

Quant aux raquettes qui servent à la marche sur la terre molle, en donnant aux pieds le plus large appui possible, ce qui les empêche d'enfoncer, elles sont employées au Thibet, en Arménie et dans plusieurs pays d'Europe, en Scandinavie par exemple. Plusieurs auteurs de l'antiquité grecque, entre autres Xénophon et Strabon, font mention de ces engins.

III

Comme il en avait le projet, Nansen se rendit d'abord en Écosse, à Leith, où il fut rejoint par ses compagnons, et, de là, il gagna l'Islande pour s'y embarquer sur un baleinier norvégien, *le Jason*. En passant à Copenhague, qu'il quitta le 2 juin, il s'entretint avec le commandant Holm, le chef de l'expédition danoise de 1883 à 1885 sur la côte orientale du Groënland : il obtint de ce courageux observateur d'importants renseignements relativement à la banquise qui borde la côte.

Déjà aux Féroë, on put présager l'état, cette année-là, défavorable des glaces autour de l'Islande; car, de mémoire d'homme, la banquise, disait-on, n'était descendue aussi loin vers le Sud, et l'accès de la côte orientale de l'île se trouvait barré par les glaces. Ces indications étaient vraies : en approchant de l'Islande, le navire vint d'abord se heurter à une nappe de glace impénétrable. Dans ces conditions, il ne restait qu'à longer la côte méridionale de l'île.

En quittant les eaux islandaises, *le Jason* fit route vers le Groënland et arriva en présence de la banquise côtière, qui barrait tout passage à la navigation. C'était au nord du cap Dan, en présence de montagnes abruptes hérissées de pics et d'aiguilles, avec des formes hardies comme il n'en existe pas en Scandinavie, ni même, dit-on, dans les Alpes. Derrière ces montagnes rocheuses apparaît l'*inlandsis*, ce mystérieux désert de glace qui allait devenir un champ de bataille.

La banquise ne forme pas une masse d'un seul tenant. Sur une largeur de 35 à 40 kilomètres, elle se compose de glaçons juxtaposés, dont l'épaisseur varie de 6 à 12 ou 15 mètres. Suivant toute vraisemblance, ces glaçons proviennent de la partie la plus septentrionale de l'Océan arctique, où nul navire n'a encore pénétré. Entraînés par le courant polaire pendant la plus grande partie de l'année, ils descendent vers le Sud, le long de la côte orientale du Groënland. Dans ce voyage, les gros glaçons se fractionnent en morceaux de plus en plus petits, sous l'action de

la houle, des chocs et des pressions mutuelles; les blocs se heurtent, montent les uns sur les autres et forment des monticules appelés par les marins norvégiens *iskos*, qui s'élèvent de 6 à 8 mètres au-dessus du niveau de la mer. Parfois un tourbillon terrible survient tout à coup et jette les glaçons les uns sur les autres; ils menacent à chaque instant de pulvériser les frêles embarcations qui tentent de s'y frayer un passage. Pour courir moins de dangers, celles-ci doivent souvent être hissées sur le dos d'un bloc et se laisser porter par lui.

Avant tout, il fallait donc traverser cette formidable barrière de glace. Les six hommes de l'expédition quittèrent *le Jason* pour monter dans deux canots à rames où ils se partagèrent en nombre égal.

Au point où il se trouvait, Nansen espérait passer sans trop de difficultés à travers la banquise et atterrir aux environs de Sermilikfjord. Mais cette espérance fut bien loin de se réaliser. Un fort courant dit *de foudre* l'écarta tout à coup de la côte pour le jeter sur la périphérie de la banquise. C'est alors qu'une tempête exposa la caravane à de terribles dangers. Puis le glaçon sur lequel, après la tempête, elle avait pris passage, fut poussé au Sud par le courant qui règne le long de toute la côte orientale du Groënland. Pendant dix jours, les voyageurs furent entraînés par cette force aveugle du courant jusqu'à la latitude d'Anoritok. Ils atterrirent sur ce point; mais il fallut ensuite naviguer en sens inverse et regagner, toujours au milieu des mêmes dangers, la latitude d'où l'on avait dérivé, c'est-à-dire le point d'où l'on voulait attaquer l'*inlandsis*.

Dans ce dernier trajet tous les membres de l'expédition ont manifesté, au plus haut degré, leur incroyable vigueur et leur extraordinaire énergie. En douze jours, ils ont en effet parcouru, à la rame et au milieu des terribles circonstances qui viennent d'être signalées, une distance de 300 kilomètres à vol d'oiseau. Et, sur un grand nombre de points, les canots durent se frayer un passage à coups de hache.

Au milieu de si formidables épreuves, on trouva toutefois quelques distractions en faisant la chasse au phoque à capuchon, qui abonde au milieu de ces radeaux glacés.

Enfin la banquise devint plus clairsemée et on aborda au point désiré, sur cette côte que tant de marins, notamment Nordenskiöld, avaient en vain essayé d'atteindre.

Ce fut un jour joyeux que celui où les voyageurs débarquèrent enfin sur la côte orientale du Groënland et y établirent leur campement. C'était le 8 août. Une des grosses difficultés du voyage était surmontée. « Non, jamais, dit Nansen, je ne pourrai trouver une expression assez vive pour dépeindre notre enthousiasme à ce moment. Nous éprouvions la

même impression que ressent le prisonnier à sa sortie de prison ; maintenant l'avenir paraissait s'ouvrir plein de promesses devant nous. »

Si les intrépides explorateurs se trouvaient sur la terre ferme, il leur restait à traverser de bien rudes obstacles pour arriver à leur but.

IV

Dans l'infinie diversité des aspects de la nature, le Groënland forme un tableau unique, avec ses fjords remplis de glaces flottantes et son immense glacier. Quand de la côte on avance dans l'intérieur des terres, on rencontre, à une distance variable de la mer, un vaste plateau formé de glace et de neige et s'étendant à perte de vue vers l'Est en couvrant le sol de sa carapace cristalline. C'est l'*inlandsis*, le plus grand glacier de l'hémisphère boréal.

De tout temps cet immense inconnu a excité la curiosité. Cependant les Scandinaves, arrivés au Groënland, il y a environ neuf cents ans, non plus que les Esquimaux, qui en constituent la population primitive, n'avaient osé dépasser la lisière du désert de glace.

Avant l'année 1850 un petit nombre d'Européens s'étaient aventurés sur l'*inlandsis*. Alors s'ouvre une période d'activité scientifique dans laquelle on apprécie l'importance de diverses questions qui s'y rapportent.

Le docteur Rink montra la puissance de l'*inlandsis* et supputa l'énorme quantité de glace qui se détache annuellement des grands fjords. Les isbergs qui en arrivent chaque année à la mer forment une masse de glace dont il évaluait le volume à plus de 25 millions de mètres cubes. C'était découvrir aux naturalistes un nouveau champ d'observations; c'était leur révéler l'existence actuelle d'un immense glacier, comme ceux dont les géologues venaient de découvrir les vestiges irrécusables sur une grande partie de l'Europe et de l'Amérique, d'après les stries, les moraines et les blocs erratiques qui en décèlent de toutes parts l'antique existence. Pour bien comprendre la période glaciaire que la géologie faisait reconnaître, il fallait donc étudier le Groënland, le seul pays où il existât encore des glaciers aussi gigantesques. De là des explorations successives entreprises pour pénétrer dans l'intérieur de la mystérieuse région.

Parmi les tentatives faites dans ce but, il convient de mentionner celle que fit en 1867 le célèbre ascensionniste Édouard Whymper, bien connu depuis la triste catastrophe du mont Cervin, à laquelle il eut la chance d'échapper. L'apparition et la disparition périodiques de troupeaux de rennes sur la côte occidentale lui avaient fait supposer qu'au

centre du pays devaient se trouver des pâturages, une sorte d'oasis, où ces animaux venaient stationner de temps en temps. C'était d'ailleurs une idée qui avait été émise il y a quatre siècles. Partant d'un petit fjord situé au nord de Jacobshawn (69° 25′ de latitude Nord), Whymper arriva à une altitude de 360 mètres, puis battit en retraite après s'être assuré que sur cette neige on pouvait faire usage de traîneaux halés par des chiens. Quelques jours plus tard, lorsqu'il voulut mettre son projet à exécution, une terrible épidémie régnait parmi les indigènes de la baie de Disko. Les chiens aussi étaient décimés, et Whymper ne put que très difficilement se procurer les animaux dont il avait besoin. Cependant, en dépit de toutes sortes de contretemps, l'expédition se mit en route (le 26 juillet). Plusieurs jours furent employés au transport des bagages au pied de l'*inlandsis;* puis pendant trois jours une tempête arrêta les voyageurs. Whymper, ayant gravi un mamelon voisin de l'*inlandsis*, eut une déception. En un mois, le glacier avait complètement changé d'allure; au lieu d'une plaine de glace unie, c'étaient partout de très larges crevasses. Il n'y avait plus, dès lors, aucune chance de succès, et le vaillant explorateur dut renoncer à son programme.

En 1870, avec l'expédition entreprise par les professeurs Nordenskiöld et Bergren, commence une nouvelle phase dans l'histoire de l'exploration du Groënland. Pour la première fois, en effet, des hommes réussirent à pénétrer à une certaine distance et à passer plusieurs jours dans l'intérieur du glacier. Le 19 juillet 1870, les deux savants suédois, accompagnés de deux indigènes, partaient avec un traîneau chargé de vivres pour trente jours; ils n'emportaient pas de tentes, mais simplement des sacs de couchage, ouverts aux deux extrémités, dans lesquelles deux personnes prenaient place bout à bout. Bientôt, à peu de distance de la lisière du glacier, on reconnut l'impossibilité de traîner tous ces bagages. Le traîneau et une partie des vivres furent abandonnés et le reste des approvisionnements fut chargé dans des sacs.

Deux jours après le départ et un parcours de 24 kilomètres, à l'altitude de 406 mètres, les indigènes refusèrent d'aller plus loin; cela n'empêcha pas les deux courageux explorateurs de poursuivre leur route pendant deux jours encore; ils s'arrêtèrent à 58 kilomètres de leur point de départ et à l'altitude de 551 mètres. Le manque de vivres les obligea alors à la retraite et ils regagnèrent la terre ferme, après avoir passé sept jours sur l'*inlandsis*.

Une hypothèse, dont l'éminent géologue Ramsay était le principal champion, venait d'être émise sur un des phénomènes que les glaciers auraient produits pendant l'époque quaternaire : c'est que les formes ac-

tuelles du sol seraient en partie le résultat des actions mécaniques de ces puissantes nappes de glace; des vallées profondes et les fjords auraient été creusés autrefois par des courants de glace. La plupart des géologues combattaient cette hypothèse, mais les glaciers étudiés jusque-là en Europe n'avaient qu'une très faible vitesse d'écoulement, quelques centimètres par jour, et, par suite, leur friction contre le sous-sol était évidemment trop faible pour pouvoir y creuser des sillons d'une profondeur comparable à celle des fjords.

C'est alors qu'un autre géologue, Amund Helland, partit de la Norvège dans le but d'étudier la vitesse d'écoulement des glaciers groënlandais. Pendant les trois mois de juin, juillet et août 1875, il parcourut, entre le 68° et le 71° degré de latitude Nord, cinq grands glaciers et nombre de plus petits. Helland reconnut ainsi que la vitesse d'écoulement d'un grand glacier peut s'élever à plus de 19 mètres par jour.

Depuis 1876, époque où, sur la proposition du professeur Johnstrup, le Gouvernement danois décida de faire entreprendre une exploration spéciale du Groënland, bien d'autres expéditions ont encore eu lieu. L'étude de l'*inlandsis* devait naturellement en être un des principaux objets.

Après que Nansen et ses compagnons eurent abordé la côte et que les canots furent tirés à sec, le mauvais temps les condamna pendant soixante-douze heures à l'immobilité. Les voyageurs restèrent blottis dans des sacs, n'en sortant que pour aller chercher des vivres dans leur traîneau.

Comme on le comprend, le traînage fut extrêmement pénible, surtout dans cette première partie du trajet où il fallait monter sans cesse et atteindre une altitude qu'une mesure barométrique fait évaluer à plus de 2,400 mètres.

Comme auxiliaire dans la traction à bras d'hommes, on recourut à un très ingénieux procédé, afin d'employer l'aide de la voile. Deux traîneaux étaient solidement amarrés l'un contre l'autre, de manière à former une même masse rigide. L'appareil portait une voile faite d'une couverture et fixée dans sa partie antérieure, sur sa ligne médiane. L'avant de ce système de deux traîneaux était muni d'une sorte de timon faisant fonction de gouvernail, et une panne placée à cette barre servait à donner la direction voulue. Le « barrier », qui pèse sur le timon, glisse sur des *ski*.

C'était, on le voit, une sorte d'embarcation. Lorsque le vent est violent, sa seule force suffit à donner l'impulsion, et cette organisation a permis à la caravane de franchir, sans auxiliaire, de grandes distances. La vitesse ainsi acquise a même failli plusieurs fois déterminer des accidents, en précipitant l'équipage dans des crevasses.

Il fallut aussi compter avec le froid; pendant une nuit, on constata sous un oreiller que le thermomètre marquait 37 degrés au-dessous de zéro et probablement 45 degrés au dehors.

Après un bien long parcours, on eut la satisfaction de remarquer que la déclivité du glacier changeait de sens et marquait une inclinaison vers l'Ouest; le plaisir devint plus grand encore quand on vit la pente s'accentuer vers la région qu'il s'agissait d'atteindre.

Il y avait exactement deux mois que l'expédition avait quitté *le Jason*, lorsque tout à coup se fit entendre le chant d'un oiseau. Avec quel plaisir fut accueillie, bientôt après, la vue même d'un autre oiseau, le bruant des neiges, indice plus certain encore du voisinage de la limite des glaces !

En effet un panorama magnifique ne tarda pas à apparaître, celui de toute la région montagneuse située au sud du fjord de Godthaab, avec des pics fantastiques et des formes très pittoresques. On arriva à la mer le 29 septembre.

Aussitôt, une foule d'indigènes, qui n'avaient jamais été en contact avec des Européens et dont, par suite, l'ethnographie présente des motifs de haut intérêt, accourent au-devant des voyageurs. Tous manifestent leur étonnement par la plus expressive pantomime. Malheureusement, le dernier bateau était depuis longtemps parti pour le Danemark et il fallut se résigner à hiverner à Godthaab. Cependant l'excellent accueil des Groënlandais aussi bien que des Danois fit presque oublier les longues souffrances que les explorateurs venaient d'endurer.

Enfin arriva le moment de la délivrance. Le 4 mai, le commandant Garde, du navire *Hwidbjörn*, appareilla à destination de Copenhague. La traversée dura dix-sept jours, et le 21 mai on arrivait heureusement à destination. La chaleureuse réception qui fut faite dans la capitale du Danemark et ensuite en Norvège à Nansen et à ses compagnons est indescriptible.

V

Comme on devait l'espérer, ce tour de force sur la grande terre boréale a été profitable à la science.

Pendant la traversée d'Écosse en Islande sur *le Jason* et durant le voyage d'Islande au Groënland, Nansen recueillit tous les jours, dans des tubes spéciaux, des échantillons d'air dans le but d'y déterminer au retour la proportion d'acide carbonique.

Quelque intense qu'ait été le froid, un des membres de la caravane, le capitaine Dietrichson, est parvenu à relever tout l'itinéraire, à déter-

miner l'altitude de points nombreux et à exécuter avec soin une série d'observations météorologiques. Grâce à ce vaillant officier, nous possédons maintenant des notions précises sur le relief du Groënland et sur le climat de ce continent de glace.

Comme on l'avait supposé, les immenses glaciers qui ont été explorés paraissent offrir une image fidèle de ceux, bien plus considérables encore, qui couvraient en grande partie l'Europe à l'époque quaternaire. Aussi leur connaissance jette-t-elle de la lumière sur le passé de notre globe.

Contrairement à ce que plusieurs savants avaient cru, une vaste carapace de glace couvre tout le Groënland, au moins jusqu'au 75° degré de latitude. Elle s'étend même bien plus vers le Nord; car, entre le 79° et le 80° degré, se trouve le glacier de Humboldt, énorme courant glaciaire qui est nécessairement alimenté par un immense réservoir.

D'après de nombreuses observations barométriques auquel M. le professeur Mohn a appliqué le calcul, le point culminant atteint par l'expédition est à l'altitude de 2,718 mètres; à partir de là, le glacier s'élève en pente douce vers le Nord; sa ligne de faîte est située à environ 200 kilomètres de la mer vers l'Est et à 360 kilomètres du côté de l'Ouest.

L'intérêt du voyage ne consiste pas exclusivement dans la traversée de l'*inlandsis*.

En naviguant pendant douze jours au milieu de la grande banquise de la côte orientale, qui en rend l'approche si difficile et si dangereuse, on a pu étudier cette agglomération confuse de glaçons de toutes formes et de toutes dimensions, de ces *drifis*, de ces *isbergs*, sans cesse en mouvement sous l'action des vents et des courants. En outre, quand, après douze jours d'efforts, les intrépides voyageurs furent enfin parvenus à traverser cette banquise réputée impénétrable et à atterrir à la côte orientale, ils étudièrent à loisir le littoral qui n'avait pas été exploré avant eux, si ce n'est par le capitaine Holm en 1885.

Cette langue de terre très étroite qui sépare l'*inlandsis* de l'Océan voit apparaître pendant ses trois mois d'été quelque trace de végétation; des mousses, des lichens, des saules nains et chétifs, dont le tronc a la dimension d'un crayon et porte à 25 centimètres du sol leur petit bouquet de feuilles.

Cette terre si désolée et si dépourvue a pourtant, comme la côte occidentale, des habitants. Quelques centaines d'Esquimaux y vivent de la pêche et de la chasse. Ils forment peut-être le peuple le plus isolé qui soit au monde; car l'étroit couloir qui forme leur domaine ne commu-

nique avec le reste du globe que par son extrémité méridionale, le cap Farewell, que l'on ne peut doubler que très rarement et non sans grande peine et danger.

Nansen n'est pas seulement un savant naturaliste et un voyageur des plus intrépides. Né à Bergen, qui depuis longtemps est un centre intellectuel remarquable, il est aussi un agréable écrivain. Comme les Scandinaves, il a le sentiment profond des beautés de la nature, et, loin de ressentir de la tristesse en présence des immenses horizons de l'extrême Nord, il en admire les solitudes. Sa sympathie pour les Esquimaux est manifeste; pour lui ce ne sont pas des êtres inférieurs; il paraît même parfois apprécier le bonheur de leur existence.

Le texte de son ouvrage est accompagné d'une carte d'ensemble en couleur et de gravures au nombre de 180, exécutées d'après des photographies avec une rare habileté; elles font assister le lecteur aux incidents, pleins d'intérêt et très divers, d'un voyage de nature rare et émouvante.

Dès les premières lignes du livre, Nansen exprime toute sa reconnaissance envers M. Augustin Gamél pour n'avoir pas hésité à lui offrir les moyens d'entreprendre son exploration, alors que tous doutaient du succès. Avant l'expédition de Nansen, ce Mécène avait déjà manifesté sa munificence éclairée en armant la mission du commandant Hovgaard dans la mer de Kara.

Les résidents danois au Groënland, qui ont offert une si amicale hospitalité pendant l'hivernage, reçoivent aussi un témoignage de gratitude.

Des remerciements tout particulièrement cordiaux sont adressés par Nansen à ses cinq compagnons. « Dans un voyage tel que celui-ci, il serait injuste, dit-il, d'attribuer au chef seul l'honneur du succès en cas de réussite, de même que la honte de la défaite s'il y a échec. La victoire résulte des efforts réunis de tous les membres de la caravane. » Les récits rapportés dans le volume attestent d'ailleurs une constante et mutuelle amitié. C'est ainsi qu'au milieu des solitudes sévères du Groënland plus d'un jour a été agréable.

En ce moment, Nansen donne une nouvelle preuve de son grand courage et de son dévouement à la science. Le 25 juin, il est parti de Christiania, au milieu des ovations d'une foule enthousiaste, sur le navire *Fram* (*En avant*), se dirigeant vers le pôle Nord. Les vœux de tous accompagent l'intrépide explorateur, à travers les dangers et les souffrances qu'il va si courageusement chercher au milieu des régions polaires.

De son côté, le public, nous en sommes assuré, sera reconnaissant

à M. Charles Rabot de lui avoir fourni la possibilité de connaître la mémorable expédition dans tous ses détails et par une traduction d'un style clair et élégant. Déjà, il y a dix ans, ce jeune savant nous avait rendu un autre service non moins méritoire par la traduction du voyage de Nordenskiöld, sur *la Véga*, au nord de l'Asie et de l'Europe. Outre ces publications, M. Rabot a payé aussi par ses propres voyages un tribut à la géographie. Il a parcouru toute la zone arctique, depuis le Groënland jusqu'à l'Obi, visitant la banquise du Groënland, puis l'Islande et Jean-Mayen, et enfin par deux fois le Spitzberg. Ces voyages se sont étendus aux régions riveraines de l'océan Glacial, à la Laponie et à la Sibérie. L'ensemble de ces campagnes n'a pas embrassé moins de dix étés.

Le charme des régions polaires l'a séduit. Dans ces solitudes sauvages et effrayantes, sur ces déserts de glace et de pierre, contrairement à ce que l'on croit d'ordinaire, brillent pendant l'été les plus étincelantes colorations. Le soir particulièrement, lorsque le soleil reste obstinément fixé au-dessus de l'horizon, tout le ciel semble embrasé par les reflets de quelque incendie lointain. Les calmes montagnes se détachent avec des teintes violettes sur des flocons de vapeurs rouges, qui semblent se soulever de quelque brasier. Au Groënland ces effets de lumière atteignent une très grande intensité. Ce vif éclairage rappelle celui des régions chaudes. Ainsi, d'après M. Rabot, après la bourrasque de janvier 1893, le golfe de Corinthe, avec ses montagnes couvertes de neige, ressemblait à un fjord du Groënland. C'était, au coucher du soleil, la même transparence de lumière et la même intensité de tons.

DAUBRÉE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 16 novembre 1893, présidée par M. François Coppée, directeur.

La séance s'est ouverte par le rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les résultats des concours :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — Le sujet était : *L'Afrique ouverte.* Le prix n'a pas été décerné.

Prix Montyon (ouvrages les plus utiles aux mœurs). — 1° Deux prix de 1,500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Bossuet historien du protestantisme*, par M. Alfred Rébelliau; *Nouvelle Géographie moderne*, 5 volumes in-4° par M. C. de Varigny;

2° Douze prix de 1,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *La Grèce d'aujourd'hui*, par M. Gaston Deschamps; *Sicile; croquis italiens*, par M. René Bazin; *L'arbitrage international*, par M. Ferdinand Dreyfus; *Aventures et mésaventures de Joel Kerbabu*, par M. Eugène Mouton; *Le Journal de Mlle de Sommers*, par M. Charles de Berkeley; *De Barcelonnette au Mexique*, par M. Émile Chabrand; *Les aventures de la princesse Soundarî*, par Mary Summer (Mme Charlotte Foucaux); *La campagne de 1814*, par le commandant Weil; *Josette*, par Mme la baronne Double; *Mon Chevalier*, par Gabriel Franay; *Le Crucifié de Keraliès*, par M. Charles Le Goffic; *L'héritage de Marie Noël*, par M. Louis Mainard;

3° Huit prix de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *La bible dans Racine*, par M. l'abbé L.-Cl. Delfour; *Gallia*, par M. Camille Jullian; *Pour les grands et pour les petits, fables*, par M. Charles Richet; *Une perfection*, par A. Verley; *Les étapes du cirque Zoulof*, par M. Frédéric Dillaye; *Les fables de l'école de la jeunesse*, par M. Frédéric Bataille; *Chez les bêtes*, par Aristide Couteaux; *Adieu, Jean!* par M. Henri Allais.

Prix Saintour. — Deux prix de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Maisons d'hommes célèbres*, par M. André Saglio; *Soldats de France, actions héroïques*, par M. Gaston de Raimes.

Prix Gobert. — Le grand prix est décerné à M. le comte Albert Vandal, pour ses deux volumes d'histoire sur *Napoléon et Alexandre Ier*; le second prix à M. Marion, pour son étude sur : *Machault d'Arnouville et le contrôleur général des finances* (*1749-1754*).

Prix Thérouanne. — Ce prix est ainsi réparti :

1° Un prix de 1,500 francs à M. Abel Lefranc, pour son *Histoire du Collège de France;*

2° Deux prix de 1,000 francs à M. Waliszewski, pour son ouvrage : *Le roman d'une impératrice : Catherine de Russie;* à M. Fernand Bournon, pour son ouvrage : *La Bastille;*

3° Un prix de 500 francs à M. Maurice Jollivet, pour son ouvrage : *La Révolution française en Corse.*

Prix Halphen. — Ce prix est décerné à l'ouvrage intitulé : *Un petit-neveu de Mazarin : le duc de Nivernais à la fin du XVIIIe siècle* (*1763-1798*), par M. Lucien Perey.

Prix Guizot. — Ce prix est décerné à M. Joseph Fabre, pour son ouvrage : *Le mois de Jeanne d'Arc.*

Prix Bordin. — Ce prix est ainsi réparti : trois prix de 1,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *L'ambassade du duc de Créqui* (*1662-1665*), par M. le comte Charles de Moüy; *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court* (*1739-1755*). — *Paul*

Rabaut, ses lettres à divers (1744-1794), par M. Charles Dardier; *Le Rhône, histoire d'un fleuve*, par M. Charles Lenthéric; une mention honorable, avec une médaille en or, est accordée à l'auteur des *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville.*

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix est ainsi réparti :

1° Deux prix de 1,500 francs à M. Paul Decharme, pour son ouvrage : *Euripide et l'esprit de son théâtre*; à M. Gabriel Séailles, pour son ouvrage : *Léonard de Vinci, l'artiste et le savant (1452-1519)*;

2° Deux prix de 1,000 francs chacun aux ouvrages suivants : *Histoire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. Charles Gidel; *Le théâtre au XVIIe siècle; la Comédie*, par M. Victor Fournel; une mention honorable est accordée à l'ouvrage de M. Bérard des Glajeux : *Les passions criminelles, leurs causes et leurs remèdes.*

Prix Langlois. — Ce prix est ainsi réparti :

1° Un prix de 1,000 francs à Daniel Lesueur (Mlle Jeanne Loiseau), pour sa traduction des *Œuvres de Lord Byron*, 2 volumes;

2° Un prix de 500 francs à M. J. Dupuis, pour sa traduction du *Livre de Théon de Smyrne, philosophe platonicien.*

Prix Jules Janin. — Ce prix est ainsi réparti :

1° Un prix de 2,000 francs à MM. Émile et Raoul Pessonneaux, pour la traduction des *Œuvres de Cicéron*;

2° Deux prix de 500 francs à M. Justin Bellanger, pour sa traduction de la *Guerre des Gaules*; à M. H. Ferté, pour sa traduction des ouvrages suivants : *Programme et règlement des études de la Société de Jésus. — De la manière d'apprendre et d'enseigner, par le R. P. Joseph Jouvency. — L'élève de rhétorique (Société de Jésus au XVIIIe siècle).*

Prix de Jouy. — Ce prix est ainsi réparti :

1° Un prix de 1,000 francs à M. le marquis Philippe de Massa, auteur d'un volume intitulé : *Zibeline*;

2° Un prix de 500 francs à M. P. Vigné d'Octon, pour un volume intitulé : *Le Roman d'un timide.*

Prix Archon-Despérouses. — Un prix de 6,000 francs est décerné à M. José-Maria de Heredia, auteur des *Trophées*; une autre somme de 6,000 francs est partagée ainsi qu'il suit :

1° Un prix de 2,000 francs est décerné à M. André Lemoyne, pour ses poésies : *Fleurs du soir*;

2° Trois prix de 1,000 francs à M. Robert de Bonnières, auteur des *Contes à la Reine*; à M. Grandmougin, auteur d'un drame en vers : *Le Christ*; à M. F.-E. Adam, pour ses poésies : *Les Heures calmes*;

3° Deux prix de 500 francs à M. Anatole Le Braz, auteur des poésies intitulées : *La Chanson de la Bretagne*; à Mme Gustave Mesureur, auteur d'un volume de vers intitulé : *Rimes roses.* Une mention honorable est accordée à M. Gaston Amelin, auteur d'un volume : *La gloire des vaincus.*

Prix Vitet. — Ce prix a été décerné à M. Guy de Maupassant, aujourd'hui décédé.

Prix Monbinne. — Ce prix est partagé entre MM. de Lauzières de Thémines, Béchard et Charles Simond.

Prix Jules Favre. — Un prix de 800 francs est décerné à Mme Camus Buffet, au-

teur d'un ouvrage intitulé : *Un chapitre de l'histoire d'un grand homme : les femmes du Taciturne*, et une médaille en or de 500 francs est décernée à l'ensemble des œuvres de feu Mme Colomb. Une mention honorable est accordée à Mme Élisabeth Schaller, pour son recueil de poésies : *Neiges d'avril.*

Prix Toirac. — Ce prix est décerné à M. Jean Richepin, pour son drame en vers intitulé : *Par le Glaive*, représenté en 1892 au Théâtre-Français.

Deux prix de 500 francs sont attribués : l'un à M. Georges Monval, pour la publication des *Lettres d'Adrienne Le Couvreur*; l'autre à M. Soubies, pour son dernier volume de l'*Almanach des spectacles.*

Prix Kastner-Boursault. — Ce prix, attribué « au meilleur travail relatif à Boursault le poète, à ses œuvres et principalement à sa comédie d'*Ésope à la Cour* », a été décerné à M. Joseph Hermann. Une mention honorable a été accordée à M. Auguste Devaux.

Prix Lambert. — Ce prix est ainsi réparti :

1° Un prix de 600 francs à M. Robert Vallier, auteur de *Guillemette*;

2° Deux prix de 500 francs à M. Pierre Maël, auteur de *Sauveteur*; à M. Théodore Véron, pour l'ensemble de ses travaux littéraires.

PRIX À DÉCERNER.

Prix d'éloquence. — Sujet du prix à décerner en 1894 : *George Sand.*

Prix de poésie à décerner en 1895. — Sujet du prix : Un poème dont le sujet sera tiré de l'*époque de la Renaissance.*

Prix Kastner-Boursault. — Sujet à décerner en 1896 : *De l'influence du théâtre sur les mœurs.*

Prix Saintour. — Sujet : *L'histoire ou la langue d'un auteur du XVIIe siècle.* Ce prix sera décerné en 1894.

Pour les prix Montyon, Gobert, Halphen, Guizot, Bordin, Marcelin Guérin, Langlois, Jules Janin, Archon-Despérouses, Botta, Jean Reynaud, Vitet, Jules Favre, Maillé-Latour-Landry, Lambert, Monbinne, Montariol, Michaud, Kastner-Boursault, Sorbier-Arnould, l'Académie n'indique, selon l'usage, aucun sujet de concours.

M. le Secrétaire perpétuel ayant achevé son rapport, la séance est terminée par la lecture du discours sur les prix de vertu, par M. François Coppée.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 24 novembre 1893, sous la présidence de M. Sénart (Émile).

M. le Président fait connaître les résultats des concours.

Prix ordinaire de l'Académie. — Sujet : *Étude comparative du rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras.* Aucun mémoire n'ayant été déposé, le sujet est prorogé à l'année 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Antiquités de la France. — Trois médailles et six mentions sont décernées dans l'ordre suivant :

Médailles. — 1° M. Jacqueton (G.): *La politique extérieure de Louise de Savoie. Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François Ier, 1525-1526;*

2° M. Loth : *Les mots latins dans les langues brittoniques;*

3° M. Rupin : *L'œuvre de Limoges.*

Mentions. — 1° M. l'abbé Devaux : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge;*

2° MM. Parfouru et l'abbé de Carsalade du Pont: *Comptes consulaires de la ville de Riscle, 1441-1507 (texte gascon);*

3° M. le docteur Vincent : *Épigraphie ardennaise. Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ou relatives à la région;*

4° M. l'abbé Delarc : *Ystoire de li Normant, par Aimé, évêque et moine au Mont-Cassin;*

5° MM. Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps : *L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans;*

6° La ville de Bayonne, pour sa publication intitulée : *Archives municipales de Bayonne : Livre des établissements.*

Prix de Numismatique (fondé par M. Allier de Hauteroche). — Ce prix est décerné à M. Ernest Babelon, pour son volume intitulé : *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.*

Prix Gobert. — Le premier prix est décerné à MM. Allmer et Dissard, auteurs de la publication intitulée : *Musée de Lyon, Inscriptions antiques;* le second prix est décerné à M. A. Lecoy de La Marche, pour son ouvrage intitulé : *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque.*

Prix Bordin. — Sujets :

I. *Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes sous les règnes de Jean II et de Charles V;*

II. *Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés.*

Ces deux questions sont prorogées à l'année 1896.

Sujet : *Étude sur les dialectes berbères.* — Le prix est décerné à M. René Basset.

Prix La Fons-Mélicocq. — Ce prix est décerné à M. L.-H. Labande, pour son *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle.*

Prix Stanislas Julien. — Ce prix est décerné à M. Terrien de La Couperie, pour son *Catalogue des monnaies chinoises du Musée britannique.*

Prix de La Grange. — Ce prix est décerné à M. Émile Picot, éditeur du *Mistère du Viel Testament.*

Fondation Garnier. — Les arrérages de l'année 1892 et du premier semestre

1893 sont attribués à M. Fernand Foureau, pour un voyage d'exploration dans le Sahara occidental.

Fondation Piot. — Une somme de 1,500 francs est attribuée à M. le Dr Carton, pour la continuation de ses fouilles sur les ruines de Thugga (Afrique), et une somme de 2,500 francs a été mise à la disposition de la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, pour l'acquisition de deux stèles araméennes provenant d'Alep.

ANNONCE DES CONCOURS.

Prix ordinaire de l'Académie. — Questions proposées :

1° Pour l'année 1894 : *Faire l'histoire de la domination byzantine en Afrique, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments* (l'Égypte est en dehors du programme);

2° Pour l'année 1895 : *Étude sur la chancellerie royale depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois;*

3° Pour l'année 1896 : *Chercher dans les* Métamorphoses *d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé.*

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles, de la valeur de cinq cents francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1892 et 1893 sur les *antiquités de la France.* Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix de Numismatique. — I. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1894, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1892.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1895, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1893.

Chacun de ces prix est de la valeur de 800 francs.

Prix Gobert. — Ce prix annuel est destiné à récompenser le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Prix Bordin. — Sujets proposés :

1° Pour l'année 1894 : *Étudier, d'après les récentes découvertes, la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe;*

2° Pour l'année 1895 : *Étudier quels rapports existent entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote, soit pour les idées, soit pour le style;*

3° Pour l'année 1896 : *Étude sur les vies de saints, traduites du grec en latin jusqu'au xe siècle.*

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, sera décerné en 1894 à l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Prix La Fons-Mélicocq. — Ce prix triennal de 1,800 francs fondé *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris) sera décerné en 1896.

Prix Brunet. — Ce prix triennal de 3,000 francs sera décerné en 1894 au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix de 1,500 francs en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine* sera décerné en 1894.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix sera décerné, en 1894, *au meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique.*

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal de 10,000 francs sera accordé, en 1895, au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix de la Grange. — Ce prix annuel de 1,000 francs est fondé en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Fondation Garnier. — Cette fondation est affectée, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie ». L'Académie disposera, en 1894, des revenus de la fondation.

Prix Loubat. — Ce prix de 3,000 francs sera décerné, en 1895, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776. Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1892.

Fondation Piot. — Cette fondation doit être affectée chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications, que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

Fondation Saintour. — 1° Ce prix sera décerné alternativement aux ouvrages relatifs aux trois ordres d'études de l'Académie : Antiquité classique, Orient, Moyen âge et Renaissance.

2° Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés d'auteurs français.

3° Le prix sera décerné :

En 1894, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient publié depuis le 1er janvier 1891 ;

En 1895, au meilleur ouvrage relatif à l'Antiquité classique publié depuis le 1er janvier 1892 ;

En 1896, au meilleur ouvrage relatif au Moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1893.

La séance est terminée par la lecture d'une *Notice historique sur la vie et les travaux de* M. Albert Dumont, *membre ordinaire de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, et par une lecture de M. Edmond Le Blant sur *les premiers chrétiens et les dieux*.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 30 octobre 1893, a élu M. Potain membre de la section de médecine et de chirurgie, en remplacement de M. Charcot.

M. Chambrelent, membre de l'Académie des sciences, section d'économie rurale, est décédé le 13 novembre 1893.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 4 novembre 1893, sous la présidence de M. Gérôme.

Après l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le deuxième premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Busser (Paul-Henri), élève de feu M. Guiraud, M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours.

Peinture. — Le sujet était : *Samson tournant la meule*. Le premier grand prix a été décerné à M. Mitrecey (Maurice-Théodore); le premier second grand prix à M. Trigoulet (Eugène-François-Flavien); le deuxième second grand prix à M. Charbonneau (Georges).

Sculpture. — Le sujet était : *L'âge d'or*. Le premier grand prix a été décerné à M. Octobre (Jérémie-Aimé-Delphin); le premier second grand prix à M. Desruelles (Alfred-Félix); le deuxième second grand prix à M. Lemarquier (Charles-Paul-Alfred).

Architecture. — Le programme était : *Un palais pour les Sociétés savantes*. Le premier grand prix a été décerné à M. Chaussemiche (François-Benjamin); le premier second grand prix à M. Dusart (Henri); le deuxième second grand prix à M. Recoura (Alfred-Henri).

Gravures en médailles et en pierres fines. — Le programme était : *Orphée endort Cerbère aux sons de sa lyre*. Le premier grand prix a été décerné à M. Coudray (Marie-Alexandre-Lucien); le premier second grand prix à M. Raynaud (Léopold-François-Camille); le deuxième second grand prix à M. Dupré (Georges).

Composition musicale. — Le sujet était une cantate à trois personnages intitulée : *Antigone*, par M. Fernand Beissier. Le premier grand prix a été remporté par M. Bloch (André), élève de MM. Guiraud et Massenet.

Le premier grand prix, qui n'a pas été décerné en 1892, est attribué cette année à M. Busser (Paul-Henri); le premier second grand prix est décerné à M. Lévadé (Charles-Gaston), et une mention honorable est accordée à M. Bouval (Jules-Henry).

Prix Leprince. — Ce prix a été attribué à M. Mitrecey pour la peinture, à M. Octobre pour la sculpture, à M. Chaussemiche pour l'architecture, et à M. Coudray pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Prix Alhumbert. — Ce prix sera décerné en 1894.

Prix Deschaumes. — Ce prix a été décerné à M. Cargill (William).

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix a été décerné à M. Delépine, sculpteur.

Prix Bordin. — Le sujet était : *Rechercher l'influence des mœurs politiques, sociales ou religieuses sur les évolutions de l'architecture en France depuis la période gallo-romaine jusqu'à nos jours, et en déduire les évolutions probables à l'avenir. Indiquer, en outre, les études spéciales auxquelles devront se livrer les architectes pour répondre aux besoins nouveaux, tout en conservant à l'art la prédominance qu'il doit toujours avoir, quels que soient les matériaux à employer et les programmes à remplir.* Le prix a été décerné à M. Raoul Rosières, et deux mentions honorables, la première au mémoire inscrit sous le n° 4, et la seconde au mémoire inscrit sous le n° 3, dont les auteurs ne se sont pas fait connaître.

Sujet pour 1894 : *Résumer l'histoire de la gravure en médailles en France depuis la fin du XVe siècle jusqu'à 1850. Faire ressortir les mérites caractéristiques des graveurs en médailles qui se sont succédé dans notre école, et donner des indications relatives à chacun d'entre eux.*

Sujet pour 1895 : *De la musique symphonique et de la musique dite* de chambre, *en France, depuis les trente dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

Les mémoires devront être adressés avant le 1er janvier de l'année du concours.

Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs mémoires soient écrits en langue française.

Prix Trémont. — Ce prix est partagé entre MM. Buffet, peintre, Carli, sculpteur, et Canoby, compositeur de musique.

Prix Lambert. — Ce prix est partagé entre Mmes Colin et Viger, et MM. Chambard et Trodoux.

Prix Achille Leclère. — Le sujet était : *Une Bourse de commerce.* Le prix a été décerné à M. Sirot (Henri) et une mention honorable à M. Tronchet (Guillaume).

Prix Chartier. — Ce prix est décerné à M. Gabriel Fauré, compositeur de musique.

Prix Troyon. — Le sujet était : *Bords d'un étang dans une vallée boisée, avec des animaux; effet de soleil après une pluie d'orage.* Le prix a été décerné à M. Robert Dupont, et deux mentions honorables sont accordées : la première à M. Paul Buffet, la seconde à M. Cachoud.

Prix Duc. — Ce prix a été décerné à M. Émile Camut.
Ce prix sera de nouveau décerné en 1894.

Prix Jean Leclaire. — Ce prix a été décerné à MM. Pille et Danne.

Prix Chaudesaigues. — Ce prix, destiné à un jeune architecte, sera décerné au mois de novembre 1893.

Fondation de Caen. — Par suite de dispositions généreuses, les artistes peintres, sculpteurs ou architectes envoyés par le Gouvernement à Rome auront chacun, après leur temps fini, pendant trois ans, à jouir des revenus annuels de cette fondation.

Prix Monbinne. — Ce prix sera décerné en 1894.

Fondation Dubosc. — Les revenus seront, chaque année, distribués par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur sera remise au moment de l'admission en loge.

Fondation Delannoy. — Ce prix est attribué à M. Chaussemiche.

Fondation Lusson. — Ce prix est attribué à M. Dusart.

Prix Rossini. — Le prix de composition musicale est décerné à M. Hirschmann (Henri).

Un concours est ouvert pour la production d'une œuvre poétique destinée à être mise en musique. Les manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre 1893.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix sera décerné en 1897.

Fondation Laboulbène. — Ce prix est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

Fondation Cambacérès. — Le revenu est attribué à MM. Trigoulet pour la peinture, Desruelles pour la sculpture, et Coudray pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Prix Pigny. — Ce prix est attribué à M. Dusart.

Prix Desprez. — Ce prix a été décerné à M. Larche (Raoul-François), pour son groupe en marbre : *La Prairie et le Ruisseau.*

Prix Henri Lehmann. — Ce prix sera décerné en 1895.

Prix Brizard. — Ce prix a été décerné à M. Rudaux (Henri-Edmond), pour son tableau *L'Escadre du Nord.*

Prix Maxime David. — Ce prix a été décerné à Mlle Jeanne Contal.

Fondation Anastasi. — Le revenu est attribué à M. Metzmacher.

Prix Eugène Piot. — Ce prix a été décerné à M. Jouve (Georges), pour son tableau intitulé : *Premier âge.*

Le prix sera décerné en 1894 à une production de sculpture.

Prix Kastner-Boursault. — Sujet : *De l'influence de la musique sur le développement de la civilisation dans la vie publique et dans la vie privée.* — Ce prix sera décerné en 1894.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1892, en France ou à l'étranger, destinés à ce concours, devront être remis avant le 1er janvier 1894.

Prix Jary. — Ce prix a été décerné à M. Chedanne (Georges-Paul).

Prix Antoine-Nicolas Bailly. — Ce prix sera décerné pour la première fois en 1894, à l'auteur de la meilleure œuvre d'architecture construite dans les six dernières années. Les concurrents devront être français.

Prix Maubert. — Ces deux prix ont été attribués, en 1892, l'un à M. Lavergne, grand prix de peinture, et l'autre à M. Lefebvre (Hippolyte), grand prix de sculpture.

Prix Houllevigue (*5,000 francs*). Ce prix sera attribué par l'Académie des beaux-arts, soit à l'auteur d'une œuvre remarquable produite dans le cours des quatre dernières années en peinture, sculpture, architecture, gravure ou composition musicale, soit à un ouvrage sur l'art ou l'histoire de l'art, avec ou sans planches, publié dans le même délai. Les concurrents devront être français.

Ce prix sera décerné en 1895.

Fondation Joseph Saintour (*3,000 francs*). — Les revenus seront remis au pensionnaire graveur à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli strictement toutes ses obligations envers l'État. Ce prix sera décerné en 1894.

Fondation Pinette. — Les revenus seront servis, durant quatre années consécutives, aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France dès qu'ils auront terminé leur temps de pension tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements, et s'ils ont rempli toutes leurs obligations envers l'État.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les ouvrages de M. Henriquel.

La séance est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Bloch (André), élève de feu Guiraud et de M. Massenet.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 20 novembre 1893, a élu M. Lyon-Caen membre de la section de législation, droit public et jurisprudence, en remplacement de M. de Parieu.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, par l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, tome I; Paris, Thorin, 356 pages in-8°.

M. l'abbé Duchesne entre en matière par la critique des légendes suivant lesquelles un nombre plus au moins grand de nos premiers évêques auraient été des missionnaires apostoliques. Quelques-unes de ces légendes ont été, dès le moyen âge, dénoncées comme frauduleuses. Ainsi Pierre Abélard s'est fait un pieux devoir de distinguer Denys de l'Aréopage, l'ami de saint Paul, d'un Denys quelconque, évêque de Paris; dès le xe siècle, le moine Léthald s'était fermement déclaré contre la mission apostolique de saint Julien, réputé le premier évêque du Mans; enfin, au xviie et au xviiie siècle, la plupart des maîtres en matière d'histoire ecclésiastique, séculiers ou réguliers, ont qualifié toutes ces légendes de fabuleuses. Il est vrai que l'on s'efforce, aujourd'hui, de les remettre en honneur. Mais cela ne peut pas tirer à conséquence; il n'y a plus d'intérêts engagés dans la question; tous les droits

utiles de nos églises datent du Concordat. Faut-il pourtant accueillir avec le sourire de l'indifférence toute cette antiquaille plus ou moins habilement rajeunie, en se bornant à constater que le genre littéraire le plus en vogue est de nos jours, comme au moyen âge, le roman ? Ainsi ne pense pas M. l'abbé Duchesne. Non, sans doute, la religion n'a point affaire ici; l'âge, quel qu'il soit, d'un évêché ne peut ni la servir ni la compromettre. Mais l'histoire doit être aussi respectée, et c'est lui manquer gravement que la faire mentir. C'est pourquoi M. l'abbé Duchesne a résolument entrepris de rechercher tout ce qu'on peut vraiment savoir sur les origines de nos églises et de montrer le peu que vaut la fiction qu'il convient de rejeter.

Le premier tome de ses *Fastes épiscopaux* ne concerne que nos églises du sud-est. Ce sont précisément celles dont l'histoire a été le plus altérée par deux faussaires depuis longtemps déjà signalés, le chartreux Polycarpe de la Rivière et l'auteur des diplômes insérés par Jean Dubois dans sa *Bibliotheca Floriacensis*. De là vient qu'il règne en ces régions le plus épais brouillard. Si la plupart des évêques supposés par l'un ou par l'autre faussaire ont été rejetés, quelques-uns ont été dubitativement admis. Justifiez vos doutes, s'écrie M. l'abbé Duchesne, et ne vous abritez pas derrière la crédulité d'un autre. On ne conteste pas qu'il ait raison de parler ainsi; mais il faut avoir étudié comme lui ces difficiles problèmes pour les pouvoir résoudre avec la sûreté de jugement dont il fait preuve. Encore n'est-il pas bien certain de ne s'être pas quelquefois trompé. « S'il m'a échappé, dit-il, quelques inexactitudes, ce dont je ne doute guère, elles me seront signalées et je m'empresserai de les corriger. » C'est là ce que se disait à lui-même, il y a trente ans, un historien dont il a corrigé plus d'une erreur et qui l'en remercie. B. H.

Les débuts de l'imprimerie à Poitiers (1479-1515), par M. A. de la Bouralière. Deuxième édition, Paris, Ém. Paul, 1893, in-8°, 72 pages et 3 planches.

En recueillant les éléments d'une *Bibliographie poitevine*, l'auteur de la brochure dont on vient de lire le titre a pensé avec raison que la préface de son livre devait être une étude sur l'imprimerie en Poitou, dont il publie aujourd'hui les premiers chapitres. Poitiers tient le septième rang, après Paris (1470), Lyon (1473), Toulouse (1476), Angers (1476), Châlons (1478) et Vienne (1478), parmi les villes de France dans lesquelles l'imprimerie fut établie dès le XVe siècle. M. de la Bouralière n'a pu dissiper encore tout à fait le mystère qui plane sur les débuts de la typographie à Poitiers, « in domo cujusdam viri illustrissimi, canonici ejusdem ecclesie beatissimi Hilarii », et dont les premiers produits sont le *Breviarium historiale* de 1479, l'*Expositio super toto Psalterio* de 1481, et aussi sans doute le *Missel* de Poitiers et le *Coutumier* du Poitou, le premier sans date, le second de 1486. Chacun de ces incunables a été étudié et décrit avec autant de science que de précision par l'auteur, qui passe ensuite successivement en revue tous les livres imprimés à Poitiers jusqu'à l'année 1515 et en donne une description détaillée. Dans cet espace de trente-cinq ans, grâce à ses patientes investigations, M. de la Bouralière a constaté la production par les presses poitevines d'une trentaine de volumes ou plaquettes (dont plusieurs sont pour la première fois signalés et tous exactement décrits) imprimés ou publiés par le typographe encore inconnu auquel on doit l'introduction de cet art à Poitiers (1479-1486), puis par Jean Bonyer et ses associés (1492-1513), le libraire Jacques Bezanceau (1495-1505), les Marnef (1508-1515) et Jean Mesnage (1509-1513). On trouvera à la fin du volume un bon fac-similé de la première et de la dernière page du premier livre imprimé à Poitiers, le *Breviarium historiale* de 1479.

H. O.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ALLEMAGNE.

Meliton von Sardes, von Carl Thomas; Osnabrück, Rackhorst, 1893, 147 pages in-8°.

Méliton, évêque de Sardes vers le milieu du IIe siècle, est une des plus intéressantes figures de l'histoire chrétienne en ces temps reculés. Mais c'est une figure un peu effacée; quelques mentions dans les auteurs contemporains, quelques fragments échappés à la disparition presque complète de son œuvre littéraire, c'est tout ce qui reste de Méliton. M. C. Thomas a réuni ces débris, rapproché ces vestiges et cherché à reconstituer les linéaments principaux de l'homme et du théologien. Un pareil travail comporte beaucoup de conjectures, et l'on peut trouver çà et là un peu étroite la base sur laquelle s'élèvent certaines reconstructions. Dans l'ensemble pourtant, les conclusions de ce petit livre paraissent fort justes. Méliton est un homme d'ancien style et d'esprit progressiste; ascète pour son propre compte, il ne s'associe point à la malédiction que certaines sectes jettent au mariage et à l'usage des biens de ce monde; prophète, il combat pourtant les rêveries montanistes; pénétré de la croyance au retour prochain du Christ et au règne de mille ans, il fonde son apologétique sur une entente bienveillante entre le christianisme et l'état romain; adversaire déclaré de la théologie gnostique, il sent cependant le besoin de systématiser la tradition ecclésiastique et s'exerce volontiers à raisonner sur les dogmes. Ses explications, en ce genre de choses, sont, comme celles de son compatriote saint Irénée, très sensiblement d'accord avec celles que consacrèrent les conciles du IVe et du Ve siècle. Il y a donc lieu de s'étonner que l'orthodoxie postérieure ait laissé perdre, avec les œuvres de Méliton, des autorités d'une haute valeur. Mais si correctement qu'ils aient pensé sur les points principaux, Irénée et Méliton avaient, dans les accessoires et dans le style, plus d'archaïsme que l'on n'en pouvait supporter au temps de Théodose et de Justinien. On s'abstint de copier leurs œuvres, et c'est ainsi qu'ils sont devenus matière à conjectures et à restitutions.

L. D.

Friedrich Nietzsche, ein psychologischen Versuch, von Wilhelm Weigand, Munich, 1893, in-8°, 116 pages.

M. Weigand, qui s'est fait connaître par de nombreuses poésies, a voulu étudier la psychologie de notre siècle sur M. Fr. Nietzsche; il le prend pour type de l'individualisme poussé au plus haut degré, et il analyse ses idées principales sur quelques-unes des questions qui semblent agiter le plus vivement notre temps, l'atavisme, le libre arbitre, la nature de l'homme, le bien et le mal, etc. M. Nietzsche est un élève de Schopenhauer et un admirateur de Darwin, d'Auguste Comte, de Stendhal, de Dostoïewsky, de Bourget et de Renan. Du moins, c'est ce qu'affirme M. Wiegand. On peut juger d'après cette indication ce que doit être la doctrine de M. Nietzsche. Nous concevons qu'un ami exalte la valeur de cette doctrine; mais elle n'a au fond rien de bien original. M. Nietzsche a publié de nombreux ouvrages, et il a été longtemps professeur à l'Université de Bâle. Il est saxon d'origine et il est né en 1844. Nous ne demandons pas mieux que de lui voir réaliser la révolution philosophique que M. Wiegand parait attendre de lui; mais, même après cette étude bienveillante, on peut conserver des doutes.

Geschichte des ibraischen Zeitalters, von Carl Niebuhr. Erster Band, Berlin, 1894, in-8°, VII-378. (*Histoire de l'âge hébraïque*, par Charles Niebuhr, vol. I.)

Ce premier volume de l'*Histoire des Hébreux* ne va pas plus loin que la mort de Josué. Dans une suite de chapitres, au nombre de sept, l'auteur traite des temps préhistoriques et du déluge de Noé, des migrations des peuples, des patriarches depuis Abraham jusqu'au séjour en Égypte, de Joseph (Schason), de Moïse, de la promulgation de la loi à Quadesch, et enfin de l'invasion de Canaan par Josué. L'auteur a profité de tous les travaux dont l'Allemagne a pris l'initiative depuis plus d'un siècle sur l'histoire du peuple juif et de ses origines. Il connaît à fond ce qui a été publié de notre temps, et il a lui-même la science la plus exacte de la matière qu'il expose. C'est un ouvrage que pourront consulter les hébraïsants et tous ceux que l'histoire biblique intéresse. L'auteur ne nous a pas dit quelle étendue aura son ouvrage entier et jusqu'à quelle époque il poussera son examen. Il est probable que d'assez nombreux volumes suivront celui-ci.

Du même auteur : *Versuch einer Reconstellation des Deboraliedes* (*Essai d'une reconstruction du Cantique de Débora*) in-8°, 48 pages. Dans cet essai, M. Charles Niebuhr a donné presque une nouvelle forme à cet antique monument. Il a, dans bien des passages, changé le sens jusqu'à présent reçu; mais sa principale innovation consiste à ranger dans un ordre nouveau les 31 versets dont ce petit poème se compose. Les modifications de M. Ch. Niebuhr sont-elles préférables? C'est une question qui, pour être résolue, demande des connaissances spéciales, fort rares encore même parmi les plus savants. Le *Cantique de Débora* se trouve, comme on le sait, dans le *Livre des Juges*, ch. v.

Pyrrhoniische Studien (*Études sur le Pyrrhonisme*), thèse pour le doctorat à l'Université d'Erlangen, par M. Simon Sepp, Freising, 1893, in-8°, 149 pages.

La thèse inaugurale de M. Simon Sepp est divisée en deux parties : la première traite de la philosophie de Cornélius Celse, le médecin du temps d'Auguste; la seconde contient diverses recherches sur le scepticisme. D'après le témoignage de Quintilien, M. Sepp admet que Celse doit être compté parmi les philosophes sceptiques, en même temps que parmi les philosophes empiriques. Il cherche à prouver cette assertion en analysant une foule de passages dans les œuvres de Celse sur l'empirisme, sur la méthode et sur le scepticisme. Il compare ensuite Celse et Philon, et signale leurs ressemblances. Il rapproche aussi les opinions de Celse des théories professées plus tard par Sextus Empiricus. Il croit qu'Ænésidème a pu exercer une grande influence sur le médecin romain. Cette première partie est suivie de notes nombreuses. La seconde partie, qui touche à diverses questions concernant le scepticisme en général, expose d'abord ce qui est relatif à l'histoire de la médecine dans Celse; puis d'autres chapitres sont donnés au scepticisme dans Pline, dans Clément d'Alexandrie, dans Ænésidème, dans Antigone de Karyste, dans Nouménius le néo-pythagoricien, et dans Théodose le néo-platonicien, qui ont fourni à Diogène Laërce presque tout ce qu'il a dit du scepticisme. L'auteur s'arrête spécialement à la liste que Diogène Laërce donne des philosophes sceptiques qui se sont succédé depuis Pyrrhon jusqu'à Sextus, c'est-à-dire de l'an 300 avant notre ère à l'an 215 après cette ère. Un dernier chapitre trace le système d'Ænésidème d'après ce que nous en apprend Cicéron. En somme, les études de M. Simon Sepp sur le pyrrhonisme sont fort savantes et forts exactes. Elles doivent donner une sérieuse espérance pour l'avenir du jeune auteur.

ITALIE.

Catalogo dei lavori di Enrico Narducci; Rome, 1893, grand in-4°, 18 pages.

M. le Prince Balthasar Boncompagni a tenu à publier ce catalogue des travaux d'un homme fort modeste et fort savant. Conservateur de la bibliothèque Alexandrine, à Rome, et membre de l'Académie des Lyncei, M. Narducci n'a cessé de travailler pendant trente années. Il était né en 1832 et il est mort le 11 avril de l'année courante; il a abordé une foule de sujets scientifiques et littéraires, mais il s'est plus particulièrement attaché à l'histoire de l'Italie au moyen âge; et il a donné sur ces temps obscurs beaucoup de renseignements qui, pour être minutieux, n'en sont pas moins intéressants et d'une parfaite exactitude. Il s'est également occupé de bien des détails sur l'Italie actuelle. Le nombre de ses publications s'élève à 241, sans compter des articles dans plusieurs journaux italiens et étrangers. Ce catalogue sera utilement consulté par tous ceux qui s'appliquent aux mêmes études.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1893.

The Mahâvansa, Part. II, translated from the original Pâli into English for the government of Ceylon by L. C. Widjésiṇha Mudaliyâr, Colombo, 1889, 8° — 167, xxxii-411 p.

Le Mahâvansa, seconde partie, traduite en anglais, pour le gouvernement de Ceylan, par M. L. C. Widjésiṇha.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

On sait comment l'Angleterre est devenue maîtresse de Ceylan et l'a conquise sur les Hollandais. En 1795, les victoires des armées françaises sur le Rhin avaient provoqué une révolution en Hollande. Le stathouder avait dû se retirer en Angleterre, où il avait trouvé un sûr asile. Quelques mois après, le stathoudérat ayant été aboli, la Hollande avait proclamé la République (1er mars 1796). L'Angleterre la traita dès lors en ennemie, et la flotte hollandaise fut prise, un peu plus tard, devant le cap de Bonne-Espérance. La conquête de Ceylan n'offrait guère de difficultés, bien que les Hollandais, solidement établis à Java depuis plus de cent ans, eussent pu lui porter secours; mais la supériorité de la marine britannique était trop réelle pour que la résistance fût de longue durée. Dès 1796, toutes les positions hollandaises étaient tombées aux mains des Anglais; et dans les préliminaires de la paix d'Amiens, en septembre 1801, la France consentit à ce que les deux îles de Ceylan et de la Trinité, l'une hollandaise et l'autre espagnole, fussent définitivement acquises à la Grande-Bretagne. Ceylan, qui avait été annexée à la présidence de Madras, devint alors une colonie distincte, qui releva directement de la Couronne. Pendant une trentaine d'années, on fut en lutte avec une partie de la population; mais, en 1815, le roi de Kandy

[1] Voir les cahiers de mars et juillet 1893.

fut fait prisonnier, après une campagne décisive, qui avait pacifié l'île tout entière sous la domination anglaise. Il y eut encore quelques mouvements populaires, qui furent assez aisément comprimés; et, en 1831 et 1833, des lettres patentes de la Couronne donnaient à Ceylan la constitution qu'elle a maintenant, sauf quelques modifications peu importantes. Ceylan est absolument séparée du gouvernement de l'Inde, qui est devenu une vice-royauté. On a bien fait d'isoler les deux administrations; et, quoique la population de l'île soit à peine le centième de sa voisine, elle a son existence politique, qui ne se confond pas avec celle de l'immense empire.

Le recensement de la population singhalaise a été fait en 1891, d'une manière officielle, sous la direction habile de M. Lionel Lee, et imprimé par ordre du gouverneur. On y a procédé avec tout le soin nécessaire et d'après les méthodes de statistique les plus perfectionnées. Deux recensements précédents avaient eu lieu en 1881 et en 1871. D'après le plus récent, celui de 1891, la population de Ceylan est de 3,007,789 habitants. Il y a dix ans, elle n'était que de 2,763,964. L'accroissement total est de 243,825, ou de 25,000 environ chaque année. Depuis que Ceylan obéit à l'Angleterre, l'accroissement annuel n'a pas cessé. Quelle était jadis la population exacte de l'île? Le Mahâvansa ne nous l'apprend pas; mais on peut croire qu'elle était inférieure à ce qu'elle est devenue sous une administration plus éclairée et plus uniforme. Ce qui peut nous intéresser plus spécialement, c'est de savoir comment la Lankâ bouddhique a pu conserver sa foi religieuse au milieu de tant d'invasions étrangères, venues tantôt de l'Inde à l'Ouest ou de la Malaisie à l'Est, tantôt de l'Asie et tantôt de l'Europe. Aujourd'hui, Ceylan est entrée, successivement par les Portugais, par les Hollandais et par les Anglais, dans le cercle de la civilisation chrétienne. Elle ne partagera peut-être jamais nos croyances; mais elle profitera de tous les progrès des peuples plus avancés qu'elle. C'est surtout la race singhalaise qui s'accroît, ainsi que la race tamoule. Le nombre des Européens diminue plutôt, en même temps que celui des Veddahs, qui passent pour les aborigènes les plus anciens, et qui demeurent encore, presque sauvages, au centre de l'île et dans ses régions les moins accessibles. Le bouddhisme est toujours la religion nationale, et il compte 1,877,043 adhérents, c'est-à-dire près des deux tiers de la population totale. Les bouddhistes sont presque tous Singhalais; mais quelques-uns sont des Tamouls. Après les bouddhistes, ce sont les Hindous qui sont les plus nombreux (615,932); ils appartiennent aux diverses sectes brahmaniques. La communauté chrétienne compte un peu plus de 300,000 âmes. Les

Singhalais en forment les deux tiers environ (180,926). Le reste est surtout composé de Tamouls, au nombre de 94,405. Les mahométans ne sont pas beaucoup plus de 200,000, et ils s'accroissent légèrement.

En somme, sous le rapport religieux, les bouddhistes représentent les trois cinquièmes, les Hindous un cinquième, les chrétiens un dixième, le mahométisme et les autres cultes le dernier dixième. Il ne semble donc pas que la foi bouddhique ait rien à craindre, si les prêtres ne manquent pas de zèle pour l'entretenir. Les chrétiens habitent surtout les provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord.

Le recensement de 1891 se compose de trois volumes in-folio, dont le second est beaucoup plus considérable que les deux autres. Le premier contient le rapport général sur les procédés employés pour assurer la parfaite exactitude des opérations. Les autres chapitres donnent la superficie de l'île, le progrès de la population, les naissances, le partage des sexes, l'état de l'instruction publique, les divisions religieuses, la proportion des races hindoues, l'assistance publique, avec les hôpitaux et les prisons, les professions populaires, etc. Enfin un dernier chapitre résume ce qu'a coûté le recensement. Tel est l'ensemble du premier volume. Nous ne nous arrêterons qu'à quelques-unes de ces matières, c'est-à-dire à celles qui doivent nous intéresser plus particulièrement.

Jusqu'en 1887, l'île entière avait été divisée en 7 provinces. Depuis lors, les provinces sont au nombre de 9, comprenant 23 districts et 13,088 villages. La superficie totale est de 25,333 milles carrés, et la densité de la population est d'environ 119 habitants par mille carré. Comme étendue, Ceylan est à peu près la moitié de l'Angleterre; proportionnellement, elle est presque aussi peuplée que l'Écosse et l'Irlande, et beaucoup plus que l'Espagne et la Grèce. La province de l'Ouest, qui comprend Colombo, est la plus petite en étendue et la plus peuplée. En second lieu, vient la province du Sud; et après elle, la province du Centre, qui compte beaucoup d'étrangers. La province Nord-Ouest, bien que le double de la province Ouest, n'a que la moitié autant d'habitants. La province Nord est plus étendue que la province Nord-Ouest; mais elle a bien moins de population.

La province de Sabaragamouva, récemment formée, renferme la ville de Kandy, et elle reste toujours soumise aux lois de cet antique royaume. La province d'Ouva, qui est également toute récente, est plus vaste qu'aucune autre des anciennes provinces, le Nord excepté; mais elle est très peu peuplée. Enfin, la province de l'Est, qui est la plus étendue de toutes, a encore moins d'habitants. La densité moyenne de 119 habitants par

mille carré varie beaucoup selon les localités; de 532 dans la province de l'Ouest, elle tombe à 19 dans la province du Centre-Nord.

Des neuf provinces, deux seulement portent des noms spéciaux; les sept autres ne sont dénommées que d'après leur situation géographique.

Un des points les plus curieux de cette statistique administrative, c'est le nombre des personnes sachant lire et écrire. Sur la population totale, la proportion générale est de 30 p. 100 pour les hommes et de 4 p. 100 pour les femmes. Cette proportion s'est un peu accrue dans la période décennale de 1881 à 1891. Toutes les religions et toutes les races ont participé à ce progrès, si ce n'est les pauvres Veddahs, qui ont plutôt reculé; les bouddhistes sont les plus actifs à propager l'instruction. C'est la province de l'Ouest qui compte le plus d'enfants des deux sexes dans ses écoles. Après cette province, se classent celle du Nord et celle de l'Est. La plus arriérée est la province d'Ouva. Les deux districts les plus avancés sont les districts de Colombo et de Trincomali. Les écoles sont divisées en trois catégories : celles qui sont entretenues par le gouvernement, celles qu'il aide, et celles qui sont indépendantes. En 1881, il y en avait 398 des premières; le gouvernement renonce peu à peu à ce régime, se bornant à subventionner une partie des écoles de la seconde catégorie. Les écoles qui acceptent une subvention sont soumises à l'inspection de l'État.

Quant à la religion, le nombre des bouddhistes, Singhalais et Tamouls, tend à s'accroître. Il y a même des conversions parmi les Bourgeois, descendants des Portugais et des Hollandais, et parmi les Eurasiens, ou métis d'Anglais et d'indigènes. Les chrétiens s'accroissent en nombre chaque année de 1 p. 100 environ; ils se recrutent parmi les bouddhistes, Tamouls, Bourgeois, Eurasiens, Malais et Maures. Les bouddhistes se trouvent dans les provinces du Sud et dans les districts d'Hambantota, de Mâtara et de Galle. Les Hindous brahmaniques sont surtout nombreux dans le district de Jaffna, et les musulmans dans le district de Batticaloa; les chrétiens sont dans les districts de Mannar, Pouttalam et Negombo; il n'y en a presque pas dans la province du Sud; mais la moitié des chrétiens sont dans la province de l'Ouest. Sous le nom général de chrétiens, on comprend toutes les nuances du christianisme. Les catholiques sont de beaucoup les plus nombreux : ils forment presque partout les trois quarts des chrétiens, quand ils n'en forment pas la presque totalité.

Dans les hôpitaux confiés à l'Assistance publique, on comptait, en 1891, 2,806 fous, dont 1,743 hommes. Relativement à la population, c'est 1 malade sur 1,072, proportion beaucoup moins forte qu'en

Angleterre, où elle est de 1 sur 318. A Ceylan, le nombre des malheureux atteints de folie tend à diminuer; en vingt ans, il s'est réduit de 3,319 aux 2,806 de 1891. Le nombre des aveugles, qui est considérable, plus de 5,600, diminue aussi chaque année; il est à peu près le même pour les deux sexes. Les sourds-muets étaient plus de 9,000.

En dix ans, le nombre des hôpitaux a été doublé; les dispensaires sont passés de 48 à 180; le nombre des malades soignés, qui était de 110,831 en 1881, a été de 400,720 en 1891.

Les dépenses pour les hôpitaux étaient de 510,953 roupies en 1881 et de 729,075 roupies en 1891, c'est-à-dire à peu près 1 million et 1,500,000 francs.

Nous avons appris par le Mahâvansa quelle était la sollicitude des anciens monarques de Ceylan pour leurs sujets malades ou souffrants. Ils fondaient des hôpitaux autant que des monastères. Leur charité égalait leur dévotion; leurs aumônes ne perdaient rien à leurs libéralités pieuses. Les infirmités de tout genre étaient largement secourues, aveugles, sourds-muets, paralytiques, etc. Les chefs de l'État se faisaient un devoir de soulager la misère. Mais, quelque louables qu'aient été leurs sympathies et leurs soins, on peut douter que leur administration fût aussi régulière et aussi efficace que celle du gouvernement actuel.

Les professions dont vivent les habitants de Ceylan ont été réparties en six classes : d'abord les employés de l'État, dont la moitié sont Singhalais; le service médical, les prêtres bouddhistes au nombre de 9,598; les instituteurs et institutrices au nombre de 7,603; les sorciers, dont bien des villages ne peuvent encore se passer; les écrivains copistes des écritures sacrées; les pandits, qui savent le sanskrit, le pâli et l'élou; enfin les astrologues, sans lesquels les villageois n'entreprendraient aucun travail.

Cette première classe comprend 97,251 personnes. La seconde classe est formée des domestiques, au nombre de 73,096; la troisième, de 149,858 commerçants. Les agriculteurs, qui sont la quatrième classe, comptent 2,119,868 âmes, dont les deux tiers sont Singhalais; ils représentent plus de 70 p. 100 de la population totale. La cinquième classe, celle des industriels, compte 485,766 individus, depuis les tailleurs et les couturières jusqu'aux ouvriers des chemins de fer. Enfin, la dernière classe, comprenant tous les individus qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes, s'élève à 82,000 âmes environ.

A côté de l'administration civile, les forces militaires chargées de maintenir l'ordre et de défendre l'île, ne dépassant point 4,435 hommes, dont 2,763 sont des marins et le reste des soldats. La moitié de ces forces résident dans la province de l'Ouest et à Colombo. Il y a des pro-

vinces, comme celle du Sud, où quelques soldats suffisent. Il n'y a même ni soldats ni marins dans quelques provinces, où l'on ne craint aucun désordre : par exemple, les deux provinces nouvelles de Sabaragamouva et d'Ouva, et celle du Nord-Central. Au contraire, la garnison est assez forte dans la province de l'Est. Tous les soldats sont Européens et chrétiens; ils savent pour la plupart lire et écrire. Dans la marine, les Européens forment à peine la moitié; le reste se recrute parmi les Tamouls, les Maures et autres races.

Parmi les tableaux très nombreux et très instructifs du second volume du recensement, il faut noter ceux qui concernent le catholicisme romain. Les catholiques sont, au total, 246,214 pour les deux sexes. Ce sont les provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Centre et du Nord qui en comptent le plus. La municipalité de Colombo en a, à elle seule, 31,000. Le district de Colombo en a 47,000; celui de Negombo 42,000, etc. Relativement aux races diverses, les Européens catholiques ne sont pas plus de 450; les Bourgeois et les Eurasiens 8,700; les Singhalais 154,537; les Tamouls 81,792, et les autres races 850 environ. Le recensement ne paraît pas s'être occupé séparément du protestantisme.

D'après le dernier rapport annuel adressé au marquis de Ripon par sir A. E. Havelok (11 octobre 1892), le budget de Ceylan se montait, pour 1891, à 17,962,710 roupies, en recette, et en dépense, à 16,435,079 roupies. Le revenu augmente chaque année; et en 1889, il montait à peine à 15 millions de roupies. Toutes les branches de l'impôt participent à l'accroissement : chemins de fer, douanes, timbre, pêche des perles, etc. La dette publique de Ceylan était, au 1er janvier 1892, de 2,501,759 livres sterling ou 63 millions de francs à peu près. La valeur totale du commerce de la colonie se montait, en 1891, à 125,435,167 roupies.

L'importation et l'exportation étaient presque égales. Les importations principales étaient le riz, le coton, les vins, les métaux, le charbon, les épices et les machines. Les exportations étaient le café, le thé, les noix de coco, la cannelle, l'huile de citron, le tabac, etc. La navigation représentait 2,857,919 tonneaux à l'entrée, 2,839,021 à la sortie. L'entretien du port de Colombo exigeait annuellement plus de 800,000 roupies. Les travaux publics en absorbaient 3,300,000 pour les routes, ponts, canaux, irrigations, etc. Il y avait dans l'île 3,212 milles de grandes routes; et tous les ans on en ouvre de nouvelles, de même que l'on construit de nouveaux ponts et que l'on creuse de nouveaux canaux d'irrigation. L'administration des travaux publics est chargée aussi des

forêts, du cadastre, de la délimitation des villages, des ponts, des rivières, etc.

Les recettes des chemins de fer, qui s'accroissent sans cesse, étaient, en 1891, de 4,429,243 roupies; les dépenses ne se montaient pas tout à fait à moitié. Il y a cinq lignes principales. Les télégraphes et les téléphones fonctionnent dans l'île entière.

Toute cette administration a exigé, en 1891, trente-trois décrets qui ont tous reçu l'approbation de la Couronne. Dans cette même année, le choléra avait causé d'assez grands ravages; la santé publique en avait beaucoup souffert. La petite vérole avait aussi fait bien des victimes, quoique le gouvernement eût favorisé la vaccine de toute sa vigilance et multiplié les hôpitaux, les dispensaires et les secours médicaux.

Le nombre des criminels tend à s'accroître dans une proportion regrettable : de 17,910 en 1887, il est monté à 29,628 en 1891. Il y a eu moins d'acquittements durant cet intervalle par les cours de districts et par la Cour suprême. Il y a eu, en 1891, 17 exécutions capitales, tandis que, dans les années antérieures, il y en avait eu 25 et même 36.

Les écoles de tout ordre ont prospéré, et le nombre des enfants qui les fréquentent s'est accru de 7,391. Le nombre total est de 153,843. C'est dans la province de l'Ouest que les écoles sont le plus florissantes; on y compte un élève sur dix habitants. Les établissements subventionnés avaient, à eux seuls, la moitié du total, soit en garçons, soit en filles. Chaque enfant, dans les écoles publiques, coûtait au gouvernement près de 5 roupies et demie; chaque fille coûtait un peu moins. Les écoles indigènes entretenues ou subventionnées étaient de beaucoup les plus nombreuses. Il n'y avait que 3 écoles anglaises à la charge du gouvernement, contre 422 indigènes, et 51 anglaises contre 854 subventionnées.

Il y avait, en outre, des écoles d'agriculture et d'art vétérinaire à Colombo. En 1891, la dépense de l'instruction publique s'est élevée à 508,361 roupies; en 1890, elle n'avait été que de 474,387 roupies.

L'administration de Ceylan, définitivement constituée par lettres patentes sous le grand sceau, en 1831 et en 1833, n'a pas été changée depuis cette époque. Elle a été modelée sur celle de l'Inde. Le chef de toute la hiérarchie est le gouverneur, nommé par la Couronne. Il est assisté par deux Conseils : l'un, dit exécutif, composé de cinq membres; l'autre dit législatif, composé de dix-sept membres. Les cinq membres du premier sont tous de hauts fonctionnaires : le lieutenant-gouverneur, qui est en même temps secrétaire de la colonie, le chef des troupes, l'avocat général, le trésorier et l'auditeur général. Ces cinq membres du Conseil exécutif font aussi partie du Conseil législatif; les douze autres

membres sont d'abord quatre fonctionnaires, et huit membres pris hors de l'administration. Tous les conseillers sont à la nomination de la Couronne.

Les Anglais ont conservé les lois hollandaises, modifiées par des ordonnances coloniales. Le code pénal est à peu près celui de l'Inde. Au-dessus des tribunaux inférieurs de police et au-dessus des cours de district, une Cour suprême prononce sur les appels. Au degré le plus bas, sont placés les conseils de village, qui, depuis 1871, décident des délits de moindre importance. Ces petites juridictions ont très bien réussi, comme dans l'Inde; et les Singhalais semblent avoir le génie juridique aussi bien que leurs voisins. Les arrêtés de ces conseils municipaux doivent être approuvés par le gouverneur général et le Conseil exécutif.

Les municipalités sont d'ordinaire très favorables au développement de l'instruction publique.

Les caisses d'épargne ouvertes en 1832 avaient 2,554,477 roupies de dépôt en 1891, sans compter les caisses postales, qui en avaient 406,725.

En quarante ans, de 1850 à 1890, treize gouverneurs se sont succédé, et sous chacun d'eux la fortune publique n'a cessé de s'accroître, avec le bien-être général de la population, jusqu'au gouverneur actuel, Son Excellence sir Arthur Havelok. Le traitement du gouverneur est de 80,000 roupies; celui du lieutenant-gouverneur, de 24,000. Les gouverneurs de province en ont, au maximum, 18,000. Le chef de la justice en a 25,000; d'autres magistrats en ont 18,000. Le juge du district de Colombo en a 14,400. Les autres districts sont moins rémunérés. Le directeur de la douane reçoit un traitement de 14,400 roupies; celui du directeur des travaux publics est de 15,000. Le directeur de l'instruction publique n'en touche que 10,000, et le directeur des hôpitaux, 12,000. L'inspecteur général de la police et celui des prisons en touchent chacun 10,000. L'évêque anglican de Colombo a un traitement de 20,000 roupies. L'archevêque catholique de Colombo n'en reçoit aucun, non plus que le reste de son clergé. Le service naval et militaire est aux frais de la métropole.

Après tant d'informations tirées du Mahâvansa et des documents anglais, on peut embrasser d'un coup d'œil toute l'histoire de Ceylan. Elle remonte à 500 ans avant notre ère, et elle s'étend sans interruption jusqu'à nos jours. Cette période de vingt-quatre siècles peut se partager en deux moitiés d'inégale étendue. La première moitié commence à Vidjaya, au temps du Bouddha, et va jusqu'à l'arrivée des Européens, au début du XVIe siècle; la seconde moitié va de cette époque jusqu'à

nos jours. Ceylan s'appartient d'abord à elle-même, se défendant courageusement contre les invasions de ses voisins, les Malabars et les Tamouls. Elle finit par conquérir son indépendance, bien qu'elle soit troublée sans cesse par des révolutions intérieures et par des guerres civiles. Dans cet immense intervalle, elle compte beaucoup d'excellents monarques, soucieux du bien-être matériel et moral de leurs sujets. L'événement principal, dans cette longue série des temps, est la conversion de l'île au bouddhisme, sous le règne du grand Açoka dans l'Inde, vers le temps de l'expédition d'Alexandre. Ceylan, restée fidèle à sa foi religieuse, est toujours un des foyers de l'orthodoxie.

Un autre mérite, que nous avons déjà signalé, c'est d'être dans l'Inde la seule population qui ait su se constituer des annales. Il n'est pas un seul État dans toute la presqu'île qui ait pu, comme Ceylan, garder authentiquement les souvenirs de son passé. Que ces annales soient bien monotones et qu'elles excitent très peu notre intérêt, on le conçoit sans peine; mais pour les indigènes il en en est autrement, et le Mahâvansa répond à la fois à leur piétié et à leur patriotisme. Leurs sentiments sur les choses de ce monde ne sont pas les nôtres; et ce qui les touche par-dessus tout, c'est le destin de leur religion, les phases qu'elle a subies, les générosités royales dont elle a été l'objet, sa puissance sous les bons princes, son déclin sous les mauvais, et sa persistance sous les uns et sous les autres. Dans toute l'Asie, il n'y a que la Chine qui puisse rivaliser avec Ceylan : elle aussi a ses annales, qui remontent encore beaucoup plus haut; et c'est peut-être l'antiquité la plus reculée où nos regards puissent s'arrêter. Mais, autant qu'on en peut juger, toutes vénérables que sont les traditions chinoises, la rédaction en est encore plus imparfaite que celle du Mahâvansa; et l'on peut croire que Ceylan conservera sa supériorité. Elle n'a pas fait de l'histoire comme nous la concevons après la Grèce et après Rome; mais elle a, plus qu'aucune contrée de l'Asie, tenté de s'ouvrir les voies d'une chronologie régulière et officielle. En supposant même que Ceylan ait éte inspirée par l'exemple de la Chine, si elle a pu le connaître, elle a dépassé de beaucoup ce pays, et comparativement elle lui reste supérieure. C'est son légitime privilège dans le monde asiatique. Nous-mêmes, à quelque perfection qu'aient été portées nos méthodes historiques, nous ne saurions dédaigner le monument singhalais, qui est tout au moins d'une frappante originalité.

Qu'adviendra-t-il de Ceylan placée sous la domination d'un grand peuple chrétien? Quelle transformation subiront ses mœurs, et peut-être ses croyances? Quel est son avenir probable? En attendant des destins nouveaux, on peut affirmer que jamais Ceylan n'a été aussi calme ni

aussi heureuse que sous son régime actuel. Les Portugais et les Hollandais n'avaient songé qu'à des profits de commerce et de conquête; l'Angleterre, sans négliger les considérations de cet ordre inférieur, en a d'autres pour Ceylan, aussi bien que pour l'Inde, où elle régit 300 millions de sujets. Les maîtres ont compris qu'ils avaient avant tout des devoirs envers leurs subordonnés; et ils s'attachent, pour eux-mêmes, à remplir ces devoirs du mieux qu'ils peuvent, en essayant d'élever à leur niveau les races dont l'éducation leur est confiée providentiellement. Ce n'est pas là sans doute la pensée qui a déterminé la prise de possession; on n'y a vu d'abord que l'acquisition d'une station navale dans des mers lointaines; l'occupation de ce point du globe a paru assez utile pour qu'on risquât une guerre. Mais la conquête une fois faite et sanctionnée par les traités internationaux, on s'est vite aperçu qu'il y avait des conditions morales d'où dépendait la durée solide de la domination matérielle. On a reconnu la supériorité de ces conditions; et en les observant loyalement, on a réussi à Ceylan tout aussi complètement que chez sa voisine et par les mêmes procédés.

L'Angleterre a eu également cette sagesse exemplaire de ne s'occuper en quoi que ce soit de la religion de ses sujets singhalais, non plus qu'elle ne s'en mêle dans sa grande colonie. L'autorité n'intervient que pour rétablir l'ordre public quand il est troublé par le fanatisme; elle obéit alors à une nécessité de force majeure. Mais dans les temps ordinaires, le gouvernement ne s'inquiète ni des croyances ni des dogmes. Ce n'est pas qu'il les approuve, loin de là; et certainement le peuple anglais, plus que tout autre au monde, doit être choqué de ces superstitions grossières, qui s'étalent trop souvent avec un cynisme révoltant. Ceylan est moins dépravée que l'Inde, grâce au bouddhisme, qui, tout en étant peu raisonnable sans doute, n'a jamais rien eu de scandaleux. Mais un grand tiers de l'île obéit à d'autres cultes, qui ont moins de réserve et de douceur.

De là vient que, sur les 300,000 chrétiens, presque tous catholiques, de Ceylan, plus des trois quarts sont des indigènes. La transition leur a été facile, tandis que les musulmans restent inaccessibles à toute conversion. Du reste, il ne faut pas s'y tromper : cette facilité des Singhalais à recevoir un culte étranger n'annonce pas que Ceylan soit disposée à se faire chrétienne, du moins pour le moment; peut-être elle y arrivera plus tôt que l'Inde brahmanique, mais elle en est encore bien loin. Il faudra, pour qu'elle accepte le christianisme, de longs siècles de bienfaits matériels; il faudra surtout une éducation intellectuelle et morale, qui demandera plus de soins encore. Les peuples, devenant instruits et

éclairés, finiront par sentir toutes les erreurs de leurs antiques et déplorables croyances. C'est, on le sait, quelque chose d'analogue qui s'est produit jadis dans le paganisme gréco-romain. Les esprits les plus distingués ont rougi des obscénités de l'Olympe; ces esprits-là une fois convaincus, le vulgaire a suivi; et la foi, qui était plus pure, a triomphé rapidement. On peut espérer que la même transformation aura lieu chez les peuples avec lesquels le christianisme se met en contact. Il règne déjà dans toute l'Europe et toute l'Amérique, c'est-à-dire chez tous les peuples civilisés. Il attaque de toutes parts le continent noir, où sa tâche vient à peine de commencer. Il est en rapports avec l'Asie entière, dont toutes les religions disparaissent peu à peu devant une religion meilleure, sortie comme les autres de son sein fécond. Le christianisme n'a pas vécu sur le sol où il est né, mais il conquerra la terre. Seulement il y mettra plus de temps que ne l'imaginent des missionnaires héroïques, mais un peu trop optimistes.

Pour Ceylan en particulier, le progrès serait d'autant plus facile que ce ne serait pas la première fois qu'elle aurait changé ses convictions religieuses. On se rappelle avec quel enthousiasme fut reçu le bouddhisme au temps d'Açoka, trois siècles avant notre ère. La population fut saisie d'un mouvement de foi qui se répandit comme un incendie et qui ne rencontra pas la moindre résistance. Le brahmanisme avait jeté peu de racines dans les consciences, et il fit place sans lutte à la religion du Bouddha, qui, depuis plus de vingt-deux siècles, dirige les âmes singhalaises presque sans partage et sans décadence. On ne voit pas quels obstacles insurmontables s'opposeraient à une seconde conversion, cent fois plus justifiée que la première. Les chrétiens forment dès à présent le dixième de la population, et le progrès ne semble pas près de s'arrêter, ou même de se ralentir. Ce que sera le christianisme dans ces contrées, quand elles l'adopteront, il serait hasardeux de le prédire; mais, quel que soit le caractère qu'il y revête, il n'en sera pas moins une incomparable amélioration. On peut faire cette prédiction hypothétique sans risquer d'être démenti par les événements.

Mais nous laissons de côté ces vues sur l'obscur avenir; nous en tenant au présent, nous remercions encore une fois M. Vidjésinha d'avoir complété la traduction du Mahâvansa, et nous souhaitons à l'administration anglaise la gloire de réaliser à Ceylan, comme dans l'Inde, sa généreuse entreprise.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Histoire de la littérature grecque, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et Maurice Croiset, maître de conférences à l'École normale supérieure. Tome troisième. Période attique. Tragédie; comédie; genres secondaires; par Maurice Croiset. Paris. Thorin, 1891, in-8°, 677 pages.

TROISIÈME ARTICLE [1].

L'histoire de la tragédie grecque nous est connue dans son ensemble et ce qui reste des trois grands tragiques nous permet une appréciation assez approfondie de sa plus belle période. Cependant il y a dans cette histoire bien des lacunes. J'ai parlé de l'obscurité des origines; même les premiers noms qui aient une valeur historique n'éveillent en nous aucune idée précise, en l'absence d'œuvres que l'antiquité grecque elle-même ne s'inquiétait guère de conserver. Si les pièces de Thespis avaient existé encore, il n'est pas probable qu'on se fût amusé à les refaire. On sait que les titres donnés par Suidas ne désignent que des contrefaçons. Tout au plus peut-on induire que ces titres étaient ceux des ouvrages du poète. Chœrilus et Pratinas ne paraissent pas non plus avoir laissé des souvenirs durables de leur activité dramatique. On ignore quelle part revient à chacun dans les premiers progrès qui préparèrent la constitution de la tragédie. On voit seulement que ces anciens tragiques eurent l'honneur d'aider au mouvement qui, principalement sous l'impulsion de Pisistrate, introduisit dans la ville d'Athènes, avec le culte de Dionysos amplifié et embelli, un nouveau principe de poésie et d'art singulièrement fécond.

Ce premier effort atteignit son terme avec Phrynichus, dont le succès, plus éclatant, lui survécut aussi davantage. Ce fut, semble-t-il, l'épanouissement presque complet du lyrisme tragique. Assurément il serait fort intéressant de lire les pièces avec lesquelles Pratinas et Chœrilus disputèrent le prix à Eschyle, au témoignage de Suidas; mais les regrets se portent surtout vers Phrynichus, quand on voit comme sa mémoire était restée chère aux Athéniens. Du temps d'Aristophane [2], on répétait encore ses chants; on vantait la douceur de ses vers; on se faisait de lui-même comme de ses drames une image brillante, car sans doute il avait

[1] Voir le cahier d'octobre 1893. — [2] Cf. *Oiseaux*, 750; *Thesmoph.*, 170.

paru sur la scène, et l'impression produite par sa beauté sous les costumes éclatants que commençait à revêtir la tragédie avait laissé un long souvenir.

Il avait, de plus, fortement agi sur les âmes en exprimant les émotions de la patrie dans cette période unique où Athènes avait passé des angoisses les plus vives pour le monde ionien, dont elle était la métropole, et pour elle-même à l'enivrement du triomphe et à la joie de se sentir tout à coup grande et glorieuse. Confiant à la tragédie un rôle qu'elle ne devait plus jouer que bien rarement, Prynichus fut l'interprète direct des sentiments de ses concitoyens. Il prit pour sujets de deux de ses drames la prise de Milet et la bataille de Salamine. Les *Phéniciennes*, la pièce que célébrait ce dernier événement, nous le montrent, suivant une conjecture vraisemblable, associé dans une certaine mesure à la politique de son chorège, Thémistocle. La représentation de l'autre pièce, la *Prise de Milet*, donna lieu à un fait souvent rappelé comme le plus frappant exemple du degré que peut atteindre l'émotion théâtrale. D'après le récit d'Hérodote, tous les spectateurs fondirent en larmes, et tel fut l'excès de leur douleur qu'ils s'en prirent au poète qui l'avait fait naître : ils le condamnèrent à une amende de 1,000 drachmes et défendirent que son drame fût de nouveau représenté. Était-ce simplement l'expression naïve d'une sensibilité encore trop vive après une affliction récente? Ou bien n'y avait-il pas là aussi l'effet d'un sentiment obscur que la tragédie sortait de son domaine quand elle présentait le spectacle de maux réels? Elle était faite, au contraire, pour faire oublier les tristesses et les misères de la réalité et pour en soulager les âmes par la vue de souffrances imaginaires. Tel est le sens de la théorie de la *catharsis* dans Aristote. M. Maurice Croiset rapproche Phrynichus de son contemporain, Simonide de Céos. Il semble, en effet, qu'il y ait eu une ressemblance assez frappante entre ces poètes, tous deux souples, gracieux et pathétiques. Cependant, malgré tant de mérites, Phrynichus s'efface devant Eschyle, qui fut le vrai créateur de la tragédie.

Avant d'aborder l'étude particulière d'Eschyle, M. Croiset, comme tous ceux qui ont écrit l'histoire de la littérature grecque, expose quelles étaient les conditions et les formes des représentations tragiques : l'organisation des concours, la disposition des théâtres, les circonstances matérielles qui déterminent le rôle des acteurs et celui du chœur, cet élément primitif et essentiel des représentations dionysiaques. Ces notions sont indispensables pour l'intelligence de la tragédie grecque, car de ces conditions sont sorties des lois auxquelles elle a dû obéir et dont il faut se rendre compte pour apprécier les poètes. Le sens dans lequel

ils ont dû se diriger, la nature de leur composition, les limites et les ressources de leur art, leur génie propre ne se comprendraient pas sans cette sorte d'information préalable. Elle ne peut être complète, et il reste encore plus d'une question à élucider. Cependant, après de nombreuses études spéciales, beaucoup de résultats sont acquis aujourd'hui, et le volume publié par A. Müller sur les antiquités du théâtre grec dans la nouvelle édition du manuel d'Hermann est d'une lecture très instructive. Il y avait là des secours dont M. Croiset a dû nécessairement se servir beaucoup. Il a aussi fait usage du travail de Gust. Œmichen sur le théâtre des Grecs et des Romains[1] et de celui de Haigh sur le théâtre attique[2]. Sa part personnelle consiste surtout dans la méthode, dans l'élégante précision qui lui est habituelle et dans l'indépendance et la mesure de ses jugements sur les points contestés. On ne pouvait lui demander davantage, étant donné l'objet de son travail.

Je ne répéterai pas après lui ce que l'on trouve dans les manuels qui viennent d'être rappelés et dans les dissertations spéciales auxquelles il renvoie, et je n'aurai garde de me plaindre que son excellent résumé ait négligé des détails. Il en est un cependant dont je ne puis m'empêcher de regretter l'absence, parce qu'il paraît faire ressortir la valeur de l'idée générale à laquelle il s'est avec raison attaché tout d'abord. Il rappelle, en commençant, que la tragédie est une des formes du culte public : « Née d'un des rites de la religion dionysiaque, elle resta, pendant toute la période classique, un hommage rendu par la cité à un de ses dieux. » De là, sans parler de la constitution intime de la tragédie, une bonne partie de l'organisation des représentations. Les fouilles si fructueuses de M. Dörpfeld au théâtre de Dionysos à Athènes ont donné la preuve matérielle de l'importance attribuée par l'État à la divinité au temps où la richesse des constructions est venue rehausser l'éclat des solennités dramatiques. A la place d'honneur, au milieu des trônes en marbre sculpté réservés devant les gradins pour les dignitaires civils et religieux, on a retrouvé le trône du prêtre de Dionysos Éleuthéreus. Or nous savons que Dionysos d'Éleuthères, par sa légende et par son culte, était investi de la puissance mystérieuse d'exciter les transports et de les calmer; ce qui est, dans la pensée grecque, la fonction de la tragédie. C'est à lui, quand son antique statue de bois (un xoanon) fut apportée du Cithéron, que fut consacré à Athènes, dans le quartier de

[1] *Das Bühnenwesen der Griechen und Römer*, qui forme le tome V du *Handb. der Alterthumswissenschaft* de Ivan Müller.

[2] *The Attic. Theatre*, Oxford. Voir aussi *Classical Review*, 1890, p. 277 et suiv.

Limnæ, le premier temple qui ait été élevé dans la ville en l'honneur du dieu. Enfin c'était dans son enceinte, le Lénæon, que le théâtre était construit et c'est à lui qu'il appartenait. Ces souvenirs et ces faits étaient rappelés et même représentés par les processions solennelles des fêtes de Dionysos, surtout par celles des Anthestéries et des Grandes Dionysies. Dans celles-ci, qui étaient à la fois la plus récente et la plus brillante de ces solennités, la statue de Dionysos Éleuthéreus, sans doute, selon l'opinion vraisemblable d'A. Mommsen, la statue en or et en ivoire, œuvre d'Alcamène, était tirée du plus récent des deux temples que le dieu avait à Limnæ et transportée en grande pompe à un autre sanctuaire, voisin de l'Académie. La cité, représentée tout entière, déployait toutes ses magnificences. Le soir, après que de nombreuses victimes avaient été sacrifiées, à la clarté des torches, les éphèbes conduisaient le dieu dans son théâtre, pour qu'il assistât aux concours institués en son honneur.

Les témoignagnes précis et directs exhumés par les fouilles de M. Dörpfeld donnent, par une impression de réalité, un grand intérêt et presque une vie nouvelle à ces curieuses scènes qui ne nous sont d'ailleurs connues que par quelques textes et quelques inscriptions. Au sujet du théâtre lui-même et des représentations dramatiques, on sait que l'éminent architecte s'est cru autorisé à émettre des idées très contraires aux opinions généralement admises avant lui. Il pense qu'au ve siècle la *scène* n'existait pas encore, que les acteurs jouaient dans l'orchestre et montaient, pour chanter ou pour déclamer, sur la *thymélé*, qui, selon lui, était une plate-forme élevée autour de l'autel, au centre de l'orchestre. M. Croiset combat ces assertions, en s'appuyant sur la vraisemblance et sur les textes anciens, dont il reproche avec raison à M. Dörpfeld de ne pas tenir assez de compte. Il lui oppose, en son propre nom, un argument dont la valeur était récemment confirmée dans le *Journal des Savants* par l'opinion de M. Weil[1] : c'est l'emploi courant de la locution *τὰ ἀπὸ σκηνῆς*, les chants venant de la scène en opposition avec les chants venant de l'orchestre, *τὰ ἀπ' ὀρχήστρας*. Cette locution, dont se sert Aristote[2], était évidemment antérieure au IVe siècle. Elle suppose l'existence ancienne d'une estrade pour les acteurs et d'un orchestre pour le chœur, et il vaut mieux croire qu'il en a été ainsi dès le temps où la tragédie produisait ses chefs-d'œuvre.

Ce qui paraît vrai, c'est que les embellissements de l'architecture et de la sculpture ne datent que de l'orateur Lycurgue au IVe siècle et qu'ils

[1] Cahier d'octobre 1893. Article sur Euripide, page 602. — [2] *Poétique*, c. 12.

n'ont été achevés qu'à l'époque romaine. Les commencements des représentations tragiques furent, à ce point de vue, très simples. A l'unique acteur de Thespis suffit d'abord la petite plate-forme (ἐλεός) d'où il s'adressait au chœur, évoluant et chantant au-dessous de lui dans l'orchestre. Une estrade plus grande et d'une forme plus allongée fut nécessaire aussitôt que parurent les deux acteurs avec le cortège des personnages muets. Alors se constitua la *scène* proprement dite, σκηνή, mot qui comprit à la fois l'habitation supposée du personnage principal et souvent des autres, les parties cachées qui répondaient à ce que nous appelons les coulisses (παρασκήνια), les décors et, en avant, l'espace vide où avait lieu le dialogue (λογεῖον). Le chœur resta à sa place, dans l'orchestre; rangé, quand il restait immobile, près de la thymélé (primitivement l'autel du sacrifice), dont la place est incertaine; des degrés lui permirent de monter sur la scène dans les cas assez rares où l'action le demandait. Voilà, d'une manière générale, ce qui a dû se faire dès le temps d'Eschyle. Il faut dire seulement que tout ne se fit pas en une fois; les compléments, les modifications, les perfectionnements vinrent peu à peu, amenés par les inventions et les combinaisons des poètes. Le public ne se montra pas d'abord exigeant au point de vue de l'illusion dramatique. C'est ce que dit fort bien M. Croiset :

En somme, l'arrangement du théâtre au ve siècle nous apparaît comme quelque chose de fort simple. On se rassemblait dans une enceinte sacrée, on profitait de la disposition naturelle du lieu, on élevait là une scène en bois entourée de quelques constructions accessoires, on la décorait à peu de frais, et cela suffisait. Un tel théâtre pouvait sans doute avoir sa beauté, mais ce qu'on lui demandait surtout, c'était d'être commode et approprié à son objet. Il ne s'agissait pas de procurer aux spectateurs l'illusion de la réalité à l'aide d'artifices savants et compliqués. Un beau spectacle religieux, des danses, des chants, une action simple et forte, voilà ce que demandait le public. Il lui fallait un vaste espace disposé de façon que tout le monde pût voir et entendre, une place assez large pour les évolutions du chœur, une scène sur laquelle les acteurs fussent bien en vue et d'où leur voix pût retentir au loin. Cela était nécessaire et paraissait suffisant. Cette simplicité même avait quelque chose de naïf qui convenait à la jeunesse de l'art. Quand on eut cessé de faire de belles tragédies, on s'avisa de faire de beaux théâtres.

Ce passage renferme, je crois, beaucoup de vrai. Je ne sais pas cependant si l'auteur n'exagère pas la simplicité des représentations dramatiques au ve siècle. Le mouvement général de la civilisation et des mœurs à cette époque, le développement des arts, la magnificence des fêtes ne semblent pas permettre d'attribuer une trop grande simplicité à un spectacle par lequel les Athéniens voulaient célébrer dignement

leur puissance et leur richesse et, aux Dionysies du printemps, éblouir la Grèce. Les machines employées pouvaient être fort élémentaires; mais il est difficile de croire que la peinture de la scène (σκηνογραφία), c'est-à-dire sans doute du fond du théâtre et des décors latéraux qui tournaient sur des pivots et qu'on appelait *périactes*, une innovation dont Aristote fait honneur à Sophocle, n'ait rappelé en rien l'art de ses contemporains, Polygnote et Panænos. Vitruve parle des préceptes de perspective donnés par Démocrite et Anaxagore pour les peintures de la scène : il faut donc que l'étude de la décoration théâtrale eût été déjà poussée assez loin. Mais c'est surtout pour les costumes des acteurs qu'on doit se garder de trop atténuer l'éclat des représentations. Les personnages de la tragédie, c'étaient les héros de l'épopée, c'étaient les dieux, que l'imagination des Grecs s'était toujours représentés comme plus grands, plus beaux, plus brillants que le commun des hommes; ils étaient avec le chœur dans le même rapport que les héros avec la foule, et leur apparence a dû toujours répondre plus ou moins à ce rôle. C'était une tradition attestée par d'assez nombreux témoignages, qu'Eschyle avait augmenté la beauté et la richesse des costumes. Athénée[1] dit, sans doute d'après Chamæléon, qui écrivait au IVe siècle, qu'il emprunta leurs magnifiques costumes aux grands dignitaires des mystères d'Éleusis, les hiérophantes et les dadouques. Je serais porté à croire que, même avant lui, au VIe siècle, au moins depuis que la tragédie, admise dans la ville, vint ajouter à l'éclat des fêtes de Bacchus, elle fit un certain effort pour satisfaire un public habitué aux magnificences des processions religieuses.

Malgré cette restriction, l'idée générale que M. Croiset se fait des représentations tragiques au VIe siècle me paraît juste, surtout si on l'applique au commencement de ce siècle, et, si j'ai cité la page où il l'exprime, c'est moins pour proposer une correction que pour montrer par un exemple le mérite d'un livre qui n'est pas seulement une collection de faits et de renseignements, mais qu'anime le sentiment de la réalité et de la vie, si nécessaire à l'intelligence de la littérature grecque. Cette qualité ne paraît pas moins dans l'important chapitre qui vient après l'exposition des conditions dans lesquelles avaient lieu les concours tragiques, et qui est intitulé : *La tragédie et ses lois.*

Rien de plus logique que d'indiquer dans un exposé général, avant de parler des œuvres, la constitution très définie du genre auquel elles appartiennent et les lois auxquelles elles seront tenues d'obéir. Je ne suivrai

[1] I, p. 21, D.

pas l'auteur dans tous ses développements; je me bornerai à présenter quelques observations qui lui seront empruntées ou qui se rattacheront à ce qu'il dit. Il commence par quelques pages qui mériteraient d'être citées sur le choix des sujets dans la tragédie grecque et il montre nettement comment ce choix était déterminé d'avance et limité par son origine et par sa nature. Héritière du dithyrambe, la tragédie avait tout d'abord célébré les souffrances de Bacchus et celles des héros, et elle dut continuer de vivre dans ce monde héroïque et divin, qui était d'ailleurs depuis Homère celui de toute la grande poésie. Elle y vécut et même elle n'en parcourut pas toute l'étendue, car elle ne put guère s'occuper que des héros, il faudrait même dire de certains héros. D'où vint cette limitation, en apparence, assez étroite? Du caractère religieux de la fête où se donnaient les représentations, de l'esprit et des dispositions qu'y apportaient les spectateurs, et, par suite, de la fonction attribuée à la tragédie. Il a été assez parlé du caractère religieux de la fête. Quant à l'état moral du public, c'était, avec un attachement profond à ces légendes héroïques et divines qui remplissaient son imagination et sa vie, un besoin particulier d'émotion qu'elles seules étaient de nature à satisfaire. La tragédie, ayant pour fonction d'exciter ces émotions, devait donc s'enfermer dans ces légendes.

Pour peu qu'on y regarde de près, on reconnaîtra combien, en réalité, la mythologie héroïque était riche en éléments dramatiques pour les Grecs. M. Croiset l'explique en termes excellents :

Les héros (dont parlaient les légendes) étaient les types mêmes de l'humanité telle qu'ils la concevaient. En eux, ils retrouvaient leurs idées, leurs sentiments, toute leur vie morale. Par la variété des aventures, par la grandeur des catastrophes, par la violence des passions, la légende héroïque offrait au drame une merveilleuse matière. Elle avait pour domaine un temps fictif, antérieur à toute législation, temps où la vie était orageuse, le devoir difficile et obscur, où les supériorités individuelles éclataient vivement, où les amours, les haines, les dévouements, les hontes, les fureurs, les vengeances s'exaltaient prodigieusement. Une telle humanité était une humanité plus agissante et plus souffrante. Bien qu'ancienne, elle tenait au présent. On reconnaissait en elle le fond qu'on distinguait encore en soi-même, sous l'apaisement de la civilisation. De plus, ces héros, pour les Grecs, étaient des êtres réels et des ancêtres... On honorait en eux les protecteurs des cités, des tribus, des familles; on leur rendait un culte, on les craignait, on les aimait. Toute la terre grecque était remplie de leur souvenir. On y voyait leurs palais cyclopéens, leurs trésors, les temples qu'ils avaient bâtis, les jeux qu'ils avaient institués, les lieux où ils avaient accompli leurs exploits.

Ainsi les légendes héroïques inspiraient aux Grecs un intérêt humain et national. De plus elles les transportaient dans un monde lointain et, en grande partie, idéal, dont la poésie et l'art avaient tracé les formes,

favorable à la fois à la liberté du poète dramatique et à celle des spectateurs, que les réalités de la vie journalière n'y suivaient pas et qui s'y livraient tout entiers aux vives émotions et aux pensées élevées. Les dieux convenaient moins que les héros au rôle de personnages tragiques, parce que la nature humaine se reconnaissait moins en eux, et ils ne pouvaient guère occuper dans le drame qu'une place secondaire. On ne peut opposer à cette remarque ni les nombreuses tragédies qui avaient pour sujets les aventures de Bacchus, car Bacchus est le premier des héros, ni les *Prométhées* d'Eschyle, car Prométhée, c'est, dans un mythe grandiose, l'humanité luttant pour sa destinée.

L'histoire non plus ne formait pas le domaine propre de la tragédie, et l'accès du théâtre lui fut presque fermé. Et cependant il suffit de lire Hérodote pour voir combien elle contenait de catastrophes propres à frapper l'imagination. Les révolutions politiques, les guerres de peuple à peuple étaient terribles dans ce petit pays de la Grèce, et cette grande lutte contre l'immense Orient qui coïncide avec le développement de la tragédie lui offrait, semble-t-il, assez de spectacles et d'émotions pour la tenter. C'est ce qui eut lieu en effet dans la *Prise de Milet* et les *Phéniciennes* de Phrynicus, dont il a été question plus haut, et dans les *Perses* d'Eschyle. Mais, dans l'énorme production de la tragédie grecque, ce sont les seuls exemples qu'on puisse citer, le *Thémistocle* de Moschion ne pouvant guère, à ce qu'il semble, entrer en ligne de compte et n'ayant été probablement qu'une déformation de la tragédie. Les *Perses*, d'ailleurs, nous montrent bien quelles transformations l'histoire était obligée de subir pour obtenir l'entrée du théâtre. Pour ne parler que de la principale, l'action, que le poète a soin de placer sur la terre lointaine de l'Asie, devient, avant la grande lamentation barbare qui termine le drame, merveilleuse et presque divine. C'est une sorte de rêve grandiose et pathétique, qui répond aux besoins de l'imagination populaire.

Le public athénien accepta, à un moment, un genre de tragédie qui ne s'inspirait ni du mythe ni de l'histoire, et devait tout à l'invention de l'auteur, sujet et personnages. Aristote en parle dans sa *Poétique*, et l'histoire littéraire a gardé le souvenir d'Agathon et du succès obtenu par sa pièce intitulée *Anthos* ou *Antheus*. En réalité, une pareille pièce n'était plus la tragédie. Agathon était un poète gracieux et délicat, même efféminé, si l'on en croit Aristophane, et exagérant certains défauts d'Euripide. Il est probable que son œuvre, où les chants des *stasima*, ou, pour mieux dire, les intermèdes musicaux, se détachaient complètement de l'action, valait surtout par l'agrément extérieur et que c'était une composition raffinée, non sans analogie avec les dithyrambes contempo-

rains, si vivement attaqués par le même comique. En tout cas, il ne trouva guère d'imitateurs.

Ainsi la tragédie s'enferma presque complètement dans le cercle des légendes héroïques. C'était encore un vaste domaine, trop vaste même, car elle dut en négliger une bonne partie. Beaucoup de légendes n'avaient pas le caractère tragique, c'est-à-dire ne contenaient pas cet enchaînement fatal d'événements étranges et terribles qui provoque surtout les émotions propres à la tragédie. C'est ce qui fit, selon la remarque un peu trop absolue d'Aristote[1], que les poètes finirent par s'attacher exclusivement à quelques familles. Toutes ces restrictions ne les empêchèrent pas d'être d'une merveilleuse fécondité. Parmi les causes générales de ce fait, il faut mettre en première ligne la liberté que les divergences des légendes avaient toujours encouragée dans la poésie et peut-être surtout les ressources qu'offrait la composition de la tragédie.

C'est, en effet, une chose qui me paraît fort remarquable, que cette composition, en apparence fixée et entravée par les conditions de la représentation dramatique, ait été, en somme, si favorable à la liberté de l'art. Il semble que le plus grand obstacle à cette liberté dût être le chœur, dont la présence à peu près constante est une gêne pour l'action et dont le lyrisme, quand il chante, pourrait faire disparate avec le ton du dialogue. L'examen des œuvres que nous connaissons nous amène à des conclusions toutes contraires.

Dans une tragédie grecque, de temps en temps, le dialogue cesse, les personnages disparaissent, et le chœur, resté seul, se met à chanter. C'est une nécessité qui tient à la constitution même du genre. Primitivement, le chœur paraissait seul pour chanter le dieu; ses chants restèrent encore le principal quand l'intervention d'un personnage fut admise; il était impossible qu'on les supprimât quand l'action prit son développement et quand le premier rôle appartint aux acteurs. Une pareille pensée était incompatible avec la célébration de la fête, elle ne pouvait venir à personne; d'après l'expression consacrée, le magistrat qui autorisait la représentation d'une pièce *donnait un chœur* au poète; il lui accordait ainsi l'organe indispensable. Il semblerait que ces faits dussent avoir pour conséquences une diminution de l'intérêt dramatique, suspendu pendant que les chants du chœur occupaient seuls l'attention du public, et le défaut d'unité dans la composition. Il n'en fut rien dans les chefs-d'œuvre de la tragédie : ces chants furent, non pas une interruption, mais un ralentissement de l'action; ralentissement nécessaire pour re-

[1] *Poétique*, c. 13.

poser l'âme de l'émotion, si intense dans le drame grec, et pour la préparer à être émue de nouveau. Encore pourrait-on citer tel chœur d'Eschyle ou de Sophocle qui, par l'expression des pressentiments, accroît l'effet de la catastrophe prochaine. Les chœurs ne se détachent donc pas de l'action; ils y aident même dans une certaine mesure en insistant sur l'impression qu'une scène vient de produire ou en ouvrant, pour ainsi dire, la voie à celle que va produire la scène suivante. Par conséquent, ils dirigent jusqu'à un certain point l'émotion des spectateurs et servent par là d'interprètes à la pensée du poète. Ils interprètent en même temps, dans ce rôle complexe qui leur est attribué, la pensée et les sentiments de la foule, assise sur les gradins, qui se reconnaît souvent dans leur langage, et ils la font ainsi participer elle-même au drame. Telle est la fonction multiple du chœur, et il s'en acquitte principalement dans les chants qui remplissent les intervalles des scènes. En résumé, ces chants contribuent à ce que le drame, une fois commencé, se continue sans interruption. On n'en peut pas dire autant des pièces modernes, dont la représentation est réellement interrompue par les entr'actes. Ajoutons que la division régulière en actes, qui est en usage dans notre théâtre, n'existait pas dans la tragédie grecque, au moins pendant sa belle période. Les *épisodes*, c'est-à-dire les scènes ou suites de scènes qui étaient séparées par les chants du chœur, avaient une étendue très inégale et leur nombre était variable. De là, pour le poète, plus de liberté et, dans son œuvre, une allure plus naturelle, plus favorable à la vraisemblance et au mouvement dramatique.

On vient de voir que le chœur, employé par un artiste habile, était loin de nuire à l'unité de l'action. Quant aux deux autres unités, celle de temps et celle de lieu, on pourrait être tenté de croire qu'il les rend obligatoires, puisqu'il est là, à la même place, pendant tout le drame. Or nous connaissons plus d'une tragédie où ces deux unités ne sont pas observées. Ne semble-t-il pas que la présence du chœur dût rendre plus difficiles et plus choquantes ces dérogations à une convenance qui paraissait indiquée par les conditions matérielles de la représentation? A dire vrai, sur ce point encore, le chœur aide plus le poète qu'il ne le gêne, parce que le chœur est un personnage d'une nature très particulière, multiple, impersonnel, en partie idéal. Il donne, surtout par son costume, une certaine illusion de réalité et il enlève aussi aux spectateurs le sentiment de la réalité. Il produit sur eux ce dernier effet par ses chants, qui agissent sur leur imagination, la transportent hors de la scène, font naître en eux des sensations d'un ordre tout différent et peuvent les disposer à oublier le moment présent de l'action. Dans l'*Agamemnon* d'Es-

chyle, le veilleur qui guette le signal sur la tour du palais de Mycènes annonce la prise de Troie, et dès la scène suivante arrive le héraut du roi, qui précède de peu le roi lui-même et sa captive Cassandre. La mer a été franchie, et auparavant le partage du butin et les événements qui ont suivi la prise de la ville ennemie se sont passés. Cependant il n'y a pas eu, comme chez nous, de rideau baissé et la représentation n'a pas été interrompue. C'est un chant du chœur qui remplit l'intervalle; chant d'une merveilleuse puissance, qui dans l'ampleur de ses formes expressives contient les souvenirs, les images, les pensées morales, les émotions religieuses les plus propres à remuer profondément les spectateurs et à concentrer leur attention sur le drame qui se prépare dans la demeure royale. Quand Agamemnon paraît, il est attendu. Après Eschyle, les chants du chœur n'auront plus cette étendue ni cette valeur dramatique; ils conserveront le pouvoir de venir en aide au drame représenté par le secours de l'imagination. Si les poètes grecs ont, en général, observé les unités de temps et de lieu, cela tient à des raisons d'art, et non pas à l'obstacle que le chœur leur opposait.

J'ai parlé plus haut d'une disparate qui semblait pouvoir exister entre le lyrisme des chants du chœur et le ton du dialogue. Cette objection n'aurait de valeur que si le lyrisme ne se produisait que dans ces chants. Or il est répandu dans toute l'étendue d'une tragédie grecque; il y multiplie ses combinaisons; il en est un élément essentiel. C'est un instrument souple et riche qui fournit au poète un puissant moyen d'expression et entre pour beaucoup dans les calculs de l'effet dramatique; du lyrisme dépend en grande partie l'harmonie de l'ensemble. Il n'est pas besoin d'insister sur un pareil fait.

Ces considérations n'ont trait qu'à un petit nombre des points touchés par M. Croiset. Elles contribuent, je crois, à montrer combien l'art grec, auquel on fait remonter avec raison les principes de l'art en général, a été varié et libre. Ses règles, quand il s'est constitué dans des conditions très spéciales et sous des formes très déterminées, n'ont jamais entravé le génie des artistes ni des poètes.

Jules GIRARD.

(*La fin à un prochain cahier.*)

James Darmesteter, *Le Zend-Avesta*, traduction nouvelle avec commentaire historique et philologique. — Trois volumes in-4° (*Annales du Musée Guimet*), 1892-1893.

PREMIER ARTICLE.

Le *Journal des Savants* s'est occupé à plus d'une reprise des nombreux et intéressants problèmes qui se rattachent à la religion zoroastrienne. Depuis le temps où Anquetil-Duperron inséra au *Journal des Savants* son premier mémoire sur l'authenticité de l'Avesta[1], en mai et juin 1769, le recueil où nous écrivons n'a jamais cessé de suivre à travers ses faces diverses le développement de cette difficile question. Il suffit de rappeler qu'Eugène Burnouf, en 1833, fit paraître ici même quelques-unes de ses remarques les plus fines sur certains mots et certains passages des livres zends. Encore tout récemment le mazdéisme a été, de la part d'un de nos collaborateurs, l'objet d'une critique aussi élevée qu'impartiale[2]. Si nous revenons sur cet ordre de recherches à aussi courte échéance, c'est que nous y sommes invité par un ouvrage qui occupera certainement une place importante dans l'histoire de ces études : nous voulons parler de la traduction du *Zend-Avesta* de M. James Darmesteter.

Cette traduction, en trois volumes in-4°, forme les tomes XXI, XXII et XXIV des *Annales du Musée Guimet*. Le tome I contient le Yasna et le Vispéred. Le tome II donne le Vendidad, les Yashts et le Khorda-Avesta. Les fragments des nasks perdus remplissent le tome III, que précède une importante préface sur les origines de la littérature et de la religion parses. Nous allons tâcher de donner une idée de cette publication, en insistant principalement sur les points où elle apporte des matériaux nouveaux ou des vues nouvelles.

Une première fois, en 1880 et 1883, M. Darmesteter avait fait paraître deux volumes d'une traduction partielle de l'Avesta dans la collection des *Sacred books of the East*, dirigée par M. Max Müller. Outre le Vendidad, cette publication comprenait les Sirôzas, les Yashts et les

[1] *Mémoire dans lequel on établit que les livres zends déposés à la Bibliothèque du Roi, le 15 mars 1762, sont les propres ouvrages de Zoroastre, ou que du moins ils sont aussi anciens que ce Législateur : à MM. les Auteurs du* Journal des Savants, 1769, p. 270 et 336.

[2] Voir les numéros d'août et septembre 1892. — Cf. les numéros de janvier, février, mars et avril 1878.

Nyâyish. Mais quand il s'est agi d'aborder le Yasna et le Vispéred, le traducteur n'a pu se résoudre à continuer, ne se trouvant pas, dans l'état présent de la science, suffisamment armé pour cette tâche. Une interprétation de ces deux livres lui paraissait impossible, en raison de la pénurie des sources dont il disposait. En effet, le Yasna et le Vispéred sont des textes liturgiques, c'est-à-dire des textes récités dans l'accomplissement d'un certain cérémonial. La chose importante dans le sacrifice, ce ne sont point seulement les paroles, ce sont encore les actes qui accompagnent les paroles. Il fallait donc connaître la liturgie qui donne à ces versets leur véritable caractère.

Un voyage à Bombay et aux principaux centres parsis mit l'auteur en mesure d'apprendre ce qu'il désirait savoir. S'il ne fut pas admis à voir de ses yeux la célébration du sacrifice, pour l'accès duquel il faut être *beh-dîn*, c'est-à-dire sectateur de la bonne religion, il eut l'avantage d'en obtenir par d'anciens manuscrits des descriptions minutieuses et complètes, plus complètes même que ne l'aurait été le témoignage des yeux, car elles s'étendent à un cérémonial en partie périmé. Il eut, en outre, la bonne fortune de rencontrer des guides dans la personne de différents membres de la colonie guèbre, en particulier de Tahmuras Dinshawji Anklesaria, lequel donna au savant français les renseignements nécessaires, en même temps qu'il mit à sa disposition la riche collection de manuscrits liturgiques qu'il avait formée. Un peu plus tard, en 1888, M. Tahmuras a publié lui-même une édition du Yasna, accompagnée d'un commentaire dont M. Darmesteter put encore profiter. Un autre secours lui vint d'une série de notes pehlvies sur les gâthas qui lui furent communiquées par M. West, le savant éditeur du *Dînkart*.

La traduction pehlvie, que M. Darmesteter a eue continuellement sous les yeux, a cet avantage qu'elle se réfère à un texte de cinq ou six siècles plus ancien que les plus vieux manuscrits zends. On sait que ces derniers ne sont pas d'une très haute antiquité : les plus vieux ne remontent pas au delà du XIIIe siècle de notre ère. Outre cet avantage, le nouveau traducteur a eu la bonne fortune de pouvoir enrichir sa publication d'une série de morceaux inédits, qui augmentent d'un dixième l'étendue des textes zends présentement connus. Ces morceaux inédits proviennent en grande partie du Dînkart, vaste compilation rédigée au IXe siècle et formant une sorte de Somme théologique du zoroastrisme. Le Dînkart est en langue pehlvie; mais il contient un grand nombre de citations zendes. Une autre portion vient d'un catéchisme pehlvi, par questions et réponses, non encore publié. C'est ce que M. Darmesteter appelle, d'après le possesseur du manuscrit, *les fragments Tahmuras*. On

est autorisé à penser, en présence de ces trouvailles, que le cycle des découvertes zendes n'est pas encore fermé, et que des recherches continuées avec persévérance mettront encore au jour d'autres portions de l'ancienne littérature iranienne. Il est vrai que la somme de nos connaissances ne s'accroît pas proportionnellement au nombre des pages : ce sont généralement les mêmes idées, les mêmes prescriptions, les mêmes invocations qui reviennent. Toute la littérature parse offre à cet égard un remarquable exemple d'unité. Il semble que, depuis des siècles, la loi du développement ait cessé d'exister pour cette religion : au moins est-ce l'impression que ressent présentement l'observateur. Entre les conceptions théologiques de l'Avesta et les croyances exposées dans les traités les plus modernes écrits en persan ou en guzerati, on n'aperçoit pas de différences appréciables. Il est possible, il est même probable que, sous cette uniformité extérieure, il se cache des différences qui nous échappent : c'est ce qu'il appartiendrait de rechercher aux travailleurs européens qui, sur les traces de M. Darmesteter, iront étudier sur place le zoroastrisme, ou mieux encore à ces Parses intelligents, comme il en existe actuellement à Bombay, qui joignent à la connaissance héréditaire de leur religion la possession de nos méthodes et de notre critique.

M. Darmesteter commence par une étude préalable où il décrit le personnel, le temple, les instruments, les cérémonies. Nous allons en extraire les renseignements qui ne sont pas d'un intérêt trop technique.

Le sacerdoce, dans la religion zoroastrienne, est le privilège héréditaire d'une caste. Le prêtre, nommé anciennement *âthravan* ou *magu*, aujourd'hui *mobed* (*maubad*)[1], tient avant tout son caractère sacré de la naissance, comme dans le brahmanisme et dans le judaïsme sacerdotal. « On naît prêtre, on ne le devient pas. » Toutefois la caste sacerdotale est trop nombreuse pour vivre toute entière de l'autel. En fait, l'immense majorité des mobeds vit de professions laïques.

Un fils de mobed n'est pas pour cela même mobed. Il faut qu'il ait passé par un certain nombre de cérémonies initiatoires. Ces cérémonies, au nombre de trois, lui valent successivement le titre de *beh-dîn*, *herbed* et *mobed*. La première, appelée dans l'Inde le *nô-zûd*[2], n'est pas spéciale

[1] *Âthravan* « prêtre du feu ». *Magu* est sans doute le nom ethnique des prêtres du feu, lesquels, selon une hypothèse de M. Darmesteter, appartenaient à la tribu des Mages, mentionnés par Hérodote (I, 101) parmi les populations de la Médie. *Mobed* représente un ancien *magûpat* « chef des mages ».

[2] Expression impropre, car *nô-zûd* signifie « nouveau *zaotar* ». Or le titre de *zaotar*, qui est le nom d'une fonction sacerdotale, ne peut convenir à un en-

au mobed; elle est obligatoire pour tous les croyants : c'est l'initiation qui fait entrer l'enfant, garçon ou fille, dans la communauté zoroastrienne. Elle a lieu à sept ans et consiste en un bain, symbole de purification, en récitation de certaines prières, et en investiture du sadéré et du kôsti, c'est-à-dire de la camisole et de la ceinture sacrées. La seconde cérémonie, celle qui constitue le *herbed*, prend place à l'âge de quatorze ans; le candidat doit connaître par cœur le Yasna, le Vispéred et le Khorda-Avesta. Il se purifie pendant deux fois neuf jours, puis il est conduit au temple : là il prend en main la masse d'armes, le *garzi gâvyânî*, souvenir de cette massue, si souvent mentionnée dans le Schâhnameh, qui, dans la main de *Ferîdûn*, abattit Zohâk et devint l'insigne de la royauté. Par une interprétation symbolique, elle est aujourd'hui l'arme dont le fidèle doit se servir contre les démons. Pendant quatre jours, le nouvel initié célèbre le Yasna ou sacrifice, après quoi il est *herbed* [1] et a la permission de présider aux cérémonies ordinaires, telles que les mariages et les funérailles. Vient enfin le degré supérieur, celui de *mobed*, qui assure le droit d'accomplir tous les actes religieux sans exception.

Sur le lieu du culte M. Darmesteter donne des renseignements circonstanciés pris *de visu* et rendus plus intelligibles au moyen de planches photographiques.

La partie essentielle du sanctuaire est la chambre du feu. Comme il y a deux sortes de feux, il y a deux sortes de temples. Le petit temple est celui où l'on conserve le feu *Adarân* [2]; le grand temple est celui où l'on garde le feu *Bahrâm*. Le feu *Adarân* est formé des feux domestiques ayant servi trois fois. Le feu *Bahrâm* [3], dont la préparation ne demande pas moins d'une année, se compose de seize espèces différentes et concentre en lui l'essence de tous les feux. Les deux sortes de temples ne diffèrent d'ailleurs pas dans la forme.

Le prêtre, après sa prière, applique de la cendre sur son front, pour se rappeler à lui-même « qu'un jour viendra où il sera, lui aussi, réduit en poussière, et que, comme ce feu répand la lumière et le parfum, ainsi il doit répandre autour de lui la vertu et les bonnes œuvres [4]. »

fant. Dans l'Avesta, le terme générique pour les croyants est *Mazda-yasnô* ou adorateur de Mazda. On observe donc pour le terme de *nô-zûd*, comme pour celui de *mobed*, une sorte de diminution, qui l'a fait descendre d'un degré dans la nomenclature religieuse.

[1] En zend *aêthrapaiti* « le maître ».

[2] *Âtash Âdarân*, littéralement « feu des feux ».

[3] *Bahrâm* est la forme moderne du zend *Verethraghna* « le victorieux ».

[4] Cette interprétation, empruntée à un mobed contemporain, nous paraît quelque peu moderne.

Les fidèles se tiennent debout sur un tapis à la porte ou aux fenêtres de la chambre sacrée; mais ils n'ont pas le droit d'y entrer. Seul le mobed peut passer le seuil.

Les offrandes sont : 1° le *hôm* ou *haoma*. Le haoma est une plante jaune aux nœuds très rapprochés, douée de vertus mystiques, comme le soma indien; 2° l'*urvaram*, littéralement « la plante », petite tige de grenadier qui est pilée avec le hôm; 3° le lait ou *jivâm;* 4° l'eau bénite ou *zaothra, zôhr*. En mêlant ensemble ces quatre offrandes, on compose le *parahaoma,* qui concentre en lui les qualités des eaux, des plantes et de la vie animale : de là sa vertu suprême. Mais ce *haoma* terrestre n'est que le représentant d'un haoma céleste, le haoma blanc ou *gaokerena,* qui doit, à la résurrection, donner l'immortalité aux hommes.

Après ces renseignements préliminaires, M. Darmesteter passe à la description du sacrifice.

Le Yasna se compose de soixante-douze chapitres qui se suivent dans un ordre dont le principe n'est pas apparent à la simple lecture. Mais si l'on consulte les cérémonies, on reconnaît les raisons de cette disposition : en effet, le Yasna se divise en deux parties, dont l'une répond à la préparation et l'autre à l'offrande du haoma. Dans la première partie, appelée dans l'Inde *paragra*[1], on invite les diverses divinités au sacrifice. Dans la seconde, qui est proprement le *yasna,* c'est-à-dire le sacrifice, on a d'abord une profession de foi mazdéenne, puis une invocation aux principales divinités, une consécration de l'offrande, la récitation des gâthas ou hymnes, et enfin la consommation de l'*âb zôhr* ou libation.

Cette division nous fait enfin envisager sous son véritable aspect une série de prières qui n'avaient pour l'esprit aucun lien visible. Cependant il faut avouer que tout, dans cette liturgie, ne se justifie pas également, et que le rapport entre le texte et l'acte religieux qui l'accompagne est plutôt conventionnel que réel.

M. Darmesteter examine ensuite la question de l'antiquité de ce rituel. On ne peut que louer la prudence qu'il apporte en une question où il est si facile de se laisser aller aux conjectures. Il montre d'abord que certaines cérémonies sont mentionnées dans des livres datant du IXe siècle de l'ère chrétienne. Or toute cette littérature du IXe siècle appartient à une époque, non de création, mais de conservation ou de renaissance, puisque, après la conquête arabe et l'effondrement religieux qui suivit, tout le travail des docteurs se borna à sauver les débris du passé.

[1] Mot corrompu venant du sanscrit *prakriyâ*.

Il est donc très vraisemblable que ce rituel n'est pas né au IXe siècle et qu'il représente une tradition de la période sassanide.

Peut-on remonter encore plus haut? M. Darmesteter essaye de le faire, mais en indiquant qu'ici nous nous avançons sur le terrain des hypothèses. Il fait remarquer que dans le *Nîrangistân*, vaste compilation pehlvie, on trouve citées des prescriptions en langue zende; le Nîrangistân lui-même semble être le rajeunissement d'un livre zend relatif à la liturgie. Il y a donc présomption d'une antiquité plus haute. Le rituel parsi a pu exister déjà sous les Arsacides. On en peut même apercevoir les rudiments dans ces prières et ces chants que mentionnent les historiens grecs. Mais il faut ajouter que la langue, à elle seule, n'est pas un indice suffisant, puisque, comme l'établit notre auteur un peu plus loin, on écrivait encore en langue zende à l'époque sassanide.

Les gâthas forment le centre du service religieux. Ces chants sont au nombre de cinq, qu'on distingue en les désignant par le mot initial. Ils représentent la portion la plus ancienne de la littérature : ils sont cités dans les autres parties de l'Avesta; on les invoque par leur nom comme textes particulièrement saints. La langue, sans différer par le fond de la langue ordinaire, présente des singularités d'orthographe qui lui donnent un aspect archaïque. Les traducteurs ont longtemps cherché dans ces gâthas une certaine unité de sujet; mais, à y regarder de plus près, il ne semble pas qu'il y ait lieu de les considérer de cette façon. M. Darmesteter soupçonne que les vers ou *hâs* dont ils se composent ont été juxtaposés, non en raison du sens, mais en raison du rythme : on a réuni les hâs de même mètre, sans égard pour le contenu. Cette classification d'après un criterium tout extérieur, dont les Védas offrent peut-être un autre exemple, n'a rien qui soit en désaccord avec les habitudes de l'Orient. Le fond des idées étant à peu près le même dans toute cette littérature, un groupement purement machinal offrait moins de disparate qu'on ne serait tenté de le supposer.

Quelques interprètes modernes avaient cru apercevoir une différence de doctrine entre les gâthas et les parties plus récentes. Mais cette opinion ne se confirme pas à un examen approfondi. Le système théologique et moral est bien celui que nous trouvons uniformément exposé dans tous les livres des Guèbres. Existence de deux principes contraires, entre lesquels les humains ont à choisir; glorification d'Ahura-Mazda et des abstractions divinisées qui personnifient les vertus principales; haine de l'hérésie et des hérétiques; institution de l'épreuve du feu, qui tranche entre le vrai et le faux; devoir de l'homme envers les animaux, ses serviteurs; damnation du juge inique, des puissants qui luttent

contre la vraie religion, du mazdayaçnien qui ne paye pas le prêtre; éloge du bon prince qui protège la vraie foi et fait de la religion de Zoroastre la religion de l'État : tous ces principes, connus par maint passage de l'Avesta, se retrouvent dans les gâthas; c'est l'invariable cercle d'idées dans lequel se meut le parsisme.

L'obscurité des gâthas tient au style elliptique, aux changements de construction, aux sous-entendus, aux expressions conventionnelles. Il n'y a pas de raison pour se priver, comme l'a fait imprudemment M. Spiegel, du secours de la traduction pehlvie : il faut, au contraire, s'y tenir d'autant plus que les difficultés sont plus grandes.

Dens sa traduction, M. Darmesteter ne s'est pas astreint à cette littéralité qui, sous prétexte de rendre le texte mot pour mot, le déforme et l'obscurcit pour le lecteur. Il a pensé que ce qui importe avant tout, c'est de comprendre et d'être compris. Ce serait offrir au lecteur un texte inintelligible que de s'obliger à toujours rendre les mêmes expressions de façon identique. Ainsi le mot *asha*, qui revient à toutes les pages de l'Avesta, est un terme presque intraduisible par la multiplicité des idées qu'il exprime. Il désigne le bien, la vertu sous sa forme religieuse et morale, et aussi la félicité suprême. *Ashavan* désigne le fidèle idéal, le juste, et aussi le bienheureux du paradis. Tout en traduisant ordinairement par « saint » et « sainteté », l'interprète, s'il veut être entendu, doit recourir encore à d'autres expressions, telles que « le salut, le bonheur céleste ».

Pour éclaircir encore mieux le sens du texte, M. Darmesteter joint au bas des pages à sa traduction des notes explicatives. Ces notes, fort nombreuses, car en les additionnant on arriverait à plusieurs milliers, peuvent être considérées comme formant un véritable commentaire perpétuel. Le traducteur y montre la correspondance des différents passages, discute pour les endroits difficiles la version pehlvie ou sanscrite, et fournit en passant tous les renseignements historiques qui peuvent guider le lecteur. Ce n'est pas tout : au milieu de sa traduction il intercale un certain nombre d'*excursus*, qui forment autant de petits mémoires, soit sur différents points d'histoire, soit sur des particularités de la religion mazdéenne. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur quelques-uns de ces morceaux.

Il est temps de passer à une série de questions qui forment l'objet de l'intéressante préface mise par M. Darmesteter en tête du troisième volume. A quelle époque appartient l'Avesta, tel qu'il nous est parvenu? Faut-il, comme le supposait Anquetil-Duperron, le placer au temps de Darius, fils d'Hystaspe, en identifiant le Vîshtâspa dont il est question

dans l'histoire de Zoroastre avec le père du roi Achéménide? Ou faut-il, comme l'a supposé l'école védisante, représentée surtout par Benfey et Roth, et comme l'avait d'abord enseigné Haug, reporter encore plus haut ce système religieux, y voir une branche détachée des Védas? S'il fallait en croire ces savants, l'Avesta serait l'antique témoin d'une révolution qui aurait séparé les deux rameaux aryens. Ou enfin les livres zends appartiennent-ils à une période plus moderne, à cette époque de restauration religieuse qui a commencé sous les Arsacides, et qui, avec les Sassanides, est arrivée à son apogée?

On voit combien diffèrent ces trois hypothèses et quel écart chronologique les sépare. M. Darmesteter, après vingt ans d'études, et non sans avoir soigneusement examiné tous les arguments pour et contre, s'est arrêté à la troisième solution. Nous allons exposer ses raisons, en déclarant que nous sommes tout prêt à nous y rallier[1]. Mais cela ne nous empêchera pas de vérifier la valeur exacte de chaque preuve, afin de distinguer ce qui, dans l'état actuel de la science, est chose démontrée et ce qui est encore conjecture. Nous aurons d'ailleurs, sur un point important, une sérieuse restriction à faire.

Voyons donc ce qu'il faut penser de l'antiquité de l'Avesta.

En premier lieu, nous devons renoncer au parallélisme qu'on a essayé d'établir entre les Védas et l'Avesta. Il y a, entre ces deux recueils sacrés, toute la différence qui sépare un système religieux déjà arrêté en ses moindres parties d'une religion en voie de formation. Non pas que les Védas soient ces chants lyriques, ces hymnes en l'honneur des forces de la nature qu'une philologie pleine de parti pris et une interprétation trop complaisante avaient cru d'abord découvrir; mais quoique exposant les idées d'une cosmogonie déjà raffinée, quoique servant à un culte qui n'a rien de primitif, les mantras présentent une variété de conceptions et une liberté d'allures dont le mazdéisme est déjà très éloigné. Ce qui sans doute a mis les esprits sur la voie de cette trompeuse comparaison, c'est l'étroite parenté des deux langues, mais il est trop clair que la parenté des langues ne peut servir de preuve pour la parenté des écrits.

[1] L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait mis au concours, en 1862, la question des rapports du brahmanisme et du zoroastrisme. Le mémoire couronné par l'Académie où j'ai essayé de traiter ce sujet est resté manuscrit. Mais j'ai publié dans mes *Mélanges de mythologie et de linguistique* (2e édition, 1882) le chapitre dans lequel je discutais l'âge des livres zends. Je remercie ici M. Darmesteter, pour s'être souvenu, dans l'historique de la question, de ce travail de jeunesse.

La religion mazdéenne offre l'image d'un système théologique parfaitement coordonné, qui procède de la réflexion au moins autant que de l'intuition pure et simple, ou de l'inspiration poétique. Le monde est gouverné par deux principes, dont l'un est l'origine de tout bien et dont l'autre est la source de tout mal. L'un et l'autre est immatériel (*mainyu*). Tout l'univers est réparti avec une rigoureuse symétrie entre ces deux esprits. Dans chaque ordre de la nature, une série d'êtres est attribuée à Ormazd (*çpenta mainyu*), l'autre à Ahriman (*angra mainyu*). L'homme est mis en demeure de prendre parti et cette intervention n'est nullement indifférente à l'issue de la lutte : le juste vient au secours d'Ahura-Mazda, le pécheur renforce les légions d'Ahriman. Si l'homme commet une mauvaise action ou s'il entre en contact avec un être mauvais, il est souillé et, pour employer le langage de l'Avesta, il féconde les drujs (démons). Si, au contraire, il détruit une créature mauvaise, il fait un acte de foi et rachète ses fautes. Une religion ainsi constituée devait se demander quand et comment finirait cette guerre des deux principes. L'Avesta en fixe la durée à douze mille ans, chacun des deux principes ayant successivement régné pendant trois mille ans, après quoi est survenue la période de combat, où le monde est engagé. Dans une quatrième et dernière période le démon succombera, les justes reviendront à l'existence et vivront heureux. La morale pratique et utilitaire de l'Avesta se rattache à cette théologie : les encouragements à la famille et à l'agriculture en procèdent. Comme il est défendu de souiller les éléments, les morts ne doivent être ni brûlés ni déposés dans la terre, mais exposés aux oiseaux de proie. Toute cette religion a été enseignée par Ormazd à un prophète nommé Zarathustra, qui est invoqué lui-même comme un être supérieur à l'humanité, et dont l'histoire est reléguée dans un passé lointain.

Il y a loin de ce système si bien coordonné au désordre des Védas, où les dieux prennent constamment la place les uns des autres, et où aucune ligne un peu précise ne sépare les divinités protectrices des génies malfaisants.

Michel BRÉAL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel, membre de l'Institut. — Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 4 vol. in-4°, 1889-1893.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage de M. A. Sorel est un des plus remarquables qui aient été publiés sur l'époque de la Révolution française. Ce n'est pas à proprement parler l'histoire du temps; on n'y trouve dans le détail ni les vicissitudes de la France à l'intérieur, ni ses luttes au dehors. Il est bon, pour le lire avec fruit, de connaître au préalable la suite des événements. Mais l'auteur possède évidemment à fond ces notions. Il a lu tout ou presque tout ce qui a été écrit sur le sujet, et il porte sur l'ensemble et l'enchaînement des faits un jugement qui, pour n'être pas en tout point incontestable, n'en jette pas moins une vive lumière sur toutes ces questions et permet de les mieux comprendre.

M. A. Sorel, dès les premières lignes de son introduction, indique clairement la conclusion de ses études :

« La guerre entre l'Europe et la Révolution française a duré près d'un quart de siècle. Elle commence à Valmy et ne se termine qu'à Waterloo. L'Europe coalisée a fini par triompher des armées françaises; cependant on ne peut pas dire que la France soit sortie vaincue de la lutte. . . La paix ne lui coûta que la restitution des territoires qu'elle avait conquis; elle rentra dans ses anciennes limites; le corps de la nation ne fut pas entamé. Les résultats essentiels de la Révolution française subsistèrent. La France conserva le Code civil et le gouvernement représentatif. Cela suffirait pour rendre indestructible l'œuvre de 1789 et lui permettre de porter dans l'avenir toutes ses conséquences » (I, p. 1).

Mais, dans cet intervalle d'un quart de siècle, quels singuliers contrastes et quelles étranges contradictions! C'est ce que l'auteur nous fera voir. La Révolution, par son principe, menace la société européenne dans sa base, et l'Europe ne paraît point se douter du péril : car elle voit la France jetée dans le désordre et l'anarchie et elle dispose des forces que lui donne sa vieille organisation pour l'accabler. Cependant c'est l'anarchie qui s'organise et c'est la force organisée qui se dissout. La France bat la coalition; mais alors la Révolution triomphante oublie son principe : elle avait proclamé la liberté des peuples et elle aboutit à la conquête. Et l'Europe ne renie pas moins ses déclarations et ses maximes :

elle s'était portée à la défense des puissances établies; vaincue par la Révolution, elle s'accommode avec elle en prenant sa part des dépouilles de ceux qu'elle avait prétendu protéger. Ce n'est encore que le premier acte du drame. Dans la suite, la France, qui, pour défendre son indépendance, avait cherché sa force dans ses armées, en voit sortir celui qui la soumet au joug pour faire de ces armées le plus puissant instrument de conquêtes. Avec lui elle tient le monde à ses pieds et distribue les couronnes, jusqu'à ce que l'excès même de cette domination soulève les peuples et amène, avec l'envahissement de ses frontières, le partage de ses conquêtes entre les nouveaux coalisés qui ont abattu le conquérant.

L'auteur n'est pas de ceux qui pensent que tout en France date de 1789; et, pour faire comprendre la Révolution qui éclata chez nous alors et se propagea au dehors, il veut montrer par quels liens cette révolution se rattachait au passé. Tel est l'objet principal de sa première partie, qu'il intitule : *Les mœurs politiques et les traditions.*

Le point de départ de l'ouvrage est, on le voit, celui de M. de Tocqueville dans son petit livre si plein de vues pénétrantes et de conclusions lumineuses : *L'Ancien régime et la Révolution;* mais la thèse est traitée avec plus d'ampleur, étendue à l'Europe tout entière, et appuyée d'un plus grand nombre de faits.

L'auteur commence par établir qu'à l'avènement de la Révolution française il n'y a point, à proprement parler, d'Europe, c'est-à-dire un ensemble d'États fondés sur un même principe. La république chrétienne, conception du moyen âge, s'est dissipée avec lui. Le droit public est fondé sur des faits. La notion dominante est celle de l'État au sens romain : être collectif, maître souverain et absolu; monarchies ou républiques, peu importe, les gouvernements tirent de leur existence leur légitimité. Les monarchies sont prépondérantes; la forme républicaine ne se retrouve que dans les États les plus petits et semble, dans l'opinion générale, ne convenir qu'à eux. Dans un pays qui a connu la royauté, c'est un signe de dégénérescence. « La Suède, écrivait le grand Frédéric, éprouva le sort de tout État monarchique qui se change en république, elle s'affaiblit [1]. » L'établissement des États-Unis d'Amérique était chose trop récente pour modifier le sentiment général. L'avènement de la République française, à ce point de vue, faisait croire à l'affaiblissement de la France.

Dans les gouvernements ainsi constitués, le fondement de la politique

[1] *Histoire de mon temps*, ch. I.

était la raison d'État : *salus populi suprema lex esto.* Machiavel était le théoricien de cette doctrine. La pratique, c'était de s'agrandir. « Celui qui ne gagne pas perd », disait Catherine II. En conséquence, la règle de conduite c'était d'épier, de saisir les occasions. L'art du diplomate consistait à ne pas se laisser tromper et à tromper les autres. On se trouvait comme deux champions en champ clos : il fallait se tenir en garde afin de parer les coups et d'en porter au bon endroit. Avec cette politique, nul engagement n'était sûr, les alliances étaient formées, rompues, selon l'intérêt du moment. La grande époque de cette façon d'agir au XVIIIe siècle, c'est celle de la succession d'Autriche, et le parfait modèle de l'homme d'État ainsi compris, ce fut Frédéric II. Il réunit tous les suffrages, surtout ceux des philosophes français.

L'intérêt est donc le seul principe de la guerre; il en est aussi le seul frein. M. Sorel cite Montesquieu disant : « L'objet de la guerre, c'est la victoire; celui de la victoire, la conquête; celui de la conquête, la conservation. La conquête est une acquisition, l'esprit d'acquisition porte avec lui l'esprit de conservation et d'usage et non celui de destruction [1] »; et il ajoute, commentant ce passage : « Il y a donc une limite naturelle à la conquête, c'est l'assimilation. On ne doit conquérir que ce qu'on peut conserver; on ne conserve que ce que l'on s'identifie » (p. 33) : vérité que les faits ont toujours justifiée et justifieront toujours; la force n'y sert de rien. M. Sorel cite encore cette réflexion de Montesquieu, qui semble écrite pour le temps où nous sommes : « Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe; elle a saisi nos princes et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes. . . Sitôt qu'un État augmente ce qu'il appelle *ses troupes*, les autres soudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien que la ruine commune. Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger, et on appelle *paix* cet état d'effort de tous contre tous [2]. »

« En résumé, dit M. Sorel, caractérisant toute la politique de ce temps, il n'y a d'autre garantie que l'intérêt bien entendu, d'autre principe d'ordre que l'opposition des intérêts. La coutume se ramène à ces maximes de l'empirisme : « Ce qui est bon à prendre est bon à garder », dit la raison, et tout le monde l'écoute. — « Il n'y a de bon à prendre « que ce qui est bon à garder », dit la prudence, et fort peu suivent ce conseil. » — C'est cependant le bon. « Ce calcul, ajoute l'auteur, est l'unique sauvegarde des Etats contre leurs propres entraînements et les

[1] *Esprit des lois*, I, 3; X, 3. — [2] *Esprit des lois*, XII, 17.

excès d'autrui. Ce n'est pas ainsi que l'on se plaît en général à se figurer l'Europe de l'ancien régime, mais c'est ainsi qu'elle était et c'est ainsi qu'il la faut voir pour comprendre comment elle se comporta envers la Révolution française » (p. 35).

Après avoir défini les maximes politiques qui avaient cours en Europe à l'époque de la Révolution, l'auteur en examine les conséquences.

Dans les pays monarchiques, l'État étant le prince, les querelles de succession deviennent des conflits d'État; les mariages, qui avaient été des causes d'agrandissement, font naître des occasions de démembrement. C'est ce que l'on vit surtout pour l'Autriche, dont on avait pu vanter les bonnes fortunes matrimoniales :

Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube!

Le jour était venu où l'Autriche, tant agrandie de cette façon, se trouva, par suite de ces mariages, jetée dans la guerre à son tour. Elle avait hérité de tant de côtés que de partout, à la mort de Charles VI, on demanda part à l'héritage, même ceux qui, comme la Prusse, n'avaient pas l'ombre d'un droit à la succession. En pareil cas, on cherchait des accommodements dans les compensations : les petits États en faisaient les frais, témoin les États ecclésiastiques, les petits princes et les villes libres aux traités de Westphalie; de plus grands États y servirent aussi au XVIIIe siècle, comme la Turquie et la Pologne, au profit des puissances du Nord. Le droit ne comptait plus pour rien. Qui parlait de légitimité? Les détrônements, les déplacements des dynasties étaient choses indifférentes en soi et ne touchaient personne que selon l'intérêt qu'on y pouvait avoir : l'Italie d'abord, puis la Pologne, plus tard l'Allemagne en fournirent des exemples. M. Sorel a cité ce chapitre de *Candide* où Voltaire fait souper son héros à Venise en compagnie de rois étrangers dépossédés (Turquie, Angleterre, Pologne, etc.) : « Dans l'instant qu'on sortait de table, il arriva dans la même hôtellerie quatre Altesses Sérénissimes qui avaient aussi perdu leurs États par le sort de la guerre et qui venaient passer leur carnaval à Venise; mais Candide ne prit pas seulement garde à ces nouveaux venus ». Le régicide même se faisait accepter. Élisabeth avait fait périr Marie Stuart, et elle fit taire les plaintes de Henri III, elle eut pour allié Henri IV. Cromwell, qui fit périr Charles Ier, fut reconnu par Mazarin. Et la cour de Russie à la fin du XVIIIe siècle! Les révolutions n'indignaient pas davantage les puissances qui ne croyaient pas avoir à s'en inquiéter : c'étaient comme des crises particulières que l'on jugeait selon ses intérêts, témoin les troubles et les bouleversements, causés par la Réforme, qui aboutirent aux sécularí-

sations et absorptions de petits États, réglées par les traités de Westphalie. Les guerres civiles avaient succédé aux guerres féodales : on les fomentait volontiers chez l'adversaire, et on se prêtait à des alliances que le sentiment national taxerait justement aujourd'hui de trahisons, de pactes criminels avec l'ennemi. On n'y supposait pas alors ce caractère. « Les habitudes des guerres du XVIe siècle et de la Fronde, dit M. Sorel, n'ont pas disparu à l'époque de la Révolution française »; et il a en vue l'émigration armée qui se fit l'alliée de la coalition. Beaucoup de ces émigrés, Chateaubriand par exemple, ne se figuraient pas qu'ils attentaient à leur patrie; ils se disaient qu'ils voulaient la réconquérir sur l'ennemi intérieur qui l'avait usurpée.

Les révolutions au XVIIIe siècle furent ainsi exploitées par les puissances dans des vues intéressées : anarchie de la Pologne, troubles de la Suède, lutte des partis à Genève, révolution de Hollande. C'est par le même sentiment d'intérêt que les puissances catholiques qui avaient à se plaindre de la papauté firent la guerre aux Jésuites, ses défenseurs résolus, et finirent par trouver un pape pour les supprimer, tandis qu'ils étaient recueillis chez les puissances protestantes ou schismatiques, à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

Pour atteindre le but de sa politique, la vieille Europe n'avait pas de scrupules. Tout moyen lui était bon. Sa diplomatie savait gagner les maîtresses, séduire les favoris; la corruption marchait de pair avec la vénalité. Thugut, qui fut en Autriche le successeur de Kaunitz, le prédécesseur de Metternich pendant la Révolution, touchait, depuis 1768, une pension de la France. Ce n'étaient qu'agents secrets. On ouvrait les lettres, on interceptait les dépêches, on enlevait les courriers, voire les ambassadeurs. Quant à la guerre, si les relations restaient courtoises entre officiers, elle avait gardé son caractère de violence dans les rapports de la soldatesque avec le pays envahi. Les reîtres allemands n'avaient guère fait moins en Picardie et en Champagne que les soldats de Turenne dans le Palatinat; et au XVIIIe siècle, sur tous les théâtres de l'action, on retrouvait les mêmes excès, réquisitions, otages. Prussiens et Russes rivalisaient à cet égard dans la Pologne envahie.

« Telles sont, dit M. Sorel, les mœurs de la guerre à la fin de l'ancien régime. Les terroristes les trouvèrent faciles et s'en accommodèrent aisément; toutefois ils y ajoutèrent, outre la férocité de leur fanatisme, une dépravation nouvelle et particulièrement insupportable : l'hypocrisie humanitaire. Il fallut, pour résister à cette impulsion générale, à la tyrannie de la consigne des uns, à la contagion de représailles répandue par les autres, une singulière force d'âme. Elle est la gloire la plus pure

des héros de nos guerres nationales. Vétérans philosophes comme Dugommier, jeunes guerriers enthousiastes comme Marceau ou Desaix, ils surent joindre aux vertus militaires des anciennes armées l'élan chaleureux de leur générosité » (p. 88).

Et il conclut ce chapitre en disant : « Deux épisodes résument la coutume de l'Europe à la veille de la Révolution française : la guerre de succession d'Autriche et le partage de la Pologne. La première montre le cas que l'on faisait des engagements d'État; le second, le respect que l'on professait pour les souverainetés établies. Ces actes iniques sont le testament de la vieille Europe; l'ayant signé, elle n'avait plus qu'à mourir, léguant à ceux qui prétendaient la réformer et qui, pour leur confusion et le malheur public, ne surent que l'imiter, la pernicieuse tradition des abus dont elle périssait » (p. 89). « La raison d'État comme principe et fin dernière, l'intrigue comme moyen, la force pour loi, voilà tout ce qui reste de ce droit public. Les politiques le déclarent cyniquement. » Les esprits élevés en ont gardé dans le temps même une vive impression et s'en alarment. « Tout se décompose et se désagrège à la fois, dit M. Sorel; la même crise rompt les relations des États entre eux et trouble chez eux les relations des États et des citoyens. Elle provient des mêmes excès et se développe par les mêmes causes. Dans la politique extérieure, comme dans les affaires internes des États, l'ancien régime périt par l'abus de son principe. La même révolution les menace tous : impuissants déjà à se liguer contre elle, s'ils en avaient deviné le péril, ils sont plus impuissants encore à le discerner » (p. 91).

C'est en étudiant la politique européenne, dans une revue rapide des gouvernements et des nations, que l'auteur nous montrera comment la Révolution a pu se développer impunément en Europe et triompher des ligues formées pour l'étouffer.

Les symptômes d'une révolution prochaine se manifestaient à peu près partout. Les causes étaient les mêmes : excès des dépenses de cour et des dépenses de guerre, bâtiments somptueux, maîtresses coûteuses, favoris cupides. Excepté l'Angleterre, grâce au sage gouvernement de W. Pitt (lord Chatam), et la Prusse, qui avait son trésor (mais pourtant pas de budget régulier), les gouvernements en étaient réduits aux emprunts. Des charges accablantes pesaient sur les peuples. Le régime féodal dominait en Europe; le paysan en était victime, et en Allemagne surtout la petite noblesse constituait une sorte de tyrannie de village.

Le besoin de réformes était donc généralement senti. Le foyer de ces idées réformatrices était particulièrement en France. Montesquieu les propageait par ses études approfondies, Voltaire par son irrésistible

puissance de raillerie. Mais à côté de ce premier courant « il y en a un autre, dit M. A. Sorel, tout autrement impétueux, qui s'étend tous les jours et menace le vieux monde. Il ne peut fertiliser la terre qu'après l'avoir submergée et il ne féconde de son limon que les pays dévastés d'abord par le torrent de ses eaux. Ces doctrines mêlent aux plus justes et plus opportunes propositions de réforme les hypothèses de révolutions les plus chimériques » (p. 102); et il en signale des exemples en Allemagne. Mais là, la doctrine était abstruse et comme algébrique. « Rousseau, ajoute-t-il, l'anima de son étrange génie et la lança toute vive et palpitante au milieu de la foule. Il la fit luire dans le trouble des sens et les orages du cœur; il lui livra le monde » (p. 100-104). Et l'auteur montre comment de la France il étendit son influence en Allemagne et en Italie, inspirant les poètes, enseignant les philosophes. C'est la religion de l'humanité, la foi dans la raison pure. Toutes les nations sont solidaires; toutes doivent s'intéresser aux révolutions.

La chose la plus curieuse à cette époque, c'est l'alliance des princes et des philosophes. On donne sans doute le pas à la philosophie; mais les philosophes concèdent tant de puissance à l'État! « Qu'on nous rende un Henri IV et un Sully, écrivait Rousseau, et la paix perpétuelle deviendra un projet raisonnable [1]. » — « Marchez à la tête des rois de l'Europe, disait Schiller dans *Don Carlos* [2]; un trait de plume de cette main et la terre est de nouveau créée!... Vous aurez rendu, Sire, votre royaume le plus heureux de tous; alors votre devoir sera de subjuguer le monde » (p. 108).

Cette manière de concevoir l'État, comme le remarque M. Sorel, a pour première conséquence l'apologie du coup d'État. « Il devient légitime quand il a pour objet de faire prévaloir sa doctrine. Il suffit que l'auteur se pique de philosophie pour que les philosophes applaudissent à son acte »; et l'on sait comment les plus puissants de ces manieurs de peuples ont conquis l'admiration des philosophes. Frédéric II est leur idole : ils approuvent en tout sa conduite; Catherine II n'a pas moins d'adorateurs. On ne met rien au-dessus d'eux dans l'histoire : c'est le Salomon, c'est la Sémiramis du Nord. Les réformateurs les plus hardis en appellent aux princes! « C'est pourquoi, ajoute l'auteur, les princes considèrent avec tant de quiétude les témérités de la philosophie et se montrent si indulgents aux imprudences des philosophes » (p. 112).

M. Sorel reconnaît que des réformes sérieuses furent accomplies sous des princes philosophes à leur manière et surtout par des ministres

[1] *Jugement sur la paix perpétuelle.* — [2] Acte III, scène x.

animés de l'esprit de leur temps, comme Choiseul, Malesherbes, Turgot, Necker en France, et d'autres dans les pays voisins. Il cite le code élaboré par Frédéric II en Prusse, le gouvernement de Joseph II en Autriche; mais il note que les réformes accomplies tendaient plus à fortifier le pouvoir de l'État qu'à développer les libertés publiques, sauf toutefois (ce n'était pas le but) les libertés de l'Église. Les assemblées, les diètes sont partout en déclin. Il n'y a de puissance organisée de manière à pouvoir résister que l'Église; aussi est-ce contre elle que, dans les États catholiques, la lutte est surtout engagée. « La suppression de l'ordre des Jésuites, dit M. Sorel, n'en est qu'un épisode » (p. 131). Mais les peuples, à qui l'on avait promis tant de choses, commençaient à perdre leurs illusions. Aussi le mécontentement éclatait-il de toute part : agitation en Allemagne; troubles dans les États autrichiens; soulèvement de la Belgique contre les réformes mêmes de Joseph II; mouvements en Hollande; lutte de partis ou plutôt de classes à Genève et proscription des vaincus par les vainqueurs. Partout donc le terrain était préparé pour des révolutions sociales et politiques. Pourquoi l'explosion se fit-elle en France plus tôt qu'ailleurs? Est-ce parce qu'en France le mal était plus grand? Non, au contraire; mais le commencement d'émancipation qui s'y était produit en rendait le besoin plus vif. « En détruisant une partie des institutions du moyen âge, dit Tocqueville, on avait rendu cent fois plus odieux ce qu'on en laissait[1] », et M. Sorel, citant cette observation, ajoute : « La prospérité dont on jouit en France pendant les premières années du règne de Louis XVI précipita le mouvement; car elle rendit les hommes plus sensibles aux vexations qui subsistaient et plus ardents à s'y soustraire. » La France était donc le pays où les idées de réforme s'étaient le plus étendues et c'était celui où il semblait le plus facile de les appliquer (p. 145).

C'était aussi de la France que la révolution devait le plus naturellement donner l'impulsion aux autres (p. 145-146). L'auteur le prouve par tout un chapitre consacré à l'influence française : « Il y a, dit-il, une atmosphère européenne. Les mêmes idées sont répandues partout »; et il montre qu'elles trouvaient en France leur plus parfaite expression. « L'esprit, dit-il, qui anime l'État est celui qui anime la société européenne; la forme du gouvernement comme celle de la pensée viennent de la Grèce par Rome et de Rome par la France. C'est l'esprit classique, comme on est convenu de l'appeler : la pensée abstraite pour principe, la logique pure pour méthode. »

[1] Liv. III, chap. IV.

Comment s'est-il répandu dans le monde? Par trois grands canaux : « l'enseignement de la religion, l'enseignement du droit, l'enseignement des lettres. »

L'Église enseigne que l'idée doit gouverner le monde; les juristes, que la raison est le fondement du droit, que le droit romain est la raison écrite. Et quel est le plus puissant véhicule de ces idées? La langue française. Le français est la langue des penseurs, des souverains, de la diplomatie. M. Sorel se plaît à réunir les hommages que l'étranger est unanime à rendre aux qualités qui lui ont valu cette domination; et, comme pour mieux répandre la langue avec leurs idées, on voit les philosophes français, au XVIII[e] siècle, prendre, en quelque sorte, domicile dans les cours étrangères : Voltaire, Diderot, d'Alembert. « Le temps est venu de dire le monde français, dit Rivarol[1] » (p. 156).

« Cette magistrature qu'a la France, ajoute M. Sorel, veut des âmes disciplinées. Ce règne tout moral suppose des sujets disposés à le subir », et il montre qu'ils le sont « par leur éducation qui partout est la même » : enseignement classique, jeté dans le même moule par un ordre cosmopolite, les Jésuites, dont la méthode continue d'être suivie dans les pays mêmes qui les ont expulsés (p. 157). Après le collège, les universités. Celle de Strasbourg, célèbre dans toute l'Europe centrale, réunit Français et Allemands. « C'est par cette porte surtout, dit M. Sorel, que les doctrines françaises pénétrèrent en Allemagne; c'est ainsi que se prépare toute cette école de professeurs et de légistes qui sera le noyau du parti français à Mayence, et que se forment les liens qui faciliteront la conquête de la rive gauche du Rhin. » Enfin, au delà des universités, l'éducation de l'homme du monde. La société française est partout l'idéal. Il est de bon ton de parler sa langue, même son jargon : « C'est le vocabulaire de la Révolution que nous retrouvons, avant la Révolution, répandu dans la société polie de l'Europe. Elle l'a reçu des écrivains français, qui l'ont traduit du latin. C'est Racine le fils qui a posé cette maxime :

Sous un roi citoyen, tout citoyen est roi[2].

C'est Bossuet qui déclare, dans sa *Politique*, au chapitre où il traite de *l'amour de la patrie*[3] : « Il faut être citoyen et sacrifier à sa patrie, dans « le besoin, tout ce qu'on a de plus précieux. » Les tragédies de Voltaire avaient propagé ces formules. Rousseau les rajeunit. La vertu fut à la mode du beau monde européen, avant d'être à l'ordre du jour des

[1] *Discours sur l'universalité de la langue française.* — [2] *Au Roi rentrant à Paris à son retour de Metz*, 1744. — [3] I, 6, 1.

assemblées révolutionnaires. Il ne fut plus question que de citoyens et de patriotes » (p. 159). Et l'auteur montre la rhétorique révolutionnaire *avant la lettre*, passant de la littérature française dans la littérature étrangère, dans Alfieri, dans Schiller, sans parler même des Anglais.

Les conséquences de cette éducation commune étaient faciles à prévoir. « Je vois avec plaisir, écrivait Voltaire à un Russe en 1767, qu'il se forme dans l'Europe une république immense d'esprits cultivés ». « Les philosophes français et leurs disciples, ajoute M. Sorel, en sont les premiers citoyens. On leur reconnaît partout cette qualité, et il suffit, pour que la société polie les admette, qu'ils s'y présentent avec décence. Le pli est pris; on le suivra quand la Révolution aura fait de leurs élèves des chefs de gouvernement » (p. 166). L'auteur rappelle d'ailleurs que les *parvenus* de cette sorte n'étaient pas une nouveauté : « L'État avait appris de l'Église à prendre partout ses serviteurs. » Richelieu était de petite noblesse; Louvois, Lionne, Colbert, de simple bourgeoisie; et d'autres exemples montrent qu'il en fut de même au dehors. Les Portalis, les Mollien, les Treilhard et tant d'autres soutinrent dignement, depuis la Révolution, la compétence et la dignité des plébéiens dans les plus hautes charges de l'État, comme les Murat, les Lannes, les Bernadotte, les Soult, les Davout dans le commandement des armées.

Tels étaient les liens que le XVIIIe siècle avait formés entre la France et l'Europe; telles les voies que la vieille France avait ouvertes à la nouvelle. Mais l'auteur, en le constatant, reconnaît qu'il y eut de l'une à l'autre d'autres influences encore. « On vit, dit-il, dès le début de la Révolution, à côté de ce large et beau courant qui découlait pour ainsi dire de toute l'histoire de France, s'en former un autre, trouble, violent, tumultueux, grossi par tous les orages, qui déborde sur le premier, le chasse de son lit, et, confondant ses eaux avec les siennes, envahit les terres et les bouleverse de leur déluge commun. Un prosélytisme furieux se substitue à l'élan patriotique; l'enthousiasme dégénère en fanatisme. La Révolution cesse d'être un événement, une série de faits contingents et réels; elle devient une doctrine, une religion, un dieu. Les philosophes qui l'ont préparée répudiaient « cette fureur de « conquêtes, cette folie religieuse, sombre et cruelle ». Ils se vantaient d'être antichrétiens, plusieurs se targuaient d'athéisme. Cependant leurs disciples procédaient à la manière des sectes les plus étroitement fanatiques; ce n'est plus même à la croisade contre les Albigeois que l'on peut comparer leurs sanglantes missions, leurs inquisitions farouches, leurs épouvantables autodafés; c'est à l'islamisme et à sa propagande conquérante qu'il faut remonter pour retrouver dans l'histoire

l'exemple d'irruptions aussi frénétiques, d'apostolats aussi formidables » (p. 172).

On voit que l'auteur, quand il en arrivera aux faits, ne justifiera pas la Terreur. Mais il en découvre les origines dans une sorte de mysticisme farouche qui fermentait au fond des imaginations et se développa sous l'influence des doctrines du XVIIIe siècle. « La même main, dit-il, a écrit la profession de foi du *Vicaire savoyard* et le terrible article du *Contrat social* qui bannit les athées de la République et punit de mort les blasphémateurs. De fougueux patriotes, qui ne répudiaient pas les coups d'État et fermaient les yeux devant les massacres, voyaient dans les succès des grandes journées révolutionnaires la main de la Providence » (p. 173). Mysticisme bizarre et fanatisme sectaire qui produisirent une réaction, mais qui n'étaient pas limités à la France; et M. Sorel cite Tocqueville disant : « Le plus surprenant n'est pas que la Révolution ait employé les procédés qu'on lui a vu mettre en œuvre et conçu les idées qu'elle a produites; la grande nouveauté est que tant de peuples fussent arrivés à ce point que de tels procédés pussent être efficacement employés et de telles maximes facilement admises [1]. » Il cite en outre les sociétés secrètes qui pullulaient en Europe : les francs-maçons, les *Illuminés* d'Allemagne, les Rose-croix.

Quelle a été l'attitude de l'Europe en face de la Révolution française? « Certains peuples, dit M. Sorel, en adoptent du premier coup les principes; d'autres la répudient; on voit des gouvernements tomber pour l'avoir combattue, d'autres se soutenir en luttant contre elle, d'autres enfin trouver moyen, tout en résistant à ses conquêtes, de s'identifier à son esprit et de se relever en imitant son exemple » (p. 182). C'est que ces nations traduiront la Révolution française selon leur propre caractère. « Les peuples, dit l'auteur, à commencer par les Français, interprétèrent la Révolution selon leurs traditions nationales; les gouvernements la considérèrent selon leurs traditions politiques. C'est donc à ces traditions qu'il faut remonter pour comprendre les relations de la France et de l'Europe pendant la Révolution : elles nous donnent la clef de toute cette histoire » (p. 185).

Cette recherche va nous ramener bien loin en arrière, quand nous croyions toucher au but. Nous pensions entrer dans la période révolutionnaire, toutes portes ouvertes, et voilà seulement qu'il faut en aller chercher la clef. Sans contester l'utilité de cette étude, on ne peut se dissimuler que ce procédé n'est pas sans dommage au point de vue de

[1] *Mélanges; de la Constituante au 18 brumaire*, p. 187.

la composition du livre. L'unité y fait défaut, et on y trouvera nécessairement plus d'une redite. Il semble qu'on tourne sur soi-même; on ne se sent point avancer. Cette reprise sous divers points de vue du même sujet est sans doute la conséquence naturelle des origines de l'ouvrage. L'auteur a dû y réunir le fonds de l'excellent cours qu'il professe à l'École libre des sciences politiques. Là, ces divisions méthodiques sont commandées par la nature même de l'enseignement, et le retour sur les idées émises, sur les faits qu'on s'est borné à indiquer dans un premier aperçu, n'a que des avantages. Le lecteur ne peut lui-même qu'en profiter, et nous apprécions tout le mérite de ces leçons, tout en nous voyant forcés, à notre grand regret, de réduire notre analyse.

L'auteur étudie la France à l'intérieur et au dehors.

A l'intérieur, point de constitution définissant les pouvoirs; une royauté sans autres freins que ceux qu'elle veut bien se donner. Dans ces conditions, « il faut, dit-il, de grands rois avec de bons serviteurs, au moins des rois prudents avec de grands ministres. Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu sont de parfaits modèles de cet ancien gouvernement où les personnes sont tout et les institutions rien » (p. 189). La France n'a pas suivi la voie de l'Angleterre, sa rivale. En Angleterre, les grands barons avaient trouvé dans les communes un appui contre le roi : ce qui, en imposant au roi la Grande Charte, a fait la force de l'aristocratie. En France, le roi s'est appuyé des communes contre les seigneurs féodaux et a ruiné l'indépendance de la noblesse, sans relever beaucoup le tiers état. Mais la royauté, pour soutenir son rôle, a besoin pourtant de ménager la nation : Henri IV le comprit lorsque, montant sur le trône, il se fit catholique et assura par l'édit de Nantes la liberté de conscience aux huguenots. La monarchie, maintenue contre les derniers efforts de la haute aristocratie par Richelieu, arrive à son apogée sous Louis XIV; mais elle se perd par ses excès. Au XVIIIe siècle, l'anarchie est dans l'État. Louis XV ne gouverne, ni ne souffre que ses ministres gouvernent en son nom : c'est le règne des maîtresses; les finances ne vivent que d'expédients, l'armée est comme une machine qui se détraque. L'esprit révolutionnaire fermente dans le peuple, où il avait ses traditions depuis Étienne Marcel et les Cabochiens; l'émeute avait ses précédents classiques depuis la Fronde. « Les désastres de la guerre de Sept ans, dit M. Sorel, donnent décidément le branle. Les philosophes apportent à la Révolution, que les fautes du gouvernement ont préparée, des chefs, des cadres, une doctrine, une direction, l'entraînement des illusions, l'irrésistible élan des espérances. . . Si elle n'éclate pas pendant le règne de Louis XV, ajoute-t-il, c'est que la France est profondément royaliste

et que l'on respecte, selon le mot d'un contemporain, l'espérance d'un nouveau règne » (p. 204). Ce nouveau règne était en effet plein de promesses. Nul prince ne voulut plus sérieusement le bien du peuple que Louis XVI et il avait pris pour ministre Turgot. Le ministre échoua : son échec ne présageait que trop la fin du régime. « Turgot, dit M. Sorel, comptait sur deux auxiliaires qui lui firent défaut à la fois : l'opinion, qui réclamait des réformes et n'était nullement préparée à en accepter les conséquences; la royauté, qui n'avait plus le prestige nécessaire pour diriger l'opinion et lui résister au besoin » (p. 211).

Après la chute de Turgot on arrive rapidement, de ministère en ministère, à la réunion de l'assemblée des notables et à la convocation des États généraux. « On appelait à la liberté, dit M. Sorel, après en avoir appelé au roi. C'était un langage nouveau. Les Français le parlaient avec passion. Ils n'en pénétraient pas en général le véritable sens. Ils s'en servaient comme des langues mortes où l'on ne peut traduire, sans en fausser l'esprit, des idées pour lesquelles elles n'ont pas été faites » (p. 216).

Sur quelles bases établir ce régime nouveau de liberté? Quelques-uns, disciples de Montesquieu, inclinaient vers une constitution semblable à celle de l'Angleterre. Mais la constitution anglaise, qui avait deux chambres, donnait la première à l'aristocratie, et le mouvement en France se portait contre la noblesse, odieuse par les prérogatives qu'elle avait gardées en perdant son indépendance. Le tiers état devait donc dominer les deux autres ordres. Sieyès avait trouvé le vrai mot de la situation. Mais comment les hommes du Tiers allaient-ils entendre la liberté? Pour eux, la liberté politique n'était qu'un moyen. Ils voulaient avant tout la liberté civile; l'égalité, le nivellement des privilégiés, et non pas seulement la participation au pouvoir, mais l'exercice exclusif du pouvoir. « Ce n'est pas seulement une classe de citoyens qui revendique son droit, dit M. Sorel, ce sont les individus qui réclament les emplois de l'État. Les ambitions personnelles passionnent chez eux tous les principes. Il ne leur suffit pas de participer à l'exercice du pouvoir, il faut qu'ils l'exercent exclusivement. » Les déclarations de Sieyès, de Rabaut Saint-Étienne, que cite l'auteur, sont catégoriques à cet égard : « Liberté est, à leurs yeux, synonyme de souveraineté. C'est ce qu'on appelait la liberté romaine, et cette conception, rajeunie par Rousseau et toute l'école de Genève, s'adaptait merveilleusement aux formules classiques, accréditées depuis longtemps en France par la monarchie. Elle était dans les mœurs et dans les traditions des Français » (p. 218-219). Conception puissante, d'ailleurs, et qui produisit de grandes choses. « Par elle, dit Tocqueville, faisant la part du bien comme du mal, par elle se

formèrent ces âmes vigoureuses, ces génies fiers et audacieux que nous allons voir paraître et qui feront de la Révolution française l'objet tout à la fois de l'admiration et de la terreur des générations qui suivirent[1]. »

M. Sorel remarque que cet esprit du Tiers est en particulier celui des légistes. Ils dominent dans les assemblées; ils traduisent les idées des philosophes en articles de lois : « Toute la partie pratique, toute l'œuvre réelle de la Révolution, dans ce qu'elle a de pire et dans ce qu'elle a de meilleur, de la loi des suspects au Code civil, a été préparée et exécutée par eux, souvent par les mêmes mains... Ils continuèrent avec la Révolution l'œuvre que leurs prédécesseurs avaient accomplie avec la monarchie; ils la firent entrer dans le moule classique de Rome. La souveraineté passe du roi au peuple; mais pour changer de principe elle ne change pas de caractère... A Rome, on avait fait l'Empire en transportant au prince les droits du peuple. En France, on fait la République en transportant au peuple les droits du roi. Le roi des légistes, c'était l'empereur du Digeste; il absorbait l'État dans sa personne. On le supprima en 1792; mais l'État resta ce qu'il était : le monarque absolu devant qui tout pliait. C'est ce qui explique comment un empire, copié de Rome, sortit si promptement de la République » (p. 221-223).

Pour le moment, le peuple est souverain. « On en fit, dit M. Sorel, une sorte de despote abstrait et impersonnel, et on le traita en conséquence » : il eut des courtisans, des flatteurs, des valets. Impersonnel? Plût à Dieu! Mais, chacun étant membre du souverain, plusieurs s'en attribuèrent volontiers l'action pleine et entière. « De là, dit l'auteur, ces tyranneaux qui surgissent et s'improvisent partout où ils trouvent un pouvoir à exercer, soit que la République le leur confère, soit qu'ils l'usurpent d'eux-mêmes sur la République » (p. 223).

Après avoir montré comment la Révolution est sortie de l'ancien régime, l'auteur fait voir comment, dans la pratique, elle lui emprunta ses procédés.

C'est, dès le commencement, le gouvernement direct de l'Assemblée. Même quand Louis XVI est sur le trône et qu'il a des ministres, c'est en réalité la Constituante qui gouverne par ses comités. Au début, on se précipite vers l'idéal : « tout fut détruit, renouvelé »; mais ces renouvellements ne se font pas comme on les rêve : au lieu d'atteindre l'idéal, on tombe dans le désordre; la guerre civile éclate, la guerre étrangère s'y joint, la Révolution est menacée, la France envahie. Il faut aviser au péril par tous moyens. On prit ceux qui étaient dans les habitudes :

[1] *L'Ancien régime*, II, XI.

« On revint d'instinct à la coutume, à la routine, aux précédents : il n'y en avait point pour la liberté ; il y en avait d'innombrables pour le despotisme. » On y recourut : « Une fois entrés dans la place, ils y demeurèrent en maîtres. On crut imiter le sénat de Rome, on imita tout simplement le cardinal de Richelieu » (p. 225-226). Les intendants, si détestés, reparurent dans les représentants du peuple en mission. En matière de finances, comme sous l'ancien régime, l'expédient arbitraire fait loi. « Le gouvernement, dans ses crises, opère par coups d'État, par *journées* » (p. 225-227). A l'égard de l'Église, ce sont les anciens procédés. On agit par contrainte. Il faut convenir pourtant, M. Sorel ne saurait le méconnaître, que, si Louis XIV tenta de maîtriser l'Église en lui imposant les « quatre articles », il n'alla pas jusqu'à une « constitution civile du clergé », avec la déportation pour les réfractaires et, bientôt après, l'échafaud. L'ancien régime avait eu aussi ses lettres de cachet, ses tribunaux d'exception ; ils se continuèrent, mais avec un progrès indéniable, dans la loi des suspects, dans les commissions militaires et les tribunaux révolutionnaires, tant de Paris que des départements.

En cherchant, du reste, des antécédents aux actes les plus sanglants de la Révolution, M. Sorel n'entend pas les excuser, mais les expliquer dans une certaine mesure. « Ce que je veux montrer, dit-il, c'est la permanence de l'impulsion, la tendance des habitudes accumulées, la force de la tradition. Les anciens excès et ceux de la Terreur ne se compensent point les uns les autres ; on ne peut même pas dire qu'ils s'engendrent : ils procèdent de la même cause, ce qui est bien différent. Les terroristes ne songeaient nullement à venger les victimes de Louis XIV ; les massacreurs de septembre ne poursuivaient pas une revanche de la Saint-Barthélemy ; les noyades de Carrier n'étaient pas les représailles des dragonnades. Mais au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe siècle, le même fanatisme produisit les mêmes effets. Considérée ainsi, la Terreur se dépouille du prestige sophistique dont ses apologistes rétrospectifs ont essayé de l'entourer. Il n'y reste de colossal que l'excès du plagiat » (p. 232).

Et il ajoute : « Ce qui eût été vraiment extraordinaire dans la Révolution, c'est le règne de la liberté. L'ancien régime n'y prétendait aucunement. Il n'admettait en principe ni la liberté de conscience, ni la liberté politique, ni même la liberté civile ; » mais il usait de tolérance selon son caprice ou ses lumières. « Malgré la violence des lois qui punissaient de mort les auteurs des écrits tendant à attaquer la religion et l'autorité du Roi, aucun des philosophes n'est mort sur l'échafaud. Diderot n'a pas eu le sort d'André Chénier. Ce fut tout le contraire sous le règne des terroristes : la doctrine était humanitaire et sentimentale ;

la pratique était sauvage. On reprenait en détail toutes les libertés que l'on avait décrétées en masse. Ce ne fut pas un *édit de Nantes*, c'est-à-dire un édit de tolérance et de garantie, promulgué en faveur d'une partie de la nation, que l'on révoqua en 1793, ce fut la *Déclaration des droits de l'homme*, c'est-à-dire la raison d'être même de la Révolution et le droit commun de tous les Français » (p. 292-293).

Mais ce ne sont pas seulement les hommes de l'ancien régime qui furent les victimes. Les hommes de la Révolution se frappèrent, les uns après les autres, du glaive dont les avaient armés les philosophes. Il y avait eu, au XVIIIe siècle, des querelles de philosophes; celle de Voltaire et de Rousseau est restée fameuse. Ce fut bien autre chose parmi leurs disciples, jetés dans la politique active du régime nouveau. Les Girondins, Danton, Hébert et Chaumette, Robespierre enfin et son triumvirat en fournirent, en peu de mois, des exemples.

Comment la France n'a-t-elle pas sombré elle-même dans cette crise sanglante? « C'est, dit M. Sorel, que la Révolution n'avait pas, comme on l'a trop souvent répété, brisé le cours de l'histoire de France; elle n'en était qu'un épisode, le plus extraordinaire peut-être, mais enfin un épisode »; et il montre qu'à la suite de ces vicissitudes la France est devenue la nation la plus cohérente, la mieux liée par ses traditions, la plus identifiée avec l'Etat qu'il y ait en Europe. « C'est faute de réforme royale que la nation se jeta dans la Révolution et renversa la royauté. La royauté renversée, la nation subsista telle que la royauté l'avait élevée. La passion de l'unité, constamment développée par l'ancien régime, sauva la Révolution de ses propres excès. Il suffit que les deux maux sans remède, la conquête étrangère et les dissensions civiles, apparussent aux yeux des Français, pour qu'ils se ressaisissent eux-mêmes et revinssent à la raison » (p. 240).

L'expérience avait été dure et de nature à susciter des hommes capables d'en profiter. « Après un si long circuit, dit M. Sorel, après tant d'aberrations et un si rude apprentissage, les hommes de 1789 en revinrent à cette idée fondamentale qui s'était égarée à travers la Révolution, c'est que la liberté politique est la seule garantie des autres libertés » (p. 271). Mais pour cela il fallait être à l'abri de la guerre où la Révolution s'était trouvée engagée presque dès le début, et, comme les choses de l'intérieur, la guerre ici avait des traditions qu'il est utile de rechercher. C'est ce que M. Sorel fait dans un dernier chapitre de ce livre sur la politique extérieure.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ÉXPLORATION DES ÎLES GALAPAGOS, par Alexander Agassiz. — *Bulletin of the Museum of Comparative Zoology at Harvard College.* Cambridge, in-8°, juin 1891; février 1892; septembre 1893. — *Memoirs of the Museum of Comparative Zoology at Harvard College*, vol. XVII, in-4°, janvier 1892.

PREMIER ARTICLE.

L'attention vient d'être éveillée de nouveau par l'éminent naturaliste de Cambridge, M. Alexander Agassiz, sur un petit archipel qui présente un intérêt particulier à raison de sa position géographique et des êtres qui l'habitent : les îles Galapagos.

Situées sous l'équateur, entre les 92° et 94° degrés de longitude occidentale, elles s'élèvent en face de la côte du Pérou. Autrefois des tortues gigantesques se trouvaient en abondance sur les terres, et de là vient, pour les marins, le nom d'îles des Tortues qui désignait ce petit archipel. D'après une légende, les anciens Péruviens les auraient rencontrées dans leur navigation et auraient qualifié deux d'entre elles du nom d'île du Large et d'île du Feu. Par le hasard des courants, Tomas de Berlanza, qui se rendait, en 1535, de Panama au Pérou, trouva cet archipel et même en fixa l'exacte latitude. Celui qui les reconnut pour la seconde fois était un soldat déserteur du nom de Rivadeneira. Elles furent appelées tout d'abord les îles Enchantées (islas Encantadas) parce que, selon le sentiment des navigateurs, elles semblaient se dérober alors que les voyageurs étaient mal assurés de la route qu'ils avaient à suivre.

Longtemps les Galapagos n'eurent point de maîtres; c'est seulement au cours de l'année 1832 que la République de l'Équateur en prit possession. L'archipel est constitué par quinze îles et quarante îlots. Du récif le plus oriental à la côte de l'Équateur, la distance est de 925 kilomètres; la profondeur moyenne de l'eau dépasse 2,500 mètres, et la plus considérable, déterminée par les sondages de l'*Albatross*, le bâtiment dont disposait M. Alexander Agassiz, atteint 3,352 mètres. Les observateurs s'accordent à croire que les îles Galapagos existent depuis des temps géologiques fort reculés. Toutes sont entièrement composées de roches volcaniques. On n'y trouve que des pierres fondues d'âges différents : laves, obsidiennes, palagonites, basaltes. D'après l'orientation des îles, on ad-

met que le fond de la mer a été bouleversé par deux systèmes de crevasses se croisant à angle droit.

Toutes les cimes de montagnes qui s'élèvent à des altitudes diverses sont formées par des cratères. On évalue à plus de deux milliers les cratères qui restent parfaitement visibles dans l'ensemble de l'archipel.

Les différents voyageurs du siècle dernier déclarent avoir observé de terribles éruptions dans la partie occidentale de l'archipel. On parle d'une secousse survenue dans l'île d'Albemarle en 1797, et Delano fut témoin d'un épouvantable fracas au cours de l'année 1800. Le capitaine Porter décrivit à son tour une éruption qu'il observa le 6 juin 1813. Il ajoute qu'à son retour d'une campagne sur les rives du continent, il trouva de grands changements dans la partie méridionale de Narborough et d'Albemarle.

Le capitaine Morrell, ayant son navire à l'ancre à Tagus-Cove, assistait en 1825 à une terrifiante éruption à Narborough. Il fut obligé de lever l'ancre afin de s'éloigner, la température de l'air montant parfois jusqu'à 63 degrés, et celle de l'eau chauffée par les laves incandescentes s'élevant à plus de 65 degrés.

On nous cite encore un lord Byron, sans nous instruire s'il existe une parenté entre ce navigateur et le célèbre auteur de *Child Harold*, qui, dans un voyage aux îles Sandwich en 1825, fit relâche aux Galapagos. Il parle du nombre des oiseaux aquatiques et de la familiarité des petits oiseaux qui sautillaient gaiement sans témoigner aucune crainte de l'homme, et il ajoute que, durant les quelques jours où le vaisseau stationnait près des rivages, un des volcans d'Albemarle était en activité. De nos jours l'activité volcanique ne se manifeste plus que dans les parties occidentales. Quoique les îles Galapagos soient traversées par la ligne équatoriale, elles se trouvent entièrement dans la zone climatérique de l'hémisphère du sud, puisque le vent du sud-est y souffle régulièrement, apportant ses vapeurs et ses pluies sur les pentes des volcans. Grâce à la fraîcheur des eaux méridionales dans lesquelles baignent les îles, l'archipel jouit d'un climat beaucoup moins chaud que les rivages du continent situés sous les mêmes latitudes. Darwin, qui visita les Galapagos au cours de la saison de sécheresse, nous les dépeint comme d'une extrême aridité et il estime que la flore a plutôt l'apparence d'une flore arctique que de celle d'une région équatoriale; au contraire, Agassiz, arrivant au commencement de la saison des pluies, vit les Galapagos toutes verdoyantes. Ainsi se dessinent avec netteté les trois zones de la végétation. La zone inférieure, voisine du littoral, ne présente qu'une végétation rabougrie, qui se compose de buissons de verveines, d'une

espèce d'acacia et d'un grand arbre que les explorateurs désignent sous le nom de Palo-Santo[1]. Quand les coulées de laves n'arrêtent pas l'essor de la végétation, on rencontre un nopal du groupe des *Opuntia*, si vigoureux qu'on le prendrait pour un arbre, un immense cacté habituellement qualifié du nom de cierge. On monte et disparaissent les cierges et les buissons de verveines, tandis que les acacias et les Palo-Santo s'étalent dans les plus belles proportions. Enfin voilà les hauts plateaux; les blocs de lave décomposés par l'humidité qu'apportent les vents du large ont formé une terre molle et rougeâtre. En ces lieux l'aspect de la végétation offre un changement complet. Les bois sont verdoyants; ils se composent d'arbrisseaux qui rappellent de très près les *Polylepsis* des Andes, une famille qui a pour type les rosiers. C'est grande fatigue, nous dira M. Agassiz, de gravir les collines élevées de 300 à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer; les taillis touffus qui poussent dans les crevasses, l'entassement des blocs de lave rendent la marche très difficile.

Aux Galapagos dominent les plantes de la famille des Composées, dont certaines formes sont connues de tout le monde : telles les chicorées et la Grande-Marguerite. On en a recueilli 40 espèces, et sur ce nombre on en compte 31 qui sont propres au petit archipel. Puis viennent les euphorbes; il n'y en a pas moins de 29 espèces dont 22 n'ont été observées en aucune autre région. A l'égard des amarantes, on en a récolté 18 espèces, et, sur ce total, 2 seulement prospèrent en quelque autre partie du monde. Les bourraches ont offert 19 espèces, et, sur ce chiffre, 4 seulement végètent sur d'autres terres. La proportion est la même pour les graminées.

La grande famille des Rubiacées, qui renferme la garance, le café, les arbres à quinquina, a fourni aux explorateurs des îles Galapagos 18 espèces. Les herborisations ont donné 33 espèces de légumineuses, telles que les mimosas, et sur cette quantité on n'énumère pas plus de 11 espèces particulières aux îles Galapagos. Les fougères sont, dans l'ensemble, au nombre de 50; mais il n'y en a pas plus de 18 qui soient considérées comme endémiques.

En résumé, la flore des Galapagos, telle qu'on la connaît de nos jours, est formée d'environ 360 plantes vasculaires, et sur ce nombre 190 ont été jugées propres au petit archipel. Seulement il ne faut pas perdre de vue que, de toutes les îles, cinq seulement ont été explorées par les bo-

[1] La détermination scientifique du Palo-Santo n'a pu être fournie par aucun botaniste.

tanistes. Quant à la répartition des végétaux sur les différentes îles, elle paraît assez singulière; ainsi on a compté à Chatham 28 espèces; à Charles, la plus petite des cinq îles, 42 espèces; à Indefatigable, 5 seulement; à Albemarle, la plus grande en superficie, 19; à James, 24. Il n'y a que 5 espèces qui aient été trouvées sur les cinq îles.

Ce fait ouvre la carrière aux déductions. On explique très aisément la présence, aux Galapagos, de plantes provenant du continent. En effet, le transport des graines a dû s'effectuer grâce au courant marin qui s'étend de la baie de Panama jusqu'au nord-est de l'archipel; d'autre part, le grand courant péruvien, qui suit les côtes occidentales de l'Amérique du Sud, a dû concourir dans une large mesure au transport des espèces continentales[1].

Les premiers dragages exécutés par M. Agassiz au sud des îles Galapagos ont prouvé qu'en cette région la faune marine des grandes profondeurs est assez pauvre. Le fait était inattendu, car le sol sous-marin qui entoure les Galapagos, baigné par le grand courant du sud et couvert à sa surface d'une profusion de substances animales, semblait devoir constituer les meilleures conditions de vie et de développement pour une riche faune marine.

Dans les parties les plus profondes du détroit, entre Galera-Point et le sud de l'île Chatham, on a recueilli un grand nombre d'Annélides de différents genres, représentés par de nombreuses espèces, des Échinodermes en multitude, parmi lesquelles de belles espèces d'étoiles de mer; on a récolté diverses espèces d'oursins à tégument dur et l'investigateur a beaucoup remarqué l'absence de comatules et de tout autre crinoïde.

Les crustacés, d'après la nature des fonds, rappelaient les types des grandes profondeurs, par exemple des Nephrops, des êtres apparentés aux écrevisses et aux langoustes que l'on rencontre dans la mer du Nord et dans l'Adriatique. Parmi les vers, très communs en ces parages, des Némertes et des Planaires de couleur vive. Les mollusques étaient très rares.

M. Agassiz suivit la ligne des côtes de l'île Indefatigable, espérant obtenir dans ces endroits de meilleurs résultats; mais les dragages donnèrent lieu à un véritable désappointement. Les fonds étaient fort difficiles à draguer et ce fut seulement en arrivant dans le bassin océanien, entre les Galapagos et Acapulco, que s'améliorèrent les produits de la pêche. Néanmoins les êtres étaient parcimonieusement représentés, si

[1] Beaucoup de renseignements sur la flore des îles Galapagos m'ont été fournis par un savant botaniste attaché au Muséum d'histoire naturelle, M. Franchet.

la comparaison porte sur la faune des grandes profondeurs dans la mer des Antilles et dans le courant du Gulf-Stream.

Dans les parages où le naturaliste se croyait en droit de faire une belle récolte d'éponges siliceuses, il n'en prit qu'une faible quantité, et, parmi elles, il ne trouva aucune espèce nouvelle.

Parmi les poissons, on a recueilli de beaux spécimens de différentes espèces caractéristiques de la faune abyssale. Ainsi certaines espèces du groupe des Anguilliformes, déjà rencontrées dans les parages du Japon, de la Nouvelle-Guinée et des Philippines. Une autre, obtenue par des pêcheurs japonais et rapportée par la célèbre expédition du *Challenger*. Cette dernière appartient à la grande famille des Clupes, dont le hareng doit être considéré comme le principal type. Ceux-ci se font remarquer par un museau tout à fait obtus. D'autres encore, d'un type très spécial, sont en vérité de singuliers poissons. Ils portent une nageoire pectorale qui atteint et même dépasse la longueur du corps. L'animal l'emploie à la manière d'un organe tactile. Des rayons des nageoires ventrales sont également convertis en organes tactiles. Enfin un poisson du même groupe, déjà recueilli en des parties très éloignées les unes des autres, se signale par l'absence d'yeux.

A deux reprises différentes, de nombreuses Ascidies, ces mollusques inférieurs si connus sous le nom d'outres-de-mer, furent prises dans les filets; parmi elles se rencontraient des espèces transparentes d'un aspect tout à fait charmant (*Corinascidia*). Il y avait aussi des Bryozoaires et des Foraminifères, et, dans certains endroits, des masses immenses d'un type encore inobservé se trouvaient attachées à des roches, ou enfouies dans la vase. On le sait, partout où vivent les Foraminifères, êtres de dimensions si exiguës qu'à peine sont-ils perceptibles à la vue simple, ces êtres véritablement microscopiques sont multipliés dans des proportions tellement prodigieuses que, de nos jours, ils forment au fond des mers des dépôts d'une épaisseur énorme, capables de gêner la navigation, et qu'ils finissent par obstruer des ports. Ces animaux microscopiques ont été si répandus pendant les âges géologiques et réunis en masses si compactes que leurs coquilles constituent les pierres dont sont bâties plusieurs de nos grandes villes et que la grande pyramide d'Égypte a été édifiée avec une pierre entièrement formée par des Foraminifères.

Émile BLANCHARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 14 décembre 1893, une séance publique pour la réception de M. Thureau-Dangin, élu en remplacement de M. Camille Rousset.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 8 décembre 1893, a élu M. Louis Havet membre titulaire, en remplacement de M. Rossignol.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRIX DÉCERNÉS.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 18 décembre 1893, sous la présidence de M. de Lacaze-Duthiers. La séance est ouverte par un discours du Président, proclamant les prix décernés pour 1893 et les sujets de prix proposés.

GÉOMÉTRIE. — *Prix Francœur.* — Le prix est décerné à M. G. Robin.

Prix Poncelet. — Le prix est décerné à M. G. Kœnigs.

MÉCANIQUE. — *Prix extraordinaire de six mille francs.* — (Progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.) Trois prix sont décernés : un prix à M. Bourdelles, un prix à M. Lephay et un prix à M. Fraysseix.

Prix Montyon. — Le prix est décerné à M. Flamant.

Prix Plumey. — Le prix est décerné à M. Lebasteur.

Prix Fourneyron. — Un encouragement est accordé à M. Brousset.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Le prix est décerné à M. Schulhoff.

Prix Valz. — Le prix est décerné à M. Berberich.

Prix Janssen. — Le prix est décerné à M. Langley.

PHYSIQUE. — *Prix La Caze.* — Le prix est décerné à M. Amagat.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — Le prix est décerné à M. le docteur Marvaud.

CHIMIE. — *Prix Jecker.* — Ce prix est partagé entre MM. Griner et de Forcrand. Un encouragement est accordé à M. Gautier.

Prix La Caze. — Le prix est décerné à M. G. Lemoine.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE. — *Grand prix des sciences physiques.* — Le prix est décerné à M. Marcellin Boule.

Prix Bordin. — (Genèse des roches, éclairée par l'expérimentation synthétique.) Le prix est partagé entre MM. Bourgeois, Gorgeu, Michel et Duboin. Des mentions sont accordées à MM. Dœlter et de Schulten.

Prix Delesse. — Le prix est décerné à M. Fayol.

Prix Fontannes. — Le prix est décerné à M. Zeiller.

BOTANIQUE. — *Prix Desmazières.* — Le prix est décerné à M. Sauvageau.

Prix Montagne. — Deux prix sont décernés : un prix à M. Cardot, et un prix à M. Gaillard.

AGRICULTURE. — *Prix Morogues.* — Le prix est décerné à M. Millardet.

ANATOMIE ET ZOOLOGIE. — *Prix Thore.* — Le prix est décerné à M. Corbière.

Prix Savigny. — Le prix n'est pas décerné.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Montyon.* — Trois prix sont décernés : à M. Huchard, M. Delorme et MM. Pinard et Varnier. Trois mentions sont accordées à MM. Vialet, Neumann, Fiessenger. Des citations sont accordées à MM. Claisse, Comby, Delore, Testut et Blanc.

Prix Barbier. — Le prix est partagé entre MM. A. Sanson et E. Gilbert. Des mentions honorables sont accordées à MM. Sabouraux et Manclaire.

Prix Bréant. — Le prix est partagé entre MM. Netter et Thoinot et MM. Gimbert et Burlureaux. Une mention est accordée à M. Gaillard.

Prix Godard. — Le prix est décerné à M. Tourneux.

Prix Serres. — Trois prix sont décernés : un prix à M. Pizon, un prix à M. Sabatier, et un prix à M. Letulle.

Prix Perkin. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Bellion. — Le prix est partagé entre MM. Chabrié et Coustan.

Prix Mège. — Le prix est décerné à M. Hergott.

Prix Lallemand. — Le prix est décerné à M. Trolard.

PHYSIOLOGIE. — *Prix Montyon.* — Le prix est décerné à M. Laulanié et MM. Abelous et Langlois. Des mentions sont accordées à MM. Griffiths et Crié.

Prix La Caze. — Le prix est décerné à M. d'Arsonval.

Prix Pourat. — Le prix est décerné à M. E. Meyer.

Prix Martin-Damourette. — Le prix est décerné à M. le docteur Géraud.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Prix Gay.* — Le prix n'est pas décerné. La question est retirée.

PRIX GÉNÉRAUX. — *Médaille Arago.* — Cette médaille est décernée à MM. Asaph Hall et Barnard.

Prix Montyon. (Arts insalubres.) — Le prix est partagé entre MM. Garros et Coquillon. Des mentions sont accordées à MM. Gréhant, Behrens et de la Roule.

Prix Trémont. — Le prix est décerné à M. Jules Morin.

Prix Gegner. — Le prix est décerné à M. Paul Serret.

Prix Petit d'Ormoy. (Sciences mathématiques.) — Le prix est décerné à M. Stieltjes.

Prix Petit d'Ormoy. (Sciences naturelles.) — Le prix est décerné à M. Marcel Bertrand.

Prix Tchihatchef. — Le prix est décerné à M. Grégoire Groum-Grschimailo.

Prix Gaston Planté. — Le prix est décerné a M. Blondlot.

Prix Laplace. — Le prix est décerné à M. Bès de Berc (Jean-Emmanuel-Marie), sorti le premier, en 1893, de l'École polytechnique.

PRIX PROPOSÉS.

1894.

Grand prix des Sciences mathématiques. — Perfectionner en un point important la théorie de la déformation des surfaces.

Prix Bordin. — Étude des problèmes de mécanique analytique admettant des intégrales algébriques par rapport aux vitesses et particulièrement des intégrales quadratiques.

Prix Francœur. — Découvertes ou travaux utiles aux progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées.

Prix Poncelet. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile aux progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées.

Prix extraordinaire de six mille francs. — Progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.

Prix Montyon. — Mécanique.

Prix Plumey. — Décerné à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué aux progrès de la navigation à vapeur.

Prix Dalmont. — Décerné aux ingénieurs des ponts et chaussées qui auront présenté à l'Académie le meilleur travail ressortissant à l'une de ses sections.

Prix Lalande. — Astronomie.

Prix Damoiseau. — Perfectionner les méthodes de calcul des perturbations des petites planètes en se bornant à représenter leur position, à quelques minutes d'arc près, dans un intervalle de cinquante ans; construire ensuite des tables numériques permettant de déterminer rapidement les parties principales des perturbations.

Prix Valz. — Astronomie.

Prix Janssen. — Astronomie physique.

Prix Montyon. — Statistique.

Prix Jecker. — Chimie organique.

Prix Vaillant. — Étude des causes physiques et chimiques qui déterminent l'existence du pouvoir rotatoire dans les corps transparents, surtout au point de vue expérimental.

Prix Desmazières. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile sur tout ou partie de la cryptogamie.

Prix Montagne. — Décerné aux auteurs de travaux importants ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieures.

Prix Thore. — Décerné alternativement aux travaux sur les cryptogames cellulaires d'Europe et aux recherches sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe.

Prix Savigny, fondé par Mlle Letellier. — Décerné à de jeunes zoologistes voyageurs.

Prix da Gama Machado. — Sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Prix Montyon. — Médecine et chirurgie.

Prix Bréant. — Décerné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir le choléra asiatique.

Prix Godard. — Sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires.

Prix Parkin. — Recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes et plus particulièrement sous la forme gazeuse ou gaz acide carbonique, dans le choléra, les différentes formes de fièvre et autres maladies.

Prix Barbier. — Décerné à celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Lallemand. — Destiné à récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots.

Prix Bellion, fondé par Mlle Foehr. — Décerné à celui qui aura écrit des ouvrages ou fait des découvertes surtout profitables à la santé de l'homme ou à l'amélioration de l'espèce humaine.

Prix Mège. — Décerné à celui qui aura continué et complété l'essai du Dr Mège sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine.

Prix Montyon. — Physiologie expérimentale.

Prix Pourat. — Des influences qu'exercent le pancréas et les capsules surrénales sur le système nerveux, et réciproquement des influences que le système nerveux exerce sur ces glandes, étudiées surtout au point de vue physiologique.

Prix Gay. — Étude des eaux souterraines : de leur origine, de leur direction des terrains qu'elles traversent, de leur composition, et des animaux et des végétaux qui y vivent.

Prix Montyon. — Arts insalubres.

Prix Cuvier. — Destiné à l'ouvrage le plus remarquable soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Prix Trémont. — Destiné à tout savant, artiste ou mécanicien, auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France.

Prix Gegner. — Destiné à soutenir un savant qui se sera distingué par des travaux sérieux poursuivis en faveur du progrès des sciences positives.

Prix Delalande-Guérineau. — Décerné au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science.

Prix Jérôme Ponti. — Décerné à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.

Prix Tchihatchef. — Destiné aux naturalistes de toute nationalité qui auront fait, sur le continent asiatique (ou îles limitrophes), des explorations ayant pour objet une branche quelconque des sciences naturelles, physiques ou mathématiques.

Prix Houllevigue. — Décerné à tour de rôle par l'Académie des sciences et par l'Académie des beaux-arts.

Prix Cahours. — Décerné, à titre d'encouragement, à des jeunes gens qui se seront déjà fait connaître par quelques travaux intéressants et plus particulièrement par des recherches sur la chimie.

Prix Saintour. — Décerné annuellement par l'Académie.

Prix Alberto-Lévy. — Décerné à celui qui aura découvert le moyen sûr de prévenir ou de guérir la diphtérie, ou bien partagé entre ceux qui auront fait simultanément la même découverte.

Prix Laplace. — Décerné au premier élève sortant de l'École polytechnique.

1895.

Prix Fourneyron. — Perfectionnement de la théorie de la corrélation entre le volant et le régulateur.

Prix Gay. — Étudier le régime de la pluie et de la neige sur toute la surface de la terre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prix L. La Caze. — Décernés aux auteurs du meilleur travail sur la physique, la chimie et la physiologie.

Prix Delesse. — Décerné à l'auteur d'un travail concernant les sciences géologiques ou, à défaut, les sciences minéralogiques.

Prix Bordin. — Décerné au mémoire qui contribuera le plus à la connaissance de l'histoire naturelle (zoologie, botanique ou géologie) du Tonkin ou de nos possessions de l'Afrique centrale.

Grand prix des Sciences physiques. — Décerné au travail qui contribuera le plus à l'avancement de la paléontologie française, en traitant d'une manière approfondie des animaux articulés des terrains houillers et des terrains secondaires, et en les comparant aux types actuels.

Prix Chaussier. — Décerné à des travaux importants de médecine légale ou de médecine pratique.

Prix Petit d'Ormoy. — Sciences mathématiques pures ou appliquées et sciences naturelles.

Prix Leconte. — Décerné : 1° aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle sciences médicales; 2° aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences.

Prix Gaston Planté. — Destiné à l'auteur français d'une découverte, d'une invention ou d'un travail important dans le domaine de l'électricité.

1896.

Prix Janssen. — Astronomie physique.

Prix Serres. — Sur l'embryologie générale appliquée, autant que possible, à la physiologie et à la médecine.

Prix Jean Reynaud. — Décerné au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

1898.

Prix Damoiseau. — Exposer la théorie des perturbations d'Hypérion, le satellite de Saturne découvert simultanément en 1848 par Bond et Lassell, en tenant compte principalement de l'action de Titan. Comparer les observations avec la théorie, et en déduire la valeur de la masse de Titan.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Matejko, à Cracovie, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est mort le 31 octobre 1893.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle

le samedi 2 décembre 1893, sous la présidence de M. Paul Leroy-Beaulieu. La séance est ouverte par le discours du président annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du Budget. — Section de morale. — Sujet : *Des idées morales dans l'antique Égypte.*

Le prix, d'une valeur de 2,000 francs, est décerné à M. Amélineau. Une mention très honorable est accordée à M. Jules Baillet.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet : *Étude de législation comparée sur la participation des particuliers à la poursuite des crimes et des délits.*

Deux récompenses de 1,000 francs sont accordées : l'une à M. Charles Bertheau, l'autre à M. Paul Nourrisson.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. — Sujet : *Histoire et examen critique de la philosophie atomistique.*

Le prix, d'une valeur de 4,000 francs, est décerné à M. Léopold Mabilleau.

Prix Gegner. — Section de philosophie. — Ce prix est décerné à M. F. Pillon.

Prix Odilon Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet : *Rechercher dans les actes de l'ancienne monarchie, et particulièrement dans les arrêts du Conseil, les règles d'après lesquelles ont été exécutés les travaux publics en France depuis le règne de Henri IV jusqu'en 1789. Signaler celles de ces règles qui ont passé dans la législation actuelle.*

Le prix, d'une valeur de 5,000 francs, est décerné à M. Alfred des Cilleuls; une mention honorable est accordée au mémoire inscrit sous le n° 2, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Rossi. — Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet : *Des refontes de monnaies sous l'ancien régime.*

Une récompense de 1,500 francs est accordée à M. J. Leborgne-Arvet, et une récompense de 1,000 francs à M. H. Denise.

Prix Bordin. — Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet : *L'émigration et l'immigration au XIXe siècle.*

Deux récompenses de 1,000 francs sont accordées : l'une à M. Paul Meuriot; l'autre au mémoire inscrit au n° 2, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Beaujour. — Sujet : *Exposer l'organisation de l'assistance publique en Angleterre.*

Le prix, d'une valeur de 6,000 francs, est décerné à M. Émile Chevallier.

Prix Jean Reynaud. — Le prix, d'une valeur de 10,000 francs, est décerné à M. Émile Levasseur, membre de l'Institut.

Prix Jules Audéoud. — L'Académie décerne une grande médaille d'or à chacun des établissements ci-après dénommés :

1° A la Compagnie des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey; président, M. le duc de Broglie;

2° Aux établissements des houillères, forges, aciéries et ateliers de constructions du Creuzot; directeur, M. Henri Schneider;

3° A la Compagnie des mines de houille de Blanzy; directeurs, M. Léonce Chagot et Lionel de Gournay;

4° Aux établissements de teinturerie de MM. Gillet, de Lyon;

5° A l'Hospitalité du travail de l'avenue de Versailles, à Paris; président, M. Léon Lefébure;

6° A l'Œuvre des enfants tuberculeux, à Paris; président, M. le docteur Hérard;

7° A la Société des logements économiques de Lyon; président, M. Mangini.

L'Académie décerne, en outre, une médaille de bronze à M. Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, pour son ouvrage : *Études sur la question ouvrière en Suisse.*

Prix Joseph Audiffred. — Une récompense de 2,000 francs est décernée à l'ALLIANCE FRANÇAISE, Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, et six médailles de 500 francs chacune : à M. Eugène Daubigny, pour son ouvrage : *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris;* à M. Léon Deschamps, pour son ouvrage : *Histoire de la question coloniale en France;* à M. Eugène Plantet, pour son ouvrage : *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour* (1577-1830); à M. Robert Carteron, pour son ouvrage : *Souvenirs de la campagne du Tonkin;* à M. Émile Rousse, pour son ouvrage : *La Roche-Guyon; châtelains, château et bourg;* à M. Aubier, pour son ouvrage : *Un régiment de cavalerie légère de 1793 à 1815.*

Prix Le Dissez de Penanrun. — Une récompense de 1,000 francs est accordée à M. Léon Poinsard, pour son ouvrage : *Libre échange et protection;* une médaille de 500 francs à M. Octave Noël, pour son ouvrage : *Histoire du commerce du monde depuis les temps les plus reculés;* une autre médaille de 500 francs est partagée entre M. Frantz Funck-Brentano, pour son ouvrage intitulé : *Catalogue des Archives de la Bastille,* et à M. A. Typaldo-Bassia, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *La protection industrielle et le nouveau régime douanier;* l'autre, *Des classes ouvrières à Rome.*

Prix Carlier. — Ce prix, d'une valeur de 1,000 francs, est décerné à M. Alfred des Cilleuls, pour son ouvrage : *Des secours à domicile dans la ville de Paris.*

Prix Bigot de Morogues. — Ce prix, d'une valeur de 4,000 francs, est décerné à M. Eugène Rostand, pour son ouvrage : *L'action sociale par l'initiative privée.*

PRIX À DÉCERNER.

Prix du Budget. — *Section de philosophie.* — Sujet pour l'année 1895 : *De la personnalité humaine.* 1° *Exposer et apprécier les doctrines tant anciennes que modernes sur la personnalité humaine;* 2° *Conclure par une théorie de la personnalité.*

Sujet pour l'année 1897 : *Des rapports généraux de la philosophie et des sciences. Pour l'antiquité :* étudier notamment Platon, Aristote, Sénèque et Galien; *pour le moyen âge :* Roger Bacon; *pour les temps modernes :* François Bacon, Descartes, l'École écossaise, Kant, et la philosophie de la nature; *dans les systèmes contemporains.* Les concurrents concluront en marquant nettement les rapports de la philosophie avec toutes les sciences.

Section de morale. — Sujet pour l'année 1895 : *De l'influence exercée sur les mœurs par les législations qui interdisent et par celles qui permettent la recherche de la paternité. Différence des législations. Leurs effets sur la moralité publique et l'état social, notamment en ce qui touche le mariage, les naissances illégitimes, la criminalité. Conclusions.*

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet pour 1896 : *Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours.*

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet pour 1894 : *Le patronage.*

Sujet pour 1896 : *Histoire financière de l'Espagne, de l'Autriche et de l'Italie pendant le XVIIIe et le XIXe siècle.*

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet pour 1894 : *La colonisation française dans le continent de l'Amérique du Nord au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

Sujet pour 1897 : *Histoire d'un département de 1800 à 1810.*

Chacun des prix du Budget est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1895 : 1° *Histoire et exposition du positivisme;* 2° *Discuter ses méthodes, ses théories et ses applications.*

Section de morale. — Sujet pour 1896 : *Exposer et apprécier la morale de Kant. En examiner les fondements et la valeur intrinsèque. Montrer en quoi elle ressemble à la morale stoïcienne et à la morale chrétienne, et par où elle en diffère.*

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet pour 1897 : *Étude critique sur la puissance paternelle et ses limites d'après le Code civil, les lois postérieures et la jurisprudence.*

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet pour 1894 : *Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe Auguste.*

Chacun des prix Bordin est de la valeur de 2,500 francs.

Prix Saintour. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1896 : *De l'idée de la perfection.*

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Section de morale. — Sujet pour 1895 : *Énumérer les formes diverses du socialisme français contemporain. Montrer en quoi le socialisme, sous chacun de ses aspects, se rapproche des principes et des règles de la morale, et en quoi il s'en éloigne.*

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Victor Cousin. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1896 : *Exposition et examen de la philosophie de Philon le Juif et de l'école juive d'Alexandrie.*

Ce prix est de la valeur de 4,000 francs.

Prix Crouzet. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1896 : *Examen du panthéisme.*

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — Ce prix annuel, d'une valeur de 4,000 francs, est destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique.

Prix Stassart. — *Section de morale.* — Sujet pour 1895 : *Des doctrines nouvelles sur la responsabilité morale.*

Ce prix est de la valeur de 4,000 francs.

Prix Odilon Barrot. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Sujet pour 1895 : *Histoire du droit public et privé de la Bretagne depuis l'époque romaine jusqu'à la rédaction définitive de la Coutume au XVIe siècle.*

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs.

Sujet pour 1896. — *Étude critique sur la législation électorale actuellement en vigueur dans les différents pays de l'Europe pour la composition des assemblées politiques et administratives.*

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs.

Prix Kœnigswarter. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Ce prix, d'une valeur de 1,500 francs, est destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'histoire du droit publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours; il sera décerné en 1894.

Prix Léon Faucher. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet pour 1894 : *Les finances communales.*

Ce prix est de la valeur de 4,000 francs.

Prix Rossi. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet pour 1894 : *Rechercher les origines de la législation dite du* homestead. *En exposer le fonctionnement dans les pays où elle est établie. En apprécier les avantages et les inconvénients.*

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs.

Sujet pour 1895 : *Quels sont les avantages et les inconvénients, pour un État, de la possession de domaines productifs de revenu, terres, mines, usines, fabriques, chemins de fer, etc.? Faire connaître et apprécier, en prenant comme exemples un certain nombre de pays, la nature et l'importance de ces domaines. Indiquer les opinions qui ont été exprimées à ce sujet.*

Ce prix est de la valeur de 4,000 francs.

Sujet pour 1896 : *Du rapport de valeur entre les métaux servant de monnaie, et notamment de la possibilité, pour les gouvernements, de maintenir entre les divers métaux servant de monnaie un rapport de valeur autre que celui qui résulte de l'offre et de la demande.*

Ce prix est de la valeur de 4,000 francs.

Prix Wolowski. — *Section d'économie politique et de législation réunies.* — Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné en 1894 au meilleur ouvrage de droit qui aura été publié dans les six années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Aucoc et Picot. — *Sections de législation et d'histoire réunies.* — Sujet pour 1897 : *Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Charles VII.*

Ce prix est de la valeur de 6,000 francs.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix, d'une valeur de 10,000 francs, sera accordé en 1898 au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix Félix de Beaujour. — Sujet pour 1896 : *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours.*

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs.

Prix Jules Audéoud. — Ce prix, d'une valeur de 12,000 francs, sera décerné en 1897 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours; les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

Prix Bigot de Morogues. — Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est destiné à récompenser le meilleur ouvrage *sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours; il sera décerné en 1898.

Prix Halphen. — Ce prix, d'une valeur de 1,500 francs, sera décerné en 1894, soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.

Prix Blaise des Vosges. — Sujet pour 1895 : *Les sociétés de secours mutuels dans la population rurale.*

Ce prix est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Ernest Thorel. — Ce prix, d'une valeur de 2,000 francs, sera décerné en 1894 à l'auteur du meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante.

Prix Joseph Audiffred. — Ce prix annuel, d'une valeur de 5,000 francs, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre *à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie.*

Prix Le Dissez de Penanrun. — Ce prix annuel, de la valeur de 2,000 francs, est destiné à récompenser ou encourager un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.

Prix Carlier. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris, sera décerné en 1896.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Carnot, membre de l'Académie, par M. Jules Simon, secrétaire perpétuel.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 9 décembre 1893, a élu M. Fouillée membre de la section de philosophie, en remplacement de M. Franck.

M. le chevalier d'Arneth, à Vienne, a été élu associé étranger le 14 décembre 1893.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 23 décembre 1893, a élu M. Bétolaud membre de la section de législation, droit public et jurisprudence, en remplacement de M. Larombière.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. XVIII, Alger. Paris, Plon, 1893, 680 p. in-8°.

Les manuscrits aujourd'hui conservés dans la bibliothèque d'Alger sont au nombre de 1,987. Cette bibliothèque devrait être beaucoup plus riche; mais, après la conquête de l'Algérie, on a négligé longtemps de rechercher les manuscrits qu'on pouvait alors se procurer aisément, et depuis l'année 1845, date d'un inventaire rédigé par M. de Slane, beaucoup de volumes ont disparu.

La collection actuelle a néanmoins une assez grande importance. Elle se compose tout entière de manuscrits arabes, qui, pour la plupart, se rapportent à la théologie, au droit et à l'histoire. Le catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, a pour auteur M. E. Fagnan.

Grégoire de Tours. Histoire des Francs. Livres VII-X. Publié par M. G. Collon. Paris, Picard, 1893, 241 pages in-8°.

M. Omont publiait, il y a quelques années, chez le même éditeur et dans le même format, d'après un manuscrit de Corbie, les six premiers livres de l'*Histoire des Francs*. M. G. Collon nous donne aujourd'hui les quatre derniers livres de cette histoire d'après le n° 9403 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit d'une assez vénérable antiquité. On le croit, en effet, de la fin du VIII° ou du commencement du IX° siècle. Le copiste à qui l'on doit ce manuscrit était évidemment peu lettré, et les fautes qu'il a commises sont nombreuses. Mais un de ses contemporains a cru devoir les corriger, et ses corrections ont été reproduites par M. Collon. Faut-il admettre que, partout où le texte nous est parvenu sans amendements, il est écrit selon l'orthographe du temps? Ce serait attribuer au correcteur une attention, une vigilance qu'il n'a pas toujours eues. Il y a de manifestes contradictions dans sa propre manière d'écrire certains mots, et il laisse en quelques endroits subsister des fautes qu'ailleurs il corrige. Quoi qu'il en soit, l'édition soigneusement annotée par M. Collon va fournir aux philologues une riche matière d'observations critiques.

La suggestion dans l'art, par M. Paul Souriau, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lille; 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1893.

Dans cet ouvrage fort distingué et très savant, M. Paul Souriau s'est posé un curieux problème de psychologie esthétique, presque inaperçu jusqu'ici, celui des effets de la contemplation du beau portée jusqu'au ravissement, à l'extase. « Il est tout naturel, dit-il, que nous regardions les belles choses avec plaisir. Mais ne nous arrive-t-il pas, après les avoir contemplées quelque temps, de tomber dans une sorte d'extase qui se prolongerait indéfiniment si quelque accident extérieur ne nous rappelait à nous-mêmes? Dans cet état, nous sortons plus ou moins de nous-mêmes; nous nous oublions; nous vivons de la vie de l'être ou du personnage que nous contemplons. » — Cet état est analogue, dans une certaine mesure, à l'hypnose. Et il est permis de comparer les deux états, afin d'éclairer l'un par l'autre.

Toutefois ce rapprochement n'est pas le seul moyen de mettre dans son jour l'extase esthétique. Elle peut se produire à l'état normal, alors que nous avons gardé toute notre lucidité. Dans la première partie de son livre, M. Paul Souriau compare les deux extases; dans la seconde, il étudie l'extase esthétique isolément. Il institue, sur l'expérience des autres et sur la sienne, toute une psychologie des suggestions causées par la contemplation des œuvres de la nature et des différents arts. Il expose avec un rare talent les faits sur lesquels il fonde ses délicates théories. Il est impossible, à notre jugement du moins, d'associer avec plus de tact et au moyen d'une méthode plus sûre, la connaissance de la technique de l'art et les résultats de l'observation psychologique. Cet ouvrage est aussi attrayant que savant. Neuf, à beaucoup d'égards, sans témérités et sans fantaisies chimériques, il comptera parmi les essais les plus heureux tentés dans cet ordre de difficiles recherches. C. L.

ALLEMAGNE.

Der Ursprung des Planes vom ewigen Frieden in den Memoiren des Herzogs von Sully. Von Theodor Kükelhaus. — Berlin, Speyer und Peters, 1893. In-8° de 181 pages.

M. le docteur Th. Kükelhaus a consacré une étude approfondie aux projets que le roi Henri IV nourrissait dans les derniers temps de sa vie et qui sont restés enveloppés de mystère. Il analyse et discute les opinions qui ont eu cours à ce sujet sous le règne de Louis XIII, aussi bien parmi les huguenots que parmi les politiques et les catholiques. Il distingue soigneusement les témoignages émis sur cette question dans chacune des deux périodes de dix ans qui suivirent la mort de Henri IV. Il insiste sur les assertions contenues dans l'Histoire universelle de Théodore-Agrippa d'Aubigné, qu'il rapproche du récit de Dupleix.

On voit dans cette dissertation comment les traditions sur un projet de paix perpétuelle dans la chrétienté et d'une lutte suprême contre les Turcs prirent une forme définitive dans l'imagination de Sully, qui crut pouvoir révéler jusqu'aux détails les plus circonstanciés du plan de son maître. Par malheur, tout cela est absolument chimérique et ne mérite aucune créance.

M. Kükelhaus n'admet pas que Sully ait été de bonne foi quand il a développé les prétendus desseins de Henri IV; mais le jugement sévère qu'il porte sur l'historien ne l'empêche pas de reconnaître les mérites de l'homme d'État et la grandeur des services qu'il a rendus à la France.

ANGLETERRE.

Greek Papyri in the British Museum. Catalogue, with texts, edited by F. G. Kenyon. London, 1893, in-4°, de xx-296 pages, et atlas de 150 planches de fac-similés in-folio.

M. Kenyon, l'heureux et savant éditeur de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote et des *Classical Texts from Greek Papyri*, vient de compléter, par la publication de ce volume, ses études sur les papyrus grecs du Musée britannique.

En 1839, un premier catalogue de ces papyrus avait été publié par le Révérend J. Forshall; la collection comptait alors quarante-quatre numéros. Elle a depuis, en cinquante ans, été plus que triplée, et en 1890, date à laquelle s'arrête le nouveau catalogue, le nombre des papyrus grecs s'élevait à cent trente-sept.

Dans sa description et dans l'édition qu'il a donnée du texte de ces papyrus, au lieu de suivre l'ordre des numéros d'acquisition, M. Kenyon les a classés par genres ou matières et par ordre chronologique dans chaque genre : I. Papyrus du Sérapéum de Memphis (172-157 avant J.-C.); dix-neuf papyrus, dont il faut rapprocher ceux qui sont conservés à Paris et à Leyde. — II. Papyrus divers de l'époque des Ptolémées (IIe-Ier siècle avant J.-C.); vingt et un papyrus. — III. Recueils de formules magiques (IIe-Ve siècle après J.-C.), sept papyrus. — IV. Horoscopes (Ier et IIe siècles après J.-C.); trois papyrus. — V. Comptes publics et privés (IIe siècle avant-IVe siècle après J.-C.); dix papyrus. — VI. Papyrus de Medinet-el-Fayoum, importants surtout pour l'histoire financière et sociale de l'Égypte pendant la période byzantine (Ier-VIIIe siècle); dix-sept papyrus. — VII. Divers, parmi lesquels le testament d'Abraham, évêque de Hermonthis, près Thèbes (VIIIe siècle); trois papyrus. — Une table, placée à la suite de l'introduction et accompagnée de renvois bibliographiques très suffisants, permet de reconstituer la série numérique de ces papyrus. Ce dont on doit remercier encore M. Kenyon, c'est d'avoir terminé son catalogue par une série de tables alphabétiques, dont deux surtout, l'index des noms propres (p. 238-249) et la liste des abréviations (p. 251-255), seront fort utiles aux philologues et aux paléographes.

L'atlas de fac-similés qui accompagne le catalogue, si l'on y joint les reproductions des *Flinders Petrie Papyri*, publiés en 1891 par M. Mahaffy, fournira de nombreux et précieux matériaux pour une nouvelle histoire de l'écriture grecque des papyrus en Égypte, du IIIe siècle avant J.-C. jusqu'au VIIIe siècle de notre ère. C'est à M. Kenyon qu'il doit être réservé d'écrire ce chapitre de paléographie, après l'esquisse qu'il en a tracée à grands traits dans quelques pages de son introduction.

BELGIQUE.

La Chaleur, par Pierre de Heen, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur de physique expérimentale à l'Université de Liège. Liège, M. Nierstrasz éditeur, 1894; in-8° de 382 pages, avec 177 figures.

Cet ouvrage expose sous une forme résumée, mais avec profondeur et solidité, les problèmes physiques relatifs à la chaleur et les méthodes par lesquelles on peut les résoudre. Il ne s'agit pas ici de la thermodynamique et des considérations mécaniques auxquelles elle donne lieu, mais des propriétés physiques des corps, pris sous leurs trois états fondamentaux, gazeux, liquide et solide, telles que leur compressibilité, leur dilatabilité, leur densité, leur chaleur spécifique, leur conductibilité. L'étude de la capillarité, du frottement intérieur des gaz et des liquides, celle de la transformation des gaz en liquides, et par suite des tensions de vapeurs saturées, de l'évaporation, de l'ébullition, de l'état critique, de la pression interne, enfin de la fusion des solides et de la dissolution, sont présentées dans ce livre remarquable avec toutes les indications fondamentales de la science moderne. On y lira avec intérêt les résultats obtenus par les expérimentateurs qui ont renouvelé nos connaissances depuis un quart de siècle, et parmi lesquels M. de Heen a joué un rôle important et original. Cette exposition n'est point superficielle ou aride. L'auteur n'a reculé ni devant l'emploi des formules mathématiques exactes, sans lesquelles la physique moderne serait réduite à de simples éléments, ni devant les théories et les hypothèses, sans lesquelles elle ne saurait coordonner les faits et intéresser le philosophe.

M. Berth.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES
QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU *JOURNAL DES SAVANTS*, ANNÉE 1893.

L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel. Paris, 4 vol. in-4°, 1889-1893.

1er article, décembre, 738-753.

M. Gaston Boissier.

Histoire du Collège de France, depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire, par Abel Lefranc. Paris, 1893.

Mars, 170-178.

Musées et collections archéologiques de l'Algérie. — Musée d'Alger, par Georges Doublet. — Musée de Constantine, par Georges Doublet et Paul Gauckler. — Musée d'Oran, par M. R. de la Blanchère.

Août, 441-450.

M. Hauréau.

Andreæ, Sunonis filii, archiepiscopi Lundensis, Hexameron. Edidit M. C. Gertz. Hauniae, 1892, in-8°.

Février, 123-127.

M. Adolphe Franck.

Avril, 250-252.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Bibliothèque Sainte-Geneviève, t. I. Paris, 1893, 674 pages in-8°.

Mai, 306-314.

Guyard de Laon, évêque de Cambrai.

Juin, 365-374.

M. R. Dareste.

Loi et coutume dans les pays du Caucase, par Maxime Kovalevski, 2 vol. in-8°. Moscou, 1890.

1er article, février, 81-93.
2e et dernier article, mars, 157-169.

Enquêtes et procès. — Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle, par M. P. Guilhermoz, 1 vol. in-4°. Paris, 1892.

Juillet, 419-428.

Le leggi di Gortyna e le altre inscrizioni arcaiche Cretesi, par D. Comparetti, 1 vol. in-4°. Milan, 1893.

1er article, novembre, 639-654.

M. Georges Perrot.

Trois catalogues. :

1. Kœnigliche Museen zu Berlin. Beschreibung der antiken Sculpturen mit Ausschluss der Pergamenischen Fundstücke. Mit 1266 Abbildungen im

Il Kalevala o la poesia traditionale dei Finni, studio storico-critico sulle origine delle grande epope nationali, del socio Dominico Comparetti. Reale Accademia dei Lincei. Roma, 1891, 214 pages, in-4°.

Avril, 193-201.

Platonstudien, von Dr Ferdinand Horn. Wien, 1893, XII et 408 pages in-8°.

Juin, 347-354.

Euripide et l'esprit de son théâtre, par Paul Decharme. Paris, 1893, IV et 568 pages in-8°.

1er article, août, 474-486.
2e et dernier article, octobre, 590-605.

M. Paul Janet.

Mélanges inédits de Montesquieu, publiés par le baron de Montesquieu. Bordeaux, 1892.

Mars, 142-157.

Nos adieux à la vieille Sorbonne, par Oct. Gréard. Paris, 1893.

Juin, 333-347.

L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis, par M. l'abbé Bouquet. Paris, 1891.

1er article, août, 462-474.
2e et dernier article, novembre, 655-668.

M. A Daubrée.

Report on the scientific results of the voyage of H. M. S. *Challenger*. — Deep-Sea Deposits, by John Murray, and Rev. A. F. Renard. — Publié par ordre du Gouvernement anglais. Londres, 1891, grand in-4°.

2e article, janvier, 37-54.
(Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1892.)

Le diamant des espaces célestes et production artificielle du diamant.
Jerofeieff et Latschinoff. Météorite diamantifère tombée le 10/22 septembre 1886 à Nowo-Urei (gouvernement de Penza). Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CVI, p. 1679, 1888.
A. E. Foote. A new locality for meteoric iron. (American Journal of science, t. LXII, november 1891).
Moissan. Préparation du carbone sous forte pression. (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 1893, t. CXVI, p. 218.)

Mai, 257-270.

Nansen. A travers le Groënland, traduit du norvégien par M. Charles Rabot. Grand in-8° de 396 pages avec 170 gravures et une carte en couleurs, 1893.

Novembre, 678-692.

historique et philologique; 3 vol. in-4° (Annales du Musée Guimet), 1892-1893.

1er article, décembre, 729-737.

M. Jules Simon.

Réformateurs et publicistes en Europe au xviiie siècle, par M. Adolphe Franck.

Juillet, 390-396.

Le rôle du roman dans la littérature contemporaine.

Octobre, 624-634.

LIVRES NOUVEAUX.

Les manuscrits grecs datés des xve et xvie siècles de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques de France, par H. Omont. Paris, 1892, 87 pages in-8°.

Janvier, 60-61.

Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du xve siècle, par L.-H. Labande. Paris, 1892, 374 pages in-8°.

Janvier, 61.

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XIX, 1892, 292 pages in-8°.

Janvier, 61-62.

Commentar zur Kants Kritik der reinen Vernunft, von Dr H. Vaihinger. Zweiter Band. Stuttgard, Berlin, Leipzig, 1892, gr. in-8°, viii-563 pages.

Janvier, 62-63.

Notices sommaires des manuscrits grecs d'Espagne et de Portugal, par Charles Graux, mises en ordre et complétées par Albert Martin. Paris, 1892, 323 pages in-8°.

Janvier, 63-64.

Léonard de Vinci. L'artiste et le savant. Essai de biographie psychologique, par Gabriel Séailles. Paris, 1892, 1 vol. in-8°.

Février, 128.

Billaud-Varenne; mémoires inédits et correspondance, accompagnés de notices sur Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, par Alfred Bégis, 1893, 1 vol. in-8°.

Mars, 187.

De Epicuro novæ religionis auctore, sive de diis quid senserit Epicurus, disquisivit Franciscus Picavet. Paris, 1 vol. in-8°.

Mars, 187-188.

La rose dans l'antiquité et au moyen âge, par Ch. Joret. Paris, 1892, in-8°.

Mars, 188-189.

La collection Barracco, publiée par Frédéric Bruckmann; in-folio. Munich.

Mars, 189.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales. Paris, 1893, 532 pages in-8°.

Juin, 374-375.

Bas-relief funéraire découvert à Arnac (Corrèze). 1893, 25 pages in-8°.

Juin, 375-376.

Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France, par L. Tanon. Paris, 1893, 367 pages in-8°.

Juillet, 439.

Quam notitiam linguæ hebraicæ habuerint christiani medii ævi temporibus in Gallia, par Samuel Berger. Paris, 1893, 60 pages in-8°.

Juillet, 439-440.

Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume Leseur, publiée par H. Courteault, t. Ier. Paris, 1893, 224 pages in-8°.

Juillet, 440.

Historische Syntax der griechischen Comparation in der klassischen Litteratur, von Otto Schwab, 1er fascicule. Würzburg, 1893, VIII et 127 pages in-8°.

Août, 506.

Regesta regni Hierosolymitani (MXCVII-MCCXCI) edidit Reinhold Röhricht. 1893, in-8°, 525 pages.

Août, 506-508.

Histoire de mon temps : Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, t. I, 1789-1810. Paris, 1893.

Septembre, 570-572.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements, t. XXII. Paris, 562 pages in-8°.

Octobre, 635-636.

Histoire littéraire de la France, t. XXXI. Paris, 1893, 832 pages in-4°.

Octobre, 636.

Le Muséum national des États-Unis en 1890. — Annual report of the Board regents of the Smithsonian Institution, 1er juin 1890. — Report of the U. S. National Museum.

Octobre, 636-638.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, par l'abbé Duchesne, t. I. Paris, 356 pages in-8°.

Novembre, 702-703.

Les débuts de l'imprimerie à Poitiers (1479-1515), par M. A. de la Bouralière. Paris, 1893, in-8°, 72 pages et 3 planches.

Novembre, 703.

Meliton von Sardas, par Carl Thomas. Osnabrück. Rackhorst, 1893, in-8° de 147 pages.

Novembre, 703-704.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection de M. Bassot, janvier, 60. — Élection de M. Callandreau, février, 127. — Élection de M. Lister, mars, 186. — Mort de M. le vice-amiral Pâris. Mort de M. de Candolle, avril, 250. — Mort de M. Kummer. Élection de M. Nordenskiold, juin, 374. — Mort de M. Charcot, août, 505. — Élection de M. Potain. Mort de M. Chambrelent, novembre, 699. — Séance publique; prix décernés et proposés, décembre, 759-764.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

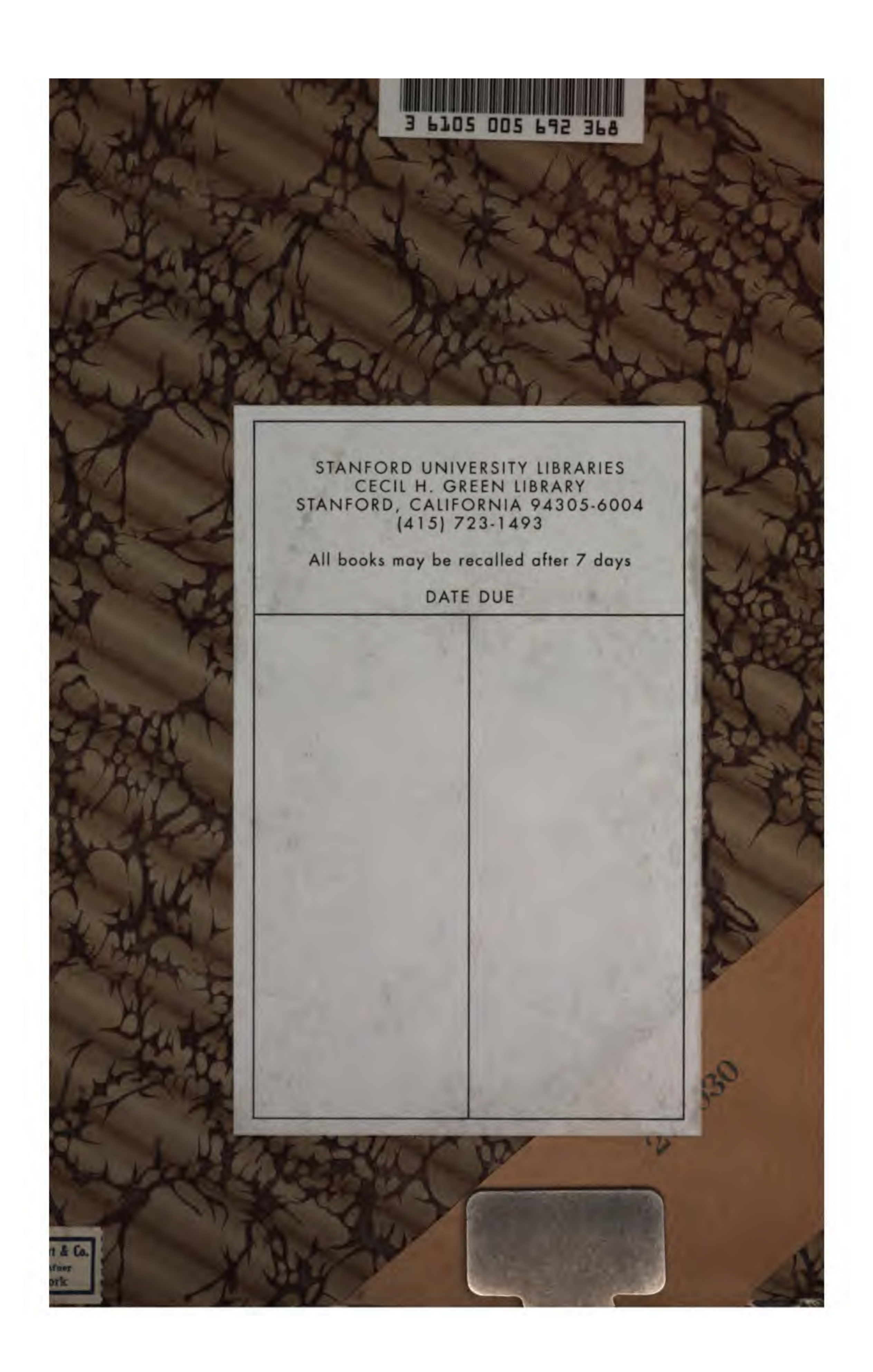
Mort de M. Cabat, mars, 187. — Élection de M. Benjamin-Constant, mai, 314. — Mort de M. Gounod, octobre, 365. — Séance publique; prix décernés et proposés, novembre, 699-702. — Mort de M. Matejko, décembre, 764.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Mort de MM. Esquirou de Parieu, Larombière et Ad. Franck, avril, 250. — Élection de M. Lyon-Caen, novembre, 702. — Séance publique; prix décernés et proposés, décembre, 764-769. Élection de M. Fouillée, de M. Bétolaud et de M. le chevalier d'Arneth, décembre, 769.

TABLE.




3 6105 005 692 368
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493
All books may be recalled after 7 days
DATE DUE

